ARMORIAL GÉNÉRAL

DES D'HOZIER

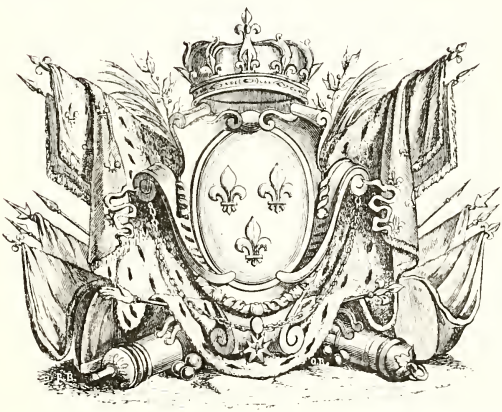
OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE

REGISTRE SEPTIÈME

(COMPLÉMENTAIRE)

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

LIBRAIRES-ÉDITEURS, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

M DCCC LXXII

ARMORIAL
GÉNÉRAL

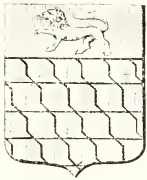
OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE

HENNEQUIN DE VILLERMONT,

Anciens Seigneurs de Villermont.

EN CHAMPAGNE.



Vairé d'Or & d'Azur; au Chef de Gueules, chargé d'un Lion d'Argent, paſſant.

La généalogie de cette famille, dont nous allons continuer la filiation, ſe trouve au Ve Regiſtre de cet Armorial, page 629-634.

X. DEGRÉ.

1. ALEXANDRE-GUY-ALDON Hennequin de Villermont, Écuyer, né le 8 Mars 1753 au château de Cuys, baptiſé le 5 Mars 1754, Capitaine au régiment de Normandie, Chevalier de Saint-Louis. Il épouſa, par contrat du 7 Septembre 1795, Demoiſelle Éliſabeth-Charlotte DE FAILLY, fille de Nicolas-Joſeph DE FAILLY, Chevalier, Seigneur de Florent, Belleville, Châtillon, &c., & de Jeanne-Éléonore DE PAVANT. Il mourut à Ay le 29 Janvier 1830, & ſa femme le 27 Janvier 1832. Il eut un fils unique :

   ALEXANDRE-NICOLAS-JOSEPH Hennequin de Villermont, né le 20 Juin 1796, Officier au 1er régiment de Huſſards, marié avec Sophie DE BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE, fille de N. DE BRUNETEAU, Comte de Sainte-Suzanne, Pair de France, Lieutenant général, Grand'Croix de la Légion d'honneur, &c., & de N. Baronne DE ZORN. Il mourut le 21 Septembre 1850 & eut trois filles, non mariées, & un fils :

   ALFRED-HENRI Hennequin, dit le Marquis de Villermont, comme ayant relevé le titre de Marquis de la branche des Hennequin de Charmont, éteinte; né le 8 Mai 1826, Chef d'eſcadron d'État-major, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre de Pie IX, Commandeur de l'ordre de Saint Grégoire, &c. Il épouſa, le 14 Juin 1860, Marguerite LABBEY DE LA ROQUE, fille du Vicomte DE LA ROQUE & de Marie-Louiſe D'HÉRICY.

2. N. Hennequin de Cramant, né à Ay le 1er Janvier 1755, mort le 22 Juillet 1758, enterré le 23 en l'égliſe de Cuys, chapelle de Saint-Sébaſtien.

3. ATHANASE-LOUIS-EMMANUEL Hennequin, dit le Chevalier de Villermont, dont l'article ſuit.

4. PERRETTE-HENRIETTE Hennequin, née le 21 Janvier 1748 au château de Vinay, baptiſée le 23 Janvier ſuivant, morte à Vinay le 17 Juillet 1748 & inhumée en la chapelle ſeigneuriale dudit lieu.

5. MARIE-SUZANNE Hennequin, née le 12 Octobre 1749 à Ay, baptiſée le 13 du-

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, RUE JACOB, 56.

dit mois, époufa, le 21 Mars 1773, Meffire Jacques PERRIER DE SAVIGNY, fils de Meffire Jean PERRIER DE SAVIGNY, Seigneur de la vicomté de Savigny, & de Françoife GUYOT.

6. PERRETTE-LOUISE Hennequin de Cuys, née le 14 Novembre 1750 à Ay, époufa, le 24 Juin 1781, Alexandre D'AULNAY, Seigneur de Frampas & de la Petite-Brie, Capitaine d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis. Elle mourut le 10 Août 1831.
7. BARBE-JEANNE Hennequin de la Tour, née le 9 Décembre 1751 à Ay, baptifée le 2 Novembre 1752, morte & enterrée à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims en 1759.
8. MARIE-HENRIETTE Hennequin de Saint-Martin, née au château de Cuys le 20 Septembre 1756, morte fans alliance le 21 Octobre 1836 à Châlons-fur-Marne.
9. AURORE Hennequin de Cramant, née le 16 Janvier 1759, baptifée le 28 Février 1760, morte fans alliance en 1791.

XI. DEGRÉ.

ATHANASE-LOUIS-EMMANUEL Hennequin, qualifié Comte (*a*) de Villermont, Contre-Amiral honoraire, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, naquit au château de Cuys le 9 Avril 1763, & fut baptifé le 15 dudit mois.

Nommé Garde de la marine en 1778, il fit les campagnes de l'Inde & de l'Amérique fous les Amiraux Comte de Cherifey, Comte de Guichen, Comte de Graffe, &c., & fut nommé Enfeigne de vaiffeau le 9 Mai 1781 à la fuite d'une action d'éclat. Il émigra lors de la révolution & fervit dans l'armée des Princes comme Major du corps de la marine & comme Officier d'artillerie. Il entra en 1794 au fervice de Ruffie en qualité de Capitaine-Lieutenant de la flotte de la mer Cafpienne, & fe diftingua dans la guerre contre les Perfans fous les ordres du Comte Valérien Zoubow. Difgracié fous Paul I[er], il rentra en France, reprit du fervice lors de la Reftauration & fut nommé Capitaine de vaiffeau & Major de la marine à Cherbourg. En 1816, il fut appelé aux fonctions de Sous-Gouverneur du collége royal de la marine à Angoulême, qu'il remplit jufqu'en 1823, & en 1827, il fut nommé Contre-Amiral honoraire. Il mourut à Ay le 28 Octobre 1840.

Il avait époufé : 1° le 24 Mai 1802, Louife-Claudine-Catherine DE MAUSSION, morte à Ay le 29 Février 1812, fans enfants; & 2° le 16 Septembre 1814, Françoife-Louife-Charlotte-Jofephine, Comteffe DE BRETTES, Chanoineffe de Blefle, fille de Jean-Baptifte, Comte DE BRETTES & Marquis du Cros, Baron de Mafrocher, Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Louife-Madeleine DE BARENTIN MONTCHAL, petite-fille de Paul, Vicomte de Montchal & de la Motte, Maréchal de camp, Commandeur de Saint-Louis, Lieutenant commandant de la compagnie d'Havré des gardes du corps, & petite-nièce du Chancelier de Barentin. De ce mariage font iffus :

1. CHARLES-ANTOINE, } frères jumeaux, dont les articles vont fuivre.
2. LOUIS-MARIE, }
3. N...., fœur jumelle des précédents, morte dix-fept jours après fa naiffance.
4. LOUISE-CHARLOTTE Hennequin de Villermont, née le 21 Mars 1817, mariée, le 12 Avril 1837, à Jofeph-Jacques BOLLINGER, fils de Jofeph-Placide BOLLINGER, ancien Bailli fupérieur du cercle d'Ellwangen (Wurtemberg), & de Marie-Jeanne BAUER DE BREITENFELD.

(*a*) Ainfi qualifié lors de fon mariage avec M[lle] de Brettes, dans le contrat figné par le Roi Louis XVIII, le Duc & la Ducheffe d'Angoulême, &c. (MM[es] Le Brun & Moifant, N[res] à Paris).

XII. DEGRÉ.

Charles-Antoine Hennequin, Comte (*a*) de Villermont, né le 12 Juillet 1815, Député du Confeil provincial de Namur (Belgique), Grand'Croix de l'ordre de François Jofeph d'Autriche, Commandeur des ordres de Pie IX & de Saint-Grégoire, Chevalier de l'ordre du Chrift de Portugal, &c. Il a époufé : 1° le 13 Octobre 1838, au château de Schiplacken près Bruxelles, Élifabeth-Thérèfe de Fraye de Schiplacken, fille de Pierre-François de Fraye de Schiplacken, ancien Auditeur au Confeil d'État & Sous-Prefet de Mons, & de Louife, Baronne Goubeau, fille du Baron Goubeau; elle eft morte audit château le 29 Octobre 1841, laiffant une fille : Adélaïde-Emma, depuis Religieufe au Sacré-Cœur; 2° à Bruxelles, le 19 Avril 1847, Marie-Adélaïde Licot de Nismes, fille de Michel Licot de Nismes & d'Élifabeth Savary. De ce mariage il a eu :

1. Marie-Élisabeth-Françoise, née le 16 Août 1848.
2. Jeanne-Marie-Françoise, née le 29 Avril 1850.
3. Alphonse-Marie-Louis, né le 18 Novembre 1851.
4. Louis-Marie-Michel-Joseph, né le 17 Octobre 1853.
5. Henriette-Marie-Joséphine-Augusta, née le 9 Mai 1855.
6. Paul-Martin-Marie-Léon, né le 26 Janvier 1858.
7. Honoré-Marie-Charles-Michel, né le 30 Septembre 1859.
8. Charles-Marie-Joseph, né le 17 Mai 1864.
9. Madeleine-Marie-Octavie-Frédérique, née le 2 Février 1866.

XII. DEGRÉ.

Louis-Marie Hennequin, dit le Vicomte de Villermont, Commandeur de l'ordre de Saint-Sylveftre, frère jumeau du précédent, & comme lui filleul de LL. AA. RR. Mgr le Duc & Madame la Ducheffe d'Angoulême, a époufé, le 7 Octobre 1850, au château de Chierry, Marie-Ebba, Comteffe de Sparre, fille d'Eugène, Comte de Sparre & du Saint Empire romain, Chef d'efcadron d'État-major en retraite, Chevalier des ordres de la Légion d'honneur, de l'Épée de Suède, &c., & de Clémentine Manuel. De cette union il a eu :

1. Marguerite-Marie-Clémentine-Charlotte, née le 20 Juillet 1851 au château de Chierry.
2. Lucie-Eugénie-Marie, né le 27 Avril 1854 au château de Nelles.
3. Pierre-Achille-Louis-Marie, né le 27 Octobre 1855, au château de Nelles, & baptifé le 20 Avril 1856 par Mgr de Garfignies, Évêque de Soiffons.
4. Charles-Marie-Joseph, né le 4 Juin 1857 au château de Nelles.
5. Félicie-Marie-Ebba, née le 4 Mai 1861 au château de Chierry, morte le 29 du même mois.
6. Édouard-Louis-Marie, né le 25 Novembre 1864 à Paris.

(*a*) Titre reconnu héréditaire pour lui & fa defcendance mâle par arrêté royal de Leopold Ier, Roi des Belges, donné à Bruxelles le 20 Septembre 1852. Par cet arrêté M. de Villermont eft reconnu en outre comme faifant partie de la Nobleffe du royaume de Belgique.

HIBON,

Anciens Seigneurs de Campſart, de Frohen, de la Motte, de Fontaines, de Bagny, &c., Grands d'Eſpagne de 1re claſſe & Ducs de Brancas en Eſpagne (a).

EN PICARDIE ET A L'ILE DE BOURBON.



D'Argent à trois Buſtes de Reines de carnation, couronnées d'Or & poſées deux & une.

La maiſon de Hibon, originaire de Picardie, peut être rangée au nombre des plus anciennes familles de cette province, car nous voyons dès 1198 Robert Hibon figurer dans un titre de l'égliſe de Soiſſons comme Coſeigneur de Flers (*b*); & en l'an 1212, au mois de Mai, on trouve, dans une charte de Gaucher de Châtillon, Comte de Saint-Pol, un tranſport fait par Guillaume Hibon, Chevalier, de tous ſes droits à l'égliſe de Saint-Paul (*c*). Son fils, Pierre Hibon, apparaît dans cet acte comme y donnant ſon conſentement. Un titre de Aubert de Hangeſt, Chevalier, en date du mois d'Août 1255, déclare Jehan Hibon Seigneur du Queſnoy & de la Chainée (*d*), & huit ans avant, en 1247, Thibault Hibon eſt qualifié Monſeigneur dans un titre du Sire de Gaucourt, ſon couſin, qui reconnait Jehan Hibon, ſon fils, comme Seigneur de Villers (*e*).

Dans une charte datée du mois d'Août 1314, le Roi Philippe le Bel autoriſe Jehan Hibon, Chevalier, à fonder l'égliſe & l'hoſpice de Campſart (*f*). Une autre charte de Philippe, Comte d'Artois & Duc de Bourgogne, en date du 27 Février 1360 & adreſſée à ſon Tréſorier de Veſoul, mentionne Richard Hibon comme Chambellan & Conſeiller de ce Prince (*g*). Le 20 Janvier 1363, le Régent de France, Dauphin, donne ordre de payer la rançon de Renaud Hibon, pris à Calais par les Anglais (*h*). Dans une ordonnance en date du 25 Avril 1393, rendue par le Roi Charles V, Jean Hibon figure comme chargé de la miſſion de défendre le Boulonnais (*i*). Une charte de Philippe, Comte de Flandre & d'Artois, du 25 Mai 1460, déclare que ſon Écuyer Jehan Hibon, Gouverneur de Beauqueſne, eſt déchargé de ce commandement ſur ſa demande (*j*).

Richard Hibon, Homme d'armes en 1488 de la compagnie de Gentilshommes, commandée par Beraud Stuart, Seigneur d'Aubigny, depuis Maréchal de France, fit ſes preuves de Nobleſſe devant le Lieutenant général du Roi en Boulonnais (*k*).

C'eſt à cette date de 1488 que s'arrête la mention des preuves de nobleſſe faites devant le Juge d'Armes de France pour l'admiſſion en 1695 & 1697 de deux Demoiſelles de Frohen à la Maiſon royale de Saint-Cyr, & c'eſt ce Richard Hibon qui forme le premier degré de la filiation ſuivie.

(*a*) Par arrêt du Conſeil ſuprême d'Eſpagne & Lettres patentes de la Reine Iſabelle en date du 25 Août 1867 pour Henri-Marie-Désiré-Ferdinand Hibon de Frohen.

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) Titres originaux ſur parchemin aux archives de famille, reproduits à la fin de cette notice, aux Pièces Justificatives.

(*k*) Cabinet des titres, Bibl. Imp. : Preuves de Saint-Cyr.

PREMIER DEGRÉ.

Richard Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte, Homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance ſous le commandement de Béraud Stuart, Seigneur d'Aubigny, fut déchargé comme Noble, le 18 Octobre 1493, par le Lieutenant général en la Sénéchauſſée du Boulonnais, de l'aſſiette de l'aide à laquelle il avait été impoſé par les habitants de la paroiſſe de Leulinghen (*a*). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Jean Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte (*b*), marié, le 10 Mars 1518, à Damoiſelle Jeanne Carpentier. Il partagea noblement, le 12 Avril 1528, la ſucceſſion de ſon père (*c*). Il eut pour fils :

1. Thomas, Écuyer, Seigneur de la Motte.
2. Charles, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campſart, Homme d'armes des ordonnances du Roi ſous la charge de Mgr le Dauphin (*d*), épouſa, le 5 Mai 1546, Demoiſelle Marie Brisse (*e*), & partagea noblement, le 18 Novembre 1550, avec ſon frère Thomas, la ſucceſſion de Jean Hibon, leur père (*f*). Il mourut en 1573 (*g*), & laiſſa de ſon mariage :

1. Charles, Seigneur de Campſart.
2. François, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

François Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte & de Frohen (*h*), Homme d'armes de la compagnie d'ordonnance commandée par le Duc de Guiſe, fut marié, le 6 Janvier 1574, avec Demoiſelle Antoinette Chinot, fille d'Antoine Chinot, Écuyer, Seigneur du Val, Conſeiller du Roi & Lieutenant général en la ſénéchauſſée du Boulonnais (*i*). Il fut déclaré « *Noble & extrait de noble lignée* » en vertu de la ſentence rendue, le 22 Mars 1574, par les Commiſſaires généraux, députés par le Roi, ſur le fait des francs-fiefs & nouveaux acquets, pour les reſſorts

(*a*) Sentence rendue par les Commiſſaires du Roi le 22 Mars 1574 (voir au IVe degré, ci-après).

(*b*) Mentionné avec ſa femme dans le contrat de mariage de leur fils Charles. (Preuves de Saint-Cyr de 1695.)

(*c*) Sentence de 1574, mentionnée ci-devant & rapportée dans les preuves de Saint-Cyr de 1695.

(*d*) Voir à la fin de cette notice, parmi les pièces juſtificatives, les lettres qui lui furent adreſſées par le Roi Charles IX, François de Lorraine, Duc de Guiſe & M. F. de Crequy, Gouverneur de Thérouenne.

(*e*) Contrat reçu par Fournel & Becquet, Notaires à Boulogne, le 5 Mai 1546. Commiſſion obtenue au bailliage d'Amiens, le 8 Fevrier 1555, par Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campſart, & par Demoiſelle Marie Briſſe, ſa femme, pour faire aſſigner en leurs noms le Mayeur & les Échevins de la ville de Montreuil. Acte ſigné Filbert. — Paſſeport donné le 26 Juillet 1573 par le Seigneur de Barrault, Maréchal des logis de la Compagnie de M. le Prince Dauphin, à Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campſart, Homme d'armes de cette compagnie. Signé Antoine de Barrault. — Certificat donné le 6 Novembre 1567 par Claude de Billy, Seigneur de Prunay, Capitaine d'une compagnie de 50 lances, fournies des ordonnances du Roi, portant que Charles Hibon, Seigneur de Campſart, Homme d'armes de cette compagnie, avait été employé dans le rôle de la montre qui en avait été faite le même jour (Titres cités dans les preuves de Saint-Cyr de 1695).

(*f*) (*g*) (*h*) Preuves de Saint-Cyr de 1695.

(*i*) Procuration donnée le 26 Novembre 1579 par Noble homme François Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte, en Boulonnais, & Archer de la compagnie d'ordonnance de Monſieur le Duc de Guiſe, à Noble homme Antoine Chinot, ſon beau-père, Écuyer, Seigneur du Val, Conſeiller du Roi & Lieutenant général en la ſénéchauſſée de Boulonnais, pour pourſuivre en ſon nom le partage de la ſucceſſion de Demoiſelle Marie Briſſe, ſa mère, veuve de Noble homme Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campſart. Acte reçu par Poitevin, Notaire à Étampes (Preuves de Saint-Cyr de 1695).

des Parlements de Paris & de Rouen, après avoir justifié par titres son extraction noble. Il eut pour fils :

1. Antoine Hibon, Seigneur de Frohen & de la Motte, qui transigea avec son frère, le 26 Avril 1629, sur la succession de leur mère.
2. Charles, qui suit.

V. DEGRÉ.

Charles Hibon, Seigneur de Fontaines, épousa à Arras, le 12 Septembre 1610, Madeleine La Gaice, fille de Pierre La Gaice, Seigneur de Wadeng, & d'Anne Doucet. De ce mariage naquit :

VI. DEGRÉ.

Pierre Hibon, Écuyer, Seigneur de Fontaines, marié à Arras, le 16 Novembre 1642, à Madeleine de l'Écluse, fille d'Antoine de l'Écluse, Seigneur de la Fosse, & de Marie de Lozier, d'où :

1. Pierre Hibon, dont il sera parlé plus loin.
2. Pierre-Alexandre, qui suit.

VII. DEGRÉ.

Pierre-Alexandre Hibon, Écuyer, Seigneur de Bagny (a), Capitaine au régiment du Dauphin, & puis dans celui de Bugey, épousa, le 3 Janvier 1689, Marie-Catherine Morel, fille de Jean Morel, Écuyer, Seigneur de Damas, en Artois, & de Jeanne Joli. Il eut de son mariage :

1. François-Pierre-Louis, qui suit.
2. Marie-Anne, reçue à Saint-Cyr sur le certificat de sa noblesse, délivré par Charles d'Hozier le 30 Novembre 1695 (b).
3. Catherine-Thérèse, reçue à Saint-Cyr le 1er Octobre 1697.

VIII. DEGRÉ.

François-Pierre-Louis, Seigneur de Bagny, Capitaine de dragons, marié à Dame Marie-Madeleine Bosredon du Croizet, d'où postérité. Le dernier représentant des Seigneurs de Bagny est mort en 1819.

BRANCHE ÉTABLIE A L'ILE DE BOURBON.

VII. DEGRÉ.

Pierre Hibon, né à Arras le 25 Novembre 1643 (c), s'établit en 1670 à l'Ile de Bourbon où des terres lui furent concédées par le Roi (d). Il s'y maria en la paroisse de Saint-Paul avec Jeanne Lacroix (e), dont il eut un fils, qui suit. Sa femme décéda le 14 Avril 1714.

VIII. DEGRÉ.

Henri Hibon, né le 9 Septembre 1689 à Saint-Paul, Ile de Bourbon. Il épousa

(a) (b) Preuves de Saint-Cyr. Original aux archives de la famille. (c) Extrait légalisé.

(d) Lors de l'établissement de la compagnie des Indes, Louis XIV, par édit du 1er Juillet 1665, registré au Parlement de Paris le 3 Septembre de la même année, conceda aux fondateurs des colonies orientales, l'Ile Dauphine (Madagascar) & l'Ile Bourbon, le droit d'obtenir les titres d'honneur qui étaient accordés en France, ceux de Marquis, Comtes, Barons, &c., les autorisant à se pourvoir de lettres patentes. (*Relation de la fondation de la Royale Compagnie des Indes* par Charpentier, de l'Académie française, 1710. Bibl. de la marine.) Malgre cette faculté aucune de ces familles ne portait ces titres dans la Colonie, mais seulement quand les titulaires se présentaient à la cour de France.

(e) Acte de mariage de Henri Hibon & Marianne Ricquebourg (écrit aussi dans un acte Marie-Anne de Ricquebourge.

en cette ville, le 14 Octobre 1712, Marianne Ricquebourg, fille de François Ricquebourg & d'Anne Bellon. De ce mariage :

1. Pierre, qui fuit.
2. Henri, marié à Geneviève Paulet (*a*), d'où :
   Henri-Nicolas, né le 1er Janvier 1749, marié, le 6 Janvier 1776, avec fa coufine Élifabeth-Lucine Ricquebourg, dont il eut :
      Marie Catherine Hibon, née le 12 Juillet 1778. (Voir au Xe degré.)

IX. DEGRÉ.

Pierre Hibon, né le 23 Août 1713 (*b*), à l'Ile Bourbon, s'y maria le 2 Juin 1744 avec Julie Aubert, fille de Pierre Aubert & de Françoife Folliot, d'où :

X. DEGRÉ.

Prosper Hibon, né le 24 Novembre 1761 (*c*), marié, le 6 Juin 1791, à Demoifelle Marie-Catherine Hibon (*d*), fille de Henri-Nicolas (voir plus haut) & de Dame Élifabeth-Lucine Ricquebourg, dont deux fils :

1. Prosper Hibon, marié à fa coufine Marie-Lasthénie Hibon de Frohen, dont une fille, mariée à M. le Comte Alfred de Vaucouleurs de Lanjamet.
2. Marie-Ferdinand, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

Marie-Ferdinand Hibon, appelé Comte de Frohen (*e*), Grand-Croix de l'ordre du Chrift, Commandeur de Saint-Grégoire, &c., né le 6 Mai 1807 à l'Ile de Bourbon, marié, le 9 Novembre 1846, à Yolande de Brancas (*f*), fille unique du Duc Bufile de Brancas, Pair de France, Grand d'Efpagne de 1re claffe, & de la Comteffe Caroline de Rodoan de la Marche, Souveraine de Fontaine-l'Évêque.

Le Comte Hibon de Frohen fut fubftitué, par fon contrat de mariage & par le teftament de fon beau-père le Duc de Brancas, de Villars & de Lauraguais, Comte de Forcalquier, premier Gentilhomme chrétien, à fes noms titres & armes (*g*).

1. Henri-Marie-Désiré-Ferdinand, né le 1er Décembre 1851, déclaré Grand d'Efpagne de première claffe & Duc de Brancas, comme héritier de fa mère & de fon aïeul, par arrêt de la Cour fuprême d'Efpagne (*h*) & par Lettres patentes de la Reine d'Efpagne du 27 Août 1867 (*i*).
2. Yolande-Marie-Julie, née le 27 Février 1848.
3. Mathilde-Marie-Fernande, née le 13 Juin 1849.

La defcendance mafculine & féminine de la Ducheffe de Brancas, née Rodoan de la Marche, a été inveftie, par diplôme des Empereurs d'Allemagne, du droit de porter la Couronne ducale fermée (*j*) & le titre héréditaire de Comtes & Comteffes de l'Empire (*k*).

(*a*) Actes de naiffance & de mariage de Henri-Nicolas, leur fils. Extraits légalifés. (*b*) (*c*) (*d*) Extraits légalifés.

(*e*) Ainfi appelé dans deux autorifations, accordées à Marie-Ferdinand Hibon, de porter les décorations de l'ordre du Chrift & de Saint-Grégoire. Ces autorifations font en date du 31 Août 1840 & du 27 Juillet 1841.

(*f*) Contrat de mariage. Les armes de Brancas font : *D'Azur au Pal d'Argent, chargé de trois Tours de Gueules & accofté de quatre Jambes de Lion d'Or, mouvantes des flancs de l'écu.*

(*g*) Le Tribunal de première inftance, par un jugement en date du 19 Février 1858, reconnut à M. le Comte Hibon de Frohen le droit de porter le titre de Duc de Brancas, mais la 1re Chambre de la Cour impériale de Paris, par jugement du 10 Juin 1859, infirma le premier jugement, en arguant de l'abfence de l'autorifation du fouverain.

(*h*) Jugement inféré dans la *Gazette de Madrid* du 19 Janvier 1866.

(*i*) Ces titres n'ont pas encore reçu en France la confirmation du Confeil du fceau.

(*j*) Diplôme du 25 Février 1785. Original en parchemin.

(*k*) Diplôme du 24 Septembre 1755. Original en parchemin, *Signé* : Marie-Thérèse.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Août 1198. *Vente par* Robert Hibon *à l'église de Saint-Étienne de Flers.* (Titre du Doyen de la cathédrale de Soissons.)

Ego Decanus Suessionis matisconensis Ecclesie : omnibus in perpetuum noverint universi presentes & futuri ; quod Henricus de Bello Quercu & Robertus Hibonis, assensu & voluntate uxorum & liberorum & heredum suorum, Ecclesie Sancti Stephani quodcumque habebant apud Flers, tam umagiis quam censibus & terragiis & omnibus rebus aliis, cum justiciâ, liberè & quietè perpetuo possidendum vendiderunt sub pretio quadraginta quinque librarum.

Hujus autem venditionis plegii sunt & factores : Hugo de Bonâ villâ & uxor sua & filii ejus. Adam de Vulliaco & uxor sua. Guido Bugneros & uxor ejus. Guillelmus de Mesnilio. Hugo de Loveneuria. Johannes de Provillâ. Henricus de Frecuriâ. Hujus rei testes sunt : Thomas de Marolio, Symon de Tornellâ, & Canonici nostri : Magister Balduinus Radulfus, Canonicus Sancti Leodegarii. Renaldus, Canonicus Sancti Johannis, & Andreas, conversus. Quod ut firmum sit, presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus confirmari. Actum anno gracie M° centesimo nonagesimo octavo. Mense Augusto.

Mai 1212. *Vente par* Guillaume Hibon *du domaine de la Boissière à l'église de Saint-Paul.*

Ego Galcherius de Castellione, Comes Sancti Pauli. Omnibus presentes litteras inspecturis, Salutem in Domino. Noverint universi tam presentes quam futuri, quod Guillelmus Heibons, *miles*, & Ysabel, *uxor ejus*, vendiderunt Ecclesie Sancti Pauli terram suam de Boseriâ cum omni justiciâ & dominio & quicquid in eâ habebant, pro quadraginta libris parisiis. Hanc autem venditionem laudaverunt & voluerunt : Petrus, *filius ejusdem Guillelmi, & Eremburgis, uxor ipsius Guillelmi.* Ego vero Galcherius, quia predicta terra de feodo meo erat, venditionem istam laudavi & volui & contra omnes garantizandam manucepi. Quod ut ratum & inconcussum futuris temporibus permaneat, ego Galcherius predictus presentem cartam sigilli mei impressione feci communiri.

Actum anno Domini M° CC duodecimo. Mense Maio.

Septembre 1247. *Vidimus du Sire de Gaucourt attestant la vente de la seigneurie de Villiers par* Thibaut Hibon. (Orig. en parch., arch. de fam.)

Sachent tout cil qui sunt & qui à venir sunt que Je Jehans, Chevaliers, Sire de Gaucourt, Jehans, *mon cousin, qui fu fils mon seigneur* Thiebaut Hybont, tote sa terre de Villiers qu'il tient de moi que je li quit à service de court & de plait, salves mes autres droitures; & ce cil Jehans defaloit dou service, il me rendroit uns gant de VI. deniers & le puis semonre dou service par ij. fois l'an; & por ce que ce soit ferme chose & estable, j'ai seelées ces presentes lettres de mon seel. Ce fu fait en l'an del incarnacion nostre Seigneur MCC & XLVII ou mois de septembre.

Août 1255. *Acquisition faite par* Jehan Hibon *de la seigneurie du Quesnoy de la Chaisnée.*

Je Aubert de Hangest, Chevaliers, & Je Jehanne, fille Monsegnor Jehan de Riencurt & fame audevant dit Aubert, laissons savoir à tous chiaus qui ches lettres verront que nos avons vendu bien & loiaument, por nostre porfit à touziours, à Jehans Hibon le quart dou bos que on apele le Kaisnoi de Lacheni ainsi com il sestent en bos en planches & en riers & toute la segnorie & toute le justice en ce devant dit lieu por trois cens livres de paresis dont nos avons rechut plain paiement, & est asavoir que Martins, Maires dou Plaissie deles Lacheni, doit faire feeuté audit Jehans Hibon & à Segnors que en bone foi & loiaument warderont che bos, sauf che que ledit Jehans ne leur donra riens fors quant il ou si oir vendront che bos li devant dis Martins ou si oir auront le tiers des deniers que li bos sera vendus & de chele devant dite vente avons nos creanté aporter loial warandise audit Jehans & à ses oirs envers touz chiaus qui à droit & à loi en vouroient venir aux us & à coustumes dou pais & à cheste convenanche warder & tenir obliions nos & nos oirs; & por che que che soit ferm & estable, avons nos ches Lettres seelées de nos seaus. Ce fut fait en l'an de l'Incarnation Mil & CC. & L.V. ou mois de aoust.

Août 1314. *Ordonnance du Roi Philippe le Bel autorisant* Jehan Hibon, *Chevalier, à fonder l'église & l'hospice de Campsart.*

PHILIPPUS, Dei gratia Francorum Rex. Universis presentes litteras inspecturis Salutem.

Notum facimus quod nos dilecti & fidelis nostri Johannis Hibonis, *militis*, proponentis, ut dicit, fundare quamdam capellaniam & quamdam domum Dei pro pauperibus hospitandis, in loco qui dicitur Essarti campus, pium propositum accendentes concedimus eidem de gratiâ speciali quod ipse suis redditibus & bonis immobilibus sine aliquâ justiciâ possit dare & concedere perpetuò pro fundacione & dotacione capellanie & domus Dei predictarum viginti librarum turonensium annui & perpetui redditus, & quod capellanus dicte capellanie qui erit pro tempore ad opus suam & pauperum dicte domus juxta dispositionem dicti militis dictum annuum redditum posteaque datus & assignatus fuerit possit præcipuè, tenere & possidere perpetuò, pacificè & quietè absque coactione vendendi vel extra manum suam ponendi, & sine prestacione financie, cuiusquique salvo iure & in omnibus alieno.

Quod ut ratum & stabile permaneat in futurum, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri.

Actum Parisiis anno Domini millesimo CCC quarto decimo. Mense Augusti.

27 Février 1360. *Ordonnance de paiement de Philippe, Duc de Bourgogne, en faveur* de Richard Hibon.

PHILIPPE, Duc de Bourgoigne, Contes d'Arthois de Bourgoigne, Palatins de Bourgoigne & d'Auvergne & Sires de Salins. A noſtre Tréſourier de Veſoul Jehan de Vouay ou à cellui qui pour le temps advenir y ſaroit Salut. Comme haiens retenuy noſtre amey & féal *Chambellan* Richard Hybons, noſtre Conſeiller, pour aidier & conſeillier nos fais & beſoignes en noſtre contey & ailleurs lay ou il ſaroit beſoings à nous ne à noz gens, & parmey ce li avons outroié cent livres de eſtevenant a panre chacun an tant comme il nous plaira ſur voſtre recepte de penſion, nous vous mandons que la dicte ſomme de cent livres vous li paiez chacun an ès termes acouſtumez en prenant lettres de recepte de ly, enſamble la copie de ces préſentes, & nous mandons nos amez gens de noz comptes que les vous alloient en voz comptes, ſanz autre commandement attendre.

Donné à Argilley le vingt ſeptieſme jour de Fevrier l'an Mil ccc & lx.

(*Enſuite eſt écrit :*) Par Monſ. le Duc à la relation du Conſeil où eſtoient Meſſieurs de Beſſe, de Montfort, de Saint-Georges, d'Eſpoiſſe, de Senecey & autres. (*Signé*) Gigomer.

20 Janvier 1363. *Ordonnance du Régent de France, Dauphin, enjoignant à la Cour des comptes de ſolder la rançon de* Renaud Hibon, *Écuyer, fait priſonnier par les Anglais à la défenſe de Calais.*

De par le Duc de Normandie, Dalphin de Viennois.

Genz de noz comptes nous vous mandons que vous allouez ès comptes de noſtre amé & féal clerc Maiſtre Nicolas Martin, Maiſtre de noſtre Chambre aux deniers, la ſomme de ſoixante & dix livres pariſis qu'il a fait bailler de par nous à Pierre Dardre, Guillaume de Flines & Regnault Hibons, Eſcuiers, prins à Calais cinq ans a paſſés ou environ par les Anglois, lors ennemys de Monſeigneur & de nous, & par eux deſpuis detenus priſonniers, por parfaire leur rançon. Ce faittes ſans en demander autre lettre de recognoiſſance ou mandemens fors ſeulement ces préſentes. Car ainſi nous plaiſt eſtre fait, non obſtant ordenances, mandemens ou deſſenſes à ce contraires.

Donné à Paris le vingtieſme jour de janvier l'an mil trois cent ſoixante trois.

(*Enſuite eſt écrit :*) Par Monſeigneur le Duc (*& plus bas, ſigné*) N. de Verres.

25 Avril 1393. *Ordonnance de paiement rendue par le Roi Charles VII en faveur de* Jehan Hibon, *chargé d'une miſſion en Boulonnais.*

CHARLES, par la grace de Dieu Roy de France. A nos amez & féaulx les Generaulx Conſeilliers ſur le fait des aides ordonnées pour la guerre, Salut & dilection.

Savoir vous faiſons que nous envoyans noſtre amé Jehans Hibons, Eſcuier, devers noſtre amé & féal Conſeiller le Vicomte Dacy ès parties de Boulenois, pour certaines choſes qui grandement touchent le bien de noz affaires, nous lui avons ordonné & ordonnons par ces préſentes la ſomme de deux cens frans d'or pour ſes deſpens.

Si vous mandons que ladicte ſomme de deux cens frans vous lui faciez bailler parmi prenant ces préſentes & quittance de lui ſenz aucun contredit, non obſtans quelconques ordonnances, mandemens & déſenſes à ce contraires. Donné à Paris le xxve jour d'Avril. L'an de grace mil ccc quatre vins & treze & de noſtre regne le treſzieſme. Par le Roy en ſon conſeil. (*La ſignature manque.*)

25 Mai 1460. *Ordonnance du Duc de Bourgogne en faveur de* Jehan Hibon, *Écuyer, Gouverneur de la ville de Beauqueſne.*

PHELIPPE, par la grace de Dieu Duc de Bourgoingne, de Lottharingie, de Brabant & de Lembourg, Conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, Palatin de Haynau, de Hollande & de Namur, Marquis du Saint Empire, Seigneur de Friſe, de Salins & de Malines, à noſtre Seneſchal de Pontieu ou à ſon Lieutenant Salut.

A la ſupplicacion de noſtre amé & feal Eſcuier de corps Jehan Hibon, contenant que, obſtant compacion continuelle qu'il a en noſtre ſervice à l'entour de noſtre perſonne, il ne lui eſt pas bonnement poſſible de excercer & deſſervir en perſonne l'office de Cappitaine de Beauqueſne, à lui nagaires donné, requerant pour ce noſtre proviſion. Sur ce, nous ce conſideré audit Jehan Hibon, inclinans à ſa dicte ſupplication, avons, de grace eſpecial, ottroyé & accordé, ottroyons & accordons par ces préſentes que le terme de trois ans continuelz & entſuivans à commancier du jour de la date de ceſtes il prinſt & lui loiſe faire excercer & deſſervir ſondit office de Cappitaine à ſes perilz & fortunes de par perſonne a ce ydoinne & ſouſſiſante. Si voulons & vous mandons que de noſtre preſente grace, ottroy & conſentement vous faictes ſouffrez & laiſſiez ledit Jehan Hibon joir & uſer plainement & paiſiblement ainſi & par la manière que dit eſt. Car ainſi nous plaiſt-il. Donné en noſtre Wille de Brouxelles le xxve jour de may l'an de grace mil cccc ſoixante.

Vers 1545. *Lettre de François de Crequy, Gouverneur de Thérouenne,* à Charles Hibon, Seigneur de Campſart. (*Et en ſubſcription*) A Monſieur de Champſart.

Monſieur j'ay receu lettres de Monſeigneur le reverendiſſime Cardinal de Bourbon dattées du dixneufvieme de ce moys de Mars par leſquelles il me mande avoir eſté arreſté au Conſeil que je ſere paié de une année de ma penſion & que vous & N...... ſeriez pareillement payés de une année de la voſtre. J'ay envoyé au ſerviteur de

Monſieur de Crequy mon frere un blanc ſellé pour ſervir de garentie. Je vous veulx engager a en faire aultant pour haſter l'expedition de celte affaire. J'ay faiɛt entendre en faveur que depuis qu'il a pleut au Roy vous nommer mon Lieutenant au gouvernement de ſa ville de Therouenne vous n'avez quieté voſtre charge ſauf depuis ces deux mois par mon ordre. Sur quoy en me recommandant a voſtre bonne grace je prieray le créateur vous avoir en ſa ſainɛte garde.

De Therouenne le penultieſme jour de Mars.

Le tout voſtre. F. de Crequy.

(*en ſubſcription.*)

A Monſieur de Campſart.

20 Février 1566. *Lettre du Roi Charles IX* à Charles Hibon, Seigneur de Campſart.

Monſieur de Campſart le Cappitaine Courteville m'a informé du bon ayde dont vous lui aviez eſté pour porter remède à l'evenement ſurvenu au chaſteau d'Eſtappes dont je ne veulx manquer à vous remercyer pour mavoir eſté voſtre conduiɛte en ceſte occaſion particulierement aggreable & déſirant pour ceſte conſideration vous favoriſer de récompenſe convenable j'ay commandé au Tréſorier Paſſat de vous donner la ſomme de deux cens livres qui lui eſt reſtée ès mains des gaiges du feu Sieur de Maulde Enſeigne de la compagnie dudit Cappitaine Courteville. Sur quoy m'aſſeurant que telle preuve de ma ſatisfaɛtion vous fera perſeverer en voſtre dévouement a mon ſervice je prieray Dieu Monſieur de Campſart vous avoir en ſa ſainte garde. Donné à Molins le xxe jour de Fevrier 1566 (*Signé*) CHARLES (*& plus bas*) Noblet.

(*Au dos eſt eſcrit en ſubſcription :*) A Monſieur de Campſart.

Lettre de François de Lorraine, duc de Guiſe, à Charles Hibon, Seigneur de Campſart.

Monſieur auſſitoſt comme l'ambaſſadeur de Portugal ſera arrivé à Peronne je vous prye vous préſenter a luy de par moy & luy faire avec vos gens toute l'eſcorte dont beſoing ſera pour la ſeureté de ſon voyaige juſques par deça affin qu'il ne ſoit en aulcun dangier ny ceulx de ſa ſuyete des gens qui couvrent les frontieres car ceſt choſe qui mimporte grandement & vous veulx de ce enchargier avant tout aultre pour eſtre aſſeuré comme je ſuys que vous ny obmettrez ryen & aviſerez de tout le voſtre au ſuccès lequel aɛtendant je prieray Dieu vous donner en ſanté bonne vye. De Calais ce xiie jour de Janvier. (*Signé.*) François de Lorraine.

Note. On remarquera que les anciens documents écrits en latin, mentionnent la particule de avant le nom patronymique : *Robertus Hibonis*, Robert de Hibon (l'an 1198), mais plus tard elle ne paraît plus en uſage.

La ſeigneurie de Frohen portait autrefois le titre de ſirerie (Archives de l'Empire, ſeɛt. adminiſt., No 137, lettre P.).

A cauſe de la ſubſtitution établie pour Mr le Comte Hibon de Frohen par ſon beau-père, le Duc de Brancas, dernier repréſentant mâle de ſa maiſon, nous mentionnerons parmi les titres auxquels le ſubſtitué ſe trouve appelé, ceux de Duc de Brancas, de Villars, de Lauraguais, Prince de Niſare, Comte de Forcalquier. Le fils aîné de cette famille portait le titre de Duc de Lauraguais.

HOUI

x archives de la famariée à N..... MARTEL, fut mère de JEAN Martel,
obre 1066. Il eut plit dans ses armes un quartier de Houdetot en Caux.

rteheuse, Duc de Ncheuse à la conquête de la Terre Sainte Son écu était:
que son frère Jean. tot qui portait *d'Hermines a un Sautoir besanté d'Or.*

llelin de Beuzeville,

il fit donation du pa *famille.*)

DE HOUDETOT.

Ier Degré. JEAN Ier ou [illegible] de Houdetot, Chevalier-Banneret, Seigneur & châtelain de Houdetot en Caux, fuivit Robert le Magnifique, Duc de Normandie, à Jerufalem, l'an 1034. (*Titre original aux archives de la famille.* — *P. Anfelme*, t. VIII, p. 16.) Il accompagna Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Il époufa N... DE TONY DE CONCHES, fille de RAOUL DE CONCHES, Grand Gonfalonier de Normandie, en la place duquel, d'après quelques chroniques, il porta l'enfeigne ducale à la bataille de Haftings, le 14 Octobre 1066. Il eut plufieurs enfants, dont deux fe font etablis en Angleterre, l'un dans le Comté d'Effex, l'autre dans le Comté de Berkshire. — N.... de Houdetot, mariée à N..... MARTEL, fut mère de JEAN Martel, Chevalier, qui portait dans fes armes un quartier de Houdetot en Caux.

II. JEAN II, Seigneur de Houdetot en Caux, fuivit Robert de Courteheufe, Duc de Normandie, à la conquête de Jerufalem en 1097. La tradition lui donne pour femme Jeanne D'ESTOUTEVILLE. *Arch. de famille.* Il portait : *d'Or à fix Pores de Sable pofés 3, 2 & 1.* Salles des Croifades à Verfailles. — COLARD de Houdetot en Caux, fuivit Robert de Courteheufe, Duc de Normandie, à la conquête de Jerufalem en 1097. Il portait le même écuffon que fon frere Jean. Salles des Croifades. — [RICHARD de Houdetot eft mentionné avec Colard D'ESTOUTEVILLE dans une lifte des Seigneurs Normands qui accompagnèrent Robert de Courteheufe à la conquête de la Terre Sainte. Son ecu était *d'Hermines à un Lambel befanté d'Or.* Dans une notice fur le pays de Caux, Bibl. Imp., anciens fonds No 8369, il eft queftion d'un Sire de Houdetot qui portait *d'Hermines à un Sautoir befanté d'Or.*]

III. COLARD Ier, Seigneur de Houdetot en Caux, fut témoin avec fon père pour une donation faite aux moines de l'abbaye de Cerify, par Goffelin de Beuzeville, au mois d'Août 1137. Il eft également nommé dans une autre donation faite à la même abbaye par Jean III, fon fils, en 1160. (*Titres originaux.*)

IV. JEAN III de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, prit part à la conquête de Naples & de Sicile en 1170. De concert avec ADELE... fa femme, il fit donation du pré de Sept-fonds à l'abbaye de Cerify. Cette donation faite en 1160 eft fcellée de fon fceau. Il y eft dit fils de Monfeigneur Colard. (*Titre original aux archives de la famille.*)

V. LOUIS Ier, Seigneur de Houdetot, Chevalier de la maifon du Roi, fervit en 1200 fous Philippe-Augufte à conduire des arbaletriers. — N. de Houdetot, defigné comme frère de Louis, dans les *Chroniques de Normandie.*

VI. RICHARD Ier de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, vivait en 1229, fuivant un vieux catalogue de l'ancienne Nobleffe (*Hift. de Rouen*, par Farin, tome Ier, page 129). Il époufa Marie DE MONTFORT, fille de Guillaume DE MONTFORT. (*Acte original fur parchemin, fcellé du fceau de l'Abbé de Cerify, en novembre 1232, relatif à une donation faite par Richard de Houdetot. Archives de la famille.*)

VII. GUILLAUME Ier de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, époufa en 1250 N... DE RIPPIA, fille de Thomas DE RIPPIA, Seigneur & Patron de Veauville-l'Efchelle, d'une partie Herville, autrefois Oherville, &c. Il avait alors la nomination de trois cures; en 1728 les Seigneurs de Houdetot nommaient encore à ces mêmes cures.

VIII. COLARD II de Houdetot, vivait en 1275. Il époufa N... MALET, fille de Lucas MALET, Chevalier, Seigneur & Patron d'Auffay & de la feconde partie d'Herville (*P. Anfelme*). Il fut nommé tuteur des enfants de Jean Malet, fon beau-frère. Les armes de Malet de Graville font accolées à celles de Houdetot fur les vitraux de l'églife d'Onxeville.

IX. RICHARD II de Houdetot, Chevalier de la maifon du Roi, préfenta à la cure de Veauville HENRI de Houdetot, qui y fut reçu par Gilles, Archevêque de Rouen, le 24 Janvier 1317; il époufa N... DE MARTEL, fille de Louis MARTEL, Seigneur de Bacqueville, de St-Vigor, &c., & de Mahaut D'ESTOUTEVILLE. — GUILLAUME de Houdetot, Chevalier, était témoin en 1307 avec Pierre de Hangeft, Bailly de Rouen.

X. [illegible] II de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Veauville-fur-les-Baons, époufa en 1350 N... DE LA ROCHE GUYON, fille du Sire DE LA ROCHE GUYON, Chevalier. Les armes DE LA ROCHE GUYON, *d'Or à fix Cotices d'Azur & une Bordure de Gueules* font accolées à celles de Houdetot fur les vitraux de l'églife d'Onxeville. — ROBERT de Houdetot, frère aîné, Sénéchal d'Agenois, Chevalier du bailliage de Caux, Grand Maître des arbalétriers de France, Capitaine général du duché de Normandie, fervit glorieufement fon pays dans ces hautes dignités pendant 40 ans. Son fceau au bas d'un titre daté du 15 Juillet 1340 eft chargé de *fix Pores 3, 2 & 1.* Il ne vivait plus en 1358. (*P. Anfelme.*) Les mêmes armoiries figurent fur un fceau appofé au bas d'une pièce datée du 13 Novembre 1348 (Voir p. 9 de cette notice).

X… [illegible] III de Houdetot, le plus jeune des frères, époufa [illegible] DE REGNERVILLE, fille de Simon DE [illegible], Écuyer, & de Mignonne DE REGNERVILLE [illegible]. — ROBILLARD de Houdetot, Écuyer, fit montre avec fix gens-d'armes de fa compagnie, reçue à Caen le [illegible] Septembre 1370. Il était Écuyer d'écurie du Roi Charles VI, mourut au mois de Mars 1397, fans avoir été marié. — ROBERT de Houdetot, Bailli de Caen, appelé à l'Échiquier de Normandie en 1391. Il donna le 22 Septembre 1396, des terres en avancement de fucceffion à GUILLAUME IV, fon neveu, en faveur de fon mariage avec Guillemette DE ROUVRAY. — RICHARD III de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Patron de Veauville, d'Herville, d'Auffay-la-Malet, Capitaine de Dieppe & fucceffivement Bailli de Rouen, de Gifors & de Caen, il eut permiffion en 1387 de fortifier fon château. Il avait époufé Marie DE BOSCVIMONT, fille & héritière du Seigneur DE BOSCVIMONT en Caux. Il mourut le 25 Juillet 1396. Il portait : *d'Argent à la Bande d'Azur paillée d'Or.* — GUYOT de Houdetot, Seigneur d'Efmondeville, donna en 1384 une quittance à RICHARD, fon frère. Il époufa vers 1380 Jeanne DE L'ESPINE. Il vivait en 1397. Ses armes étaient : *d'Argent à la Bande d'Azur diaprée d'Or, avec un Lambel de Gueules en chef.* — GUY de Houdetot, dit *Porquet*, Chevalier, Seigneur de Porquet, donna quittance en 1354 à St-Jean d'Angely. Son fcel portait *fix Pores, avec un Lambel de trois pièces.* Il fut condamné à mort & exécuté par arrêt du Parlement de Paris en 1386, fes biens furent confifqués. Il avait époufé vers 1380 Marie DE LA BOUTEILLIÈRE.

X… [illegible] de Houdetot, Seigneur de Houdetot, Veauville, Herville, Auffay-la-Malet, Graville, [illegible]ville, le Hellras, Bacqueville, Quenonville, Alvimbuic, & qualifié dans des actes judiciaires, [illegible] de moult Noble & ancienne generation, puis « Noble & puiffant Seigneur, » Chevalier, Chambellan du Roi, Bailli de Rouen en 1418, fut arrêté prifonnier, lorfque cette ville fut prife par les Anglais, & paya [illegible] écus d'or pour fa rançon, fon parent GUILLAUME de Houdetot fut pleige pour une partie de cette rançon. Il avait époufé [illegible] vers 1398 Guillemette DE ROUVRAY, morte [illegible] portait : *Burelé d'Or & d'Azur à un Lion de Gueules rampant*; 2° Jeanne DE RONCHEROLLES, fille de Jean DE RONCHEROLLES & d'Élifabeth DE HANGEST. Armes de Jeanne DE RONCHEROLLES : *mi-parti, au 1er, palé d'Or & de Gueules de 8 pièces; au 2e d'Argent à la croix de Gueules, chargée de 5 Annelets de Sable equipolées, fur le tout d'Argent à un Lion morné de Sable.* — JEANNE de Houdetot, femme de Robert D'HERBOUVILLE, Écuyer, Seigneur d'Herbouville, était veuve en 1427. Son fils aîné, Jean, Seigneur d'Herbouville & de Thionville, vivait en 1427. — JEAN de Houdetot, mort jeune, enterré à Veauville. — GUILLAUME de Houdetot, mort fans enfants, enterré à Veauville. — JEANNE de Houdetot, morte le [illegible] Août 1390, veuve & fans enfants de Jean MARTEL, Seigneur de Bacqueville, de St-Vigor, &c. — CARDINET ou RICHARD de Houdetot, Seigneur d'Efmondeville, en faveur duquel & de fon frère Guillaume, tefta GUILLAUME, IVe du nom, en 1401 & 1402. Mourut en ...., fans poftérité. — GUILLAUME de Houdetot, Seigneur d'Efmondeville, fut père de — JEANNE de Houdetot, femme de Lionnel DE BRACQUEMONT, Capitaine de Harfleur en 1400. Elle avait été douze ans auprès de la Ducheffe d'Orléans.

XIII. JEAN IV de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Houdetot & de Herville, d'Auffay-la-Malet, de Bihorel & de Fultot, Capitaine de Vernon, époufa, le 21 Août 1451, Marie DE LA MOTTE, fille de Noble homme Pierre, Chevalier, Seigneur DE LA MOTTE-fur-Leret, au Duché d'Orléans, & de Catherine DE COUTES. Il fit donation à fes enfants cadets, GUILLAUME, ROBERT, AMBROISE & PERRETTE, le 21 Novembre 1492 & mourut la même année. Les armoiries de Marie DE LA MOTTE étaient : *d'Or à la Quintefeuille de Sable.* — ISABELLE de Houdetot, dont la deftinée eft ignorée. — MARGUERITE de Houdetot, à laquelle fon père donna le fief de Quenonville le 6 Mai 1432. — ROBERT de Houdetot, Seigneur d'Efmondeville, qui eut pour fils :

X… [illegible] Ier de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Houdetot, de Herville, &c., l'un des premiers Chevaliers de l'ordre de St-Michel, époufa [illegible] Juillet [illegible] Madeleine DE SANDOUVILLE, fille de Noble homme Jean DE SANDOUVILLE, Chevalier, Seigneur dudit lieu, d'On[illegible] [illegible] G[illegible] DE PARDIEU; 2° le 23 Décembre 1400, Jeanne DE LA MARE, fille de Guillaume DE LA MARE, Écuyer, [illegible] [illegible]. Il devint Seigneur d'Onxeville, par la mort fans enfants de Guillaume DE SANDOUVILLE, frère de fa première femme. Il mourut en 1515. Les armoiries de Madeleine DE SANDOUVILLE étaient, *d'Argent à 3 Fermaux de Gueules, 2 & 1.* — GUILLAUME de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet, qui a fait la branche des Seigneurs de ce nom. Il eft regardé comme l'un des Gentilshommes les plus courageux de fon fiècle. Lieutenant de cent Gentilshommes de la Maifon du Roi, Capitaine du château de Gênes (à Gênes), dont il foutint le fiège depuis le 20 Juin 1512 jufqu'au 13 Août 1514. Nommé en récompenfe Capitaine de Therouanne, il la défendit contre Charles-Quint. Plufieurs lettres de François Ier prouvent toute l'eftime qu'il faifait de ce grand Capitaine. Il mourut en 1537. Il avait époufé 1° Antoinette DE BLOSSET, fille de Jean DE BLOSSET, Baron de Torcy, 2° Jeanne D'HERNEVILLE, Dame de [illegible], morte fans enfants. Il portait comme fon neveu Jacques II. — ROBERT de Houdetot, Lieutenant du château de G[illegible] à Gênes, fous GUILLAUME, fon frère, il fut donné en 1514 en otage pendant la capitulation. — AMBROISE de Houdetot, époufa Mathieu LA CAILLE, Écuyer, Seigneur d'Autretot. Elle eft morte fans enfants en 1493. — PERRETTE de Houdetot, époufa Olivier L'HOMME, Écuyer, Archer des gardes du corps du Roi en 1509. Ils vivaient en 1516. — JEAN de Houdetot, Seigneur d'Efmondeville, lequel vivait en 1450 & laiffa deux filles :

XV. JACQUES Ier de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Herville, &c., époufa, par contrat du 20 Janvier 1507, Perronne CHENU, âgée de 14 ans, fille de Pierre CHENU, Prince d'Yvetot. Elle fut mife hors de garde en 1501 par des Lettres du Roi. Jacques de Houdetot fit rendre aveu [illegible] par [illegible]. Guillaume V de fon nef de Houdetot, le 12 Mars 1536. Il mourut en cette même année 1537. Il portait : *d'Ar[illegible] Bande d'Azur, diaprée & chargée d'un Lion d'Or, accofté de deux Aigles de même. Supports : deux Lions d'Or lampaffés de [illegible] écu furmonté d'une couronne de Marquis.* Perronne CHENU portait : *d'Hermines au Chef [illegible] de Gueules & d'Or de 8 pièces.* — FRANÇOIS de Houdetot, Prêtre. — LOUIS de Houdetot, nommé Curé de Veauville-fur-les-Baons en 1516. — GEORGES de Houdetot, Seigneur de Fultot, Capitaine de Grainville, eut la garde noble d'Oudart de Haut-bourdin, fon neveu, le [illegible] Novembre 1538. — ANNE de Houdetot, fille d'honneur de la Reine, fut mariée par le Roi Louis XII le 20 Janvier 1513, à François DE HAUT-BOURDIN, fon neveu, l'un des cent Gentilshommes de la maifon du Roi. — LOUISE de Houdetot, femme de N... Seigneur de Veyres. — JEANNE de Houdetot, mariée à Robert D'ELLENVILLIER. — ANTOINE de Houdetot, Chevalier, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, l'un des cent Gentilshommes de la maifon du Roi, fut reçu, le 3 Avril 1541, en qualité de Noble & Puiffant Seigneur, par un aveu de Perceval le Fillâtre. Il époufa, le 25 Juillet 1523, Catherine DE CANONVILLE, veuve de Jean DE BAVENT, Seigneur d'Ypréville, & fille de Pierre DE CANONVILLE, Seigneur de Malleville, & de Marie GROSMESNIL. — MARIE de Houdetot, d'Efmondeville, morte fans enfants : elle avait époufé Joachim L'ENFANT. — JEANNE de Houdetot, Dame d'Efmondeville & d'Herquemare, Patronne de St-Vaaft, Dieppedale, veuve en 1538 de Rigaud DE BERQUETOT, Chevalier, Seigneur dudit lieu; eft iffue de ce mariage :

X… [illegible] V de Houdetot, Seigneur de Houdetot, Herville, &c., rendit aveu de fon fief de Houdetot au Roi en [illegible] Juin 1544, Suzanne DE ROUVILLE, fille de Louis DE ROUVILLE, Écuyer, Seigneur [illegible] Grand [illegible] de France, & de Suzanne DE COESME. Il tranfigea avec fon frère par acte du [illegible] Février [illegible] Mars 1543. De cet [illegible] eut pour père [illegible] Noble & Puiffant Seigneur. Il [illegible] Suzanne DE ROUVILLE portait : *d'Azur aux deux Bars d'Argent adoffés, cantonnés de 8 Billettes de même.* — JEANNE de Houdetot, femme de Pierre DE RONCHEROLLES, Seigneur d'Elquanquelan & de Hugueville, fils de Louis, Seigneur de Hugueville. Il tranfigea avec Guillaume, fon beau-frère, le 6 Juillet 1544 en préfence de JEAN de Houdetot, Seigneur d'Efpineville. — SIMON de Houdetot, Seigneur de Pinterauxfur-Oife, époufa Madeleine DE BOUQUETOT, fille de Guillaume, Écuyer, Seigneur de Rabus. Il fut préfent au mariage de fon frère en 1540 & ne vivait plus en 1545. — RENÉE de Houdetot, femme de Jacques PELLETOT, Seigneur de Frefoffe-le-Filleul, & de Marie DE HESTRAY. — LOUISE de Houdetot, époufa, le 23 Février 1541, Guillaume, Seigneur DE LA GARENNE, mort en Juin 1560, âgé de 73 ans. Leurs armes & leur nom font fur la cloche de l'églife de la Garenne, où il fut enterré. — ANNE de Houdetot, Religieufe à Saint-Amand de Rouen. — PIERRE de Houdetot, Chevalier, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, eft qualifié Noble & Puiffant Seigneur, Homme d'armes de la compagnie de Montmorency. Il fut tué à la bataille de St-Denis en 1567. Il époufa, le 10 Janvier 1561, Madeleine D'ACHÉ, fille d'Olivier, Seigneur de Drefolles, & veuve de François DE PRÉVILLE, Seigneur de Machenanville. Elle fe remaria une troifième fois à Charles MAINTERNE, Seigneur d'Elfay. Elle eut la tutelle de fon fils Jacques de Houdetot le 21 Juin 1568. — ANNE, Dame d'Efmondeville, qui époufa G. ... LE ROUX, Seigneur de Gron.

X… [illegible] de Houdetot, Seigneur d'Alvimbuic & du Bois-Grimout, époufa le 19 Mai 1583, Judith AVENEL, [illegible] Jean AVENEL & de Catherine BREHEN. Il donna aveu à Charles de C[illegible] Seigneur de Roquefort le [illegible] Juillet 1588, & reçut une déclaration d'héritage d'Abraham [illegible]. Il donna aveu à caufe de fa femme à Madame la Ducheffe de Longueville & [illegible] les mêmes armes que Jacques II & la couronne de Marquis. — CHARLES de Houdetot, mort célibataire. — ISABELLE de Houdetot, époufa, le 8 Juin 1573, Charles DE LA FONTAINE, Seigneur de Seletot-la-Gueule & de Gauffeville. — LOUISE de Houdetot, femme de Guillaume MANDOT, Seigneur de la Grue. — CHARLOTTE de Houdetot, Abbeffe de Saint-Saens en Normandie. — FRANÇOIS Ier de Houdetot, Chevalier, Haut & Puiffant Seigneur de Houdetot, Herville, Onxeville, Veauville, &c., Chevalier de l'ordre du Roi; fut mis hors de garde-noble le 22 Septembre 1561. Il époufa, 1° le 11 Mai 1582, Françoife DE FAY, fille & héritière de Haut & Puiffant Seigneur Louis DE FAY, Seigneur de Fercourt, & de Françoife HANGARD, 2° Françoife GOUPIL, veuve de Charles MARTEL, Seigneur de Fontaines, laquelle était veuve en 1590. Il laiffa de la première femme quatre enfants. Françoife DE FAY portait : *d'Argent femé de Fleurs de Lys de Sable fans nombre.* — MARIE de Houdetot, morte fans alliance. — FRANÇOISE de Houdetot, femme de Georges LE VANNIER, Seigneur d'Ancretteville-fur-Mer. Ils firent une vente le 7 Février 1573. — JACQUES de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, Chevalier de l'ordre du Roi, donna aveu à Henri de Bourbon, Prince de Condé, Duc d'Enghien, Pair de France, comme Baron de Cany-Caniel le 25 Octobre 1577. Fit les preuves de nobleffe avec Adrien, fon fils. Il fut marié en premières noces, le 6 Janvier 1588, à Marguerite DE PONTBRIANT, en fecondes noces le 14 Avril 1608, à Suzanne DE LA FOREST, & fe remaria une troifième fois.

Premier lit.

X… [illegible] de Houdetot, Seigneur d'Alvimbuic, partagea [illegible] 1617 & 1635. Fit ceffion à Jean [illegible] [illegible] 1624, Marie LE PEIGNE [illegible] Bolhart en Caux, fille de [illegible] Angerville & de Marie FERMET, [illegible] 1644, Suzanne DE BOLBERS. *Premier lit.* — ÉTIENNE de Houdetot, Seigneur du Pont de l'Arche, fut tuteur confulaire de fes neveux le 11 Février 1624. Mort célibataire. — PIERRE de Houdetot, Seigneur de Veauville, mort en 1629, célibataire. — ABRAHAM de Houdetot, Seigneur de Bois-Gribout, duquel font fortis les Seigneurs de ce nom. Il époufa Barbe DU HAMEL, fille de Robert DU HAMEL & de Jeanne LE BLOND, par traité du 1er Avril 1628, reconnu le 4 Juillet fuivant. *Second lit.* — CHARLES de Houdetot, Écuyer, dont la fucceffion fut partagée en 1600. — MARIE de Houdetot, époufa, le 12 Juin 1597, Charles D'AUBERT, Seigneur de Theuville en Caux. *Premier lit.* — ADRIEN de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Herville, Veauville, Barville, &c., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, eft qualifié Marquis Châtelain de Houdetot; il époufa 1° le 27 Février 1601, Jacqueline MARTEL, fille de Charles, Seigneur de Fontaines, & de Françoife GOUPIL, dont il eut cinq enfants, 2° le 25 Avril 1630 Nicolle D'HERBOUVILLE, fille d'Adrien, Seigneur de Lunerav, & de Marie CROIX MARES. Elle portait *de Gueules à la Fleur de Lys d'Or.* De ce mariage trois enfants. *Second lit.* — RENÉ de Houdetot, Seigneur de Barville, St-Aubin, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Chevalier de fon ordre, époufa, le 27 Décembre 1600, Madeleine DE MAUTHEVILLE, fille & héritière du Seigneur dudit lieu. De ce mariage il laiffa. — ADRIEN de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Foucart, époufa Madeleine DE MARTINVILLE, fille du Seigneur du même nom. Il époufa enfuite par traité du 10 Décembre 1619, Claude LE LIEUR, fille du Seigneur de Ste-Catherine & de Martot, & de Catherine DE CARADAS ou HERON. — MARIE de Houdetot, époufa, le 5 Février 1640, François DE NORMANVILLE, Seigneur de Baucaufie & de Hotot, Chevalier de l'ordre du Roi, fils d'Abraham, Seigneur des mêmes terres, & de Julienne D'ANGENNES. — N..... de Houdetot, mort au fervice. — N..... de Houdetot, Seigneur de la Lande, mort au fervice. — LOUISE de Houdetot, morte fans avoir été mariée.

X… [illegible] de Houdetot, Seigneur de Houdetot, d'Alvimbuic [illegible] époufa le 4 Décembre 1648, [illegible] L'HOSTE, fille de Hilaire, Secrétaire [illegible] Seigneur de Montfermeil, & de Marie [illegible]. Elle eut la tutelle de fes enfants le [illegible] Février [illegible] par la mort de fon mari le 20 Décembre 1653, & tranfigea avec Daniel de Houdetot, Seigneur de Roumare en 1671. — FRANÇOIS de Houdetot, mort fans alliance, au mois d'Août 1650. — MICHEL de Houdetot, mort en Décembre 1651, célibataire. — MARIE de Houdetot, morte fans alliance en 1664. — N. de Houdetot, morte fans alliance. — DANIEL de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Colombs & de Roumare, a fait la branche des Seigneurs de ce nom. Il époufa, par contrat du 22 Juillet 1677, Marthe DE RAMBURE. — N. de Houdetot, morte fans alliance. — ADRIEN de Houdetot, Seigneur de Bois-Gribout. Il fut baptifé le 18 Août 1631. Il avait époufé Françoife TOLMER, de laquelle il eut. — CHARLES de Houdetot, tué au fiège de Montpellier en 1621. — ADRIENNE de Houdetot, Abbeffe de St-Saens, l'an 1631. — SUZANNE de Houdetot, mariée, le 28 Juin 1615, à Blaife de MAUVIEL, Seigneur de la Fournelle. — CHARLOTTE de Houdetot, mariée, le 1er Mai 1620, à Charles D'HERBOUVILLE, Seigneur de St-Jean. De ce mariage JEAN-BAPTISTE D'HERBOUVILLE, reçu Chevalier de Malte en 1669. — JOURDAINE de Houdetot, Religieufe à St-Siens, le 21 Sept. 1631. — FRANÇOIS II de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Veauville, Herville, Onxeville, du Hellras, &c. Marié, le 4 Juillet 1600, à Marie DU FOUR, fille de Charles, Seigneur de Fontaines-le-Chaftel, & de Charlotte DU CHEMIN. Il fut maintenu dans la Nobleffe le 16 Juillet 1667, par M. de la Galiffonnière, Intendant de Rouen. — GENEVIÈVE de Houdetot, mariée, le 7 Janvier 1657, à Claude MALIER, Marquis du Houffay. — CATHERINE de Houdetot, mariée, le 31 Octobre 1671, à Raoul D'HERDOUVILLE, Seigneur de la Cour-le-Comte. — ADRIENNE de Houdetot, mariée à René DE PERENEL. Remariée à René D'AUBERT, Sgr d'Aubeuf. — FRANÇOIS de Houdetot, Chevalier, Seigneur d'Auffay, d'Herville & de Foucart, époufa le 23 Mai 1650, Catherine ISNEL. Elle fe remaria enfuite. — ADRIEN de Houdetot, Seigneur d'Auffay & de Foucart, mort fans poftérité en Novembre 1719. Il avait époufé en 1681, Marguerite-Feuillette DUFAY qui mourut en 1720. — MARIE de Houdetot, mariée à Antoine DE BONNE-FAY, Seigneur de Guigneville. — MARGUERITE de Houdetot, Religieufe à Bi[illegible]. — GENEVIÈVE de Houdetot, morte fans alliance. — CATHERINE-MADELEINE de Houdetot, époufa, le 18 Mars 1656, François DE VIPART, Écuyer, fils de Charles, & de Marguerite PRIMOULT.

XX. CHARLES Ier de Houdetot, Seigneur de Gros-Menil & de Montfermeil, né le 10 Janvier 1651, fut baptifé à Bacqueville [illegible] R. P. R. Meftre de camp du régiment de Bourg[illegible] [illegible] Catherine LE BRE[illegible] [illegible] de St-Laurent de Brevedent en [illegible] Février 1[illegible]. — JUDITH de Houdetot, morte fans alliance. — DANIEL de Houdetot, Seigneur de Colombs, [illegible] Efraire en 17[illegible]. — FRANÇOIS-JEAN de Houdetot, Lieutenant [illegible] régiment [illegible] de Houdetot [illegible] vait en 17[illegible]. — JEAN-BAPTISTE de Houdetot, Lieutenant de [illegible] Meftre de camp du régiment d'Ar[illegible]tois. — MARIE-SUZANNE de Houdetot, Religieufe aux Filles St-François de Mont Didier. — JEAN-DANIEL de Houdetot, Capitaine réformé à la fuite du régiment de la Tremouille. Il époufa le [illegible] Novembre 17[illegible], Marie-Thérèfe FISTER. — JEAN de Houdetot, Seigneur de Bois-Gribout, célibataire. — ANNE-MARGUERITE de Houdetot, fille Demoifelle de Bois-Gribout, non mariée en 17[illegible]. — ANDRÉ de Houdetot, Seigneur de Bois-Gribout, marié à Charlotte-Colombe D'ESTIVERVILLE, de laquelle il eut quatre enfants, morts en bas âge. — CHARLOTTE de Houdetot, morte fans alliance. — CATHERINE de Houdetot, Religieufe, à Bellefonds à Rouen. — MARIE-CONSTANCE de Houdetot, Religieufe, aux filles de Ste-Marie, à Rouen en 1731. — NICOLAS de Houdetot, Cornet & de la Meftre de camp du régiment de Bourgogne en 1703, puis Meftre de camp de dragons. — CHARLES de Houdetot, mort le 14 Novembre 1727, fans enfants de Marie-Élifabeth ERARD LE GRIS D'ESCHAUFOUR. — ADRIEN-JOSEPH de Houdetot, qualifié Marquis de Houdetot, Seigneur d'Onxeville, Veauville, Robertot, &c., époufa, le 30 Décembre 1694, Marie-Madeleine DE CHALONS, fille de Rodrigue, Seigneur & Patron d'Allonville, Cretot, &c., Secrétaire des Cabinet & Chambre du Roi, & de Catherine DE BRIFFAUT DE BRESSY. — JEAN-FRANÇOIS de Houdetot, Seigneur de Fontaine-le-Chaftel, Capitaine en 1693 au régiment Dauphin infanterie. Il époufa, le 30 Mars 1695, Nicole D'HERBOUVILLE, fille de Robert, Seigneur de la Cour-le-Comte, & de Catherine DE HOUDETOT. — ADRIEN de Houdetot, Seigneur d'Auffay & de Foucart; marié le 17 Octobre 1681, avec Marguerite FEUILLETTE-DE-FAY, fille de Daniel FEUILLETTE, Seigneur du Fay & de Cornay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Commiffaire général de l'artillerie & Intendant des poudres & falpêtres de France; il donna aveu le 20 Octobre 1670, & fut enterré à Notre-Dame de Herville le 26 Novembre 1719.

XXI. C[illegible] II de Houdetot, Chevalier, Marquis de Houdetot par nouvelle création de 1724 [illegible] St Laurent, &c. Né le 10 Septembre 1678. Lieutenant général en l'Île de France [illegible] Brigadier d'infanterie. Meftre de camp du régiment [illegible] Il époufa le 23 Octobre 1717 Catherine [illegible] APREL, Préfident en la Cour des comptes, aides & finances de [illegible] [illegible] mort le 2 Juin 1748. — [illegible] Grammont Lieutenant [illegible] CARde The[illegible]. — LOUIS de Houdetot, Colonel d'un régiment d'infanterie, tué à l'attaque de Barcelone au mois de Septembre 1714. — LOUIS-PIERRE, Comte de Houdetot, Meftre de camp du régiment d'Artois, le 1er Février 17[illegible], Lieutenant [illegible] Picardie le 25 Juillet [illegible] Marie-Louife FILLION DE VILLEMUR mort le 10 Août 17[illegible], laiffant deux filles. — FRANÇOIS-BERNARD de Houdetot, né le 18 Novembre 1713, fut marié le 21 Décembre 1740, à Catherine DUMESNIL D'APLINCOURT. — JACQUES-FRANÇOIS de Houdetot, né le 2 Juin 1716, fut marié le 9 Février 1750 à Marie-Anne-Thérèfe DE BACQUEVILLE. — ADRIEN III-FRANÇOIS de Houdetot, Seigneur de Veauville, Herville, &c., époufa le 22 Février 1718, Marie-Conftance D'ESPINAY, fille de François, Marquis d'Efpinay & de Boifguerout, & de Marie-Conftance DE CHALONS. Il eft dit Haut & Puiffant Seigneur, Adrien de Houdetot, Chevalier, Marquis de Houdetot, dans fon contrat de mariage. Mort fans enfants le 17 Janvier 1726. — MARIE-MADELEINE de Houdetot, mariée le 24 Juillet 1724, à Louis DE BEC-DE-LIÈVRE, Marquis de Cany, fils de Thomas-Charles, Marquis de Quevilly, Préfident au Parlement de Normandie, & de Marie-Anne PELLOT. — MARIE-FRANÇOISE de Houdetot, morte en couches fans laiffer d'enfants de Jacques DE CAQUERAY, Seigneur de Maucombles, qu'elle avait époufé le 4 Novembre 1726. — CHARLES de Houdetot, Seigneur de Fontaine-le-Chaftel, de St-Germain des Effards & des Authieux, qualifié Comte de Houdetot, né le 1er Janvier 1696, époufa le 17 Février 1731, fa coufine Louife D'HERBOUVILLE, fille d'Adrien, Marquis d'Herbouville. — LOUIS de Houdetot, Seigneur d'Auffay, & de la feconde portion d'Herville, de Foucart, &c., époufa le 4 Avril 1724, Suzanne-Madeleine CARREL, fille d'Antoine CARREL, Seigneur de Maifonval, Secrétaire du Roi, & de Suzanne DE BAILLEUL.

XXI. [illegible]-CÉSAR de Houdetot, de la Mellerave, Lieutenant [illegible] des armées du Roi, né le 2 Août 1724, décédé le 27 Avril [illegible] de fon mariage contracté le 28 Février 1748 avec Élifabeth-Françoife DE LA LIVE DE BELLEGARDE, deux enfants [illegible] lettres patentes de 17[illegible] le Roi en confidération de [illegible] rendue par [illegible] la dignité [illegible] fans ordre de primogéniture. — CHARLOTTE-MARIE de Houdetot [illegible] le [illegible] Décembre 1731 Mariée [illegible] Mai 1730 [illegible] MARBEUF. — [illegible] de Houdetot [illegible]. — CHARLES-ANTOINE de Houdetot, né à Paris le 1er Mai 1721. — CHARLES-LOUIS-MARIE de Houdetot, Marquis de Houdetot, né à Rouen le 14 Août 1718, Seigneur des paroiffes de St-Pierre, de Graimbouville & de St-Laurent de Brevedent, Seigneur d'Hectot, Carretot, &c. Il époufa, le 14 Avril 1749, Noble Marie-Anne-Henry-Louife DE BEAUDOT DE SAINNEVILLE, fille aînée de Meffire Henry François, Seigneur & Patron de Sainneville, Barville, &c. & de Noble Dame Marie Anne Gabrielle D'AUBE, née à St-Chriftophe de Marbeuf le [illegible] Août 1733. Il eft mort à St-Laurent de Brevedent le 17 Février 1780 & a été enterré à Graimbouville, laiffant de fon mariage cinq enfants. — CHARLOTTE-MARIE, Femme DE MENESTIAN, Marquife de Chaftron, morte fans poftérité. — ADÉLAÏDE-LOUISE-CAMILLE, née en 1725, morte en Mai 1730. — MARIE-ANNE-CATHERINE de Houdetot, née le 8 Août 1730. — JEAN-FRANÇOIS-BERNARD de Houdetot, né le [illegible] Septembre 1732. — PIERRE-FRANÇOIS de Houdetot, né le 2 Octobre 1733. — FRANÇOIS-JOSEPH de Houdetot, né le 20 Mars 1735 & mort le 24 Février 1758. — MARIE-FLAVIE de Houdetot, née le 10 Juillet 1750 & morte le 20 Janvier 1727. — MARIE-JEANNE de Houdetot, née le 24 Juin 1760. — MARIE-THÉRÈSE de Houdetot, née le 13 Octobre 1761. — ANNE-THÉRÈSE de Houdetot, née le 3 Juin 1751. — FRANÇOIS-MARC-JOSEPH de Houdetot, né le 18 Juin 1752. — MARIE ANTOINETTE-ÉLISABETH de Houdetot. — FÉLICISSIME-FRANÇOIS de Houdetot, né le 2 Janvier 1755, époufa fa nièce Éléonore DE HOUDETOT. — HONORÉ-LIÉVIN de Houdetot, né le 18 Mars 1756. — PIERRE-JOSEPH de Houdetot, né le 22 Mars 1759, époufa Demoifelle Harbe CAYET. — ADRIEN-CHARLES-FRANÇOIS-MARIE, Comte de Houdetot, né en Février 1755, Page du Roi en 1772, Maréchal de camp en 1780, mort fans enfants en Octobre 1781. — CLAUDE-LOUIS de Houdetot, baptifé le 17 Septembre 1726, à Notre-Dame de Herville. — SUZANNE-MARGUERITE de Houdetot, née le 28 Avril & baptifée le 1er Mai 1724.

XXIII. [illegible]-MARIE-FRANÇOIS-ANGE, Comte de Houdetot, Lieutenant général des armées [illegible] Paris le [illegible] 1749, décédé à Paris le 18 Octobre 1825. Marié en premières noces, le 13 Septembre 1779, à Louife PERINET DE FAUCONES, décédée [illegible] en fecondes noces à l'Île de France le 6 Février 1784 à Conftance-Jofèphe DE CERNAY, née le 19 Janvier 1767 & décédée à Paris le 3 Juin 1842. Elle était [illegible] France en 1798. Il laiffa de fon premier lit trois enfants & du deuxième lit [illegible] enfants. *Premier lit.* *Second lit.* — FRANÇOISE-CHARLOTTE de Houdetot, née le 15 Mars [illegible] mariée à Charles DUPLESSON DE BLAINVILLE. — MARIE-JEANNE-AGNÈS de Houdetot, née à Saint-Laurent de Brevedent le 21 Janvier 1757, & décédée, fans avoir été mariée, le 27 Mars 1833. — GABRIELLE-CHARLOTTE-CÉSARINE de Houdetot, née le 9 Mai 1751 & décédée à Rouen le 20 Juin 1832, fans poftérité. — LOUIS-FRANÇOIS de Houdetot, Chevalier, ancien Officier au régiment de Monfieur, Chevalier de St-Louis, né à Saint-Laurent de Brevedent le 18 Avril 1760. — CONSTANCE-CÉSAR de Houdetot, Comte de Houdetot, ancien Officier au régiment de Monfieur, Chevalier de St-Louis, né à Saint-Laurent de Brevedent le 3 Juin 1758. Marié à Demoifelle Élifabeth-Marie-Françoife COURTY. Mort à Montivilliers, fans poftérité. — CHARLES-CÉSAR-HENRI de Houdetot, Marquis de Houdetot, Seigneur & Patron des paroiffes de Saint-Laurent de Brevedent, de Saint-Pierre de Graimbouville, Seigneur de la Brière, d'Hectot, Carrelet, Thiboutot, &c., né le 1er Octobre 1754 à St-Laurent de Brevedent. Exécuté révolutionnairement le 7 Thermidor. Il avait époufé, le 6 Août 1781, Noble Demoifelle Alexandrine-Jeanne-Louife EUDES DE MIREVILLE, fille de Haut & Puiffant Seigneur Alexandre-François-Charles EUDES DE CATTEVILLE, Marquis de Mireville, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Louife-Charlotte DE LA PIERRE DE FREMEUR. — JOSEPH-PAUL-FRÉDÉRIC de Houdetot, non marié. — FRÉDÉRIC-FÉLICISSIME-MARC-AURÈLE de Houdetot, Capitaine Adjudant major au 3e régiment des grenadiers de la garde, tué à la bataille de Magenta. — OLIVIER de Houdetot, mort à l'armée pendant la campagne de Ruffie. — STANISLAS-ADÈLE de Houdetot, né le 18 Avril 1796, Directeur des contributions indirectes, Chevalier de la légion d'honneur. — ÉLÉONORE de Houdetot, mariée à fon oncle FÉLICISSIME-FRANÇOIS. — FÉLICITÉ de Houdetot, non mariée.

XXIV. FRÉDÉRIC-[illegible], Comte de Houdetot, Pair de France, Membre [illegible] [illegible] Légion [illegible] [illegible] Décembre 17[illegible]. — N... de Houdetot, morte [illegible]. — ANGÉLIQUE de Houdetot, née le 17 Septembre 1779, morte en 1781. — ÉLISABETH-MARIE-HENRIETTE-CONSTANCE de Houdetot, née à l'Île de France le 15 Décembre 1785. Mariée à M. le Général Baron DE BAZANCOURT & décédée en Mai 1851. — ROBERT-ANTOINE-CONSTANT-[illegible] DE BOURBON de Houdetot, né à l'Île de France [illegible] Avril 1787. Fut tenu fur les fonts de baptême par [illegible] Volontaires de Bourbon en mémoire de ce qu'[illegible] pour fon père les avait commandés à la bataille de Gondelour & les avait menés à la baïonnette contre les Anglais. Décédé le 6 Août 1792. — CONSTANCE-STÉPHANIE JEANNE de Houdetot, née à l'Île de France le 24 Juin 1788. Mariée à Augufte Comte GERMAIN DE MONFORTON. — CHARLES-ÎLE-DE-FRANCE, Comte de Houdetot, né à l'Île de France le 6 Juillet 1789 & tenu fur les fonts de baptême par la Colonie de l'Île de France, qui lui a donné fon nom. Lieutenant général en 184[illegible], Aide de camp du Roi Louis-Philippe, Infpecteur général d'infanterie, Député du Calvados, Grand Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, Grand-Croix de Charles III d'Efpagne, &c., mort le 5 Octobre 1866. — HENRI CÉSAR de Houdetot, né à l'Île de France le 27 Mars 1791. Page de l'Empereur Napoléon Ier. Tué à la bataille de Margifiel devant Leroli le 23 Août 1810 d'un coup de baïonnette. Lieutenant & Chevalier de la Légion d'honneur. — ARTHUR de Houdetot, né à l'Île de France le 3 Mai 179[illegible], mort le [illegible] Août fuivant. — AUBERTE-AUGUSTE-MARIE de Houdetot, né à l'Île de France le 17 Juin 1793. Tué à la bataille de Leipzig le 18 Octobre 1813, ayant le grade de Lieutenant. — CÉSARINE-MARIE-JOSÉPHINE de Houdetot, née à l'Île de France le 27 Septembre 1794. Mariée, le 18 Novembre 1811, à Profper-Simon BRUGIÈRE, Baron de Barante, Membre de l'Académie, Ambaffadeur de France en Ruffie. — ERNESTINE-JEANNE-MARIE de Houdetot, née à l'Île de France le 7 Février 1796, mariée le 27 Avril 1820, à Jean-Louis Baron FLEMING, morte le 22 Septembre 1836. — JOSÉPHINE-ADÉLAÏDE-CÉLINE de Houdetot, née à l'Île de France en Mars 1797. Morte le 29 Octobre 1858, mariée à M. LANGLOIS, Comte d'Amilly. — JOSÉPHINE-EMMA-MARIE-SOPHIE de Houdetot, née en mer, le 20 Mars 1798, par le 6e degré 39' de latitude N. & le 16e 05' O. de Paris. Morte à bord le 24 Mai de la même année. — CÉSAR-FRANÇOIS-ADOLPHE Comte de Houdetot, né le 11 Août 1799, ancien Officier de la garde royale, Officier de la Légion d'honneur & de St-Ferdinand d'Efpagne, Receveur des finances au Havre. Marié, le 14 Janvier 1830, à Augustine-Louife-Ifaline-Sidonie DE LA ROQUE DE MONS; décédé le 30 Juillet 1869. — ALEXANDRINE-CONSTANCE-LOUISE de Houdetot, née à Saint-Laurent de Brevedent le 4 Mars 1791. Mariée en 1808 à Amable BOURSIER DE VERTRON, décédée en fon château de Vertron le 23 Janvier 1838. Elle a laiffé trois enfants. — ALEXANDRE-LOUIS-CÉSAR de Houdetot, Marquis de Houdetot, né à Gommerville le 27 Janvier 1784. Marié, le 28 Avril 1808, à Demoifelle Hortenfe-Louife-Charlotte DE BAILLEUL, fille de Jean-Louis, Comte DE BAILLEUL, Commandeur des ordres royaux militaires & hofpitaliers de Saint-Lazare & du Mont-Carmel, & de Dame Henriette-Françoife-Denife LE CHARTRIER DE BEUZEVILETTE. De cette union font iffus. — ARMAND-MAXIMILIEN de Houdetot, Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Chevalier de St-Ferdinand d'Efpagne, né à Saint-Laurent de Brevedent le 9 Avril 1787. Marié à Stéphanie HERSANT DES TOUCHES, fille de l'ancien Préfet de Verfailles, Chevalier de la Légion d'honneur. De cette union eft forti.

XXV. MARIE-FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE de Houdetot, née le 13 Mars 184[illegible], mariée, le 3 Juin 1863, à Jules-Victor SAULNIER. — FRANCK-LOUIS de Houdetot, né le 16 Novembre 1836, mort le 6 Juillet 1838. — ISALINE MARIE-CONSTANCE de Houdetot, née le 25 Décembre 1840, mariée, le 12 Octobre 1860, à Guillaume-Henri MALHERBE DE MARAIMBOIS. — FRANCK-EDOUARD Comte de Houdetot, né le 8 Mars 1832, marié, le 8 Juillet 1867, à Élifabeth-Louife-Jofèphine GALOS, fille de Henri GALOS, Confeiller d'État, Député, Officier de la Légion d'honneur, & de Ifabelle-Jofèphine-Maximilienne-Mélanie FOY. — EDMOND-LOUIS-ALEXANDRE de Houdetot, Marquis de Houdetot, né à Saint-Laurent de Brevedent le 15 Novembre 1812. Marié, le 28 Mars 1848, à Mademoifelle Françoife-Henriette-Élodie LE COURTOIS D'URBAL, née le 1er Juillet 1826, mort le 17 Décembre 1866. — LÉOPOLDINE-MARIE-MAXIMILIENNE de Houdetot, née à Saint-Laurent de Brevedent le 20 Octobre 1817, mariée, le 16 Octobre 1836, à Victor PEYFRAND DE LA BOUTRESSE, ancien Subftitut du Procureur général de la Cour royale de Riom. — CÉSARINE-LOUISE de Houdetot, née à Saint-Laurent de Brevedent le 19 Mai 1820. — GASTON, Vicomte de Houdetot, né en Septembre 18[illegible], Attaché d'Ambaffade, Chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1868, fans avoir été marié.

ANNE-ISABELLE-SIDONIE de Houdetot, née le 9 Juin 1868. — RICHARD-LOUIS, Marquis de Houdetot, né le 5 Juillet 1849.

Paris — Typogr. [illegible]

DE HOUDETOT (a),

EN NORMANDIE, PICARDIE ET ARTOIS.

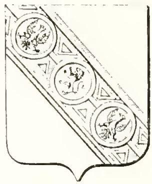
Chevaliers Bannerets, Marquis de Houdetot, Barons de Cany-Caniel (b), *Comtes de Houdetot ſans ordre de primogéniture ; anciens Seigneurs de Houdetot en Caux, Veauville-ſur-les-Baons, Herville, Veauville l'Eſchelle, Auffay-la-Malet, Calletot, Eſmondeville, Porquet, Boſchimont, Graville, Limanville, le Heſtray, Blaqueville, Veauville-ès-Gerponville, Quenonville, Enombuſc, Alvimbuſc, Bihorel, Bolleville, Fultot, Epinneville, Sotteville-ſur-la-mer, Erquemare, Saint-Vaaſt, Dieppedale, Ponteriau-ſur-Oiſe, Bois-Gribout, Canonville, Malleville, Onveville, Veauville l'Eſcabot, Pont de l'Arche, Foucart, Barville, Robertot, Saint-Aubin, Groſmenil, Colomby, Roumare, Montfermeil, La Londe, Fontaine-le-Chaſtel, Grimbouville, Hectot, Saint-Laurent de Brève-dent, Saint-Pierre, la Mailleraye, Carretot, La Brière, Carrelet, &c.*



Antérieurement à l'an 1034, juſqu'au XIVe ſiècle (*c*).



Depuis le XIVe ſiècle juſqu'à la fin du XVe (*d*).



Depuis la fin du XVe ſiècle : armes actuelles (*e*).

SUPPORTS : *Deux Lions d'Or langués de Gueules.* CRI DE GUERRE : *Houdetot!* DEVISE : Tout pour mon Dieu.

JEAN ou LOUIS de Houdetot, vivant en 1034, eſt admis comme premier membre connu de cette maiſon par pluſieurs écrivains qui s'en ſont occupés, & plus parti-

(*a*) Dans les nomenclatures du XIe & XIIe ſiècle, on trouve HAUTOT ou HOTOT, pour Houdetot, noms ſuivis de la deſcription des armoiries qui étaient alors portées par la maiſon de Houdetot : *d'Or à ſix* (ou *ſept*, 2, 2, 2 & 1) *Porcs de Sable.* Il exiſtait auſſi à la même époque une maiſon de HOTOT qui ne ſemble pas avoir une communauté d'origine avec celle dont on s'occupe ici; quelques-uns de ſes membres portaient : *d'Azur à un Lion d'Or rampant, à Molettes d'Or ſemées ;* & d'autres : *d'Argent à une Faſce d'Azur à quatre Aigles de Sable*

(*b*) JACQUES de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, Chevalier de l'ordre du Roi, qui donna aveu à Henri de Bourbon, Prince de Condé, en qualité de Baron de Cany-Caniel, le 28 Octobre 1577, portait : *d'Argent à la Bande d'Azur diaprée d'Or, & chargée d'un Lion & de deux Aigles de même : l'écu ſommé d'un Cercle d'Or, entouré de Perles, ayant dans le milieu un Caſque d'Argent bordé, cloué & orné d'Or, taré de deux tiers, ſon tortil des émaux de l'écu ;* cimier, *un Lion d'Or, dans un Vol banneret également des émaux de l'écu, de même que les lambrequins;* ſupports : *deux Lions d'Or, langués de Gueules;* CRI DE GUERRE : Houdetot! DEVISE : Tout pour mon Dieu.

(*c*) JEAN de Houdetot qui accompagna le Duc Robert à Jéruſalem l'an 1034, portait : *d'Or à ſix Porcs ou Sangliers de Sable, poſés* 3, 2 & 1. (Cet écuſſon eſt figuré dans la ſalle des croiſades à Verſailles.) Les mêmes armoiries ſont ſur le ſceau de ROBERT de Houdetot, Grand-Maître des arbalétriers de France, qui vivait au XIVe ſiècle (voir aux Archives de France, & ſalle des Grands Maîtres des arbalétriers à Verſailles), & ſur celui de ſon fils GUY, condamné à mort par arrêt du Parlement de Paris en 1386 : il y ajoutait un *lambel de trois pièces.*

(*d*) A la mort de GUY, RICHARD III, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Patron de Vauville, d'Herville, d'Auffay-la-Malet, Capitaine de Dieppe & ſucceſſivement Bailli de Rouen, de Giſors & de Caen, remplaça l'ancien écu de ſa maiſon par de nouvelles armes; il portait : *d'Argent à la Bande d'Azur, paillée d'Or.* GUYOT, ſon frère, ajoutait, à ces mêmes armoiries, un *Lambel de Gueules en chef.*

(*e*) C'eſt ſeulement à la fin du XVe ſiècle qu'apparaiſſent les armes que porte encore aujourd'hui la maiſon de

culièrement par Cherin (a) & d'Hozier (b), qui suivent la filiation jusqu'en 1724. Le père Anselme (c) ne l'établit que depuis le XIV[e] siècle, & la continue jusqu'au moment de la publication de son ouvrage, se bornant à citer par ordre chronologique les ancêtres de GUILLAUME III (1360).

Il admet aussi comme premier membre connu JEAN de Houdetot (1034), mais dans sa nomenclature, nous avons constaté des lacunes qui expliquent l'impossibilité dans laquelle il s'est vu de relier entre eux les premiers membres de cette maison. La découverte de plusieurs pièces importantes, & l'examen de nombreux renseignements tirés des chroniques de France & de Normandie (d), ont permis d'établir, dans le tableau généalogique joint à cette notice, la descendance directe depuis JEAN I (1034), jusqu'à GUILLAUME III (1360); elle y est également continuée depuis Guillaume III jusqu'à nos jours, où la branche aînée est représentée par RICHARD-LOUIS, Marquis de Houdetot, & la branche cadette par FRANCE-EDGARD, Comte de Houdetot.

Nous n'avons pu remonter jusqu'à l'origine de cette maison, l'une des plus anciennes de Normandie : les Seigneurs de ce nom, dont la noblesse est sans principe connu, ont possédé depuis un temps immémorial la terre de Houdetot en Caux, élection de Caudebec, qui est assise en la paroisse de Veauville-sur-les-Baons-le-Comte (e).

M. l'Abbé Cochet, dans son ouvrage sur les églises de l'arrondissement d'Yvetot, s'exprime ainsi au sujet du vieux château de Houdetot :

« Ce fut une puissante forteresse, le siége d'une famille célèbre; Houdetot donna « son nom à de vaillants Chevaliers, à de nombreux Gentilshommes; si vous de« mandez le chef-mois de tant de noms épars dans nos archives & sur les dalles de « nos églises, on vous montrera dans la plaine de vieilles murailles greffées sur « une motte que l'on appelle encore le *câtel de Houdetot*. Voilà tout ce qu'il reste « d'une puissance qui a dominé le pays (*f*). »

JEAN I[er] ou LOUIS de Houdetot en Caux, Chevalier-Banneret, Seigneur & Châtelain dudit lieu, & Patron de Veauville-sur-les-Baons-le-Comte, suivit Robert le Magnifique, Duc de Normandie, dans son pèlerinage à Jérusalem l'an 1034, & accompagna Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Il épousa N.. DE TONY, fille de Raoul DE TONY, Comte DE CONCHES (g), Grand Gonfalonier hérédi-

Houdetot. JACQUES II, qui épousa en 1507 Peronne CHENU, fille de Perrot CHENU, Prince d'Yvetot, portait : *d'Argent à une Bande d'Azur diaprée d'Or, & chargée de trois Cercles ou Compartiments d'Or, d'un Lion d'Or dans celui du milieu & de deux Aigles de même dans les deux autres ; aussi de quatre Filets d'Or, deux en haut & deux en bas, & dans les intervalles des compartiments de huit petits Triangles d'Or percés, dont les quatre des bouts de la bande ne paraissent qu'à moitié. Ces trois Cercles attachés l'un à l'autre, ainsi qu'aux deux Filets & aux deux bouts de la bande, par d'autres Filets d'Or.* Dans les armoiries de plusieurs membres de la maison de Houdetot, les Aigles sont à deux têtes.)

(a) Preuves de cour. (b) Preuves faites devant ces Juges d'armes en 1752, 1754, 1766, 1771, 1773.

(c) *Histoire généalogique & chronologique de la maison Royale de France, des Grands Officiers de la couronne & de la maison du Roy*; t. VIII, p. 15-27.

(d) Titres originaux sur parchemin & documents historiques cités en partie au tableau généalogique joint à la présente notice.

(e) A une lieue & deux tiers S. S-E de Saint-Vallery en Caux (Expilly, *Dictionnaire géographique*). Il résulte d'un aveu rendu au Roi par François de Houdetot, le 10 Janvier 1561, que ce fief avait cour, usage, justice, juridiction, droiture & droit de présentation à l'église paroissiale dudit lieu, hommages, rentes, grains, oiseaux, &c. Il y a également dans le pays de Caux une autre seigneurie de Houdetot, dont la moitié a été donnée par Richard, Duc de Normandie, à l'abbaye de Fécamp, l'an 1027, & l'autre moitié par un *Turtinus*, & un *Radulphus*, son héritier, à l'abbaye de Saint-Georges de Rocherville, vers l'an 1150.

(*f*) RICHARD III, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, Capitaine de Dieppe & successivement Bailli de Rouen, de Gisors & de Caen, ayant eu un différend avec Robert d'Estouteville, Seigneur de Rames, obtint du Roi l'autorisation de fortifier son château (par lettres datées de Janvier 1387; original en parchemin), qui fut brûlé en 1418, pendant que GUILLAUME de Houdetot, alors Seigneur Châtelain dudit lieu, Chambellan du Roi & Bailli de Rouen, était assiégé dans cette ville par Henri, Roi d'Angleterre.

(*g*) Les Lettres patentes pour la nouvelle érection du Marquisat de Houdetot rappellent cette alliance.

taire de Normandie. D'après plusieurs chroniques, il porta l'enseigne ducale (*a*) à la bataille d'Hastings le 14 Octobre 1066.

« Messire Louis de Houdetot, Chevalier, Seigneur & Chastelain du d. lieu, & Patron de Veauville-sur-les-Baons-le-Comte à cause de sa seigneurie & chastellenie de « Houdetot, estoit de la maison du Duc Robert qui mourut au saint voyage de Jerusalem en l'an mil trente quatre, qui laissa le Duc Guillaume le Bastard, son fils & « successeur, duquel par semblable fut le d. de Houdetot serviteur, luy & Messire Raoul « de Conches, Chevalier, auquel Sr de Houdetot ledit Duc avoit & portoit grande amitié « tellement qu'en la journée en laquelle il conquit l'Angleterre luy présenta la grande « Enseigne du .... qui se peut assimiler ou comparer à l'oriflambe de France, & « estoient allés ensemble luy & ledit de Houdetot passèrent en Angleterre & plusieurs « anti nobles (*b*) ».

Jean II prit part avec Colard, son frère, à la première croisade sous le commandement de Robert Courte-Heuse, Duc de Normandie.

Jean III, Chevalier, servit à la conquête des royaumes de Naples & de Sicile l'an 1170 (*c*).

Louis Ier, Chevalier de la maison du Roi, commanda un corps d'arbalétriers en 1200, sous Philippe Auguste.

« Du quel Messire Louis de Houdetot (Jean Ier), descendit deux fils seulement dont « l'un fut de la maison du Roy & fut conducteur & chef de partie de l'armée lors « entreprise & faicte par le vouloir du Roy, & ordonne, espérant faire la plus grande « force par arbalestriers, que le d. de Houdetot les conduiroit & meneroit (*d*). »

Robert de Houdetot, frère aîné de Guillaume II, fut Grand-Maître des arbalétriers de France. Il commença à figurer dans les guerres de Flandres sous le Maréchal de Trie en 1318; & en Languedoc & en Guyenne en 1323. Il continua de servir dans les mêmes provinces sous Raoul, Comte d'Eu & de Guines, Connétable de France, en 1337, & encore sous lui en Flandres ès années 1338, 1339 & 1340, époque à laquelle il était qualifié Chevalier Banneret. Chevalier du bailliage de Caux en Normandie, il fut nommé en 1342 Sénéchal de la province d'Agenois, puis Capitaine général du duché de Normandie; il fut en 1343 nommé Capitaine souverain (Gouverneur) pour le Roi, entre les rivières de Garonne & Dordogne, & créé Grand Maître des arbaletriers de France par lettres du 15 Mai 1350; au mois de Février 1353, il fut commis, avec Philippe de Croisemont, Chevalier, pour se transporter au comté de Beaumont-le-Roger dans les châtellenies de Conches, de Breteuil, & aux vicomtés de Pont-Audemer, de Valogne & de Costentin, pour en donner la saisine au Roi de Navarre. En l'année 1348, il signa, en qualité d'Ambassadeur du Roi de France, une trêve de six ans avec le Roi d'Angleterre : son sceau est au bas de cette pièce (*e*). Toute sa vie se passa à la guerre, & on lit son nom dans toutes les listes des Capitaines qui combattirent les Anglais sous le règne de Philippe de Valois & pendant la première année du règne du Roi Jean. Il était mort au mois de Septembre de l'année 1358.

Guillaume IV de Houdetot, qui est qualifié dans les actes judiciaires « *Noble Gentilhomme de moult noble & ancienne génération,* » puis « *noble & puissant Seigneur Chevalier, Chambellan de la maison du Roy, Bailly de Rouen,* » signala son

(*a*) D'autres auteurs disent que cette enseigne était portée par Toustin Le Blanc, Sr du Bec-Crespin; on rencontre souvent dans les relations de différents combats, ainsi que le dit M. Rey dans son *Histoire du drapeau*, des désaccords semblables sur le nom du Chevalier chargé de porter l'oriflamme.

(*b*) Chroniques normandes.

(*c*) Son sceau figure au bas d'une charte de l'an 1160.

(*d*) Chroniques normandes.

(*e*) Voir aux Pièces justificatives.

courage & sa fidélité, lorsque le Roi d'Angleterre assiégea & prit Rouen en 1418. Il fut fait prisonnier & donné au Seigneur de Robersart d'Escaillon, du pays de Hainaut, l'un des Généraux du Roi d'Angleterre, qui le mit à 4000 écus d'or & 20 marcs d'argent de rançon, pour lesquels furent plèges son parent Guillaume de Houdetot & les Seigneurs d'Estouteville & de Blainville.

Guillaume de Houdetot (XIV[e] degré du tableau), Seigneur d'Auffay-la-Malet, surnommé le brave d'Auffay, est regardé comme l'un des Gentilshommes les plus courageux de son siècle. Lieutenant de cent Gentilshommes de la maison du Roi, Capitaine gouverneur du château de Godefa à Gènes, qui était une des clefs du royaume de France, il en soutint le siége pendant plus de deux ans, de 1512 à 1514.

« Le Sire de Houdetot, Capitaine, auquel défunt Roy Louis, que Dieu absolve,
« avoit baillé, le reconnoissant pour Chevalier expert, pour garder places & autres
« affaires de la guerre, & que en telle place chef de porte d'Italie, qu'il étoit requis
« homme expérimenté en telles choses, & aussi avoit gardé & tenu la dite place
« jusques à tant que les adversaires avoient retirés & remis en leurs mains tout le d.
« pays d'Italie, & neantmoins avoit tenu la d. place longtemps & si longuement que
« les vivres étoient corompus, au moyen de quoy n'estoit possible de plus résister &
« leur convint manger ras & souris pour la grande nécessité qu'il y avoit dans le d.
« chateau pour avoir tenu l'espace de vingt sept mois ou plus (*a*). »

Le Roi lui donna en récompense, le 19 mai 1517, la capitainerie de Therouenne avec celle des Morées près de la ville. « Estant assiégé (dans cette place) par Charles Quint, il se défendit avec tant de vigueur, que lorsqu'il en sortit, elle estoit plutôt un terrier qu'une ville. L'Empereur, irrité de la mort de tant d'hommes qu'il avoit perdus devant la place, & la voyant dans un si misérable état, aima mieux y semer du sel & y passer la charue que de la rebastir de ses ruines. » Plusieurs lettres de François I[er] prouvent toute l'estime qu'il faisait de ce grand Capitaine.

Jacques I[er] de Houdetot, frère du précédent, fut l'un des premiers Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel (voir p. 7, note (*e*)).

Claude-Constance-César de Houdetot, Mestre de camp de cavalerie & Capitaine-Lieutenant des gens d'armes sous le titre de Berry se trouva en l'année 1744 à l'affaire de Wiessembourg, dans le détachement des gens d'armes qui chassa les ennemis de leurs lignes; il se trouva aussi, sous les yeux du Roi en l'année 1745, à la bataille de Fontenoy où la gendarmerie arrêta la première colonne de l'armée anglaise. En l'année 1746, il fut nommé volontaire au détachement de Ramillies avec un corps de 600 gens d'armes qui seuls soutinrent le choc de 2000 ennemis & les culbutèrent.

« Le Roi, en considération de l'ancienneté de la maison de Houdetot, qui s'est
« distinguée depuis plusieurs siècles dans les places & charges importantes qu'elle a
« remplies, & des services rendus par Claude-Constance-César, l'éleva par grace
« spéciale à la dignité de Comte, lui & ses descendants, sans ordre de primogéni-
« ture (*b*). »

César-Louis-Marie-François-Ange, Comte de Houdetot, fils du précédent, s'embarqua pour les Indes avec le Bailli de Suffren & prit part, en qualité de Maréchal de camp, aux trois glorieuses campagnes de cet Amiral contre les Anglais : il commandait le corps des volontaires de Bourbon à la bataille de Gondelout & les mena à la baïonnette contre l'ennemi. En mémoire de cette journée, son second fils, Robert-Antoine-Constant, volontaire de Bourbon, né à l'Ile de France le 13 Avril 1787, fut tenu sur les fonts de baptême par le corps des

(*a*) Chroniques. — Il existe un journal du siége de Godefa.
(*b*) Lettres patentes, enregistrées en 1861 au Conseil du Sceau des titres.

volontaires de Bourbon. Céfar-Louis-Marie-François-Ange était Lieutenant général lorfqu'il mourut en 1825.

Charles-César-Henri, coufin germain du précédent, Marquis de Houdetot, Seigneur & Patron de Graimbouville, de Saint-Laurent de Brèvedent & de la Brière, périt fur l'échafaud révolutionnaire le 7 Thermidor an II.

Frédéric-Christophe, Comte de Houdetot, fils de Céfar-Louis-Marie-François-Ange, fut Pair de France héréditaire, & Baron de l'Empire.

Charles-Ile-de-France, Comte de Houdetot, frère du précédent, né le 6 Juillet 1789, & tenu fur les fonts de baptême par la colonie de l'Ile de France qui lui donna fon nom, était, en qualité d'afpirant de 2e claffe à l'âge de 15 ans, à bord de *l'Algefiras*, au combat naval de Trafalgar, où il fut grièvement bleffé d'un coup de mitraille aux deux cuiffes, en fe portant au fecours du Contre-Amiral Magon, près duquel il refta, néanmoins, jufqu'à la fin de l'action.

« Le courage, écrivait le Maréchal Davouft, qu'il a déployé le 19 Août, en enlevant à la baïonnette, à la tête d'un bataillon, la ville de Lauenbourg, que l'ennemi avait retranchée & qu'il défendait avec des forces très fupérieures; l'intrépidité & l'intelligence qu'il a montrées à Winfen & à Lunebourg, & les mentions honorables que fes actions lui ont méritées dans les ordres du jour ne m'ont plus permis de différer la récompenfe à laquelle il était appelé même par fon ancienneté »........

Il fut nommé Aide de camp du Duc d'Orléans (Louis-Philippe Ier, Roi des Français) le 14 Octobre 1827 & refta conftamment attaché à la perfonne de ce Prince, qu'il fuivit en exil. Il a été cité en première ligne par le maréchal Valée, pour s'être particulièrement fait remarquer en Afrique, dans la campagne inaugurée par la prife de Cherchell, les combats de l'Afroun & de Meskiana, & couronnée par l'occupation de Médéah & de Milianah.

La maifon de Houdetot a donné fucceffivement à l'armée en ligne directe, quatre Lieutenants généraux : Charles-Ile-de-France, Comte de Houdetot, Lieutenant-général en 1842, était fils de César-Louis-Marie-François-Ange Comte de Houdetot, Lieutenant général en 1815, mort en 1825; petit-fils de Claude-Constance-César, Comte de Houdetot, Lieutenant général en 1780, mort en 1806; & arrière-petit-fils de Charles, Marquis de Houdetot, Lieutenant général en 1738, mort en 1748.

César-François-Adolphe, Comte de Houdetot, fils de Céfar-Louis-Marie-François-Ange; ancien Officier de la garde royale, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'Honneur & de Saint-Ferdinand d'Efpagne, organifa, au milieu des difficultés & des dangers d'un état révolutionnaire, l'embarquement du Roi Louis-Philippe lorfqu'il quitta la France en 1848. Il eft l'auteur de plufieurs ouvrages philofophiques & cynégétiques fort eftimés.

Les principales alliances de cette maifon font celles de Conches (*a*), d'Estouteville, de Montfort, de Rippia, de Malet-Graville, de Martel de Bacqueville, de la Roche-Guyon, de Roncherolles (*b*), de Sandouville, de Chenu d'Yvetot, de Rouville (*c*), de Fay-Fercourt, d'Herbouville, &c.

PREUVES DE NOBLESSE.

La maifon de Houdetot a eu l'occafion de faire fouvent fes preuves de nobleffe.

Une requête de la Nobleffe de Normandie à Monfeigneur le Duc de Montpenfier,

(*a*) Raoul de Conches defcendait d'un oncle du Duc Rollon, nommé Mahoul ou Huldrich. (*Nouvelle hiftoire de Normandie, enrichie de notes prifes au Mufeum de Londres :* Paris, Le Blanc, 1815.)

(*b*) Jeanne de Roncherolles, qui époufa, le 23 Octobre 1402, Guillaume IV de Houdetot, defcendait de l'Empereur Philippe de Souabe & de Jeanne de Conftantinople, par les maifons de Brabant, d'Harcourt & de Hangeft.

(*c*) Suzanne de Rouville, qui époufa, le 28 Juin 1540, Guillaume V de Houdetot, defcendait de Louis IX, Roi de France, & de Marguerite de Provence, par les maifons de Bourbon, d'Harcourt, de Rieux & de Coefme.

datée du 2 Juillet 1590, atteste que « les Gentilshommes des maisons d'Harcourt, de Houdetot & d'Argouges sont pour bonne part à la tete de la Noblesse de ce duché, où elles sont grandement connues & illustrées depuis qu'il y a memoire d'hommes, ayant au sceu de tous vaillamment combattu aux voyages de Terre sainte & conquêtes d'Angleterre & de Sicile, & n'ayant pas moins fourni plusieurs Grands Officiers de la couronne de France *(a)* ».

Sous le Roi Louis XIV, MM. de Houdetot ont eu cinq régiments de leurs noms.

Adrien de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Boisgribout (voir au XIXe degré du tableau), fit ses preuves de noblesse devant les Commissaires généraux, députés par le Roi, de la Cour des aides de Normandie, le 4 Septembre 1658.

François de Houdetot (voir au XIXe degré du tableau), cousin germain du précédent, fut maintenu dans sa noblesse le 16 Juillet 1669, sur preuves faites devant Jacques Barrin, Marquis de la Gallissonnière, Conseiller du Roi, Intendant à Rouen.

Trois membres de cette maison furent admis à monter dans les carrosses du Roi Louis XV; leurs noms sont inscrits dans un document tiré des Archives de l'Empire *(b)*, & en partie annoté de la main du Roi. Ce sont :

Le 14 Avril 1753, Mr le Marquis de Houdetot;

Le 10 Février 1759, Mr le Marquis de Houdetot;

Le 14 Février 1776, Mr le Vicomte de Houdetot.

Les listes reproduites dans l'*Almanach de la Noblesse*, dans l'*État Civil de la France* (c), & dans l'*Annuaire de la Noblesse* (d), font connaître seulement les personnes de qualité, qui, aux termes du règlement du 17 Avril 1760, ont justifié de leurs droits aux honneurs de la cour, tandis que l'État où se trouvent Messieurs de Houdetot ne contient que les noms des personnes qui, après avoir fait les preuves exigées, ont obtenu en outre l'agrément de Sa Majesté & ont réellement été admises à monter dans les carrosses.

Les membres de la maison de Houdetot pour lesquels on a fait des preuves de noblesse devant d'Hozier furent :

Adrien-François-Charles-Marie, Comte de Houdetot, né le 16 Février 1735, admis, le 17 Mai 1752, au nombre des Pages de la Petite Écurie du Roi.

Félicissime-François de Houdetot, Seigneur de Colomby (voir au XXIIe degré du tableau), né le 2 Janvier 1755, fit ses preuves le 20 Novembre 1766 & fut agréé par le Roi pour être admis au nombre des élèves à l'École royale militaire.

Charles-César-Henri de Houdetot (voir au XXIIIe degré du tableau), né le 1er Octobre 1754, admis au nombre des Pages de la Petite Écurie en 1771.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Entre Jean I ou Louis de Houdetot & Guillaume III à partir duquel le P. Anselme donne la descendance suivie, se trouvent : Jean II, Colard I, Jean III, Louis I, Richard I, Guillaume I, Colard II, Richard II & Guillaume II.

Cette filiation résulte, pour les quatre premiers degrés, d'actes de donations enregistrées plus bas, ainsi que de l'examen d'une ancienne généalogie manuscrite qui donne les degrés suivants jusqu'à Guillaume III. L'exactitude de cette pièce se trouve corroborée par le passage déja cité des Chroniques de Normandie (voir plus haut, p. 3) :

« Duq. Messire Louis de Houdetot descendit deux fils seulement dont l'un (Louis Ier, Ve degré du « tableau) fut de la maison du Roy & conducteur de partie de l'armée lors entreprise, &c.

« Duquel (Louis) de Houdetot descendit enfants qui eurent alliance à la très-noble maison de « Graville, tellement que pour le bon sens & vertu de Messire Collard de Houdetot *(e)* il fut eslu

(a) Original aux Archives de la famille. *(b)* Section historique, registre M. 813 & carton M. 814.
(c) Par le Comte de Waroquier, vol. XI, p. 515. *(d)* Par M. de Saint-Allais, annee 1835, p. 225.
(e) Colard II (VIIIe degré).

tuteur du ſ. ſubz aâgé de Graville-Mallet & le total gouvernement à luy ſut baillé des terres & ſeigneuries dudit Sr de Graville. »

« Duquel Collard deſcendirent enfans; l'aiſné fut chevalier de la maiſon du Roy, lequel eſpouſa « la fille de la noble maiſon de Bacqueville-Martel (*a*). Deſquels Sieurs & Dame de Houdetot « eſtoient deſcendus Meſſire Guillaume de Houdetot, marié à la Dame de la Roche-Guyon (*b*); « deſquels ſont iſſus deux fils, c'eſt à ſçavoir : Mre Richard (*c*) & Mre Guillaume (*d*). Richard fut « marié à Dame Jeanne de Boschimont, &c. »

A l'appui de ces documents on voyait au ſiècle dernier, ſur les vitres de l'égliſe d'Onveville, les armoiries de Houdetot en haut, & ſur deux lignes celles des alliances de cette maiſon, de la manière ſuivante (*e*) :

HOUDETOT.

1. d'Estouteville.	2. de Malet-Graville.
3. du Martel de Bacqueville.	4. de la Roche Guyon.
5. de Rouvray.	6. de Roncherolles.
7. de la Motte.	8. de Sandouville.
9. de Chenu.	10. de Rouville.
11. de Fay-Fercourt.	12. de Fontaine-Martel.
13. d'Herbouville.	

Les Lettres de Chevalerie données en 1768 au Sieur Jacques-François d'Houdetot, Seigneur de Colomby, contiennent le paſſage ſuivant :

« Sa famille, une des plus anciennes & des plus illuſtres de notre province de Normandie, étoit « connue dès le commencement du onzième ſiècle. Jean de Houdetot, l'un de ſes ancêtres, ſuivit « Robert, Duc de Normandie à la Terre ſainte en 1034. Un autre Jean de Houdetot (*f*) accompagna « Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre & ſe trouva à la bataille qui ſe donna « contre Eralde le 14 Octobre 1066. Robert de Houdetot, qui mourut en 1358, etait Grand Maître « des Arbalétriers de France. Pluſieurs Officiers généraux de ce nom, mais d'une autre branche « que le Sieur de Houdetot, ſe ſont diſtingués dans ces derniers temps par leurs ſervices, & celle dont « il ſort & qui a paſſé ſucceſſivement en Picardie & en Artois, n'a point dégénéré des ſentiments « qui ſont comme héréditaires dans cette famille, &c. »

Guillaume III (XIe degré), aîné de cinq frères, continue la filiation juſqu'à Adrien III (XXIe degré), lequel étant mort ſans poſtérité, la branche formée par Jean V (voir plus haut), frère de François I (XVIIe degré), en 1483, hérita des titres & des droits de la branche aînée.

Les deſcendants de Jean V ſont Jean VI, Jean VII, Charles I, Charles II, Marquis de Houdetot par nouvelle érection de l'an 1724 (*g*), Charles III-Louis-Marie, Charles IV-César-Henri, Alexandre-Louis-César, & Edmond-Louis-Alexandre, qui repréſente de nos jours la branche aînée.

Claude-Constance-César, frère de Charles III-Louis-Marie (XXIIe degré) eſt la tige de la branche cadette; ſon fils César-Louis-Marie-François-Ange ſe maria deux fois : il eut du premier lit Frédéric-Christophe, qui mourut ſans laiſſer de poſtérité, & du ſecond lit, douze enfants, dont le dernier César-François-Adolphe mourut le 30 Juillet 1869, laiſſant un fils France-Edgard.

Branche des Seigneurs d'Esmondeville. — Guyot de Houdetot, cinquième fils de Guillaume II (Xe degré), eſt le chef de cette branche qui s'éteignit vers 1450 à la mort de Jean de Houdetot, ſon arrière-petit-fils.

Branche des Seigneurs d'Alvimbusc. — Elle commence à Jean V de Houdetot, Seigneur d'Alvim-

(*a*) Richard II (IXe degré).

(*b*) Guillaume II (Xe degré), frère de Robert, Grand-maître des arbalétriers de France.

(*c*) Richard III (XIe degré). (*d*) Guillaume III (XIe degré).

(*e*) On voit encore aujourd'hui les armes que la maiſon de Houdetot portait au quatorzième ſiècle, peintes ſur les murs de l'égliſe de Saint-Gilles au Boſcole. Sur la vitre principale du chœur de l'égliſe d'Onveville, ſe trouvent les écus de Jacques de Houdetot & de Madeleine de Sandouville; le premier eſt entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Sur la première vitre à droite en entrant dans le chœur de l'égliſe des Carmes à Rouen, figuraient il y a quelques années trois écus ſur la même ligne. Le 1er, aux armes de Houdetot; le 2e, aux mêmes, accolées à celles de Marie de Boscvimont, femme de Richard de Houdetot, Bailli de Rouen au XIVe ſiècle; le 3e, aux mêmes, accolées à celles de Martel de Bacqueville, qui ſont apparemment celles que portait Jean Martel, lequel épouſa Jeanne de Houdetot, fille de Richard de Houdetot & de Marie de Boſcvimont.

(*f*) Un paſſage des Chroniques de Normandie, cité plus haut, établit que le Sire de Houdetot qui accompagna le Duc Robert en Terre ſainte, était le même qui plus tard ſuivit le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre.

(*g*) Le marquiſat de Houdetot était alors compoſé de 6 paroiſſes au pays de Caux.

bufe & du Bois-Gribout (XVIIe degré), fecond fils de GUILLAUME V, & fe perpétue jufqu'à nos jours; c'eft cette branche qui en 1726, à la mort de ADRIEN III (XXIe degré), hérita des droits & prérogatives de la branche ainée.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU BOIS-GRIBOUT. — Elle commence a ABRAHAM (XVIIIe degré), fecond fils de JEAN V, Seigneur d'Alvimbufe & du Bois-Gribout, & s'éteint à la mort de fon petit-fils ANDRÉ de Houdetot (XXe degré).

BRANCHE DE COLOMBY, EN PICARDIE. — Elle commence à DANIEL de Houdetot (XIXe degré), fecond fils de JEAN VI, & fe continue par JEAN-DANIEL, & FRANÇOIS-BERNARD qui eut fept enfants morts fans poftérité. Le frère de ce dernier, JACQUES-FRANÇOIS, continua la filiation par PIERRE-JOSEPH & STANISLAS-ADÈLE.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE FONTAINE-LE-CHASTEL. — ADRIEN II (XXe degré) avait un frère JEAN-FRANÇOIS de Houdetot, Seigneur de Fontaine-le-Chaftel, auteur de la branche des Seigneurs de ce nom; elle s'éteignit en 1781, à la mort de fon petit-fils ADRIEN-CHARLES-FRANÇOIS-MARIE, Comte de Houdetot.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU VERGER (a). — Elle commence à MARQUET de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Verger, qui vivait en 1470, & fe continue, par GUILLAUME de Houdetot, Seigneur d'Autrelot, du Verger & de la Marre; JACQUES de Houdetot, Sieur du Verger, de Baumare & de Reftimare & CLERIADUS de Houdetot, Écuyer, Sieur du Verger. Cette branche s'éteignit au dix-feptième fiècle à la mort de CLERIADUS II de Houdetot, fils du précédent.

Donation faite à l'Abbaye de Cérify en préfence de JEAN II DE HOUDETOT & fon fils COLARD Ier.

Du mois d'Août 1137. (*Original en parchemin.*)

In nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti. Notum fit omnibus Sancte Matris Ecclefie filiis quod Goflinus de Beufevilla, filius Grimoardi, pro falute anime fue & uxoris fue & filiorum fuorum, omniumque anteceflorum & fucceflorum fuorum, conceffit Deo & monachis Cerafii hermicillam quam vocatur.. Giraudi. Quod fimiliter uxor eius Ligardis & filii eius Ricardus & Robertus concefferunt & in hac carta figno crucis.. confirmaverunt & Goflinus figillo. Huius rei teftes funt : dominus eiufdem Goflini JOHANNES DE HODETOT; COLARDUS, *filius predicti Johannis*, & alii fubfcripti; qui venerabilis Johannes, ad augendas & manutenendas prefati conventus poceffiones incredibiliter anhelans, ipfum Goflinum ad hec concedenda maxime compulit, & de proprio fuo. xx. folidos pro hoc Goflino donavit, & filium eius Ricardum fuum proinde hominem & fue familie militem effe conceffit. Anno ab incarnatione Domini MCXXXVII (1137), menfe Augufto, regnante Stephano Rege Anglorum & Duce Normanorum, coram teftibus fubfcriptis. Teftes : Johannes de Hodetot; Colardus, filius Johannis; Rainaldus de Gorram; Radulfus Bigot; Robertus de Curceio; Hugo de Taillebot.

(*Suivent les fignes de croix des témoins. — Scellé du fceau de Goffelin.*)

Donation faite aux moines & à l'églife de Cerify par JEAN III DE HOUDETOT, *fils de* COLARD Ier, *du confentement de fa femme* ADÈLE.

De l'an 1160. (*Original en parchemin.*)

Univerfis fidelibus, tam prefentibus quam futuris, JOANNES DE HODETOT, *filius domini* COLARDI, falutem. Notum effe volo quod ego, pro falute anime mee & omnium anteceflorum ac fucceflorum meorum, concedentibus (*fic*) *uxore mea* ADELFA, dedi ecclefie & monacis Cerafe in perpetuam elemofinam liberam penitus & quietam pratum de feptem fontibus. Conceffi etiam eifdem monachis omnes elemofinarum donationes quas habent in feodo meo, quas nominatim defignare curavi : ex dono Johannis Maleti, campum de cruce; ex dono Hodiardi Rahier, unum arpentum; ex dono Johannis de Gofram, unum arpentum; ex dono Ermengardis, uxoris Johannis Laurentii, unum quarterum; ex dono Andree de Boefferia, tria arpenta. Conceffi etiam predictis monachis totius claufi Nauville annuos cenfus. Et in hiis omnibus nichil retineo fed.. cuftodiam & defenfionem, & propter hoc a Deo eternam expecto retributionem. Facta eft hec mea donatio atque confirmatio fub figillo meo, anno ab incarnatione Domini MCLX (1160). Teftibus iftis : Johanne de Claravelle, ..ano de Neth; Fulcone de Mongerol & multis aliis. (*Scellé du fceau chevalerefque de Jean de Houdetot.*)

(a) Le P. Anfelme fait auffi mention de cette branche, bien qu'on n'ait pu en trouver la jonction avec les précédentes.

Robert d'Oudetot, pour la partie de France; & nous Wyllemes, Evefque de Norwyc; Henri, Conte de Lancaftre; Robert, Conte de Suffolk, & Gautier, Sire de Mauny, pour la partie d'Angleterre, avons eu bonne foy, fanz mal enginh, créantées & jurées en l'arme de nos Seigneurs les Roys deffufdiz, comme ayenz plain pooir de par eulx à ce faire. En tefmonage de ce, nous avons feellées ces lettres de nos feaulz. Donneez en nos tendes entre Guynes & Calais, le joufdi empres la fefte Sent-Martin, ceft affavoir le XIIIe jour de Novembre lan de grace mil troiz cenz quarante & huit.

(Archives de l'Empire, fection hiftorique, férie J, carton 636, *pièce* 21.)

Lettres du Roi François Ier *ordonnant à fon Tréforier de payer* 500 *écus au foleil* à Guillaume de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet.

Du 14 Avril 1532. (*Original.*)

Tréforier maiftre Jehan Laguette, je veux & vous ordonne que des premiers & plus clers deniers de votre recette généiale vous paiez, baillez & délivrez comptant à Guillaume de Houdetot, S^gr d'Auffay, Gentilhomme de ma Chambre, la fomme de cinq cens éeus foleil, de laquelle je lui ai fait don en faveur des fervices quil m'a faits, & ce nonobftant l'ordonnance que j'ay puis nagueres faite de prendre par chacun mois fur votre dite recette la fomme de dix mil écus pour fubvenir en mes affaires, & en rapportant la préfente fignée de ma main & quittance dudit S^gr d'Auffay. Je vous en feray depefcher tel acquit quil vous fera nécelfaire. Efcript à Caen le 14e jour d'Avril 1532.

(*Signé*) FRANÇOYS, (*& plus bas*) Breton. (*Au dos eft écrit :*) pour le Tréforier Laguette.

Lettres du Roi François Ier à Anne, Duc de Montmorency, Grand-Maître de France, portées par le même Guillaume de Houdetot.

Du 23 Février 1537 (1538 *n. s.*). (Original.)

Mon coufin, pour ce que j'ay advifé de depefcher le Sr de Houdetot, Gentilhomme de ma Chambre, porteur de celles pour retourner en Ytalie, tant pour le fait de la levée des douze cens chevaux légers que j'entends y faire promptement mettre fus, que pour une levée de deux mil harquebufiers que je y veux faire à chacun defquels j'entends faire bailler un écu fur la main, & à chacun defdits chevaux légers trois écus, qui leur feront par cy après rabatus en faifant leur première; en outre à cette caufe je vous prie que incontinent vous advifent avec le Général de Normandie, auquel j'écris de cette affaire, de faire mettre en trois hocquetons la fomme de cinq mil fix cens efcus, affin que un clerc que ménera avec lui le dit Houdetot & deux autres de fes gens les puiffent emporter quant & lui, & fitot que lefdits hocquetons fervont préts, que le dit Général de Normandie s'en vienne des demain icy pour les apporter avec quelqu'autre fomme d'argent, tant pour bailler au dit Houdetot pour faire fon voyage, que pour fubvenir aux autres chofes qui furviennent journellement à l'entour de moy, vous priant ne faire faute à ce que deffus, affin que le dit Houdetot puiffe partir pour faire fon dit voyage & vous me ferez plaifir, priant Dieu, mon coufin. quil vous ait en fa fainte & digne garde. Efcript à Cremyen le 23e jour de Février

(*Signé*) FRANÇOYS, (*& plus bas*) Bayard. (*Au dos eft écrit :*) à mon coufin le Grand Maiftre.

Lettres du Roi François Ier au Cardinal de Tournon & au Chancelier, les priant d'offrir en fon nom une chaine d'or au même Guillaume de Houdetot.

Du 8 Novembre 1537. (*Original.*)

Meff^rs. Je vous advertis que à ce foir j'ay eu nouvelles par le Sr de Houdetot que mon fils (*a*) & mon coufin le Grant Maiftre (*b*) ont envoyé devers moy, comme le Marquis del Gouafto (*c*) qui s'étoit retiré dedans Montcallier (*d*) avec toutes fes forces, ayant veu le jour précédent paffer devant lui mon dit fils avec toute mon armée, qui m'efcript eftre la plus belle, la mieux en ordre & la plus puiffante pour ce qui y eft tant de gendarmerye, de lanfquenets, de Suyffes, de Françoys, d'Ytallians que de chevaux légers, & en la meilleure volonté de bien faire qu'il eft poffible de voir encores que le dit Marquis euft fait quelque myne & contenance de vouloir temporifer, abandonna hier le dit Montcallier, enfemble le chafteau, & s'eft retiré avec toute fon armée en trois trouppes & femble qu'il les veuille mettre en oft, à Verfeil & à Cafal, & y a à préfent dedans le dit Montcallier & audit chafteau gens de par moy; vous advifant au furplus que je pars demain d'icy pour m'approcher de ma dite armée, afin d'exécuter au demourant ce que je verrai eftre à faire. Et pour ce que je défire à cefte dicte oc-

(*a*) Plus tard Henri II. (*b*) Anne, Duc de Montmorency.

(*c*) Alphonfe d'Avalos, Marquis del Guafto ou del Vafto (en français, Du Guaft), Général de Charles-Quint.

(*d*) Moncallieri, bourg du Piémont, près Turin.

cafion faire quelque honnête préfent au dit Sr de Houdetot, je vous prie faire faire incontinent une chefne d'or de deux cents écus environ que vous lui donnerez de par moy, quant il arrivera prés de vous pour le recouvrement de fes frais, Pryant Dieu Meff^s quil vous ait en fa fainte & digne garde. Ecript à Loches le 8me jour de Novembre (1537).

(*Signé*) FRANÇOYS, (*& plus bas*) Bochetel. (*Au dos eft écrit :*) à Meff^rs les Cardinal de Tournon & Chancellier.

Lettres du Roi François Ier *à* Guillaume V de Houdetot, Seigneur de Herville.

Du 22 Juillet 1537. (*Original.*)

Monf^r de Houdetot, pour aultant que j'ay efté adverty de quelque furprinfe que l'on veut faire fur ma ville & place de Cherbourg, j'ai incontinent fait dreffer une dépefche que j'ai envoyée par courrier exprès au Sr de Mouy, de laquelle je vous envoye le double, affin qu'en entendiez le contenu, vous priant, comme à celui que je fais tout preft à me faire fervice, vous vous veuillez retirer avec ledit Sr de Mouy dedans ladite place de Cherbourg & y faire retirer avecques vous le plus de gentilshommes vos parens & amis que pourriez, affin de garder qu'on n'y face cefte furprinfe. Et en ce faifant vous ferez chofe qui me fera très agréable, priant Dieu, Monsr de Houdetot, que vous ayt en fa fainte & digne garde. Efcript à Meudon le 22e jour de Juillet 1537.

(*Signé*) FRANÇOIS, (*& plus bas*) Breton.

(*En fouscription :*) A Monf^r de Houdetot, S^gr d'Arville.

Lettres du Roi Charles IX *à* François de Houdetot (voir au XVIIe degré du tableau) *lui annonçant fa nomination de Chevalier de fon ordre.*

Du 9 Avril 1568. (*Original.*)

Monf^r de Houdetot, pour vos vertus, vaillance & mérites vous avez été efleu & choify en l'affemblée des Chevaliers de mon ordre, eftant auprès de moy, pour entrer & eftre affocyé en la compagnie du dit ordre, pour laquelle eflection vous notiffier & vous prefenter de ma part le collier du dit ordre fi vous l'avez agréable. J'envoye préfentement mémoire & pouvoir à mon coufin le Duc de Montpenfier, auprès duquel vous vous rendrez & ferez comptant d'accepter l'honneur que la compagnie vous défire faire, qui fera pour augmenter de plus en plus l'affection & bonne volonté que je vous porte, & vous donner occafion de perfévérer en la dévotion qu'avez de me faire fervice, ainfi que vous fera plus à plain entendre de ma part mon dit coufin, auquel je vous prie adjoufter fur ce autant de foy que vous feriez à moy mefme, fuppliant le Créateur vous avoir, monf^r de Houdetot, en fa très fainte & digne garde. Efcript à Paris, le 9e jour d'Avril 1568.

(*Signé*) CHARLES, (*& plus bas*) Robertet. (*Au dos eft écrit :*) à Monf^r de Houdetot.

Lettres du Roi Charles IX au même François de Houdetot *pour lui adreffer des félicitations fur fa fidélité & fur fes fervices.*

Du 19 Novembre 1568. (*Original.*)

Monf^r de Houdetot, aiant entendu par mon coufin, le Duc de Montpenfier, le défir & bonne affection que, fuivant le devoir de bons & loiaulx fubjects, vous portez à mon fervice & la promptitude quil a trouvé en vous de vous emploier de tous vos pouvoirs pour réfifter aux efforts & entreprinfes de ceux qui ont pris les armes contre moi, j'ay bien voulu vous écrire la préfente pour vous témoigner le contentement que j'en ay & vous prier que à cefte fois que j'ay délibéré de ne ceffer de les pourfuivre jufques à ce que j'ay l'entiere obéiffance qui m'eft deue, fans attendre aucune paix ne chofe pour laqu'elle je ne puiffe défifter de voir la fin & les chaftier fi bien quil n'y faille plus retourner, & vous emploier vertueufement de voftre coté à les endommager & vous y conduire par le prudent avis & confeil de mon dit coufin qui vous fera entendre ce que vous aurez affaire & d'autant que je n'ay rien plus à cœur que de mettre fin à cette guerre pour rendre à mes bons & loiaulx fujets le repos & tranquillité dont l'ambition des féditieux les a privés. Vous ne me fauriez jamais faire fervice plus agréable que de me faire connoitre à ce coup combien vous défirez m'en faire à l'occafion qui fe préfente, lequel je vous promets & affeure que je reconnaitray en telle facon à l'endroit de vous & des votres, foit de leurs biens ou des moyens que j'en auray d'ailleurs, que vous en aurez contentement; & pour ce que m'étant fi bon & fidele fujet & ferviteur que vous eftes, je ne puis attendre de vous que bon & loial fervice, à ce befoin je ne feray la préfente plus longue que pour prier Dieu, Monf^r de Houdetot, vous donner fa fainte grace. Efcript à St-Maur des Foffey le 19e Septb^re 1568.

(*Signé*) CHARLES. (*Au dos eft écrit :*) à Monf^r de Houdetot, Chevalier de mon ordre.

Lettre autographe *du Roi* Henri IV *au même* François de Houdetot (*a*).

De Juin 1586. (*Original.*)

Monsr de Houdetot, sachant par mon cousyn le Duc de Montpensyer que je doys à votre bonne asystance & afectyon pour mes aferes l'apaysement du dyferant entre les Srs de Courtomer & de Predoge, je ne veus fayllyr de vous an remersyer ce m'est un grand servyse dans ces mauveses dyspostytyons de la Noblesse, & byen que le byllet à l'adresse du Capytayne, les saveurs trouvé dans la mayson du dyt de Prédoge me lesse à pancer sur luy, je vous approuve grandemant d'avoyr agy de telle fasson. Ce n'est faulte d'user de confyance aveq les gens d'honneur quant byen yls seroyent égarés. J'ay plus de place an mon cœur pour la myserycorde que pour la hayne. Je vous say gré de l'avoyr aynsy comprys. Ne manques de me fere savoyr des nouvelles & aseures vous toufjours de la bonne volonté de

Votre plus afectyone amy, HENRY. (*Au dos est écrit :*) a Monsr de Houdetot.

Lettre du Roi Henri IV au même François de Houdetot (*b*).

Du 21 Juin 1590. (*Original.*)

Monsr de Houdetot, j'ai entendu par le Sr de Champeaux, Lieutenant du Sr de Saint-Denis Mailloc au gouvernement de ma ville de Lisieux, que les quatre compagnies de gens de pied, que j'ay par ci devant ordonnées pour tenir garnison en la dite ville, sont sur le point de la quitter & s'en aller à deffaut de leur payement & attendu que ledit payement est empêché par les courses & pilleries des ennemis qui sont qu'on ne peut lever & recueillir l'argent des tailles. Je vous ay voulu écrire la présente pour vous requérir qu'avec le plus de Gentilshommes & autres de l'arrière ban que pourrez, vous prestiez aide au dit de Champeaux, affin de retenir la dite garnison dans le devoir & délivrer le pays des dites courses & pilleries en telle fasson que la dite collecte se puisse faire & employer au payement des dites compagnies. L'expérience que j'ay de votre zele, vaillance & fidélité ne me laisse un moment douter du bon succès de cette entreprise durant laquelle, comme en toute occasion, je prieray Dieu, Monsr de Houdetot, quil vous ayt en sa sainte garde. Au camp d'Aubervilliers ce 21e jour de Juin 1590.

(*Signé*) HENRY (*& plus bas*) Forget. (*Au dos :*) à Monsr de Houdetot.

Lettre du Roi Henri IV au même François de Houdetot (*c*).

Du 23 Octobre 1590. (*Original.*)

Monsr de Houdetot, la dame Charlotte de Saint-Maniveu, veuve de deffunct Sr de Fleurymont, m'a suplié d'envoyer personnes capables pour retirer le Sr de Fleurymont, son fils, d'entre les mains d'aucuns ses ennemis cappitaulx qui le tiennent prisonniers avec sa femme & enfans ; pour la qualité duquel fait & que ledit Sr s'est toujours fidélement gouverné à mon service, je désire faire droit à la dite requeste, ce qui m'est cause de vous prier, attendu la grande & entiere confiance que j'ai en vous, que vous conféríez du dit fait avec le Sr de la Couldraye, ou autre commandant a présent au château de Pontorson, pour aviser aux moyens d'élargir le dit Fleurymont & de le remettre entre les mains du Sr de Bourdeaux, Cappitaine & Gouverneur de Vire, à qui je donne charge de le conduire à Caen ; & la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu quil vous ait, Monsr de Houdetot, en sa sainte garde. Au camp de Gisors le 23e jour d'Octobre.

(*De la main du Roi :*) Votre plus afectyone amy (*d*), HENRY. (*Au dos est écrit :*) à Monsr de Houdetot.

Lettre autographe (inédite) *du Roi Henri IV au même.* (*Original.*)

Monsr de Houdetot, j'ay veu par votre lettre l'arestatyon du Sr de la Besnardyere, votre amy. J'ay fayt trop épreuve de votre fydélyté & usé de vos bons servyses pour que je vous puysse refuser an celle occasyon comme an ryen. J'anvoye yncontynant à Granvylle l'ordre de l'élargyr ; ie ne veus de celle cautyon : yl sufyt de votre parole, ie l'estyme plus que tout pour l'avoyr toujours conneue loyale & fydele. Adieu, Monsr de Houdetot, c'est, vostre mylleur mestre & amy. HENRY.

Mettes vous an poyne de me venyr joyndre byentost ; c'est asseure l'yntlant des grands coups.

A Monsr de Houdetot.

(*a*) Publiée par M. Berger de Xivrey dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 323 (faisant partie de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*). M. Berger de Xivrey a eu tort de modifier souvent & de rajeunir l'orthographe particulière à ce grand Roi. (b) *Ibid.*, t. III, p. 207. (c) *Ibid.* t. III, p. 273.

(*d*) Depuis l'avènement de Henri IV au trône de France, l'étiquette semble s'opposer à ce qu'il emploie vis-à-vis d'autres personnages que des Princes souverains cette formule si fréquente dans sa correspondance antérieure. Nous ignorons ce qui put motiver en faveur de M. de Houdetot une exception que le Roi n'admet ni pour le Duc de Nevers, ni pour le Duc de Montmorency.

TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE

DE HOUDETOT

AVEC LES MAISONS DE FRANCE ET DE SOUABE.

LOUIS IX, Roi de France.
Marguerite DE PROVENCE.

ROBERT de France, Comte de Clermont.
Béatrix, héritière DE BOURBON.

LOUIS, Duc de Bourbon.
Marie DE HAINAULT.

PIERRE, Duc de Bourbon.
Iſabelle DE VALLOIS.

CATHERINE de Bourbon.
JEAN III, Comte D'HARCOURT.

JEAN IV, Comte d'Harcourt.
Marie D'ALENÇON.

JEAN, Sire de Rieux,
Jeanne DE ROHAN.

FRANÇOISE de Rieux.
CHARLES DE COESMES, Seigneur de Lucé.

FRANÇOIS de Coeſmes, Seigneur de Lucé.
Jeanne DE TURPIN.

NICOLAS de Coeſmes, Seigneur de Lucé.
Madeleine DE CHOURSES.

SUZANNE de Coeſmes.
LOUIS, Seigneur DE ROUVILLE, de Granville & Grand Veneur de France.

FRANÇOIS de Rouville.	SUZANNE de Rouville femme de GUILLAUME Seigneur DE HOUDETOT.	MARGUERITE de Rouville.

PHILIPPE de Suabe, Empereur.
Jeanne DE CONSTANTINOPLE.

MARIE de Suabe,
HENRY II, Duc DE BRABANT.

HENRY III, Duc de Brabant.
Alix DE BOURGOGNE.

GODEFROY de Brabant, Seigneur d'Arſcot.
Jeanne DE VIERZON.

ALIX de Brabant.
JEAN III, Baron D'HARCOURT.

JEAN IV, Comte d'Harcourt.
Iſabeau DE PARTHENAY.

ALIX d'Harcourt.
AUBERT, Seigneur DE HANGEST.

ISABEAU ou Eliſabeth de Hangeſt.
JEAN DE RONCHEROLLES.

GUILLAUME de Roncherolles, mort en 1415.
Marguerite DE LION.

LOUIS de Roncherolles, Seigneur de Hugueville.
Iſabeau DE ROUVILLE.

PIERRE de Roncherolles Seigneur de Hugueville en 1460.
Marguerite DE CHATILLON-ſur-Marne.

LOUIS de Roncherolles, Seigneur de Hugueville. mort en 1536, avait épouſé en 3e noces, le 19 Mai 1527, Marguerite DE GUISSENCOURT.

PIERRE de Roncherolles Seigneur d'Eſquaquelau, épouſa JEANNE DE HOUDETOT.

JEANNE de Roncherolles a épouſé, le 23 Octobre 1402, GUILLAUME DE HOUDETOT, Seigneur de Houdetot, Herville, Auffay-la-Malet, Craville, Limanville, le Hellray, &c., Chevalier, Chambellan du Roi, Bailly de Rouen.

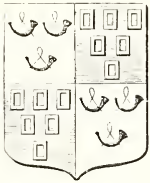
Copié ſur un ancien tableau viſé par d'Hozier.

Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères fils et Cie, rue Jacob, 56.

HUCHET DE LA BEDOYÈRE,

Anciens Seigneurs de la Bedoyère, de la Bouexière, de Rédillac, &c., Barons de la Thebaudais; — Seigneurs de Nogent l'Artaud & Pavant.

EN BRETAGNE ET EN SOISSONNAIS.



Écartelé : aux 1er & 4e d'Argent à trois Huchets de Sable, qui eſt HUCHET; *aux 2e & 3e d'Azur à ſix Billettes percées d'Argent, 3, 2 & 1,* qui eſt DE LA BEDOYÈRE. DEVISE : Hoſtibus & leris.

La famille Huchet de la Bedoyère, d'origine chevalereſque, eſt l'une des plus anciennes de Bretagne, & à ce titre elle fut admiſe au ſiècle dernier aux honneurs de la Cour. Pluſieurs de ſes membres ſe ſont diſtingués au Parlement & dans l'armée. Elle a fait deux fois ſes preuves de nobleſſe devant d'Hozier : en 1719, pour les Pages en la Grande Écurie, & en 1764, pour Saint-Cyr.

GUILLAUME Huchet, Écuyer, figure dans une montre reçue à Bourges le 21 Juin 1418 (*a*), mais la filiation ſuivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

BERTRAND Huchet, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, Secrétaire d'État, Garde des ſceaux & Garde des petits coffres de Jean VI, Duc de Bretagne; Premier Secrétaire du Comte de Montfort, ſon fils, en 1421 (*b*); Receveur en partie de l'évêché de Saint-Malo (1440) & Ambaſſadeur ſous le Duc François. Il avait épouſé avant 1431 Jeanne DE LA BEDOYÈRE, fille & héritière de Pierre DE LA BEDOYÈRE, Seigneur de la Bedoyère, d'une des plus illuſtres maiſons de Bretagne à cette époque (*c*). Il figure avec ſa femme au nombre des Nobles dans la réformation de la Nobleſſe faite le 21 Janvier 1441, dans la paroiſſe de Talenſac, évêché de Saint-Malo, & mourut avant le 13 Avril 1463, laiſſant de ſon mariage :

1. RAOULET, qui ſuit.
2. RAOULETTE, Dame du manoir noble de la Fumelaye, mariée à Bertrand DE SAINT-JEAN, Seigneur de Ville-ès-Cerfs.

II. DEGRÉ.

RAOULET ou RAOUL Huchet, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, « hé-

(*a*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne.*

(*b*) Dom Morice, t. II, p. 1085 & 1254. — Arrêt de maintenue de 1668.

(*c*) Pluſieurs documents concernant cette maiſon, de 1372, 1399, 1400, 1405, 1413 & 1429, atteſtent que les de la Bedoyère ſe gouvernaient alors ſuivant l'aſſiſe du Comte Geoffroy, ce qui n'était reçu ni introduit que parmi les Barons, Chevaliers & Bannerets de Bretagne.

ritier principal & Noble de ſon père (*a*) », comparut en qualité d'Archer en brigandine aux montres du 8 Janvier 1479, du 6 Juin 1480 & du 3 Mai 1484. Il ſe maria : 1° le 23 Avril 1463, avec Charlotte DE CAHIDEUC, fille d'Yvon DE CAHIDEUC, Seigneur de la Barre; 2° avec Perrine DE COJALU, & décéda avant le 7 Mai 1494, laiſſant du premier mariage :

1. JEAN, qui ſuit.
2. BERTRANNE, mariée à Roland DE VAUFERRIER, Seigneur de la Baſſe-Ardaine.

Et du ſecond, un fils & deux filles, dont l'une, PERRINE, fut mariée à Jean JOUBIN, Seigneur du Pleſſis.

III. DEGRÉ.

JEAN Huchet, Ier du nom, Seigneur de la Bedoyère, partagea noblement le 3 Mai 1494; épouſa, le 22 Septembre ſuivant, Françoiſe DE BELLOUAN, fille de Grégoire, Seigneur de Rochermen, & mourut vers 1507, laiſſant :

1. JEAN, qui ſuit.
2. GUILLEMETTE, mariée, le 28 Janvier 1527, à Jacques JOUCHET, Seigneur de la Beraudière.

IV. DEGRÉ.

JEAN Huchet, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, fut compris dans la réformation de la Nobleſſe de l'évêché de Saint-Malo de 1513, dans celle de la paroiſſe de Talenſac du 30 Juin 1536 & mourut avant le 22 Mai 1549. Il avait épouſé : 1° Anne DE QUEDILLAC, Dame du Colleret; 2° avant le 25 Juin 1538, Marie DE CLEUX, Dame de Redillac.

Du premier mariage vinrent trois filles :

1. FRANÇOISE, mariée, le 4 Janvier 1541, à Jean HATTES, Écuyer, Seigneur de la Croizille & de l'Épinay.
2. JEANNE, mariée à Jean ANDRÉ, Sieur DE LA VILLASSELIN.
3. BERTRANNE.

Et du ſecond :

1. ROLLAND, qui ſuit.
2. CHARLES Huchet, Seigneur de Rédillac, auteur de la branche des Seigneurs de Kerbiquet, de Langouet & de Cintré, dont la filiation partielle a été donnée par d'Hozier au Ier Regiſtre de cet Armorial.

   Le fils de ce Charles, BRIAND Huchet, Seigneur de Langouet, Kerbiquet & Pleſſis, fut honoré du collier de l'ordre du Roi en 1648, « dans un temps où on ne le donnait qu'à des perſonnes de qualité très-connue & d'un mérite très-ſignalé » (*b*).

   Ce Briand eut pour fils ISAAC Huchet, Seigneur de Cintré, marié à Angélique DE SESMAISONS. Dans la même branche on trouve d'autres perſonnages diſtingués. JEAN Huchet, Seigneur de Rédillac, fut reçu en 1645 dans l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, & le Roi, après avoir été informé de ſa valeur & de ſon courage, lui donna une compagnie dans le régiment de Champagne (*c*). GILLES Huchet, Seigneur de Langouet, penſionnaire du Roi aux États de Bretagne, reçut du Roi, le 4 Octobre 1663, une compagnie dans le régiment de Champagne. Il a ſervi dans ſeize campagnes conſécutives & fut fait priſonnier par les Eſpagnols en Catalogne (*d*). RENAUD

(*a*) Acte du 13 Mars 1480, mentionné dans les preuves de cour.
(*b*) (*c*) (*d*) Induction d'actes & titres preſentés pour la Reformation de Bretagne. Copie.

Huchet, âgé feulement de 28 ans, fervit à fes frais Sa Majefté Louis XIV dans les conquêtes qu'elle fit en Flandre, & notamment au fiége de Lille « où il fe diftingua par fa valeur (a) ».

Cette branche compte aujourd'hui de nombreux repréfentants.

3. Bertrand Huchet, Seigneur de la Barbée, auteur de la branche de Villechauve.
4. Jeanne, mariée à François de Bodéan, Seigneur de Barniquel.

V. DEGRÉ.

Rolland Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bédoyère & de la Bouexière, époufa Rolande Tehel de la Bonnais & mourut avant le 22 Septembre 1571, laiffant :

1. François, qui fuit.
2. Françoise, Dame du Bofelut, mariée en 1589 à Euftache Glé, Seigneur de la Befnerave.

VI. DEGRÉ.

François Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère, Confeiller au Parlement de Bretagne en 1599, obtint, en Janvier 1616, des Lettres d'honneur de cette charge, en confidération des grands fervices rendus par lui dans les armées de Louis XIII & de Henri IV, pendant vingt-fix ans, « avec une infatigable valeur & à fes propres frais » (b). Exceptionnellement on lui a compté fes années de fervice militaire. Il donna partage noble à fa fœur le 12 Septembre 1601, où l'on voit que de tout temps les Huchet partageaient felon l'affife du Comte Geoffroy. Il avait époufé, le 24 Novembre 1597, Perronelle de Trecesson, fille aînée de Grégoire, & mourut avant le 20 Novembre 1622, ayant eu de fon mariage cinq fils & quatre filles, entre autres :

1. Gilles, qui fuit.
2. Pierre Huchet, Seigneur de Boisbrun, marié à Françoise de la Vallée & auteur d'une branche.
3. Françoise, mariée à Meffire Olivier Martel, Seigneur de la Malonnière & de la Haye de Lavau.

VII. DEGRÉ.

Gilles Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère, de la Bouexière, de la Morinaye, &c., né le 20 Octobre 1600, Confeiller & Garde-fcel au Parlement de Bretagne le 12 Février 1626; Procureur général à cette Cour le 14 Octobre 1631 & Confeiller d'État, époufa : 1° le 20 Novembre 1622, Louife Barrin, fille d'André Barrin, Seigneur de Boifgeffroy, Confeiller au Parlement de Bretagne, appartenant à l'une des plus illuftres familles de robe; 2° Anne Le Pelletier. Du premier lit eft iffu :

VIII. DEGRÉ.

André Huchet, Chevalier, qualifié Comte de la Bedoyère (c), Seigneur de la Bédoyère, &c., Vicomte de Loyat. Selon l'expreffion de l'arrêt de la réformation de Bretagne « il parut au barreau avec applaudiffement & avec éclat », fut reçu Confeiller le 29 Mai 1648, puis Procureur général au Parlement de Bretagne le 20 Octobre 1650 & enfuite Confeiller d'État, & époufa, le 1er Mars 1639, Marie Le Duc,

(a) Induction d'actes & titres préfentes pour la Réformation de Bretagne. Copie.
(b) Original en parchemin, ou le Roi le reconnaît lui-même « digne d'une très fingulière recommandation. »
(c) Preuves de cour.

Dame du Petit-Bois, fille & unique héritière de Pierre, Seigneur des Grandières, Confeiller au Parlement. Il eut de cette union :

1. CHARLES-MARIE, qui fuit.
2. FRANÇOIS-SIMON Huchet, dit le Vicomte de la Bédoyère, mariée avec N. DE SAINT-BRIEUC, Dame du Guern.
3. FRANÇOISE, mariée à François DU BREIL, Seigneur Châtelain de la Motte d'Olivet.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE Huchet, Chevalier, Comte de la Bedoyère (*a*), Seigneur de la Bédoyère, Procureur général au Parlement de Bretagne le 21 Juin 1674, fut maintenu dans la qualité de Chevalier & de noble d'ancienne extraction, par arrêt de la Chambre de la réformation de Bretagne du 7 Octobre 1668, où fa filiation eft établie à partir de BERTRAND Huchet (*b*). Il époufa en 1677 Éléonore DU PUY DE MURINAIS, fille d'Antoine-François, Seigneur de Bellegarde, Syndic des États du Dauphiné, & fœur de Marie-Anne, mariée à Henri de Maillé, Marquis de Kerman. De ce mariage eft iffu :

X. DEGRÉ.

CHARLES Huchet, Chevalier, Comte de la Bedoyère (*c*), Seigneur de Rieux, de Sourdéac, &c., Confeiller en 1707, puis Procureur général au Parlement de Bretagne le 14 Août 1710. Il époufa en 1708 Marie-Anne-Guyonne DANICAN DE L'ÉPINE, Dame de Rieux, fille de Noël DANICAN DE L'ÉPINE, fameux armateur, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Secrétaire du Roi, & décéda le 16 Juin 1759, laiffant :

1. MARGUERITE-CHARLES-MARIE-HUGUES, qui fuit.
2. NOEL-FLORIMOND, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin.

XI. DEGRÉ.

MARGUERITE-CHARLES-MARIE-HUGUES Huchet, qualifié Marquis de la Bedoyère (*d*), né le 4 Avril 1709, d'abord Avocat général de la Cour des aides de Paris le 26 Mars 1733, fut élu en 1765, pendant la maladie du Duc de Rohan, Préfident des États de Bretagne, tenus à Nantes, & figure en cette qualité avec le titre de Marquis (*e*). Il époufa Agathe STICOTTI, qualifiée haute & puiffante Dame Marquife de la Bedoyère dans l'acte de baptême de fon filleul & neveu, LOUIS-JOSEPH-AGATHE-MARIE, fils de Meffire JOSEPH-CÉLESTIN Huchet, Chevalier, Seigneur, Vicomte de la Bedoyère, Infpecteur des haras de l'évêché de Rennes, Lieutenant des vaiffeaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de Gabrielle-Marie DE LA BOURDONNAYE DE BLOSSAC (*f*). Le Marquis de la Bedoyère, mort avant 1789, eut de fon mariage deux fils :

1. MARIE-CORENTIN Huchet, qualifié Comte (*g*) puis Marquis (*h*) de la Bedoyère, né à Paris le 15 Mai 1755, Capitaine au régiment de Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, époufa : 1° Reine-Modefte-Anne RADO DE COURNON

(*a*) Preuves de cour.
(*b*) Copie collationnée.
(*c*) Preuves de cour.
(*d*) Dans l'acte de baptême de fon neveu Louis-Jofeph-Agathe-Marie (1749), dans les procès-verbaux des États de Bretagne (1765), dans l'acte de mariage de fon fils aîné (1784) & dans l'acte de decès de fon fils cadet (1820).
(*e*) Extrait des regiftres du Greffe des Etats de Bretagne. Expédition en règle
(*f*) Acte de baptême du 25 Juillet 1749, au château de la Befnerais, paroiffe de Plumeleuc. Expédition.
(*g*) Dans l'acte de fon fecond mariage (1784) & dans l'acte de naiffance de fon fils aîné (1785).
(*h*) Dans l'acte de fon troifième mariage (1789).

DE TALHOUET; 2° le 28 Mars 1784, à Coutances, Marie-Charlotte DU HERISSIER, fille de Meſſire Louis-François DU HERISSIER, Seigneur de Breuville & Belleville, & de Charlotte-Françoiſe DUPREY; 3° le 12 Août 1789, à Nantes, Marie-Deſirée LE JEUNE DU PERRAY DE MALHERBE, fille de Meſſire Charles, & de Dame Marie-Angélique MERCIER. Il eſt décédé à Rennes le 23 Février 1809. De ſon ſecond mariage vint :

I. LOUIS-CHARLES-AGATHE Huchet, Marquis de la Bedoyère, né à Rennes le 8 Janvier 1785, mort dans cette ville le 8 Mai 1863, ne laiſſant de ſon mariage avec Olympe DE GONDRECOURT, qu'une fille : CHARLOTTE-GENEVIÈVE, mariée à Hippolyte-Marie Charles DE FARCY.

Marie-Corentin Huchet, Marquis de la Bedoyère, eut de ſon troiſième mariage :

I. MARIE-THÉRÈSE-LOPINE-ANGE.

II. LOUISE-CAROLINE-CÉCILE.

2. ANTOINE-PIERRE, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

ANTOINE-PIERRE Huchet, Chevalier de la Bedoyère, né à Paris en 1761, décédé à Redon le 28 Novembre 1820, avait épouſé à Hambourg Marie-Anne-Catherine SCHWALBE, dont il eut :

1. LOUIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 16 Septembre 1799, Lieutenant d'infanterie, décédé à Guipry le 5 Octobre 1853; ſans enfants de ſon mariage avec Égidie-Joſéphine DEFORGES, qu'il avait épouſée le 30 Janvier 1828.

2. LOUIS-ALEXIS-HENRI, qui ſuit.

3. CÉSAR-HENRI, dit le Comte Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 10 Janvier 1807, Capitaine au 87e de ligne le 10 Mars 1854, Capitaine Adjudant au Palais de Fontainebleau le 1er Septembre 1862. Il a épouſé, le 21 Mai 1836, Jeanne-Amélie-Fanny MIRIAL, fille de Jean-Scipion MIRIAL, ancien Magiſtrat. De cette union :

I. LOUIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né le 16 Novembre 1843, Sous-Lieutenant au 3e régiment d'infanterie de marine, décédé en expédition en Cochinchine le 17 Janvier 1867.

II. AMAURY-SCIPION Huchet de la Bedoyère, né le 23 Février 1846.

III. LOUISE-JULIE-EUGÉNIE-ANNE Huchet de la Bedoyère, née le 1er Avril 1837.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-ALEXIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 10 Août 1801, Capitaine de corvette, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre d'Iſabelle la Catholique, Commandant le brick de guerre *le Pylade*, mort en rade, à la Vera-Cruz, le 19 Juillet 1847. Il avait épouſé à Verſailles, le 23 Avril 1838, Blanche-Louiſe DE BRUNET, fille de Louis-Charles-Hyacinthe, Comte DE BRUNET, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis & Officier de la Légion d'honneur, & de Françoiſe-Roſalie DE FAGES. De cette union ſont iſſus :

1. LOUIS-MARIE-ALEXIS, qui ſuit.
2. BERTRAND-MARIE Huchet de la Bedoyère, né à Breſt le 29 Novembre 1842.
3. MARIE-ÉDOUARD-GABRIEL Huchet de la Bedoyère, né à Breſt le 17 Mars 1844.
4. ANNE-NATHALIE-BLANCHE-MARIE.
5. JEANNE-MARIE-LOUISE.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Marie-Alexis Huchet, Marquis de la Bedoyère après la mort de Louis-Charles-Agathe, dernier rejeton mâle de la branche aînée; né à Nancy le 24 Janvier 1839, a fervi au 6e huffards, du 25 Mai 1856 au 20 Février 1861 (campagne d'Italie); Sous-Préfet d'Yffengeaux (Haute-Loire), chef actuel du nom & des armes. Il a époufé, le 26 Août 1869 (contrat du 7 Août), honorable Mildred-Charlotte Greville (branche cadette des Comtes de Warwick), fille de Fulke-Southwel, Baron Greville of Clonyn, Pair d'Angleterre, & de Lady Rofa-Emily-Mary-Ann Nugent, fille unique du Marquis de Weftmeath.

BRANCHE CADETTE.

XI. DEGRÉ.

Noel-Florimond Huchet, Comte de la Bedoyère (a), Baron de Nogent-l'Artaud, Pavant, &c., époufa, le 14 Septembre 1746, Marguerite-Angélique Costé de Saint-Suplix, fille d'Alexandre, Marquis de Saint-Suplix, Baron de Crefpon, & de Marie-Guillemette Moura. De ce mariage eft iffu :

XII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Philippe Huchet, qualifié Vicomte puis Comte de la Bedoyère, Seigneur de Néry, &c., né le 9 Novembre 1751, Capitaine de dragons au régiment de Monfieur, frère du Roi. Après avoir fait fes preuves de nobleffe devant Chérin, Généalogifte des ordres du Roi (b), il fut admis à monter dans les carroffes du Roi le 27 Mai 1784 (c). Il figure fur le procès-verbal de l'Affemblée de 1789 des Gentilshommes du bailliage de Crepy en Valois, pour l'élection des Députés aux États généraux. Il avait époufé, le 5 Février 1782, Judith-Félicité-Françoife des Barres, fille d'Antoine-Henri-Claude, Marquis des Barres, Brigadier des Armées du Roi, & de Dame Agnès-Henriette-Félicité Testu de Balincourt, nièce du Maréchal de Balincourt. Madame la Vicomteffe de la Bedoyère eut l'honneur d'être préfentée à Leurs Majeftés & à la famille royale le 18 Juin 1784. Elle eft décédée le 3 Novembre 1817 & fon mari le 3 Mai 1809, laiffant :

1. Henri-Noel-François, qui fuit.
2. Charles-Angélique-François Huchet, dit le Comte de la Bedoyère, né à Paris le 17 Avril 1786, partagea en Août 1815 le funefte fort du Maréchal Ney. Il fut un des plus jeunes & des plus brillants Officiers du premier empire. Il avait époufé, le 23 Novembre 1813, Georgine-Victoire de Chastellux, fille de Henri-Georges-Céfar, Comte de Chastellux, Maréchal de camp, & de Angélique-Victoire de Durfort-Civrac; il en eut un fils unique :
   Georges-César-Raphael Huchet, Comte de la Bedoyère, né en 1815, marié, le 31 Mai 1849, à Demoifelle Clotilde de la Roche-Lambert, mort Sénateur le 9 Août 1867, laiffant deux fils :
   - I. Laurent.
   - II. Jean.

(a) Preuves de cour.
(b) Archives de l'Empire, Preuves de cour, t. V, fection hiftorique, férie MM. 814, p. 295 à 301.
(c) *Gazette de France* du mardi 1er Juin 1784.

XIII. DEGRÉ.

Henri-Noel-François Huchet, Comte de la Bedoyère, né le 21 Novembre 1782, Officier ſupérieur des Gardes du corps des Rois Louis XVIII & Charles X, accompagna ce dernier juſqu'à Cherbourg, & donna ſa démiſſion immédiatement après cet acte de fidélité à ſon Roi. Il eſt décédé à Paris le 18 Juin 1861, laiſſant dans les lettres une réputation juſtement méritée, ſoit par ſes propres œuvres, ſoit par des traductions eſtimées. Il avait épouſé, le 13 Février 1809, Ambroiſine-Louiſe-Henriette d'Estampes, décédée à Paris le 20 Mars 1847. De cette union ſont iſſus :

1. Maurice Huchet, Comte de la Bedoyère, Page du Roi Charles X, démiſſionnaire en 1830, mort le 17 Avril 1843.
2. Louis-Georges-Antoine, qui ſuit.
3. Adrienne Huchet de la Bedoyère, mariée, le 1er Juillet 1839, à Félix, Marquis Rivoire de la Tourrette, Député au Corps légiſlatif.
4. Ambroisine Huchet de la Bedoyère, mariée : 1° le 16 Mars 1843, à Paul Denis de Keredern ; 2° le 21 Mai 1850, à Albert, Comte de Kerouartz.
5. Madeleine Huchet de la Bedoyère, mariée, le 12 Septembre 1850, à M. Desperiers de Lagelouse.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Georges-Antoine Huchet, Comte de la Bedoyère, marié, le 10 Mai 1864, à Demoiſelle Marie-Deniſe de Galard-Brassac de Béarn, fille d'Étienne-Hector-Alexandre de Galard-Brassac, Comte de Béarn, & de Louiſe-Deniſe-Camille Lesage d'Hauteroche d'Hulst. De cette union ſont iſſus :

1. Henri, né le 19 Mai 1865.
2. Antoinette, née le 31 Août 1866.

HUET DE FROBERVILLE.

EN ORLÉANAIS ET BLAISOIS.



D'Azur a un Cerf d'Or, ſortant à demi-corps d'une Rivière d'Argent, mouvante de la pointe de l'écu; & un Chef de Gueules, chargé de trois Molettes d'éperon d'Argent.

La famille Huet eſt de nobleſſe ancienne. La généalogie inſérée par Louis-Pierre-d'Hozier au premier Regiſtre de cet Armorial, p. 296-297, & dont on va donner en partie la continuation, ne fait remonter la filiation qu'au commencement du XVIIe ſiècle.

ANTOINE Huet d'Ambrun & ſon frère cadet LAURENT-CLAUDE Huet d'Arlon, maintenus dans leur nobleſſe en 1717, par un arrêt du Conſeil d'État, formèrent deux branches. L'aînée s'eſt éteinte en la perſonne de ANTOINE-MARIE-PIERRE-ALEXIS Huet, qualifié Comte d'Ambrun, décédé a Orléans le 13 Juillet 1867.

Laurent-Claude, auteur de la branche cadette, eut trois fils :

1. ANTOINE-LAURENT-CLAUDE, mort ſans poſtérité en 1737.
2. NICOLAS-ZACHARIE, dont la poſtérité ſubſiſte encore.
3. JEAN-BAPTISTE-PIERRE, auteur de la branche de Froberville, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-PIERRE Huet, Chevalier, Seigneur d'Arlon & de Froberville (*a*), né à Romorantin le 2 Juillet 1719, troiſième fils de LAURENT-CLAUDE, Écuyer, Sieur d'Arlon, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, & d'Éliſabeth-Madeleine LE PROUST, décédée à Romorantin le 5 Mars 1782. D'abord Clerc tonſuré, il abandonna l'état eccléſiaſtique pour contracter, le 4 Février 1751, une première alliance avec Marie VALLOIS, qui décéda à Paris le 7 Juin 1756; fille de Claude-Pierre VALLOIS, Écuyer, Lieutenant de Roi des ville & château de Romorantin. De cette union eſt iſſu :

CLAUDE-JEAN-BAPTISTE Huet de Froberville, Chevalier, Seigneur du Vivier, né le 5 Octobre 1752, qui aſſiſta, les 18 & 19 Mars 1789, aux Aſſemblées des Gentilshommes des bailliages de Blois & Romorantin (*b*), & ſiégea en 1791 comme Député à l'Aſſemblée légiſlative. Sa poſtérité maſculine eſt aujourd'hui éteinte.

De ſon ſecond mariage, qu'il contracta le 26 Octobre 1757, avec Éliſabeth-Geneviève-Claude-Jeanne DE BURY, fille de Pierre DE BURY, Écuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant général de police de Romorantin, Subdélégué de l'Intendance d'Orléans, il eut pluſieurs enfants dont l'aîné ſeul, qui ſuit, a laiſſé poſtérité maſculine.

(*a*) Ainſi qualifié dans l'acte de baptême de ſon fils Barthélemy.

(*b*) Louis de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaſois, Beauce & Vendomois*, page 13.

VI. DEGRÉ.

BARTHÉLEMY Huet d'Arlon, Chevalier de Froberville (a), né à Romorantin le 22 Janvier 1761. Il entra en 1777 comme Sous-Lieutenant dans le régiment de l'île de France, fit en 1784 la campagne de l'Inde & devint Capitaine au régiment de Bourbon en 1788. Il épousa, le 2 Septembre 1788, à l'île de France, Demoiselle Antoinette-Geneviève DE MOUHY, fille du Chevalier DE MOUHY, Page du Maréchal de Duras, puis Capitaine au bataillon de l'Inde, & de Dame Antoinette-Élisabeth VIGNOL.

De ce mariage sont issus six enfants, savoir :

1. JACQUES-FÉLIX, né à l'île de France, Enseigne de vaisseau, décédé en 1828. De son mariage avec Demoiselle Félicité DE LA HAUSSE, il a laissé quatre enfants : 1° LADISLAS, non marié; 2° FÉLIX, marié à l'île Maurice à N. DE CHAZAL, dont postérité; 3° & 4° deux filles.
2. PIERRE-PROSPER, qui suit.
3. BARTHÉLEMY-FRANÇOIS, né le 15 Août 1793, décédé sans alliance.
4. PAUL-ÉMILE. De son mariage avec Demoiselle Alexandrine-Hortense-Juliette ROUSSON, contracté en 1832 à l'île Maurice, sont issus : un fils, LOUIS-ÉMILE, né en 1836, & plusieurs filles dont l'aînée, MARIE-AMÉLIE, née en 1834, a épousé en 1860 Edmond FOUQUEREAU.
5. CORALIE, mariée à N. MORRISS, décédée sans enfants.
6. AMÉLIE, mariée en 1819 à Francis-Edward KNOWLES, Intendant général de l'armée anglaise, décédée à Gibraltar le 2 Mars 1828, laissant un fils, & une fille, laquelle mariée à Maurice DE VAINES, décéda à Chailles en 1850, sans laisser d'enfants.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-PROSPER Huet de Froberville, né à Port-Louis le 14 Octobre 1791, décédé à Paris le 5 Novembre 1839, en la paroisse de Notre-Dame de Lorette. Il épousa, le 10 Décembre 1814, Demoiselle Eugénie BON, fille de défunts Alexis BON & Eulalie PRIEUR DE FAVRIEUX; il eut de cette union deux enfants :

1. PROSPER-EUGÈNE, qui suit.
2. AMÉLIE-GENEVIÈVE, décédée à Paris en Juillet 1829.

VIII. DEGRÉ.

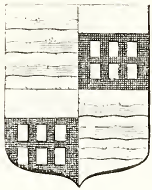
PROSPER-EUGÈNE Huet de Froberville, né à Port-Louis, île de France, le 14 Novembre 1815, Maire de la commune de Chailles, épousa à Paris en premières noces, Demoiselle Louise-Pauline-Caroline POUGET DE SAINT-ANDRÉ, décédée à Chailles le 13 Février 1857, sans laisser d'enfants. D'un second mariage qu'il contracta, le 18 Juillet 1864, avec Demoiselle Marie-Lucie-Joséphine DE PETIGNY, fille de feu François-Jules DE PETIGNY, Membre de l'Institut, & de Constance DE BRUNIER, sont issus trois garçons :

1. PIERRE Huet de Froberville, né le 26 Novembre 1865.
2. LUCIEN Huet de Froberville, né le 17 Janvier 1867.
3. JULES-LAURENT Huet de Froberville, né le 17 Février 1868.

(a) Ainsi qualifié dans l'acte de baptême de son fils Pierre-Prosper.

HUYN.

EN LORRAINE ET EN ALLEMAGNE.



Écartelé : aux 1er & 4e d'Or à trois Faſces ondées d'Azur ; aux 2e & 3e de Sable à ſix Billettes d'Or, trois & trois ; au Chef de même. CIMIER : *deux Cornes d'Azur billetées d'Or.*

Cette maiſon s'eſt diſtinguée tant dans l'Égliſe & l'Épée que dans la Robe. Elle a donné un Cardinal, un Maréchal des armées impériales, Gouverneur de province, pluſieurs Conſeillers d'État & un Procureur général à la Lorraine. Sa filiation remonte à

PREMIER DEGRÉ.

BEUVIN Huyn, Seigneur de Bloue, qui vivait à Étain en 1350. Certains auteurs le font deſcendre de JEAN Huyn d'Amſtenrath & de Geleen, originaire du Limbourg (*a*). Il fut père de JEAN, qui ſuit, & de GUILLAUME Huyn, Chanoine & Archidiacre des cathédrales de Metz & de Verdun, élu Procureur général du concile de Bâle, créé Cardinal en 1444, qui fit conſtruire l'égliſe d'Étain, lieu de ſa naiſſance, mourut à Rome en 1456 & fut inhumé dans l'égliſe de Sainte-Sabine, dont il portait le titre (*b*).

II. DEGRÉ.

JEAN Huyn, Ier du nom, Gouverneur des ſalines de Marſal en 1447, eut de CLAUDE, ſon épouſe (*c*) :

1. BEUVIN, Chanoine & Doyen de la cathédrale de Verdun.
2. NICOLAS, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

NICOLAS Huyn, Ier du nom, marié à N. DE BOURGONGNE (*d*). Il mourut à Neufchâteau en 1510, fut inhumé dans la chapelle Saint-Laurent qu'il avait fondée. On y voyait ſon épitaphe il y a peu d'années. Il eut de ſon mariage deux fils, dont le ſecond, CLAUDE, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

CLAUDE Huyn, Ier du nom, épouſa Germaine DE BOURGONGNE, fille de Jean DE BOURGONGNE, Seigneur de Saint-Ouin, & de Catherine DE LA MOTHE. De ce mariage :

(*a*) Habels de Maeſtricht.
(*b*) Notes extraites d'un travail manuſcrit ſur le Cardinal Huyn, communiquées par M. Vieillard, d'Étain.
(*c*) Contrat paſſé par Jean & ſa femme Claude en 1447.
(*d*) D. Pelletier.

1. Nicolas, qui ſuit.
2. Alix, l'aînée, réſidant à Étain en 1568.

V. DEGRÉ.

Nicolas Huyn, IIe du nom, fut Pannetier du Prince Nicolas de Lorraine, Évêque de Metz, qui l'autoriſa en 1547 à écarteler ſes armes de celles de Germaine de Bourgongne, ſa mère (*a*). Il eut pour fils :

VI. DEGRÉ.

Claude Huyn, IIe du nom, Maître Échevin du comté de Vaudémont, obtint de Charles III, Duc de Lorraine, à la date du 14 Janvier 1590, de nouvelles Lettres de nobleſſe (*b*); celles obtenues par ſon ancêtre, qui n'était pas né ſujet de Lorraine, ne pouvaient valoir ſi elles n'étaient confirmées & renouvelées par le Souverain. Il avait épouſé en 1564 Marguerite Pottier, morte en 1587. Lui-même décéda le 24 Septembre 1617, & fut inhumé dans la paroiſſe de Vézeliſe où eſt ſon épitaphe. Il eut pour fils :

1. Jean, qui ſuit.
2. François, auteur de la branche établie en Lorraine puis en Allemagne.
3. Claude.

VII. DEGRÉ.

Jean Huyn, IIe du nom, né au mois d'Août 1565, mourut à Vic, où il avait épouſé Marguerite de Charmes, fille de Nicolas de Charmes, Écuyer, Prévôt de Marſal. De ce mariage :

1. Marguerite, mariée, par contrat du 18 Juillet 1606, à Claude de Ranfaing.
2. Jean, qui ſuit.
3. Jean, auteur de la branche des Seigneurs de Chaudenay par ſa femme Éliſabeth des Hazards, qu'il avait épouſée le 29 Mai 1621.

VIII. DEGRÉ.

Jean Huyn, IIIe du nom, né le 1er Octobre 1600 (*c*), Écuyer, Seigneur de Pettoncourt, Chancelier de l'évêché de Metz par proviſions du 19 Juillet 1650, & Lieutenant général au bailliage de Vic par proviſions du 20 Mars 1654, épouſa Catherine Lançon, dont il eut :

1. César, qui ſuit.
2. Nicolas, Écuyer, Seigneur de Raville, auteur d'une branche éteinte en 1845 en la perſonne de Demoiſelle Huyn de Raville, fille de Meſſire Charles-Nicolas Huyn, Chevalier, Seigneur de Raville & de la petite Blainville (*d*).
3. Marguerite, femme de Henri de Fériet, Écuyer.
4. Anne-Catherine, mariée à François de Maguin, Seigneur de Vaucourt.

IX. DEGRÉ.

César Huyn, Écuyer, Seigneur de Pettoncourt, Chancelier de l'évêché de Metz, & Lieutenant général au bailliage de Vic par proviſions du 30 Juillet 1657. Il

(*a*) Hérauldcrie de Lorraine, manuſcrit, bibl. de Nancy.
(*b*) Archives de Lorraine, bibl. de Nancy.
(*c*) Baptiſtaire de la paroiſſe de Vic. Arrêt de vérification de nobleſſe de 1674.
(*d*) Qualifié ainſi ſur la liſte des Gentilshommes du bailliage de Lunéville qui ont pris part aux Aſſemblées de 1789 (L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue, &c.* Lorraine, 2e part., p. 10).

fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain de M. Poncet de la Rivière, Comte d'Ablys, Intendant en la généralité de Metz, en date du 28 Mars 1674 (a). Marié, par contrat du 17 Juin 1657, à Marguerite Rulland, dont :

1. François, qui suit.
2. Marguerite, mariée, le 5 Mai 1676, à Louis de Ménonville, Écuyer, Seigneur de Viller.
3. Catherine, morte le 16 Décembre 1741, veuve de Jean-Sigebert, Comte de Rennel de Lescut, qu'elle avait épousée le 3 Février 1687.

X. DEGRÉ.

François Huyn, Seigneur de Vernéville, Montigny & Chantreine, Conseiller au Parlement de Metz, né à Vic le 20 Août 1674, décédé à Metz le 21 Décembre 1718. Marié, le 7 Octobre 1704, à Marguerite Renauld. Il eut pour fils Paul-Louis, qui suit.

XI. DEGRÉ.

Paul-Louis Huyn, Chevalier (b), Seigneur de Vernéville, Montigny & Chantreine, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Languedoc, né le 16 Août 1708, marié en 1735 à Anne-Françoise-Charlotte Jobal, fille d'Étienne-Louis Jobal, Seigneur d'Aunoux & de Lue, Président à mortier au Parlement de Metz, & d'Anne d'Arros. Il mourut en 1778. Il eut de son mariage :

1. Charles, qui suit.
2. Suzanne, mariée en 1759 à N. Goussaut, Seigneur de Montigny.
3. Anne Huyn, mariée en 1762 à Pierre-Henri de Busselot, Seigneur d'Andilly.
4. Charlotte, mariée en 1766 à N. de Lescur.

XII. DEGRÉ.

Charles-Nicolas-Louis Huyn, Chevalier (c), Seigneur de Vernéville, Capitaine au régiment Conti-dragons, né à Metz le 18 Septembre 1745, marié à Marie-Charlotte, fille de Pierre-Bernard, Baron de Lamy de Chatel, Brigadier des armées du Roi, Commandant en chef le corps royal d'artillerie à Metz, & de Jeanne Le Duchat; mort le 18 Décembre 1813. Il eut de son mariage :

1. Louis, né en 1771, mort en 1781.
2. Suzanne, Comtesse de Bourcier, née en 1775, morte en 1849.
3. Louis, qui suit.

XIII. DEGRÉ.

Louis Huyn de Vernéville, né à Metz le 22 Novembre 1781, Officier de cavalerie, Colonel de la garde nationale, Membre du Conseil général de la Moselle, marié en 1811 à Monique Durand de Sorbey, fille de François Durand de Sorbey, & de Marie-Thérèse Besser de Charly. Il mourut le 23 Mars 1823, laissant :

XIV. DEGRÉ.

1. Paul, né en 1812.
2. Louis-Joseph, né en 1815, marié en 1844 à Marie-Antoinette-Caroline, fille de Louis de Watronville & de Marie Le Bachellé; dont :

(a) Grosse en parchemin aux archives de la famille.
(b) Qualifié ainsi dans l'acte de naissance de son petit-fils (1771). Extrait légalisé délivré en 1860.
(c) Qualifié ainsi dans les actes de naissance de ses enfants.

I. Louis-Albert, né le 18 Octobre 1845, Officier d'artillerie de marine.
II. Marie-Alix-Suzanne, née le 28 Août 1847.
III. Louise-Marie, née le 15 Août 1849.
IV. Charles-René, né le 5 Octobre 1851, mort le 19 Mars 1869.
V. Henri, né le 29 Mars 1862.

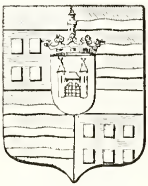
3. Frédéric-Prosper-Charles, Colonel de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, né en 1818, marié en 1852 à Anne-Élisabeth, fille du Lieutenant général Duvivier & de Françoise de Sainte-Suzanne; dont :
I. Gabrielle-Monique, née le 8 Décembre 1853.
II. Paul-François, né le 12 Avril 1859.
III. Louis-Joseph, né le 15 Octobre 1862.

4. Henry, né en 1823, Chef d'escadron de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1856 à Marie, fille de Charles, Comte d'Ollone & d'Ernestine Fouilhouze, morte le 20 Août 1868.

5. Clémence-Agathe, née en 1819, mariée à Ernest de Lardemelle, morte en 1843.

DEUXIÈME BRANCHE.

Barons, puis Comtes du Saint-Empire.



Écartelé : aux 1er & 4e d'Azur à six Billettes d'Or, posées 3 & 3; au Chef aussi d'Or; aux 2e & 3e de Sinople à trois Fasces ondées d'Argent; sur le tout : *un écusson de Gueules à une Porte de ville d'Or, munie de deux Tourelles surmontées chacune d'un Croissant d'Argent; cet écusson surmonté d'une couronne de Marquis de laquelle sort une Tour de Mosquée aussi d'Or.* Supports : *deux Lions couronnés.*

VII. DEGRÉ.

François Huyn, Seigneur de Haraucourt, né en 1567, Maitre Échevin au comté de Vaudémont, 2e fils de Claude & de Marguerite Pottier, épousa, le 3 Juin 1590, Françoise Picquart. Il eut de ce mariage :
1. François.
2. Nicolas, qui suit.
3. Jean, Jésuite.
4. Claude.

VIII. DEGRÉ.

Nicolas Huyn, Écuyer, Conseiller d'État, Auditeur des comptes de Lorraine & Président de l'Hôtel de ville de Nancy, épousa en 1619 Françoise, fille de Bernard de Malcuit, Conseiller d'État (*a*). Il eut de ce mariage :

(*a*) Acte de mariage de la paroisse Saint-Epvre.

1. Nicolas, Écuyer, Seigneur de Ville-fur-Madon, Grand Bailli de Saint-Dié.
2. François, Écuyer, Seigneur de Jarville, Confeiller d'État, Procureur général à la Cour fouveraine de Nancy, marié en 1663 à Louife Bricard.
3. Jean-Joseph, qui fuit.
4. Balthasar, Confeiller d'État, mort à Bruxelles en 1684.
5. Marie.
6. Ignace-Christine.

IX. DEGRÉ.

Jean-Joseph, Comte de Huyn, né en 1637, fut d'abord Lieutenant des gardes du corps de Charles IV de Lorraine & Gouverneur de Rofières. A la fuite de difgrâce, il alla en Allemagne avec fa femme Catherine de la Haye. Il y prit du fervice, fut fait Colonel de cavalerie & créé Baron du Saint-Empire. Il emporta la fortereffe de Gioula, & pour ce fait fut créé Comte par diplôme du 29 Juin 1697 (*a*). La difpofition & les émaux des armes de fa famille furent modifiés par ce diplôme & il y fut ajouté fur le tout, pour perpétuer le fouvenir de la victoire éclatante du Baron de Huyn, un écuffon chargé de la Porte de Gioula, revêtu de la couronne de Marquis, iffante la tour de la mofquée de Gioula. Il fut nommé Gouverneur des villes & fortereffe de Grant, Sigeth, Cinq-Églifes, &, pour avoir fait lever le fiége de Sigeth & battu les rebelles de Hongrie, il fut créé en 1707 Feld-Maréchal & en 1713 Confeiller de guerre de S. M. I. l'Empereur (*b*). Il mourut en 1719; fa femme Catherine de la Haye fut décorée par l'Impératrice Élifabeth de la Croix Étoilée en 1703, & elle eft morte en 1707. Ils laifsèrent quatre enfants :

1. François-Nicolas, Chanoine à Cinq-Églifes.
2. Jacques, né à Ville en 1688, marié à Charlotte, Baronne de Zedlitz (branche éteinte).
3. Léopold-Félix, qui fuit.
4. Marie-Henriette, née en 1669, mariée au Baron de Gelhay.

X. DEGRÉ.

Léopold-Félix, Comte de Huyn, né à Infpruck en 1691, marié en 1720 à Comteffe d'Auersperg, laiffa huit enfants :

1. Henri, qui fuit.
2. Jean.
3. Louis.
4. François-de-Sales.
5. François.
6. Xavier.
7. Caroline, mariée au Baron Schulz.
8. Anne-Madeleine.

XI. DEGRÉ.

Henri, Comte de Huyn, Page du Duc de Lorraine, puis Officier en Autriche, laiffa de fon mariage :

1. Joseph-Auguste, qui fuit.
2. Léopold, mort en 1777.
3. Félicie, morte en 1772.
4. Léopoldine, morte en 1773.

(*a*) Archives de Pefth (Hongrie). Copie.
(*b*) Archives de Vienne. — Almanach comtal de Gotha.

5. Marie, morte en 1774.
6. Henriette, morte en 1776.

XII. DEGRÉ.

Joseph-Auguste, Comte de Huyn, mort en 1836. Marié à Comteſſe Lazanski, il laiſſa quatre enfants :

XIII. DEGRÉ.

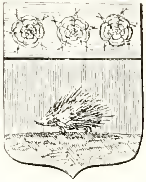
1. Louise, morte en 1837.
2. Jean-Charles, Comte de Huyn, né en 1815, Lieutenant général, Gouverneur de Peſth, marié à Nathalie, Comteſſe de Sartheim, dont :
   I. Louis.
   II. Nathalie.
   III. Rodolphe.
   IV. Charles.
   V. Othon.
   VI. Anne.
3. Hugues, Comte de Huyn, né en 1814, Chambellan de S. M. I. Ferdinand; marié à Thérèſe, Comteſſe Kutzrock-Wellingsbuttel, mort en 1869, laiſſant deux enfants :
   I. Marie-Henriette.
   II. Vincent.
4. Henriette, Comteſſe de Huyn, Baronne de Kœnigsbrunn, morte en 1866.

Alliances. De Ranfaing, de Fériet, de Custine, de Roucy, de Ménonville, de Rennel de Lescut, de Lescur, Le Duchat, Goussaut, de Bourcier, de Lardemelle, de Kœnigsbrunn, Schulz, de Gelhay, de Hennezel, de Wilmin, Massu de Fleury.

D'IRISSON D'HÉRISSON,

Anciens Seigneurs d'Hériſſon, d'Aubian, de Vigneux, de Courtemont, de la Paulmerei, de Marfault, du Meſnil-Touchart, du Péré, de la Foreſt, de Luſſan.

EN GASCOGNE, CHAMPAGNE, BRIE ET SAINTONGE.



De Gueules au Hériſſon au Naturel, ſur une Terraſſe de Sinople; au Chef couſu d'Azur, chargé de trois Roſes d'Argent.

Les titres qui conſtatent l'ancienne nobleſſe de cette famille ont été repréſentés en original, tant à d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes de France, pour les preuves qu'il a certifiées au Roi (14 Mai 1779 & 15 Février 1782) qu'aux Commiſſaires départis dans les différentes généralités. L'origine de cette ancienne & noble famille, d'après les chartes, les documents hiſtoriques & les preuves de maintenue, remonte au XIV[e] ſiècle. Dom Villevieille, Bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, dreſſa pour elle une généalogie en 1788, tendant à établir ſes droits aux honneurs de la Cour (*a*). Félix de Rujula, Juge d'armes d'Eſpagne, dreſſa également, le 22 Août 1805, le procès-verbal des preuves de nobleſſe de cette maiſon, faiſant remonter ſa filiation à JEAN Hériſſon, vivant en 1380 (*b*).

La maiſon D'HÉRISSON a formé trois branches principales qui ſe ſont ſubdiviſées elles-mêmes en divers rameaux, ſavoir : 1° la branche mère, en Gaſcogne, qui s'eſt continuée juſqu'à nos jours, par quinze degrés de filiation, ſur chacun deſquels la famille peut produire une ſérie d'actes de l'état civil & de titres originaux; 2° la branche de Champagne & de Brie, ſortie au cinquième degré de la précédente, qui fut maintenue dans ſa nobleſſe en 1669 par M. de Caumartin, Intendant de Champagne; 3° la branche de Saintonge, iſſue de la ſeconde, & maintenue dans ſa nobleſſe, le 14 Juillet 1667, par M. d'Agueſſeau, Intendant de Saintonge & de Limouſin, & le 26 Mars 1700 par l'Intendant de la Cour de Beauval. On ignore ſa deſtinée.

BRANCHE AINÉE.

PREMIER DEGRÉ.

Meſſire JEHAN de Hériſſon ou d'Iriſſon, I[er] du nom, Chevalier, Seigneur de Hériſſon (*c*). Il aſſiſte en 1407 au contrat de mariage de ſon fils Meſſire Pierre de Hériſſon,

(*a*) Une généalogie détaillée de la famille d'Hériſſon ſe trouve dans le *Nobiliaire* de Saint-Allais, t. XIV.
(*b*) Original ſigné & ſcellé.
(*c*) La branche aînée porte aujourd'hui le nom D'HÉRISSON; la branche cadette, celui D'IRISSON.

qui fuit, Chevalier, Chambellan du Roi, & de Noble Damoifelle Bernarde DE PINS.

II. DEGRÉ.

PIERRE de Hériffon ou d'Iriffon, I[er] du nom, Seigneur de Hériffon, Chevalier, Chambellan du Roi (*a*), époufa, par contrat du 25 Janvier 1407, Noble Damoifelle Bernarde DE PINS. Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

JEAN II de Hériffon, Seigneur de Hériffon, Écuyer-tranchant de Monfeigneur le Duc de Guyenne (*b*), & Confeiller en la Cour du Parlement de Touloufe vers 1459 (*c*), époufa, par contrat du 15 Octobre 1438, Guillemette DE CAMBIS, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

PIERRE II de Hériffon, Écuyer d'écurie du Roi Louis XI (*d*), époufa Antonia DE CAYSSAC. Il fit fon teftament le dernier d'Octobre 1512 & ne vivait plus en 1535. De fon mariage il eut deux enfants :

1. JEAN, qui continua la branche aînée & dont l'article fuit.
2. NICOLAS, qui a formé la branche de Champagne, qu'on croit éteinte (*e*).

V. DEGRÉ.

JEAN III d'Iriffon, Écuyer, Seigneur de Hériffon. Il obtint la main-levée de la faifie de fon fief des Commiffaires fur le fait des francs-fiefs en la fénéchauffée de Touloufe, à la fuite d'une requête qu'il leur préfenta le 29 Août 1570, & où il rappelle fon père & fon aïeul. Il avait époufé, le 6 Janvier 1535, Noble Damoifelle Bertrande DE JOSSE, dont il eut :

VI. DEGRÉ.

NOËL-FRANÇOIS d'Iriffon, Écuyer, Seigneur d'Hériffon, qui époufa, par contrat du 8 Avril 1564, Louife DE GUILLERMIN. De ce mariage naquit :

VII. DEGRÉ.

PIERRE-FRANÇOIS-JEAN de Hériffon, Seigneur de Hériffon, qui époufa : 1° Catherine D'ARROS; 2° Marguerite D'IZARN, de laquelle il eut :

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS d'Iriffon, Écuyer, Seigneur de Hériffon, qualifié Capitaine dans l'acte de mariage qu'il contracta, le 12 Avril 1643, avec Damoifelle Marie COMPÈRE DE LA FONTAINE. Ils eurent plufieurs enfants, entre autres :

(*a*) Quittance de 500 livres tournois, du 2 Octobre 1421. Original en parchemin.
(*b*) Quittance de fes gages, du 6 Mai 1472.
(*c*) Quittance de 1475. Original en parchemin.
(*d*) Quittance du 14 Février 1476 & du 7 Février 1479.
(*e*) Cette branche, pour fe diftinguer de fon aînée, adopta pour fes armoiries le chef des armes de fa maifon : *d'Azur à trois Rofes d'Argent*, & deux Hériffons pour fupports.

IX. DEGRÉ.

Jean-Barthélemy d'Iriſſon, Écuyer, Seigneur d'Hériſſon, épouſa, par contrat du 1[er] Janvier 1672, Marie Thoulouze. Il eſt qualifié Capitaine dans un acte du 8 Juin 1689; il fit ſon teſtament le 21 Décembre 1683 & laiſſa pour fils :

X. DEGRÉ.

Jean IV d'Iriſſon, Écuyer, Seigneur d'Hériſſon, qui épouſa, par contrat du 15 Février 1708, Marie Marcassus, & mourut le 2 Mars 1771, laiſſant deux fils :

1. Antoine, qui ſuit.
2. Guillaume d'Iriſſon, auteur du rameau rapporté ci-après.

XI. DEGRÉ.

Antoine d'Iriſſon, né le 26 Juillet 1712, Écuyer, Seigneur d'Hériſſon, qui épouſa, le 20 Octobre 1740, Thérèſe Théron, & mourut le 23 Mai 1763, laiſſant deux fils :

1. Jean-François-Luc, qui ſuit.
2. Siméon-Pierre d'Hériſſon, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, en Octobre 1791.

XII. DEGRÉ.

Jean-François-Luc d'Iriſſon d'Hériſſon, Chevalier, né le 21 Juillet 1743, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident de la Chambre des comptes de Bourgogne par Lettres patentes du 13 Février 1777, Commiſſaire extraordinaire du Roi en 1791 pour pacifier les troubles de Saint-Domingue. En vertu d'une ordonnance de l'Intendant en Navarre, Béarn & la généralité d'Auch, du 26 Septembre 1781, les paroiſſes de Cox & de Puiſſegur aſſemblées en corps de communauté, ont atteſté, par deux délibérations du 4 Novembre ſuivant, l'antique poſſeſſion du fief d'Hériſſon par la famille d'Hériſſon, ſeule de ce nom. Cette déclaration fut ſuivie d'un acte de notoriété de trente Gentilshommes de la province de Gaſcogne, du mois de Mai 1784. Ces trois actes furent enregiſtrés à Touloufe le 21 Mai 1808, fol. 117, caſe 4. Le Préſident d'Iriſſon avait épouſé, le 18 Avril 1784, de l'agrément du Roi, de la Reine, des Princes & Princeſſes du ſang, qui tous ont ſigné au contrat (*a*), haute & puiſſante Demoiſelle Suzanne-Joſéphine de Polastron La Hillière, de laquelle il eut :

1. Henri-François-Joseph, qui ſuit.
2. Gilbert-François-Gabriel d'Hériſſon, Chef d'eſcadrons, Maréchal des logis aux Gardes du corps du Roi, compagnie Gramont, Chevalier de Malte en 1791, mort ſans laiſſer de poſtérité.
3. Casimir-Pierre-Adrien d'Hériſſon, Capitaine de dragons, Chevalier de Saint-Louis, mort ſans laiſſer de poſtérité.
4. Michel-Édouard-René d'Iriſſon, Chevalier de Malte en 1787, mort en 1788.
5. Marie-Anne-Adélaïde d'Hériſſon, mariée au Baron d'Isarny de Gargas.

XIII. DEGRÉ.

Henri-François-Joseph d'Hériſſon, né à Paris le 26 Mars 1785, mort en 1858; fit avec ſes deux frères, en 1798, des preuves de nobleſſe devant Manuel-Perez d'Avila, Juge d'armes du Roi d'Eſpagne, Ferdinand VI, pour leur admiſſion au

(*a*) Original dépoſé dans l'étude de M[tre] Delapalme, Notaire, 8, rue Auber, à Paris.

régiment des gardes walonnes, & fut Capitaine de cavalerie. Il avait épousé en 1810 Demoiselle Alexandrine-Philippine-Rose-Hélène de Tournon-Simiane, fille du Comte Alexandre-François-Xavier de Tournon-Simiane & de Geneviève de Seytres de Caumont. De cette union :

1. François-Alfred-Hippolyte, Conseiller de préfecture.
2. Philippe d'Hérisson, Lieutenant de cuirassiers, marié, le 16 Février 1851, à Mademoiselle Agathe Cognet de la Roue, dont :
   I. Maurice d'Hérisson, né en 1852.
   II. Philippine d'Hérisson, née en 1854.
3. Paul-Camille d'Hérisson, mort jeune.
4. Edmond-François de Paule d'Hérisson, ancien Officier de marine.
5. Louise-Rosine d'Hérisson, mariée, le 1er Juillet 1840, au Comte de Gidrol.
6. Philippine-Charlotte-Hélène-Éléonore d'Hérisson, Religieuse du Sacré-Cœur.
7. Geneviève-Charlotte-Joséphine-Hortense d'Hérisson, mariée en 1858 à M. de Saint-Romain.
8. Marie-Alexandrine-Lucie d'Hérisson, mariée en 1847 à M. de Missolz.
9. Julie-Camille-Adèle-Mathilde d'Hérisson, morte jeune.

SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

Guillaume d'Irisson, Écuyer, né & baptisé à Cox le 27 Juillet 1715, mort le 2 Décembre 1777, épousa en 1755 Marguerite Frenal d'Espinasse; il eut pour fils :

XII. DEGRÉ.

Jean d'Irisson, Écuyer, né à Espinasse le 14 Juin 1760, mort à Paris en 1823. Il avait épousé Jeanne-Marie Bourguignon, morte à Paris en 1855. De ce mariage sont nés trois enfants, dont un fils.

XIII. DEGRÉ.

Augustin-Guillaume d'Irisson, né le 5 Mai 1790, décédé à Bellevue (Seine) le 9 Août 1849. Il avait épousé, le 14 Octobre 1834, Dorothée-Julie-Ernestine Maurice-Allard. De ce mariage sont nés :

XIV. DEGRÉ.

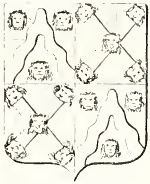
1. Jean-Auguste-Georges d'Irisson, né à Paris le 23 Mars 1837, Secrétaire d'ambassade.
2. Maurice d'Irisson, Comte romain, né à Paris le 25 Septembre 1839.
3. Marie-Alexandrine-Alice d'Irisson, née à Paris le 24 Janvier 1836, morte dans cette ville le 1er Juin 1865, mariée à Onésime Ligier-Juillet de Saint-Pierre.

DE JACOB DE LA COTTIÈRE,

Anciens Seigneurs de la Cottière, du Chaſtelard, de Penneſſuy, de Bezeneins, du Chappuis, de Charéziat, &c. (*a*).

Famille originaire de l'ancienne principauté de Dombes.

EN BRESSE.



Écartelé : aux 1 & 4 d'Azur au Chevron ondé d'Argent, accompagné de trois Têtes de Léopard d'Or, languées de Gueules, qui eſt DE JACOB; *aux 2 & 3 de Gueules au Sautoir d'Or, engoulé de quatre Têtes de Léopard, mouvantes des angles, chargé en cœur d'une autre Tête de Léopard du champ,* qui eſt DE GUICHENON. DEVISE : Soing & Valleur.

ANTOINE Jacob, Seigneur de la Cottière (*b*), vivait noblement & fut pourvu de la charge de Capitaine-Châtelain du Chaſtelard en Dombes par Henri II, Roi de France, le 26 Février 1557 (*c*). Son fils lui ſuccéda.

Les de Jacob de la Cottière continuent à remplir la charge de Capitaines-Châtelains du Chaſtelard & de Lieutenants du Roi à Châtillon en Dombes juſqu'en 1646. Le 29 Avril 1679, JEAN-JOSEPH de Jacob, Capitaine au régiment de Piémont, épouſe Antoinette DE GUICHENON, Dame de Peneſſuy, fille & héritière de Samuel DE GUICHENON, Hiſtoriographe de France & de Savoie, Comte palatin du Saint-Empire, Chevalier des Saints Maurice & Lazare, &c. A partir de cette époque, la maiſon de Jacob écartèle des armoiries de Guichenon (*d*).

Les membres de cette maiſon ont toujours ſiégé aux Aſſemblées du corps de la Nobleſſe de Breſſe, depuis 1612.

PREMIER DEGRÉ.

ANTOINE Jacob, Seigneur de la Cottière, Capitaine-Châtelain du Chaſtelard en Dombes en 1557, épouſa Antoinette PICCATIER, dont un fils qui ſuit.

(*a*) Guichenon, *Hiſtoire de Breſſe.* — Archives de la famille.

(*b*) Cette terre, eſt ſituée dans la commune de la Chapelle du Chaſtelard, près Châtillon-les-Dombes. Pierre de Bourbon, Souverain de Dombes, la rendit allodiale, par acte du 21 Mai 1481 & la maiſon de Saint-Trivier l'a toujours poſſédée juſqu'à Jean de Saint-Trivier qui la vendit en cette qualité à Antoine de Jacob, dont la poſtérité en jouiſſait encore en 1789. Jean de Jacob prêta foi & hommage pour la ſeigneurie de la Cottière le 16 Juillet 1575. Repriſe du fief du 4 Juin 1602 pour ladite ſeigneurie, par Nobles Scipion & Guillaume de Jacob, & les 30 Décembre 1677 & 29 Juin 1679, repriſe du même fief par Dame Claudine de Roſſillon, veuve de Philippe de Jacob, Seigneur de la Cottière, en qualité de tutrice & de mère de leurs enfants. (Archives de la famille. — Guichenon, *Hiſtoire de Dombes.* — Jules Baux, *Breſſe & Dombes.*)

(*c*) Original en parchemin.

(*d*) Brevet d'armoiries (original en parchemin) & inſcription à l'Armorial général de France, ſigné Ch. d'Hozier, du 23 Mars 1698 (Regiſtre : *Bourgogne*) à Jean-Joſeph de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière en Dombes & de Penneſſuy en Breſſe. — Autre inſcription au même Regiſtre, au nom de *Joſeph* de Jacob, Prêtre, Bachelier en théologie & Curé à Paray.

II. DEGRÉ.

Jean de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière (a), Capitaine-Châtelain de Châtillon en Dombes & du Chastelard (b), fut anobli par Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, le 13 Octobre 1589 (c). Il testa le 25 Octobre 1594. De Louise Chapelier de la Massonnière, sa femme, il eut :

1. Scipion, Écuyer, Capitaine-Châtelain du Chastelard par Lettres de survivance accordées, le 26 Novembre 1588, par François, Duc de Montpensier & confirmées par Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, Souverain de Dombes le 14 Décembre 1595; Gentilhomme servant de ce dernier Prince. Il mourut sans enfants.
2. Guillaume, qui suit.
3. Jean, Chanoine & Doyen de l'église Saint-Appolinaire à Meximieux.
4. Esther, mariée à Philippe Archimbaut, Avocat en Parlement à Lyon.
5. Bénigne de Jacob, morte fille.

III. DEGRÉ.

Guillaume de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Capitaine-Châtelain du Chastelard par Lettres du 26 Juin 1609, & Lieutenant du Roi à Châtillon les Dombes, marié à Anne de Pélissier, fille d'Amé de Pélissier, Seigneur de Flavignerot & de Clenay, & de Philiberte de Sève, fille de Nicolas de Sève, Seigneur de Chissay & de Chamblay, Conseiller du Roi & Président au Parlement de Bourgogne. Il testa le 4 Janvier 1645. De son mariage sont issus :

1. Philippe, qui suit.
2 & 3. Jean & Claude, morts sans postérité.
4. Françoise, morte avant son père.
5. Madeleine, Religieuse ursuline à Bellegarde.

IV. DEGRÉ.

Philippe de Jacob, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Bezeneins & Chappuis, Lieutenant au régiment de La Motte-Houdancourt & après la mort de son père, Lieutenant du Roi à Châtillon par provision de Sa Majesté Louis XIV, du 18 Avril 1646. Il épousa, en premières noces par contrat du 25 Juin 1644 (d), Claudine de Bergier de Biard, fille de feu Benoît de Bergier, Écuyer, Seigneur de Biard. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 8 Février 1666 (e), rendue par M. Bouchu, Conseiller du Roi, Intendant en Bourgogne & Bresse, Commissaire député pour la vérification des titres de noblesse. Il eut de ce premier mariage :

1, 2 & 3. Anne, Nicolle & Claudine, Religieuses à la Visitation Ste-Marie de Bourg.

Par contrat du 20 Décembre 1652, il épousa, en secondes noces, Claudine de Rossillon, fille de César de Rossillon, Écuyer, Seigneur de Langes en Bugey, dont huit enfants :

1. Pierre, mort sans alliance.
2. Jean-Joseph, qui suit.

(a) Foi & hommage du 13 Août 1590.

(b) Provisions du 11 Avril 1575, par Louis II de Bourbon, Duc de Montpensier, original en parchemin — Lettres de fidélité du même pour la seigneurie de la Cottière, du 16 Juillet 1575.

(c) Original en parchemin. — (d) (e) Expédition.

3. JEAN, Écuyer, Seigneur du Chappuis, ſouche de la branche des Seigneurs de ce nom, épouſa, par contrat du 14 Octobre 1684, Marie-Gaſparde THILLION.
4. CLAUDE, Lieutenant au régiment de Picardie.
5. PHILIPPE, II[e] du nom, qui fit la branche établie à Pont-de-Vaux. Il épouſa Demoiſelle Jeanne BERRUYER, de laquelle il eut :
   I. JEAN-BAPTISTE, mort en 1733 à l'armée d'Italie.
   II. CLAUDE, Religieux Profès des Jéſuites.
   III. MARGUERITE, Religieuſe aux Dames de la Propagation de la foi à Lyon.
   IV. BENOÎT-VICTOR, marié en 1745 à Philiberte COMTE DE MESSEY, de laquelle il eut un fils FRANÇOIS-PHILIBERT.
6. FRANÇOIS, mort jeune.
7. PHILIBERTE, Religieuſe.
8. MARIE-IRÉNÉE, morte ſans alliance.

V. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Lieutenant au régiment de Piémont par brevet du 25 Novembre 1676, puis Capitaine, épouſa, par contrat du 29 Avril 1679, Antoinette DE GUICHENON, fille de Samuel DE GUICHENON, Seigneur de Penneſſuy & de Dame Claudine POLLIAT. De ce mariage sont iſſus :
1. JEAN-LOUIS, qui ſuit.
2. PHILIBERTE, Religieuſe.
3. N. de Jacob, Religieux dominicain.

VI. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière & de Penneſſuy, Capitaine au régiment de Marcilly le 27 Octobre 1708, épouſa en premières noces, par contrat du 31 Janvier 1711, Françoiſe JORDAIN, fille de Pierre JORDAIN, Conſeiller du Roi, & de Catherine ANTELME DU VERGER; & en ſecondes noces, le 22 Mars 1731, Éliſabeth DE RAMBAUD. Du premier lit ſont iſſus :
1. JOSEPH-MARIE, Écuyer Seigneur de Penneſſuy, Chevalier de Juſtice des ordres royaux de N.-D. du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem par diplôme du 15 Juin 1725; mort à Verdun le 13 Juillet 1731 étant au régiment de Verdun.
2. PIERRE-MARIE, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-MARIE de Jacob, Écuyer, Chevalier des ordres royaux de N. D. du Mont-Carmel & de S[t]-Lazare de Jéruſalem par diplôme du 28 Août 1730, Seigneur de la Cottière, de Penneſſuy & du Chappuis, Cadet Gentilhomme dans la compagnie de Metz, le 10 Mai 1733; Lieutenant au bataillon de Franche-Comté, & enſuite Lieutenant en ſecond au régiment de Bourbonnais (brevet du 8 Avril 1734), Syndic général du corps de la Nobleſſe de Breſſe, épouſa, par contrat du 26 Décembre 1739, Jeanne-Marie-Catherine PERRET, fille de Conſtantin PERRET, Conſeiller du Roi, & de Jeanne-Victoire VUILLARD, Dame de Charéziat. De cette union :
1. JEAN-LOUIS-VICTOR, qui ſuit.
2. ANTOINE, dont la branche eſt rapportée plus bas.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-VICTOR de Jacob de la Cottière, Chevalier, Seigneur du Chappuis,

Lieutenant au régiment Royal-Barrois, Capitaine au régiment de Foix, Chevalier de Saint-Louis, né le 21 Février 1741, époufa, par contrat du 24 Février 1772, Catherine DE WENDEL D'HAYANGE, fille de Charles DE WENDEL, Chevalier, Seigneur d'Hayange. Il fe fit délivrer un certificat de nobleffe par les Syndics généraux de la Nobleffe de Breffe, le 7 Avril 1779. De fon mariage il eut :

1. PIERRE-VICTOR, qui fuit.
2 & 3. ANNE-MARGUERITE & CATHERINE.

IX. DEGRÉ.

PIERRE-VICTOR de Jacob de la Cottière, Officier aux huffards de Rohan, Chevalier de Saint-Louis le 29 Janvier 1817, époufa en 1814 Catherine GERL, dont :

1. ANTOINE-VICTOR, qui fuit.
2. ANNETTE, Religieufe de Ste-Chrétienne de Metz.
3. JOSÉPHINE, Religieufe de la Vifitation de Metz.
4. VICTORINE, mariée à M. A. LANG, Ingénieur civil des mines, Chevalier de la Légion d'honneur.

X. DEGRÉ.

ANTOINE-VICTOR de Jacob de la Cottière, Lieutenant-Colonel au 16e de ligne, Officier de la Légion d'honneur le 25 Avril 1865, décoré de la médaille de la valeur militaire de Sardaigne, a époufé, le 28 Octobre 1849, Élifa LE CAMPION, dont :

1. EDMOND-MARIE-PIERRE-ADRIEN-ALBERT, né le 7 Décembre 1850.
2 & 3. BERTHE & JEANNE.

BRANCHE CADETTE.

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE de Jacob de la Cottière, Écuyer, Seigneur de Charéziat, Capitaine au régiment de Foix, Chevalier de Saint-Louis, né le 9 Juin 1749, affifta le 23 Mars 1789 à l'affemblée des Gentilshommes du bailliage de Breffe. Il avait époufé, le 17 Janvier 1780, Jeanne-Marie PERRET DE CHARÉZIAT, fille de Louis-Jofeph-Ignace PERRET, Seigneur de Charéziat, dont il eut :

1. AGRICOLE-CATHERINE-VICTOR, qui fuit.
2. HIPPOLYTE, fans defcendance mâle.
3. CÉSAR, fans poftérité.

IX. DEGRÉ.

AGRICOLE-CATHERIN-VICTOR de Jacob de la Cottière, né le 19 Juillet 1786, marié le 14 Juin 1826, à Jeanne-Antoinette DE PULLIGNIEU, dont :

JEAN-ÉTIENNE-EUGÈNE, qui fuit.

X. DEGRÉ.

JEAN-ÉTIENNE-EUGÈNE de Jacob de la Cottière, Littérateur, né le 12 Janvier 1828, marié le 24 Janvier 1853, à Élife TURIN-CHALANDON, décédée le 11 janvier 1854; puis, en fecondes noces, le 8 Juin 1857, à Sophie NOUVELLET. Sans enfants jufqu'à ce jour.

JACOBÉ,

Anciens Seigneurs de Luxémont, Goncourt, Frémont, Ablancourt, Naurois, Bois-du-Seigneur, Grand-Clos, les Marquets, Pringi, Soulanges, les Mazelins, &c.

EN CHAMPAGNE ET EN LANGUEDOC.



D'Azur à un Fer de moulin d'Argent, accoſté & ſoutenu de deux Épis d'Or, les tiges paſſées en ſautoir vers la pointe (a).

La famille de Jacobé, l'une des plus anciennes de la province de Champagne, eſt originaire de Vitry-en-Perthois. Le fameux incendie de cette ville par l'Empereur Charles-Quint, en 1544, ayant détruit ſes archives, ne lui permit d'établir ſa généalogie, ſur preuves écrites, qu'à partir de GILLES Jacobé, Écuyer, Archer de la compagnie du Roi, qui vivait au XV[e] ſiècle.

La deſcendance de GILLES Jacobé, II[e] du nom, qui remplit de tout temps à Vitry des charges dans les ordres judiciaire & adminiſtratif, a fourni pluſieurs Maires à cette ville, deux Préſidents de la Cour ſouveraine de Commercy, & dans l'armée de nombreux Chevaliers de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, dont l'un, Jacobé, Seigneur de Farémont, Capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, fut tué pour le ſervice du Roi en 1747 au ſiége de Berg-op-Zoom. Elle était repréſentée en 1789 à l'Aſſemblée de la Nobleſſe du bailliage de Vitry-le-François par :

1. AUGUSTIN-JEAN-BAPTISTE Jacobé de Trigny, Écuyer, alors Officier d'infanterie, devenu depuis cette époque Général de brigade & l'un des Commandeurs de la Légion d'honneur.

2. FRANÇOIS-GILLES Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Arambécourt.

3. ANTOINE-POLYCARPE Jacobé des Clozets, Écuyer, Officier au régiment de Beauvaiſis.

L'un des membres de cette famille, littérateur ſavant & diplomate habile, connu ſous le nom de Frémont d'Ablancourt, après avoir ſervi dans l'armée de Turenne, qui l'honorait d'une eſtime toute particulière, devint Maître d'hôtel du Roi Louis XIV, & repréſenta ce Monarque auprès de diverſes Cours ſouveraines, entre autres auprès de celle de Portugal, durant l'expédition du Maréchal de Schomberg.

JEAN Jacobé, Écuyer, Maître d'hôtel ordinaire du Roi, & JÉRÉMIE, ſon frère, Lieutenant d'une compagnie au régiment de Fabert, Sieurs de Frémont & d'Ablancourt, n'ayant pu établir par preuves écrites, à cauſe des déſaſtres de l'incendie de Vitry, qu'à partir de GILLES Jacobé, devant la Commiſſion inſtituée à

(a) Une branche de cette famille portait : *d'Or au Fer de moulin de Gueules* : & une autre branche cadette ajouta en chef un *Lambel de trois pendants d'Or*.

cet effet, furent maintenus dans leurs prérogatives nobiliaires comme iſſus d'une noble race, par arrêt du Conſeil d'État du Roi, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le lundi 18 Juin 1668.

Plus tard, Gilles Jacobé, V^e du nom, Seigneur de Vienne, &c., Marc-Henri & Louis Jacobé de Naurois & d'Ablancourt, originaires également de la Champagne, obtinrent une atteſtation de nobleſſe de race de Meſſire Anne de Joyeuſe, Comte de Grandpré, Lieutenant général des provinces de Champagne & de Brie, qui certifie en outre qu'ils ſont petits-neveux de Jean & Jérémie, les maintenus de 1668. Ce document eſt daté de Paris le 15 du mois de Juin 1728.

Le 26 Mai 1679, Henri Jacobé, Seigneur de Naurois, Luxémont & Goncourt, Officier de la maiſon de Monſeigneur le Prince de Condé, rendit hommage à Louis-Joſeph, Duc de Vendôme, de Beaufort, d'Étampes, de Mercœur, de Ponthieu, &c., Baron de Larzicourt, pour la ſeigneurie de Naurois qui relevait de ladite baronnie.

Le 1er Décembre 1699, Louis Jacobé, Seigneur de Naurois, héritier de feu Jérémie Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Ablancourt, rendit hommage au Roi pour la terre ſeigneuriale d'Ablancourt, mouvant de Sa Majeſté, à cauſe de ſon château de Vitry, & des fiefs nobles appelés le Bois-du-Seigneur & le Grand-Clos.

Une troiſième confirmation de nobleſſe de race eut lieu, par arrêt du Conſeil d'État du Roi, rendu à Verſailles le 7 Avril 1778, en faveur de Meſſire Claude-Louis Jacobé de Naurois, Écuyer. Le même fut convoqué à l'Aſſemblée générale de la Nobleſſe, tenue à Senlis le 11 Mars 1789, ſous la qualification de Seigneur des Marquets à Villers-Saint-Paul. Son fils Gérard-Marie Jacobé de Naurois, Ingénieur des mines, ſe fixa en Languedoc vers 1797 où il épouſa Demoiſelle Marie-Gabrielle-Rose de Solages. Il eſt auteur de la branche réſidant actuellement à Toulouſe.

Les trois premiers degrés de la généalogie de cette famille ſont compris dans l'arrêt de maintenue de nobleſſe de race, obtenu par Jean & Jérémie Jacobé, Sieurs de Frémont & d'Ablancourt, le 18 Juin 1668.

PREMIER DEGRÉ.

Gilles Jacobé, Écuyer, Garde du corps, autrement Archer de la compagnie du Roi, vivant au XVe ſiècle, épouſa Demoiſelle Éliſabeth de Marolles, dont il eut :

1. Gilles, IIe du nom, Écuyer, auteur des branches de Pringi, de Soulanges, des Mazelins, de Trigny, &c.
2. Nicolas, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Nicolas Jacobé, Écuyer, ſeul Élu pour le Roi en l'élection de Vitry-le-François, avait épouſé Nicolle Mauclerc. Il fut l'auteur des branches dites de Frémont, d'Ablancourt, de Naurois, &c. De ſon mariage il eut :

III. DEGRÉ.

Jean Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, Licencié en lois & Avocat en Parlement, épouſa, le 24 Juin 1573, à Vitry, Suzanne Varnier. Il mourut le 14 Avril 1606, fort aimé, fort eſtimé & univerſellement regretté, laiſſant pour enfants :

1. Louis Jacobé, qui ſuit.
2. Jean Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont & d'Ablancourt, Cornette de la compagnie du Sieur de Corberon l'an 1614, Lieutenant dans le régiment de Champagne en 1618, Capitaine au régiment d'Andelot en 1625, Maître par-

ticulier des Eaux & Forêts au bailliage de Vitry-le-François en 1626; marié, le 4 Juin 1618, à Demoiſelle Marie Perrot, ſœur du célèbre Perrot d'Ablancourt. Elle le rendit père de :

I. Jean Jacobé, Écuyer, Seigneur de Frémont & d'Ablancourt, né à Vitry-le-François le 5 Septembre 1621, attaché en 1641 & 1642 à la compagnie colonelle du régiment infanterie-françaiſe du Comte de Coligny, entretenu pour le ſervice des Pays-Bas; Cornette au régiment de Duras, armée d'Allemagne, en Mai 1646, puis Lieutenant de la meſtre de camp du régiment de Fabert; nommé plus tard par le Roi Cornette de la compagnie de chevau-légers du Sieur de Gournay, & enfin honoré par le Maréchal de Turenne d'un certificat des ſervices par lui rendus dans les armées de Sa Majeſté.

Revêtu, le 15 Janvier 1650, de la charge de Maître d'hôtel ordinaire du Roi, il fut enſuite employé pour ſon ſervice à diverſes miſſions diplomatiques, particulièrement en 1663, ſous le titre *d'Envoyé de Sa Majeſté très-chrétienne Louis XIV en Portugal*, pays dont il a écrit l'hiſtoire depuis le traité des Pyrénées, de 1659 juſqu'à l'année 1668, dans ſes *Mémoires*, imprimés en 1701. A la révocation de l'Édit de Nantes, il ſe réfugia pour cauſe de religion en Hollande, à la Haye, où il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. Il fit ſon teſtament le 12 Août 1693 & mourut la même année, ſans avoir été marié. Il avait été maintenu dans ſa nobleſſe de race par arrêt du Conſeil du 18 Juin 1668, avec ſon frère Jérémie.

II. Jérémie Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Ablancourt, né à Vitry-le-François le 28 Mai 1629, Lieutenant d'une compagnie au régiment de Fabert, & en 1674, Maréchal des logis de la compagnie des Gentilshommes de l'arrière-ban du bailliage de Vitry; épouſa, le 23 Septembre 1660, Demoiſelle Sarah de Goulon, & mourut, ſans poſtérité, au mois de Mai 1698.

III. Pierre Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, né le 22 Mai 1626, mort jeune & garçon, après avoir ſervi, comme ſes frères, notamment en 1647 & 1648 dans l'armée d'Allemagne.

IV. Marie Jacobé, mariée, le 5 Février 1642, à Chriſtophe Boucherat, Écuyer, Seigneur d'Athie, de la même famille que le Chancelier de ce nom; morte ſans enfants.

IV. DEGRÉ.

Louis Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, Maître particulier des Eaux & Forêts au bailliage de Vitry-le-François, épouſa en 1609 Suzanne Roussel, fille de Paul Roussel, Seigneur des Landres, & de Claude Guillemin, laquelle deſcendait de Jean de Vouthon, oncle maternel de Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*; de ce mariage il eut :

1. Louis, né le 31 Août 1620, mort ſans avoir été marié.
2. Pierre, né le 31 Mars 1625, mort jeune.
3. Henri Jacobé de Naurois, qui ſuit.
4. Jean Jacobé, Écuyer, Avocat en Parlement, né à Vitry le 8 Janvier 1618, marié à Demoiſelle Judith Varnier, dont :
   Suzanne Jacobé, qui épouſa Jean Dominé.
5. Jeanne Jacobé, née le 13 Février 1615, mariee, à Vitry-le-François, le 26 Janvier 1640, à Jacques Varnier, dont une fille.

V. DEGRÉ.

Henri Jacobé, Seigneur de Naurois, de Luxémont & de Goncourt, Écuyer, Avocat en Parlement & Officier de la maifon du grand Condé, né à Vitry-le-François le 2 Janvier 1623, mort en 1685, avait époufé, le 20 Septembre 1648, Jeanne Mauclerc, dont il eut :

VI. DEGRÉ.

Louis Jacobé, Seigneur de Naurois & Goncourt, Écuyer, Avocat en Parlement & Préfident des Tréforiers de France à Châlons en 1711, né à Vitry-le-François le 16 Février 1656, mort à Paris le 23 Mai 1723. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes il émigra avec fa famille en Hollande, d'où il rentra en France quelques années plus tard, après avoir abjuré le proteftantifme. Il rendit hommage au Roi, le 1er Décembre 1699, pour les fiefs nobles à lui échus en ligne collatérale, par le décès de Jérémie Jacobé d'Ablancourt, Écuyer, l'un des maintenus. Il avait époufé, le 14 Janvier 1685, Jeanne Mauclerc, qui lui donna :

1. Marc-Henri Jacobé de Naurois, Écuyer, né le 27 Septembre 1691 à Amfterdam, Préfident-Tréforier de France à Paris, mort célibataire.
2. Louis Jacobé de Naurois d'Ablancourt, qui fuit.
3. Jeanne, mariée, à Paris, le 29 Septembre 1703, à Meffire Benoit-Pierre Morel, Vicomte de Vindé, Préfident à la Cour des aides de Paris.
4. Marguerite, qui époufa François Jacobé de Couvrot.
5. Suzanne, mariée à Louis-François de Villiers, Écuyer, Capitaine au régiment de Louvigny & Chevalier de Saint-Louis.
6. Marie, qui époufa Claude-François-de-Paule du Bois.

VII. DEGRÉ.

Louis Jacobé, Écuyer, Seigneur de Naurois, Ablancourt, Goncourt & autres lieux, né à Amfterdam, où la famille s'était réfugiée pour caufe de religion, le 28 Octobre 1696, nommé Lieutenant au régiment de Meufe le 20 Août 1721 ; puis, en 1726, Capitaine au même régiment ; & enfin, en 1733, Officier de la maifon de Monfeigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du fang. Il époufa, à Saint-Dizier, par contrat du 29 Février 1726, Demoifelle Louife-Dorothée Collin de Morambert, petite-fille de Jean Racine. Elle le rendit père de :

1. Louis-Marc, né à Paris le 21 Mars 1727, mort en Juillet fuivant.
2. Louis, né le 18 Octobre 1738, mort à Langres le 17 Janvier 1740.
3. Claude-Louis, qui fuit.
4. Louise-Suzanne, née à Naurois le 6 Juin 1728, mariée à François-Remy Gillet, en la ville de Langres, où elle décéda le 11 Avril 1785.
5. Marie-Françoise-Dorothée, née à Naurois le 19 Août 1730, morte célibataire à Langres le 4 Septembre 1809.
6. Angélique, née à Naurois le 2 Avril 1732, morte jeune.
7. Marie-Françoise-Julie, née à Naurois le 15 Octobre 1733, morte célibataire à Langres le 7 Janvier 1788.
8. Marguerite, née à Naurois le 30 Décembre 1734, morte le 17 Janvier fuivant.
9. Antoinette-Agathe, née à Naurois le 25 Janvier 1736, morte à Châlons-fur-Marne le 19 Octobre 1749.
10. Françoise-Angélique, née le 22 Avril 1737, mariée à Jofeph-Pierre-Salomon Gravet d'Huisseau, Tréforier de France à Sully, où elle eft morte.

VIII. DEGRÉ.

Claude-Louis Jacobé de Naurois, Écuyer, né à Langres le 6 Juin 1741, décédé à Paris le 10 Novembre 1819, Directeur pendant plus de cinquante ans, puis Administrateur de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, réuſſit à ſauver ce grand établiſſement de la ruine par ſa fermeté à contenir les ouvriers dans les temps les plus orageux de la Révolution, conduite dont il fut félicité par Napoléon devenu chef du gouvernement (*a*). Il avait épouſé, par contrat paſſé à Paris le 21 Février 1772, Demoiſelle Catherine-Roſalie Guérin de la Marre, dont il eut :

1. Gérard-Marie, qui ſuit.
2. Edme-Louis, né à Paris le 30 Juin 1776, mort le 28 Octobre ſuivant.
3. Louis, né à Paris le 20 Novembre 1777, mort le 5 Juillet 1783.

IX. DEGRÉ.

Gérard-Marie Jacobé de Naurois, né le 10 Mai 1773 à Paris où il décéda le 1er Juin 1824, eut pour marraine ſa grand'tante Marie Preſle, veuve de Louis Racine ; Officier d'artillerie, puis Ingénieur des Mines & en 1815 Chef de la légion de la garde nationale du canton de Villemur (Haute-Garonne); il épouſa, à Blaye (Tarn), le 26 Février 1797, Demoiſelle Marie-Gabrielle-Roſe de Solages (*b*), dont :

1. Édouard-Gabriel, né à Blaye (Tarn) le 23 Février 1799, Lieutenant au 5e de ligne le 11 Septembre 1816, démiſſionnaire en 1824.
2. Auguste-Louis, qui ſuit.
3. Gabriel-Paulin, né à Blaye le 2 Janvier 1805, Garde du corps du Roi, démiſſionnaire en 1830, aujourd'hui Maire de la ville de La Caune (Tarn), marié, à Touloufe, le 18 Avril 1838, avec Demoiſelle Marie-Auguſtine-Louiſe de Cluzel, dont il a :
   - I. Antoinette-Marguerite-Marie, mariée en 1866 à Arthur, Vicomte de Fautereau, Zouave pontifical, bleſſé à Caſtelfidardo, Chevalier de Pie IX.
   - II. Jeanne-Marie.
   - III. Ludovic-Paulin.
4. Charles-Hippolyte, né à Blaye le 14 Décembre 1807, marié, le 5 Août 1846, à Lupiac (Gers), à Demoiſelle Joſéphe-Pierre-Laurencie de la Coste, petite-fille, par ſa mère, de M. le Marquis du Lyon. De cette union :
   - I. Gabriel-Gérard.
   - II. Joséphine-Marie-Angèle.
5. Gabriel, né le 22 Octobre 1809 à Villemur (Haute-Garonne), marié, à Paris, le 2 Juillet 1859, avec Demoiſelle Blanche-Claire de Gombault dont :
   - I. Marie-Victorine.

(*a*) Il reçut, le 1er Mai 1801, de M. Frochot, Préfet de la Seine, avec M. Bénard, fabricant, ſucceſſeur de Reveillon & Maire de l'Arrondiſſement, l'importante miſſion de réſoudre une ſérie de queſtions tendant à ranimer les manufactures, le commerce & l'induſtrie de Paris, dont la Révolution avait ſuſpendu toute l'activité. Il avait été nommé, le 19 Septembre 1789, par l'Aſſemblée générale des volontaires du faubourg Saint-Antoine, Capitaine de la 1re compagnie de la garde nationale du diſtrict ; — le 11 Octobre 1790, par l'Aſſemblée primaire, l'un des dix-huit Electeurs de la ſection des Quinze-vingts, faubourg Saint-Antoine ; — le 2 Vendémiaire an IV (Septembre 1795), Électeur de la même ſection ; — en 1800, Membre du Conſeil général de la Seine ; — le 25 Décembre 1802, Préſident de l'Aſſemblée du canton de la huitième municipalité de Paris pendant cinq ans ; — le 9 Mars 1803, Préſident du troiſième collége électoral de l'Arrondiſſement de Paris ; — le 28 Juillet 1803, Député de Paris au Corps légiſlatif ; — le 26 Octobre 1804, pour aſſiſter au couronnement de l'Empereur ; — le 11 Novembre 1807, candidat au Corps légiſlatif ; — le 17 Juillet 1808, Préſident pour cinq années à l'Aſſemblée du canton de la huitième municipalité de Paris ; — le 19 Juin 1813, Préſident pour cinq ans de la même Aſſemblée ; — le 20 Décembre 1814, Chevalier de la Légion d'honneur.

(*b*) Voir plus loin à l'article de Solages.

II. Blanche-Élisabeth-Louise.

6. Gabriel-Louis, né à Villemur le 22 Décembre 1815, mort à Touloufe le 13 Février 1853, fans avoir été marié.

7. Élisabeth-Gabrielle-Louise, née à Villemur le 14 Janvier 1813, mariée, à Touloufe, le..... Juin 1836, à M. Théophile de Rivals-Mazères, dont un fils : Alphonse-Charles-Marie, qui a époufé, à Arras, le 4 Septembre 1866, Marie-Céline-Adélaïde-Rofalie Gottran.

X. *DEGRÉ.*

Auguste-Louis Jacobé de Naurois, né à Blaye (Tarn) le 2 Mars 1803, marié, à Touloufe, le 15 Juin 1830, à Demoifelle Marie-Gabrielle de Solages, fœur confanguine de fa mère. De cette union, contractée avec difpenfes de la Cour de Rome, du 30 Mars 1830 & de Sa Majefté par ordonnance royale du 12 Mai fuivant :

1. Albert-Gabriel-Gérard Jacobé de Naurois, né à Touloufe le 29 Janvier 1833, marié, le 17 Juin 1867, à Clermont-Deffous (Lot-&-Garonne), à Demoifelle Louife-Paule-Marie-Octavie de Sevin-Lisle.

2. Gabrielle-Marie, née à Blaye (Tarn) le 4 Juillet 1831, mariée, à Touloufe, le 2 Octobre 1855, à M. Louis-Jofeph-Marcel de Puymirol, Élève de l'École polytechnique, Capitaine d'État-major démiffionnaire, fils de M. Jofeph-Louis de Puymirol, Officier fupérieur d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Dame Marie-Caroline-Dominique de Reynal-Montamat, coufine-germaine de M. le Comte de Montbel, Miniftre du Roi Charles X. De cette union font nées à Touloufe trois filles :

   I. Cécile-Joséphine-Marie.
   II. Joséphine-Marie-Suzanne.
   III. Joséphine-Marie-Marthe.

3. Gabrielle-Jeanne Jacobé de Naurois, née le 17 Octobre 1841 à Touloufe où elle s'eft mariée, le 30 Mai 1864, à M. Félix-Théodore de Sevin (Branche des Barons de Ségougnac), Élève de l'École fpéciale militaire & Officier d'infanterie, démiffionnaire, dont deux fils : Marie-Auguste-Édouard & Marie-Anatole-Jean, & une fille : Maria-Joséphine-Marguerite.

Alliances : La famille de Jacobé a eu des alliances diftinguées avec les maifons de : de Marolles, Mauclerc, même famille que celle des Barons de Mauclerc établie en Allemagne depuis la révocation de l'Édit de Nantes; de Boucherat, Perrot d'Ablancourt, Morel de Vindé, Collin de Morambert, petite-fille du grand Racine, de Solages, de Puymirol, de Sevin, &c.

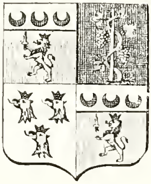
Auteurs a consulter : Le généalogifte d'Hozier. — Pierre Bayle, *Dictionnaire hiftorique.* — Moreri, *Dictionnaire hiftorique.* — *Mémoires de Monfieur d'Ablancourt, Envoyé de Sa Majefté Très-Chrétienne en Portugal.* Imp. à Amfterdam, chez Louis de Lorme, en 1701, pages 127 & fuivantes. — *Biographie univerfelle* de Michaud. — Bouillet, *Dictionnaire d'Hiftoire & de Géographie*, &c. (Voir ces différents Dictionnaires au mot : Frémont) (*a*). — *Le Nobiliaire Touloufain*, par Alphonfe Bremond, 1863, tome II, page 10

(*a*) Les auteurs de ces Dictionnaires fe font généralement copiés, notamment pour l'article Frémont d'Ablancourt (*Nicolas de*), qui eft fautif. Le nom patronymique Jacobé a été omis & fon nom de baptême qui eft *Jean* eft changé en celui de *Nicolas*. Ses véritables noms, d'après fon acte de baptême, font : *Jean Jacobé, Sieur de Fremont & d'Ablancourt*, fils de Jean Jacobé, Seigneur de Luxémont, Maître des Eaux-&-Forêts au bailliage de Vitry en Champagne, & de Marie Perrot, fœur de Nicolas Perrot d'Ablancourt, le célèbre traducteur. Il n'eft pas né à Paris, vers l'an 1625, mais bien à Vitry-le-François, le 5 Septembre 1621.

DE JUILLAC DE VIGNOLES DE PICQUET.

Anciens Seigneurs du fief vicomtal de Juillac, Seigneurs & Barons de Vignoles, Seigneur de Picquet, Barons de Montégut-Savez, &c.

GASCOGNE, LANGUEDOC, PROVENCE.



Écartelé : aux 1er & 4e, de Gueules au Lion d'Or, armé, lampaſſé & couronné de Sable, tenant en dextre une Épée en pal d'Or; au Chef d'Or, chargé de trois Croiſſants de Sable, qui eſt DE JUILLAC; *au 2e de Sable au Cep de vigne d'Argent, contournant un Échalas de même,* qui eſt DE VIGNOLES; *au 3e d'Argent à trois têtes d'Aigle, arrachées de Gueules, becquées, languées & couronnées de Sable,* qui eſt DE PICQUET; *ſur le tout, un Heaume de Comte coiffé de la couronne comtale.* CIMIER : *Le lion de l'Écu tenant en ſeneſtre une banderole ſur laquelle eſt écrit :* Nunquam impune! *qui eſt le cri de guerre.* DEVISE : Semper audax & fortis.

La maiſon de Juillac, d'origine chevalereſque, eſt une des plus anciennes de Gaſcogne, dont elle eſt originaire. Sa généalogie a été dreſſée par d'Hozier à l'occaſion des preuves faites devant lui par deux membres de cette famille (*a*). Toutefois elle n'établit la filiation ſuivie qu'à partir de JEAN de Juillac, vivant en 1425, tandis que les recherches récentes entrepriſes par l'Abbé Monlezun, auteur conſciencieux d'une hiſtoire de Gaſcogne, permettent actuellement de la faire remonter à l'an 1055, à l'aide des renſeignements puiſés dans les chroniques, dans les cartulaires & dans les documents conſervés aux archives de la province (*b*). D'après ſes renſeignements, cette maiſon doit ſon nom patronymique de Juillac au fief du même nom qu'elle reçut d'abord en pleine ſuzeraineté au XIIe ſiècle, enſuite en toute propriété des Comtes de Pardiac, à la fortune deſquels elle fut intimement liée. JEAN Ier, Seigneur de Juillac, combattit avec Raimond, Comte de Toulouſe, au ſiége de cette ville en 1217, à celui de Montauban & à la défenſe de Caſtelnaudary. Son petit-fils GUILHEM-AMALVIN Ier fut inveſti du droit de propriété du fief de Juillac, érigé enſuite en vicomté en faveur du fils de celui-ci GUILHEM-AMALVIN II. Toutefois le titre de Vicomte n'a pas été porté par ſes deſcendants bien que le fief vicomtal ne ſortit de la famille qu'en 1630. Guilhem-Amalvin II eut pour fils JEAN II de Juillac, père lui-même de JEAN (III) de Juillac, qui ſuit & par lequel d'Hozier commence la filiation non interrompue (*c*).

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Ier (III), Seigneur de Juillac, Homme d'armes en 1425 de la compagnie de Xaintrailles, avait épouſé en 1399 Régine D'ANTRAS, dont il eut :

(*a*) Bibliothèque impériale, Cabinet des titres.

(*b*) Cette nouvelle filiation ſe trouve rapportée, d'après le travail de l'Abbé Monlezun, dans l'*Annuaire de la Nobleſſe*, de M. Borel d'Hauterive, année 1866, p. 175.

(*c*) Cette filiation a été inſérée dans le *Nobiliaire* de Saint-Allais, t. X.

1. Arnaud-Bernard, qui ſuit.
2. Guillaume, non marié.
3. Géraude, qui épouſa Pierre de Palats.

II. DEGRÉ.

Arnaud-Bernard, Seigneur de Juillac, Capitaine de Saint-Beat en 1423, marié, en Mars 1442, à Catherine de Vignoles, ſœur d'Étienne de Vignoles, dit *La Hire*, créé Baron par Charles VII. Celui-ci n'ayant pas de poſtérité, légua ſon nom & ſes armes à toute la deſcendance de ſon beau-frère, par acte de 1442, confirmé en 1447. La ſeigneurie de Vignoles fut acquiſe en 1443 par Arnaud-Bernard de Juillac.

III. DEGRÉ.

Bertrand Ier (II), Seigneur de Juillac, Baron de Vignoles, fils unique du précédent, fut Capitaine de Lombez en 1463. Il épouſa en 1475 Iſabeau de Saint-Loup, dont il eut :

1. Bertrand, qui ſuit.
2. Bernard, non marié.
3. Raymond, Chanoine de Lombez, qui teſta le 15 Octobre 1551.
4. Pierre, dont la branche s'éteignit dans la perſonne de ſon fils Pierre, qui ne laiſſa qu'une fille nommée Denise, mariée à Jean de Picquet.

IV. DEGRÉ.

Bertrand II (III), Seigneur de Juillac, Baron de Vignoles, Capitaine de Lombez à la mort de ſon père, avait épouſé en 1515 Fleurette de Polastron, dont il eut :

1. Arnaud-Guillaume, marié en troiſièmes noces, en 1553 à Jeanne de Vimont-Bassabat dont il n'eut pas d'enfants & à laquelle il légua la baronnie de Vignoles.
2. Jean, qui ſuit.
3. Antoine, non marié.
4. Catherine, qui épouſa Dominique de Vieuxfoin.

V. DEGRÉ.

Jean II, Seigneur de Juillac, Maréchal des Logis de Monſieur de la Valette, épouſa en premières noces, en 1557, Anne de Dufaur de Pibrac, & en ſecondes noces, en 1568, Deniſe de Picquet, ſa nièce, fille unique de Noble Jean de Picquet, (voir plus haut au IIIe degré), lequel fit donation de ſes biens, le 9 Mars 1568, au premier mâle, à la charge de porter le nom de Picquet. Il eut de ces deux alliances :

1. Arnaud-Guilhem (Ier lit), Seigneur de la Coronne & de Tulle dans le Lectourois. Il alla s'établir en Béarn, après ſon mariage avec Marianne de Bivès, & y fonda la branche aînée de Juillac, aujourd'hui éteinte.
2. Dominique (IIe lit), qui ſuit.
3. Jeanne, femme de Jean Gasqui de Montgaillard.

VI. DEGRÉ.

Dominique Ier, Seigneur de Juillac (juſqu'en 1630), Baron de Vignoles du chef de ſa tante de Vimont, dont il fut l'héritier, & Seigneur de Picquet du chef de ſa mère, qui avait mis pour condition expreſſe du mariage de ſon fils que le nom & les armes

de Picquet feraient toujours réunis à celles de Juillac. Il avait époufé, par contrat du 6 Janvier 1594, Marie DE COCY-MANGON DE PORDÉAC, qui lui donna fix garçons & fix filles. Il décéda en 1637.

1 & 2. JEAN, né en 1592, & autre JEAN, né en 1597.

3 & 4. PIERRE & DOMINIQUE, tués, ainfi que les deux précédents, à côté de leur père au fiége de la Rochelle.

5. ABRAHAM, qui fuit.

6. BERTRAND III, tué au fiége de Montauban.

7. JEANNE, mariée à Pierre D'OLIVIER, Confeiller du Roi.

8. CATHERINE, mariée à Jacques-Louis, Seigneur DE BEAUPUY.

9. MARGUERITE, mariée à Dominique DE COURTADE.

10. BERTRANDE, mariée à Jean DE CAUMARTIN, Seigneur de Sarrans.

11. LOUISE, mariée à Pierre DE GASTON, Seigneur de Lafhomes.

12. MARIE, non mariée.

Dominique vendit en 1630 fa feigneurie de Juillac pour doter fes filles.

VII. DEGRÉ.

ABRAHAM, né en 1602, après avoir fervi avec fon père & fes frères dans les guerres du Roi Louis XIII, époufa, par contrat du 23 Juillet 1628, paffé devant Louis Barra, Notaire royal, Anne DU BARRY, fille de Noble Daniel DU BARRY. Il décéda en 1669. De fon mariage il eut :

1. PIERRE-DANIEL, Chanoine de Lombez.
2. DOMINIQUE, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

DOMINIQUE III, né en 1634, après la campagne de Hollande & de Franche-Comté, époufa, par contrat paffé le 28 Décembre 1673, devant Jean de la Porte, Notaire royal de la ville de Gimont, Anne DE LAMEZAN, fille de Noble François DE LAMEZAN, & de Demoifelle Marie DE FLURIAN.

Il fut déchargé, ainfi que fon frère Daniel, du droit de franc fief, en qualité de Noble, par jugement de maintenue délivré le 30 Avril 1700 (*a*), par M. Legendre de Lormoy, Intendant de Guyenne, & mourut en 1703, laiffant de fon mariage :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. MARCEL, Chanoine de Lombez & Religieux à l'abbaye de la Garde-Dieu.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS Ier de Juillac, Seigneur Baron de Vignoles, Seigneur de Picquet, né en 1676, époufa, par contrat du 22 Mai 1700, Marguerite DE GATIGNOL, fille de Noble Jean-Baptifte DE GATIGNOL, Confeiller au Parlement, & de Demoifelle Catherine D'ASTUGUES. Il vendit fon fief de Vignoles, & décéda en 1765, ne laiffant qu'un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

COME Ier de Juillac, Baron de Vignoles jufqu'en 1748, Seigneur de Picquet, Baron de Montégut-Savez, de Sauvimont & de Sainte-Loubes, né en 1707, Lieutenant-Colonel du régiment Royal-Cravates, cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de Saint-Lazare & du Mont-Carmel, fit fes preuves pour ces différents

(*a*) Expédition fur papier. Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres.

ordres, en Mars 1769, devant d'Hozier (Cab. des Titres). Il prit part aux batailles de Rocou, de Fontenoy, de Lawfeld. Ayant eu le bras caffé à cette dernière, il fe retira du fervice & fut créé Premier Gentilhomme de Mademoifelle de Clermont, Princeffe du fang, puis Maître d'hôtel de la Reine Marie Leczinska. Ce fut alors qu'il fut créé Comte à brevet le 21 Juillet 1757. Il époufa, par contrat paffé le 17 Mai 1758, par-devant Gervais, Confeiller Notaire du Roi, Demoifelle Zélie-Catherine DE MORIN, & décéda en 1769. De fon mariage vinrent :

1. FRANÇOIS-MARIE-NICOLAS-COME, qui fuit & qui continue la branche aînée.
2. JOSEPH-ANGÉLIQUE, auteur de la feconde branche.
3. FRANÇOIS, non marié.
4. JOSÉPHINE, mariée au Comte DE VILLENEUVE-LANRAZOUS.

XI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-MARIE-NICOLAS-COME II, né en 1759, Comte de Juillac (*a*) de Vignoles de Picquet, Seigneur & Baron de Montégut-Savez, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, époufa en 1798 Élifabeth-Amable DE TOUSSAINT-PANAGE. Il décéda en 1847, laiffant deux fils :

1. HENRI, qui fuit.
2. ELZÉAR, Lieutenant-Colonel de cavalerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, qui de fon mariage avec Marie DESCLAUX n'a eu que trois filles. Il eft décédé en 1870.

XII. DEGRÉ.

HENRI Ier, né en 1801, Comte de Juillac de Vignoles de Picquet, Colonel de cavalerie, Commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1831 à Victoire GOUJON, mort en Avril 1866, laiffant :

1. COME, qui fuit.
2. MARIE, mariée au Baron GAY DE VERNON, Chef d'efcadrons de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur.

XIII. DEGRÉ.

COME III, Comte de Juillac, Lieutenant de dragons, né en 1834, chef actuel de la branche aînée.

SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

JOSEPH Ier — ANGÉLIQUE, Chevalier, Baron de Montégut-Savez (*b*), connu fous le nom de Vicomte de Juillac de Vignoles de Picquet, né le 12 Juillet 1764, fit fes

(*a*) Qualifié ainfi dans les États militaires jufqu'en 1792, pendant qu'il était Capitaine dans Royal-Champagne, cavalerie; — dans le procès-verbal de l'Affemblée des Gentilshommes du comte de Comminges & de Nébouzan, pour l'election des Députes aux États généraux en 1789, & dans les actes depuis la Reftauration jufqu'en 1847, epoque de fa mort.

(*b*) Procès-verbal de l'Affemblée des Gentilshommes en 1789 dans *Les États de Comminges & du Nébouzan affemblés à Muret*, fupplément à l'ouvrage : *Notice hiftorique fur l'arrondiffement de Muret*, par P.-F. Fons. Muret, 1852, in-8. La baronnie de Montégut-Savez était à cette époque poffedee en indivis par les trois frères.

preuves devant d'Hozier en 1772 pour être admis au collége royal de La Flèche. Il fut enſuite Officier de cavalerie & épouſa en 1795 Joſéphine de Bertran de Palmarole de Catlla, & eſt décédé en 1823, laiſſant :

1. Joseph-Gustave, qui ſuit.
2. Adolphe, Chanoine titulaire du diocèſe de Toulouſe, décédé en 1867.
3. Zélie, mariée à Maximilien de Rivals de Langlade.
4. Euphrosine, mariée à Charles de Melier-Labarthe.

XII. DEGRÉ.

Joseph II — Gustave de Juillac de Vignoles de Picquet, porte le titre de Vicomte en ſouvenir du fief vicomtal de Juillac poſſédé par ſes ancêtres, titre qui n'a été relevé par aucune autre famille; né en 1796, chef actuel de la branche cadette, ancien Capitaine de cavalerie, a fait la campagne d'Eſpagne en 1823. Il a épouſé en 1839 Louiſe de Lanusse-Boulemont, dont il a eu :

1. Joseph, qui ſuit.
2. Marie-Germaine, Religieuſe aux Dames bénédictines de Toulouſe.
3. Geneviève.

XIII. DEGRÉ.

Joseph III, né en 1844, actuellement au ſervice dans l'arme de la cavalerie.

LABBE,

Anciens Seigneurs de Gicourt, de Champgrand, du Parc-Saint-Georges, de Chavannes, de Saint-Loup, Pierrefitte-en-Brie, des Bergeries & partie des fiefs de Merdellon & de Villeperdue (a).

EN BERRY.



D'Argent à trois Fafces de Gueules; au Lion d'Or, armé & lampaffé de Gueules, couronné d'Or, brochant fur le tout. SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Conftantia duris.

Catherinot, dans fon opufcule intitulé *Fori Bituricenfis infcriptio*, donne à la famille Labbe pour berceau la ville d'Arras. D'après le même auteur, elle ne ferait venue s'établir dans le Berry qu'au XIII[e] fiècle, à la fuite de Robert de Courtenay. Elle s'eft divifée en plufieurs branches, éteintes aujourd'hui, & dont nous ne donnerons qu'une indication fommaire; la branche aînée ou de Champgrand eft la feule qui fe foit continuée jufqu'à nos jours. Elle fait l'objet de la préfente notice.

La généalogie fuivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PHILIPPON Labbe, décédé en 1488, qui eut de fa femme Jeanne COQUERY :

II. DEGRÉ.

JEAN Labbe, marié à Colette BRUNEAU, mort en 1517, laiffant :

III. DEGRÉ (b).

PHILIPPE Labbe, Seigneur de Gicourt, mort en 1552, eut de fa femme Catherine BITON :

IV. DEGRÉ.

PHILIPPE Labbe, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Champgrand (c) & du Parc, Confeiller du Roi au bailliage & fiége préfidial de Bourges, Échevin de cette ville

(a) Dom Bétencourt, *Noms féodaux*, t. III, p. 17-18.

(b) Les trois premiers degrés de cette notice font mentionnés par la Thaumaffière dans fon *Hiftoire du Berry*, p. 1086, & dans un tableau manufcrit en poffeffion de la famille; les autres degrés font établis fur pièces authentiques.

(c) Ainfi dénommé dans le contrat de mariage de fon fils aîné. — Voir auffi le V[e] Reg. de cet Armorial, art. BIGOT, p. 11.

pendant les années 1604 & 1605 (*a*). Il avait époufé, par contrat de mariage du 27 Mai 1582 (*b*), Demoifelle Vincente Sarrazin. Il décéda à Bourges le 19 Mai 1624, après avoir tefté le 20 Juin 1618. Ses enfants furent :

1. Philippe, IIIe du nom, auteur de la branche de Champgrand, rapportée ci-après.
2. Guillaume Labbe, Seigneur des Bergeries, auteur de la branche de ce nom, époufa, par contrat du 26 Décembre 1613, Demoifelle Michelle Macé, fille de Noble homme Nicolas Macé, Sieur de la Lefure, & de Dame Claude Ruellé. Il mourut Capitaine au régiment de Berry, laiffant de fon mariage plufieurs enfarts, entre autres :
   - I. Philippe Labbe, Seigneur de Chavannes, marié avec Jeanne Le Large. Il fut la fouche de la branche de Chavannes, aujourd'hui éteinte.
   - II. Guillaume Labbe, Seigneur de Saint-Loup, qui forma la branche de ce nom, éteinte depuis longtemps.
3. Jean-Jacques Labbe, nommé, le 30 Avril 1632, Doyen de la cathédrale de Bourges.
4. Nicolas Labbe, Écuyer, Seigneur du Parc, fucceffivement Capitaine Enfeigne d'une compagnie de gens de pied au régiment de Chappes, Capitaine & Major au régiment de Nereftang, Maréchal de bataille, Aide de camp des armées du Roi, fut tué en 1644 au fiége de Tarragone. Il avait époufé Demoifelle Catherine Bigot (*c*), de laquelle il eut plufieurs enfants. Il fut l'auteur de la branche du Parc, appelée plus tard de Saint-Georges & qui s'éteignit le 3 Novembre 1838, en la perfonne de Philippe Labbe, Vicomte de Saint-Georges, ancien Chef de bataillon.
5. Anne Labbe, mariée, par contrat du 2 Février 1608, à Germain Le Large.
6. Catherine Labbe, qui époufa Claude Texier.
7. Marie Labbe, Religieufe à Charenton.

BRANCHE DE CHAMPGRAND.

V. DEGRÉ.

Philippe Labbe, IIIe du nom, Seigneur de Champgrand & de Beurry, Préfident en la fouveraineté de Boisbelle & Henrichemont, Maire de la ville de Bourges en 1629 & 1630. Il époufa, par contrat du 31 Août 1606 (*d*), Demoifelle Perpétue Le Bègue, fille de Noble homme Claude Le Bègue, Sieur de Grofonne & Dournon, & de Dame Barathon. Elle fut Gouvernante de Louis II de Bourbon, Prince de Condé furnommé *le Grand* (*e*). Ils eurent de leur union quatre enfants :

(*a*) Extrait du regiftre des elections des Maires & Echevins de la ville de Bourges dans lequel il eft qualifié *Noble Homme*. — Voir les Lettres patentes du roi Louis XI de Juin 1474, confirmées par fes fucceffeurs ainfi que par l'arrêt du Confeil royal des finances du 7 Mai 1667 qui accorde & maintient la nobleffe aux Maires & Échevins de Bourges, enfemble leurs prédéceffeurs & defcendants. (Ier Rég. de cet Armorial, p. 686.)

(*b*) Groffe en parchemin.

(*c*) Ve Rég. de cet Armorial, art. Bigot, p. 11.

(*d*) Groffe en parchemin.

(*e*) *Mémoires de M. L. (Lenet), contenant l'hiftoire des guerres civiles des années* 1649 *& fuivantes*: Paris, 1729, 2 vol. in-12.

1. Philippe Labbe, Polygraphe français, né à Bourges le 10 Juillet 1607, entra, à l'âge de feize ans, dans la Société des Jéfuites; profeffa à Bourges & à Paris les belles-lettres, la théologie morale & la philofophie, & mourut dans cette dernière ville le 25 Mars 1667, laiffant de nombreux ouvrages d'érudition (*a*).
2. Henri, qui continua la poftérité.
3. Anne Labbe, mariée en premières noces, par contrat du 11 Février 1635, à Guillaume Seurrat, Vicomte de Liffay; & en fecondes noces, par contrat du 20 Janvier 1651, à Louis de Foucault, Tréforier de France à Bourges (*b*).
4. Catherine Labbe, Religieufe Urfuline.

VI. DEGRÉ.

Henri Labbe, Écuyer, Seigneur de Champgrand, Confeiller au préfidial de Bourges, Préfident de la fouveraineté de Boisbelle & Henrichemont, Maire de la ville de Bourges en 1664 & 1665 (*c*), époufa, par contrat du 6 Janvier 1639 (*d*), Demoifelle Marie Macé, fille de Nicolas Macé, Écuyer, Sieur de la Vevre, Confeiller du Roi, & de Dame Claude Petit. De cette union vinrent :

1. Jean-Jacques Labbe, Prieur de Crécy, qui tefta en faveur de fon neveu Philippe, le 3 Décembre 1720.
2. Philippe-Nicolas, qui continua la poftérité.
3. Anne Labbe, mariée, par contrat du 17 Février 1662 (*e*), à Hugues Bengy, Sieur du Nuifement, Lieutenant criminel à Bourges.
4. Quatre filles Religieufes aux Urfulines.

VII. DEGRÉ.

Philippe-Nicolas Labbe, Écuyer, Seigneur de Champgrand, s'allia, par contrat du 21 Août 1672 (*f*), à Catherine Guénois, fille de Philippe Guénois, Écuyer, Seigneur de Prunay & de Morthoumier, & de Demoifelle Catherine Charlemagne. De cette alliance vinrent :

1. Henri Labbe, mort à 21 ans.
2. Philippe, IV[e] du nom, qui fuit.
3. Joseph Labbe, entré en religion le 11 Septembre 1703, tefta (*g*) en faveur de fon frère Philippe, & mourut en 1746 à Macao (Chine) Miffionnaire-Jéfuite.

VIII. DEGRÉ.

Philippe Labbe, IV[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Champgrand, époufa, par contrat du 29 Mai 1703 (*h*), Demoifelle Jeanne Gaudard, fille d'Étienne Gaudard, Écuyer, Seigneur de Laverdines, Confeiller du Roi, Préfident Tréforier général de France, & de Dame Anne Pardoux. Il tefta le 26 Juillet 1746 & mourut le lendemain, ayant eu de fon mariage :

(a) *Nouvelle Biographie générale* (Firmin Didot), art. Labbe.

(*b*) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe*, art. de Foucault, tome VI, p. 586.

(*c*) Dans les procès-verbaux fur parchemin de fes nominations il eft déclaré comme étant iffu de parents « vrayement nobles & qui ont vefcu noblement ».

(*d*) Groffe en parchemin.

(*e*) Copie conforme.

(*f*) Groffe en parchemin.

(*g*) Copie en forme fur papier.

(*h*) Groffe en parchemin.

1. Philippe-Pierre, qui fuit.
2. Joseph Labbe, décédé à Paris.
3. Anne Labbe, morte à Bourges.
4. Deux autres filles, Religieufes aux Urfulines.

IX. DEGRÉ.

Philippe-Pierre Labbe, né le 14 Mars 1710 (*a*), Écuyer, Seigneur de Champgrand, Préfident Tréforier de France, s'unit, par contrat du 16 Août 1745 (*b*), à Demoifelle Marie-Madeleine Agard de Morogues, fille de Meffire Pierre-Antoine Agard de Morogues, Chevalier, Seigneur Marquis de Maupas, Morogues & Paraffy, Colonel d'un régiment d'infanterie, & de Dame Marie-Madeleine Bongars de Vildars.

De cette union vint un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Étienne Labbe de Champgrand, né le 26 Juillet 1754 (*c*), fut infcrit à la première compagnie des Moufquetaires à cheval le 17 Décembre 1768. Il fut convoqué, ainfi que Étienne-Henri Labbe, Chevalier, Vicomte de Saint-Georges, pour concourir à l'élection des Députés de la Nobleffe du Berry aux États généraux le 29 Mars 1789 (*d*). Il entra, le 20 Juillet 1773, dans la deuxième compagnie des Moufquetaires à cheval du Roi Louis XV; fut nommé Sous-Lieutenant au régiment de Boufflers-dragons le 7 Novembre 1777; Enfeigne des Cent-Suiffes de Monfieur, Comte de Provence, le 25 Mai 1784; breveté Capitaine d'infanterie le 23 Mai de la même année; Lieutenant-Colonel le 2 Mai 1790. Il entra comme Sous-Lieutenant dans la compagnie des Cent-Suiffes de la garde de Sa Majefté le Roi Louis XVIII le 25 Juillet 1814, époque à laquelle il fut nommé Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis. Il époufa, par contrat du 17 Novembre 1796 (27 Brumaire an V) (*e*), Demoifelle Françoife-Adrienne de Montsaulnin de Fontenay, fille de Claude-Étienne de Montsaulnin, Baron de Fontenay, & de Dame Françoife-Madeleine de Villaines. Il eft décédé le 2 Juin 1836, ayant eu de fon union huit enfants :

1. Marie-Philippe-Édouard, qui fuit.
2. Marie-Gustave, auteur de la branche cadette, mentionnée ci-après.
3. Édouard-Ferdinand-Marie, Pretre de Saint-Sulpice.
4. Marie-Paul-Stanislas Labbe, mort jeune.
5. Adrienne Labbe, décédée le 4 Septembre 1800 à Bourges.
6. Marie-Célestine Labbe, mariée à Philippe-Jacques de Bengy, Confeiller à la Cour royale de Bourges.
7. Marie-Stéphanie Labbe } fans alliance.
8. Marie-Henriette-Clémentine Labbe } fans alliance.

XI. DEGRÉ.

Marie-Philippe-Édouard Labbe, chef actuel de la famille, réfidant au château d'Herbault, par Bracieux (Loir-&-Cher), né le 9 Janvier 1806, a époufé, par contrat

(*a*) Copie certifiée.
(*b*) Groffe en parchemin.
(*c*) Extrait certifié conforme.
(*d*) Louis de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Touraine & Berry*, p. 21.
(*e*) Groffe en parchemin.

du 12 Février 1835, Demoiſelle Marie-Aimée-Éliſabeth HERRY DE MAUPAS, fille de M. Auguſte HERRY, Vicomte de Maupas, ancien Officier ſupérieur, Chevalier de Saint-Louis & de la Legion d'honneur, & de Mademoiſelle Aimée DU JUGLART. Elle eſt décédée à Sambin le 8 Juillet 1849. De leur union vinrent :

1. MARIE-GEORGES, né le 4 Janvier 1836, Lieutenant au 7e dragons, a épouſé, par contrat du 4 Décembre 1867, Mademoiſelle Marie LE NORMANT DE FLAGHAC. De ce mariage deux filles :
   I. HÉLÈNE-MARIE, née le 11 Novembre 1868.
   II. MADELEINE, née en 1870.
2. MARIE-HUBERT, né le 19 Août 1837, Lieutenant au 7e chaſſeurs à cheval.
3. MARIA-AUGUSTA, née le 15 Juillet 1842, a épouſé, le 26 Avril 1865, René DE SÉGUINS-PAZZIS, Comte d'Aubignan.

BRANCHE CADETTE.

XI. DEGRÉ.

MARIE-GUSTAVE Labbe, né le 27 Avril 1808, ancien Membre du Conſeil général du département du Loiret, a épouſé, en premières noces, le 12 Octobre 1835, Demoiſelle Marie-Laure DU CHEMIN DE CHASSEVAL, de laquelle il n'a pas eu d'enfants; & en ſecondes noces, par contrat du 25 Février 1849 (*a*), Demoiſelle Antoinette-Noëlie DE GLOS, fille de M. Dominique-Jacques DE GLOS, Préſident à la Cour d'appel de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Mademoiſelle Jeanne-Antoinette-Conſtantine GRILLON DES CHAPPELLES.

De cette ſeconde alliance vinrent :

1. MARIE-DOMINIQUE-ÉDOUARD, né le 12 Mars 1853.
2. MARIE-JULES-GUSTAVE, né le 3 Décembre 1858.
3. MARIE-JOSÉPHINE-LÉONIE, née le 6 Septembre 1860.

(*a*) Groſſe en parchemin.

MAISON ROYALE DE FRANCE.

Louis VI, dit le Gros, Roi de FRANCE.
Alix de SAVOIE.

...t de FRANCE, Comte de DREUX.
Agnès de BAUDEMENT.

...obert II, Comte de DREUX.
Isabeau de COUCY.

...obert III, Comte de DREUX.
Alenor de SAINT-VALERY.

... de DREUX, 1er Seigneur de Beu.
...mme)...........Isabeau de VILLEBÉON (2de femme).

...NESLE,

...SLE.

Isabeau de DREUX.
Gaucher de CHATILLON, Connétable.

Jean Ier de CHATILLON, Grand Maître de France.
Alienor de ROYE.

Gaucher VI de CHATILLON.
Allemande de FLOTE de REVEL.

Gaucher de CHATILLON, Chambellan de Charles VI.
Marie CASSINEL.

Jean III de CHATILLON.
Blanche de GAMACHES.

Marguerite de CHATILLON.
Pierre de RONCHEROLLES.

Marguerite de RONCHEROLLES.
Jean du BEC, Seigneur de Boury.

Charles du BEC, Seigneur de Boury & de Vardes.
Madeleine de BEAUVILLIERS SAINT-AIGNAN.

Charles du BEC, Baron de Boury.
Marie de CLERCY, Dame de Goncéville.

Georges du BEC, Baron de Boury.
Marie de JOUBERT.

Françoise du BEC.
Jacques de PARDIEU.

Marguerite de PARDIEU.
Jean IX de BOULAINVILLIERS, Seigneur de SAINT-SAIRE.

François II de BOULAINVILLIERS, Seigneur de SAINT-SAIRE.
Suzanne de MANNEVILLE.

Henry, Comte de BOULAINVILLIERS & de SAINT-

Pierre de FRANCE, Seigneur de COURTENAY.
Isabeau de COURTENAY.

Robert de COURTENAY.
Mahaut de MEHUN-SUR-YONNE.

Blanche de COURTENAY-CHAMPIGNELLES.
Louis Ier, Comte de SANCERRE.

Jean Ier, Comte de SANCERRE.
Marie de VIERZON.

Louis de SANCERRE, Seigneur de Sagonne.
Isabeau de THOUARS.

Agnès de SANCERRE.
Godemar, Baron de LINIERES.

Agnès de LINIERES.
Guillaume de la CHASTRE, Seigneur de Nançay.

Jean de la CHASTRE, Seigneur de Nançay.
Huguette de VAUDENAY.

Pierre de la CHASTRE, Seigneur de Nançay.
Marie de ROUY.

Jeanne de la CHASTRE.
Jean III SAVARY, Seigneur de LANCOSME.

Honoré Savary, Seigneur de LANCOSME.
Catherine SAVARY de NOZIERES.

Claude Ier SAVARY, Seigneur de LANCOSME.
Jacqueline de VILLEQUIER.

Claude II SAVARY, Seigneur de LANCOSME.
Madeleine de BROUILLY (seconde femme).

Antoine SAVARY, Baron de LANCOSME.
Marquise OLIVIER de LENVILLE.

Louis Ier SAVARY, Marquis de LANCOSME.
Anne de COUTANCES.

Louis-François SAVARY, Marquis de LANCOSME.

TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE DE LAMBILLY AVEC LA MAISON ROYALE DE FRANCE.

Hugues Capet, Roi de FRANCE.
Adelaïde de POITIERS.

Robert le Pieux, Roi de FRANCE.
Constance d'ARLES.

Henri Ier, Roi de FRANCE. — Anne de RUSSIE.

Philippe Ier, Roi de FRANCE. — Berthe de HOLLANDE.

Louis VI, dit le Gros, Roi de FRANCE. — Alix de SAVOIE.

Robert de FRANCE, Comte de DREUX. — Agnès de BAUDEMENT.
Robert II, Cte de DREUX. — Isabeau de COUCY.
Robert III, Cte de DREUX (5). — Aenor de SAINT VALERY.
Jean Ier, Comte de DREUX. — Marie de BOURBON-L'ARCHAMBAULT.
Robert IV, Cte de DREUX. — Beatrix de MONFORT L'AMAURY.
Jeanne de DREUX (6). — Jean IV, Comte de ROUCY.
Beatrix de ROUCY. — Amaury III, Sire de CRAON.

Pierre de FRANCE, dit de COURTENAY. — Isabeau de COURTENAY.
Alix de COURTENAY (7). — Aymar, dit Taillefer, Cte d'ANGOULÊME.
Isabeau d'ANGOULÊME (8). — Hugues X de LUSIGNAN, Cte de la MARCHE.
Isabeau de LUSIGNAN, Comtesse de la MARCHE. — Maurice V, Sire de CRAON.

Hugues de FRANCE, dit le Grand. — Alix Comtesse de VERMANDOIS & de VALOIS.
Isabeau de VERMANDOIS. — Robert, Cte de MEULLENT.
Valeran, Comte de MEULLENT. — Agnès de MONTFORT.
Isabeau de MEULLENT. — Maurice II, Sire de CRAON.
Amaury Ier, Sire de CRAON. — Jeanne des ROCHES.
Maurice V, Sire de CRAON. — Isabeau de LUSIGNAN.

Maurice VI, Sire de CRAON. — Mahaut de MALINES.

Amaury III, Sire de CRAON. — Beatrix de ROUCY.
Beatrix de CRAON. — Jean de TOHEAC, Seigneur de Nozai, Bréchen, &c.
Isabeau de TOHÉAC. — Raoul VII, Sire de MONTFORT et de GAEL.
Jeanne de MONTFORT. — Guillaume RAGUENEL, Vicomte de la BELLIÈRE.
Marie RAGUENEL. — Jean de BERNEAN.
Jeanne de BERNEAN. — Jean de CASTEL.
(1) Isabeau de CASTEL. — Jean II de LAMBILLY (IIIe Degré de la filiation dans d'Hozier).
Robert de LAMBILLY. …… Helene de QUELEN.

Isabeau de CRAON. — Olivier II de CLISSON.
Olivier III de CLISSON. — Jeanne de BELLEVILLE.
Isabeau de CLISSON. — Jean, Sire de RIEUX.
Jeanne de RIEUX. — Bertrand III GOUYON, Sire de MATIGNON.
Marie GOUYON de MATIGNON. — Rolland MADEUC, Seigneur du GUEMADEUC.
Constance MADEUC. — Pierre de KERMENÉ.
Marie de KERMENÉ. — Jean III de QUELEN.
(2) Helene de QUELEN (1491). — Robert de LAMBILLY (IVe Degré de la filiation dans d'Hozier).
Yves de LAMBILLY. — Jeanne GIFFART.
René de LAMBILLY. — Rollande du HOUX.

Robert de FRANCE, Duc de BOURGOGNE. — Alix de SEMUR.

Henry de BOURGOGNE. — Sibylle de BOURGOGNE.
Eudes Ier, Duc de BOURGOGNE. — Mathilde de BOURGOGNE.
Hugues II, Duc de BOURGOGNE. — Mahaut de TURENNE.
Eudes II, Duc de BOURGOGNE. — Marie de CHAMPAGNE.
Mahaut de BOURGOGNE. — Robert IV, Comte d'AUVERGNE.
Guy, Cte d'AUVERGNE. — Perronelle de CHAMBON.
Guillaume, Comte d'AUVERGNE. — Alix de BRABANT.
Marie d'AUVERGNE. — Gauthier BERTOUT, Sire de MALINES.
Mahaut de MALINES. — Maurice VI, Sire de CRAON.

Alix de FRANCE. — Beaudouin de LILLE, Cte de FLANDRES.

Mahaut de FLANDRES. — Guillaume le Conquérant, Roi d'ANGLETERRE.

Alix d'ANGLETERRE. — Étienne, Comte de BLOIS.
Étienne, Roi d'ANGLETERRE. — Mahaut, Comtesse de BOULOGNE.
Marie, Comtesse de BOULOGNE. — Mathieu d'ALSACE, dit de FLANDRES.
Mahaut de FLANDRES ou de BOULOGNE. — Henri, Duc de BRABANT.
Alix de BRABANT. — Guillaume, Comte d'AUVERGNE.

Henry Ier, Roi d'ANGLETERRE. — Mahaut d'ÉCOSSE.
Mahaut d'ANGLETERRE. — Geoffroi V Plantagenet, Cte d'ANJOU.
Henry II, Roi d'ANGLETERRE. — Aliénor de GUYENNE.
Jean-sans-Terre, Roi d'ANGLETERRE. — Isabeau d'ANGOULÊME (8).
Henry III, Roi d'ANGLETERRE. — Beatrix de PROVENCE.
Béatrix d'ANGLETERRE. — Jean II, Duc de BRETAGNE.
Marie de BRETAGNE. — Guy III de CHATILLON.
Beatrix de CHATILLON. — Jean de FLANDRES.

Louis VI, dit le Gros, Roi de FRANCE.
Alix de SAVOIE.

Robert de FRANCE, Comte de DREUX. — Agnès de BAUDEMENT.
Robert II, Comte de DREUX. — Isabeau de COUCY.
Robert III, Comte de DREUX. — Aenor de SAINT-VALERY.
Robert de DREUX, Ier Seigneur de Beu. — Clemence de CHATEAUDUN (1re femme), …… Isabeau de VILLEBÉON (2de femme).

Alix de DREUX. — Raoul III de CLERMONT, Sgr de NESLE, Connétable.
Alix de CLERMONT, dite de NESLE. — Guillaume de FLANDRES.
Jean de FLANDRES. — Beatrix de CHATILLON.

Marguerite de FLANDRES. — Guillaume II de CRAON.
Guillaume de CRAON, Vicomte de Chateaudun. — Jeanne de MONTBAZON.
Marguerite de CRAON. — Guy VIII de la ROCHEFOUCAULD.
Catherine de la ROCHEFOUCAULD. — François de CHAUNAY, Seigneur de CHAMDENIER.
Anne de CHAUNAY. — Jean de ROCHECHOUART, Seigneur de CHAMDENIER.
Marguerite de ROCHECHOUART de CHAMDENIER. — Jean CLERET (fils de Jean & de Perrette Savary).
Radegonde CLERET. — Gilles du HOUX.
François du HOUX. — Renée de MALLEON.
…… (3) Rollande du HOUX. — René de LAMBILLY (VIe Degré de la filiation).
Claude de LAMBILLY. — Renée BREHAULT.
François de LAMBILLY. — Jeanne GATECHAIR.
Guillaume II de LAMBILLY, Baron de Kergrois. — Suzanne ROGIER.
Pierre de LAMBILLY, Baron de Kergrois. — Jeanne de ROLLÉE.
Pierre-Joseph, Comte de LAMBILLY. — Helene-Celeste MAGON de la LANDE.
Pierre-Laurent, Marquis de LAMBILLY. — Laurence-Thérèze MAGON de la BALLUE.
Pierre-Laurent-Marie, Marquis de LAMBILLY. — Françoise-Thérèze-Jacquette de la FOREST d'ARMAILLÉ.
Pierre-Gabriel-François, Marquis de LAMBILLY. — Anne-Françoise-Henriette de ROSILY.
Thomas-Hippolyte, Marquis de LAMBILLY. …… (4) Alphonsine-Modeste-Paule-Rogatienne de SESMAISONS.

Isabeau de DREUX. — Gaucher de CHATILLON, Connétable.
Jean Ier de CHATILLON, Grand Maître de France. — Aliénor de ROYE.
Gaucher VI de CHATILLON. — Allemande de FLOTE de REVEL.
Gaucher de CHATILLON, Chambellan de Charles VI. — Marie CASSINEL.
Jean III de CHATILLON. — Blanche de GAMACHES.
Marguerite de CHATILLON. — Pierre de RONCHEROLLES.
Marguerite de RONCHEROLLES. — Jean du BEC, Seigneur de Boury.
Charles du BEC, Seigneur de Boury & de Vardes. — Madeleine de BEAUVILLIERS SAINT-AIGNAN.
Charles du BEC, Baron de Boury. — Marie de CLERCY, Dame de Goncevillle.
Georges du BEC, Baron de Boury. — Marie de JOUBERT.
Françoise du BEC. — Jacques de PARDIEU.
Marguerite de PARDIEU. — Jean IX de BOULAINVILLIERS, Seigneur de SAINT-SAIRE.
François II de BOULAINVILLIERS, Seigneur de SAINT-SAIRE. — Suzanne de MANNEVILLE.
Henry, Comte de BOULAINVILLIERS & de SAINT-SAIRE. — Marie-Anne HURAULT des MARAIS.
Marie-Anne-Henriette de BOULAINVILLIERS. — François de la FONTAINE-SOLARE.
Marie-Gabrielle-Louise de la FONTAINE-SOLARE. — Claude-François, Marquis de SESMAISONS.
Louis-Henry-Charles-Rogatien, Vicomte de SESMAISONS. — Paule-Mélanie de LAVERDY.
Claude-Clement-Gabriel-Rogatien, Comte de SESMAISONS. — Marie-Alexandrine-Charlotte-Alphonsine SAVARY de LANCOSME.

Pierre de FRANCE, Seigneur de COURTENAY. — Isabeau de COURTENAY.
Robert de COURTENAY. — Mahaut de MEHUN-SUR-YONNE.
Blanche de COURTENAY-CHAMPIGNELLES. — Louis Ier, Comte de SANCERRE.
Jean Ier, Comte de SANCERRE. — Marie de VIERZON.
Louis de SANCERRE, Seigneur de Sagonne. — Isabeau de THOUARS.
Agnès de SANCERRE. — Godemar, Baron de LINIÈRES.
Agnès de LINIÈRES. — Guillaume de la CHASTRE, Seigneur de Nançay.
Jean de la CHASTRE, Seigneur de Nançay. — Huguette de VALDENAY.
Pierre de la CHASTRE, Seigneur de Nançay. — Marie de ROUY.
Jeanne de la CHASTRE. — Jean III SAVARY, Seigneur de LANCOSME.
Honoré Savary, Seigneur de LANCOSME. — Catherine SAVARY de NOZIERES.
Claude Ier SAVARY, Seigneur de LANCOSME. — Jacqueline de VILLEQUIER.
Claude II SAVARY, Seigneur de LANCOSME. — Madeleine de BROUILLY (seconde femme).
Antoine SAVARY, Baron de LANCOSME. — Marguerite OLIVIER de LENVILLE.
Louis Ier SAVARY, Marquis de LANCOSME. — Anne de COUTANCES.
Louis-François SAVARY, Marquis de LANCOSME. — Louise-Françoise de PRÉAULX.
Louis-François-Alexandre SAVARY, Marquis de LANCOSME. — Marie-Anne VAILLANT d'AVIGNON.
Louis-Jean-Baptiste SAVARY, Marquis de LANCOSME. — Louise-Renée BARJOT de RONCÉ.
Louis-Alphonse SAVARY, Marquis de LANCOSME. — Charlotte-Marie de la BOURDONNAYE-BLOSSAC.
Marie-Alexandrine-Charlotte-Alphonsine SAVARY de LANCOSME. — Claude-Clement-Gabriel-Rogatien, Cte de SESMAISONS.

(4) Alphonsine-Modeste-Paule-Rogatienne de SESMAISONS. — Thomas-Hippolyte, Marquis de LAMBILLY.

Humbert-Henri de L. — Jean-Gabriel de L. — Pierre Rogatien de L. — Geneviève-Rogatienne-Marie-Anne de L. — Paule-Marie-Thérèze de L.

(1) Descendance par l'alliance de CASTEL (vers 1430 à 1450).
(2) Descendance par l'alliance de QUELEN (1491).
(3) Descendance par l'alliance de HOUX (vers 1590).
(4) Descendance par l'alliance de SESMAISONS (1832).
(5) Frère de Pierre de DREUX, dit Mauclerc, Duc de BRETAGNE.
(6) Sœur de Yolande, femme 1° d'Alexandre III, Roi d'ÉCOSSE
2° d'Arthur II, Duc de BRETAGNE.
(7) Sœur de Pierre de COURTENAY, Empereur de CONSTANTINOPLE.
(8) Femme 1° de Jean-sans-Terre, Roi d'ANGLETERRE
2° d'Hugues X de LUSIGNAN.

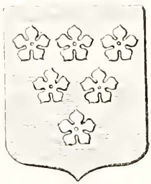
Ces tableaux ont été dressés & coordonnés entre eux, malgré bien des variantes entre les divers auteurs, d'après Le Laboureur, Du Chesne (*Généalogie des Chasteigner*), le P. Aug. du Paz, le P. Anselme, les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, les Généalogies de Quelen & de Boulainvilliers & enfin d'après d'Hozier au sujet de la descendance de la maison Savary de Lancosme (voir article Montbel).

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE LAMBILLY (a).

Marquis de Lambilly, Marquis de Kervéno, Vicomtes du Broutay, Barons de Kergrois, anciens Seigneurs de Créménan, de la Motte, de la Soraye, de la Ville-des-Nachés, de la Grande-Touche, de Kermené, du Pleſſix-Giffart, du Val, de Trémoray, du Frettay, de l'Abbaye, du Bois-Héliot, du Quengo-Bréhant, de la Rivière-Bréhault, de Bernéan, de la Haye, de Quelneuc, de Keraron, du Ménéguen, de Quiſtinic, de la Ville-Goyat, de la Ville-Voiſin, de Rohalaire, de Morgand, de la Chaboſſière, du Roſcoët-Phily, du Mouſtoir, &c., &c.

EN BRETAGNE.



D'Azur à ſix Quintefeuilles d'Argent, poſees 3, 2 & 1.

La maiſon de LAMBILLY (Lembily ou Lambilli ſuivant d'anciens titres), originaire du duché de Bretagne, eſt d'*ancienne extraction* & de *race chevalereſque;* cette double qualité lui a été reconnue par la Chambre de la Reformation de la Nobleſſe de cette province, ſuivant arrêt du 17 Novembre 1668, ſur le vu & après examen de ſes titres. Elle a d'ailleurs toujours tenu un rang des plus diſtingués parmi la Nobleſſe Bretonne, ſi fière de ſon origine & de ſon ancienneté.

Elle « a pris ſon nom d'une terre ſituée dans la paroiſſe de Taupont en l'évêché « de Saint-Malo en Bretagne; elle a paru dans les plus anciennes réformations « de cette province » (notamment dans celle de 1426, la plus ancienne de toutes) « & a fait de toute ancienneté ſes partages ſuivant l'Aſſiſe du Comte Geoffroy, « c'eſt-à-dire, l'ordonnance de Geoffroy, Duc de Bretagne, de l'année 1185, ſur « celui des Barons & autres Nobles de ſon Duché (*b*). »

La coutume des partages ſuivant cette fameuſe ordonnance, a toujours été en Bretagne, ſurtout dans les temps reculés, l'apanage excluſif de la haute Nobleſſe. En effet, ainſi que le dit Poullain du Parc, un des plus célèbres juriſconſultes du XVIIIe ſiècle, au ſujet des titres de la maiſon de Lambilly (*c*), « le partage

(*a*) La généalogie de cette maiſon ayant déjà été donnée par d'Hozier au Regiſtre II de ſon *Armorial général de France*, la préſente notice n'eſt qu'un complement du travail du ſavant Juge d'Armes.

(*b*) Extrait du Mémoire dreſſé par le celèbre Chérin, Généalogiſte des ordres du Roi, ſur la maiſon de Lambilly lorſqu'elle fit ſes preuves de Cour pour obtenir la faveur de monter dans les carroſſes de Sa Majeſté.

Ce Mémoire, daté du 6 Mars 1778, & accompagné d'une lettre autographe de Chérin au Comte de Vergennes, alors Miniſtre, ſe trouve à la Bibliothèque Impériale (Manuſcrits, Cabinet des ordres du Roi); il s'en trouve auſſi un exemplaire aux Archives de l'Empire (Section hiſtorique, M. M. 811, page 351), avec d'autres mémoires de même nature ſur diverſes familles.

La Bibliothèque Impériale conſerve en outre le doſſier analytique, fait dans le cabinet de Chérin, de tous les titres produits par la maiſon de Lambilly pour etablir ſon droit à l'admiſſion dans les carroſſes.

(*c*) Conſultation motivée autographe de Poullain du Parc, datée de Rennes le 29 Décembre 1775, au ſujet des titres & à l'occaſion des preuves de Cour de la maiſon de Lambilly (*Archives de la famille*).

« noble donné *à bienfait* aux puînés, c'eſt-à-dire à ſimple uſufruit » (coutume que Poullain du Parc conſtate avoir été obſervée de toute antiquité dans la maiſon de Lambilly; voir également d'Hozier au IIe degré de la filiation) « était encore une « preuve plus forte que les partages nobles en propriété, parce qu'il en réſultait « une preuve indubitable que dans la famille on avait juré la fameuſe Aſſiſe du « Comte Geoffroy de 1185 qui n'était donnée que pour la nobleſſe qualifiée de la « province....... Monſieur le Marquis de Lambilly réunit ces preuves, &c. »

Le titre de *Monſeigneur,* donné dans les XIVe & XVe ſiècles à leurs auteurs, indique aſſez le rang élevé qu'occupaient dans cette nobleſſe les Seigneurs de Lambilly, qui, quoique voiſins du puiſſant apanage des Vicomtes & Ducs de Rohan, n'ont jamais relevé que des Ducs de Bretagne & enſuite des Rois de France.

La charge de Grand Chambellan du Duc Jean V, octroyée en 1415 à Jean de Lambilly en eſt encore une preuve. « Ces charges étaient des plus éminentes de « la maiſon du ſouverain, & jamais aucun Duc de Bretagne ne les a accordées « qu'à d'anciens nobles. Ainſi dès lors, c'eſt-à-dire il y a 360 ans » (Poullain du Parc écrivait en 1775) « il n'eſt pas douteux que la maiſon de Lambilly avait le « caractère de l'ancienne nobleſſe de la province (*a*). »

Parmi ſes principales poſſeſſions, on trouve en premier lieu la terre de ſon nom, qu'elle « a conſtamment poſſédée (*b*) ». « L'ancienne poſſeſſion de la terre « de ſon nom caractériſe encore parfaitement l'ancienneté de la nobleſſe....... ..... « Cette poſſeſſion prouvée de pluſieurs ſiècles » (pour la ſeigneurie de Lambilly), « ſans que rien annonce ſon commencement, eſt la vraie poſſeſſion immé- « moriale qui ſe perd dans l'antiquité des ſiècles & qui eſt réputée remonter a « l'origine des fiefs (*c*). »

On peut citer en outre la baronnie de Kergrois (*d*), en la paroiſſe de Remungol, évêché de Vannes, titrée d'ancienneté & qui fut l'apanage d'une des branches de la puiſſante maiſon d'Avaugour, puînée des Ducs de Bretagne; enſuite la vicomté du Broutay, en la paroiſſe de Guillac, évêché de Saint-Malo, venue par retrait lignager en 1705 de la maiſon de la Vauguyon (Quélen-du-Broutay, Princes de Carency, Comtes puis Ducs de la Vauguyon), alliée précédemment à celle de Lambilly; cette terre a donné ſon nom, entre autres à Marie-Jean-Louis de Lambilly, connu ſous le nom de *Chevalier du Broutay*, d'abord Page de la Grande Écurie du Roi, & tué à la ſanglante bataille de Dettingen, étant pourvu du grade de Colonel. Nous trouvons encore le marquiſat de Kervéno, paroiſſe de Pluméliau, évêché de Vannes, acquis en 1717 & qui venait de ſortir de la maiſon des Rogier, Comtes de Villeneuve & Marquis de Kervéno, alliée peu auparavant à celle de Lambilly (voir le IXe degré de la filiation).

Les membres de la maiſon de Lambilly ont preſque conſtamment porté les armes & pluſieurs ont trouvé la mort ſur les champs de bataille; cette famille s'eſt d'ailleurs toujours diſtinguée par la pureté de ſes alliances. Elle a fait en 1695, 1720 & 1721 ſes preuves pour l'admiſſion dans les Pages de la Grande Écurie du Roi (*e*), &

(*a*) Poullain du Parc (conſultation déjà citée). La charge de Grand Chambellan était toute militaire alors.

(*b*) Chérin, Preuves de Cour. — Voir auſſi Ogee, *Dictionnaire géographique de Bretagne*, article *Taupont*; les reformations de Bretagne des XVe & XVIe ſiecles (Bibl. Imp., Manuſcrits, collection des Blancs-Manteaux, vol. 36 & 37).

(*c*) Poullain du Parc (conſultation déjà citée).

(*d*) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 2e édition.

(*e*) Bibliothèque Impériale, Manuſcrits, Cabinet des ordres du Roi (le doſſier de ces preuves faites devant d'Hozier y eſt encore conſervé). — Archives de l'Empire, vol. O. 2038, & Section adminiſtrative (les certificats de d'Hozier y ſont dépoſés). — *Cabinet d'Hozier*, Melun, 1842, in-8°; ce livre contient les liſtes alphabetiques, par province, des noms, dates de naiſſance & dates d'admiſſion de ceux qui avaient fait leurs preuves. — Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel de France*, tome V, &c.

en 1778, comme dernière confécration du haut rang qu'elle occupait dans la Nobleffe françaife, elle a fait fes preuves de Cour, preuves les plus difficiles de toutes celles qui aient jamais été demandées aux familles Nobles, & qui rangeaient celles, en fi petit nombre, qui y avaient fatisfait, parmi les premières familles du royaume. En vertu de ces preuves, le *Comte* de Lambilly eft monté dans les carroffes du Roi le 8 Juin 1780, & le *Marquis* de Lambilly le 24 Mars 1786 (*a*).

D'Hozier ayant donné, dans le Regiftre fecond de fon *Armorial général de France,* une filiation fuivie de la maifon de Lambilly d'après les documents produits lors des preuves pour la Grande Écurie, on devra s'y reporter pour tous les détails qui ne figurent pas dans la préfente notice.

Les preuves de Cour, celles même de la Grande Écurie, les manufcrits de la Bibliothèque Impériale, des Archives de l'Empire, des bibliothèques de l'Arfenal (à Paris), de Rennes & de Nantes, les divers Nobiliaires & Hiftoires de Bretagne, & enfin les Archives de la famille, ont permis de compléter la généalogie publiée par d'Hozier & de la continuer jufqu'à nos jours.

Une tradition, qui comme telle ne peut être citée que pour mémoire, veut que Saint Bily, Évêque de Vannes au IX[e] fiècle, ait donné fon nom à la terre feigneuriale de Lambilly & dû fon origine à la maifon qui l'a conftamment poffédée; il eft jufte d'ajouter que, d'une part l'etymologie bretonne du nom de Lambilly, d'autre part ce que l'on fait du pays d'origine de ce faint & de fa vie, s'accorderaient d'ailleurs avec cette tradition.

Payen de Lambilly (ou Lembily), le premier Seigneur du nom dont l'exiftence foit certaine, vivait en 1180; il figure comme témoin avec Gautier du Breil dans une charte du XII[e] fiècle, de Philippe, Évêque de Rennes, contenant la ratification par Alain de Kergariou, Tréforier de Fougères, d'une vente qu'il avait faite à l'églife de Rennes « *Teftibus magiftro Guillelmo de Vira, Hamelino monacho de* « *Veteris-Ville,* Pagano de Lembileio, *Galtero de Brolio & aliis pluribus* (b). » Cette charte eft fans date, chofe fréquente à cette époque reculée, mais la *Gallia Christiana* & le P. Auguftin du Paz nous apprennent que Philippe, le feul Évêque de Rennes qui ait porté ce nom, occupa ce fiége épifcopal de 1179 à 1181.

Un Seigneur de Lambilly prit part à la croifade de 1248, avec le Duc de Bretagne, Pierre Mauclerc (*c*).

Une lifte des plus anciennes maifons du Royaume, publiée dans un ouvrage

(*a*) Arch. de l'Emp. Regiftre original des entrees aux carroffes, Section hiftorique, M. M. 817, pages 64 & 78. (Extrait authentique & fcellé, délivré le 22 Janvier 1864 par le Comte de Laborde, Directeur général des Archives.

Plufieurs auteurs généalogiftes, dont les travaux n'offrent même fur ce point aucune concordance, foit entre eux, foit avec les originaux dépofés aux Archives de l'Empire, entre autres le Chevalier de Courcelles, Saint-Allais, &c., en publiant la lifte des honneurs de la Cour, indiquent à la date du 24 Mars 1786 le *Chevalier* & non le *Marquis* de Lambilly, ce qui s'appliquerait au frère puîné de ce dernier, Officier comme lui au régiment des Gardes Françaifes; quelques-uns ont même omis le *Comte* de Lambilly à la date du 8 Juin 1780. Nous croyons devoir fignaler ces erreurs & omiffions, d'autant que plufieurs de ces auteurs mentionnent en outre une quantité de noms de famille que l'on chercherait vainement fur l'original des Archives, lequel a été publié pour la première fois intégralement, & fous la forme chronologique qu'il revêt, dans le *Mémorial hiftorique de la Nobleffe* par A.-J. Duvergier (1839-1840). M. Borel d'Hauterive en a, de fon côté, publie le relevé par ordre alphabétique dans fon *Annuaire de la Nobleffe* de 1849, quoique encore avec quelques erreurs, puifqu'il a oublié de mentionner le *Comte* de Lambilly (8 Juin 1780) & n'a indiqué que le *Marquis* (24 Mars 1786).

(*b*) Original aux Archives de la maifon de Kergariou, au château de la Grandville. — Cette charte, collationnée & certifiée par M. de Stadler, Infpecteur général des Archives departementales (le 21 Avril 1846), fe rapporte au XII[e] fiècle par tous fes caracteres, d'apres le favant paléographe.

(*c*) Son nom a été relevé parmi les chartes de la collection Courtois avec ceux des autres familles bretonnes, par M. le Comte de Kergariou, ancien Pair de France. (Voir la lifte donnée par M. Aurelien de Courfon dans la *Revue de l'Armorique*, t. I, annee 1842, p. 56. — M. P. Potier de Courcy en fait également mention dans fon *Nobiliaire de Bretagne*.

moderne (*a*), cite un Seigneur de Lambilly, figurant comme Chevalier & caution dans une charte de 1313, avec les Seigneurs de Guémadeuc & de Saint-Gilles.

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume de Lambilly, Ier du nom, eft qualifié *Monfeigneur* dans divers actes ou aveux qui lui furent rendus de 1360 à 1415 & qui ont été produits & collationnés tant à la Réformation de 1668 que lors des preuves de Cour (*b*).

Il fcella de fon fceau comme témoin un aveu rendu en 1401 à Jehan de Caftel, Seigneur de la Ville-des-Nachés, par un des vaffaux de ce dernier.

Guillaume de Lambilly mourut en 1415 & paraît avoir été tué à la bataille d'Azincourt, fi fatale à la Nobleffe bretonne.

Marguerite ou Margot de la Motte, fa femme (*c*), était filleule de Marguerite de Rohan, femme d'abord du Maréchal de Beaumanoir, le vainqueur du combat des Trente, & enfuite du Connétable Olivier de Cliffon. Celle-ci, par fon teftament, daté du château de Joffelin le 14 Décembre 1406, lui lègue en cette qualité la fomme de 1,000 francs (*d*).

Marguerite de la Motte rendit aveu le 18 Août 1426 à Monfeigneur Richard de Bretagne, Comte d'Étampes, Seigneur de Cliffon & de Rénac, frère du Duc Jean VI, &, à fa prière, fon fils, Jean de Lambilly, fcella cet aveu de fon fceau (*e*).

Elle affifta en 1433 au mariage de fon petit-neveu Guyon de la Motte, Sire de Vauclerc, plus tard Chambellan & Écuyer fucceffivement de quatre Ducs de Bretagne, avec Louife de Montauban, fille de Bonne Vifconti, des Ducs de Milan (*f*).

Olivier de Lambilly. Seigneur de la Motte, fils juveigneur de Guillaume, « fut « l'un des gens d'armes deftinés à accompagner Richard de Bretagne, frère du « Duc Jean VI, dans une expédition qu'il fit en 1419 à Saint-Aubin du Cormier, « & dans un voyage en France la même année (*g*). »

On ne fait rien de Marguerite de Lambilly, fille de Guillaume, finon que Geoffroy de Beaumanoir, mari de Catherine de Lambilly, fa nièce, avait été tenu, ainfi que le rappelle une tranfaction du 13 Janvier 1477, de lui payer & de lui faire l'affiette de 100 écus d'or (*h*). On ne lui connaît point d'alliance.

(*a*) Coufin de Courchamps, *Nobiliaire de France*. Il eft jufte toutefois de faire remarquer que cette lifte, quoique donnée comme provenant des papiers du Duc de Penthièvre, ne paraît pas avoir plus d'autorité que la prétendue lifte des États de Bretagne tenus en 1057 à Nantes par un foi-difant Comte Eudon.

(*b*) Plus de dix de ces aveux exiftent encore. D'Hozier a commis un oubli en ne faifant remonter qu'à 1379 & non à 1360, comme le fait Chérin, la date de l'exiftence, conftatée par titres, de Guillaume de Lambilly.

(*c*) Elle portait pour armes (d'Hozier, preuves de la Grande Écurie), *de Gueules à trois Bandes engreflées d'Argent*, & appartenait à l'illuftre maifon bretonne de la Motte-Vauclerc, qui a produit à cette même époque, Robert de la Motte, Évêque de Saint-Malo; Amaury fon frere, Doyen de Saint-Malo, puis Évêque de Vannes & enfin de Saint-Malo, tous deux nommés dans le teftament de Marguerite de Rohan & dans celui du Connetable de Cliffon dont ils font les exécuteurs teftamentaires (Dom Morice, *Preuves de l'Hiftoire de Bretagne*, tome II, p. 781. — Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*, t. II, p. 826). — Cette maifon, aujourd'hui éteinte, s'eft alliée aux Beaumanoir, Tournemine, Harcourt, Rieux, Rofmadec, Coligny-Châtillon, Derval, du Cambout-Coiflin, le Sénéchal-Kercado, &c. Auguftin du Paz, dans fon *Hiftoire généalogique de plufieurs maifons illuftres de Bretagne*, a donné plufieurs fragments fur la maifon de la Motte-Vauclerc, pages 170 A, & 171 A.

(*d*) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 777.

(*e*) Doffier des preuves de Cour. — Le Duc Jean VI ci-deffus eft le même que celui numéroté Jean V par d'Hozier & beaucoup d'hiftoriens, & dont Jean de Lambilly ci-apres fut Grand Chambellan.

(*f*) Biblioth. Imp., Mff., collect. des Blancs-Manteaux, vol. 48 A, p. 186. — D. Morice, *Preuves*, t. II, p. 1258. — Bonne Vifconti était coufine germaine d'Ifabeau de Baviere, Reine de France, femme de Charles VI & coufine iffue de germains de Valentine Vifconti, aïeule du Roi Louis XII (Auguftin du Paz, p. 401).

(*g*) Chérin, Preuves de Cour. — Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1105 & 1108. — Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*, t. II, p. 966 & 968.

(*h*) Doffier des preuves de Cour.

II. DEGRÉ.

JEHAN Ier du nom, Seigneur de Lambilly, auſſi qualifié *Monſeigneur* & créé le 16 Décembre 1415 Grand Chambellan par le Duc de Bretagne, « pour les louables « plaiſirs & honneurs qu'il lui a faict durant les guerres qui ont eſté dans ſon « Royaulme & Duché, &c. », eſt nommé le premier des Nobles de la paroiſſe de Taupont, « dans la Réformation de l'évêché de Saint-Malo de l'année 1426, la plus ancienne de la province » ; il eſt en outre cité à celle de la paroiſſe de Loutéhel, du même évêché, en 1444 *(a)*.

Réuni à Jehan, ſon fils aîné, & à Robert, ſon petit-fils, il tranſigea, le 28 Avril après Pâques 1452, avec ſon gendre Geoffroy DE BEAUMANOIR, mari de Catherine de Lambilly, ſa fille, au ſujet de la poſſeſſion de l'hôtel, manoir & domaine de la Motte, ſitués en la paroiſſe de Loutéhel, & donnés en dot à ladite Catherine, mais pour en jouir ſeulement à la mort d'Olivier de Lambilly, ſon oncle, pour lors décédé. Les parties choiſirent pour arbitres Guillaume de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, Préſident univerſel de Bretagne, & Alain de Chaſteautro, qui furent chargés d'« informer de la valeur & richeſſe de Jean de Lambilly père *(b)* ».

« Olive DE LA SORAYE, veuve de Jehan de Lambilly, » eſt citée dans la Réformation de la paroiſſe de Néant, évêché de Saint-Malo, faite le 28 Septembre 1459 *(c)*.

GUILLAUME & PHILIPPE de Lambilly, fils puînés de Jean ci-deſſus, tranſigèrent, le 30 Mars 1475, avec Jean, leur frère aîné. Guillaume comparut à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo en 1479, en la paroiſſe de Merdrignac, & il eſt cité à celle de la paroiſſe de Saint-Launeuc, évêché de Dol, en 1480 *(d)*.

On ne connaît ni l'alliance ni la poſtérité de Guillaume & de Philippe de Lambilly, dont les poſſeſſions ſe trouvaient dans les deux paroiſſes ci-deſſus nommées, ainſi que l'indiquent quelques titres de famille produits pour les preuves de Cour; néanmoins il eſt preſque certain que de l'un d'eux devaient deſcendre : 1° CARO de Lambilly, cité en 1513 dans la Réformation de la Nobleſſe de ladite paroiſſe de Merdrignac, & en 1538 ſur les regiſtres de la Chancellerie de Bretagne *(e)* ; 2° CATHERINE de Lambilly, nommée à la même Réformation de 1513 dans la paroiſſe de Saint-Launeuc & qu'il ne faut pas confondre avec celle ci-après.

CATHERINE de Lambilly, fille de Jean, Ier du nom, comme d'Hozier l'indique, fut mariée en 1442 à Geoffroy DE BEAUMANOIR *(f)*. Elle était veuve avant le 13 Janvier 1477, date à laquelle, repréſentée par François de Beaumanoir, ſon fils, elle tranſigea avec Jean de Lambilly, ſon frère, & Robert, ſon neveu. Elle eſt citée à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo de 1479, en la paroiſſe de Trémoray (aujourd'hui Trémorel) comme fourniſſant « un arbaleſtrier en brigan-

(a) Chérin, Preuves de Cour. — Bibl. Imp. MſſF., Blancs-Mant., vol. 36 & 37, Réformations de Bretagne.

(b) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(c) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, Réform. de Bretagne. — Olive était fille aînée de Macé de la Soraye & ſœur de Tiphaine, mariée à Raoul du Boisjagu. Sa maiſon qui portait pour armes : *d'Hermines à deux Haches d'armes de Gueules, poſées en pal, les tranchants en dehors* (d'après d'Hozier, preuves de la Grande Écurie), s'éteignit vers cette même époque dans les maiſons de Maleſtroit & de Coëtlogon (*Hiſtoire généalogique des Budes*, par Jean Le Laboureur, p. 34 & ſuiv., à la ſuite de l'*Hiſtoire du Maréchal de Guébriant*; — *Hiſtoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anſelme; généalogie de Coëtlogon). M. Potier de Courcy, dans ſon *Nobiliaire de Bretagne*, rattache Olive de la Soraye à une autre famille du même nom & qui portait pour armes : *d'Argent à une Croix de Sinople, chargée d'une Quintefeuille d'Argent.*

(d) Bibliothèque de Saint-Brieuc.

(e) Bibl. Impériale, Blancs-Mant., vol. 35, p. 917.

(f) On connaît aſſez l'illuſtration de cette antique & puiſſante maiſon, qui a donné à la Bretagne & à la France pluſieurs Maréchaux, & ſa célèbre deviſe, ſouvenir du combat des Trente (1351) : *Bois ton ſang, Beaumanoir, & ta ſoif paſſera.*

« dine & un juſarmier en brigandine, chacun d'eux monté & armé (*a*) ». Unie à François de Beaumanoir, ſon fils, Seigneur de Ménéac, elle fit une tranſaction, le 20 Mai 1483, avec Jean du Boiſjagu, Seigneur du Boëſſic & du Camper, ſon couſin germain, fils de Tiphaine de la Soraye. Cet acte fut paſſé à Merdrignac dans la maiſon de Guillaume de Lambilly (*b*).

On trouve à la même époque que dans le Parlement général ou États tenus à Vannes par le Duc en 1451 « le mercredi 15 Mars furent plédoyées les cauſes de « Frère Alain du Gué contre Frère Alain de Lambilly (*c*) » & qu'au Parlement général tenu en 1453 « le lundi deuxième jour de Mars, le Parlement reprit ſes « ſéances, & le mercredi ſuivant furent plaidées les cauſes de Frère Jehan de Lambilly contre Frère Alain de Quélen (*d*) », ce dernier plus tard Aumônier de Marguerite de Foix, Ducheſſe de Bretagne, & oncle d'Hélène de Quélen qui épouſa en 1494 Robert de Lambilly.

Alain & Jean de Lambilly ainſi nommés, & qui faiſaient evidemment partie de quelque ordre religieux ou militaire, paraiſſent être fils de Jean Ier du nom ou d'Olivier de Lambilly, ſon frère puiné; dans le premier cas, leur qualité toute ſpéciale expliquerait ſuffiſamment que, d'après les lois de l'époque, n'ayant point de droits dans la ſucceſſion de leur père, ils n'aient point participé aux actes qui l'ont concernée. Les archives de la famille ne contiennent en effet rien à leur ſujet.

Après avoir été en pleds avec Alain du Gué, plus tard Aumônier des Cordeliers de Rennes & enfin de Charles, Duc d'Anjou, Alain de Lambilly le fut encore avec Frère Armel de Parthenay, que l'on voit en 1485 Prieur de Saint-Cyr-lès-Rennes, & qui en 1461 lui « diſputa le prieuré de Combourg (*e*) ».

III. DEGRÉ.

Jehan de Lambilly, IIe du nom, uni à ſon père, tranſigea, comme il a été dit, le 28 Avril 1452, avec Geoffroy de Beaumanoir, ſon beau-frère. Le 13 Janvier 1477, repréſenté par Robert, ſon fils aîné, il fit un compromis avec ſa ſœur Catherine, déjà veuve, & François de Beaumanoir, ſon neveu, fils de cette dernière, au ſujet d'un différend ſur leurs « prétentions reſpectives, tant héritières que mobilières »; Guillaume de Lambilly, frère commun des parties, ayant été choiſi pour arbitre, rendit ſa ſentence le 16 Février ſuivant (*f*).

Le « pénultième jour de Mars 1475 », il avait auſſi tranſigé, comme on l'a dit, au ſujet de la ſucceſſion de ſes père & mère avec Guillaume & Philippe de Lambilly, ſes frères juveigneurs; les parties avaient promis, ſous peine de 200 écus d'or, de s'en rapporter à l'arbitrage de Guillaume de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, déjà cité, lequel prononça ſa ſentence le 12 Juin de la même année (*g*).

La généalogie de la maiſon de Quélen de la Vauguyon (*h*) nous apprend que le

(*a*) Bibliotheque de Saint-Brieuc.

(*b*) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Ecurie.

(*c*) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1580.

(*d*) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1631.

(*e*) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 19.

(*f*) Doſſier des preuves de Cour. — Dans cette ſentence, aſſez curieuſe au point de vue des mœurs de l'époque tout adonnée aux choſes de la guerre, il eſt queſtion, entre autres choſes, d'un harnois à armer, prêté par feu Geoffroy de Beaumanoir à Jean de Lambilly.

(*g*) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*h*) Moréri, *Grand Dictionnaire hiſtorique*, Paris, 1759, tome VIII, p. 665. — *Abrégé hiſtorique de la maiſon de Quélen*, Bordeaux, 1727, in-fol. — Toutefois les regiſtres de la chancellerie de Bretagne ne parlent que de ſimples amendes & non d'une confiſcation de biens.

Duc de Bretagne ayant confifqué en 1477 les biens de Jehan de Lambilly & de Guillaume de Caftel, les donna à Olivier de Quélen-du-Broutay, fon Grand-Maître de l'Artillerie & fon Chambellan, oncle d'Hélène de Quélen qui époufa plus tard Robert de Lambilly.

Jean de Lambilly mourut le 24 Avril 1490 & fut inhumé dans l'églife de Taupont, ainfi que le conftate une enquête faite à Nantes le 7 Mai de la même année, à la requête de Robert, fon fils (*a*).

Ifabeau DE CASTEL, fa femme, fille de Jean DE CASTEL (& non de Guillaume comme le dit d'Hozier), & de Jeanne DE BERNÉAN, était petite-fille de Jean, Seigneur DE BERNÉAN, & de Marie (*aliàs* Jeanne) RAGUENEL (*b*), de l'illuftre maifon des Vicomtes de la Bellière, Barons de Maleftroit, de Derval & de Châteaugiron, qui a produit un célèbre Maréchal de Bretagne & donné naiffance à Tiphaine Raguenel, la femme du Connétable Du Guefclin. Par Marie Raguenel, fon aïeule, Ifabeau de Caftel fe trouvait defcendre en ligne directe des maifons de Dinan, de Montfort, de Craon, de Lufignan, & de la maifon Royale de France (*c*).

Jean de Lambilly figure auffi pour la paroiffe de Taupont, à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo en 1479, où « pour lui ont comparu Ro- « BERT & PIERRE, fes enfants, Archers en brigandine, bien montés & armés & avecq « eux un Page (*d*) ». C'eft là le feul document qui nous révèle l'exiftence de PIERRE non mentionné dans d'Hozier.

JACQUES de Lambilly, fon autre fils, « juveigneur, Archer en brigandine, bien « monté & armé (*e*) », parait également à la même montre en la paroiffe de Taupont. Jacques était un des 90 Archers de la garde du corps du Duc François II fous les ordres du Maréchal de Rieux (Décembre 1481) (*f*); il prit part avec le Prince d'Orange, le Sire de Rohan & autres à la révolte contre le Miniftre Pierre Landais; comme eux il eut fes biens confifqués, le 21 Mai 1484, & rentra en grâce auprès du Duc le 12 Août 1485 (*g*). Ce même Prince, par Lettres fpéciales datées de Nantes le 20 Décembre 1486, le « prit en fa feureté & protection (*h*) » ainfi que fes biens. Jacques « mourut à Breft (1489) de la bleffure d'un trait qu'il reçut au « fiége de cette ville & fut inhumé en l'églife de Notre-Dame du Folgoët », ainfi que l'apprend l'enquête du 7 Mai 1490 déjà citée.

JEHANNE de Lambilly, fœur du précédent, était mariée en 1479 à Jean REGNAULT, Seigneur de Penhoet, Confeiller du Duc François II (*i*); leur fils JACOB ou JACQUES Regnault, était en 1533 curateur de PIERRE de Lambilly, fils d'Yves (*k*).

(*a*) Doffier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*b*) Preuves de la Grande Écurie. — Bibl. Imp., coll. des Blancs-Manteaux, vol. 41, p. 499 & fuiv.; on y trouve l'inventaire de plufieurs papiers de la maifon de la Marzelière (Giffart) & dans le nombre l'énoncé de divers actes concernant la maifon de Bernéan dont la branche aînée fe fondit en celle de Giffart-la-Marzelière. Les Bernéan, répandus auffi en Anjou, fe font alliés aux d'Aubigné, Chafteigner (voir le P. Anfelme, généalogie d'Aubigné, & A. Du Chefne, *Hiftoire généalogique des Chafteigners*), Freflon, d'Orvaux, du Beyzit, &c.

(*c*) Voir le tableau généalogique en tête de la préfente notice.

(*d*) (*e*) Biblioth. de Saint-Brieuc.

(*f*) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 389. — Dom Lobineau, t. II, p. 1468.

(*g*) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 434 & 471. — Dom Lobineau, t. II, p. 1411 & 1426. — D'Argentré, *Hiftoire de Bretagne*. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 95 & 113. — Cherin commet probablement une erreur, en indiquant dans fon mémoire Jean de Lambilly, le père de Jacques, & non pas ce dernier, comme ayant participé à la punition de Landais. Cette erreur provient de ce que les hiftoriens ci-deffus citent une fois le nom de Jean, une autre fois celui de Jacques. Tout s'accorde pour établir qu'il doit s'agir de Jacques. — L'églife du Folgoët citée plus loin eft un des célèbres pèlerinages de la Baffe-Bretagne.

(*h*) Doffier des preuves de Cour. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 540.

(*i*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, (2ᵉ édition), art. *Regnault*.

(*k*) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 651 & 341.

IV. DEGRÉ.

Robert de Lambilly, Capitaine général des Francs-archers de l'évêché de Vannes, puis, en 1489, des Arbalétriers à cheval, fut chargé, par mandement du Duc François II, du 24 Août 1487, avec Jacques Le Moenne, Grand Écuyer de Bretagne, &c., de tenir la montre des Nobles dudit évêché (a). Il combattit à leur tête cette même année, lors de l'invasion de la Bretagne par l'armée française aux ordres du Sire de la Trémouille; après quoi, par mandement de Novembre 1487, le même Duc ordonna à son Tréforier de payer à Robert de Lambilly « 300 livres, « outre ses gages & pensions ordinaires, » « pour ce que par cy devant il (le Duc) « lui avoit baillé charge & commandement d'assembler les Nobles, annobliz & su- « gets aux armes des Francs-archers, Éleuz & bons corps de l'evesché de Van- « nes, pour le servir contre les Français & leurs adhérans ses ennemis, lequel Ca- « pitaine a fait plusieurs assemblées où il a mis, employé & soutenu plusieurs « grandes charges & coutages (b) ».

Déjà en 1484, le Duc, pour le récompenser, lui avait fait don du droit de rachat dû par suite du décès d'Isabeau de Castel, sa mère (c).

Il passa un accord, le 9 Janvier 1473, avec Pierre de Bernéan, frère aîné de son aïeule Jeanne de Bernéan (d), &, le 20 Juin 1486, intervint une sentence de la Cour de Ploërmel sur un différend relatif au partage de la succession de Jean de Bernéan & de Marie Raguenel, entre Robert de Lambilly, leur arrière-petit-fils, & Marie de Bernéan, leur petite-fille, alors mariée à Arthur Giffart, Sire de la Marzelière (e).

Se trouvant à Nantes, Robert de Lambilly y fit procéder, le 7 Mai 1490, à une enquête au sujet de ses titres & qualités, par-devant Pierre Delafolie, Lieutenant de la Prévôté de cette ville (f).

Robert avait épousé, en premières noces, Catherine du Boisjagu, sa parente; cette alliance, non mentionnée par d'Hozier, est constatée par un acte du 22 Juin 1475, contenant l'assiette de la dot faite par Robert du Boisjagu à sa sœur Catherine (g). Robert de Lambilly ne paraît pas avoir eu d'enfants de ce mariage, à moins qu'il ne faille regarder comme en provenant :

Yvon de Lambilly, cité au nombre des Gentilshommes de la maison de la Duchesse Anne qui reçurent des habillements pour le béguin du Duc François II, son père, lors de l'inhumation de ce Prince à Nantes, le 13 Septembre 1488 (h). C'est la seule mention que l'on ait de cet Yvon, probablement mort peu après, ou qui pourrait encore appartenir à la branche cadette établie à Merdrignac (i).

Hélène de Quélen du Broutay (de la maison titrée plus tard Ducs de la Vau-

(a) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 540. — Dom Lobineau, t. II, p. 1458. — Collect. des Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 550.

(b) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 558; ce mandement y est reproduit *in extenso*. — Dossier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie. — L'ordonnance citée par d'Hozier, de la Duchesse Anne à Robert de Lambilly, pour lui prescrire d'envoyer cent Francs-Archers à Redon, est du 3 Octobre 1488 (Preuves de Cour).

(c) Collect. des Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 95.

(d) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 41, papiers de la Marzelière déjà cités.

(e) Preuves de la Grande Écurie.

(f) Dossier des Preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(g) Archives de la famille. La maison de Boisjagu s'est croisée en 1248; alliée aux Budes, Nevet, Thomelin, Picaud, Troussier, Trécesson, &c., elle est citée avec honneur par Le Laboureur (*Généalogie des Budes*, p. 76).

(h) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 607. — Dom Lobineau, t. II, p. 1505. — Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 1028.

(i) En tout cas, on ne doit pas le confondre, comme l'a fait Chérin dans son mémoire, avec Yves de Lambilly, fils de Robert & d'Hélène de Quélen, sa seconde femme, lequel était encore mineur en 1502 lors du décès de son père, & lui succéda en qualité d'aîné de la maison.

guyon), feconde femme de Robert de Lambilly, était, par Marie DE KERMENÉ, fa mère, petite-fille de Pierre de Kermené & de Conftance MADEUC, de l'illuftre maifon des Seigneurs du Guémadeuc : celle-ci fille de Roland MADEUC & de Marie GOUYON ou GOYON DE MATIGNON; enfin, par cette dernière, Hélène de Quélen defcendait en ligne directe des maifons de Rieux, de Cliffon, de Craon, d'Auvergne, de Bourgogne, de Flandres, & des maifons Royales de France & d'Angleterre (*a*).

V. DEGRÉ.

YVES de Lambilly, Seigneur dudit lieu, de Crefménan, de la Ville-des-Nachés, de Kermené, de la Touche (en Néant), du Pleffix-Giffart & du Val (en Trémoray), fut placé, ainfi que JEAN, fon frère, du confentement de Jean de Quélen, leur oncle, fous la tutelle de Pierre de la Marzelière (& non la Mazelière comme le dit d'Hozier), leur parent (*b*), & oncle de Jeanne GIFFART qu'il fit époufer à fon pupille.

Yves de Lambilly eft mentionné à la Réformation de 1513 dans les paroiffes de Taupont, Loutéhel, Neant & Trémoray, pour les diverfes feigneuries qu'il poffédait (*c*); il mourut en Janvier 1531, ainfi que le rappelle l'aveu rendu au Roi, le 20 Novembre 1536, par PIERRE, fon fils aîné, Seigneur de Lambilly, de Trémoray, du Frettay, de l'Abbaye (*d*), &c.

Ce dernier avait époufé Jeanne HENRI, fille de Jean HENRI, des Seigneurs du Quengo, & de Jeanne DU FAU (*e*); il mourut fans enfants, & fes biens pafférent à RENÉ, fon frère, qu'il avait partagé par accord du 8 Mars 1543, fuivant l'affife du Comte Geoffroy, en lui donnant à viage la terre feigneuriale de la Soraye.

(*a*) Voir le tableau généalogique en tête de cette notice. — Moréri, t. VIII, p. 665, généalogie des Quélen du Broutay. — Bibl. Imp., Cabinet des ordres du Roi, généalogies de Quélen, Madeuc, de Coëtlogon & Gouyon. — Le Laboureur (*Généalogie des Budes*, p. 66), fe trompe probablement, vu les dates, en remontant Conftance Madeuc de deux degrés & l'indiquant, contrairement aux manufcrits de la Bibliothèque Impériale, comme fille de Jeanne & non de Marie Gouyon. Conftance Madeuc fe remaria à Guillaume de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, Préfident univerfel de Bretagne, déjà cité, & veuf de Catherine de Quélen, tante d'Hélène de Quélen.

Au contrat de mariage de cette dernière avec Robert de Lambilly, affiftèrent entre autres : Jehan de Quélen, Seigneur du Broutay, fon frère, tige directe des Ducs de la Vauguyon, éteints prefque de nos jours dans les maifons de Savoie-Carignan & de Bauffremont; Jehan de Cheverue, tuteur de ce dernier; Frère Alain de Quélen, Prieur de Loyat, oncle d'Hélène, & fes coufins germains, Olivier de Coëtlogon, Seigneur de Coëtuhan, Procureur Général de Bretagne, Ambaffadeur à Rome & en Angleterre, & Jean de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, tous deux fils de Guillaume déjà cité.

(*b*) Par acte judiciel de la Cour de Ploërmel du 4 Juillet 1502, & en vertu de Lettres royaux du 9 Juillet fuivant. (Doffier des preuves de Cour. — Blancs-Mant., vol. 35, p. 651 & 1080.)

Pierre de la Marzelière était fils aîné d'Arthur Giffart, qui prit le nom de la Marzelière à caufe de fa mère, & de Marie de Bernéan. Il était frère aîné de Robert Giffart, marié à Yvonne de Kermellec, pere de Jeanne, qui epoufa Yves de Lambilly. Cela eft prouvé par le contrat de mariage de ces derniers, paffé le 17 Septembre 1509 au château de la Marzelière : le futur y était affifté par Marie de Bernéan, coufine germaine de fon aïeule Ifabeau de Caftel, & aïeule de Jeanne Giffart. (Preuves de la Grande Ecurie. — Doffier des preuves de Cour. — Blancs-Mant., vol. 41 déjà cité, p. 499, Inventaire des papiers de la maifon de la Marzelière.)

Au fujet de l'illuftre origine & de la haute antiquité de la maifon Giffart, on peut confulter le P. Auguftin du Paz dans fon *Hiftoire généalogique de plufieurs maifons illuftres de Bretagne* (généalogie des Seign. de la Marzelière). La Chenaye-Desbois donne aux Giffart de Bretagne & à ceux de Normandie une fouche commune; il ajoute qu'une branche paffée en Angleterre avec Guillaume le Conquerant s'y eft illuftrée.

Dans la généalogie des Seigneurs de la Marzelière, Du Paz ne cite point Robert Giffart parmi les fils d'Arthur Giffart, probablement parce qu'il ne fit pas fouche & ne porta pas d'ailleurs le nom de la Marzelière.

(*c*) Bibl. Imp., Blancs-Mant., vol. 36 & 37. — Le Val & le Pleffix-Giffart lui venaient des Beaumanoir.

(*d*) Doffier des preuves de Cour.

(*e*) Bibl. Imp., Réformation de Bretagne de 1668. — La maifon Henri, Seigneurs du Quengo, d'ancienne chevalerie, s'eft croifée en 1248. — La maifon du Fau, éteinte depuis en Bretagne, celle de Tréceffon, était répandue en Touraine & s'y eft alliée aux Menou, Fumée, Villiers de l'Ifle-Adam. Jeanne du Fau était fille de Jean du Fau, Maître d'hôtel du Roi, & de Jeanne, bâtarde légitimée en Octobre 1492, de Charles I[er], Duc de Bourbon; elle avait époufé en premières noces Pierre l'Hermite, Pannetier du Roi, fils du fameux Triftan l'Hermite, le célèbre compère du Roi Louis XI (P. Anfelme, généalogie l'Hermite).

Marguerite de Lambilly, fille d'Yves, était veuve avant le 10 Novembre 1561 (& non 1567) de Bertrand de Saint-Brieuc, Seigneur du Guern, fils aîné de Jean de Saint-Brieuc & de Guyonne du Breil, sa première femme (*a*). Leur postérité s'éteignit en la personne de Françoise de Saint-Brieuc, leur descendante au IV[e] degré, mariée à François-Simon Huchet, Vicomte de la Bédoyère.

Jacquette de Lambilly, autre fille d'Yves (peut-être la même que celle nommée Jeanne par d'Hozier sans désignation d'alliance), avait épousé Simon Guillard, Seigneur du Pontdoux & de la Villeder (*b*), fils de Philippot Guillard & de Catherine (*aliàs* Anne) de Carné.

VI. DEGRÉ.

René de Lambilly était mort avant 1581, & sa veuve Rollande du Houx mourut en Mai 1587 (*c*). Elle était fille de François du Houx, Seigneur de Bodel, de Villeneuve & du Boschet, & de Renée de Mauléon, de l'illustre maison de ce nom, cités à la Réformation de 1513, dans la paroisse de la Chapelle-sous-Ploërmel (*d*).

Julienne de Lambilly, fille de René & dont d'Hozier n'indique point l'alliance, avait épousé Raoul Le Tort, Écuyer, Seigneur de la Vallée, & en eut François Le Tort, Écuyer, mort avant 1617, & Louise Le Tort, épouse de François de Quéhéon, Écuyer, & mère d'une fille mariée à N. Picaud de Quéhéon (*e*).

VII. DEGRÉ.

Claude de Lambilly, fils aîné de René, était en différend avec son frère Pierre & sa sœur Julienne, au sujet de leurs partages; il obtint des Lettres royaux du 17 Septembre 1581, où il est rappelé que « ses prédécesseurs avaient esté Capitaines & « avaient commandé, aulcuns portant tiltres de Chevallerye (*f*) ».

Sa femme Renée (*aliàs* Anne) Bréhault, Dame de la Rivière-Bréhault, était sœur puînée d'Hélène (ou Anne) Bréhault, mariée à Pierre Rogier, Seigneur du Crévy, & aïeule de Suzanne Rogier qui épousa Guillaume de Lambilly. Elles étaient filles de Pierre Bréhault, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de la Rivière, Malleville, &c., & de Marthe Picaud (*g*), & arrière-petites-filles de Jean Bréhault & de Louise Budes, de la maison du Maréchal de Guébriant.

Jean de Lambilly, fils aîné de Claude, est mentionné comme mort sans enfant, avant le 8 Juin 1610, dans deux transactions, l'une de cette date & l'autre du

(*a*) Bibl. Imp., Réformation de Bretagne de 1668. — Preuves de la Grande Ecurie.

(*b*) Bibl. de l'Arsenal, Réform. de Bret. de 1668, art. *Guillard*. — Bibl. Imp., *ibid.* — Archives de la famille. — Il avait pour frère aîné Robert Guillard, marié à Jeanne de Sérent, de la maison de ce nom, plus tard ducale & dernièrement éteinte, & pour sœur Aliette Guillard, mariée à Michel Le Pennec, Seigneur de Kerdoure & de Lauvergnac, Maître d'hôtel d'Élisabeth, Duchesse de Bretagne (Le Laboureur, *Généalogie de la maison des Budes*, p. 72), & mère de Catherine Le Pennec, qui épousa Jean Budes, Seigneur du Hirel & fut la 4[e] aïeule du Maréchal de Guébriant. D'Aliette Guillard & de Michel Le Pennec descend en ligne directe Jacques Le Pennec, Seigneur de Boisjollan, qui épousa en 1725 Jeanne-Céleste de Lambilly (Voir au XI[e] degré).

(*c*) Dossier des preuves de Cour.

(*d*) Par Radegonde Cléret, son aïeule paternelle, Rollande du Houx était arrière-petite-fille de Marguerite de Rochechouart de Chandenier, & se trouvait descendre des maisons de la Rochefoucauld, Flandres, Châtillon, Dreux, cadette de la maison Royale, & enfin de la maison Ducale de Bretagne. (Voir le tableau généalogique en tête de la présente notice.) La maison du Houx, d'ancienne chevalerie, s'est croisée en 1248. Elle paraît avoir eu une communauté d'origine avec celle de Quélen du Broutay, tant par la concordance des noms (en bas breton *Quélen* veut dire *houx*) que par la ressemblance des armoiries : *d'Argent à 6 feuilles* (pour les du Houx, à 3 *feuilles* pour les Quélen *de Houx de Sinople*.

(*e*) Dossier des preuves de Cour. — Bibl. Imp., Réf. de Bretagne de 1668.

(*f*) Dossier des preuves de Cour.

(*g*) Archives de la famille. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 76, t. V, généalogie Rogier.

31 Octobre 1615, faites entre ſes deux frères, FRANÇOIS & CLAUDE, ce dernier, Seigneur du Quengo-Bréhant, paroiſſe de Bréhant-Loudéac (& non Préhant-le-Coudéac comme le dit d'Hozier). Les parties y reconnaiſſent que « leurs prédéceſſeurs « s'étaient gouvernés noblement, & en leurs partages noblement & avantageuſe- « ment ſelon les anciens Nobles du pays (*a*) ». Le même acte de 1615 nous apprend « qu'en 1597 il avait été fait un pillage par les gens de guerre, ce qui rend « très-vraiſemblable la perte d'une partie des titres (*b*) ».

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Lambilly épouſa Jeanne GATECHAIR, Dame de Lezernau & du Vaugace (& non Vaugaie), fille de François GATECHAIR, Seigneur de Kerſalio, Conſeiller du Roi & ſon Préſident au ſiège préſidial de Vannes (*c*). Elle fonda une chapellenie dans la chapelle du château de Lambilly & la dota richement.

FRANÇOIS de Lambilly, fils puîné de François ci-deſſus, fut tué au ſiège de Pavie en 1655, ainſi que l'apprend une lettre du 20 Octobre de cette même année (*d*), écrite à GUILLAUME de Lambilly, ſon frère, par leur couſin Barthélemy de Quélen-du-Broutay (plus tard Comte de la Vauguyon par ſon mariage), Colonel du régiment de Navarre, ce qui donne à penſer que François de Lambilly ſervait dans ſon régiment, un des trois corps qui prirent part au ſiège de Pavie.

IX. DEGRÉ.

GUILLAUME, II[e] du nom, Seigneur de Lambilly, &c., Baron de Kergrois (*e*), joua un rôle conſidérable, ainſi que PIERRE, ſon fils aîné, dans l'hiſtoire parlementaire de la province de Bretagne, comme l'atteſtent les procès-verbaux des États.

Le Roi étant arrivé le 1[er] Septembre 1661 à Nantes, M. de Lambilly fut député le lendemain par les États vers Sa Majeſté avec quinze autres Gentilshommes (*f*).

A la Réformation de la Nobleſſe de Bretagne en 1668, Guillaume de Lambilly « fut déclaré iſſu d'ancienne extraction noble avec qualification de Chevalier, ſur « le vu de ſes titres qui remontaient ſa filiation & ſa nobleſſe à l'année 1362, « & préſida à l'aſſemblée des États de cette province de l'année 1687 en l'abſence « de M. le Duc de Rohan (*g*) ». « Perſonne n'ignore que cet honneur, le plus

(*a*) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*b*) Poullain du Parc (Conſultation déjà citée).

(*c*) Elle avait pour ſœur aînée Anne Gatechair, femme de Pierre du Guervazic; pour frère Jean Gatechair, Seigneur de la Porte, Conſeiller du Roi & ſon Préſident au même ſiége de Vannes; pour curateur Guillaume Poullain, Seigneur du Pontlo. La famille Gatechair s'eſt alliée aux Coëtlogon, Saint-Pern, &c. (Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Ecurie.)

(*d*) Arrêt de Réformation de la maiſon de Lambilly en date du 17 Novembre 1668.

(*e*) Ce titre de *Baron de Kergrois* ſe trouve indiqué : 1° dans la généalogie de la maiſon Rogier de Villeneuve, de Kervéno & du Crévy (Bibl. Imp. Manuſ., Cabinet des ordres du Roi); 2° dans celle de la maiſon Des Cartes (Blancs-Mant., vol. 76, t. II, p. 155); 3° dans la *Vie de Des Cartes* par Ad. Baillet, Paris 1691, in-4°, où Guillaume de Lambilly, devenu, par ſon mariage, neveu propre du célèbre philoſophe, eſt pluſieurs fois cité; 4° dans la liſte des terres titrées de Bretagne (Blancs-Mant., vol. 76, t. V). — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 155), & 5° dans les liſtes & procès-verbaux des États de Bretagne où il eſt dénommé « *Baron de Kergroays de Lambilly* » (Blancs-Mant., vol. 75, États de 1669, 1671, 1673, 1675, 1683, 1689 & 1693). On peut voir reproduite dans le *Mémorial de la Nobleſſe* par Duvergier, la liſte des États de 1669. — Guillaume de Lambilly avait acquis, le 27 Avril 1651, la baronnie de Kergrois, de Gabriel de Machecoul & de Renée d'Avaugour, ſa femme, dernière héritière de ſa branche.

(*f*) Parmi leſquels le Prince de Tarente la Trémouille, Préſident de la Nobleſſe, le Marquis de Coiſlin, le Comte de Tournemine, MM. de Seſmaiſons, de Cornulier, du Bordage (de Montbourcher), &c. (Blancs-Mant., vol. 75).

(*g*) Chérin, Mémoire pour les preuves de Cour. — Au ſujet de ſon élection à la Préſidence, voir auſſi Touſſaint de Saint-Luc, *Mémoires ſur l'état du Clergé & de la Nobleſſe de Bretagne*, 2[e] partie, p. 103, & à la Bibl. Imp. Manuſcr., le *Précis des délibérations des États de Bretagne*, art. Préſidents, vol. X, p. 198.

« grand qu'un Gentilhomme breton puiſſe recevoir de ſon ordre, n'a jamais été « accordé qu'à des Nobles d'une extraction ancienne & remontant aux temps les « plus reculés (*a*). »

Il occupait la charge de Doyen de la Nobleſſe, & mourut en 1693, ainſi qu'on le voit par le procès-verbal des États tenus à Vannes où, le 16 Octobre 1693, il fut donné « avis du décès de M. de Lambilly, Doyen de la Nobleſſe (*b*) ».

Il avait épouſé Suzanne Rogier, dont la mère, Jeanne des Cartes, était ſœur germaine du célèbre philoſophe & mathématicien René Des Cartes ou Deſcartes, & fille de Joachim Des Cartes, Conſeiller au Parlement de Bretagne (*c*).

Parmi les enfants de Guillaume de Lambilly, l'un fut Jéſuite à Nantes (*d*); un autre, le Chevalier de Lambilly, Aide-Garde-marine le 7 Février 1678, Enſeigne de vaiſſeau le 26 Janvier 1680, eſt indiqué avec cette dernière qualité parmi les Gentilshommes bretons au ſervice, préſents aux États en 1687 & qui reçurent de l'Aſſemblée des gratifications (*e*). On ignore d'ailleurs quels ſont parmi les prénoms cités par d'Hozier ceux qui ſe rapportent aux deux perſonnages ci-deſſus.

Marie de Lambilly, fille de Guillaume, avait épouſé Jacques Le Febvre, Seigneur du Fau-Pengréal, Colonel d'un régiment des milices de Bretagne, fils de Claude Le Febvre & de Jacquemine Visdelou.

X. DEGRÉ.

Pierre de Lambilly, IIe du nom, Seigneur dudit lieu, &c., Baron de Kergrois, fut Lieutenant des Maréchaux de France (*f*).

Sa femme, Jeanne de Rollée, était fille de Thomas de Rollée & de Suzanne Jan (*g*).

Outre Pierre-Joseph, on leur connait auſſi une fille, Suzanne de Lambilly, née le 11 Avril 1671, Religieuſe au couvent des Urſulines de Ploërmel depuis 1694 juſqu'en 1735, date de ſa mort.

(*a*) Poullain du Parc (Conſultation déjà citée).

(*b*) Blancs-Mant., vol. 75. — Voir ſur la charge de Doyen de la Nobleſſe Dom Morice & Touſſaint de Saint-Luc. C'était non pas le Doyen d'âge, mais celui qui avait aſſiſté aux tenues d'États le plus ſouvent & depuis le temps le plus long.

(*c*) Les Rogier ſe ſont alliés aux d'Argentré, Kervéno, la Tullaye, &c. (Voir à cet égard leur généalogie au Cabinet des ordres du Roi, Bibl. Imp., & celle de Des Cartes, Blancs-Manteaux, vol. 76, t. II). La maiſon Des Cartes, déjà ancienne à cette époque, a eu des alliances avec les d'Avaugour, Ferron de la Ferronnays & Ferron du Quengo, du Gueſclin, le Preſtre de Châteaugiron, Roſnyvinen de Piré, &c. (Armorial général de 1696. — A. Baillet, *Vie de Des Cartes;* Paris, 1601, in-4.)

Outre deux ſœurs, l'une Supérieure & l'autre Religieuſe aux Urſulines de Ploërmel, Suzanne Rogier avait une ſœur aînée, Anne Rogier, mariée en 1637 à François d'Avaugour, Seigneur de la Lohière, de l'illuſtre maiſon de ce nom deſcendant des Ducs de Bretagne, & morte ſans enfants avant le mariage de Suzanne (Titres de famille, contrat de mariage de Guillaume de Lambilly).

(*d*) Il eſt l'auteur d'une carte eſtimée de l'évêché de Nantes, dédiée à Monſeigneur de Beauvau, Évêque de ce diocèſe (Le Jean, *La Bretagne, ſon hiſtoire & ſes hiſtoriens*, p. 317).

(*e*) Blancs-Mant., vol. 75. — Archives du miniſtère de la Marine. Il diſparut des contrôles en Décembre 1688, ſoit qu'il ait été tué, ou qu'il ait quitté le ſervice.

(*f*) Cette charge lui eſt attribuée dans l'acte de baptême, en date du 10 Avril 1702, de ſon petit-fils Pierre-Laurent de Lambilly, né à Saint-Malo, & dont il était le parrain (Regiſtres de l'état civil de la ville de Saint-Malo).

(*g*) Les Rollée ſe ſont alliés directement aux Le Meneuſt de Bréquigny, du Tot-Ferrare (en Normandie), &c. La famille Jan, Seigneurs de la Haye, &c., a produit dans le XIXe ſiècle le Lieutenant général Vicomte Jan de la Hamelinaye, un des vétérans des armées Impériales, Baron de l'Empire, Vicomte ſous la Reſtauration. Jeanne de Rollée, à ſon contrat de mariage, fut aſſiſtée par Guy Le Meneuſt, Seigneur de Bréquigny, Préſident à mortier au Parlement de Bretagne; René Marquis de Coëtlogon, Lieutenant du Roi en la Haute Bretagne, tous deux ſes parents, & par Guy de Coëtlogon, Vicomte de Méjuſſeaume, Conſeiller au même Parlement, auſſi ſon parent tant paternel que maternel comme mari de Louiſe Gatechair (Preuves de Cour).

XI. DEGRÉ.

Pierre-Joseph, *titré* Comte de Lambilly, ainſi que l'indique Chérin dans ſon Mémoire pour les preuves de Cour, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay (*a*), qualifié *haut & puiſſant Seigneur*, né le 15 Octobre 1679, fut d'abord Page du Roi dans ſa Grande Écurie (*b*). Il fut enſuite reçu, le 9 Septembre 1707, Conſeiller au Parlement de Bretagne (*c*), & s'y diſtingua par le courage avec lequel il défendit les franchiſes & les libertés de la Bretagne contre le Maréchal de Monteſquiou, Gouverneur de la province. Exilé à Tulle, par Lettre de cachet du 27 Février 1718, & rappelé ſur la demande des États en Juillet ſuivant, il reçut à ſon retour une députation ſolennelle des trois ordres chargée de le complimenter (*d*). Il devint bientôt le principal inſtigateur de l'Aſſociation bretonne & l'un des chefs les plus actifs de la conjuration dite *de Pontcallec*, dans laquelle il portait le ſurnom de *Maître Pierre* (e).

L'entrepriſe ayant avorté, il fut condamné par contumace par la Chambre Royale établie à Nantes, eut tous ſes biens confiſqués, & fut décollé en effigie le 21 Mars 1720 ſur la place du Bouffay de cette ville, avec quinze autres Gentilshommes. Réfugié à la Cour d'Eſpagne, il fut chargé par le Roi Philippe V de pluſieurs miſſions diplomatiques importantes & créé Grand d'Eſpagne à vie. Il mourut en exil avant le mois d'Avril 1733, époque du mariage de ſa ſeconde fille.

Sa femme, Hélène-Céleſte Magon de la Lande, mourut le 23 Septembre 1739 & fut inhumée dans le chœur de l'égliſe Touſſaint de Rennes (*f*).

Parmi les enfants de Pierre-Joſeph, le ſecond, Marie-Jean-Louis de Lambilly, connu ſous le nom de *Chevalier du Broutay*, d'abord Page de la Grande Écurie, entra comme Enſeigne au régiment des gardes françaiſes le 8 Janvier 1724, fut 1er Enſeigne le 10 Décembre 1725, Sous-Lieutenant le 1er Septembre 1726, Sous-Aide-Major le 4 Juillet 1732, Lieutenant le 7 Mai 1735, Aide-Major (Colonel) le 31 Mars 1743, & peu après tué à la bataille de Dettingen le 27 Juin 1743 (*g*).

(*a*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 148. — La vicomté du Broutay vint en ſa poſſeſſion en 1705; il exerça le retrait lignager de cette ſeigneurie, en qualité de parent au degré voulu du Marquis de Saint-Mégrin (Nicolas de Quélen, Comte de la Vauguyon) (Doſſier des preuves de Cour).

(*b*) Les preuves pour la Grande Écurie étaient plus difficiles que pour la Petite Écurie, en ce qui concernait la pureté & l'ancienneté de la nobleſſe.

(*c*) Liſte de N. N. S. S. du Parlement de Bretagne, 1725.

(*d*) Regiſtre des États.

(*e*) Lemontey, *Hiſtoire de la Régence*. — L'hiſtorique détaillé de la conjuration a été publié par M. de la Borderie, en 1857, 1858 & 1868 dans la *Revue de Bretagne & Vendée*, & par le Comte de Carné, dans les *États de Bretagne*, 1868.

(*f*) Elle avait pour frères entre autres : Alain Magon de Terlaye, Lieutenant-Colonel des gardes françaiſes, Lieutenant général des armées du Roi & Grand-Croix de Saint-Louis; pour couſin germain Nicolas Magon Marquis de la Gervaiſais, auſſi Lieutenant général; pour ſœur entr'autres : Jeanne Magon, épouſe de René-Alexis le Sénéchal, Comte de Carcado-Molac, Lieutenant général & Gouverneur de Quimper, & pour nièces, Nicole-Françoiſe Magon, épouſe du Maréchal de Contades, & la Marquiſe de Beauvau-Tigny, née Le Sénéchal de Carcado. Elle était en outre grande-tante de Louiſe-Anne Magon de Boiſgarin, mariée à Eugène-Marie-Louis, Comte de Savoie-Carignan, *dit* le Comte de Villefranche, Colonel d'un régiment de ſon nom en France, frère de la Princeſſe de Lamballe, aïeul du Prince Eugène de Carignan, actuellement Grand Amiral de la flotte italienne, & de ſa ſœur la Comteſſe de Syracuſe, tante du Roi de Naples François II. Le Prince Eugène de Carignan & ſa ſœur ont eu d'ailleurs pour mère une des deux dernières héritières de la maiſon de Quélen de la Vauguyon, également alliée à celle de Lambilly, l'autre ayant épouſé le Duc de Bauffremont-Courtenay. — Dans le 1er *Supplément à la Généalogie de la maiſon de Cornulier*, p. 169, ſe trouve une notice ſur la famille Magon, à laquelle appartenait auſſi le Contre-Amiral Magon, Baron de Médine, tué à Trafalgar en 1805; La Chenaye-Deſbois contient également un article ſur la maiſon Eon, dont était Laurence Eon, mère d'Hélène Magon, & à laquelle voulait le rattacher la célèbre Chevalière d'Eon.

(*g*) Archives de l'Empire, Journal des Gardes françaiſes. — Archives du Miniſtère de la Guerre.

Charles-Hyacinthe de Lambilly, d'abord également Page de la Grande Écurie, fut enfuite Officier au régiment du Roi-infanterie, puis paffa au régiment des gardes françaifes comme 1[er] Enfeigne le 18 Janvier 1734, fut Sous-Lieutenant le 21 Mai 1736, Sous-Aide-Major le 13 Février 1743, Lieutenant (Lieutenant-Colonel) le 7 Avril de la même année, & enfin Lieutenant de grenadiers le 19 Février 1745. Bleffé à Dettingen, il fut à Fontenoy (11 Mai 1745) une des victimes du chevalerefque défi : « Meffieurs les Anglais, tirez les premiers, » porté aux gardes anglaifes par le Comte d'Anterroche, Capitaine de grenadiers aux gardes françaifes; Charles-Hyacinthe y reçut plufieurs bleffures & mourut peu de jours après (*a*).

Jeanne-Céleste de Lambilly, née le 13 Novembre 1703, mariée, par contrat du 17 Juillet 1725, à Jacques Le Pennec, Chevalier, Seigneur de Boisjollan, Lefnérac, &c. (*b*), Capitaine garde-côtes au département de Guérande, mourut le 3 Avril 1732 à Bourbon-l'Archambault, où fon tombeau fe voyait encore en 1828 dans le chœur de la chapelle des Capucins, démolie à cette époque.

Hélène-Modeste de Lambilly, fut mariée à Rennes, paroiffe Touffaint, le 26 Avril 1733 (contrat du 23 Avril), à Jofeph-René de Ruellan (*c*), Chevalier, Baron, puis Comte du Tiercent, Seigneur de la Ballue, Confeiller au Parlement de Bretagne, fils de feu Gilles de Ruellan, Baron du Tiercent, auffi Confeiller au même Parlement, & de Dame Renée-Roberte du Louet de Coetjunval.

XII. DEGRÉ.

Pierre-Laurent, *titré* Marquis de Lambilly, ainfi que Chérin l'indique dans fon Mémoire, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay, Marquis de Kervéno (*d*), qualifié *haut & puiffant Seigneur*, eft celui auquel s'arrête la généalogie dreffée par d'Hozier. Il époufa à Saint-Malo, le 12 Janvier 1734 (contrat du 9 Janvier), fa coufine germaine, Laurence-Thérèfe Magon de la Ballue, fille de Luc Magon, Écuyer, Seigneur de la Ballue, & de Dame Hélène-Pélagie Porée (*e*).

Il mourut en 1742 & fut inhumé le 1[er] Mai dans le chœur de l'églife Touffaint de Rennes; fa veuve mourut en 1780 & fut inhumée le 12 Avril dans la chapelle du Reliquaire en l'églife Saint-Germain de Rennes (*f*). Ils eurent pour enfants (*g*) :

1. Pierre-Laurent-Marie, qui fuit.
2. Luc-Constant, né en 1742, mort en bas âge à Saint-Malo.
3. Mauricette-Hélène-Anne, née le 2 Décembre 1739, morte jeune.

(*a*) Archives de l'Empire, Journal des gardes françaifes. — Archives du Miniftère de la Guerre.

(*b*) Cette maifon alliée aux Carné, Budes, Sefmaifons, s'éteignit dans la perfonne de leur fils, Jacques-Alain-Bertrand Le Pennec, Seigneur de Boisjollan, Exempt des gardes du corps du Roi, mort le 31 Janvier 1755 fans alliance & dont la fucceffion fut partagée en 1757 entre les Lambilly, Sefmaifons & d'Andigné.

(*c*) Par fa mère, il était coufin germain de Marie-Madeleine de Harlay, femme de Chriftian-Louis de Montmorency-Luxembourg, Maréchal de France en 1734, & par fon père, arrière-petit-neveu de la Ducheffe de Briffac, de la Marquife de Goulaine, de la Baronne de Guémadeuc, de la Marquife de Coëtlogon & de M[me] de la Galiffonnière, toutes cinq fœurs & appartenant à la maifon Ruellan du Tiercent qui s'eft alliée auffi aux d'Argouges, Maupeou, Quatrebarbes, &c. (Bibl. Imp. Manufc., généalogie Ruellan du Tiercent.)

(*d*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 155. — Doffier des preuves de Cour. La terre de Kervéno, érigée en Marquifat en 1624, fut acquife par lui les 28 Février 1717 & 15 Mai 1734 de la fucceffion d'Eugène Rogier, fon parent, Comte de Villeneuve, Marquis de Kervéno, Commandeur, Prévot & Maitre des cérémonies des ordres du Roi.

(*e*) Doffier des preuves de Cour. — Les Porée fe font alliés aux Du Guefclin, des Cartes, Sainte-Maure (des Ducs de Montaufier), &c.

(*f*) Regiftre de l'état civil de Rennes.

(*g*) Acte de tutelle des 17 Juillet & 15 Octobre 1742 (Extrait du greffe du Siège Royal de Ploërmel).

XIII. DEGRÉ.

Pierre-Laurent-Marie, Marquis de Lambilly (*a*), Vicomte du Broutay, Marquis de Kervéno, Baron de Kergrois, &c., qualifié *très-haut & très-puiſſant Seigneur,* naquit à Saint-Malo le 21 Novembre 1734, & épouſa à Rennes, paroiſſe Saint-Sauveur, le 1er Mai 1753 (contrat du 28 Avril), Françoiſe-Thérèſe-Jacquette de la Forest d'Armaillé (*b*), fille de René-Gabriel de la Forest, Comte d'Armaillé, Conſeiller au Parlement de Bretagne, & de Dame Louiſe-Perrine-Françoiſe Huart de la Bourbansaye. A la ſuite du décès de ſa mère, il rendit aveu au Roi le 5 Octobre 1780 & mourut au château de Lambilly le 15 Septembre 1785; ſa veuve mourut à Rennes en 1815 (*c*).

Ils eurent pour enfants (*d*) :

1. Pierre-Gabriel-François, ci-après.
2. Hippolyte-François-Pierre, né le 6 Janvier 1760, mort le 19 Février 1761.
3. Laurent-Xavier-Martin, dit le *Chevalier de Lambilly*, chef d'une ſeconde branche rapportée plus loin.
4. Joachim-Jean-François, né le 12 Novembre 1764, mort en bas âge.
5. Robert-Guillaume-Joseph, dit le *Chevalier du Broutay*, chef d'une troiſième branche rapportée auſſi plus loin.
6. Auguste-Pierre-François, dit le *Chevalier de Kervéno,* né le 18 Septembre 1769, Sous-Lieutenant au Régiment du Roi-infanterie le 24 Avril 1785 juſqu'au licenciement de ce corps, fut un des principaux chefs des royaliſtes du département d'Ille-&-Vilaine dans les guerres de l'Oueſt contre la Convention (*e*), & trouva la mort au combat de la Vieilleville, en voulant ſauver un de ſes compagnons d'armes bleſſé. C'eſt lui, ou un de ſes frères, qui eſt cité dans les brochures & mémoires de l'époque, comme ayant été grièvement bleſſé à Rennes dans les colliſions des 26 & 27 Janvier 1789 entre la Nobleſſe & les étudiants, lors de la réunion des États.
7. Laurence-Thérèse-Gabrielle, mariée, en la chapelle du château de Kergrois, le 29 Avril 1773 (contrat du 23 Avril), à Claude-Auguſtin-Marie Le Vallois, Comte de Séréac, fils de Gabriel-René Le Vallois de Séréac & de Dame Louiſe-Cécile de la Chevière du Ponthouet.
8. Perrine-Louise-Françoise-Lucrèce, née le 1er Août 1756, morte jeune.
9. Hélène-Céleste-Françoise-Marie, née le 8 Septembre 1757, morte en bas âge.
10. Marie-Félicité, née le 27 Avril 1761, reſtée ſans alliance.

(*a*) Chérin, Mémoire pour les preuves de Cour. — Il eſt auſſi indiqué avec le titre de *Marquis* ſur la liſte des États de Bretagne aſſemblés à Nantes en 1764 & publiée par MM. Louis de la Roque & Éd. de Barthélemy dans leur grand *Catalogue des Gentilshommes ayant pris part aux élections pour les États Généraux de 1789*; ſur celle des États de 1766, &c. Il porte encore ce titre dans tous les actes publics, notamment dans ſon aveu au Roi du 5 Octobre 1780.

(*b*) Doſſier des preuves de Cour. — Les la Foreſt d'Armaillé ſe ſont alliés aux Coſſé-Briſſac, Champagne de la Suze, Lorgeril, Machault, Mornay, Palys, Ségur, &c. &c.

(*c*) Pendant un voyage qu'il fit à Rome en 1774, ſous le pontificat de Clément XIV, le Marquis de Lambilly obtint de ce Pape un bref authentique d'agrégation de l'égliſe paroiſſiale de Saint-Golven de Taupont à celle de Saint-Jean de Latran. Ce titre d'agrégation, ſigné par le Cardinal Duc d'Yorck (de la maiſon royale des Stuarts), Évêque de Tuſculum & Archiprêtre de Rome, eſt expoſé au-deſſus du tabernacle d'un des autels de l'égliſe de Taupont, ſitué devant le banc de la famille : il aſſimile complétement pour les indulgences & privilèges cette dernière égliſe à celles de Saint-Jean de Latran & de Saint-Pierre de Rome. Les Curés de Taupont, devenus par là Chanoines de Saint-Jean de Latran, ont droit à la ſoutane violette, droit déſormais purement nominal en vertu des diſpoſitions du Concordat.

(*d*) Reg. de l'état civil & Archives de la famille.

(*e*) Crétineau-Joly, *Hiſtoire de la Vendée militaire.*

11. Jeanne-Marie-Thérèse, née en 1762, morte jeune.
12. Marie-Victoire, née le 27 Avril 1767, mariée à Rennes le 12 Juin 1787 (contrat du 9 Juin), à Jean-Baptifte-Marie-Mathurin Moisan, Comte de la Villeirouet, ancien Officier au régiment de Condé, fils de Jean-Auguftin Moisan, Comte de la Villeirouet, & de Dame Françoife de Fontlebon. Elle fe fignala pendant la Terreur en défendant elle-même, au péril de fa vie, devant le Comité de Salut Public, fon mari qu'elle parvint à arracher à la mort.
13. Marie-Emmanuelle-Euphrosine, née le 5 Mai 1772, mariée à Lamballe, le 4 Mai 1791 (contrat du 23 Avril), à Frédéric-Jofeph-Céfar, Comte de la Vigne-Dampierre (*a*), ancien Officier au régiment de Soiffonnais-infanterie, fils de Claude-Jean-Noël de la Vigne, Seigneur de Dampierre, Capitaine au régiment de Penthièvre, & de Dame Gabrielle-Françoife-Marguerite Boquien de la Villeneuve; elle eft morte le 19 Juin 1827.

XIV. DEGRÉ.

Pierre-Gabriel-François, Marquis de Lambilly, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay, Chevalier de Saint-Louis, qualifié *très-haut & très-puiffant Seigneur*, titré d'abord *Comte* de Lambilly, naquit à Rennes le 5 Janvier 1759. Il entra comme Enfeigne au régiment des gardes françaifes le 9 Avril 1775, fut Sous-Lieutenant en fecond le 16 Avril 1780, & en premier le 15 Décembre 1782, puis Lieutenant en fecond (Lieutenant-Colonel) le 6 Avril 1788, & enfin licencié, le 31 Août 1789, avec fon régiment, par fuite des événements de la révolution (*b*).

C'eft lui qui, ayant fait fes preuves de Cour, ainfi que l'indique Chérin dans fon Mémoire, fut préfenté au Roi le 1er Février 1778 & monta dans fes carroffes d'abord le 8 Juin 1780, ayant été titré *Comte* du vivant de fon père, puis le 24 Mars 1786, avec le titre de *Marquis* (*c*), après la mort de celui-ci.

Il époufa, par contrat du 14 Mai 1786, Anne-Françoife-Henriette de Rosily (*d*), fille de François-Julien, Marquis de Rosily, & de Dame Anne-Henriette-Perrine de Becdelièvre. Ce contrat fut figné à Verfailles par le Roi Louis XVI & toute la famille royale (*e*).

Pendant l'émigration, le Marquis de Lambilly fervit à l'armée de Condé, &

(*a*) Il n'a laiffé qu'une fille, mariée dans la maifon du Vergier de Kerhorlay. — La maifon de la Vigne, éteinte dans fa perfonne, était d'ancienne chevalerie; elle s'eft alliée aux Bodégat, la Chapelle, Goyon, Amelot, &c.

(*b*) Archives du Miniftère de la guerre.

(*c*) Voir à ce fujet la note *a*, page 3. — Archives de l'Empire, fection hiftorique M. M. 817, regiftre original des entrées aux carroffes. — Saint-Allais. — Courcelles, &c.

(*d*) Elle avait un frère, Anne-François, Officier au régiment du Roi-infanterie, qui a fait fes preuves de Cour en 1788 (Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe* de 1849; — Courcelles; — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, &c.). Elle était coufine germaine de Marie-Madeleine-Julienne de Becdelièvre, époufe du Maréchal de Bourmont. La maifon de Rofily, d'ancienne extraction de la province de Bretagne, & qui a donné à la marine plufieurs Officiers généraux, s'eft éteinte de nos jours en la perfonne d'Anne-François, Marquis de Rofily, ci-deffus, mort à Paris en 1854, & de fon coufin l'Amiral François-Étienne, Comte de Rofily-Mefros, Grand-croix de Saint-Louis & de la Légion d'honneur. C'eft ce dernier dont le nom eft infcrit fur l'Arc de triomphe de l'Étoile à Paris. Il venait d'être envoyé par l'Empereur Napoléon Ier pour prendre à Cadix le commandement en chef des flottes françaife & efpagnole (Thiers, *Hiftoire du Confulat & de l'Empire*), lorfque l'Amiral Villeneuve, apprenant fon remplacement, effectua la funefte fortie qui fe dénoua par la terrible défaite de Trafalgar. — La maifon de Becdelievre, dont la généalogie a été donnée par Lainé (t. VI) & Courcelles (t. V) eft auffi importante par fes poffeffions que par fes alliances & les charges de magiftrature qu'elle a occupées. Une de fes branches, dite de Cany, établie en Normandie, s'eft éteinte à la fin du fiècle dernier dans la perfonne de deux fœurs, mariées, l'une au Prince de Tingry (Montmorency-Luxembourg), & l'autre au Prince de Montmorency; elles font meres des feuls defcendants actuels de l'illuftre maifon de Montmorency, qui va s'éteindre avec eux.

(*e*) Arch. de la famille. — Vicomte de Gabrielli, *La France chevalerefque & chapitrale*, 1786. — Comte de Waroquier, *État général de la France*, t. II, page 545.

à la Reſtauration, propoſa au Roi (30 Septembre 1815) de lever un régiment de 2,400 à 3,000 hommes, « tous pris ſur ſes anciennes paroiſſes », & dont il garantiſſait la fidélité (*a*).

Il mourut à Lyon, étant en voyage, le 2 Avril 1817, & ſa veuve à Lambilly le 3 Juillet 1837. Outre un fils aîné mort en bas âge, ils eurent pour enfants :

1. Thomas-Hippolyte, qui ſuit.
2. Françoise-Victoire-Henriette-Isidore, née à Rennes le 8 Juillet 1787, mariée : 1° par contrat du 14 Fructidor an XII (Septembre 1804), à René-Joſeph-Marie, qualifié Comte de Langle, fils de Louis-Vincent, Vicomte de Langle, & de Dame Catherine-Urſule-Claire-Thomaſe de Talhouet; il fut tué au combat d'Auray en 1815 dans les rangs de l'armée Royale; 2° au château de Lambilly, le 14 Janvier 1818 (contrat du même jour), à Marie-Ange-Touſſaint-Placide, Comte de Ferron du Quengo, fils de Julien-François-Placide, Comte de Ferron du Quengo, & de Dame Angélique-Julie-Mélanie Fournier de la Chastaigneraye. Elle eſt morte en 1832 ſans enfants de ſes deux mariages (*b*).
3. Marie-Anne-Hermine, née à Nantes le 5 Septembre 1790, morte en 1870, mariée, par contrat du 26 Octobre 1810, à Jean-Marie Robiou de Troguindy (*c*), Sous-Préſet de Lannion ſous la Reſtauration, fils de Vincent-Yves-Jean Robiou de Troguindy & de Dame Marie-Anne-Roſe Pontho.
4. Julie-Adélaide, née à Mons (Hainaut) le 18 Février 1792, mariée, par contrat du 21 Avril 1814, à Adolphe-Aymar, Comte de Roquefeuil (*d*), fils de Pierre, Comte de Roquefeuil, Brigadier des armées navales, & de Dame Léocadie de Lagadec; elle eſt morte en 1866.
5. Olympe-Marie, née à Eſſen (Allemagne) en 1794, & morte en 1862, fut mariée au château de Lambilly, le 14 Mai 1825 (contrat du 11 Mai), à Frédéric-Proſper Harscouet, Vicomte de Saint-George (*e*), veuf de N. de la Mouſſaye, & fils de Louis-Joſeph Harscouet de Saint-George & de Dame Geneviève-Marie-Françoiſe Chrestien de Tréveneuc.

XV. DEGRÉ.

Thomas-Hippolyte, Marquis de Lambilly (*f*), né le 23 Octobre 1796 à Altona

(*a*) Archives du Miniſtère de la guerre.

(*b*) Son premier mari, dont la mère appartenait à la famille du Marquis de Talhouët, ancien Miniſtre des Travaux publics, était lui-même de la maiſon des Marquis de Langle, Seigneurs de Kerdréan & de Beaumanoir, qui s'eſt croiſée en 1190. — Son ſecond mari était de la maiſon des Ferron de la Ferronays, qui s'eſt croiſée en 1248, & a produit un Miniſtre du Roi Charles X, & pluſieurs Officiers généraux.

(*c*) De ce mariage, entre autres, Adolphe Robiou de Troguindy, marié à Octavie de Beaucorps, petite-fille d'une ſœur du célèbre Henri de la Rochejacquelein, Général en chef des armées vendéennes, & Clotilde, mariée à Charles de la Monneraye, ancien Capitaine d'État-major, actuellement Député au Corps légiſlatif.

(*d*) De ce mariage Aymar, marié à Alix Harscouet de Saint-George, ſa couſine germaine, & Victoire, mariée à Etienne-Alphonſe, Comte de Chasteigner, ancien Officier de marine, appartenant à l'ancienne maiſon de Chaſteigner, dont André Du Cheſne a été hiſtoriographe, & actuellement chef de la branche dite des Barons du Lindois. — Le Comte de Roquefeuil ci-deſſus appartenait à une branche cadette, tranſplantée en Bretagne au XVIIIe ſiècle, de l'antique maiſon de Roquefeuil, originaire du Rouergue, qui s'eſt ſurtout illuſtrée dans le ſervice de mer. Les Roquefeuil, autrefois Princes Souverains d'Anduze, & qui comme tels frappaient monnaie, ſe ſont alliés entre autres aux maiſons royales d'Aragon & de Navarre & ont donné au XIIe ſiècle un Grand-Maître à l'ordre des Templiers. Une de leurs branches, établie depuis pluſieurs ſiècles en Eſpagne, où elle a été élevée à la grandeſſe, a produit un Grand-Maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem au XVIIIe ſiècle.

(*e*) De ce mariage, Henri, marié à Léontine de Perrien, & Alix, mariée à ſon couſin, Aymar, Comte de Roquefeuil.

(*f*) Une inſtance ayant été introduite en 1863 & portée en 1864 devant la Cour impériale de Rennes, à l'effet d'obtenir la rectification de l'acte de naiſſance du ſecond fils de Thomas-Hippolyte, acte dans lequel le titre de

(Danemark), fut d'abord Capitaine dans l'armée royale de Bretagne en 1815, ensuite Sous-Lieutenant (Lieutenant) au 3me régiment d'infanterie de la garde royale le 1er Janvier 1816, & démissionnaire le 5 Juillet 1817 après la mort de son père (*a*). Il refusa la députation que le département du Morbihan voulait lui offrir après la révolution de 1848. Il est actuellement le chef de la famille.

Il a épousé à Nantes, le 3 Mars 1832 (contrat du 2 Mars), Alphonsine-Modeste-Paule-Rogatienne de Sesmaisons, décédée aux Eaux-Bonnes le 13 Août 1838, fille de Claude-Clément-Gabriel-Rogatien, Comte de Sesmaisons, Lieutenant des gardes du corps des Rois Louis XVIII & Charles X, Maréchal de camp, & de Dame Marie-Alexandrine-Charlotte-Alphonsine Savary de Lancosme (*b*).

Le Marquis de Lambilly a pour enfants :

1. Humbert-Henri, ci-après.
2. Jean-Gabriel, dit le Comte de Lambilly, né à Rennes le 31 Janvier 1834, Élève de l'école militaire de Saint-Cyr en 1855, Sous-Lieutenant au 18e bataillon de chasseurs à pied le 1er Octobre 1856, Lieutenant au 16e bataillon en 1862, décoré de la médaille de la valeur militaire de Savoie, démissionnaire en 1863 après avoir fait les campagnes d'Algérie & d'Italie. Il a épousé, le 17 Novembre 1863 (contrat du 16 Novembre), au château de Montebise, près La Ferté-sous-Jouarre, Eugénie-Armande Bernard de Montebise, fille aînée de Jules-Philippe Bernard, Marquis de Montebise, ancien Lieutenant-Colonel d'infanterie, & de Dame Annaïde-Élisabeth-Alexandrine de Trazegnies d'Ittre (*c*). De ce mariage :

Marquis de ce dernier avait été omis, le Marquis de Lambilly présenta à la Cour, à l'appui de sa demande, un Memoire accompagné de *cent quatre-vingt-quatre actes*, tous donnant le titre de *Marquis* à lui-même ou à ses ascendants directs de 1728 à 1863, pendant 4 générations consécutives. Tous ces actes, à l'exception de 10, étaient *authentiques* & provenaient d'Officiers publics; en outre, sur le total, 160 appartenant au XVIIIe siècle, n'en étaient que plus importants dans l'espèce. Cette imposante production se décomposait comme il suit : 45 actes de l'état civil, 5 jugements, 14 actes de procédure, 113 actes publics & particuliers dont deux aveux rendus au Roi, & enfin 7 actes émanés du Roi lui-même. Il était difficile de présenter une série de preuves plus concluantes; mais la Cour, en raison de la question nobiliaire que cette affaire paraissait soulever, se déclara incompétente.

(*a*) Archives du Ministère de la guerre.

(*b*) Voir les tableaux généalogiques no IV & V en tête de la présente notice. — Le Comte C.-Cl.-G.-R. de Sesmaisons, dont le père était Lieutenant général & Grand-croix de Saint-Louis, avait pour frère aîné Louis-Humbert, Comte de Sesmaisons, Député, puis Pair de France sous la Restauration, & pour cousin germain Claude-Louis-Gabriel-Donatien, Comte de Sesmaisons, également Pair de France & Colonel d'État-major. Alphonsine de Lancosme, son épouse, fille de Louis-Alphonse Savary, Marquis de Lancosme, Député de la Noblesse de Touraine aux États généraux de 1789, & de Charlotte-Marie de la Bourdonnaye-Blossac, avait pour frère aîné Louis-Charles-Alphonse Savary, Marquis de Lancosme, Pair de France sous la Restauration. — Au Registre Ve d'Hozier, t. II, généalogie Montbel, on peut voir la parenté de la maison de Lancosme avec la maison royale de France; & à la Bibliothèque Impériale (Cabinet des ordres du Roi, généalogie de Samuel Bernard), la ligne de descendance féminine qui rattache directement à la maison royale la maison de Boulainvilliers, dont faisait partie Marie-Anne-Henriette de Boulainvilliers, mère de la bisaïeule paternelle de Rogatienne de Sesmaisons, ci-dessus. La Marquise de Lambilly était tante propre de Françoise de Sesmaisons, mariée en 1859 à Charles de Faucigny, Prince de Lucinge & de Cystria, dont la mère était fille du Duc de Berry. Courcelles, Lainé (t. V), d'Hozier & le Comte Charles d'Hozier dans sa continuation de l'*Armorial Général* (1847), ont donné la généalogie de la maison de Sesmaisons, qui s'est alliée aux d'Andigné, Beauveau, Brehant, Bruc, Choiseul, Durfort-Civrac, Goulaine, Goyon, Kergorlay, Montmorency-Laval, Rougé, &c.

(*c*) La maison de Trazegnies, une des plus illustres de Belgique, & qui remonte à l'époque de la 1re Croisade, a produit Gilles de Trazegnies, dit *le Brun*, Connétable de France sous le Roi Louis VIII, & compte les plus belles alliances, entre autres, avec les Croy, de Ligne, Mérode, Mercy-Argenteau, Nassau, &c. La généalogie de cette maison se trouve parmi celles des Connétables dans le P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 88; dans Gœthals, *Nobiliaire de Belgique;* dans la *Notice sur les Seigneurs de Braine-le-Château & Haut-Ittre*, par l'Abbé Stroobant, &c. La Marquise de Montebise, morte en 1870, avait pour mère Amélie-Constance-Marie de Nassau-Corroy, mariée au Marquis de Trazegnies, & qui appartenait à une branche de la maison royale de Nassau qui occupe le trône de Hollande; elle était nièce de la Princesse de Ligne & cousine de la Maréchale de Saint-Arnaud, toutes deux nées de Trazegnies.

I. Jean-François, né le 8 Septembre 1864, au château de Montebiſe, & mort le 18 Septembre ſuivant.

II & III. Claude-René & Louis-Yves, nés le 25 Août 1865, au château de Montebiſe; le premier ſeul ſurvit; le ſecond n'a vécu qu'un jour.

3. Pierre-Rogatien, dit le Vicomte de Lambilly, né le 19 Mai 1835 au château de Lambilly, marié à Nantes, le 27 Avril 1863 (contrat du 26 Avril), à Caroline-Henriette-Marie de Cornulier-Lucinière (*a*), fille de Théodore-Gabriel-Benjamin, Comte de Cornulier-Lucinière, & de Dame Caroline-Germaine-Marie de Sailly. De ce mariage :

I. Jean-Germain-Marie-Rogatien, né à Nantes le 29 Février 1864.

II. Germaine-Josèphe-Marie-Rogatienne, née à Nantes le 30 Août 1867.

III. Geneviève, née à Nantes en 1869.

4. Geneviève-Rogatienne-Marie-Anne, née à Lambilly le 2 Juin 1836, Religieuſe au couvent des Carmélites de Nantes depuis 1858.

5. Paule-Marie-Thérèse, née à Lambilly le 5 Août 1837, mariée à Nantes, le 4 Juin 1860 (contrat du 3 Juin), à Charles-Joachim-Guillaume-Marie de Keranflec'h-Kernezne, fils de Charles-Marie-Armand de Keranflec'h, & de Dame Sidonie-Marie-Sainte-Alexandrine de Kernezne, dernière héritière de la maiſon des Marquis de Kernezne, & petit-fils d'un Chef de diviſion des armées vendéennes. De ce mariage un fils, Hervé, & deux filles, Rogatienne & Yvonne de Keranflec'h.

XVI. DEGRÉ.

Humbert-Henri, dit le Comte de Lambilly, né à Rennes le 17 Décembre 1832, Élève à l'école militaire de Saint-Cyr en 1849, Sous-Lieutenant au 51e Régiment de ligne le 1er Octobre 1851, Lieutenant d'état-major le 1er Janvier 1854, Capitaine le 9 Janvier 1856, attaché en dernier lieu à l'état-major du Maréchal Canrobert; a pris part aux campagnes de Crimée, d'Afrique & d'Italie; il a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 15 Juillet 1859, decoré en 1867 de l'ordre de la Couronne Royale de Pruſſe (3e claſſe), en 1868, de celui de Sainte-Anne de Ruſſie (3e claſſe), & en 1869, de l'ordre du Medjidié de Turquie (5e claſſe). Il a épouſé à Paris, le 22 Septembre 1857 (contrat du 21 Septembre), Claudine-Jeanne-Marie Guillet de Chatellus (*b*), fille de Barthélemy-Marie-Erneſt Guillet, Comte de Chatellus, & de Dame Jeanne-Andrée-Valentine de Montherot. De ce mariage :

1. Geoffroy-Jean-Rogatien, né à Paris le 30 Mars 1859.
2. Henri-Marie-Robert, né au château de Nogent, près Montbard, le 29 Septembre 1860.

(*a*) Nièce du Contre-Amiral Alphonſe-Jean-Claude-René-Théodore, Comte de Cornulier-Lucinière, actuellement Gouverneur de la Cochinchine; marié à Louiſe-Eliſabeth-Charlotte de la Tour du Pin-Chambly de la Charce, cette dernière, fille d'Éliſabeth-Marie-Modeſte de Seſmaiſons, & couſine germaine de la Marquiſe de Lambilly. La généalogie de la maiſon de Cornulier, auſſi importante par les alliances que par les charges qu'elle a occupées, ſe trouve dans les *Archives généalogiques de la Nobleſſe*, par Laîné, t. XI; il a été en outre publié deux ſupplements ſéparés, fort importants, à cette généalogie; on y trouve des indications concernant les maiſons de Lambilly & Seſmaiſons & leur parenté déjà preexiſtante avec celle de Cornulier.

(*b*) D'une famille noble du Lyonnais, qui a donné, entre autres, à la ville de Lyon des Échevins cités dans *Les Lyonnais dignes de mémoire*, de l'Abbé Pernetti. La Comteſſe de Chatellus eſt fille du premier mariage de Jean de Montherot avec N. Guenichot de Nogent, dont la mère, Mme de Nogent, s'etait remariée avec le Comte de La Tour, d'une branche détachée de la maiſon de La Tour d'Auvergne. M. de Montherot, auteur de poéſies fugitives eſtimées, a épouſé en ſecondes noces une ſœur du célèbre poëte Alphonſe de Lamartine, déjà ſa parente, & en a eu Charles, Comte de Montherot, mort en Janvier 1862 Miniſtre plénipotentiaire de France dans le Grand-Duché de Bade, après l'avoir été en Heſſe-Caſſel & en Grèce.

DEUXIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

Laurent-Xavier-Martin, fils de Pierre-Laurent-Marie, Marquis de Lambilly, & de Françoife-Thérèfe-Jacquette de la Forest d'Armaillé, dit le Chevalier, puis le Comte de Lambilly, Chevalier de Saint-Louis, né à Rennes le 11 Novembre 1763, entra comme Enfeigne furnumeraire au régiment des gardes françaifes le 14 Octobre 1781, devint Sous-Lieutenant (Capitaine) le 14 Décembre 1783 & fut licencié le 31 Août 1789 avec le regiment. Il émigra, fervit à l'armée de Condé & mourut à Redon le 26 Mars 1836.

Il avait époufé pendant l'émigration, en 1803, à Chichefter, dans le comté de Suffex, en Angleterre, Marie Fifield, fille de John Fifield & de Dame Mary Wilson, laquelle eft morte le 21 Février 1855. De ce mariage :

1. Alfred, né à Chichefter le 12 Juillet 1810, mort Lieutenant de vaiffeau de la marine royale de France le 19 Mars 1839.
2. Frédéric, né à Chichefter & mort en bas âge.
3. Louis-Georges-Xavier, ci-après.
4. Philippe-Auguste, né à Neuilly, près Paris, le 26 Mai 1825, marié, le 4 Février 1856, à Argentan (Orne), à Auguftine-Henriette du Boullay, fille de Charles-Jules du Boullay & de Dame Jeanne-Baptifte-Catherine-Anne-Jacqueline-Marie Barbot de l'Isle. De ce mariage :
   - I. Charles-Henri-Jules, né à Argentan le 29 Novembre 1856.
   - II. Marie-Marguerite, née à Argentan le 28 Avril 1860, morte le 16 Février 1861.
   - III. Marie-Marguerite, née à Argentan le 10 Mai 1862, morte le 26 Février 1864.
   - IV. Marguerite-Marie-Josèphe-Charlotte, née à Argentan le 9 Juin 1865.
5. Charles-Ferdinand, né à Neuilly le 26 Mai 1825, d'abord Sous-Lieutenant en 1853 au 1er régiment étranger au fervice du Saint-Siége, puis Lieutenant & Capitaine au même corps, fait prifonnier par l'armée Piémontaife dans Péroufe lors de l'invafion des Marches & de l'Ombrie en 1860, enfuite Capitaine la même année aux zouaves pontificaux, & Chef de Bataillon à ce même corps en 1866. Il commandait le 1er bataillon des zouaves & l'avant-garde de la petite armée Pontificale, au combat de Mentana, le 3 Novembre 1867, contre les troupes de Garibaldi, & a été cité dans le rapport du Général en chef. Déjà Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, il a, après ce dernier combat, été nommé Commandeur de l'ordre de Saint-Sylveftre. Il a époufé à Paris, le 1er Mars 1859, Rofalie-Marie-Clorinde Gobbé de la Gaudinais, fille de Gabriel-Jean-François Gobbé de la Gaudinais & de Dame Cécile-Marie Robert. De ce mariage :
   - I. Raffaelle, née à Pifaco (Marche d'Ancône) le 12 Janvier 1860.
   - II. Charlotte-Marie, née à Lyon le 27 Novembre 1860.
   - III. Marthe-Philomène, née à Vannes le 8 Avril 1864.
6. Henri-Adolphe, né à Redon le 4 Novembre 1829, Directeur des lignes télégraphiques à Saint-Malo, marié dans cette ville, le 14 Mai 1862, à Jofé-phine-Jeanne-Marie-Brice Michel, fille de Brice-Marie Michel & de Dame Jofèphine-Marie Gauthier de Rontaunay, & petite-nièce, par fon père, du Contre-Amiral Gauthier du Parc. De ce mariage :

I. Jeanne-Joséphine-Marie-Philomène, née à Saint-Malo le 17 Mai 1863.

II. Joséphine-Dolorès-Louise-Charlotte-Marie, née à Saint-Malo le 7 Mars 1867.

7. Françoise-Marie, née à Chichefter le 6 Mai 1805, mariée à Redon, le 29 Mai 1829, à Louis-Marie du Moustier, fils de Élie-Marie du Moustier & de Dame Modefte Gassot.

8. Caroline, née à Chichefter le 23 Février 1807, mariée à Rennes, le 17 Février 1832, à Jean-Marie-Jacques, Comte des Grées du Lou, précédemment veuf avec plufieurs enfants, fils d'Alexandre-Jean des Grees de Lesnée & de Dame Guyonne-Marie Gaudin de la Bérillais, & neveu du Comte des Grées du Lou qui a préfidé les États de Bretagne en 1769 & en 1772.

9. Louise, née à Chichefter, morte en bas âge.

10 & 11. Louisa & Mathilde, nées à Chichefter & mortes à Paris.

12. Charlotte-Henriette-Anne, née à Chichefter le 12 Septembre 1819, actuellement fans alliance.

13. Victoire, née à Chichefter, morte à Paris en 1825.

XV. DEGRÉ.

Louis-Georges-Xavier, dit le Comte de Lambilly, actuellement chef de la feconde branche, né à Chichefter le 23 Avril 1814, Sous-Infpecteur dans l'Adminiftration des tabacs, a époufé, le 6 Novembre 1855, à Saint-Brieuc, Céline-Céfarine-Sainte de la Motterouge (*a*), fille de Charles-Louis-Hubert, Comte de la Motterouge, & de Dame Céline-Anne-Nicole Rouxel de Lescouet. De ce mariage :

1. Berthe-Marie-Augustine, née à Oran (Algérie) le 3 Fevrier 1858.
2. Alix-Henriette-Élisabeth, née à Périgueux le 17 Avril 1860.

TROISIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

Robert-Guillaume-Joseph de Lambilly, dit le Chevalier du Broutay, fils de Pierre-Laurent-Marie, Marquis de Lambilly, & de Françoife-Thérèfe-Jacquette de la Forest d'Armaillé, né le 11 Juillet 1768 au château de Kergrois, entra, le 18 Juillet 1784, comme Enfeigne furnuméraire au régiment des gardes françaifes, fut nommé Sous-Lieutenant (Capitaine) le 31 Mai 1789 & licencié le 31 Août fuivant. Il époufa à Rennes, le 22 Floréal an XI (Mai 1803) Émilie-Anne-Renée Feudé (*b*), fille d'Ambroife-Marie-Jofeph Feudé & de Dame Jeanne Drouin. Il mourut à Rennes le 28 Janvier 1814, & ne laiffa qu'une fille :

(*a*) Nièce du Général de divifion de la Motterouge, actuellement député au Corps légiflatif, & qui s'eft diftingué dans les campagnes de Crimée & d'Italie. La maifon de la Motterouge, d'ancienne chevalerie, defcend en ramage de l'illuftre maifon de Dinan, dont elle eft une branche cadette.

(*b*) Apres la mort de fon premier mari, elle fe remaria, le 12 Décembre 1814, à Charles-Adam-Louis, Comte de Martel, oncle de fon gendre, père de la Marquife de Caradeuc-la-Chalotais & aïeul de la Comteffe de Falloux, femme de l'ancien Miniftre, Membre de l'Académie françaife.

La famille Feude, dont les armes fe trouvent dans l'Armorial Général de 1696, a eté anoblie par les charges.

Laure ou Laurence-Julie-Charlotte-Émilie de Lambilly, née à Rennes le 22 Janvier 1812, morte dans la même ville le 10 Avril 1868; elle avait été mariée : 1° le 25 Août 1828, à Guftave, Comte de Martel, fils de N. Comte de Martel & de Dame Marie-Renée-Sophie de Kercabus, mort le 25 Août 1842 fans enfants; 2° le 11 Septembre 1843, à Alexandre-Élifabeth de Rosnyvinen, Marquis de Piré (a), Député au Corps légiflatif, Chevalier d'honneur de la Princeffe Bacciocchi, fils d'Hippolyte-Marie-Guillaume de Rosnyvinen, Marquis de Piré, Comte de l'Empire, Lieutenant général, & de Dame Marie-Pauline-Émilie Hay des Nétumières.

Auteurs a consulter : Outre les nombreux auteurs déjà cités dans cette notice & plufieurs autres qui ne font de la maifon de Lambilly qu'une mention accidentelle, on peut indiquer encore comme utiles à confulter fur cette famille les ouvrages fuivants : Guy le Borgne, *Armorial Breton*, Rennes, 1667 & 1681, pet. in-fol. — J. Chevillard, *Nobiliaire de Bretagne*, 1720-1758, ff. gr. in-fol. plano. — Beauregard (le Chevalier de), *Nobiliaire de Bretagne*, Paris, 1840, in-8°. — L. Briant de Laubrière, *Armorial général de Bretagne*, Paris, 1844, in-8°. — Pleffis-de-Grénédan (Comte H. du), *État de la Nobleffe Bretonne déclarée d'ancienne extraction*, Rennes, 1844, in-8°. — A.-P. Guérin de la Grafferie, *Armorial de Bretagne*, Rennes, 1845-1848, 2 vol. in-fol. — P. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne* (1re édition), Saint-Pol de Léon, 1846, in-4°; (2e édition), Nantes & Paris, 1862, 3 vol. in-4°. — *Généalogie & Suppléments* (1er & 2e) *à la Généalogie de la maifon de Cornulier*, Paris, 1847; Nantes, 1860; Orléans, 1863, 3 vol. in-8°. — De Fourmont, *L'Oueft aux croifades*, Nantes, 1863-1866, 3 vol. in-8°. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire généalogique, héraldique, &c., des premières maifons de France*, Paris, 1757-1765, 7 vol. in-8°. — Le même, *Dictionnaire de la Nobleffe*, Paris, 1770-1786, 15 vol. in-4° — Le même, *Calendrier des Princes & de la Nobleffe*, Paris, 1762-1769, 8 vol. in-18 (Voir l'année 1762). — *États militaires de la France*, Paris, 1758-1790, 33 vol. in-12. — Waroquier (Comte de), *Tableau hiftorique de la Nobleffe militaire*, Paris, 1784, in-8°. — Le même, *Dictionnaire militaire de la France*, Paris, 1788-1790, in-8°. — De Saint-Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la Nobleffe de France*, Paris, 1816, 3 tomes in-8°. — Le même, *Nobiliaire univerfel de France*, Paris, 1814-1843, 21 vol. in-8° (Voir le tome II). — De Courcelles, *Dictionnaire univerfel de la Nobleffe*, Paris, 1820-1821, 5 vol. in-8°. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe de France*, Paris, 1843-1868, 26 vol. in-12 (Voir l'année 1860). — Amédée Boudin, *Hiftoire généalogique du mufée des croifades*, Paris, 1858-1868, 4 vol. in-4°, &c., &c., &c.

(a) De ce mariage n'eft venu qu'un enfant mort en bas âge. Ainfi va s'éteindre l'ancienne & illuftre maifon de Rofnyvinen qui a donné à la France deux Grands Échanfons (P. Anfelme, *Hiftoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*), plufieurs Officiers généraux, & a été admife aux honneurs de la Cour.

ADDITION.

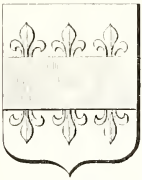
(*XVI. DEGRÉ*, page 19.)

Humbert-Henri, Comte de Lambilly, auteur de la préfente notice, fut appelé, pendant la guerre de 1870-71, aux fonctions de Chef d'état-major de la 1re divifion du 16e corps (armée de la Loire). Ses capacités & fa bravoure lui valurent fucceffivement le grade de Chef d'efcadron d'état-major & celui de Lieutenant-Colonel & Chef d'état-major du 16e corps, commandé par l'Amiral Jauréguibéry. Bleffé mortellement à la bataille du Mans, le 11 Janvier 1871, il mourut dans le trajet du Mans à Nantes. Le Général Chanzy l'avait nommé, le foir même de la bataille, Officier de la Légion d'honneur.

DE LAMOTE-BARACÉ,

Anciens Seigneurs de la Jaille, de la Gaudinelaye, des Touches, d'Aubigné, de Senonnes, de Baracé, de Couësnanton, du Coudray-Montpensier en Touraine, de Seuilly, de Cinais, de Bournan, &c.

EN BRETAGNE ET EN ANJOU.



ARMES PRIMITIVES.

D'Argent à la Fasce de Gueules fleurdelysée & contrefleurdelysée de même.



ARMES ACTUELLES.

D'Argent au Lion de Sable, cantonné de quatre Merlettes du même, qui est DE FOUGEROLLE; *chargé en cœur d'un Écusson d'Argent, à la Fasce de Gueules fleurdelysée de six pièces,* qui est DE LAMOTE. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Lenitati fortitudo comes.

La famille DE LAMOTE est originaire de Bretagne. Trois de ses membres, ABEL, LOUIS & JULIEN de Lamote comparurent à la Réformation de 1671, où ils furent déclarés Nobles d'ancienne extraction par arrêt du 17 Mars, sur la justification de sept générations de Noblesse. Dans la première moitié du XII[e] siècle, une branche de cette famille s'établit en Anjou, ainsi qu'il résulte d'un acte de fondation d'une église sous l'invocation de la Vierge, en date de 1150. De plus, au mois d'Octobre 1191, JUHEL de Lamote, étant à Jaffa, emprunte, de concert avec quatre autres Chevaliers, 100 marcs d'argent à des banquiers de Pise (*a*). Son écusson figure à la Salle des croisades du Musée de Versailles. Un grand nombre d'autres titres dont la plupart existent aux archives de la famille & à la Bibliothèque impériale, font preuve de la haute considération dont jouissait, dès ces temps reculés, la maison de Lamote. Un de ses membres, GUICHARD de Lamote, fut, en 1232, frère hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem en France; plusieurs furent reçus Chevaliers de Malte, & en 1780, ALEXANDRE de Lamote-Baracé devint Commandeur de Nantes (*b*). En 1693, JEAN VIII, Marquis de Senonnes, fut choisi par la Noblesse d'Anjou pour être son Commandant au ban de cette province. En 1703, PHILIPPE-CLAUDE fut Lieutenant général de France & d'Espagne; son fils & son petit-fils ont été dans le dernier siècle Lieutenants des Maréchaux de France au département de Saumur.

D'autres eurent des emplois à la Cour, soit comme Chambellans, soit comme Gentilshommes de la Chambre, & l'un d'eux, ALEXANDRE, Vicomte de Senonnes, fut Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roi, Secrétaire général des Musées royaux, Membre de l'Institut de France.

(*a*) Titre d'emprunt aux archives de la famille.
(*b*) Saint-Allais, *l'Ordre de Malte*, p. 239, 308.

Cette famille, dont le nom fe retrouve conftamment dans nos faftes militaires, s'eft divifée en deux branches vers la fin du XVII[e] fiècle. Le Marquis de Senonnes, de la branche aînée, & le Comte de Lamote-Baracé, fon coufin, furent admis aux honneurs de la Cour le 24 Mai 1787 (*a*).

La branche aînée, celle des Marquis de Senonnes, eft reftée en Anjou. Elle eft repréfentée par Gatien de Lamote-Baracé, Marquis de Senonnes, non marié.

La branche cadette s'eft fixée en Touraine & fes repréfentants actuels font les trois frères qui fuivent, avec leur poftérité.

BRANCHE DES COMTES DE LAMOTE-BARACÉ.

1. Alexandre-Auguste, Comte de Lamote-Baracé, né le 22 Novembre 1810, marié en premières noces en 1836 à Élifabeth Achard de la Haye; en deuxièmes noces en 1841 à Marie-Lucie de Sarcus, fille du Comte de Sarcus, ancien Chef d'efcadrons aux dragons de la garde, Chevalier de Saint-Louis, dont :

I. Marie-Augustine-Louise, mariée en 1869 à Julien Lemaire de la Neuville, Officier de Lanciers.

II. Marie-Thérèse, mariée, le 4 Juillet 1866, au Comte Frank Russel Killough, Capitaine au fervice du Saint-Siége.

Et en troifièmes noces en 1850 à Marie-Thérèfe de Virieu, fille du Vicomte de Virieu, ancien Sous-Aide-Major général de la garde royale, Gentilhomme de la Chambre de S. M. Charles X, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de divers ordres. De ce mariage :

III. Juhel de Lamote, né en 1851.

2. Édouard, né en 1817, marié en 1843 à Louife Pigniol de Rocreuse, dont :

Charles de Lamote-Baracé, né le 26 Octobre 1844, mort le 8 Août 1867.

3. Alexandre, né le 12 Février 1827.

Alliances. — De Fougerolle, du Vergier de la Rochejaquelein, de Beauvau du Rivau, de Charnacé, de Champagné, de Rosmadec, de Villiers-l'Isle-Adam, &c.

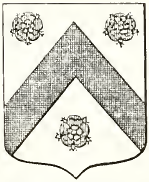
Auteurs a Consulter : Dom Morice. — Dom Lobineau. — Roger, *Hiftoire d'Anjou*. — Fourmont, *l'Oueft aux Croifades*, t. III, Nantes, 1867. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1845. — Archives de l'Empire.

(*a*) Preuves de Cour.

DE LANCRAU DE BRÉON,

Anciens Seigneurs de la Saudraie, du Tertre, de la Haute-Porée, de la Prevôté, de Chanteil, de la Haute-Bergère, de la Motte-ſur-Péan, de la Motte-Boisroyer, de la Grande-Maiſon, &c.

DANS LE MAINE ET L'ANJOU.



D'Argent, à un Chevron de Sable, accompagné de trois Roſes de Gueules boutonnées & pointées d'Or, & poſées deux en Chef & l'autre à la pointe de l'Écu. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : In Deo ſpes mea.

Cette famille ancienne dans l'Anjou, dont d'Hozier a donné une filiation ſuccincte au Ier Regiſtre de cet Armorial, p. 324-326, tire ſon nom de la terre de Lancrau, ſituée dans la paroiſſe de Champtocé. Elle a été maintenue dans ſa nobleſſe, d'abord par ordonnance de MM. d'Étampes & de Bragelongne, Commiſſaires dans la généralité de Tours, du 30 Avril 1635, & enſuite par ordonnance du 22 Mars 1667, rendue par M. Voyſin de la Noiraie, auſſi Commiſſaire départi dans la généralité de Tours.

La filiation rapportée par d'Hozier, complétée dans les ouvrages cités à la fin de cette notice, & dont nous allons donner la continuation, remonte au XIVe ſiècle & s'arrête à :

X. DEGRÉ.

MARC-ANTOINE de Lancrau, Écuyer, Seigneur de Chanteil, né le 11 Novembre 1688, épouſa, le 6 Avril 1714, Louiſe-Sophie LE CHAT, fille d'Henri LE CHAT, Seigneur de Verné, Conſeiller au Parlement de Rennes, & de Louiſe-Renée DU VERDIER DE GENOUILLAC. De ce mariage il eut :

1. ALEXIS-MARC-ANTOINE de Lancrau de Chanteil, né le 24 Mai 1715, reçu Page du Roi dans ſa Grande Écurie le 30 Août 1730, épouſa en 1737 Geneviève-Marguerite-Jeanne DU TERTRE DE MÉE, de laquelle il eut une fille, mariée à Charles DE TRÉMIGON, d'une ancienne maiſon de Bretagne, père d'ACHILLE de Trémigon.
2. ALEXIS-GABRIEL, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

ALEXIS-GABRIEL de Lancrau de Bréon, Chevalier, épouſa en 1739 Henriette-Françoiſe MINAULT, fille de René-François MINAULT, Chevalier, Seigneur de la Charbonnerie, & d'Anne-Henriette DU BUAT DE LA SUBRARDIÈRE. De ce mariage eſt venu :

XII. DEGRÉ.

Alexis-Marc-Henri-Charles de Lancrau de Bréon, Chevalier, Seigneur de Marigné, de Peuton, de Chéripeau, &c., né le 21 Août 1742, comparut en 1789 aux Affemblées de la Nobleffe d'Anjou. Il fut marié, le 17 Novembre 1767, avec Geneviève-Françoife de la Barre, fille de Pierre de la Barre, Seigneur du Teilleul & autres lieux, & de Dame Geneviève du Tertre. De cette union font iffus :

1. Alexis-Henri, dont l'article fuit.
2. Alexis, Vicomte de Lancrau de Bréon, né en 1778, marié en 1805 à Marie-Joféphine-Émilie de Coattarel, fille de Jofeph-François-Marie, Baron de Coattarel, & de Marie-Jeanne-Émilie Penfentennio de Chef-fontaines. De ce mariage font nés :
   - I. Achille-Alexis, le 13 Avril 1812, mort à 16 ans.
   - II. Hortense-Alexina, le 15 Mars 1806, morte à 25 ans fans avoir été mariée.
   - III. Mathilde, le 11 Décembre 1809; mariée le 25 Novembre 1833 à Adolphe de la Boussinière.
   - IV. Justine-Aline, le 6 Avril 1811; mariée le 25 Août 1836 à Erneft Comte d'Armaillé.
3. Geneviève-Henriette de Lancrau de Bréon, née en 1768, mariée au château de Bréon, par contrat du 25 Novembre 1803, à Clément, Comte de Tilly, ancien Seigneur de la Maulnière, de la Motte-Ferchaux, du Pleffis, &c.; elle eut pour fils :
   - Clément-Henri de Tilly, né en 1805 & marié le 4 Janvier 1837 à Mathilde de la Bretêche.

XIII. DEGRÉ.

Alexis-Henri de Lancrau, Comte de Bréon, né le 28 Août 1770, Gentilhomme d'honneur de Monfieur, puis du Roi Charles X; Colonel des carabiniers, puis Maréchal de camp, Officier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, mourut à Bréon le 30 Mai 1849. Il avait époufé, au mois de Juillet 1808, Élifabeth-Geneviève-Juftine de Pérusse des Cars, fille de François-Nicolas-René, Comte de Pérusse des Cars, Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Capitaine des gardes de Monfieur, Gouverneur de la 4e divifion militaire; & d'Étiennette-Charlotte-Émilie, Comteffe de Ligny-Luxembourg. Il a eu de ce mariage :

1. Marc-Jean-Alphonse, dont l'article fuit.
2. Antoinette-Clémentine-Alix de Lancrau de Bréon, née le 1er Janvier 1812, morte à Bréon, le 1er Avril 1854, fans avoir été mariée.

XIV. DEGRÉ.

Marc-Jean-Alphonse de Lancrau, Comte de Bréon, né à Paris le 29 Mai 1809, Élève à l'École Polytechnique en 1828, a époufé, le 26 Juin 1841, Claire-Thérèfe-Camille de la Bourdonnaye, fille du Général Marquis (*a*) de la Bourdonnaye, Vicomte (*b*) de Coetion, Baron de l'Empire en 1810, Chevalier de Saint-

(*a*) Érection de 1717. Voir divers Nobiliaires & entre autres celui de M. Potier de Courcy.

(*b*) Érection de 1647. Les Lettres patentes de ces deux érections font confervees aux archives de la Cour de Rennes, anciennes archives du Parlement de Bretagne.

Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, &c., Gentilhomme de la Chambre du Roi, Député du Morbihan ſous la Reſtauration, &c., & de Marie-Charlotte DE LANTIVY DU RESTE, fille de Camille, Comte DE LANTIVY, Capitaine de vaiſſeau, & de Adélaïde DU BOS. De cette union ſont iſſus :

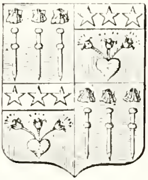
1. HENRI-GUILLAUME, né le 29 Mai 1842, ordonné Prêtre le 22 Décembre 1866 & attaché comme catéchiſte à la paroiſſe de Saint-Philippe du Roule.
2. ARTHUR-ÉTIENNE, né le 20 Juillet 1843, Élève à l'École Polytechnique en 1862, Officier d'artillerie à l'École de cavalerie de Saumur en 1867.
3. FRANÇOIS-RÉGIS-CHARLES, né le 20 Mars 1846, Élève à l'École Polytechnique en 1866, Officier d'artillerie.
4. CHARLOTTE-MATHILDE-CAMILLE-MARIE, née le 13 Mars 1850.

AUTEURS A CONSULTER : Courcelles, *Dictionnaire de la Nobleſſe de France*, t. I, p. 465. — La Chenaye-Deſbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, t. VIII. — Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel*, t. XI, p. 174. — Lainé, *Dictionnaire véridique des origines*, t. I, p. 104, & t. II, p. 176.

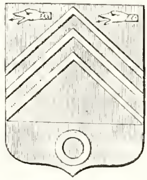
DE LANEFRANQUE,

Écuyers, anciens Seigneurs de Muy, de Larrey, de Caſtaignet, &c., Chevaliers de l'Empire (a).

LANNES ET BORDELAIS.



Armes enregiſtrées dans l'*Armorial de France*, en faveur de THOMAS-ALEXIS de Lanefranque : *D'Azur à trois Bourdons d'Or, rangés en pal, ſurmontez de trois Coquilles d'Argent, rangées en chef; écartelé de Gueules à un Cœur d'Or duquel ſont mouvants trois Lys de meſme; à un Chef d'Argent, chargé de trois Étoiles de Gueules* (b).



Armes concédées par Napoléon Ier (*c*), avec le titre de Chevalier, à JEAN-BAPTISTE-PASCAL de Lanefranque, Médecin en chef de Bicêtre : *De Gueules à trois Chevrons d'Or, accompagnés en chef de deux Têtes de Serpents du même; Champagne du tiers de l'écu de Gueules au ſigne des Chevaliers non légionnaires.*

On trouve trace de la famille DE LANEFRANQUE bien avant que la nobleſſe fût concédée ou ratifiée à SIMON de Lanefranque, Jurat de Bordeaux, par Lettres d'Henri III, portant la date de Février 1577.

Noble Agnète du Lyon, iſſue d'une race hiſtorique des Landes, poſſédait des terres voiſines de la Garonne & mouvantes du Vicomte de Brulhois. Voulant rendre hommage à ce grand feudataire qui était alors Jean de Rochechouart, elle délégua Noble Odon de Galard, Seigneur d'Aubiac, qui s'acquitta du devoir féodal l'an 1479 au lieu & place de la Seigneureſſe abſente. La procuration, envoyée par celle-ci au Sieur d'Aubiac, avait été rédigée par BERTRAND de Lanefranque (*d*),

(*a*) La notice qui va ſuivre eſt l'œuvre de M. J. NOULENS, auteur des *Maiſons hiſtoriques de Gaſcogne, Guienne, Béarn, Languedoc & Périgord.*

(b) *Armorial général de France, Guyenne*, vol. XIII, fol. 193, 194, article 492 ; Armorial en couleur, vol. 13, coté Guyenne, fol. 641.

(*c*) Napoléon Ier, dans un but de coercition politique envers l'ancienne Nobleſſe, avait créé la nouvelle, dont l'exiſtence ſeule devint légale. Il fut donc dans la néceſſité pour reconſtituer, en l'appropriant à ſon époque, une ariſtocratie militaire & civile, d'employer les formes de la monarchie, c'eſt-à-dire les qualifications honorifiques & les armes. Les continuateurs des anciennes races, ne pouvant plus faire uſage de leur blaſon traditionnel, acceptèrent quelquefois celui qui leur était offert par la main impériale. Dans ce nombre nous citons de mémoire les de Taleyrand-Périgord, les de Monteſquiou-Fezenſac, de Timbrunne-Valence, de Faudoas, de Choiſeul, de Narbonne, de Goyon, d'Hautpoul, de Gontaut-Biron, de Noailles, d'Angoſſe, de Nicolaï, de la Briſſe.

Les de Lanefranque, dont les armes étaient inſérées depuis plus d'un ſiècle dans l'*Armorial général de France*, les abandonnèrent en 1810 & les remplacèrent par celles qui accompagnaient le titre de Chevalier, concédé à Jean-Baptiſte-Paſcal de Lanefranque, Médecin en chef de Bicêtre.

(*d*) Nous tranſcrivons ici l'acte en queſtion :

HOMAGIUM NOBILIS AGNETÆ DE LEONE, DOMINÆ LOCORUM DE AUSSOMONTE ET DE MONTANHACO.

Anno domini milleſimo quadringentiſimo ſeptuageſimo nono & die vigeſima ſecunda menſis Aprilis, apud locum de Aubiaco, perſonaliter conſtitutus nobilis vir Oddo de Galhardo, dominus loci de Aubiaco, ut procurator & nomine procuratorio nobilis Agnetæ de Leone, dominæ locorum de Auſſommaco & de Montanhaco, prout de dicto procuratorio conſtat, per quoddam publicum procurationis inſtrumentum & retentum per diſcretum virum BERTRANDUM DE LANEFRANQUE, *Notarium publicum, habitatorem Clarimontis, cujus tenor talis eſt :*

Notaire public (*a*) de Clermont (*b*), petite ville à proximité de Dax dans les Landes.

La permanence de la famille de Lanefranque durant des ſiècles à Mugron, dans la ſénéchauſſée des Landes, prouve que les environs de Dax, où elle occupa diverſes fonctions de judicature, furent ſon berceau.

Un autre BERTRAND de Lanefranque, qui était venu s'établir à Bordeaux, donna pouvoir, le 9 Septembre 1500, à Jehan Painćton, « Eſcolier » en l'Univerſité de ladite ville, pour toucher chez Me Amanieu de Caſtanhs, Notaire à Dax, 20 francs bordelais, reliquat d'une ſomme de 12 écus, provenant de la ſucceſſion d'ARNAUTON de Lanefranque (*c*), vraiſemblablement père de Bertrand, lequel dut l'être à ſon tour de SIMON, Jurat de Bordeaux, dont il va être queſtion à propos d'un anobliſſement collectif accordé par Henri III en Février 1577.

CLARET de Lanefranque, qui naquit le 16 Février 1541, était fils de GASSIOT de Lanefranque & de Claire DE BOUILS (*d*).

Deux branches feront ſeules méthodiquement traitées dans cette notice ; les perſonnages des autres vont être ſimplement & immédiatement rangés dans un ordre chronologique.

SIMON de Lanefranque avait été élu Jurat de la ville de Bordeaux avant 1579. A cette date, il fut récompenſé, ainſi que ſes collègues, de ſon dévouement à Henri III, par des Lettres qui anobliſſaient les Magiſtrats municipaux appartenant à la bourgeoiſie & confirmaient dans leur nobleſſe ceux qui l'avaient précédemment acquiſe. « Nos Rois, dit Charles le Bret, confèrent la nobleſſe par deux « moyens, l'un tacite & l'autre exprès. Celui-là ſe fait par des offices & celui-ci « par des Lettres patentes. »

Les de Lanefranque ont occupé diverſes fonctions qui communiquaient la nobleſſe, mais cela n'était point néceſſaire pour eux. Les archives départementales de la Gironde nous ont conſervé la miſſive d'Henri III qui conférait ou ratifiait la qualité de Noble aux ſuſdits Jurats, parmi leſquels était Simon de Lanefranque, qui avait contribué, comme les autres, par ſon zèle & ſon courage, à maintenir la ville dans la fidélité à la Couronne. Le document ci-après en fait foi.

LETTRES PATENTES, EN FORME DE CHARTE D'ANOBLISSEMENT DE MM. JOSEPH DEYMAR, PRÉSIDENT AU PARLEMENT ET MAIRE DE BORDEAUX, FRANÇOIS DE CORNIER, FRANÇOIS DE SENTOUT, JEHAN TURMET, FRANÇOIS DE PONTCASTEL, JEAN BOUCAULT, ET SIMON DE LANEFRANQUE, JURATS; FRANÇOIS DE LARIVIÈRE, PROCUREUR SYNDIC, ET RICHARD PICHON, CLERC DE VILLE.

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France & de Pologne, à tous préſans & advenir ſalut.

« Comme les hommes généreulx & perſonne de vie louable, aymans l'honneur & la vertu leſ-

Coneguda cauſe ſie &c.... fecit homagium domino noſtro vicecomiti Bruleſii, genibus flexis, manibus junctis, tenendo manus ſuas intra manus dicti domini noſtri vicecomitis ad & ſupra ſancta quatuor Dei Evangelia. &c..... Teſtes nobilis Johannes de Monte Ravello, Arnaldus de Sancto Johanne, habitatores communitatis Agennenſis, & Geraldus Rodulphi, habitator loci Aſtifortis (*Collection Doat*, vol. 222, fol. 317, Bibl. Imp. mſſ.).

La profeſſion de Notaire fut, paraît-il, à certaines époques un office Noble. C'eſt du moins ce qu'affirme Chorier, d'après un manuſcrit in-4° du Cabinet des titres (Bibl. Imp.), coté 775, généalogies de Provence, p. 21. Le Sieur Chorier, hiſtoriographe du Dauphiné, en ſon *Eſtat du Dauphiné*, parlant de la famille d'Abon, dit ce qui ſuit : « D'ABON, ABONIS. Dans un tiltre de 1412, Pierre d'Abon eſt qualifié de *nobilis & ſapiens vir*. Il eſtoit « Notaire de Gap en un temps où cet art, bien loin de déroger à la nobleſſe, eſtoit meſme un exercice noble...... « Jean d'Abon, ſon fils, eſt compris, comme Noble, dans la réviſion des feux de Freyrouſe de l'an 1457. »

(*a*) On trouve des Notaires dans une des familles les plus illuſtres des Landes, celle de Meſmes, dont on connaît les hautes perſonnalités militaires, eccléſiaſtiques & judiciaires. Ce fut un de ſes membres, le diplomate d'Avaux, qui ſoutint avec tant d'habileté la politique de Richelieu dans les conférences de Munſter & qui prépara les préliminaires du traité de Weſtphalie. A cette même race appartenait le Préſident de Meſmes qui joua un ſi grand rôle ſous la Régence.

(*b*) Une lettre de M. le Maire de Dax, datée du 6 Avril 1869, conſtate que le rejeton d'une branche des de Lanefranque exiſtait naguère encore à Clermont, près de Dax.

(*c*) Archives départementales de la Gironde, Regiſtre E. Turpaud, 497-1.

(*d*) Archives municipales de Bordeaux, anciens regiſtres eccléſiaſtiques de l'égliſe Sainte-Croix.

« quelz s'emploient au service des Roys & choses publicques, sont dignes d'estre decorés & ornés « de priviléges & prérogatives condignes à leurs mérites, affin de leur donner meilleur volunté & « plus d'occasion d'y continuer, mais aussy de servir d'example aulx autres pour les imiter & « ensuyvre de l'espérance de parvenir à telz degrés, dignités & honneurs & mesmement de noblesse, « pour eulx & leur postérité; ainsi deuement informés & aplain certiores des bons, notables, fidelles « & affectionnés & signalés services que nostre amé & féal Conseiller en nostre Conseil privé, Présidant en nostre dicte Cour de Parlement de Bordeaulx & Maire & Gouverneur de la dicte ville, « Messire Joseph d'Eymar, & nos bien amés Françoys de Cornier, Françoys de Saintout, Jehan « Turmet, Françoys de Pontcastel, Jehan Boucault, Symon de Lanefranque, Juratz & aussi Gouverneurs de nostre dicte ville, Françoys de Larivière, Procureur & Syndic, & Richard Pichon, « Clerc ordinaire d'icelle; nous ont chascun d'eulx particulièrement faictz, tant au du de leurs « charges que pour la garde, conservation d'icelle nostre dicte ville de Bordeaulx & pays de Guyenne « & Bourdalois en nostre obéissance, durant les troubles & guerres advenues en cestuy nostre dict « royaume; désirans, en contemplation de ce, les gratiffier & tant favorablement traicter que nous « pourrons, en layssant à chascun d'eulx tesmoignage & marque certaine de leur loyaulté & fidellité &, en ce faisant, décorer dudict tiltre & qualité de noblesse eulx & leur postérité, affin que a « l'exemple de leurs vyes & vertus louables & du bon devoir qu'ilz & chascun d'eulx ont faict en « leur dictes charges & estats, leurs successeurs s'esvertuent de faire le semblable & s'en acquiter à « leur imitation :

« Scavoir faisons que nous, pour ces causes & aultres bonnes, grandes & raisonnables considérations à ce nous mouvans, avons iceulx Président d'Eymar, Françoys de Cornier, Françoys de « Saintout, Jehan Turmet, Françoys de Pontcastel, Jehan Boucault, Symon de Lanefranque, Juratz « & Gouverneurs de nostre dicte ville, Françoys de Larivière, Procureur Scindicq, & Richard Pichon, « Clerc ordinaire d'icelle, & chascun d'eulx & leurs enfens & postérité, nays & à naystre en loyal « mariage, de nos certaine sience, grace expecialle & plaine puyssance & auctoritté royal, annobly « & annoblyssons & du tiltre & degré de noblesse aornons & décorons par ces presantes, *encores « que aulcuns d'eulx eussent d'ailheurs acquiz le dict degré de noblesse, ou qu'ilz le feussent de race « ou lignée, & sans aulcunement préjudicier ne derroger à leur dict tiltre de noblesse, lequel, en « tant que besoing est ou seroit, leur avons continué & confirmé, continuons & confirmons pour « eulx & leurs dictz enfens & postérités,* voulans que, en tous les actes & endroictz, tant en jugement « & assemblées de ville que dehors, ils soient tenus, censés & reppuctés pour Nobles & jouyssent & « usent de tous honneurs, priviléges, franchises, immunités, exemptions de tailles, préroguatives, « préhéminences dont joyssent & ont accoustumé jouyr & uzer les aultres Nobles de cestuy nostre « dict royaulme, extraitz de noble & antienne race, & comme telz, ilz puissent acquérir, tenir & « posseder tous fiefs, terres & possessions & d'iceulx ensemble de tous ceulx qu'ils ont ja acquiz & « qui leur pourroient eschoir & advenir par decret successif, jouyr & uzer, tout ainsin que s'ilz estoient « nays & extraictz de noble lignée, sans qu'ilz soient tenuz, ny puissent estre contrainctz en vuyder « leurs mains, ne pour raison de ceste presente grace d'anoblyssement payer à nous, ne à nos successeurs Roys aulcune finance ne indempnité à quelque somme & extimation qu'elle soit & se puysse « monter; nous avons aulx dessus dictz, en considération de ce que dessus, faict & faisons don par « sesdictes presantes, signées de nostre main, & auquelz de nostre plus ample grace, avons permis & « permectons qu'ilz puyssent doresnavant, ensemble leurs dictz enfens & postérité porter & eslever « par toutes leurs maisons, terres & seignories & aultres lieulx & endroitz que bon leur semblera, « leurs armuries, telles qu'ilz voudront prendre chascun en leurs divises, ou que ceulx & leurs prédecesseurs ont accostumé de porter, qu'ilz feront insculpter, paindre ou caratairer, ainsin que « chascun d'eulx advisera & icelles pourter partout, soit en temps de paix ou de guerre, en la forme « & manière que ont accostumé faire les aultres Nobles de nostre dict royaulme, pourtant semblables enseignes & armes.

« Si donnons en mandement, par ces dictes presantes, à nos amés & féaulx les gens de nos comptes, « Tresoriers de France en la charge, province & généralité de Guyenne, establye audict Bordeaulx, « & Généraulx de nos finances, Baillifs, Seneschaulx, Prévostz ou leurs Lieutenans & chascun d'eulx « comme à luy appartiendra, que de nos presans grace & annoblissement, don de finance & armes, « ilz facent, souffrent & layssent les dessus dictz Aymar, de Cornier, Saintout, Turmet, de Pontcastel, Boucault, de Lanefranque, de Lariviere & Pichon, & chascun d'eulx, ensemble leurs dictz « enfens, postérité nays & à naistre, jouyr & uzer plainement & paisiblement & perpetuellement « tout ainsin & par la forme & maniere que dessus est dict, cessans & faisans cesser tous troubles « & empeschemans contraires, lesquelz si faictz mis ou donnez leur estoient, ils levent & ostent ou « facent lever & oster & remectre le tout au premier estat & deub, car tel est nostre plaisir, non« obstant que la valeur de la dicte finance ne soit cy aultrement especiffiée, ny declairée, que telz

« & femblables dons ne deuffent eftre faictz, vériffiés, paffés ni alloués que pour la moitié ou le « tiers, fuyvant l'ordre & diftribution de noz finances & apport d'icelles en noz coffres du Louvre, « aufquelles & aultres ordonnances, reftrinctions, mandemens ou deffences contraires & aulx der- « roguatoires y contenues, nous avons, pour ce regard & fans y préjudice en aultres chofes, derrogé « & de noz grace, puyffance & autorité fus dictes, derrogeons par ces dictes prefantes; & pour ce que « le contenu en ces dictes prefantes touche au particulier des deffus dictz, nous voulons que le « dupplicata d'icelles figné de noftre main puyffe fervir à chafcun d'iceulx & foy y eftre adjouftée, « comme au préfent original, auquel, affin que ce foit chofe ferme & eftable à toujours, nous avons « faict mectre noftre feel, fauf en autres chofes noftre droict & l'aultruy en toutes.

« Donné à Bloys, au moys de Febrier l'an de grace mil-cinq-cent-foixante-dix-fept, & de noftre « regne le troifiefme.

« Ainfi figné : HENRY; & fur le repply, par le Roy : Fises; & au coté eft efcript en regard : Par « ordonnance de la Cour, pour jouyr, par le dict de Cornier & les defcendans de luy, du contenu « en icelles. A Bourdeaulx, en Parlement, le feptiefme Septembre mil cinq cens quatre vingtz. Si- « gné : de Pontac (a). »

Je crois inutile de noter à nouveau qu'Henri III dans fes Lettres patentes accorde la nobleffe à ceux qui ne l'ont pas & la confirme à ceux qui la poffèdent. Le Préfident d'Aymar l'aurait reçue de fa charge, s'il n'avait été de bonne fouche.

D'ailleurs, les conftitutions de Bordeaux exigeaient que le Confeil des Jurats fût formé de deux Nobles, de deux Avocats & de deux Marchands notables. Simon de Lanefranque devait appartenir à la claffe privilégiée lors de la libéralité royale. Nous avons une bonne raifon à l'appui.

Le texte des Lettres patentes ci-deffus fut recueilli dans les regiftres du Parlement de Bordeaux en 1580, à propos d'un litige furvenu entre Cornier, l'un des Jurats, mentionné dans le brevet royal, & les Agents du fifc. Ceux-ci conteftaient à ce Magiftrat la qualité de Noble & le droit d'être exempté de la taille qui en était la conféquence. Cornier produifit à cette occafion le titre commun à lui & aux autres membres de la municipalité bordelaife. Simon de Lanefranque n'eft point compris dans le procès, fans doute par le motif que fa nobleffe était inattaquable & qu'elle préexiftait aux Lettres patentes qui durent la fanctionner & non la créer.

En 1585, Simon de Lanefranque fut emporté par la pefte qui décima Bordeaux. Sa femme, également atteinte, avait déclaré dans fon teftament que l'intention de fon mari était de faire un acte de bienfaifance envers les pauvres. La veuve, ayant échappé à l'épidémie, l'hôpital réclama l'exécution du legs de fon époux, ce qui amena un litige qui fut dénoué amiablement. Ces faits font parvenus à notre connaiffance par un chapitre de la *Conférence du droit français*, œuvre de Bernard Automne, Jurifte bordelais.

« Lors de la grande pefte de Bordeaux qui eftoit en l'an 1585, Simon de Lane- « franque, Advocat en la Cour, fe fentant attaint aux champs de cette maladie « contagieufe, envoye chercher un Notaire en la ville pour difpofer de fes biens. « Avant l'arrivée du Notaire il meurt; fa femme, auffi frappée de ce mal, fait fon « teftament, & dit dans iceluy que fon mary luy a dit par plufieurs fois qu'il vouloit « faire un legs aux pauvres pour prier Dieu pour luy; & tant pour fon dit mary « que pour elle donne quatre cens livres. Elle efchappe de cette maladie, l'hofpi- « tal demande ce legs, l'on dit que cette confeffion ne peut nuire aux héritiers. « *l. Publia. D. depofiti. l. cum quis decedens. D. de conditionibus*, & que ce n'eft « un teftament par cette loy *fi is qui hoc fit*. La Cour eftant partie en opinions, fut « dit que cette femme feroit appellée en la Chambre, & ouïe fur la vérité du fait,

(a) Archives départementales de la Gironde; B, Édits Royaux, regiftre 40, fol. 179. Expédition authentique & collationnée fur les anciens regiftres du Parlement de Bordeaux, delivrée par M. A. Goujet, Archivifte du département de la Gironde, dont la fignature a été revifée par le Secrétaire de la Préfecture M. Bartoli.

« prejugeant que si elle accordoit le fait, les héritiers seroient condamnez. Après « elle accorda avec l'hospital, & paya une partie (a). »

D'après une requête présentée au Tribunal de Bordeaux & dont les conclusions ont été adoptées par la justice, la femme de Simon de Lanefranque, épouvantée par le fléau dont elle avait failli être victime, retourna à Mugron avec ses enfants. A partir de la fin du XVI[e] siècle, la famille de Lanefranque n'est plus apparente à Bordeaux, tandis qu'on la retrouve à Mugron croissant, se multipliant & se ramifiant en une infinité de branches dont deux seulement seront graduées dans ce travail.

Ramond de Lanefranque & Jeanne de Farbosc ou de Ferbeaux s'étaient mariés vers 1600 (b), car en 1630 ils perdirent un de leurs enfants du nom de Pierre qui venait d'atteindre sa 19[e] année (c). Cette constatation, empruntée à l'état civil de Mugron, indique que l'alliance de Ramond devait remonter au commencement du XVII[e] siècle. Jeanne de Farbosc était issue d'une illustre race du Marsan, qui portait : *de Gueules à trois Flammes d'Argent*. Nous avons relevé le passé de cette ancienne famille en nos *Maisons historiques de Gascogne*, t. II, p. 259.

Thomas de Lanefranque fut pourvu de l'office de Lieutenant de la sénéchaussée de Dax peu d'années avant 1657. A cette date, Bertrand Compaigne publia sa *Chronique de la ville & diocèse de Dax* à laquelle nous empruntons le relevé des noms ci-après parmi lesquels est rangé Thomas de Lanefranque.

Lieutenants généraux d'Acqz ou de Dax dans les Landes, avant 1657 (d) : « Jean « Antoine Fiton; Georges Casalar; Bernard Bordenave; Jean Dairon; Bernard « Casalard; Jean Lana; Fortis Lavie; Baltasar Lalanne; Thomas Lanefranque; « Gabriel Dufault; Pierre Soustras, pourveu & non receu; Firmin Dubourg, pourveu « & non receu; Bertrand Borda. »

Dominique de Lanefranque, d'abord Vicaire & ensuite Curé de Nerbis, baptisa Dominique Codroy le 13 Novembre 1629, & plus tard Dominique Desclaux, fils de Soube ou Saubat d'Esclaux & de Catherine de Betbeder. Ce digne Ecclésiastique décéda à Mugron le 25 Novembre 1653 (e).

Pierre de Lanefranque-Pelot, dit *le jeune*, sans doute pour le distinguer d'autre Pierre, son aîné, mourut le 4 Janvier 1655 (f). Il avait épousé, le 30 Janvier 1633, Jeanne de Jusanx (g). De cette union, qui fut très-féconde (h), étaient issus les deux personnages ci-après :

(a) *Conférence du droit français avec le droit romain civil & canon*, par M. Bernard Automne, t. I[er], p. 373.

(b) (c) Anciens registres ecclésiastiques de Mugron, archives communales de cette ville.

(d) *Chronique de la ville & diocèse de d'Acqs*, par Bertrand Compaigne; à Orthez, par Jacques Rouyer, Imprimeur ordinaire du Roy en Bearn, 1657, page 31, LK7, 2343. Bibl. Imp. Imprimés.

(e) Anciens registres de Nerbis. — *Nobiliaire des Landes*, par le Baron de Cauna, tome II, p. 245.

(f) Anciens registres ecclésiastiques de Mugron, archives communales de cette ville.

(g) *Id.* année 1633.

(h) Comme on peut le voir par le relevé ci-dessus du nombre de leurs enfants, fait dans les registres ecclésiastiques de Mugron allant de 1633 à 1652.

1. Bernard de Lanefranque	nés	le 30 Octobre 1633.
2. Pierre de Lanefranque, Garde du corps.	nés	le 22 Octobre 1638.
3. Autre Pierre, Homme d'armes	nés	le 8 Mars 1640.
4. Jacques de Lanefranque	nés	le 22 Juillet 1645.
5. Jeanne de Lanefranque	baptisées	le 28 Novembre 1634.
6. Françoise de Lanefranque	baptisées	le 24 Août 1641.
7. Jeanne de Lanefranque	baptisées	le 30 Avril 1642.
8. Anne de Lanefranque	baptisées	le 20 Décembre 1643, morte le 7 Janvier 1650.
9. Marguerite de Lanefranque	baptisées	le 22 Avril 1647.
10. Josephe de Lanefranque	baptisées	le 28 Janvier 1649, décédée en 1650.

11. Élisabeth de Lanefranque, filleule de Dominique de Lanefranque & d'Élisabeth de Poyusan, venue au monde le 27 Octobre 1650.

12. Thérèse de Lanefranque, inscrite sur le livre baptistère de 1652, à la date du 4 Juillet. Elle eut pour marraine sa cousine Isabeau du Puyo.

Pierre de Lanefranque-Pelot, né le 22 Octobre 1638 (*a*). La *Guienne monumentale*, qui a emprunté ſon récit au *Mercure galant*, nous apprend qu'il était Garde du corps lorſque fut célébrée, à Tartas, la fête commémorative de l'expulſion des Anglais, créée par Charles VII. Pierre de Lanefranque, qui appartenait au régiment d'élite, dont on vient de parler, M. de Caradoſſe, Seigneur de Marcillac, & le Chevalier Duprat, prirent pour exécuter le ſimulacre d'un ſiége & d'un combat toutes les diſpoſitions ſtratégiques & mirent les troupes en ligne. Laiſſons au *Mercure galant* le ſoin du récit.

« Le jour de la Pentecôte, c'eſt-à-dire le 21 Mai dernier, toute la Bourgeoiſie, « les Magiſtrats en tête, alla prendre des rameaux à un des faubourgs, ſuivant « l'ancien uſage; on s'aſſembla enſuite à l'hôtel de ville où les Officiers de la ſei- « gneurie furent élus pour régler les trois combats qui doivent être livrés le len- « demain en mémoire des trois batailles gagnées par Charles VII. Les rôles ayant « été diſtribués, M. de l'Hoſpital, Capitaine de la fête, comme Premier Jurat, regala « les Officiers du Préſidial, la Nobleſſe des environs & les principaux de la Bour- « geoiſie. Les dames & la jeuneſſe furent traitées ſéparement, à cauſe de la foule. « Les trompettes, les hautbois, les violons & le bruit des canons mirent tout le « monde de belle humeur. Un bal fut donné par Madame la Sénéchale & ne ſe « termina que fort avant dans la nuit.

« Le lendemain, on commença la journée par de grandes réjouiſſances; on « danſa dans tous les quartiers & le feſtin public termina les plaiſirs de la matinée; « puis chacun ſe prépara pour le combat du gazon. On avait élevé une eſpèce de « fortereſſe dans la ville haute; des bras vigoureux furent chargés de ſoutenir les « efforts des aſſaillans; on planta des pieux & on attacha de groſſes cordes pour ſe « défendre de l'aſſaut. Les trompettes & les tambours ayant commencé à ſe faire « entendre, la jeuneſſe monta à cheval; M. Caradoſſe, Seigneur de Marcillac, « était à la tête comme Guidon, M. le Chevalier Duprat, qui a ſervi à Meſſine & « dans nos dernières guerres, & M. Lanefranque, Garde-du-corps, qui ſe trou- « vait alors à Tartas, rangèrent toutes les compagnies en bataille.

« L'heure du combat étant venue, la cavalerie traverſa la ville l'épée à la main; « ceux de la forterеſſe furent ſommés de ſe rendre, &, ſur le refus qu'ils en firent, « le Guidon s'etant détaché avec les plus braves cavaliers, commencèrent l'at- « taque. Ils furent reçus avec une grêle de coups de gazon qui les obligea de ſe reti- « rer. Tous combattirent ſéparément; & après cette attaque, qui dura deux heures, « on monta à l'aſſaut avec des bottes. Comme la chauſſure n'eſt pas commode pour « eſcalader, une vingtaine des aſſiégeans furent renverſés par terre; les autres, « que l'ardeur de combattre emportait, paſſèrent pardeſſus ces malheureux, malgré « leurs cris, & entrèrent dans la barricade. On fit pluſieurs priſonniers; les vain- « queurs les condamnèrent à des peines agréables, & ces peines furent un nouveau « ſujet de divertiſſement pour tout le monde. Le combat fini, on commença celui « de la corde : on l'appelle ainſi à cauſe d'une corde qu'il faut franchir à cheval « ou couper avec des ſabres. Il fut fort opiniâtre parce que le peuple le ſoutenait.

« On deſcendit enſuite dans la ville baſſe pour eſſayer le combat du pot caſſé, « que la grande bourgeoiſie jetait du haut d'un théâtre; & un magnifique repas « fut le délaſſement de tant de fatigues. Le ſoir, il y eut bal chez Madame de Mar- « cillac, femme du Guidon de la fête.

« Le mardi, la Nobleſſe & la jeuneſſe coururent la bague; Madame de Marcillac « donnait le prix. La gloire de le recevoir de ſa main anima tellement tous les

(*a*) Anciens regiſtres eccléſiaſtiques de Mugron, archives communales de cette ville, année 1638.

« prétendans, que beaucoup d'entre eux ayant couru avec un ſuccès égal, on fut « obligé de remettre la partie à un autre jour. Le bal fut donné le ſoir chez Madame « de Maurian (*a*). »

Antoinette de Lanefranque épouſa Louis de Montalier, Greffier en chef du Parlement de Bordeaux, qui fut inveſti de ſa charge & des priviléges qu'elle comportait par Lettres patentes du 20 Août 1670. De cette union vint Noble Jean de Montalier, Écuyer, Seigneur de Griſſac, qui hérita de l'office de ſon père (*b*).

Pierre de Lanefranque-Pelot, frère cadet du précédent, était Homme d'armes le 27 Mai 1680 lorſqu'il tint ſur les fonts baptiſmaux Françoiſe de Poyuſan, née de Jean-Jacques de Poyuſan & de Françoiſe d'Eſtoueſſe, comme il appert d'un extrait de l'état civil de Mugron recueilli par M. le Baron de Cauna dans ſon *Armorial des Landes* (c).

Thomas-Alexis de Lanefranque eſt qualifié Écuyer dans le *Grand Armorial de France* de d'Hozier à propos de l'enregiſtrement de ſes armes ainſi décrites :

D'Azur à trois Bourdons d'Or, rangés en pal, ſurmontez de trois Coquilles d'Argent, rangées en chef; écartelé de Gueules à un Cœur d'Or duquel ſont mouvants trois Lys de meſme; à un Chef d'Argent, chargé de trois Étoiles de Gueules (d).

Ce Thomas-Alexis était oncle & fut parrain d'un autre Thomas de Lanefranque, fils de Jean de Lanefranque & de Dame Marie de Juſanx, le 29 Mars 1717. Il était encore parent de celui qui ſuit.

Thomas de Lanefranque, fils de Pierre, Juge de Mugron, fut baptiſé le 22 Janvier 1732, & fut tenu ſur les fonts par Thomas ci-deſſus & Rose de Lanefranque. Thomaſſe de Labeyrie, fille de Jean-Pierre de Labeyrie, Sieur de Cazalieu, & de Noble Jeanne de Laborde, portée à l'égliſe le 11 Mai 1760, eut pour parrain Thomas de Lanefranque, Écuyer, Maire de Mugron & Juge de la même ville (*e*). Cette dernière magiſtrature ſe perpétua dans la famille de Lanefranque juſqu'en 1789, ce qui eſt établi par M. Saintourens en ces termes : « Avant la « révolution, Mugron était chef-lieu de baronnie très-ancienne. M. le Duc de Biron en était le Seigneur et poſſédait une baſſe juſtice; M. Lanefranque était « Juge, Daris, Procureur d'office (*f*). » Thomas de Lanefranque dont il eſt queſtion en tête de cet alinéa figure au mariage d'un autre Thomas de Lanefranque avec Demoiſelle Éliſabeth de la Mothe en 1759.

Jacques de Lanefranque était Curé de Bonnegarde lorſque les États Généraux des Landes furent convoqués par Pierre-François de Neuriſſe, Lieutenant du Préſidial de Dax, dans l'égliſe des Carmes de cette ville. Leur ouverture eut lieu le 16 Mars 1789. Les trois Ordres vinrent ſiéger à leurs places reſpectives. Le côté gauche du bureau fut occupé par la Nobleſſe, le droit, par le Clergé, le Tiers-État vint ſe mettre en face. Un cordon de cavaliers de la Maréchauſſée & de Sergents de ville entoura la ſalle pour protéger la liberté des délibérations contre toute influence extérieure. Au nombre des Eccléſiaſtiques préſents, on remarque : l'Évêque, le Chapitre, l'Archi-Prêtre, les Carmes, les Barnabites de Dax; les Abbés

(a) *La Guienne hiſtorique & monumentale*, par M. Alex. Ducourneau, 1er vol., 2me partie, page 62, 2e colonne.

(*b*) Archives départementales de la Gironde.

(c) *Armorial des Landes*, précédé des Aſſemblées de la Nobleſſe & du Clergé de Dax, par le Baron de Cauna, tome II, p. 303.

(*d*) Armorial général, *Guyenne*, vol. XIII, fol. 193, 194, article 492; armorial en couleur, vol. XIII, coté Guyenne, fol. 641, Bibl. Imp.

(*e*) État civil de Mugron, anciens regiſtres eccléſiaſtiques des années 1732 & 1760.

(*f*) *Analyſe de 80 mémoires ſur l'encouragement royal. ou les Landes en 1841*, par M. Saintourens, page 72.

commandataires de Sordes, d'Arthous & de la Cagnotte; Messieurs de la mission de Buglose, les Curés d'Yzosse, de Narosse, de Candresse, de Cambran, de Saint-Vincent de Xaintes, ainsi que celui de Bonnegarde qui était Jacques de Lanefranque. Ce dernier s'y était rendu en son nom & en outre comme fondé de pouvoirs de Jean-Baptiste Joanin, Régent de Saint-Criq, en Chalosse, & Prébendier de l'église d'Espagne, sise dans la circonscription de Hagetmau; de Pierre Léglise, Curé de Toujouse, Chapelain d'Audignon (*a*).

PREMIER DEGRÉ.

Pierre de Lanefranque, Notaire royal de Mugron (*b*), eut pour femme Anne de Saint-Pau (*c*). Il était cousin germain de Pierre de Lanefranque, Avocat au Parlement de Bordeaux, qui s'était allié à Françoise d'Esclaux (*d*) & dont il eut plusieurs enfants, qui seront mentionnés dans la branche des de Lanefranque, Seigneurs de Muy. Anne de Saint-Pau donna à Pierre, son mari (*e*) :

1. Pierre II, qui va poursuivre la descendance.
2. Dominique de Lanefranque, le dernier des six enfants, né le 26 Février 1634.
3. Bertrande de Lanefranque, décédée à Mugron le 31 Janvier 1628.
4. Étiennette ou Étiennote (*f*), baptisée le 19 Décembre 1628.
5. Jeanne, sœur jumelle de la précédente.
6. Autre Jeanne, qui vit le jour le 8 Août 1631 (*g*).

II. DEGRÉ.

Pierre II, de Lanefranque, en compagnie d'Étiennette, sa sœur, figure au contrat

(a) *Armorial des Landes*, précédé des Assemblées de la Noblesse & du Clergé de Dax, par le Baron de Cauna, 2e édition, t. II, p. 25, 26, 45 & 81.

(*b*) J'ai déjà exprimé mon sentiment sur la compatibilité du Notariat & de la Noblesse; je rentre de nouveau dans la question pour démontrer que je suis, sous ce rapport & bien d'autres, en communauté de pensée avec M. Denis de Thézan, si pertinent en fait d'études nobiliaires. Il prouve dans les lignes ci-après que la qualité de Noble n'était pas inconciliable avec certaines charges considérées comme faisant déchoir :

« Les offices d'Avocats, de Procureurs, Notaires, Greffiers de sièges royaux, & foule d'autres étaient, sous l'ancien régime, & cela avec quelque justice, considérés comme ne dérogeant pas; mais la noblesse véritable, la noblesse d'épée regarda toujours les détenteurs de ces offices avec hauteur & les maintint, autant qu'elle le put, dans cette classe qu'on désignait sous le nom de bonne bourgeoisie. Neanmoins les Gentilshommes à colombier ne dédaignaient pas d'y prendre des femmes & d'y marier leurs filles. Ils appelaient cela fumer leurs terres.

L'exercice du notariat fut en tout temps des plus recherchés & des plus estimes, aussi bien en Bretagne qu'en Normandie, en Provence, en Languedoc, en Gascogne, &c. Presque toutes les familles baronniales du moyen âge ont eu des Notaires dans leurs cadets. Ces pauvres cadets si mal partagés & qui parfois ne pouvaient pas même être pourvus d'un mince bénéfice ecclésiastique, se résignaient à être les rédacteurs & les dépositaires des titres & des contrats de leurs aînés. Michel Le Nobletz, le célèbre Missionnaire breton, né en 1577, était fils d'Hervé, Seigneur de Kerodern, l'un des quatre Notaires du pays de Léon. — « En ce temps-là, dit Moréri (tome VII, art. Le Nobletz.) il n'y avoit que les Nobles qui puissent exercer ces charges, non plus que celles de judicature. » La femme d'Hervé Le Nobletz se nommait Françoise de Lesguern, de la maison de Coetmenech.

En effet, nous trouvons en Bretagne, durant le cours des XVe & XVIe siècles, des Notaires qui signent : Anger, du Boisbilly, du Boisgelin, Calloët, Coatanezre, Chrestien, Coatquiz, du Colledo, Courson, Desgrées, du Dresnay, du Drézit, Espivent, le Frotter, Ginguené, Goesbriant, la Grezillonaie, le Gualès, Guynement, Herfart, Hingant, Keratry, Kersaintgily, Kerpezdron, Kerprigent, Kerguelen, Kerantlech, Kerverder, Kersulguen, Kersauson, Kerampuil, Kermasson, Kermec'hou, Kerguvelen, du Lescoët, Lésormel, Lescorre, du Ponthou, Penhoadic, de Québriac, de Quisistre, Trogoff, du Trévou, de Villeneuve, Visdelou, &c., &c.

Comme on le voit, & nous pourrions beaucoup allonger cette liste, « bien des descendants de Croisés, des combattants d'Auray & de Saint-Aubin du Cormier ont exercé le notariat. » (Le docteur Laennec, *Étude historique généalogique & biographique* par M. Denis de Thezan, brochure in-8o, pages 8, 9 & 10.)

(*c*) Inscription de Dominique de Lanefranque dans l'état civil de Mugron, année 1634.

(*d*) Inscription de Pierre de Lanefranque dans l'état civil de Mugron, année 1651, où il a pour parrain son aïeul Pierre de Lanefranque, Notaire royal.

(*e*) Celui-ci n'était plus le 15 Avril 1660.

(*f*) Filleule d'Étiennette de Lanefranque, femme de Pierre Poyusan, laquelle fut inhumée le 15 Mai 1653.

(*g*) Tous les enfants qui précèdent sont enregistrés dans l'état civil de Mugron entre les années 1633 & 1652.

de mariage de Jean-Jacques de Tuquoy, II[e] du nom, Confeiller du Roi au fiége de Saint-Sever, avec Demoifelle Ifabeau d'Eftoupignan, fille de Raymond d'Eftoupignan, Baron de Tingon, & de Demoifelle Ifabeau de Poyufan. L'acte fut paffé à Mugron. Pierre & Étiennette de Lanefranque font défignés comme parents de la future (*a*). Pierre de Lanefranque fut marié à Demoifelle Judith DE MORAS (*b*) qui le rendit père des ci-après énoncés :

1. PIERRE de Lanefranque, qui fuit.
2. JEANNE de Lanefranque, ondoyée le 2 Avril 1652.
3. MARIE de Lanefranque, qui fut tenue fur les fonts par Jean de Moras, fon oncle, & Jeanne de Lanefranque, fa tante.
4. Autre JEANNE de Lanefranque, nées le 1[er] Février 1655.
5. FRANÇOISE de Lanefranque, nées le 24 Février 1656.
6. Autre JEANNE de Lanefranque (*c*) nées le 26 Mars 1657.

III. DEGRÉ.

PIERRE de Lanefranque, III[e] du nom, eut pour parrain, le 25 Février 1651, fon aïeul, Pierre de Lanefranque, & pour marraine fa grand'mère Marthe de Joffes. Le baptême fut adminiftré par de Lanefranque, Vicaire de Mugron (*d*). Il fut conjoint, vers 1670, avec Demoifelle Thérèfe DE DOMENGER, ainfi qu'il appert de l'acte de naiffance de JEAN de Lanefranque, leur fils, enregiftré fur les livres baptiftères de Mugron le 22 Avril 1671. Il eut pour parrain Jean de Farbofe (Ferbaux) (*e*).

IV. DEGRÉ.

JEAN de Lanefranque, après difpenfe accordée par Monfeigneur Gafpard, Évêque d'Aire, contracta union, l'an 1711, avec Demoifelle Jeanne-Marie DE JUSANX, fa coufine au quatrième degré de confanguinité. A la bénédiction nuptiale apparaiffent ARNAUD de Lanefranque-Nancy, PIERRE de Lanefranque, Jean Marfan, &c. (*f*). Le feul fils iffu de cette alliance fut THOMAS de Lanefranque, qui fuit.

V. DEGRÉ.

THOMAS de Lanefranque, Écuyer, Confeiller du Roi (*g*) & Docteur en médecine, fut préfenté à l'églife le 29 Mars 1717 par THOMAS de Lanefranque & Suzanne de Jufanx (*h*). Il époufa, le 9 Juillet 1759, Demoifelle Élifabeth DE LA MOTHE, fille de Jacques DE LA MOTHE & de Marthe PLATON (*i*). Le mariage fut confacré par le Curé de Grenade; Thomas de Lanefranque, Maire de Mugron, fit la conduite du futur, probablement à titre de parrain. Thomas de Lanefranque qui repréfente ce degré mourut à Braffempouy, dans les Landes, le 17 Floréal, an VII de la République (16 Mai 1799), à l'âge de 84 ans (*k*). Élifabeth de la Mothe, également octo-

(*a*) *Armorial des Landes*, par le Baron de Cauna, t. I[er], page 348.
(*b*) Expédition en due forme, délivrée par l'Officier de l'état civil de Mugron, le 22 Janvier 1869.
(*c*) Ces cinq filles font énoncées dans le fufdit état civil, années 1652-1657.
(*d*) État civil de Mugron, anciens regiftres eccléfiaftiques, année 1651.
(*e*) Extrait de l'état civil de Mugron, certifié conforme par M. le Maire & légalifé par le Juge de paix, le 22 Janvier 1869.
(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Extrait en due forme délivré par l'Officier de l'état civil & légalifé par le Juge de paix de Mugron, le 22 Janvier 1869.
(*k*) État civil de la commune de Braffempouy (Landes), regiftre des décès de l'an VII de la République.

génaire, defcendit dans la tombe le 22 Novembre 1805 (*a*). Elle avait donné à fon mari la poftérité fuivante :

1. Jean-Baptiste-Pascal de Lanefranque, qui fuit (*b*).
2. Ignace de Lanefranque.
3. N. de Lanefranque, mariée à M. du Perrier.

VI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Pascal de Lanefranque, Écuyer, Confeiller du Roi & fon Médecin ordinaire dans la ville de Saint-Sever, naquit le 7 Avril 1770. Son parrain fut Jean de Lanefranque, Écuyer, Docteur en théologie, Curé de Grenade & Syndic d'Aire, & la marraine Demoifelle Marthe-Platon de la Mothe (*c*). C'eft Jean-Baptifte-Pafcal de Lanefranque qui devint Médecin en chef de l'hôpital de Bicêtre & qui fut attaché au fervice de la Maifon de Napoléon I[er]; il reçut en récompenfe de fes mérites, ainfi que des fervices rendus par lui à Bicêtre en général & au Palais des Tuileries en particulier, le titre de Chevalier de l'Empire. Voici ces Lettres de collation, fignées par Napoléon I[er] & contrefignées par Cambacérès, Archi-chancelier.

« NAPOLEON, par la grâce de Dieu Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Con« fédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suiffe, à tous préfents & à venir, Salut. Par « l'article XIII du premier ftatut du 1[er] Mars mil-huit-cent-huit, nous nous fommes réfervé la fa« culté d'accorder des titres que nous jugerions convenables à ceux de nos fujets qui fe feront diftin« gués par des fervices rendus à l'État & à nous. La connaiffance que nous avons du zèle & de la « fidélité que notre cher & amé le Sieur Lanefranque a manifeftés pour notre fervice, nous a déter« miné à faire ufage en fa faveur de cette difpofition. Dans cette vue nous avons, par notre décret « du 15 Août mil-huit-cent-neuf, nommé notre cher & amé le Sieur Lanefranque *Chevalier* de « notre Empire. En conféquence & en vertu de ce décret, ledit Sieur Lanefranque s'étant retiré par« devant notre coufin le Prince Archi-chancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir de notre grâce les « Lettres patentes qui lui font néceffaires pour jouir de fon titre, nous avons par ces préfentes fignées « de notre main, conféré & conférons à notre cher & amé le Sieur Jean-Baptifte-Pafcal Lanefran« que, l'un des Médecins attachés à notre Maifon, Médecin en chef de l'hofpice de Bicêtre, né à Braf« fampouy, département des Landes, âgé de quarante-fept ans, le titre de Chevalier de notre Em« pire; ledit titre fera tranfmiffible à fa defcendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle « en mâle, par ordre de primogéniture, après que fes defcendants jufques y compris la troifième « génération, auront obtenu de nous la confirmation dudit titre conformément aux difpofitions de « l'article 21 de notre décret du 3 Mars 1810.

« Permettons audit Sieur Lanefranque de fe dire & qualifier Chevalier de notre Empire dans « tous actes & contrats, tant en jugement que dehors; voulons qu'il foit reconnu partout en ladite « qualité; qu'il jouiffe des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le ferment prefcrit « en l'article XXXVII de notre fecond ftatut, devant celui ou ceux par nous délégués à cet effet; « qu'il puiffe porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles font figurées aux préfentes : *De « Gueules à trois Chevrons d'Or, accompagnés en chef de deux Têtes de Serpents du même, « Champagne du tiers de l'écu de Gueules*, au figne des Chevaliers non légionnaires, & brochant « fur le tout; pour livrée, les couleurs de l'écu.

« Chargeons notre coufin le Prince Archi-chancelier de l'Empire de donner communication des « préfentes au Sénat & de les faire tranferire fur les regiftres, car tel eft notre bon plaifir. Et afin « que ce foit chofe ferme & ftable à toujours, notre coufin le Prince Archi-Chancelier de l'Em« pire y a fait appofer par nos ordres notre grand fceau, en préfence du Confeil du fceau des ti« tres. »

« Donné à Paris le feize du mois de Décembre l'an de grâce mil-huit-cent-dix. « Signé : NAPOLÉON. Scellé, le vingt Décembre mil-huit-cent-dix. Le Prince Archi-chancelier de

(*a*) État civil de la commune de Braffempouy (Landes), regiftre des décès de l'an 1805.

(*b*) Extrait en due forme, délivré par l'Officier de l'état civil de Mugron, le 22 Janvier 1869.

(*c*) Extrait de l'état civil, expédition en due forme délivrée par le Maire de la commune de Braffempouy (Landes), le 5 Décembre 1868.

« l'Empire. Signé : Cambacérès. Tranfcrit fur les regiftres du Sénat le vingt-huit Décembre 1810.
« Le Chancelier du Sénat....... » Enregiftré au Confeil du fceau des titres A. P. N. 3 f°. 128.

Ces lettres ont été confirmées en 1863 par Décret impérial au profit de Joseph-Dominique de Lanefranque, Imprimeur à Bordeaux.

Jean-Baptifte-Pafcal de Lanefranque (*a*) avait contracté union, le 21 Septembre 1796, avec Marie-Catherine Pénicaud (*b*), réfidant, avec fon père (*c*), à Mérignac (*d*) (Gironde). Elle donna le jour à :

VII. DEGRÉ.

Joseph-Dominique de Lanefranque, Imprimeur à Bordeaux, époufa, le 10 Juillet 1826, Euridice Mandavy (*e*), originaire de Gradignan (Gironde), fille de Raymond Mandavy & de Laurence de Solager. Jofeph-Dominique décéda à Bordeaux le 10 Février 1865 (*f*), laiffant un fils & une fille :

1. Jean-Joseph-Adolphe, qui fuit.
2. Marie-Euridice de Lanefranque, mariée à Jofeph Uzac (*g*).

VIII. DEGRÉ.

Jean-Joseph-Adolphe de Lanefranque, né à Bordeaux le 30 Septembre 1837 (*h*), eft aujourd'hui le chef de fa branche. Lui & fa fœur ont adreffe une requête, en rectification de leur état civil & de celui de leur père & mère, au Tribunal de Bordeaux. Un jugement du 10 Février 1869, leur a reftitué la particule *de*, fupprimée, pendant la période révolutionnaire & poftérieurement, dans les infcriptions de naiffances, de mariages & de décès (*i*).

BRANCHE des de Lanefranque, Seigneurs du Muy et de Larrey.

Nous n'avons pu déterminer le point de jonction de cette branche avec la précédente, mais il y a toute probabilité pour que les deux Pierre de Lanefranque qui commencent l'une & l'autre foient frères ou coufins. Seulement dans le doute, il eft toujours prudent de s'abftenir d'une affirmation quelconque, & c'eft ce que nous faifons.

(*a*) Il vint finir fa carrière, entièrement confacrée à l'étude & au bien de l'humanité, à Bagnères-de-Bigorre.

(*b*) Elle paffait pour arrière-petite-nièce des célèbres Émailleurs de Limoges qui illuftrèrent le nom de Pénicaud.

Les armes d'Étienne Pénicaud, Chanoine ouvrier de l'églife Saint-Michel de La Réole, furent enregiftrées dans le *Grand Armorial de France*, dreffé par d'Hozier à la fin du XVII[e] fiècle, volume XIII, folio 871, ainfi qu'il fuit : *Fafcé d'Argent & d'Azur de fix pièces.*

(*c*) Sa mère était Geneviève Baucallin.

(*d*) Etat civil de la commune de Mérignac, dépofé au Greffe de première inftance de Bordeaux, regiftre des mariages de l'an 1796.

(*e*) État civil de Bordeaux, regiftre des mariages de 1826.

(*f*) *Id.* regiftre des décès de l'an 1865.

(*g*) *Id.* regiftre des mariages de l'an 1865.

(*h*) *Id.* regiftre des naiffances de l'an 1837.

(*i*) Jugement rendu en faveur de M. Jean-Jofeph-Adolphe de Lanefranque & Dame Uzac, née de Lanefranque, par le Tribunal de première inftance de Bordeaux (Archives du Greffe de cette ville). M. Sanfas, Avocat à Bordeaux, auquel l'hiftoire méridionale doit de précieux travaux de linguiftique & d'archéologie, a fait valoir devant le Tribunal de Bordeaux les droits de M. Adolphe Lanefranque & de fa fœur à faire rectifier leur état civil & celui de leurs afcendants d'après la forme nominale du paffé. Les conclufions de M. Sanfas, appuyées fur de folides preuves, ont été adoptées par la Juftice.

PREMIER DEGRÉ.

Pierre de Lanefranque, Avocat au Parlement de Bordeaux, époufa à Mugron, en Novembre 1623, Françoife Desclaux (a). A la fête matrimoniale concoururent Sauvat Defclaux, fon frère; Demoifelle Jofèphe d'Eyroffe, mère de la future; Jacques Defclaux, fon oncle; &c. (b).

La progéniture de Pierre de Lanefranque & de Françoife Defclaux fut nombreufe, comme on peut le voir par le relevé ci-deffous :

1. Dominique de Lanefranque, qui fuit.
2. Étienne de Lanefranque, né le 25 Mai 1633.
3. Jacques de Lanefranque, mort en bas âge le 27 Avril 1635.
4. Pierre de Lanefranque, baptifé le 7 Juin 1638.
5. Autre Pierre de Lanefranque, baptifé le 19 Mars 1640.
6. Mathieu de Lanefranque, infcrit fur les regiftres de naiffance le 20 Septembre 1642.
7. Marthe de Lanefranque, née le 1er Juin 1628.
8. Marie de Lanefranque, qui vit le jour le 7 Février 1632. Elle époufa Jean de Labeyrie, Sieur du Cafalieu (c).
9. Catherine de Lanefranque, ondoyée le 12 Avril 1637.
10. Anne de Lanefranque, qui reçut le premier facrement le 13 Mars 1644 (d).

II. DEGRÉ.

Noble Dominique de Lanefranque, Sieur du Muy, né le 4 Janvier 1630, réfidant à Mugron, fut marié le 21 Mai 1661, avec Noble Jeanne de Beyries, iffue de Noble Dominique de Beyries, Seigneur de Hauriet, & de Noble Anne de Momas. La future était pourvue de l'approbation de fa mère & de fon frère Charles de Beyries, Écuyer. Elle reçut une légitime fort importante pour l'époque puifqu'elle s'élevait à la fomme de 38,000 francs fans préjudice du mobilier & des accoutrements. Les pactes furent rédigés à la Maifon Noble de Hauriet, dans la fénéchauffee des Lannes, fiége de Saint-Sever, en préfence de Sauvat Defclaux, Seigneur de Norton & de Nerbis, Confeiller du Roi au Préfidial de Dax; de Noble Timothée de Maurian, Seigneur de Tarfen; de Raimon de Bardes; de Tarmar; de Jean de Saint-Paul, Seigneur de Lajas; d'Ifabeau de Poyufan, tous parents de l'époux. Dans le groupe des proches ou des amis de l'époufe, on trouve Jeanne de la Taulade, fon aïeule; Anne & Jeanne de Momas, fa mère & fa tante; Françoife Dolier, Dame d'Arblade & de Cohin; Nobles Bertrand & Étienne de Momas, le premier Seigneur de Cafalieu & le fecond Curé de Caftagnos, fes oncles; Jérôme du Mas, Écuyer, fon coufin; Noble Ifaac de Saint-Germain, Seigneur du Fieu & de Labeyrie;

(a) « La famille Defclaux », dit M. Saintourens dans fon *Analyfe de 80 mémoires fur l'encouragement royal, ou les Landes en* 1841, page 72, « eft la plus antique de Mugron; elle avait fourni deux Évêques, l'un à Aire, « l'autre à d'Acqs; ce dernier avait été Confeffeur du Cardinal de Richelieu. » L'amitié & la protection du grand Miniftre de Louis XIII valurent en effet le fiege epifcopal de Dax, le 25 Avril 1639, à Jacques Defclaux, qui fut facré le 20 Septembre fuivant. Ce Prélat décéda, durant fon féjour à Paris, le 4 Août 1658, apres avoir fait reconftruire fa cathédrale.

(b) Il devait être filleul de Dominique de Lanefranque, Vicaire de Nerbis, qui fut enfeveli en l'églife de Mugron, le 25 Novembre 1653.

(c) Defquels vinrent Marie & Catherine de Labeyrie, nées le 9 Février 1651 & le 24 Juin 1652.

(d) Cette nomenclature de dix enfants a été dreffée d'après les anciens regiftres eccléfiaftiques de Mugron, allant de 1628 à 1644.

Demoifelle Claude d'Armagnac; Demoifelle Jeanne de Momas; Jeanne de Cabiro (*a*).

Jeanne de Beyries laiffa à Dominique, fon mari, le fils qui fuit :

III. DEGRÉ.

Bertrand-Louis de Lanefranque, remplaça, le 19 Janvier 1706, en qualité de parrain, Noble Bertrand d'Antin, au baptême de Bertrand-Théodore d'Antin, fils de Noble Pierre d'Antin & de Dame Quitterie de Bédora (*b*). Bertrand-Louis de Lanefranque s'était marié trois fois : la première, avec Jeanne de Langla, & la troifième avec Demoifelle d'Aubaignan (*c*).

Du premier lit, qui feul lui donna poftérité, vint :

Jean de Lanefranque, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Jean de Lanefranque, Seigneur du Muy, fut conjoint, le 26 Juillet 1723, avec Marie de Lanefranque. Celle-ci était fille de Jean de Lanefranque, Homme d'armes (dans la maifon duquel étaient célébrées les fiançailles), & de Catherine de Cabiro (*d*). Une partie des Gentilshommes du pays était accourue à cette fête, qui eut pour témoins : le Seigneur du Muy, père du futur; Anne d'Aubaignan, fa tante; Françoife-Marguerite, Marie & Anne de Lanefranque, fes fœurs; Noble Bertrand de Beyries, Écuyer, Baron de Hauriet, fon petit-oncle; Pierre d'Antin, Baron de Sauveterre & autres lieux; François Foffats, Procureur juridictionnel de Loucquen; Guillaume de Poyufan, ancien Maire de Mugron; Pierre de Lanefranque, Juge de ce lieu; Jeanne & Françoise de Lanefranque-Nancy; Suzanne de Jufanx (*e*).

Catherine de Cabiro, mère de la future, avantagea celle-ci de la moitié de fes biens & fe réferva la libre difpofition de 6,000 livres pour les répartir entre Marie & Jeanne de Lanefranque fes filles puînées. Bertrand-Louis de Lanefranque, Sieur du Muy, tranfporta en toute propriété, à fon fils, le fief de Larrey, la métairie de Birontarrère, le taillis de Chataigner, ainfi que la fomme de 2,000 livres (*f*).

Jean de Lanefranque & Marie de Lanefranque furent les auteurs de :

(*a*) Anciennes minutes de Laborde, Notaire royal à Mugron.

(*b*) ***Armorial des Landes***, par le Baron de Cauna, t. I, p. 304.

(*c*) Anciennes minutes de Lanefranque, Notaire royal à Mugron.

(*d*) Les familles de Lanefranque & de Cabiro s'etaient apparentées par d'autres alliances; ainfi Pierre de Lanefranque avait époufé vers 1635 Marguerite de Cabiro, dont il eut :

1. Jean de Lanefranque, baptifé le 14 Décembre 1636.
2. François de Lanefranque, qui le fut le 16 Février 1645.
3. Pierre de Lanefranque, tenu fur les fonts, le 3 Octobre 1652, par Pierre de Marfan, Homme d'armes, & Marguerite de Cabiro.
4. Anne ou Agne de Lanefranque, née le 29 Juillet 1638 & conjointe à Pierre du Puyo.
5. Françoise de Lanefranque, venue au monde le 24 Août 1641 & morte à l'âge de 10 ans.
6. Josèphe de Lanefranque, qui naquit le 25 Juin 1647. Elle eft dite, dans fon infcription de baptême, coufine germaine des enfants de Pierre de Lanefranque & de Jeanne de Jufanx, ce qui implique que l'époux de cette dernière & celui de Marguerite de Cabiro étaient frères.

Tous les noms & les détails qui précèdent ont été puifés dans les anciens regiftres eccléfiaftiques de la commune de Mugron, allant de l'année 1635 à 1647 inclufivement.

De Cabiro, armes : *d'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Aigles de même, deux en chef & une en pointe.*

(*e*) (*f*) Anciennes minutes de Lanefranque, Notaire royal à Mugron.

V. DEGRÉ.

Bertrand-Louis de Lanefranque-Larrey, demeurant à Mugron, contracta union, le 21 Mai 1781, avec Demoiſelle Marie de Lux, iſſue de Paureux de Lux & de Jeanne de Soustra. Parmi les perſonnages réunis au contrat, on voit : Pierre-Marc de Lanefranque-Larrey, Docteur en théologie, Archi-prêtre de la Mothe, frère du fiancé; Martin de Batz, Officier d'infanterie, ancien Maire de Mugron, ſon oncle par alliance; Joſeph Baſtiat, Conſeiller du Roi, ſon couſin germain; Noble Pierre d'Ando de Cazaubon, Écuyer, Capitaine au régiment de Blaiſois, Chevalier de Saint-Louis; Étienne-François & Jeanne de Lux, frère & ſœur de l'épouſe; Noble François de Souſtra, Curé de Garrey, ſon oncle maternel (*a*). Marie de Lux fut mère de :

1. Étienne-François de Lanefranque-Larrey, qui ſuit.
2. Autre Étienne-François, frère du précédent, eut le même parrain que ſon aîné & pour marraine Juſtine de Clavies (*b*).

VI. DEGRÉ.

Étienne-François de Lanefranque-Larrey vint au monde le 3 Avril 1784. A ſon baptême furent préſents : Étienne-François de Lux, Conſeiller du Roi, Avocat au Parlement de Paris, retiré à Montfort en Chaloſſe; Catherine de Lanefranque; Meſſire Jean-Baptiſte Brun, Lieutenant de la louveterie de France; de Lanefranque-Larrey, Prêtre, qui conſacra l'enfant (*c*). Il s'allia à Demoiſelle Louiſe-Marie-Anne Vaslet des Guibertières (*d*), qui lui a donné :

1. Étienne-Marie-Charles de Lanefranque, qui ſuit.
2. Louise-Marie-Anne de Lanefranque, aujourd'hui Madame Guettée.

VII. DEGRÉ.

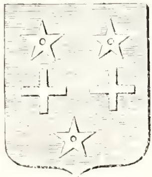
Étienne-Marie-Charles de Lanefranque qui repréſente actuellement ſa branche.

(*a*) Anciennes minutes de Dartigoeyte, Notaire royal à Mugron.
(*b*) (*c*) Extrait des anciens regiſtres eccléſiaſtiques de Mugron, Archives communales de cette ville.
(*d*) Etat civil de la commune de Breloux (Deux-Sevres).

LANGLOIS,

Marquis & Comtes de Mauteville, du Bouchet & d'Eſlaintot; anciens Seigneurs de Mauteville, Berville-ſur-Seine, Saſſeville, &c.

HAUTE NORMANDIE ET BERRY.



D'Azur à deux Croix d'Or rangées en faſce & trois Molettes d'Argent à cinq pointes, deux en chef & une en pointe. Supports : *Lévriers d'Argent.* Couronne : *de Marquis.* Devise : Gloria & Fortitudo.

Le plus ancien titre produit par cette famille eſt une donation faite en 1223 à l'abbaye de Vallemont, par Raoul l'Anglois de Mauteville, donation par laquelle il confirme & augmente une donation antérieure de Robert de Normanville, Chevalier, père de Julienne de Normanville, ſon épouſe (*a*).

La filiation n'eſt établie ſans interruption qu'à partir du degré ſuivant.

PREMIER DEGRÉ.

Robert Langlois, qualifié « Eſcuyer, Seigneur de Berville & de Mauteville-la-Mautart » dans un acte du lundi 19 Février 1396 devant les Tabellions de Rouen (*b*), paſſa devant les mêmes Tabellions différents actes relatifs à ſadite ſeigneurie de Berville-ſur-Seine, aux dates des 19 Décembre 1395, 1er Février 1398, 29 Avril 1401 & 1er Décembre 1412 (*c*). Il épouſa vers 1390 Jeanne de Mauteville, fille de Nicolas, Écuyer.

De la Roque les indique comme vivant encore en 1424 (*d*). Il donne à Robert Langlois les ſeigneuries d'Angiens, de Gueurres & de Tonneville, & pour fils aîné Robert Langlois, dit *le Galand*, Seigneur deſdits lieux & marié à Jeanne d'Estouteville, qu'il laiſſa veuve & ſans enfants en 1497.

Au mois d'Octobre 1412, il rendit hommage de ſon plein fief de Berville à Guillaume, Vicomte de Melun, Comte de Tancarville (*e*). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Jean Langlois, Seigneur de Mauteville & de Berville-ſur-Seine, qui vendit ce dernier fief par contrat du 12 Avril 1447, ratifié le 29 Avril 1458 (*f*). Le 7 Novem-

(*a*) Original aux Arch. départem. de la Seine-Inférieure, fonds de Vallemont. Le pouillé de l'Archevêque Eudes Rigaud porte également Raoul L'Anglois comme Seigneur & patron de Mauteville.

(*b*) (*c*) Archives du Palais de Juſtice de Rouen.

(*d*) De la Roque, *Hiſtoire de la maiſon d'Harcourt*, t. Ier, p. 580.

(*e*) Acte viſé par d'Hozier, le 5 Janvier 1683. Voir p. 3, note *a*.

(*f*) Acte viſé par d'Hozier en 1683.

bre 1430, il figure, dans un acte passé devant les Tabellions de Rouen (*a*), avec la qualité de « fils & héritier de Robert Langlois, en son vivant, Écuyer, Seigneur « de Berville-sur-Seine, & Seigneur dudit lieu de Berville ».

Le 5 Novembre 1454 (*b*), il acheta de Guillaume du Quesnay, Écuyer, Seigneur de Rebez, son cousin, comme fils de Jehan du Quesnay & de Jeanne de Mauteville, les vavassories du Vergier, de Normanville, du Moullinel & de Mauteville, assises à Grainville-la-Tainturière & à Mauteville, & le penultième Mars 1472 avant Pâques (*c*), il vendit, avec la qualification de « Escuyer, Seigneur de Mauteville en « Caux...... pour pourvoir au mariage de deux filles qu'il avoit prestes & d'âge de « marier & autres ses besognes & affaires » ce qui lui restait de terres à Berville, provenant de la succession de Jean Langlois, Écuyer, son frère puîné. Il avait figuré, le 31 Décembre 1470, à la montre des Nobles du bailliage de Caux, Vicomté de Caudebec (*d*), & avait épousé avant 1430 Jeanne d'Ellebeuf, fille de Noble homme Robert d'Ellebeuf. Elle vivait encore en 1472 & ratifia l'acte de vente ci-dessus rappelé. Elle eut pour fils :

III. DEGRÉ.

Guillaume Langlois, Seigneur de Mauteville, qui devint Seigneur de Sasseville par son mariage avec Jeanne d'Iquelon, fille de Pierre, Seigneur de Sasseville & de la Heuze, & de Jeanne de Pardieu. Il rendit hommage, le 26 Avril 1486 (*e*), à Jacques de Rouville, Seigneur de Grainville-la-Tainturière, de son fief de Mauteville, comme fils de Jean Langlois, Seigneur de Mauteville. On a de lui un acte de délais du 25 Décembre 1481, passé devant La Niepce & de Beaucamp, Tabellions à Grainville (*f*), & un échange du 4 Mai 1494, devant Jasser, Tabellion à Grainville (*g*). Il est porté sur l'État des fiefs du bailliage de Caux, dressé en 1503 par ordre de Louis XII, pour ses fiefs de Mauteville, Moullinel, Normanville & Sasseville (*h*). On a également un aveu, sans date, à lui rendu comme Seigneur de Sasseville (*i*).

Il mourut avant 1511, laissant deux fils :

1. Jean, l'aîné, qui suit.
2. Pierre, qui fut maintenu le 19 Juin 1523 lors de la « perquisition des per- « sonnes Nobles des bailliages de Caux, Évreux & Gisors.... » sur la production « de sa généalogie, titres & écritures (*k*). »

IV. DEGRÉ.

Jean Langlois, Seigneur de Mauteville, partagea avec son frère Pierre, par acte du 31 Janvier 1511, devant Delamare, Tabellion à Grainville (*l*), les biens qui leur étaient échus de la succession de leur père. On a de lui trois actes passés aux dates des 4 Septembre 1514, 18 Mai 1515 & 29 Juillet 1517 (*m*), devant les Ta-

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Palais de Justice de Rouen. — Acte du 5 Avril 1477.

(*d*) De la Roque, *Arrière-ban*, édit. de 1734, p. 115.

(*e*) Original aux Archives de la Seine-Inférieure.

(*f*) Original aux Archives de l'hôpital de Grainville, aujourd'hui propriétaire de l'ancien domaine de Mauteville.

(*g*) Acte visé par d'Hozier en 1683.

(*h*) Archives de la Seine-Inférieure.

(*i*) Original aux Archives de la Seine-Inférieure.

(*k*) Archives de la Seine-Inférieure. La famille possède une copie de la requête présentée aux Commissaires, qui donne tous les degrés jusqu'à Robert Langlois & Jeanne de Mauteville, avec indication des actes fournis en preuve. — Voir pour la descendance de Pierre un arrêt du Parlement du 16 Février 1631.

(*l*) Acte visé par d'Hozier en 1683.

(*m*) Originaux aux Archives de l'hôpital de Grainville. — Jean Langlois y est qualifié, « noble homme ».

bellions de Grainville & relatifs à sa seigneurie de Mauteville. Il se maria deux fois; on ignore le nom de sa première femme (*a*). La seconde fut Marguerite Bourdon, d'Offranville, dont il eut :

V. DEGRÉ.

Robert Langlois, Seigneur de la Court de Mauteville. On conserve deux aveux à lui rendus pour sondit fief de la Court de Mauteville aux dates des 26 Juin 1535 (*b*) & 14 Mars 1549 (*c*). Il épousa Marguerite d'Orival, fille de Robert d'Orival, Écuyer, Seigneur de Criel & de Drosay, & mourut avant 1567, laissant trois enfants mineurs, ainsi que l'atteste le rôle des taxes de l'arrière-ban, levé en cette année, où l'on voit en la vicomté de Caudebec, sergenterie de Grainville « les enfants « soubs aagés de Robert Langlois, pour le fief de la Court de Mauteville, taxés à « 16 L. » (*d*).

Il eut de son mariage :

1. Pierre Langlois, Seigneur de la Court de Mauteville, tige de deux branches aujourd'hui éteintes. La première, connue sous le nom de Mauteville ou la Court de Mauteville, a pris fin au moment de la Révolution, après s'être alliée aux familles : Eudes de Catteville, Louvel de Janville, Guérard du Vaudreuil & de la Houssaye; la seconde, qui portait le nom du Bouchet, d'un plein fief de haubert assis en Nivernais, acquis en 1726 par Florimond-Charles Langlois, s'est éteinte le 1er Février 1856 en la personne de César-Charles-Florimond de Mauteville, Marquis du Bouchet, Chevalier de Malte de minorité, fils du Marquis du Bouchet, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur du Phénix de Hohenlohe, Chevalier de Saint-Louis & de Cincinnatus, Officier de la Légion d'honneur, & de Marie-Rose-Hilarionne de Bonneval. Cette branche a pris ses alliances dans les maisons de Quélen, de Bonneval, de Flavigny, de Fredefond, de Chazerat, ainsi que le tout résulte des preuves faites pour l'admission dans

(*a*) Ce serait de la première femme que descendrait Georges Langlois, fils aîné dudit Jean. D'Hozier vise en 1683, pour les preuves de Bruno-Emmanuel de Motteville, présenté pour être Page dans la Grande Écurie, « une commission de Lieutenant général de M. le Bailly de Caux, donnée le 5 Octobre 1545, signée Le Boullenger, « pour faire assigner le détenteur d'un héritage de la seigneurie de Motteville appartenant à *Noble homme* « *Georges Langlois, fils aisné de feu Jean Langlois*, Escuier, Sieur dudit lieu de Motteville, au droit & titre de « la succession de ses prédécesseurs. » Certificat du 5 Janvier 1683. Original.

C'est de ce Georges que descendent les Langlois de Mauteville, écrit plus tard par corruption *Motteville*, Premiers Présidents de la Chambre des comptes de Normandie, Marquis & Comtes de Motteville, de la Haye du Puis, & de Vic, en Valois, Barons de Bonnebosq, dont les aînés obtinrent des Lettres patentes en forme de chartres données à Lyon au mois de Décembre 1658, registrées au Parlement & à la Chambre des comptes les 18 Mars 1659 & 28 Juin 1661, pour changer leur nom de *Langlois* en celui de *Motteville*. On y lit ce qui suit : « notre amé & féal Conseiller ordinaire en nos Conseils, Georges Langlois, Sieur de Motteville, Chevalier, Premier « Président en notre Chambre des comptes de Normandie, nous a fait remonstrer qu'il tient & possède ladite terre « de Motteville par succession de ses ancestres qui l'ont possédée depuis un long temps, laquelle, pour les grands « & signalés services par ses prédécesseurs rendus à cet estat & notamment en la charge de Premier Président en « nostre dicte Chambre des comptes de Normandie depuis l'année 1582, qu'ils l'ont continuellement exercée, « nous aurions érigée en Marquisat, sous le nom & nomination de Marquisat de Motteville... » (Archives de la Cour Impériale de Rouen.)

Les descendants de Georges Langlois, fils aîné de Jean, sont aujourd'hui éteints. La famille n'a plus d'autre représentant que le Comte d'Estaintot, chef de la branche issue de Robert Langlois, fils de Jean Langlois, Seigneur de Mauteville.

Il est à remarquer que Georges Langlois portait pour armes : *d'Or à deux Lions passants de Gueules ; au Chef d'Azur, chargé de trois Besans d'Or*, & que les descendants de Robert portèrent les armes qui figurent en tête de cette notice.

(*b*) Archives de la Seine-Inférieure.

(*c*) Original.

(*d*) Bibliothèque Impériale, fonds Gaignieres, 796.

l'ordre de Malte du dernier Marquis du Bouchet. Elle a obtenu la confirmation de ſon titre héréditaire de Marquis par Lettres patentes du 13 Avril 1816, enregiſtrées à la Cour Royale de Paris le 28 Avril ſuivant. Elle a obtenu en outre, à la date du 3 Juin 1820, des Lettres de changement du nom de Langlois en celui de Mauteville, comme deſcendant de Robert Langlois & de Jeanne de Mauteville, mariés en 1390 (*Bull. des Lois*, p. 965, n° 8865) (*a*).

2. Pierre, Curé de Tocqueville.
3. Robert, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Robert Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, de la Roche & de Pymont, épouſa Catherine de Masseilles, ſeconde fille de Nicolas de Masseilles, Écuyer, Seigneur de la Court-Fortin, Capitaine de 300 hommes de pied pour le ſervice du Roi, & de Jeanne de Sasseville. Sa filiation ſe trouve établie par un arrêt du Parlement de Normandie du 18 Mai 1580 (*b*) rendu entre « Nobles hommes M. Pierre Langlois, Curé de Tocqueville, Robert Langlois, Sieur d'Eſtaintot, enfans puis nés « de feu en ſon vivant Noble homme Robert Langloys, Sieur de la Court de Mauteville, Noble Demoiſelle Marie Eude, veufve de feu en ſon vivant Noble homme « Pierre Langloys, Sieur de la dicte ſeigneurie, fils aiſné & héritier dudict deffunct « Robert Langloys, tutrice principale des Nobles enfants ſoubs aagez dudict deffunct & d'elle... » Il partagea, par acte du 15 Mars 1591 (*c*), la ſucceſſion de Jehan de Saſſeville, oncle de ſa femme, Seigneur de Saſſeville, la Roche, Pymont, Houdetot, Auberboſc & autres lieux. Il mourut à Angleſqueville-la-Braſſong le 23 Janvier 1624. Catherine de Maſſeilles y décéda le 22 Septembre 1629. Ils eurent pour fils :

VII. DEGRÉ.

Guillaume Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, qui fut maintenu par arrêt des Commiſſaires généraux de la Cour des aides de Normandie, en date du 16 Juillet 1656, ſur la juſtification de ſon ancienne extraction de nobleſſe comme deſcendant de Robert Langlois, Sieur de Mauteville, & de Marguerite d'Orival (*d*). Il épouſa, par contrat du 17 Novembre 1617, reconnu à Grainville le 15 Février 1618 (*e*), Noble Demoiſelle Marie du Puis, fille de Jacques, Écuyer, Sieur de Montedeline, & de Marguerite Le Chevalier. Leurs enfants furent :

1. Jean, Curé d'Eſtouteville, près Buchy, puis de Salmonville.
2. Gédéon, qui continua la deſcendance.
3. Guillaume, Sieur de Haumont, Capitaine au régiment de la marine, qui épouſa, en Janvier 1660, Marguerite Dyel, d'où ſortit :
   Françoise Langlois, mariée à François de Manneville, Sieur de Montmerel, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.
4. Anne, mariée, par contrat du 17 Mai 1658, à Georges de Caumont, Écuyer, des Sieurs de Bondeville.

(*a*) Tous les titres de cette branche ſont aujourd'hui entre les mains du Comte d'Eſtaintot, ſon ſeul repréſentant.

(*b*) Original.

(*c*) Original paſſé devant Rogerey, Tabellion à Fauville.

(*d*) Original.

(*e*) Original dépoſé chez Mr Hellot, Notaire à Héricourt.

VIII. DEGRÉ.

Gédéon Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, fut maintenu avec ſes conſanguins, par M. de la Galiſſonnière, le 21 Juillet 1668 (a). Il épouſa, par contrat du 20 Avril 1663, reconnu le 4 Novembre ſuivant devant Bonnel & Liot, Tabellions à Rouen (b), Madeleine du Perron, fille de feu Claude, Écuyer, Seigneur de Beneſville & Canville, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & Général en la Cour des aides de Normandie, & de Marie de Giverville. Cette maiſon s'eſt éteinte depuis dans celle des Gaudechart, Marquis de Querrieu.

Gédéon mourut à Angleſqueville, le 8 Juin 1699. Il laiſſait :

1. René, qui ſuit.
2. Geneviève, mariée, le 16 Août 1688, à Jean-Baptiſte Le Picard, Écuyer, Seigneur du Breuillet.

IX. DEGRÉ.

René Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, comparut, le 12 Janvier 1692, aux revues des Gentilshommes de l'arrière-ban de la Vicomté de Cany (c). Il épouſa, à Fultot, le 28 Mars 1696, avec la qualification de Sieur de Courchamp, Angélique Symon, fille puînée de défunt Vulfran Symon, Écuyer, Sieur des Autés, Garde du corps de Monſieur, frère unique du Roi, & de Marie Potier. Leur contrat eſt du 7 Mars 1696 (d). Il mourut à Fultot le 8 Avril 1728; ſa femme décéda à Angleſqueville le 18 Avril 1759 & fut inhumée dans le caveau de la famille. De leur union ſortit :

1. Guillaume-René, qui ſuit.
2. Marie-Madeleine, née le 21 Janvier 1698, mariée, par contrat du 3 Novembre 1724, à Jean-Martin Le Picard, Écuyer, Sieur de Veulles.

X. DEGRÉ.

Guillaume-René Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, entra en 1727 dans la première brigade des Gendarmes d'Anjou, y ſervit juſqu'en 1732, & « s'y conduiſit avec honneur », ainſi que l'atteſte un certificat du Marquis de Saulx, ſon Capitaine (e). Il obtint enſuite une commiſſion de Capitaine de garde-côtes, dont il ſe démit en 1736. Il avait épouſé, à Hautot-l'Auvray, le 16 Novembre 1733, Marie-Roſe Langlois de la Heuse, fille de Jean-Baptiſte, Chevalier, Seigneur de Bailleul, la Heuſe & de Gueurres, & de Marie-Madeleine Osmont de l'Ouvraye. Elle mourut à Angleſqueville le 25 Avril 1754 & ſon mari le 26 Décembre ſuivant, laiſſant pour enfants :

1. René-Jean, qui ſuit.
2. Angélique-Bonne-Rose-Geneviève, mariée à Angleſqueville, le 8 Février 1755, avec François-Martin Le Picard, Seigneur de Veulles & de Beaucamp, ancien Page de la Chambre du Roi.

XI. DEGRÉ.

René-Jean Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, né à Fultot le 30 Mai 1736, marié, à Cailleville, le 1er Juillet 1755, avec Marie-Anne de Lyvet, fille de Robert, Seigneur

(a) Chevillard, *Armorial de Normandie.*
(b) Original.
(c) Certificat ſigné par A. Leſeigneur Gueutteville, Brigadier de l'arrière-ban. Original.
(d) Devant les Tabellions de Fontaine-le-Dun. Original.
(e) Original, daté du 16 Février 1732.

d'Arantot, & de Françoiſe-Florence-Adrienne de Ricarville. Capitaine de garde-côtes par commiſſion en date du 6 Mars 1755, il obtint le 1er Mars 1779 la commiſſion de Chef de la diviſion de Saint-Valery en Caux (*a*). Il eut pour enfants :

1. Jean-Baptiste-René-Éloy, qui ſuit.
2. Marie-Florence, qui épouſa, le 3 Février 1778, Pierre-Jacques-François du Fay, Seigneur du Tot, frère puîné de Pierre-Robert, Seigneur de Limanville & d'Ambourville, Conſeiller en la Cour des comptes de Normandie.

XII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-René-Éloi Langlois, Seigneur puis Comte d'Eſtaintot, né à Angleſqueville le 27 Juin 1756. Entré en 1772 dans le régiment provincial de Rouen, il y ſervit juſqu'en 1774, « d'une manière digne de ſa naiſſance & de ſon grade (*b*) ». Il ſervit de 1774 à 1776, ſous le Marquis d'Houdetot dans les Gendarmes de la Reine, juſqu'à la réforme de la compagnie. Sous-Lieutenant au régiment de Navarre, par brevet du 20 Juillet 1782, il avait fait, pour y parvenir, la preuve de quatre degrés de nobleſſe paternelle (*c*). Il était Lieutenant en premier, lorſqu'il épouſa, à la Gaillarde, le 9 Février 1790, Marie-Louiſe-Henriette-Éliſabeth Alexandre de Montgrime, fille aînée de Adrien-Jean, Sieur de Montgrime, Seigneur de Marſauville & Montaigu, Capitaine de canonniers garde-côtes, & de Marie-Henriette-Angélique Le Moyne d'Aubermesnil. Plus tard, M. d'Eſtaintot, qui à partir de 1793, époque de l'extinction des branches aînées de ſa famille, porta & reçut du Roi le titre de Comte, prit part aux guerres de l'émigration & de Vendée « avec tout l'honneur qui caractériſe le vrai Chevalier français (*d*). » Chevalier de Saint-Louis à la date du 14 Novembre 1797, Lieutenant-Colonel par brevet du 16 Janvier 1800, il fut amniſtié à la date du 16 Frimaire an XI, & rentra en France où il mourut à Fultot le 5 Septembre 1815. Sa veuve lui ſurvécut juſqu'au 9 Janvier 1857. De ce mariage ſont iſſus :

1. René-Henri-Alexandre-Hippolyte, né le 17 Février 1791, mort à 22 ans, ſur le champ de bataille en Allemagne, Lieutenant au 29e régiment d'infanterie légère. Il avait fait la campagne d'Eſpagne où il avait reçu deux bleſſures, & le jour même de ſa mort, il avait été promu par ſon Général au grade de Capitaine que ſa mort empêcha de ratifier.
2. Robert-Edmond, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

Robert-Edmond, Comte d'Eſtaintot, né à Fultot le 5 Juin 1806, Membre de la commiſſion des priſons de la Seine-Inférieure, Membre de l'Inſtitut des Provinces, Inſpecteur départemental de l'aſſociation Normande, fondateur de pluſieurs inſtitutions charitables, ſeul repréſentant de ſa famille par la mort du Marquis du Bouchet, a épouſé le 24 Mars 1831, Françoiſe-Aimée Hubert, décédée à Rouen le 30 Janvier 1869, fille de François-Charles-Joſeph, Conſeiller à la Cour royale de Rouen, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Françoiſe Fouquet, nièce du Procureur général Baron Fouquet de Flammare, Officier de la Légion d'honneur. De ce mariage ſont iſſus :

(*a*) Original.
(*b*) Certificat du Marquis d'Eſtampes, Colonel. Original.
(*c*) Le certificat de Chérin porte la date du 17 Juillet 1781, *Recueil de certificats*, publié par du Prat-Taxis, Paris, 1815. — L. de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue de certificats*. Paris, 1864.
(*d*) Certificat du Comte de Williamſon en date du 31 Décembre 1796. Original.

1. Robert-Charles-René-Hippolyte, qui ſuit.
2. Alice-Édithe-Henriette-Marie, mariée, le 11 Mai 1864, à Sigiſmond-Charles-Joſeph Paul du Bois de la Saussay, Sous-chef de traction au chemin de fer de Lyon. De ce mariage eſt iſſu François-Edmond-Albert, né à Paris le 27 Janvier 1865.
3. Georges-Guillaume-Gabriel-Adrien, dit le Baron d'Eſtaintot, marié à Perruel-ſur-Andelle, le 17 Mai 1870, à Demoiſelle Jeanne-Éliſabeth du Ruel, fille de Louis-Raoul, Comte du Ruel, & de Noémi-Victoire Cavelier d'Esclavelles.

XIV. DEGRÉ.

Robert-Charles-René-Hippolyte, dit le Vicomte d'Eſtaintot, Avocat près la Cour Impériale de Rouen, Membre de pluſieurs ſociétés ſavantes, a épouſé en premières noces, le 14 Mai 1861, Demoiſelle Marie-Éliſe-Stéphanie-Émilienne Robert de Saint-Victor, fille de Hyacinthe-Hippolyte, & de Marie-Françoiſe-Radulphine des Champs de Boishebert, & petite-fille de Meſſire Louis Robert, Seigneur & Patron de Saint-Victor, Conſeiller du Roi en ſes conſeils, Préſident en la Cour des comptes, aides & finances, & Conſeiller honoraire au Parlement de Normandie. Elle eſt décédée à Rouen le 25 Juillet 1866. Et en ſecondes noces, le 2 Septembre 1868, Demoiſelle Marie-Antoinette-Léontine Robert de Saint-Victor, ſœur de la précédente. Du premier mariage ſont iſſus :

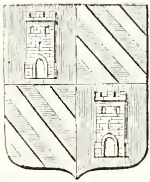
1. Robert-Edmond-Marie-Raoul, né le 20 Février 1862.
2. François-Adolphe-Marie-René, né le 20 Juin 1864.

DE LAROCQUE-LATOUR,

(*en latin* DE RUPE).

Barons de Langon, de Budos (a), *Coſeigneurs des baronnies de Beychevelle, Montferrand, Arcins, &c.; Marquis de Larocque, de Gravelines; anciens Seigneurs de Coymères, de la Tour* (b), *Taſtes, Sainte-Croix du Mont, Biſqueyran, le Gua, le Cros, Roquetaillade, Villandraut, Laſſalle, Eyquem, le Mirail, la Mothe, la Harnaude, Peyrou, Saint-Marc, Treſſaigne, Belloc, &c.*

EN GUYENNE.



Écartelé : aux 1[er] *&* 4[e] *de Gueules à la Tour d'Argent, carrée, crénelée de 3 pièces, maçonnée de ſable;* aux 2[e] & 3[e] *d'Azur à trois Bandes d'Or.*

Cette maiſon d'ancienne chevalerie, citée par l'Abbé Vergès, habile généalogiſte, avant l'an 1200, figure avec une grande diſtinction en 1278, 1279, 1330, &c., ſous Édouard I[er] & Édouard III, Rois d'Angleterre, qui lui accordent de nombreux priviléges (*c*). Le 2 Juin 1279, un mandement d'Édouard I[er], adreſſé au Sénéchal de Guyenne, maintient OTHON de Larocque, Chevalier, & GÉRARD, ſon frère, en la poſſeſſion de leurs biens de la paroiſſe de Virelade. Le 8 Mai 1330, Édouard III accorde à BERNARD de Larocque la banalité du four de Marmande avec ſes dépendances. Le 2 Juin 1330, lettre d'Édouard III portant commiſſion de la baillie de Villeréal, en Agenais, à AMANIEU de Larocque, en récompenſe de ſes ſervices. En Juillet 1348 & 1354, Édouard III concède à AMANIEU de Larocque la dîme en blés & en vins que la ville de Saint-Macaire payait au Roi, pour l'indemniſer des pertes éprouvées à ſon ſervice.

AMANIEU avait épouſé Flauride d'AULÈDE. Il fit une reconnaiſſance en 1398, paſſée à Rions, près Saint-Macaire, en faveur de ſon fils AMANIEU II, qu'on croit père D'ARCHAMBAUD, qui ſuit & à partir duquel commence la filiation ſuivie.

PREMIER DEGRÉ.

ARCHAMBAUD de Larocque, fut en 1414 un des trois champions d'un combat ſingulier contre trois Chevaliers portugais, ſoutenus par des Seigneurs anglais, entre autres le Comte de Dorſet, oncle du Roi d'Angleterre. Larocque fut le premier qui vainquit ſon adverſaire & put porter ſecours au Chevalier de Marignon & puis

(*a*) Château bâti en 1305 par le Pape Bertrand de Goth, Clément V, leur parent.
(*b*) Château bâti par Amanieu de Larocque, avec priviléges d'Édouard III, du 20 Mai 1348; il fut ravagé en 1651 pendant les guerres de la Fronde & détruit en 1793.
(*c*) *Rôles gaſcons*, p. 9, 74, 122, 132, &c. — Thomas Carte, *Chronique bordelaiſe*.

à Taleyrand, Sire de Grignols. Déclarés vainqueurs, les Chevaliers gascons furent portés en triomphe par la ville de Paris, au son des trompettes aux grandes acclamations du peuple (a). Archambaud était marié à Giraude de Gombaud & fit son testament le 21 Septembre 1445, par lequel il fonda un anniversaire à Cadillac. Il eut trois fils, dont l'aîné suit.

II. DEGRÉ.

Pierre de Larocque, épousa Marguerite d'Angolin & testa le 18 Novembre 1499 (Greffe de Saint-Macaire; Me Militis, Notaire). Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

André de Larocque, Baron de Langon, &c., qui paya 1500 écus en 1530, pour le contingent de la ville de Langon, pour la rançon de François Ier & reçut en échange des droits sur la ville. Il acquit en 1540 la baronnie de Langon, de Frédéric de Foix, & de Françoise de la Rochefoucauld, pour 45,000 écus (b). Les archives de Saint-Macaire possèdent de lui des pièces de 1531, 1532, 23 Mars 1548, 1550 & 20 Novembre 1551. Il épousa en 1518 à Libourne, Saillide de Ruad, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

Raymond de Larocque, Baron de Budos, &c., marié, par contrat du 16 Août 1556 (c) à Jeanne d'Alesme, fille de Jean, Conseiller au Parlement de Bordeaux. Le 12 Mai 1573, il était Capitaine de 50 hommes de guerre; en 1583, il fut élu Premier Jurat Gentilhomme de la ville de Bordeaux, & mourut le 21 Avril 1594 dans l'exercice de sa charge & fut enterré dans l'église de Budos. Il avait acquis la baronnie de Budos en 1570 de Jean de Budos, Seigneur de Portes. Il eut trois fils, dont l'aîné suit.

V. DEGRÉ.

Étienne de Larocque, Seigneur de Coymères, le Mirail, &c., épousa, par contrat du 6 Mars 1598, passé par-devant Mes Sotteau & Hosten, Nres à Bordeaux, Demoiselle Jacquette de la Vie, dont il eut :

1. Jacques, qui suit.
2. Jean-Pierre de Larocque, Chevalier, Marquis de Gravelines, qui fut nommé fort jeune Mestre de camp d'un régiment d'infanterie & envoyé en 1642 par Louis XIII en qualité de Colonel général des Français pour secourir le Duc de Bragance qu'on venait de mettre sur le trône de Portugal. Il fit là de si belles actions que Sa Majesté lui donna le titre de Marquis de Gravelines (d). Il se signala encore en Catalogne & à la bataille de Lens, sous le Prince de Condé, & mourut en 1685, âgé de 75 ans, sans postérité de Judith de Clermont. Il habitait Paris & la terre des Rotors, près Gaillon, en Normandie, & avait été maintenu dans sa Noblesse par arrêt de la Cour des aides de Rouen, du 21 Mai 1676.

(a) Monstrelet, *Chronique*, édit. Niverard, t. Ier, p. 202, & édit. de 1603, t. Ier, p. 219. — Wulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur*, 1748, t. II, p. 264.
(b) O' Reilly, *Histoire de Bazas*.
(c) Maurice Nantiac, Notaire à Bordeaux (Archives de Bordeaux, rep. des familles nobles).
(d) Moreri, *Dictionnaire historique*, art. Graveline.

VI. DEGRÉ.

Jacques de Larocque, Chevalier, Seigneur de la Tour & de Saint-Marc, époufa, par contrat du 25 Septembre 1646 (Me Élie de la Borde, Nre à Bourg), Françoife d'Eyquem, fille de Louis, Baron d'Eyquem, Confeiller du Roi en la Cour des aides de Guienne, & eut de cette union, entre autres enfants :

VII. DEGRÉ.

Jean-Jacques de Larocque, Chevalier, Seigneur de la Tour, &c., Lieutenant-Colonel du régiment d'Aunis, Chevalier de Saint-Louis, fut maintenu dans fa Nobleffe, ainfi que fes deux frères, par arrêt du 19 Février 1698, rendu par Bazin de Bezons, Intendant de la généralité de Bordeaux, fuivi d'un arrêt du Confeil d'État. Il époufa, par contrat du 26 Juin 1715, paffé par-devant Mes Becquet & Vandepert, Nres à Dunkerque, Demoifelle Ifabelle de Baert, fille de Guillaume de Baert, Ingénieur du Roi. De ce mariage vint :

VIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Benoit de Larocque-Latour, Seigneur de Larocque-Latour, &c., né en 1725, marié par contrat du 25 Août 1759, paffé par-devant Me Parran, Nre à Bordeaux, avec Catherine de Ruat, fille de Amanieu de Ruat, Seigneur Captal de Buch, Confeiller au Parlement de Bordeaux. Il mourut en 1771 & fut inhumé dans l'églife de Saint-Éloi à Bordeaux. Il eut deux fils, dont le fecond continue la filiation.

IX. DEGRÉ.

Jean de Larocque-Latour, Chevalier, Seigneur de Latour, entra à l'École militaire de Paris en 1784 fur preuves faites devant d'Hozier de Sérigny; devint Capitaine dans Royal-Cravate, cavalerie; Chevalier de Malte; émigra & fut fait prifonnier à l'armée des Princes avec MM. de Chambaud & de Grailly. Sous la Reftauration il fut nommé Colonel chef d'état-major des gardes nationales de la Charente-Inférieure (7000 h.). Il avait époufé, à la Jarrie, près La Rochelle, par contrat du 19 Meffidor an VIII (8 Juillet 1800), Marie-Suzanne-Joféphine Harouard de Saint-Sornin, fille de François-Henry Harouard de Saint-Sornin, & de Françoife-Efther de Saint-Estève, & a eu de ce mariage trois fils & une fille qui fuivent.

X. DEGRÉ.

1. Marie-Henri de Larocque-Latour, chef des noms & armes de fa maifon, né en 1805, marié en 1835, à Bordeaux, à Phylida Dumas de la Roque; fans enfants.
2. Charles-Cosme-Marie, dit le Comte de Larocque-Latour, né le 6 Octobre 1806, Colonel du 6e régiment de Cuiraffiers, Commandeur de la Légion-d'honneur, &c., figure dans le beau tableau d'Horace Vernet, de la prife de la citadelle d'Anvers (*a*); marié, le 14 Mai 1839 (Me Guillaumeron, Nre à Maiffe, Seine-&-Oife), à Marie-Auguftine-Alix de Trimond, fille de Louis-Pierre-Victor, Vicomte de Trimond, & de Marie-Jofèphe Crignon d'Ouzouer. De ce mariage font iffus :
   I. Jean-André-Raoul de Larocque-Latour, né le 3 Janvier 1847, fous-lieutenat au 4e régiment de huffards.

(*a*) On lit au bas de ce tableau & dans les *Annales* des galeries de Verfailles l'infcription fuivante : Comte de Larocque-Latour, Lieutenant, Officier d'ordonnance du Général Baron Woirol.

II. Alicie-Marie de Larocque-Latour, mariée en 1866 au Comte Albéric du Temple de Rougemont.

3. Auguste-Marie de Larocque-Latour, né le 12 Mars 1810, marié, par contrat du 10 Février 1846, passé par-devant Mre Buet, Nre à Moutier-les-Maux-Faits, à Marie-Bonne Levesque de Puiberneau, dont sont issus :

I. Amanieu de Larocque-Latour, né le 5 Septembre 1852.

II. Henri de Larocque-Latour, né le 5 Avril 1854.

III. Raimond de Larocque-Latour, né le 15 Octobre 1855.

IV & V. Bibianne & Marie-Caroline.

4. Joséphine-Esther de Larocque-Latour.

La famille habite actuellement Paris & les Châteaux de la Valade & Coymères (a) (Gironde) & Cramahé près la Rochelle.

(a) De temps immémorial dans la famille, ce château servit de refuge aux habitants de Langon contre les bandes de Galapian qui ravagèrent cette ville (O'Reilly, *Histoire de Bazas*).



DE LAUGIER-VILLARS,

Anciens Seigneurs de l'Isle, d'Aurel, de Gargas, de Quinson, d'Esparron, de Colobrières, de Thoard, de Barras, de Verdaches, de Châteauredon, de Villars, d'Auzet, de la Javie, de Beaucouse, du Puy, de Bellecourt; Barons & Comtes de Laugier (a).

AU COMTÉ VENAISSIN, EN PROVENCE ET EN LORRAINE.



D'Argent au Lion de Gueules. DEVISE : Non Fortior alter.

La maison de Laugier, d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes de Provence, prouve sa filiation depuis RAYMOND de Laugier, nommé le neuvième parmi les Barons & Seigneurs qui prêtèrent serment de fidélité au Comte de Provence, Raymond-Bérenger, à Tarascon, en Février 1146 (*b*).

PIERRE de Laugier, son fils, était au nombre des Barons présents à l'assemblée des États tenue à Aix en 1173.

GUILLAUME de Laugier, fils de Pierre, & ses deux frères, tous trois qualifiés Chevaliers, furent témoins du traité conclu en 1195 entre les Comtes de Toulouse & Forcalquier.

ISNARD de Laugier accompagna Charles d'Anjou à la croisade de Saint Louis en 1248; & en 1245, BERTRAND de Laugier, son cousin, fut l'un des Barons que Romée de Villeneuve, Grand Sénéchal de Provence, envoya auprès de Saint Louis pour négocier le mariage de Charles d'Anjou, frère du Roi, avec Béatrix (*c*), héritière du Comté de Provence.

(*a*) (*b*) *Instrumentum fidelitatis quorumdam Baronum Provinciæ* (Original en parchemin aux archives de Marseille). C'est en vertu de cette charte que HONORÉ de Laugier-Villars prit, vers 1714, le titre de *Baron*, porté par RAYMOND, dont il descendait en ligne directe au XVIII[e] degré. Ce titre lui est donné dans tous les actes à partir de 1747, particulièrement dans les suivants : Commission de Lieutenant des Maréchaux de France, du 13 Avril 1747 (Orig. en parch.); — Plusieurs quittances des Trésoriers de la Noblesse de Provence (1752-1757); — Contrat de mariage, du 9 Février 1752. — Son fils aîné, JEAN-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, figure avec le titre de *Baron* dans tous les actes officiels : Commission de Lieutenant des Maréchaux de France, du 3 Octobre 1758 (Orig. en parch.); — Certificat du serment à l'avènement du Roi Louis XVI, à la Grande Chambre du Parlement de Provence, du 25 Juin 1774 (Orig.); — Acte de décès, du 12 Février 1789. — LOUIS-ANTOINE, frère du précédent (qui mourut sans postérité, & aïeul du représentant actuel de la famille, ne porte dans l'acte de son mariage, du 10 Août 1766, que le titre de Chevalier. Dans les arrêts, des 16 Mars & 22 Février 1770, contre Balthazar Francoul, il est qualifié : Louis-Antoine *des Barons* de Laugier-Villars. Le titre de *Comte* n'apparaît pour la première fois que dans une procuration, du 22 Février 1774, de l'Évêque Comte de Toul pour Louis-Antoine, Comte de Laugier-Villars, son beau-frère, passé devant Monnet & Deuls, Notaires au Châtelet de Paris. Il figure depuis dans tous les actes officiels, sans exception, comme dans la procuration passée, le 9 Novembre 1787, devant Faudon, N[re] à Digne, & donnée par Jean-François-Hippolyte, Baron de Laugier, à son frère Louis-Antoine, Comte de Laugier-Villars, à l'effet de le représenter aux États du pays de Provence. — LOUIS-HENRI, fils du précédent & père du représentant actuel de cette maison, figure avec le titre de Comte dans plusieurs brevets émanés du Roi, dans tous les actes notariés; ni lui ni son père n'ont jamais été troublés dans la possession de ce titre.

(c) Roger, *La Noblesse de France aux Croisades*, p. 258 & 369. — Historiens de Provence.

(*d*) Original en parchemin.

Elzéar de Laugier, petit-fils de Bertrand, fut envoyé en 1348 vers le Pape Clément VI par la Reine Jeanne. Du XIIe au XVe ſiècle on voit cette famille aſſiſter les Comtes de Provence dans leurs guerres & leurs expéditions; on trouve les Laugier intervenant comme témoins aux traités conclus par ces Princes : ils ſont chargés par eux de négociations importantes & choiſis pour arbitres des hauts intérêts de l'époque.

Depuis la réunion de la Provence à la France, la famille de Laugier a toujours ſervi avec diſtinction les Rois ſes nouveaux Souverains, principalement dans la carrière des armes, & elle compte un grand nombre de ſes membres tués en combattant pour la France. La maiſon de Laugier a été maintenue dans ſa nobleſſe par arrêts des 24 Mars & 11 Octobre 1667 rendus par les Commiſſaires du Roi en Provence. La deſcendance de Raymond de Laugier, vivant en 1146, y eſt conſtatée. Cette famille a été admiſe à Malte depuis 1643, & a fait deux fois ſes preuves devant d'Hozier : en 1724 pour Saint-Cyr (Laugier de Beaucouſe) & en 1781 pour les Écoles militaires (Laugier de Bellecourt). Pluſieurs de ſes membres figurent ſur les procès-verbaux des aſſemblées des Gentilshommes en 1789 (Provence & Champagne). Les branches de cette famille étaient nombreuſes : la branche de l'Iſle s'eſt éteinte à la fin du XIIIe ſiècle; celle de Colobrières vers 1600; celle de Beaucouſe en 1782; celle du Puy environ à la même époque. La branche de Bellecourt, jadis fixée en Lorraine, ſubſiſte aujourd'hui à Florence en la perſonne de César, Comte de Laugier-Bellecourt, Lieutenant général, ancien Miniſtre de la guerre en Toſcane. La branche de Verdaches-Châteauredon-Villars, l'aînée de toutes, eſt ſeule exiſtante en France; elle eſt repréſentée actuellement par :

XXI. DEGRÉ.

Alfred-Charles-Étienne, Comte de Laugier-Villars, fils du Comte Louis-Henri décédé en 1831 (voir p. 1, note); marié, le 21 Mars 1843, à Charlotte-Marie-Auguſte-Pétronille de Messey, fille de Eugène-Alexandre-Auguſte, Comte de Messey, & de Henriette-Françoiſe-Marie de Bassompierre. De ce mariage, ſont iſſus :

1. Henri-Marie-Charles, né le 25 Janvier 1846, attaché d'Ambaſſade.
3. Raymond-Marie-François, né le 9 Avril 1848.
3. Pauline-Marie-Eugénie, morte à 19 ans.
4. Marie-Auguste-Emmanuelle, née le 30 Mai 1854.

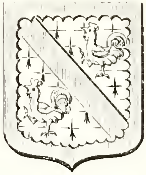
Alliances directes : d'Agoult, d'Alleman, d'Arbaud, d'Autric, de Bardonenche, de Barras, de Baschi, de Bermond, de Berre, de Castellane, de Chaix, de Champlois, des Ferres, de Gombert, de Guiramand, de Laincel, des Michels de Champorcin, de Messey, de Pontevès, de Pontis-Verdaches, de Puget-Saint-Marc, de Rémusat, de Richier-Montgardin, de Roux de la Ric, de Servières, de la Tour-du-Pin-Gouvernet, &c.

Auteurs a consulter. Pour les généalogies complètes : l'Abbé Robert de Briançon, l'*État de la Provence dans ſa Nobleſſe*; — Maynier de Saint-Marcel, *Hiſtoire de la principale nobleſſe de Provence*; — Artefeuil, *Hiſtoire héroïque de la nobleſſe de Provence*; — Moréri, *Dictionnaire hiſtorique*; — La Chenaye-Desbois; — Lainé, *Archives de la Nobleſſe de France*; — en outre, conſulter auſſi les hiſtoriens de Provence : Noſtradamus, Bouche, Ruffi, Papon, Colombi, Gaſſendi, &c.

LAW DE LAURISTON,

Barons puis Marquis de Lauriſton, &c.

EN ÉCOSSE ET A PARIS.



D'Hermines à la Bande de Gueules, accompagnée de deux Coqs hardis de même, poſés un en chef & l'autre en pointe; à la Bordure engrêlée de même. DEVISE : Nec obſcura nec ima.

La généalogie de la famille LAW DE LAURISTON, dont nous allons continuer la filiation ſuivie, a été inſérée par d'Hozier au VI[e] Regiſtre de cet Armorial, p. 267-270, où elle s'arrête au VII[e] degré.

VII. DEGRÉ.

JEAN LAW, Baron de Lauriſton, né à Paris en 1719; Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis, Commandant général des poſſeſſions françaiſes aux Indes Orientales, épouſa, au mois de Mars 1755, Jeanne CARVALHO, fille d'Alexandre CARVALHO, Noble Portugais, & de Jeanne SAINT-HILAIRE. Il en eut ſept fils & deux filles :

1. JEAN de Lauriſton, né en 1765, mort en bas âge.
2. JEAN-GUILLAUME de Lauriſton, né à Chandernagor en 1766, Lieutenant de vaiſſeau, a péri dans le voyage de La Pérouſe.
3. JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD de Lauriſton, Maréchal de France, qui ſuit.
4. CHARLES-LOUIS de Lauriſton, né en 1769, Receveur général à Tarbes & à Cahors, mort en 1849, avait épouſé Agnès DE BOUBERS, dont une fille unique :
   AUGUSTA-HYACINTHE de Lauriſton, née en 1814, mariée en 1837 à Jean-Joſeph-Amans PÉCOUL, de ce mariage :
      1. AUGUSTE-LOUIS Pécoul, né en 1837.
      2. EDGARD Pécoul, né en 1842, mort en 1859.
5. JOSEPH-CHARLES de Lauriſton, né à Pondichéry en 1770, Officier d'artillerie, mort en Écoſſe.
6. FRANÇOIS-JEAN de Lauriſton, mort en Angleterre, vers 1822, ſans avoir été marié.
7. LOUIS-GEORGES de Lauriſton, né à Pondichéry en 1773, Receveur général à Nantes, marié en 1806 à Agnès DE VERNÉTY, née en 1785, veuve en 1834. Treize enfants :
   I. GUSTAVE de Lauriſton, né en 1806, Général de brigade, marié en 1843 à Eſther MASCARAINE DE RIVIÈRE, dont :

GUSTAVE de Lauriſton, né en 1844.

II. GEORGES de Lauriſton, né en 1808.

III. OLIVIER de Lauriſton, né en 1809, Capitaine de frégate, mort en 1859.

IV. HYACINTHE de Lauriſton, né en 1816, marié en 1842 à Aline NOURY, fille du Baron NOURY, Intendant militaire. De ce mariage il eut trois enfants :

1. GEORGES de Lauriſton, né en 1844, Sous-Lieutenant aux chaſſeurs à pied de la garde.
2. ÉDOUARD de Lauriſton, décédé en 1867.
3. ALINE de Lauriſton, née en 1850.

V. CHARLES de Lauriſton, né en 1825, marié à Marie DE BOUBERS, fille du Marquis DE BOUBERS. De cette union vinrent trois enfants :

1. EMMANUEL de Lauriſton, né en 1857.
2. OLIVIER de Lauriſton, né en 1866.
3. ÉLISABETH de Lauriſton, née en 1861.

VI. MALCY de Lauriſton, née en 1811, mariée en 1835 au Baron MARION DE BEAULIEU, Général du génie, dont un fils & cinq filles.

VII. VALENTINE de Lauriſton, née en 1820, mariée en 1842 à N..... DE BOISSY, dont deux fils.

VIII. MARGUERITE de Lauriſton, née en 1823, mariée en 1846 à Alfred DE CORNULIER-LUCINIÈRE, Chef de bataillon, tué à Sébaſtopol en 1855, dont une fille née en 1851.

IX — XIII. Cinq filles mortes jeunes.

8. JEANNE de Lauriſton, née le 8 Mars 1756, morte vers 1830, mariée en 1777 au Comte DE LA FARE-LOPEZ, dont deſcend Clémence DE MARQUET, Chanoineſſe du Chapitre de Sainte-Anne de Bavière, mariée en 1858 au Comte Anatole DE LA PANOUSE.

9. ANNE de Lauriſton, née en 1761, morte en bas âge.

VIII. DEGRÉ.

JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD LAW, Marquis de Lauriſton (a), né à Pondichéry le 1er Février 1768, Maréchal de France, mort en 1828. Sa vie eſt illuſtre & appartient à l'hiſtoire (b). Il a porté au plus haut degré l'honneur de ſa famille. Voici ſes états de ſervices : Lieutenant d'artillerie (1784), Colonel d'artillerie (1794), Aide de camp du premier Conſul (1800), Général de brigade (1802), Général de diviſion, commande en chef les troupes embarquées ſur la flotte de l'Amiral Villeneuve, & enlève aux Anglais le fort du Diamant à la Martinique (1805), Gouverneur de Raguſe (1806), Gouverneur général de Veniſe (1807), Commandant de l'artillerie de la garde en Eſpagne (1808); aſſiſte à la bataille de Raab & prend cette ville; commande à Wagram la fameuſe batterie de cent canons (1809); Ambaſſadeur à Saint-Pétersbourg (1811); commande le 5e corps d'armée, & prend part aux batailles de Lutzen & de Bautzen; reſte maître du champ de bataille à Goldberg contre 80 mille Pruſſo-Ruſſes commandés par Blücher (1813); Commandant des mouſquetaires gris (1814), Préſident du collége électoral de l'Aiſne & Pair de France (1815), Miniſtre Secrétaire d'État au département de la maiſon

(a) Lettres patentes du 20 Décembre 1817.

(b) Charles Nodier a écrit ſon article dans la *Biographie Univerſelle* de Michaud.

du Roi (1820), Maréchal de France & commandant du 5e corps d'armée en Efpagne, où il s'empare de Pampelune (1823); Miniftre d'État & Grand Veneur (1824).

Il était Cordon bleu, Grand'croix de Saint-Louis, Grand'croix de la Légion d'honneur, Grand'croix de la Couronne de fer, Grand'croix de Charles III d'Efpagne & Grand'croix de Saint-Wladimir de Ruffie.

Il avait époufé en 1789 Claude-Antoinette-Julie Le Duc, née en 1772, fille de Claude-Marie Le Duc, Maréchal de camp & Infpecteur général d'artillerie, & de Marie-Charlotte-Françoife-Victoire de Ronty, Dame de Richecourt, en Picardie, de laquelle il eut trois enfants :

1. Auguste-Jean-Alexandre de Lauriſton, qui fuit.
2. Napoléon-Adolphe, Comte de Lauriſton, né en 1805, filleul de Napoléon Ier; Officier aux huffards de la garde, démiffionnaire en 1830, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Efpagne, mort le 13 Mars 1867, fans avoir été marié.
3. Louise-Coralie de Lauriſton, mariée en 1822 au Comte Hocquart de Turtot, Chambellan du Roi Charles X. De cette alliance vinrent deux enfants :
   I. Louis, Comte Hocquart de Turtot, ancien Capitaine d'artillerie, marié, en Juillet 1858, à Clémentine Cossin de Chourses, morte fans poftérité en 1859.
   II. Henri-Hyacinthe, Vicomte Hocquart, ancien Capitaine de frégate, Officier de la Légion d'honneur, marié, en Août 1864, à Marie-Blanche-Louife-Sophie de Mirville, fille du Marquis de Mirville & de Mathilde de la Pallu. De cette union deux fils.

IX. DEGRÉ.

Auguste-Jean-Alexandre Law, 2e Marquis de Lauriſton, né à La Fère le 10 Octobre 1790, mort à Paris le 27 Juin 1860, Général de brigade. Voici fes états de fervices : Page de Napoléon Ier; Lieutenant au 20e de chaffeurs à cheval, il fait prifonnier dans un combat fingulier un Colonel de uhlans, & pour cette action il eft décoré par Napoléon fur le champ de bataille (1809). Il fe fignale à Raab & Wagram (1809), Officier d'ordonnance de Napoléon Ier (1811), Chef d'efcadrons au 1er régiment des gardes d'honneur & Officier de la Légion d'honneur (1813), nommé Colonel (1814); commande les chaffeurs à cheval du Cantal (1815), Colonel du 2e cuiraffiers de la garde (1821); fait la guerre d'Efpagne, eft nommé Maréchal de camp à Madrid, & met en déroute, à San-Lucar-la-Mayor, l'arrière-garde de l'armée de Lopez-Banos (1823); Infpecteur général de cavalerie (1824-1830); Gentilhomme de la Chambre, Pair de France par la mort de fon père (1828); Repréfentant de l'Aifne à l'Affemblée légiflative & Colonel de la 10e légion de la garde nationale (1849).

Il était Chevalier de Saint-Louis, Grand Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Efpagne & des Saints Maurice & Lazare.

Il avait époufé en 1820 Jeanne-Louife-Délie Carette, morte en 1854, dont il a laiffé trois fils :

1. Alexandre-Louis-Joseph Law, Marquis de Lauriſton, qui fuit.
2. Charles-Louis-Alexandre Law, Comte de Lauriſton, né le 25 Juillet 1824, filleul du Roi Charles X & de la Dauphine, ancien Capitaine de cavalerie, marié, le 15 Avril 1852, à Marie-Félicie Pascal, fille de Pierre-Marius-Frédéric Pascal, ancien Repréfentant des Bouches-du-Rhône, & d'Henriette-Françoife-Émilie d'Assailly. De ce mariage trois fils & une fille :
   I. Jacques-Louis-Alexandre-Henri de Lauriſton, né le 25 Juillet 1853.

II. Pierre-Jules-Louis-Roger de Lauriſton, né le 5 Janvier 1857.
III. Émile-Paul-Louis-Hubert de Lauriſton, né le 21 Août 1860.
IV. Jeanne-Marie-Louise-Antoinette de Lauriſton, née le 17 Janvier 1862.

3. Arthur-Louis-François Law, Comte de Lauriſton, né en 1829, Capitaine au 7e cuiraſſiers, Officier d'ordonnance de l'Empereur, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de Saint-Staniſlas de Ruſſie, Commandeur de l'ordre de François-Joſeph d'Autriche, &c.; a fait les campagnes d'Italie, de Syrie & de Cochinchine.

X. *DEGRÉ.*

Alexandre-Louis-Joseph Law, 3e Marquis de Lauriſton, chef du nom & des armes, né à Paris en 1821, Élève de l'École polytechnique en 1840, Officier d'artillerie, démiſſionnaire en 1849, a épouſé, le 8 Août 1849, Marie-Pauline Lanjuinais, fille du Comte Lanjuinais, ancien Pair de France, & de Cécile-Hilaire Dornau. De cette union ſont iſſus :

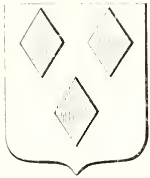
1. Henri de Lauriſton, né le 25 Septembre 1850.
2. Jeanne-Louise-Marie-Thérèse de Lauriſton, née le 11 Novembre 1852.

Résidences : Paris & le château de Fréchines.

DE LESPINAY,

Anciens Seigneurs de Marterille, de Pancy, de Cerny, &c.

EN PICARDIE, EN BEAUVAISIS ET DANS LE SOISSONNAIS.



D'Argent à trois Loſanges de Gueules, poſées deux & une.

D'Hozier a conſacré à cette famille, au IIe Regiſtre de cet Armorial, p. 719-724, une notice généalogique s'arrêtant au Xe degré, dont nous donnons la continuation.

X. DEGRÉ.

LOUIS-JEAN de Leſpinay, Seigneur de Pancy, Chamoulle, Colligis, Cerny, fils de JACQUES de Leſpinay, IIIe du nom, & de Demoiſelle Michelle-Charlotte-Catherine DE LENS, né le 25 Août 1730, épouſa, le 30 Avril 1772, Marie-Louiſe-Madeleine D'AVESNES, fille de Louis D'AVESNES, IIIe du nom, Vicomte de Cromalle, Seigneur d'Harmouville, Touſſicourt, du Pleſſis, &c. De ce mariage il eut cinq enfants :

1. JACQUES-FERDINAND-LOUIS de Pancy, auteur de la branche aînée, marié le 19 Octobre 1797, avec Demoiſelle Marie-Reine-Françoiſe-Félicité DE BABINEL DE MERVIEL, dont poſtérité.
2. CHARLES-CASIMIR-MARIE-GABRIEL, qui ſuit.
3. JACQUES-LOUIS, auteur de la troiſième branche, mentionnée ci-après.
4. N. de Leſpinay, mariée, le 23 Juin 1797, à N.... BAUGIER DE BIGNIPONT.
5. Demoiſelle de Leſpinay de Cerny.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-CASIMIR-MARIE-GABRIEL de Leſpinay de Pancy, Chevalier, né en 1778, épouſa, le 28 Février 1796, Marie-Louiſe-Françoiſe DE BAUDREUIL, fille de Jean-François-Charles-Bernard DE BAUDREUIL, Chevalier, Sieur de la Motte, & de Demoiſelle Étiennette-Antoinette-Éliſabeth RILLART DE VERNEUIL. Décédé le 1er Septembre 1863, laiſſant de ſon union deux enfants :

1. JACQUES-FERDINAND-ÉTIENNE, qui ſuit.
2. JEANNE-JACQUETTE de Leſpinay de Pancy, mariée en 1826 à Joſeph-Louis-Roſe DE LA SALLE-SAINT-GERMAIN, Chef d'eſcadron, Officier de la Légion d'honneur. De cette alliance vint :

   CAROLINE de la Salle-Saint-Germain, mariée à Mr DE GAUVAIN.

XII. DEGRÉ.

JACQUES-FERDINAND-ÉTIENNE de Lefpinay, Chevalier, époufa en 1826 Eugénie PRÉVOT DE VAUDIGNY, d'où :

1. FLORIMOND-LÉOPOLD, qui fuit.
2. GABRIELLE-CLOTILDE de Lefpinay, née en 1827, époufa en 1848 Charles-Nicolas-Édouard DE THIÉRIET DE LUYTON, Lieutenant-Colonel de gendarmerie, Chevalier de la Légion d'honneur, d'où plufieurs enfants.

XIII. DEGRÉ.

FLORIMOND-LÉOPOLD de Lefpinay, époufa en 1855 Demoifelle Marie-Pauline-Henriette DE COUDENHOVE, fille de Charles-Marie DE COUDENHOVE, demeurant à Fléville (Ardennes), & de Louife-Élifabeth DE BEFFROY. Décédé en Septembre 1860, il laiffa de fon union :

1. CHARLES-EUGÈNE-ÉDOUARD, né en 1859.
2. THÉODORE-ÉDOUARD, né en 1860.
3. MARIE-EUGÉNIE-VALENTINE, née en 1858.

TROISIÈME BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

JACQUES-LOUIS de Lefpinay de Cerny, Officier de carabiniers, Officier de la Légion d'honneur, né le 4 Avril 1782, époufa, le 22 Octobre 1814, Armande-Marie-Louife D'Y DE RÉSIGNY, fille de Marie-Louis-Étienne D'Y DE RÉSIGNY, Chevalier, & de Marie-Louife DE MACQUEREL DE PLEINE-SELVE. De cette alliance vinrent :

1. CHARLES-FLORIMOND-MARIE, qui fuit.
2. REINE-SIDONIE de Lefpinay de Cerny, née en 1822.

XII. DEGRÉ.

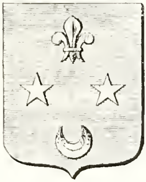
CHARLES-FLORIMOND-MARIE de Lefpinay de Cerny, porte le titre de Vicomte de Cerny, en fouvenir de ce fief vicomtal poffédé par fa famille; né en Août 1818, marié, le 25 Novembre 1844, à Demoifelle Alexandrine-Marguerite DE CABARET D'ETREPY, fille de Alexandre-Xavier DE CABARET D'ETREPY & de N. DE BERNOUTY.

DE LESSERT OU DE LESSERT (a).

DE COSSONAY ET DE BOUGY.

Anciens Seigneurs d'Outard (AU PAYS DE VAUD).

EN ISLE DE FRANCE ET EN SUISSE.



D'Azur à une Fleur de lis poſée en chef, deux Étoiles en faſce & un Croiſſant en pointe, le tout d'Or; aliàs : *la Fleur de lis d'Or, les Étoiles & le Croiſſant d'Argent* (b). SUPPORTS : *deux Lévriers, la tête contournée.* DEVISE : Tout vient de Dieu.

Cette famille qui a produit un Baron de l'Empire français ſous Napoléon I[er], un Pair de France ſous le Roi Louis-Philippe I[er], deux Membres de l'Inſtitut de France, deux Grands Officiers de la Légion d'honneur, un Grand-Croix de l'ordre royal d'Iſabelle-la-Catholique d'Eſpagne & des Chevaliers de divers ordres, paraît originaire du pays de Vaud en Suiſſe (c), où on la trouve dès le milieu du XVI[e] ſiècle & d'où, vers 1723, elle a paſſé dans le Lyonnais & de là dans l'Iſle de France, attirant à elle l'eſtime publique par ſon honorabilité, le caractère élevé de pluſieurs de ſes membres & les ſervices qu'ils ont rendus à leur pays & à la ſociété.

En 1561, PIERRE de Leſſert, fils de RAYMOND de Leſſert, du Mont-ſur-Lauſanne, était à Montmélian, au ſervice du Duc de Savoie, ſous les ordres du Capitaine Michel de Jouxtens, & le 14 Juillet 1562, il faiſait partie d'un détachement d'hommes d'armes, deſtinés « à aller en guerre pour le maintien de la Parole de Dieu » & qui firent « monſtre » à Lauſanne ſous le commandement de Claude de Praroman (*d*).

La deſcendance de Pierre a formé une branche qui s'eſt éteinte à Lauſanne vers

(*a*) L'orthographe de ce nom a varié. Dans les anciens actes, on trouve : *De L'Eſſert, De Leſſert,* ou *de Leſſert* & depuis la Revolution de 1789, on a ſouvent écrit *Deleſſert*. La première de ces variantes ſerait la plus conforme à la véritable étymologie, un grand nombre de localités & de villages, tant dans la Suiſſe Romande que dans le centre de la France, portant le nom d'*Eſſert*, ou de *L'Eſſert*, dont la ſignification eſt la même que celle de l'ancien mot français *Eſſart*, ſoit « défrichement »; mais c'eſt la ſeconde variante « *De Leſſert* » que l'on rencontre ordinairement ſur les regiſtres de l'état civil & qui a été adoptée par la majeure partie des membres de cette famille.

(*b*) Suivant l'Armorial du canton de Vaud, le ſceau d'ABRAHAM De Leſſert & des empreintes de cachets ſur des actes des XVII[e] & XVIII[e] ſiècles.

(*c*) D'après une tradition très-vague, la famille De Leſſert ſerait jadis venue de l'étranger dans le pays de Vaud, pour y trouver le libre exercice du culte réformé auquel elle s'eſt attachée de très-bonne heure; mais juſqu'à préſent rien n'eſt venu confirmer cette tradition qui, ſelon toute probabilité, eſt inexacte. En tous cas, c'eſt à tort que dans un grand nombre de notices & d'articles biographiques ſur des membres de cette famille, il a été dit que, chaſſée de France par des perſécutions, elle s'était réfugiée en Suiſſe à la ſuite de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, car ſon exiſtence dans le pays de Vaud bien avant la Saint-Barthélemy (1572) eſt prouvée d'une manière poſitive.

(*d*) Archives de la ville de Lauſanne.

la fin du XVII[e] siècle, après avoir figuré dans les Confeils & la Magiftrature de cette ville, ancienne Cité Impériale.

Une autre branche, celle de Coffonay, qui fait l'objet de la préfente notice, commence fa filiation fuivie à Jacques ci-après, dont on a lieu de croire que le père s'appelait Claude de L'Effert.

PREMIER DEGRÉ.

Jacques De Leffert, qualifié « honorable », vivait pendant la feconde moitié du XVI[e] fiècle & réfidait au bailliage de Moudon (pays de Vaud). En 1608, lors du mariage d'Abraham, fon fils, avec Jeanne-Sufanne Berthex, il n'exiftait plus.

II. DEGRÉ.

Abraham De Leffert, né au pays de Vaud vers 1576, Notaire Juré par ordonnance du Confeil fouverain de l'état de Berne du 30 Novembre 1602, acquit en 1614 le droit de bourgeoifie (*a*) à Coffonay, près Laufanne, & fut en 1635, établi « Commiffaire rière les feigneuries d'Aclens & de Romanel », par noble, magnifique & puiffant Seigneur Ifaac d'Allinges, Baron de Coudrée, Seigneur de Vuillerens, Beauregard & autres lieux. Il avait époufé : 1° en 1608, Jeanne-Sufanne Berthex (*b*), décédée fans enfants, fille d'egrège Moyfe Berthex, poffeffeur d'un fief à Penthaz, & de noble Judith du Nant; 2° vers 1632, Louife de Charrière (*c*), dont, outre deux filles, les deux fils ci-après :

1. Albin, né à Coffonay en 1637 & qui eut pour parrain Noble Albin de Chandieu, petit-fils d'Antoine de Chandieu, un des premiers théologiens de la Réforme. Mort en bas âge.
2. Nicolas, né à Coffonay en 1640, marié, le 5 Janvier 1663, à Jeanne-Françoife Paindavoine (*d*), mort fans poftérité en 1671.

Abraham époufa en troifièmes noces en 1642 Jeanne-Marie d'Arnex (*e*), dont Jean-Jacques, qui fuit, & mourut à Coffonay le 7 Décembre 1642, après avoir inftitué Jeanne d'Arnex « tutrice & gouvernante de fes enfants & de fes biens, fans compte rendre (*f*) ».

III. DEGRÉ.

Jean-Jacques De Leffert, né pofthume à Coffonay en Mai 1643, fut Châtelain de Lifle & de Grancy, Membre du Confeil de Coffonay & Capitaine de dragons. Il combattit bravement à la bataille de Vilmergen, donnée, le 25 Juillet 1712, entre les Cantons réformés & les Cantons catholiques, & mourut à Coffonay en 1715.

(*a*) La poffeffion ou à défaut l'achat d'un droit de bourgeoifie, dont le coût eft fouvent fort élevé, eft encore exigé de nos jours de tout individu voulant exercer des droits civiques dans le canton de Vaud.

(*b*) Berthex, au pays de Vaud, porte : *d'Azur au Cerf naiffant d'Argent, accompagné de deux Étoiles du même, l'une en chef à dextre, l'autre en pointe à feneftre.*

(*c*) Ancienne famille qui avait droit de bourgeoifie à Coffonay & qui a poffedé les feigneuries ou fiefs d'Alens, Senarclens, Mex, Penthaz, Bournens, Severy, &c. (voir *Mémoires & Documents de la Société d'Hiftoire de la Suiffe Romande*, tome XV, Fiefs Nobles de la baronnie de Coffonay).

(*d*) Famille citée dès l'an 1421. En 1470, Noble Pierre Paindavoine poffédait le fief d'Alens qui paffa plus tard aux Charrière, & en 1538, Michel Paindavoine fit l'acquifition de celui de Prévondavaux. (Fiefs Nobles de la baronnie de Coffonay.) Dans les *Anciennes réformations de l'évefché de Saint-Malô*, publiées en 1864 par M. Henri des Salles, on voit figurer un Pierre Paindavoine parmi les Commiffaires pour la recherche de la Nobleffe en 1440; on ne fait s'il y avait communauté d'origine entre lui & les Paindavoine du pays de Vaud.

(*e*) Arnex ou Arney. Famille féodale defcendant de Vuitbert d'Arnex, Chevalier, vivant en 1109 *Hiftoire d'Orbe*, par le Baron de Gingins-la-Sarra, & La Chenaye-Defbois, art. d'Arnay).

(*f*) Archives de la famille. Homologation du teftament d'Abraham De Leffert, par la noble Juftice de Coffonay.

Il avait épousé, suivant contrat du 23 Novembre 1672, Jeanne-Pernette, fille de Félix Monod de Ballens (a), Châtelain de Byère, & d'Anne de Monterjau, & eut de cette union, outre cinq filles, cinq fils dont les noms suivent :

1. Gérard-Jacques, né à Cossonay en 1678, marié à Jeanne Élisabeth Corday (aliàs Cordey), fille ou sœur de Jean-Louis Corday (b), Assesseur baillival de la ville d'Yverdon.
2. Gabriel, Châtelain de Disy & Conseiller de Cossonay, marié à Anne Barde (c); décédé en 1738.

(Branches éteintes.)

3. Paul, qui assista à la bataille de Malplaquet en 1709. Capitaine au régiment bernois de Morges dès 1741, Châtelain de Grancy & Conseiller de Cossonay. Mort sans alliance.
4. Benjamin, qui suit.
5. Jean-Claude, décédé le 27 Janvier 1723 au Cap Français, Ile de Saint-Domingue.

IV. DEGRÉ.

Benjamin De Lessert, né à Cossonay le 12 Juin 1690, fit ses études aux académies de Lausanne & de Genève, puis se rendit à Lyon, où en 1723, avec le concours d'amis appartenant aux familles de Sellon (*d*) & Boissier (*e*) de Genève, il jeta les premiers fondements d'un établissement commercial, dont il devint plus tard le seul chef, & qui par la suite donna naissance à une des grandes maisons financières de Paris.

Vers 1730, il épousa Marguerite, fille d'Étienne Brun (*f*), Banquier à Lyon, & de Marie Sabatier, & sœur de Marie-Françoise Brun, mariée en 1749 à François d'Arnal, Écuyer, dont la petite-fille, Mlle de Villas, épousa en premières noces Arthur de Cazenove, Chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller général, & en secondes noces en 1853 Jean-Alphonse Gilardin, Commandeur de la Légion d'honneur, nommé en 1868 Premier Président de la Cour impériale de Paris.

En 1756, Benjamin De Lessert fit l'acquisition du domaine de Bougy-Saint-Martin près Aubonne (pays de Vaud), terre encore possédée par ses descendants, puis, ayant appelé ses fils à prendre part à la direction de sa maison de commerce qu'il avait réussi à placer au nombre des plus honorables de la ville de Lyon, il se retira à Cossonay où il mourut à la fin de l'année 1765. Il eut trois fils :

1. Jean-Jacques, qui suit, auteur de la branche aînée, dite de Cossonay & d'Outard.
2. Étienne, auteur de la branche cadette, établie à Paris, dont l'article suivra.
3. Paul-Benjamin, auteur de la troisième branche rapportée plus loin.

(a) Tige des Monod, Seigneurs de Ballens & de Froideville, Barons & Vicomtes de Froideville; famille qui a fourni à la Prusse plusieurs Généraux, & à la France un Commandant du château de Brest, dans la personne du Marquis de Colmans, Seigneur de la Roche-Monod.

(b) Famille qui dès le XIVe siècle possédait le droit de bourgeoisie à Yverdon au pays de Vaud. En 1477, François Corday était Châtelain de ladite ville. Plusieurs Corday ont été Officiers supérieurs au service de Piémont.

(c) Armes : *d'Azur à un Arbre d'Or; au Chef denché de trois pièces & demie du même.* La République de Genève a eu un Conseiller d'État de cette famille.

(d) Famille originaire de Nîmes, réfugiée à Genève, qui a possédé la seigneurie d'Allaman, au pays de Vaud, & a reçu le titre de Comte du Saint-Empire.

(e) Famille qui descend de Noble Antoine Boissier, de Ponsin en Genevois, Conseiller du Duc de Savoie en 1460.

(*f*) Brun, originaire de Provence ou de Languedoc, porte : *d'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Têtes de maure de Sable; au Chef d'Azur, chargé d'un Croissant, accosté de deux Étoiles d'Or.*

BRANCHE de COSSONAY et d'OUTARD (Pays de Vaud).

V. DEGRÉ.

Jean-Jacques De Leſſert, Seigneur d'Outard, Capitaine de mouſquetaires, Conſeiller de Coſſonay, né à Lyon le 27 Février 1731, établit en 1761 ſa réſidence ſur les terres patrimoniales de ſa famille, au pays de Vaud, & devint par la ſuite propriétaire du château de Coſſonay, jadis prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, inféodé en 1672 par le Conſeil ſouverain de Berne aux Seigneurs de Penthaz pour leur ſervir de maiſon ſeigneuriale. En 1792, il fit partie du Corps d'obſervation placé ſur les frontières ſuiſſes par le gouvernement Bernois & fut en 1808 élu Membre du Grand Conſeil du canton de Vaud. Par contrat paſſé à Aubonne, le 28 Avril 1768, Jean-Jacques De Leſſert s'allia à Madeleine-Françoiſe de Mestral (*a*), fille de Gabriel-Henri de Mestral de Belles Truches & d'Éliſabeth de Joffrey; ce mariage lui apporta le fief ſeigneurial d'Outard près Gimel. Il mourut à Ouchy-ſous-Lauſanne, le 9 Mars 1817, laiſſant :

1. Étienne-Henri, né à Bougy le 18 Juin 1774, Capitaine d'artillerie dans les milices vaudoiſes, par brevet du 16 Février 1820, Membre du Grand Conſeil du canton de Vaud, chef de la maiſon de banque De Leſſert-Will, Correſpondant de la Société Linnéenne de Paris & Membre de diverſes Sociétés de bienfaiſance & d'utilité publique; marié, le 14 Décembre 1801, à Alice-Louiſe-Françoiſe Will, fille de Louis Will, de Heidelberg, & ſœur de la Comteſſe Pillet-Will de Paris. Mort en 1840 à Ouchy, ſans poſtérité.
2. Louis-Benjamin-Marie, né à Aubonne le 26 Février 1777, Banquier à Naples, décédé à Cudreſin (canton de Vaud) en 1822, ſans alliance.
3. Baptiste-Jean-Marie, qui ſuit.
4. Marguerite-Élisabeth-Gabrielle, née à Bougy en 1770, décédée ſans alliance en 1827.
5. Laure-Renée-Livie-Jacqueline, née à Bougy le 1er Mars 1772, mariée en 1807 à Jules-Paul-Benjamin De Leſſert, de Paris, ſon couſin (voir branche cadette, VIe degré); décédée à Paris en 1823.

VI. DEGRÉ.

Baptiste-Jean-Marie De Leſſert, né à Coſſonay le 1er Décembre 1781, Capitaine de carabiniers dans les milices de l'état de Vaud, marié : 1° le 21 Octobre 1805, à ſa couſine Jeanne-Émilie De Leſſert, de Paris (voir branche cadette, Ve degré), décédée le 21 Janvier 1830; 2° à Wilhelmine de Gumoens (*b*), veuve du Colonel de Hallwyl, décédée en 1845.

Il mourut à Lauſanne le 20 Novembre 1850, laiſſant de ſon premier mariage :

1. Adolphe-François, dont l'article vient ci-après.
2. Étienne-Gabriel-Jules, dont il ſera fait mention plus loin.
3. Anne-Madeleine-Alexandrine, née en 1808, décédée ſans alliance.
4. Louise-Julie, née le 9 Avril 1811, mariée en 1833 à Adrien de Constant-Rebecque (*c*). De ce mariage : Louise de Conſtant, qui a épouſé Henri, Comte de Puckler.

(*a*) Ancienne famille du pays de Vaud qui a poſſédé les ſeigneuries ou fiefs de Vincy, Grancy, Vuillerens, Pampigny, Lavigny, Saint-Saphorin, &c. Armes : *de Gueules a la Bande componée d'Or & d'Azur, de 6 pièces.*

(*b*) Antique maiſon du pays de Vaud qui a poſſédé les ſeigneuries de Gumoëns-le-Châtel (aujourd'hui Saint-Barthélemy), de Gumoëns-la-Ville, de Biolay-Magnou, &c. En 1096, Burchard de Gumoëns était Vidomne d'Orbe pour le Comte de Bourgogne.

(*c*) De la famille de Benjamin-Conſtant de Rebecque, le célèbre publiciſte.

VII. DEGRÉ.

Adolphe-François De Leffert, né à Coffonay le 15 Septembre 1809, Naturalifte & Membre de plufieurs Sociétés favantes, connu par un féjour de fix années dans les Indes, pendant lequel il raffembla de nombreufes collections d'animaux & d'infectes, dont s'eft enrichi le Mufeum d'hiftoire naturelle de Paris (*a*). Mort en Suiffe au château de Saint-Barthélemy le 6 Avril 1869, laiffant de fon mariage, contracté en 1847, avec Camille Godart van Verploegh (*b*), un fils nommé Alfred, né le 3 Octobre 1853.

VII. DEGRÉ.

Étienne-Gabriel-Jules De Leffert, fils cadet de Baptiste-Jean-Marie, né à Coffonay le 24 Novembre 1812, fuivit la carrière militaire & devint Capitaine de uhlans au fervice de Würtemberg. Rentré dans fa patrie, il époufa, le 7 Juillet 1847, Albertine-Antoinette-Sophie-Pauline de Loys (*c*), fille de Jean-Louis de Loys & d'Émilie de Haller, & mourut à Laufanne en 1868, laiffant trois enfants :

1. Jules-Fernand, né le 22 Avril 1850, poffeffeur du domaine d'Oufard, ancien fief feigneurial de fon bifaïeul.
2. Marie-Émilie, née en 1848.
3. Gabrielle-Camille-Marie-Madeleine, née le 16 Février 1852.

BRANCHE CADETTE établie a paris.

V. DEGRÉ.

Étienne De Leffert, fecond fils de Benjamin (voir plus haut), né à Lyon le 2 Mai 1735, marié à Lyon vers 1766 à Madeleine-Catherine Boy de la Tour (*d*), dont il eut :

1. Jules-Jean-Jacques, né à Lyon, mort en bas âge.
2. Jacques-François-Gabriel-Étienne, né à Lyon le 5 Mars 1771, Membre de la Société d'hiftoire naturelle d'Édimbourg dès 1788. Ayant combattu dans la journée du 10 Août 1792, pour la défenfe du Trône & des Lois, il fe vit profcrit & contraint de quitter la France. Mort à New-York (Amérique) en 1794.
3. Jules-Paul-Benjamin, qui fuivra.
4. Anne-Pierre-Alexandre, né à Lyon le 17 Avril 1776, Banquier à Paris, décédé en 1833.
5. François-Marie, mentionné après fon frère Jules-Paul-Benjamin.
6. Abraham-Gabriel-Marguerite, que l'on retrouvera plus loin.
7. Marguerite-Madeleine, née à Lyon le 26 Août 1767, mariée à Jean-Antoine Gautier (*e*), Banquier à Paris; décédée en 1839.

(*a*) Plufieurs rapports ont été lus à l'Inftitut, par MM. de Blainville & Duméril, fur les collections rapportées par M. Adolphe De Leffert & comprenant plus de douze cents mammifères, un nombre prodigieux d'oifeaux, des reptiles empaillés ou confervés dans l'alcool, une collection confidérable de poiffons, des infectes de tous les ordres, des coquilles, des minéraux & des plantes, nous dit M. Guérin Méneville dans une étude fur les travaux de ce naturalifte (*Souvenirs d'un voyage dans l'Inde exécuté de 1834 à 1839*; Paris, 1843).

(*b*) Famille d'origine hollandaife. Armes : *d'Or à trois Aiglettes de Sable.*

(*c*) Armes : *d'Azur au Demi-vol d'Or.* Famille qui remonte au XIV[e] fiècle & qui a poffédé les feigneuries de Marnand, Middes, Trey, Bochat, Villardin, Chavannes, Chefeaux, Saint-Georges, &c., au pays de Vaud.

(*d*) Boy de la Tour, en la Comté de Neuchatel, originaire de France, porte : *d'Azur à la Champagne d'Or, fupportant une Tour d'Argent, furmontée d'une Étoile à 6 rais du même & environnée d'un Bois de Sinople.*

(*e*) Famille patricienne de la République de Genève qui remonte à Louis Gautier, Confeiller de Genève, anobli en 1524 par l'Empereur Charles-Quint. Armes : *d'Azur à 5 Lofanges d'Argent, rangés en croix.*

8. Jeanne-Émilie, née à Paris le 22 Février 1778, mariée à ſon couſin Baptiste-Jean-Marie De Leſſert de Coſſonay; morte à Lauſanne le 21 Janvier 1830.

En 1777, Étienne De Leſſert quitta Lyon & alla fonder une maiſon de Banque à Paris où il ne tarda pas à ſe placer au premier rang, parmi les grands chefs d'entrepriſes commerciales & financières. L'infortuné Louis XVI lui donna une preuve de confiance & d'eſtime, en lui remettant des ſommes importantes pour combattre une criſe qui frappa l'induſtrie des ſoies en France, pendant la guerre d'Amérique en 1782 & qui privant d'ouvrage une multitude d'ouvriers, pouvait compromettre la paix publique. Grâce à d'habiles combinaiſons commerciales, les ateliers ſe rouvrirent, le travail reparut, & la proſpérité qui en réſulta permit de reſtituer au Tréſor les capitaux avancés au lieu de les employer en ſecours. Étienne De Leſſert fut le fondateur de la première compagnie françaiſe d'aſſurance contre l'incendie & provoqua la création de la Caiſſe d'eſcompte qui ſervit de modèle pour l'organiſation de la Banque de France. Empriſonné ſous la Terreur en 1792, il ne dut ſa miſe en liberté qu'à la chute de Robeſpierre; laiſſant alors la direction de ſa maiſon à ſes fils, il voua de nouveau ſon activité & ſa haute intelligence au ſervice de ſon pays. On lui doit, entre autres, l'amélioration des laines indigènes par l'introduction en France de 6000 moutons mérinos d'Eſpagne, le perfectionnement des méthodes pratiques d'agriculture & le développement de l'induſtrie des tiſſus de gaze.

Telle fut la carrière d'Étienne De Leſſert qui refuſa les places & les diſtinctions auxquelles la grande conſidération dont il jouiſſait, tant en France qu'à l'étranger, & les ſervices qu'il avait rendus au commerce & à l'induſtrie, lui avaient donné des droits. Il mourut à Paris le 18 Juin 1816, laiſſant (dit le *Journal du commerce,* du 22 Juin 1816) « un nom à jamais recommandable aux yeux de l'Europe commerciale & placé l'un des premiers ſur la liſte des négociants qui ont « honoré leur pays, comme celui des Pourtalès, des Oberkampf, &c. ».

VI. DEGRÉ.

Jules-Paul-Benjamin De Leſſert, Baron de l'Empire français par Lettres patentes du 19 Septembre 1812, Grand Officier de la Légion d'honneur, Membre de l'Inſtitut, &c., naquit à Lyon le 14 Février 1773. Entré à l'École d'artillerie de Meulan, il en ſortit avec le grade de Capitaine & devint Aide de camp du Général Kilmaine pendant les campagnes de 1793 & 1794. Il ſe diſtingua aux ſiéges de Maubeuge & d'Ypres, puis fut nommé Commandant de la place d'Anvers. Rappelé par ſon père, dont la ſanté était altérée par dix-huit mois paſſés dans les priſons de la Terreur, il prit à la fin de 1794, la direction de l'importante maiſon financière que celui-ci avait fondée. « Là, nous dit un article biographique (*a*), « commença pour Benjamin De Leſſert une vie qui eut auſſi ſa grandeur & ſon « patriotiſme par les ſervices rendus à l'État, dans un temps où le commerce intérieur & le génie manufacturier devaient fournir à la France ce que la guerre « lui interdiſait de recevoir de l'étranger. » Dès 1801, il fonda à Paſſy la première filature de coton, puis en 1812, une uſine pour extraire le ſucre de la betterave. L'Empereur Napoléon Ier à cette occaſion le décora de ſa propre main. Benjamin De Leſſert devint ſucceſſivement Juge conſulaire, Régent de la Banque de France & Membre du Conſeil général du commerce. En 1814, il prit part à la défenſe de Paris, comme Colonel de la garde nationale. De 1817 à 1823 & de 1827 à 1842, il ſiégea à la Chambre des Députés, dont il fut à deux repriſes Vice-

(*a*) Voir le *Journal des Débats* du 3 Mars 1847.

Préſident; en cette dernière qualité, il fut appelé, le 30 Mai 1837, à l'honneur de ſigner comme témoin l'acte de mariage du Duc d'Orléans, Prince royal, avec la Princeſſe de Mecklembourg-Schwerin.

En outre de ſes nombreux travaux commerciaux & politiques, il s'occupait avec ardeur de la moraliſation & du bien-être des populations & fut un des fondateurs des caiſſes d'épargne & de pluſieurs autres inſtitutions philanthropiques. Il conſacra également une partie de ſon temps & de ſa grande fortune à l'étude des ſciences & à l'encouragement des Beaux-Arts; nous rappellerons ici la formation d'un herbier contenant 86,000 eſpèces, d'un célèbre muſée conchyliologique & d'une galerie de tableaux renommée.

Le Baron Benjamin De Leſſert eſt mort à Paris le 1er Mars 1847, ſans laiſſer de poſtérité de Laure-Renée-Livie-Jacqueline De Leſſert de Coſſonay (voir p. 4), ſa couſine, qu'il avait épouſée le 22 Août 1807.

VI. DEGRÉ.

François-Marie De Leſſert (dit Deleſſert), frère du précédent, né à Paris le 2 Avril 1780, Officier de la Légion d'honneur & Membre de l'Inſtitut. Il prit part de bonne heure à la direction de la maiſon de Banque de ſon père, dont il devint par la ſuite le chef. Il remplit à pluſieurs repriſes les fonctions de Préſident de la Chambre de commerce de Paris & fut membre de la Chambre des Députés de 1831 à 1834, & de 1838 juſqu'en 1848. La révolution de Février, qui le trouva Vice-Préſident de cette Aſſemblée, étant venue mettre un terme à ſa vie politique, il ſe conſacra au développement de diverſes inſtitutions philanthropiques & reſta Préſident de la Caiſſe d'épargne juſqu'à ſa mort, qui eut lieu le 15 Octobre 1868.

Il avait épouſé à Paris Julie-Éliſabeth-Sophie, fille de Jean-Antoine Gautier, dont il eut, outre d'autres enfants, décédés jeunes :

1. François-Benjamin-Marie, qui ſuit.
2. Stéphanie-Madeleine-Caroline, mariée à Paris au Baron Jean-Henri Hottinguer (*a*), Chevalier de la Légion d'honneur, Régent de la Banque de France.
3. Madeleine, mariée à Paris au Baron Frédéric Bartholdi (*b*), Conſeiller à la Cour des comptes, Chevalier de la Légion d'honneur.

VII. DEGRÉ.

François-Benjamin-Marie Deleſſert, né à Paris le 17 Novembre 1817, Repréſentant du département de la Seine à l'Aſſemblée légiſlative en 1849, Juge au Tribunal de commerce de Paris & Chevalier de la Légion d'honneur; marié à Blanche, fille d'Henri, Baron de Triqueti; décédé ſans poſtérité le 25 Janvier 1868.

VI. DEGRÉ.

Abraham-Gabriel-Marguerite De Leſſert (ou Deleſſert), dernier des fils d'Étienne, ci-deſſus, Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de l'ordre

(*a*) Armes : *Parti : au 1er, de Gueules à la Croix pattée, accompagnée en chef d'un Fer de hallebarde, & en pointe d'un Coupeau de 3 pièces, le tout d'Argent ; au 2e, Bandé d'Or & d'Azur de 6 pièces.*

(*b*) Armes : *Écartelé : au 1er, d'Azur à l'Épée en pal d'Argent dans un Orle de même ; au 2e, d'Argent à la Bande de Gueules ; au 3e, d'Argent plein ; au 4e, d'Azur à la Molette accompagnée en chef de deux Larmes d'Argent.*

d'Isabelle la Catholique, Commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, naquit à Paris le 17 Mars 1786. Adjudant-Commandant dans la garde nationale, il prit en 1814 une part brillante à la défense de Paris &, en qualité de Général de brigade, il combattit énergiquement à la tête des gardes nationales de la Seine, l'émeute des 5 & 6 Juin 1832. Après avoir été Maire de Passy de 1830 à 1834, il devint successivement Préfet du département de l'Aude, puis du département d'Eure-&-Loir en 1834, Préfet de Police & Conseiller d'État en 1836, & fut, en récompense de ses nombreux services, élevé en 1844 à la dignité de Pair de France, par le Roi Louis-Philippe.

Après la révolution de 1848, il se retira du monde politique & mourut à Passy le 29 Janvier 1858. Peu d'heures avant sa fin, la visite de l'Impératrice Eugénie vint lui apporter un auguste & touchant témoignage de sympathie & d'estime.

De son mariage, contracté en 1824 avec Charlotte-Marie-Valentine-Joséphine de La Borde, fille du Comte Alexandre de La Borde & de Marie-Anne-Thérèse Sabatier de Cabre, Gabriel De Lessert laissa :

1. Édouard-Alexandre-Henri, qui suit.
2. Cécile-Julie-Thérèse, mariée : 1° à Alexis Vicomte de Valon, décédé en 1851 ; & 2° à Sigismond du Pouget, Comte de Nadaillac.

VII. DEGRÉ.

Édouard-Alexandre-Henri Delessert, né à Paris en 1828, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de divers ordres, Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest. Il s'est occupé de travaux littéraires & a écrit divers ouvrages, entre autres des récits de voyages en Orient & en Sardaigne.

TROISIÈME BRANCHE établie en France et en Suisse.

V. DEGRÉ.

Paul-Benjamin De Lessert, dit de Bougy, troisième fils de Benjamin & de Marguerite Brun (voir p. 3), né à Lyon le 4 Décembre 1738, épousa à Paris, le 29 Janvier 1776, Marie-Anne-Susanne, fille de Pierre Massé (*a*), & petite-nièce de J.-B. Massé, Peintre du Roi & Conseiller de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture. Il établit ensuite sa résidence sur la terre de Bougy-Saint-Martin au pays de Vaud (*b*), & mourut à Lavaux, près Aubonne, le 4 Mai 1818, laissant :

1. Auguste-Étienne, qui suit.
2. Armand-Jean-Jacques, qui suivra.
3. Jacques-Louis-Paul, rapporté plus loin.
4. Adrien-Étienne, né à Bougy en 1789, mort à Paris en 1819, sans alliance.
5. Élisabeth-Jeanne-Sophie, née à Bougy le 12 Septembre 1783, mariée à François-Étienne du Roveray, fils de Jacques-Antoine du Roveray (*c*), Procureur général de la république de Genève. Décédée au Havre en 1869.
6. Cécile-Madeleine-Henriette, née à Bougy en 1785, mariée à Michel Delaroche (*d*), Chevalier de la Légion d'honneur, Maire du Havre, Membre de la Chambre des Députés, &c. Décédée au Havre le 1er Janvier 1852.

(*a*) Armes : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Lys de jardin, tigés & feuillés d'Argent.*
(*b*) Cette terre est devenue plus tard la propriété de la branche établie à Paris.
(*c*) Armes : *Écartelé : aux 1er & 4e, de Gueules à 3 Roues d'Or ; aux 2e & 3e, d'Azur au Chêne arraché d'Argent.*
(*d*) Delaroche ou De la Roche. Armes : *d'Azur à la Roche d'Argent, issante d'une Mer du même, accompagnée en chef d'un Croissant entre deux Étoiles d'Or.*

VI. DEGRÉ.

Auguste-Étienne De Leſſert, né à Boulogne, près Paris, le 6 Juillet 1778, Lieutenant de louveterie dans le département de la Loire-Inférieure de 1806 à 1808, Officier de cavalerie dans les milices de l'État de Vaud, Juge au Tribunal civil d'Aubonne, marié en 1814 à Hélène-Joſéphine Roux, d'Étoy, nièce de la Comteſſe Raymond de Boyſſeulh, née Roux (*a*). Décédé à Morges, canton de Vaud, le 28 Mars 1849. De ſon mariage, il eut :

1. Benjamin-Henri, né à Morges en 1815, mort à la Havane en 1843.
2. Charles-Paul-Ernest, né en 1817, mort en 1858, près de Santa-Fé de Bogota (Nouvelle-Grenade), où pendant quelque temps il avait été attaché à la Légation de France.
3. Gustave-Jules-Alexandre, né à Morges le 13 Août 1829, Chevalier de l'ordre de Saint-Sylveſtre, Membre de diverſes ſociétés d'utilité publique.
4. Laure-Adrienne, née en 1816, mariée à Louis Foltz, fils de Jules Foltz (*b*), Colonel d'artillerie, Intendant des poudres & ſalpêtres de l'État de Vaud.
5. Cécile-Frédérique, née en 1820, mariée en 1843 à Charles Koch (*c*), Capitaine de cavalerie dans les milices du Canton de Vaud, fils d'Auguſte Koch, Préſident du Tribunal civil de Morges. Décédée en 1862.

VI. DEGRÉ.

Armand-Jean-Jacques De Leſſert, né à Bougy le 17 Février 1780, Capitaine de grenadiers dans les milices vaudoiſes, Membre du Grand Conſeil du canton de Vaud & Syndic (ſoit Maire) de Burſinel. Auparavant il avait été l'un des chefs d'une des principales maiſons de commerce du Havre.

En 1810, il s'allia à Jeanne-Maria-Éliſabeth-Renée Archer (*d*), d'Oujonnet, & mourut à Choiſi-près-Rolle, canton de Vaud, le 15 Août 1859, laiſſant :

1. Arthur, qui ſuit.
2. Emma, née à Nantes en 1812, mariée en 1834 à Charles de Watteville.
3. Ida, née à Nantes en 1814, morte ſans alliance en 1832.
4. Valentine, née à Genève en 1826, mariée à Édouard de Muralt.

VII. DEGRÉ.

Arthur De Leſſert, né à Nantes en 1811, Capitaine de cavalerie dans les milices de l'État de Vaud, marié en 1845 à Julia Saladin, fille d'Auguſte Saladin, Baron de Lubières, & de Mary de Cazenove. De cette alliance ſont nés cinq enfants :

1. Gaston, né à Genève le 29 Janvier 1846, Sous-lieutenant d'infanterie dans les milices genevoiſes.
2. Henri, frère jumeau du précédent.
3. Fernand, né à Choiſi le 18 Octobre 1847.
4. Albert, né à Choiſi le 31 Août 1850.
5. Thérèse, née à Genève le 2 Mars 1855.

(*a*) Roux, jadis Rosso. Cette famille a pour auteur Noble Albert Roſcio ou Roſſo, de Saint-Paul de Villeneuve d'Aſti, en Piémont, qui émigra en Suiſſe vers 1575 avec Catherine de Balbi, ſa femme. Armes : *d'Azur au Lion d'Argent ; écartelé auſſi d'Azur, à la Bande d'Or, chargée de trois Tourteaux de Gueules.*

(*b*) Armes . *Coupé : au 1er, d'Or à l'Aigle de Sable ; au 2e, d'Argent à 3 Quintefeuilles de Gueules, avec une Faſce du même, crénelée de 3 pièces par le bas, brochant ſur la ligne du coupé.*

(*c*) Armes : *d'Or à la Barre ondée de Pourpre.* Famille originaire du grand-duché de Bade ; un de ſes membres était Aumônier, attaché à la Cour du Grand-Duc.

(*d*) Armes : *d'Azur à trois Flèches d'Argent, 2 & 1, la pointe en bas.*

VI DEGRÉ.

Jacques-Louis-Paul De Leffert, troifième fils de Paul-Benjamin, né à Bougy le 30 Janvier 1782. Nommé en 1839 Conful de Belgique au Havre où il fut pendant de longues années Directeur d'une importante compagnie d'Affurances maritimes. Mort à Paris le 25 Juillet 1863. Il avait été marié : 1° en 1809, à Mathilde Guiguer de Prangins *(a)*, décédée en 1811; 2° en 1818, à Pauline Roussac, dont il eut deux fils :

1. Eugène, né au Havre le 16 Juillet 1819, fit dès 1840 de grands voyages, parcourut l'Amérique, l'Auftralie, la Chine, l'Inde, &c., d'où il rapporta d'intéreffantes collections, en partie dépofées au Mufée du Havre. Il a publié le récit de fes voyages dans les ouvrages fuivants : *Souvenirs d'un voyage à Sidney*; Paris, 1847; *Voyage dans les deux Océans, Atlantique & Pacifique*, 1844-47. *Bréfil, États-Unis, Cap de Bonne-Efpérance, Nouvelle-Hollande, Nouvelle-Zélande, Taïti, Philippines, Chine, Java, Indes Orientales, Égypte*; Paris, 1848. Après avoir fait en 1849 partie de la maifon du Prince Louis-Napoléon, Préfident de la République françaife, il quitta la France en 1851 & fe rendit à San-Francifco (Californie) où il établit une maifon de Banque & fonda des fociétés françaifes de bienfaifance & de rapatriement, ainfi que plufieurs autres dont il fut élu Préfident. Rentré en France au bout de quelques années, il fe fixa à Paris.

   Déjà Chevalier des ordres des SS^{ts}-Maurice & Lazare de Sardaigne & de Guadeloupe du Mexique, il fut en 1871 créé Chevalier de la Légion d'honneur & reçut une médaille pour fes fervices & fon énergie comme Délégué des Ambulances pendant le fiége de Paris par les Pruffiens & pendant la Commune.

2. Adrien, né au Havre le 15 Juin 1826, Chevalier de la Légion d'honneur & des ordres des SS^{ts}-Maurice & Lazare de Sardaigne & de Saint Grégoire de Rome. Ayant embraffé la carrière diplomatique, il fut en 1848 envoyé à Turin, en qualité d'Attaché à l'ambaffade de France, & ne tarda pas à fe faire remarquer par une intelligence & des talents fupérieurs. Nommé en 1852 Secrétaire de la Légation de France à Santa-Fé de Bogota, il partit le 17 Janvier 1853 pour cette deftination avec fon coufin Erneft, dont il a déjà été fait mention; mais à peine débarqué à Sainte-Marthe, il fut atteint d'une fièvre pernicieufe, à laquelle il fuccomba le 26 Février fuivant. A cette occafion il parut dans les journaux un article nécrologique où on lifait : « M. Adrien de Leffert, déjà trois fois décoré à l'âge de 26 ans, « voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir dans la diplomatie françaife. « Cette noble carrière dans laquelle il eût rendu des fervices à fon pays « vient d'être brufquement tranchée par la mort. M. Adrien de Leffert laiffera « d'amers regrets, non-feulement à fa famille, mais à fes nombreux amis ».

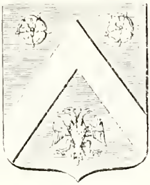
(a) Guiguer, Barons de Prangins, portent : *D'Argent au Lion de Sable, tenant une Redorte de Sinople.*

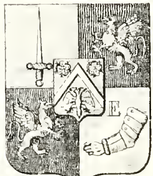
Nota. Plufieurs Armoriaux donnent à la famille De Leffert les armes fuivantes : *Écartelé : au 1er, d'Azur au Lis en pal arraché, tigé & feuillé d'Argent*; au 2e, *de Baron, membre de collège électoral*; au 3e, *d'Or à la Forêt de Sinople, foutenue du même, fur laquelle broche une Tour crénelée de trois pièces d'Argent, ouverte & maçonnée de Sable : au 4e, d'Azur au Croiffant d'Argent, furmonté de 2 Étoiles du même.* Ces armes font celles concédées en 1812 à J.-P.-Benjamin De Leffert comme Baron de l'Empire & lui font reftées perfonnelles.

LE LIÈVRE DE LA GRANGE,

Anciens Seigneurs de Méréville, d'Amilly, de Bougival, de Becherel, d'Artange; Châtelains de Beaurepaire & de Bucamp, Barons de Lorme & d'Huriel; Marquis de la Grange & de Fourilles, &c.

EN L'ISLE DE FRANCE, EN BOURBONNAIS, EN BRIE ET A PARIS.





ARMES ANCIENNES : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Roſes d'Argent, & en pointe, d'une Aigle éployée au vol abaiſſé du même.* Cimier : *l'Aigle de l'écu iſſante d'un Bourrelet d'Argent, de Sinople & d'Or, lequel ſurmonte une Couronne de Marquis.* SUPPORTS : *deux Griffons.* DEVISE : Lyeſſe a Lyeure.

ARMES NOUVELLES, depuis Napoléon Ier : *Écartelé : au 1er, d'Azur à l'Épée haute d'Or* (qui eſt le ſigne des Comtes militaires); *au 2e & 3e, de Sable au Griffon d'Or, armé & lampaſſé de Gueules, celui du 3e quartier contourné; au 4e, d'Azur au Seneſtrochère braſſardé d'Argent & ſurmonté de la lettre E* (Eſſling où le Marquis de la Grange a perdu un bras); *ſur le tout, l'ancien écu de la famille,* comme ci-contre.

La famille Le Lièvre de la Grange s'eſt diſtinguée, depuis 500 ans, ſoit par les ſervices diſtingués qu'elle a rendus dans la carrière des armes & la haute magiſtrature, ſoit par la nobleſſe de ſes alliances & la richeſſe de ſes poſſeſſions. Elle poſſède des titres nombreux & anciens; M. Lainé, auquel ils ont été communiqués, a publié la généalogie de cette famille dans le tome Vme des *Archives généalogiques & hiſtoriques de France.*

Une analyſe ſuccincte de ce travail, où la filiation eſt établie depuis l'année 1358, nous diſpenſera d'indiquer les autorités, toujours exactement citées par l'auteur.

PREMIER DEGRÉ.

GILLES Le Lièvre, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Méréville, frère aîné de ROBIN Le Lièvre qui ſervait en 1370 parmi les Écuyers de Bertrand du Gueſclin, rendit d'utiles ſervices au Roi Jean. Ce prince l'en récompenſa par une penſion viagère de 78 livres, ſur les recettes d'Orléans; Gilles Ier, aſſiſté de Jeanne DE MONCEAUX, ſa femme, par contrat du 3 Avril 1358, devant Gallois (*a*), Notaire à Juſſy-le-Châtel, fit abandon de cette rente à Philippe de France, Duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de Valois, pour une ſomme de 700 écus d'or. Dans une charte des archives de la Couronne, il eſt qualifié Seigneur du Marchais & d'Amilly, à

(*a*) L'original de cet acte eſt aux archives de la Couronne (Tréſor des Chartres, Layettes de Montargis, n° 249). Une copie vidimée par M. Joly de Fleury, Procureur général & Garde des Chartes, a été délivrée par ordre exprès du Roi, le 22 Avril 1773, au Marquis de La Grange.

l'occafion du retrait de la terre d'Orvilliers en 1363. Il laiffa de fon mariage avec Jeanne DE MONCEAUX :

1. GILLES Le Lièvre, mort fans poftérité.
2. PHILIPPE, qui a continué la defcendance.
3. AUBIN Le Lièvre, qui entra au fervice du Pape Boniface IX, où il parvint au commandement d'une compagnie de cent lances & au gouvernement du château de Saint-Ange. Il mourut fans avoir été marié.

II. DEGRÉ.

PHILIPPE Le Lièvre, Chevalier, Seigneur de Méréville, de Marchais & d'Amilly, Confeiller & Maître d'hôtel de Charles VI, acquit en 1404 une maifon, fituée rue Saint-Honoré, provenant de la fucceffion de GILLES Le Lièvre & de Jeanne DE MONCEAUX, fes père & mère, & fut tué à la bataille d'Azincourt, le 27 Octobre 1415.

De fon mariage contracté avant 1370 avec Gilberte DE ROBERTMESNIL, fille de Noble André DE ROBERTMESNIL, Damoifeau, & de Damoifelle Jaqueline SORELLE, tante d'Agnès Sorel, eft provenu, entre autres enfants :

III. DEGRÉ.

ROBIN Le Lièvre, Chevalier, Confeiller de Charles VI & Capitaine d'une compagnie de Chevau-légers. Il a la qualité de Bailly de Sens dans une quittance qu'il donna en 1408 à François de l'Hôpital, Enquêteur général des eaux & forêts en Champagne & en Brie. Il commanda la Nobleffe de ce bailliage à Azincourt où périt PHILIPPE Le Lièvre, fon père, en 1415. Robin avait époufé Marthe LE CLERC, fille de Jean LE CLERC, Seigneur de Luzarches, mort Chancelier de France en 1438. De ce mariage font iffus :

1. JEAN, Ier du nom, qui fuit.
2. JEHANNOT Le Lièvre, Abbé de Saint-Pierre de Lereftang, dont il fit hommage à Charles VII le 2 Septembre 1449.
3. BERTRAND Le Lièvre, qui mourut en 1467, laiffant une nombreufe lignée d'enfants illégitimes.

IV. DEGRÉ.

JEAN Le Lièvre, Ier du nom, vivant en 1446, époufa vers 1450 Marie DE SAVEUSE, iffue d'une noble famille de Picardie. De ce mariage font provenus :

1. JEAN, IIe du nom, dont l'article fuit.
2. CATHERINE Le Lièvre, époufe de Bertrand LE PICARD.

V. DEGRÉ.

JEAN Le Lièvre, IIe du nom, Seigneur de Bougival, Confeiller au Parlement en 1500, fut un des Magiftrats chargés en 1508, par le Roi Louis XII, de la réforme des coutumes du Royaume; l'éloquence qu'il joignait à de profondes lumières le fit nommer en 1510 premier Avocat général du Parlement de Paris. L'hiftoire attefte qu'il fit preuve d'une noble indépendance de caractère, en proteftant en plein Parlement contre l'abolition de la Pragmatique fanction & l'enregiftrement du concordat conclu en 1517 entre François Ier & le Pape Léon X. Jean Le Lièvre mourut en Avril 1525, dans une haute réputation de favoir & d'intégrité. Il avait époufé, vers l'an 1490, Damoifelle Anne FRAMBERGE DE LÉZIGNY, Dame de Bougival-fur-Seine, fille de Noble homme Denis FRAMBERGE, Seigneur de Lézigny, de Bougival & de Nancré. De ce mariage font iffus :

1. Bertrand Le Lièvre, Écuyer, Seigneur de l'Admirault, Conſeiller au Parlement en 1524. Il eut de ſon mariage avec Michelle Bartheyllon, une fille : Valentine Le Lièvre, mariée, le 9 Janvier 1539, avec Antoine-Jacques Le Clerc, Seigneur d'Ermenonville, Préſident à Mortier au Parlement de Normandie.
2. Robert ou Robin Le Lièvre, Conſeiller de la ville de Paris en 1539.
3. Claude, Ier du nom, dont l'article ſuit.
4. Pierre Le Lièvre, Conſeiller au Parlement, qui aſſiſta, le 1er Janvier 1539, à l'entrée de Charles-Quint à Paris.
5. Marie Le Lièvre, femme de Guillaume Berthelemy, Seigneur de Lompérier.

VI. DEGRÉ.

Claude Le Lièvre, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Bougival & de Becherel, Conſeiller de la ville de Paris en 1539, avait épouſé Charlotte de Menisson, nièce de Madeleine de Meniſſon, mariée, le 13 Avril 1505, avec Jean Molé, Grand-oncle de Mathieu Molé, Garde des ſceaux. Du mariage de Claude Le Lièvre & Charlotte de Meniſſon, ſont iſſus :

1. Gilles, IIe du nom, dont l'article ſuit.
2. Claude Le Lièvre, Écuyer, marié : 1° avec Catherine Gobelin; 2° en 1569, avec Jeanne Palluau de Maisonneuve. Il laiſſa trois fils : Nicolas, Philippe & Isaac Le Lièvre; & trois filles : Marie, Bonne-Marguerite & Catherine Le Lièvre.
3. Philippe Le Lièvre, Écuyer, Conſeiller au Châtelet, qui épouſa, par contrat du 20 Décembre 1589, Damoiſelle Marie Gayant, fille de Louis Gayant, Conſeiller au Parlement & Prévôt des marchands de la ville de Paris en 1540; de ce mariage eſt iſſu Louis Le Lièvre, Subſtitut du Procureur général, puis Conſeiller au Parlement, auteur de la branche des Le Lièvre, Seigneurs de Chauvigny.

VII. DEGRÉ.

Gilles Le Lièvre, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Becherel, de Bougival & de la Chauſſée Bougival, épouſa, par contrat du 15 Janvier 1555, Agnès Le Picart, fille de Louis Le Picart, Écuyer, Seigneur de Vaulx-d'Argent, de la Grange, de Noiſy, de Saint-Maur, &c. Gilles Le Lièvre, ardent catholique, embraſſa la cauſe de la Ligue, & fut l'un des ſignataires de la proclamation *Principem contra pro Deo,* datée du 4 Juillet 1592. Cependant il était du nombre des catholiques qui loin de méconnaître les droits de Henri IV, s'entremirent pour faciliter au Navarrois les moyens de parvenir à la Couronne, en abjurant l'héréſie; Gilles n'en fut pas moins exilé par Henri IV, en 1594, après la réduction de Paris. Il mourut le 3 Décembre de l'année ſuivante, laiſſant de ſon mariage avec Agnès Le Picart :

1. Claude, IIe du nom, dont l'article ſuit.
2. Charles Le Lièvre, Écuyer, Seigneur du Meſnil-ſur-Oiſe, marié avec Gabrielle Arnauld, & décédé en 1596, ſans poſtérité.
3. Marguerite Le Lièvre, femme de Nicolas Roillart, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des comptes en 1597, mort en 1624.

VIII. DEGRÉ.

Claude Le Lièvre, IIe du nom, Seigneur de Becherel, de Bougival & de la Chauſſée-ſur-Seine, du Meſnillet en Brie, du Grand-Combreux & de la Motte-le-

Gayant, Conſeiller-Secrétaire du Roi en 1598, mourut en 1631. Il avait épouſé, par contrat paſſé devant Claude Levaſſeur & Jean Chappellain, Notaires au Châtelet de Paris, le 15 Février 1599, Catherine GAYANT, fille de Meſſire Thomas GAYANT, Chevalier, Seigneur de Varâtre, du Pleſſis de Rancy, de la Bourdinière & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'État & privé & en ſa Cour du Parlement, & Préſident des enquêtes d'icelles, & de Dame Marie BOCHART DE CHAMPIGNY DE NOROY. De ce mariage eſt iſſu :

IX. DEGRÉ.

THOMAS LE LIÈVRE, Chevalier, Marquis de Fourilles en Bourbonnais, & de la Grange-le-Roi dans la Brie françaiſe, Baron d'Huriel, Seigneur Haut-Juſticier de Griſy, Suynes, Chérelles, Artange & autres lieux; né le 23 Janvier 1600, Conſeiller au Parlement le 17 Juillet 1626, il fut nommé Maître des requêtes en 1634, Préſident du Grand Conſeil en 1637; Conſeiller du Roi dans ſes Conſeils d'État & privé en 1648. Il ſoutint, pendant la Fronde, l'autorité royale. Anne d'Autriche, qui avait pour lui une eſtime toute particulière, voulant reconnaître les ſervices rendus par ſes ancêtres, & ceux qu'il lui rendait journellement, confirma en 1648, en faveur du Préſident Le Lièvre & de ſes deſcendants le titre de Marquiſat de la terre de Fourilles qu'il avait acquiſe en 1647. Les Lettres patentes qui lui furent délivrées à cette occaſion, contiennent une clauſe tout à fait exceptionnelle; elles établiſſent que : *Thomas Le Lièvre & ſes hoirs mâles jouiraient du titre, de la dignité & des prérogatives de Marquis, en prenant rang & faveur, tant en fait de guerre, qu'aux aſſemblées de Nobles & tous autres lieux, à dater de Mars* 1610, *époque de la première création du marquiſat de Fourilles.* Onze ans après, Louis XIV voulut donner au Préſident Le Lièvre une marque nouvelle de *ſa ſatisfaction des ſervices qu'il lui avait rendus, non-ſeulement dans ſes conſeils, mais dans l'Intendance de la généralité de Paris*, charge à laquelle il avait été appelé, le 15 Novembre 1657, & dont il *s'était dignement & très fidèlement acquitté*, le Roi donc, par Lettres patentes du mois de Juin 1659, érigea en marquiſat, pour THOMAS LE LIÈVRE & pour ſes hoirs mâles à toujours, la terre de la Grange dont il portait déjà le nom, & qui était mouvante directement de Sa Majeſté à cauſe de ſon château de Brie-Comte-Robert. Le Préſident Le Lièvre, après une vie laborieuſe & intègre, mourut à Paris le 10 Août 1669, dans les ſentiments d'une haute piété. Il fut inhumé dans l'égliſe des Feuillants, rue Saint-Honoré, en la chapelle de Sainte-Marguerite & Sainte-Geneviève dont il avait hérité de Marie Le Lièvre, épouſe de Jean Foucault, Seigneur de Rozay. Voici comment s'exprimait, à l'occaſion de ſa mort, un des écrivains les plus diſtingués de ſon ſiècle : « *Monſieur le Duc de Montbazon me requiſt de* « *chercher des deviſes pour les litres au ſervice du Préſident Le Lieure qui ſe* « *fiſt à Saint-Paul, & je trouvay :* GLORIA ET DIVITIÆ IN DOMO EJUS, ET JUSTITIA « MANET IN SECULUM SECULI. *Cela fuſt trouvé beau parce que c'eſtoit vray, & depuis on employa cette ſentence aux funérailles du Préſident de Lamoignon.* »

Thomas Le Lièvre, Marquis de Fourilles & de la Grange, avait épouſé, le 28 Janvier 1639, Anne FAURE DE BERLIZE, fille de Meſſire Jules-Céſar FAURE DE BERLIZE, Chevalier, Seigneur de Dormans, & de Dame Anne BLONDEAU DE CIVRY, Dame de Chapuis & de Vieux-Châtel, laquelle était ſœur de Meſſire Roger Blondeau, Seigneur de Saint-Sévérin, Grand Louvetier de Bourgogne, & nièce du Bienheureux Charles Faure, Abbé de Sainte-Geneviève de Paris; le ſuſdit Jules-Céſar Faure était fils de Guichard Faure, Ambaſſadeur des Rois Charles IX, Henri III & Henri IV, vers les États d'Allemagne, & de Dame Madeleine Brulart,

sœur du Chancelier de Sillery. Du mariage de Thomas Le Lièvre & de Faure de Berlize, sont issus :

1. Pierre-François Le Lièvre, né le 25 Avril 1645, Marquis de la Grange & de Fourilles, Chevalier des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, Prieur-commendataire de Notre-Dame, Saint-Pierre & Saint-Paul, ordre de Cluny, au diocèse d'Autun, Coseigneur & Prélat de Marcigny-sur-Loire. Il naquit le 25 Avril 1645 & entra de bonne heure dans la maison militaire du Roi; dès l'année 1671, il était Guidon avec rang de Colonel de la compagnie des gendarmes écossais de la garde de Louis XIV. Il fit ses preuves de noblesse & sa profession de foi pour l'ordre de Saint-Lazare entre les mains de Charles-Achille, Marquis de Nérestang, avec protestation relative à la réserve des droits de l'ordre de Cluny, en présence de son cousin Messire Philippe Le Lièvre, Chevalier, Seigneur de Valconnet & du Clos-Berenger, Gentilhomme de la Chambre du Roi, &c. Voici ce que l'Abbé Le Pippre de Neufville a rapporté de lui dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de la Maison du Roi*, t. II, p. 356 : « Pierre-« François Le Lièvre, Marquis de la Grange, fit paraître un grand courage, « tant au combat de Turckheim en 1675, qu'à la bataille de Montcassel « en 1677, où il donna des marques d'une intrépidité extraordinaire. Quoi-« qu'il eût eu le bras cassé à la première charge & qu'il fût hors d'état de « combattre, il rallia cependant lacompagnie (des Gendarmes écossais), & « fit tête aux ennemis avec une valeur & une constance inexprimab les. Il « y perdit enfin la vie, mais après l'avoir vendue chèrement, & avoir reçu « trois autres blessures. » Ce fut le 11 Avril 1677 que périt de cette mort glorieuse le Marquis de la Grange à l'âge de 32 ans; il n'était point marié.
2. Armand-Joseph, qui a continué la postérité.
3. Marie-Anne Le Lièvre de la Grange, morte sans alliance le 27 Août 1681, à l'âge de 25 ans.
4. Élisabeth-Angélique Le Lièvre de la Grange, mariée, par contrat du 6 Mars 1688, avec Messire Charles-Henri-Nicolas Dorieu, Maître des requêtes, fils aîné de Messire Constantin-Joseph Dorieu, Chevalier, Seigneur patron de la Hyre-en-Valois, Président au Parlement de Paris, & de Dame Geneviève de Creil. Élisabeth-Angélique Le Lièvre de la Grange fonda le premier monastère de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, comme il appert d'un bref apostolique du Pape Clément XI, où ladite Élisabeth est déclarée vénérable. Elle légua plus de 60,000 livres tournois à la même communauté par son testament du 2 Octobre 1700. Elle fut trouvée morte le 25 Mai 1716, devant l'Eucharistie, dans la chapelle de Saint-Michel à Notre-Dame de Paris, & fut inhumée dans le caveau de sa famille, en l'église des Feuillants, où l'on voyait son épitaphe. L'illustre Belsunce, Évêque de Marseille, a composé l'oraison funèbre de cette sainte personne : elle fut prononcée par lui dans la même église, en présence du Roi mineur, du Tzar & du Duc d'Orléans, Régent.
5. Marguerite Le Lièvre de la Grange, alliée, par contrat du 5 Mars 1671, à Messire Henri d'Escoubleau de Sourdis de Montluc, Prince de Chabanais, Comte de Montluc & de Carmain, fils de haut & puissant Seigneur Messire Charles d'Escoubleau, Marquis de Sourdis & d'Alluye, Comte de Jouy, Baron d'Armeau, de Saint-Félix, &c., Conseiller aux Conseils d'État & privé, Capitaine de cent lances des ordonnances du Roi, Lieutenant général des armées, Gouverneur de l'Orléanais, &c., & de haute & puis-

fante Princeffe Madame Jeanne DE FOIX, Princeffe de Chabanais, Comteffe de Montluc & de Carmain. Marguerite Le Lièvre, Princeffe de Chabanais, mourut fans poftérité le 10 Avril 1720, & fut inhumée aux Feuillants.

6. ANNE-JUDITH Le Lièvre de la Grange, mariée, par contrat du 23 Avril 1675, avec haut & puiffant Seigneur Claude DE BRETAGNE-AVAUGOUR, Pair de France, Comte de Vertus & de Goëllo, Premier Baron de Bretagne, Baron d'Avaugour, d'Ingrande & Montfaucon, Seigneur de Cliffon, Chantaucey, la Touche-Limoufinière, Grandbois, Launay & autres lieux, fils de défunt haut & puiffant Seigneur Meffire Claude DE BRETAGNE, vivant Seigneur defdits lieux, & de haute & puiffante Dame Catherine FOUQUET DE LA VARENNE, jadis fon époufe. La Comteffe de Vertus mourut le 20 Décembre 1690, & fon mari le 7 Mars 1699.

De ce mariage font iffus :

I. HENRI-FRANÇOIS de Bretagne, Comte de Goëllo.

II. ARMAND-FRANÇOIS de Bretagne, Comte de Vertus; tous deux morts fans poftérité.

III. MARIE-CLAIRE-GENEVIÈVE de Bretagne, mariée : 1° par procuration à Paris, le 9 Août 1694, à Don Gonzalès-Marie-Ferdinand DE GUZMAN Y CARVALHO Y PATALIN, Commandeur de l'ordre du Chrift, & Seigneur d'Azambugeira; 2°, par contrat du 15 Novembre 1704, à très-haut & très-illuftre Prince du fang royal de France, Charles-Roger DE COURTENAY, Seigneur du Pleffy, Saint-Juft, Coivel, Retibequet, Valcour & autres lieux, fils de très-haut et très-illuftre prince du fang royal de France, Monfeigneur Louis-Charles DE COURTENAY, Seigneur de Bleneau, Comte de Céfy & autres lieux, & de très-haute & illuftre Princeffe, Madame Marie DE LAMETH DE BUSSY. La Princeffe de Courtenay mourut le 24 Novembre 1740, & fut inhumée dans la chapelle de Saint-Philippe aux Feuillants, où fe voyait fon épitaphe.

X. DEGRÉ.

ARMAND-JOSEPH Le Lièvre de la Grange, Chevalier, Marquis de la Grange & de Fourilles, Seigneur de Grify, Suifnes, Cherelles, d'Artange & autres lieux, né le 24 Octobre 1659, fut tenu fur les fonts de baptême par la Reine Anne, mère de Louis XIV, & par le Cardinal Mazarin. Deftiné à l'état eccléfiaftique, il y renonça lorfqu'à 18 ans il fe vit le dernier rejeton mâle de fa famille, mais il ne fe maria qu'à 64 ans, & époufa, par contrat du 19 Novembre 1723, Marie-Madeleine DE CASSAN D'ORRIAC, fille de Meffire René DE CASSAN, Écuyer, Seigneur d'Orriac, & de Dame Catherine HATON, fon époufe. La Marquife de la Grange furvécut 39 ans à fon mari, & fut inhumée auprès de lui, le 23 Mai 1771, dans la chapelle des Feuillants. Ils ont eu un fils & une fille.

1. FRANÇOIS-JOSEPH, qui fuit.

2. MARIE-RENÉE Le Lièvre de la Grange, mariée, le 16 Janvier 1747, avec Louis-Guillaume JOLY DE FLEURY, Chevalier, Seigneur de la baronnie de Fleury, de Grigny, du Pleffis-le-Comte & autres lieux, Confeiller du Roi Louis XV en tous fes Confeils, Procureur général du Parlement, Garde général des chartes & archives de la Couronne, &c., dont une fille unique :

MARIE-RENÉE Joly de Fleury, mariée, le 23 Juillet 1770, avec Louis DE RÉMOND, Marquis DE MONTMORT, fils de François DE RÉMOND, Marquis de Montmort, Major général des gardes du corps, Lieutenant général des armées, Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, &c.

XI. DEGRÉ.

François-Joseph Le Lièvre de la Grange, Chevalier, Marquis de la Grange, de Fourilles & d'Attilly, Baron de Lorme, Châtelain de Beaurepaire & de Bucamp, de la Touche-Limoufinière, du Brœuil, de Rouffeloy, de Champigny, du Quefnel & autres lieux, Lieutenant général des armées du Roi, premier Sous-lieutenant de la 2me compagnie des moufquetaires de la garde ordinaire de Sa Majefté, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, Gouverneur pour le Roi des villes & château de Brie-Comte-Robert, &c..., était né le 27 Mai 1726. Entré fort jeune au fervice en qualité d'Aide de camp du Maréchal de Saxe, il combattit fous fes ordres à Fontenoy (a). Il fit toutes les campagnes de la guerre de fept ans, & fe trouva aux batailles d'Haftenbeck & de Rofbach, comme Aide de camp du Maréchal Prince de Soubife. Enfuite il devint fucceffivement Capitaine au régiment des gardes françaifes, Officier fupérieur des moufquetaires, Brigadier de cavalerie le 25 Juillet 1762, Maréchal de camp le 3 Janvier 1770, & Lieutenant général le 1er Mars 1784. Il eft décédé le 28 Avril 1808. Il avait époufé, par contrat du 6 Janvier 1766, Angélique-Adélaïde Méliand, fille unique de Meffire Charles-Blaife Méliand, Chevalier, Seigneur de Choify, de Champigny, du Quefnel-Aubery, de Bucamp, de Rouffeloy & autres lieux, Confeiller du Roi en fes Confeils d'État & privé, Maître des requêtes & Intendant de Juftice, Police & Finances en la généralité de Soiffons, & de haute & puiffante Dame Marie-Louife-Adélaïde du Quesnoy. François-Jofeph, Marquis de la Grange, hérita de la feigneurie de la Touche-Limoufinière, au comté Nantais, & la copropriété de la Sirerie de Cliffon lui fut adjugée par arrêt du Parlement de Paris, à titre de cohéritier, avec le Prince de Rohan-Soubife, d'Armand-François, Comte de Vertus, coufin germain du Marquis de la Grange, & dernier rejeton mâle de la maifon de Bretagne.

François-Jofeph a laiffé quatre fils & deux filles :

1. Adélaïde-Blaise-François, qui fuit.
2. Ange-François Le Lièvre de la Grange, né le 6 Juillet 1778, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur. Arrivé au grade de Colonel, il avait été envoyé auprès du Général Andréoffy, Ambaffadeur de France à Vienne; il s'y maria, le 6 Juillet 1807, avec Mélanie-Sophie-Eugénie de Galliot de Genouillac, fille de François-Xavier-Romain de Galliot de Genouillac, Comte de Schœnfelt, Baron de Genouillac, Chambellan de l'Empereur d'Autriche, Prévôt de Luxembourg & d'Arlon, & de Marie-Louife-Flavienne de Cassal & Bomal, libre Baronne du Saint-Empire & Dame de la Croix étoilée de Marie-Thérèfe.

   De ce mariage font iffus :

   I. François-Conrad Le Lièvre de la Grange, né le 23 Septembre 1809.
   II. Charles-Emmanuel-Jules Le Lièvre de la Grange, né le 3 Novembre 1814.

   Tous deux font morts après avoir été mariés & il n'exifte plus d'eux aucune defcendance.
3. Auguste-François-Joseph Le Lièvre de la Grange, né le 2 Mai 1780, reçu Chevalier de l'ordre de Malte de minorité, Aide-de-camp du Prince Murat, puis Colonel du 1er régiment de chaffeurs à cheval, contribua lors du paffage

(a) Un fait affez curieux, c'eft que Napoléon, lorfqu'il inftitua l'ordre de la Légion d'honneur, voulant rattacher le préfent au paffé, envoya cette décoration à deux Officiers fupérieurs, héros de Fontenoy : l'un d'eux était le Marquis de la Grange.

de la Bérésina en 1812 au salut de l'armée. Marié, le 5 Février 1820, avec la Princesse Nathalie-Irène-Marie-Victurnienne DE BEAUVAU, fille de Marc-Étienne-Gabriel DE BEAUVAU-CRAON, Prince du Saint-Empire, Grand d'Espagne de première classe, & de Nathalie-Henriette-Victurnienne DE ROCHECHOUART-MORTEMART.

De ce mariage sont issus :

I. CHARLES-GUSTAVE-HENRI-JOSEPH Le Lièvre de la Grange, né le 19 Mars 1824, Écuyer de l'Impératrice, marié à Mademoiselle DE FLAVIGNY, dont deux fils non mariés.

II. ANGÉLIQUE-GABRIELLE-MARIE-MARGUERITE Le Lièvre de la Grange, née le 22 Mars 1822, mariée au Duc DE BRISSAC, dont trois fils :

1. ROLAND de Cossé-Brissac, Marquis de Brissac, marié, le 24 Avril 1866, avec Mademoiselle Jeanne SAY.
2. MAURICE de Cossé-Brissac, Officier d'État major.
3. PIERRE de Cossé-Brissac.

4. CHARLES-LOUIS-ARMAND Le Lièvre, Comte de la Grange, Lieutenant général, Chevalier de Saint-Louis & de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche, Grand Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre du Mérite militaire de Bavière; Écuyer de l'Empereur Napoléon Ier, Commandant en second de la 2e compagnie des mousquetaires de la garde de Louis XVIII, Pair de France sous Louis-Philippe & Sénateur de l'Empire. Né le 22 Mars 1783, entré au service en 1800, il a fait toutes les guerres de l'Empire jusqu'en 1811 comme Aide-de-camp du Prince de Neuchâtel, & de 1812 à 1814 il eut le commandement d'une brigade. Il mourut à Paris le 31 Juillet 1864, sans avoir été marié.

5. ADÉLAÏDE-LOUISE Le Lièvre de la Grange, née le 24 Mars 1768, mariée, le 16 Janvier 1793, avec Adrien-Jacques-Maurice, Comte DE CAMBIS, fils de François, Marquis DE CAMBIS & de Velleron, Baron de Brantes, &c. De ce mariage sont issus quatre enfants, dont un fils héritier des diverses branches de sa maison.

6. ADÉLAÏDE-FRANÇOISE Le Lièvre de la Grange, née le 21 Mai 1774, mariée, le 3 Février 1810, avec Jean-Louis MATHEVON, Baron de Curnieu, né le 29 Janvier 1774, Colonel de cuirassiers, mort en 1812 dans la campagne de Russie; la Baronne de Curnieu est morte le 5 Septembre 1820; de leur mariage est issu :

CHARLES-LOUIS-ADÉLAÏDE-HENRI Mathevon, Baron de Curnieu, né le 5 Novembre 1810, ancien Officier d'État-major, marié en 1836 à Mademoiselle Marie-Thérèse O'CONNOR, morte le 4 Mars 1863. De ce mariage est issue :

HONORIA-ÉMILIE-CAROLINE de Curnieu, née le 12 Décembre 1837, mariée à M. Mathieu-Pierre-Étienne, Comte DE LUPPÉ, par Monseigneur le Cardinal Donnet dans la chapelle du château de la Grange, près Blaye, le 29 Juillet 1861; l'acte civil avait été signé à Paris, le 22 Juillet, à la mairie du VIIe arrondissement. De cette union est né le 26 Octobre 1866, au château de la Grange, PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS de Luppé.

XII. DEGRÉ.

ADÉLAÏDE-BLAISE-FRANÇOIS Le Lièvre de la Grange, Marquis de la Grange &

de Fourilles, né à Paris le 21 Décembre 1766, Lieutenant général, Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis & du Mérite militaire de Bavière, Comte & Baron de l'Empire, Commandeur de la Légion d'honneur, entra au ſervice à peine âgé de 17 ans, comme volontaire au bataillon d'Artois; en 1792, il ſe trouvait Colonel de dragons; à la bataille de Valmy, il s'empara de la poſition du moulin, & quoique bleſſé d'un coup de feu, il ſut s'y maintenir toute la journée; il demeura ſous les drapeaux juſqu'en 1793 époque à laquelle il fut arrêté, comme noble, & jeté dans les priſons d'Arras; échappé par miracle, il reprit du ſervice au 18 Brumaire, & fit toutes les campagnes du Conſulat & de l'Empire; reſté ſur le champ de bataille à Heilsberg, il fut nommé Général de brigade, & Général de diviſion à Eſſling, où il eut un bras emporté par un boulet de canon. L'Empereur lui confia les gouvernements de la Haute-Autriche & du Mecklembourg; lors de la campagne de Ruſſie, il commanda la deuxième diviſion du deuxième corps d'armée; il fut nommé ſucceſſivement Gouverneur de Weſel, Commandant ſupérieur de Metz & Colonel du deuxième régiment des gardes d'honneur. Il reſta un des derniers Officiers généraux auprès de l'Empereur Napoléon à Fontainebleau, après ſon abdication. Louis XVIII ayant rétabli les deux compagnies des mouſquetaires donna au Marquis de la Grange la ſeconde dont ſon père avait eu la ſurvivance ſous Louis XV. Lors du licenciement des compagnies rouges, on lui donna la Grand-croix de Saint-Louis & le gouvernement de la 20e diviſion militaire. Le Marquis de la Grange mourut le 2 Juillet 1833; ſon nom eſt inſcrit ſur l'arc de triomphe de l'Étoile. Il avait épouſé, le 17 Février 1796, Adélaïde-Victoire HALL, d'une famille ſuédoiſe, née le 11 Mai 1772, veuve de François-Louis SULEAU, Avocat au Grand Conſeil, qui périt (a) dans la nuit du 10 Août 1792, victime de ſon dévouement à la cauſe royale. Le Marquis de la Grange a laiſſé cinq enfants :

1. ADÉLAÏDE-ÉDOUARD, dont l'article ſuit.
2. FRANÇOIS-HERCULE-OLIVIER Le Lièvre de la Grange, Comte de la Grange, né le 18 Avril 1803, Mouſquetaire noir en 1815, Lieutenant de dragons en 1823, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, ſe trouvait Capitaine-Adjudant-Major au deuxième régiment de huſſards, lorſqu'il donna ſa démiſſion, en 1830. Il a épouſé Mademoiſelle DUBOYS, veuve du Général de Maucune, & il n'a point eu d'enfants de cette alliance.
3. ADÉLAÏDE-ERIC-CLAIRE Le Lièvre de la Grange, née le 20 Février 1798; tenue ſur les fonts de baptême par le Baron de Staël-Holſtein, Ambaſſadeur de Suède en France; elle ne s'eſt point mariée.
4. ADÉLAIDE-JOSEPHINE-LOUISE-MOÏNA Le Lièvre de la Grange, née le 10 Septembre 1800, mariée : 1° le 12 Avril 1819, avec Joſeph-Louis, ROBERT DE LIGNERAC, Duc de Caylus, Pair de France, Grand d'Eſpagne de première claſſe, Maréchal de camp, Officier de la Légion d'honneur, &c., veuf en premières noces d'Adélaïde-Hortenſe-Gabrielle DE MAILLY, & décédé le 23 Juillet 1823, laiſſant un fils mineur : JOSEPH-FRANÇOIS Robert, Marquis de Lignerac, Duc de Caylus, ancien Pair de France, Grand d'Eſpagne de première claſſe, ayant contracté un mariage dont il n'a point d'enfants; 2° la Ducheſſe de Caylus, après la mort de ſon premier mari, a épouſé en ſecondes noces Louis-Jean, Comte CARRA DE ROCHEMUR, Chevalier de Saint-

(a) Lors de la mort de M. Suleau, ſa veuve était groſſe & elle accoucha, le 6 Mars 1793, d'un fils, Louis-Ange-Élyſée Suleau qui fut élevé par ſon beau-pere, le Marquis de la Grange, & qui apres avoir été Préfet des départements de la Corſe, de Vaucluſe, de la Moſelle, d'Eure-&-Loir & des Bouches-du-Rhone, Conſeiller d'Etat, & Directeur général de l'enregiſtrement, a ſiegé au Senat avec ſon frere uterin le Marquis de la Grange jusqu'au 4 Septembre 1870.

Louis & de la Légion d'honneur, adopté par le Comte Carra de Saint-Cyr, Lieutenant-général & Grand Officier de la Légion d'honneur; de ce fecond mariage font iffues deux filles, dont l'une eft morte, & l'autre Religieufe au premier monaftère de l'ordre de la Vifitation à Annecy.

5. Anne-Judith-Ottilie Le Lièvre de la Grange, née le 14 Septembre 1804, mariée, le 14 Juin 1825, avec Michel-Augufte, Marquis de Neuchèze, Maréchal de camp; il commanda une brigade lors de l'expédition d'Alger, donna fa démiffion en 1830 & mourut le 12 Mai 1842, laiffant deux enfants de fon mariage :

I. Charles, Marquis de Neuchèze, tué à 20 ans pendant les journées de Juin à Paris en 1848 à la tête d'une compagnie de gardes mobiles qu'il commandait.

II. Marie de Neuchèze, mariée au Vicomte Paul de Lambel, le 19 Février 1849. De ce mariage font iffus deux fils & cinq filles.

XIII. DEGRÉ.

Adélaïde-Édouard Le Lièvre de la Grange, Marquis de la Grange & de Fourilles, Comte de l'Empire; né le 17 Décembre 1796, Garde d'honneur en 1813; Capitaine d'État-major dans la garde royale de 1815 à 1820; envoyé en diplomatie de 1821 à 1830; Député de 1837 à 1848; Membre de l'Affemblée nationale de 1849 à 1851; Sénateur de la création; ancien Préfident du Confeil général de la Gironde; Membre de l'Inftitut (Académie des Infcriptions & Belles lettres) en 1846; Vice-Préfident du Confeil du fceau des titres; Membre du Comité des Sociétés favantes & Préfident de la fection d'Archéologie; Grand Officier de la Légion d'honneur; Grand-croix de l'ordre du Chêne de Hollande, & Commandeur de 1re claffe de Charles III d'Efpagne; Officier de l'Inftruction publique & médaillé de Sainte-Hélène.

Il a époufé, le 6 Juin 1827, Conftance-Madeleine-Louife Nompar de Caumont-La-Force, née le 20 Mars 1801, veuve de Jofeph-Marie de Guilhem, Comte de Clermont-Lodève, Maréchal de camp, Menin de M. le Dauphin, & Aide-de-camp de S. A. R. le Duc de Bordeaux, & fille de Philibert-Bertrand Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair de France, ancien Membre de la Chambre des Députés, & Colonel de la garde nationale à cheval de Paris, & de Dame Marie-Conftance de Lamoignon. Il n'y a pas eu d'enfants de cette alliance.

Madame la Marquife de la Grange eft morte le 3 Août 1869, au château de la Grange, près de Blaye (Gironde).

DE LOUVENCOURT,

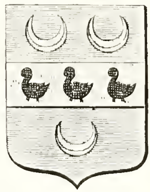
Anciens Seigneurs de Hancourt, de Pierrecleuée, de Brethencourt, de Piſſy, de Ville, de Gournay, d'Inval, du Saulchoy, de Cléry, de Vaulx, de la Cour-de-fief, du Rilleux, de Flixecourt, de Bettencourt, de Courchon, de Longpré-les-Corps-Saints, &c.

EN PICARDIE ET EN SOISSONNAIS.



ARMES ANCIENNES.

D'Or à trois Têtes de Loup arrachées de Sable.



ARMES NOUVELLES.

D'Azur à la Faſce d'Or, chargée de trois Merlettes de Sable & accompagnée de trois Croiſſants d'Or, deux en chef & un en pointe. SUPPORTS : *deux Levriers,* aliàs, *deux Lions.* COURONNE : *de Marquis.*

Maiſon originaire de Picardie, qui fut maintenue dans ſa nobleſſe par pluſieurs jugements, en 1701, 1702 & 1703, & fit ſes preuves pour la Grande Écurie du Roi & pour l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, dit de Malte.

Parmi les membres de cette famille anciennement mentionnés dans les chartes & les auteurs, nous citerons :

QUINTIN de Louvencourt, qui aſſiſta en 1106 à la dédicace de l'égliſe d'Arronaiſe, avec pluſieurs Chevaliers de l'Amiénois (*a*).

ACHARD de Louvencourt, Chevalier, aſſiſte comme témoin avec Renaut de Saint-Valéry en 1144 à une donation faite aux moines d'Authie (*b*).

ASSELIN de Louvencourt, Chevalier de l'Amiénois, ſe croiſe en 1191 (*c*).

BEAUDOUIN de Louvencourt & AGNÈS, ſa femme, reconnaiſſent, en Novembre 1223, un don qu'ils ont fait de 28 journeux de terre ſis à Louvencourt (*d*).

ENGUERRAND de Louvencourt aſſiſte au ſiége d'Oiſy en 1254 (*e*).

ENGUERRAND de Louvencourt, Chevalier, Grand-Bailli de Lens en 1346.

REGNAULT & COLARD de Louvencourt ſervent comme Écuyers en 1355 & 1363 (*f*).

Le frère aîné de CHARLES, Seigneur d'Hancourt, qui forme le premier degré de

(*a*) Le Carpentier. — Roger, *Nobleſſe & Chevalerie du comté de Flandre, d'Artois & de Picardie.*

(b) *Cartulaire de Molenne*, cité par Mr Prarond.

(*c*) Collection Courtois, Muſée de Verſailles ; Roger, &c.

(*d*) Cocheris, *Notices & extraits des documents manuſcrits conſervés dans les dépôts publics de Paris & relatifs à l'hiſtoire de la Picardie* (Paris, 1854-58), t. II.

(*e*) A. de la Morlière, *Maiſons nobles du diocèſe d'Amiens.* — Roger, &c.

(*f*) Manuſcrits, Bibl. de l'Arſenal.

la généalogie (ci-après nommé) Clément de Louvencourt, Seigneur de Thérouanne & de Caſſillon, fut l'auteur d'une branche éteinte vers 1700, qui prit ſes principales alliances avec les d'Aguesseau, de Biencourt, de Cambray, de Canteleu, de Flesselles, de Maupin, de Saint-Mesmin, de Sacquespée, Trudaine, &c. Pluſieurs de ſes Membres ont joué un rôle important à Amiens. Parmi eux nous citerons Augustin de Louvencourt, Prévôt royal d'Amiens & pluſieurs fois Mayeur & Échevin d'Amiens. Il contribua puiſſamment à faire rentrer cette ville ſous l'obéiſſance de Henri IV qui le confirma dans ſa nobleſſe en 1594.

François de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de Vauchelles & de Bourſeville, Tréſorier de France & Général des finances en Picardie, Mayeur d'Amiens en 1623 & 1624.

Antoine de Louvencourt, Conſeiller Tréſorier général & Maître d'hôtel ordinaire du Roi en 1633 & 1639, &c.

PREMIER DEGRÉ.

Charles de Louvencourt, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Hancourt, mort en 1528, épouſa Françoiſe Bescot. C'eſt à eux que remontent les preuves faites par leurs deſcendants pour obtenir les jugements de maintenue de nobleſſe des 30 Juin 1701, 19 Janvier 1702 & 6 Décembre 1703. Ils eurent, entre autres enfants :

1. Charles, qui ſuit.
2. Nicolas, auteur d'une branche rapportée plus loin.

II. DEGRÉ.

Charles de Louvencourt, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Pierreclenée & Brethencourt, Mayeur d'Amiens en 1566 & 1567, allié à Amiens, par contrat du 7 Décembre 1542, à Jacquette Rohault, fille de Jean Rohault, Seigneur de la Vacquerie. De cette union, entre autres :

1. Charles, qui ſuit.
2. Martin, Seigneur de Longpré, allié à Marguerite Le Couvreur, dont il eut :
   Charles, Seigneur de Blangy-ſur-Somme, Gentilhomme de la maiſon du Roi, allié en 1628 à Charlotte de Bethisy de Mezières, dont :
   1. Marie, alliée en 1650 à Claude de Buigny, Chevalier, Seigneur de Cornehotte.
   2. Louis, Seigneur de Blangy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, allié à Madeleine de Crécy, Vicomteſſe de Sorny, dont il eut :
      Eustache, Seigneur de Blangy, Gentelles, Valavergny, Vicomte de Sorny, Prévôt héréditaire du Laonnais, Page de la Grande Écurie en 1678, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant-Colonel de cavalerie.

III. DEGRÉ.

Charles de Louvencourt, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Pierrecleuée, allié, par contrat du 2 Janvier 1565, à Catherine du Bos, fille du Seigneur de Hurt. De ce mariage :

1. Charles, qui ſuit.
2. Anne, alliée en 1585 à Antoine de Saint-Blimond, Chevalier, Seigneur de Pinchefalize, &c.
3. Marie, alliée à Jean d'Aguesseau, Seigneur d'Ignocourt, &c.
4. Hélène, alliée à François de Frieucourt, Seigneur de Liſle, Tully, &c.

IV. DEGRÉ.

Charles de Louvencourt, IVe du nom, Écuyer, Seigneur de Pierrecleuée, Piſſy, &c., Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1603, allié à Amiens, par contrat du 25 Octobre 1603, à Marguerite Picquet, fille d'Adrien Picquet, Seigneur de Dourier. Il en eut, entre autres enfants :

1. Jacques-Eustache, qui ſuit.
2. Marie, alliée à Artus de Boufflers, Chevalier, Seigneur de Rouverel (a).
3. Catherine, alliée à Charles de Cambray, Chevalier, Seigneur de Villers-aux-Érables.
4. Marguerite, alliée à François Picquet, Seigneur de Becquigny.

V. DEGRÉ.

Jacques-Eustache de Louvencourt, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Piſſy, Ville, Gournay, Inval, &c. allié, par contrat du 7 Août 1638, à Marie-Marguerite de Conty, Dame du Saulchoy & Cléry, fille d'Antoine de Conty, Seigneur de Roquencourt. De ce mariage, entre autres :

1. François, qui ſuit.
2 & 3. Louis, Seigneur de Gournay, Major du régiment de Cavois en 1689, & Charles, Seigneur de Ville, Capitaine au régiment de la Roque, qui furent maintenus dans leur nobleſſe par arrêt des Commiſſaires généraux, rendu à Paris le 19 Janvier 1702.
4. Anne, alliée à Claude de Cacheleu, Chevalier, Seigneur de Thoiras, Capitaine au régiment de Picardie.
5. Marthe-Ursule, alliée à François des Forges, Chevalier, Seigneur de Caulières.

VI. DEGRÉ.

François de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de Piſſy, Pierrecleuée, le Saulchoy, Cléry, &c., Officier au régiment de Picardie, maintenu dans ſa nobleſſe par arret de MM. les Commiſſaires généraux, le 30 Juin 1701. Allie, par contrat paſſé le 4 Janvier 1669 (Me Denis & ſon confrère, Notaires à Amiens), à Jeanne Le Roy, Demoiſelle de Romont, fille du Seigneur de Jumelles, il eut de cette union, entre autres enfants :

1. Jacques-Eustache, qui ſuit.
2. Jeanne-Henriette-Agathe, dite Mademoiſelle du Saulchoy, alliée à Charles de Cacheleu, Chevalier, Seigneur de Bouillancourt.
3. Françoise, dite Mademoiſelle d'Inval, alliée à François de Dampierre, Chevalier, Seigneur de Millencourt.

VII. DEGRÉ.

Jacques-Eustache de Louvencourt, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Piſſy, Clery, le Saulchoy, Inval, &c., Capitaine au régiment de Boufflers-Remiencourt, allié, par contrat du 26 Juillet 1711, à Anne de Romanet, dont il eut :

1. Jacques, qui ſuit.
2. Claude-Henri, Chevalier, Seigneur de Warluzel, Guillaucourt, Pierrecleuée, &c., Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Bourbon-

(a) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. V, p. 87.

nais, allié à Marie-Louise-Gabrielle DE RUNES, dont une fille unique mariée au Comte DE MARTILLAT.

3. FRANÇOIS-EUSTACHE, Chevalier, Seigneur de Domfront, Morimont, Espayel, &c., Capitaine au régiment de Bourbonnais, Chevalier de Saint-Louis, Mayeur de Montdidier de 1768 à 1771.
4. JEAN-BAPTISTE, Lieutenant au régiment de la Marche, mort jeune.

VIII. DEGRÉ.

JACQUES de Louvencourt, Chevalier, Seigneur du Saulchoy, Cléry, Gournay, Inval, les Boifrault, &c., Mousquetaire de la garde à cheval du Roi, assista, avec son fils, à l'Assemblée des Gentilshommes du bailliage d'Amiens en 1789 (*a*). Allié, par contrat du 9 Janvier 1740, à Marie-Jeanne-Françoise-Louise DE SAISSEVAL, fille de Jean DE SAISSEVAL, Seigneur de Méraucourt, il eut de ce mariage, entre autres :

1. JACQUES-EUSTACHE, qui suit.
2. GÉNEVIÈVE-HENRIETTE, alliée à Charles-Félix, Comte D'AINVAL DE BRACHES, Chevalier de Saint-Louis.

IX. DEGRÉ.

JACQUES-EUSTACHE, IIIe du nom, dit le Comte de Louvencourt, Chevalier, Seigneur du Saulchoy, Cléry, Gournay, Inval, &c. (*b*), Officier de chevau-légers, né le 15 Octobre 1765, allié, par contrat du 30 Juillet 1782, à Élizabeth-Antoinette DE CAMPAGNE, fille d'Anne-François DE CAMPAGNE, Seigneur d'Avricourt. De ce mariage :

1. JACQUES-JULES-AUGUSTE, dit le Comte de Louvencourt, Capitaine au régiment de Monsieur, frère du Roi, en 1816, allié à Demoiselle N... AUBERT DE MARQUIVILLERS, dont il eut :
   - I. CHARLES, dit le Comte de Louvencourt, vivant non marié en 1870.
   - II. AUGUSTINE-LOUISE-MARIE, alliée au Chevalier Alphonse BOUZIER D'ESTOUILLY.
2. ANNE-FRANÇOIS-EUGÈNE, qui suit.
3. ANNE-MARIE-ATHALIE, alliée en 1813 à Édouard, Chevalier DE BRIOIS D'HULLUCH DE SACHIN.

X. DEGRÉ.

ANNE-FRANÇOIS-EUGÈNE, appelé le Vicomte de Louvencourt, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Colonel d'un régiment de hussards, démissionnaire en 1830, mort en 1852, allié à Augustine-Marie DE JOHANNE DE LACARRE DE SAUMERY, fille du Marquis de Saumery, Bailli de Blois & Gouverneur de Chambord. De ce mariage sont issus :

XI. DEGRÉ.

1. MARIE-ANNE-EUGÈNE, né le 2 Juin 1819, Chevalier de plusieurs ordres, allié, le 2 Janvier 1843, à Marie-Julie JOHANNET D'AVERDON, dont :
   - I. JULES, né à Paris le 4 Juin 1848.
   - II. MARIE-ANNE, née à Lagny le 16 Juin 1855.
2. MARIE-AUGUSTE-RAOUL, Chef d'escadrons au régiment des dragons de l'Impératrice en 1870, allié : 1° en 1851, à Agarithe-Anne-Claudine HASTIER DE LA JOLIVETTE ; 2° le 25 Août 1865, à Angèle-Jeanne-Marie PAYEN DE CHAVOIS. Du premier lit est issu un fils : RAOUL.

(*a*) (*b*) L. de La Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Picardie*, p. 7, 11 & 13.

3. Marie-George, Confeiller général de Saône-&-Loire, allié, le 1er Juin 1853, à Ifabeau de Roquefeuil, fille du Marquis de ce nom & nièce du Maréchal de Mac-Mahon, Duc de Magenta. De cette union deux fils :
   I. Guillaume.
   II. N...

BRANCHE CADETTE.

II. DEGRÉ.

1. Nicolas de Louvencourt, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Fontaine, fils puîné de Charles, Seigneur de Hancourt, & de Françoife Biscot, allié, par contrat du 16 Avril 1558 (MMes Miraulmont & Dubois, Nres à Amiens), à Françoife Le Noir, fille du Seigneur de Vaulx en Amiénois. De cette union vinrent :
1. Florent, auteur d'une branche alliée aux Picquet de Noyencourt, de Rély, de Lestocq, de Buissy, Creton de Prousel, &c. Nicolas de Louvencourt, Maître des comptes à Paris, mort en 1704, fut le dernier de cette branche.
2. Nicolas, qui fuit.
3. Catherine, mariée en 1588 à Jacques Creton, Écuyer, Seigneur de Wiammeville.

III. DEGRÉ.

Nicolas de Louvencourt, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Vaulx en Amiénois & de la Cour-de-Fief en partie, allié, par contrat du 11 Juin 1600 (Me Martin, Nre à Amiens), à Marguerite Le Loyer, fille de Jean Le Loyer, Seigneur du Rilleux. De ce mariage eft venu :
1. Nicolas, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Nicolas de Louvencourt, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Vaulx, la Cour-de-Fief & le Rilleux, né en 1610, allié, par contrat du 17 Juin 1640 (MMes Bazin & de Piennes, Nres à Amiens), à Marguerite Gougier, fille d'Antoine Gougier, Écuyer, Seigneur de Seux. De ce mariage font iffus :
1. Claude, qui fuit.
2 — 5. Quatre filles.

V. DEGRÉ.

Claude de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de la Cour-de-Fief & du Rilleux, né en 1647, allié, par contrat du 18 Février 1676 (Me Trancard, Nre à Amiens), à Marie-Honorée de Lattre, dont un fils unique :
Claude-Barthélemy-Honoré, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Claude-Barthélemy-Honoré de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de la Cour-de-Fief, Rilleux & Blancourt, né le 1er Mai 1678, Enfeigne de la Colonelle du régiment de Poitou en 1699, maintenu dans fa nobleffe par jugement rendu à Paris par MMrs les Commiffaires généraux, le 6 Décembre 1703. Ce jugement eft déclaré commun à ceux ci-deffus relatés des 30 Juin 1701 & 19 Janvier 1702. Marié, par

contrat du 25 Juillet 1702 (Me Martin, Nre à Amiens), à Marie-Élifabeth de Hollande, fille de François de Hollande, Écuyer, Seigneur de Bettencourt, Rivière, &c. Il eut de ce mariage, entre autres :

1. Nicolas-Barthélemy, qui fuit.
2. Marie-Françoise-Élisabeth, alliée à Jean-Gilbert-Chriftophe de Linars, Seigneur d'Aveluy.

VII. DEGRÉ.

Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, Chevalier, Seigneur de Bettencourt, Rivière, la Cour-de-Fief, Flixecourt, Saleux, &c., né le 11 Décembre 1712, allié, par contrat du 9 Janvier 1734 (Me Ligny, Nre à Amiens), à Marie-Joachine-Rofe Gougier de Seux, dont il eut :

1. Firmin-Honoré, Chevalier, Seigneur de Bettencourt, Rivière, &c., mort Officier aux gardes françaifes en 1766, à l'âge de 28 ans.
2. Jean-François, qui fuit.
3. Édouard-Marie-Edme, Chevalier, Seigneur de Dompierre, mort Lieutenant au régiment du Roi en 1771.
4. Marie-Joachine-Élisabeth, Dame de la Cour-de-Fief & Flixecourt, Supérieure du couvent des Saintes-Claires & fondatrice de l'Adoration perpétuelle du très-faint Sacrement à Amiens, morte en odeur de fainteté le 14 Octobre 1778.

VIII. DEGRÉ.

Jean-François, Chevalier, qualifié Marquis de Louvencourt (*a*), Seigneur de Bettencourt, Rivière, Courchon, Condéfolie, la Cour-de-Fief, Flixecourt, Hainneville, &c., Seigneur Châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, né le 1er Juin 1743, Officier au régiment du Roi-Infanterie, allié, par contrat paffé à Lincheux (Me Thorillon, Nre) le 9 Février 1767, à Marie-Françoife-Jofèphine de Wignacourt, Dame d'Ourton & de Renancourt, fille de Charles-François, Marquis de Wignacourt, Baron de Humbercourt. De ce mariage il eut :

1. Marie-François-Joseph, qui fuit.
2. Marie-François-Joseph-Desiré, dit le Comte de Louvencourt, né en 1774, reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, dit de Malte, en 1788 (*b*); mort fans alliance.
3. Marie-François-Aloph-Ghislain-Joseph, dit le Comte Aloph de Louvencourt, né en 1780, reçu Chevalier de Malte en 1788 (*c*), avec fon frère; allié à Abbeville à Amélie de Carpentin de Cumont, dont il eut :
   - Marie-François-Aloph, dit le Comte Aloph de Louvencourt, allié à Marie-Antoinette-Sydonie du Maisniel d'Applaincourt, dont il a eu :
     - I. Marie-Jules-Adrien, né en 1838, marié, le 6 Août 1870, à Julienne de Louvel d'Ault.
     - II. Edmée-Marie-Albertine, mariée, le 25 Mars 1867, à Abbeville, à Hyacinthe-Louis-Jofeph, Baron Mariani, Chevalier de la Légion d'honneur, Lieutenant-Colonel de cuiraffiers.
4. Marie-Françoise-Joséphine, alliée au Comte de Saint-Aubin de Sandouville, Officier des gardes du corps du Roi.

(*a*) Preuves de Malte. — Mainlevée du fcellé, du 8 Janvier 1785. Expédition, &c.
(*b*) (*c*) Preuves de Malte, du 25 Septembre 1788. Copie certifiée, délivrée le 6 Mai 1789.

5. Marie-Françoise-Joséphine-Elisabeth, dite Mademoifelle de Beaupré, alliée à Pierre-Louis-Robert de Briois, Baron d'Angres, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare, Major des chaffeurs nobles de l'armée de Condé.
6. Marie-Françoise-Joséphine-Charlotte, dite Mademoifelle d'Ourton, mariée au Chevalier du Gard de Bienval.
7. Marie-Louise-Françoise-Joséphine, dite Mademoifelle de Noyelles, alliée à Pierre du Maisniel, Vicomte d'Applaincourt, Chevalier de Saint-Louis, Officier fupérieur de cavalerie.
8. Marie-Françoise-Joséphine-Charlotte-Philippine, alliée à Jean-Baptifte-Marc Houdouart, Vicomte de Thièvres, Chevalier de Saint-Louis.

IX. DEGRÉ.

Marie-François-Joseph, Marquis de Louvencourt, Chevalier, Châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, Seigneur de Bettencourt, Rivière, la Cour-de-Fief, Flixecourt, Renancourt, Ourton, &c., Chevau-léger de la garde du Roi en 1788 (*a*), Chevalier des ordres de Malte & de Saint-Louis. Une partie de la terre de Roifin a été érigée en fa faveur en majorat, avec le titre de Marquis, par le roi Charles X, le 16 Avril 1825. Il s'eft allié à Françoife-Aglaé-Ide-Félicité de Sainte-Aldegonde, Comteffe de Noircarmes, fille du Comte de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, Colonel aux grenadiers de France. De cette union :

1. Adolphe-Louis-Maximilien-Ghislain, qui fuit.
2. Louis-Ernest-Camille-Arthur, dit le Comte de Louvencourt, mort en 1869, allié : 1° à Augufta de la Cour de Balleroy; 2° à Emma de Gondrecourt. Du fecond lit font venus :
   I. Ghislain-Marie-Adolphe, dit le Comte Ghislain de Louvencourt, né en 1842.
   II. Marthe-Charlotte, alliée à Raoul, Comte de Bourcier de Montureux.
3. Charles-Arthur-Anatole-Ernest, dit le Comte Erneft de Louvencourt, allié à Zoé Regnier; fans enfants.
4. Louis-Ernest-Adolphe-Camille, dit le Comte Camille de Louvencourt, Chevalier de plufieurs ordres, Page de Charles X en 1829, Secrétaire d'ambaffade belge à Vienne, non marié en 1870.
5. Jenny, alliée au Comte de Révilliasc.
6. Marie-Ghislaine-Aglaé, mariée au Comte d'Arschot de Schoonhoven, Sénateur belge.
7. Blanche-Charlotte-Félicité-Adolphine, alliée : 1° à Daniel Dibarrart, Comte d'Etchegoyen O'Connel; 2° à Ifidore-Philippe Dibarrart, Comte d'Etchegoyen, ancien Député.

X. DEGRÉ.

Joseph-Louis-Maximilien-Ghislain-Adolphe, Marquis de Louvencourt, Chevalier des ordres de la Légion d'honneur & de Léopold de Belgique, Officier dans la garde royale en 1829, mort en 1863; allié à Sydonie-Hyacinthe-Charlotte-Honoré de Flines de Fresnoy. De ce mariage font iffus :

1. Maximilien-Louis-Adolphe, qui fuit.
2. Charles-Gustave-Arthur, dit le Comte Arthur de Louvencourt, Lieute-

(*a*) Certificat de Chérin, Généalogifte des ordres du Roi, du 15 Juillet 1787, cité dans les preuves de Malte.

nant de huffards, démiffionnaire en 1864; Chevalier de la Légion d'honneur en 1871.

3. Maria, alliée à Léon de Coëtnempren, Vicomte de Kerfaint.
4. Héléna, mariée à Louis-Marie-Antoine d'Avesgo, Comte de Coulonges.

XI. DEGRÉ.

Maximilien-Louis-Adolphe, Marquis de Louvencourt, marié, le 19 Novembre 1861, à Marie-Émilie Montaud, fille d'un Confeiller d'état français.

Auteurs a consulter. Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie.* — De La Chenaye-Desbois, Roger, Lainé (t. III); Saint-Allais, *Nobiliaire*, t. VII, &c.

DE LUBERSAC,

EN LIMOUSIN.



De Gueules au Loup paſſant d'Or Devise : In prœliis promptus.

Hugues de Luberſac (*a*) (*Hugo de Luperciaco*) ayant échappé à mille périls auxquels il avait été expoſé dans les guerres contre ſes ennemis, fait don en 1093 à l'égliſe de Saint-Gervais & de Saint-Protais de Luberſac, bâtie par ſes ancêtres, près ſon château, & deſſervie par des moines de Cluny, des terres & fiefs qu'il tenait de Dieu & de ſes ſaints & non d'aucun mortel (Dom Martène, *Theſaurus novus anecdotorum ;* Paris, 1717, 5 vol., t. Ier, p. 262).

Pons, Abbé de Cluny, vint viſiter ſes moines à Luberſac en 1116 (*Geſta Francorum*, t. XIV, p. 190). Huit ans plus tard (1124), Aimeric, Évêque de Limoges, Pierre, Abbé de Cluny, & ſes moines ſe réunirent à Luberſac (*apud Luperciacum*), en préſence d'Adhémar, Vicomte de Limoges, & de Gerald, Prieur d'Uzerches, pour mettre fin à leurs différends, ce qui eut lieu après avoir entendu les Évêques d'Agen & de Périgueux, les Abbés de Saint-Martial & de Saint-Pardoux (Archives du Puy-de-Dôme, original en parchemin, G. g, armoire XVIII, ſac B, coté 8).

PREMIER DEGRÉ.

Gervais de Luberſac eſt le premier depuis lequel la filiation ſe prouve par titres authentiques. Il vivait en 1060 & donna à l'égliſe de Saint-Gervais de Luberſac

(*a*) Luberſac, en Limouſin, aujourd'hui chef-lieu de canton, était à l'époque carlovingienne une des 43 vigueries qui diviſaient le territoire compoſant la Marche, le haut & bas Limouſin (Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, introduction, p. CLXI, & *Géographie de la Gaule*, par le même, p. 308 & ſa carte). Cette viguerie était d'une étendue très-conſidérable puiſqu'en 920 le canton actuel de Juillac en dépendait. Elle fut poſſédée de tout temps par la maiſon du même nom, malgré les entrepriſes des Vicomtes de Limoges en 1293, & plus tard des Barons de Bré, pour la lui enlever. La conquête franque, ſuivant l'hiſtorien du bas Limouſin (Marvaud, t. Ier, p. 169), s'était établie à Luberſac & à Couſſac-Bonneval. Bré était le point intermédiaire où les Vicomtes de Limoges bâtirent une forterelle pour maintenir ces deux poſitions. Dès lors les Seigneurs de Luberſac rendirent hommage aux Vicomtes à Bré. Plus tard cette baronnie paſſa à la couronne de France : ils y rendirent alors hommage au Roi. Philippe le Long l'ayant donnée à ſon Grand Bouteillier, ils refuſèrent l'hommage. Le Roi de Navarre, Vicomte de Limoges, prit le parti du Seigneur de Luberſac (Collection Doat, t. CCXLI, p. 277). Ces débats ſe perpétuèrent juſqu'en 1504, année où le Parlement de Bordeaux rendit un jugement le 19 Mars, par lequel, conſidérant que Bré avait été bâti pour maintenir Luberſac, Bré devait en retenir l'hommage.

La légende ſur l'origine du nom & des armes de Luberſac eſt ainſi rapportée dans une généalogie faite en 1666 par devant M. d'Agueſſeau, Intendant de la généralité de Limoges (Archives de Luberſac) : « Un Loup « furieux déſolait ces contrées, un Chevalier entreprit de le combattre & le perça de ſon épée. Il prit dès lors « le nom de Louperſa, & pour armes un Loup d'Or ſur fond de Gueules (*Inſequens miles quidam Lupum furioſum gladio eum percuſſit, indè dictus eſt de Lupo percuſſo, poſtea de Luperſaco*)

des biens qui fufcitèrent des conteftations entre les deffervants de cette églife & Hugues, fon petit-fils. Ces détails nous font tranfmis par une charte de 1167, où il eft dit que Geoffroy, frère de Hugues, mit fin aux prétentions réciproques des deux partis fur lefdits biens qui avaient été donnés par leur grand père le Seigneur Gervais de Luberfac (*ex dono & elemofina avi mei domini Gervafii*).

A cette époque vivaient auffi : 1° Gérald-Adhémar de Luberfac, qui affifta, avec Audebert, Abbé d'Uzerches, à une tranfaction de 1120 entre Aymar, Abbé du Vigeois, Guy de Laftours & fes frères, en préfence d'Euftorges, Évêque de Limoges (Bibliothèque nationale, Cart. du Vigeois); 2° Golfier de Luberfac, Chevalier, qui, uni à Guillaume d'Aimeric, à Guy de Foucault, à Gérald & à Guy de Laftours, affifta à une donation faite par Étienne de Coux à l'abbaye d'Uzerches en 1124 (Cart. d'Uzerches).

Gervais de Luberfac eut pour fils :

II. DEGRÉ.

N... de Luberfac, dont on ignore le nom de baptême, mais qui avait époufé, fuivant la convention de 1167, une Dame nommée Béatrix, qui le rendit père de deux fils : Geoffroy & Hugues.

On trouve dans le même temps : Étienne-Gérald de Luberfac, témoin en 1146 d'une donation de Pierre & de Guillaume de Bré à l'abbaye du Vigeois, & en 1155 à celle de Gauthier de la Rivière à la même abbaye (Bibliothèque nationale, Cart. du Vigeois).

III. DEGRÉ.

Geoffroy de Luberfac, Ier du nom, Seigneur dudit lieu, termina en 1167 les conteftations furvenues entre l'églife de Saint-Gervais & fon frère Hugues. « Grâce « à Dieu, dit-il, ces différends font pacifiés & moi, Geoffroy, j'en approuve la con- « clufion que je fcelle de mon fceau. Béatrix, notre mère, Jehanne, ma femme « l'approuvent fous la minorité de mes enfants (*a*). »

On voit qu'il avait époufé une Dame nommée Jehanne qui le rendit père de :

IV. DEGRÉ.

Pierre de Luberfac, Ier du nom, Seigneur dudit lieu, Chevalier. Il reçoit quittance, le 11 des Calendes de Juin 1181, d'Hélie de Péruffe (des Cars), Seigneur de Ségur, fon gendre, pour toute la dot qu'il avait promife à fa fille. Il ne vivait plus en 1186, année où Alazis, Dame de Laurière, fa veuve, fit une donation à l'abbaye de Saint-Junien pour le repos de fon âme. Au bas eft un fceau en cire brune, repréfentant un Loup paffant (*b*). Il avait époufé Alazis de Laurière, fille du Baron

(a) *In nomine fancte & individue Trinitatis, Ego* Gaufridus *de Luberfiaco notum facio prefentibus & futuris quod* Ugo, *frater meus, querelas moverat adverfus ecclefiam fancti Gervafii fuper quibufdam tenementis que eadem ecclefia fe diu tenuiffe & in bona pace, etiam antequam ipfe Ugo natus effet, affirmabat poffediffe ex dono & elemofina avi mei Domini Gervafii. Deo autem donante, terminate funt & pacificate & hoc ego Gaufridus laudavi & figilli mei impreffione firmavi. Hoc etiam laudavit* Beatrix, *mater mea & ipfius Ugonis. Hoc ipfum laudavit uxor mea* Johanna. *Liberi mei infra annos erant. Inde funt teftes : Teobaldus Galterius & Gaufridus, converfi : Alardus, facerdos de Luberfiaco : Rainaldus, facerdos : Radulphus, capellanus : Gerardus, miles. Actum anno incarnationis dominice M° C° LX VII.* (1167). (Original en parchemin aux archives de Luberfac.

(b) *Ego Alazia, Domina de Aureria, quum elemofinam facientibus eam magnam preftat fiduciam coram Deo,*

DE LAURIÈRE, près Limoges, dont il eut : BERNARD, GEOFFROY & GUILLAUME de Luberſac.

V. DEGRÉ.

GEOFFROY de Luberſac, ſecond fils de Pierre, Seigneur dudit lieu, de Saint-Pardoux, de Condat, &c., etant de retour de la croiſade en 1211, ſous Philippe-Auguſte, donna quittance cette année au Vicomte d'Aubuſſon, à qui il avait confié ſes terres de Luberſac pendant ſon voyage d'outremer, d'une ſomme de 1,042 livres tournois provenant de leurs revenus. Cet acte eſt ſcellé de ſon ſceau où il eſt repréſenté ſur un cheval au galop, armé de toutes pièces & tenant un bouclier, ſur lequel on diſtingue un Loup paſſant (a). Son nom eſt inſcrit au Muſée de Verſailles.

tali eccleſiam ſancti Juniani beneficio viſitavi. Dedi ei in perpetuum pro anima bone memorie PETRI *de Luberſacco, quondam viri mei, & pro anima mea & pro animabus predeceſſorum & heredum meorum, centum ſolidos annuos, aſſignatos in redditibus meis de Faltu, de quibus tamen quadraginta ſolidos quoad vivam recipient. Undè cereum unum providebunt perpetuum, qui ſingulis diebus ante altare, dum magna miſſa & miſſa mortuorum celebrantur, ardebit. Facient etiam anniverſarium ejuſdem viri mei die quo acciderit; poſt deceſſum vero meum predictos centum ſolidos ex integro habebunt & anniverſarium jam dicti viri mei & meum ſimul facient. Hoc factum eſt aſſenſu filiorum meorum* BERNARDI, GAUFRIDI *&* GUILLELMI *de Luberſaco. Ad majorem etiam hujus operis firmitatem, ſigillum meum preſenti feci autentico ſubterponi. Actum anno domini M° C° octogeſimo ſexto* (1186). (Original en parchemin, avec le ſceau en cire brune, ci-contre, aux archives de Luberſac.)



(a) *Ego* GAUFRIDUS, *Dominus de Luberſaco, miles, notum facio preſentibus & futuris quod recepi a nobiliſſimo domino Reginaudo, vicecomite Albucenſi, mille quadraginta duas libras turonenſes in pecunia numerata, de exitibus terrarum Luberſaci, Sancti Pardulphi, Condati & pertinentiarum earumdem terrarum, quas in cuſtodia predicti domini poſueram quando crucem aſſumpſi, & quas idem dominus in manu ſua tenuit meo durante itinere tranſmarino. Et ad dictam ſolutionem preſentes fuerunt : Petrus de Capella & Johannes de Loſtangiis. In cujus rei teſtimonium preſentes litteras ſigilli mei feci munimine roborari. Actum anno domini milleſimo ducenteſimo undecimo die mercurii poſt feſtum beatorum apoſtolorum Petri & Pauli* (1211). (Original en parchemin, avec le ſceau en cire brune, ci-deſſous, aux archives de Luberſac.)



Avant la détérioration

Il termina en 1236 de nouvelles conteſtations qui s'étaient reproduites entre lui & les Prêtres de Luberſac & on planta des bornes entre l'égliſe & ſon château, afin de bien ſpécifier les droits de chacun (a). Il vendit en 1214 pluſieurs terres à l'égliſe de Limoges, conjointement avec Iſabelle DE LA GARDE, ſa femme (b). Elle était fille du Seigneur DE LA GARDE, près Tulle, ſœur du Chevalier Gérard, & grande tante de Gérald de la Garde, Cardinal en 1342. Il en eut trois fils; l'aîné ſe nommait :

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Luberſac, IIe du nom, Seigneur dudit lieu, Chevalier. Il vendit en 1260 à Saint-Étienne de Luberſac une rente audit terroir. Dans cet acte, ſcellé de ſon ſceau, il eſt qualifié : *Dominus Petrus de Luberſaco, miles* (c). Il avait épouſé Demoiſelle ALMOIS DE LAMONERIE, fille de Guillaume, Chevalier, Seigneur dudit lieu, de laquelle il eut :

VII. DEGRÉ.

ÉTIENNE de Luberſac, Seigneur dudit lieu, Chevalier. Il fut d'abord ſous la tutelle d'Étienne de Luberſac, ſon oncle, Clerc de la communauté des Prêtres de Luberſac, lequel paſſait les actes au nom de ſes pupilles & les ſcellait avec un ſceau qui était commun entre eux (d). En 1293, il reçut nombre d'hommages de ſes

(a) *Magiſter Durandus, Archidiaconus eccleſie Lemovicencis, ſalutem in domino. Univerſis preſentes Litteras inſpecturis notum facio quia, cum inter Villelmum Gaufridi, Capellanum eccleſie Sancti Stephani de Luperciaco, ex una parte, & Gaufridum & Villelmum de Luperciaco, fratres, milites, Villelmum, nepotem eorum, filium quondam R. de Luperciaco, ſororii ipſorum, & P. de la Jaroſſa, ſororium, ex alia parte, cum duraſſet queſtio aut controverſia ſuper terris, poſſeſſionibus & bonis hereditariis ejuſdem eccleſie, inter ſe convenerunt quod, preterea que dicta eccleſia Sancti Stephani de Luperciaco tenebat, habeat & teneat, ſcilicet totam decimam de manſo del Caſtaneo &. &.... Item Gaufridus de tribu eccleſie Sancti Stephani de Luperciaco dedit quatuor ſolidos in manſo della Folhada. Item ſciendum eſt quod unus ex dictis militibus debet in* [illegible] *magnum Capellano eccleſie* [illegible] *Lemovicencis impreſſione firmari. Actum apud Luperciacum anno domini milleſimo ducenteſimo trenteſimo ſexto* (1236) *die iduum Octobris.* (Copie dans les archives de Lub., & copié par d'Hozier dans les preuves du Comte de Luberſac de Livron ſur l'original en parchemin qui ne ſe retrouve plus.)

(b) *Univerſis preſentes litteras inſpecturis Officialis Lemovicenſis in domino ſalutem. Noverint univerſi quod in preſentia curie Lemovicenſis conſtituti dominus* GAUFRIDUS *de Luberſac, miles, & domina* ISABELLA, *uxor ejus, recognoverunt ſe vendidiſſe eccleſie Lemovicenſi quatuor pecias terre ſitas apud ſanctum Germanum, pro pretio quinque librarum Turonenſium. De qua pecuniæ ſumma recognoverunt ſibi eſſe ſatisfactum, promittentes quod contra dictam venditionem per ſe vel per alium de cetero non venient, nec venire procurabunt. Hanc autem venditionem dominus Geraldus de Garda, miles, frater dicte Iſabelle, voluit & approbavit & quidquid juris habebat in dicta terra quitavit eccleſie memorate. In cujus teſtimonium preſentes litteras ſigillo curie Lemovicenſis fecimus roborari. Actum anno domini milleſimo ducenteſimo decimo quarto, menſe februario.* (Original en parchemin aux archives de Luberſac.)

(c) *Sciant omnes preſentes & futuri quod Ego* PETRUS *de Luberciaco, miles, vendidi eccleſie Sancti Stephani de Luberciaco, pro viginti & quatuor ſolidis turonenſibus, quos ab ipſa habui, unam eminam avene de annuo redditu habendam annuatim, jure hereditario, in menſe ſeptembris, eidem eccleſie per manuum meam & heredum meorum in una acra terre ſita in territorio de Luberciaco, inter terram Gaufridi & terram Guillelmi Bertrandi. In qua acra terre predicta eccleſia faciet ſuam juſticiam pro dicta emina avene quotiensque neceſſe erit, ſine contradictione aliqua de cetero mei vel heredum. Ad cujus rei teſtimonium ego Petrus ſupradictus preſentem cartam ſigilli mei munimine confirmavi. Actum anno domini M° CC° quinquageſimo* (1250), *menſe aprilis.* (Original en parchemin avec les attaches du ſceau, aux archives de Luberſac.)

(d) *Univerſis preſentes litteras inſpecturis, Stephanus de Loberciaco, clericus, ſalutem & perhibere teſtimonium veritati. Notum ſit.... quod ego Stephanus predictus, tutor ſive curator pupillorum Petri de Loberciaco, militis, fratris mei.... confiteor aſſenſaſſe.... Johanni Fulcherio, clerico.... &. in cujus rei teſtimonium & ad majorem roboris firmitatem preſentes litteras conceſſi ſigillo meo proprio, quo cum ipſis pupillis utor, communiter ſigillatas. Datum die veneris in octavo nativitatis beate Marie anno domini milleſimo ducenteſimo ſeptuageſimo quinto* (1275) *apud Loberciacum.* (Original en parchemin aux archives de Luberſac.)

vaſſaux avec les mêmes qualifications que ſes pères. Cette même année il ſurvint entre le Vicomte de Limoges & lui de grands débats touchant les droits de viguerie de Luberſac. De nombreux témoins furent entendus, qui dépoſèrent que de tout temps les Seigneurs de Luberſac avaient joui de ces droits *Jure Dominii*, non ſeulement ſur le bourg mais ſur toute la paroiſſe, & la Cour de Ségur, qui était celle des Vicomtes, les confirma à Étienne de Luberſac. Il avait épouſé Jeanne du Luc, fille de Guy du Luc, Seigneur en partie d'Hautefort. Il en eut, entre autres enfants, Bernard, qui ſuit, & Jean, Capitaine de la forteresse de Saint-Cyr, qui, à la tête de dix Écuyers, dix Sergents à cheval & trente Sergents à pied, guerroya longtemps contre les Anglais.

VIII. DEGRÉ.

Bernard de Luberſac, Seigneur dudit lieu, Chevalier, était fils aîné d'Étienne. La trève avec l'Angleterre venait d'expirer en 1355, & Édouard, Roi d'Angleterre, avait débarqué à Calais, quand le ſuccès des Écoſſais le rappela dans ſon Ile. Bernard de Luberſac était en ce moment à Amiens où il ſervait dans les troupes limouſines commandées par Bernard, Comte de Ventadour. C'eſt pourquoi ce dernier donna quittance à Amiens, le 3 Novembre 1355, à Barthélemy de Drack, Tréſorier des guerres du Roi, de la ſomme de 67 livres 10 ſous tournois, en prêt, pour un mois ſur les appointements de Meſſire Bernard de Luberſac, Chevalier, accompagné de Pierre de Laſſagne, Chevalier, & de deux Écuyers. Le Prince de Galles ayant débarqué à Bordeaux, le Comte de Ventadour & Bernard de Luberſac retournèrent dans le midi. Bientôt eut lieu la bataille de Poitiers. Tous deux y furent faits priſonniers & conduits à Bordeaux. Bernard de Luberſac y paya ſa rançon à Guillaume de Caſtillon, Seigneur de Montendre, compagnon du Sire de Montferrant, qui l'avait fait ſon priſonnier, ſauf quarante florins de Florence qu'il reſtait lui devoir (*a*).

Nous avons un grand nombre d'actes d'inveſtitures, de reconnaiſſances féodales, &c., &c., qui ſont parvenus juſqu'à nous, mais qu'il ſerait trop long d'énumérer (*b*). Il fit ſon teſtament en Décembre 1377, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne de Luberſac (*c*). Il avait épouſé, en Novembre 1345, Galienne de Saint-Julien,

(*a*) Sachent tuit que je Guillaume de Montendre, Chevalier, compagnon de Monſieur de Montferrant, confeſſe avoir eu & reçu de Meſſire Bernard de Lomberſac, Chevalier, mon priſonnier, toute la finance qu'il me pouvoit devoir pour cauſe de ſa riençon, excepté quarante flourins de Flourence les quiex il me doit payer à un certain terme qui je lui ai aſſigné. De la quelle riençon je me tieng pour bien paié, hors les dits quarante flourins de Flourence, & en quitte ledit Meſſire Bernard & tous ceulx à qui quittance en peut & doit appartenir & l'en promets à garentir vers tous & contre tous. En temoin de ce, j'ay ſeellé ces préſentes lettres qui furent faites & écrites à Bordeaux le 5me jour de Mars, ſous le ſeel de Monſieur de Montferrant en l'abſence du mien, l'an mil trois cent cinquante ſix. (Original en parchemin aux archives de Luberſac.)

Nota. Les tenanciers de Luberſac devaient la taille aux quatre cas : la rançon du Seigneur, ſa nouvelle chevalerie, ſon voyage outre-mer, le mariage de ſes filles (« *Pro redemptione proprii corporis, pro nova militia,* « *pro tranſfretatione ultra-mare, pro filiabus maritandis.*) (Archives de Luberſac, titres de 1290, 1293, 1301, &.)

(*b*) Voici la teneur des inveſtitures paſſées ſous ſon ſceau & en ſon nom :

Univerſis preſentes litteras inſpecturis, Bernardus *de Loberciaco, miles, dominus rerum infraſcriptorum, ſalutem, & preſentibus litteris perpetuam dare fidem. Noveritis quod coram nobis predicto milite. Stephanus Bordas.... vendidit Gerardo Baſcle.... unam terram.... noſque requiſivit ut dictum Gerardum de dicta terra perpetuo inveſtiremus, nos igitur.... de eadem perpetuo inveſtimus & volumus & licentiam & ſpeciale mandatum Gerardo Baſcle per preſentes litteras damus..... In cujus rei teſtimonium omnium & ſingulorum premiſſorum ſigillum proprium litteris duximus apponendum noſtrum ut more ſolito in talibus facere conſuevimus.... Datum & ſigillo noſtro predicto ſigillatum die dominica poſt feſtum beati Michaelis anno domini Mo CCCo VIIo IVo* (1374). (Original en parchemin, archives de Luberſac.)

(*c*) *In nomine ſancte & individue Trinitatis, Patris, Filii & Spiritus ſancti, Amen. Ego* Bernardus *de Luberciaco, eger corpore, in lecto egritudinis poſitus, tamen intacta & bona & ſana exiſtens memoria, & bene compos mentis, teſtamentum meum.... in hunc modum feci..... ſepulturam meam eligo & ſepeliri volo in coro Sancti Stephani quando de me contingerit. Item volo vigilari prima nocte in monaſterio Sancti Stephani de Luberciaco....*

fille d'Aimeric DE SAINT-JULIEN, Seigneur de la Châtellenie de Puymerle, & frère du Baron de Saint-Julien, dans la Marche. Il en eut AGNÈS, & GOLFIER, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

GOLFIER de Luberfac, Seigneur dudit lieu, reçut en 1442 une donation de Golfier de Pompadour, Seigneur de Vilhac, en confidération des fervices gratuits qu'il lui avait rendus & de fon affection pour lui. Il eft intitulé dans cet acte *Co-dominus dicti loci de Luberciaco.* Il mourut en 1452, & avait époufé, le 2 Juillet 1397, Jehanne DE LAFON, fille de Noble Seigneur Pierre DE LAFON & de Marguerite DE PERUSSE. Il en eut, entre autres enfants, JEAN, & BARDIN, lequel devint Seigneur de Fayolles, en Angoumois, & forma une branche qui s'éteignit en 1650. PIERRE, fon petit fils, fe diftingua au fiége de Metz que fit Charles-Quint. Un Efpagnol ayant demandé à fe mefurer contre un Français, le Duc de Guife choifit Pierre de Luberfac connu dans l'hiftoire fous le nom de Capitaine Fayolles. Le combat eut lieu à cheval en préfence des deux camps. L'Efpagnol fut terraffé & Pierre eut tous les honneurs de ce combat fingulier. Jean de Peyruffe, fon coufin, compofa une élégie en fa faveur, qui fut imprimée à Lyon par Benoift Rigaud; elle eft confervée à la Bibliothèque nationale, fond Saint-Germain, n° 352 & 358 du catalogue.

X. DEGRÉ.

JEAN de Luberfac, Ier du nom, Seigneur dudit lieu, du Verdier, &c. (*riparium feu Caftrum Viridenfe*), Damoifeau, était fecond fils de Golfier. Il paffa une invefliture en 1462 au bas de laquelle eft fon fceau repréfentant un loup paffant ayant pour fupports un fauvage & une firène (*a*). Il inveftit les Prêtres de la communauté de Luberfac d'une donation que leur avait faite fon père en 1429, afin de dire à perpétuité trois meffes anniverfaires pour le repos des âmes des Seigneurs & Dames de Luberfac. Il avait époufé, le 3 Juillet 1452, Demoifelle Comptor DE LEYRIS, âgée de feize ans, fille de Noble Jean DE LEYRIS, Seigneur dudit lieu, &c., & de Dame Génie DE CORSO. Il en eut trois fils; l'aîné fe nommait :

XI. DEGRÉ.

JEAN de Luberfac, IIe du nom, Seigneur dudit lieu & du Verdier (*b*), double qua-

item lego GOLFERIUM, *filium meum, heredem univerfalem.... fi contingebat ipfum Golferium mori fine heredibus.... quod Beraudus & Guillelmus de Luco, filii Ademari de Luco.... fuftituo: dum tamen nomen meum & arma portaverint.... &c, &c. Die lune poft nativitatem Domini anno millefimo trecentefimo feptuagefimo feptimo* (1377). (Original en parchemin aux archives de Luberfac.)



Sceau de Jean de Luberfac.

(*a*) *Die nona menfis augufti anno Domini* 1462.... *prefentibus nobili Joanne de Luberciaco, domicello, domino de Veridario... & Antonio de Autafaya, futore de Luberciaco... idem Antonius dixit explicavit dicto domicello quod adquisiverat.... quamdam domum cum prato, de quibus ipfe domicellus inveftire dignaretur... & prius vifo de jure fuo ipfum Antonium... inveftivit... littere conceffe fub figillo regio & fub figillo dicti domicelli.* (Archives de Luberfac.)

(*b*) A partir de ce degré on ne tranferit plus les actes.

lité qu'il prend dans fon contrat de mariage (*a*). Comme fon père, il fut fans ceffe en lutte contre les Barons de Bré. Le Roi de Navarre, Vicomte de Limoges, prit fon parti (voyez Doat, manufcrits, Bibliothèque nationale, vol. 241, page 277). Il époufa, le 6 Août 1506, Marguerite DE SAINT-CHAMANS, fille de Noble & puiffant Léonard DE SAINT-CHAMANS, Seigneur dudit lieu, dont deux filles, & un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luberfac, Seigneur dudit lieu, &c. Dès l'âge de feize ans, il partit pour le fervice du Roi, fous la conduite de Robert de Montal, Baron de Roquebrou. Les titres feigneuriaux de Luberfac ayant été perdus en fon abfence pendant les guerres de Guienne, il obtint du Roi une ordonnance, le 5 Février 1544, par laquelle chaque tenancier devait fe faire infcrire fur les terriers, fous les peines les plus févères contre ceux qui y contreviendraient. Il mourut en 1571 & fut enterré à Saint-Étienne de Luberfac au tombeau de fes ancêtres. Il avait époufé en 1532 Françoife CHAPT DE RASTIGNAC, fille de Noble & puiffant Jean CHAPT DE RASTIGNAC, Seigneur dudit lieu. Il en eut trois filles & quatre garçons, dont : GUY, qui fuit, & FRANÇOIS, auteur de la branche de Chabrignac, rapportée plus loin, p. 10.

XIII. DEGRÉ.

GUY de Luberfac, Seigneur dudit lieu, Capitaine de cent hommes de guerre, Compagnon d'armes & ami d'Henri IV, fut chargé, au moment de la bataille de la Roche l'Abeille, par Catherine de Médicis, qui était à Limoges, de porter à Paris une lettre (*b*) au Cardinal de Guife, afin de hâter l'arrivée des troupes de fecours.

« Je vous envoye par cet prefant porteur un difcours des particoularités de nos afayres. J'ayfpère « que cefte depefche vous trovera encore affez toft pour povoyr hafter la venue des quatre mile ar- « quebufiers que monfieur mon fils le Roi catholique vous a fait anfuir (emmener) par le jeune « Villeclere. L'État des forces du Duc des Deux Pons qui c'et joint aveques l'Amiral nous fayft grent « & prefant bifoin, comme bien le devies voyr. Mon coufin je vous veus encore fayre recomman- « dation pour cet jeantilhomme, prefant porteur, nommé Guy de Luberfac, jeantilhomme & bien « nay & de bonne mayfon, povent meriter la grafe que je vous prie demander pour luy au Roi ca- « tolique qui ayft de nous le vouloir ranvoyer dans ces troupes de fecurs avecques grade honorable, « que pour ayftre fidele & toute fa mayfon au fervice du Roi mon fils & de moy, je defire infini- « ment lui foient auctroyé, & m'affeurant que n'epargnerez poinne pour l'amour de moy, je prierez « Dieu qu'il vous conferve. De Limoges le XI[e] jour de Juin 1569.

Votre bonne coufine

CATHERINE.

Quatre jours après, la bataille fut donnée & perdue; les troupes n'étant pas arrivées à temps. Le château de Luberfac fut occupé & dévafté par les Proteftants (Marvaud, *Hiftoire du bas Limoufin*). En 1567, Guy de Luberfac forma le projet de s'emparer d'une place de la Province & fut bleffé dans l'action.

« Monfieur de Luberfac, lui écrit Henri IV, j'ay antandu par Boyffe des nouvelles de votre « bleffure qui m'eft un eftreyme deuil. Dans ces néceffytés, un bras comme le votre n'eft de trop « dans la balance du bon droyt. Hates donq de l'y venir mettre, & de m'envoyer le plus de vos bons « Parans que vous pourres. D'Ambruyac m'eft venu joindre avec tous les fiens chataux en crouppe

(*a*) Ce contrat de mariage relaté dans toutes les généalogies fe trouve auffi parmi les pièces préfentées en 1599 pour les preuves de Nobleffe. (Voy. Baluze, Mff., Bibl., nation., nº 9876.)

(*b*) Cette lettre & celles qui fuivent font confervées en original dans les archives de Luberfac; les lettres d'Henri IV ont été imprimees dans la collection Bergey de Xivrey.

« s'yl eut pu. Je m'asseure que vous ne ferez des dernyers à vous mettre de la partie. Il n'y manquera « pas d'onneur à acqueryr, & je fays votre fason de besogner en telle alere. Adieu donq & ne tardes, « voyez l'eure de fere merveylles.

Votre plus assuré amy
HENRY.

Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, qui savait quelle confiance & quelle affection le Roi, son frère, avait pour Guy de Lubersac, lui écrivait directement, afin d'obtenir par son entremise les éclaircissements & instructions qu'elle pouvait désirer pour le gouvernement du Béarn & de la Navarre qu'Henri IV lui avait confié pendant son absence.

« Monsieur de Lubersac, je vous envoye le pouvoyr que le Roy monsieur mon frère avait signé « lorsqu'il étoit ycy, affin que vous me facies le plaisir de luy faire veoir, & que par votre moyen « je sache quel est sa volonté, & comme il lui plaist que sous son bon plaisir j'agisse en consequence : « de quoy je vous prie l'asseurer en le luy faisant veoir & vous declare qu'en ce que je pourrai vous « temoigner la bonne volonté que je vous porte, vous me trouveres toujours pour votre amye qui « prie Dieu, monsieur de Lubersac, qu'il vous tyenne en sa garde. De Pau ce VIe jour de Decembre « 1587.

Votre meilleure amye
CATHERINE DE NAVARRE.

Trois ans plus tard, il arrivait à la tête de sa compagnie sous les murs de Chartres, qu'Henri IV assiégeait.

« Nous avons de quoy chanter plus hault qu'eult, » écrit le roi à M. de Briquemaut, « c'est de « quoy tyrer pres de troys myl coups de canon que monsieur de Lubersac a ramené de Normandye « soubs l'escorte de sa compagnie, non sans s'alleger du pois en route. Ce ne sera besoyn de toute « celle musyque pour leur ouvryr l'oreille &c. &c..., du camp devant Chartres, 26 Février 1590.

Henri IV ayant nommé le Duc d'Épernon Gouverneur du Limousin, écrivait, le 25 Avril 1597, à Guy de Lubersac.

« Monsieur de Lubersac, ayant donné le pouvoir du commandement de mon pays de Limousin à « mon cousin le Duc d'Epernon, & le faisant presentement partir d'aupres de moi, pour en aller « prendre possession, j'ai pensé de faire une depesche aux plus apparents de ma Noblesse dudit pays, « pour leur recommander de le recevoir & reconnoitre en la dite charge, Et vous tenant de ce « nombre, je n'ai pas voulu oublier de vous en écrire particulierement & vous pryer de l'assister « de tout votre pouvoir tant au fait de son etablissement audit gouvernement que en toutes les autres « occasions qui s'offriront par delà pour mon service, vous asseurant que je vous en sauray tres bon « gré, & le tiendray pour une des meilleures preuves que vous me sauriez rendre de votre devotion « a mon service, &c. »

Accablé de blessures & fatigues de guerre, Guy mourut à Lubersac en 1598, âgé de 56 ans, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne. Il avait épousé, le 21 Janvier 1564, Gabrielle Hélie de Pompadour, fille de haut & puissant Poncet Hélie de Pompadour, Seigneur de Colonges, des châtellenies de Puyagut, du Bourdeix, &c., & de Dame Philippe de Pellegrue. Il en eut quatre filles, & un fils qui se nommait :

XIV. DEGRÉ.

Jean de Lubersac, IIIe du nom, Seigneur dudit lieu du Verdier, du Leyris, de Lamonerie, Capitaine de cent hommes d'armes de nouvelle levée. Il fit son testament le 11 Août 1623, au château de Lamonerie, où il déclare vouloir être enterré en l'église Saint-Étienne de Lubersac, au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé,

en Juillet 1612, Charlotte de Chantois, fille de Noble Jehan de Chantois, Seigneur de Lamonerie, de Cieux & de Regnefort, dont il eut :

1. Jean, qui entra dans le couvent des Recollets de Limoges.
2. Philibert, qui continua la defcendance.
3. Pierre, qui forma la branche des Seigneurs de Savignac, rapportée ci-après.

XV. DEGRÉ.

Philibert de Luberfac, Seigneur dudit lieu, du Verdier, de Lamonerie, &c., qualifié dans les actes « haut & puiffant Seigneur » reconftitua une grande partie des droits de la terre de Luberfac. Par fon teftament de 1659, il fit de grands dons aux Prêtres de Luberfac, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne. Sa veuve préfenta les titres de la maifon de Luberfac en 1666 devant M. d'Agueffeau, Intendant de la généralité de Limoges, nommé pour recevoir les preuves de Nobleffe de la province, & la maifon de Luberfac fut maintenue dans fa Nobleffe de tout temps immémoriale. Philibert avait époufé, le 31 Juillet 1641, Luce de Réal, fille de haut & puiffant Céfar de Réal, Seigneur de Champagnac, en Périgord, & d'Aujac, en Saintonge. De cette union vinrent Charlotte de Luberfac, Marquife de Chasseneuil, & deux fils. Pierre, le fecond, lui fuccéda.

XVI. DEGRÉ.

Pierre de Luberfac, III[e] du nom, qualifié Marquis (*a*) dudit lieu & de la Peyrière, Baron du Ris-Chauveron, Capitaine d'une compagnie de carabiniers du Roi, eft le premier membre de la maifon de Luberfac qui quitta le Limoufin pour aller plus habituellement à Paris, où il commandait fa compagnie. Il fit fon teftament en 1717, mourut la même année, & fut enterré à Saint-Étienne de Luberfac. Il avait époufé, le 26 Septembre 1677, Jeanne d'Estourneau du Ris-Chauveron, fille de Noble & puiffant François d'Estourneau, Baron du Ris-Chauveron, Marquis de la Peyrière, Seigneur de la Motte-Terfanne, & de Jeanne de Barthon de Montbas. Pierre de Luberfac n'ayant pas eu d'enfants, Charlotte, fa fœur, porta une grande partie des biens & des titres de la maifon de Luberfac dans celle de Chaffeneuil.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAVIGNAC

CONTINUANT CEUX DE LUBERSAC.

XV. DEGRÉ.

Pierre de Luberfac, IV[e] du nom, Seigneur de Savignac, du Leyris, & Capitaine au régiment de Touraine, III[e] fils de Jean de Luberfac & de Charlotte de Chantois, continua la defcendance. Il mourut en 1711, & fut enterré dans la chapelle du château de Savignac. Il avait époufé, le 28 Février 1656, Françoife de Pasquet de Savignac, fille de Noble & puiffant Antoine de Pasquet de Savignac, Seigneur dudit lieu, des châtellenies de Morufeles, de Genis, de Plaigue, &c..., &

(*a*) Sentence de la Cour de Limoges, du 30 Août 1688, confirmant les droits de Pierre, *Marquis* de Luberfac, fur trois maifons à Luberfac; — Exploit donné aux *Marquis* de Luberfac, le 29 Janvier 1697, par l'Huiffier du Roi, afin qu'il reprefente fes titres de propriété & les tarifs qu'il perçoit fur les foires & marchés de Luberfac, fuivi de la quittance des 18 livr. tourn., taxe dudit *Marquis* envers le Roi. (Archives de Luberfac.)

de Marguerite DE BONNEVAL. De ce mariage vinrent quatre filles, & deux fils, dont l'aîné fuit.

XVI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luberfac, IIe du nom, Seigneur de Savignac, de Genis, de Saint-Mefmin, qualifié Comte de Luberfac (a), avait époufé, le 17 Septembre 1696, Marianne DE LA RAMIÈRE, fille de Noble Jacques DE LA RAMIÈRE, Seigneur de Pencharnau, de Croix de Bert, Confeiller du Roi, Maître ordinaire de fon hôtel. L'aîné de fes trois fils était PIERRE de Luberfac, qui fuit.

XVII. DEGRÉ.

PIERRE de Luberfac, V^e^ du nom, qualifié Marquis dudit lieu (b), Seigneur de Savignac, de Saint-Mefmin, de la châtellenie de Morufcles, de Plaigne, de Saint-Cyr & Capitaine de dragons dans le régiment de Lenoncourt, fut transféré en 1742 dans le régiment de cavalerie de Bretagne, par la démiffion du Comte d'Hautefort, fon beaupère. Il avait époufé, le 20 Novembre 1724, Jeanne D'HAUTEFORT, fille de haut & puiffant Antoine, Comte D'HAUTEFORT, Seigneur de Vaudre, de la Marche, &c. &c., & de Jeanne D'HAUTEFORT-MARQUESSAC. Il en eut deux filles & deux fils. JEAN-LOUIS, devint l'aîné par la mort de fon frère.

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Luberfac, Marquis dudit lieu & d'Azerac, Seigneur de Savignac, de Saint-Mefmin, de Genis, &c., Lieutenant général des armées du Roi, Grand' Croix de l'ordre de Saint-Louis, commanda en 1792, à l'armée des Princes français, la compagnie des Gentilshommes du Périgord & du Languedoc. Il mourut très-âgé ayant époufé, le 30 Septembre 1753, Élifabeth DE MAGONTHIER DE LAUBANIE, fille unique de Pierre DE MAGONTHIER DE LAUBANIE, Marquis d'Azerac, &c. Il en eut une fille, & trois fils, dont deux moururent par fuite de leurs bleffures reçues à Quiberon; le furvivant fe nommait :

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Luberfac, Marquis dudit lieu & Lieutenant-Colonel en 1788, avait époufé, le 25 Mai 1802, Cécile DE MAILLÉ, fille de François, Marquis DE MAILLÉ DE LATOUR-LANDRY, Maréchal des camps & armées du Roi. Il mourut fans poftérité en 1832, nommant par fon teftament JEAN-BAPTISTE-ERNEST, Marquis de Luberfac, fon légataire univerfel.

SEIGNEURS DE CHABRIGNAC & DE SAINT JULIEN.

XIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luberfac, IIe du nom, Seigneur de Chabrignac & de Saint-Julien, Capitaine de 50 hommes d'armes, qualifié Noble & puiffant Seigneur, était frère puîné de Guy de Luberfac, & fils de FRANÇOIS de Luberfac & de Françoife CHAPT DE RASTIGNAC. Henri, Roi de Navarre, lui fit don en 1580 d'un droit de retrait

(a) (b) Contrat de mariage de Pierre, *Marquis* de Luberfac, fils de François, *Comte* de Luberfac, du 20 Novembre 1724 (Preuves de Malte).

féodal à caufe de fa vicomté de Limoges. Il rendit hommage au Roi le 25 Février 1583. Le Duc de Bouillon ayant voulu fe faire déclarer chef du parti huguenot en Limoufin, Henri IV y envoya en 1605 le Duc d'Épernon, & réfolut d'y aller lui-même. Avant de partir de Fontainebleau, il écrivit à François de Luberfac, le 15 Septembre de la même année, pour lui donner connaiffance de fon projet, & pour lui recommander d'affifter le Duc de tout fon pouvoir. Fidèle aux ordres du Roi, il alla le rejoindre. Henri IV arriva à Limoges, la confpiration s'évanouit; les uns vinrent fe jeter aux pieds du Roi, les autres s'enfuirent hors de France.

Il avait époufé, le 24 Avril 1570, Jehanne d'Hélie de Pompadour, fœur de Gabrielle, mariée à Guy de Luberfac, & fille de haut & puiffant Poncet d'Hélie de Pompadour & de Dame Philippe de Pellegrue, Baronne d'Aymet. Elle lui apporta la terre & feigneurie de Chabrignac, avec toute juftice relevant de la vicomté de Limoges. Une fille & trois garçons naquirent de ce mariage; l'aîné était Charles, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

Charles de Luberfac, Ier du nom, Seigneur de Chabrignac, de Saint-Julien, & qualifié haut & puiffant Seigneur, eut plufieurs charges & commiffions importantes dont il s'acquitta avec beaucoup de diftinction. Le Duc de Lorraine étant rentré dans fes États, le Maréchal de la Force écrivit au Roi qu'il n'avait pas affez de troupes pour l'en chaffer. Toute la Nobleffe eut ordre de monter à cheval. Louis XIII partit de Monceaux le 10 Septembre 1635, d'où il écrivit, le 2 du même mois, à Charles de Luberfac pour lui ordonner de venir le rejoindre à la tête de la Nobleffe du Limoufin dont il lui donnait le commandement.... « J'ai eftimé né-« ceffaire, dit-il, de choifir une perfonne de la qualité & expérience convenables « pour la conduite de la Nobleffe du Limoufin : c'eft pourquoi j'ai jeté les yeux fur « vous pour cet emploi, dans lequel comme je me promets que vous me donnerez « toutes les preuves que je puis attendre de votre fidélité & affection à mon fer-« vice, auffi vous devez croire que je ferai bien aife de vous en reconnaître aux « occafions qui fe pourront offrir pour l'avantage de vous & des vôtres. Vous aurez « donc à vous acheminer au pluftot avec ladite Nobleffe en ma province de Cham-« pagne au lieu où vous faurez en y arrivant que je ferai, &c. &c. »

Se trouvant dès lors obligé d'augmenter fa fuite & fes équipages, le Duc de Ventadour, Gouverneur du Limoufin, ordonna qu'il prendrait fes frais de guerre fur les premiers deniers provenant des taxes. Il fit enfuite fon teftament.

« Avant de partir, dit-il, fuivant les commandements & ordonnances du Roi « mon Prince, ce jourd'huy 13 Septembre 1635, au lieu de Chabrignac & dans « mon château, je, Charles de Luberfac, Seigneur de Chabrignac & de Saint-« Julien, fouffigné, étant dans la chambre où j'ai coutume de coucher environ « l'heure de huit heures du matin, j'ai fait mon teftament comme s'enfuit, &c... » Il veut que fon corps foit rapporté, s'il meurt au pays lointain, pour être enfeveli dans l'églife dudit lieu. Il divife fes biens entre fes fept enfants recommandant à leur mère de les élever à la vertu, & à ceux-ci, de la refpecter & honorer. Le 20 Septembre, il avait rejoint le Roi à Châlons. La campagne fut de courte durée, le Duc de Lorraine n'ayant pu tenir contre les troupes envoyées par le Roi.

En 1639, Louis XIII le chargea de faire, de concert avec le Seigneur de la Capelle-Biron, la revue des gens de pied dans l'étendue des fièges de Limoges, de Brives, de Tulle & d'Uzerches. Il mourut en 1645, & avait époufé, le 20 Décembre 1613, Jeanne de Lasteyrie du Saillant, fille de Noble & puiffant Jean de Lasteyrie,

Seigneur du Saillant, Baron de Vergy, d'Uſſac, & Chevalier des ordres du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & de puiſſante Dame Marie DE PROHET, Baronne d'Ardène. Il en eut trois filles & quatre garçons. CHARLES, le ſecond, devint l'aîné par la mort de ſon frère.

XV. DEGRÉ.

CHARLES de Luberſac, IIe du nom, Seigneur de Chabrignac, de Lavaud, de Livron, &c., était Lieutenant de cavalerie dans le régiment de Locmaria en 1684. Il mourut l'année ſuivante, ayant épouſé, le 29 Mai 1648, Jeanne DE DARLAVOIS, fille unique d'Antoine, Seigneur de Lavaud, de Livron, & héritière deſdites terres. Il en eut :

1. FRANÇOIS de Luberſac, qui ſuit.
2. JOSEPH de Luberſac, qui forma la branche du Livron. LOUIS, qualifié Comte de Luberſac (*a*), ſon fils, préſenta, pour faire ſes preuves de nobleſſe, ſes titres devant d'Hozier, qui fit ſa généalogie, laquelle eſt conſervée dans les archives de Luberſac. Il était un des premiers Écuyers de France, & précéda le Comte d'Abzac à l'école de cavalerie de Verſailles qu'il commandait. Il devint Meſtre de camp de cavalerie en 1747, Maréchal des camps & armées du Roi en 1762, ainſi que ſon premier Écuyer, & mourut le 1er Octobre 1767, regretté du Roi & de toute la Cour. Cette branche s'éteignit par la mort de l'Abbé de Luberſac de Livron, décédé à Londres en 1804.

XVI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luberſac, IIIe du nom, Seigneur de Chabrignac, de Lavaud, de Livron, & Lieutenant du régiment de l'Hopital en 1691, fit ſon teſtament en 1726 & fut inhumé le 30 du même mois dans l'égliſe de Chabrignac. Il avait été marié, le 23 Avril 1694, à Deniſe D'ESTOURNEAU DU RIS-CHAUVERON, ſœur de la Marquiſe de Luberſac, & fille de François D'ESTOURNEAU, Baron du Ris-Chauveron, Marquis de la Peyrière, & de Dame Françoiſe DE BARTHON DE MONTBAS. Son grand père, François d'Eſtourneau, Seigneur de la Motte Terſanne, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de la Chambre, était Premier Chambellan de Monſieur, frère unique du Roi. De ce mariage naquirent deux filles & deux fils. L'aîné ſe nommait :

XVII. DEGRÉ.

PIERRE, IVe du nom, qualifié Comte de Luberſac (*b*), Seigneur de Chabrignac, de Fournet, de Corbeil-Cerf, de Lormaiſon, de Lardières, & mort au château de Chabrignac en 1767, après avoir épouſé, le 4 Février 1729, Jeanne-Julie CHAPELLE DE JUMILHAC, fille de Jean CHAPELLE, Comte de Jumilhac, Seigneur de Saint-Jean Ligoure & Lieutenant des Maréchaux de France en Limouſin, frère de Joſeph de Jumilhac, Archevêque d'Arles, Chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit. Pierre de Luberſac eut quatre enfants, dont deux fils :

1. JEAN-BAPTISTE de Luberſac, qui ſuit.
2. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH de Luberſac, Évêque de Chartres, Aumônier du Roi en 1767, Député aux États-généraux de 1789.

(*a*) Almanachs royaux de cette époque; ſes brevets, ſes ouvrages, ſes lettres (Archives de Luberſac).

(*b*) Contrat de mariage de Jean-Baptiſte, *Vicomte* de Luberſac, fils de Pierre, *Comte* de Luberſac, du 5 Mai 1770 (Archives de Luberſac).

XVIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste, qualifié Vicomte de Luberſac *(a)*, Seigneur de Chabrignac, de Saint-Maurice, de Laſcaux, de Corbeil-Cerf, de Fournet, &c., fit ſes preuves de nobleſſe devant d'Hozier & en reçut certificat le 21 Janvier 1766 *(b)*. Il fut Page du Roi en 1750, Capitaine de cavalerie en 1767, Meſtre de camp de cavalerie en 1776, Maréchal des camps & armées du Roi en 1789 & mourut au château de Saint-Maurice en 1821, ayant épouſé, le 5 Mai 1770, Claire-Opportune Richer de Beaupré, fille de Pierre-Adrien Richer de Beaupré, Seigneur du Bourget, près Paris, & de Dame Françoiſe de Zienaste. Sa ſœur aînée était mariée au neveu de l'Archevêque de Paris, Comte Abraham de Beaumont-d'Autichamp. De ſon mariage naquit :

XIX. DEGRÉ.

Pierre, IV[e] du nom, qualifié Marquis de Luberſac *(c)*, Seigneur des terres préci-

(a) Ses brevets, etats de ſervice, &c. (Archives de Luberſac).

(b) « Nous Pierre d'Hozier, Conſeiller du Roi en ſes conſeils, Juge d'armes de la Nobleſſe de France &c., certifions à tous ceux qu'il appartiendra que la maiſon de Luberſac peut-être miſe au rang des plus anciennes « du royaume. Son exiſtence eſt connue par une charte de l'an de l'Incarnation 1093 qui ſe trouve au *Tréſor* « *des Anecdotes* de Dom Martene, t. I[er], p. 162. Dans cet acte précieux pour la maiſon de Luberſac par ſon antiquité & le luſtre qu'il lui donne, dans des temps où on ne ſoupçonne guères qu'on puiſſe trouver l'origine des « noms connus, Hugues de Luberſac s'exprime ainſi : (ſuivent les analyſes des actes de 1093, de 1236, les actes intermédiaires qui appartenaient à la branche aînée n'étant pas produits comme d'Hozier le dit plus bas.) « La « tranſaction qui établit le domicile actuel de Geoffroy & de Guillaume de Luberſac, dans le bourg du même « nom, eſt datée du jour des Ides d'Octobre 1236. Or dans la ſuppoſition que Pierre, qui était Sei- « gneur de Luberſac, ſoit fils de l'un des deux frères, Geoffroy & Guillaume, la filiation prouvée remonteroit « avant l'an 1200, d'autant plus qu'il paroit qu'ils ont laiſſé poſtérité, ſans quoi Guillaume, leur neveu, fils de feu « R. de Luberſac, auroit hérité d'eux. Pierre eut pour fils Étienne, ce dernier eut pour fils Bernard, qui fit « ſon teſtament en 1377, & Bernard eut pour fils Golfier. (Nous n'entrons pas dans l'énumération de tous les titres à l'appui rapportés par d'Hozier, ce qui deviendrait trop long. Puis il continue ainſi) : « Il ne paroit pas « néceſſaire d'établir le reſte de la filiation juſqu'à préſent ; car elle a été juridiquement prouvée, tant par devant « Nous, pour Demoiſelle Marie de Luberſac de Chabrignac, reçue dans la maiſon royale de Saint-Cyr le 22 Juil- « let 1750, que par devant feu Meſſire Charles d'Hozier, notre oncle, Juge d'armes de la Nobleſſe de France, « pour Demoiſelle Jeanne de Luberſac, reçue en ladite maiſon le 7 Septembre 1721, & pour François-Louis de « Luberſac de Livron, reçu Page du Roi dans la Grande Écurie le 29 Avril 1731. On remarquera ſeulement, « d'après les titres ci-deſſus énoncés, qu'il eſt conſtant que, dès l'an 1093, Hugues de Luberſac paroit revêtu d'une « grande illuſtration ; qu'en 1236 Guillaume & Geoffroy de Luberſac ſont qualifiés Chevaliers, ainſi que Pierre de « Luberſac, en 1275 ; & qu'Etienne & Bernard de Luberſac, qui n'ont que la qualité de Damoiſeaux en 1293, 1301 « & 1345, ont celle de Chevaliers en 1336, 1344 & 1377. Conſéquement on ne peut revoquer en doute l'an- « cienneté & la qualité de cette maiſon.

« On voit auſſi dans les anciens titres qu'il y a une ſuite de reconnoiſſances féodales qui ſont tellement liées « avec les titres généalogiques, qu'ils ſe ſervent mutuellement d'appui. Le domaine des Seigneurs de Luberſac eſt « établi ſur le bourg de Luberſac & ſur les villages voiſins avec les droits les plus etendus, comme ceux d'entrée « & de ſortie, de banalité, de cens, de tailles ; & pluſieurs particuliers dans un temps leur rendent hommage « comme hommes francs, d'autres, preſentent des reconnoiſſances comme ſerfs avec toutes les conditions attachées « à la ſervitude ; il eſt encore juſtifié que dès le moment que le nom de Luberſac eſt connu, les Seigneurs de cette « maiſon ſe diſtinguent par leurs libéralités envers l'égliſe. Hugues de Luberſac, en 1093, fait de grands dons à « l'égliſe de Saint Gervais & de Saint Protais, du vieux Luberſac. Pierre de Luberſac, Chevalier, & Etienne, Clerc, « ſon frère, donnent auſſi differents biens à l'égliſe Saint Étienne de Luberſac. Le teſtament de Bernard de Lu- « berſac contient egalement pluſieurs donations faites, tant pour lui que pour Etienne, ſon père, à l'égliſe de « Saint Etienne de Limoges & aux Pères mineurs de la même ville.

« Ce n'eſt pas ſeulement dans les temps anciens que cette maiſon a été illuſtrée : la branche des Seigneurs de « Chabrignac a eu deux fois l'avantage de commander la Nobleſſe du Limouſin, dans le ſiècle dernier » (ſuivent les lettres des Rois de France rapportées dans cette généalogie). « Enfin il y a tout lieu de croire que ſi Meſ- « ſieurs de Luberſac-Chabrignac avaient pu réunir les titres des différentes branches de leur maiſon, particu- « lièrement ceux qui ſont entre les mains de la branche des Seigneurs de Savignac, ils auraient eté en état de « juſtifier encore une plus ample illuſtration & peut-être une plus ancienne filiation que celle ci-deſſus & dont la « preuve a été rapportée par devant Nous.

« En foi de quoi Nous avons délivré ce préſent certificat que Nous avons ſigne & auquel Nous avons fait « mettre l'empreinte du ſceau de ces armes. A Paris le Mardi 21[e] jour de Janvier 1766.

(Archives de Luberſac, original en papier.) (*Signé* :) d'HOZIER.

(c) Son contrat de mariage du 25 Août 1810 ; ſes brevets & états de ſervice (Archives de Luberſac).

tées, émigra en 1792, & servit en qualité de Capitaine des mousquetaires dans l'armée des Princes français commandée par le Duc de Brunswick. Après la dissolution des Chambres en 1830, Charles X lui écrivit pour lui donner Commission de présider le Collége électoral du département de la Seine, mais moins heureux que Guy & que François de Lubersac, sous Henri IV, tous ses efforts pour la légitimité étaient dès lors inutiles. Il est décédé en 1843, ayant épousé en 1810 Demoiselle Virginie Lescellier de Chezelles, fille de Pierre-Alexandre Lescellier, Vicomte de Chezelles, Seigneur de Frières-Faiouelle, & de Dame Sophie Moreau. Il en eut :

1. Jean-Baptiste-Ernest, Marquis de Lubersac, qui suit.
2. Albéric, dit le Comte de Lubersac, marié à Demoiselle Winefred O' Connor, décédé le 1er Janvier 1847, sans laisser de postérité.

XX. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Ernest, Marquis de Lubersac, fut légataire universel de son cousin Jean-Louis, Marquis de Lubersac. Il épousa, en premières noces, en 1838, Demoiselle Gabrielle de Clermont-Tonnerre, fille de Pierre-Aimé, Duc de Clermont-Tonnerre, & de Dame Charlotte de Carvoisin ; elle est décédée à Naples sans postérité. Et en secondes noces, le 5 Février 1842, Demoiselle Marie de Chastellux, fille de Henri-Louis de Chastellux, Duc de Rauzan, & de Dame Claire de Durfort de Duras. De ce mariage naquirent :

1. Henri-Pierre-Raoul de Lubersac.
2. Louis-César-Guy de Lubersac.
3. Marie-Charlotte-Félicie de Lubersac.

Outre les branches des Seigneurs de Lubersac, de Savignac, de Chabrignac & de Livron, en Limousin, de Fayolles, en Angoumois, la maison de Lubersac forma encore celles de la Foucaudie & de Montizon, en Angoumois, celle de Saint-Germain, en Périgord, éteinte dernièrement & de laquelle était l'Abbé de Lubersac, Aumônier de Madame Victoire, massacré aux Carmes en 1793. Toutes sont éteintes, sauf celle de Lubersac-Chabrignac, rapportée ci-dessus.

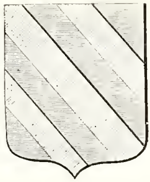
Preuves. La plupart des titres rapportés dans cet extrait généalogique, tels que testaments, contrats de mariage, lettres des Rois & Reines de France, sont conservés en originaux dans les archives de Lubersac, appartenant au Marquis de Lubersac. Plusieurs ont été copiés par le Bénédictin Dom Col (Bibliothèque nationale, manuscrit coté 135). Ils ont été produits à diverses époques : lors des recherches faites sur la Noblesse du Limousin en 1599 (voyez Baluze, manuscrits, Bibliothèque nationale, n° 9876); en 1634, année où fut rendue une sentence de la Généralité de Limoges prouvant que la maison de Lubersac était Noble d'origine & jouissait depuis l'an 1100 des priviléges attachés à cette qualité (l'original en parchemin de cette sentence est aux archives de Lubersac); en 1666, par devant M. d'Aguesseau, Intendant de la généralité de Limoges, chargé de vérifier les preuves de Noblesse de la province (l'original est aux archives de Lubersac, un extrait se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal); le 29 Avril 1731, devant M. Charles d'Hozier pour les preuves du Comte de Lubersac de Livron (l'original est aux archives de Lubersac); le 7 Septembre 1721, devant le même pour l'admission à Saint-Cyr de Jeanne de Lubersac; le 22 Juillet 1750, devant Pierre d'Hozier, son neveu, pour l'admission à Saint-Cyr de Marie de Lubersac; le 21 Janvier 1766, pour les preuves du Vicomte de Lubersac (voyez le certificat rapporté plus haut; l'original est aux archives de Lubersac); enfin devant M. Cherin, pour les preuves de Cour du Marquis de Lubersac, qui monta dans les carrosses du Roi en 1751 ; pour les preuves du Comte & du Baron de Lubersac qui furent présentées en 1785 (un extrait de ces preuves est conservé à la Bibliothèque nationale).

Pour plus amples détails, voir la généalogie de la maison de Lubersac, grand in-folio, qui se trouve aux Archives nationales, aux bibliothèques nationale, de l'Arsenal, Mazarine, & à celle du grand séminaire de Limoges.

DE LUPPÉ,

Anciens Seigneurs de Luppé (a), *Cremens, Fraulin, Saint-Jean Poutge, la Serrade, Thiefte, Clermont, Eftivaux, la Motte Pouillon, Bonnefont, Sion, Garanné, Saint-Arit, Lafferan, Montagnan, Avezans, Lioux, le Paravis, le Frandat, Mararat, la Lanne, Caftel-Jaloux, Miremont, Lauret, Tillac, Oms, Taybofc, Lahitte-Mérens, Caftillon, Sainte-Criftie, & autres places. Comtes, Marquis & Barons de Luppé & de Befmeaux.*

EN ARMAGNAC ET AU PAYS DE FOIX.



D'Azur à trois Bandes d'Or. SUPPORTS : *Deux Loups. L'ecu timbré d'un Cafque taré de front, à onze Grilles, orné de fes Lambrequins d'Or & d'Azur, fommé d'une couronne de Marquis.* CIMIER : *une Licorne.* DEVISE : E lupis Vafconiæ.

Les titres produits par cette famille pour juftifier de fa nobleffe, fe trouvent réfumés dans les preuves faites au Cabinet des Ordres du Roi (*b*) : nous en donnons un extrait ainfi qu'il fuit :

PREMIER DEGRÉ (*c*).

RAYMOND-GUILLAUME de Luppé, Seigneur de Luppé, affifta au contrat de ma-

(*a*) Le nom de cette famille d'ancienne chevalerie du Comté d'Armagnac s'eft écrit en latin *Lupi, Lupati, de Lupo, de Leypodio,* & en français : *de Louppé, de Lupey, de Lype, de Lupé,* & enfin *de Luppé;* cette derniere orthographe a prévalu. Elle a donné fon nom au château de Lupé ou Luppé, fitué dans la commune de ce nom, à une lieue E.-N.-E. d'Aire, en Bas-Armagnac, & qui paffa dans la famille de Montlezun par fuite d'une tranfaction en 1578. La terre & château de Luppé relevait à foi & hommage du Comte d'Armagnac fous la redevance d'un fer de lance doré.

(*b*) « Preuves de nobleffe, faites fur titres originaux produits au Cabinet des ordres du Roi au mois d'Avril « 1768, & années fuivantes, par HENRY-PIERRE-MARIE de Luppé, Chevalier, appelé Comte de Luppé, Officier au « corps royal des Carabiniers; PIERRE-CHARLES-JOSEPH de Luppé, Chevalier, appelé Marquis de Luppé, Capi- « taine au regiment de Beauvilliers; LOUIS-FRANÇOIS-DOMINIQUE de Luppé, Capitaine de cavalerie, Chevalier de « l'ordre militaire & royal de Saint-Louis; LOUIS-GUILLAUME de Luppé, Chevalier, appelé Comte de Luppé, Ca- « pitaine au régiment royal de Picardie; JEAN-PHINÉE-SUZANNE de Luppé, Chevalier, appele Baron de Luppé, « ancien Moufquetaire de la garde du Roi, pour avoir l'honneur de monter dans les carroffes de Sa Majefté, & « de la fuivre à la chaffe.

« Copie delivrée fur la minute confervée au Cabinet des ordres du Roy, par nous, Ecuyer, Confeiller de Sa « Majefté en fa Cour des Aydes, Généalogifte de fes ordres, & en cette dernière qualite Garde des titres, ma- « nufcrits, & livres imprimés de ce dépôt.

à Paris, ce deux May mil fept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : CHERIN ».

Cette copie exifte en *original* au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Une expédition fignee de Chérin eft confervée dans les archives de la famille.

(*c*) *Premiers fujets connus.*

DONAT de Luppé & ODON de Luppé furent témoins en l'an 1020 de donations faites par Raymond, Seigneur de Saint-Ferréol, en Comminges, à Othon, Archevêque d'Auch.

riage de GERAUDE de Luppé, sa fille, avec Auger, Seigneur DE LAU, du 1er Octobre 1380. Il épousa Salezie DE LAVARDAC, dont il eut :

1. CARBONNEL de Luppé, qui suit.
2. GÉRAUDE de Luppé, qu'on vient de nommer.
3. JEANNE de Luppé.

II. DEGRÉ.

CARBONNEL de Luppé, Seigneur dudit lieu, commandait sous les ordres du Comte de Richemont une compagnie de dix-neufs Écuyers en 1413. Il fit hommage, le 30 Août 1419, à Jean, Comte d'Armagnac, des terres de Luppé, de Crémens, &c., & testa le 4 Juillet 1434. Il épousa en premières noces Esclarmonde DE LAU, dont :

1. BERNARD de Luppé, auteur des Seigneurs de Luppé & de la Serrade, éteints.
2. BERTRAND de Luppé, lequel a formé la branche des Seigneurs du Garanné, de la Castagne & de Sion, aujourd'hui seule existante.
3. HONORÉE de Luppé.

Il épousa en secondes noces Navarre DE MARAVAT, dont :

1. JEAN de Luppé, auteur de la branche des Seigneurs de Maravat, éteints.
2. CARBONNEL de Luppé, auteur de la branche des Seigneurs de la Lane, éteints.

III. DEGRÉ.

BERTRAND de Luppé, Écuyer, Seigneur de Sion en Armagnac, était mort en 1495. Il épousa en secondes noces, par contrat du 28 Mai 1469, Marguerite DU GARANNÉ, dont il eut :

1. JEAN de Luppé, qui suit.
2. BERTRAND.
3. CATHERINE.
4. AGNÈS.
5. CATHERINE.

IV. DEGRÉ.

JEAN de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné & de Lasseran, servit en 1523 en

Viennent ensuite en 1048 : ARSÈNE & FORT de LUPPÉ. ARNAUD, fils d'ARSÈNE, souscrit vers la même année, avec ses frères, la Charte de fondation du Prieuré de Montaut par Guillaume, Archevêque d'Auch. FORT de Luppé fait une donation au monastère de Saint-Mont en 1048. GUILLAUME de Luppé, son fils, en fait une en 1080.

GUILLAUME-BERNARD de Luppé, Chevalier (*Miles*), fait une donation en 1066 au monastère de Saint-Jean du Mont d'un paysan avec sa terre. Il paraît en 1080 dans une transaction.

NAVARRE de Luppé, épouse de Pons DE PARDAILLAN, Seigneur de Gondrin, fait son testament en 1170.

RAYMOND de Luppé était Abbé de Berdoues au diocèse d'Auch en 1270.

ETIENNE de Luppé (*Stephanus Lupi de Sancto Johanne*) était Abbé de la Caze-Dieu en 1282. Il parait en 1285, 1287, 1290, & meurt le 17 des calendes d'Août 1301.

ARNAUD de Luppé, & ses frères FORTANER, ODON & MONTASSIN de Luppé paraissent en 1278 & 1287.

FORTANER de Luppé, Seigneur de Saint-Jean-Poutge, en Armagnac, paraît, en 1278, 1282 & en 1285, au nombre des Barons & Gentilshommes d'Armagnac qui donnèrent procuration à Barthélemy de Cailhavet & à Odon de Pardaillan, Damoiseau, pour, en leur nom, jurer & faire renouveler les anciennes libertés, coutumes & privilèges des Seigneurs de ce comté. On le voit ensuite figurer dans divers actes en 1287, 1290, 1296. Il donna des coutumes aux habitants de Saint-Jean-Poutge en 1305.

CARBONNEL de Luppé rendit hommage de sa terre au Comte d'Armagnac au mois d'Août 1319. CARBONNEL, BERNARD, MENGON, MANAUD de Luppé servaient en qualité d'Écuyers de la compagnie de Thibaut de Barbazan, Chevalier Banneret, en 1352. (Chérin, Preuves de Cour, *passim.*) La généalogie détaillée de la maison de Luppé donnée par de Courcelles (*Histoire des Pairs de France*, t. IV) fait commencer la descendance à FORTANER en 1278. Nous avons préféré copier Chérin, bien que celui-ci n'eut besoin pour les Preuves de Cour que d'établir la descendance avant 1400. (Note de la famille.)

qualité d'Archer de la compagnie du Chevalier Bayard, & testa le 8 Août 1559. Il épousa Marguerite DE MONT-PLÉHOT, par contrat du dernier Février 1513; son fils aîné CHARLES de Luppé continue la postérité.

V. DEGRÉ.

CHARLES de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lasseran, &c., fut institué héritier universel de ses père & mère, les 28 Mai 1552 & 8 Août 1559. Il servit comme Archer dans la compagnie du Roi de Navarre en 1559, & il était mort le dernier Avril 1582. De son mariage, contracté le 13 Février 1554, avec Jeanne DU GARANNÉ, il eut une fille, & deux fils :

1. CARBON, qui suit.
2. TRISTAN de Luppé, qui épousa, par contrat du 18 Août 1588, Marguerite DE NAVAILLES, & fut auteur de la branche de Montlaur, eteinte aujourd'hui.

VI. DEGRÉ.

CARBON de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lasseran, &c., servit en qualité d'Archer de la compagnie des gens d'armes de M. de Biron & testa le 7 Mai 1632. Il eut pour femme Jeanne DE VEZINS-LA-CASSAGNE, mariée par contrat du dernier Avril 1582, dont :

1. JEAN-BERTRAND de Luppé, dit le Chevalier du Garanné, fit ses preuves de noblesse en 1597 pour être reçu Chevalier de Malte dans la Langue de Provence. Il fut Lieutenant de la Galère Réalle de France, Commandeur de Peyrueis, de Béziers, ensuite Grand-Prieur de Saint-Gilles.
2. ARNAUD-CHARLES, qui suit, & sept autres enfants.

VII. DEGRÉ.

ARNAUD-CHARLES de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lasseran, de la Peyrade & de la Cassagne, fut Garde du corps du Roi, &c. Il épousa, par contrat du 27 Février 1612, Anne DE SAVÈRE, Dame de Marsan, dont :

1. FRANÇOIS de Luppé, qui continue la descendance.

Et quatre autres enfants, dont l'un, CHARLES de Luppé, Écuyer, épousa Jeanne DE MONTESQUIOU.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de la Cassagne, &c., fut héritier de son père le 5 Mai 1656. Il fit son testament olographe le 25 Avril 1683 & mourut avant le 9 Septembre 1693. Il épousa, le 15 Mars 1646, Marie DE CASTAING, dont :

1. JOSEPH de Luppé, mort sans postérité.
2. LOUIS de Luppé, Chanoine du chapitre de l'Isle Jourdain.
3. PIERRE, qui suit.

Cinq autres enfants.

IX. DEGRÉ.

PIERRE de Luppé, Chevalier, Seigneur du Garanné, de Saint-Avit, de Frandat, de Clarac, de Lasseran, &c., Capitaine au régiment royal & Lieutenant au gouvernement de la Bastille, fut maintenu dans sa noblesse, le 7 Mars 1699, par M. Le

Pelletier de la Houssaye. Il avait épousé, par contrat du 14 Août 1697, Anne-Marie-Françoise DE NOÉ, dont :

1. Louis de Luppé, & trois autres enfants.

X. DEGRÉ.

Louis de Luppé, Chevalier, titré Comte de Luppé, Marquis de Besmeaux, Seigneur du Garanné, Montagnan, Lasseran, Saint-Avit en partie, le Frandat, Lioux, Avezan, & autres places, Capitaine de la capitainerie-garde-côte de la Barre du Mont, épousa, par contrat du 31 Octobre 1725, Françoise-Sidonie COLBERT, dont :

1. PIERRE-CHARLES-JOSEPH, qui continue la descendance, & neuf autres enfants.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-CHARLES-JOSEPH de Luppé, Chevalier, titré Marquis de Luppé, Seigneur de Saint-Avit, le Paravis, le Frandat, &c., né le 3 Juillet 1727, épousa, par contrat du 22 Septembre 1762, Madeleine D'ANGOSSE DE CORBÈRES, dont :

1. PIERRE de Luppé, mort en bas âge.
2. CHARLES de Luppé, né le 13 Février 1768, Officier au régiment de Cambrésis, l'un des prisonniers massacrés à Versailles le 8 Septembre 1792.
3. PIERRE, qui continue la descendance.
4. JOSEPH, né le 5 Mars 1771. Il a épousé en 1802 Pauline DE VILLENEUVE-LA-CROISILLE, dont il a eu :
   - I. ODON, dit le Comte de Luppé, qui a épousé en 1846 Athénaïs DE RICARD, dont :
     1. GONTRAN.
     2. JEANNE.
     3. VALENTINE.
   - II. SIDONIE, épouse de M. le Comte DE MONTAUT-BRASSAC.
   - III. JOSÉPHINE, épouse de M. le Comte DE FERRABOUC.

XII. DEGRÉ.

PIERRE, Marquis de Luppé, né le 31 Juillet 1769, mort en 1844, a épousé, à Tonneins, le 19 Avril 1801, Marie-Anne DE BRUET. De ce mariage sont issus :

1. PIERRE-CHARLES-JOSEPH-GASTON, qui suit.
2. JOSEPH-CLÉMENT-IRÈNE de Luppé, né le 23 Mai 1803, mort en 1855. Il a épousé Sophie TROUSSET DU BRÉAU, dont :
   - I. HENRI de Luppé, né le 3 Avril 1837, mort à l'École d'État-major à Paris en 1859.
   - II. MAURICE de Luppé, né le 12 Juin 1839, Officier d'infanterie.
   - III. OLIVIER de Luppé, né le 21 Mars 1843.

XIII. DEGRÉ.

PIERRE-CHARLES-JOSEPH-GASTON, Marquis de Luppé, né à Tonneins le 1er Avril 1802, marié, en Août 1830, au château de Corbères (Basses-Pyrénées), à Louise-Charlotte-Armandine, fille du Marquis D'ANGOSSE, née en 1810. Il devint veuf le 24 Août 1853. Il est Chevalier de la Légion d'honneur. De son mariage sont issus :

1. MATHIEU-PIERRE-ÉTIENNE, dit le Comte de Luppé, né au château de Cor-

bères le 30 Juillet 1833, Chevalier de la Légion d'honneur le 8 Février 1871, marié, le 30 Juillet 1861, au château de la Grange, près Blaye (Gironde), à Honoria-Émilie-Caroline DE MATHEVON DE CURNIEU, fille du Baron DE CURNIEU, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Mary O'CONNOR, descendante des anciens Rois d'Irlande. De cette union est issu :

PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS de Luppé, né à la Grange le 26 Octobre 1866.

2. MARIE de Luppé, née à Corbères le 25 Septembre 1834, mariée à Armand, Comte DE POMEREU, dont postérité.

3. JOSEPH-LOUIS, dit le Vicomte de Luppé, né le 7 Septembre 1837, marié, à Paris le 22 Mai 1867, à Louise-Marie-Aldegonde DE RIVIÈRE, fille du Duc de ce nom. De ce mariage :

GASTON-MARIE-JOSEPH-ANTOINE de Luppé, né le 4 Mars 1872.

ALLIANCES & HONNEURS. La maison de Luppé, dans ses branches éteintes ou tombées en quenouille, s'est alliée aux maisons : D'ALSATE, D'ARBLADE, D'ARMAGNAC, D'ARRAC, DE BADTS, DE CANDALLE, DE CASTILLON, DE CAUPENNE, DE GALARD-TERRAUBE, DE GOTH, DE GROSSOLLES, DE GUISCARD, DE LASSERAN, DE LASSERADE, DE LAVARDAC, DE LÉAUMONT, DE LÉON, DE LOMAGNE, DE LUSTRAC, DE MADAILHAN, DE MONTLEZUN, DE NAVAILLES, D'ORNANO, DE PARDAILHAN, DE PINS, DE RIVIÈRE, DE SÉGUR, DE TOULOUSE-LAUTREC, DE VENDÔMOIS, DE VERNÈDE, DE VICMONT-ORNEZAN, D'YSALGUIER.

Elle a donné des Abbés aux monastères de Bonnefont, de Berdoues, de la Caze-Dieu; des Archers & des Hommes d'armes de la compagnie de Bayard, du Roi de Navarre & de M. de Biron; des Écuyers au Comte d'Armagnac & au Comte de Foix; plusieurs Capitaines de gens d'armes & de trait aux Rois de France & de Navarre; des Officiers de terre & de mer de tout grade; deux Maréchaux des camps & armées du Roi; plusieurs Chevaliers de Saint-Louis & de la Légion d'honneur; des Gouverneurs de places fortes, un Sénéchal de Rhodez, un Vicomte d'Alençon, un Capitaine Colonel des gardes Suisses, des Gentilshommes de la Chambre & de la Manche, ainsi que des Gardes du corps du Roi & des Princes.

Elle compte trois Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dont un Commandeur & un Grand-Prieur de Saint-Gilles dans la Langue de Provence. Enfin trois MM. de Luppé ont représenté la Noblesse de leur pays natal aux États généraux de 1614, 1637 & 1789. Le Comte Irène de Luppé a été Membre de l'Assemblée législative. M. le Marquis de Luppé a fait longtemps partie du Conseil général des Basses-Pyrénées; son fils, le Comte de Luppé, est actuellement Membre du Conseil général de la Gironde.

SOURCES ET AUTEURS A CONSULTER. D'Hozier, Preuves des Pages; — Chérin, Preuves du Cabinet du Saint-Esprit, pour les carrosses. — Jugements de maintenue de noblesse de divers Intendants, & minutes des États généraux de 1641 & 1789, aux Archives nationales & au Cabinet des titres, Bibliothèque nationale, MSS. — Preuves de Malte, Bibliothèque de l'Arsenal, MSS. — Titres & papiers de famille. — La Chenaye-Desbois. — De Courcelles, *Histoire des Pairs de France*, t. IV. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse* année 1854.

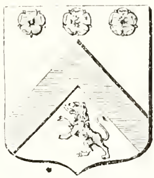
Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob 56

MACÉ DE GASTINES,

DITS COMTES DE GASTINES.

Anciens Barons de Chauvigny & de la Tillière; anciens Seigneurs de Gaſtines, d'Herſes, de la Tuillerie, des Aunais, de la Bendelière, du Buiſſon, des Noyers, de la Tillière, de Saint-Germain-de-Corbie, de Saint-Barthélemy, de Beaumées, d'Hellon, de Courboyer, de l'Hommel, du Caſſon, du Chemin, du Parc-Trouvé, de Choiſel, de Valframbert, & autres lieux.

EN ANJOU ET DANS LE MAINE.



D'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de trois Roſes du même, & en pointe d'un Lion de Gueules rampant. DEVISE : Aultre ne veuil.

La Généalogie de cette famille, dont nous allons continuer la filiation, figure au Ve Regiſtre de cet Armorial, pages 715 à 719.

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE MACÉ, Seigneur de Gaſtines, & Marie-Rénée-Charlotte MOREL DE LA CARBONNIÈRE eurent pour enfants :

1. CHARLES-ANTOINE, qui ſuit.
2. JOSEPH-RÉNÉ, né à Alençon le 3 Juillet 1737, décédé, ſans alliance, le 19 Avril 1763.
3. PIERRE-ANTOINE-ALEXIS, *dit* le Chevalier de Gaſtines, Seigneur des Aunais, Garde du corps de M. le Comte de Provence, né à Sablé le 17 Juillet 1745, marié, le 26 Mai 1784, à Marie-Anne FRANÇOIS DE LA PRIMAUDIÈRE. Il mourut en 1789, laiſſant un fils unique : PIERRE, décédé, ſans alliance, le 13 Mars 1806.
4. MARIE-CHARLOTTE-GILLETTE, née à Alençon le 12 Novembre 1729, mariée à Pierre HAMON DE LA BROSSE, ancien Capitaine de cavalerie, Porte étendard de la première compagnie des Gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, dont un fils & une fille, morts tous deux ſans alliance.
5. GENEVIÈVE-SUSANNE-FRANÇOISE, *dite* Mademoiſelle des Aunais, née à Alençon le 8 Février 1736, décédée ſans alliance.
6. ANNE, née à Alençon le 6 Décembre 1739, mariée, le 21 Décembre 1789, à Joſeph-Jean DE LANDOT, Capitaine général des Gardes du Roi, ancien Cadet au régiment d'Asfeld-dragons; décédée à Sablé le 24 Mars 1807, ſans poſtérité.

IX. DEGRÉ.

Charles-Antoine Macé, Seigneur de Gaftines, fut Baron de Chauvigny & de la Tillière, Seigneur de Saint-Germain-de-Corbie, Saint-Barthélemy, Beaumées, Hellou, &c., né à Alençon le 3 Novembre 1731, marié, par contrat du 29 Décembre 1761, à Demoifelle Marguerite-Perrine Davy, fille de M[re] Guy Davy, S[r] de Bagnolle, & de Dame Louife Chenon de Beaumont; décédé à Sablé le 28 Février 1803. De ce mariage font iffus :

1. Charles-Antoine-Marie, qui fuit.
2. Pierre-Guy Macé, *dit* le Chevalier de Gaftines, né à Sablé le 28 Septembre 1765, décédé, fans alliance, en Mai 1791, au moment où il allait rejoindre en émigration fon frère aîné.

X. DEGRÉ.

Charles-Antoine-Marie Macé, *dit* le Comte de Gaftines, né à Sablé le 3 Août 1764, entra dans les Gardes du corps du roi Louis XVI, compagnie écoffaife, le 20 Mai 1782; fe trouva au château de Verfailles à la porte du Roi dont il défendit l'entrée, avec fes compagnons, les 5 & 6 Octobre 1789 Il émigra en Allemagne en 1791, fit toute la campagne à l'armée des Princes, puis paffa en Angleterre d'où il revint en 1800. Il fut créé Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis par brevet du 4 Juillet 1814, & Maréchal des logis des Gardes du corps du Roi, compagnie de Wagram; il quitta Paris, le 20 Mars 1814, à la fuite de Louis XVIII, & reçut le titre de Comte de S. M. à fon retour de Gand. En 1817, il fut nommé Lieutenant-Colonel de la garde nationale du Mans, & Commandant de place. Il fut marié à Paris, le 22 Décembre 1800, à Demoifelle Michelle-Françoife de Blanchardon, fille de M[re] Louis-Jacques de Blanchardon, dernier Maître des eaux & forêts du Maine, & de feue Dame Marie-Jeanne-Perrine Meslier; décédé au Mans le 19 Mars 1831. De ce mariage font iffus :

1. Charles-Louis-François, qui fuit.
2. Victor-Jacques-Guy-Florent Macé de Gaftines, né au Mans le 1[er] Mai 1803, Juge auditeur au Tribunal du Mans, où il eft décédé, fans alliance, le 1[er] Mars 1828.

XI. DEGRÉ.

Charles-Louis-François Macé, *dit* le Comte de Gaftines, né au Mans le 18 Novembre 1801, ancien Officier au 3[e] régiment de huffards, a époufé, à Orléans, le 25 Novembre 1828, Demoifelle Marie-Louife-Léonie Pinon de Saint-Georges, fille d'Anne-Louis Pinon, Marquis de Saint-Georges, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Alexandrine-Élifabeth-Hélène Bigot de Morogues. De ce mariage font iffus :

1. Charles-Marie-Albert-Léonce, qui fuit.
2. Louise-Françoise-Alix, née au Mans le 10 Août 1832, mariée, le 12 Septembre 1853, à fon coufin Pierre-Marie-Roger Bigot, Comte de la Touanne, Officier de cavalerie démiffionnaire; décédée à Orléans le 9 Mai 1878. De ce mariage eft iffue une fille unique : Marguerite Bigot de la Touanne, née au Mans le 21 Janvier 1855, mariée, le 26 Septembre 1875, à Jean-Marie-Roger, Comte d'Aboville, dont poftérité.

XII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Albert-Léonce Macé, *dit* le Comte de Gaftines, né au Mans le

5 Septembre 1829, marié, le 14 Février 1855, à Demoiſelle Théonie-Urſule-Angèle Le Monnier de Lorière, fille d'Édouard Le Monnier de Lorière, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Dame Clotilde-Anne-Renée Guillet de Préau. De ce mariage ſont iſſus :

1. Charles-Marie-Joseph-René, qui ſuit.
2. Anne-Louis-Marie-Édouard, né à Paris le 30 Mars 1857, Sous-Lieutenant au 6e régiment de dragons.
3. Léonce-Marie, né à Paris le 9 Décembre 1858, Sous-Lieutenant au 12e régiment de cuiraſſiers.
4. Raynaud-Marie-Emmanuel, né, au château du Tertre, près Évron (Mayenne), le 22 Juillet 1865.
5. Charles-Antoine-Marie-Guy, né à Orléans le 19 Janvier 1867.
6. René-Marie-François, né au Tertre le 4 Octobre 1869.
7. Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, né au Tertre le 17 Juillet 1872.
8. Victor-Marie-Raoul, né au Tertre le 17 Mai 1875.

XIII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Joseph-René Macé, *dit* le Vicomte de Gaſtines, né à Angers le 11 Janvier 1856, marié, à Coulmiers, le 3 Juillet 1880, à Demoiſelle Jeanne-Marie-Luce de Gourcy, fille d'Albert-Gabriel, Comte de Gourcy, ancien Officier au 11e régiment de dragons, & de Dame Luce-Marie-Clotilde de la Bourdonnaye.

Alliances. — D'après un tableau généalogique de l'ancien cabinet de d'Hozier, on trouve que les Macé ſont alliés collatéralement aux Maiſons ſuivantes : Fouquet de la Varenne, Tessé, Champagne-Villaine, Bretagne-Vertus, Bertrand de la Bazinière, Montbazon, Choiseul-Praslin, Bautru, Mesmes, Colbert, d'Argouges, Rohan-Montauban, Durfort, Verthamon, Dreux-Nancré, Feydeau de Brou, Coigny.

NOTICE

SUR LES ANCIENS SEIGNEURS DU PLESSIS-MACÉ,

ASCENDANTS PRÉSUMÉS.

La communauté du lieu de réſidence, l'identité du nom, d'autres rapprochements encore, conſtituent des préſomptions en faveur des traditions de famille qui font deſcendre la Maiſon de Macé de Gaſtines d'un cadet des Macé, Seigneurs du Pleſſis, connus en Anjou dès le dixième ſiècle, poſſeſſeurs du riche fief du Pleſſis-Macé, auquel ils donnèrent leur nom, & dont la juridiction s'étendait ſur vingt & une paroiſſes.

Les cartulaires de Saint-Nicolas, de Saint-Serge & du Ronceray d'Angers, l'Obituaire du prieuré de la Haye, & pluſieurs chartes conſervées aux Archives d'Angers & à la Bibliothèque nationale, reſtitueraient huit degrés conſécutifs des du Pleſſis-Macé, depuis le premier auteur connu, qui ſuit. Nous donnons cette notice pour ouvrir la voie aux recherches ultérieures.

I. DEGRÉ.

Raynaud Ier Macé, né l'an 980, vivant avec Richilde, ſa femme, au cours des années 1030 & 1040, morts tous deux en 1060, laiſſant un fils, qui ſuit (*a*).

(*a*) Fondation d'un prieuré au Pleſſis-Macé par Macé, dit *le Vieux*, pour le ſalut de ſon âme & la rédemption des âmes de Raynaud & Richilde, ſes père & mère. Bibl. nat., ancien fonds latin, mſſ. no 5446, fol. 243.

II. DEGRÉ.

Macé, *dit* le Vieux, Chevalier, Seigneur du Pleſſis-Macé, comparait l'an 1060 dans la donation de la chapelle de Saint-Martin, ſiſe dans la forêt de Chambiers, par Geoffroy de Jarzé, aux moines de Saint-Serge d'Angers (*a*).

III. DEGRÉ.

Foulque, l'un des cinq fils de Macé le Vieux, fut Seigneur du Pleſſis-Macé en 1090, & épouſa Agnès de Montjean, dont il eut Raynaud le Roux, qui ſuit (*b*).

IV. DEGRÉ.

Raynaud II Macé, *dit* le Roux, poſſéda le Pleſſis-Macé de 1130 à 1150 (*c*).

V. DEGRÉ.

Raynaud III, mort en 1190 (*d*).

VI. DEGRÉ.

Raynaud IV, Seigneur du Pleſſis-Macé, Baron de la Ferté-Macé, en prenant l'habit du Temple en 1214, confirme ſes poſſeſſions à l'abbaye de Saint-Serge en préſence de ſes fils Raynaud & Foulque (*e*).

VII. DEGRÉ.

Raynaud V, Seigneur du Pleſſis-Macé, fut un des vingt-deux Chevaliers en préſence deſquels Charles, Comte d'Anjou & du Maine, frère de Saint-Louis, promulgua à Saumur, le 1er Mars 1251, les ſtatuts des Avocats de la province (*f*). La mort de Raynaud eſt conſignée à la date du 4 des calendes d'Octobre dans l'Obituaire du prieuré de la Haye (Bibl. d'Angers, nº 767, fol. 95).

Foulque du Pleſſis-Macé, ſecond fils préſumé du précédent, fut inveſti, le jour de Pâques fleuries de l'an 1260, de la ſeigneurie de Saint-Germain-la-Varenne; il mourut en 1300 (*g*).

On croit que de lui deſcendent :

Macé, *dit* le Templier, *Seigneur de Gaſtines*, Chevalier du Temple, qui échappa à l'extermination des Chevaliers de cet ordre en 1314. Il eſt cité dans l'acte de fondation de la chapelle Sainte-Catherine, dans l'égliſe Notre-Dame de Sablé, au Maine, par Amaury de Craon, daté du 28 Janvier 1336 (*h*).

Perrin Macé, Chevalier, Seigneur de Maches, Surintendant des finances, troiſieme ſucceſſeur d'Enguerrand de Marigny; mort le 26 Janvier 1358.

Jean Macé, mort en 1425 (*i*).

Thomas Macé, Gentilhomme des Ducs de Bretagne Jean V & François Ier, qui épouſa Anne le Vayer (*j*). On les croit père & mère de Simon (marié en 1475 à Marie Gaby) par lequel d'Hozier commence la filiation régulière des Macé de Gaſtines.

On trouve encore du nom de Macé pluſieurs Chevaliers croiſés en 1096, 1106 & 1248.

Philippe, fils de Raynaud III, élu en 1201 Grand Maître de l'Ordre du Temple, exerça le magiſtère de cette milice célèbre avec beaucoup d'éclat & fut le 13e des vingt-deux chefs de l'Ordre.

Mathieu Macé, Évêque de Tréguier, en Bretagne, l'an 1417, mort en 1422.

(*a*) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474 : vente aux moines de Saint-Nicolas par Macé le Vieux. — Charte de Raynaud le Roux, auquel on préſente *cartam Mathei ſenioris;* Cartulaire de Saint-Serge, t. II, fol. 242, Archives d'Angers.

(b) *Teſtamentum Fulconis de Plaxitio Jheroſolimam proficiſcentis.* Cart. beatæ Mariæ Andegaventis, rot. II, cart. 28, Bibliothèque d'Angers, nº 760. — Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 197.

(*c*) Charte de Raynaud le Roux, citée à la note (*a*).

(*d*) Notice ſur le Pleſſis-Macé par M. de Wiſmes, dans l'*Anjou pittoreſque*.

(*e*) Bibliothèque nationale, original daté d'Angers, Juin 1214, mſſ. A. F. L. nº 5446, p. 119.

(*f*) Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 166.

(*g*) Notice ſur le Pleſſis-Macé par M. de Wiſmes.

(*h*) Peſche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. IV, p. 740.

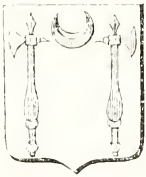
(*i*) Bibliothèque nationale, titres originaux, 25 Juillet 1402 & 19 Novembre 1424.

(*j*) Bibliothèque nationale, contrat original du 17 Avril 1476.

MAHÉ DE LA VILLEGLÉ,

Anciens Seigneurs de Crec'hmorvan, de Trézéquer, de Kermorvan, de Kerouant, de Pradenon, de Keryvon, de Berdouaré, des Perrières, de la Villeglé & du Bourgblanc.

EN BRETAGNE.



D'Argent à deux Haches d'armes adoſſées de Gueules, ſurmontées d'un Croiſſant de même.
COURONNE : *de Comte.*

Cette famille eſt d'ancienne extraction, ainſi que le conſtate la Réformation de Bretagne de 1669, lors de laquelle CHARLES-SÉBASTIEN Mahé put produire une filiation de ſept degrés antérieurs. Le 19 Août 1294, on voit figurer dans une Aſſemblée de la Nobleſſe (oſt du Duc de Bretagne), à Ploërmel, ALAIN de Kermorvan, du fief de Léon (*a*). On trouve encore, en remontant aux premiers perſonnages connus : « YVON (*b*), fils de HERVÉ, Seigneur de Crec'hmorvan, Archer « dans la montre de Jean de Penhoët, pour le recouvrement de la perſonne du « Duc en 1420, exempt de fouages à la Réformation de 1426, paroiſſe de Cleder; « GUYON, fils du précédent, vivant en 1481, père : 1° de GUYON, époux de Jeanne « DE KEROZIC, auteur des Seigneurs de Trézéquer & de Kermorvan; 2° d'OLIVIER, « époux de Françoiſe DE KERBIQUET, auteur des Seigneurs de Berdouaré, qui « exiſtent encore. »

CHARLES-SÉBASTIEN, cité plus haut, fut compris, avec ſon père, CLAUDE Mahé, Seigneur de Kermorvan, & ſes frères, dans l'arrêt de maintenue de nobleſſe, rendu pour ſa famille les 20 Mai 1669 & 14 Octobre 1770 (M. Huart, rapporteur) & inſéré dans le 3e manuſcrit des jugements de maintenue (*c*). Il forme le VIIIe degré de la filiation d'après la Réformation.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES-SÉBASTIEN Mahé, Seigneur des Perrières, de la Villeglé & du Bourgblanc, auteur de la branche cadette, épouſa, le 30 Novembre 1687, Noble Demoiſelle DE KERVENO, de laquelle il eut, entre autres enfants :

(*a*) Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne*, t. IX.
(*b*) Potier de Courcy, *Nobiliaire & Armorial de Bretagne*, t. II, p. 126.
(*c*) Bibliothèque nationale, mſſ. — Bibliothèque de la ville de Rennes, extrait des *Jugements de maintenue*, t. II.

1. JOSEPH-MARIE-JULIEN, qui ſuit.
2. CHARLES-GABRIEL, Écuyer, Lieutenant d'une compagnie de chevau-légers commandée par le Sieur de Villelongue, Capitaine.
3. MARIE-CHARLOTTE, mariée à Nicolas DE BABINET, Conſeiller Secrétaire du Roi & Avocat au Parlement.

IX. DEGRÉ.

JOSEPH-MARIE-JULIEN Mahé, Écuyer, Seigneur des Perrières & de la Villeglé, né à Moncontour en 1697, Procureur du Roi à Moncontour (Côtes-du-Nord), marié, le 25 Juillet 1720, à Roſe-Éliſabeth GRANDCHAMPS LECLERC DE KERLIVIO, dont il eut, entre autres enfants :

1. GABRIEL-ANTOINE, qui ſuit.
2. AUGUSTIN-VICTOR-ALEXANDRE, né le 27 Février 1740, Curé de La Chèze, mort ſur l'échafaud pendant la Terreur.
3. PÉLAGE-FRANÇOIS, né le 7 Janvier 1736, Avocat au Parlement, auteur de la branche du Bourgblanc. Son fils, PÉLAGE-FRANÇOIS Mahé du Bourgblanc, Colonel d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1849, avait épouſé Demoiſelle Marie-Pauline DOULADOURE, veuve LASSERRE, qui habite Toulouſe. Il en eut deux filles :
   I. JEANNE, née le 19 Juillet 1844, mariée à Mr DE VIGUERIE, Propriétaire à Toulouſe.
   II. CLAIRE, née le 25 Novembre 1845, décédée en 1868.

X. DEGRÉ.

GABRIEL-ANTOINE Mahé de la Villeglé, Receveur des *devoirs* de Bretagne, Chevalier de l'ordre du Lys, né à Moncontour le 15 Mai 1745. Il remplit les fonctions de Maire dans l'arrondiſſement de Loudéac (Côtes-du-Nord) pendant la Révolution, le Conſulat, l'Empire & la Reſtauration. Il avait épouſé, le 8 Juillet 1771, Noble Demoiſelle Jeanne-Marie-Étienne DE LA CHESNAYE, dont, entre autres enfants :

XI. DEGRÉ.

JEAN-GABRIEL-PÉLAGE Mahé de la Villeglé, né à La Chèze le 20 Juillet 1775, marié, le 20 Germinal An VIII (10 Avril 1800), avec Julienne MOISAN, qui lui donna pluſieurs enfants, entre autres :

1. ALEXANDRE-JEAN-MARIE, qui ſuit.
2. ANGE-LÉON-MARIE, marié, le 4 Juin 1843, à Noble Demoiſelle Antoinette-Marie-Vincente ROULLIN DE MORIGNY, dont deux enfants :
   I. LÉONCE-MARIE-ANGE, né le 19 Avril 1844.
   II. MARGUERITE-MARIE-ANNE, née le 11 Novembre 1845, décédée le 14 Décembre 1862.
3. ACHILLE-ANGE-PÉLAGE, Capitaine d'artillerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, Percepteur à Cambremer (Calvados), décédé le 2 Juin 1870.
4. ALFRED-LÉON, Curé aux miſſions du Saint-Eſprit à la Guadeloupe, décédé le 3 Octobre 1858.

XII. DEGRÉ.

ALEXANDRE-JEAN-MARIE Mahé de la Villeglé, né le 3 Avril 1813, marié, le 3 Avril 1837, à Marie-Anne-Gabrielle DENIEL, de laquelle il eut cinq enfants :

1. ALEXANDRE-JEAN-SÉBASTIEN, Docteur-Médecin, ancien Chirurgien auxiliaire de la marine impériale, né le 1er Avril 1839.
2. LOUIS-SÉBASTIEN-ANGE-MARIE, Commissaire de la marine, né le 8 Septembre 1842, marié, le 17 Août 1876, à Noble Demoiselle Geneviève DES ROBERT, dont deux enfants :
   I. RENÉ-LOUIS-MARIE, né à Cayenne le 16 Juillet 1877.
   II. MARIE-THÉRÈSE-LOUISE, née à la Martinique le 25 Août 1879.
3. GUSTAVE-JEAN-MARIE, Sous-Inspecteur des postes & télégraphes du Morbihan, à Vannes, né le 7 Janvier 1845.
4. MARIE-ANNE-GABRIELLE, née le 8 Décembre 1840.
5. ZOÉ-ANNE-MARIE, née le 16 Août 1848.

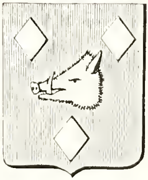
Il existe encore divers représentants de la branche aînée de la famille de Mahé, entre autres : Mr Mahé de Berdouaré, Receveur des domaines à Arzano (Finistère). Une Demoiselle Mahé de Berdouaré a épousé Mr LEFORESTIER DE QUILLIEN, qui habite Daoulas (Finistère).

Une branche cadette, celle des Mahé de la Bourdonnais, descendant du célèbre marin, Gouverneur de l'île de la Réunion sous Louis XV, existe encore dans le Morbihan.

DE MAINTENANT,

Anciens Seigneurs de Pinon en partie, Lévremont, Plainval en partie, Éreuse, la Tilloye, Rochefort, Gondreville, &c., &c.

EN PICARDIE.



De Gueules à une Hure de Sanglier d'Or, accompagnée de trois Losanges d'Argent, posés 2, 1.

Cette famille, qui appartenait à la Maison militaire du Roi (*a*), a produit, en différentes fois, les titres justificatifs de sa filiation (*b*) depuis :

PREMIER DEGRÉ.

EDME de Maintenant, I[er] du nom, qui fut tué à l'assaut de la ville de Pontoise l'an 1441. De son mariage avec Jacqueline D'AVESNE, il eut :

1. EDME de Maintenant, } tués tous deux à la bataille de Monthléry, en 1465.
2. ETIENNE de Maintenant, }
3. MICHEL de Maintenant, qui suit.

II. DEGRÉ.

MICHEL de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Pinon, fut marié avec Isabeau DE COURCELLES, dont il eut pour fils :

1. MICHEL de Maintenant, tué en Italie dans l'armée qu'y conduisit Charles VIII.
2. LIONNET de Maintenant, qui suit.

III. DEGRÉ.

LIONNET de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Pinon, eut de Jeanne CŒURET, sa femme :

IV. DEGRÉ.

EDME de Maintenant, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Pinon, qui fut tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557. De son mariage, contracté le 4 Mai 1561, avec Barbe PARENT, il eut :

(*a*) Voy. Graves, *Précis statistique sur le Canton de Betz* (Oise), p. 86, & aussi l'*Annuaire du département de l'Oise*, année 1851.

(*b*) Le titre le plus ancien est, à la date du 20 Juin 1451, le dénombrement d'un fief que possédait, dans la seigneurie de Pinon, MICHEL de Maintenant, Écuyer, donné à Aimé d'Aisne, Seigneur d'Aisne & de Pinon.

V. DEGRÉ.

Edme de Maintenant, III[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Pinon, qui, de son mariage, contracté le 12 Juin 1537, avec Louise d'Herculais (a), Dame de Lévremont, eut :

VI. DEGRÉ.

Oger de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, exempté par le Roi, le 30 Octobre 1587, de la contribution au ban & arrière-ban, en considération du service qu'il rendait dans son armée, auprès de sa personne. De son mariage, contracté le 17 Février 1575, avec Jeanne de Marle, il eut :

1. Philippe de Maintenant, qui suit.
2. Gaspard de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Rochefort, marié à Marthe Buffet.

VII. DEGRÉ.

Philippe de Maintenant, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, fut marié, le 25 Janvier 1599, à Madeleine du Bois, fille de Pierre du Bois, Conseiller au Siége présidial d'Amiens, & de Marguerite des Essarts. Il eut de ce mariage :

1. Philippe de Maintenant, qui suit.
2. Henri de Maintenant, Écuyer, Seigneur de la Tilloye, marié à Charlotte de la Cortilliette.
3. Marguerite de Maintenant, mariée à François de Monchy, Écuyer, Seigneur de Blain.

VIII. DEGRÉ.

Philippe de Maintenant, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, Plainval & Bois-Cléron, fut marié, le 1[er] Mai 1629, à Jacqueline d'Ypre, fille de Jacques d'Ypre, Écuyer, Seigneur de Fluï, & de Suzanne de Gargant, & eut de ce mariage :

1. Jacques de Maintenant, qui suit.
2. Claude de Maintenant, Écuyer, Seigneur d'Éreuse.
3. Marie-Élisabeth de Maintenant, mariée à François de Roze, Seigneur du Clos.

IX. DEGRÉ.

Jacques de Maintenant, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, Plainval & Bois-Cléron, fut marié, le 2 Novembre 1655, à Louise de Valon, fille de Joachim de Valon, Écuyer, Seigneur de Bienville & Chambli, & de Madeleine Le Fèvre de Septvaux. Il eut de ce mariage :

1. Philippe de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, né le 22 Décembre 1656, marié, le 21 Février 1686, à Marie de Combles; mort sans héritiers mâles.
2. Jacques de Maintenant, qui continue la descendance.
3. Claude de Maintenant, né le 23 Mars 1660. } Sort inconnu.
4. Claude de Maintenant, né le 31 Janvier 1661. }
5. Alexandre de Maintenant, né le 16 Février 1662, Seigneur d'Éreuse, marié à Jeanne-Françoise de Chaboteaux.
6. Madeleine de Maintenant, née le 14 Avril 1663, morte en 1673.

(a) Ce nom est encore écrit dans les titres : *d'Herculès, d'Erculais, de Reculé.*

7. Élisabeth-Louise de Maintenant, née le 7 Juillet 1664, qui entra en religion.
8. Joseph de Maintenant, né le 9 Février 1665, marié, le 29 Mai 1705, à Jeanne-Adrienne Cazier.
9. Antoinette de Maintenant, née le 17 Novembre 1666.
10. Louis-François de Maintenant, né le 27 Juillet 1668, mort en 1673.
11. Louise-Anne de Maintenant, née le 27 Novembre 1669.
12. Marie-Anne de Maintenant de Rochefort, née le 18 Janvier 1671, reçue dans la communauté des Demoiſelles de Saint-Louis, à Saint-Cyr, ſous le gouvernement de Madame de Maintenon, au mois de Janvier 1686, ſur preuves de Nobleſſe faites devant Charles d'Hozier & remontant à Edme Ier de Maintenant, ſon huitième aïeul (*a*).
13. Marie-Madeleine de Maintenant de Rochefort, née le 2 Avril 1672, reçue à Saint-Cyr avec la précédente.

On croit que d'autres enfants ſont encore iſſus de ce mariage, car il eſt rapporté que Jacques de Maintenant eut dix fils dont neuf furent tués ſur le champ de bataille (*b*).

X. DEGRÉ.

Jacques de Maintenant, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Lévremont, &c., né le 9 Janvier 1659, Aide-Major de la citadelle de Cambrai, fut marié à Marie-Anne Louvet, & eut de ce mariage :

1. Louis-Benoit de Maintenant, qui ſuit.
2. Jean-Louis de Maintenant, mort ſans enfants.
3. Madeleine-Louise-Élisabeth de Maintenant, mariée à Joachim Le Cornier, Chevalier, Major de la citadelle de Cambrai.

XI. DEGRÉ.

Louis-Benoit de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Lévremont, &c., fut marié, le 28 Février 1729, à Françoiſe-Antoinette Simon, fille de Adrien-Emery Simon, Écuyer, Seigneur de Gondreville, & de Jeanne-Françoiſe de la Fontaine. Il eut de ce mariage :

1. Jean-Louis de Maintenant, qui ſuit.
2. Marie-Catherine de Maintenant, mariée à Jacques-Emmanuel de la Granche des Tuilleries.

XII. DEGRÉ.

Jean-Louis de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Gondreville, Rocquigny & autres lieux, ſiégea parmi les membres de la Nobleſſe convoqués en 1789 à Crépy, & proteſta, l'un des premiers, contre la nomination du Duc d'Orléans comme Député de la Nobleſſe aux États-Généraux, pour le bailliage de Crépy ; élection ſurpriſe à la bonne foi de l'Aſſemblée (*c*). Il était Mouſquetaire à la 1re compagnie, quand il épouſa, le 29 Mars 1771, Marie-Anne-Nicole de Bosquillon (*d*). De ce mariage, il eut :

1. Antoine-Louis-Nicolas de Maintenant, qui ſuit.

(*a*) Original aux archives de la famille.
(*b*) Graves, *loco citato.*
(*c*) *Annuaire du Département de l'Oiſe pour* 1866. Cahiers des vœux & doléances des trois Ordres convoqués en 1789 (Bailliage de Crépy).
(*d*) Ou Bosquillon.

2. BENOIT de Maintenant, né le 21 Mars 1782, marié à Adélaïde-Constance MASSON, de laquelle est né :
   ALFRED de Maintenant, aujourd'hui Inspecteur général des finances.
3. MARIE-FRANÇOISE-SOPHIE de Maintenant, mariée à Jean-Louis DAMBRY.
4. MARIE-ANNE-LOUISE de Maintenant, mariée à Nicolas-Alexandre BEZIN D'ELINCOURT.
5. ANTOINETTE-MARIE-ANNE de Maintenant, mariée à Jean-Louis LE FÉRON DE VILLE.

XIII. DEGRÉ.

ANTOINE-LOUIS-NICOLAS de Maintenant, Écuyer, Seigneur de Gondreville, né le 5 Mai 1777, eut de son mariage, contracté le 8 Février 1797, avec Marie-Anne-Rose L'HUILLIER DE LA CHAPELLE :

1. ALEXANDRE de Maintenant, qui suit.
2. THAÏS de Maintenant, mariée à Isidore COLMET DAAGE.

XIV. DEGRÉ.

ALEXANDRE de Maintenant, né le 18 Septembre 1800, Notaire à Crépy, épousa, le 9 Juillet 1827, Geneviève-Élisabeth-Zénaïde HENNEQUIENE, & eut de ce mariage :

1. AUGUSTE-FÉLIX de Maintenant, qui suit.
2. ANTONINE de Maintenant, morte en 1834.
3. ANNE-PAULINE-ZÉNAIDE de Maintenant, mariée à Louis MARCILLY, aujourd'hui Inspecteur des forêts.

XV. DEGRÉ.

AUGUSTE-FÉLIX de Maintenant, né le 2 Novembre 1836, aujourd'hui Procureur de la République à Compiègne, a épousé, le 28 Octobre 1863, Adèle FLOQUET, & a de ce mariage :

1. JACQUES de Maintenant, né à Compiègne le 26 Juillet 1871.
2. PIERRE-MARIE-JOSEPH de Maintenant, né à Compiègne le 31 Mars 1877.
3. THÉRÈSE-MARIE-ADÈLE-EUGÉNIE-GENEVIÈVE de Maintenant, née à Compiègne le 6 Août 1864.

DE MANDAT-GRANCEY,

Anciens Seigneurs de Mandat, la Jonchère, Bouron, Berny, les Pins (près Montoire), Chamarande (près Chaumont-en-Baſſigny), Mathault (près Bar-ſur-Aube); Barons de Nully, Comtes de Grancey, &c.

EN LIMOUSIN ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur au Lion d'Or; au Chef d'Argent, chargé d'une Hure de Sanglier de Sable, défendue d'Argent, & accoſtée de deux Roſes de Gueules. SUPPORTS : *Deux Lions.* DEVISE : Quò te fata trahunt. — Enſe & verbo.

La famille de Mandat eſt originaire du Limouſin où ſe trouve le village de Mandat, commune de Preſſignac, à quelques kilomètres de Rochechouart, département de la Haute-Vienne. Ses armoiries & ſa ſépulture ſe voyaient encore au ſiècle dernier dans l'égliſe d'Aixe (La Chenaye-Desbois, Suppl., t. II, p. 406).

GUILLAUME Mandat & ſa femme ſont cités par Thaumas de la Thaumaſſière (*Hiſtoire du Berry*, édit. de Bourges, 1689, p. 477) comme bienfaiteurs de l'égliſe de Buſſy, d'après un document du XIe ſiècle.

JEHAN Mandat, d'après un titre de 1366, du Cabinet des ordres du Roi, fut Tréſorier du Duc d'Anjou, Comte de Toulouſe, frère de Charles V.

JEHAN Mandat parut à une montre militaire, tenue au Blanc, en Berry, le 7 Septembre 1418, en qualité d'Écuyer.

Ce n'eſt qu'à partir du ſuivant que la filiation eſt établie régulièrement.

PREMIER DEGRÉ.

GALLIOT (a) Mandat, Écuyer, Seigneur de la Jonchère, fut Page, puis Maréchal des logis de Henri II, Roi de Navarre, enſuite Secrétaire des commandements de la Reine Marguerite. Il épouſa en 1536 Marie BRODEAU (b), arrière-petite-fille de Jean de Beaune, Argentier des Rois Louis XI & Charles VIII; petite-nièce de Jacques de Beaune, Baron de Samblançay, Surintendant des finances du Roi François Ier; petite-nièce du Cardinal Briçonnet; nièce de Martin de Beaune, Archevêque de Tours; couſine de Renault de Beaune, Grand-Aumônier de France; tante d'Anne

(a) Modification du nom de saint Gall, Évêque de Clermont, vénéré dans la région de l'Aquitaine qui comprenait le Limouſin & le Berry. — Galliot, Ier du nom, eſt qualifié Noble homme dans les écrits du temps, notamment dans les Lettres patentes ſignées Henri, enregiſtrées en la Cour des aides de Paris le 14 Janvier 1575.

(b) Brodeau & de Brodeau, très ancienne nobleſſe de Touraine, s'illuſtra dès le XIIe ſiecle à la croiſade ſous Philippe II-Auguſte. A porté les titres de Marquis de Candé, de Châtre & de la Chaſſelière.

de Montmorency, Baron de Fosseux (mort en 1592), & de François de la Tremoille, premier Marquis de Noirmoutiers (mort en 1608).

De ce mariage vinrent cinq enfants, dont :

II. DEGRÉ.

GALLIOT Mandat, II[e] du nom, Seigneur de la Jonchère, reçu Conseiller Secrétaire du Roi le 20 Novembre 1572 (*a*). Il épousa, le 25 Juillet 1575, Catherine LE LIÈVRE, de la famille LE LIÈVRE DE LA GRANGE. Il en eut huit enfants. Son fils aîné, GALLIOT, continua la branche aînée qui s'éteignit à la seconde génération. Il avait épousé, en secondes noces, par contrat du 29 Janvier 1623, Marguerite LE REBOURS, & fut père de MARIE, alliée, par contrat du 10 Septembre 1645, avec Antoine LE FEVRE, Seigneur de la Barre, Lieutenant général des armées du Roi & Gouverneur du Canada en 1682 (*b*).

III. DEGRÉ.

CLAUDE Mandat, second fils du précédent, fut Conseiller au Parlement de Paris en 1614. Son frère NICOLAS, Conseiller du Roi, Général de la Cour des Monnaies, Maître ordinaire de la Chambre des Comptes, Maître d'hôtel du Roi, eut un fils, mort Capitaine de cavalerie au régiment de Richelieu. Claude eut, de son mariage avec Jeanne LOMBARD, six enfants, dont :

IV. DEGRÉ.

GALLIOT Mandat, III[e] du nom, Écuyer, Conseiller au Parlement de Paris en 1639, Conseiller d'État en 1652, Conseiller de Grand'chambre honoraire en 1673, eut de sa femme Catherine LIONI, qu'il avait épousée le 2 Septembre 1640, fille de Zano LIONI, Noble florentin, Sieur de Thibault-Roussel, Conseiller-Secrétaire de la Reine, & de Louise MANORELLI, huit enfants, dont :

1. ALEXANDRE, qui suit.
2. GALLIOT, Abbé-Prieur de Céton & de Pontneuf (Perche) en 1678, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris le 12 Juillet 1680, Conseiller de Grand'chambre en 1700, mort en 1732.
3. MARGUERITE, qui épousa en premières noces, par contrat du 27 Août 1653, Ferry MALET DE GRAVILLE, *dit* le Marquis de Valsemé (*c*).
4 & 5. Deux autres filles, reçues d'abord pensionnaires, puis Religieuses de l'Abbaye royale de Poissy.

V. DEGRÉ.

ALEXANDRE Mandat, Écuyer, Conseiller du Roi, Maître des Comptes en 1670, épousa Catherine-Antoinette HERINCX, fille de Jean HERINCX & d'Élisabeth DE BACKHUYSEN, d'une famille hollandaise. Ils eurent six enfants, dont :

1. GALLIOT, IV[e] du nom, qui suit.
2. ALEXANDRE, Mousquetaire du Roi, puis Enseigne au régiment des Gardes, ensuite Conseiller du Roi & Maître des Comptes.

(*a*) Tessereau, *Histoire de la grande Chancellerie de France*, t. I[er].
(*b*) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, généalogie *de Mandat*.
(*c*) P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 873. Il y a une erreur dans les noms des père & mère de Marguerite Mandat.

VI. DEGRÉ.

Galliot de Mandat, IV[e] du nom, Écuyer, Baron de Nully, né le 5 Septembre 1683, nommé Confeiller au Parlement de Paris par brevet du 18 Juillet 1714, & envoyé à Vienne pendant les années 1713 & 1714, le Marquis de Torcy étant Secrétaire d'État, en qualité de Chargé d'affaires. Il réuffit à empêcher une alliance de fe former contre le Roi de France, entre l'Angleterre, l'Empire & les Provinces-Unies. Sa correfpondance, qui en fait foi, exifte aux archives du Miniftère des affaires étrangères. Le Cardinal Dubois, dans fes mémoires, le cite comme un négociateur diftingué. Il reçut du Roi, en récompenfe de fes fervices, la terre & feigneurie des Pins, près Montoire. Le 26 Janvier 1720, il fut nommé Maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Roi & reçu au Grand Confeil le 6 Mars de la même année. C'eft pour lui que la terre de Nully fut érigée en Baronnie, antérieurement au 15 Novembre 1727, date à laquelle il fit hommage au Roi, en qualité de Baron de Nully, entre les mains de M[gr] d'Aguelfeau, Chancelier de France. Il époufa, par contrat du 28 Juillet 1730, Dame Marie-Anne Cherouvrier des Grassières, fille de Jean Cherouvrier des Grassières, Écuyer, Seigneur de Lambroife, Pierrefitte & autres lieux, ci-devant Infpecteur général de la marine & des galères du Roi, Confeiller-Secrétaire du Roi, & de Sainte de Revol (*a*). Galliot Mandat mourut le 7 Février 1755, laiffant de fon mariage :

1. Antoine-Jean-Galliot, qui fuit.
2. Galliot-Jean-Marie, dont la poftérité fera rapportée plus loin.
3. Marie-Françoise-Félicité, née le 18 Janvier 1742, qui époufa, en premières noces, le 4 Juillet 1763, François-Simon Briçonnet, Chevalier, Marquis d'Oyfonville, de la famille du célèbre Cardinal Briçonnet; & en fecondes noces, le 18 Juillet 1774, Nicolas, Marquis de Fraguier, Brigadier des armées du Roi & Lieutenant des Gardes du corps dans la compagnie écoffaife.

VII. DEGRÉ.

Antoine-Jean-Galliot de Mandat, Seigneur de Berny & des Pins, Baron de Nully, *dit* le Marquis de Mandat, né le 7 Mai 1731, Moufquetaire, puis Officier aux Gardes françaifes, fe retira avec le brevet de Colonel, Chevalier de Saint-Louis. Plus tard Chef de bataillon de la fection des Filles-Saint-Thomas à l'organifation de la Garde nationale de Paris, enfin Commandant général de cette garde & des dernières troupes chargées de la défenfe du château des Tuileries & de la famille royale dans la nuit du 10 Août 1792. Il mourut héroïquement ce même jour, affaffiné pour avoir refufé de figner un contre-ordre aux difpofitions militaires qu'il avait prifes pour s'acquitter de fa miffion (*b*). De fon mariage avec Angélique-Simonne Boucher, fille de Claude-Olivier Boucher, Seigneur de Villiers, &c., Confeiller au Parlement de Paris, & de Louife-Simonne Noblet de Rommery, il eut :

1. Alexandre, *dit* le Marquis de Mandat, Officier aux Gardes françaifes, mort, fans poftérité, le 28 Avril 1827.
2. Marie, mariée, par contrat du 28 Février 1777, à E.-G. de Favières, Confeiller au Parlement.

(*a*) Il avait pour belle-fœur Jeanne-Claude Cherouvrier des Graffières, Marquife de Tourny, mère de l'Intendant général de Guyenne, de l'Abbé-Comte de Lyon, & du Lieutenant général Marquis de Tourny, Comte de Grancey, dont il fera parlé au VIII[e] Degré.

(*b*) Mortimer Ternaux, *Hiftoire de la Terreur.*

VII. DEGRÉ.

Galliot-Jean-Marie de Mandat, Chevalier, Baron de Nully, Seigneur de Chamarande, de Thil, &c., né le 23 Octobre 1733, Mousquetaire du Roi, 1re compagnie, en 1750, s'eſt retiré du ſervice en 1771 avec le brevet de Lieutenant-Colonel. A rendu hommage au Roi pour la terre & baronnie de Nully, entre les mains de Mr de Lamoignon, le 7 Novembre 1757. A été pourvu de l'office de Grand Bailli d'épée de la ville de Chaumont-en-Baſſigny, par lettres données à Verſailles le 7 Juin 1769. A préſidé en 1789 l'Aſſemblée des trois Ordres de ſon bailliage, en particulier l'ordre de la Nobleſſe. Il mourut en 1805. Il avait épouſé, par contrat du 4 Novembre 1764, Marie-Françoiſe-Charlotte Le Petit de Lavaux, fille unique de Gédéon-Claude Le Petit de Lavaux, Seigneur & Baron de Mathault, ancien Capitaine au régiment de Vexin, Grand Bailli d'épée de Chaumont, & de Charlotte-Jeanne de Poirresson, fille du Marquis de Chamarande. De ce mariage vinrent :

1. Adrien-Simon-Galliot-Marie, qui ſuit.
2. Charles-Alexandre-Galliot, *dit* le Chevalier de Mandat, né le 3 Décembre 1766, fut deſtiné d'abord par ſa famille à l'ordre de Malte pour lequel il fit ſes preuves. Il ſervit dans la cavalerie, fut Lieutenant-Colonel, Chevalier de Saint-Louis, émigra, combattit à l'armée de Condé, puis en baſſe Normandie, ſous les ordres du Marquis de Frotté, ſon parent. Bleſſé très grièvement au combat de Vire, il ne ſe rétablit jamais. Sous la Reſtauration, il fut nommé Commandant ſupérieur des Gardes nationales de l'arrondiſſement de Chatillon-ſur-Seine, & mourut en 1831.
3. Antoine-Galliot-Marie, *dit* le Baron de Mandat, né le 2 Février 1769, Officier au régiment d'Armagnac, Chevalier de Saint-Louis, émigra, combattit dans la baſſe Normandie. Marié à A. Le Bas Duplessis; mort en 1841, ſans enfants.
4. Martial-Étienne, né le 12 Décembre 1770, Officier dans Royal-Cravate, Chevalier de Saint-Louis, émigra, ſervit dans l'armée de Condé, puis en baſſe Normandie, comme Chef de légion. Son ſouvenir y eſt reſté vivant à cauſe de ſa bravoure extraordinaire & des talents militaires dont il fit preuve en maintes circonſtances, notamment au combat de Vire, où il avait le commandement ſupérieur des forces royaliſtes. Il était ſurnommé « *Le Balafré* », à cauſe d'un coup de ſabre reçu dans cette lutte, au viſage. Pris par trahiſon, les armes à la main, il ne ſe rendit qu'à la condition de voir donner la vie ſauve à deux royaliſtes qui l'accompagnaient. Il fut fuſillé à Caen le 5 Octobre 1798. Ses ennemis eux-mêmes, dans leurs journaux, rendirent hommage à ſa bravoure comme à la nobleſſe & à la loyauté de ſon caractère.
5. Maurice-Fortuné, né le 18 Septembre 1773, mort en 1792 à la Guadeloupe, Officier de marine.

Charles, Antoine, Martial & Maurice Mandat ou de Mandat (indifféremment dans les recueils publics ou actes du temps), ont fait leurs preuves de nobleſſe devant les Généalogiſtes du Roi, pour être admis aux écoles royales & au ſervice militaire, ſavoir : le premier, le 4 Février 1783, les autres le 24 Novembre 1781; ces preuves ſont conſervées au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

6. Alexandrine-Claudine-Félicité, née le 25 Octobre 1767, mariée à ſon couſin N. de Bienville, fut traduite en 1794 devant le Tribunal révolutionnaire; l'accuſateur public Fouquier-Tinville reconnut qu'il n'y avait aucune charge contre elle; « mais, ajouta-t-il, elle s'appelle Mandat, je conclus à la mort ». Elle fut en effet exécutée avec ſon mari le 23 Prairial, an II (11 Juin 1794),

laiſſant deux filles mariées : l'une au Comte DE COMMINGES-GUITAUT, l'autre au Comte DE SEMALLÉ.

7. ANNE-SOPHIE, mariée à Nicolas-Pontus, Marquis DE LA MAGDELAINE-RAGNY, dernier repréſentant de l'illuſtre maiſon bourguignonne de ce nom. Elle mourut, ſans poſtérité, le 6 Octobre 1841.

VIII. DEGRÉ.

ADRIEN-SIMON-GALLIOT-MARIE de Mandat, Baron de Nully, Seigneur & Comte de Grancey, fut reçu en cette qualité comme Primicier du Chapitre de la collégiale dudit Grancey. Il était né le 8 Novembre 1765 (*a*); il fit comme Officier de la marine du Roi Louis XVI pluſieurs campagnes contre les Anglais. Il ſe diſtingua en pluſieurs occaſions, notamment au combat des Saintes (12 Avril 1782), à bord « *du Triomphant* ». Le 29 Octobre 1787, il recueillit en héritage, par la mort de ſon couſin Louis-Galliot Aubert, Marquis de Tourny, Comte de Grancey, Lieutenant général, Colonel du régiment de la Reine, Commandeur de Saint-Louis, les terres & ſeigneuries compoſant le Comté de Grancey, en Champagne (*b*). Il avait épouſé, le 19 Janvier 1799, Charlotte-Marguerite-Pauline DE PARIS-LABROSSE, ſa couſine, fille du Marquis DE PARIS, cinquième Préſident de ſon nom à la Cour des comptes. Elle mourut en 1810 & ſon mari le 19 Septembre 1811. Leur fils unique ſuit.

IX. DEGRÉ.

GALLIOT-MARIE-FRANÇOIS-ERNEST de Mandat-Grancey, Comte de Grancey, eſt né le 25 Mai 1808 à Grancey-le-Château. Il a épouſé, le 16 Mai 1830, Jeanne-Louiſe-Laurette-Rachel-Eugénie DE CORDOUË, née à Paris le 28 Décembre 1809, fille du Comte DE CORDOUË (*c*), ex-Chargé d'affaires de France à Varſovie vers 1820, & de E. DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, fille elle-même de la Baronne de Montboiſſier, née de Lamoignon de Maleſherbes. Le père de la Baronne de Montboiſſier était le célèbre Maleſherbes, qui fut le dernier Défenſeur, par la parole, de la cauſe du Roi Louis XVI, défendue auſſi, en dernier lieu, par l'épée d'Antoine de Mandat, dans la journée du 10 Août. De ce mariage ſont nés :

1. EUGÈNE-ANTONIN, qui ſuit.
2. GALLIOT-GABRIEL-CHARLES, né le 25 Avril 1832 à Châtillon-ſur-Seine, Officier

(*a*) Il eſt appelé Adrien de Mandat & Baron de Mandat dans les recueils officiels & actes judiciaires de l'époque, notamment dans l'acte de priſe de poſſeſſion de la dignité de Primicier de l'égliſe collégiale de Saint-Jean, à Grancey, paſſé par-devant Mᵉ Ally, Notaire au bailliage de Langres.

(*b*) La terre de Grancey, érigée en comté, ſous Henri II, en faveur d'un membre de la famille de la Baume-Montrevel, & en duché-pairie (acte non enregiſtré au Parlement), en décembre 1611, en faveur de Guillaume de Hautemer de Fervacques, premier Maréchal de Grancey, devenu propriétaire de la terre par ſuite de mariage; paſſa de même à la famille Rouxel de Medavy, connue dans l'hiſtoire pour avoir produit, ſous les titres de : Comtes, de Marquis de Grancey, de Comtes de Marey, deux Maréchaux de France, deux Chefs d'eſcadre, un Cardinal & d'autres notabilités. Le dernier du nom, Louis-François-Rouxel, Comte de Grancey, mort le 20 Août 1728, laiſſa la terre à ſa veuve, Marie-Catherine Aubert de Tourny, reſtée Dame & Comteſſe de Grancey, en vertu de ſes repriſes & conventions matrimoniales. En mourant, ſans enfants, elle légua la terre à ſon neveu, le Marquis de Tourny. Il mourut lui-même ſans enfants, léguant Grancey, par teſtament du 7 Septembre 1786, à Adrien-Simon-Galliot-Marie de Mandat, ſon couſin, qui put exercer juſqu'à la Révolution, & exerça en effet, ſes droits comme Seigneur & Comte de Grancey. Il légua, de même, avec ſes biens, les titres à ſon fils unique, chef actuel de la famille. Le titre de Comte de Grancey, ainſi tranſmis à ce fils unique d'Adrien-Simon-Galliot-Marie, a été *vérifié* par le Conſeil du ſceau des titres, & *confirmé* par décret impérial du 5 janvier 1861, pour lui & ſes deſcendants.

(*c*) La famille de Cordouë, originaire d'Eſpagne & fixée en Provence en 1493, dans la perſonne de Ferrand de Corduba (en latin), Cordouë (en français), Cordes (en provençal), ſe rattache à celle qui a fourni à l'Eſpagne Gonzalve de Cordova, le grand Capitaine (*Nobiliaire* de Saint-Allais). — Antoine II, petit-fils de Ferrand, Gouverneur de la forteresſe & de la ville d'Entrevaux, reçut en 1571, du Roi Charles IX, le collier de ſon ordre.

ſupérieur de cavalerie, marié, le 20 Juin 1863, à Éliſabeth DE GONTAUT-BIRON, fille de Louis DE GONTAUT-BIRON, Marquis de Saint-Blancard & Marquis de Gontaut, & de Félicie DE BAUFFREMONT, Princeſſe du Saint-Empire, fille de Théodore, Prince DE BAUFFREMONT & du Saint-Empire, & de Laurence de MONTMORENCY. De ce mariage :

I. GUILLAUME, né le 17 Avril 1864.

II. ANTONIN, né le 10 Septembre 1872.

III. LAURENCE, née le 24 Février 1867.

3. EDMOND-GALLIOT, né le 28 Juin 1842, ancien Officier de marine, marié, le 8 Janvier 1873, à Jeanne D'AVESGO DE COULONGES, fille de Louis D'AVESGO, Comte de Coulonges, & de Hélène DE LOUVENCOURT. De ce mariage :

I. HÉLÈNE, née le 23 Novembre 1873.

II. ANTOINETTE, née le 15 Décembre 1876.

4. ANNE-CHRISTINE, née le 26 Novembre 1833, Dame du Palais de S. M. la Reine des Belges, mariée, le 22 Mai 1854, à Alfère DE KERCHOVE DE DENTERGHEM.

5. LÉONTINE, née le 7 Août 1835, mariée, le 28 Juin 1860, à Ludovic, Comte DE FLORANS, ſon couſin, morte ſans poſtérité le 26 Août 1867.

6. MARIE, née le 13 Septembre 1837, Sœur de Saint-Vincent-de-Paul.

X. DEGRÉ.

EUGÈNE-ANTONIN de Mandat-Grancey, *dit* le Vicomte de Grancey, naquit le 28 Mars 1831. Il fut Officier de marine, & donna ſa démiſſion après 16 ans de ſervices, dont environ 13 paſſés à la mer. Il fit les campagnes de Crimée (batteries de la marine), de Chine & de Cochinchine, notamment. Il fut décoré de la Légion d'honneur, du Medjidié (Turquie), des ordres de Pie IX & de Saint-Ferdinand d'Eſpagne. Nommé Chef du bataillon des Gardes mobiles de l'arrondiſſement de Chatillon-ſur-Seine, à la formation; il fut nommé Lieutenant-Colonel du régiment des Mobiles de la Côte-d'Or à l'arrivée du corps à Paris, lorſqu'on organiſa la défenſe de cette ville en 1870 contre l'invaſion allemande. Chargé, le 14 Octobre de la même année, de l'attaque ſpéciale du village de Bagneux, il s'acquitta ſi brillamment de ſa miſſion qu'il fut nommé Officier de la Légion d'honneur & peu après Colonel de ſon régiment. Il fut tué, le 2 Décembre 1870, à Champigny, en cherchant à rétablir le combat ſur un point d'où nos troupes avaient été repouſſées. Il épouſa, le 14 Janvier 1863, Délie DE RIVIERE DE RIFFARDEAU, fille de Charles, Duc DE RIVIERE, dont le père fut Ambaſſadeur à Conſtantinople, Capitaine des Gardes du corps de Monſieur, Pair de France & Gouverneur de Mgr le Duc de Bordeaux, & de Stéphanie DE COSSÉ-BRISSAC, dont le père, Artus DE COSSÉ-BRISSAC, fut Chevalier du Saint-Eſprit & Grand Officier de la Couronne ſous les Rois Louis XVIII & Charles X. De ce mariage :

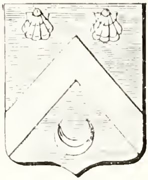
1. HENRI-MARIE-GALLIOT-ANTOINE-GUILLAUME, né le 28 Octobre 1863.
2. CHARLES-MARIE-GALLIOT-ÉTIENNE-HUBERT, né le 12 Avril 1870.
3. MARIE-JEANNE-CHARLOTTE-ALDEGONDE-RHINGARDE, née le 2 Juin 1867.

ALLIANCES. — Outre les alliances mentionnées plus haut, la famille de Mandat a été unie aux : D'ARGOUGES, D'AUNAY, DE GALLARD, DE FROTTÉ, DE GALLAND, & apparentée aux : MONTSOREAU, BEC-DE-LIÈVRE, Princes DE TALMONT (La Trimouille), POTIER DE NOVION, MOLÉ, SESMAISONS, LA ROCHEFOUCAULD, &c.

MARESCHAL DE LONGEVILLE (a),

Anciens Seigneurs de Longeville, Vuillafans, l'Étoile & autres lieux.

EN FRANCHE-COMTÉ.



D'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Coquilles de même, & en pointe, d'un Croiſſant d'Argent.

Cette famille a juſtifié de ſa nobleſſe pour ſon admiſſion en 1662 aux États généraux de la Franche-Comté devant la chambre de Meſſieurs de la Nobleſſe, convoqués pour la tenue deſdits États généraux, & depuis, devant le Juge d'armes de France, pour être pourvue, en la perſonne de FRANÇOIS-EMMANUEL Mareſchal de Longeville, d'un office de Chevalier d'honneur en la Chambre des comptes de Dôle.

PREMIER DEGRÉ.

« CATHERIN Mareſchal, Écuyer, fils de PIERRE Mareſchal vivant l'an 1473, Secrétaire de Charles, Duc & Comte de Bourgogne, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Jeanne DE LA PLUME, fille d'Outevin DE LA PLUME, Écuyer :

II. DEGRÉ.

« JEAN Mareſchal, Écuyer, qui épouſa Demoiſelle Anne RATTE, duquel mariage naquit :

III. DEGRÉ.

« FRANÇOIS Mareſchal, Écuyer, marié à Demoiſelle Antoinette DAVID. Ils eurent pour fils :

IV. DEGRÉ.

« Noble FRANÇOIS Mareſchal, qui fut accordé, le 27 Octobre 1624, avec Demoiſelle Georgine COURLET, fille de Jean COURLET, Conſeiller en la ville de Pontarlier, & de Demoiſelle Claudine CÉCILE, par contrat paſſé à Luxuremont devant Hugues Vormot, Tabellion général en Bourgogne. Par délibération faite le 13 Décembre 1642, dans le Conſeil de la cité impériale de Beſançon, il fut admis au nombre des Citoyens de ladite cité. De ce mariage eſt né :

(a) Cette généalogie, juſqu'au IX[e] degré incluſivement, eſt la reproduction textuelle d'un travail dreſſé par le Préſident d'Hozier en 1823.

V. DEGRÉ.

« Noble Désiré Marefchal, lequel eft dit fils de Noble François Marefchal, Seigneur de Longeville, & de Demoifelle Georgine Courlet, fa femme, dans fon contrat de mariage accordé le 16 Décembre 1651, avec Demoifelle Denife Richard, fille de Noble Julien Richard, Seigneur de Villers-Vaudey, &c., & de Demoifelle Claudine Richardot, devant Claude Gallet, Notaire à Dôle. Par délibération faite à Dôle le 3 Juin 1662, en la Chambre de Meffieurs de la Nobleffe, convoqués pour la tenue des États généraux de la Franche-Comté, il y fut admis pour avoir féance & voix délibérative comme les autres Gentilshommes de la province, en conféquence de ce qu'il avait prouvé par titres fuffifans être iffu de Pierre Marefchal, Secrétaire de Charles, Duc & Comte de Bourgogne, en 1473, dont le fils Noble Catherin Marefchal fut annobli par l'Empereur Charles-Quint. Il fit fon teftament en date du 13 Septembre 1667, dans lequel il eft qualifié Auditeur en la Chambre des comptes de Dôle. Il eut, entre autres enfants :

VI. DEGRÉ.

« Noble Jean-François Marefchal, Seigneur de Longeville, qui époufa, par contrat paffé à Dôle le 24 Septembre 1686, Demoifelle Françoife Garnier, fille de Noble Hugues Garnier, Seigneur de Parcey, & de Dame Jeanne-Sébaftienne Boisvin, fille de Claude Boisvin, Premier Prefident du Parlement de Dôle. De leur mariage naquirent, entre autres enfans :

1. Claude-Joseph Marefchal, qui fuit.
2. François-Désiré Marefchal, Écuyer, Confeiller-Maître en la Chambre des comptes & Cour des aides de Franche-Comté, né le 11 Mai 1702, & marié, par contrat paffé à Dôle le 11 Mars 1741, à Anne-Élifabeth, fille d'Antoine-Edme Perrin, Seigneur de Saux, Confeiller honoraire au Parlement de Befançon, & de Marie-Jacqueline Espiard, Dame de Saux, dont font iffus :
   - I. Claude-François Marefchal, né le 18 Juillet 1744, Religieux profès de l'ordre de Citeaux, décédé à Dôle le 27 Mars 1801.
   - II. Magdeleine Marefchal, née le 22 Juillet 1755, & mariée, le 25 Juin 1777, à François Perrin de Saux, fon coufin germain.
   - III. François-Désiré Marefchal, né à Dôle le 21 Août 1751, marié, le 17 Mars 1773, à Demoifelle Suzanne-Victoire-Philippe de Mesmay, morte le 6 Juillet 1785, fans enfants.

VII. DEGRÉ.

« Noble Meffire Claude-Joseph Marefchal, Seigneur de Longeville, Vuillafans, &c., Confeiller au Parlement de Befançon, né en 1691, fut accordé, le 18 Décembre 1721, avec Demoifelle Claudine Pajot, fille de Claude-Philibert Pajot, Confeiller du Roi, Tréforier de fes finances aux bailliages de Lons-le-Saulnier & d'Orgelet, & de Dame Claudine Pacard, par contrat paffé devant Meynier, Notaire à Befançon. De leur mariage font iffus, entre autres enfans :

1. François-Marie Marefchal, dont l'article fuit.
2. François-Emmanuel Marefchal, Écuyer, ancien Moufquetaire, né le 10 Mars 1733, reçu Chevalier d'honneur à la Chambre des comptes de Dôle, fur preuves de fa nobleffe juftifiées devant le Juge d'armes de France le 4 Mai 1762; marié à Dame Jeanne-Françoife de Chaillot, fille de Meffire Chrif-

tophe-Ignace DE CHAILLOT, Préſident à mortier au Parlement de Beſançon, & de Dame Jeanne-Honorantine RICHARD DE VILLERS-VAUDEY, dont eſt iſſu :

I. CLAUDE-LOUIS-MAXIMILIEN Mareſchal, qui n'eſt pas marié; &

II & III. Deux filles mariées qui ont des enfants.

VIII. DEGRÉ.

« FRANÇOIS-MARIE Mareſchal, Écuyer, Seigneur de Longeville, l'Étoile & autres lieux, Commiſſaire du Roi pour les ſalines de Franche-Comté, Conſeiller au Parlement de Beſançon en 1753, obtint des Lettres d'honneur en 1771; il épouſa, par contrat du 8 Juin 1768, Demoiſelle Philiberte-Gabrielle DE MOURET, fille de Meſſire Denis-Ignace DE MOURET, Seigneur de Châtillon, Préſident à mortier au Parlement de Beſançon, & de Dame Louiſe-Émilienne DURAND D'AUXY. De ce mariage ſont nés :

1. DENISE-CLAUDINE-SOPHIE Mareſchal.
2. JOSEPH-GABRIEL-DÉSIRÉ Mareſchal, qui a continué la deſcendance.
3. FRANÇOISE-DÉSIRÉE-ÉMILIE Mareſchal, mariée à Pierre Charles DE RICHARD D'IVRY, Écuyer, Major de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis.
4. JOSEPH-MARIE-ÉLISÉE Mareſchal, Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, marié à Demoiſelle Anne-Marie-Juſtine DESBIEZ, fille de N. DESBIEZ, Écuyer, Major de cavalerie, Commandant pour le Roi au fort de Saint-André de Salins, Chevalier de Saint-Louis, & de N... DE COLMONT, leſquels ont un fils nommé PHILIBERT-MAXIMILIEN Mareſchal, né le 4 Janvier 1806 [décédé le 24 Décembre 1879].
5. PHILIBERTE-ÉLÉONORE-CONSTANCE-VICTOIRE Mareſchal, mariée à Claude-François-Catherin TRICALET DE TAXENNE, Écuyer, ſon couſin germain, qui a laiſſé en mourant une fille unique :

   MARIE-FRANÇOIS-D'ASSISE-EULALIE Tricalet de Taxenne, mariée à Trophime COURTOT DE CISSEY.

IX. DEGRÉ.

« JOSEPH-GABRIEL-DÉSIRÉ Mareſchal de Longeville, Écuyer, a émigré, a fait la campagne de 1793 à l'armée de Condé, a ſervi dans l'armée des Princes, dans la ſeconde compagnie Noble d'Ordonnance. Il fut nommé par le Roi, ſuivant un brevet de Sa Majeſté donné à Paris le 19 Mars 1817, Capitaine de cavalerie, & Chevalier de Saint-Louis par lettre du 12 Mars précédent. Il avait épouſé, par contrat paſſé devant Catron, Notaire à Louhans, le 28 Juin 1802, Demoiſelle Marie-Charlotte-Françoiſe DE LA RODDE, Chanoineſſe du chapitre noble de Neuville, fille de Marie-Étienne-Charles-Louis, Comte DE LA RODDE, Écuyer, ancien Capitaine de cavalerie, & de Dame Marie-Charlotte-Roſe DE LA GARDE DE CHAMBONNAS, dont il a eu un ſeul enfant :

PHILIBERT-GUSTAVE Mareſchal, Écuyer, né à Lavigny le 11 Nivôſe de l'an XII (2 Janvier 1804) (a) », qui ſuit.

(a) Ici s'arrête la généalogie dreſſée par d'Hozier. On lit à la ſuite : « Le préſent article généalogique dreſſé par nous Ambroiſe-Louis-Marie d'Hozier, Chevalier, Vérificateur des armoiries de France, ancien Préſident de la Cour des Comptes, aides & finances de Normandie, & Juge d'armes de France, à Paris le 10 Mars 1823. (*Signé :*) D'HOZIER. — Pour Copie conforme à la minute exiſtant dans notre Cabinet, laquelle nous avons ſignée, après y avoir fait appoſer le ſceau de nos armes. A Paris le 13 Septembre 1826. *Signé :*) D'HOZIER. »

Cette copie, légaliſée, ſe trouve entre les mains du chef actuel de la famille.

X. DEGRÉ.

Philibert-Gustave Marefchal de Longeville, chef actuel de la maifon, né à Lavigny le 2 Janvier 1804, a époufé, le 10 Juin 1828, Demoifelle Zénaïs-Marguerite Clerambault de Vendeuil, fille du Marquis Albert de Vendeuil, Chevalier de Saint-Louis, & d'Auguftine Jehannot de Bartillat. De ce mariage font iffus :

1. Marie-Désiré Marefchal de Longeville, mort en bas âge.
2. Marie-Denis-Charles-Albert Marefchal de Longeville, né le 13 Avril 1832, Religieux de l'ordre de Saint-François, en religion le père *Jean*.
3. Marie-Louis-Paul Marefchal de Longeville, né le 3 Avril 1834, marié, en premières noces, le 28 Mars 1859, à Marie-Anna de Wangen de Géroldseck, morte le 21 Janvier 1863. De ce mariage eft iffu :

   Marie-Philippe-Eugène Marefchal de Longeville, né le 15 Août 1862.

   Et en fecondes noces, le 11 Juillet 1864, à Demoifelle Adelaïde-Marie Carrelet de Loisy, dont :

   I. Marie-Gustave-Olivier Marefchal de Longeville, né le 25 Avril 1865.
   II. Marie-Louis-Philibert-Hugues Marefchal de Longeville, né le 1er Juin 1867.
   III. Marie-Joseph-Henri Marefchal de Longeville, né le 23 Février 1869.
   IV. Anne-Marie Marefchal de Longeville, née le 18 Juin 1866.
   V. Marie-Marguerite-Émilie Marefchal de Longeville, née le 2 Octobre 1870.
4. Marie-Maximilien Marefchal de Longeville, né le 29 Mars 1836, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 12 Août 1862, à Demoifelle Victoire-Auguftine-Athénaïs du Puy de Semur. De ce mariage font iffus :

   I. Marie-Henri-Philibert Marefchal de Longeville, né le 22 Juin 1867.
   II. Marie-Adèle-Antonie Marefchal de Longeville, née le 19 Juin 1863.
   III. Louise-Marie-Marguerite Marefchal de Longeville, née le 25 Octobre 1864.
5. Marie-Guy Marefchal de Longeville, né le 23 Juin 1841, marié, le 6 Juillet 1867, à Demoifelle Marguerite-Mélanie-Marie Malotau de Guerne. De ce mariage font iffus :

   I. Marie-Dominique-Philibert-Jean Marefchal de Longeville, né le 15 Juin 1872.
   II. Marie-Augustine-Désirée-Josèphe Marefchal de Longeville, née le 19 Septembre 1868.
   III. Marie-Marguerite-Suzanne Marefchal de Longeville, née le 20 Février 1870.
   IV. Marie-Pie-Mélanie-Madeleine Marefchal de Longeville, née le 7 Décembre 1879.
6. Marie-Albert Marefchal de Longeville, décédé en bas âge.
7. Marie-Augustine Marefchal de Longeville, née le 22 Juin 1829, mariée, le 20 Mars 1851, à Jofeph-Roger-Gafpard Durand de Gevigney. De ce mariage font iffus :

   I. Jean-Paul-Marie-Hector Durand de Gevigney, né le 6 Novembre 1855.
   II. Marie-Joséphine-Marguerite Durand de Gevigney, née le 5 Janvier 1852, Religieufe Carmélite.
   III. Marie-Augustine-Lucie Durand de Gevigney, née le 27 Décembre

1853, mariée, le 27 Janvier 1874, à Jean-Baptifte-Arthur d'Orival de Fontenelay. De ce mariage font iffus :

1. Xavière-Julia-Marie d'Orival de Fontenelay, née le 16 Janvier 1875.
2. Félicie-Augustine-Marie-Marguerite d'Orival de Fontenelay, née le 15 Septembre 1876.
3. Zenais-Adrienne-Marie-Gabrielle d'Orival de Fontenelay, née le 23 Août 1878.
4. Marie-Jeanne-Esther-Marthe d'Orival de Fontenelay, née le 15 Avril 1880.

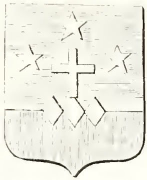
8. Marie-Émilie-Eugénie-Caroline Marefchal de Longeville, née le 10 Mars 1839, mariée, le 6 Janvier 1856, à Ferdinand-Charles-Alexis-Marie Arnoulx de Pirey. De ce mariage font iffus :

I. Charles-Léopold-Marie-Philippe Arnoulx de Pirey, Sous-Lieutenant de cavalerie, né le 13 Avril 1857.
II. Philibert-François-Marie Arnoulx de Pirey, né le 7 Janvier 1862.
III. Gustave-Marie-Paul Arnoulx de Pirey, né le 21 Avril 1865.
IV. Maximilien-Marie-Paul Arnoulx de Pirey, ne le 6 Mai 1867.
V. Alfred-Marie Arnoulx de Pirey, né le 8 Mars 1869.
VI. Léopold-Philibert-Marie-Philippe Arnoulx de Pirey, né le 20 Juin 1871.
VII. Henri-François-Marie Arnoulx de Pirey, né le 5 Juillet 1873.
VIII. Albert-Marie-Joseph Arnoulx de Pirey, né le 16 Décembre 1874.
IX. Augustine-Marie-Clémence Arnoulx de Pirey, née le 22 Juillet 1858.
X. Antoinette-Marie-Thérèse Arnoulx de Pirey, née le 27 Novembre 1859.
XI. Marie-Sophie Arnoulx de Pirey, née le 18 Juin 1863.
XII. Louise-Marie-Josèphe-Augustine Arnoulx de Pirey, née le 13 Février 1877.
XIII. Marguerite-Marie-Collette Arnoulx de Pirey, née le 22 Février 1879.
XIV. Jeanne-Marie-Eugénie-Antonie Arnoulx de Pirey, née le 13 Janvier 1881.

de MATHAREL,

Anciens Seigneurs du Chery, de Lafteyras, des Echarpies, du Joux, de la Marthe, de Pas-Redon, des Granges, de Mannerville, de la Rivière, &c.

en AUVERGNE et en NORMANDIE.



D'Azur à la Croix alaifée d'Or, accompagnée de trois Étoiles, une en chef, deux en flancs, auffi d'Or; au-deffous de la Croix, coupé de Gueules, chargé de trois Lofanges d'Or en fafce, moitié fur l'Azur, moitié fur le Gueules. Couronne : *de Marquis.* Supports : *deux Lions.* Devise : In hoc figno vinces.

La famille de Matharel, primitivement Mattarelli, eft originaire de la ville de Ravenne, en Italie, où elle était connue dès l'an 1300 (*a*).

Armando Mattarelli, d'abord attaché à l'expédition de Louis, Duc d'Anjou, dans le royaume de Naples, vint fe réfugier en France vers 1385, après la mort de ce Prince, à la fuite des guerres civiles qui ravageaient alors l'Italie. En récompenfe de fes fervices, le roi Charles VI, neveu du Duc d'Anjou, donna à Armand Matharel (*b*) (nom dès lors francifé) une dot, avec faculté de réfider au château d'Uffon, en Auvergne. C'eft là qu'il époufa, en 1388, Marie de Cisterne, fille & unique héritière de Meffire Amblard de Cisterne, Seigneur du Chery (château aujourd'hui en ruine, fitué près du Vernet, dans le Puy-de-Dôme). En effet, ce nom de Chery a été conférvé jufqu'aujourd'hui par la branche aînée de la maifon de Matharel; elle poffède encore l'ancienne maifon des Cifterne, à Uffon, où la Reine Marguerite venait fouvent lorfqu'elle était exilée en ce lieu, de 1587 à 1605. Le Capitaine-Châtelain d'Uffon etait alors un Matharel, & il réfidait dans le manoir de fes ancêtres.

La Chenaye-Desbois a donné fur cette famille une longue notice généalogique, dreffée fur titres originaux, mais qui n'eft pas exempte de quelques inexactitudes.

Elle commence la filiation fuivie à Armand, mentionné ci-deffus, dont le fils aîné,

(*a*) Primo Uccellini, *Dizionario ftorico di Ravenna* (Ravenna, 1855, in-4°, p. 293), rapporte, pour la famille patricienne de Ravenne, qui y fubfiftait encore au fiecle dernier, abfolument les mêmes armoiries que celles portées par les Matharel fixés en France.

Cette communauté d'origine a été établie dans un procès-verbal dreffé à Ravenne le 5 Mai 1646, & attefté par Nicolas Guidi de Bagno, Archevêque d'Athènes & Nonce en France. Elle eft rappelee, avec quelques développements, dans des Lettres de confirmation de nobleffe accordees par le roi Louis XIV, en Novembre 1699, à Antoine de Matharel, Seigneur de la Marthe.

(*b*) Les premières générations de cette famille établies en France ne portaient pas de particule, fe conformant en cela à leur nom original; en Italie, en effet, les noms patronymiques des plus grandes familles n'ayant pas, en général, éte formes, comme en France, à l'aide des noms de fiefs, ne comportent pas de particule nobiliaire.

Blaise, eut, entre autres enfants, Étienne, qui a continué la defcendance, & Antoine, auteur d'une branche qui retourna en Italie où elle s'éteignit.

Étienne eut pour fils : Antoine, Ier du nom, auteur de la branche qui eft reftée en Auvergne & dont il fera queftion plus loin, & Jean, auteur de la branche qui alla s'établir en Normandie, en la perfonne de fon petit-fils, Antoine, qui fuit.

BRANCHE CADETTE,

ÉTABLIE EN NORMANDIE.

VI. DEGRÉ.

Antoine Matharel, Écuyer, Seigneur des Granges, né à Uffon en 1537, fils de Guillaume, Procureur du Roi en la châtellenie d'Uffon, fut d'abord Avocat au barreau de Paris, enfuite Confeiller au Parlement de Bretagne en 1573, & devint, cette même année, Procureur général de la reine Catherine de Médicis, &, en 1577, Commiffaire réformateur des domaines de Bretagne. Plufieurs documents relatent les réformes accomplies par ce légiflateur habile, mis au nombre des hommes illuftres de fon temps; fon portrait gravé fait partie de la collection Gaignières, confervée au Cabinet des eftampes de la Bibliothèque nationale. Il mourut en 1586. De fon mariage avec Jeanne Le Lieur, font iffus une fille & deux fils :

1. Antoine, dont le fils Jean n'a pas laiffé de poftérité mâle.
2. Augustin, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Augustin Matharel, Écuyer, Seigneur de Manneville & de la Rivière, Avocat au Parlement, Secrétaire du Roi le 16 Février 1621, avait époufé, par contrat du 31 Décembre 1614, Claude Le Cirier, fille de Georges Le Cirier, Écuyer, Sieur de la Haye, l'un des Cent Gentilshommes de la Maifon du Roi. De ce mariage, fept enfants, dont l'aîné fuit.

VIII. DEGRÉ.

Louis de Matharel, né à Paris en 1619, fut envoyé en miffion à Venife le 12 Juin 1648, à la fuite de laquelle il aurait reçu, felon La Chenaye-Desbois, le titre de Duc, par lettres patentes du Sénat de la République de Venife, de 1651. Il fut nommé Confeiller du Roi en 1652, & chargé, dans la même année, d'une miffion auprès du Duc de Mantoue. Pourvu de l'office de Secrétaire général de la marine du Levant en 1658, il devint Intendant général de juftice, police & finances de la marine du Levant le 1er Avril 1670. Il fut maintenu dans fa nobleffe par arrêt du Confeil d'État du 16 Juillet 1668, mourut à Toulon en 1673, & fut inhumé à Paris. De fon mariage, contracté le 29 Mai 1666, avec Marie Le Secq, fille de François Le Secq, Tréforier général de la Bourfe des États de Languedoc, il eut cinq enfants, dont deux fils.

1. Louis-Gaspard, Premier Chambellan de Monfieur, Frère unique du Roi (1694), puis Premier Maître d'hôtel du Duc d'Orléans (1701); mort fans poftérité.
2. Antoine-Augustin, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Antoine-Augustin, Marquis (a) de Matharel, né en 1671, reçu Chevalier de Malte de minorité en 1676, entra dans l'armée, combattit à Spire, à Hochftedt, à Oudenarde & à Malplaquet, & devint Brigadier d'armée en 1719. Il avait époufé, par contrat du 5 Février 1715, Marie-Henriette Armand, fille du Gouverneur d'Honfleur & de Pont-l'Évêque; hérita de cette fonction de fon beau-père, & mourut en 1722, laiffant deux fils :

1. François-Alexandre-Augustin, Gouverneur d'Honfleur après fon père; mort célibataire en 1731.
2. Marie-Joseph, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Marie-Joseph, Marquis (b) de Matharel, né en 1720, Gouverneur d'Honfleur, de Pont-l'Évêque & du pays d'Auge (après la mort de fon frère aîné), Chevalier de Saint-Louis le 31 Mars 1738, époufa, en premières noces, par contrat du 4 Janvier 1740, Marie-Madeleine Le Bigot de Martigny, dont il eut deux fils morts fans poftérité. De fon fecond mariage, contracté le 19 Mai 1752, avec Adélaïde-Félicité de Fiennes, fille & unique héritière de Charles-Maximilien, Marquis de Fiennes, de l'illuftre maifon de ce nom, il laiffa en mourant, le 9 Octobre 1777, deux fils :

1. Auguste-Joseph-Félicité, qui fuit.
2. Armand-Joseph, né en 1755, Chevalier de Malte & Moufquetaire, mort fans enfants.

XI. DEGRÉ.

Auguste-Joseph-Félicité, Marquis de Matharel-Fiennes (c), né en 1753, mort le 16 Décembre 1781, Moufquetaire & Capitaine de cavalerie. Il avait époufé, par contrat du 25 Décembre 1774, figné du Roi & de la famille royale, Marie-Angélique-Louife-Gabrielle-Camille de Lambertye, fille d'Emmanuel-François, Marquis de Lambertye. Leur fils unique fut :

XII. DEGRÉ.

Auguste-Emmanuel-Maximilien, Marquis de Matharel-Fiennes, né le 29 Juin 1777, Secrétaire général de la marine & des colonies, décédé en 1846, avait époufé : 1° Louife du Hautoy; 2° Adélaïde Aladane.

Du premier mariage vint : Adolphe, Marquis de Matharel-Fiennes, Chevalier de la Légion d'honneur, Capitaine de cavalerie en retraite, mort, fans alliance, en 1873.

Du fecond mariage eft iffu : Charles-Emmanuel-Palamède, Marquis de Matharel-Fiennes, après le décès de fon frère aîné. Il a époufé, en 1856, Eugénie Dupont de Chavagneux, dont une fille, Jeanne, née en 1857, & mariée en 1877 au Baron de Terbeck.

(a) Ce titre lui a été conféré en qualité de Gouverneur aux marches du royaume (frontières) : c'était l'ufage, & des Lettres royales portent l'adreffe de *Marquis* de Matharel.

(b) Ainfi qualifié, de même que fon père, dans les Lettres royales accordant au fils aîné de fon fecond mariage la permiffion d'ajouter à fon nom celui de Fiennes.

(c) En vertu des Lettres royales du mois de Juillet 1776, il a été autorifé, pour lui & fes defcendants, à ajouter à fon nom & à fes armes le nom & les armes de fa mère, de Fiennes du Bois. Original en parchemin.

BRANCHE AINÉE,

CELLE DES SEIGNEURS DU CHERY.

[AUVERGNE.]

V. DEGRÉ.

ANTOINE de Matharel, II[e] du nom, petit-fils d'ÉTIENNE, dont il a été queſtion plus haut, & fils d'ANTOINE, I[er] du nom, était Seigneur de Laſteyras & des Écharpies, Bailli d'épée & Capitaine-Châtelain pour le Roi en la châtellenie d'Uſſon, &, depuis l'exil de la Reine Marguerite de France en ce lieu, il devint ſon Secrétaire des finances (a). De ſon mariage, contracté le 18 Septembre 1570, avec Madeleine POISSON, il eut :

1. CLAUDE, qui ſuit.
2. PIERRE, Général des Feuillants, Confeſſeur du Pape Paul V; béatifié & mort en odeur de ſainteté à Rome.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE de Matharel, Seigneur de Laſteyras, des Écharpies, &c., né en 1578, Lieutenant particulier en la châtellenie d'Uſſon, puis Conſeiller du Roi, Tréſorier des régiments au département des guerres, Lieutenant général du gouvernement de la province d'Auvergne, mort à Uſſon en 1658, avait épouſé, par contrat du 8 Janvier 1603, Jeanne DU MAS, dont il eut une fille & trois fils :

1. FRANÇOIS, qui ſuit.
2. PIERRE, auteur des Seigneurs de la Marthe, éteints à la fin du ſiècle dernier.
3. ANTOINE, auteur d'une branche éteinte à la génération ſuivante.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Matharel, Seigneur de Laſteyras, né en 1604, Conſeiller du Roi, Élu en l'élection d'Iſſoire & Lieutenant général en la châtellenie d'Uſſon, mort en 1650, avait épouſé, par contrat du 6 Août 1646, Marie DE GRANDON, fille d'Antoine DE GRANDON, Seigneur de la Delye, & de cette union vint :

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE de Matharel, III[e] du nom, Seigneur de Laſteyras, des Écharpies & du Chery, né en 1648, Avocat en Parlement, Conſeiller du Roi, Lieutenant général en la prévôté d'Uſſon, mort en 1711, avait épouſé, par contrat du 19 Octobre 1673, Antoinette DU FLOQUET, dont il eut ſept enfants, entre autres :

1. JEAN-BAPTISTE, qui ſuit.
2. FRANÇOIS-ANTOINE, auteur d'une branche éteinte à la génération ſuivante.

IX. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Matharel, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1674, fut maintenu dans ſa nobleſſe par arrêt du Conſeil d'État du 9 Août 1714, ſur

(a) Certificat daté du 16 Juillet 1588.

preuves remontant à 1510 (a). Il mourut en 1743, après avoir épousé, par contrat du 16 Mars 1720, Gabrielle DE CHAMPFLOUR, dont il eut cinq filles & un fils qui suit.

X. DEGRÉ.

DAMIEN-LOUIS-ANTOINE de Matharel, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1727, épousa, par contrat du 1er Mars 1745, Marie-Anne-Huguette DE FAY-MAUBOURG (b), fille de Messire Florimond DE FAY, Chevalier, Comte de Coisse, Seigneur de Mazel, & de Dame Claudine-Huguette DE BOULIEU. De cette union sont issus quatre filles & deux fils, dont le second a continué la descendance.

XI. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-MARIE de Matharel, Écuyer, Seigneur du Chery, né en 1747, un des deux cents Chevau-légers de la garde ordinaire du Roi en 1774. De son second mariage, contracté le 12 Octobre 1772, avec Ursule DE MOLINERIE DE MUROLLES, il eut :

1. DAMIEN-LOUIS-ALEXANDRE, qui suit.
2. MARIE-AUGUSTIN-MELCHIOR, dont la postérité sera rapportée plus loin.
3. AUGUSTE-LOUIS, né en 1783, Capitaine de frégate, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, mort en 1855, n'ayant laissé que deux filles de son mariage avec Lucette DE BOISLUISANT.
4. LOUIS-HIPPOLYTE-JEAN, né en 1784, dont la descendance sera rapportée plus loin.
5. LOUISE-PHILIBERTE, née en 1785, mariée au Comte DE TRÉMEUGE DE LA ROUSSIÈRE, morte en 1829.

XII. DEGRÉ.

DAMIEN-LOUIS-ALEXANDRE, qualifié de Comte de Matharel du Chery, né le 24 Juin 1773, fit ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour son admission à l'École militaire d'Effiat en 1790, & devint Officier au régiment de Flandre. Il est mort en 1855, laissant d'un second mariage avec Caroline DE SALVERT DE MONTROGNON :

XIII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-LUDOVIC, qualifié de Comte de Matharel du Chery, né le 1er Juillet 1817, Inspecteur général des finances honoraire, Officier de la Légion d'honneur, Trésorier général d'Ille-&-Vilaine. Il a épousé : 1° en 1847, à l'île Bourbon, où il était en mission, Camille FÉRY D'ESCLANDS; 2° en 1860, Henriette FÉRY D'ESCLANDS, sa belle-sœur.

Du premier mariage sont issus :

1. MARIE-LOUIS-ANDRÉ-ALEXANDRE, né à Paris le 2 Avril 1850, Receveur des finances.
2. MARIE-CAROLINE-ANDRINE, née le 27 Août 1852.

Du second mariage est issu :

ARMAND, né en 1863.

(a) Copie authentique, visée par d'Hozier de Sérigny.

(b) Son frère, Claude-Florimond de Fay, par son mariage avec la petite-fille de Jean-Hector de Fay de la Tour-Maubourg, devint le chef de cette illustre Maison.

PREMIER RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

Marie-Augustin-Melchior de Matharel, né en 1780, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1843 au château de Pas-Redon, laiſſant de ſon mariage avec Anette Boucaumont de Montfand :

1. Victor-Augustin, qui ſuit.
2. Marie, mariée en 1840 à Pierre-Gilbert d'Auriac.
3. Léonide, mariée en 1844 au Baron Charles de Marilhac, fils du Général de ce nom.

XIII. DEGRÉ.

Victor-Augustin de Matharel de Pas-Redon, né en 1820, ancien Préfet, Conſeiller à la Cour des comptes, Chevalier de la Légion d'honneur, a épouſé en 1852 Claire Jayr, fille de l'ancien Miniſtre. De ce mariage :

1. Hippolyte-Melchior, né en 1854, Officier d'artillerie.
2. René, né en 1858.
3. Camille, né en 1861.

SECOND RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

Louis-Hippolyte-Jean, qualifié de Vicomte de Matharel (*a*), né le 10 Novembre 1784, Receveur général des finances du Puy-de-Dôme de 1843 juſqu'en 1850, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1854. De ſon premier mariage avec Mélanie-Zoé de Mailhet, ſont iſſus :

1. Elzéar, mort jeune.
2. Marie-Victor, qui ſuit.

D'un ſecond mariage avec Zoé d'Aurelle de Montmorin, ſont iſſus :

1. Louis-Victor, né le 5 Janvier 1835, Receveur des Finances, marié en 1862 à Gabrielle de Rouville, dont une fille : Marguerite.
2. Émilie, née en 1833, mariée au Comte Arthur de Viry.
3. Athénaïs, née en 1834, mariée à Henri de Feligonde de Villeneuve.

XIII. DEGRÉ.

Marie-Victor, qualifié de Vicomte de Matharel, né à Paris le 27 Août 1819, Tréſorier général du Puy-de-Dôme, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, de Charles III d'Eſpagne, Chevalier de la Légion d'honneur, de Malte & de pluſieurs autres ordres. Il a épouſé, en ſecondes noces, le 27 Avril 1852, Auguſte-Anne-Sidonie-Lucie Richard de Soultrait, fille du Receveur général du département du Rhône. De ce mariage :

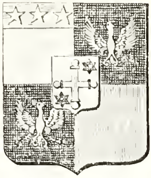
Jean-Maximilien de Matharel, né à Lyon le 14 Janvier 1859, Officier de réſerve d'artillerie.

(*a*) La qualité de Vicomte eſt donnée à Louis-Hippolyte-Jean de Matharel dans un grand nombre de documents authentiques.

DE MAURÈS DE MALARTIC,

Anciens Seigneurs de Malartic, du Castillon de Massas, Tailhac, Gorgueverte, Cadeilhane, Roquetaillade, Artigues, Saint-Geniez, &c.; Comtes de Montricoux; Vicomtes de Saint-Antonin.

EN ARMAGNAC.



Écartelé : au 1er, d'Or au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent; aux 2e & 3e, de Sable à l'Aigle d'Argent, becquée & membrée de Gueules, qui est DE MAURÈS; *au 4e, de Gueules plein,* qui est DU VIVIER; *sur le tout : d'Argent à la Croix pommetée de Gueules, accompagnée au deuxième & troisième canton d'une Molette d'Éperon de Sable,* qui est DE MALARTIC. SUPPORTS : *deux Aigles.* COURONNE : *de Comte.* CIMIER : *une tête d'Aigle.*

Ancienne & puissante famille qui tire son nom d'une terre située près de Riscle, en Armagnac, & qui l'a donné au château de Malartic, près d'Auch, en Gascogne. Dans les nombreux hommages que ses membres ont rendus dans le XIIIe & le XIVe siècle, ils sont qualifiés Damoiseaux, Chevaliers, Nobles & puissants Seigneurs. Elle compte de brillants services militaires & a joué un rôle non moins honorable dans la magistrature.

La filiation suivie (a) ne peut être établie qu'à partir d'ARNAUD, qui suit, présumé fils d'ODDON, Seigneur de Malartic & du Castillon de Massas, lequel, par son testament de 1267, donna la terre de Malartic à MANHALD ou ARNAUD, son fils aîné, & celle du Castillon de Massas à ODDON, son second fils.

PREMIER DEGRÉ.

ARNAUD, Seigneur de Malartic, fut un des quinze Gentilshommes qui en 1279 accompagnèrent Dame Constance, Vicomtesse de Marsan, fille de Gaston VII, Vicomte de Béarn, lors de l'hommage qu'elle rendit de ladite Vicomté au Roi de France, comme Duc de Guyenne. Il fut aussi un des Seigneurs de l'Armagnac qui traitèrent, le 7 Janvier 1285, avec le Comte de Fesensac lors des Coutumes qu'il donna à cette province. Il eut trois fils, dont l'aîné suit, & vivait encore en 1319.

II. DEGRÉ.

OTHON de Malartic, fit une donation à Bertrand de Merenguis, le 14 Mars 1311, dans laquelle il prend la qualité de *Nobilis Otho de Malo artico, Dominus castri de Maloartico.* Il fut père de trois enfants, dont :

(a) Cette filiation est établie d'après la généalogie de la maison de Malartic dressée par Beaujon, Conseiller du Roi, Avocat général, &c., sur les titres originaux & les manuscrits des Ordres du Roi, le 16 Novembre 1767. — Voir aussi, pour la filiation complète, La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse.*

III. DEGRÉ.

Oddon, fon fils aîné, Seigneur de Malartic, fut compris dans l'hommage & convocation des Nobles des vicomtés de Béarn & de Marfan du 27 Fevrier 1343, & fit un bail à fief à Jean de Viola le 7 Décembre 1350. Il eut cinq enfants, parmi lefquels :

1. Guillaume-Manhald de Malartic, qui fuit.
2. Pierre, qui fut héritier d'Arnaud, fon oncle, qui lui fubftitua fon frère Guillaume-Manhald, par teftament du 2 Novembre 1385. Il eft encore connu par un acte du 29 Janvier 1390.

IV. DEGRÉ.

Guillaume-Manhald, Seigneur de Malartic, encore mineur lorfque fon père mourut, rendit hommage en 1346, pour fa terre de Malartic, à Éléonore de Commenges, tutrice de Gafton, Comte de Foix. Il fut un des Seigneurs qui, le 10 Octobre 1370, traita, pour le Roi de France & le Duc d'Anjou, avec Bernard de Juffan, chargé des intérêts du Roi d'Angleterre. Il vivait en 1380, & n'eut qu'une fille, Jeanne, qui porta la feigneurie de Malartic à la maifon du Caftillon de Maffas, par fon mariage avec Oddon, qui fuit, fon coufin au Ve degré de la branche cadette.

V. DEGRÉ.

Oddon, Seigneur du Caftillon de Maffas, de Malartic, de Gorgueverte, &c., rendit hommage, le 17 Septembre 1392, à Bertrand, Comte d'Armagnac, pour la terre du Caftillon de Maffas, ainfi que pour celle de Malartic, comme procureur fondé de fa femme, & le même hommage, le 20 Janvier 1420, à Jean, nouveau Comte d'Armagnac. Il époufa, en 1391, fa coufine, Jeanne de Malartic, fille unique & héritière de Noble Guillaume-Manhald de Malartic. Par ce mariage, la branche aînée de la Maifon de Malartic, féparée depuis 1267, fe reunit à celle du Caftillon de Maffas. De cette union vinrent trois enfants, parmi lefquels :

VI. DEGRÉ.

Jean, Seigneur de Malartic, du Caftillon de Maffas, de Tailhac & de Gorgueverte, rendit hommage desdites terres au Comte d'Armagnac & fournit fes dénombrements le 19 Octobre 1454. Il s'unit au Comte de Foix dans toutes fes guerres & fut compris dans la montre des Gentilshommes alliés & confédérés dudit Comte de l'an 1460. Il avait époufé en 1428 N. Duez de Carmain, dont il n'eut qu'un fils. Il vivait encore en 1501.

VII. DEGRÉ.

Jean, Seigneur de Malartic & du Caftillon de Maffas, fe maria, en premières noces, par contrat du 11 Juin 1459, avec Blanche d'Aurignac, dont il n'eut qu'une fille, Imberte, mariée, le 31 Mars 1484, à Noble Jean de la Porte; &, en fecondes noces, avec Catherine de Lupé du Garané. Il eut trois enfants de ce fecond mariage, dont :

VIII. DEGRÉ.

Oddon ou Oddet, Seigneur de Malartic, fe fit reconnaître en 1489 & 1490 par fes emphytéotes en qualité de Seigneur de Malartic. Il avait époufé, le 3 Mars 1492,

Demoiſelle Marie DE BIRAN, fille de Jean DE BIRAN, Seigneur de Roquefort, & de Jeanne DE ROQUELAURE. De ce mariage, il eut ſix enfants, qu'il laiſſa ſous la tutelle d'Odet d'Eſparbès & de Bernard de Biran, &, par ſon teſtament du 21 Juillet 1504, il inſtitua pour héritier ſon fils, qui ſuit.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-ODDON, Chevalier, Seigneur de Malartic, du Caſtillon de Maſſas, de Cadeilhane & de Roquetaillade. Il céda, par une tranſaction paſſée, le 20 Juillet 1524, avec ſa ſœur Marie & Bernard de Léomont, ſon mari, la terre du Caſtillon de Maſſas. Il épouſa, au mois de Janvier 1525, Jeanne DE LA GOLSE DU REPAIRE. Il fit ſon teſtament le 29 Janvier 1533, & laiſſa, ſous la tutelle de ſa femme, ſes trois enfants en bas âge, dont le troiſième ſuit.

X. DEGRÉ.

ODDET-AMANIEU, Seigneur de Malartic, épouſa, le 29 Juin 1553, Suſanne DE GUILLERMY. Il s'attacha au Roi de Navarre, qu'il ſervit longtemps, & défendit ſucceſſivement les villes de Bayonne & de Barcelone, ce qui lui mérita une lettre très flatteuſe de la Princeſſe Catherine, ſœur du Roi Henri IV, en date du 3 Octobre 1591. De ſon mariage, il eut quatre enfants, dont l'aîné ſuit.

XI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Malartic, Seigneur de Gorgueverte & d'Artigues, tranſigea avec ſes frères ſur la ſucceſſion de leur mère au mois de Mars 1590. Fut héritier de Raymond de Malartic, ſon oncle, & vivait encore en 1611. Il avait épouſé, le 29 Juin 1582, Marie DE BAYLLE, dont il eut cinq enfants. L'aîné ſuit.

XII. DEGRÉ.

AMANIEU de Malartic, Chevalier, Seigneur de Gorgueverte & d'Artigues, Préſident de l'Élection d'Agenais, par proviſions du 30 Novembre 1630, Maire & Commandant de la ville d'Agen pendant les troubles de Guyenne; fut chargé en 1640 de la revue des troupes qui étaient dans l'Agenais; ſervit ſous le Duc d'Épernon dans la guerre contre les rebelles, qui, connaiſſant ſa fermeté, l'avaient fait ſortir de vive force de la ville d'Agen, où il rentra avec de nouveaux ordres du Roi, mais il y périt peu de jours après des bleſſures qu'il avait reçues dans une nouvelle ſédition, le 17 Septembre 1650, ayant fait ſon teſtament deux jours avant. Les rebelles, après ſa mort, pillèrent, incendièrent & détruiſirent ſes poſſeſſions, ce qui eſt juſtifié par l'enquête faite d'autorité du Parlement de Paris & par l'arrêt de cette Cour, du 17 Janvier 1653, rendu à la requête de ſa veuve. Il avait épouſé, en premières noces, le 15 Mars 1611, Demoiſelle Marie DE CORNIER, &, en ſecondes noces, le 20 Avril 1640, Demoiſelle Roſe DE MAURÈS, fille de Guillaume DE MAURÈS, Maître des Requêtes ordinaire du Roi, & petite-fille de Michel DE MAURÈS, Conſeiller d'État. Il eut de ce ſecond mariage ſix enfants, dont le dernier ſuit.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-VINCENT de Maurès de Malartic, Comte de Montricoux (a), Seigneur d'Ar-

(a) Sa tante, Anne de Maurès, Dame d'Artigues & Comteſſe de Montricoux, l'ayant inſtitué ſon héritier, par teſtament du 28 Novembre 1686, de tous les biens qu'elle poſſédait au pays d'Agenais, à la charge de porter le

tigues, Écuyer, Brigadier des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis & Lieutenant de Roi au gouvernement de la ville de Perpignan le 20 Octobre 1690. Né poſthume le 22 Novembre 1650, fit ſon teſtament le 20 Juin 1708, & mourut à Perpignan le 25 Mars 1721. Il avait épouſé, par contrat du 27 Décembre 1692, Marie-Thérèſe DU VIVIER, veuve de Charles de la Rebertière, Chevalier, & fille de Henri, Baron DU VIVIER, Gouverneur de Puylaurens. De cette union, vinrent pluſieurs enfants, entre autres :

XIV. DEGRÉ.

PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH de Maurès de Malartic, Comte de Montricoux, Seigneur d'Artigues & de Saint-Geniez, Sous-Lieutenant au régiment des Gardes françaiſes, né à Perpignan le 24 Janvier 1702; rendit foi & hommage au Roi, le 3 Avril 1727, de la terre & ſeigneurie de Montricoux, mouvante de Sa Majeſté à cauſe de ſon comté de Quercy. Il eſt mort le 23 Avril 1768, & avait épouſé, par contrat du 28 Avril 1724, Demoiſelle Charlotte DE SAVIGNAC DE SAINT-URCISSE, fille de Pierre DE SAVIGNAC, Conſeiller du Roi, & de Dame Louiſe DE VIEILLEVIGNE. De ſon union vinrent dix enfants, dont cinq furent généraux, parmi leſquels ALEXANDRE-FRANÇOIS-MARIE, *dit* le Marquis de Malartic.

1. AMABLE-GABRIEL-LOUIS-FRANÇOIS, qui ſuit.
2. ANNE-JOSEPH-HIPPOLYTE, *dit* le Comte de Malartic, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant général des armées du Roi, Colonel du régiment de Vermandois, Gouverneur général des Indes & des poſſeſſions françaiſes à l'eſt du Cap de Bonne-Eſpérance, naquit le 3 Juillet 1730. Parvenu au grade d'Aide-Major en 1749, il fit la campagne d'Italie & prit part à la bataille de Plaiſance; il paſſa au Canada avec le régiment de Béarn, & eut le genou traverſé par une balle à la priſe du fort Triconderago, qu'il enleva à la tête de ſon bataillon. Cette action d'eclat lui valut la croix de Saint-Louis. Il fit toutes les campagnes du Canada, & fut nommé, à ſon retour en France, Major du régiment de Vermandois le 23 Avril 1763, puis Colonel du même régiment le 5 Juin de la même année. Il fut nommé, le 3 Janvier 1770, Commandant en chef de la Guadeloupe, avec le titre de Brigadier. Il fut fait Maréchal de camp le 1er Mars 1780, Lieutenant général le 25 Janvier 1792, & Commandant général des Indes. Il ſe rendit enſuite à l'Ile de France où il arriva en Juin 1792. En 1800 il défendait héroïquement cette colonie bloquée par les Anglais, quand une attaque d'apoplexie l'enleva en quelques heures. A la nouvelle de ſa mort, l'ennemi propoſa une ſuſpenſion d'armes & pavoiſa de deuil ſes vaiſſeaux pour honorer la mémoire du courageux défenſeur de l'île. Pour perpétuer le ſouvenir de ſon adminiſtration, le Conſeil colonial lui fit élever un monument portant cette inſcription : « *Au Sauveur de la Colonie.* »

   Les habitants de l'île Bourbon ne lui furent pas moins reconnaiſſants des ſervices qu'il rendit à leur colonie. Ils ſuſpendirent ſon portrait à la paroi (du côté de l'Évangile) de la principale, & alors ſeule égliſe de Saint-Denis, au-deſſus duquel on liſait cette inſcription en lettres majuſcules : « *Nous devons à ſon dévouement le ſalut des deux Colonies.* » Le portrait & l'inſcription étaient encore dans l'égliſe il y a peu d'années.

nom & les armes de la Maiſon de Maurès, ce que le Roi lui octroya par Lettres patentes du mois de Février 1690, regiſtrées au Parlement de Guyenne le 26 Avril ſuivant.

XV. DEGRÉ.

Amable-Gabriel-Louis-François de Maurès de Malartic, Chevalier, Comte de Montricoux, Seigneur de Leribosc, de Saint-Geniez, de Saint-Antonin, &c., né à Montauban le 9 Avril 1729, Premier Président de la Cour des aides de Montauban le 27 Mai 1757, Premier Président du Conseil souverain de Roussillon le 17 Avril 1774, mort le 8 Floréal an XIII (28 Avril 1805). Il épousa, en premières noces, par contrat du 3 Octobre 1759, Élisabeth de Faventines, &, en secondes noces, par contrat du 15 Août 1779, Marie-Charlotte-Louise-Gabrielle, Comtesse de Chastenay, Chanoinesse d'honneur du Chapitre noble de Neuville, fille de Pierre-François-Hubert, Marquis de Chastenay, Comte du Saint-Empire, Gouverneur des ville & château de Semur, & de Marie-Armande de Humes de Chérisy, Dame de l'ordre de la Croix étoilée de l'Impératrice-Reine. De son premier mariage, il eut :

1. Amable-Pierre-Hippolyte-Joseph, qui suit.
2. Louis-Hippolyte-Joseph de Maurès, Comte de Malartic (titre concédé par Louis XVIII), né le 28 Février 1769. Admis à l'École royale militaire sur preuves de noblesse faites devant d'Hozier de Serigny le 31 Mars 1783 (*a*); Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur. Il embrassa la carrière des armes, fit de 1790 à 1792 la guerre du Canada en qualité de volontaire, où sa brillante conduite lui valut la décoration de Cincinnatus, puis fit partie de l'armée des Princes en 1792 avec le grade de Chef d'État-major général de l'armée royale du Maine. Nommé Maréchal de camp en 1799, il fut confirmé dans ce grade en 1814, donna sa démission en 1830; fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1796, Chevalier de la Légion d'honneur en 1820 & Commandeur en 1825. Il mourut le 30 Juillet 1832, après avoir épousé, en Avril 1816, Gabrielle-Perrine-Pauline de Fontenay, dont il eut :

   Paul-Amable-Gabriel, marié, le 16 Mars 1859, à Marie-Antoinette Bernard-Laqueray; de ce mariage est issu : Gabriel.

XVI. DEGRÉ.

Amable-Pierre-Hippolyte-Joseph de Maurès, Comte de Malartic, né le 22 Août 1765, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, fut d'abord Conseiller au Conseil souverain de Roussillon, puis, ayant émigré, il servit dans les dragons, devint Chef d'escadrons & Aide de camp du Marquis de Saint-Simon, Gouverneur de Madrid. Rentré en France en 1804, il fut Maire de Tôtes, Membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, Colonel de la Garde nationale du même département & Député de Dieppe en 1822. Il mourut le 19 Août 1829. De son union, contractée le 26 Juillet 1805, avec Marguerite-Thérèse Fiquet d'Ausseville, il eut trois fils & une fille :

1. Jean-Hippolyte, qui suit.
2. Edmond-Pierre-Gabriel, ancien Officier d'infanterie, Maire de Montricoux, né à Tôtes le 4 Août 1809, marié, le 19 Novembre 1839, à Demoiselle Marie-Antoinette-Françoise-Blanche de Vignes de Puylaroque, d'où :
   1. Marie-Henry-Raymond-Maxime, ancien élève de l'École militaire, Sous-Lieutenant d'infanterie, Chef de bataillon, puis Lieutenant-Colonel de la Garde nationale mobile du département de la Haute-Marne,

(a) Original aux archives de la famille.

défendit Langres contre les Pruſſiens pendant la guerre de 1870. Marié, le 7 Octobre 1867, à Mademoiſelle Marie-Thérèſe Borot. De ce mariage :

1. Jehan, né en 1868.
2. Robert, né en 1871.
3. Édith, née en 1869.

II. Marie.

III. Noémie, mariée en 1872 à Erneſt Culhiat du Fresnes.

3. Odon, décédé en Octobre 1876. Il avait épouſé en 1842 Mlle de Clercy, dont il laiſſa une fille, Marie-Thérèse, mariée en 1877 au Comte G. de Montalembert.

4. Nathalie-Joséphine, mariée, le 8 Avril 1834, au Comte Erneſt de Brosses.

XVII. DEGRÉ.

Jean-Hippolyte-Maxime de Maurès, Comte de Malartic, né à Tôtes le 24 Juin 1808, Chevalier de la Légion d'honneur, Maire de Tôtes, Membre du Conſeil général de la Seine-Inférieure, marié, le 17 Juin 1833, à Demoiſelle Berthe de Pechpeyrou Comminges de Guitaud. De cette union, naquirent trois filles.

1. Clotilde, mariée en 1854 au Comte Louis de Saint-Belin.
2. Henriette, mariée en Avril 1856 à Charles de Guinaumont.
3. Odette, mariée en Mai 1861 au Comte Stephen de Belloy.

Services rendus : Deux Lieutenants généraux, quatre Maréchaux de camp, un Gouverneur général des Indes, deux Lieutenants de Roi, dont un devint Maire de La Rochelle en 1775, & fut Député aux États généraux par cette ville ; un Premier Préſident au Conſeil ſouverain de Rouſſillon, un Député, un Commandeur de Saint-Louis, pluſieurs Chevaliers du même ordre, des Chevaliers de la Légion d'honneur, &c.

MAYNARD-MESNARD (a),

Anciens Seigneurs de la Vergne-Cornet, de la Benaſtonnière, de la Cornétière, de la Bouchardière, de la Gaudinière, de Diguechin, de l'Iſle Bernard, de la Vergne de Péault, de la Rudelière, de Saint-Gillet, de Meſnard-la-Barottière, des Gazons, Barons du Gué de Sainte-Flaire, Seigneurs de Paſſy, Barons du Langon, Seigneurs de la Baugiſière, de Pairé, de la Godelinière, de la Meſnardière, des Voureils, de Chaſnay, Comtes de Meſnard, Seigneurs des Deffends, de Loulerie & de la Claye, &c.

EN POITOU.



D'Argent fretté d'Azur. COURONNE : *de Marquis.* DEVISE : Pro Deo & Rege.

La Maiſon de Maynard-Meſnard, d'ancienne chevalerie, eſt originaire de cette partie du Poitou qui a formé le département de la Vendée, & y eſt encore établie de nos jours. L'ancienneté de cette famille eſt proverbiale dans le Poitou vendéen. Chérin, dans le mémoire rédigé en 1772, pour les preuves de Cour du Comte de Meſnard, dit que « cette maiſon ſe diſtingue par la pureté de ſon origine « & l'avantage qu'elle a d'embraſſer par ſes alliances les premières races de ſa « province ». En effet, une ſérie de chartes, provenant des anciens couvents ou des châteaux du Talmondais, conſtatent l'exiſtence de cette famille dès les XI[e], XII[e], XIII[e] & XIV[e] ſiècles dans les mêmes paroiſſes où la filiation ſuivie la montre poſſeſſionnée. La Maiſon de Maynard-Meſnard a figuré avec honneur dans les annales du Poitou; elle compte parmi ſes membres un Gouverneur de la forteresſe de Mareuil-ſur-le Lay (Poitou), 1365; trois Maréchaux de camp, 1649, 1772, 1820; un Chef diviſionnaire vendéen, 1815-1832, & un Chevalier des ordres du Roi; elle a joui des honneurs de la Cour. La branche des Comtes de Meſnard a obtenu la Pairie ſous la Reſtauration.

Les premiers perſonnages que nous trouvons mentionnés dans les chartriers du Talmondais ſont : PIERRE Mainard, qui aſſiſta comme témoin, vers 1050, à la fon-

(a) Le nom a été écrit ſucceſſivement ou ſimultanément : *Mainard*, *Mainart*, *Mainnart*, *Menart*, *Menartz*, *Meſnard* & *Maynard*. Des irrégularités ſemblables ſe ſont produites pour tous les noms dont l'orthographe pouvait varier ſans que la conſonnance fut ſenſiblement altérée : ainſi on trouve *Talleyrand*, écrit : *Tallayrant*, *Talleran*; *Luſignan*, écrit : *Leſignan*, *Leſignem*; *Bauffremont*, écrit : *Baffromont*, *Beffroimont*, *Beauffremont*, *Goulaine*, écrit : *Goulenne*; *des Cars* s'écrivait naguère *d'Eſcars*; le même nom de *la Trémouille* eſt écrit aujourd'hui *la Trémoille* par la famille, & *la Trimouille* par la ville. Les différentes branches de la Maiſon de Maynard-Meſnard, dont l'auteur commun eſt mort en 1665, ne ſe ſont pas entendues juſqu'ici pour l'adoption d'une orthographe unique; l'orthographe *Meſnard*, conſervée par la branche des Comtes de Meſnard, a prévalu depuis Henri III, toutefois, la branche des Barons du Langon & celle des Seigneurs de la Claye ont adopté, ſous Louis XV, l'orthographe *Maynard*, conſidérée comme plus ancienne.

dation du Prieuré des Fontaines (a) par le Prince Talmond; un autre Mainard est cité dans trois chartes du même prieuré (b), rédigées de 1090 à 1095. Vers le même temps, nous rencontrons Gausbert Mainard, témoin d'une concession de pêcherie aux Fontaines (c). Deux chartes mentionnent les libéralités faites à l'abbaye de Boisgrolland (d) par Aimery Menart, qui assista vers 1182 à une donation faite à ce même monastère (e). Olivier Menart fut témoin en 1219 d'une transaction passée par cette abbaye (f) au sujet des marais de Champagné; en 1243, Geoffroy Mainart fit un don à l'église de Longeville (g); en 1224, il transigea au sujet d'une rente assise sur des marais situés près de Curzon (h). Le 15 Octobre 1288, Guillaume Mainart, Chevalier, Seigneur de la Vergne, échangea ce qu'il possédait dans la paroisse de Longeville (i); son fils, Herbert Mainart, Écuyer, Seigneur de la Vergne, fit un aveu en 1331 (j). Jean Mainart (k) échangea, le 3 Mai 1367, des vignes situées dans la paroisse de Longeville. Pierre Mainnart (l), Chevalier, Seigneur de la Benassonnière, fit un aveu en 1350 au bas duquel se trouve son écusson : *Fretté de six pièces;* il prêta serment d'obéissance, à Saint-Maixent, le 27 Septembre 1361, à Jean Chandos, Commissaire du Roi d'Angleterre (m). Le 13 Octobre 1365, il était Gouverneur, pour le Prince Noir, de l'importante forteresse de Mareuil-sur-le-Lay (Bas-Poitou) (n). Guillaume Mainnart, Chevalier, mort avant 1398, habitait la paroisse d'Avrillé * (o).

Tous ces personnages étaient possessionnés autour de Talmond, de même que les auteurs de la filiation suivie qui remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

Jehan Ier Mainnart (p), Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, mentionné avec son frère dans le compte de la Marzelle de Longeville pour l'année 1382; mais qui n'a été établie devant Cherin (Bibliothèque nationale), d'après qui nous la donnons ici, que depuis son fils, qui suit.

II. DEGRÉ.

Jehan II Mainnart, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, qui était en 1402 Écuyer de Jehan de France, Comte de Poitou. Il eut de Jehanne d'Ancelon :

III. DEGRÉ.

Tristan Mainnart, Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, mort avant 1470, & qui eut de Mathurine de Prévost (q) :

(a) (b) (c) (d) (e) (f) Archives de la Vendée & Cartulaires du Bas-Poitou, publiées par M. Paul Marchegay.

(g) (h) (i) (j) (k) Inventaire des titres de la seigneurie de la Marzelle, paroisse de Longeville, & analyse des chartes de l'abbaye des Fontenelles (Collection B. Fillon, à Fontenay-le-Comte).

(l) Anciennes archives du Poiroux.

(m) *Procès-verbal de délivrance a Jehan Chandos des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny*, publié, d'après le manuscrit du Musée britannique, par A. Bardonnet (Niort, 1866).

(n) Anciennes archives du Poiroux. — *Jehan Chandos, Connétable d'Aquitaine*, par B. Fillon (Fontenay-le-Comte, 1856).

(o) De l'Aubonnière (Collection B. Fillon).

(p) (q) Chérin; preuves de Cour.

* M. de Courcelles, trompé par la similitude de nom, avait admis dans son travail plusieurs chartes relatives à des familles nobles, etrangères à celle-ci, qui est originaire du Talmondais poitevin, & où elle résida sans interruption jusqu'au règne d'Henri IV. Ajoutons également que c'est à tort que dans la reimpression du *Dictionnaire* de La Chenaye-Desbois on a indiqué, comme étant de cette Maison, celle de Mesnard de Chouzy, qui n'est pas du Poitou.

IV. DEGRÉ.

Antoine Maynard, Écuyer, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 8 Octobre 1482, à Guillemette du Fouilloux (*a*), fille de Loys du Fouilloux & de Jehanne de la Rochefoucauld. Antoine eut de ce marirge deux fils :

1. Jehan (*b*), reçu Chevalier de Rhodes vers 1511.
2. Guillaume, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Guillaume Maynard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, mort avant 1552, & qui eut d'Antoinette de Beaumont (*c*) :

VI. DEGRÉ.

François Ier Maynard ou Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 8 Juin 1560, à Jehanne Mauclerc de la Mezanchère (*d*), dont :

VII. DEGRÉ.

François II Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Vergne-Cornet, marié, le 10 Novembre 1597, à Andrée de Chabote [Chabot] (*e*), de laquelle il eut :

VIII. DEGRÉ.

Christophe Mefnard (*f*), Chevalier, Seigneur de la Vergne de Péault, de la Vergne Cornet & de la Barottière, eft l'auteur des trois branches de la famille exiftantes aujourd'hui. Il joua un rôle affez important pendant la Fronde, en Bas-Poitou, & fut breveté Maréchal de camp en 1649 (collection B. Fillon). Il mourut le 23 Décembre 1665 (*g*). De fon mariage avec Catherine Gallier-Garnier, contracté le 4 Juillet 1628 (*h*), il eut :

1. François, tige des Barons du Langon, qui fuit.
2. Louis, tige des Comtes de Mefnard.
3. Gabriel, tige des Seigneurs de la Claye (*i*).

(*a*) Chérin, preuves de Cour. — Guillemette était tante de Jacques du Fouilloux, le célèbre auteur de la *Vénerie*. Philippe de la Rochefoucauld, fœur de fa mère, avait époufé Charles de Melun, Lieutenant général du Royaume fous Louis XI (*Notice*, de M. Preffac, *fur Jacques du Fouilloux*; Poitiers, 1852, & *Poitou & Vendée*; Fontenay-le-Comte, 1861).

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Chérin, preuves de Cour.

(*g*) Mairie de Mefnard-la-Barottière (Vendée).

(*h*) Chérin, preuves de Cour. — Greffe du Tribunal de Fontenay-le-Comte.

(*i*) La filiation de ces trois branches eft établie par les actes de l'état civil confervés dans les mairies de la Vendée. Les preuves de Cherin vont, pour la branche aînée, jufqu'en 1760; pour la feconde branche, jufqu'en 1732. M. de Courcelles n'a donné que la filiation de la feconde branche; il s'eft borné à mentionner les deux autres en tête de l'article confacré à cette maifon : *Barons du Langon*, comtes de Mefnard, *Seigneur de la Claye* (Courcelles, *Généalogie des Pairs de France*, t. II).

BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

IX. DEGRÉ.

François Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Barottière, né le 17 Avril 1629 (*a*), époufa, le 27 Mai 1660 (*b*), Renée Huyllard, veuve de Jacques Taillefer de Montausier. De ce mariage :

X. DEGRÉ.

Jean Mefnard, Seigneur de la Barottière, Chevalier, Baron du Gué de Sainte-Flaive, marié, le 2 Mars 1683, à Mademoifelle Marie-Jacqueline de Foucher (*c*). Il eft décédé le 23 Janvier 1693, laiffant :

1. Jacques, auteur des Barons du Gué de Sainte-Flaive, éteints fous Louis XV.
2. Germanicus-François, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

Germanicus-François Mefnard (*d*), Chevalier, Seigneur de Saint-Gillet, marié, le 14 Février 1719, à Mademoifelle Marie-Catherine-Louife de Jaumier. De cette union vint :

XII. DEGRÉ.

François-Germanicus-Bonaventure de Maynard (*e*), Chevalier, Baron du Langon (*f*) par héritage des d'Arcemale en 1769, époufa, le 22 avril 1760 (*g*), Marie-Benigne de Maynard, de la branche de Sainte-Flaive, dont il eut :

1. François-Bonaventure-Germanicus-Benigne, qui fuit.
2. Benjamin, auteur du troifième rameau, rapporté plus loin.

XIII. DEGRÉ.

François-Bonaventure-Germanicus-Benigne de Maynard, Baron du Langon, ancien Officier de dragons, marié, le 10 Fevrier 1784 (*h*), à Mademoifelle Louife-Charlotte-Adélaïde de Racodet. Il fut élu, le 27 Août 1787, par l'Affemblée provinciale du Poitou, fiégeant à Poitiers, le premier pour l'ordre de la Nobleffe, membre de l'Affemblée de l'élection de Fontenay-le-Comte (*i*). De fon mariage vinrent :

1. Adèle, décédée en 1826.
2. Léontine, décédée en 1864.
3. Jules-Bonaventure-Louis-Germanicus, qui fuit.
4. Caroline, Supérieure des Urfulines de Jéfus, à Luçon.
5. Arsène, Religieufe, décédée en 1851.

(*a*) (*b*) (*c*) Chérin, preuves de Cour. — Mairies de Peault & de Sainte-Flaive-aux-Loups (Vendée).

(*d*) Chérin. — Son nom eft écrit *Mefnard* dans fon acte de baptême du 21 Mars 1693; dans fon acte de mariage, il reprit l'orthographe *Maynard* (Mairies de Sainte-Flaive-aux-Loups, d'Ardin; Deux-Sèvres).

(*e*) C'eft à lui inclufivement que s'arrête, pour la branche aînée, la filiation établie devant Chérin en 1772.

(*f*) Le Langon a été érigé en Baronnie en 1657.

(*g*) Mairie de Corps (Vendée).

(*h*) (*i*) Mairie de Fontenay-le-Comte. — Mlle de Racodet, dont la mère était la dernière des Bouton, apporta la terre de la Baugifière poffédée, depuis Saint-Louis, par fa famille alliée aux Vivonne la Chataigneraye, aux Beaumont, aux Briçonnet, aux Chasteigner, &c. (*Poitou & Vendée*; Fontenay-le-Comte, 1861.)

6. Zénobie, Religieuſe, décédée en 1849.
7. Alphonse, auteur du ſecond rameau de la branche aînée, rapporté plus loin.

XIV. DEGRÉ.

Jules-Bonaventure-Louis-Germanicus de Maynard, Baron du Langon, Chef du nom & des armes, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, ancien Officier ſupérieur de la garde royale, marié, le 7 Juin 1826 (*a*), à Mademoiſelle Marie-Antoinette-Françoiſe-Charlotte Baudon d'Issoncourt, dont les aïeules paternelle & maternelle étaient de la maiſon de Ligniville, alliée à la maiſon impériale d'Autriche. De ce mariage eſt iſſu :

Gaston de Maynard, Secrétaire d'ambaſſade. Réſidence : Château de la Baugiſière.

SECOND RAMEAU DE LA BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

XIV. DEGRÉ.

Alphonse, Chevalier de Maynard, marié, en 1825, à Armande du Chilleau, petite-nièce de Jean-Baptiſte du Chilleau, Évêque de Châlons en 1781, Archevêque de Tours & Pair de France ſous la Reſtauration. De ce mariage :

1. Rodolphe, ancien Officier de cavalerie, marié à Mademoiſelle de Beauroire. Réſidence : Châteaux de la Baſtille (Corrèze) & de Boiſſeuil (Dordogne). De ſon union vinrent :
   I. Ferdinand.
   II. Louis.
2. Gédéon, ancien Officier de cavalerie, marié à Mademoiſelle de Valles. Réſidence : Château de Ramberge (Vendée). De ſon mariage vinrent :
   I. Gaetan.
   II. Max.
3. Machabée, Lieutenant au 7e chaſſeurs, marié à Mademoiſelle de Pichon, dont une fille : Marie.
4. Isabelle, mariée au Comte de Chaunac-Lansac, en Périgord.
5. Henri, Lieutenant au 7e huſſards.

TROISIÈME RAMEAU DE LA BRANCHE DES BARONS DU LANGON.

XIII. DEGRÉ.

Benjamin, Chevalier de Maynard, reçu en minorité dans l'ordre de Malte, Chevalier de Saint-Louis, Chef diviſionnaire de l'armée vendéenne en 1815 & 1832 (*b*), marié à Mademoiſelle de Baudry d'Asson, dont :

Benjamin de Maynard, ancien Page du Roi Charles X, fut condamné à mort,

(*a*) Mairie de Bagnolet (Seine).
(*b*) Crétineau-Joly, *Vendée militaire.*

par contumace, avec ſon père; ils avaient donné en 1832 le ſignal du ſoulèvement en Vendée. Marié en 1837 à Mademoiſelle des Pracles, il eut :

I. Stanislas.

II. Gabrielle, mariée au Comte de Lezardière. Réſidence : Château de Badiole (Vendée).

BRANCHE DES COMTES DE MESNARD.

IX. DEGRÉ.

Louis Meſnard, fils puîné de Christophe Meſnard & de Catherine Gallier-Garnier, né le 14 Avril 1630 (*a*), Chevalier, Seigneur des Gazons & de la Barottière, marié, le 2 Octobre 1665, à Marie de la Haye-Montbault (*b*), dont :

X. DEGRÉ.

Alexandre Ier Meſnard, Chevalier, Seigneur de la Godelinière, des Voureils, de Chaſnay, &c., fut maintenu dans ſa nobleſſe le 27 Juillet 1715 par Mr Quentin de Richebourg. Il épouſa, le 13 Mai 1701, Marie-Jacqueline Foucher (*c*), veuve de Jean Meſnard, Baron du Gué-Sainte-Flaive, ſon couſin germain. De ce mariage vint :

XI. DEGRÉ.

Alexandre II Meſnard, Chevalier, Seigneur de la Barottière, des Voureils, de Chaſnay, &c., épouſa, le 16 Juin 1733, Marie-Madeleine Buor (*d*), dont :

XII. DEGRÉ.

Alexandre-Bonaventure, Comte de Meſnard (*e*), Chevalier, Seigneur de la Barottière, les Ardias, Chaſnay, &c., Commandeur de Saint-Lazare, Chevalier de Saint-Louis, né le 8 Mai 1734, fut reçu Page de la Grande Écurie en 1751. Il fit toutes les campagnes de la guerre de Sept ans, & produiſit ſes titres devant Chérin en Janvier 1772, pour monter dans les carroſſes du Roi; il fut nommé la même année Gentilhomme de la Chambre du Comte de Provence. Breveté, le 9 Juin 1772, Meſtre de camp de cavalerie, &, le 1er Mai 1777, Capitaine-Colonel des gardes de la porte de Monſieur; il émigra en 1791 & remplit, à Coblentz, les fonctions d'Adjudant général. Il mourut en Mai 1792, & avait épouſé, le 21 Mai 1764, Marie-Éléonore-Éliſabeth de la Boucherie du Margat (*f*), morte à Ingrandes, au paſſage de la Loire par l'armée vendéenne, en 1793. Il fut père de :

1. Marie-Antoine-Alexandre-Dieudonné-Édouard, Comte de Meſnard. Arrêté à Paris à la ſuite du 18 Fructidor an V (4 Septembre 1797), & condamné à mort, par une commiſſion militaire, comme émigré rentré, il fut fuſillé le

(*a*) Mairie de Péault (Vendée).
(*b*) Chérin, preuves de Cour.
(*c*) Mairie de Saint-Valérien (Vendée). — Chérin, preuves de Cour.
(*d*) Chérin, preuves de Cour.
(*e*) La terre de Meſnard-la-Barottière fut érigée en Comté de Meſnard en Décembre 1766. Chérin.
(*f*) Chérin, preuves de Cour.

12 Octobre 1797. Marié en 1784 avec Mademoiſelle DE CAUMONT-LA-FORCE, ſœur du Duc de la Force, il avait eu de ſon mariage :

I. LADISLAS, mort en Ruſſie.

II. ZÉNOBIE-JOSÉPHINE-ALEXANDRINE, mariée en 1808 au Marquis Hilarion-Gabriel-Amédée-Louis DE LORDAT.

2. LOUIS-CHARLES-PIERRE-BONAVENTURE, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES-PIERRE-BONAVENTURE, Comte de Meſnard, né à Luçon le 18 Septembre 1769 (*a*), fut reçu, de minorité, Chevalier de Malte le 21 Août 1774. Entré en 1784 à l'école de Brienne, il y eut des relations aſſez intimes avec Napoléon Bonaparte. En 1786 il fut nommé aux carabiniers & préſenté au Roi, qui l'admit à monter dans ſes carroſſes. Il fut breveté en 1789 Capitaine dans le régiment de Conti-dragons. Il émigra en 1792 & prit part à l'expédition de l'Ile-Dieu. A l'époque du licenciement, il ſe retira en Angleterre, où il refuſa, bien que dans le dénuement, de profiter de ſes anciennes relations avec le premier Conſul. Lord Maynard, invoquant une origine commune (*b*), l'aſſiſta généreuſement. Le Duc de Berry l'admit parmi ſes compagnons d'exil, le choiſit en 1814 pour Aide-de-camp & Gentilhomme d'honneur, & le fit nommer Colonel. Durant les Cent jours il ſuivit la Cour à Gand. En 1816, il fut chargé de recevoir, à Marſeille, la Ducheſſe de Berry, auprès de laquelle il remplit la charge de Premier Écuyer. Il ſe trouvait aux côtés du Duc de Berry lors de l'aſſaſſinat de ce Prince, qui lui remit le poignard enſanglanté (*c*). Depuis ce moment ſon crédit à la Cour augmenta de plus en plus : c'eſt ainſi qu'il devint ſucceſſivement Aide-de-camp du Duc de Bordeaux, Gouverneur du Château de Roſny. Il fut créé en 1823, par Louis XVIII, Pair de France avec majorat; fut nommé Commandeur aux ordres de la Légion d'honneur & de Saint-Louis. Le Roi de Naples le nomma en 1824 Chevalier Grand'croix de Saint-Conſtantin & en 1825 Grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. Charles X lui conféra, le 3 Juin 1827, le titre de Chevalier du Saint-Eſprit, avec promeſſe du titre de Duc. Nommé Préſident du deuxième collége électoral de la Vendée en 1827, il remplit avec impartialité ces fonctions (*d*). Après les journées de Juillet 1830, il s'embarqua à Cherbourg avec les membres de la famille royale, & fut chargé par les miniſtres de Guillaume IV de remettre une lettre de ce Souverain à Charles X. Ayant enſuite repris ſes fonctions auprès de la Ducheſſe de Berry, qui l'avait inveſti de toute ſa confiance, il l'accompagna en Hollande, en Italie & en Vendée. Lors du ſoulèvement de 1832, il fut arrêté avec elle à Nantes; il fut acquitté par le jury de Montbriſon, & donna à cette Princeſſe les *preuves d'un dévouement véritablement*

(*a*) Mairie de Luçon (Vendée).

(*b*) De Courcelles (*Généalogie des Pairs de France*), & M[r] de Fourmont (*l'Oueſt aux Croiſades*), conſidèrent les Vicomtes Maynard, iſſus d'un chevalier qui accompagna Guillaume-le-Conquérant & élevés à la Pairie de la Grande-Bretagne, comme ayant la même origine que les Maynard-Meſnard du Poitou.

(*c*) Châteaubriand, *Vie du Duc de Berry*.

(*d*) Voici la lettre que lui adreſſa, à cette occaſion, le 30 Septembre 1827, M[me] la Ducheſſe de Berry, au château de Roſny : « Après vous avoir envoyé, mon cher Monſieur de Meſnard, la ſtatue du Chevalier ſans peur ny re-
« proches, comme à mon Chevalier, à qui puis-je mieux envoyer celle du meilleur comme du plus franc des amis,
« qu'à vous qui, dans ſon même château auprès de la petite-fille de Son Roi & meilleur ami, vous êtes pour elle
« un ami auſſi ſûr, fidèle, franc Chevalier français, ne craignant pas de la bleſſer en lui diſant des vérités quelque-
« fois déſagréables, mais que l'on ne dit pas aſſez aux Princes & que je ſuis trop heureuſe quand on veut bien
« me les dire. Sully, le brave & bon Sully, a été l'ami intime du bon Henry; juſqu'à la mort vous ſerez celui de
« votre amie

« CAROLINE. »

vendéen. Mort à Paris le 15 Avril 1842, il a laiſſé d'intéreſſants *Souvenirs* publiés en 1844. De ſon mariage, contracté en Angleterre en 1806 avec Miss Sarah Mason, veuve du Major-général Blondell, il laiſſa deux enfants :

1. Charles-Ferdinand-Windsor, qui ſuit.
2. Élisabeth-Aglaé, née le 17 Avril 1807, mariée au Marquis de Rosambo.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Ferdinand-Windsor, Comte de Meſnard, ancien Page de Charles X, ſe diſtingua en 1832 au combat du Chêne, & mourut en 1862, laiſſant de ſon mariage, contracté, le 1er Août 1829, avec Mademoiſelle de Bellisen, fille du Marquis de Bellisen & de Mademoiſelle Barrin de la Gallissonnière (*a*) :

Caroline, filleule de François Ier, Roi de Naples, & de S. A. R. Mme la Ducheſſe de Berry. Réſidence : Château de Meſnard (Vendée) & Paris.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA CLAYE.

IX. DEGRÉ.

Gabriel Meſnard, Chevalier, Seigneur des Deffends, cinquième fils de Christophe Meſnard & de Catherine Gallier-Garnier (mentionnés au 8e degré de la filiation ſuivie), né le 5 Septembre 1637, épouſa, à Luçon (*b*), le 18 Novembre 1668, Renée Taillefer de Montausier. De ce mariage il eut :

X. DEGRÉ.

Christophe Meſnard, Chevalier, Seigneur de la Claye, né le 19 Octobre 1669, marié, à Luçon (*c*), le 24 Janvier 1695, à Jehanne de Citoys. Il fut père de :

XI. DEGRÉ.

Charles Meſnard (*d*), Chevalier, Seigneur de la Claye, baptiſé à Curzon le 31 Décembre 1696, marié, le 12 Février 1722, à Corps (*e*), à Marie-Françoiſe Després, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

Charles-Guy-Thomas Maynard, Chevalier, Seigneur de la Claye, Page de la Grande Écurie ſous Louis XV (*f*). Il épouſa, à Luçon, le 4 Février 1763, Mademoiſelle Marie-Anne-Jacquette de Valleau du Rivage. De ce mariage :

XIII. DEGRÉ.

Bonaventure-Marie-Charles-Pierre-Joseph de Maynard-la-Claye, Chevalier de Saint-Louis, ſervit aux Chaſſeurs nobles dans l'armée des Princes; il épouſa, à

(*a*) Mairie de l'ancien Xe arrondiſſement de Paris.
(*b*) (*c*) Preuves des Pages de d'Hozier (Bibl. nat.). — Mairie de Luçon.
(*d*) Son nom eſt écrit *Meſnard* dans ſon acte de baptême; à ſon mariage il ſigna *Maynard*.
(*e*) Mairie de Corps (Vendée).
(*f*) Preuves des Pages de d'Hozier (Bibl. nat.).

Nantes, par contrat du 23 Octobre 1802, devant Guillet & Bertrand, Notaires, Mademoifelle Victoire-Mélanie-Juftine d'Aubenton, dont il eut :

1. Charles-Joseph-Auguste de Maynard-la-Claye, marié, à Luçon (*a*), le 11 Avril 1826, à Mademoifelle Louife-Marguerite-Adélaïde de Chantreau, fille de M. de Chantreau, Chef divifionnaire dans l'armée vendéenne. Réfidence : Château de la Barre (Vendée). De fon mariage vinrent :
   - I. Auguste.
   - II. Marie, mariée à Mr d'Hillerin.
   - III. Augustine, mariée à Mr de la Falaise.
2. Armand de Maynard-la-Claye, marié, le 26 Octobre 1850, à Mademoifelle Chevalier de la Petite-Rivière. Réfidence : Château de la Froffe (Vendée). De fon union :
   - I. Henry.
   - II. Marie-Gabrielle.
   - III. Édith.
3. Marie de Maynard-la-Claye, mariée à Mr Adolphe de la Bassetière, fils de Conftant de la Bassetière, Aide-Major général de la divifion de Georges Cadoudal.

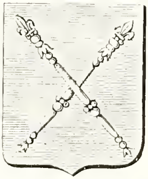
Sources : Cartulaires du Talmondais (Archives de Napoléon-Vendée). — Preuves faites devant Chérin, 1772, pour monter dans les carroffes du Roi, &, en 1788, pour les ordres de N.-D. du Mont-Carmel & de Saint-Lazare ; devant d'Hozier, en 1777 & 1784, pour l'École militaire; en 1782 & 1784, pour les Pages du Roi; en 1778, pour la Maifon royale de Saint-Cyr (Biblioth. nat.); devant les Intendants ou Commiffaires du Roi, en Poitou : Philippe de Here, 1599 ; Amelot de Chaillou, 1624; Colbert de Croiffy, 1666; de Barentin, 1667; de Maupeou, 1699; Quantin de Richebourg, 1716. — Archives des mairies de la Vendée.

(*a*) Mairie de Luçon.

DE MECKENHEIM D'ARTAIZE,

Anciens Seigneurs de Frühling & de Meſendahl; d'Artaize, du Vivier, de Semide, d'Inaulmont, de Sçay & Puiſeux, de la Malmaiſon, de Noirval, de Maupuy, de Corbon, de Saint-Morel, de Villepreux & Boiſcherel; Vicomtes de Savigny.

EN ÉLECTORAT DE COLOGNE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur à deux Sceptres d'Or, fleurdeliſés en leur pointe & paſſés en ſautoir. CIMIER : *les deux Sceptres de l'ecu, ſupportés par une couronne de tournoi.* LAMBREQUINS : *Azur & Or.*

La famille de Meckenheim eſt originaire de l'électorat de Cologne; la ville de ce nom eſt ſituée près Bonn. L'antiquité des Seigneurs de Meckenheim eſt atteſtée par deux chartes de l'an 854, contenant une donation de biens fonciers conſidérables faite au monaſtère des ſaints Caſſius & Florentius à Bonn, par *Herigarius in Meckenheim*, Prêtre. Cette donation, confirmée & expliquée par l'acceptation de Gunther, Archevêque de Cologne, comprend la maiſon ſeigneuriale (*caſa dominicata*) de Meckenheim, près Bonn (*a*).

Une branche de la maiſon de Meckenheim vint s'établir en France en 1560. Une autre branche, qui était reſtée dans l'électorat de Cologne, a poſſédé juſqu'en 1605 le *château de Chevalier* (*Ritterſitz*), attenant à la ville de Meckenheim (*b*).

La filiation des branches françaiſes eſt prouvée ſans interruption par documents authentiques à partir de leur auteur commun CHRISTOPHE, qui ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

Très-Noble & honoré Seigneur CHRISTOPHE de Meckenheim, Seigneur de Frühling (Freilingen) & de Meſendahl, Amtmann (Gouverneur) de Dürbrich, épouſa, par contrat du 15 Mai 1530, très-Noble Demoiſelle Marie DE WAMPACH, fille de Charles DE WAMPACH, Écuyer, & en eut trois fils :

1. JEAN-FRÉDÉRIC (Hans-Friedrich), Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem.
2. THIERRY ou THÉODORE (Dietrich), Seigneur de Freilingen.
3. NICOLAS (Niclauss), qui ſuit.

(a) *Urkundenbuch für die Geſchichte des Niederrheins* (Recueil de documents pour ſervir à l'hiſtoire des provinces du Bas-Rhin, publiés par Th.-J. Lacomblet), t. III. Düſſeldorf, 1853, gr. in-4°.

(*b*) Cette branche, qui s'eſt éteinte peu après cette époque, portait : *D'Argent à deux Sceptres de Sable, fleurdeliſés & paſſés en ſautoir.*

II. DEGRÉ.

Nicolas de Meckenheim (*a*), Écuyer, Seigneur de Mesendahl, d'Artaize & du Vivier, fit, avec ses deux frères, le 13 Février 1557, un traité de partage des successions de leurs père & mère, où ils sont qualifiés : Très-Nobles & honorés Seigneurs. Il vint s'établir en France en 1560, &, par contrat du 15 Août 1575 (& à l'église le 8 Janvier 1576), il épousa Demoiselle Guillemette de Quadt, fille de feu Pierre de Quadt, Écuyer, Seigneur d'Isengard, d'Artaize & du Vivier, & de Guillemette de Mandy. A une date inconnue, mais postérieure à 1579, il épousa, en secondes noces, Marguerite de Perceval, fille, sœur ou nièce d'Adrien de Perceval, Écuyer, Gruyer du Duc de Lorraine, & qui avait épousé Marguerite d'Allonville. Le 19 Novembre 1583, Nicolas de Meckenheim rendit foi & hommage, pour les seigneuries d'Artaize & du Vivier, à Messire Jacques de Coucy, Chevalier, Baron de Stonne, Seigneur de Chamery-sur-Bar. Il mourut le 15 Juin 1587, & fut inhumé en sa chapelle seigneuriale, en l'église d'Artaize, où une plaque murale de marbre noir, portant ses armoiries & son épitaphe, a subsisté jusqu'à la Révolution; elle est maintenant conservée au château de la Malmaison, près Raucourt.

De son premier mariage, Nicolas eut :

Jacques, qui suit.

Du second, est issu Nicolas, décédé sans alliance.

III. DEGRÉ.

Honoré Seigneur Jacques de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mesendahl, d'Artaize & du Vivier, produisit en l'élection de Reims les titres justificatifs de sa noblesse, « sur le vû desquels le Procureur du Roy en la dite Élection consentit, le « 7 Août 1634, qu'il jouît, ainsi que les dits Louis & Philibert de Mecquenem, ses « enfans, des privilèges concédés aux Nobles, comme eux & leurs prédécesseurs « avaient fait (*b*) ». Le 26 Avril 1641, il fut maintenu dans les privilèges de la noblesse par jugement des Commissaires députés par le Roi (*c*). Il mourut vers 1652. Il avait épousé : 1° par contrat du 10 Mars 1605, Demoiselle Élisabeth d'Allonville, fille de feu Noble Homme Adolphe d'Allonville, Écuyer, Seigneur de Pavillon & d'Artaize, en partie, & d'Anne de Verrières; 2° Demoiselle Charlotte de Villiers, fille de Robert de Villiers, Écuyer, Seigneur d'Etrepigny, & de Guillemette de Noirefontaine, & veuve de Jacques de Cugnon, Écuyer, Seigneur de Saint-Benoît. De son premier mariage vinrent :

1. Philibert, qui suit.
2. Louis, dont la descendance sera rapportée plus loin.
3. Élisabeth, mariée, le 16 Octobre 1634, à Jean de Blankart, Écuyer, Seigneur d'Ogny, fils d'Étienne de Blankart & de Jeanne du Lory.

IV. DEGRÉ.

Philibert de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mesendahl, d'Artaize & du Vivier, de Semide & d'Inaulmont, dit *le Chevalier de Mesendahl*, Lieutenant-Colonel du régiment Royal-Cravates, avec lequel il servit sous les ordres du Maréchal

(*a*) Dans les actes passés en France, le nom de cette famille est écrit : *Mecquenem* ou *Mequenem*, conformément à la prononciation française.

(*b*) (*c*) Preuves faites devant Denis-Louis d'Hozier, Juge d'armes, en 1772. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

de Turenne. Il épousa : 1° le 15 Mai 1633, Françoise DE QUADT, veuve de Tristan DE VILLELONGUE, & fille de Pierre DE QUADT, Écuyer, Seigneur d'Ifengard, & d'Artaize en partie, & de Marguerite D'ARGY; elle mourut le 28 Mars 1644; 2° le 28 Octobre 1645, Blanche DU LORY, fille de feu Jean DU LORY, Écuyer, Seigneur de Chartongne, & d'Anne DE SANDRAS; 3° avant le 20 Décembre 1657, Dame Marie DE CUNIS, fille de Messire Henry DE CUNIS, Écuyer, Seigneur de Refeugnon, & de Suzanne DE CONDESTE (?). Il mourut le 27 Janvier 1693, âgé de 78 ans.

Du premier mariage sont issus :

1. ROLAND, qui suit.
2. LOUISE, veuve, avant 1693, de Messire Jacques D'ESCANNEVELLE, Chevalier, Seigneur de Semide. Elle décéda le 16 Février 1704, âgée de 68 ans.
3. ÉLISABETH, mariée, le 20 Décembre 1657, à Messire Robert DE VERRIÈRES, Écuyer, Seigneur de Mont-de-Jeux & d'Attleville, & de Dame Jeanne DE MOITREY.

Du troisième mariage vinrent :

4. ROBERT, Lieutenant de chevau-légers, mort le 22 Février 1682, à l'âge de 26 ans, sans alliance.
5. JACQUELINE, mariée, le 29 Juillet 1677, à Messire Pierre DE WALLIN, Écuyer, Seigneur d'Inor & de Pouilly-sur-Meuse, Major pour le Roi à Damvillers. Il avait été chargé de garder Stenay. Pendant une absence qu'il fit pour le service du Roi, les Espagnols vinrent pour s'emparer de la ville. Jacqueline, avertie, s'élança sur les remparts, exhorta la garnison à faire vaillamment son devoir, appela les habitants à son aide & les électrisa si bien par son courage qu'ils repoussèrent l'ennemi. Le Roi Louis XIV & la Reine, émus d'un si beau trait, voulurent tenir sur les fonts de baptême l'enfant dont Jacqueline était près d'être mère. Plus tard elle fut présentée à la Reine qui l'embrassa devant toute la Cour, & lui fit une pension. A la naissance de leur fils Louis, le Roi & la Reine se firent représenter à la cérémonie de baptême (1681) par le Duc de Duras, Capitaine des gardes, & la Comtesse de Béthune, Dame d'honneur de la Reine.
6. MARGUERITE, mariée, le 27 Janvier 1698, à Messire Christophe DE VERRIÈRES, Écuyer, Seigneur de Morgny, fils de Messire Pierre DE VERRIÈRES, & de Jeanne D'ARGY.

V. DEGRÉ.

ROLAND de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de Mesendahl, d'Artaize & du Vivier, de Semide, Sçay & Puiseux, Vicomte de Savigny, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, Maréchal général des logis de l'arrière-ban sous les Ducs d'Altry & de Montmorency. Il épousa : 1° Madeleine DE MELIN, fille de Philippe DE MELIN, Écuyer, Seigneur de Savigny, & de Jeanne-Alexandre DE COURCELLES; elle était veuve en premières noces de Charles DE COUSTRE, Chevalier, Seigneur de Noirval, & en secondes noces, de Louis DE DERNY, Chevalier, Seigneur de Saint-Pierremont, Fontenois & Tailly; 2° le 23 Mars 1696, Anne-Françoise DE RICLOT, fille de Jacques DE RICLOT, Chevalier, Seigneur de Tailly, & de Jeanne DE GENTIL. Il mourut le 22 Novembre 1718, ne laissant de sa seconde union que trois filles :

1. MARIE OU MARGUERITE-MADELEINE, mariée à Louis DE GENTIL, Chevalier, Seigneur de Lions-devant-Dun. Elle décéda le 3 Août 1767, à l'âge de 71 ans.
2. JEANNE, mariée, le 5 Avril 1719, à Gabriel DE SAINT-VINCENT, Chevalier,

Seigneur de Leſtanne, fils de Meſſire Jean DE SAINT-VINCENT & de Jeanne-Marguerite DE MOUZAY.

3. CLAUDE, mariée, le 3 Avril 1721, à François DE VILLELONGUE, Chevalier, Seigneur de Vigneux & de Neuviſy, Lieutenant au régiment de Bretagne-cavalerie, fils de Nicolas DE VILLELONGUE & de Barbe DE REIGNER.

IV. DEGRÉ.

Meſſire LOUIS de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier, épouſa Éliſabeth DE QUADT, ſœur de Françoiſe, femme de ſon frère aîné Philibert. Elle était déjà veuve le 23 Août 1638, date d'une ſentence du Lieutenant général du bailliage de Vermandois qui lui donne la garde noble de ſes enfants. Le 1er Juillet 1650, elle ſe remaria avec Jacques DE MIRBRICH, Écuyer, Seigneur de la Malmaiſon, & mourut le 13 Août 1666. De ſon premier mariage ſont iſſus :

1. JACQUES, qui ſuit.
2 & 3. MARGUERITE & JACQUELINE.

V. DEGRÉ.

JACQUES de Meckenheim, IIe du nom, Écuyer, Seigneur d'Artaize, du Vivier, de la Malmaiſon & d'Inaulmont, né avant le 23 Août 1638, Capitaine d'une compagnie au régiment de Grandpré, rendit hommage, par procuration, les 1er Décembre 1659 & 13 Août 1666, à Charles, Comte d'Aſpremont, & à Dame Marie de Coucy, ſon épouſe, pour ſa terre & ſeigneurie d'Artaize & du Vivier, mouvante de leur château de Chemery-ſur-Bar, & poſſédant haute, moyenne & baſſe juſtice. Il épouſa, par contrat du 27 Août 1661, Éléonore DE VANSSAY, fille de Meſſire Jacques DE VANSSAY, Chevalier, Seigneur de Tanſſus & de la Malmaiſon, & d'Anne D'HERBIN, & mourut le 22 Novembre 1679, laiſſant à ſa femme la garde noble de ſes enfants. De cette union ſont iſſus :

1. PHILIBERT, né vers 1664, décédé le 4 Janvier 1674.
2. JEAN, qui ſuit.
3. CHARLES, auteur de la branche des Seigneurs de Montgon, qui ſera rapportée plus loin.
4. GEORGES, auteur de la branche des Seigneurs d'Artaize & du Vivier, rapportée à la ſuite de la précédente.
5. CATHERINE, née vers 1672, décédée le 26 Mars 1683.
6. HENRIETTE, née vers 1675, mariée : 1° à Jean DE COUSTRE, Écuyer, Seigneur de Sauſſeuil, fils de Martin-François DE COUSTRE, Chevalier, Seigneur de Saint-Augier, & de Louiſe DE COMMONT; 2° à Guillaume DE LA BOULAYE, Écuyer, Seigneur de Bois-de-l'Or.
7. ÉLÉONORE, née vers 1677, mariée : 1° à Louis DE VILLIERS, Chevalier, Seigneur de Corbon; 2° à Claude LE PICART DE FLAVIGNY, Chevalier, Seigneur de Flavigny.

VI. DEGRÉ.

JEAN de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaiſon, d'Artaize, du Vivier en partie, de Noirval & de Haupuy, Vicomte de Savigny, né vers 1664, fut admis

au nombre des Gentilshommes gardes-marine à Rochefort, & fervit dix-huit ans fur mer comme Enfeigne & Lieutenant des vaiffeaux du Roi. En 1696, il fit enregiftrer fes armoiries par d'Hozier, dans l'*Armorial général de la Nobleffe de France* (généralité de Champagne, fol. 323), & mourut le 10 Mai 1708. Il avait époufé, le 19 Avril 1694, Jeanne DE COUSTRE, fille de feu Charles DE COUSTRE, Chevalier, Seigneur de Haupuy, Noirval & Savigny, & de Madeleine DE MELIN (alors remariée à ROLAND de Meckenheim, dont l'article figure ci-deffus, p. 3). De cette union vinrent :

1. HENRY, né le 10 Septembre 1696, mort le 15 Mai 1743, fans alliance.
2. ROLAND, né le 11 Septembre 1697, mort avant fon père.
3. CHARLES, qui fuit.
4. JEAN, né le 8 Mai 1700, mort avant fon père.
5. LOUIS, né le 10 Décembre 1706, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Savigny, Mont-Saint-Martin & Andrecy, Chevalier de Saint-Louis en 1749, Capitaine de cavalerie, Porte-etendard des gardes du corps du Roi dans la compagnie d'Harcourt. Il époufa, le 1er Juillet 1749, Marie-Marguerite DE GRAFFEUIL, fille de Meffire Jean-Charles DE GRAFFEUIL, Chevalier, Seigneur de Mont-Saint-Martin & de Savigny en partie, & de Dame Sufanne DE LA TRANCHÉE. Il mourut vers 1789, laiffant de fon mariage :
   JEANNE-FRANÇOISE, mariée à Meffire Jérôme-Charles-Jofeph-Louis DE VILLIERS, Chevalier, Seigneur de Bailla, Colonel au corps royal d'artillerie.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaifon, Artaize, Vivier, Corbon, Saint-Morel, Savigny, né le 3 Fevrier 1699, d'abord Volontaire au régiment de Poitou, avec lequel il fe trouva au fiège de Rozes, en Catalogne, où il fut bleffé; enfuite Capitaine au régiment de Picardie. Il époufa, par contrat du 4 Décembre 1731, Anne-Angelique DE MONCHY, fille de Meffire Jacques DE MONCHY, Écuyer, Seigneur & Patron de Cottancy, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Madeleine D'ASPREMONT. Il mourut le 1er Février 1746, laiffant de cette union :

1. JEAN-FRANÇOIS, qui fuit.
2. MARIE-CHARLOTTE, Chanoineffe régulière de l'ordre de Saint-Auguftin de Nazareth.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Meckenheim, Écuyer, Seigneur de la Malmaifon, d'Artaize & du Vivier en partie, né le 2 Février 1744, à Saint-Morel, fut reçu au nombre des Pages de Madame la Dauphine, mère du Roi Louis XVI, fur preuves de nobleffe préfentées le 29 Novembre 1758. Il devint Lieutenant au régiment de Schomberg-dragons, & époufa, par contrat du 29 Janvier 1771, Marguerite-Madeleine DE GENTIL, fille de Meffire Louis DE GENTIL, Ecuyer, Seigneur de Lions-devant-Dun, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine d'infanterie, & de feue Madeleine DE MECKENHEIM (voir plus haut, au Ve degré, p. 3), & veuve de Meffire Jean-Baptifte DE FAILLY, Écuyer, Seigneur de Villemontry, Bailli d'épée de Mouzon, Capitaine au régiment de Picardie. Il décéda le 18 Janvier 1786, laiffant de ce mariage :

1. LOUIS-ROLAND, né vers 1772, mort fans alliance le 28 Octobre 1789.
2. JÉRÔME-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC, qui fuit.

3. Jeanne-Marie-Louise, née le 30 Octobre 1771, mariée en 1792 à Auguſte de la Goupillière, morte en 1816 à Champigny-ſur-Marne.
4. Louise-Marcelline, née le 11 Septembre 1779, fut admiſe dans la Maiſon royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, ſur preuves de nobleſſe vérifiées par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes, qui en délivra certificat le 9 Juillet 1789 (a). Elle a épouſé, le 8 Juin 1800, Charles-Maurice de Meckenheim d'Artaize, ſon couſin, dont il ſera parlé plus loin, & eſt décédée à Vendôme, le 12 Mars 1857.

IX. DEGRÉ.

Jérôme-François-Frédéric de Meckenheim, né le 6 Mars 1776, admis à l'École militaire de Pont-à-Mouſſon, ſur preuves de nobleſſe. Il épouſa vers 1820 Edmée-Victoire de Gentil, fille de Louis de Gentil & d'Edmée de Meaux. De ſon mariage ſont iſſus :

1. Louis-Amédée, né le 6 Octobre 1822, mort jeune.
2. Louise-Charlotte, née le 6 Septembre 1821, mariée à N. de Wacquant de Fœtz.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONTGON ET DU CHARME.

VI. DEGRÉ.

Charles de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier en partie, Bailli des ville & prévôté de Donchery, né le 6 Janvier 1671, épouſa Françoiſe de Gruthus, fille de Jean de Gruthus, Écuyer, Seigneur de Chaſtelet & de la Malaſſiſe, & de Françoiſe de Fresneau. Il eut de cette alliance :

1. Jean, né le 6 Décembre 1703, Écuyer, Seigneur de Montgon & du Charme, d'abord Volontaire au régiment de Vaſſé-cavalerie en 1720, Lieutenant au régiment de Piémont en 1735, Capitaine au régiment de Picardie en 1745, Chevalier de Saint-Louis en 1748, rentra dans la vie privée en 1757, après trente-ſept ans de ſervice (b). Il avait épouſé en 1752 Madeleine de Lescuyer, & mourut le 28 Novembre 1771, ſans poſtérité.
2. Roland, qui ſuit.
3. Marie, née le 9 Février 1702, morte ſans alliance en 1777.
4. Anne-Éléonore, née le 11 Novembre 1710, morte ſans alliance.
5. Marie-Charlotte, née le 15 Mars 1713, mariée à Marcellin de Liques de Ferragues d'Espaly, Écuyer, Seigneur de la Horgue, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Picardie.
6. Louise-Madeleine, née le 20 Juin 1714, morte ſans alliance.

VII. DEGRÉ.

Roland de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier en partie, du Charme & de Montgon, né le 29 Octobre 1711, Volontaire au régiment de Conti en 1730, Capitaine au régiment de Picardie en 1746, bleſſé à Fribourg, Chevalier de Saint-Louis en 1760, penſionnaire du Roi en 1766 (c). Il épouſa, le 3 Juillet 1780,

(a) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, fonds d'Hozier.
(b) (c) A. Mazas & Th. Anne, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 409 & 517.

Marie-Françoise-Louise DE GRUTHUS, fille de Roland DE GRUTHUS, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Lessincourt, Bussy & Tailly, & de Madeleine DE RIENCOURT, & décéda avant le 13 Juin 1790, laissant de son mariage :

1. LOUIS-ROLAND, qui suit.
2. MARIE-LOUISE, née en 1783, mariée en 1803 à Charles, Marquis DE POUILLY, Baron de Cornay, Chevalier de Saint-Louis.

VIII. DEGRÉ.

LOUIS-ROLAND de Meckenheim, né le 3 Novembre 1784, Garde du corps du Roi Louis XVIII; ensuite Sous-Préfet de Vouziers, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Charleville le 26 Février 1844. Il avait épousé Marie DE BARRÉ, dont sont issus :

1. LOUIS-NICOLAS, qui suit.
2. CHARLES-MARIE-ROLAND, né le 29 Août 1804, Conservateur des forêts du département de la Moselle, Chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 5 Décembre 1827, Louise-Madeleine-Constance DE GENTIL, dont est issue une fille : CÉLINE.
3. JEAN-BAPTISTE-MARIE-LOUIS-RÉMY, né le 7 Septembre 1808, Général d'artillerie, Commandeur de la Légion d'honneur, mort le 5 Juin 1875. Il a épousé, le 25 Novembre 1851, Caroline DE LANDRU, dont sont issus :
   I. CHARLES, né en Juillet 1852.
   II. ADRIEN, né le 10 Septembre 1857.

IX. DEGRÉ.

LOUIS-NICOLAS de Meckenheim, né le 4 Mars 1803, Juge-Auditeur, puis Substitut du Procureur du Roi à Charleville. Il a épousé en 1828 Delphine DE BERTIGNON. De cette union sont issus :

1. ÉDOUARD, né le 11 Décembre 1829, Chef d'escadrons d'État major, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier du Medjidié, de Saint-Grégoire-le-Grand & de François II, mort le 19 Décembre 1880.
2. ERNEST-NICOLAS, qui suit.

X. DEGRÉ.

ERNEST-NICOLAS de Meckenheim, né le 9 Décembre 1837, Chef d'escadrons d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, chef de la branche aînée, a épousé, le 22 Juillet 1873, Marie-Gabrielle DE MECKENHEIM, de la branche d'Artaize, sa cousine (voir plus loin). De cette union sont issus :

1. ROLLAND, né le 20 Août 1877.
2. JACQUES, né le 27 Février 1881.
3. JEAN, né le 11 Août 1883.
4. MARIE-MADELEINE, née le 1er Septembre 1874.
5. MARIE-LOUISE, née le 24 Mai 1876.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'ARTAIZE ET DU VIVIER, BARONS DE MECKENHEIM.

VI. DEGRÉ.

Georges de Meckenheim, Écuyer, Seigneur d'Artaize & du Vivier, né le 25 Juillet 1679, épousa, par contrat du 30 Décembre 1703, Jeanne-Marie Le Pelletier de Beauvais, fille d'Urbain Le Pelletier, Écuyer, Seigneur de Beauvais, Commissaire provincial d'artillerie au département de Strasbourg, & de Marthe des Hayes. Il mourut le 6 Avril 1743, au Grand-Montrevault, en Anjou, & sa veuve fut inhumée dans l'église d'Artaize le 15 Mai 1762. De leur mariage sont issus :

1. Antoine-Maurice, né le 4 Février 1705, mort sans alliance.
2. Louis-Charles-Bonaventure, né le 19 Septembre 1709, mort sans alliance.
3. Charles-Maurice, né le 20 Avril 1710, Major commandant la place de Phalsbourg, Chevalier de Saint-Louis en 1753, mort, sans alliance, à Phalsbourg, le 27 Juin 1781.
4. Robert, né vers 1714, mort sans alliance le 25 Mars 1743.
5. Henri, qui suit.
6. Anne-Françoise, née le 26 Novembre 1705, décédée le 5 Juillet 1706.
7. Antoine-Marie-Alexis, Mademoiselle d'Artaize, décédée le 8 Novembre 1780.
8. Jeanne-Marie, née le 22 Février 1717, décédée le 22 Mai 1720.
9. Marie-Anne, née le 9 Mai 1718, décédée le 16 Mai 1720.
10. Antoine-Marie-Alexis, Mademoiselle du Rolois, née le 20 Décembre 1728, décédée à Sedan le 28 Mars 1807.

VII. DEGRÉ.

Henri de Meckenheim, Chevalier (a), Seigneur d'Artaize, du Vivier, de Villepreux & de Boischerel, né le 15 Avril 1720, Capitaine au régiment de Chabrillant, Écuyer de S. A. R. Madame la Comtesse d'Artois, Chevalier de Saint-Louis en 1753. Il épousa, par contrat du 9 Mars 1757 (à l'église de Versailles le 11 Mai suivant), Félicité-Geneviève-Constance d'Oppen, fille d'Antoine d'Oppen, Écuyer, ancien Capitaine des chasses du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, & d'Anne de Saint-Simon. Le contrat fut signé par le Roi, la Reine, Monsieur le Dauphin & Mesdames, filles du Roi. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 13 Juillet 1794, en qualité d'*ex-Noble, ex-Capitaine de cavalerie, ex-Écuyer de la ci-devant d'Artois*, Henri de Meckenheim fut décapité, le 26 du même mois, sur la place de la barrière de Vincennes. C'est lui qui avait obtenu, sur production de titres authentiques, remontant à Christophe de Meckenheim, par lequel on commence la filiation de cette généalogie, un arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 20 Août 1770, qui a reconnu la noblesse de sa famille depuis 1530, & qui a annulé un arrêt antérieur, rendu par défaut le 14 Février 1664 (b). Sa veuve est décédée le 4 Novembre 1810, laissant de leur mariage :

(a) Ainsi qualifié dans l'arrêt de la Cour des Aides du 20 Août 1770, & dans le certificat de d'Hozier délivré pour son fils le 15 Janvier 1789.

(b) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

1. Charles-Maurice, qui fuit.
2. Henri-Louis, né le 27 Mai 1761. Ambroife-Louis-Marie d'Hozier lui délivra, le 15 Janvier 1789, un certificat de nobleffe (*a*). Il eft mort, fans alliance, le 21 Juin 1812.
3. Philippe-Marie, né le 19 Septembre 1773, eut pour parrain & marraine LL. AA. RR. Monfeigneur le Comte & Madame la Comteffe d'Artois, en perfonnes, & fut reçu Page de la Grande Écurie du Roi, fur preuves de nobleffe préfentées le 31 Mars 1789. Il émigra, & à fon retour en France, il rentra dans l'armée où il devint Chef d'efcadrons d'État-major & Chevalier de la Légion d'honneur. Décédé en 1833, fans alliance.
4. Louise-Sophie, née le 27 Juillet 1765, mariée au Comte du Motet de Dracy, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

VIII. DEGRÉ.

Charles-Maurice de Meckenheim d'Artaize, Chevalier & Baron de Meckenheim (*b*), né le 7 Septembre 1758, fut reçu Page de Madame la Dauphine (Marie-Antoinette) fur preuves de nobleffe remontant à 1530, & faites devant Denis-Louis d'Hozier, qui en délivra le certificat le 8 Août 1772 (*c*). D'abord Sous-Lieutenant dans Royal-Étranger en 1776, il devint Capitaine l'année fuivante, fut attaché enfuite au régiment Colonel-général-cavalerie, & nommé Capitaine commandant en 1781. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans la compagnie des Officiers de Colonel-général. Rentré en France, il eut commiffion de Chef d'efcadrons en 1799, fut nommé Commandant d'armes à Auxerre en 1801, Lieutenant de la gendarmerie départementale & Lieutenant de compagnie dans la gendarmerie en 1802, Capitaine de la gendarmerie d'élite, Capitaine Adjudant-Major en 1804, Chef d'efcadrons attaché à la légion en 1805, Officier de la Légion d'honneur en 1806, enfin Colonel. Il fit toutes les campagnes du premier Empire, &, après quarante-trois ans de fervices militaires, il eut la croix de Saint-Louis en 1814 (*d*). Il eft décédé, à Champigny-fur-Marne, le 24 Octobre 1821. Il avait époufé, le 8 Juin 1800, Louife-Marcelline de Meckenheim de la Malmaison, fa coufine (voir plus haut, VIIIe degré, p. 6), dont il eut :

1. Jacques-Constantin, qui fuit.
2. Charles-Frédéric, dont la defcendance fera rapportée après celle de fon frère aîné.
3. Louise-Amicie, mariée à Simon-Marie de Wacquant, mort à Poitiers en 1857, Général de brigade, Commandant la fubdivifion de la Vienne, Commandeur de la Légion d'honneur. De ce mariage font iffues deux filles : Alix, mariée au Vicomte de Cressac, & Berthe, mariée au Comte de Baglion.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Constantin, Baron de Meckenheim, né le 28 Février 1802, Garde du corps du Roi Charles X, puis Capitaine au 10e régiment de cuiraffiers, a époufé, le 8 Octobre 1851, Caroline-Marguerite de Veyny, fille de Gabriel-Claude, Comte

(*a*) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.
(*b*) Ainfi qualifié dans fon brevet de Chevalier de Saint-Louis.
(*c*) Original au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.
(*d*) A. Mazas & Th. Anne, *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 112.

de Veyny, & de Charlotte-Céſarine-Antoinette de la Ferté-Meung. De cette union ſont iſſus :

1. Raoul, né en Juillet 1852, mort à Rome en 1869, Zouave pontifical.
2. Pierre, né le 10 Décembre 1857, a épouſé, le 7 Septembre 1881, Marie-Renée de Miscault. De cette union eſt iſſu :
   Raoul, né le 8 Juin 1882.

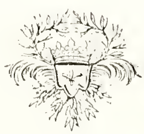
IX. DEGRÉ.

Charles-Frédéric de Meckenheim, né le 7 Janvier 1810, décédé, au château des Diorières, le 22 Janvier 1864. Il avait épouſé, le 20 Avril 1841, Marie-Louiſe-Henriette des Mazis, fille d'Alexandre des Mazis, Officier ſupérieur d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Henriette des Mazis. Elle eſt morte le 13 Août 1861, ayant eu de ſon mariage :

1. Henri, qui ſuit.
2. Odon, né le 24 Septembre 1843, Capitaine aux mobiles de Loir & Cher, tué à Parigné-l'Évêque, au combat du Mans, le 10 Janvier 1871.
3. Fernand, né le 29 Décembre 1848, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien Zouave pontifical, Sous-Lieutenant de réſerve au 32e régiment d'artillerie, a épouſé, le 26 Juillet 1879, Jeanne de Bompart. De ce mariage ſont iſſues :
   I. Élisabeth.
   II. Marguerite.
4. Stanislas, né le 8 Juillet 1850, ancien Zouave pontifical, mort en 1881.
5. Louis, né le 19 Juin 1852, Lieutenant de réſerve au 10e régiment de chaſſeurs à cheval.
6. Marie-Gabrielle, née le 22 Avril 1847, mariée, le 22 Juillet 1873, à Erneſt-Nicolas de Meckenheim (voir plus haut, Xe degré, p. 7).
7. Louise-Marie, née le 17 Juin 1855, décédée le 5 Août 1857.

X. DEGRÉ.

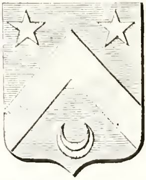
Henri de Meckenheim, né le 20 Avril 1842, Chevalier de la Légion d'honneur, Capitaine Adjudant-Major au 39e régiment territorial, marié, le 7 Janvier 1875, à Marie-Pauline-Eugénie Chebrou de la Roulière, fille de Victorin Chebrou de la Roulière & de Marie-Armande-Émilie de Lespinay. Elle eſt décédée le 10 Juin 1878.



MENCHE DE LOISNE,

Anciens Seigneurs de Saint-Michel, du Vremets, du Raoult, de Loiſne, de Haiſne, du Vermeil, de la Derrière, de Sobruicq, &c. (a).

ARTOIS ET PICARDIE.



D'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Étoiles du même, & en pointe d'un Croiſſant d'Or. L'écu timbré d'un Caſque de profil orné de ſes lambrequins d'Or & d'Azur (b).

Cette famille eſt originaire d'Allemagne & on la trouve en Artois & en Picardie au XVIe ſiècle. Elle a fourni beaucoup d'Officiers au régiment des Gardes Wallones, au ſervice du Roi d'Eſpagne, & eſt alliée aux principales familles de l'Artois.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Menche de Prade, épouſa, le 29 Mai 1558, Noble Demoiſelle Marie DE HONDT.

II. DEGRÉ.

GUILLAUME Menche, Seigneur de Saint-Michel, épouſa, le 30 Mars 1597, Noble Demoiſelle Hélène DES LYONS, dont il eut :

1. FRANÇOIS, qui ſuit.
2. MARIE, qui épouſa Nicolas DAMIENS, Écuyer, Seigneur de Ranchicourt.

III. DEGRÉ.

FRANÇOIS Menche, Seigneur de Saint-Michel, qui épouſa Noble Demoiſelle Marie-Michel ESPILLIET, fille de Charles, Écuyer, Seigneur de Fiſtain, de Gryboval, du Hauttois & de Marquais (*c*), dont il eut :

1. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit.

(a) *Indicateur nobiliaire ou Table alphabétique des noms des familles nobles ſuſceptibles d'être enregiſtrées dans l'Armorial général de feu Mr D'Hozier* (Paris, 1818).

(*b*) Bibliothèque nationale, Cabinet des manuſcrits, collection du nouveau d'Hozier, règlement d'armoiries pour le Sieur ÉLOI-FRANÇOIS Menche, Seigneur de Saint-Michel, du Vremets & du Raoult en Picardie, fait par Charles d'Hozier, Conſeiller du Roi, &c., en vertu de la commiſſion expreſſe qui lui a été donnée par Sa Majeſté par arrêt du Conſeil d'État rendu le 18 Décembre 1696 ; pièce du 24 Septembre 1697.

(*c*) Archives départementales. Arras. Dénombrements des ſeigneuries de Gryboval & de Fiſtain.

2. Marie-Magdelaine, alliée en 1674 à Jean Fouler, Écuyer, Major des ville & château de Béthune (*a*).
3. Éloy, Prêtre, Seigneur des Mottes.

IV. DEGRÉ.

Jean-François Menche, Seigneur de Saint-Michel, Échevin & Prévôt de la ville de Béthune (*b*), époufa, le 23 Janvier 1671, Anne-Thérèfe Mayoul, &, en fecondes noces, le 18 Mars 1676, Noble Demoifelle Élifabeth-Thérèfe Morant, fille de Sanfon Morant, Seigneur d'Héronfart, Lieutenant général du Comté de Saint-Pol, & de Demoifelle Jeanne Vandenabel.

Il eut de la première union :

1. Éloy-François, qui fuit.
2. Marie-Thérèse, morte fans alliance.

V. DEGRÉ.

Éloi-François Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel, du Vremets & du Raoult, Officier au régiment d'infanterie du Duc du Maine, de la généralité d'Amiens, reçut des lettres de Nobleffe données à Verfailles par Louis XIV en Septembre 1697 (*c*). Il époufa, le 10 Octobre 1697, Jeanne Gérin, fille de Jacques Gérin, Avocat au Confeil d'Artois, dont il eut :

1. Nicolas-François-Joseph, mort fans alliance.
2. Charles-Joseph, qui fuit.
3. Nicolas-François, Officier au Royal-Carabiniers, mort fans alliance.
4. Élisabeth-Thérèse, qui époufa, le 28 Mars 1737, Charles d'Égrieux, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Royal-Carabiniers.

VI. DEGRÉ.

Charles-Joseph Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel & autres lieux, époufa, le 27 Mai 1743, Noble Demoifelle Auvray de Loisne, fille unique de Pierre Auvray, Seigneur de Loifne, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Breffe, & de Dame Marie-Agnès Le Roulx du Chastelet. Il en eut :

1. Pierre-François-Bonaventure, qui fuit.
2. Léonor-Eugène, Écuyer, Seigneur du Vermeil, Officier aux Gardes Wallones (1760-1794), Maréchal de camp au fervice de Sa Majefté catholique, Gouverneur de Talarn (*d*).
3. Jeanne-Marie-Louise-Perpétue, morte fans alliance.

(*a*) *Armorial d'Artois & de Picardie*, publié par Borel d'Hauterive, p. 282.

(*b*) Comptes de l'Argentier de la ville de Béthune à Monfeigneur de Breteuil, Intendant en Picardie, Artois, Boulonnais, 1674-1680; Archives de la ville de Béthune.

(*c*) Ces Lettres de nobleffe fe trouvent dépofées à la Bibliothèque nationale, Cabinet des manufcrits, collection du nouveau d'Hozier.

(*d*) Pour toutes les citations relatives aux gardes Wallones, voir l'*Hiftoire des gardes Wallones* par le Colonel Guillaume (Bruxelles, 1858), livre qui contient le contrôle général des Officiers. Le régiment des Gardes Wallones fut créé le 17 Octobre 1702 par Philippe V. Il n'y avait que les membres de la famille royale qui puffent entrer dans les rangs du régiment pour en paffer la revue. Le Colonel devait être Grand d'Efpagne; les Officiers fupérieurs étaient choifis parmi les Lieutenants généraux & même les Capitaines généraux de l'armée; les Capitaines avaient au moins le grade de Colonel; beaucoup étaient Brigadiers & quelques-uns Lieutenants généraux; les Lieutenants & les Aides-Majors avaient au moins le grade de Lieutenant-Colonel; les Sous-Aides-Majors & les Sous-Lieutenants celui de Capitaine. Jufqu'en 1773, le régiment des Gardes Wallones ne pouvait être recruté que de foldats originaires des Pays-Bas.

VII. DEGRÉ.

Pierre-François-Bonaventure Menche, Écuyer, Seigneur de Saint-Michel, Loiſne & autres lieux, épouſa, le 21 Novembre 1765, Noble Demoiſelle Marie-Catherine-Joſeph Le Ricque, ſœur de Louis-Lamoral Le Ricque de Marquais, membre des États d'Artois pour la Nobleſſe, Lieutenant des Maréchaux de France à Béthune (*a*). Il eut de cette alliance :

1. Louis-Timothée, qui ſuit.
2. Charles, né le 30 Septembre 1768, Capitaine aux Gardes Wallones, Colonel attaché à l'État-major du corps d'armée du Maréchal Soult en Eſpagne, Chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Louis & de l'Ordre royal d'Eſpagne, a épouſé Demoiſelle Marie-Françoiſe Fitz-Morris; décédé le 3 Avril 1860, ſans poſtérité.
3. Henri, né le 26 Mars 1770, Officier aux Gardes Wallones de 1786 à 1806, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, a épouſé, le 11 Novembre 1807, Demoiſelle Sophie de la Forge de Racquinghem, fille de M. de la Forge de Racquinghem, Membre des États d'Artois pour la Nobleſſe (*b*). Décédé, ſans poſtérité, le 17 Novembre 1849.
4. Auguste, né le 17 Décembre 1772, Officier aux Gardes Wallones de 1787 à 1794; Juge de paix du canton de Lillers, Membre du Conſeil général du Pas-de-Calais, décédé le 17 Avril 1857. De ſon mariage, conclu le 30 Mai 1800, avec Demoiſelle Marie-Antoinette Le Jay, naquirent :
   - I. Ghislain-Gustave, ancien Magiſtrat, Membre du Conſeil d'arrondiſſement de Lille, Maire d'Haubourdin, épouſa, le 23 Mars 1841, Dame Félicité Urrutia, & décéda le 30 Mai 1864, ſans enfants.
   - II. Louise-Emerance, encore vivante, n'a pas contracté d'alliance.
   - III. Léonide, décédée veuve de François Chabert, Capitaine d'infanterie, a eu une fille morte ſans alliance.
5. Amélie, née en 1767, élevée à la Sainte & noble famille de Lille, a épouſé M. de le Helle d'Affroux, Écuyer, Capitaine de cavalerie.
6. Joséphine, morte ſans alliance en 1795.
7. Philippine-Charlotte, a épouſé ſon oncle, Eugène Le Ricque, Écuyer, Seigneur de Violaines, Officier aux Gardes Wallones de 1765 à 1777 (*c*).

VIII. DEGRÉ.

Louis-Timothée Menche de Loiſne, né à Béthune le 23 Octobre 1766, Capitaine aux Gardes Wallones où il ſervit de 1783 à 1808, Intendant général d'armée en 1808, Gouverneur de l'Aragon ſous le Roi Joſeph; il épouſa, le 18 Janvier 1813, Dona Manuela Cambronero, fille de Don Manuel Cambronero, Membre du Conſeil ſuprême de Sa Majeſté catholique, & de Dona Maria Garcia, & mourut le 17 Février 1825, laiſſant de ſon mariage deux fils, Charles-Louis-Constant & Henri-Marie-Joseph, qui ſuivent.

(*a*) Almanach d'Artois (1770 à 1790), & Archives départementales, Arras.

(*b*) Almanach d'Artois (1785).

(*c*) Les actes de l'État civil du quatrième au huitième degré ſont inſcrits aux regiſtres des baptêmes, mariages & ſépultures de la paroiſſe de Sainte-Croix à Béthune, ou à ceux de la paroiſſe de Beuvry, dans laquelle ſe trouvait ſituée la terre de Loiſne.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS-CONSTANT Menche de Loiſne, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, de Léopold, de Saint Maurice & Saint-Lazare, Officier de l'Univerſité, Officier du Lion de Zaringhen, Commandeur de Notre-Dame de la Conception, ancien Officier au 2e de huſſards, ancien Préfet & Gouverneur de la Martinique (*a*), a épouſé Mademoiſelle Eliſe JEANNET, dont il eut :

MATHILDE de Loiſne, mariée en 1869 à Philippe DE LARIGAUDIE-SAINT-SÉVERIN, ancien Préfet.

IX. DEGRÉ.

HENRI-MARIE-JOSEPH, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur en chef des Ponts & Chauſſées, né le 15 Novembre 1824, a épouſé, le 11 Août 1852, Mademoiſelle Louiſe QUENSON, fille de M. Auguſtin QUENSON, Juge d'inſtruction au Tribunal d'Hazebrouck, & de Dame Euphémie MANIEZ DE LA HENNERIE. Il a de cette union :

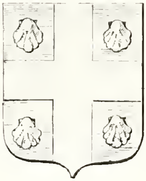
AUGUSTE-CHARLES-HENRI Menche de Loiſne, né le 23 Juillet 1853.

(*a*) Il a publié pluſieurs ouvrages, entre autres : l'*Influence de la littérature de 1830 à 1848 ſur l'eſprit public & les mœurs :* — *France & Angleterre* (a été traduit en anglais) ; — *la Conſtitution & le Gouvernement britanniques au XVIIIe ſiècle*, &c.

MICHEL DE MONTHUCHON.

Anciens Seigneurs de Velly, de Belouze, de Beaulieu, de Monthuchon, &c.

EN NORMANDIE.



D'Azur à la Croix d'Or, cantonnée de quatre Coquilles de même. SUPPORTS : *deux Anges armés d'une lance.* DEVISE : Quis ut Deus ?

La famille Michel, originaire de Normandie, appartient à une vieille Nobleſſe d'épée, reconnue officiellement par jugements de 1496, 1598 & 1666. Elle s'eſt diviſée en pluſieurs branches. Celle de Cambernon fit en 1694 & en 1727 ſes preuves devant d'Hozier, & ſa filiation, remontant à la fin du XIV[e] ſiècle, a été rapportée au I[er] Regiſtre de cet *Armorial*. Les branches actuellement exiſtantes ſont celles de Monthuchon, d'Annoville, de Vieilles & de Lépinay. La branche aînée eſt celle de Monthuchon, dont le premier auteur ſuit.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES Michel, Seigneur de Beaulieu & de Belouze, Seigneur & Patron de Monthuchon, par ſon mariage en 1614 avec Jeanne DE GUESNON, était ſecond des quatre fils d'ARTUS Michel, Seigneur de Belouze, & de Françoiſe ADAM, rapportés par d'Hozier qui ne mentionne que deux de leurs fils. Le 26 Octobre 1607, il partagea avec GUILLAUME, ſon frère aîné, mort ſans poſtérité, avec ADRIEN, ſon frère puîné, chef de la branche des Seigneurs de Cambernon, actuellement éteinte, & avec NICOLAS, Seigneur du Hamel, le plus jeune des frères, la ſucceſſion de leur père (*a*). Il fut reçu, le 1[er] Mars 1614, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (*b*), & décéda avant ſa femme, qui ſe remaria à Nicolas DE COSTENTIN, Seigneur de Tourville, & fut ainſi grand'mère de l'Amiral de Tourville. Il eut pour fils :

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 28 Octobre 1615. Il épouſa en 1639 Françoiſe OSBERT, fut Conſeiller du Roi, Lieutenant ancien civil & criminel à Coutances, & décéda le 26 Janvier 1677. Il eut de ſon mariage :

(*a*) Acte de partage fait à Savigny, aux archives de la famille.
(*b*) Original aux archives de la famille.

X. DEGRÉ.

Charles Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, qui époufa, en 1676, Claire du Buisson, fut Confeiller du Roi, Lieutenant ancien civil & criminel à Coutances, & décéda le 4 Septembre 1725. Il eut pour fils :

XI. DEGRÉ.

Philippe Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 31 Août 1677. Il époufa, le 10 Octobre 1700, Magdeleine Dancel de Quineville, & fervit comme Cornette des Gentilshommes du bailliage de Coutances. Il mourut le 19 Janvier 1727, laiffant un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

Sébastien-Charles-François Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 15 Mars 1704, époufa, le 5 Avril 1731, Renée-Marie Tuffin de la Rouerie. Il fut Chef de divifion de canonniers, par brevet du 1er Mars 1779, & Chevalier de Saint-Louis le 23 Octobre 1777, & décéda le 14 Avril 1786. Il eut pour fils :

XIII. DEGRÉ.

Jacques-Henry-Sébastien Michel, Seigneur & Patron de Monthuchon, né le 20 Janvier 1732, Chevalier de Saint-Louis le 9 Août 1778, Colonel-Infpecteur de la Maréchauffée par brevet du 1er Août 1792. Il époufa, le 9 Octobre 1753, Louife-Charlotte Le Poupinel de Quètreville, & mourut le 1er Février 1795. De fon mariage il eut :

1. Jacques-Louis-Henry, qui fuit.
2. Antoinette-Eulalie, née en 1756, qui, après avoir fait, devant Louis-Pierre d'Hozier, fes preuves de nobleffe, remontant à Artus, fon fixième aïeul, fut reçue Élève de Saint-Cyr le 19 Août 1767 (*a*). Elle devint enfuite Chanoineffe de l'abbaye noble de Troarn le 3 Août 1788.

XIV. DEGRÉ.

Jacques-Louis-Henry Michel de Monthuchon, né le 30 Septembre 1759, marié, le 18 Décembre 1798, à Élifabeth de Bonnescuelle d'Orgères, fut Officier dans le régiment de la Couronne, & Chevalier de Saint-Louis le 20 Août 1823. Il mourut le 29 Mars 1852, laiffant :

1. Charles-Louis-Émile, qui fuit.
2. Louis, né en 1803, mort en 1863.

XV. DEGRÉ.

Charles-Louis-Émile Michel de Monthuchon, né à Altona (Danemark) le 4 Septembre 1799, époufa, le 27 Avril 1830, Adélaïde-Marie-Jofèphine de Derval. Il mourut le 3 Septembre 1846, laiffant :

1. Stanislas-François, qui fuit.

(a) *Cabinet d'Hozier;* Melun, 1842; province de Normandie. — Copie authentique des preuves de d'Hozier aux archives de la famille.

2. Émilie, née en 1833, décédée en 1856.
3. Élisabeth, née en 1836, décédée en 1878.

XVI. DEGRÉ.

Stanislas-François-Louis Michel de Monthuchon, né le 6 Janvier 1835, épouſa, le 11 Octobre 1859, Marie-Camille Pinczon du Sel, décédée en 1870, dont ſont iſſus :

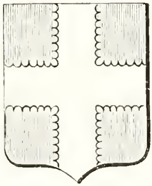
Louis-Marie-Stanislas, né le 7 Juillet 1863.
Camille, née le 4 Décembre 1861.
Marie, née le 31 Janvier 1866.



LE MINTIER DE LÉHÉLEC,

Anciens Seigneurs des Granges, de la Ville-Eſion, de la Motte-Baſſe, de Beaucheſne, de la Touche, de Léhélec, &c.

EN BRETAGNE.



De Gueules à la Croix engrêlée d'Argent. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.*
LÉGENDE : Deus meus ....., omnia ſunt. DEVISE : Tout ou rien.

La Maiſon le Mintier, d'ancienne chevalerie, était diviſée, dès le XI[e] ſiècle, en deux branches, l'une dans le duché de Bretagne & l'autre dans le Maine, repréſentée en 1090 par OSPICHIER le Mintier. Cette ancienneté, contemporaine des premières croiſades, permet de croire que cette famille n'eſt pas demeurée étrangère à ces événements qui ont armé tout l'Occident contre les infidèles. D'antiques vitraux de l'égliſe de Moncontour, au comté de Penthièvre, repréſentent ſes auteurs en coſtume de Chevaliers, qualité originaire dans laquelle leurs deſcendants ont été maintenus lors de la dernière réformation de la Nobleſſe de Bretagne, en 1668 & 1669, après avoir fait preuve de leur ancienne extraction dans celles de 1426, 1441, 1513 & 1535.

La Maiſon le Mintier, diviſée en pluſieurs branches, compte dans ſes rangs : un Gentilhomme de la Maiſon du Roi en 1644, &, au ſiècle dernier, des Pages du Roi & des filles reçues à Saint-Cyr, un Lieutenant des Maréchaux de France, deux Abbés de Boquen & un Évêque de Tréguier (mort à Londres en 1801), un Écuyer cavalcadour du Prince de Condé dans les guerres de l'émigration, un Chef de diviſion des armées royales en Bretagne, &c. (*a*).

Sa filiation eſt établie depuis CHARLES le Mintier, qui ſuit (*b*).

PREMIER DEGRÉ.

CHARLES le Mintier, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur des Granges, épouſa vers 1300 Julienne D'ACIGNÉ. Ils eurent, entre autres enfants :

II. DEGRÉ.

HONORÉ le Mintier, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur des Granges, qui épouſa

(*a*) Potier de Courcy, *Nobiliaire & Armorial de Bretagne.*

(*b*) Une généalogie détaillée de toutes les branches de cette famille, depuis l'origine connue juſqu'en 1846, a été donnée par Lainé, dans ſes *Archives de la Nobleſſe de France*, t. X.

vers 1330 Olive Visdelou. Leur mariage eſt rappelé dans un acte du greffe de la juridiction de Moncontour, le 7 Août 1419. De cette union ſont iſſus :

1. Pierre, Écuyer, Seigneur des Granges, qui ne laiſſa qu'une fille.
2. Guillaume, Ier du nom, dont la poſtérité, diviſée en pluſieurs branches, eſt éteinte.
3. Charles, qui ſuit, auteur de la branche de la Ville-Eſion.
4. Éliot, qui vivait en 1384.
5. Anne.

III. DEGRÉ.

Charles le Mintier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion, vivait de 1380 à 1400. De ſa femme, dont le nom n'eſt pas connu, il eut, entre autres enfants :

IV. DEGRÉ.

Pierre le Mintier, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion, marié, par contrat du 13 Novembre 1460, avec Marie de la Motte. De cette union, deux fils & deux filles; l'aîné ſuit.

V. DEGRÉ.

Pierre le Mintier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion & de la Motte-Baſſe, épouſa Marguerite Budes, Dame de la Touche-Budes (de la maiſon dont eſt iſſu le Maréchal de Guébriant), & en eut :

1. Thomas, qui ſuit.
2. Charles, IIe du nom, auteur de la branche de Beaucheſne, éteinte.
3. Catherine, mariée à Jean de la Boessière, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

Thomas le Mintier, Chevalier, Seigneur de la Ville-Eſion & autres lieux, épouſa, par contrat du 21 Décembre 1509, Jeanne Gauteron, fille de Roland Gauteron, Écuyer, & de Jeanne Dolo, Dame de la Villemainguy. De ce mariage :

1. Gilles, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion, qui ne laiſſa qu'une fille, Marguerite.
2. Antoine, qui ſuit.
3. Jean, mort, ſans poſtérité, avant le 28 Juin 1575.
4. Anne, femme de Jacques Visdelou, Écuyer.
5. Catherine.

VII. DEGRÉ.

Antoine le Mintier, Écuyer, Seigneur de la Ville-Eſion, &c., épouſa Marguerite le Mintier, ſa couſine, veuve de N. Boucet, Écuyer, & fille de Jean le Mintier, Écuyer, Seigneur des Granges. De cette union, ſont iſſus :

1. Jean, Ier du nom, Seigneur de la Motte-Baſſe, dont la poſtérité exiſte encore.
2. Pierre le Mintier, mort ſans enfants.
3. François, auteur de la branche de Léhélec, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

François le Mintier, Ier du nom de cette branche, Écuyer, Seigneur de la Ville-Efion & de Léhélec, commanda pour le Roi la ville de Redon, ainfi qu'on le voit par plufieurs actes & commiffions, entre autres une du Duc de Mercœur pour lever une compagnie de gens d'armes, une d'arquebufiers à cheval & une de gens de pied, fuivant les rôles des montres defdites compagnies des 1er Avril, 12 & 27 Juin 1589. Il époufa : 1° par contrat du 4 Octobre 1594, Ifabeau Jouan, fille de Pierre Jouan, Écuyer, Seigneur de Kercaffier; 2° par contrat du 6 Juillet 1596, Jacquemine de Bodéan, Dame de Bodéan, veuve de Pierre d'Audibon, Écuyer. De ce fecond mariage, il n'eut qu'une fille, & du premier lit eft iffu un fils, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Pierre le Mintier, IIIe du nom, Seigneur de Léhélec, baptifé le 3 Août 1595, fut Homme d'armes de la compagnie du Marquis de Goulaine. Il époufa, par contrat du 11 Février 1616, Françoife de la Haye, & en eut deux filles & quatre fils, dont l'aîné fuit.

X. DEGRÉ.

Jean le Mintier, Chevalier, Seigneur de Léhélec, né en 1620, l'un des cent Gentilshommes de la maifon du Roi, fuivant les lettres de provifions données à Paris le 30 Mai 1644, époufa, par contrat du 20 Novembre 1656, Olive Pasquier de Villeblanche. Il fut maintenu dans fa nobleffe d'ancienne extraction par arrêt de la Chambre établie pour la réformation de la Nobleffe de Bretagne, du 17 Novembre 1668. Il eut fix enfants, dont les deux aînés furent :

1. François le Mintier, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Léhélec, époufa : 1° en 1685, Françoife-Marie Loger, Dame du Tertre, dont il n'eut pas d'enfants; 2° le 21 Novembre 1699, Vincente-Françoife de Caradeuc, fille de Nicolas de Caradeuc & de feue Dame Marie du Bois de la Salle, Seigneur & Dame de la Bellangerie. De ce fecond mariage font iffus deux fils :
   - I. François-Marie le Mintier, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Léhélec, qui eut, de fon mariage avec Jeanne-Thérèfe de Pluvié de Ménéhouarn, trois filles & deux fils :
     1. François-Marie le Mintier, IIe du nom, qualifié de Marquis le Mintier, Seigneur de Léhélec, né le 13 Mars 1753, Maréchal des camps & armées du Roi, Colonel de la garde à cheval de Louis XVI, auquel il eut l'honneur d'être préfenté; Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Préfident du Collège électoral du Morbihan en 1815, Préfident du Confeil général pendant plus de vingt ans, Maire de la ville de Vannes, décédé célibataire en 1827.
     2. Jean-Baptiste le Mintier, affaffiné à Metz pendant les troubles révolutionnaires; fans alliance.
   - II. Jean-Marie le Mintier, né en 1701, reçu Page du Roi en la Grande Écurie, le 17 Juin 1718, fur preuves de nobleffe faites devant d'Hozier, qui les a inférées au Ier Regiftre de cet *Armorial*, p. 384.
2. Nicolas-Marie, qui continue la filiation.

XI. DEGRÉ.

NICOLAS-MARIE le Mintier, Chevalier de Lehélec, époufa en 1701 Thérèfe LE QUINIO DE KERDAVY, dont :

1. FRANÇOIS-JOSEPH, qui fuit.
2. SÉVÈRE-MARIE-VINCENT, Lieutenant de vaiffeau, mort fans poftérité en 1787.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-JOSEPH le Mintier, Chevalier, Seigneur du Quenhouet, du Leffé, des Aulnais-Caradreux, &c., époufa Marie-Anne-Mathurine DE GOURDEN, fille de Meffire Louis-Nicolas DE GOURDEN & de Julienne-Thérèfe DE LANTIVY. De ce mariage :

1. GABRIEL-MARIE-JOSEPH, auteur de la branche aînée.
2. CHARLES-MARIE, auteur de la deuxième branche actuelle de Léhélec, qui fuit.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE le Mintier, Chevalier, ancien Moufquetaire noir, Lieutenant-colonel, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, époufa, le 9 Janvier 1773, Françoife-Jeanne-Maxime LORFÈVRE DE BOISNAULT, dont il eut trois filles & deux fils :

1. LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES, mort fans poftérité.
2. ANNIBAL-ANGE, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

ANNIBAL-ANGE le Mintier, *dit* le Marquis de Léhélec, poffeffeur de la terre de ce nom, né en 1779, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, a époufé, par contrat paffé à Vannes le 25 Mars 1828, Adine-Émilie-Olivette DE QUERHOËNT, fille de Sébaftien, Marquis DE QUERHOËNT, & de Françoife DONDEL. De cette union font iffus :

1. ANGE-SÉBASTIEN-MARIE, qui fuit.
2. FRANÇOIS-MARIE, né le 7 Mai 1830, décédé le 17 Décembre 1831.
3. ERNEST-MARIE, né le 5 Mai 1831.
4. CHARLES-MARIE, dont la poftérité fera rapportée après celle de fon frère aîné.
5. AMÉDÉE-GEORGES, né le 17 Décembre 1833, décédé le 18 Février 1834.
6. JULES-MARIE, né le 21 Juin 1835, décédé le 22 Décembre 1853.
7. BLANCHE-MARIE, née le 28 Septembre 1836, mariée à Mr Roland DES CLOS DE LA FONCHAIS.

XV. DEGRÉ.

ANGE-SÉBASTIEN-MARIE, Marquis le Mintier de Léhélec, né le 1er Avril 1829, a époufé, le 28 Janvier 1856, par contrat paffé devant Me Dezaulté, Notaire à Hennebont, Clotilde-Marie-Augufta THOMÉ DE KERIDEC. De ce mariage font nés :

1. JULES, né le 11 Avril 1861.
2. HENRI, né le 30 Janvier 1863, décédé le 12 Janvier 1867.
3. FRANÇOIS, né le 29 Janvier 1868.
4. PAUL, né le 2 Janvier 1873.
5. MARIE, née le 24 Avril 1860.
6. CLOTILDE, née le 21 Juillet 1864.
7. MARGUERITE, née le 12 Octobre 1866.

XVe DEGRÉ.

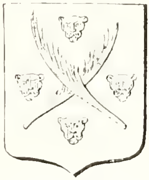
Charles-Marie, *dit* le Vicomte le Mintier de Léhélec, a épouſé, le 19 Novembre 1861, par contrat paſſé devant Me Ch. Paumier & Me Maulouin, Notaires à Nantes, Marie-Thérèſe du Mesnildot, fille d'Albert du Mesnildot & d'Olympe-Marie de Monti. De cette union :

1. Louis-Joseph-Marie, né le 25 Février 1864.
2. Charles-Marie-Albert, né le 10 Novembre 1865.
3. Xavier, né le 22 Juin 1873.
4. Henri, né le 15 Août 1875.
5. Joseph, né le 5 Juin 1881.
6. Marie-Thérèse, née le 6 Janvier 1868.
7. Ernestine, née le 21 Octobre 1869.
8. Élisabeth, née le 23 Juin 1871.
9. Anne, née le 28 Juillet 1878.

DE MONICAULT,

Anciens Seigneurs de Villardeau, de la Chauffée & de Palluau.

EN BERRY.



D'Argent à deux Rameaux de Palmes de Sinople en fautoir, accompagnées de quatre Têtes de Leopards de Gueules. L'Écu timbré d'un Cafque taré de profil, orné de Lambrequins.

D'après une ancienne tradition de famille, cette Maifon ferait originaire de Normandie. Son tombeau était placé dans l'églife des Carmélites de Caen, près du chœur, mais la Révolution a tout fait difparaître & l'on n'a pu retrouver de preuves à l'appui de cette croyance. Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'elle était très-honorablement établie en Berry avant 1565.

On lit dans les cartons du Chevalier Gougnon, à la Bibliothèque nationale, fection des manufcrits : « que JEAN Monicault etait Notaire à Dun-le-Roi en 1579 & 1585; que, le 20 Juin 1589, les Huguenots voulant furprendre la ville de Dun-le-Roi, & même quelques foldats y étant entrés déjà, le Capitaine Monicault les repouffa avec tant de vigueur qu'il les chaffa. »

On trouve dans l'*Hiftoire du Berry,* par de la Thaumaffière, que plufieurs membres de cette famille ont été Echevins de Bourges, charge qui conférait la nobleffe, en vertu de l'edit accordé par le Roi Louis XI en Juin 1474.

JOSEPH-BARTHÉLEMY-CLAUDE de Monicault a reçu, par Lettres patentes du Roi Louis XVIII, le 20 Avril 1816, la Confirmation de fa nobleffe, attendu *les preuves fournies que fa famille en a la poffeffion depuis près de deux fiècles* », & auffi la confirmation du droit, pour lui & fes defcendants, de porter le titre d'Écuyer & les armes qui ont ete de tout temps celles de fa Maifon, & qui y ont été inferites à l'Armorial général de d'Hozier en 1698 : « *D'Argent à deux Rameaux de Palmes de Sinople en fautoir, accompagnées de quatre Têtes de Léopards de Sable* (a); l'Écu timbré d'un Cafque taré de profil, orné de Lambrequins. »

Cette Maifon a formé plufieurs branches dont la plupart font éteintes. Elle a eu de très-bonnes alliances, & plufieurs de fes membres ont rempli des emplois diftingués dans l'adminiftration, la magiftrature & la diplomatie.

Des incendies fréquents ont détruit, à plufieurs reprifes, les regiftres de la ville de Bourges, ainfi que l'attefte M. Roffignol de La Ronde, Maire de Bourges, par un acte figné de lui du 10 Novembre 1814 (*b*) : il n'a pas été poffible de trouver des renfeignements au-delà de ce qui fuit.

(*a*) Certificat délivré par Charles d'Hozier à Marie-Anne Chancel du Bourg, veuve de Jean Monicault (voir Ve degré), le 29 Février 1698. C'eft par erreur que les Têtes des Léopards font indiquees de *Sable*, au lieu de *Gueules*.
(*b*) Original legalifé.

Il paraît prouvé, par ce qu'a écrit le Chevalier Gougnon, que les Monicault, en quittant la Normandie, se fixèrent d'abord à Dun-le-Roi.

PREMIER DEGRÉ.

Audoard Monicault, vivant en 1499, est le premier membre de cette famille dont on trouve le nom; il devait à cette époque une rente à M. de l'Hospital sur une maison où il demeurait au Vieux-Chastel, à Dun-le-Roi (*a*). Il était marié à Claude Mercier.

II. DEGRÉ.

Jean Monicault, son fils, Notaire au bailliage de Dun-le-Roi en 1579, avait épousé Jeanne Colasson. Il est mort le 15 Avril 1597.

III. DEGRÉ.

Étienne Monicault, Sieur de Villardeau, son fils, né en 1565, Lieutenant criminel à Bourges, épousa Damoiselle Marie Le Large, fille de Germain Le Large, Conseiller du Roi, Échevin de Bourges, & de Marie Gillet. Sa descendance est bien suivie & bien prouvée jusqu'à ce jour. Il laissa :

1. Étienne Monicault, dont l'article va suivre.
2. Marie-Anne Monicault, mariée à Jean Chenu, Receveur des eaux & forêts.
3. François Monicault, auteur de la branche de la Chaussée, rapportée plus loin.
4. Jean Monicault, qui se fit Religieux dans l'ordre des Capucins, & fut connu sous le nom de père Sulpice.
5. Germain Monicault, Sieur de Palluau, Échevin de Bourges en 1655 & 1656, épousa en 1648, par contrat passé en présence d'Étienne Lamoignon, Françoise de la Coste.
6. Édouard Monicault, Assesseur criminel en la prévôté de Bourges, marié à Jeanne Fouchier (*b*).
7. Louise Monicault, qui épousa Étienne Bourdaloue, Conseiller, puis Doyen du Présidial de Bourges.

IV. DEGRÉ.

Étienne Monicault, né en 1604, Écuyer, Sieur de Villardeau, Conseiller du Roi, Lieutenant criminel en l'Élection de Bourges (*c*), épousa en 1632 Marie Sergent de Parsiche, fille de Jean, Conseiller du Roi, Receveur & Payeur général des rentes en Berry & Échevin de Bourges. De ce mariage il eut :

1. Jean Monicault, dont l'article va suivre.
2. François Monicault, né le 27 Mai 1637.
3. Jeanne ou Johanna Monicault, mariée, le 7 Février 1667, à Jacques Léveillé, Écuyer, Seigneur des Fossés.
4. Élisabeth Monicault, née en 1647.
5. Germain Monicault, auteur de la branche de Palluau, rapportée plus loin.
6. Marie Monicault, née en 1652.

(*a*) Bibl. nat. : Dossier de la famille Monicault.

(*b*) Acte de naissance de leur neveu Jean (Ve degré).

(*c*) Tous ces titres & qualités sont énoncés dans l'acte d'un bail judiciaire du 16 Février 1684. Le même Étienne est qualifié *Noble* dans les baux & autres actes passés en 1679, 1684, 1685, 1687, 168. (Copie par extrait délivrée le 11 Mai 1871 & légalisée.)

Étienne Monicault épousa en secondes noces Geneviève Leveillé, d'une ancienne famille d'Échevins de Bourges. De ce second mariage il eut Françoise Monicault, née en 1657, & mariée en 1688 à Pierre Tullier, Écuyer, Seigneur de Mari..ay.

V. DEGRÉ.

Jean de Monicault, Écuyer, né à Bourges le 7 Janvier 1634, vint s'établir à Paris où il acquit une haute position comme Avocat au Parlement & Conseiller du Roi. Ce fut lui qui le premier prit la particule dans l'acte de naissance de son fils Gabriel-Jean, le 27 Mai 1684. Il epousa, par contrat du 19 Avril 1660 (*a*), Françoise Terelle, fille de Noble Pierre & de Damoiselle Jeanne Gasteau. Il n'en eut qu'une fille, Marie-Charlotte Monicault, mariée, par contrat du 6 Août 1684 (*b*), à Noble homme Gabriel Le Noir, Avocat célèbre au Parlement de Paris & aux Conseils du Roi; leur fille Élisabeth Le Noir épousa Pierre Puy de Rosny, Écuyer, Avocat au Parlement.

Jean de Monicault se remaria, le 23 Juillet 1670, à Élisabeth-Marie-Anne Chancel du Bourg, fille de Jacques, Commissaire des guerres, & de Marie Savart; le contrat fut passé en présence du Duc & de la Duchesse de La Feuillade.

Jean eut de cette seconde union :

1. Marie-Anne de Monicault, mariée à Guy-Charles Aubry, Avocat au Parlement & aux Conseils du Roi. Leur fils, Jean-Charles Aubry, marié à Catherine de Boissy, eut une fille qui épousa Anselme-Joseph Fagotin d'Outremont, père d'Anselme-François d'Outremont de Minières, Conseiller d'État, & d'Anne-Françoise d'Outremont, mariée à Jean de Fougeret.
2. Hélène-Angélique de Monicault.
3. Jeanne-Louise de Monicault, auteur du *Dédain affecté*, comédie représentée avec succès au Théâtre français en 1724.
4. Gabriel-Jean de Monicault, qui suit.
5. Jacques-Jean dit Pierre de Monicault, qui porta le nom de Villardeau affecté au second fils de la famille, né en 1686, Directeur général de la Louisiane (*c*) & Fondateur de la colonie française du Mississipi; il fut nommé ensuite Chargé d'affaires & Consul général de France près le Tzar Pierre Ier, & le Roi de Pologne Stanislas. Il mourut à Paris, le 20 Novembre 1755, sans postérité, après trente-huit années de services distingués à l'étranger (*d*).
6. Marie-Angélique de Monicault, mariée, par contrat du 1er Octobre 1692, à Gabriel Bouffet, Écuyer, Seigneur de Galifard, fils de Gabriel, Conseiller du Roi au bailliage de Berry & Présidial de Bourges, & d'Anne Riglet.

VI. DEGRÉ.

Gabriel-Jean de Monicault, Écuyer, né à Paris le 8 Août 1684, eut pour parrain Gabriel-Jean de La Reynie, & pour marraine Élisabeth-Marie Le Noir, femme de Michel du Perray. Il fut Receveur au grenier à sel, Contrôleur général des fermes du Roi, Directeur des postes à Valence; il perdit une grande partie de sa fortune & de celle de sa mère par le système de Law. Marié à Valence, le 11 Avril 1722, avec Aymée-Jeanne Aubert, fille de Claude, & de Françoise-Benigne de Grou,

(*a*) Grosse en parchemin.
(*b*) Grosse sur papier.
(*c*) Commission des directeurs de la compagnie d'Occident, du 1er Avril 1719. Original en parchemin.
(*d*) Testament, inventaire & mémoires relatifs à la charge de Consul.

il a eu de cette union quinze enfants, dont dix morts en bas âge. Il mourut à Valence le 30 Avril 1749.

1. Jean-Louis-Claude, qui suit.
2. Gabriel-Pierre de Monicault de Villardeau, Écuyer, né à Valence le 10 Juin 1735, Officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes à Lorient, épousa, par contrat du 22 Janvier 1767 (a), Marie-Restitue Edé, fille de Charles-Philippe, Officier du Roi & de Madame la Dauphine, & laissa :
   I. Gabriel-Gervais de Monicault de Villardeau, né le 17 Septembre 1768 à Lorient.
   II. Henri-Marie de Monicault de Villardeau, né le 11 Novembre 1778.
   III. Charlotte de Monicault, mariée à Léon de la Terrade.
3. Barthélemy-François de Monicault, né en 1736, Religieux dans l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Ruff.
4. Marie-Anne-Aimée de Monicault, épousa Claude-Maxime Delandes, Seigneur de l'Argentière, Receveur des fermes du Roi à Suze.
5. Françoise-Angélique de Monicault, mariée à Pierre de Masse, Seigneur de Vaudragon, Capitaine d'infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.

VII. DEGRÉ.

Jean-Louis-Claude de Monicault, Écuyer, né à Villeneuve-lès-Avignon le 2 Avril 1730, Avocat au Parlement de Grenoble & Directeur des postes à Valence, épousa, par contrat du 13 Mai 1765, Françoise-Thérèse de Laugier, fille de Jean-Joseph-François de Laugier, Capitaine & Maître des logis au régiment suisse des Grisons (b), & de Claudine Fabre. Il en eut six enfants, dont trois morts en bas âge, & :

1. Joseph-Barthélemy-Claude, qui suit.
2. Jean-Frédéric de Monicault, né le 26 Octobre 1771, Inspecteur des postes aux armées d'Égypte & d'Italie, marié à Alix Nublat, mort sans postérité.
3. Jacques-Charles de Monicault, né le 3 Juillet 1778, marié à Françoise Puvis de Chavannes, fille de Louis, & de Marie Guyot de Provieux, laissa deux fils :
   I. Léon de Monicault, Maire de Saint-Laurent-lès-Macon.
   II. Jules de Monicault, Directeur des postes du département de l'Ardèche.

VIII. DEGRÉ.

Joseph-Barthélemy-Claude de Monicault, Écuyer, né le 5 Novembre 1767, Directeur général des postes aux armées d'Italie, Directeur des postes à Lyon, Adjoint à la Mairie de Lyon, par ordonnance royale du 20 Mai 1818, & Administrateur des hôpitaux de cette ville, Chevalier de la Légion d'honneur (6 Novembre 1814), épousa, le 14 Octobre 1801, Félicité Régny, fille d'Alexis-Antoine, Membre de la Chambre de la Noblesse de Lyon, Trésorier & Président de la

(a) Grosse en parchemin.

(b) Il appartenait à la branche piémontaise de la maison des Barons de Laugier, de Provence, & descendait au XX[e] degré de Raimond I[er], Baron de Laugier, vivant en 1146. Cette branche établie en Piémont à la fin du XVII[e] siècle, fut déclarée être d'origine commune avec les branches françaises de la famille de Laugier, par sentence du Sénat royal de Turin du 10 Mai 1783. (*Genealogia della famiglia de Laugier.* Torino, 1783, in-fol., de 31 p. & un arbre généal.)

Chambre de commerce de cette ville, & de Noble Jeanne Clavière. Cette dernière était fille d'un Échevin de Lyon. Il décéda à Lyon le 22 Décembre 1824, laiffant :

1. Alexis-Aimé-Joseph de Monicault, qui fuit.
2. Louise-Laure de Monicault, née le 30 Septembre 1805, mariée en 1825 à Paul Rambourg, Membre du Confeil général & Député de l'Allier, Officier de la Légion d'honneur, dont elle a eu :
   I. Aline-Félicité Rambourg, mariée, le 20 Juin 1850, à Louis-Anatole Le Brun de Sessevalle.
   II. Edmond-Frédéric Rambourg.
3. Gabriel-Jean de Monicault, né en 1807, Procureur du Roi à Tonnerre, marié, le 16 Avril 1839, à Marie-Émélie-Agathe-Jofephine Humbert, fille de Jean-Baptifte-Charles, Membre du Confeil général de la Côte-d'Or, & d'Anne-Marie Droin, dont il a eu deux filles :
   I. Marie-Félicité-Marguerite de Monicault, née le 30 Septembre 1841, mariée, le 4 Juin 1860, à Pierre-Paul Trutat, Membre du Confeil général de l'Eure.
   II. Jeanne-Laure-Gabrielle de Monicault, née le 6 Janvier 1844, mariée, le 29 Juin 1867, à Émile de la Motte.
4. Charles-Eugène de Monicault, Capitaine d'artillerie, marié, le 23 Mars 1840, à Louife Déchanet, fille de Jean-Baptifte, Membre du Confeil général du Cher, & de Marie Mongéard.

IX. DEGRÉ.

Alexis-Aimé-Joseph de Monicault, né le 27 Novembre 1803, Maître des requêtes au Confeil d'État (*a*), Préfet des départements de l'Ariége, des Vofges, de l'Eure & de Seine-&-Marne (*b*), Membre & Vice-Préfident du Confeil général de l'Ain, Officier de la Légion d'honneur (30 Avril 1844), a époufé, le 14 Août 1826, Henriette-Blanche Garnier-Deschesnes, fille d'Edmond, ancien Receveur général des finances, & d'Henriette Nardot. De ce mariage font iffus :

1. Paul de Monicault, Secrétaire d'Ambaffade de première claffe, Officier de la Légion d'honneur, né le 26 Août 1827, & marié, le 4 Octobre 1859, à Marie-Alice Lespérut, fille du Baron François, Préfident du Confeil général & Député de la Haute-Marne, Officier de la Légion d'honneur, & d'Émilie-Henriette Sieyès.
2. Édouard de Monicault, Lieutenant de vaiffeau, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 9 Mai 1829, marié, le 4 Avril 1864, à Marie Dufaure, fille de Jules-Staniflas-Armand Dufaure, de l'Académie françaife, Miniftre des Travaux publics, de l'Intérieur, de la Juftice & Vice-Préfident du Confeil des Miniftres, Bâtonnier du Barreau de Paris, & de Louife-Julie-Claire Jaubert.

(*a*) Le 22 Janvier 1832.
(*b*) 14 Juillet 1833; — 13 Novembre 1835; — 20 Octobre 1838; — 11 Decembre 1841.

BRANCHE DE LA CHAUSSÉE.

IV. DEGRÉ.

François Monicault, né en 1605, Écuyer, Sieur de la Chauffée, Confeiller du Roi, Préfident du grenier à fel & Échevin de Bourges en 1648, avait époufé en 1630 Gabrielle Pixt, fille de Jean, Docteur en médecine, & de Catherine Forcauld. Il laiffa un fils :

V. DEGRÉ.

Jean Monicault, Sieur de la Chauffée, Préfident du grenier à fel de Bourges, marié à Jeanne Lasné de Ville, dont il eut :

1. François Monicault, Religieux dans l'ordre des Capucins.
2. Catherine Monicault, mariée en 1702 à Jean-Claude Beraud, Seigneur de Dardennes.
3. Gabrielle Monicault, morte fans alliance.

4 & 5. Deux autres filles, Religieufes dans le couvent de Sainte-Claire.

BRANCHE DE PALLUAU.

V. DEGRÉ.

Germain Monicault, Sieur de Palluau, troifième fils d'Étienne Monicault de Villardeau & de Marie Sergent, né en 1650, fut Échevin de Bourges en 1690, 1692, 1694, 1695 & 1705. Marié en 1672 à Angélique Soumard, il a laiffé :

1. Pierre Monicault de Palluau, qui fuit.
2. Françoise-Marie Monicault, mariée en 1711 à Louis Alabat, Seigneur des Vazaux, Confeiller & Avocat du Roi.

VI. DEGRÉ.

Pierre Monicault, Sieur de Palluau, Échevin de Bourges en 1726 & 1727, mort en 1729, avait époufé Marie Lasné de Ville. Il laiffa :

1. Pierre-Louis Monicault de Palluau, qui fuit.
2. Françoise Monicault, née le 3 Juin 1727.
3. Marie-Anne Monicault, née le 4 Novembre 1728.

VII. DEGRÉ.

Pierre-Louis Monicault, Sieur de Palluau, Écuyer, né en 1729, Capitaine au régiment de Poitou, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, époufa en 1769 Jeanne-Monique Baraton, fille de François, Écuyer, Seigneur de Dames, Confeiller d'honneur au bailliage de Berry, & de Dame Ramonde Briant. Mort en 1810, fans poftérité.

ARMOIRIES D'ALLIANCES

DE LA FAMILLE

DE MONICAULT.

MERCIER. — BERRY. — D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Rofes d'Argent, tigées & feuillées de Sinople, deux en chef & une en pointe.

COLASSON. — BERRY. — D'Azur à un Gantelet d'Or, en fafce, accompagné de trois Trèfles d'Or, deux en chef & un en pointe.

LE LARGE. — BERRY. — D'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Penfées au naturel, feuillées de Sinople, deux en chef & une en pointe.

SERGENT DE PARSECHE. — BERRY. — De Gueules à l'Aigle d'Argent; au Chef d'Or, chargé de deux Maffues noueufes d'Azur en fautoir.

CHANCEL DU BOURG. — PARIS. — De Gueules au Chêne arraché d'Or, foutenu d'un Croiffant d'Argent; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent.

AUBERT. — LANGUEDOC. — D'Azur à un Haubert d'Or.

DE LAUGIER. — PROVENCE. — D'Argent au Lion de Gueules.

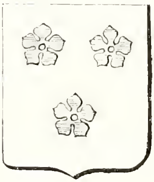
RÉGNY. — LYONNAIS. — Coupé par une Bande ondée d'Argent : au premier, d'Azur à la Couronne royale d'Or; au deuxième, de Gueules au Lion d'Or. (*Accolé au fuivant.*)

CLAVIÈRE. — LYONNAIS. — D'Azur à la Fafce d'Or brochant fur un Lion grimpant d'Or, tenant une Clef d'Or.

DE MONTESSON,

Anciens Seigneurs de Bais, Champgénéteux, la Chapelle-Antenaiſe, Hambers, la Cropte, Saint-Ouen-des-Oies, Souvigné, Deux-Evailles, la Roche-Talbot, la Roche-Pichemer, le Pleſſis-Bouret, Saint-Aubin-du-Déſert, Douillet, Gennes-le-Gandelin, Sougé-le-Bruant, Sougé-le-Ganelon, &c.; Marquis & Comtes de Monteſſon (*).

AU MAINE ET EN ANJOU.



D'Argent à trois Quintefeuilles d'Azur, 2 & 1. DEVISE : Rallie au Roi.

La Maiſon de Monteſſon a porté dans l'origine le nom patronymique de HUBERT. Elle a donné un Croiſé en 1191, PAYEN Hubert de Monteſſon (*a*); quatre Lieutenants généraux des armées du Roi, dont un commandait la Maiſon de Sa Majeſté à Fontenoy, & décida par conſéquent la victoire; un autre fut Conſeiller intime du Prince de Condé, en émigration, & un autre encore commandait à l'armée de ce même Prince le régiment de Monteſſon; pluſieurs Maréchaux de camp, entre autres celui qui figure ſur la ſeptième table de bronze au Muſée de Verſailles; un grand nombre de Chevaliers de Saint-Louis, dont un nommé peu de temps après la création de l'Ordre, avait levé en 1674 un régiment à ſes frais (*b*); des Chevaliers de Malte aux Langues de France & d'Aquitaine (*c*); le Marquis de Monteſſon, premier Député de la Nobleſſe du Maine aux États généraux.

L'orthographe du nom de Monteſſon varie dans les anciens titres. On le trouve écrit quelquefois *Montoüeſſon*, d'autres fois *Montroüeſſon* & *Montexon*.

Les archives de famille contiennent encore les titres qui ont ſervi à la branche des Seigneurs de Bais à faire ſes preuves en 1668, à la branche des Seigneurs du Cormier & de Douillet pour les ſiennes en 1698 (*d*), & encore pour les mêmes preuves en 1785, par-devant Chérin, enſuite deſquelles ANTOINE-LOUIS-HECTOR, alors Chevalier de Monteſſon, monta le 2 Mai dans les carroſſes du Roi. Nous n'avons pas voulu avoir recours à d'autres ſources pour établir la filiation que nous allons donner ici.

(*) Cette notice a été rédigée par M. le Comte Raoul de Monteſſon, décédé le 23 Avril 1869. Nous la publions dans ſa teneur primitive, ſans y ajouter les changements ſurvenus dans l'état civil des membres actuels de cette Maiſon, poſtérieurement au décès de l'auteur. (*Note des éditeurs.*)

(*a*) Collection Courtois. — De Fourmont, *l'Oueſt aux Croiſades*, t. III, p. 136.

(*b*) Mazas, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis.*

(*c*) Vertot, *Hiſtoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem.*

(*d*) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, vol. 401.

PREMIER DEGRÉ.

Jehan Ier Hubert de Monteſſon, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, &c., né vers 1340, épouſa, ſuivant contrat du 24 Septembre 1370 (*a*), Jehanne des Barres, fille de Guillot des Barres, Écuyer, & de Marguerite de Brécé. Ils eurent :

1. Jehan Hubert de Monteſſon, qui ſuit.
2. Marguerite Huberde de Monteſſon, femme de Jehan Macé, Seigneur de la Corbière.
3. Jeanne-Philippe Huberde de Monteſſon, femme d'Ambroys de Bailleul.

II. DEGRÉ.

Jehan II Hubert de Monteſſon, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, &c., dit *Hubert le jeune*, fut marié trois fois, ſuivant ſon teſtament du 15 Juin 1432 (*b*) : 1° à Catherine des Escotais; 2° à Robine de Chantepie; 3° à Marie du Cormier. Il eut de ſa ſeconde femme :

1. Raoul ou Raoullet Hubert de Monteſſon, qui ſuit.

Et de ſa troiſième femme :

2. Jehan Hubert de Monteſſon, ſouche de la branche cadette.
3. Edine Huberde de Monteſſon, mariée, ſuivant contrat du 1er Septembre 1444, à François de Vassé, Seigneur de Bouefnay, fils de Guillaume, Écuyer, & de Jehanne Chalmel.

SEIGNEURS DE BAIS.

III. DEGRÉ.

Raoullet Hubert de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Bais, &c., épouſa, ſuivant contrat du 5 Septembre 1435 (*c*), Perrine de Chalmel, dont il eut :

1. Estienne de Monteſſon, qui ſuit.
2. Raoul ou Raoullet de Monteſſon, Seigneur du Verger.
3. Guillaume de Monteſſon, Abbé de l'Étoile (*d*).
4. Guillelmine de Monteſſon.
5. Julienne de Monteſſon, mariée à Jehan Lemaire, Écuyer, Seigneur de la Mairie, ſuivant contrat du 6 Février 1451.

Pendant la vie de Raoullet, le château de Monteſſon fut occupé par les Français & par les Anglais (*e*).

IV. DEGRÉ.

Estienne de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Bais, épouſa, par contrat du 6 Novembre 1468 (*f*), Jehanne Leverrier, ſœur de Jehan, Écuyer, Seigneur de Leſpine. Ils eurent :

(*a*) Original en parchemin, ſigné : Lefevre, Notaire en la Cour du Bourgnouvel.

(*b*) Original en parchemin, ſigné : Pierre George & Guillaume Chevalier, Notaires au Bourgnouvel. Dans cet acte, Jehan dédommage ſa femme, Marie du Cormier, de quatre quartiers de vigne qu'elle avait vendus pour la délivrance *du corps* dudit Jehan, lors priſonnier des Anglais.

(*c*) Original en parchemin, ſigné : Gère, Notaire au Bourgnouvel.

(*d*) *Gallia Chriſtiana*, t. VIII, col. 1403. — Dom Piolin, *Hiſtoire de l'Égliſe du Mans*, t. V, p. 213.

(*e*) Archives de la Sarthe.

(*f*) Original en parchemin, ſigné : Blere, Notaire en la Cour de Laval.

1. Gervais de Monteſſon, qui ſuit.
2. Guillaume ou Guys de Monteſſon.
3. Jehan de Monteſſon, Doyen d'Evron, Abbé de l'Étoile (*a*).
4. Anne de Monteſſon, Religieuſe de l'ordre de Saint-François.
5. Marie de Monteſſon, femme de Geoffroy Raine, Écuyer, Seigneur de Vauboureau.

V. DEGRÉ.

Gervais de Monteſſon, Écuyer, Seigneur dudit lieu, de Bais, Courtibeuf, &c., épouſa, ſuivant contrat du 13 Janvier 1492 (*b*), Guyonne de Bouillé, fille de feu Loys, Chevalier, & de Marie de la Lobe, Dame du Bourgneuf. Il en eut :

1. François de Monteſſon, mort ſans poſtérité de ſa femme Marguerite d'Assé, fille de Guy, Écuyer, Seigneur de Montfaucon, & de Jacquine de Maridor, Dame de la Freſlonnière. Il avait été tué par ſon couſin François de Vaſſé, Seigneur de Boueſnay (*c*).
2. Réné de Monteſſon, qui ſuit.
3. Olive de Monteſſon, femme de Louis Amelon, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

Réné Ier de Monteſſon, Écuyer, Seigneur de Bais, Courtibeuf, la Ridellière, &c., épouſa Françoiſe d'Assé, ſœur de Marguerite, veuve de François de Monteſſon, ci-deſſus (*d*). Ils eurent :

1. Réné de Monteſſon, qui ſuit.
2. Marguerite de Monteſſon, femme d'Étienne de Torchard.
3. Claudine de Monteſſon, femme de Scipion Charlot, Seigneur de Beauchêne.
4. Charlotte de Monteſſon.

VII. DEGRÉ.

Réné II de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Bais, Favières, le Pleſſis-Bouret, le Margat, &c., Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa chambre, épouſa : 1° Charlotte Percault, veuve de Claude de Chissey & fille de Pierre, Seigneur du Margat, Combrée, Boisjolain, &c., & de Françoiſe de Favières, veuve de Claude de Tessé, Seigneur de Saint-Loup (*e*); 2° ſuivant contrat du 31 Août 1607 (*f*), Rénée des Rotours, fille de feu Robert, Chevalier, & de Dame Barbe d'Aulnières. De ſa première femme il eut :

1. Réné, *dit* le Baron de Monteſſon, né à Bais le 24 Avril 1582, tué à Mayenne, en 1590, à la tête d'un régiment de Ligueurs (*g*).
2. André de Monteſſon.
3. Françoise de Monteſſon, mariée : 1° par contrat du 13 Octobre 1586, avec

(*a*) *Gallia Chriſtiana*, t. VIII, col. 1403.

(*b*) Original en parchemin, ſigné : Richart, Notaire en la Cour du Bourgnouvel.

(*c*) Tranſaction de Réné de Monteſſon & de Marguerite d'Aſſé avec le Seigneur de Boueſnay, du 23 Mai 1548. Original en parchemin.

(*d*) Sommation & enquête par Réné comme ayant le bail & garde noble des enfants mineurs de lui & de Françoiſe, du 20 Juillet 1564. Groſſe en papier, ſignée : Mercier. — Partage & tranſaction entre Réné d'Aſſé & Réné II de Monteſſon, du 6 Mai 1585, devant Bian, Notaire à Bais. Original en parchemin, ſigné du Notaire & des parties.

(*e*) Acte de baptême d'un de leurs fils. Copie authentique.

(*f*) Original en parchemin, ſigné : Chereau, Notaire du Mans & du Bourgnouvel.

(*g*) Mezeray, *Hiſtoire de France*. — De Thou, *Hiſtoire univerſelle*.

Jehan LE CORNU DE LA COURBE DE BRÉE, Chevalier, & 2° par contrat du 4 Juin 1598, avec Lancelot DE BARAT.

Et de fa feconde femme :

4. CHARLES de Monteffon, qui fuit.
5. JEAN-BAPTISTE de Monteffon, tué à Bourg en 1653 (a).
6. RÉNÉ, *dit* l'Abbé de Monteffon.
7. MARIE de Monteffon, mariée, fuivant contrat du 9 Février 1642, à René D'ANTENAISE, Chevalier.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES de Monteffon, *dit* le Comte de Monteffon (b), Chevalier, Seigneur dudit lieu, de Bais, Champgéneteux, la Roche-Pichemer, &c., Capitaine-Lieutenant des compagnies du Duc de Vendôme (c), chargé par le Roi d'une miffion à Barcelone, donna quittance de deux mille livres allouées à ce voyage (d). Le 8 Novembre 1650, le Roi accorda au Comte de Monteffon, Maréchal de bataille, commandant le régiment d'infanterie de Vendôme, une penfion de 3000# fur fon épargne. Lieutenant général d'artillerie de marine le 19 Octobre 1652, Gouverneur de Bourg le 15 Juin 1653 (e), il fut chargé, au mois d'Août fuivant, par le Duc de Vendôme, de porter au Roi la nouvelle de la prife de Bordeaux (*f*). Le Comte de Monteffon fut nommé, le 13 Avril 1657, Lieutenant général à l'armée de Piémont (g). Il avait époufé, fuivant contrat du 24 Juin 1636, par-devant Lainé, Notaire à Paris, Marie PRÉVÔT DE SAINT-CIR, fille de feu Meffire Jacques PREVÔT DE SAINT-CIR, Confeiller d'État & privé, Maître des requeftes ordinaires, & d'Antoinette CAMUS DE PONTCARRÉ. De ce mariage :

1. GUY de Monteffon, marié, le 26 Décembre 1668, à Charlotte-Élifabeth DE CHASTILLON, fille d'André, Marquis d'Argenton, & de Marie-Marguerite GOUFFIER, & petite-fille de Louis Gouffier, Duc de Roannais (h). Il n'en eut qu'une fille, & fut tué à Argenton.
2. JEAN-BAPTISTE de Monteffon, qui fuit.
3. MARIE de Monteffon, femme d'Alexandre, Marquis d'ACHÉ.

IX. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE Ier de Monteffon, *dit* le Marquis de Monteffon (i), Seigneur dudit lieu, de Bais, du Pleffis-Bouret & autres lieux, fut d'abord Chevalier de Malte, reçu au Grand Prieuré d'Aquitaine le 22 Juillet 1667; il quitta la religion à la mort de fon frère aîné, entra exempt aux Gardes du corps, combattit à Fleurus, Steinkerque, Nerwinde, Ramilies & à Malplaquet. Il leva un régiment à fes frais en 1674. Chevalier de Saint-Louis en 1694 (j); commande l'efcorte du Roi d'Efpagne en 1700 (k); Lieutenant des Gardes du corps auprès du Duc de Bourgogne, en Flandre, en 1702 (l); commande ces mêmes Gardes en 1710. Il avait époufé, fui-

(a) Mufée de Verfailles. Tables de bronze.

(b) Pour le titre de Comte, actes cités plus loin de 1672 & 1673 & les brevets ou autres parchemins des notes ci-deffous (c) (d) (e) (g).

(c) (d) (e) Brevets en parchemin, originaux.

(f) Loret, *Mufe hiftorique*.

(g) Brevet en parchemin, figné : Louis.

(h) P. Anfelme, t. VI, p. 119.

(i) Titré Marquis dans deux actes authentiques devant Rouffel, Routtier & Pillaut, Notaires au Châtelet; quittance du 21 Avril 1672 & compte de tutelle du 17 Juin 1673.

(j) *Journal* de Dangeau. — Mazas.

(k) (l) *Journal* de Dangeau.

vant contrat du 25 Octobre 1685, Catherine DE CERVON, veuve de Pierre DE LA DUFFERIE, & fille de Joſeph, Seigneur des Arcis, le Buret, la Croſte, &c., & de Catherine DE VOLANT DE L'ARRIAYE. De ce mariage :

1. JEAN-BAPTISTE de Monteſſon, qui ſuit.
2. CHARLES de Monteſſon, qui viendra après ſon frère.
3. MARIE de Monteſſon, ſans alliance (*a*).

X. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE II, Marquis de Monteſſon, Seigneur de Bais, &c., Brigadier des armées du Roi, épouſa : 1° ſuivant contrat du 14 Novembre 1719 (*b*), Marguerite-Yris DE POIX, veuve de Meſſire René-François DE VISDELOU, Chevalier, Seigneur de Bienaſſis, Préſident aux enquêtes du Parlement de Bretagne, & fille de feu Gilles, Comte DE POIX, Seigneur de la Maſſais, & de Marie-Françoiſe DE POIX, des Princes de ce nom; 2° Charlotte-Jeanne BÉRAUD DE LA HAIE DE RIOU, qui, veuve ſans enfants, épouſa, le 23 Avril 1773, Louis-Philippe, Duc D'ORLÉANS (*c*).

Dans tous les actes ſuſénoncés, Jean-Baptiſte II eſt titré Marquis.

X. DEGRÉ.

CHARLES, Comte de Monteſſon, frère du précédent, après avoir été priſonnier à Ramilies, fut nommé Colonel du régiment de Monteſſon en 1706, ſe diſtingua à Vire-Saint-Éloi, en 1710, ſervit d'Aide de camp au Maréchal de Villars à Denain & à Marchiennes; Enſeigne des Gardes du corps le 1er Juin 1717, Brigadier le 1er Février 1719, Gouverneur d'Agde & de Breſcou le 1er Mai 1731, Brigadier de la Maiſon du Roi à Philippsbourg, Maréchal de camp le 1er Août 1734, Lieutenant général le 1er Mars 1738, Chevalier de Saint-Louis (*d*). Commande la Maiſon militaire à Fontenoy, & décide la victoire ſous les ordres de Richelieu (*e*). Il apaiſe en 1757 une ſédition des Gardes du corps à Aloſt. Il avait épouſé, le 13 Août 1738, Anne-Émilie ROUILLÉ, fille de Pierre-Antoine, Préſident au Grand Conſeil, & d'Anne LEGOUZ-MAILLARD, & petite-fille de Pierre ROUILLÉ, Préſident au Grand Conſeil & Ambaſſadeur en Portugal. Il ne laiſſa, non plus que ſon frère aîné, aucune poſtérité.

SEIGNEURS DU CORMIER, SAINT-AUBIN & DOUILLET.

III. DEGRÉ.

JEHAN Hubert de Monteſſon, Écuyer, Seigneur du Cormier & de Saint-Aubin-du-Déſert, fils de JEHAN Hubert, le jeune, & de Marie DU CORMIER, épouſa, par contrat paſſé le 26 Novembre 1450, devant Bardenne, Tabellion à Sillé (*f*), Emerie

(*a*) C'eſt ſans doute celle dont Mme de Genlis fait un ſi grand éloge dans ſes mémoires.
(*b*) Contrat paſſé par Lanverjon, Notaire à Paris. Groſſe en papier, ſignée : Démonts.
(*c*) Archives de l'hôtel de ville de Paris; paroiſſe de Saint-Euſtache.
(*d*) Relevé de ſes états de ſervice par ſon frère le Marquis.
(*e*) Maréchal de Saxe, *Mémoires*. — Voltaire & Piron, *Poëmes*.
(*f*) Groſſe en parchemin délivrée le 3 Avril 1464 par Chauboucher, auſſi Tabellion à Sillé.

DE CHAMPEAUX, fille de Jehan, Écuyer, Seigneur de Generre. Ils eurent pour enfants :

1. GUILLAUME de Monteffon, qui fuit.
2. ÉTIENNE de Monteffon, Religieux.
3. MARGUERITE de Monteffon, femme de noble Raoullet MORIN, Écuyer.
4. JEHAN de Monteffon.

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME Ier de Monteffon, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, &c., époufa, par contrat paffé le 26 Mai 1470, devant Le Roy, Notaire de la Cour de Bourgnouvel (*a*), Damoifelle Loyfe BOUCHART, fille de Guillaume, Seigneur de la Miterie, & de Damoifelle Geffeline DU BOYS. Il en eut :

1. NICOLAS de Monteffon, qui fuit.
2. JULIEN de Monteffon, Curé de Landigouft.
3. LOUIS de Monteffon, marié à Marie DU BUEIL.
4. ALEXANDRE de Monteffon, Prêtre.
5, 6 & 7. JEANNE, RÉNÉ & ÉLISABETH de Monteffon.
8. AMBROISE de Monteffon, Abbé de l'Étoile (*b*).
9. FRANÇOISE de Monteffon, femme : 1° de Guillaume MARTINAIE, 2° de Pierre DU PIN, Écuyer.

V. DEGRÉ.

NICOLAS de Monteffon, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, &c., époufa : 1° Marie DU BOUCHET, fille de feu Pierre, Écuyer, Seigneur de Maleffre (*c*); 2° Andrée DE MONTECLER, veuve de Pierre D'ARGENSON (*d*). Il eut de fa première femme :

1. GUILLAUME de Monteffon, qui fuit.
2 & 3. ANTOINETTE & MARGUERITE de Monteffon, Religieufes.
4. HÉLÈNE de Monteffon, mariée d'abord à André MELLET, puis à Réné DE LA CHAPELLE.

Et de fa feconde femme :

5. MARIE de Monteffon, morte Religieufe à Notre-Dame d'Effay, en Normandie.

VI. DEGRÉ.

GUILLAUME II de Monteffon, Écuyer, Seigneur de Saint-Aubin, du Cormier, Douillet, &c., époufa : 1° Damoifelle Françoife JAGU; 2° fuivant contrat du 14 Février 1555 (*e*), Damoifelle Roze DE FERREQUIN, fille d'Anthoine, Écuyer, Seigneur de Douillet, & de Damoifelle Rénée D'ORCISSES. Il eut de fa première femme :

1. FRANÇOISE de Monteffon, mariée : 1° le 1er Février 1555, à Anthoine DE FERREQUIN, devenu le même jour beau-père de Guillaume de Monteffon; 2° à Charles D'ORVAUX, Seigneur de Courdemanche.

(*a*) Groffe en parchemin, fignée dudit Notaire.

(b) *Gallia Chriftiana*, t. VIII, col. 1403. — Dom Piolin, *Hiftoire de l'Églife du Mans*.

(*c*) Groffes en parchemin, fignées : Teflu, Notaire de la Cour de Bourgnouvel, de contrats d'acquêts de Courdaulain des 28 Février 1507 & 23 Septembre 1513. — Partage à Marguerite DU PIN, du 11 Juin 1549. Groffe en papier.

(*d*) Appointement de la fénéchauffée du Maine entre Andrée & fon beau-fils, Guillaume, du 27 Mars 1543. Expédition fur papier. — Tranfaction entre les mêmes du 6 Juin 1545.

(*e*) Groffe en parchemin, fignée : Buffon, Notaire à Douillet.

2. Madeleine de Monteſſon, femme de Pierre de Corday.
3. Jeanne de Monteſſon, femme de Jean de la Pommeraie.

Et de ſa ſeconde femme :

4. Jacques de Monteſſon, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

Jacques de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, Saint-Aubin, &c., l'un des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, épouſa, ſuivant contrat du 21 Novembre 1583, où il eſt qualifié noble & puiſſant Seigneur (*a*), Damoiſelle Jehanne de Rougé, fille de haut & puiſſant Seigneur Mathurin, Chevalier, Seigneur des Rües, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa chambre, & de Damoiſelle Rénée de Dunelle, veuve en premières noces de Jacques de Courtarvel. Ils eurent pour enfants :

1 & 2. Charles & Hélène de Monteſſon.
3. Jacques de Monteſſon, Religieux de l'abbaye de Saint-Calais.
4, 5 & 6. Jean, Thomas & Louise de Monteſſon.
7. François de Monteſſon, marié, le 7 Janvier 1623, à Marguerite de Sévin.
8. Jean de Monteſſon, qui ſuit.
9. Mathurin de Monteſſon.
10. Françoise de Monteſſon, femme de François Le Maire de la Colletière.
11. Jacquine de Monteſſon.
12. Mathurin Ier de Monteſſon, Seigneur du Cormier, né à Douillet le 23 Octobre 1605, marié, le 15 Juillet 1640, à Marguerite du Boys, fille de Jacques du Boys & de Claude de Lonlay. Leur fils unique Mathurin II fit enregiſtrer ſes armoiries, en 1698, dans l'*Armorial général de France* (b). Il avait épouſé, le 26 Novembre 1687, Rénée de Lonlay, fille de François, Seigneur des Buats, & de Jeanne de Guibert. De ce mariage il eut cinq fils, ſavoir : Jean, Nicolas-François, Mathurin, André-Henri & Jean-Thomas, dont trois prirent alliance. Tous moururent ſans poſtérité.

VIII. DEGRÉ.

Jean II de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, épouſa, par contrat paſſé le 19 Juillet 1640 (*c*), Damoiſelle Éliſabeth Picart, fille de noble Julien Picart, Seigneur de Villeneufve, & de Damoiſelle Magdelaine Foullard. Ils eurent pour enfants :

1 & 2. Réné & Éliſabeth de Monteſſon.
3. Marie de Monteſſon, mariée, le 25 Avril 1678, à Léonor de Jupilles, fils de Chriſtophe & de Marie de Goué.
4. Jeanne de Monteſſon.
5. Jean-Baptiste de Monteſſon, Capitaine au régiment de Normandie, tué au ſervice du Roi.
6. Jean de Monteſſon, qui ſuit.
7. François de Monteſſon, Capitaine au régiment de Normandie, tué au ſervice du Roi.

(*a*) Groſſe en parchemin, ſignée : Brethonneau, Notaire à Baugé.
(*b*) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Regiſtre de Tours, vol. 401.
(*c*) Groſſe en parchemin, ſignée : Chauvyn, Tabellion à Freſnay.

8, 9 & 10. Charles, Louis-Joseph & Robert-François de Monteſſon.

11. Joseph de Monteſſon, Capitaine au régiment de Normandie, mort ſans enfants de ſon mariage avec Anne de Sarrazin, Dame de Vezins à Mayet. Il avait fait ſes preuves de nobleſſe avec ſon couſin Mathurin II en 1698.

IX. DEGRÉ.

Jean III de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, épouſa, par contrat du 4 Août 1685 *(a)*, Damoiſelle Marguerite Maudet, fille de Jacques, Chevalier, Seigneur du Verger, Maréchal général des logis, camps & armées du Roi, & de défunte Dame Anne de Langlée. Sa femme, étant déjà veuve, obtint de Hue de Miromeſnil, Intendant de Touraine, un jugement de maintenue de nobleſſe en faveur de la famille de ſon mari, le 3 Juillet 1698 *(b)*. Enfants de ce mariage :

1. Jean-Thomas de Monteſſon, qui ſuit.
2 & 3. Marie-Marguerite & Françoise-Adegonde de Monteſſon, Religieuſes.

X. DEGRÉ.

Jean-Thomas de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, né à Douillet le 19 Novembre 1688, fit devant d'Hozier ſes preuves de Page de la Petite Écurie en 1704 *(c)*, devint Capitaine au régiment de cavalerie de Villeroy, & fut nommé Maréchal général de la cavalerie légère le 5 Janvier 1713 *(d)*, épouſa : 1° par contrat devant Blanche, Notaire à Coulie, le 5 Février 1711 *(e)*, Madeleine-Paule du Prat, fille de Meſſire Pierre du Prat, Écuyer, Seigneur de Roüez, & de Dame Dorothée le Maire de Millière; 2° Angélique de Gaultier-Chiffreville, fille de François de Gaultier, Chevalier, Marquis de Chiffreville, & de Louiſe-Madeleine de Froullay de Tessé. Il eut de ſa première femme :

1. Louis-Pierre-Joseph de Monteſſon, qui ſuit.
2. Pierre de Monteſſon, mort Page de la Reine.
3. Angélique-Bonne-Léonore de Monteſſon, Supérieure de la Viſitation du Mans.

XI. DEGRÉ.

Louis-Pierre-Joseph de Monteſſon, Chevalier, Seigneur de Douillet, Saint-Aubin, Moré, Moire-la-Haute, &c., épouſa, ſuivant contrat du 19 Septembre 1738, paſſé par Réné Pettier, Notaire à Aſſé-le-Boiſne *(f)*, Damoiſelle Marguerite-Rénée Lesilleur, fille de feu Balthazar, Lieutenant de vaiſſeau, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Marguerite-Yvonne Lelong. Leurs enfants furent :

1. Jean-Louis de Monteſſon, qualifié Marquis de Monteſſon *(g)*, né à Douillet le 27 Juin 1746, Syndic de la Nobleſſe du Maine aux États provinciaux en 1787 *(h)*, premier Député de ladite Nobleſſe aux États généraux de 1789 *(i)*, démiſſionnaire à la réunion des trois Ordres & remplacé par Mr de Choiſeuil; émigré, Conſeiller intime du Prince de Condé; Général-Major Commiſſaire

(a) Groſſe en parchemin, ſignée : Godemer, Notaire à Freſnay.
(b) *(c)* Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.
(d) Commiſſion ſur parchemin, ſignée : Louis.
(e) Groſſe en papier, ſignée : Blanche.
(f) Groſſe en papier, ſignée : Pettier; légaliſée.
(g) Il eſt porté avec ce titre ſur les procès-verbaux de l'Aſſemblée provinciale du Maine, en 1787, & de l'Aſſemblée générale de la Nobleſſe, en 1789, & dans l'acte cité à la note *(a)* de la page ſuivante.
(h) *(i)* Procès-verbaux imprimés.

pour l'etabliſſement de l'armée des Princes ſur les bords de la mer d'Azof. Décédé ſans alliance, en Pologne, en 1802.

2. BALTHAZAR-MICHEL de Monteſſon, qui ſuit.
3. ANTOINE-LOUIS-HECTOR, qualifié Vicomte de Monteſſon (*a*), né à Douillet le 21 Août 1752, Meſtre de camp commandant en ſecond le régiment d'Orléans, fit ſes preuves devant Chérin, & monta dans les carroſſes du Roi le 2 Mai 1785 (*b*). Aide de camp du Prince de Condé en émigration, Meſtre de camp du régiment de Monteſſon en Juillet 1795, Maréchal de camp le 19 Février 1796, Général-Major Commiſſaire avec ſon frère le Marquis pour établir l'armée des Princes ſur les bords de la mer d'Azof, Capitaine commandant la 7e compagnie des chaſſeurs nobles à pied, Lieutenant général le 13 Août 1814. Sans enfants de ſes trois femmes, Mlles DE MARIANI, HÉRISSON DE VILLIERS & DE SAVOISY.
4. LOUISE-MARGUERITE de Monteſſon, mariée : 1° à Regnier DE RAFFELANGE; 2° en Mai 1768, à Louis-Auguſte LEROY DE MONTAUPIN, Colonel d'artillerie.
5. MADELEINE-EMMANUELLE de Monteſſon, mariée, le 24 Août 1768, à Pierre LECOMTE DE SOUVRÉ, Capitaine au régiment de la Reine.
6. YVONNE de Monteſſon.
7. ANTOINETTE de Monteſſon, mariée, par contrat du 13 Mars 1776, à Meſſire Gilbert DE VAULX, Chevalier, Seigneur de la Roche, fils de feu Meſſire Jean-Paul & de Dame Marie-Thérèſe DE BARDON.

XII. DEGRÉ.

BALTHAZAR-MICHEL de Monteſſon, qualifié Comte de Monteſſon (*a*), né à Douillet le 14 Octobre 1748, fut aſſaſſiné à Ballon, avec ſon beau-père, en 1790, par une des premières bandes révolutionnaires. Il avait été Capitaine au régiment du Roi, & avait épouſé, par contrat du 30 Juin 1774, paſſé par Martigné, Notaire au Mans, Marie-Charlotte CUREAU, fille de Charles-Pierre, Écuyer, Seigneur de Roullée. Ils eurent :

1. RÉNÉ-CHARLES de Monteſſon, qui ſuit.
2. ALEXANDRINE de Monteſſon, mariée à Louis-Clovis BRILLET, Baron de Candé en Anjou.

XIII. DEGRÉ.

RÉNÉ-CHARLES de Monteſſon, qualifié Marquis de Monteſſon (*c*), né au Mans le 5 Août 1780, émigré avec ſa mère & ſa ſœur après l'aſſaſſinat de ſon père & de ſon aïeul; Sous-Lieutenant dans Dauphin-cavalerie à l'armée des Princes, puis au régiment noble à cheval d'Angoulême, Chevalier de Saint-Louis le 20 Novembre 1816 (*d*), épouſa, ſuivant contrat du 2 Mars 1808, Marie-Adélaïde BELIN DES ROCHES, fille de feu Réné BELIN DES ROCHES & de feu N. DE BLANCHARDON. Ils ont eu :

1. CHARLES-RÉNÉ-LOUIS-ROGER de Monteſſon, qui ſuit.
2. CHARLES-RAOUL de Monteſſon, qui ſuit après ſon frère aîné.
3. MARIE-CHARLOTTE de Monteſſon, mariée, le 2 Octobre 1832, à Julien-Ange DE MARNIÈRE, Marquis de Guer.
4. MARIE-GEORGINE de Monteſſon, mariée, le 18 Novembre 1834, à Hyacinthe-Balthazar, Vicomte DE FOURNAS DU BOTDERU.

(*a*) Renonciation à la ſucceſſion maternelle du 25 Avril 1788.
(*b*) Cabinet des titres, fonds du Saint-Eſprit.
(*c*) (*d*) Brevet de Chevalier de Saint-Louis. Original.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Réné-Louis-Roger, Marquis de Monteſſon, né au Mans le 13 Avril 1809, ancien Officier de cavalerie, a épouſé, le 18 Février 1841, Adrienne Charlery, fille de Julien-Romain & d'Hortenſe Rivaut. Dont une fille :

Marie-Charlotte-Hortense-Adrienne-Geneviève de Monteſſon.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Raoul, qualifié Comte de Monteſſon, né au Mans le 27 Septembre 1811, a épouſé, le 18 Janvier 1842, Laure-Bonne-Agathe Ogier, fille de feu Achille-Géraud-Suzanne, Vicomte Ogier d'Ivry, & d'Adélaïde Rousseau de Pantigny. Ils ont eu :

1. Marie-Joseph-Réné de Monteſſon, né au Mans le 15 Décembre 1842, Lieutenant au 5e régiment de chaſſeurs.
2. Marie-Robert de Monteſſon, né au Mans le 4 Janvier 1844, marié, le 29 Avril 1867, avec Jeanne-Marie-Charlotte de Girard de Charnacé, fille de Charles-Henri de Girard, Vicomte de Charnacé, & de Marie-Charlotte-Louiſe d'Estriché de la Barre.
3. Marie-Charles de Monteſſon, né au Mans le 22 Décembre 1845, Sous-Lieutenant au 10e régiment de chaſſeurs.

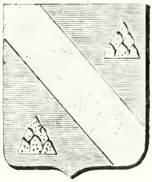
Alliances. — Bailleul, des Escotais, Champeaux, Chantepie, le Maire de la Mairie & de Millière, Vassé, Assé, Bouillé, du Bouchet, des Rotours, Lecornu de la Courbe, Antenaise, Chatillon d'Argenton, de Poix, du Bueil, Rougé, Montécler, Jupilles, du Prat, Gaultier-Chiffreville, Lonlay, Brillet de Candé, Fournas du Botdéru, de Marnière de Guer, Ogier d'Ivry, de Girard de Charnacé, &c.

DE MONTI,

Comtes de Rezé, Marquis & Comtes de Monti; anciens Seigneurs de la Chalonnière, du Préau, des Pallets, de la Jaguère, de la Grande-Haie, des Breteſches, de la Sanſonnière, de la Trocadière, de Fromenteaux, de Kermainguy, de Pontrouſſeau, du Meſnil, de l'Arzillier, de Bréafort, de la Noé, de Bellatre, de la Plattière, de Launay, de Beaubois, de Boiſgeffroy, de Friguel, de Beaugaſt, de la Farière, de la Giraudais, de la Carterie, d'Aniſy, de Lormière, de la Civelière, de la Rouſſelière, de Villeleu, de la Rivière, de la Cour-de-Bouée, de Bellevue, de la Maillardière, de la Barbinière, du Cheſne-Cottereau, de la Jaunais, &c.

EN BRETAGNE.

Originaires de Florence.



D'Azur à la Bande d'Or, accompagnée de deux Monts de ſix Copeaux du même (a).
COURONNE *ducale.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Inébranlable.

La Maiſon de Monti eſt une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Toſcane. Elle eſt iſſue des CROCYANI, Seigneurs de Monte-Reggio, qui devinrent Gentilshommes florentins lorſque Fieſole & ſon territoire furent ſoumis à la juridiction de Florence, après l'an 1010 (*b*).

Elle s'eſt diviſée en trois branches principales. L'une devint françaiſe au ſeizième ſiècle, comme on le verra plus loin; une ſeconde ſe fixa à Bologne vers 1435; une troiſième enfin reſta à Florence, où il y a eu pluſieurs familles du même nom, mais d'origine différente. Cette branche florentine compte un certain nombre de perſonnages illuſtres que l'inſuffiſance de documents ne permet pas de claſſer avec ſûreté dans la filiation, & que pour cela nous mentionnerons hors cadre.

En première ligne, dans l'ordre de date, nous citerons ANTOINE de Monti, Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre apoſtolique, créé Cardinal au titre de Saint-Vital en 1503, par le Pape Jules II, & qui remplit pluſieurs miſſions importantes (*c*).

(a) Les membres de cette Maiſon portaient quelquefois : *Écartelé : aux 1 & 4, de Monti; au 2, de Strozzi; au 3, de Médicis.*

(b) D'après les preuves de nobleſſe faites par Antoine-Félix de Monti, Marquis de Monti, le 17 Janvier 1757, pour être reçu dans l'Ordre du Saint-Eſprit, la Maiſon de Monti tirerait ſon nom de la ſeigneurie de Monte di Sanſovino, au diocèſe d'Arezzo.

(c) Ciacconius, *Vitæ & res geſtæ Pontificum rom. & card.*, t. III, p. 291. — Guicciardini, *Hiſtoria d'Italia*, libr. V & VII.

Jean-Marie de Monti (del Monte), né à Arezzo le 10 Septembre 1487, neveu du précédent, fut nommé d'abord Évêque de Manfredonia, puis de Paleſtrina, enſuite Archevêque de Siponte en 1512 & Auditeur de la Chambre apoſtolique. Créé Cardinal, d'abord au titre de Saint-Vital, puis au titre de Sainte-Praxède, par Paul III, le 20 Décembre 1536, & chargé ſucceſſivement des légations de Lombardie, de la Romagne & de Bologne, il fut nommé Préſident du Concile transféré de Trente dans cette dernière ville en 1546. Jugé digne de la tiare, il ſuccéda ſur le trône pontifical à Paul, le 7 Février 1550, & fut couronné, le 22 Mai ſuivant, ſous le nom de Jules III. Il rétablit & continua le Concile de Trente & mourut le 23 Mars 1555. Il avait adopté ſes trois couſins, qui ſuivent, fils de Marguerite di Monti, ſa tante, ſelon les uns, & ſa ſœur, ſelon d'autres, épouſe de Leccho Guidalotti, qui, dès lors, prirent le nom de Monti :

1. Pierre Guidalotti di Monti, né vers 1496, ſucceſſivement Gouverneur du château Saint-Ange, Amiral général des galères de Malte, Ambaſſadeur de l'Ordre près le Saint-Siége, & Grand Prieur de Capoue, ſuccéda à Jean de la Valette, le 23 Août 1568, comme Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem. Le 7 Octobre 1571 eut lieu la célèbre bataille de Lépante, à laquelle l'Ordre de Malte prit part avec trois galères auxiliaires. Pierre de Monti attacha auſſi ſon nom à l'achèvement de la Cité-Valette, & mourut le 27 Janvier 1572, âgé de ſoixante-ſeize ans. Ses armes gravées ſur ſon tombeau ſont : *D'Azur à une Bande d'Or, chargée de trois Monts ou Rochers de Gueules, & accompagnée de deux Couronnes d'Olivier d'Or* (a).
2. Christophe Guidalotti di Monti, Évêque de Cagli, Patriarche d'Alexandrie, Cardinal le 30 Mai 1550 (*b*), mort le 24 Septembre 1564.
3. Fabien Guidalotti di Monti, marié à Gentile Mastai, dont :
   I. Gabriel Guidalotti di Monti, Évêque de Jeſy.
   II. Silvio Guidalotti di Monti, l'un des Pages de la Reine Marie de Médicis, puis Meſtre de camp de cavalerie, mort à Avignon.

A la même branche appartiennent encore : François-Marie di Monti, Évêque d'Oſtie, Doyen du Sacré Collége, Cardinal en 1588, mort le 29 Août 1626, & César di Monti, Archevêque de Milan, Cardinal en 1629, mort le 16 Août 1650.

La branche devenue françaiſe fut reconnue comme iſſue d'ancienne chevalerie par arrêt de la Chambre de la réformation de la Nobleſſe de Bretagne du 22 Janvier 1669. Sa filiation certaine remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

Bartolo Crocyani, Seigneur de Monte-Reggio, père de :

II. DEGRÉ.

Jacobo Crocyani, Seigneur de Monti, vivant vers 1240. Il quitta ſon nom patronymique pour ne garder que celui de Monti. De ſon mariage avec Éliſabeth Adimari, il eut :

III. DEGRÉ.

Puggio di Jacobo di Monti, trois fois Gonfalonier de juſtice de Florence (c),

(a) De Villeneuve-Bargemont, *Monuments des Grands-Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem*, t. II.
(b) Ciaconnius, *loc. cit.*, t. III, p. 768.
(c) La charge de Gonfalonier de juſtice n'a été créée qu'en 1292; avant cette date le nom de Gonfalonier n'indique que le chef d'une compagnie de la milice nationale de Florence. D'abord ſimples membres du gouver-

en 1323, 1324 & 1326. De ſon mariage avec Éliſabeth Strozzi, de la célèbre famille de ce nom, eſt iſſu :

IV. DEGRÉ.

Monté di Puggio Monti, Gonfalonier de la république de Florence en 1383 & en 1405. De ſon épouſe Marie Alberti, il eut :

V. DEGRÉ.

Jacobo di Monté Monti, trois fois Gonfalonier de la république de Florence de 1411 à 1418. De ſon mariage avec Hélène Biliotti, il eut :

VI. DEGRÉ.

Monté di Jacobo Monti, Gonfalonier de la république de Florence en 1461 & en 1477. Il avait épouſé Éliſe Rizaliti, dont il eut :

1. Bernardo di Monté Monti, qui ſuit.
2. Antoine di Monté Monti, qui s'établit à Bologne & y fit ſouche. De lui eſt iſſu au ſixième degré Antoine-Félix, Marquis de Monti, par conceſſion du Sénat de Bologne, né à Bologne le 29 Décembre 1684. Il entra au ſervice de France, en qualité d'Aide de camp du Duc de Vendôme, le 22 Février 1703, fut nommé en 1730 Ambaſſadeur extraordinaire près la cour de Pologne, défendit Dantzig contre les Ruſſes en 1734, en qualité de Maréchal de camp; devint Lieutenant général des armées du Roi le 4 Juin 1736, & fut créé Chevalier & Commandeur des Ordres du Roi le 1er Janvier 1737. A l'occaſion de cette diſtinction, il fit ſes preuves de nobleſſe devant Clairembault, Généalogiſte des Ordres du Roi (a). Il mourut à Paris le 12 Mars 1738, âgé de cinquante-cinq ans & demi, ſelon ſon acte de naiſſance. Il était, à ce qu'il paraît, frère de Philippe-Marie de Monti, né en 1675, Cardinal en 1742, mort en 1754. Cette branche eut ſes armes modifiées par Lettres pontificales de Jules III, écrites d'ordre le 22 Février 1551, au Vice-Légat de Bologne, & porta dès lors : *D'Azur à la Bande d'Or chargée de trois Monts d'Azur de trois Copeaux chacun, & accompagnée de trois Fleurs de lis rangées & d'un Lambel de Gueules de quatre pièces poſé en chef.* Ces fleurs de lys, ainſi que le Lambel, étaient propres à tous les Nobles du Sénat de Bologne, par conceſſion de Charles VI de 1389.

VII. DEGRÉ.

Bernardo di Monté Monti, Gonfalonier de juſtice de Florence en 1499, 1503, 1509 & 1516, eut de ſon mariage avec Madeleine Capelli :

VIII. DEGRÉ.

Matheo di Bernardo Monti, qui fut Gonfalonier de juſtice de Florence en 1527 (b), puis l'un des deux cents du Conſeil ducal après l'élévation des Médicis au trône de

nement, chargés d'aſſurer l'exécution des déciſions de la ſeigneurie (Prieurs des arts), les Gonfaloniers de juſtice virent leur importance grandir avec le temps. Déjà en 1306 le Gonfalonier fut le Procurateur de la République, pour devenir plus tard le Chef du gouvernement. *Voy.* Perrens, *Hiſtoire de Florence.*

(a) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

(b) Tous les Gonfaloniers de Florence ſont inſcrits au livre officiel : *Prioriſte de la république de Florence,* conſervé aux archives de la chancellerie du palais ducal.

Tofcane. Il fe maria trois fois : 1° en 1535, avec Ifabelle STROZZI, fille de Zacharie STROZZI; 2° Conftance STROZZI, fille de Gabriel Soldi DE' STROZZI; 3° Geneviève PORTINARI. Du premier mariage eft iffu :

ZACHARIE di Matheo Monti, né à Florence en 1541, qui fit faire en 1579, dans fa ville natale, un acte notarié remontant fa filiation à l'an 1200 (*a*), fut penfionnaire de la Reine Catherine de Médicis, fa parente (*b*), puis de la Reine Marie de Médicis, & mourut en France après 1609, fans poftérité.

Du fecond mariage vint :

BERNARD, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

BERNARD II de Monti, d'abord l'un des douze Confeillers du Grand Duc de Florence, paffa enfuite en France vers 1548. Pour être admis dans les rangs de la Nobleffe de fa nouvelle patrie, il eut à prouver fon extraction noble. Le Duc Cofme de Médicis s'empreffa de l'attefter à plufieurs reprifes, entre autres dans des Lettres adreffées de Pife, le 4 Août 1565, au Roi Charles IX (*c*), puis par des Lettres patentes datées de Florence, des calendes de Novembre 1567, confirmant que Bernard de Monti eft de la famille de Monti de Florence, laquelle donna des Cardinaux, le Pape Jules III & des Gonfaloniers de la République florentine, & qu'il eft fon allié & celui des nobles Maifons de Strozzi, Capelli & Biliotti. A la fuite de ces hauts témoignages, le Roi Charles IX octroya à Bernard de Monti des Lettres de naturalité, au mois d'Octobre 1568, le déclarant Noble d'ancienne extraction & lignée, & lui donnant les mêmes droits, prérogatives, prééminences en France, dans les Cours de Parlement, Aides & Comptes. Ces lettres furent enregiftrées, après une longue procédure, à la Cour des Comptes & Aides de Bretagne & à la Cour des Aides de Paris. Bernard de Monti devint Maître d'hôtel de la Reine Marie de Médicis & Confeiller-Maître à la Cour des Comptes de Bretagne en 1572. De fon mariage avec Renée VERGE, fille de René VERGE, Sieur du Roffeau, Grand Prévôt d'Angers & Préfident à la Cour des Comptes à Nantes en 1575, il eut cinq enfants, dont PIERRE, qui continue la filiation.

X. DEGRÉ.

PIERRE de Monti, Écuyer, Seigneur de la Chalonnière depuis 1604, d'abord Officier au régiment de Gondi-cavalerie & fait prifonnier au fiége de Craon en 1589, puis Confeiller & Maître des Comptes en Bretagne, après fon père, en 1600. Il époufa, le 3 Février 1600, Marie FYOT, fille de Nicolas FYOT, Sieur de la Rivière, Confeiller du Roi & Tréforier-Receveur des finances en Bretagne, & de Marguerite ROCAZ DES PALLETS & DE LA CHALONNIÈRE. De ce mariage vinrent une fille & un fils, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

YVES de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, par acquifition faite en 1652, Seigneur de la Chalonnière & autres lieux, Confeiller & Maître des Comptes en Bre-

(*a*) Original aux archives de la famille.

(*b*) Sa mère Ifabelle Strozzi était de la même Maifon que Philippe Strozzi, époux de Clarice de Médicis, qui était tante de Catherine de Médicis, nièce du Pape Léon X & mère de Pierre Strozzi, Maréchal de France.

(*c*) Ces Lettres, en latin, confervées en original aux archives de la famille, de même que plufieurs autres émanant du même prince, ont été reproduites *in extenfo* d'abord par M. H. de Fourmont, *L'Oueft aux Croifades*, t. III, p. 349, enfuite dans le *Chartrier français*, 1869, où fe trouve inférée une ample généalogie de la Maifon de Monti.

tagne en 1624, & Maire de Nantes de 1644 à 1647. Il fut reconnu, lui & ses enfants, comme issus d'ancienne chevalerie, par arrêt de la Chambre de réformation de la Noblesse de Bretagne du 22 Janvier 1669 (*a*). Il avait épousé, le 10 Juillet 1629, Anne Bouriau, fille de Jacques Bouriau, Seigneur des Champneufs, & cousine de Fouquet, Surintendant des finances. De ce mariage vinrent :

1. Yves de Monti, qui suit.
2. Claude de Monti, Trésorier & Chanoine de l'église cathédrale de Nantes.
3. Louis de Monti, Écuyer, connu sous le nom de Chevalier de la Sansonnière, servit dans Royal-infanterie & fut tué, en 1678, à Gand, sous les yeux du Roi Louis XIV, à l'attaque du Chemin-Couvert, étant à la tête des *Enfants perdus* (les grenadiers).
4. Charles de Monti, Écuyer, Seigneur de Launay, auteur d'une branche de ce nom, éteinte au siècle dernier.

XII. DEGRÉ.

Yves II de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, Seigneur des Pallets, Chalonnière, &c., servit avec distinction dans les armées d'Italie & de Flandre, & fut blessé & fait prisonnier au siége d'Oudenarde. En récompense de ses services, le Roi Louis XIV érigea la seigneurie de Rezé & celle de la Chalonnière, en y joignant d'autres fiefs, en comté de Rezé, par Lettres patentes données à Saint-Germain en Laye en Avril 1672, enregistrées au Parlement de Rennes le 1er Juillet 1681, & à la Chambre des comptes de Bretagne le 9 Février 1688. Il avait épousé, le 24 Août 1662, Claude Chevalier de Boischevalier, dont il eut :

1. Yves-Joseph, qui suit.
2. Pierre-Sébastien de Monti, Écuyer, Capitaine au régiment de Bourgogne-infanterie, décédé à Antibes, sans alliance.
3. Olivier-Louis, auteur de la seconde branche, rapportée plus loin.
4. Claude, auteur d'une branche éteinte en la personne de son arrière petit-fils, Louis, Marquis de Monti, mort sans postérité le 30 Août 1874. Son père avait été élevé à la dignité de Marquis sous la Restauration.
5. Jules de Monti, Écuyer, Seigneur de la Carterie.

XIII. DEGRÉ.

Yves-Joseph de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Trocadière, de Kermainguy, des Pallets, &c., né le 23 Août 1664, Page de la Grande Écurie du Roi en 1681, puis Capitaine au régiment du Roi-infanterie en 1692. Il épousa, par contrat du 15 Janvier 1701, Françoise de Charette, fille de Julien de Charette, Écuyer, Seigneur de la Collinière, Conseiller du Roi & Maître ordinaire de sa Chambre des Comptes de Bretagne. Il fut présent aux États de la Noblesse séant à Rennes en 1736, & mourut le 2 Novembre 1745. Il eut de son mariage huit enfants, dont quatre fils :

1. Yves-François de Monti de Rezé, mort en bas âge.
2. Joseph-Claude, qui suit.
3. Yves-Laurent de Monti de Rezé, reçu Page en la Grande Écurie du Roi le 1er Avril 1735, sur preuves de noblesse faites devant d'Hozier; Capitaine au régiment de Dauphiné-infanterie, mort le 5 Septembre 1747.
4. Charles de Monti de Rezé, reçu Chevalier de Malte le 28 Août 1720.

(*a*) Mss. de la Bibliothèque de Nantes.

XIV. DEGRÉ.

JOSEPH-CLAUDE de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Trocadière, Pontrousſeau, Meſnil, &c., né le 3 Décembre 1702, Page de la Grande Écurie du Roi en Septembre 1719, ſur preuves faites devant d'Hozier (a). Il épouſa, le 8 Août 1728, Madeleine JOUAULT, Dame du Meſnil, fille & héritière de Jacques JOUAULT, Écuyer, Seigneur du Meſnil, Conſeiller du Roi & ſon Avocat général en la Chambre des Comptes de Bretagne, & de Marie-Madeleine DE FALLOUX-RODAIS. A l'époque de la Révolution, il fut enlevé de ſon château de Rezé, & mourut à Nantes, des ſuites de ſes bleſſures, le 3 Septembre 1793. De ſon mariage, il eut quatorze enfants, dont ſix filles, mortes en bas âge ou ſans alliance, & huit garçons, entre autres :

1. LOUIS de Monti de Rezé, qui ſuit.
2. JOSEPH-ANNE de Monti, Écuyer, Seigneur de Bréafort, né le 26 Décembre 1747, qui eut poſtérité.

XV. DEGRÉ.

LOUIS de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Noë, Pallets, &c., né le 2 Juillet 1732, épouſa, par contrat du 25 Avril 1764, Marie-Anne-Louiſe DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, fille de Jean DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, Écuyer, Seigneur de la Brandaiſière, Enſeigne des vaiſſeaux du Roi, & de Anne-Marie DE BIRÉ DE MALNOË. Pendant la Révolution, il fut déporté à Blois, avec ſa femme & ſes ſœurs, & y mourut le 24 Avril 1795. De ſon mariage, il eut :

1. LOUIS-JEAN-MARIE de Monti, Comte de Rezé, Écuyer, né le 2 Octobre 1765, reçu Page de la Grande Écurie le 6 Février 1781, Lieutenant au régiment de Beaujolais, émigré & Volontaire à l'armée des Princes, tué à Obercamlach, en Souabe, le 13 Août 1796.
2. JOSEPH-RENÉ-MARIE, qui ſuit.

XVI. DEGRÉ.

JOSEPH-RENÉ-MARIE de Monti, Comte de Rezé, Seigneur de la Noë, Pallets, &c., né le 5 Décembre 1766, Page de la Grande Écurie le 6 Février 1781, Lieutenant au régiment de Beaujolais le 31 Mars 1785, émigré à l'armée royale aux chaſſeurs nobles, Chevalier de Saint-Louis en 1814, mort le 19 Janvier 1850. Il avait épouſé, le 3 Septembre 1803, Louiſe-Alexandrine DE CHARETTE DU THIERSANT, fille de Jean-Baptiſte DE CHARETTE DU THIERSANT & de Louiſe-Félicité-Éliſabeth DE CHARETTE DE LA COLLINIÈRE, & nièce à la mode de Bretagne de l'illuſtre Général vendéen. Il en eut dix enfants, dont deux morts en bas âge.

1. JOSEPH-ÉLISABETH-MARIE de Monti, Comte de Rezé, né le 15 Mars 1805, mort le 3 Août 1852, ſans laiſſer d'enfants de Marie DE KEROUALLAN.
2. ISIDORE-MARIE-ÉDOUARD, qui ſuit.
3. ALEXIS-HIPPOLYTE-MARIE de Monti de Rezé, né le 10 Mars 1810, Officier à pied dans la compagnie nantaiſe au combat du Chêne en 1832.
4. LOUIS-MARIE-ALEXANDRE de Monti de Rezé, né le 5 Juin 1814, a pris part au combat du Chêne en 1832 & à la bataille de Mentana en 1867, Chevalier des ordres de Pie IX & d'Iſabelle-la-Catholique & décoré de la médaille de Mentana. Il a été élevé à la dignité de Comte romain par Sa Sainteté le

(a) Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

Pape Pie IX le 12 Mars 1875. Il avait épousé, le 31 Juillet 1845, Élisa Machereau de l'Étaudière, dont :

I. Yves-Marie-Alexandre de Monti de Rezé, né le 24 Septembre 1846, a eu l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R. Mgr le Comte de Chambord, & est mort à Frohsdorf le 2 Décembre 1868.

II. René-Marie-Joseph-Placide, Comte de Monti de Rezé, né le 31 Juillet 1848, Zouave pontifical, Chevalier des ordres de Pie IX & décoré de la médaille de Mentana, a l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R. Mgr le Comte de Chambord. Il a épousé, à Niort, le 17 Juillet 1879, Thérèse Le Peltier de Molandé.

III. Pierre-Marie-Alexandre-Édouard de Monti de Rezé, né le 7 Août 1857.

IV. Marie-Thérèse-Henriette de Monti de Rezé, née le 16 Janvier 1851, filleule de S. A. R. Mgr le Comte de Chambord & de S. A. R. Mme la Duchesse d'Angoulême.

V. Anne-Marie-Désirée-Adeline de Monti de Rezé, née le 27 Août 1852, a épousé, à Vigneux, le 19 Août 1878, le Baron Alfred d'Izarn.

5. Louis-Marie-Alfred de Monti de Rezé, né le 10 Août 1815, marié, par contrat du 21 Septembre 1841, à Anne-Marie-Désirée-Adeline Machereau de l'Étaudière, sœur d'Élisa Machereau de l'Étaudière, ci-dessus, dont :

I. Claude de Monti de Rezé, né le 9 Octobre 1843.

II. Bernard de Monti de Rezé, né le 3 Juin 1846, Officier de cavalerie.

6. Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné de Monti de Rezé, né le 24 Septembre 1820, marié, le 19 Août 1850, à Augustine-Marie-Caroline Terrien de la Haye, dont :

I. Joseph-Marie-Édouard de Monti de Rezé, né le 19 Mai 1858.

II. Marie-Anne de Monti de Rezé, né le 21 Décembre 1855.

7. Marie-Stéphanie-Anne-Colette de Monti de Rezé, née le 24 Juin 1817, mariée, le 5 Janvier 1846, à Jean-François-Laurent-Jules Augier de Moussac, dont postérité.

8. Marie-Victorine-Ernestine de Monti de Rezé, née le 16 Mars 1819, mariée, le 6 Mai 1849, à Gustave de la Guerrande de la Ville-Colleu, dont postérité.

XVII. DEGRÉ.

Isidore-Marie-Édouard de Monti, Comte de Rezé, né le 6 Novembre 1808, Officier de cavalerie démissionnaire en 1830. Chevalier de Malte & de Saint-Ferdinand d'Espagne, a suivi la branche aînée des Bourbons en exil, & a eu l'honneur, pendant près de cinquante ans, d'être attaché à la personne de S. A. R. Mgr le Comte de Chambord. Il est décédé à Poitiers le 13 Août 1877, & a été inhumé dans la chapelle du château de Rezé, près Nantes. Il avait epousé, le 17 Février 1851, Marguerite de Faverney, fille de Paul, Comte de Faverney. De ce mariage :

1. Henri de Monti de Rezé, qui suit.

2. Robert de Monti de Rezé, né le 5 Janvier 1858, filleul de S. A. R. Mgr le Duc de Parme & de S. A. R. Mme la Duchesse régente de Parme.

XVIII. DEGRÉ.

Henri de Monti, Comte de Rezé, Chef actuel du nom & des armes, né le 19 Septembre 1856, filleul de LL. AA. RR. Mgr le Comte de Chambord & Mme la Comtesse de Chambord. Il a l'honneur d'être attaché à la personne de S. A. R.

SECONDE BRANCHE.

XIII. DEGRÉ.

Olivier-Louis de Monti, Écuyer, Seigneur de Boifgeffroy & de Friguel, époufa : 1° en 1712, N... Heuzey; 2° Renée-Louife Védier de la Giraudais, veuve de N. Le Flo, Écuyer, Seigneur de Trémello. Du premier mariage eft iffu :

Joseph-Claude de Monti, Écuyer, Seigneur de Beaugaft, Aide-major au régiment de Poitou, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare. De fon mariage avec Louife-Eulalie d'Anisy, il eut :

I. Joseph de Monti, Écuyer, Seigneur de Beaugaft, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne en 1760 & 1789.

II & III. Marie-Anne de Monti & Sainte-Marie-Josèphe de Monti, reçues à l'École royale de Saint-Cyr le 10 Septembre 1749 & le 12 Juin 1752, fur preuves de nobleffe faites devant Louis-Pierre d'Hozier.

Du fecond mariage vint :

Jacques-Hippolyte, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

Jacques-Hippolyte de Monti, Écuyer, Seigneur de Friguel, né le 11 Janvier 1729, Enfeigne des vaiffeaux du Roi, Capitaine de la marine royale en 1750, puis Greffier des États de la Nobleffe de Bretagne. Il époufa, par contrat du 16 Février 1752, Marie-Louife-Flaire Moraud du Déron, dont :

1. Salomon-Louis-Marie, qui fuit.

2. Jean-Olivier de Monti, né le 26 Février 1758, fit fes preuves de nobleffe devant d'Hozier de Sérigny, pour être admis à l'École militaire de la Flèche, le 22 Septembre 1771 ; devint Lieutenant au régiment de Poitou, puis Lieutenant-Colonel de la garde d'honneur de Nantes, Chevalier de Saint-Lazare & du Mont-Carmel. Il époufa : 1° par contrat du 9 Janvier 1788, Anne-Marie Barbier de la Barre; 2° en 1801, Thérèfe-Auguftine de Saint-Pern. Du premier mariage eft iffu :

Jean-Marie de Monti, né le 26 Octobre 1788, Capitaine au régiment de Poitou, puis Garde du corps & Lieutenant d'infanterie de la garde royale, décédé le 1er Octobre 1835. Il avait époufé, le 11 Avril 1818, Émilie-Thérèfe Le Quen, dont :

I. Edouard-Olivier de Monti, né le 18 Avril 1819, marié, par contrat du 25 Janvier 1841, à Zoé-Cécile Blanchard de la Musse, dont :

Gaston de Monti, né le 13 Janvier 1842.

II. Émilie-Louise-Marie de Monti, née le 6 Février 1821, mariée, le 23 Avril 1838, à Étienne-Guftave Le Quen.

III. Laure-Flavie-Élisabeth de Monti, née le 20 Mai 1828, mariée, le 20 Avril 1852, à Louis Senot de la Londe.

Du fecond mariage eft iffue :

Élisa de Monti, mariée à Achille Locquet de Grandville.

XV. DEGRÉ.

Salomon-Louis-Marie de Monti, Écuyer, Seigneur de Friguel, né le 8 Mars 1756, reçu Page de la Grande Écurie fur preuves faites le 6 Février 1781, mort le 12 Dé-

cembre 1812. Il avait épousé, le 27 Novembre 1781, Marie-Anne Pillette, dont :

1. Fidel-Ange, qui suit.
2. Rose-Blanche-Éléonore de Monti, mariée, par contrat du 21 Avril 1825, au Comte Jules Hays de Slade, fils de Richard-Désiré Hays de Slade & de Marie-Françoise de Banastre, veuve du Duc de Bouillon.
3. Marie-Flavie de Monti, morte, sans alliance, en 1849.
4. Anne-Émilie-Ermance de Monti, mariée, le 29 Mai 1815, à Charles-Louis, Marquis d'Elbée.

XVI. DEGRÉ.

Fidel-Ange de Monti, né le 20 Décembre 1782, a épousé, le 27 Août 1811, Marie-Thérèse-Adélaïde Pauly, fille de Bonaventure Pauly, Secrétaire particulier de S. M. Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France, & est décédée le 27 Juin 1837, laissant de son mariage :

1. Louis-Hippolyte-Eugène, qui suit.
2. Adèle-Émilie-Flavie de Monti, née le 23 Mai 1814, mariée, le 18 Juillet 1839, à Hippolyte Estignard de la Faulotte de Neully.

XVII. DEGRÉ.

Louis-Hippolyte-Eugène de Monti, *dit* le Vicomte de Monti, né le 18 Juin 1812, marié, par contrat du 18 Août 1846, avec Louise-Joséphine-Aline de Loyac, fille de Charles-Auguste de Loyac & de Catherine-Stéphanie de Chalvet. De ce mariage :

1. Louis-Eugène-Henry, né le 7 Juillet 1848.
2. Émile-Marie-Georges, né le 12 Août 1851.
3. Louis-Eugène-Maurice, né le 7 Janvier 1854.

ÉRECTION DE LA VICOMTÉ DE REZÉ EN COMTÉ,

Par Louis XIV,

en faveur d'Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé.

Du 1er Avril 1672.

(Original en parchemin.)

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous présents & à venir Salut. L'application férieuse que nous avons donnée à la connaissance des affaires dans notre État serait infructueuse..... Comme la justice est de toutes les vertus celle que nous chérissons le plus..... ayant donc été informé par nos tres-chers cousins les Grands Ducs de Toscane de l'ancienne Noblesse de la Maison de Monti, originaire de Florence, laquelle a eu l'honneur de donner un Pape & deux Cardinaux à l'Église & six Gonfaloniers ou Doges, comme aujourd'hui a Venise, à sa patrie, tous lesquels l'ont commandée & gouvernée avec tant de valeur & de prudence que notre tres-cher cousin le Duc Cosme de Médicis les a recommandés par plusieurs lettres au feu Roi Charles neuvième, notre prédécesseur de glorieuse mémoire, comme ses alliés & des plus considérables de son État, lesquelles lettres sont enregistrées il y a plus de cent ans dans le Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides de Paris, Parlement & Chambre des Comptes de Bretagne ; étant de plus informé de l'attache que ceux de cette Maison de Monti ont eu pour notre service depuis les six vingts ans derniers qu'ils

ont quitté leur patrie pour se donner entièrement à nous & particulièrement de ce qu'ils ont fait sous la conduite du Maréchal Strozzi, leur oncle maternel, & sous le Comte Strozzi, Colonel général de notre infanterie; sachant en outre que dans les temps les plus fâcheux que notre Royaume était partagé par diverses factions, *ceux de cette Maison, quoique étrangers, nous ont été plus fidèles que nos propres sujets,* jusque là même que Pierre de Monti se comporta vaillamment au siége de Craon, qu'il fut fait prisonnier par nos ennemis, paya sa rançon, qui fut fort grosse, de ses propres deniers, pour revenir plus tôt à notre service. Ayant connaissance du zèle que Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, a servi dans nos armées d'Italie & de Flandre, & nous ressouvenant avec reconnaissance des blessures qu'il reçut pour notre service en repoussant les secours que nos ennemis voulaient faire entrer dans Oudenarde où il fut pris prisonnier à la tête de nos troupes, sans autre récompense que la gloire qui suit les belles actions, ayant de plus la mémoire remplie de ce qu'a fait pour nous le Chevalier de Monti depuis les dix ans derniers qu'il n'a pas quitté notre service & notamment dans l'action de Candie, lorsqu'au moment du plus rude combat il se démonta pour donner son cheval au Sr de Cablan, Major du régiment de nos gardes, qui était blessé à mort & que le dit Chevalier de Monti tira d'entre les mains des Turcs par le secours d'une douzaine de soldats qu'il avait ralliés, & malgré la fureur de ces infidèles mit le Major dans la place où il mourut; sachant en outre les services que nous rend depuis quatre ans dans nos armées navales Sansonnière de Monti, leur frère; étant de plus instruit de ceux que nos peuples ont reçu de Bernard, Pierre & Yves de Monti, en l'exercice des plus considérables charges de notre province de Bretagne que ces trois ont possédées successivement avec honneur. Voulant enfin récompenser le mérite & la vertu de ceux de cette Maison & favorablement traiter notre cher & bien aimé Yves de Monti, Chevalier, Vicomte de Rezé, lequel nous a remontré que sa terre & seigneurie de Rezé, située dans notre province de Bretagne, est une des plus anciennes vicomtés de notre Royaume, qu'elle est sortie de la Maison ducale de Bretagne, en ayant été démembrée pour être donnée en apanage au Comte de Noël, Comte de Nantes, qu'il a joui de tous les droits seigneuriaux des plus grandes terres de notre Royaume, qu'il a eu plusieurs fiefs très-considérables en haute, moyenne & basse justice, dont relèvent plusieurs sujets tant nobles que roturiers avec droit de rachat... pareils droits dans le bourg de Pont-Rousseau qu'il a droit de fourches patibulaires & ceps à carcan, qu'il est Seigneur de plusieurs grands fiefs dans les paroisses de Verton, du Bignon, du Pont-Saint-Martin, de Saint-Pierre de Bouguenais & de Saint-Jean de Bouguenais & du Pellerin..... que le vieux château de la ville & vicomté de Rezé a lui appartenant a été ruiné & démoli pendant les guerres de Charles de Blois & de Jean de Montfort, qu'il a encore les terres & seigneuries des Palets, la terre & seigneurie.........

A ces causes, nous avons, en considération des services qui nous ont été rendus & aux Rois nos prédécesseurs, par les de Monti, avons, du consentement du dit Yves de Monti, joint, uni & incorporé & par nos Lettres patentes, signées de notre main, joignons, unissons & incorporons les dits fiefs, terres, seigneuries & vicomté de Rezé, circonstances & dépendances, droits, prééminences, rentes, redevances en dépendant, la terre & seigneurie des Palets, terre & seigneurie de la Grand-Haie, terre & seigneurie....... pour le tout tenir & posséder par ledit de Monti & ses successeurs & ayant cause en un seul & même fief, terre & seigneurie sous le titre & dignité de Comte de Rezé, relevant de nous en une seule foi & hommage, & jouir des honneurs, priviléges & dignités à comtés appartenant, tant ainsi que les autres Comtés de notre Royaume........

Donné à Saint-Germain en Laye au mois d'Avril l'an de grâce 1672, & de notre règne le vingt-neuvième.

Signé : LOUIS;

par le Roy : Le Teslier.

La Cour ouï & le consentant, le procureur du Roi a ordonné & ordonne que les dites Lettres patentes seront enregistrées, &c., &c. Fait en Parlement de Rennes le 1er Juillet 1681.

Le Clerc contentor,

Le Febure.

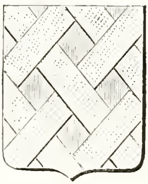
Enregistré au Greffe de la Cour : regl^e 24, fol. 186,

Courtaya.

DE MOŸ OU MOÜY,

Anciens Sires, puis Barons & Marquis de Moÿ, en Vermandois, & Sires de Moüy, en Beauvaiſis; anciens Seigneurs d'Eſtrées en Arrouaiſe, de Crécy, d'Alaincourt, de Chin, de Buſſigny, de Quivières, de la Profonderue, de Bellencombre, de la Mailleraye, de Beuremonchel, de Groſenville, de Beuregnies, de Ribemont, de Riſchin, de Saint-Denis-le-Thibouſt, de Torote, de Sarcus, de Hamel, de Charlemeſnil, de Sacueil, d'Eudefontaine; Barons de Biars & de Mehou; Comtes de Cerny, Seigneurs de Ris, de Granville, de Vacqueil, de Boiſmellet, d'Amfreville, de Netanville, de Graville, de Gourel, de Rubigny, de Wademont, de Pierrecourt, de Toillé, de Guerbauville, de Tournoiſon, de Parpes, de Trelon, de Fontaine-Notre-Dame, de Crament, de Faverolles, de Saint-Mars, de Vereines; Marquis de Riberpré & de Boues, Seigneurs de Gommeron, d'Elbeuf, de Gemaſſés, de Bayelle, d'Amfriques, de Caumont-en-Bray, de Richebourg, de Pierremande, de Henneſis, du Neuille, du Thil-en-Bray, de la Feuillée; de Sons, de Châtillon-lez-Sons, de Chaloël, Vicomtes d'Aſſigné, Seigneurs de Pommery, de Ronquerolles, de Beauvoir, Vicomtes de Monanteuil, Seigneurs de Vaux, de Sary, de Montfauxel, de Barizey, de Ribaufontaines, de Vendières, de Juſſy, de Tailly, de Douilly; Comtes de Montbéliard, de Franquemont & d'Aſpremont, &c., &c.

PICARDIE, NORMANDIE, CHAMPAGNE ET LORRAINE.



De Gueules fretté d'Or. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Licornes d'Argent,* aliàs *deux Lions léopardés* (quelquefois *deux Anges en dalmatiques blanches*). CIMIER : *un Lion léopardé iſſant & regardant à dextre* (quelquefois *un Ours naiſſant*). CRI DE GUERRE : *Séchelles!* (aliàs : *Seychelles*) (a). DEVISES : 1° De mieulx en mieulx Moy; 2° Ferme en adverſité; 3° *Medium tenuere beati* (b).

La Maiſon de Moÿ ou de Moüy (*c*) compte au nombre des plus anciennes & des plus illuſtres de la Picardie. Nous ne relaterons qu'en paſſant que, ſelon Le Laboureur, elle ne formerait, avec les Ribemont (ou Riblemont & Ribau-

(a) Cercelles! ſelon Favyn, *Le Théâtre d'honneur & de chevalerie* (Paris, 1620), t. II, p. 1406, & G. A. de la Roque, *Hiſtoire généalogique de la Maiſon d'Harcourt* (1662), t. II, page 1113.

(b) Trois jetons du XVIe ſiecle, frappés pour : 1° JEANNE DE MOŸ, femme de Joachim DE LA BAUME, Comte de Châteauvillain, Gouverneur de Bourgogne; 2° CHARLES, Ier Marquis de Moÿ; 3° JEAN de Moÿ-la-Mailleraye.

(c) « Le nom de cette Maiſon s'écrit indifféremment Moÿ ou Moüy, comme l'on écrivait anciennement Loÿs, & on ne laiſſait pas de prononcer Louis ». Voir *Obſervation hiſtorique & critique ſur la Maiſon de Moüy*, par M. l'Abbé d'Eſtrées, Prieur de Neſville, à la ſuite de ſa *Lettre critique*, à M. le Chevalier de la Roque, auteur du *Mercure, ſur la Nobleſſe de la Maiſon de Chaulieu* (Bruxelles, 1745, p. 55). Nous ajouterons toutefois que la première de ces orthographes eſt la plus ancienne & celle que la famille a le plus généralement adoptée; la ſeconde n'a guère été uſitée que dans les imprimés & ſeulement à partir de la ſeconde moitié du XVIe ſiecle, en conformité avec la prononciation.

mont) rien moins qu'une branche puînée des Comtes fouverains de Vermandois eux-mêmes (*a*), & que, d'après Colliette (*b*), elle ferait un rameau des Clérembault-Vendeuil. Elle a poffédé deux terres *du même nom* (c) : Moÿ, en Vermandois, fur l'Oife, à deux ou trois lieues de Saint-Quentin, & Moüy, dans le Beauvaifis, proche de Clermont-fur-Oife. La première, primitivement Sirerie, puis Baronnie, enfuite Marquifat (1578), eft le berceau de la Maifon de Moÿ; la feconde, au titre de Sirerie, était au XIII[e] fiècle entre les mains des Seigneurs de Moüy, qui portaient pour armoiries : *D'Or au Sautoir cantonné de quatre Merlettes, le tout de Gueules* (d). D'après un fceau défigné dans les archives de l'abbaye de Breteuil, ce *Sautoir* était primitivement formé *en croifant une Maffe d'armes avec une Lance* (e). Ces Seigneurs de Moüy, en Beauvaifis, feraient, au dire des différents auteurs, des cadets des Seigneurs de Moÿ en Vermandois. On eft porté à croire que les uns & les autres ont donné leur nom à ces deux fiefs différents, au lieu d'en avoir reçu le leur, comme le veulent certains généalogiftes. L'homonymie de ces deux terres s'expliquerait aifément par la communauté d'origine de leurs

(*a*) Dans un mémoire manufcrit fur la Maifon de Moÿ (branche de Sons), datant du XVII[e] fiècle, on lit ce qui fuit : « Les anciens & modernes autheurs qui ont efcrit l'ancienneté des maifons de cette province (Picardie), particulièrement le S[r] Laboureur, natif du duché de Montmorency, par le recueil qu'il en a faict où il eft remarqué les fépultures des maifons des plus illuftres, faict defcendre ceux du nom de Moüy des Comtes de Riblemont, puis-aifnés des Comtes de Vermandois, qui ont pris pour armes : *de Gueulles bendées & freftrées d'or de fix pièces*, &c. » L'ouvrage de Le Laboureur (Jean) défigné ici ne femble autre que fes *Tombeaux des perfonnes illuftres* (Paris, 1642), dans lequel nous n'avons pourtant rien pu trouver à cet égard, pas plus que dans aucun autre ouvrage. Les anciens auteurs qui ont écrit l'hiftoire des puiffants Comtes de Ribemont ne l'ont pas fait avec affez de critique, d'où erreurs & confufion. M. Ch. Gomart, dans fon *Effai hiftorique fur la ville de Ribemont* (1869), a dégagé la vérité à l'aide d'un grand nombre de documents, fans être arrivé cependant à réfoudre toutes les queftions litigieufes. Dans la feconde moitié du X[e] fiècle, le comté de Ribemont devint l'apanage d'Eilbert ou Ybers, fils, foit legitime foit naturel, d'Herbert II, Comte de Vermandois, & les defcendants d'Eilbert le pofffédèrent jufqu'au milieu du XII[e] fiècle, où ils paraiffent s'être éteints. Dans cette période, les Comtes de Ribemont, etant iffus des Comtes de Vermandois, en portaient les armes : *Échiqueté d'Or & d'Azur*. Les perfonnages du nom de Ribemont qu'on rencontre dans les actes depuis 1180 environ jufqu'à la fin du fiècle fuivant femblent avoir appartenu à plufieurs maifons, d'une origine difficile à déterminer. Au commencement du XIV[e] fiècle, la feigneurie de Ribemont etait entre les mains d'un chevalier nommé Willache ou Euftache, que certains auteurs font defcendre d'un cadet des premiers Comtes de Ribemont iffus d'Eilbert de Vermandois. Cet Euftache, qui fut un des plus braves chevaliers du temps, jeta deux fois par terre, devant Calais (1348), le Roi d'Angleterre Edouard III, & fut fait prifonnier à la bataille de Poitiers. Il portait les mêmes armoiries que la maifon de Moÿ, ce qui femble dénoter une origine commune, armoiries auxquelles il ajoutait un *Franc quartier d'Or à un Léopard de Sable*, fans doute en fouvenir de fon combat avec le Roi d'Angleterre. Il eut deux fils, morts fans poftérité, & deux filles : Florence & Anne, dont la première epoufa Gilles, Sire de Chin & de Bufignies, & la feconde, le frère de celui-ci, Gilon de Chin. Dom Nicolas Lelong, dans fon *Hiftoire eccléfiaftique & civile du diocèfe de Laon* (Châlons, 1783), ouvrage qui fournit de nombreux renfeignements fur la Maifon de Moÿ, de même que Pierre d'Hozier & de la Roque dans leurs généalogies citées plus loin, fe trompent en difant que Florence de Ribemont époufa un Moÿ, que le premier appelle Gilles, & les deux autres, Guy. Cette alliance entre les deux Maifons eut lieu avant 1380 en la perfonne de la fille de Florence & de Gilles de Chin, nommée Ifabelle de Chin, & Guy, *dit* Goulard de Moÿ, Seigneur d'Alaincourt. D'Hozier & de la Roque attribuent cette alliance à un autre Guy, *dit* Colard, qu'ils font fils du precédent. En raifon de cette alliance, la charge de Capitaine ou Gouverneur de Ribemont, fief reuni à la Couronne depuis le règne de Philippe-Augufte, fut exercée, pendant trois générations confécutives, par les defcendants de Coulard de Moÿ; ils poffédaient auffi au château de Ribemont deux tours : *la tour de Moÿ & la tour de Chin*, qu'ils tenaient en pairie, ainfi que la maifon feigneuriale qui joignait la porte du château & au fronton de laquelle fe trouvaient gravées les armes de la maifon de Moÿ.

(b) *Mémoires pour fervir à l'hiftoire du Vermandois* (Cambrai, 1772), t. II, p. 54 (art. *Clérembault*) & p. 82 (art. *Moï*, qui va de la p. 81 à la p. 88). L'hypothefe mife en avant par cet auteur ne s'appuie fur rien.

(*c*) Suivant l'expreffion de La Chenaye-Desbois, t. X (1775), p. 559.

(*d*) D'Hozier dit *une Croix & quatre Oifeaux*; or, le Sautoir forme une Croix de Saint-André. C'eft peut-être à eux qu'il faut attribuer le cri : *Saucourt!* que quelques auteurs prêtent à la Maifon de Moÿ avec celui de *Séchelles!* à moins, ce qui parait encore plus vraifemblable, qu'il n'appartienne aux Soyecourt, qui furent, depuis le XIV[e] fiècle, « Seigneurs de Moüy », en Beauvaifis.

(e) Doüet d'Arcq, *Collection de fceaux*, n[os] 3006 & 3007. — Archives de l'abbaye de Breteuil charte de 1293, *voir* Tréfor généalogique de Dom Villevieille, mff. t. LXIII, lettre M, f° 92 r°, Bibl., ration., Cabinet des titres.

anciens Seigneurs refpectifs. En fe féparant du tronc commun, les Seigneurs de Moüy, en Beauvaifis, auraient formé leur blafon en détachant du *Fretté* de leurs aînés un *Croifillon* pour en faire un *Sautoir,* & en intervertiffant les émaux de l'écu (*a*).

Les documents parvenus jufqu'à nos jours conftatent que la Maifon de Moÿ occupait un rang élevé dans la Chevalerie picarde dès le commencement du XII[e] fiècle (*b*). Si elle a négligé de fe faire infcrire au Mufée de Verfailles parmi les familles qui prirent part aux croifades, elle n'en brille pas moins cependant avec éclat dans l'hiftoire de ces mémorables expéditions. Elle y figure en effet dans trois de fes repréfentants dont la préfence eft atteftée par les témoignages les plus autorifés & les plus dignes de foi. C'eft d'abord Wauthier ou Gauthier de Moÿ, tué pendant la troifième croifade, devant Saint-Jean-d'Acre, en 1191, aux rapports fucceffifs des hiftoriens ou généalogiftes, Roger de Hoveden, de Camps, le Père Daniel, J.-François d'Hozier, l'abbé Velly, Dom N. Le Long, &c., &c. (*c*); puis Wérric (ou Guérric) I[er] & II[e] de Moÿ. Wérric I[er], fuivant le cartulaire de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, fe croifa en 1189 & partit également pour la troifième croifade à la fuite de Philippe-Augufte (*d*); Wérric II, d'après le cartulaire du Mont-Saint-Martin, cité par Colliette (p. 84), fe croifa en 1239 & accompagna Thibaut (IV), Comte de Champagne, dans fa courte expédition terminée par la défaite de Gaza (*e*). Depuis elle a généreufement verfé fon fang fur plufieurs de nos champs de bataille (*f*).

La généalogie de la Maifon de Moÿ, dreffée en 1633 par Pierre d'Hozier (*g*), & qui demeure encore inédite, fait remonter fa filiation à Goulard I[er] (*dit* auffi Wido, Guy ou Colard), Chevalier, Seigneur de Moy en Vermandois dans la première moitié du XII[e] fiècle. Son arrière-petit-fils, Baudouin de Moÿ, *dit* Goulard, époufa, avant 1250, Mahaut de Moüy, fuppofée fa coufine de la branche au *Sautoir,* dont il a été parlé plus haut; elle était fille & unique héritière de Mahieu ou Mathieu de Moüy, Sire de Moüy en Beauvaifis & de Crécy en Caux, & nièce de Jean de Moüy, Archevèque de Rouen. Toutefois la branche de Moüy, en Beau-

(*a*) Le *Fretté* n'eft en effet qu'une réunion de Sautoirs fuperpofés. Ainfi, d'après l'origine donnée au *Sautoir* des Seigneurs de Moüy, en Beauvoifis, dans les archives de l'abbaye de Breteuil, les fix pièces du *Fretté* des Seigneurs de Moÿ, en Vermandois, paraiffent avoir été formées primitivement par l'enlacement de trois Maffes d'armes & de trois Lances en trois Sautoirs.

(*b*) Dans fon hiftoire de Saint-Quentin, intitulé : *Augufta Viromanduorum vindicata & illuftrata* (Paris, 1643), le P. Claude Hemeré cite (pp. 138-139) un bon nombre de membres de cette Maifon depuis le XII[e] fiècle, d'après les cartulaires du Mont-Saint-Martin & de Saint-Quentin en l'Ile. — Colliette, déjà cité, a dreffé, d'après les mêmes fources, un tableau de vingt & une générations, difpofé filiativement depuis Widon, Guidon ou Gui de Moÿ, I[er] du nom, qu'on préfume né vers 1090 & qui témoigne en 1144 & 1146 dans les deux chartes 27[e] & 30[e] du cartulaire de l'abbaye d'Homblières, inférées au Tréfor de Dom Villevieille, *l. c.*, f[o] 89 r[o].

(*c*) *Nobiliaire hiftorique de de Camps*, mff., tome VIII, lettre M, p. 354, renvoyant à Roger de Hoveden, *Annales*, ad annum 1191, p. 685, Bibl. nat., Cabinet des titres. — Père Daniel, *Hiftoire de France*, 1755, t. IV, pp. 34 & 72. — J.-Fr. d'Hozier, *L'Impôt du fang* (Paris, 1876), t. II, 2[e] partie, p. 380. — Abbé Velly, *Hiftoire de France*, 1787, pp. 315 & 360. — Dom N. Le Long, *Hiftoire eccléfiaftique* (déjà citée), p. 276.

(*d*) Charte du cartulaire de Saint-Quentin-en-l'Ile (Tréfor de Dom Villevieille, *l. c.*, f[o] 89 r[o]).

(*e*) Cartulaire du Mont-Saint-Martin, charte 129[e], p. 79. *Voir* Tréfor de Dom Villevieille, *l. c.*, f[o] 91 r[o]. Le même Tréfor rapporte quatre-vingt-quatre chartes rappelant des membres de la Maifon de Moÿ, depuis 1144 jufqu'en 1506, t. LXIII, f[o] 89-94 (Moÿ-Moüy) & t. LXXXV, f[o] 114-115 (Sons).

(*f*) Mons-en-Puelle (1304), Azincourt (1415), Marignan (1515), Saint-Quentin (1557), Lens (1678), Fleurus (1690), &c. *Voir* la lifte incomplète de fes membres dans J.-F. d'Hozier, *L'Impôt du fang*, t. II, 2[e] partie, pp. 377, 380 & 381.

(*g*) Et non pas par Charles d'Hozier, comme le dit La Chenaye-Desbois & d'autres d'après lui. L'intitulé de la généalogie, dont une copie eft fous nos yeux, porte en effet : *dreffée par M. d'Hozier, Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roy, faifant profeffion de la connoiffance des familles illuftres de France*, qualités que prenait Pierre d'Hozier, le plus célèbre de fa famille, avant d'avoir été nommé Juge d'armes de France (1641), tandis que Charles d'Hozier, fon fils, n'eft venu au monde qu'en 1640.

vaifis, ne s'eft point éteinte en la perfonne de Mahaut. Un autre rameau, établi dès le XIII[e] fiècle aux alentours de Rouen, paraît avoir repris de préférence l'orthographe de Moÿ qu'elle avait plus conftamment abandonnée que les autres branches. A ce rameau appartiennent : MADELEINE de Moÿ, fille de PIERRE de Moÿ, Seigneur de Bieurville, mariée, le 7 Février 1637, à Pierre III DE BECDELIÈVRE, Marquis de Quévilly *(a)*, & trois Confeillers au Parlement de Rouen : RAOUL de Moÿ, Seigneur de Ribouville, reçu en 1681; PIERRE-NICOLAS de Moy, Seigneur d'Ectot, reçu en 1717, & CHARLES-LOUIS de Moÿ d'Ouville, reçu en 1775 *(b)*. C'eft très-probablement ce dernier qui figure, fans indication de prénom, parmi les Gentilshommes du bailliage de Rouen réunis en affemblée pour l'élection des Députés aux États généraux de 1789; fur les procès verbaux de cette affemblée il eft défigné ainfi avec fa femme : « de Moy, ou de Moüy; M[me] de Moÿ *(c)* ». Cette branche normande fe ferait continuée jufqu'à nos jours.

En ce qui concerne la branche aînée de la Maifon de Moÿ, celle du Vermandois, elle s'eft fucceffivement divifée en plufieurs branches. L'aînée, celle des Sires & Barons de Moÿ, s'éteignit en mâles en la perfonne de CHARLES de Moÿ (XIII[e] degré de la généalogie de P. d'Hozier), Marquis de Moÿ, Gouverneur de Saint-Quentin, Chevalier des Ordres du Roi *(d)*, en faveur duquel la terre de Moÿ fut érigée en Marquifat par Lettres patentes du Roi Henri III, du mois de Mars 1578. Sa fille unique, CLAUDE, Marquife de Moÿ, Comteffe de Cerny, d'abord fiancée au Duc d'Épernon, époufa : 1° par contrat du 14 Février 1583, Georges DE JOYEUSE, Vicomte de Saint-Didier, frère cadet d'Anne de Joyeufe, Pair & Amiral de France. Cette union fut fans effet, car Georges de Joyeufe trépaffa le 16 Avril 1584, avant la célébration du mariage, ajournée à caufe du jeune âge des époux, le fiancé n'ayant que quinze ans & la fiancée onze. Néanmoins Claude de Moÿ fut déclarée veuve de Joyeufe. Elle époufa enfuite, par contrat du 19 Septembre 1585, Henri DE LORRAINE de Vaudemont, Comte de Chaligny, Prince du Saint-Empire, frère de Louife de Lorraine, époufe d'Henri III, Roi de France. Ce Prince mourut à Vienne, en Autriche, le 26 Novembre 1600, la laiffant veuve à vingt-fept ans avec trois fils, & une fille, mariée depuis au Prince de Ligne. Suivant quelques auteurs, mais ce que d'autres difcutent ou paffent au moins fous filence, Claude de Moÿ aurait convolé en troifièmes noces avec Charles DU BEC, Seigneur de Gonceville, dont la famille, d'après La Chenaye-Desbois, fe rattacherait à la grande Maifon des anciens Grimaldi, Princes de Monaco *(e)*. Ce

(a) Elle femble avoir été la dernière d'un rameau de la branche de Beauvaifis, lequel, pour fe diftinguer des autres, portait : *de Gueules au Sautoir d'Or, cantonné de quatre Merlettes d'Argent*, au lieu du blafon : *d'Or au Sautoir & aux quatre Merlettes de Gueules*, fus-indiqué p. 2. Elle fut inhumée aux Carmes déchauffés de Rouen avec fon mari, fous une magnifique tombe de marbre où ils font repréfentés, tous les deux, à genoux, de grandeur naturelle. On peut confulter La Chenaye-Desbois, Courcelles, Lainé, art. *Becdelièvre*.

(b) St. de Merval, *Armorial du Parlement de Rouen* (1867), pp. 93, 109 & 133.

(c) L. de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Normandie*, p. 88 & p. 105 (lifte du Parlement).

(d) A la promotion du 31 Décembre 1584. Confulter à ce fujet la notice de l'Abbé d'Eftrées, Prieur de Nefville, fufmentionnée, p. 1, note *c*, où il eft expliqué (p. 57) comment « les auteurs de l'*Hiftoire des Grands* « *Officiers de la Couronne* ne le mettent pas au rang des Chevaliers créés à cette promotion », & où il eft dit que « fa nomination eft dûment conftatée & par une commiffion pour l'information de fes vie, mœurs & religion « en date du 1[er] janvier 1585 & par le procès-verbal fait en conféquence ». *Voir* d'ailleurs plus loin, page 8, l'affertion de Chérin, fils, qui compte quatre Chevaliers du Saint-Efprit dans la Maifon de Moÿ, où il n'y en a que trois autres en dehors de celui-ci. Poullain de Saint-Foix, qui ne le mentionne pas dans fon *Hiftoire de l'Ordre du Saint-Efprit*, le relate dans fon grand *Catalogue des Chevaliers, Commandeurs & Officiers* (Paris, 1760, p. 68), mais le confond comme titulature avec fon grand-oncle, cadet, CHARLES de Moy de la Mailleraye.

(e) L'identité des armes : *Lofangé ou Fufelé d'Argent & de Gueules*, porterait affez à le croire. *Voir* La Chenaye-Desbois, art. *du Bec & du Bec-Crépin*.

qu'il y a de certain c'eſt qu'elle porta tous les grands biens de ſa branche dans la Maiſon de Lorraine, de laquelle le Marquiſat de Moy paſſa par héritage dans celle de Ligne (*a*). Procope-Hyacinthe-Joſeph de Ligne, *dit* le Marquis de Moÿ, le vendit en 1704 à Antoine Crozat, Receveur général des finances (*b*). Cette branche a fourni d'illuſtres guerriers; nous citerons entre autres le triſaïeul de CHARLES, premier Marquis de Moÿ, COLART de Moÿ, Sire de Moÿ, Chevalier de Saint-Michel, Chambellan des Rois Louis XI & Charles VII, Bailli de Rouen & du Cotentin, &c., &c., qui, ſelon l'expreſſion de d'Hozier, « fut réputé l'un des plus vaillans Chevaliers de ſon temps ». Elle s'eſt alliée avec pluſieurs Maiſons des plus conſidérables, telles que : DE HÉNIN, DE RIBEMONT-CHIN, DE LA BOVE-CHATILLON, D'AILLY, DE BÉTHUNE, DE HANGEST, D'AMBOISE, DE BARBANÇON-DE-VERCHIN (& par elle avec la Maiſon de Luxembourg), DE TARDES, D'ANGENNES, &c., &c. Par ces alliances, elle s'eſt trouvée apparentée avec la Maiſon royale de France, avec celles de Portugal & de Savoie, &c. La Chenaye-Desbois rapporte la filiation de cette branche (*c*), d'après G. A. de la Roque, *Hiſtoire généalogique de la Maiſon d'Harcourt*, t. II, pp. 1111 à 1113 & 1987 à 1988.

La ſeconde branche, celle des Seigneurs de la Mailleraye, fondée par CHARLES de Moÿ (XIe degré), Vice-Amiral de France en 1545, époux de Catherine DE DREUX (*d*), & quatrième fils de JACQUES de Moy & de Jacqueline D'ESTOUTEVILLE, s'éteignit à la quatrième génération, vers le milieu du XVIIe ſiècle, & ſes biens paſſèrent à la famille Anquetil de Saint-Vaaſt. A elle ſeule, elle a donné trois Chevaliers des Ordres du Roy (*e*). On peut également ſuivre ſa filiation complète dans La Chenaye-Desbois, à la ſuite de celle de la branche aînée.

La troiſième branche, celle des Seigneurs de Tournoiſon, fondée par JEAN, *dit* GALFHAUT de Moy, époux de Marie DE VILLEBÉON-LE-CHAMBELLAN, & iſſu au huitième degré de GOULARD Ier de Moy, n'a fourni que cinq générations & tomba en quenouille vers 1553, portant ſon ſénéchalat héréditaire de Vermandois dans l'il-

(*a*) Moréri, art. *Lorraine*, branche des Marquis de Moÿ. — La Chenaye-Desbois, *idem*, & art. *Ligne*, branche des Marquis de Moÿ.

(*b*) Cette vente a été faite ſous la condition expreſſe que ni Crozat ni ſes ayant-cauſe ne pourraient jamais prendre le titre de Marquis de Moÿ. Claude, Marquiſe de Moÿ, Comteſſe de Chaligny, mourut en odeur de ſainteté, le 3 Novembre 1627, à l'âge de cinquante-cinq ans, au monaſtère des Chanoineſſes régulières du Saint-Sépulcre, qu'elle avait fondé à Charleville. Elle y avait fait profeſſion le 25 Mars 1626, & elle y fut enterrée, ainſi qu'on le voit encore par ſa pierre tombale dans le jardin actuel du monaſtère; mais ſon cœur, d'abord inhumé dans l'égliſe des Capucins de Saint-Mihiel (Meuſe), à côté de ceux de ſa belle-mère Catherine (*alias :* Claude) de Lorraine-Aumale, Comteſſe de Vaudemont, & de ſon mari, Henri de Lorraine, Comte de Chaligny, fut enſuite transféré avec eux dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Étienne, en ladite ville, par les ſoins de CHARLES-LOUIS de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Aſpremont (XIIe degré de la branche de Sons, voir plus loin, p. 18), comme l'atteſte un acte de l'état civil de Saint-Mihiel du 20 Décembre 1791.

(*c*) *Dictionnaire généalogique*, t. V (1761), ou IIe du ſupplément, pp. 644-645. Cet article rectifie & complète celui de la première édition, t. II (1757), p. 598.

(*d*) De l'illuſtre Maiſon de Dreux, ſortie de la Maiſon royale de France.

(*e*) JEAN, à la création du 31 Décembre 1582, & JACQUES, à celle du 31 Décembre 1586, tous deux fils de CHARLES & de Catherine DE DREUX, enfin LOUIS, fils de JACQUES, le cadet des deux frères ſuſnommés, à la création du 14 Mai 1633. Celui-ci, devenu chef de toute la Maiſon, reprit le *Fretté* de Moÿ plein, que ſon oncle Jean & ſon père Jacques écartelaient d'Eſtouteville & de Dreux. Il portait en ſupports & cimiers trois Leviers naturels, colletés de Gueules, cloués d'Argent. C'eſt le ſeul cas qu'on en rencontre (d'Hozier, *Noms, ſurnoms, qualités, armes & blaſons des Chevaliers de l'Ordre du Sainct-Eſprit créés le* 14 *May* 1633 (Paris, 1634, p. 40). Louis XIII érigea en ſa faveur, ſous le titre de Marquiſat, la terre de la Mailleraye, en Normandie (Seine-Inférieure), unie à celle de Mouÿ, fief voiſin auquel avait été, ſans doute, donné le nom de la famille. Une copie des Lettres patentes de cette érection intitulée : « *Union de la terre de Mouÿ à celle de la Meilleraye en Normandie, en érection d'icelle en marquiſat* » ſe trouve aux Archives nationales dans le recueil manuſcrit du ſecrétariat du Roy, t. V, p. 187. Cette pièce ne porte pas de date, mais on doit la fixer entre 1633, où Louis de Moÿ fut créé Chevalier des Ordres ſans aucun titre, & 1637, où il mourut d'apoplexie.

luftre Maifon de Mailly, qui le rapporta plus tard (1729) à la branche de Moÿ de Sons, par la dernière de fes quatre alliances avec la famille de Moÿ (*a*).

La branche des Seigneurs de Vereines, Marquis de Boves, de Riberpré & d'Elbœuf, fortie de la precédente (au Xe degré), fut maintenue dans fa nobleffe par jugement de M. Barrin de la Galliffonnière, Intendant en la généralité de Rouen, en date du 4 Octobre 1668, & s'éteignit à la fin du XVIIe fiècle; enfin, celle de Richebourg, dernier rameau, iffu au XVIe fiècle de celle de Vereines (au XIIe degré), n'était plus repréfenté (au XVIIe degré) dans la feconde moitié du XVIIIe fiècle que par CHARLES-TIMOLÉON de Moÿ, qui était paffé au fervice d'Efpagne avant 1742 (*b*), & par fon frère (d'un autre lit), LOUIS-CHARLES, Comte de Moÿ, Chevalier de Saint-Louis, Meftre de camp du régiment d'Orléans-cavalerie, puis Lieutenant du Gouvernement du Dauphiné, décédé à Paris le lundi 5 Mars 1787, fans poftérité (*c*). Dans la lettre de faire part du décès de ce dernier, ne paraiffent que Mlle de Moÿ, fa fœur; le Marquis & la Marquife de Radepont, gendre & fille d'une autre fœur (la Marquife d'Efpinay-Saint-Luc, veuve en premières noces de Michel Berthelot, Maréchal de camp, décédée); & deux membres de la branche de Moÿ de Sons: MM. le Tréforier de la Sainte-Chapelle & le Curé de Saint-Laurent [voir plus loin, XIIe degré, p. 18] (*d*).

Cette dernière eft la feconde branche principale de la Maifon de Moÿ. Elle a été maintenue dans fa nobleffe: 1° par jugement des Commiffaires de la généralité d'Amiens le 26 Juillet 1667; 2° par jugement de M. de Caumartin, Intendant de Champagne, le 8 Mars 1668. Elle a fait, devant Chérin père, le 1er Mai 1783, fes preuves pour les honneurs de la Cour, auxquels elle a été admife le 15 du même mois. Elle les a faites également pour l'entrée de deux de fes repréfentants dans les Cadets Gentilshommes de Staniflas, Roi de Pologne & Duc de Lorraine en 1750 & 1759. Elle les a produites encore pour l'admiffion de plufieurs de fes filles dans les nobles & illuftres Chapitres féculiers de Bouxières-les-Dames, près Nancy, en 1769 & 1787, & d'Avefne-lez-Arras en 1785 & 1786; puis à la Maifon royale de Saint-Cyr en 1776 & 1781. Enfin, Chérin fils en a dreffé la filiation complète dans un mémoire généalogique daté du 1er Septembre 1789, & lors de la convocation des États généraux de cette même année, elle a été repréfentée par fix de fes membres dans l'ordre de la Nobleffe des différents bailliages de Lorraine & de Champagne (*e*). Cette branche a pour auteur GAUCHER (GAULTHIER ou WAULTIER) de Moÿ, préfumé frère cadet de GUY ou GOULARD de Moÿ, cité plus haut & par lequel d'Hozier a commencé fa généalogie. On les croit fils de WIDO ou GUY, *dit* GOULARD, dit auffi *le Viel* (vieux), Sire de Moÿ, vivant dans la pre-

(*a*) La première avec la branche aînée (1500); la deuxième avec celle-ci (1519); les deux autres avec la branche de Sons (1622 & 1729). *Voir* plus loin, pages 15 & 20.

(*b*) Delacour, continuation manufcrite (1742) de la généalogie de la Maifon de Moÿ, dreffée par d'Hozier (Bibl. nation., Cabinet des titres, reg. 2078, f°s 165 à 202). — Abbé d'Eftrees, notice déjà citée. — La Chenaye-Desbois (2e édition, 1775), t. X, p. 558. Ce dernier auteur le qualifie *Marquis* en même temps qu'il reconnait ce titre aux aînes de la branche de Sons dont nous rapportons plus loin les preuves dreffées par Chérin. *Voir* fes *Étrennes à la Nobleffe*, de 1780, p. 211, ou 3e édition de fon *Dictionnaire de la Nobleffe* (1868), t. XIV, col. 713-720, refumant les quatre articles de cet auteur: 1757-1761-1775 & 1780.

(*c*) *Mercure de France*, du 31 Mars 1787 (2e part.), p. 233. — Comte de Chaftellux, *Notes prifes à l'État civil de Paris* (1875), p. 448. — La Chenaye-Desbois, qui le cite fans prénoms & fans titre, le defigne comme fixé alors à Vernon.

(*d*) Un exemplaire de cette lettre de faire part eft aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ; d'après cette lettre, il fut inhumé le mardi 6 Mars 1787 en l'églife Saint-Roch, fa paroiffe. C'eft à lui qu'appartenait l'hôtel de Moüy, rue Neuve-Saint-Auguftin, cité par le Comte d'Aucourt dans fes *Anciens Hôtels de Paris avant 1789* (Paris, 1880), p. 73.

(*e*) L. de la Roque & Ed. de Barthelemy, *Catalogue des Gentilshommes de Lorraine*, 1re livr., p. 24, & celui de *Champagne*, pp. 38, 58 & 59.

mière moitié du XII[e] siècle (voir plus haut, p. 3, note *b*). Gaucher de Moÿ reçut en apanage la seigneurie de Sons, dont il prit le nom, & celle de Châtillon-lez-Sons, deux terres qui ne sont éloignées de Moÿ que de trois à quatre lieues (*a*). Depuis cette époque la branche de Sons a ajouté, aux armes de sa Maison, cette brisure de cadets : *un Franc-Canton d'Azur, chargé d'une Croix recroisettée ou Anille d'Argent,* qu'elle a conservée jusque dans la première moitié du XVIII[e] siècle, où elle l'a abandonnée pour reprendre le *Fretté* de Moÿ plein.

Gaucher de Sons, Seigneur de Châtillon, est ainsi qualifié (*Galcherius de Sons, Dominus de Castellione*) dans un acte passé à Paris, au mois de Mars 1147, par lequel il céda à perpétuité au Roi de France Louis VII, dit le Jeune, une maison de campagne (*quandam villam meam*) appelée *Remiatur* & sise près Compiègne, avec les droits féodaux, les bois & autres dépendances, pour rachat de ce qu'il lui devait pour la terre qui lui était échue, à titre de dot, de Jeanne, sa femme (*b*). Il ne vivait plus au mois d'Août 1164 (*c*) qu'il est rappelé dans un accord consenti en faveur de l'abbaye de Thenailles par Perin de Moÿ, Chevalier, Thomas, Seigneur de Sons, & Bernard, son frère (*Peregrinus de Moÿ, Miles, Thomas, Dominus de Sons, & Bernardus frater ejus, filius quondam* Gaucherii *de Moÿ, Militis*), pour apaiser les querelles qui s'étaient élevées entre eux & ce monastère (*d*).

On est autorisé à croire que Thomas de Sons était le père de Robert de Sons (*e*), qui, de son mariage avec Helvide, eut trois fils : Thomas, II[e] du nom, Pierre & Raoul. L'aîné paraît être décédé sans postérité, & la filiation a été continuée par Pierre de Châtillon qui eut pour fils Robert, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur de Sons & de Châtillon. Ce dernier contracta deux alliances : 1° avec Marguerite; 2° avec Aveline, & fut, avec beaucoup de probabilité, le père de Jean de Sons, époux d'Isabeau, dont il sera parlé plus loin. Un de leurs fils, Robert, III[e] du nom, eut pour femme Jeanne de Montmorency, & il paraît être le même que Robert de Sons, par lequel Chérin le fils commence la filiation suivie dans la généalogie qu'il a dressée en 1789 & que nous allons reproduire textuellement, en faisant observer que ce Généalogiste n'a pas eu connaissance des actes de 1147 & 1164, signalés ci-dessus & très importants pour l'origine de la branche des Seigneurs de Sons. Nous avons emprunté à d'autres sources, qui seront indiquées, les renseignements contenus dans les notes que nous avons ajoutées à son mémoire généalogique. Nous le faisons suivre d'une continuation jusqu'à nos jours, dressée à l'aide des documents authentiques & d'actes d'état civil.

(*a*) Elles forment aujourd'hui deux paroisses du canton de Marle (Aisne).

(*b*) Extrait d'un registre écrit vers l'an 1520, aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ.

(*c*) Comme il est dit plus haut, p. 3, d'après Roger de Hoveden, de Camps, le P. Daniel, J.-François d'Hozier, l'Abbé Velly, &c., un Wauthier ou Gauthier de Moüi, Moüy ou Moÿ se croisa en 1188 & périt en 1191 au siège de Saint-Jean-d'Acre, & suivant l'usage de cette époque de donner assez généralement aux enfants le nom de leur grand-père, il est permis de supposer que ce Chevalier croisé était petit-fils de Wauthier ou Gauthier de Moÿ, Seigneur de Sons & de Chastillon-lez-Sons en 1147, & fils de Perrin de Moÿ, rappelé l'un & l'autre dans l'acte de 1164.

(*d*) Original en parchemin, aux archives de M. le Marquis A. de Moÿ, revêtu d'un certificat d'authenticité par Pavillet, ancien premier Commis du Cabinet des Ordres du Roi, Archiviste-Garde des archives du Chapitre de l'Église de Paris, du 25 Septembre 1789.

(*e*) Robert qui souscrivit en 1160 une charte à l'abbaye de Thenailles, ainsi que le rapporte Chérin (voir plus loin, p. 9), & qui figure parmi les témoins dans une charte de concession de privilèges faite en 1163 par Raoul de Coucy, à la ville de Vervins, charte insérée par Dom N. Le Long, *l. c.*, pp. 607-609. D'après les dates, il ne forme sans doute qu'un seul & même personnage avec Robert de Moÿ que Colliette (*l. c.*) désigne comme « mort dès l'année 1165 », suivant le cartulaire du Mont Saint-Martin *carta* 150. Cet historien lui donne pour femme *Lucia* au lieu d'*Helvide*, mais il a pu contracter deux alliances & c'est d'Helvide qu'il a laissé postérité.

« *De Gueules fretté d'Or; au Franc-Canton d'Azur chargé d'une Anille d'Argent.*

« La Maison de Moÿ est une des plus considérables de la province de Picardie. Elle est également recommandable par son ancienneté remontée à près de sept cents ans, par les services signalés qu'elle a rendus à l'État, par les dignités dont elle a été revêtue, par le nombre de ses possessions & l'éclat de ses alliances.

« Cette Maison étoit divisée dès le commencement du XIIe siècle en deux Branches principales.

« La première, connue d'abord sous la dénomination de Barons dans le tems où cette qualité étoit la plus éminente, puis de Marquis de Moÿ, a donné sept Sénéchaux de Vermandois, cinq Gouverneurs de Saint-Quentin, deux Grands-Baillis de Rouen & du Cotentin, plusieurs Lieutenants généraux au gouvernement de Normandie, quatre Grands-Maitres des Eaux & Forêts de la même province, deux Vice-Amiraux de France, plusieurs Grands-Maîtres des Arbalétriers & un grand nombre de Capitaines de cent & de cinquante hommes d'armes, plusieurs Gentilshommes de la Chambre, Chambellans & autres Officiers de la Maison de nos Rois *(a)*, quatre Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, dès les premiers tems de son institution *(b)*, & quatre de celui du Saint-Esprit.

« Parmi les sujets qui ont illustré cette branche, on distingue :

« 1° CHARLES, Marquis de Moÿ, Châtelain de Beauvais, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, qui, du mariage qu'il contracta avec Catherine DE SUZANNE, fille de Jacques, Comte de Cerny, Chevalier des Ordres du Roi, & de Françoise DE LA CHAMBRE, eut une fille unique nommée CLAUDE, Marquise de Moÿ, laquelle épousa, en premières noces, Georges DE JOYEUSE, fils de Guillaume, Maréchal de France, & en secondes noces, Henry DE LORRAINE, Comte de Chaligny, fils de Nicolas, Comte de Vaudemont, Duc de Mercœur, & de Jeanne DE SAVOIE *(c)*, & frère de Louise DE LORRAINE, femme de HENRI III, Roi de France *(d)*;

« Et 2° CHARLES de Moÿ, Chevalier, Seigneur de la Mailleraye, Gouverneur de Saint-Quentin & du pays de Caux, Grand-Maître des Eaux & Forêts de Normandie, Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, Vice-Amiral de France, qui épousa Catherine DE DREUX, Dame d'Esneval & de Pierrecourt, fille de Jacques, Baron d'Esneval, issu de la Maison royale de France, par Robert de France, Comte de Dreux & du Perche, cinquième fils du Roi Louis VI, dit *le Gros*.

« Les alliances principales de la Maison de Moÿ sont celles : D'AILLY, DE BARBANÇON, DE LA BAUME-MONTREVEL, DU BIEZ, DE CHABANNES, DE CHIN, DE DREUX, D'ESPINAY-SAINT-LUC, D'ESTOUTEVILLE, DE GRIMONVILLE, DE LA HEUSE, DE

(a) P. d'Hozier relate en outre un Grand Maître Surintendant des Postes & Courriers du Royaume, &, d'après une phrase *mal conçue* de ce Généalogiste, La Chenaye-Desbois compte « *un Grand Maître de l'Artillerie durant les guerres civiles de la Ligue* », fonctions que remplit M^r^ d'Espinay-Saint-Luc, *sous les ordres duquel* avait été François de Moÿ, auteur de la branche de Richebourg. Il y a donc là une erreur. Du reste le P. Anselme ne porte aucun membre de la Maison de Moÿ revêtu de cette charge, pas plus que de celle de Grand Chambellan de France que Colliette (déjà cité) attribue à Jacques de Moÿ, qui épousa Jacqueline d'Estouteville en 1473, & auquel d'Hozier donne seulement le titre de Chambellan de Louis XI.

« (b) L'ordre de Saint-Michel fut institué en 1469 pour trente-six Chevaliers, & jusqu'au règne de Henry II ce nombre n'a jamais été complet. » Nous ajouterons à cette note de Chérin, qu'en comptant les nominations dont elle a été postérieurement honorée, la Maison de Moÿ a donné en tout quatorze Chevaliers de Saint-Michel, y compris ses quatre Chevaliers du Saint-Esprit revêtus des deux colliers suivant les statuts de l'Ordre.

(c) C'est là une erreur : il était fils, non de Jeanne de Savoie, seconde femme du Duc de Mercœur, mais de Catherine (*alias* : Claude) de Lorraine-Aumale, sa troisième femme.

(d) Cette Reine de France, dont Claude de Moÿ avait l'honneur de devenir belle-sœur, était née du premier mariage du Duc de Mercœur avec Marguerite d'Egmond.

LA HAYE, DE JOYEUSE, DE LORRAINE, DE MAILLY, DE PELLEVÉ, DE PIENNES, DE RONCHEROLLES, DE ROUVROY-SAINT-SIMON, DE SOYECOURT, DE LA VIEUVILLE & autres.

« La feconde branche de la Maifon de Moÿ, connue fous la dénomination des Seigneurs de Sons, terre fituée dans l'élection de Laon, fans avoir brillé du même éclat que la première n'en préfente pas moins dans fes titres les caractères d'une origine diftinguée. Conftamment dévouée à la profeffion des armes, elle a jouï des honneurs de la chevalerie, dès les commencemens de cette inftitution, & a contracté des alliances illuftres.

« Il s'étoit élevé des doutes fur la communité de l'origine de la branche des Seigneurs de Sons avec celle des Seigneurs de Moÿ, mais cette jonction que l'identité des armes & une reconnaiffance mutuelle de parenté faifoit regarder déjà comme très-vraifemblable, a été démontrée par la repréfentation de diverfes chartres dont on va donner l'extrait.

« Feu M. Chérin, qui n'en avoit point eu connaiffance, avoit déjà dit, dans un Mémoire dreffé en 1783 (*a*), fur la généalogie des Seigneurs de Sons, que, fans prononcer fur la communité de leur origine avec la Maifon de Moÿ, énoncée comme certaine dans le *Nobiliaire de Champagne,* compofé par M. de Caumartin en 1668, il fe contentoit d'obferver qu'elle étoit favorifée par leurs armes, qui font les mêmes à l'exception du Franc-Quartier qui annonce une brifure de cadet & par la proximité des terres de Moÿ & de Sons qui ne font diftantes l'une de l'autre que de trois à quatre lieues (*b*).

« Premiers fujets connus de la branche de Sons :

« THIERRY de Sons, Chevalier, fut préfent à la donation faite en 1169 par Wauthier de Ifea, Chevalier, à l'abbaye d'Honnecourt.

« ROBERT de Sons confirma en 1160 (*c*), du confentement d'Helvide, fa femme, & de THOMAS & PIERRE, fes fils, à l'abbaye de Thenailles, à quelques lieues de Sons, des acquifitions que ce monaftère avoit faites dans fa mouvance.

« Femme, HELVIDE.

« 1. THOMAS de Sons, Chevalier, Seigneur de Sons & de Moÿ, fut préfent à la confirmation faite en 1160 par Robert, fon père, en faveur de l'abbaye de Thenailles, & à celle de 1177 (*d*) par Agnès, femme de Clairembault de Berlaincourt, d'une donation faite en 1171, à cette abbaye par le même Clairembault; ratifia l'accord paffé en 1187 (*e*) par Pierre, fon frère, & ne vivoit plus en 1224, & qui eft rappellé dans une vente confentie par Élifabeth de Sons, Dame de Saint-Valery, fa fille, & dans une ratification faite en 1226 (*f*), par Raoul, Seigneur de Sons, fon fucceffeur à cette terre (*g*).

« Femme, N.

(*a*) Et envoyé au Duc de Coigny le 1er Mai 1783 pour les honneurs de la Cour.

(*b*) De plus, il reconnaît à la branche de Sons les titres de Marquis, Comtes & de Vicomtes de Moÿ, & c'eft fous celui-ci qu'il valut à Hyacinthe de Moÿ de Sons, Vicomte de Moÿ, troifieme fils de Charles-Salomon de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ (voir plus loin, XIe & XIIe degré, pp. 17 & 18), d'être préfenté à la Cour le 15 Mai 1783, & d'avoir, depuis, l'honneur de monter dans les carroffes du Roi & de chaffer avec Sa Majefté. *Gazette de France* du 20 Mai 1783, art. *Verfailles.* — *Mercure de France* du 6 Septembre 1783. — Liftes des honneurs de la Cour par la Marquife de Créquy, *Mémoires,* t. X, p. 102; Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel de France,* t. II, p. 469; Courcelles, *Dictionnaire de la Nobleffe de France,* t. I, p. 408, & Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe,* 1849-1850, p. 300.

(*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Cartulaire de l'abbaye de Thenailles, à la Bibl. nationale, mff., latin 5649.

(*g*) Thomas de Sons, conjointement avec Pierre, fon frère (*ego Thomas de Sons, Miles, & Petrus, meus frater*) firent don, au mois d'Août 1176, de la quatrième partie de la terre de Barax & de Baldafam, à l'abbaye de Saint-Fulcien, laquelle terre avait appartenu à Robert de Sons, Chevalier, leur père. (Original en parchemin aux archives de M. le Marquis Adolphe de Moÿ, vifé par Pavillet.)

« Élisabeth de Sons fit une vente, le famedi après la fête de Sainte-Agathe, au mois de Février 1224, [à l'églife de Saint-Nicolas de Villebogis], dans laquelle elle rappelle Thomas de Sons, Chevalier, Seigneur de Moÿ, fon père (*a*).

« 2. Pierre de Chatillon, fut préfent à la confirmation faite en 1160 par Robert, Seigneur de Sons, fon père, en faveur de l'abbaye de Thenailles, & confentit un accord en 1187, en préfence de Thomas, Seigneur de Sons, fon frère. Il eft avec raifon préfumé père de Robert, qui fuit, conformément aux ufages reçus alors de donner aux enfants les noms propres de leur ayeul.

« Robert de Chatillon, Chevalier, Seigneur de Sons & de Chatillon, fit un échange en 1219 (*b*) en préfence de fa femme Marguerite, & de Raoul, Seigneur de Sons, fon oncle; confentit un accord, avec Enguerand, Sire de Coucy, & ne vivoit plus en 1252, que Baudoin, Chevalier, Seigneur de Moÿ (*c*), fon coufin (*confanguineus*), fit une vente dans laquelle il eft fait mention de lui & d'Aveline, fa feconde femme (*d*).

« 3. Raoul, Seigneur de Sons, confirma l'échange fait en 1219 par Robert de Chatillon, fon neveu.

« L'identité d'origine eft donc prouvée comme on vient de le voir : 1° par l'acte de 1224, dans lequel Thomas de Sons eft qualifié Seigneur de Moÿ, & 2° par celui de l'année 1252, dans lequel Baudoin, Seigneur de Moÿ, qualifie Robert de Sons de fon coufin du même fang (*confanguineus*).

« On trouve encore, après ceux-ci, ces fujets dans l'ordre chronologique :

« Héméric de Sons, Chevalier, fut préfent & fcella de fon fceau, avec Rotrou de Montfort, Guillaume de Silly, Barthélemy de l'Ifle & Bouchard, Comte de Vendôme, l'ordonnance donnée à Saumur, le mardi après le troifième dimanche de carême 1250, par Charles, Comte d'Anjou & de Provence;

« Jean de Sons, Chevalier, fit une donation, conjointement avec Isabeau, fa femme, aux religieux du couvent de Sainte-Catherine du Val des Écoliers à Paris, au mois de Février 1289, dans laquelle ils nomment Raoul & Robert de Sons, Damoifeaux, leurs enfants (*e*); rien ne s'oppofe à ce que ce Robert foit le même que Robert de Sons, Chevalier, lequel fit une vente en 1305, avec Jeanne de Montmorency, fa femme;

« Armand de Sons, Sire de Loys, affifte à une donation faite, le mardi après la fête Saint-Mathieu 1299, par Mahaut d'Artois à Othon, Comte Palatin de Bourgogne, fon mari (*f*);

« Robert de Sons, Chevalier, rapporté cy-deffus, fit une vente en 1305, conjointement avec Jeanne de Montmorency, fa femme (*g*);

(*a*) Original en parchemin aux mêmes archives, vifé par Chérin.

(*b*) Cartulaire de l'abbaye de Thenailles. — Dans fon *Palais de Verfailles, Mufée des Croifades*, t. III, 2e partie (Paris, 1863), art. *Fontenay*, pp. 23 & 24, Amédée Boudin relate qu' « une charte de Henri Ier, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, cite une donation faite à l'abbaye de Tornfon par Milon de Fontenay, Chevalier « normand, Mélifandre, fa femme, Robert de Fontenay, leur fils, & Robert de Moÿ ; & confirmée en Juin 1248. » Des différents perfonnages du nom de Robert de Moÿ ou Robert de Sons, celui-ci, Robert II de Sons, eft le feul qui paraiffe avoir vécu en 1248 & auquel par fuite femble fe rapporter la charte en queftion. Il n'y eut que deux Robert dans la branche aînée : le premier vivait à la fin du XIIe & au commencement du XIIIe fiècle; le fecond, était mort en 1224, d'après Colliette. Des trois Robert de Sons, comme il eft dit plus haut, p. 7, note (*e*), Robert Ier était mort dès 1165, & Robert III ne devait pas encore être né en 1248.

(*c*) Ce Baudouin de Moÿ, chef de la Maifon à cette époque, eft celui qui époufa Mahaut de Moüy, héritière de Moüy, en Beauvaifis, fa coufine de la branche *au Sautoir*. Voir plus haut, p. 3.

(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original en parchemin, vifé par Chérin.

« L'Allemand de Sons, Chevalier-Bachelier, se trouva avec sa compagnie composée de cinq Écuyers, au nombre desquels on voit Pierre de Sons, son parent, sous les ordres de Sires d'Aveines & de Briquebec, Maréchaux de France, envoyés sur les frontières de Flandres & de Hainaut en 1339;

« Conrart de Sons, Écuyer de la compagnie du Comte de Joigny passée en revue le 12 Avril 1347;

« Jean de Sons, l'un des Écuyers de la compagnie de Jean de Vienne, Chevalier, parti avec sa compagnie, le 23 Mai 1373, pour aller défendre la ville d'Harfleur au pays de Caux.

« La filiation n'est rigoureusement établie que depuis Robert de Sons, Chevalier, qui va suivre. La chronologie, d'accord avec la nomenclature, nous porte à croire qu'il étoit petit-fils de Robert de Châtillon, rapporté cy-dessus, & mort vers l'an 1250.

PREMIER DEGRÉ.

« Robert de Sons, Chevalier, Seigneur de Chaloël, fut arbitre du différend qui s'étoit élevé entre Robert de Missy, Écuyer, & Jean de Missy au sujet de leur droit respectif sur la seigneurie de Missy, & le termina par sa sentence arbitrale du mercredi avant la Fête-Dieu 1327. Il servit en 1340, en qualité de Chevalier-Bachelier, avec deux Écuyers de sa compagnie, sous les ordres des Sires d'Aveines & de Briquebec, Maréchaux de France, envoyés sur les frontières de Flandres & de Hainaut, & ne vivoit plus le samedi avant la fête de Saint-Jacques & de Saint-Christophe 1349, qu'il est rappelé dans un compromis passé par Jean, son fils.

« Femme, N. [Peut-être Jeanne de Montmorency, citée plus haut, p. 7.]

« Jean de Sons, qui suit.

II. DEGRÉ.

« Jean (*a*) de Sons, IIe du nom, dit *Leleu*, Chevalier, Sire de Chalouel, Vicomte d'Affigné, fut présent, avec Isabel, sa femme, à la ratification faite, au mois d'Avril après Pasques 1347, par Goulard, Sire de Moÿ, Chevalier, & Marie, sa femme, d'un amortissement de rentes fait par eux (*b*). Cet acte lui donne la qualité de *Monseigneur*. Il étoit en procès avec Jean d'Ailly, Sire de Péquigny, au sujet du droit d'usage qui lui appartenoit dans les bois de ce dernier & de la possession de la foi & hommage de plusieurs particuliers dans laquelle il prétendoit devoir être maintenu comme successeur de feu *Monseigneur Robert de Sons, Chevalier, son père*. Pour terminer ce procès, il passa un compromis le samedi avant la fête de Saint-Jacques & Saint Christophe 1349, & le scella de son sceau (*c*), & étoit mort avant l'an 1390, qu'il est rappellé avec sa seconde femme dans la cession faite par Thomassin, son fils. On ignore de laquelle de ces deux alliances il étoit issu.

« 1re femme, Isabelle, dont le nom de famille est ignoré, assista à l'acte de ratification faite au mois d'Avril 1347.

(*a*) C'est par lui que Caumartin commence la filiation, mais il le confond (comme prénom), avec son frère Guillaume de Sons, dit aussi *Leleu*, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, &c., qui prit part à la défense d'Harfleur contre les Anglais, le 23 Mai 1373, avec Jean de Vienne & autre Jean de Sons cité plus haut. Ce Guillaume avait épousé N. de Montauban, fille de Jean de Montauban, Seigneur de Basentin, & de Marguerite de Chambly, Dame de Ronquerolles; il n'en eut qu'un fils, Pierre de Sons, Écuyer, Seigneur de Commanchon, lequel n'eut qu'une fille, Marie de Sons, mariée à Robert d'Esquennes, Chevalier, Vicomte de Poix en 1381. Guillaume & Jean II de Sons avaient en outre un frère puîné, Evrard de Sons, Prévôt de Saint-Quentin en 1377, resté sans alliance. Nous mentionnerons enfin, comme contemporain, Simon de Sons, également omis par Chérin. Le Trésor de Dom Villevieille contient plusieurs chartes relatives à ces personnages.

(*b*) Original en parchemin, visé par Chérin. — (*c*) Original en parchemin, visé par Pavillet.

« 2ᵉ femme, Jeanne DE LA MOTTE, étoit morte le lundi après la Saint-Remy 1390.
« 1. THOMASSIN de Sons, qui continue la poſtérité.
« 2. CLARIN de Sons, eſt nommé dans le retrait lignager fait par Thomaſſin de Sons, ſon frère, le 21 Février 1396.

III. DEGRÉ.

« THOMASSIN de Sons, Écuyer, Seigneur de Pommery, abandonna, par acte paſſé le lundi après la Saint-Remy 1390, à Jeanne de la Guercie deux arpents de prés, pour la dédommager de vingt ſols tournois de rente annuelle & perpétuelle hypothequée ſur une maiſon ſituée à Saint-Quentin, vendue à la ditte Jeanne par feu *Meſſire Jean de Sons, Chevalier, ſon père* (a); fit le retrait, le 21 Février 1396, de la maiſon, terre & appartenances de Pommery, vendues par Clarin de Sons, ſon frère, à Jean, dit *Maillefer*, d'Amerval, Écuyer, Seigneur de Parpes; fut préſent en qualité d'homme de fief de Nicolas Stançon, Écuyer, Seigneur de Marteville, & ſcella de ſon ſceau l'inveſtiture donnée par ce dernier le 7 Février 1404 (vieux ſtyle); fit une déclaration, conjointement avec le même Nicolas Stançon, le 15 Juillet 1405, devant le Lieutenant du Grand ſcel du bailliage de Vermandois, & eſt rappelé dans l'acquiſition faite après ſa mort, le 20 Novembre 1454, par PHILIPPES de Sons, ſon fils.
« Femme, N.
« PHILIPPES de Sons, Écuyer, dont on va parler.

IV. DEGRÉ.

« PHILIPPES de Sons, Écuyer, Seigneur de Pommery, fournit en 1448 l'aveu d'un fief ſitué à Vaux, en Vermandois, racheta en 1454 ſes biens fonds ſitués à Pommery, qui avoient appartenus à Thomas de Sons, ſon père, & teſta les 1 & 2 Septembre 1465. Il eut pour contemporain LOUIS de Sons, Abbé de Saint-Léger de Soiſſons, & MARIE de Sons, Dame de Rogy & Commanchon, qui donna en 1446 à Marguerite de Montmorency dénombrement de pluſieurs fiefs relevant de la ſeigneurie de Breteuil.
« Femme, Marie POILLETE (b), eſt nommée dans le rachat fait par ſon mari le 20 Novembre 1454.
« 1. ADAM de Sons, Prêtre, Chapelain de la communauté de Saint-Quentin, qui rendit aveu en 1465 à l'abbaye de Royaumont d'un bien ſitué à Pommery & ſcella cet acte de ſon ſceau repréſentant *un Frété & un Franc-Quartier chargé d'une Croix recroiſettée ou Anille.*
« 2. ANTOINE de Sons, dont le ſort eſt ignoré.
« 3. JEAN de Sons, qui ſuit.
« 4. PHILIPPES de Sons, qui fut légataire de ſon père en 1465.

V. DEGRÉ.

« JEAN de Sons, IIIᵉ du nom, Écuyer, Seigneur de Pommery, fut fait légataire de ſon père les 1ᵉʳ & 2ᵉ Septembre 1465. Il fournit aveu, à l'Abbé de Royaumont,

(a) Original en parchemin, avec certificat de Pavillet. Cet acte, comme le certifie Pavillet, « prouve que Thomaſſin de Sons était fils de feu Meſſire Jehan de Sons, dit *Leleu*, Chevalier, & de feue Madame Jehanne de la Motte ». D'après cet acte, Jean de Sons aurait donc eu ſes enfants de ſon ſecond lit.
(b) Caumartin lui donne pour femme Antoinette POSTEL.

en 1477 de biens situés dans la terre de Pommery; en rendit un autre la même année à Jean de Rouvroy, Seigneur de Saint-Simon, d'un fief qu'il possédoit en toute justice, mouvant de la seigneurie de Vaux, & ne vivoit plus le 29 Avril 1483, que sa veuve, en qualité de tutrice de JEANNET de Sons, son fils, donna au même Abbé de Royaumont dénombrement d'un fief situé à Pommery.

« Femme, Marie DE PARTENAY, qui, étant veuve, donna à l'abbaye de Royaumont en 1483 dénombrement d'un fief situé à Pommery.

« JEAN de Sons, qui suit.

VI. DEGRÉ.

« JEAN de Sons, IVe du nom, Écuyer, Seigneur de Pommery, Ronquerolles & en partie de Beauvoir, étoit sous la tutelle de Marie de Partenay, sa mère, en 1483; il rendit aveu en 1508 à Nicolas de Moÿ, Chevalier, Baron de Moÿ & de Ribemont (*a*), d'un fief situé à Pommery mouvant de ce dernier à cause de la seigneurie de Ribemont, & fit son testament en 1539, dans lequel il rappela son père, & demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Quentin. Il est fait mention de lui dans l'accord passé, le 19 Octobre 1559, par sa veuve, & dans le partage qu'elle donna à leurs enfants le 21 du même mois (*b*).

« Femme, Florence DES FOSSEZ (*c*), est nommée dans le testament de son mari de l'année 1539; passa un accord avec ses enfants le 19 Octobre 1559, & leur partagea, le 21 du même mois, les biens qui leur étoient échus par le décès de leur père.

« 1. FRANÇOIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, Vicomte de Monanteuil [ou Monampteuil], Lieutenant au gouvernement de Saint-Quentin, passa un accord avec sa mère & ses frères le 19 Octobre 1559; se trouva en 1575 à la montre faite à Saint-Quentin des gens de guerre commandés par M. de Moÿ (*d*), Gouverneur de cette ville, & mourut le 17 Juin 1569 (*e*).

« Femme, Florence [*aliàs* : Jeanne] DE ROMMERY DE FRESSENCOURT, fille de Jean DE ROMMERY, Seigneur de Fressencourt.

« FRANÇOIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Ronquerolles, Vicomte de Monanteuil, Écuyer d'Écurie du Roi, Capitaine de cent hommes de guerre, Lieutenant au gouvernement de Saint-Quentin, lequel épousa [par contrat du 4 Novembre 1597] Jeanne [*aliàs* : Marie]

(*a*) Alors chef de toute la Maison.

(*b*) Il mourut le 24 Février 1541, & sa femme le 10 Juillet 1570, & furent inhumés dans le chœur de l'église des Sœurs grises, devant le maître-autel, à Saint-Quentin.

(*c*) Consulter sur cette ancienne Maison de Picardie sa filiation par La Chenaye-Desbois, où se trouve relatée une autre alliance avec la branche de Moÿ de Sons, omise par Chérin, mais rapportée plus loin (note *e*, p. 14) à son rang d'après Caumartin. La Chenaye-Desbois relate de plus dans cette généalogie une alliance avec la famille DE SISSY, qu'il déclare être *une branche cadette de la Maison de Moÿ*, représentée au XVe siècle par Marie DE SISSY, mariée, le 5 Mai 1413, à Philippe DES FOSSEZ, Seigneur de Chouy, & par son frère Jean DE SISSY, Chevalier, qui épousa, peu de temps après, Jeanne DE MARLE, fille de Henri LE CORGNE, *dit* de Marle, Chancelier de France, tous deux nés du mariage de *Monseigneur* Jean, *dit* Allemand DE SISSY, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Noble Dame *Madame* Jeanne DE FAYEL. La famille de Sissy s'est éteinte en la personne de Jeanne DE SISSY, qui légua en 1490 à Nicolas DES FOSSEZ, son neveu à la mode de Bretagne, sa terre de Sissy, qui devint ainsi dans la Maison des Fossez l'apanage de celle de ses branches à laquelle s'est précisément alliée depuis la branche de Moÿ de Sons.

(*d*) Charles, pour qui Henri III érigea le Marquisat de Moÿ en 1578, & qui fut père de Claude, Princesse de Lorraine.

(*e*) Son épitaphe, ainsi que celles de son fils François & de son frère, Bon de Sons, sont rapportées dans le manuscrit de Quentin de La Fons, intitulé : *Histoire particulière de l'église de Saint-Quentin*, & publié par Ch. Gomart (1854-1856), t. Ier, pp. 95-96 & 109. Cet ouvrage mentionne souvent, d'autre part, les Seigneurs de Moÿ & de Sons.

DE BARIZEY, & mourut fans poftérité [le 23 Octobre 1636], après avoir difpofé, par fon teftament de l'année 1635, de la terre de Pommery en faveur de LOUIS & de JEAN de Sons, fes neveux à la mode de Bretagne, rapportés cy-après.

« 2. CHARLES de Sons, Seigneur de Vaux, Homme d'armes de la compagnie de M. le Duc de Vendôme, paffée en revue à Sens le 21 Janvier 1554. Il époufa Françoife MIDDELET, & fut tué à la journée de Saint-Quentin en 1557 (*a*), près la perfonne du Duc d'Anghuien [Enghien]. Il ne laiffa point de poftérité.

« 3. JEAN de Sons, Écuyer, Seigneur de Vaux, fut fait légataire de fon père le 14 Février 1539; reçut le partage qui lui fut donné par fa mère le 21 Octobre 1559; fervit d'abord en qualité d'Archer de la compagnie de M. le Duc de Bouillon, enfuite en celle d'Homme d'armes de la même compagnie (*b*). Il eut de fa femme, dont le nom eft ignoré (*c*) :

« ÉLISABETH de Sons, femme de Pierre DE RIENCOURT, Seigneur de Parfondreux [Parfondru], Rouvroy & de la Croix.

« 4. BON de Sons, Seigneur de la Saufaye, qui embraffa l'état eccléfiaftique & fut Chanoine de Saint-Quentin (*d*).

« 5. ONOFRIEU de Sons, qui continue la poftérité.

« 6, 7, 8, 9 & 10. PÉRONNE, MADELAINE, BARBE, FRANÇOISE & BARBETTE de Sons, dont les quatre dernières furent Religieufes (*e*).

VII. DEGRÉ.

« ONOFRIEU ou ONUFRE de Sons, Chevalier, Seigneur de Ronquerolles, Savy, Montfauxel, Barizey, Ribaufontaines, Vendières & autres places, n'étoit pas encore né lors du teftament de Jean de Sons, fon père, de l'année 1539. Il reçut le partage qui lui fut donné ainfi qu'à fes frères par Florence des Foffez, leur mère, le 21 Octobre 1559; fut porteur, avec Bon, fon frère, de la procuration qui leur fut paffée, le 7 Novembre 1564, par Jean de Sons, Écuyer, Seigneur de Vaux, fon frère; affifta en 1597 au contrat de mariage de FRANÇOIS de Sons, fon neveu, & mourut avant le vingt & un Janvier 1622.

« Femme, Marie DE BARIZEY (*f*), mariée par contrat du 14 Janvier 1592, au dit Onofrieu de Sons (étant veuve d'honoré Seigneur Bon DE ROUCY, Écuyer, Seigneur de Maure, de Termes & de Vauheuil); après la mort de ce dernier, elle convola en troifièmes noces avec Jean D'AVER[H]OULT, Seigneur de Liry & de Guincourt.

« 1. FRANÇOIS de Sons, dont on va parler.

(*a*) J.-François d'Hozier neglige de relater cette mort dans *L'Impôt du fang*.

(*b*) Caumartin le qualifie de Premier Gentilhomme du Duc d'Enghien & d'Enfeigne de la compagnie de Gendarmes de M. de Jametz, & le dit non pas troifième, mais fecond fils de Jean IV de Sons.

(*c*) D'après Caumartin, elle s'appelait Claude DU SART, & il en eut une première fille MARIE de Sons, qui époufa Charles DE PAVANT, Seigneur de Taify.

(*d*) Il décéda le 13 Janvier 1602. Son épitaphe, & auffi Caumartin, le qualifient de Prieur, Seigneur & Vicomte de Gify.

(*e*) Caumartin ne cite que deux filles : FRANÇOISE, mariée à Pierre DES FOSSEZ, Seigneur de Richemont, fon oncle, frère de Florence des Foffez, fa mère (voir ci-deffus p. 13, note *c*), & MARIE, epoufe de Charles DE MERELESSART, Seigneur de Miffy.

(*f*) Barizey ou Barizy (comme Cherifey ou Cherify). Cette famille s'eft éteinte dans la branche de Moÿ de Sons, en lui portant la terre de fon nom; elle jouiffait des avantages réfervés en Lorraine *à l'ancienne chevalerie du pays*; & c'eft en raifon de cette defcendance que Charles-Salomon de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, obtint la reconnaiffance de *fon droit d'apportionnement* devant le Confeil d'État de Lorraine par arrêt du 20 Août 1748. (Voir plus loin, XI[e] degré, p. 17.)

« 2. Bon de Sons, Seigneur de Barizey, dont on ignore le fort (*a*).

« 3. Rachel de Sons, mariée à honoré Seigneur Jacques d'Aver[h]oult, Seigneur de Montois.

VIII. DEGRÉ.

« François de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel & de Pommery, fit un échange de biens fonds, le 9 Mars 1627, avec Rachel de Sons, fa fœur, femme de Jacques d'Aver[h]oult, Seigneur de Montois, & ne vivoit plus le 16 Mai 1637, qu'il eft rappelé dans une acquifition faite par fa veuve, dans le contrat de mariage de Louis de Sons, fon fils aîné, du 27 Février 1646, & dans le partage de fes biens du 8 Mai 1648.

« Femme, Ifabel de Mailly, fille de Charles de Mailly, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Notre-Dame, Méraulieu, Feuillaines & autres places, Sénéchal de Vermandois, & de Catherine de Crécy, mariée par contrat du 21 Janvier 1622. Étant devenue veuve, elle convola en fecondes noces avec Charles d'Épineul, Chevalier, Seigneur de Fontenay, & mourut avant le 31 Mars [le 12 Février] 1642.

« 1. Louis de Sons, Chevalier, qui fuit.

« 2. Jean de Sons, Chevalier, Seigneur de Barizey, Pommery, lequel fut maintenu dans fa nobleffe par jugement des Commiffaires de la recherche de la généralité d'Amiens du 26 Juillet 1667, & eut d'une alliance inconnue (*b*) :

« Charles-Marius de Sons, âgé d'environ quatre ans en 1666 (*c*), & François de Sons, né du 24 Novembre 1666 au 26 Juillet 1667 (*d*).

« 3. Anne de Sons, mariée à Charles de Riencourt, Chevalier, Seigneur de Drofney [Drofnay].

« 4 & 5. Françoise & Marie de Sons, dont la deftinée eft ignorée (*e*).

IX. DEGRÉ.

« Louis de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel & puis de Pommery, par le teftament de François de Sons, Vicomte de Monanteuil, fon oncle à la mode de Bretagne, du 12 Décembre 1635; Capitaine au régiment de Turenne-infanterie, fut mis avec fes frères & fœurs fous la tutelle d'Ifabel de Mailly, fa mère, le 22 Novembre 1635; fut émancipé le 31 Mars 1642; partagea les biens de fes père & mère le 8 Mai 1648; fit hommage, le 21 Décembre 1663, à Charles, Duc de Lorraine, de la moitié de la feigneurie de Vendières, & fut maintenu dans fa nobleffe par jugement de M. de Caumartin, Intendant de Champagne, rendu le 8 Mars 1668 (*f*), fur les titres qui la prouvoient, avec filiation depuis 1367, & la généalogie qui accompagna ces titres affura formellement qu'il étoit iffu des anciens Seigneurs de Sons, *cadets de la Maifon de Moÿ*. Il mourut avant le 26 Octobre 1697 (*g*), qu'il eft rappellé dans le contrat de mariage de Charles-Louis, fon fils,

(*a*) Il n'eut pas de poftérité de fa femme Philippe de la Marche-des-Comtes, fille du Gouverneur de Sedan. (Caumartin.)

(*b*) Il eut pour femme Claude de Pavant, fœur cadette de fa belle-fœur.

(*c*) Mort fans alliance le 23 Mai 1692.

(*d*) Mort fans poftérité après 1728. Il eut encore un frère, Jean, mort fans poftérité, & deux fœurs : Anne-Marie, mariée à Jacques de Langlois, Chevalier, Seigneur de Brouchy, & Gabrielle, morte fans alliance.

(*e*) La première fut Religieufe à Vitry, la feconde mourut fans alliance.

(*f*) Original fur parchemin aux archives de M. le Marquis A. de Moy, avec certificat de Guiblet du 22 Novembre 1736, vifé par Bignon le 27 Fevrier 1737.

(*g*) Il mourut, au château de Montfauxel, le 1er Juin 1692.

auquel sa veuve assista, ainsi que dans le partage de la terre de Vendières, fait le 6 Juillet 1699, entre ses enfants.

« Femme, Élisabeth DE PAVANT (*a*), fille de Claude, Chevalier, Seigneur de la Croix & de Tanon, mariée par contrat du 27 Février 1646, assista au contrat de mariage de Charles-Louis de Sons, son fils, le 26 Octobre 1697, & est nommée dans le partage de la seigneurie de Vendières fait le 6 Juillet 1699, entre ses enfants (*b*).

« 1. CHARLES-SALOMON de Sons, Chevalier, Seigneur de Pommery, Montfauxel & Vendières, lequel fut page du Maréchal de Schulemberg en 1666, assista au contrat de mariage de Gabrielle-Innocente de Sons, sa sœur, le 3 Février 1688, & mourut sans alliance [en 1725].

« 2. CHARLES de Sons, est nommé dans une production de titres faite en 1666 par Jean de Sons, son oncle.

« 3. CHARLES-LOUIS de Sons, qui suit.

« 4. FRANÇOIS de Sons, nommé dans le jugement de maintenue de noblesse obtenu par son père le 8 Mars 1668.

« 5. LOUIS de Sons, dont on ignore la destinée.

« 6. JEAN de Sons, auteur de la branche des Seigneurs de Montfauxel & de Meraulieu, rapportée cy-après.

« 7. ÉLISABETH de Sons, dont la destinée est également inconnue (*c*).

« 8. GABRIELLE-INNOCENTE de Sons, mariée, par contrat du 3 Février 1688, à Charles DE BOY, Écuyer, Seigneur de Fresne, fils de Jean, Écuyer, Sieur du même lieu, & de Nicole PARISOT.

« 9 & 10. ANNE & N... de Sons, dont on ignore également le sort.

X. *DEGRÉ.*

« CHARLES-LOUIS de Sons, Chevalier (*d*), Seigneur de Jussy, Vendières & de Tailly en partie, Lieutenant au régiment de Turenne, partagea, le 8 Juillet 1699, avec Jean de Sons, son frère, la succession de leur père & mère; fit hommage au Duc de Lorraine, le 30 Mars 1703, de la partie de sa terre de Vendières relevant de ce Prince, & mourut le 29 Janvier 1720, âgé de 67 ans. Il est rappellé dans le partage de la succession de Charles-Salomon de Sons, son frère, fait le 15 Novembre 1726, par sa veuve, tutrice de leurs enfants, & dans l'acquisition du 22 Août 1728, faite par la même.

« Femme, Gabrielle-Angélique DE RICLOT, Dame de Tailly, fille d'Antoine-Gabriel, Écuyer, Seigneur de Tailly & autres lieux, & de Marguerite DE FROIMOND, mariée par contrat du 6 Octobre 1697; étant devenue veuve en 1726, elle partagea, en qualité de tutrice de ses enfants, la succession de Charles-Salomon de Sons, son beau-frère, & fit une acquisition en la même qualité le 22 Août 1728 (*e*).

« 1. CHARLES-SALOMON de Sons, dont on va parler.

« 2. LOUIS de Sons, *appellé* Comte de Moÿ de Sons, Chevalier, étoit avec ses frères & sœurs sous la tutelle de sa mère les 22 Mai 1721 & 15 Novembre

(*a*) Branche des premiers Vicomtes de Buzancy.

(*b*) Elle mourut le 7 Juin 1698.

(*c*) Elle épousa, le 12 Septembre 1684, Philippe-César DE FOUGÈRE, Chevalier, Seigneur d'Ore, veuf d'Anne de Bezannes.

(*d*) Il est qualifié ainsi : « né Marquis de Mouy de Sons », dans les preuves de noblesse faites par ses deux petits-fils pour leur admission aux Cadets-Gentilshommes du Roi Stanislas (voir plus loin page 18, note *b*).

(*e*) Elle mourut le 7 Avril 1741, âgée de 66 ans.

1726; affifta en 1731 au contrat de mariage de Charles-Salomon, fon frère aîné, & partagea avec lui la fucceffion de fon père le 4 Mai 1733 (*a*).

« 3. Anne-Françoise de Sons, mariée avec Louis d'Arodes de Tournouna, Écuyer.

« 4 & 5. Marie-Madelaine & Marie-Anne de Sons, mortes fans alliances.

XI. DEGRÉ.

« Charles-Salomon de Sons, Chevalier, *appellé* Marquis de Moÿ (*b*), Seigneur de Vendières, Douilly, Vaux & Tailly, fut baptifé le 19 Décembre 1699, dans l'églife paroiffiale de Tailly, au diocèfe de Rheims; uni à fa mère, partagea, le 15 Novembre 1726, avec Charles de Sons, fon coufin germain, la fucceffion de Charles-Salomon de Sons, fon oncle; rendit hommage au Duc de Lorraine, le 13 Juin 1730, de la partie de la feigneurie de Vendières qui relevoit de ce Prince; obtint, conjointement avec Louis de Sons, fon frère, un arrêt du Confeil du Duc de Lorraine, le 20 Août 1748, contre leurs fœurs qui demandoient le partage dans la feigneurie de Vendières auquel ils prétendoient ne devoir point être admifes fuivant la coutume générale de Lorraine, par laquelle entre Gentilshommes les mâles excluoient les femelles, qui ne pouvoient prétendre qu'à un apportionnement; ils ajoutoient que ce ferait en vain qu'on leur contefteroit leur qualité de Gentilhomme, *puifqu'ils avoient l'avantage d'être iffus d'une branche cadette de la Maifon de Moÿ, à laquelle ils avoient fuccédé après l'extinction des mâles* (*des aînés*) de cette Maifon, &, en outre, defcendoient de Marie de Barizey, fille d'un Gentilhomme de l'ancienne Chevalerie. Par cet arrêt, il fut ordonné que les parties choifiroient des Gentilshommes de leur parenté pour régler cet apportionnement (*c*). Il mourut le 19 Décembre 1777, âgé de 78 [ans].

« Femme, Gabrielle de Montbéliard de Franquemont, de la Maifon de ce nom, qui rapporte fon origine aux anciens Comtes de Montbéliard (*d*), fille de Claude de Montbéliard, Comte de Franquemont, Seigneur de Courouve, Chambellan de Léopold, Duc de Lorraine, & de Barbe d'Aspremont (dont il y a eu une Ducheffe de Lorraine, époufe de Charles IV) (*e*), mariée par contrat du 24 Janvier 1731 (*f*).

(*a*) Il mourut, au château de Douilly, le 2 Août 1785, fans alliance. Il eut encore un fecond frère, Salomon de Sons, mort au fervice du Roi, dans le régiment de Poitou, au fiége de Saint-Sébaftien, le 31 Juillet 1719.

(*b*) C'eft également à lui que Chérin père fait remonter le titre de Marquis de Moÿ dans la branche de Sons, mais fon acte de naiffance le qualifie de *fils du Marquis de Moÿ de Sons*, titre reconnu également dans les preuves relatées ci-deffus, p. 16, note (*d*).

(*c*) Cet acte eft la confirmation d'un premier arrêt du Parlement de Paris du 17 Août 1747. Ces deux pièces font aux archives de M. le Marquis A. de Moÿ.

(*d*) Des Comtes fouverains de Montbeliard (de la feconde race) fondus dans les Wurtemberg (1397), c'eft-à-dire de la Maifon de Montfaucon, héritiere (1162) des premiers Comtes de Montbéliard de la Maifon d'Alface, à la fois Comtes de Moufon dès 1024, qui ont fourni, d'autre part, les deux illuftres branches des Comtes de Ferrette & des Comtes puis Ducs de Bar, Marquis de Pont-à-Mouffon. Des Montbéliard-Montfaucon, fortirent encore, entre autres branches illuftres, les Comtes de Saarbrück (de la feconde race) éteints en 1381 dans les Naffau-Weilbourg, & leurs cadets les Sires de Commercy, Comtes de Roucy & de Braifne. (*Confulter* Moréri, Dunod de Charnage, *Hiftoire du Comté de Bourgogne*, & J. Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine;* Nancy, 1850, pp. 84, 138 & 221.)

(*e*) Des Comtes régaliens d'Afpremont, Princes d'Amblife, *dits* Afpremont-à-la-Croix, que Laîné prête à la Maifon de Briey (en Lorraine) comme branche aînée, héritiere vers 1090 d'une première race d'Afpremont citée dès 860, avec les différentes verfions fur fa fabuleufe origine, dans les *Souverains du monde*, t. I, p. 651 (Laîné, *Archives de la Nobleffe*, t. VI, [*Nobiliaire de Champagne*], p. 6, & t. IX. *art.* Briey). Barbe-Françoife d'Afpremont, fille de Charles, Comte d'Afpremont, & de Gabrielle de Laubruffel, fut le dernier rejeton de la feule branche fubfiftante alors, appelée de Sorcy-Vandy, fortie de celle de Sorcy-Nanteuil, éteinte dans la Ducheffe de Lorraine, femme de Charles IV. Les Afpremont-Lynden fembleraient toutefois fe rattacher à cette Maifon dont ils portent la *Croix d'Or*, au lieu d'*Argent* fur *Gueules*.

(*f*) Elle mourut le 26 Juillet 1756, & fut inhumee dans l'églife paroiffiale de Saint-Mihiel, en Lorraine, dans le tombeau de fes ancêtres devant l'autel de Saint Fran[illegible] du chef de fa mere, elle était

XII. DEGRÉ.

« 1. Charles-Louis de Moÿ de Sons, Chevalier, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Afpremont, Seigneur de Tailly & autres terres (*a*), lequel eft né le 6 Août 1735, a été baptifé le 19 du même mois dans l'églife paroiffiale de Saint-Mihiel, au diocèfe de Verdun, eft entré dans la compagnie des Cadets-Gentilshommes du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, en ... (*b*).

« Femme, Marie-Marguerite-Françoife de Moÿ, fille de Jean-Baptifte, Baron de Moÿ, Seigneur d'Ardeuil, Maupas, Marvaux, Brières & autres lieux, & de Marie-Louife de la Simonne-Duhamel, mariée par contrat du 15 Novembre 1784 (*c*).

« 2. Louis-Joseph de Moÿ de Sons, baptifé le 11 Juin 1743, dans l'églife paroiffiale de Saint-Mihiel, au diocèfe de Verdun, a été d'abord Curé de Saint-Laurent à Paris, & nommé, le 19 Janvier 1783, Tréforier de la Sainte-Chapelle du Palais de la même ville (*d*).

« 3. Hyacinthe de Moÿ de Sons, Vicomte de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur de Tailly, Comte de Franquemont, Capitaine commandant au régiment d'Auftrafie, Chevalier de l'Ordre royal-militaire de Saint-Louis, lequel eft né le 8 Mai 1745 & baptifé le même jour dans l'églife paroiffiale de Saint-Mihiel, a été reçu dans les Cadets-Gentilshommes du Roi de Pologne le

devenue Comteffe de Montbéliard de Franquemont par la mort, fans poftérité, des enfants de fon oncle (frère aîné de fon père) Gabriel-Georges de Montbéliard, Chambellan du Duc Léopold (comme fon cadet), pour qui ce Prince érigea en titre de Comte la terre de Han-en-Barrois, fous la dénomination de Franquemont-en-Barrois, du nom du fief originaire de Franquemont-fur-le-Doubs, au Comté de Montbéliard, premier apanage de fes pères. Les Lettres patentes, datées du 27 Février 1720, font aujourd'hui aux archives du Marquis A. de Moÿ. Outre ces titres, Jeanne-Gabrielle de Montbéliard apportait à fes enfants les avantages de naiffance les plus recherchés en Lorraine, defcendant de deux *des quatre grands chevaux* : des du Châtelet, par fon père, & des Haraucourt, par fa mère; de plus, elle tenait de près aux deux autres : les Ligniville & les Lenoncourt, qui fignent, avec les Beauvau-Craon, les des Armoife, *petits chevaux*, &c., &c., à fon contrat de mariage, parmi fes coufins.

(*a*) Il portait pour armes : *Écartelé : aux 1 & 4, de Gueules fretté d'Or, qui eft* de Moÿ; *aux 2 & 3, de Gueules à deux Barbeaux d'Or adoffés, qui eft* de Montbéliard; *fur le tout : de Gueules à la Croix d'Argent, qui eft* d'Afpremont.

(*b*) Chérin fils laiffe en blanc la date de fon admiffion aux Cadets-Gentilshommes du Roi Staniflas, mais on la trouve relatée, au 26 Octobre 1750, avec celle de fon frère Hyacinthe, ci-après, au 23 Février 1759, dans des documents conferves aux Archives nationales (voir l'analyfe de fes preuves, dans *l'Auftrafie, revue de Metz & de Lorraine*, 1860, p. 553; & dans la *Revue hiftorique & nobiliaire*, 1880, pp. 499 & 531). Il paraît aux États généraux de 1789, bailliage de Saint-Mihiel (L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue de Lorraine*, 1re livr., p. 24). Il eft décédé le 19 Avril 1814 à Charleville, où mourut également fa femme quelques années plus tard.

(*c*) Sa coufine du troifième au quatrième degré. De ce mariage eft iffue une fille unique : Philippe (appelée Zoé) de Moÿ de Sons, Marquife de Moÿ, Comteffe de Montbéliard, de Franquemont & d'Afpremont, née à Saint-Mihiel le 19 Juillet 1790, mariée, en Juin 1811; à Arfène-Henry-Quadre Cardinal, Chevalier de Cuzey, fils de feu François-Marie Cardinal, Chevalier de Cuzey, Chef de brigade au corps royal d'artillerie, & de Dame Agnès de Mousson. Elle eft morte le 15 Novembre 1852 à Singly (Ardennes). En elle s'éteignit la branche aînée de Moÿ de Sons, qui fe regreffa plus tard, fur le premier rameau de la branche cadette, par le mariage d'une de fes filles avec fon coufin germain, Ernest-Antoine-Charles, fils du frère aîné de fa mère, Charles-Marie-Louis-Jules-Ange-Alexandre (voir plus loin, XIIe degré des Seigneurs de Montfauxel, p. 21, & continuation, branche aînée actuelle, pp. 22 & 23).

(*d*) Il eft qualifié Marquis de Moÿ par la Chambre des Comptes de Paris dans un arrêt du 17 Décembre 1788, enregiftré le 29 du même mois, figné par le Roi. Sa charge de Tréforier de la Sainte-Chapelle était une prélature. Il prit part, avec fon frère aîné, dans l'ordre de la Nobleffe du bailliage de Saint-Mihiel, à l'élection des Députés aux États généraux de 1789 : l'un fous le titre de Marquis de Moÿ, l'autre fous celui de Marquis de Moÿ de Sons (*Catal. de Lorraine*, 1re livr., p. 24). Il eft décédé à Paris le 27 Septembre 18[illegible], inftituant pour fa légataire univerfelle fa nièce, Madame de Cuzey, fille unique de fon frère aîné, par teftament dépofé le 29 Avril 1831 chez Prévoteau, Notaire à Paris.

23 Février 1759, nommé Chevalier de Saint-Louis le 6 Avril 1780, & Capitaine commandant au régiment d'Auſtraſie le 18 Novembre de la même année (*a*).

« Femme, Louiſe-Marie DE LA SIMONNE, fille de Gabriel-Dominique Auguſtin DE LA SIMONNE-DUHAMEL, Chevalier, Seigneur de Brières, de Saint-Pierre & autres lieux, marié le 20 Avril 1784. Elle étoit veuve de JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ [de la branche de Montfauxel] (*b*).

« 4. ANTOINE-GABRIEL de Moÿ de Sons, né le 28 Juin 1746, & baptiſé le même jour dans l'égliſe de Saint-Mihiel, & eſt mort en bas âge.

« 5. FRANÇOIS-XAVIER de Moÿ de Sons, né le 5 Septembre 1747, & baptiſé le lendemain dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, mort en bas âge.

« 6. CHARLES-ALEXANDRE de Moÿ de Sons, né le 7 Avril 1750, & baptiſé le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, Chanoine honoraire de l'égliſe primatiale & cathédrale de Nancy, nommé Curé de l'égliſe de Saint-Laurent à Paris (*c*).

« 7. GABRIELLE-ANGÉLIQUE de Moÿ de Sons, née le 26 Juin 1733, & baptiſée le 29 du même mois dans l'égliſe de Saint-Mihiel, morte ſans alliance [le 15 Mai 1768].

« 8. BARBE-FRANÇOISE de Moÿ de Sons, née le 5 Aout 1734, & baptiſée le lendemain dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, & Religieuſe des Dames de Sainte-Éliſabeth à Nancy (*d*).

« 9. CATHERINE de Moÿ de Sons, née le 22 Avril 1740, & baptiſée le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Mihiel, morte en bas âge (*e*).

« 10. MARIE-ANNE de Moÿ de Sons, née le 8 Août 1741, & baptiſée le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Tailly, a été reçue Chanoineſſe de l'Inſigne égliſe collégiale & ſéculière de Notre-Dame de Bouxières le 20 Avril 1769 (*f*).

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONTFAUXEL.

X. *DEGRÉ.*

« JEAN de Sons, Chevalier, Seigneur de Vendières, Montfauxel & Pommery, ſixième fils de LOUIS de Sons, Chevalier, Seigneur de Montfauxel, & d'Éliſabeth

(*a*) C'eſt pour lui qu'a été dreſſé le mémoire généalogique de Chérin père, qui lui valut les honneurs de la Cour le 15 Mai 1783, ſous le titre de Vicomte de Moÿ. Il prit part, dans l'ordre de la Nobleſſe du bailliage de Vitry-le-François, à l'élection des Députés aux Etats généraux de 1789, tant pour ſon compte, ſous le titre de Comte (L. de la Roque & É. de Barthélemy, *Catal. de Champagne*, p. 59), que comme fondé des pouvoirs de S. A. R. Mgr le Comte d'Artois, ſous le titre de Marquis, aux termes de la procuration extraite du procès-verbal de l'aſſemblée générale des trois ordres qui nous a été produite. Dans un acle de notoriété du 15 Juillet 1840, dreſſé par Marguet, Notaire à Reims, il eſt qualifié de Lieutenant-Colonel. Il eſt décédé à Brécy (Ardennes) le 23 Mai 1823, ſans poſtérité.

(*b*) Mère de ſa belle-ſœur, la Marquiſe, femme de ſon frère aîné (voir ci-deſſous, p. 19).

(*c*) Il eſt décédé à Saint-Germain en 1834. Le canonicat de l'Inſigne Egliſe *cathédrale-primatiale* de Nancy dont il avait été pourvu, ne s'obtenait que ſur preuves de Nobleſſe, ſauf pour quatre prebendes accordees à des Docleurs en théologie ou en Droit canon (L. de la Roque & E. de Barthelemy, *Catalogue des Gentilshommes de Lorraine*, 2e livrais., p. 45). « [Ces Chanoines] avaient le droit de porter l'habit violet, le Camail pardeſſus le Rochet dans les cérémonies « eccleſiaſtiques & de plus une décoration particuliere. Le Roi était auſſi le premier Chanoine d'honneur [de ce Chapitre]. » (J.Cayon, *Hiſtoire de Nancy*, 1846.)

(*d*) Décédée à Nancy le 18 Avril 1809.

(*e*) Décédée à Nancy le 1er Mai 1759, dans ſa dix-neuvième année.

(*f*) Decédée à Nancy le 2 Septembre 1793. Les preuves pour le chapitre noble de Bouxières, comme pour ceux de Pouſſay, Epinal & Remiremont, étaient de neuf générations de nobleſſe chevalereſque des deux côtés.

DE PAVANT, partagea avec Charles-Louis de Sons, ſon frère aîné, la terre de Vendières, le 6 Juillet 1699, & mourut avant le 26 Avril 1725, qu'il eſt rappelé dans le contrat de mariage de FRANÇOIS-LOUIS, ſon fils.

« Femme, Louiſe DE CHAMBARANT, fille de François DE CHAMBARANT DE CADRIEUX, Écuyer, Seigneur du Freſé de Moulon, & Dame de Maughe.

« 1. CHARLES de Sons, Chevalier (*a*), Seigneur de Montfauxel, Meraulieu, Fontaine-Nôtre-Dame, Lieutenant-Colonel des Gardes Vallones au ſervice du Roi d'Eſpagne, Sénéchal & Grand Voyer de Vermandois, qui partagea, le 15 Novembre 1726, avec ſes couſins germains, la ſucceſſion de CHARLES-SALOMON, leur oncle, & ne laiſſa point de poſtérité (*b*).

« Femme Geneviève DE MAILLY, fille de Louis, Chevalier, Seigneur de Fontaine-Nôtre-Dame, Sénéchal de Vermandois, fut mariée par contrat du 29 Janvier 1729, & fit ſon teſtament le 13 Août 1739 (*c*).

« 2. FRANÇOIS-LOUIS de Sons, qui continua la poſtérité.

« 3. JOSEPH-THÉODORE de Sons, Chevalier, Seigneur de Vendières, Meraulieu, Fontaine-Nôtre-Dame & autres places, Lieutenant-Colonel des Grenadiers royaux & Capitaine au régiment de Poitou, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, mourut en 1757, ſans avoir contracté d'alliance.

« 4. JEANNE de Sons, dont la deſtinée eſt inconnue (*d*).

« 5. GABRIELLE de Sons, Religieuſe au couvent de l'Annonciation à Pont-à-Mouſſon.

XI. DEGRÉ.

« FRANÇOIS-LOUIS de Sons, Chevalier, *appellé* Comte de Moÿ, Seigneur de Vendières, Ardeuil, Montfauxel, Pommery & autres lieux, Lieutenant au régiment des Gardes de Sa Majeſté impériale, partagea, le 15 Novembre 1726, avec ſes couſins germains la ſucceſſion de CHARLES-Salomon de Sons, ſon oncle; aſſiſta au contrat de mariage de Charles-Salomon de Sons, ſon couſin germain, le 24 Janvier 1731, & mourut le 27 Septembre 1767.

« Femme, Anne-Françoiſe D'ALAIGRE, fille de Jean D'ALAIGRE [ou D'ALÈGRE], Sieur de Saint-Jean, Capitaine de cavalerie au régiment de Tourotte, & de Marie-Anne DE MARIGNY, mariée par contrat du 26 Avril 1725, mourut le 13 Août.... (*e*).

« JEAN-BAPTISTE de Sons, dont on va parler.

XII. DEGRÉ.

« JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur d'Ardeuil, Vieux-les-Maures, Maupas, Marvaux & autres lieux, mourut le 13 Mai 1781 (*f*).

« Femme, Marie-Louiſe DE LA SIMONNE-DUHAMEL, fille de Gabriel-Dominique-Auguſtin DE LA SIMONNE-DUHAMEL, Chevalier, Seigneur de Brières, de Saint-Pierre & autres lieux, & de Marie-Anne DE LA GOILLE, mariée par contrat du 17 Juillet 1758. Étant devenue veuve au mois de Mai 1781, elle a été nommée tutrice de

(*a*) Chérin père le qualifie de Marquis de Moÿ.

(*b*) Il mourut en 1784.

(*c*) C'eſt une erreur d'année : le teſtament eſt de 1729, & elle décéda le 12 Septembre ſuivant.

(*d*) Elle était Religieuſe au monaſtère de la Congrégation de Notre-Dame à Sainte-Menehould. Elle avait une ſœur aînée, ÉLISABETH, mariée à Claude-Vital DE RIMBERT, Chevalier, Seigneur de l'Enclos.

(*e*) Elle mourut le 27 Décembre 1767.

(*f*) Il fut inhumé au cimetière de Brécy, paroiſſe de ſon château de Brières, &, d'après la pierre tumulaire, il portait les armes *pleines* de Moÿ, avec Couronne de Marquis, Supports & Cimiers, trois Lions.

leurs enfants, & a époufé en fecondes noces HYACINTHE, Vicomte de Moÿ de Sons, Chevalier, Seigneur de Tailly, Comte de Franquemont, Capitaine commandant au régiment d'Auftrafie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.

« 1. CHARLES-MARIE-LOUIS-JULES-ANGE-ALEXANDRE, Comte de Moÿ de Sons, né, au château d'Ardeuil, diocèfe de Rheims, le 6 Mai 1762, & a été baptifé le 18 Juin fuivant dans l'églife paroiffiale de Nôtre-Dame-d'Ardeuil. Il eft Capitaine à la fuite du régiment d'Auftrafie (*a*).

« Femme, Geneviève-Charlotte LANGLOIS, fille de Bonaventure-Claude-Charles LANGLOIS (*b*), Confeiller honoraire de la Cour des Monnaies de Paris, Seigneur de Falaife, Savigny-fur-Aifne & autres lieux, & de Geneviève Madeleine-Charlotte AUBERT (*c*).

« 2. CHARLES-ANTOINE de Moÿ, Chevalier de Moÿ de Sons, né, au château de Brières, paroiffe de Brécy, diocèfe de Rheims, le 17 Avril 1769, a été mis fous la tutelle de fa mère le 15 Mai 1781 (*d*).

« 3. ÉLISABETH-VITALLE-CHARLOTTE de Moÿ de Sons, née, au château d'Ardeuil, paroiffe d'Ardeuil, diocèfe de Rheims, le 18 Juillet 1763, reçue Dame Chanoineffe du noble & illuftre chapitre féculier de Bouxières, près de Nancy, au mois d'Avril 1787 (*e*).

« 4. MARIE-MARGUERITE-FRANÇOISE de Moÿ de Sons, née, au château d'Ardeuil, diocèfe de Rheims, le 21 Juillet 1766, mariée, le 16 Novembre 1784, à CHARLES-LOUIS, Marquis de Moÿ, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Afpremont, Seigneur de Tailly & autres lieux, fon coufin.

« 5. HENRIETTE-ANGÉLIQUE de Moÿ de Sons, née, en la paroiffe d'Ardeuil, diocèfe de Rheims, le 25 Novembre 1764, reçue Chanoineffe du noble chapitre d'Avefne-lès-Arras le 29 Mai 1786 (*f*).

« 6. ÉLISABETH-FÉLICITÉ de Moÿ de Sons, née en la paroiffe d'Ardeuil, diocèfe de Rheims, le 10 Octobre 1767, reçue à la Maifon royale de Saint-Cyr le 28 Décembre 1776 (*g*).

« 7. ÉLISABETH-HYACINTHE-CATHERINE de Moÿ de Sons, née, au château de Brières, paroiffe de Brécy, diocèfe de Rheims, le 25 Mai 1770, reçue Chanoineffe du noble chapitre d'Avefne-lès-Arras le 12 Septembre 1785 (*h*).

« 8. FRANÇOISE-ÉLISABETH-CATHERINE-LOUISE de Moÿ de Sons, née, au château de Brières, paroiffe de Brécy, diocèfe de Rheims, le 2 Janvier 1773, reçue à la Maifon royale de Saint-Cyr le 17 Décembre 1781 (*i*).

(*a*) Voir fon nom aux États généraux de 1789, bailliage de Vitry-le-Français, *Catal. Champagne*, p. 58. Il fut fait Chevalier de Saint-Louis fous la Reftauration. Sa poftérité, branche aînée actuelle, fera rapportée plus loin.

(*b*) (*c*) Ces deux familles fe trouvent repréfentées, en même temps que celle de Moÿ de Sons, aux États généraux de 1789, dans l'Ordre de la Nobleffe de Reims (L. de la Roque & E. de Barthélemy, *Catal. de Champagne*, pp. 38 & 39) : « Langlois de Falaife » « Aubert ». Ces Aubert étaient Seigneurs de la Mothe & d'Aubigny. La mère de Madame Langlois de Falaife, née Aubert, était une La Fontaine, arrière-petite-nièce du bon Jean de La Fontaine, le célèbre Fabulifte.

(*d*) Il devint Chevalier de Saint-Louis fous la Reftauration. Il époufa Mlle DE PESTEL, & fonda la branche dite de Bavière, rapportée ci-deffous à la fuite de la filiation de fon frère aîné. C'eft fans doute à lui qu'il faut rapporter le nom de Moÿ de Sons cité fans autre indication dans le procès-verbal de l'Affemblée de la Nobleffe du bailliage de Reims aux Etats généraux de 1789, comme il eft dit plus haut à propos de l'alliance de fon frère aîné.

(*e*) C'était la feconde de la famille qui y était admife (voir p. 19, note *f*). Elle époufa, le 7 Mars 1791, Marie-Euftache, Baron DE PONSORT, & mourut le 24 Mai 1793.

(*f*) Elle eft décédée, au château de Brières, le 13 Novembre 1807.

(*g*) Elle a époufé après 1793 Antoine DE LIGNIEYROU.

(*h*) Elle a époufé Hippolite-Antoine DE SURIREY (des Surirey de Saint-Remy).

(*i*) De fon mariage contracté, comme les deux précédents, au fortir des prifons de la Terreur, avec Jean-

« *Ce Mémoire a été compofé au mois d'Août 1789, fur titres domeftiques & fur les Manufcrits & imprimés du Cabinet des Ordres du Roi.*

(Enfuite eft écrit de la main même de Chérin :)

« *Pour conforme à la minute confervée au Cabinet des Ordres du Roy. A Paris, ce 1er Septembre 1789* ». (*Signé :*) CHÉRIN (*a*).

BRANCHE AINÉE.

(*Suite.*)

XIII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Louis-Jules-Ange-Alexandre, Comte de Moÿ de Sons, fils aîné de Jean-Baptiste, Baron de Moÿ de Sons, & de Marie-Louife de la Simonne-Duhamel (rapportés plus haut, p. 21), Chef de bataillon (*b*), décoré du Lys le 14 Juin 1814, Chevalier de Saint-Louis le 10 Décembre 1814, avait fait les campagnes de Mgr le Duc de Bourbon & a été du nombre des émigrés qui ont foutenu le fiège de Maëftricht en 1793. Il époufa, le 15 Novembre 1783, Demoifelle Geneviève-Jeanne-Charlotte Langlois de Falaise, & mourut à Château-Thierry le 28 Novembre 1818, & elle le 6 Octobre 1816, après avoir eu de leur union un fils & trois filles :

1. Ernest-Antoine-Charles de Moÿ de Sons, qui fuit.
2. Françoise-Vitaline de Moÿ de Sons, née le 15 Juin 1790, a époufé Auguftin-Marie-Guillaume de Paul de Saint-Marceaux, Chevalier de la Légion d'honneur, longtemps Maire de Reims. Elle eft décédée vers 1846.
3. Apolline-Augustine-Charlotte de Moÿ de Sons, née le 15 Novembre 1803, a époufé Ferdinand de Laurencin de Beaufort, Comte de Laurencin, fils de Philippe de Laurencin de Beaufort, Comte de Laurencin, & de Henriette de Monteynard, & qui était coufin germain (cadet) de la Ducheffe actuelle de Mortemart, née Bonne de Laurencin de Beaufort.
4. Ernestine-Félicité, *dite* Eudoxie de Moÿ de Sons, née le 9 Juillet 1806, a époufé : 1° N... de Chardebœuf, Vicomte de Rive, neveu de M. de Chardebœuf, Comte de Pradel, Miniftre d'État fous Louis XVIII; 2° le Général Antoine-Adolphe-Marcellin de Marbot, fils du premier Général de Marbot (*c*), fous Napoléon Ier, & frère du Lieutenant Général Baron de Marbot, Pair de France.

XIV. DEGRÉ.

Ernest-Antoine-Charles de Moÿ de Sons, Comte puis Marquis de Moÿ, né à Iferlohn (Pruffe) le 28 Février 1799, décoré du Lys le 9 Août 1814, admis dans

Baptifte Trécourt, elle eut une fille, Comteffe de Jaubert, qui n'a eu auffi qu'une fille, Comteffe Gallon de Béthune.

(*a*) Aux archives du Marquis A. de Moÿ. Plufieurs copies, pourvues de la même mention & de la fignature de Chérin fils, font confervées au Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, ainfi qu'une copie du mémoire de Chérin père, plufieurs fois cité. Cette dernière pièce fe trouve également aux Archives nationales dans le recueil manufcrit des mémoires pour les honneurs de la Cour, t. V, p. 467.

(*b*) Du 15 Mai 1816, avec rang du 28 Novembre 1793.

(*c*) Sa femme était une Demoifelle Certain-Canrobert, propre tante du Maréchal de ce nom.

la compagnie des Chevau-légers de la garde du Roi le 1er Octobre 1814, nommé Lieutenant de cavalerie le 1er Octobre 1815, avec rang dès son entrée aux Chevau-légers, puis Lieutenant au 3e régiment d'infanterie de ligne, a fait la campagne d'Espagne de 1823-1824, où il fut blessé, & se retira ensuite du service. Il a épousé en premières noces, le 3 Juin 1828, à Reims, Demoiselle Hortense-Joséphine de Récourt, décédée le 4 Février 1840. Elle était fille de Jean-Antoine de Récourt du Sart, ancien Officier aux Gardes wallonnes du Roi d'Espagne, & de Henriette-Cécile Thierion, d'une famille noble de Champagne (*a*). De cette union vinrent :

1. Henri de Moÿ de Sons, mort au berceau vers 1830.
2. Henri-Marie-Ferdinand de Moÿ de Sons, Comte de Moÿ, né à Reims le 28 Juillet 1839, fit confirmer son titre de Comte devant le Sceau en 1862. De son mariage avec Marie-Léonie Plasse, décédée le 19 Octobre 1873, il a deux filles : Berthe, née en 1862, & Marie, née en 1871.
3. Marie-Apolline de Moÿ de Sons, née vers 1831, morte le 10 Juin 1845.
4. Marie-Joséphine de Moÿ de Sons, née le 14 Novembre 1832, mariée, en Juin 1856, à Félix-Marie-Étienne de Bruc de Montplaisir, Comte de Bruc; morte à Nantes le 18 Septembre 1881.
5. Marie-Caroline de Moÿ de Sons, née le 24 Mai 1835, morte le 8 Juin 1847.

Le Comte de Moÿ épousa en secondes noces, le 29 Juin 1840, à Charleville, Demoiselle Marie-Célinie Cardinal de Cuzey, sa nièce à la mode de Bretagne, fille d'Arsène-Henri-Quadre Cardinal, Chevalier de Cuzey, ancien Conseiller de la Préfecture des Ardennes, démissionnaire en 1830, & de Philippe de Moy de Sons, héritière de la branche aînée de Moÿ de Sons, & fille de Charles-Louis, Marquis de Moy, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Aspremont (*voy.* ci-dessus, p. 18, note *c*). Ernest-Antoine-Charles de Moÿ de Sons, devenu Marquis de Moÿ par ce mariage, est décédé à Reims le 2 Août 1845. De cette seconde union est issu un fils, qui suit.

XV. DEGRÉ.

Adolphe-Marie de Moÿ de Sons, Marquis de Moÿ, par droit d'hoirie du chef de sa grand'mère maternelle, né posthume à Reims le 9 Février 1846, marié en premières noces, le 24 Mai 1875, à Angers, à Demoiselle Marie-Victorine-Émilie-Albine de Cambourg, fille de Louis-Antoine, Comte de Cambourg, & de Victorine-Emilie-Albine-Angélique de Beaussier; elle est décédée, sans enfants, le 26 Juin 1878; & en secondes noces, le 11 Mai 1880, à Paris (*b*), à Demoiselle Marie-Eugénie-Hortense-Valentine de Ségur-Lamoignon, fille de Adolphe-Louis-Edgard, Comte de Ségur-Lamoignon (*c*), Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Député, & de Thérèse-Hortense-Marie Reiset, d'une vieille famille patricienne originaire de l'Alsace (*d*). De cette union est issu :

Robert-Marie-Joseph-François de Moÿ de Sons, né à Paris le 18 Mai 1881.

(*a*) L. de la Roque & É. de Barthélemy, *Catal. de Champagne*, p. 60. Cette famille porte aujourd'hui le nom de Thierion de Monclin.

(*b*) Le mariage civil a eu lieu à Méry-sur-Oise (Seine-&-Oise) le 8 Mai.

(*c*) Frère cadet de Monseigneur de Ségur, Chanoine-Évêque de Saint-Denis, décédé le 9 Juin 1881, & du Marquis de Ségur, chef actuel du nom & des armes de Ségur.

(*d*) Fille de l'ancien Directeur général des Musées de France, chef actuel du nom & des armes de Reiset.

BRANCHE CADETTE,

ÉTABLIE EN BAVIÈRE.

(Suite.)

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-ANTOINE de Moÿ de Sons, *dit* le Chevalier de Moÿ, fecond fils de JEAN-BAPTISTE, Baron de Moÿ de Sons, & de Marie-Louife DE LA SIMONNE-DUHAMEL (rapportés plus haut, p. 21), né le 17 Avril 1769, d'abord deftiné à l'état eccléfiaftique, il l'abandonna dès avant la tonfure, bien que déjà pourvu d'un canonicat de l'infigne églife primatiale & cathédrale de Nancy (*a*). Lors de la Révolution, il émigra en Bavière, & s'y étant marié, il s'y fixa définitivement. Il a été nommé, par brevet du 29 Novembre 1814, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, & eft décédé à Wurzbourg le 5 Juillet 1836. Il avait époufé, le 3 Septembre 1798, Élife DE PESTEL, fille de Erwin DE PESTEL, Chargé d'affaires d'Autriche près l'Électeur de Mayence, & de Marie-Anne DE PIZZALA, & a eu de cette alliance :

1. ERNEST de Moÿ de Sons, qui fuit.
2. CAROLINE de Moÿ de Sons, née en 1809, mariée à Léon BORÉ, Linguifte diftingué, frère du R. P. Eugène Boré, quinzième Supérieur général de la Congrégation des Miffions.

XIV. DEGRÉ.

ERNEST de Moÿ de Sons, Baron de Moÿ, né le 10 Août 1799, devint Docteur & Profeffeur en Droit à l'Univerfité de Munich en 1837. Fut mis à la retraite en 1847, & fe retira dans le Tyrol. Dans fa nouvelle patrie, il fit regularifer, le 24 Mars 1853, le titre de Baron de Moÿ que portait fon grand-père. Il préfida le Congrès de Malines en 1863, & mourut à Infpruck le 1er Août 1867, laiffant un certain nombre d'ouvrages juridiques & fur des queftions religieufes (*b*). Il était Commandeur de l'ordre Papal de Saint Grégoire-le-Grand & Chevalier de la Couronne de Bavière.

Il avait contracté deux alliances : 1° le 9 Février 1823, avec Caroline BORZAGA, d'une famille noble du Tyrol italien, elle eft décédée en 1842 ; 2° le 24 Juin 1845, avec Marie, Baronne GIOVANELLI DE GERSTBURG ET HŒRTENBERG (*c*), fille de Jofeph, Baron GIOVANELLI DE GERSTBURG ET HŒRTENBERG, & d'Anne, Baronne MÜLLER DE MÜLLEGG.

Du premier lit font iffus :

1. CHARLES-MARIE de Moÿ de Sons, qui fuit.
2 & 3. ÉLISE & ERNESTINE de Moÿ de Sons, Religieufes au couvent de la Vifitation à Dietramfzell, en Bavière.
4. ANNA de Moÿ de Sons, mariée en 1863 avec Ignace HŒRMANN VON HOERBACK, Secrétaire des États du Tyrol.

(*a*) C'était le fecond accordé à la famille (Voir, p. 19 note *c*).

(*b*) Voir un article fur fon rôle & fes travaux, dans le Supplément du *Nouveau Dictionnaire d'Hiftoire & de Géographie*, de MM. d'Ault-Dumefnil, L. Dubeux & l'Abbé Crampon (Paris, Lecoffre, 1874).

(*c*) De la branche aînée de la Maifon de ce nom dont la branche cadette eft Comtale & le rameau puîné de cette dernière eft Princier.

Du fecond lit font iffus :

1. Ernest-Marie-Antoine de Moÿ de Sons.
2. Joseph-Marie-Népomucène de Moÿ de Sons.

Ils forment un rameau puîné, établi dans le Tyrol autrichien, & leurs articles feront rapportés plus loin.

XV. DEGRÉ.

Charles-Marie de Moÿ de Sons, Comte de Moÿ, né à Munich le 22 Juillet 1827, fervit d'abord comme Capitaine & Aide-de-camp, & fut nommé en 1864 Grand Maître des cérémonies de S. M. le Roi de Bavière. Il régularifa, encore du vivant de fon père, le titre de Baron en Bavière le 25 Février 1858 & obtint en 1868 de fon gouvernement l'autorifation de porter celui de Comte. Il eft Grand Cordon des ordres du Mérite & de Saint-Michel de Bavière, Grand Officier de la Légion d'honneur & Membre d'un grand nombre d'ordres étrangers. Il a époufé, le 22 Novembre 1859, Marie, Baronne d'Aretin, fille de Charles, Baron d'Aretin, & de Marie de Kerstorff. De cette union :

1. Ernest-Marie de Moÿ de Sons, né à Munich le 17 Octobre 1860, Élève aux Pages du Roi, nommé, le 5 Novembre 1880, Sous-Lieutenant au 1er régiment de cuiraffiers.
2. Maximilien-Marie de Moÿ de Sons, né à Munich le 8 Avril 1862, Élève aux Pages du Roi.
3. Charles-Marie de Moÿ de Sons, né à Munich le 7 Septembre 1863, Élève aux Pages du Roi.

RAMEAU PUINÉ,

ÉTABLI DANS LE TYROL AUTRICHIEN.

XV. DEGRÉ.

Ernest-Marie de Moÿ de Sons, Baron de Moÿ, né à Infpruck le 12 Mai 1852, Adjoint de la Préfecture de Riva, a époufé, le 25 Octobre 1881, Anne Barcsay de Nagy-Barcsa, fille de feu Alexis Barcsay de Nagy-Barcsa (*a*), Chambellan de S. M. I. R. A. & Capitaine au 9e régiment de huffards, & de Gabrielle, Comteffe de Schmidegg de Sár-Ladány.

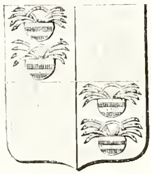
Joseph-Marie-Népomucène de Moÿ de Sons, né à Infpruck le 19 Avril 1855, frère du précédent.

(*a*) D'une famille qui a donné un Prince intérimaire à la Tranfylvanie en la perfonne de Barcfay Akos, défigné pour fucceder en 1658 à Georges Racoczy II.

DE NARBONNE-LARA,

Anciens Vicomtes de Narbonne; Barons de Talairan, de Faugères, de Lunas, de Sourlan, de Campendu, de Rocozel; Marquis de Fimarcon; Vicomtes de Saint-Girons; anciens Seigneurs de Molina, de Meza, d'Aubiac, de Birac, de Réaup, de Salelles & autres lieux; aujourd'hui *Marquis de Narbonne-Lara.*

EN LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1er & 4e, de Gueules à deux Chaudières faſcées d'Or & de Sable d'où ſortent huit Serpents de Sinople, quatre à droite & quatre à gauche, qui eſt DE LARA; *aux 2e & 3e, de Gueules plein,* qui eſt des anciens Vicomtes ſouverains DE NARBONNE. COURONNE : *de Duc.* DEVISE : Non deſcendemos de Reyes, ſino los Reyes de nos.

La notice généalogique qui ſuit eſt la reproduction textuelle des « *Preuves de nobleſſe faites au Cabinet des Ordres du Roi, au mois de Mai* 1787, *par* JEAN- « FRANÇOIS DE NARBONNE, DUC DE NARBONNE, *Maréchal des camps &* « *armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, pre-* « *mier Gentilhomme de la Chambre de l'Infant Duc de Parme, Commandant* « *pour Sa Majeſté dans les évêchés de Caſtres, Lavaur & Alby, &* JOSEPH- « HENRI, MARQUIS DE NARBONNE-LARA, *Officier au régiment de Dauphiné, pour* « *avoir l'honneur de monter dans les carroſſes du Roi & de ſuivre Sa Majeſté* « *à la chaſſe* », d'après l'original conſervé aux archives du chef actuel de cette ancienne & illuſtre famille. Elle a été continuée, pour les degrés poſtérieurs, à l'aide des documents authentiques.

« Armes : *de Gueules.*

PREMIER DEGRÉ.

« MANRIQUE de Lara, Seigneur de Molina & de Meza, de la Maiſon de Lara, l'une des plus puiſſantes d'Eſpagne, iſſue des anciens Comtes de Caſtille, ſuivant Louis Salazar de Caſtro, en ſon *Hiſtoire de la Maiſon de Lara,* publiée en 1696, était fils de PIERRE de Gonſalez, Comte de Lara, & d'ÈVE PEREZ DE TRAVA, fille de Pierre Trolaz, Comte de Traſtamare. Il était Gouverneur d'Avila en 1133, aſſiſta, le jour de la Pentecôte 26 Mai 1135, en qualité d'Alferez-mayor, au couronnement d'Alfonſe VII, Roi de Caſtille, dit l'Empereur, qu'il accompagna l'an 1147 à la conquête de Cordoue, ou plutôt à la reſtitution que ce Prince en fit au Roi Albin-

gamia, qui se reconnut vassal de la Couronne de Castille; contribua beaucoup à la prise de Calatrava, qui incommodait fort son gouvernement de Tolède; se trouva la même année à la prise de Baëça, dont il fut fait Gouverneur, & à la défaite des Sarrazins qui voulaient secourir cette ville. Sanche, Roi de Castille, étant mort en 1158, MANRIQUE de Lara fut tuteur du jeune Roi Alfonse, son fils unique, après avoir fait donner la démission de cette tutelle à Guitterie Fernandez de Castro, à qui le feu Roi l'avait donnée; il eut de grands differends avec la Maison de Castro & avec Ferdinand II, Roi de Léon, oncle du jeune Roi, dont il se prétendait le légitime tuteur. Il fut tué d'un coup de lance dans le côté gauche l'an 1164, dans un combat qu'il livra à Ferdinand Ruiz de Castro, & ses troupes furent entièrement défaites.

Femme, Ermessende, Vicomtesse DE NARBONNE, seconde fille d'Aimery II, Vicomte de Narbonne, & d'Ermangarde, sa femme, fut mariée l'an 1140, après la mort d'Aimery III, Vicomte de Narbonne, son frère, tué à la bataille de Fraga, en 1134. Elle devint héritière du Vicomte de Narbonne, conjointement avec sa sœur aînée, laquelle étant morte sans postérité tous les biens de cette Maison demeurèrent aux enfants d'Ermessende.

1. PIERRE-MANRIQUE de Lara, qui suit.
2. AYMERY de Lara, se qualifie Vicomte de Narbonne dans un hommage du 4 Avril 1169, & Duc de Narbonne dans une donation qu'il fit à son frère le 16 des Calendes de Juin 1172.
3. MAYOR-MANRIQUE de Lara, femme de Gomez GONZALEZ, Seigneur de Mançanedo.
4. MARIE-MANRIQUE de Lara, fut mariée à Diègue Lopez DE HARO, Seigneur de Biscaye, Gouverneur de Burera & de Castille-la-Vieille, Alferez-mayor d'Alfonse, Roi de Castille, & Commandant pour le Roi à la bataille de Navas en 1212. Il etait frère d'Urraque, Reine de Léon.
5. ELVIRE-MANRIQUE de Lara, épousa : 1° Ermangaud, Comte D'URGEL, Seigneur de Valladolid; 2° Guillem DE CERVERA, Seigneur de Juneda.

II. DEGRÉ.

« PIERRE-MANRIQUE de Lara, Vicomte de Narbonne, Seigneur de Molina & de Meza, fut fait tuteur d'Alfonse, Roi de Castille, après la mort de Manrique, son père. Il prend la qualité de Comte dans un acte du 1er Septembre 1166, & donna, le 16 des Calendes de Juin 1172, avec Aymery, son frère, au monastère de Huerta & à Martin, son Abbé, la moitié des salines de Terceguela, aux environs de Medina-Celi, & lui vendit l'autre moitié pour un cheval. Il etait au siége de Cuença en 1177, combattit & tua en 1179 un More nommé Safra, qui était une espèce de géant; confirma en 1188 la vente faite par Bernard, Archevêque de Narbonne, du lieu de Terral, à Bernard, Abbé de Fontfroide; fit donation du Vicomté de Narbonne à Aymery, son fils aîné, le 4 des Calendes de Mai 1194, & accompagna, sur la fin de la même année, le Roi au camp de Calatrava dans la guerre contre les Mores.

1re femme, Sanche DE NAVARRE, fille de Garcie-Ramire, Roi DE NAVARRE, & d'Urraque, fille d'Alfonse, Roi DE CASTILLE, sa seconde femme; elle était veuve de Gaston, Vicomte de Béarn, & mourut avant la fin de 1176.

1. AYMERY, Vicomte de Narbonne, dont on va parler.
2. GONZALVE-PEREZ de Lara, Comte de Molina & de Meza, épousa Sanche GOMEZ, Comtesse de Trastamare, fille de Gomez-Gonçalez, Comte de Trastamare, & fut auteur de la branche des Seigneurs de Molina.
3. RODRIGUE-PEREZ-MANRIQUE de Lara, Seigneur d'Amusco, épousa Thérèse-

Garcie DE BRAGANCE, & eſt auteur de toute la Maiſon de Manrique-Lara en Eſpagne.

4. GARCIA-PEREZ de Lara.

5. NUÑO-PEREZ de Lara, Seigneur de Bertavillo.

2ᵉ femme, MARGUERITE ou MARGARINE.

III. DEGRÉ.

« AYMERY, IVᵉ du nom, Vicomte de Narbonne, fit des ordonnances avec Berenger, Archevêque de Narbonne, pour punir ceux de ſes ſujets qui favoriſaient l'héréſie des Albigeois. Il fit hommage à Raymond VI, Comte de Toulouſe, au mois de Mai 1203, de tout ce qu'il tenait dans le vicomté de Narbonne, excepté Saint-Juſt, & auſſi pour Saint-Gervais, Neiran & Nemboazon, en 1212, à Arnaud, Archevêque de Narbonne. L'armée des Croiſés contre les Albigeois ayant voulu aſſiéger Narbonne, après la priſe de Béziers, en Juillet 1209, le Vicomte l'évita en cédant ſes fortereſſes au Duc de Bourgogne & au Comte de Nevers, & fourniſſant des proviſions à l'armée. Il ſe trouva en 1211 avec Simon, Comte de Montfort, au ſiége de Minerve, où il commanda les troupes qui l'aſſiégeaient du côté de l'Orient. Cette union ne dura guère &, dès l'an 1213, le Comte de Monfort voulut ſe rendre maître de Narbonne dont il ne put venir à bout, ni par force, ni par adreſſe. Louis, fils aîné du Roi Philippe-Auguſte, étant venu faire la guerre en Languedoc aux Albigeois en 1215, fit démolir les murailles de Narbonne & obligea le Vicomte d'aller faire hommage au Comte de Montfort. Il accorda la même année à l'Archevêque de Narbonne la moitié du droit qu'il avait de faire battre monnaie dans cette ville, & conſentit que dans les criées qui ſe faiſaient en leur nom l'Archevêque fut nommé le premier. Il mourut à Narbonne le 1ᵉʳ Février 1239, & fut enterré aux religieux de Saint-Juſt, de la même ville.

1ʳᵉ femme, Guillemette DE MONCADE, fille de Raymond DE MONCADE, Seigneur de Tortoſe, Grand Sénéchal de Catalogne, & de Guillemette DE CLERMONT; mourut ſans enfants.

2ᵉ femme, Marguerite DE MONTMORENCY, Dame de Verneuil & de Poiſſy, de Vernouillet & de Meulant, fille de Mathieu DE MONTMORENCY, Seigneur de Marly, & de Mahaut DE GARLANDE.

1. AYMERY V, Vicomte de Narbonne, qui ſuit.
2. AYMERY de Narbonne, Seigneur de Verneuil, Chanoine de Chartres, eſt apparemment le même qui fut Chanoine de Narbonne, & dont la mort eſt marquée le 25 Février 1256.
3. MARGUERITE de Narbonne, épouſa Géraud D'ADHÉMARD, Seigneur de Rochemaure, & mourut le 30 Mai 1272.
4. ALIX de Narbonne, Religieuſe de l'ordre de Cîteaux dans l'abbaye de Port-Royal.
5. ERMANGARDE de Narbonne, épouſe, par contrat du 8 des Calendes de Février 1232, Roger-Bernard, Comte DE FOIX, fils de Raymond-Roger, Comte DE FOIX, & de PHILIPPE, ſa première femme.

IV. DEGRÉ.

« AYMERY, Vᵉ du nom, Vicomte de Narbonne, rendit hommage au Roi ſaint Louis en 1240, & s'obligea de démolir les fortifications de Narbonne. L'année ſuivante il déclara qu'il ne relevait plus que du Roi de France; mais cela ne l'em-

pêcha pas de se joindre en 1242 avec les Comtes de Toulouse & de Foix, Raymond Gaucelin, Seigneur de Lunel, Pons, Seigneur d'Olargues, Bérenger, Seigneur de Puisséguier, le Vicomte de Lautrec & autres Seigneurs qui voulaient rétablir le Comte de Toulouse dans ses États, & dans une rencontre il défit les troupes du Roi & reçut le Comte de Toulouse dans Narbonne. La paix se fit l'année suivante & le Vicomte reconnut de nouveau le Roi; il eut différend avec Guillaume de Broa, Archevêque de Narbonne, qui l'excommunia, & ce différend ne fut terminé que six ans après, en 1251. Il mourut en 1270.

Femme, Philippe d'Anduse, fille de Pierre de Bermond, II[e] du nom, Seigneur d'Anduse & de Sauve, & de Josferande de Valentinois, sa femme.

1. Aymery, Vicomte de Narbonne, fut bisayeul d'autre Aymery, aussi Vicomte de Narbonne, Amiral de France en 1369, dont la postérité s'éteignit dans la personne de Guillaume II, Vicomte de Narbonne, qui périt avec plus de 4,500 hommes à la bataille de Verneuil en 1424. Il avait épousé Marguerite d'Armagnac, fille de Jean, Comte d'Armagnac, de Rhodès & de Fésensac, Vicomte de Lomagne, & de Marguerite, Comtesse de Cominges, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il fit son testament, le 5 Mai 1424, en faveur de Pierre de Tinières, Seigneur d'Apchon, son frère utérin, à condition qu'il porterait son nom & ses armes, & lui substitua Aymery de Narbonne, Baron de Talairan, & ses descendants. Guillaume de Tinières, Seigneur de Mardoigne, père & tuteur de Pierre de Tinières, vendit en 1442 le vicomté de Narbonne à Gaston de Foix, Comte de Bigorre, Vicomte de Béarn, qui en prit possession le 23 Avril 1448.
2. Amalric de Narbonne, qui continue la postérité.
3. Guillaume de Narbonne, Seigneur de Verneuil, Archidiacre de l'église de Toulouse, Chanoine de Narbonne & de Chartres, testa en 1290.
4. Gausserande de Narbonne, Dame du Château-Venaissin, épousa Guillaume de Voysins, Seigneur de Confolens & de Limoux.
5. Marguerite de Narbonne, Dame de Cavaillon.

V. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, I[er] du nom, Seigneur de Talairan, eut différend avec Aymery, Vicomte de Narbonne, son frère aîné, au sujet de son partage, & ils s'en remirent à Guy de Lévis, Seigneur de Mirepoix, lequel, par sentence arbitrale du 7 des Calendes de Septembre 1281, adjugea à Amalric, pour sa part, les châteaux ou lieux d'Olliac, Portol, Villesèque, Saint-Jean de Barou, Saint-Martin de Torsa, Talairan, Fourques, Albas, Gastimor & tous les droits que son père avait à l'entour, Hourtens, Treilhis, Fitou, Pérignan, Magalas, Saint-Gervais, diocèse d'Alby, Neiran, Ginestas, Maillac, Oveilhan, Villepedor, Parasan, Robian, Crusy, Tersan, Redessan, Mirapoix, Ceillan, Salelles, Céléran, Marmonières au pays de Narbonne, & pour sa part des fiefs Villeran-Saint-Pierre, Ibles, Armissan, Truilheux, Montelu, Argilières, Quarante, Villespassans, Assignan & Savignac, & tout ce que son père avait au delà de l'Aude, vers Béziers. Il mourut en 1311.

1[re] femme, Algaye de Rhodès, fille de Hugues, IV[e] du nom, Vicomte de Rhodès, & d'Isabeau de Roquefeuil.

1. Amalric de Narbonne, qui suit.

2 & 3. Philippe & Ermangarde de Narbonne.

2[e] femme, Marie d'Antioche, fille du Grand Maréchal du royaume de Chypre, & d'Alix de Giblet.

1. Aymery de Narbonne, fut déclaré prodigue, & eut d'Ifabeau de Clermont, fille de Berenguier de Guilhem, Seigneur de Clermont-Lodève : Bourguine de Narbonne, mariée, par contrat du 10 Avril 1377, à Raymond d'Apchier, Seigneur de Saint-Auban, fils de Guérin, VII[e] du nom, Baron d'Apchier, & de Marie de Beaufort, & Étoille de Narbonne, Religieufe à Pedrables, en Efpagne.
2. Marie de Narbonne, femme à Raymond, Vicomte de Canet.

VI. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, II[e] du nom, Chevalier, Baron de Talairan, en confidération de fa mère, & pour marque de cadet, écartela fes armes de celles de Rhodès. Il fut préfent en 1323 à un hommage rendu à Jean, Comte d'Armagnac, par Fouques, Seigneur de Loupiac, & mourut avant le mercredi veille de l'Afcenfion 1341, qu'il était rappelé dans un échange fait entre fa veuve & Amalric, fon fils.

Femme, Aude de Clermont, fille de Berenguier de Guilhem, Seigneur de Clermont.

1. Amalric de Narbonne, dont on va parler.
2. Jean de Narbonne, mort fans enfants.
3. Algaye de Narbonne, mariée, par contrat du 4 Mars 1349, à Thomas, Seigneur de Montmorin, & de Françoife Flotte.
4. Catherine de Narbonne, époufa : 1° Raymond-Guilhem de Budos, Seigneur de Budos, en Bordelais; 2° par contrat du mois d'Août 1341, Agnès de Latour, Seigneur d'Oliergues, fils de Bertrand de Latour, I[er] du nom, Seigneur d'Oliergues, & de Marguerite Aycelin de Montagu.
5. Alix de Narbonne, Religieufe à Carcaffonne.
6. Cécile de Narbonne, Religieufe à Nonnenque.
7. Ermangarde de Narbonne, Religieufe à Narbonne.

VII. DEGRÉ.

« Amalric de Narbonne, III[e] du nom, Chevalier, Baron de Talairan, fit un échange avec fa mère & fes fœurs, le mercredi veille de l'Afcenfion 1341, & en reçut quittance le 16 Décembre 1346. Aymery, Vicomte de Narbonne, qui était Lieutenant de Jean, Duc de Berry, au gouvernement de Languedoc, le fubftitua à fa place. Il fut intime ami du Comte d'Armagnac, & fit fon teftament le 24 Juillet 1361.

1[re] femme, Sibile d'Arpajon, fille de Hugues, Sire d'Arpajon, Vicomte de Lautrec, & d'Hélène de Lautrec, fa première femme.

Amalric de Narbonne, qui fuit.

2[e] femme, Géraude d'Usson, fœur cadette de Tiburge d'Usson, Dame de Puyferguier, Vicomteffe de Narbonne, & veuve de Roger d'Efpagne, Seigneur de Montefpan, fut mariée en 1346.

1. Arnaud de Narbonne, Seigneur de Pérignan, mourut de la pefte à Clermont, en Auvergne, père de Mathéote de Narbonne, mariée en Auvergne.
2 & 3. Marguerite & Timburge de Narbonne, la première mariée au Seigneur d'Arlenc, en Auvergne.

VIII. DEGRÉ.

« AMALRIC de Narbonne, IVe du nom, Chevalier, Baron de Talairan, fit fon teftament le 24 Avril 1381, & mourut avant le 1er Mars 1408, qu'il eft rappelé dans une donation faite par Conftance de Lévis, fa veuve, à Antoine-Pierre, leur fils.

1re femme, Jeanne DE BOUSSAGUES, Dame de Montbazon.

MARSILLE de Narbonne.

2e femme, Conftance DE LÉVIS, fille de Gafton, Seigneur de Léran, & d'ÉLÉONORE, fa femme, mariée par contrat du 17 Juin 1371.

1. AMALRIC de Narbonne, qui fuit.
2. ANTOINE-PIERRE de Narbonne.
3. AUDE de Narbonne.

IX. DEGRÉ.

« AMALRIC de Narbonne, V^e du nom, Baron de Talairan, Sénéchal de Carcaffonne, eft nommé dans la donation faite, le 1er Mars 1408, par Conftance de Lévis, fa mère, à Antoine-Pierre de Narbonne, fon frère puiné; fit fon teftament le 20 Juillet 1434, & émancipa Jean de Narbonne, fon fils aîné, le 17 Décembre de la même année.

1re femme, Aygline DU VERNET, fille de Rigaud DU VERNET, Seigneur de Château-Morin, & de Jeanne BRUYÈRES.

1. AYMERY de Narbonne, Seigneur de Magalas, qui a continué une branche éteinte au commencement de ce fiècle.
2. ARNAUD de Narbonne, fut tué à la bataille de Verneuil en 1424.

2e femme, Levezonne DE GUERS, veuve de Guillaume, Seigneur de Faugères, fille de Raymond DE GUERS, Seigneur de Caftelnau, & de GRIMBURGE, fa femme.

1. JEAN de Narbonne, qui continue la poftérité.
2. AYMERY de Narbonne, Seigneur d'Agen, de Pradas & de Pont de Salazar en Rouergue, époufa Louife DE LA RIVIÈRE, fille de Guillaume, Seigneur de Salendrenques, & en eut GUILLAUME de Narbonne, Seigneur de Salendrenques, qui, de fon mariage avec Madeleine DE LA FARE, fille de Guillaume, Seigneur DE LA FARE, & d'Ifabeau D'ALAYRAC-AIGREMONT, eut LOUIS de Narbonne, mort fans enfants, & JEAN de Narbonne, Religieux bénédictin à Aniane (a).
3. GASTON de Narbonne, Chevalier de Rhodes, Commandeur de Soufribes & de Prunhanès.
4. JEANNE de Narbonne, fut mariée à N..., Seigneur DE PICHERIE.
5. ARNAUDE de Narbonne, morte fans avoir été mariée.

X. DEGRÉ.

« JEAN de Narbonne, fuccéda à la baronnie de Talairan en vertu d'un teftament de fon père, du 20 Juillet 1434, & fut émancipé le 17 Décembre de la même année. Il eft qualifié Écuyer d'écurie du Roi, Capitaine de la ville & chaftel de Colluire,

(a) Pour la filiation de cette branche, de même que pour toutes les autres (faufrares exceptions, Chérin, fe trouve d'accord avec tous les Généalogiftes qui fe font occupés avant lui de cette Maifon, tels que : de Salazar y Caftro, dans l'ouvrage cité au début de cet article, t. Ier, p. 230; le P. Anfelme, dans l'*Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, pp. 768-769; D. Vaiffette, *Hiftoire du Languedoc*, t. V, p. 593; Moréri, *Dictionnaire hiftorique*, &c.

dans des lettres données à Arras le 18 Avril 1478, par lesquelles le Roi Louis XI, en le déchéant de cet office, lui donna 1,000 francs de pension; prend la qualité de Chevalier, Conseiller & Chambellan du Roi dans une quittance de la moitié de sa pension du 26 Août de la même année, & fit son testament le 4 Juin 1487.

Femme, Sibile DE CARMAIN, fille de Hugues, Vicomte DE CARMAIN, & de Béatrix DE PERILHÈS.

1. JEAN de Narbonne, qui suit.
2. GUILLAUME de Narbonne, a donné origine à la branche des Barons de Campendu, éteinte en 1580.
3. GUÉRIN de Narbonne, Seigneur de Salelles, a formé la branche des Seigneurs de Salelles, aussi éteinte vers l'an 1600.
4. ANTOINE-PIERRE de Narbonne, Abbé de Fontfroide & de Grandselve, fut élu Évêque de Vabres le 2 Février 1486, & mourut le 22 Juillet 1499.
5. ANTOINE de Narbonne, Abbé d'Aniane & de Moissac, mort le 28 Octobre 1521.
6. LOUIS de Narbonne, Abbé de Fontfroide & de Grandselve, Évêque de Vabres après son frère, mourut le 7 Février 1519.
7. JEANNE de Narbonne, femme de Jean D'ABZAC, Seigneur de la Douze.
8. MARGUERITE de Narbonne, fut mariée à Guillaume DE CARDAILLAC, Seigneur de Privazac, de Vazagre & de Valadie.

XI. DEGRÉ.

« JEAN de Narbonne, IIe du nom, Seigneur de Talairan, Chambellan du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur du comté de Roussillon, & son Lieutenant en Languedoc en l'absence du Duc de Bourbon, & ensuite à Milan; fut institué héritier universel de son père le 4 Juin 1487, assista au contrat de mariage d'Aymery de Narbonne, son fils, du 23 Mars 1499, & est rappelé comme mort dans le testament d'Izène de Lévis, sa veuve, du 24 Avril 1523.

Femme, Izène DE LÉVIS, fille de Gaston DE LÉVIS, Seigneur de Léran, & de Catherine DE PANNAT DE PIERREBRUNE, mariée par contrat du 15 Juillet 1475.

1. AYMERY de Narbonne, qui suit.
2. MARGUERITE de Narbonne, épousa, par contrat du 16 Avril 1613, Raymond DE CASTELPERS, Vicomte de Pannat.
3. FRANÇOISE de Narbonne, femme de Michel DE PLANC, Seigneur de Saint-Ferriol.

XII. DEGRÉ.

« AYMERY de Narbonne, Seigneur de Talairan & de Saint-Martin, fut nommé exécuteur du testament d'Anne de Lomagne, sa femme, du 17 Janvier 1517; fit un ensaisinement le 6 Mai 1522, & fut nommé usufruitier des biens de sa mère le 24 Avril 1523.

Femme, Anne DE LOMAGNE, Marquise de Fimarcon, Comtesse de Couserans, fille unique de Jacques DE LOMAGNE, Marquis de Fimarcon, Vicomte de Couserans, & d'Anne DE LA TOUR-TURENNE, mariée par contrat du 23 Mars 1499.

1. BERNARD de Narbonne, qui suit.
2. MICHEL de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, dont la postérité sera rapportée ci-après.
3. ANNE de Narbonne, mariée en 1535 à Jean-Jacques D'ASTARAC, Seigneur de Fontrailles & de Marastaing.
4. CATHERINE de Narbonne, épousa Jean DE MAULÉON, Baron de Durban.

XIII. DEGRÉ.

« Bernard de Narbonne, Marquis de Fimarcon, Baron de Talairan, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut inſtitué héritier univerſel de ſa mère le 17 Janvier 1517, était ſous la tutelle de ſon père le 6 Mai 1522, & fit ſon teſtament le 16 Novembre 1569.

1re femme, Cécile de Mauléon.

1. Jean de Narbonne, Seigneur de Fimarcon, continua la branche des Marquis de Fimarcon, éteinte dans la Maiſon de Caſſagnet, par le mariage de Paule-Françoise de Narbonne, Marquiſe de Fimarcon, mariée, par contrat du 4 Mai 1623, à Paul-Antoine de Cassagnet, Seigneur de Tilladet, à qui elle porta la terre de Fimarcon.
2. François de Narbonne.
3. Marguerite de Narbonne, épouſa, le 6 Mars 1560, Jean de la Barthe, Seigneur de Monturneil, fils de Mathieu de la Barthe & de Françoiſe de Lomagne.
4. Marie de Narbonne, femme de Jacques de Fontaines, Seigneur de Feudeilles.

5 & 6. Constance & Ursule de Narbonne, Religieuſes.

2e femme, Françoiſe de Bruyères-Chalabres, fille de François de Bruyères, Seigneur de Chalabres, mariée par contrat du 26 Juin 1543.

1. Maximilien de Narbonne, Seigneur de Talairan & de Combébonnet, épouſa Iſabeau de Cours, Dame de Clermont, près du Port-Sainte-Marie, & en eut Jean de Narbonne, Seigneur de Clermont & de Combébonnet & de Montlau, qui, de ſon mariage avec Anne Bouchard d'Aubeterre, eut douze enfants, entre autres :
   - I. Louis de Narbonne, *dit* le Comte de Clermont, Seigneur de Montfort & de Combébonnet, né en 1635 & mort en 1705. Il avait épouſé Madeleine de Souillac, fille de David, Seigneur d'Azerac, de Caſtelnau, d'Eauſan & de Roſſignac, & de Louiſe Beaudéan-Parabère, qui l'avait rendu père de Marie-Anne de Narbonne, Dame de Clermont, mariée, au mois d'Avril 1702, à Jacques-Gabriel Chapt, Seigneur de Raſtignac, Baron de Luzech.
   - II. Louis de Narbonne, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de Regio, mort ſans alliance.
   - III. François de Narbonne, qui épouſa Jeanne de Raffin d'Autherive, & fut père de François de Narbonne, Seigneur de Gaudaille, & de Bertrand de Narbonne, mort le 2 Janvier 1741.
2. Angésilas de Narbonne, qui ſuit.

3, 4 & 5. Jean-Georges, Michel & Aymery de Narbonne.

6. Marguerite de Narbonne, mariée, par contrat du 10 Décembre 1564, à Charles de Rigaud, Baron de Vaudreuil, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils de Jean de Rigaud, Seigneur de Vaudreuil, & de Marguerite d'Antin.
7. Paul de Narbonne, épouſa Françoiſe de Bézolles & de Beaumont.
8. Brandelise de Narbonne, épouſa, par contrat du 14 Juin 1574, Hérard de Grossolles, Baron de Monteſtruc, Seigneur de Flamarens, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa chambre, Maréchal de camp de ſon armée de Guyenne & Capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances.

9. Jeanne de Narbonne, mariée, par contrat du 19 Septembre 1588, à Bernard de Cassagnet, Seigneur de Tilladet.
10. Françoise de Narbonne, Religieuſe.

XIV. DEGRÉ.

« Angésilas de Narbonne, Seigneur de Birac & d'Aubiac, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fut inſtitué légataire particulier de Bernard, ſon père, le 16 Novembre 1569, & héritier univerſel d'Aymery de Narbonne, ſon frère, le 3 Juillet 1583; eſt nommé dans le teſtament de ſa femme du 28 Décembre 1630, & aſſiſta au contrat de mariage de Jean de Narbonne, ſon fils, du 6 Mars 1632.

Femme, Henrie-Renée de Lart de Goulart, Dame de Birac & d'Aubiac, fille de Joſeph de Lart de Goulart, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Birac & d'Aubiac, & de Marie de Noailles.

1. Gilles-François de Narbonne (a), Seigneur de Birac & d'Aubiac, épouſa Claire de Narbonne, & en eut : Marie de Narbonne, qui en 1680 fut mariée à Jean-Blaiſe d'Ahous, Baron de Houtaut.
2. Jean de Narbonne, qui ſuit.
3. Jean de Narbonne.
4. Marguerite de Narbonne, mariée à Bernard de Biran, Seigneur de Goas.
5. Marthe de Narbonne, épouſa Raymond de Lupiac, Seigneur de Montcaſſin.
6. Brandelise de Narbonne, Religieuſe à l'Annonciade d'Agen.
7. Catherine de Narbonne, mariée : 1° à N..., Seigneur de Bats, & 2° à Jean, Baron du Lin.

XV. DEGRÉ.

« Jean (b) de Narbonne, IIIe du nom, Seigneur de Réaup, Capitaine au régiment des gardes françaiſes, fut fait légataire de ſon père, le 28 Décembre 1630; reçut une ſommation, le 6 Janvier 1634, pour aſſiſter à l'inventaire des biens de ſes père & mère, & mourut avant le 12 Juillet 1644.

Femme, Jeanne de Noailhan, fille de Blaiſe de Noailhan, Seigneur de Réaup, & de Catherine de Castillon, mariée par contrat du 6 Mars 1632.

1. François de Narbonne, dont on va parler.
2. Marguerite de Narbonne.

XVI. DEGRÉ.

« François de Narbonne, Ier du nom, Seigneur de Réaup & autres places, fit une conſtitution de rente en faveur de Marguerite, ſa ſœur, le 7 Juin 1654; paſſa un accord, le 17 Juin 1681, & une tranſaction le 28 Juin 1691.

Femme, Charlotte d'Esparbès de Lussan, fille d'Anibal d'Esparbès de Lussan, Seigneur de Lieuport; mariée par contrat du 18 Août 1675.

1. François de Narbonne, qui ſuit.
2. N... de Narbonne, ſervait dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne en 1715.
3. Jeanne de Narbonne.

(a) Chérin diffère ici de l'article conſacré à cette génération dans l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, du P. Anſelme, dont les continuateurs n'ont pas dû avoir ſous ce rapport des renſeignements ſatisfaiſants. A la place de ce Gilles-François, ils mettent deux frères : Pierre & François, qui, l'un & l'autre, auraient épouſé une Claire de Narbonne. Le premier aurait eu neuf enfants; on n'attribue qu'un fils au ſecond. Il y a là évidemment une confuſion, ou plutôt un double emploi, que, dans le cas préſent, il importe peu d'éclaircir.

(b) Les continuateurs du P. Anſelme l'appellent Charles.

XVII. DEGRÉ.

« François de Narbonne, Comte de Narbonne, Seigneur de Birac, Aubiac, Papon, Lafmartres & autres places, paffa une tranfaction le 6 Septembre 1715; fit faire un acte de notoriété le 11 Mars 1718; paffa une tranfaction le 19 Décembre 1742, & fit fon teftament le 3 Mai 1754.

1re femme, Iphigénie-Octavie de Cassagnet, fille de Jean-Jacques de Cassagnet, Marquis de Fimarcon, & de Denife-Philiberte de Polastron, mariée par contrat du 8 Avril 1706.

1 & 2. N... & N... de Narbonne, mortes Religieufes.

2e femme, Angélique de Gouth, fille de Meffire François de Gouth, Seigneur d'Aubèze & de Montaftruc, & de Catherine de Bergues, mariée par contrat du 15 Août 1716.

1. Jean-François de Narbonne, qui fuit.
2. François de Narbonne, Évêque d'Évreux, Premier Aumônier de Madame Victoire de France.
3. François de Narbonne, Abbé de Saint-Sernin de Touloufe & Aumônier du Roi.
4. Jeanne-Marie de Narbonne, Abbeffe d'Origny.
5. Catherine de Narbonne, Abbeffe..... à Vomon.
6. Catherine de Narbonne, époufa, par contrat du 9 Février 1752, Marc-Antoine, Comte de Montesquiou-Marsan.

XVIII. DEGRÉ.

« Jean-François de Narbonne, Duc de Narbonne, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Commandant pour Sa Majefté dans les trois évêchés de Caftres, Lavaur & Albi, Premier Gentilhomme de l'Infant, Duc de Parme, a été inftitué héritier univerfel de fon père le 3 Mai 1744, & créé Duc de Narbonne par brevet du mois de Décembre 1780.

Femme, Françoife de Chaslus, Ducheffe de Narbonne, Première Dame d'honneur de Madame Adélaïde de France.

XIX. DEGRÉ.

« 1. Philippe-Louis-Christophe-Innocent de Narbonne, *appelé* le Vicomte de Narbonne, Colonel du régiment de Foreft-infanterie, a époufé, par contrat du 3 Janvier 1771, Antoinette-Françoife de la Roche-Aymon, fille de haut & puiffant Seigneur N. [Antoine-Louis-François] de la Roche-Aymon, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier commandeur des ordres de Sa Majefté.

« 2. Louis-Marie-Jacques-Amalric, Comte de Narbonne-Lara, Chevalier d'honneur de Madame Adélaïde de France, tante du Roi, Colonel du régiment de Piémont. Il a époufé Adélaïde-Marie de Montholon, fille de Nicolas de Montholon, Chevalier, ancien Premier Préfident du Parlement de Metz & Confeiller d'État.

BRANCHE DES VICOMTES DE SAINT-GÍRONS.

XIII. DEGRÉ.

« MICHEL de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Chevalier de l'ordre du Roi, fecond fils D'AYMERY de Narbonne, Baron de Talairan, & d'Anne DE LOMAGNE, fut légataire particulier de fa mère le 17 Janvier 1517, & fit fon teftament le 23 Octobre 1567.

Femme, Marguerite DE PARDAILLAN, fille d'Antoine DE PARDAILLAN, Seigneur de Gondrin, Blutz, Gouts, &c., Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi de Navarre, Lieutenant de fa compagnie de cent hommes d'armes, & d'Anne-Paule D'ESPAGNE, mariée par contrat du 30 Novembre 1545.

1. ANTOINE de Narbonne.
2. AYMERY de Narbonne, qui fuit.
3. JOSEPH de Narbonne.
4. CATHERINE de Narbonne, mariée, par contrat du 11 Juin 1574, à Géraud DE NOÉ, Guidon de la compagnie de Mr de Montluc, fils de Roger, Seigneur & Baron DE NOÉ DE L'ISLE, Chevalier de l'ordre du Roi.
5. MARGUERITE de Narbonne, époufa Jean DE SOLLAN.

XIV. DEGRÉ.

« AYMERY de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, fut fait légataire de fon père le 23 Octobre 1567, & mourut avant le 10 Juillet 1589.

Femme, Philiberte D'ORNEZAN, Dame de Montault (a).

HECTOR de Narbonne, qui fuit.

XV. DEGRÉ.

« HECTOR de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, paffa une tranfaction, en préfence de fa mère, le 18 Janvier 1593, & mourut le vendredi 8 Décembre 1606.

Femme, Marguerite DE NARBONNE, fille de Jean DE NARBONNE, Seigneur de Fimarcon, & de Paule DE NARBONNE-SALELLES.

1. AMALRIC de Narbonne, dont on va parler.
2. SERNIN de Narbonne.

XVI. DEGRÉ.

« AMALRIC de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons & de Couferans, Seigneur de Montagu & autres places, paffa une tranfaction, au nom de fa femme & de fa mère, le 24 Août 1623, fut inftitué héritier univerfel de fa femme le 2 Juillet 1644, & mourut avant le 14 Mai 1652.

Femme, Marguerite-Élizabeth DE LA JUGIE, fille d'Anne DE LA JUGIE, Baron de Rieux.

1. FRANÇOIS[-AMALRIC] de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, époufa Jeanne D'OSSUN, de laquelle il n'eut point d'enfants.
2. LOUIS de Narbonne, qui continue la poftérité.
3. FRANÇOIS-PAUL de Narbonne.

(a) Les pactes de ce mariage font du 20 Janvier 1577.

4, 5 & 6. Paul, Sernin & Jérôme de Narbonne.

7, 8, 9 & 10. Louise, Marguerite, Anne & Paule de Narbonne.

XVII. DEGRÉ.

« Louis de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons (*a*), Seigneur de Montagu, fut légataire de fa mère le 2 Juillet 1644, paffa une tranfaction le 14 Mai 1652, au fujet de fa légitime, & fit fon teftament le 22 Décembre 1666 (*b*).

Femme, Antoinette de Noustens, fille de Jacques, Seigneur de Mauvaifin, & de Françoife de Lort, mariée par contrat du 27 Mai 1661.

1. François de Narbonne, qui fuit.
2. Paule de Narbonne.
3. Louis de Narbonne, *dit* le Chevalier de Narbonne.

XVIII. DEGRÉ.

« François de Narbonne, Seigneur de Mauvaifin, Vareilles, Cazavet & autres places, fut inftitué heritier univerfel de fon père le 22 Décembre 1666, paffa un accord le 22 Février 1695, & affifta au contrat de mariage de Jean, fon fils aîné, du 8 Août 1719.

Femme, Marguerite de Castex, fille de Jean, Seigneur de Vareilles, & de Marguerite Frize de Razon, [mariée par contrat du 10 Février 1696.]

Jean de Narbonne, qui fuit.

XIX. DEGRÉ.

« Jean de Narbonne, Seigneur de Nefcus, Bareilles ou Vareilles, Mauvaifin, Cazavet & autres lieux, eft nommé dans la tranfaction paffée par fon pere le

(*a*) Le titre de Vicomte de Saint-Girons & de Couferans était attaché à la poffeffion de la ville de Saint-Girons, chef-lieu de la vicomté de Couferans ou Conferans, qui a d'abord appartenu à la Maifon de Cominges, de laquelle elle paffa dans celle de Lomagne, par le mariage en 1427 de Marthe de Cominges, fille & héritière de Jean-Roger de Cominges, Vicomte de Couferans, avec Odet de Lomagne (voy. P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. II, p. 673), dont la petite-fille & héritiere, Anne de Lomagne, l'apporta en dot à fon mari Aymery de Narbonne, pere de l'auteur de la branche de Saint-Girons (voir plus haut). Des portions de cette vicomté ont été vendues & acquifes par des membres de la Maifon de Foix-Rabat & de Cominges, qui ont auffi ufurpé le titre de Vicomte de Couferans, mais la ville de Saint-Girons n'étant point fortie des mains des defcendants de Michel de Narbonne, le titre de Vicomte de Saint-Girons & de Couferans demeura dans fa branche, ce qui fut fanctionné par l'arrêt du Parlement du 14 Mars 1563 (document imprimé aux archives de la famille). François-Amalric de Narbonne eft qualifié Vicomte de la ville de Saint-Girons dans une tranfaction paffée, le 16 Février 1664, avec les Confuls & habitants de cette ville; après fa mort, ce titre revint à fon frère puîné, Louis de Narbonne, dont les defcendants l'ont quelquefois porté dans les actes importants, malgré le filence de Chérin fous ce rapport, & il n'a jamais été aliené au profit d'aucune autre famille.

(*b*) Les continuateurs de l'*Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, du P. Anfelme, ont manqué pour cette branche, de même que pour celle d'Aubiac (voir plus haut, p. 9, note *a*), de renfeignements circonftanciés. Ce qui le prouve c'eft qu'ils ignoraient même les prenoms des enfants d'Amalric de Narbonne, qu'ils attribuent en partie à fon pére, Hector. Louis de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, dont nous nous occupons, y eft défigné en ces termes (t. VII, p. 775) : « N... de Narbonne, feigneur de Montagu », fans aucune mention de fa deftinée. La Chenaye-Desbois, interprétant mal ces indications vagues, en a conclu, en renvoyant à cet ouvrage, que la pofterité de Michel de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, « s'eft éteinte au XVe degré dans les enfants d'Hector de Narbonne, Vicomte de Saint-Girons, feigneur de Puydaniel, mort avant 1613 ». La préfente généalogie, dreffée par Chérin précifément pour un membre de la branche des Vicomtes de Saint-Girons, eft en elle-même une refutation éclatante de cette étrange affertion de La Chenaye-Desbois, & au furplus il fuffit d'ajouter, pour la reduire entierement à néant, que le teftament de Marguerite-Elifabeth de la Jugie, mère de Louis de Narbonne, qu'elle fubftitue dans les droits d'aîneffe au cas où François-Amalric, fon frere aîné, n'aurait pas d'enfants, ainfi que les contrats de mariage & les teftaments de Louis & de fes defcendants, de même que tous les actes cités dans le mémoire de Chérin, font conferves en originaux aux archives du chef actuel de la Maifon de Narbonne-Lara, & ont été communiqués aux éditeurs du préfent *Armorial*, à l'appui de cette généalogie.

20 Mars 1710, affifta au contrat de mariage de Jean-Jacques, fon fils, du 29 Septembre 1752, [& mourut le 23 Septembre 1763.]

Femme, Marie DE MASCARON, fille de Meffire Paul DE MASCARON, Seigneur de Nefcus, & d'Ifabeau DE LESTANG, mariée par contrat du 8 Août 1719.

JEAN-JACQUES de Narbonne, qui fuit.

XX. DEGRÉ.

« JEAN-JACQUES de Narbonne, Seigneur de Vareilles, de Nefcus, d'Alzeu, eft nommé avec fa femme dans l'extrait baptiftaire de Jofeph-Henri de Narbonne, leur fils, du 20 Octobre 1755, & affifta avec elle à fon contrat de mariage du 18 Janvier 1785. [Il mourut le 18 Floréal an VIII (8 Mai 1800).]

Femme, Catherine BELISSENT DE DURBAN, fille de Jean-Paul BELISSENT, Seigneur Baron de Caftelnau-Durban, Rhodès, Pradières & Arabaux, & de Marie-Anne DE BLONDEL, mariée par contrat du 29 Septembre 1752.

1. JOSEPH-HENRI de Narbonne, qui fuit.
2. LOUIS de Narbonne, a embraffé l'état eccléfiaftique, eft Chanoine & Grand Vicaire de Bayeux.
3. JOSEPH-AUGUSTIN, Chevalier de Narbonne-Lara, Capitaine des chaffeurs au régiment de Normandie. Il a eu l'honneur de monter dans les carroffes du Roi le 30 Janvier 1789 (*a*).
4. JEAN-BAPTISTE, Vicomte de Narbonne-Lara, Capitaine au régiment de Baffigny (*b*).

XXI. DEGRÉ.

« JOSEPH-HENRI de Narbonne, Chevalier, *appelé* Marquis de Narbonne-Lara, Officier au régiment de Dauphiné, eft né le 28 Octobre 1755 & a été baptifé le même jour dans l'églife de Nefcus, annexe d'Efplas, au diocèfe de Couferans. Il a époufé, par contrat du 18 Janvier 1785, Marie-Louife-Antoinette D'AUBÉRY, fille de haut & puiffant Seigneur Jofeph-François-Xavier D'AUBÉRY, Chevalier, Seigneur, Comte de Saint-Julien, Mommon, Saint-Bazil & autres places, & de haute & puiffante Dame Marie-Anne D'AYMARD DE CHATEAU-RENARD. Elle a eu l'honneur d'être préfentée au Roi, à la Reine & à la famille royale en 1788. »

« *Délivré, fur la minute originale confervée au Cabinet des ordres du Roi, par nous, Écuyer, Confeiller de Sa Majefté en fa cour des Aides, Généalogifte de fes ordres, &, en cette dernière qualité, Garde des titres originaux, manufcrits & livres imprimés de ce dépôt. A Paris, ce 24 Mai mil fept cent quatre-vingt-neuf.*

(*Signé :*) CHÉRIN. »

(*a*) Depuis, il fut Maréchal de camp (30 Août 1814), Chevalier de Saint-Louis (10 Août 1814), Officier de la Légion d'honneur. Il eft mort le 12 Septembre 1825. De fon mariage (28 Ventôfe An XII; 19 Mars 1804) avec Hortenfe, Princeffe DE BAUFFREMONT-LISTENOIS, il eut :

1. MANRIQUE de Narbonne-Lara, né le 20 Décembre 1807, mort le 4 Fevrier 1828, fans poftérité.
2. HERMESSINDE-OCTAVIE-HÉLÈNE, mariée, le 17 Juillet 1827, à Jean-Baptifte-François-Augufte D'ASNIÈRES, Marquis de la Châtaigneraye, fils de Jean D'ASNIÈRES, Marquis de la Châtaigneraye, Maréchal de camp, & d'Armande-Catherine DE MONTMORIN. Elle eft morte à Paris le 23 Janvier 1872.

(*b*) Il eft décédé celibataire.

BRANCHE D'AUBIAC.

(*Suite.*)

XIX. DEGRÉ.

1. Philippe-Louis-Christophe-Innocent de Narbonne-Lara, né à Parme le 27 Décembre 1750, Colonel du régiment de Forez (voir plus haut, p. 10), titré Grand d'Efpagne à la mort de fon père, le Duc de Narbonne, furvenue en Août 1806, Lieutenant général en 1816, eft décédé le 8 Mai 1834, fans enfants de fon mariage avec Antoinette-Françoife-Claudine de la Roche-Aymon.

2. Louis-Marie-Jacques-Amalric, Comte de Narbonne-Lara, né à Colorno (duché de Parme) le 24 Août 1755, ancien Miniftre de la guerre de Louis XVI, Aide-de-camp de l'Empereur Napoléon Ier, & fon Ambaffadeur à Munich, puis à Vienne, Grand Officier de la Légion d'honneur, mort Gouverneur de Torgau le 17 Novembre 1813, n'eut de fon mariage avec Adélaïde-Marie de Montholon (voir plus haut, p. 10), célébré à Paris le 16 Avril 1782, que deux filles, qui fuivent. Sa veuve eft décédée à Mâcon le 9 Janvier 1848, à l'âge de 80 ans.

I. Adélaïde-Charlotte de Narbonne-Lara, née à Paris le 25 Mai 1786, mariée en 1806, en Portugal, à N. d'Almeyda Branco de Sobral, Comte de Braamcamp.

II. Marie-Louise-Adélaïde de Narbonne-Lara, mariée, vers 1809, à Claude-Philibert Barthelot, Comte de Rambuteau, depuis Pair de France & Préfet de la Seine. Elle eft décédée le 31 Décembre 1856.

BRANCHE DES VICOMTES DE SAINT-GIRONS.

(*Suite.*)

XXI. DEGRÉ.

Joseph-Henri, Marquis de Narbonne-Lara (depuis 1787), Chevalier de Saint-Louis le 26 Octobre 1814, n'eut de fon mariage avec Marie-Louife-Antoinette d'Aubéry (voir plus haut, p. 13) qu'un fils, qui fuit. Il eft décédé à Touloufe le 19 Avril 1834.

XXII. DEGRÉ.

Jean-Jacques-Joseph, Marquis de Narbonne-Lara, Vicomte de Saint-Girons (*a*), né à Agen le 11 Novembre 1785, Colonel des chaffeurs, Chevalier de la Légion d'honneur le 28 Septembre 1813, & décoré de la main de l'Empereur Napoléon Ier; Chevalier de Saint-Louis (22 Août 1814), Officier de la Légion d'honneur (28 Octobre 1818), époufa à Touloufe, par contrat du 30 Août 1820, Albanie-

(*a*) Le titre de Vicomte de Saint-Girons, propriété de cette branche (voir plus haut, p. 12, note *a*), a été repris au contrat de mariage de Jean-Jacques-Joseph, Marquis de Narbonne-Lara, figné par Louis XVIII, ainfi que par les Princes & les Princeffes de la famille royale. Depuis cette époque, ce titre figure dans tous les actes de l'état civil & dans tous les autres actes de la famille.

Guillemette-Madeleine Dubarry-Conty d'Hargicourt, fille unique de Jean-Baptiſte-Guillaume-Nicolas Dubarry-Conty, Comte d'Hargicourt, Officier général, & de Roſalie-Anicet de Chalvet (acte de mariage du 5 Septembre 1820). Il eſt décédé à Toulouſe le 28 Juillet 1859, laiſſant de ſon mariage :

1. Louis-Henri-Manrique, qui ſuit.
2. Ermessinde-Hortense-Marie de Narbonne-Lara, née le 16 Mars 1826, mariée, le 27 Septembre 1849, à Henri Brunet de Castelpers, Marquis de Panat.

XXIII. DEGRÉ.

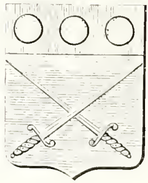
Louis-Henri-Manrique, Marquis de Narbonne-Lara, Vicomte de Saint-Girons, chef actuel de cette Maiſon, né à Toulouſe le 6 Juillet 1825, a épouſé, à Paris, le 7 Avril 1856, Héraclée-Éliſabeth-Rhingarde de Montboissier-Beaufort-Canillac, fille de Charles-Maurice-Philippe, Marquis de Montboissier-Beaufort-Canillac, & de Bernarde-Caroline-Louiſe-Stéphanie de Prévost de Chantemesle. De ce mariage ſont iſſus :

1. Albéric-Joseph-Maurice-Manrique de Narbonne-Lara, né à Paris le 19 Novembre 1859.
2. Ermessinde-Marie-Rhingarde-Stéphanie de Narbonne-Lara, née à Chantemeſle le 29 Mars 1857.

NEVEU,

Sieurs des Châteaux & de Champrel.

EN NORMANDIE.



D'Azur à deux Épées d'Argent, paſſées en Sautoir, les pointes en haut, Gardes & Poignées d'Or; au Chef de Gueules, chargé de trois Beſants d'Or. L'Écu timbré d'un Caſque de profil, orné de ſes lambrequins d'Or, d'Argent & de Gueules.

PREMIER DEGRÉ.

ÉTIENNE Neveu, Seigneur de Champrel, Greffier du ſel (*a*) & Procureur fiſcal de la haute juſtice de Carrouges (*b*). Il ne vivait plus lors du mariage de ſon fils. De ſon union avec Marie DE LA COUR, il eut :

1. FRANÇOIS Neveu, qui ſuit.
2. SUSANNE-ÉLISABETH Neveu, baptiſée le 29 Juin 1695 (*c*).
3. FRANÇOISE Neveu, baptiſée le même jour (*d*).

II. DEGRÉ.

FRANÇOIS Neveu, Écuyer, Sieur de Champrel, né le 27 Novembre 1693, à Saint-Martin des Landes (*e*), fut nommé Greffier en chef au bureau des finances de la généralité d'Alençon, par lettres patentes données à Paris le 11 Mai 1725, enregiſtrées en la Chambre des Comptes en la Cour des Aides de Rouen, les 18 & 19 Juillet de la même année. En récompenſe des ſervices rendus par lui, pendant plus de vingt années conſécutives, dans l'exercice de cette charge, il obtint du Roi, le 25 Octobre 1745, des lettres de vétérance. Plus tard il fut maintenu dans ſa charge à titre de Greffier en chef honoraire, & en même temps il exerça les fonctions de Bailli de la haute juſtice de Carrouges (*f*). Il a produit ſes titres devant Antoine-Marie d'Hozier de Serigny, Juge d'armes de la Nobleſſe de France, qui lui délivra, le 13 Mai 1772, un brevet de règlement de ſes armoiries (*g*). Il avait épouſé, le

(*a*) Qualifié ainſi dans l'acte de baptême de ſa fille Suſanne.
(*b*) Acte de mariage de ſon fils, délivré en forme.
(*c*) (*d*) Extraits baptiſtaires conſervés à la mairie de Carrouges (Orne).
(*e*) Extraits baptiſtaires conſervés à la mairie de Carrouges.
(*f*) Acte de mariage de ſon fils, délivré en forme.
(*g*) Produit en original.

16 Février 1726, Demoiſelle Françoiſe Esnault des Coutures, fille de Nicolas Esnault, Sieur des Coutures (*a*). De ce mariage naquirent :

1. Étienne-François Neveu, qui ſuit.
2. Louis Neveu de Préaux.
3. Louise-Françoise Neveu.

III. DEGRÉ.

Étienne-François Neveu, Écuyer, Sieur de Champrel, né le 7 Avril 1736, à Saint-Martin des Landes. Il fut nommé, par lettres patentes du 29 Octobre 1766, Préſident-Tréſorier de France & Général des Finances en la généralité d'Alençon. Il eſt qualifié auſſi de Grand Voyer en Normandie, dans l'acte de baptême de ſon fils Antoine. Il figure au procès-verbal de l'Aſſemblée de l'Ordre de la nobleſſe du grand bailliage d'Alençon, tenue en l'égliſe Notre-Dame le 17 Mars 1789, pour l'élection des Deputés aux États généraux (*b*). De ſon mariage, contracté le 16 Décembre 1766, avec Demoiſelle Thérèſe-Catherine des Douïts de Longuenos (*c*), fille de Sébaſtien des Douïts de Longuenos, Écuyer, & de Dame Thérèſe de Brunet-Dumolland, il eut :

1. Nicolas-Bernard Neveu de Champrel, Chevalier de Saint-Louis, né à Alençon le 10 Avril 1771, qui épouſa Antoinette de Choisnes de Tricqueville, dont il eut :
   I. Constantin-Frédéric Neveu de Champrel, Propriétaire, demeurant à Saint-Martin des Landes, né à Neuville-ſur-Toncques le 16 Octobre 1814, décédé à Saint-Martin des Landes le 22 Février 1879, ſans poſtérité.
   II. Alexandrine Neveu de Champrel, décédée ſans alliance.
2. Antoine Neveu des Châteaux de Champrel, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

Antoine Neveu des Châteaux de Champrel, né le 19 Juillet 1773 à Alençon, mort le 15 Avril dans la même ville (*d*). De ſon mariage, contracté le 20 Thermidor an VIII (8 Août 1800), en la commune de Paſſais, avec Demoiſelle Henriette-Françoiſe le Provost d'Aulnay de la Besnardais, il eut :

(*a*) Extrait délivré en forme.

(*b*) Archives nationales, Reg. B, III, 2.

(*c*) Extraits délivrés en forme.

Dans le brevet de réglement d'armoiries de la famille des Douïts, délivré par d'Hozier de Sérigny le 23 Avril 1773, on trouve la filiation ſuivante de ladite famille, d'ancienne nobleſſe :

Sébastien des Douïts, Écuyer, Sieur de Longuenos, Conſeiller Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, en la Chancellerie près la Cour du Parlement de Rouen (Proviſions du 12 Novembre 1757), mort en exercice de cet office le 22 Septembre 1762. Il avait épouſé Noble Dame Thérèſe de Brunet, dont il eut :

1. Louis-Sébastien-Hyacinthe des Douïts, Écuyer, Seigneur & Patron honoraire de Saint-Mars-ſur-Rille, Moyen Juſticier & Seigneur ſuzerain de Trouville, en Roumois, né le 23 Mars 1744.
2. René-Sébastien des Douïts, Baron de Rey, Écuyer, Seigneur & Patron honoraire de Saint-Mars-ſur-Rille.
3. Thérèse-Catherine des Douïts, qui épouſa Étienne-François Neveu, Seigneur de Champrel, Écuyer.

Armes : *De Sinople à trois Fleches d'Argent, poſées en pal, 2 & 1, les pointes en haut. L'Ecu timbré d'un Caſque de trois quarts, orné de ſes Lambrequins d'Argent & de Sinople.*

(*d*) Énoncé dans ſon acte de mariage ſeulement ſous le nom de *des Châteaux*, qu'il avait pris pour ſe diſtinguer de ſon frère aîné Nicolas-Bernard ; il eſt toutefois qualifié fils d'Eſtienne Neveu de Champrel. Ce nom de des Châteaux eſt tiré de celui d'une terre ſituée au village des Châteaux, commune de Sainte-Marie-la-Robert & Vieux-Pont, appartenant à la famille. Les deſcendants d'Antoine ne prirent que le nom de *des Châteaux*, & ce n'eſt qu'en vertu du décret impérial, du 28 Decembre 1864, qu'ils ont été autoriſés à reprendre & à ajouter à leur nom celui de *de Champrel*.

1. Antoine-François Neveu des Châteaux de Champrel, qui continue la filiation.
2. Anne-Henriette Neveu des Châteaux de Champrel, qui epousa Camille Goupil de Préfeln, & fut mère de trois filles : Marie, Henriette & Charlotte.

V. DEGRÉ.

Antoine-François Neveu des Châteaux de Champrel, né le 6 Brumaire an XIII (28 Octobre 1805), domicilié au château de Courménil, canton d'Exmes (Orne). Il épousa en 1837 Marie-Louise-Renée des Douïts de Saint-Père, petite-fille de René-Sébastien des Douïts, Baron de Rey. Il est mort à Courménil le 2 Octobre 1881, laissant de son union :

1. Henri-Louis-Antoine Neveu des Châteaux de Champrel, né le 5 Avril 1840 à Passais, Avocat à Alençon, décédé le 23 Août 1870.
2. René-Charles-Edmond Neveu des Châteaux de Champrel, qui suit.
3. Antoinette-Charlotte-Aline Neveu des Châteaux de Champrel, née le 26 Janvier 1838 à Alençon. Elle épousa, le 12 Septembre 1859, Ernest-Charles-Augustin Majou de la Débutrie, dont deux enfants : Antoine & Hubert.

VI. DEGRÉ.

René-Charles-Edmond Neveu des Châteaux de Champrel, né le 22 Juillet 1841 à Passais, domicilié à Angers, marié, par contrat du 12 Février 1868, à Demoiselle Mathilde-Marie-Stéphanie-Armande de Villoutreys de Brignac. De ce mariage sont issus :

1. Henri-Joseph-René-Antoine Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 8 Septembre 1869.
2. Raoul-Paul-René-Joseph Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 22 Août 1872.
3. Edmond-Charles-Joseph Neveu des Châteaux de Champrel, né à Angers le 29 Décembre 1880.
4. Marie-Anne-Adeline-Stéphanie-Joséphine Neveu des Châteaux de Champrel, née à Angers le 23 Novembre 1877.

DE NICOLAY.

Barons de Sabran, Marquis de Nicolay & de Gouſſainville, anciens Seigneurs des Méas, de Cavillargues, du Mas-de-Béliac, de Rochemont, de la Roque, du Colombier, de Saint-Léger, d'Orville, de Preſles, d'Oſny, de Courances, de la Cognardière, de Courville, de Champrond, de Bernay, de Silly, d'Ivors, de la Noiraye, &c., Coſeigneurs de Preignes, de Saint-Pons-ſous-Coiron, &c.

EN LANGUEDOC ET DANS L'ILE-DE-FRANCE.



D'azur à un Levrier d'Argent courant en faſce, ayant un Collier de Gueules bordé d'Or, l'Anneau de même.

La filiation ſuivie de cette famille, à partir du XIII[e] ſiècle, a été donnée par d'Hozier dans le V[e] Regiſtre, 2[e] partie, pages 869-898 de cet *Armorial.*

Cette généalogie embraſſe la branche des Barons de Sabran, ainſi que celle des Marquis de Gouſſainville, dont le dernier membre mentionné eſt Aymard-Jean Nicolay.

Les Barons de Sabran s'arrêtent à Scipion, qui ſuit.

BRANCHE DE SABRAN.

XV. DEGRÉ.

Scipion (a) de Nicolay de Montcalm, Baron de Sabran, dit *le Marquis de Nicolay*, mourut au château de Cavillargues le 13 Juillet 1754, âgé de trente-trois ans, laiſſant de ſon mariage avec Demoiſelle Gabrielle-Thérèſe de Trémolet de Bucelly de Montpezat :

1. Louis-Scipion-Guillaume-Jean de Nicolay de Montcalm, qui ſuit.
2. Charles-Guillaume-Scipion de Nicolay de Montcalm, né le 7 Juin 1744, mort en Amérique, ſans laiſſer d'enfants mâles de ſon mariage avec Demoiſelle Marie Musnier d'Espinefort.

XVI. DEGRÉ.

Louis-Scipion-Guillaume-Jean de Nicolay de Montcalm, né le 14 Mars 1743, Baron de Sabran, Marquis de Nicolay, Capitaine de dragons au régiment de Royal-

(a) Le frère de Scipion, Louis-Marie de Nicolay, né le 8 Janvier 1729, fut Grand Vicaire de Bayeux & Évêque de Cahors. Il mourut à Cavillargues en Août 1791.

Lorraine, Chevalier de Saint-Louis en 1787, Lieutenant de Roi en Languedoc, épousa, le 13 Septembre 1768, Marie-Félicité-Sextius-Élisabeth DE JARENTE, née le 8 avril 1744, fille d'Alexandre-Balthazard DE JARENTE, Marquis de Senas, d'Orgeval, Baron de Lus, Lavoi, Laute, en Dauphiné, & de Louise-Élisabeth DE RAMBAUD DE SAINT-MAURICE; elle mourut à Tarascon le 16 Octobre 1826. Le Marquis de Nicolay fut blessé au combat de Chazelles-sur-Lyon, le 12 Septembre 1793, en revenant du camp de Jalez, dans les Cévennes, porteur d'ordres de Monsieur de Pressy pour la défense de Lyon, & mourut le 14 dans la prison du village de Chazelles. Il laissait :

1. SCIPION-CYPRIEN-JULES-LOUIS-MARIN-MARIE-ÉLISABETH de Nicolay, qui suit.
2. LOUISE-MARIE-FRANÇOISE-CHANTAL-JUSTINE de Nicolay, née le 16 Octobre 1775, mariée à Joseph, Comte DE BARRÊME-MONTRAVAIL, Capitaine-propriétaire au régiment des Chasseurs de Russie, à l'armée des Princes, puis Sous-préfet d'Arles; morte le 10 Octobre 1865.

XVII. DEGRÉ.

SCIPION-CYPRIEN-JULES-LOUIS-MARIN-MARIE-ÉLISABETH, Marquis de Nicolay, né à Avignon le 1er Septembre 1780, Auditeur au Conseil d'État, Intendant au gouvernement de Wilna en 1812, Préfet des départements de la Doire (Piémont), de l'Ariège & de l'Aisne de 1813 à 1819, Président du Collège électoral & Député de l'Aisne de 1820 à 1827, Officier de la Légion d'honneur, mort le 3 Novembre 1843; avait épousé, le 14 Juillet 1802, Jean-Baptiste-Marie-Louise DE LAMETH, morte le 13 Avril 1869, fille de Charles-François-Malo, Comte DE LAMETH, Général de division, Député, Chevalier de Malte, de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Marie-Anne PICOT. De ce mariage naquirent :

1. SCIPION-LOUIS-AUGUSTIN-JEAN-MARIE de Nicolay, qui suit.
2. CLÉMENCE-CAROLINE-FÉLICITÉ-OCTAVIE-MARIE de Nicolay, née à Paris le 28 Mai 1804, épousa, le 1er Mai 1823, Eugène-Claude MARQUET, Vicomte de Montbreton, né à Paris le 21 Juin 1792, mort le 9 Mars 1860, qui fut Gentilhomme de la Chambre de S. M. Charles X, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Louis MARQUET, Comte de Montbreton, & d'Angélique WALLON.
3. CLÉMENCE-MARIE-ALEXANDRINE de Nicolay, née à Paris le 24 Octobre 1815, morte en Février 1876. Elle avait épousé, le 8 Février 1838, Adalbert-Louis-Raoul, Vicomte DE LÉAUTAUD-DONINE, né à Avignon le 1er Février 1812, mort le 12 Avril 1882, ancien Page de S. M. Charles X, ancien Sous-préfet, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Louis-Auguste-Marie-Xavier, Comte DE LÉAUTAUD-DONINE, Maréchal de camp, & d'Agricole-Julie-Joséphine-Gabrielle DE PERTHUIS DE MONTFAUCON.

XVIII. DEGRÉ.

SCIPION-LOUIS-AUGUSTIN-JEAN-MARIE, Marquis de Nicolay, né à Osny le 1er Avril 1809, Page de S. M. Charles X, puis Officier de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, mort le 16 Janvier 1877; avait épousé, le 12 Février 1831, Charlotte-Aimée-Amélie HÉBERT DE BEAUVOIR, née le 31 Août 1812, fille de Charles-Mathieu-Hippolyte HÉBERT, Marquis de Beauvoir, & de Rose-Désirée-Ambroisine-Bonaventure DE GUEUTTEVILLE. De ce mariage sont issus :

1. SCIPION-CHARLES-MARIE-EUGÈNE de Nicolay, qui suit.

2. Louise-Marie-Charlotte de Nicolay, née à Paris le 11 Avril 1832, époufa, le 25 Octobre 1855, Louis-Gaëtan de Burgues, Vicomte de Miffieffy, né le 19 Janvier 1820, Maître des requêtes au Confeil d'État, fils de Jofeph-Marie de Burgues, Comte de Miffieffy, & d'Anne-Marie-Emma du Pont. Morte le 5 Août 1860.

XIX. DEGRÉ.

Scipion-Charles-Marie-Eugène, Marquis de Nicolay, né à Paris le 7 Décembre 1838, ancien Officier au régiment des Chaffeurs de la Garde (cavalerie), marié, le 28 Septembre 1871, à Albertine-Sufanne de Turenne d'Aynac, fille de Guftave-Edmond-Jofeph-Romuald, Marquis de Turenne d'Aynac, & de Jeanne-Adélaïde-Louife de la Tour-du-Pin de la Charce. De ce mariage :

1. Marie-Joseph-Élisabeth-Albert-Scipion de Nicolay, né le 13 Octobre 1875.
2. Marie-Josèphe-Charlotte-Louise de Nicolay, née le 1er Août 1872.

BRANCHE DE GOUSSAINVILLE (a).

Avant de préfenter la fuite de la filiation de cette branche, il eft néceffaire de compléter les articles donnés par d'Hozier, pp. 893 & 896 du Ve Regiftre, fur les perfonnages qui moururent après 1764, date de la publication de ce volume.

XIV. DEGRÉ.

Marie-Charlotte-Élisabeth de Nicolay, fille de Nicolas Nicolay, Marquis de Prefles, mariée en fecondes noces à Louis de Rochechouart, Duc de Mortemart, Premier Gentilhomme de la Chambre, devint veuve le 31 Juillet 1746, & mourut à Paris le 5 Mars 1784.

Antoine-Chrétien de Nicolay, né à Paris le 2 Novembre 1712, reçu Chevalier de Malte de minorité par bref du 4 Février 1713, & appelé d'abord *le Chevalier*, puis (à partir de 1763) *le Comte de Nicolay*, entra, comme Cornette, dans le régiment des dragons de fon frère aîné, le 18 Mars 1729, alla enfuite faire deux caravanes à Malte & y reçut la première tonfure le 18 Août 1730; revint en France, ayant été appelé, le 28 Juin 1731, au commandement des dragons de Nicolay, & devint, à la mort de fon père, Seigneur de Villebourg, de la Noiraye, du Grand-Perray, du fief de Mondan-la-Varenne, &c. Le relevé officiel de fes campagnes fe trouve dans l'article Nicolay du *Dictionnaire de la Nobleffe* de la Chenaye-Desbois. Il fut fait Brigadier le 1er Janvier 1740, Maréchal de camp le 2 Mai 1744, Lieutenant général en 1748, Gouverneur de la citadelle de Marfeille en 1756, Commandant en fecond de la province de Hainaut en 1760, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1763, lorfqu'il quitta l'Ordre de Malte pour fe marier, Maréchal de France dans la promotion du 24 Mars 1775, &, le 11 Juin fuivant, il eut l'honneur de porter la main de juftice au facre du Roi

(a) Notice communiquée par M. le Marquis de Nicolay, avec toutes réferves pour ce qui concerne les cinq premiers degrés de la généalogie établie dans le Ve Regiftre de d'Hozier.

Louis XVI. Il mourut à Paris le 10 Mars 1777, & voulut etre enterré fans diftribution de billets ni invitations, & de la manière la plus modefte, dans le cimetière de la paroiffe Saint-Sulpice.

Il avait époufé, le 14 Novembre 1763, Marie-Angélique-Hyacinthe Ralet de Chalet, veuve en premières noces de Claude-Barthélemy de Bonnefons, & en fecondes de Anne Errard, Marquis d'Avaugour. La Maréchale de Nicolay fut préfentée à la Cour le 21 Janvier 1776, eut une penfion de douze mille livres à la mort de fon mari, & mourut à Évreux le 24 Ventôfe An V (14 Mars 1797), chez la Marquife de Laage, fille iffue de fon premier mariage. Elle n'eut point d'enfants du fecond, ni du troifième.

Aymard-François-Chrétien-Michel de Nicolay, nommé à l'évêché de Verdun le 21 Avril 1754 & facré le 16 Juin, fut pourvu, le 2 Novembre 1766, de la charge de Premier Aumônier de la Dauphine en furvivance du Cardinal de Luynes, & mourut à Verdun le 9 Décembre 1769.

Marie-Élisabeth de Nicolay, mariée en 1723 au Comte de la Chastre & veuve le 29 Juin 1734, releva, après la mort de fon mari, au profit de fon fils & d'elle-même, le titre de Marquis de la Chaftre, & mourut à Paris le 18 Septembre 1771.

SUITE DE LA FILIATION.

XIV. DEGRÉ.

Aymard-Jean de Nicolay, Marquis de Gouffainville, Seigneur d'Ofny, &c., Premier Préfident de la Chambre des Comptes de Paris, obtint la furvivance de cette charge pour fon fecond fils le 26 Avril 1768, réfigna fes fonctions le 13 Septembre 1773, & eut des Lettres d'honoraire le 22 Fevrier 1775. Il mourut à Paris le 25 Mars 1785, étant veuf de Madeleine-Charlotte-Guillelmine-Léonine de Vintimille du Luc depuis le 13 Août 1767, & ayant eu de cette alliance :

1. Aymard-Charles, Marquis de Nicolay, Chevalier de Malte de minorité, né le 9 Septembre 1734, mort le 29 Décembre 1754.
2. Aymard-Charles-François de Nicolay, qui fuit.
3. Aymard-Claude de Nicolay, Seigneur de Sèvres, né le 5 Août 1738, reçu Chevalier de Malte de minorité le 16 Octobre fuivant, nommé Chanoine-diacre de l'églife Notre-Dame de Paris en 1758, reçu Avocat en Parlement le 26 Juillet 1759 & Confeiller le 19 Août fuivant, ordonné Prêtre le 7 Avril 1764, nommé Vicaire général de fon oncle l'Évêque de Verdun le 27 Mars 1766, Abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte le 3 Août fuivant, Évêque de Béziers le 4 Août 1771 (étant alors Grand Vicaire de l'Archevêque de Reims); eut l'honneur de préfenter au Roi Louis XVI, le 10 Septembre 1776, le cahier des États de Languedoc; émigra le 4 Septembre 1792, & s'établit à Florence en 1796. Il ne confentit à envoyer au Pape fa démiffion de l'évêché de Béziers que le 2 Octobre 1805, rentra en France au mois de Juillet 1814, & mourut à Paris le 23 Janvier 1815.
4. Aymard-Marie-Edme de Nicolay, Marquis de Gouffainville, né le 6 Juin 1744 & mort le 13 Septembre 1760.
5. Aymard-Charles-Marie de Nicolay, qui fuivra après fon frère aîné.
6. Aymard-Pierre-Georges, titré *Chevalier*, puis *Marquis de Nicolay de Gouf-*

ſainville, Seigneur d'Ivors, né le 23 Avril 1752, reçu le 20 Avril 1768 dans la ſeconde compagnie des mouſquetaires du Roi, nommé Capitaine de dragons en 1772, Conſeiller d'ambaſſade à la Cour de Suède le 5 Juin 1772 & Colonel en ſecond du régiment de Brie-infanterie le 3 Juin 1779, admis aux honneurs de la Cour le 12 Mars 1781, nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis le 23 Avril 1786, appelé le 10 Mars 1788 au commandement du régiment d'Angoumois, & retraité avec le grade de Maréchal de camp le 1er Mars 1791, émigra alors en Allemagne, mais rentra en France dès 1800. Le gouvernement de la Reſtauration le nomma Maréchal de camp honoraire le 21 Décembre 1814, puis Lieutenant général honoraire le 16 Avril 1816. Il avait épouſé, par contrat paſſé le 8 Novembre 1800 à Paris, Marie-Louiſe-Charlotte de Custine, veuve en premières noces du Comte d'Abzac de la Douze, & était devenu veuf le 23 Mars 1803, ſans avoir eu d'enfants de cette alliance. Il mourut à Paris le 15 Mars 1824.

7. Madeleine-Élisabeth de Nicolay, née le 28 Janvier 1736, morte le 14 Janvier 1751 au couvent de Sainte-Marie de Saint-Denis.
8. Jeanne-Aymardine de Nicolay, née le 23 Juin 1740 & morte le 15 Septembre 1756.
9. Aymardine-Geneviève-Antoinette de Nicolay, née le 25 Mai 1741, morte le 2 Juin ſuivant.
10. Aymardine-Marie-Antoinette de Nicolay, née le 22 Septembre 1742, mariée le 7 Janvier 1761 à Jacques-François-Tanneguy le Veneur, Comte de Tillières, Maréchal de camp, devenue veuve le 24 Mai 1811, & morte à Paris le 25 Octobre 1825.
11. Aymardine-Marie de Nicolay, dite *Mademoiſelle de Gouſſainville*, née le 12 Juin 1750 & morte le 15 Avril 1757, au couvent de Saint-Denis.

XVe DEGRÉ.

Aymard-Charles-François de Nicolay, né à Paris le 23 Avril 1737, dit *le Marquis de Nicolay, d'Oſny* ou *de Gouſſainville*, fit ſa première campagne, comme Aide de camp du Chevalier de Nicolay, en 1757, puis fut nommé Capitaine au régiment de dragons d'Apchon le 14 Mars 1758, & devint, le 20 Février 1761, Meſtre de camp du même régiment, qui prit le nom de Nicolay. Il avait été chargé, en 1759, par le Maréchal de Broglie, d'apporter à la Cour les drapeaux pris par le régiment d'Apchon, & s'était diſtingué pluſieurs fois, ſous les ordres du même général, dans les campagnes de 1760 & 1761. Ses ſervices furent récompenſés, en 1763, par la croix de Saint-Louis & le titre de Colonel-Lieutenant de la Légion royale; mais il quitta ce poſte le 27 Novembre de la même année pour conclure ſon mariage (10 Avril 1764) avec Marie-Catherine Lévesque de Gravelle, Dame d'Elbeuf, de Montréal, &c., veuve d'Alexandre-Jacques-Pierre le Gendre, Marquis de Collande, Brigadier des armées du Roi, & fille de Michel-Philippe Lévesque, Seigneur de Guignonville & de Saint-Félix, Conſeiller au Parlement de Paris, & de Marie-Barthélemie Thoynard. Il n'y eut point d'enfants de ce mariage, & Mme de Nicolay, s'étant ſéparée de ſon mari, reprit le nom de Collande. Elle vivait encore en 1815.

Le Marquis de Nicolay fut appelé par le Chancelier Maupeou à l'une des charges de Préſident à mortier du Parlement qui ouvrit ſes ſéances le 15 Avril 1771; puis fut fait Préſident au Grand Conſeil le 12 Novembre 1774, & fut revêtu de la première préſidence le 12 Novembre 1776. Il obtint, le 24 Mai 1778, les entrées à

Marly, comme les avaient eues déjà ſon grand-père, ſon père & ſon frère cadet le Premier Préſident de la Chambre des Comptes. Il ſe demit de la première préſidence en 1788, teſta le 1er Septembre 1792, avec codicille du 17 Avril 1793, ſollicita, lors du procès de la Reine Marie-Antoinette, l'honneur de la défendre devant le Tribunal révolutionnaire, fut lui-même traduit devant ce Tribunal pour conſpiration par diſcours, propos, écrits & démarches contre la Repréſentation nationale & les autorités conſtituées, & périt ſur l'échafaud de la place de la Révolution, le 9 Floréal An II (28 Avril 1794), en compagnie de trente-deux autres condamnés, parmi leſquels étaient l'Amiral d'Eſtaing, le Duc de Villeroy, le Comte de la Tour-du-Pin, ancien Miniſtre de la Guerre, & MM. Thiroux de Croſne & Angran d'Alleray, Lieutenant de police & Lieutenant civil de Paris.

Il laiſſait deux enfants naturels, un fils & une fille, connus ſous le nom de M. & Mlle d'Oſny.

XV. DEGRÉ.

Aymard-Charles-Marie de Nicolay, dit *M. de Villebourg*, puis le *Marquis de Gouſſainville*, Seigneur de Preſles, Ivors, Oſny, Courances, &c., né à Paris le 14 Août 1747, fut pourvu d'une charge de Conſeiller au Parlement de Paris le 31 Décembre 1766, puis devint Premier Préſident de la Chambre des Comptes en ſurvivance de ſon père le 20 Avril 1708, & prit poſſeſſion de cette charge le 17 Septembre 1773. Il ſiégea en 1787 & 1788 aux Aſſemblées des Notables, & fut choiſi en 1789, par la Nobleſſe de Paris, pour être Député aux États généraux, mais refuſa d'accepter ce mandat. Élu membre de l'Académie françaiſe le 18 Décembre 1788, il fut nommé, par le Roi Louis XVI, le 29 Mai 1789, Chancelier de ſes Ordres, ſur preuves reçues par le Duc d'Harcourt & le Comte du Luc.

La Chambre des Comptes fut ſupprimée par les lois des 25 Août & 29 Septembre 1791. M. de Nicolay etait le neuvième, de père en fils, qui poſſédait la première préſidence. Il n'émigra point, mais fut arrêté le 12 Novembre 1793 & conduit à la priſon du Luxembourg, jugé par le Tribunal révolutionnaire le 7 Juillet 1794, & exécuté le même jour, ſur la place du Trône, en compagnie du vénérable Abbé de Fénelon, le « père des Savoyards », du Comte & de la Comteſſe de Boiſgelin, du Comte de la Tour-du-Pin-Chambly, du Duc de Geſvres, du Prince d'Hénin, du Préſident Perrot & ſon fils, &c.

Il avait épouſé, le 27 Avril 1768, Philippine-Léontine Potier de Novion, née à Paris le 26 Novembre 1748, fille d'André Potier de Novion, Marquis de Grignon, Préſident au Parlement de Paris, & de Marie-Philippe Taschereau de Baudry; qui mourut à Paris le 10 Mai 1820, & dont il avait eu :

1. Aymard-Marie-Léon de Nicolay, né à Paris le 10 Juillet 1770, condamné par le Tribunal révolutionnaire & exécuté le 9 Juillet 1794, deux jours après ſon père, avec quarante-ſept autres accuſés, parmi leſquels etaient le Maréchal de Levis, Mmes de Bérenger & du Luc, M. d'Ornano, toute la famille Tardieu de Maleiſſye, M. & Mme d'Arbouville, &c.
2. Aymard-André-Louis-Auguste de Nicolay, né le 11 Janvier 1775, & mort le 17 Février 1776.
3. Aymard-François-Marie-Chrétien de Nicolay, qui ſuit.
4. Aymard-Jean-Tanneguy-Raymond de Nicolay, auteur d'un rameau qui viendra plus loin.

5. Aymard-Charles-Marie-Théodore de Nicolay, auteur d'un fecond rameau qui viendra après le précédent.
6. Aymardine-Marie-Léontine de Nicolay, née à Paris le 23 Mai 1772, mariée, le 9 Avril 1799, à Bernard-Charles-Louis-Victor de Lostanges-Béduer, & morte à Gaillac le 23 Septembre 1806. M. de Loftanges devint Chambellan de l'Empereur, Baron, puis Comte de l'Empire, Officier d'état-major, grand dignitaire de l'Ordre royal des Deux-Siciles, chevalier de l'Ordre de Weftphalie, & mourut à Paris le 3 Avril 1812.
7. Aymardine-Aglaé-Louise-Gabrielle de Nicolay, née à Paris le 8 Novembre 1773, mariée le 17 Fructidor An VIII (4 Septembre 1800) à Maurice-Jean, Marquis de Villeneuve-Arifat, & morte à Touloufe le 7 Mars 1852.

XVI. DEGRÉ.

Aymard-François-Marie-Chrétien (*dit* Christian) de Nicolay, né à Paris le 23 Août 1777, reçu Chevalier de Malte de minorité le 4 Avril 1780, devint Chambellan de l'Empereur Napoléon Ier le 21 Décembre 1809, & Comte de l'Empire le 15 Août 1810, remplit en Mars 1811 une miffion extraordinaire à Vienne, où il reçut le cordon de Commandeur de l'Ordre de Léopold, fut créé Chevalier de la Légion d'honneur le 30 Juin de la même année, puis envoyé comme Miniftre plénipotentiaire près la Cour de Bade le 5 Décembre 1811, & reçut, le 3 Avril 1813, la grand'croix de l'Ordre impérial de la Réunion. Pendant les Cent-Jours, le Comte de Nicolay reprit fon fervice de Chambellan, & fut créé Pair de France (2 Juin 1815). Il fit les fonctions de Maire de Bercy de 1821 à 1830, fut appelé de nouveau à la Pairie le 11 Octobre 1832, fut promu Officier de la Légion d'honneur le 30 Mai 1837, & mourut le 14 Janvier 1839. Il avait époufé en premières noces, le 14 Février 1801, Alexandrine-Charlotte-Marie de Malon de Bercy, fille de Maximilien-Emmanuel-Charles de Malon, Marquis de Bercy, Capitaine-Colonel des gardes de la porte de M. le Comte d'Artois, & de Catherine-Marie de Simiane d'Esparron; qui mourut le 29 Novembre 1808; & s'était remarié, le 29 Janvier 1814, à Mme Hess, née Urfule-Eugénie Maury, Dame du Palais de la Grande-Ducheffe de Bade; qui mourut à Paris le 7 Mai 1852.

Du premier lit étaient nés :

1. Aymard-Charles-Léon, qui fuit.
2. Aymard-Charles-Théodore-Gabriel, Comte de Nicolay, né à Paris le 22 Mars 1808, titré *Marquis de Bercy* par fubftitution de fon oncle maternel (14 Juin 1808), & mort à Paris le 12 Décembre 1878, fans alliance.
3. Aymardine-Louise-Georgine-Christine de Nicolay, née à Paris le 31 Août 1803, mariée, le 25 Mai 1824, à Alphonfe-Louis-Auguftin-Marie-Anne-Joachim-Victor-Amédée-Antonin Pagèze, Marquis de Saint-Lieux, & morte à Bercy, le 18 Octobre 1830. M. de Saint-Lieux eft mort à Touloufe au mois de Novembre 1857.
4. Aymardine-Marie-Angélique-Léontine de Nicolay, née à Paris le 2 Octobre 1805, mariée, le 20 Mars 1827, à Anne-Charles-Parfait Chapt, Marquis de Raftignac, Général-major au fervice de la Ruffie, Maréchal de camp fous la Reftauration, Infpecteur général d'infanterie, Gentilhomme de la Chambre, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, Grand-Croix de Saint-Ferdinand d'Efpagne, Chevalier des Ordres de Saint-Georges, Saint-Wladimir & Sainte-Anne de Ruffie, &c., mort le 6 Février 1858.

Du fecond lit :

5. Aymardine-Élisabeth-Charlotte-Stéphanie de Nicolay, née à Paris le 24 Mars 1815, mariée, le 21 Août 1834, à Jean-Baptifte-Frédéric, Comte da Porto, veuve le 22 Juillet 1854.
6. Aymardine-Caroline-Adrienne-Léonie de Nicolay, née à Bercy le 21 Août 1818, mariée, le 24 Novembre 1836, à Gaſton-Louis-Joſeph, Comte Ogier d'Ivry, Conſeiller Maître à la Cour des Comptes, Officier de la Légion d'honneur. La Comteſſe Ogier eſt morte à Paris le 15 Avril 1870, & le Comte Ogier, à Paſſay, le 12 Septembre 1880.

XVII. DEGRÉ.

Aymard-Charles-Léon, Marquis de Nicolay, né le 28 Décembre 1801 (7 Nivôſe An X), à Paris, marié, le 20 Octobre 1831, à Marie-Louiſe-Laurence Eblé, fille de Jean-Baptiſte Eblé, Comte de l'Empire, Général de diviſion & Premier Inſpecteur général de l'artillerie, ancien Miniſtre du Roi de Weſtphalie, Grand Officier de la Légion d'honneur, &c., & de Edeline-Louiſe-Hélène Fréteau de Pény. Devenu veuf le 27 Janvier 1859, le Marquis de Nicolay eſt mort à Paris le 22 Mai 1873, & a été enterré le 26 dans le cimetière de l'Oratoire de Picpus, où eſt, depuis 1839, le tombeau des héritiers des trois Nicolay exécutés révolutionnairement en 1794.

Le Marquis de Nicolay avait eu deux enfants :

1. Aymard-Louis-Marie-Charles, qui ſuit.
2. Aymardine-Marie-Gabrielle-Alexandrine de Nicolay, née à Paris le 15 Juillet 1836, mariée, le 19 Mars 1857, à Félix-Théodule des Granges, Comte de Grammont, Officier de cavalerie.

XVIII. DEGRÉ.

Aymard-Louis-Marie-Charles, Marquis de Nicolay, né à Paris le 16 Octobre 1832, marié, le 22 Février 1862, à Alexandrine-Henriette-Marie-Marthe de Bonneval, fille de Joſeph-Armand, Comte de Bonneval, & d'Anaſtaſie-Louiſe-Charlotte de la Panouse, dont :

1. Aymardine-Marie-Anastasie-Laurence de Nicolay, née le 18 Novembre 1868.
2. Marie-Josèphe-Léontine-Aymardine de Nicolay, née le 22 Novembre 1873.

PREMIER RAMEAU.

XVI. DEGRÉ.

Aymard-Jean-Tanneguy-Raymond, Comte de Nicolay, né à Paris le 24 Janvier 1781, Membre du Collége électoral du département de l'Aiſne ſous l'Empire, créé Baron par décret du 20 Avril 1812, épouſa, le 14 Avril 1806, Marie-Charlotte de Murat, fille de Louis, Marquis de Murat, & de Anne-Marie de Montsaulnin. Il mourut à Paris le 25 Mars 1842, & Mme de Nicolay le 8 Juillet 1844. Ils avaient eu pour enfants :

1. Aymard-Marie-Roger, né à Paris en 1807, mort à Verſailles le 16 Août 1826.
2. Aymard-Marie-Christian, qui ſuit.

3. Aymardine-Françoise-Philippine, née en 1808, morte, au château de Montfort-le-Rotrou, le 18 Novembre 1821.

XVII. DEGRÉ.

Aymard-Marie-Christian, Marquis de Nicolay, né le 4 Septembre 1810, Membre du Confeil général de la Sarthe & Maire de Montfort-le-Rotrou, marié, le 14 Décembre 1837, à Adélaïde-Hyacinthe de Fougières, fille de Louis-Jofeph, Comte de Fougières, Premier Maître d'hôtel de Monfieur, &c., & de Adélaïde-Jeanne Hocquart de Montfermeil. M. de Nicolay fut fait Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par le Pape Pie IX en 1863, & mourut, au château de Fougières, le 30 Juin 1880. Il avait eu pour enfants :

1. Aymard-Jean-Roger, Comte de Nicolay, né à Paris le 2 Février 1841.
2. Aymard-Charles-Maurice de Nicolay, né à Paris le 19 Avril 1845, mort, au château de Fougières, le 27 Septembre 1874.
3. Aymard Marie-Antoine, Comte de Nicolay, né à Paris le 27 Janvier 1847, Secrétaire d'ambaffade, marié, le 9 Juillet 1879, à Marie-Caroline de Vogüé, dont :
   I. Aymard-Marie-Jean de Nicolay, né le 29 Avril 1880.
   II. Marguerite-Marie-Aymardine de Nicolay, née le 1er Février 1882.
4. Adélaïde-Jeanne-Aymardine de Nicolay, née à Paris le 25 Janvier 1839, mariée, le 27 Janvier 1858, à Louis-Anne-Paul de Durfort-Civrac, Comte de Lorge; veuve le 21 Juin 1872, & morte à Paris le 9 Février 1882.

DEUXIÈME RAMEAU.

XVI. DEGRÉ.

Aymard-Charles-Marie-Théodore de Nicolay, né à Paris le 31 Juillet 1782, créé Pair de France le 17 Août 1815 & Marquis le 31 Août 1817, Membre du Confeil d'infpection & de perfectionnement de l'École polytechnique de 1816 à 1820, Chevalier de la Légion d'honneur, époufa, le 17 Avril 1809, Auguftine-Adèle-Charlotte de Levis, fille de Gafton-Pierre-Marc, Duc de Levis, Capitaine des gardes du corps de Monfieur, Pair de France, Miniftre d'État, Chevalier des Ordres, Membre de l'Académie françaife, &c., & de Pauline-Françoife-de-Paule Charpentier d'Ennery.

Le Marquis de Nicolay ceffa de fiéger à la Chambre des Pairs après la Révolution de 1830 & fe retira en Suiffe. Il devint veuf le 18 Août 1848, & mourut à Genève le 7 Juin 1871. Il avait eu dix enfants :

1. Aymard-Marie-Charles-Gaston de Nicolay, né à Paris le 6 Juillet 1812, héritier actuel du titre de Marquis de ce rameau.
2. Aymard-Marie-Louis-Victor de Nicolay, né le 31 Mai 1814, mort le 13 Décembre 1822.
3. Aymard-Marie-Gabriel-Raymond, Comte de Nicolay, né à Paris le 15 Juin 1818, marié : 1° le 25 Juin 1849, à Marie-Cécile-Adrienne de Noailles, morte à Palma-Nova le 1er Janvier 1855; 2° le 25 Août 1859, à Raymonde-Marie-Caroline d'Andigné de la Chasse. Il a pour enfants :

   Du premier lit :

Marie-Thérèse-Henriette-Raymonde-Aymardine de Nicolay, née le 2 Mars 1851, mariée, le 1er Mai 1872, à Marie-Fernand, Vicomte de Rougé.

Du fecond lit :

I. Paul-Marie-Aymard-Anne-Joseph de Nicolay, né le 19 Février 1861, mort le 5 Mars 1880.

II. Charles-Marie-Aymard de Nicolay, né le 23 Mai 1862.

III. Raymonde-Marie-Aymardine-Amélie de Nicolay, née le 16 Juin 1864.

4. Aymard-Marie-Louis-de-Gonzague-Charles, Comte de Nicolay, né à Paris le 29 Janvier 1828, ancien Officier au fervice du Duc de Parme, marié, le 21 Août 1858, à Amélie-Marie-Ghiflaine de Beauffort, dont :

I. Aymard-Marie-Ghislain-Louis-Augustin-Amédée-Henri de Nicolay, né le 27 Mai 1859, mort à Cannes le 26 Mars 1877.

II. Aymard-Marie-Ghislain-Jean de Nicolay, né le 21 Avril 1860, entré dans la Compagnie de Jéfus en 1881.

III. Aymard-Marie-Ghislain-Gaston-Théodore de Nicolay, né le 26 Septembre 1866.

IV. Aymardine-Marie-Ghislaine-Gabrielle-Augustine de Nicolay, née le 18 Juin 1861, morte le 28 Juillet 1862.

V. Aymardine-Marie-Ghislaine-Élisabeth de Nicolay, née le 16 Juillet 1862.

VI. Aymardine-Louise-Raymonde-Ghislaine-Marie de Nicolay, née le 22 Janvier 1876.

5. Aymard-Marie-Barthélemy-Joseph de Nicolay, né en Suiffe le 10 Juillet 1832, Officier au fervice du Roi de Naples de 1851 à 1855.

6. Aymardine-Marie-Gabrielle-Léontine de Nicolay, née à Paris le 15 Février 1810, Religieufe du Sacré-Cœur.

7. Aymardine-Marie-Pauline de Nicolay, née à Paris le 16 Février 1811, Religieufe du Sacré-Cœur, morte à Jérufalem le 9 Juin 1868.

8. Aymardine-Marie de Nicolay, née à Paris le 1er Mai 1820, Religieufe du Sacré-Cœur.

9. Aymardine-Marie-Thérèse de Nicolay, née à Paris le 29 Juillet 1823, morte au château de Courances (Seine-&-Oife) le 24 Juin 1824.

10. Aymardine-Marie-Jeanne de Nicolay, née à Paris le 14 Mars 1825.

NOËL DES VERGERS.

Anciens Seigneurs de Feuguerolles, de Plainville, de Vallenay, de Dampierre, de la Vautrie, de la Courrée, en partie de Courtelon, du Plessy-Puiseaux, & de plusieurs fiefs dépendants des terres & seigneuries d'Auxon, Vert, Roncenay, Cosdon, la Couldre, Eaux, Puiseaux, les Bordes, les Chesnes-Millot, &c.; des Vergers, d'Ancy le Serveux, &c.

EN NORMANDIE, EN BRETAGNE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur au Lion d'argent, armé & lampassé de gueules, la queue fourchée, surmonté de trois Étoiles d'Argent. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Licornes.* DEVISE : Melius pati quam flectere, & Omnia pro bono.

La Famille Noël, de très ancienne extraction, est originaire de Normandie. Elle doit sa noblesse à la bravoure de ses membres sur les champs de bataille aux époques les plus critiques de l'histoire nationale, à partir de la fin du XIV[e] siècle. D'autres membres se sont ensuite distingués dans la Magistrature, dans le Barreau & dans la haute érudition.

La filiation non interrompue remonte à JEAN NOËL, qui suit.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN NOËL, Écuyer, Seigneur de Feuguerolles, de Plainville & de Vallenay, fut anobli par Lettres patentes du Roi Charles VI, données en 1415, en récompense de ses services militaires dans les guerres faites pour l'expulsion des Anglais, & il fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 Octobre 1415 (*a*). Il eut trois fils qui furent nourris en garde noble :

1. PERRIN, qui suit.
2 & 3. SIMON & ANTOINE.

II. DEGRÉ.

PERRIN NOËL, Écuyer, Homme d'armes, eut pour fils :

III. DEGRÉ.

THOMAS NOËL, Écuyer, Homme d'armes, père de :

(*a*) Ancienne généalogie manuscrite.

IV. DEGRÉ.

Samson Noël, Écuyer, Homme d'armes, père de :

V. DEGRÉ.

Marin Noël, Écuyer, Premier Valet de Chambre du Roi Henri III qui lui donna des lettres de confirmation de nobleſſe en date du 16 Avril 1583 (enregiſtrées en la Chambre des comptes du Parlement de Rouen le 4 Février 1584). Il mourut le 4 Septembre 1640, étant alors Premier Huiſſier du Cabinet du Roi & Porte-manteau ordinaire de la Reine Catherine de Médicis. De ſon mariage avec Demoiſelle Marguerite Faulconier, qu'il avait épouſée en 1602, il eut ſept enfants (a) :

1. Claude Noël, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland (Yonne) le 9 Octobre 1603, Premier Huiſſier du Cabinet du Roi & Commiſſaire des guerres, décédé le 10 Janvier 1651. De ſon mariage avec Jeanne du Tartre, il eut quatre enfants :
   - I. Sébastien Noël, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland le 13 Mai 1643, l'un des deux cents Chevau-légers de la Garde du Roi; marié, le 7 Novembre 1669, avec Demoiſelle Barbe de Nivert, Dame de Mardelain; ſans poſtérité.
   - II. Nicolas Noël, Écuyer, Seigneur de Dampierre, né à Gland le 9 Janvier 1651, auſſi l'un des deux cents Chevau-légers de la Garde du Roi; décédé en 1694, ſans poſtérite.
   - III. Marie-Antoinette Noël de Dampierre, née le 13 Octobre 1635, mariée à Meſſire Charles de Gamaches, Chevalier, Marquis de Coudron & de Saint-Germain-des-Bois (b). Par ſon teſtament du 2 Juin 1680, elle légua la terre de Dampierre à MM. Noël, de Tonnerre.
   - IV. Anne-Marguerite Noël, née à Gland le 13 Juin 1639.

2 & 3. Edme & André Noël, frères jumeaux, nés le 8 Juillet 1610, morts en bas âge.

4. Marin Noël, Écuyer, né à Gland le 5 Avril 1612, Gendarme d'ordonnance de la compagnie de Monſieur, frère unique du Roi. De ſon mariage avec Demoiſelle Claude de Saint-Étienne, il n'eut qu'un fils : François, né à Gland le 27 Juillet 1664, mort en Février 1665.
5. Jean Noël, qui ſuit.
6. Catherine Noël, née à Gland le 8 Octobre 1605, mariée avec Jean Carre.
7. Marie-Marguerite Noël, née à Gland le 27 Janvier 1614, mariée : 1° avec Meſſire Jean d'Abricardot; 2° le 1er Février 1646, avec Meſſire François de Saint-Étienne, Chevalier, Seigneur de la Chapelle-Sennevoy, Lieutenant-Colonel du régiment du Roi-cavalerie.

VI. DEGRÉ.

Jean Noël, Écuyer, né à Gland le 5 Janvier 1621, épouſa, à Tonnerre, par contrat du 14 Mars 1642, Demoiſelle Marie Guyot. Ils décédèrent, à un jour d'inter-

(a) Une branche eſt reſtée en Normandie, où elle était encore repréſentée à la fin du XVIIe ſiècle, en la perſonne de Lanfran Noël, Écuyer, Sieur de la Vautrie, qui fit enregiſtrer les armoiries de la famille dans l'*Armorial général de France* (élection de Caen), dreſſé par Charles-René d'Hozier, en vertu de l'édit de 1696. Nous ne connaiſſons ni le point de rattache de cette branche à la ſouche commune, ni ſes deſtinées ultérieures.

(b) P. Anſelme, *Hiſtoire de la Maiſon de France & des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 694. Il eſt ainſi qualifié dans l'arrêt du Conſeil d'État de 1789, dont il ſera parlé plus loin.

valle, les 24 & 25 Août 1661, & la fortune de leurs enfants mineurs fut diffipée par des tuteurs infidèles, qui même, aux termes de la maintenue du Confeil d'État du 14 Mars 1789, « leur laiffèrent ignorer leur extraction ». Les enfants de Jean Noel furent :

1. Marin Noël, qui fuit, auteur de la branche aînée actuellement éteinte.
2 & 3. Claude & Jacques Noël, frères jumeaux, nés à Gland le 25 Mars 1645, morts en bas âge.
4. Jean Noël, auteur de la feconde branche, actuellement éteinte & qui fera rapportée plus loin.
5. Étienne Noël, né à Gland le 25 Octobre 1654, mort en bas âge.
6. Pierre Noël, auteur de la troifième branche, rapportée à la fuite de la feconde.
7. Dominique Noël, né à Gland le 12 Août 1658, Chartreux, mort à la Chartreufe de Paris.
8. Marie Noël, née à Gland le 18 Août 1653, mariée avec Meffire Guillaume Courtin des Morges, Exempt des Gardes du corps de M. de Créquy, puis Garde du corps du Roi.
9. Préville Noël, morte en bas âge.

VII. DEGRÉ.

Marin Noël, Écuyer, né à Gland le 7 Mars 1643, Procureur fifcal en la Juftice de Gland, mort le 12 Août 1720. De fon mariage avec Demoifelle Edmée Millon, il eut :

1. David Noël, né à Gland le 3 Avril 1680, mort fans poftérité.
2. Pierre-Marin Noel, qui fuit.
3. Jean Noël, né à Gland le 25 Mars 1687, mort le 12 Septembre fuivant.
4. Antoine Noël, né à Gland le 28 Octobre 1688.
5. Françoise Noël, née à Gland le 20 Janvier 1693.

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Marin Noël, Écuyer, né à Gland le 25 Octobre 1685, époufa, par contrat du 4 Janvier 1720, Demoifelle Marie L'Avocat, dont il n'eut qu'un fils :

IX. DEGRÉ.

Philibert Noël, Écuyer, né à Gland le 8 Août 1721, marié en 1751 avec Demoifelle Reine de la Marre, décédé en 1792. Il n'eut qu'un fils :

Jean Noël, né à Gland le 24 Septembre 1757, mort en bas âge.

DEUXIÈME BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

Jean Noël, Écuyer, né à Gland le 21 Avril 1646, mort à Tonnerre le 5 Mai 1698. Marié, par contrat du 14 Février 1677, avec Demoiselle Marguerite Mirey, il en eut :

1. Jean Noël, qui suit.
2. Marin Noël, marié, par contrat du 13 Octobre 1736, avec Demoiselle Marie de la Faye, dont il n'eut pas d'enfants.
3. Jacques Noël, né à Tonnerre le 5 Novembre 1683, mort le 5 Novembre 1763, sans postérité de son mariage avec Demoiselle Marie Le Maire de Saint-Vinnemer.
4. Louis Noël, mort à l'Hôtel royal des Invalides, où il s'était retiré après de longs services militaires.
5. Susanne Noël, épouse de Gilles Le Gros.
6. Marguerite Noël.

VIII. DEGRÉ.

Jean Noël, Écuyer, né à Tonnerre le 2 Mars 1680, Maire royal de cette ville en 1730, Avocat en Parlement & Juge de la Justice de Saint-Michel-sur-Tonnerre, décédé le 2 Novembre 1749. Il avait épousé, le 7 Février 1713, Demoiselle Gabrielle Beau, dont il eut :

1. Jean-Marin Noël, qui suit.
2. Jeanne Noël, née à Tonnerre le 31 Décembre 1718, épouse d'Edme-Claude Campenon, décédé le 7 Septembre 1787, Conseiller du Roi en l'élection de Tonnerre.
3. Marguerite Noël, née à Tonnerre le 8 Mars 1720, mariée, le 27 Janvier 1741, à Edme-Jean-Baptiste Rolland, Conseiller du Roi. Elle est décédée le 15 Septembre 1795, laissant une fille, Edmée-Gabrielle-Marie, épouse de Messire Edme-Jean Guyard des Forges, Écuyer, l'un des deux cents Chevau-légers de la Garde du Roi.

IX. DEGRÉ.

Jean-Marin Noël, Écuyer, né à Tonnerre le 3 Novembre 1715, Receveur des domaines du Roi en Flandres, mort à Lille le 14 Août 1790, sans avoir contracté d'alliance.

TROISIÈME BRANCHE.

VII. DEGRÉ.

Pierre Noël, né à Gland le 3 Septembre 1656, Chirurgien major du régiment du Roi-cavalerie, céda ses droits en la succession de Messire Edme Dupont, Chevalier, Marquis de Villiers, son cousin, à Jean & Louis Noël, ses enfants, le 10 Septembre 1736, & mourut à Tanlay le 18 Décembre 1738. Il avait épousé, par contrat du 24 Novembre 1681, Demoiselle Marie Jacquillat, dont il eut :

1. Claude Noël, Écuyer, né à Tanlay en 1682, lequel, s'étant embarqué & ayant été fait prisonnier de guerre, fut conduit à Lisbonne, où il contracta en 1721 un brillant mariage avec Demoiselle Antoinette-Marie-Franca Bitto de Barbuda, fille de Franco Bitto de Barbuda, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques le Majeur & Gouverneur du château Saint-Sébastien-sur-le-Tage. Il mourut le 20 Mai 1740, laissant de son mariage :
   - I. Placido-Franco Noël, né à Lisbonne, Élève de l'Université de Coimbre, Membre de la Compagnie de Jésus le 21 Février 1740.
   - II. Denis-Franco Noël, né à Lisbonne, Élève de l'Université de Coimbre, Membre de la Compagnie de Jésus le 8 Décembre 1740.
   - III. Marie-Antoinette-Franca.
2. Sébastien Noël, né à Tanlay en 1684, mort sans postérité.
3. François Noël, né à Tanlay le 15 Janvier 1685, mort à Paris, sans postérité.
4. Jean Noël, né à Tanlay le 19 Mai 1687, mort à Ervy le 30 Septembre 1760, avait épousé : 1° Demoiselle Marie Quieblay, dont il eut les enfants qui suivent; 2° Demoiselle Catherine de Malassis, sans enfants.
   - I. Louis Noël, né à Caen le 6 Septembre 1728, Contrôleur des Vingtièmes de la généralité de Châlons en Champagne le 6 Janvier 1766, mort à Troyes en 1800, Directeur des Impositions du département. Il avait épousé, à Saint-Florentin, le 12 Janvier 1766, Marie-Alexandrine Sallot, dont il eut :
     1. Louis-Jean-François Noël, né à Troyes le 25 Mai 1770, marié, à Saint-Florentin, en Janvier 1796, avec Demoiselle Besson.
     2. Edme-Robert-Nicolas Noël de Roncenay, né à Troyes le 20 Décembre 1771, marié à Gand avec demoiselle N... Mort à Paris en Mai 1834. Il eut une fille :
        - Juliette Noël de Roncenay, mariée, en Avril 1829, au Baron Charles-Edmond de Crespy le Prince, Capitaine à l'État-major général de la Garde royale, Chevalier de la Légion d'honneur.
   - II. Edmée Noel, née à Caen le 17 Novembre 1713, mariée à Edme-Guillaume Gauthier, Directeur des Aides à Caen.
   - III. Marie-Anne Noël, née à Caen en 1714, mariée à Jean-François Luyt, Receveur des domaines à Mortain.
5. Marin Noël, né à Tanlay en 1688, mort sans postérité.
6. Louis Noël, qui suit.
7. Charles-Henri Noël, né à Baon le 2 Novembre 1698, mort sans postérité.

VIII. DEGRÉ.

Louis Noël, Écuyer, né à Tanlay le 22 Mars 1690, Officier de panneterie chez le Roi, recueillit une portion dans la fucceffion du Marquis de Villiers, fon coufin, & mourut à Ervy le 3 Février 1769. Il avait époufé, à Dol, en Bretagne, par contrat du 19 Janvier 1741, Demoifelle Marie-Anne-Françoife Carron, dont il eut :

1 & 2. Pierre & Jean Noël, frères jumeaux, nés à Alençon le 4 Novembre 1741, morts le 19 fuivant.

3. Louis-Bonaventure-Jean-Marie, qui fuit.

4. Philibert Noël, Sieur des Vergers, né a Tanlay le 10 Mai 1747, mort à Ervy le 3 Décembre 1759.

5. Marin Noël, auteur de la branche des Vergers, rapportée plus loin.

6. Marie-Edmée Noël, née à Tonnerre le 30 Janvier 1745, morte a Tanlay le 28 Avril 1750.

7. Marie-Anne Noël, née à Tonnerre le 7 Février 1746, mariée, par contrat du 30 Juillet 1770, à Pierre-Louis Regnault du Berron, Confeiller du Roi, Premier Échevin.

8. Anne Noël, née à Tanlay le 6 Mars 1749, morte le 7 Octobre 1750.

9 & 10. Marie-Angélique & Françoise-Edmée Noël, fœurs jumelles, nées à Tanlay le 11 Avril 1750, décédées les 26 & 28 fuivants.

11. Anne-Marguerite Noël, née à Ervy-le-Chaftel le 31 Mai 1751, mariée, le 3 Mai 1772, à François Le Secq, Officier chez la Reine.

12. Suzanne-Julienne Noel, née à Ervy le 22 Septembre 172, décédée à Tonnerre le 6 Octobre 1785.

13. Hélène-Perrine Noël, née à Evry e 2 Février 1754, décédée le 21 Novembre 1757.

14. Marie-Louise Noël, née à Ervy le 11 Avril 1756, morte à Tonnerre le 2 Septembre 1785.

IX. DEGRÉ.

Louis-Bonaventure-Jean-Marie Noël, Écuyer, Sieur de la Courvée, Seigneur en partie de Courtelon & du Pleffy-Puifeaux, & de plufieurs fiefs dépendants des terres & feigneuries d'Auxon, Vert, Roncenay, Cofdon, la Couldre, Eaux, Puifeaux, les Bordes, les Chefnes-Millot, &c., né à Dol le 14 Août 1743, Bailli de la baronnie & pairie d'Ervy, Avocat en Parlement, Gentilhomme de panneterie chez le Roi & fon Confeiller-Contrôleur au grenier à fel de Tonnerre, a été maintenu dans fa nobleffe d'extraction, conjointement avec fon frère Marin Noël des Vergers, par arret du Confeil d'État du Roi, du 14 Mars 1789, fur productions des preuves remontant à Jean Noël, qui forme le premier degré de cette généalogie; « nonobftant, dit cet arrêt, l'omiffion de qualifications nobles commife par Pierre & Louis Noël, leur ayeul & père dont Sa Majefté les a relevés en tant que de befoin ». Le 14 Mai de la même année, il obtint de Chérin, Généalogifte des Ordres du Roi, un certificat de nobleffe tranfmiffible. Il fut incarcéré fous la Terreur comme Noble, le 22 Septembre 1793, & ne fortit de la prifon qu'après la chute de Robefpierre, le 8 Novembre 1794. Il eft décédé le 24 Avril 1829. De fon mariage avec Demoifelle Adélaïde-Louife Barrault des Mottes, qu'il avait époufée le 15 Février 1773, à Tonnerre, il eut :

1. Edme-Jean Noël de la Courvée, qui fuit.

2. Marguerite Noël de la Courvée, née à Tonnerre le 23 Mai 1774, mariée,

par contrat du 8 Mars 1793, à Meſſire Antoine-Florent de Bourst, ancien Officier au régiment de huſſards-Lauzun, décédé à Tonnerre le 23 Septembre 1803.

X. DEGRÉ.

Edme-Jean Noël de la Courvée, Écuyer, né à Tonnerre le 14 Avril 1777, obtint, le 12 Mai 1789, de Chérin, Généalogiſte des Ordres du Roi, un certificat de nobleſſe pour ſervir dans les troupes du Roi. De ſon mariage avec Demoiſelle Marie-Joſéphine Bréavoine, qu'il avait épouſée à Paris, par contrat du 20 Décembre 1800, il eut :

1. Jean-Marin-Charles Noël de la Courvée, qui ſuit.
2. Maria Noël de la Courvée, née à Paris le 11 Mai 1813.

XI. DEGRÉ.

Jean-Marie-Charles Noël de la Courvée, né le 14 Octobre 1801 à Paris où il eſt décédé le 12 Février 1849, avait épouſé Adélaïde Cailliet, dont il eut un fils, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

Marin-Edme Noël de la Courvée, né à Fleys le 24 Septembre 1841, marié à Eulalie-Iſabelle-Adélaïde Cordier, dont une fille :

Eugénie-Adélaïde-Isabelle Noël de la Courvée, née à Tonnerre le 26 Novembre 1868.

BRANCHE DES VERGERS.

IX. DEGRÉ.

Marin Noël des Vergers, Écuyer, Seigneur d'Ancy le Serveux, né à Ervy le 19 Août 1759, Avocat au Parlement de Paris, a été maintenu dans ſa nobleſſe d'extraction, conjointement avec ſon frère Louis-Bonaventure-Jean-Marie, par arrêt du Conſeil d'État du Roi du 14 Mars 1789. Il exerça enſuite les fonctions de Préſident de la Chambre de Commerce de Paris, & celles de Membre du conseil d'Escompte de la Banque de France, fut élu Membre de la Chambre des députés pour l'arrondiſſement de Tonnerre en 1831, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, & eſt décédé le 7 Août 1836. Il avait épouſé, par contrat du 7 Mai 1789, Demoiſelle Jeanne-Hélène Guyot, décédée le 26 Avril 1825. De ce mariage ſont iſſus :

1. Marin-Charles-Adolphe Noël des Vergers, né à Paris le 2 Novembre 1800, mort le 27 Juin 1808.
2. Marin-Joseph-Adolphe, qui continue la filiation.
3. Louise-Marine-Hélène Noël des Vergers, née à Tonnerre le 14 Mars 1790, décédée à Paris le 15 Septembre 1791.

4. Anne-Louise-Hélène Noël des Vergers, née à Paris le 14 Février 1793, mariée, le 24 Août 1813, à Simon-Martial Culhiat du Chamont, décédée à Clermont-Ferrand le 23 Novembre 1817.
5. Pauline Noël des Vergers, née à Paris le 14 Janvier 1796.

X. DEGRÉ.

Marin-Joseph-Adolphe Noël des Vergers, né à Paris le 2 Juin 1804, Orientaliſte, Épigraphiſte, Archéologue & Hiſtorien, Correſpondant de l'Inſtitut de France, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Nice le 2 Janvier 1867. Il avait épouſé en premières noces, le 4 Décembre 1823, à Tonnerre, Demoiſelle Amélie-Laure Desprez de Quincy, décédée à Paris le 17 Janvier 1828, dont il a eu :

1. Louis-Marin-François Noël des Vergers, né le 9 Septembre 1824, mort le 29 Mai 1826.
2. Hélène-Laure-Françoise Noël des Vergers, ſœur jumelle du précédent, morte le 7 Janvier 1826.

De ſon mariage, contracté le 5 Mai 1838, avec Emma Firmin-Didot, fille d'Ambroiſe Firmin-Didot, Membre de l'Inſtitut, Officier de la Légion d'honneur, il a laiſſe :

1. Marin-Joseph-Gaston Noël des Vergers, qui ſuit.
2. Joséphine-Hélène Noël des Vergers, mariée, le 23 Mai 1864, à Hippolyte-Alexandre-Paul-Léonel, Comte, puis Marquis de Toulongeon, Député au Corps légiſlatif, décédé le 3 Mai 1868, ne laiſſant de cette union qu'un fils :
   André, Marquis de Toulongeon, né le 12 Juillet 1865.

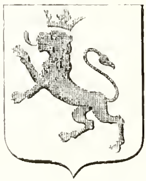
XI. DEGRÉ.

Marin-Joseph-Gaston Noël des Vergers, né à Paris le 31 Mars 1840, ancien Auditeur au Conſeil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Chef de Cabinet à la Préfecture de la Seine & au Miniſtère de l'Intérieur ſous l'Empire en 1870.

DES NOS,

Anciens Seigneurs dudit lieu, paroiſſe de Saint-Potan, près Matignon, Évêché de Saint-Brieuc; du Vaumeloiſel, du Bourgdurant, de Beauvoir, la Verdière, la Motte-Collas, du Tertre, de Vauhebert, la Planche, la Villegourais, de Tourande, la Motterouxel, Hemenard, la Tanière, la Tendraye, la Doncetière, la Gerbaudière, des Landes, la Feuillée, Pannard & Champmeſlin.

EN BRETAGNE.



D'Argent au Lion de Sable, armé, couronné & lampaſſé de Gueules. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Marche droit! CRI DE GUERRE : Saint-Pierre des Nos!

Le premier des Nos connu figure comme témoin dans le teſtament d'un Sire de la Boëſſière, mourant à Ptolémaïs en 1165 (*a*).

GUILLAUME (*Willelmus*) des Nos figure comme témoin dans une donation faite par Pierre de Tournemine, à l'Abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, de la moitié du village de Saint-Kaeno, paroiſſe d'Erquy, en 1219 (*b*).

PREMIER DEGRÉ.

ROLAND des Nos ſe croiſa en 1248 (*c*), & épouſa en 1270 YVONNE DE TRELEVER, dont :

1. JEHAN des Nos, qui ſuit.

2 & 3. ROLAND & PIERRE des Nos (*d*), ſans poſtérité.

II. DEGRÉ.

JEHAN des Nos (*e*) épouſa en 1305 Gillette DE CHERETTE, ou mieux DE CHARETTE, héritière du Vaumeloiſel, dont :

1. ÉTIENNE des Nos, qui ſuit.

2 & 3. ROLAND & JEHAN des Nos (*f*), ſans poſtérité.

(*a*) Original en parchemin (archives de M. le Marquis de la Boëſſière).

(b) *Anciens Évêchés de Bretagne*, par Geſlin de Bourgogne & A. de Barthélemy, t. III, 2e partie, p. 52.

(*c*) Titre original en parchemin, relatif au paſſage de Limiſſo à Damiette, en vertu duquel ſes armes ont été miſes au Muſée de Verſailles (archives de la famille).

(*d*) Ancienne généalogie (archives de la famille).

(*e*) Jehan des Nos figure dans une donation, du 20 Février 1341, faite par Charles de Blois, Duc de Bretagne, à ſon couſin Eſtieuble de Goyon, Sire de Matignon, de divers fiefs en Saint-Potan, dont faiſait partie la tenue de Jehan des Nos & ſes parçonniers. (Dom Morice, *Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Bretagne*, t. Ier, p. 1430.)

(*f*) Ancienne généalogie (archives de la famille).

III. DEGRÉ.

Étienne des Nos (a) époufa en 1340 Jeanne de Tregomard, dont :

1. Philippe des Nos (b), qui fuit.
2. Bertrand des Nos (c), tige de la branche des Foffés, branche qui s'eft éteinte en la perfonne de Charles-Henri des Nos, admis à l'École militaire de Paris en 1772, fur preuves faites devant d'Hozier, & qui fut tué pendant la guerre de Vendée.
3. Jehan des Nos (d), époux de Jeanne de Saint-Martin.

IV. DEGRÉ.

Philippe des Nos (e) époufa, le 3 Juin 1370, Typhaine du Boisriou, dont :

1. Antoine-Henri des Nos, qui fuit.
2. Roland des Nos (f), mort fans poftérité.

V. DEGRÉ.

Antoine-Henri des Nos (g) époufa en 1405 Marguerite de la Touche a la Vache, fille aînée du Comte de la Touche (h). De cette union :

1. Jean des Nos, qui fuit.
2. Roland des Nos (i), tige de la branche de la Verdière, éteinte à la feconde génération.
3. Henri des Nos (j), fans poftérité.

(a) Étienne des Nos parut à la montre d'armes de la compagnie de Meffire de Beaumanoir, le 22 Juin 1351. (Dom Morice, t. Ier, p. 1469, extrait de la Chambre des Comptes de Paris.)

(b) Généalogie de la Maifon des Nos, fonds des Blancs-Manteaux, manufcrits de la Bibliothèque nationale, no 22,348.

(c) Bertrand des Nos figure à la montre d'armes de Meffire de Tournemine, le 17 Septembre 1383. (Dom Morice, t. II, p. 436, & Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*, t. II, p. 644.) Il fcella de fon fceau, devant la Cour de Rennes, un acte d'échange, le mercredi jour Saint-Grégoire 1403. (Original en parchemin, communiqué à d'Hozier pour les preuves de Cour faites, en Juillet 1774, par Charles-Louis, Comte des Nos, Marquis de Pannard, Maréchal de camp. Bibliothèque nationale.) Bertrand parut auffi à la Réformation de la Nobleffe de la paroiffe de Saint-Potan le 31 Décembre 1427. (*Anciennes Réformations de Bretagne*, manufcrit de la Bibliothèque nationale, no 8311.)

(d) Jehan des Nos eft qualifié de Chevalier dans un acte en latin de 1382. (Dom Morice, t. II, p. 431.) Il commande comme Banneret, fous les ordres du Connétable de Cliffon, une compagnie compofée de trois Chevaliers & dix-fept Écuyers. (Dom Morice, t. II, p. 471, extrait de la Cour des Comptes de Paris.) Le jeudi après la Chandeleur 1391, il rend aveu, avec Jeanne de Saint-Martin, fon époufe, à Robin du Fou. (Original en parchemin aux archives de la famille.)

(e) Philippe des Nos & fon époufe figurent en tête de la généalogie établie, fur titres originaux, par d'Hozier pour les preuves de Cour; ils figurent auffi en tête des preuves fournies par la maifon des Nos, devant le Parlement de Bretagne, lors de la Réformation de la Nobleffe de cette province. Le Parlement rendit trois arrêts, le 16 Janvier, le 6 Février & le 16 Mai 1669, qui tous les trois déclarent la Maifon des Nos noble d'ancienne extraction. (Manufcrit de la Bibliothèque nationale. *Réformations de Bretagne*, no 8,313 & fuivants.)

(f) Roland des Nos parut à la Réformation de la Nobleffe de la paroiffe de Saint-Potan en 1427 & 1441 (*Anciennes Réformations de Bretagne*). Copie conforme de la Réformation de 1427, délivrée par ordre du Parlement de Bretagne le 29 Janvier 1772, à la requête de haute & puiffante Dame Charlotte-Suzanne des Nos, Ducheffe de Beauvilliers (archives de la famille).

(g) A partir de ce degré nous ne ferons plus qu'une analyfe des preuves de Cour faites en 1774, & nous citerons feulement les documents qui ne fe trouvent pas dans ces preuves, remontant à Antoine-Henri des Nos.

(h) Elle eft auffi défignée fous les noms d'Anastasie ou Catherine, dans Le Paige, La Chenaye-Desbois & dans plufieurs anciennes généalogies manufcrites. Son père eft défigné fous le titre de Comte de la Touche à la Vache dans Le Paige, t. II, p. 129, & dans La Chenaye-Desbois.

(i) Roland des Nos parut à la Réformation de la Nobleffe de la paroiffe de Saint-Méloir en 1440. (*Anciennes Réformations.*)

(j) Henri des Nos parut à la Réformation de la paroiffe de Saint-Germain de Matignon en 1441 (mêmes preuves), & à la revue de la Nobleffe de l'Evêché de Saint-Brieuc, *en paltoc, falade, épée & pertuifanne*, les 9 & 10 Janvier 1469. Archives de Saint-Brieuc.

VI. DEGRÉ.

Jean des Nos (a) épousa en 1446 Catherine de la Motte-Collas, dont :

1. Jean des Nos, qui suit.
2. Hector des Nos, qui forma la branche de la Villethébault, éteinte vers 1690.
3. Pierre des Nos (b), tige de la branche de la Villehuchet, éteinte à la cinquième génération.
4. Richard des Nos (c), Seigneur de Beauvoir; sans postérité.

VII. DEGRÉ.

Jean des Nos (d) épousa, le 31 Mars 1473, Jeanne de Goyon, dont :

1. Bertrand des Nos, mort jeune.
2. Pierre des Nos, qui suit.
3. Jean des Nos, Seigneur de Bourgdurant; sans postérité.
4. Gilles des Nos, Seigneur du Tertre des Nos, qui forma la branche du Tertre, éteinte au XVIIe siècle, dans Kergus.
5. Jeanne des Nos, épouse de Morin de Veauhérault.

VIII. DEGRÉ.

Pierre des Nos (e) épousa Catherine de la Ferrière, après contrat & promesse de ce mariage dressé le 28 Septembre 1491. De cette union vinrent :

1. Pierre des Nos (f), qui épousa en 1515 Christophette de Cluhunault, dont un fils, François, marié à Suzanne le Porc (g); sans enfants mâles.
2. Jean des Nos, qui suit.
3. Vincent des Nos, mort jeune.
4. François des Nos.
5. Françoise des Nos, qui épousa Jacques de Bouan (h).

Plusieurs autres filles.

IX. DEGRÉ.

Jean des Nos (i) épousa, par contrat du 29 Décembre 1538, Louise de Chateaubriant, dont :

(a) Jean des Nos parut à la Réformation de la paroisse de Saint-Potan en 1427. Il parut également en 1441 aux Réformations de la Noblesse des paroisses de Saint-Potan & de Plévin (*Anciennes Réformations*), & à la revue de la Noblesse de l'Evêché de Saint-Brieuc en 1469, représenté par son fils Richard, *en brigandines, falades, épées, arcs, trousses & trois chevaux*. (Archives de Saint-Brieuc.)

(b) Pierre des Nos parut à la même revue *en brigandine, salade, épée, arc & trousse*. (Archives de Saint-Brieuc.)

(c) Richard des Nos parut à la montre & revue passée à Dinan, le 1er Septembre 1489, sous la charge & conduite de Messire Pierre de Rohan. (Dom Morice, t. III, p. 631.)

(d) Le 19 Avril 1473, Jean des Nos reçut partage de Bertrand de Goyon, son beau-père, pour Jeanne de Goyon, son épouse. (Preuves de noblesse devant le Parlement de Bretagne.) Jean parut comme témoin à la Réformation de la Noblesse de la paroisse de Pléboulle, le 9 Août 1476. (*Anciennes Réformations de Bretagne*.) Il offrit, devant la Cour de Plancouët, le 10 Juin 1480, de faire hommage des biens qui lui étaient échus par la mort de Jean des Nos, son père (archives de la famille).

(e) Pierre des Nos est cité dans plusieurs titres produits pour les preuves de Cour.

(f) Pierre des Nos, fils du précédent, parut à la Réformation de Saint-Potan en 1535.

(g) François des Nos, fils de Pierre & de Christophette de Cluhunault, n'est pas désigné comme marié dans les preuves de Cour; il avait cependant épousé Suzanne le Porc, comme on le voit dans les preuves de noblesse de la branche de la Villethébault, produites devant le Parlement de Bretagne (archives de la famille).

(h) Généalogie de la Maison de Bouan, produite devant le Parlement pour la Réformation de 1668.

(i) Jean des Nos parut à la Réformation de la paroisse de Plouer en 1513 & à celle de Saint-Potan en 1535.

1. François des Nos, qui fuit.
2. François des Nos (*a*), le jeune, qui devint Abbé.
3. Christophe des Nos, qui a formé la branche de Pontourande (*b*), éteinte à la quatrième génération. Il avait époufé Françoife de Rosnyvinen, dite *de Guitté*.
4. Amaurie des Nos, mariée : 1° à Jacques de Beaumont (*c*); 2° à Helenus Perraud.

X. DEGRÉ.

François des Nos (*d*) époufa, par contrat du 17 Novembre 1568, Charlotte de Jousson, dont :

1. Gilles des Nos, Chevalier des Ordres du Roi en 1606, & Gentilhomme de fa Chambre, époufa en 1597 Charlotte de Buor. Il eft auteur de la branche d'Hemnard & des Comtes de la Feuillée, qui s'eft éteinte en la perfonne de Charlotte-Suzanne des Nos, Ducheffe de Beauvilliers, morte en 1793 (*e*).
2. François des Nos, Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme fervant, marié en 1609 à Marie Neveu, & tige de la branche de la Tanière & de la Tendraye, éteinte au XVIIe fiècle.
3. Jacques des Nos, fans poftérité.
4. René des Nos, qui fuit.
5. Julienne des Nos, mariée en 1611 à François de Livret.
6. Françoise, mariée à Guy de la Vairie.

XI. DEGRÉ.

René des Nos, époufa, par contrat du 30 Mai 1602, Marie de Mégaudais, dont :

1. Jean-Baptiste des Nos, qui fuit.
2. René des Nos, tige des Seigneurs, Comtes de Champmeflin, branche éteinte pendant la Révolution de 1793 (*f*).

(*Anciennes Réformations.*) Il eft défigné comme Chevalier de l'Ordre du Roi dans Le Paige, t. II, p. 129. Il était Gentilhomme de la maifon du haut & puiffant Sire de Rohan.

(*a*) Collation de la prebende de Saint-Malo pour François. (Parchemin aux archives de la famille.)

(*b*) Preuves de la branche de Pontourande pour la Réformation de 1669. Cette branche a produit un Gentilhomme de la Chambre des Rois Henri III & Henri IV & Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

(*c*) Généalogie de la maifon de Beaumont. (*Réformation de Bretagne de* 1668.)

(*d*) François eft defigné comme Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme de fa Chambre dans Le Paige, t. II, p. 129.

(*e*) Charlotte-Suzanne des Nos avait époufé, le 22 Octobre 1753, Paul-Louis, Duc de Beauvilliers, Pair de France, Comte de Buzançois, Grand d'Efpagne de première claffe, Brigadier des armées du Roi, Meftre de camp du régiment de Beauvilliers, Chevalier des Ordres du Roi; qui mourut à la fuite des bleffures qu'il avait reçues à la bataille de Rosbach, fans laiffer d'enfants de ce mariage. La Ducheffe de Beauvilliers, qui était la dernière des Nos de la branche aînée, tefta, le 1er Mai 1793, en faveur de Charles-Louis, Comte des Nos, Marquis de Pannard, & lui légua fon immenfe fortune, comme au feul chef de famille repréfentant du nom. Ce teftament ne put être exécuté par fuite des événements de la Révolution. (Archives de la famille, La Chenaye-Desbois & Le Paige.)

(*f*) Cette branche acquit beaucoup d'illuftration, furtout dans la marine, & a fourni :

Charles des Nos, Chef d'efcadre, Lieutenant-général, Commandeur de Saint-Louis, Vice-Roi d'Amérique. Le Roi Louis XIV l'avait honoré du titre de Comte.

Louis, frère du précédent, Page, puis Écuyer du Roi Louis XIV, & fon Aide de camp.

Gilles, également leur frère, Seigneur de Champmeflin, Chef d'efcadre, Commandeur de Saint-Louis, Lieutenant général, Gouverneur des iles & terres fermes d'Amérique. Le Roi Louis XIV lui donna le titre de Comte de Champmeflin.

Charles-Pierre des Nos, fils de Charles, nommé ci-deffus, fut Chef d'efcadre. Il époufa fa coufine Thérèse-Catherine des Nos, dont il eut cinq fils :

1. Charles-Étienne, reçu Page du Roi en 1727, mort Capitaine du régiment de Lyonnais, fans alliance.

3. Urbain des Nos, sans postérité mâle.
4. Charlotte des Nos, née en Novembre 1604.
5. Julienne des Nos, née en Avril 1607.

XII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste des Nos, né, au château de Pannard, en Mars 1603 (a), épousa, par contrat du 15 Février 1627, Gilonne le Gay, dont :
1. Philippe des Nos, baptisé à Ernée le 7 Février 1644, mort jeune (b).
2. Charles des Nos, qui suit.

XIII. DEGRÉ.

Charles des Nos, baptisé, le 18 Décembre 1644, à Ernée, & mort le 7 Décembre 1688 (c), avait épousé, par contrat du 14 Juin 1667, Renée de Malescot, dont :
1. Charles des Nos, qui suit.
2. Philippe des Nos, sans alliance, tué au combat de Malaga en 1704.

XIV. DEGRÉ.

Charles des Nos, né le 20 Octobre 1678, épousa, en premières noces, par contrat du 24 Avril 1705, Marie le Clerc, dont :
1. Charles-René des Nos, qui suit.
2. Marie des Nos, née en 1706, reçue à Saint-Cyr en 1713.
3. Charlotte-Renée des Nos, baptisée le 28 Mars 1710, qui testa en 1729 comme fille émancipée.
4. Thérèse des Nos, née en 1712, reçue à Saint-Cyr en 1721 & Religieuse Ursuline à Rennes en 1738.

Il épousa en secondes noces, par contrat du 14 Septembre 1720, Gabrielle-Rose de la Corbière (d), dont :
1. Gilles-René des Nos, baptisé le 9 Novembre 1721, Page de la Reine en 1737, qui fut tué (e), étant Officier, au siége de Prague, en 1742.
2. Louise-Gabrielle-Charlotte-Thérèse des Nos, née le 10 Juin 1723, mariée, en Novembre 1746, à Gilbert du Boisbéranger (f).

XV. DEGRÉ.

Charles-René des Nos, Marquis de Pannard (g), né, au château de Pannard, le 8 Décembre 1710, épousa, le 10 Décembre 1736, Renée-Marie du Prat, dont :
1. Charles-Louis des Nos, qui suit.

2. Gilles-Marie, Chef d'escadre, comme son pere, épousa sa cousine Marie des Nos, Comtesse de la Feuillée : sans postérité.
3. Nicolas-Pierre, Grand Bailli de l'Ordre de Malte, Lieutenant-général des armées navales.
4. Henri-Louis-René, Évêque de Rennes & de Verdun.
5. René-Charles-Thérèse, Chevalier de Malte. (Preuves de Cour. La Chenaye-Desbois & Le Paige.

(a) (b) Extrait des registres de l'état civil de la ville d'Ernée.
(c) Registres d'état civil de la ville d'Ernee.
(d) Archives de la famille.
(e) Le Paige, t. II, p. 131.
(f) Le Paige & archives de la famille.
(g) Qualifié du titre de Marquis de Pannard dans plusieurs actes du temps. (Archives de la famille.) Brevet de Lieutenant au régiment de Lyonnais, compagnie des Nos, signé du Roi, 1er Janvier 1734.

2. Renée-Perrine-Thérèse-Rose des Nos, née en Mars 1740 & morte chez les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, à Paris, le 6 Janvier 1766 (*a*).
3. Madeleine-Élisabeth-Thérèse des Nos, née en Novembre 1748, Religieufe de la Vifitation, à Rennes, vivait encore en 1799.

XVI. DEGRÉ.

Charles-Louis, qualifié Comte des Nos, Marquis de Pannard (*b*), né le 2 Septembre 1737, au château de la Goupillère, époufa, par contrat du 19 Mai 1772, Marie-Étiennette-Eulalie de Romance, fille du Marquis de Romance (*c*), dont :

1. Charles-Henry-Marie des Nos, né le 20 Juillet 1774, d'abord Enfeigne aux Gardes françaifes, puis Capitaine à l'armée de Condé (*d*), mourut le 11 Avril 1799, à Munfter, fans alliance.
2. Nicolas-Charles des Nos, qui fuit.
3. Élisabeth-Marie-Germaine des Nos, née le 16 Août 1776, mariée, le 28 Mars 1801, au Comte de Chappedelaine.
4. Charlotte-Eulalie des Nos, née le 10 Février 1780, mariée, le 18 Avril 1803, au Comte de Tardieu de Maleissye.

XVII. DEGRÉ.

Nicolas-Charles, Comte des Nos, Marquis de Pannard, né le 23 Mai 1783, Chevalier de l'Ordre de Malte (*e*), époufa, le 7 Juillet 1807, Eugénie-Béatrix-Thérèfe le Bouteiller, fille du Marquis le Bouteiller. Il eft décédé à Paris le 9 Avril 1864. De fon mariage il eut :

1. Charles-Gabriel-Marie des Nos, né, au château de Pannard, le 29 Mai 1808. Mort fans alliance, le 12 Mai 1827, à Paris.
2. Eugène-Charles des Nos, né, au château de Pannard, le 26 Avril 1811. Mort fans alliance, le 24 Mars 1840, à Paris.
3. Anatole-Charles des Nos, qui fuit.

XVIII. DEGRÉ.

Anatole-Charles, Comte des Nos, né, au château de Pannard, le 1er Juin 1815 (*f*), marié, le 20 Juillet 1842, à Antoinette-Jeanne-Laurence de Thellusson, fille du Comte de Thellusson. De ce mariage :

1. Charles-Amable-Gabriel des Nos, qui fuit.
2. Eugénie-Eulalie-Françoise des Nos, née à Paris, mariée, le 17 Décembre 1872, à Guy-Alexandre Huchet, Comte de Quénetain.

(*a*) Regiftres d'état civil de la ville d'Ernée & de la ville de Paris.

(*b*) Il fut Page de la Reine; le brevet de Lieutenant (avec titre de Marquis) au régiment de Beauvilliers, lui fut enfuite accordé en 1755, brevet de Capitaine au même régiment en 1759, brevet de Colonel du régiment provincial du Maine en 1771; Chevalier de Saint-Louis en 1772; brevet de Colonel en fecond du régiment de Touraine en 1776, brevet de Maître de camp du régiment de la Fère en 1780, brevet de Brigadier en 1781 & de Maréchal de camp en 1788. Tous les brevets font fignés du Roi.

(*c*) Contrat paffé à Paris, figné du Roi Louis XV, de Louis-Augufte, Dauphin, de Marie-Antoinette, Dauphine, & de tous les Princes & Princeffes de la famille royale.

(*d*) Brevet figné du Comte d'Artois, le 10 Février 1792. Il fe trouva au fiége de Maëftricht & à l'expédition de Quiberon.

(*e*) Reçu Chevalier de Malte le 19 Janvier 1788, fur les preuves préfentées à la vénérable Langue de France.

(*f*) Un jugement du Tribunal civil de Mayenne (Mayenne), en date du 5 Mai 1847, ordonne la rectification de l'acte de naiffance d'Anatole-Charles des Nos, dans lequel le nom était écrit *Defnos*, d'un feul mot.

3. Marie-Madeleine-Charlotte des Nos, née au château d'Ors (Seine-&-Oiſe); mariée, le 23 Novembre 1876, à Louis-Marie-Charles du Bois, Vicomte de Maquillé, petit-fils du Comte de Maquillé, Pair de France ſous la Reſtauration.

XIX. DEGRÉ.

Charles-Amable-Gabriel, *dit* le Vicomte des Nos, né à Paris le 23 Avril 1844, nommé Attaché d'ambaſſade le 10 Août 1868, reçu Chevalier de Malte, à Rome, par bulle du 25 Septembre 1869. Secretaire d'ambaſſade le 20 Juin 1873, marié, le 17 Avril 1877, à Louiſe-Marie-Deſirée de Cumont, petite-fille & héritière du Marquis de Cumont, dont :

Hélène-Marie-Charlotte des Nos, née, au château de Pannard, le 17 Avril 1880.

Alliances. — Outre les alliances ci-deſſus mentionnées, nous citerons les ſuivantes :

De Lesquen, de Brehan, du Kergu, de Buor, de Malnoe, de Cordouan-Langeais, de Préaux, le Gonidec, de Boisgelin, de Marcilly, d'Elva, de Quelen, de Tremaudan, de la Fruglaye, de Pellineuc, de Tournemine de la Hunaudaye, de Kergorlay, Thierry de la Prévalaye, de la Motte-Fouquet, du Prémorvan, de Beaubois, du Beyzit, de la Piguelais, de Tremereuc, du Breil, de la Villéon, de Bégaignon, de Neuville, de Bréal, Nevéu, de Valory, des Vaux de Levaré, de Rouetz, de B[illegible]scourt, de Chavagnac, de la Motte-Rouge, de la Bouëxière.

N

re de
affa l

Duba

neur

cédé



DE NOÜE.

I[er] Guillaume de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, de Silly & autres lieux, Maître de l'hôtel de Charles, Comte de Valois, & de ſon fils Philippe VI de Valois, Roi de France. Ces Princes donnent commiſſion en 1325 & [illegible], pour la fondation du monaſtère de Bourgfontaine, à leur « amé & féal Chevalier » (p. 5), qui trépaſſa le mercredi après mi-Avril l'an de grâce 1332 (p. 6). Epouſe, en 1[res] noces, Iſabeau de CHASTILLON, &, en 2[mes] noces, Mahaud de CHELLES (p. 4).

II Guillaume de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, trépaſſa le 2 Mai 1349 (p. 7). — Oudart de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville, en Valois, vivant encore le 23 Mars 1345, qui épouſa Jehanne de PÉQUIGNY, Dame dudit Bourneville (p. 6).

III Robert I de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, épouſa Perrette, iſſue de la maiſon de VILLIERS SAINT-PAUL (p. 7). — Jehan de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville, en Valois, vivant encore en 1403, & peut être le même qu'un Jehan de Noüe, Vicomte de Bourlonne, qui reçut du Roi Charles VI la houppelande de cour pour l'an 1400 (p. 7).

IV Pierre I[er] de Noüe, Ecuyer, Seigneur de Noüe, du Pleſſis, d'Ormoy-le-Davien, en Valois, & de Billemont, épouſa, en 1[res] noces, JEHANNE de Noue, décédée avant le 5 Novembre 1443, &, en 2[mes] noces, Marie des FOSSES, fille d'Antoine, Chevalier, Seigneur des Foſſes, & d'Eliſabeth de VINCELLES (p. 7).

V Jehan I[er] de Noüe, Ecuyer, Seigneur de Noüe, du Pleſſis-au-Bois, Billemont, Lonnery, Ormoy-le-Davien & de la vicomté de Courtieux, épouſa, en 1[res] noces, Emée, de l'ancienne maiſon de BRUMIERES, &, en 2[mes] noces, Marie, fille de Robert des FOSSES, Chevalier, Vicomte de Bourlonne (p. 8). — Jean-Colinart de Noüe, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis-aux-Bois, Vouleiennes, Briſſy, Vaulmoiſe & Levignen [illegible]. — Raulequin de Noüe, Ecuyer, Seigneur d'Ene-ſous-Dammartin, d'Hermenonville & Montigny (p. 8).

Premier lit. — *Deuxième lit.*

VI Robert II de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, du Pleſſis aux Bois, d'Ormoy-le-Davien, en Valois, de Villers-en-Prayeres, Romain & Beaunay-en-Brie, épouſa Chreſtienne ou Phelippe, Dame de Villers-en-Prayeres & de Romain, fille d'Anthoine de MAHUI ou MAYET, Ecuyer, Seigneur de Villers-en-Prayeres (p. 9). — Jehan de Noüe, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis-aux-Bois, Billemont, Vouleiennes & d'Ene-ſous-Dammartin (p. 9). — Antoinette de Noüe, mariée à Jean de LA GRANGE, Ecuyer, Seigneur de Cuiſy (p. 9).

VII Jehan II de Noüe, Ecuyer, Seigneur & Vicomte de Romain, de Villers-en-Prayeres, mort ſans poſtérité vers 1554 (p. 10). — Antoinette de Noüe, Religieuſe au couvent de N.-D. de Soiſſons (p. 10). — Pierre II de Noüe, Chevalier, Vicomte de Romain, Seigneur de Noüe, du Pleſſis-aux-Bois, de Vouleiennes, d'Ormoy-le-Davien, de Villers-en-Prayeres, du fief de Soubray, de Boiſſrées, épouſa, le 1[er] Février 1540, Deniſe, fille de haut & puiſſant Seigneur M[e] François de BILLY, Chevalier, Seigneur, Baron de Courville & d'Ivors-en-Valois (p. 10). — [illegible] ou Anne de Noüe, Ecuyer, Vicomte de Romain, Seigneur de Noüe, du Pleſſis-aux-Bois, de Vouleiennes, d'Ormoy-le-Davien & du fief de Soubray, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jeruſalem & du Saint-Sepulcre en 1540 (p. 10).

VIII François de Noüe, Chevalier, Seigneur du Pleſſis aux Bois, de Vouleiennes, d'Ormoy-le-Davien, Miſſy-aux-Bois, Dhuizel & Fayault, épouſa Judith de RAULY ou RENTY, & trépaſſa le 21 Juin 1619 (p. 11). — Nicolas de Noüe, Ecuyer, Seigneur de Courlandon & de Brilleux, Vicomte de Romain, épouſa Magdeleine de CHASTILLON, laquelle décéda le 11 Avril 1625 (p. 11). — Valerien de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, Villers-en-Prayeres, Beaunay, &c., l'un des cent Gentilshommes de la chambre du Roi, épouſa, le [illegible] Janvier 1571, Nicole, fille de haut & puiſſant Seigneur M[e] Anne du SART, Chevalier, Seigneur de Thury-en-Valois, &c., du grand hameau de Romain, du fief de Fulligny, &c., trépaſſa le mercredi 5 Octobre 1611 (p. 12). — Adrien de Noüe, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jeruſalem en 1567 (p. 12).

IX [illegible] de Noüe [illegible], mort ſans poſtérité [illegible]. — Nicole de Noüe, Dame d'Ormoy le Davien, mariée 1° à Robert de PARIS, Seigneur & Baron de Boully, 2° en 1636 à Jean de BUCHEPOT, Marquis de Fongerolles, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de ſes camps & armées, Gentilhomme ordinaire de la chambre (p. 11). — N. de Noüe, mariée à N., Seigneur de Breuveron (p. 11). — Magdeleine de Noüe, mariée à François de LA GRANGE, Seigneur de Billemont, Baron de Sommerelle, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (p. 11). — Nicolas de Noüe, Seigneur de Courlandon (p. 11). — François de Noüe, Ecuyer, Seigneur de Romain, décéda le [illegible] Avril 1622 (p. 11). — Louis de Noüe, Vicomte de Romain (p. 12). — Françoiſe de Noüe, Vicomteſſe de Romain, Dame de Courlandon, mariée à Jean LE VERGEUR, Seigneur d'Acy & de la Malmaiſon (p. 12). — Pierre III de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayeres, Beaunay & du fief de Buſſigny, épouſa 1° le 27 Novembre 1612, Anne, fille de Claude de LINAGE, Ecuyer, Seigneur de Villers-ſur-Marne, & 2° le 27 Août 1635, Anne, fille de Jean de BEZANNES, Ecuyer, Seigneur de Guignicourt, &c. (p. 15). — Anne de Noüe, martyr au Canada, le 31 Janvier 1646 (p. 13). — *BRANCHE DE BRISSAY.* Nicolas de Noüe, Chevalier, Seigneur de Beaunay, Briſſay, Villers-en-Prayeres, Couvrot, Loiſy, Vaulx-en-Perthois, épouſa Louiſe, Dame de Briſſay, fille de Roland de BRADTON, Seigneur de Briſſay (p. 31). — Robert III de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Saint-Martin, [illegible], Boſſ[illegible], Nozay, Saint-Remy, &c., épouſa, le 15 Février 1620, [illegible], fille d'Antoine de LINAGE, Seigneur de Nozay, Saint-[illegible] (p. 14). — Magdeleine de Noüe, mariée à Claude de LINAGE, Ecuyer, Seigneur de Villers-ſur-Marne (p. 14). — Antoinette de Noüe, Religieuſe à Colinances (p. 15). — Louiſe de Noüe, Religieuſe à Colinances (p. 15). — Gabrielle de Noüe, Religieuſe à Colinances (p. 15). — Françoiſe de Noüe, Religieuſe à Longpré (p. 15). — Jeanne de Noüe, Religieuſe à Fontaine (p. 15). — Victoire de Noüe, Religieuſe à Longpré (p. 15). — Marie de Noüe, Religieuſe à N. D. de Charmes (p. 15).

X Nicolas de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayeres, Couvrot, Cuy & Loiſy-ſur-Marne, épouſa, le 25 Mars 1640, Catherine, fille de M[e] Jean d'ESCANNEVELLE, Chevalier, Seigneur de [illegible], &c., mourut le 17 Juillet 1675, & ſa femme le 31 Mars 1688 (p. 16). — Valerien de Noüe, mort ſans alliance (p. 15). — Anne de Noüe, mort ſans alliance (p. 15). — François de Noüe, Ecuyer, Seigneur de Villers-en-Prayeres, né en 1626, Chevalier de Saint-Jean de Jeruſalem en 1642 (p. 15). — Charles de Noüe, Chevalier, Seigneur de Cuy & Loiſy-ſur-Marne, Couvrot, Vaulx-en-Perthois, Courmas, Villers-en-Prayeres, né en 1632, épouſa, le [illegible] Août 1662, Magdeleine, fille de M[e] Henri de CAUCHON, Chevalier, Baron de Neuflize; mort avant 1697 (p. 15). — Marie de Noüe, née en 1634 (p. 16). — Alexandre de Noüe, Ecuyer, Seigneur de Fiſmes, fils naturel d'Antoinette de CHASTEAU, légitimé en Août 1633, marié, le 27 Mai 1641 à Magdeleine de COMBRAY (p. 16). — François-Claude de Noüe, Chevalier, Seigneur de Beaunay, Briſſay, Longaveſnes, Villers-en-Prayeres & du grand hameau de Romain, &c., épouſa, le 22 Mai 1691, Marie Magdeleine, fille de Robert de RONTY, Ecuyer, Seigneur de Suzy, &c., décéda à Briſſay le 2 Février 1701 (p. 32). — Louiſe de Noüe, mariée à Antoine de MANGIN, Seigneur de l'Iſle (p. 31). — Valerien de Noüe, Seigneur de Beaunay (p. 31). — Gabrielle de Noüe (p. 31). — Joſeph de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayeres, &c., Lieutenant de la meſtre de camp du Duc de Geſvres (p. 14). — Nicolas de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayeres, &c., Cornette au régiment de Geſvres (p. 14). — Louis de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayeres, &c., décédé Capitaine au régiment de Champagne (p. 14). — Ceſar de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayeres, &c., Capitaine au régiment de la Marine (p. 14). — Hiéroſme de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayeres, &c., Capitaine au régiment de Duras (p. 14). — Robert de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayeres, &c., Lieutenant de la meſtre de camp au régiment de Dampierre (p. 14). — François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers-en-Prayeres, &c., Lieutenant au régiment du Roi (p. 14).

XI [illegible] de Noüe [illegible]. — Jean-François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayeres, Romain, &c., Capitaine de [illegible], épouſa en [illegible] [illegible] de MONTAIGU [illegible], &c., Jeanne de CORVISART, vivant encore le 21 Mai 1717 (p. 17). — Marie-Catherine de Noüe, déjà majeure le 21 Avril 1692 (p. 17). — Jeanne-Marie-Eliſabeth de Noüe, Dame de Loiſy, Couvrot, Villers, née vers 1666, décédée à Villers le 22 Février 1720 (p. 17). — *TROISIÈME BRANCHE.* Jean de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers, Couvrot, &c., épouſa, en 1[res] noces, Marie-Anne, fille de Ferdinand de HEDOUVILLE, Seigneur de Revillon, & en 2[es] Marie-Magdeleine, fille de Guillaume de CLOSEL, Seigneur d'Haudancourt; décéda le 25 Avril 1733 (p. [illegible]). — Antoine de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers, Vouzy, Couvz, &c., Sous-Brigadier des gardes du corps du Roi, épouſa le 13 Avril [illegible], Jeanne, fille de Claude Melchior COUTON, Seigneur de Jonval & de Corlon, mourut avant le [illegible] Novembre 1714 (p. 17). — Henri de Noüe, Chevalier, Chanoine régulier & Prieur de Saint Jean-des-Vignes de Soiſſons, Seigneur d'Oulchy (p. 18). — Marie-Magdeleine de Noüe, Dame de Villers, & Religieuſe au couvent de N.-D. de Mézières, morte à Villers le [illegible] Février 1760 (p. 18). — Charles-Hyacinthe de Noüe de Vauclerois, Major au régiment de cavalerie de Courlandon (p. 31). — Marie de Noüe (p. 31). — Agnès de Noüe (p. 31). — Jehan de Noüe, Prêtre, Curé de Dhuizel (p. 31). — Louiſe de Noüe, née à Suzy le 13 Mars 1692 (p. 32). — Robert de Noüe, décédé à Briſſay le 27 Juin 1697, âgé de ſix ans (p. 32). — Robert-François de Noüe, né le 27 Janvier 1692 à Briſſay, décédé le lendemain (p. 32). — Robert-François de Noüe, jumeau, né à Briſſay le 14 Juin 1693, décédé avant le 25 Avril 1697 (p. 32). — Marie-Angelique-Joſeph de Noüe, née jumelle à Briſſay le 14 Juin 1693 (p. 32). — Charles-François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay, Longaveſnes, Hervilly, Villers, Beaunay, Romain, &c., né jumeau le 21 Juillet 1694, marié, le 14 Mai 1712, à Louiſe-Colombe d'AMERVAL (p. 32). — Marie-Angelique-Magdeleine de Noüe, née jumelle le 21 Juillet 1694 (p. 32). — Reine-Roberte de Noüe, née le 21 Décembre 1695, mariée à Antoine-Marie de LOUVEL, Marquis de Warwille (p. 32). — Joſeph de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay, &c., Officier dans la maiſon du Roi, né jumeau le 16 Avril 1697, épouſa, le 14 Octobre 1722, MARIE-FRANÇOISE, fille de M[e] Jean de NOUE; décéda à Villers le 6 Mai 1777 (p. 32). — Jeanne-Antoinette-Magdeleine de Noüe, née jumelle en 1697, mariée en 1734 en 1[res] noces, à Jean-Charles du FAY, Chevalier, Seigneur de Bolles, &c., &, en 2[mes] noces, à Guy de BENGE, Colonel au régiment de Berchény (p. 32).

Premier lit. — *Deuxième lit.*

XII [illegible] François de la Granche de Noüe, [illegible] de Guignicourt, Villers-en-Prayeres, Filheux, la Malmaiſon, &c., [illegible] Major au régiment de cavalerie du Prince Maurice d'Harcourt, né à Villers le 13 Septembre 1680, épouſa, le 26 Octobre 1706, Marie-Anne-Claude, fille unique de Pierre-Louis de BEZANNES, Ecuyer, Seigneur de Guignicourt, & décéda le 4 Mars 1717 (p. 19). — Jean-Louis de Noüe, Chevalier, Lieutenant au régiment d'infanterie de Touraine, né à Germoile le 19 Février [illegible] (p. 30). — Philippe de Noüe, Ecuyer, Seigneur de Villers-en-Prayeres, Officier de l'hôtel royal des Invalides, né à Filain vers 1697, épouſa à Sedan en 1740 Marie [illegible], fille du Capitaine HAMOIR (p. [illegible]). — Henri de Noüe, né à Filain le 10 Septembre 1699 (p. 30). — Marie-Françoiſe de Noüe, mariée à JOSEPH de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay; d'elle deſcend la ſeconde branche actuelle (p. 30). — Charlotte-Françoiſe de Noüe, Dame de Villers, Corbon, &c., née le 2 Juillet 1707, Elève de la Maiſon Royale de Saint-Cyr, épouſe de François-Philippe de LA FEONNIERE, Seigneur de Fotloy (p. 17). — François-Joſeph de Noüe, né le 28 Décembre 1708 (p. 17). — Jeanne-Eliſabeth de Noüe, née le [illegible] Décembre 1710 (p. 18). — Jeanne de Noüe, née le 11 Janvier 1712 (p. 18). — Marie-Eliſabeth de Noüe, née le [illegible] Mai 1713 (p. 18). — Charles-Hyacinthe de Noüe, Seigneur de Briſſay, Condé, Villers-en-Prayeres, &c., né vers 1721, Exempt des gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, épouſa Marguerite-Françoiſe-Charlotte de RUCY, mort avant le 25 Octobre 1780 (p. 33). — Charles-Joſeph de Noüe, [illegible] en 1735, [illegible] 1770 (p. 33). — Reine-Angelique de Noüe, née à Villers le 5 Mai 1720, Elève de la Maiſon Royale de Saint-Cyr, décédée au château de Villers, le 21 Novembre 17[illegible] (p. 33). — Charles-Louis-Hyacinthe de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay, Revillon, Serval, Villers, &c., Garde du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, né à Villers le 19 Novembre 1730, décédé célibataire en 1790 (p. 33). — Reine-Angelique de Noüe, née à Villers le 22 Mars 1733, mariée à FRANÇOIS-LOUIS, Comte de Noüe, le 20 Février 1770, dont deſcend la ſeconde branche actuelle, décédée, en émigration à Derendorf, le 30 Janvier 1795 (p. 33). — Marie-Françoiſe de Noüe, née à Villers le 19 Septembre 1735, mariée à M[e] Antoine-Roland, Baron de FRANCE, Chevalier, Seigneur de Tannière, Capitaine d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, décédée en émigration, à Duſſeldorf, le 31 Décembre 1792 (p. 33).

XIII Marie-Claude-Louiſe de Noüe, née le [illegible] Août 1707, décédée le [illegible] (p. 19). — Charles-François-Nicolas-Louis de la Granche de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers, &c., né à Guignicourt le 26 Février 1709, décédé à Paris le 10 Mai 1719 (p. 19). — Louis-Charles de la Granche de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayeres, Guignicourt, la Malmaiſon, Romain, &c., né à Reims le 11 Avril 1710, épouſa à Suzy, le 17 Mars 1727, Marie-Magdeleine, fille de M[e] François-Annibal de RONTY, Chevalier, Seigneur de Suzy, & décéda à Villers le 20 Décembre 1752 (p. 20). — Chriſtine-Honorée de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 17 Octobre 1711 (p. 19). — Louiſe-Catherine Jolie de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 21 Janvier 1714, mariée, le 24 Septembre 1738, à Jean-Louis de COSSON, Seigneur de Spilly, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de cavalerie (p. 19). — René-Joſeph de la Granche de Noüe, Chevalier de Malte, né à Guignicourt le 8 Octobre 1716 (p. 19). — Louis-Claude de Noüe, Chevalier, Seigneur de Vanderelle & autres lieux, Sous-Lieutenant dans les gardes du corps du Roi, Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, né à Sedan le 26 Novembre 1741, épouſa Petronille-Thérèse ROGEREE, & décéda à Ohys le 22 Avril 1826 (p. 30).

XIV Joſeph-Louis-Charles de la Granche de Noüe, Marquis de la Granche, Vicomte de Suzy, Seigneur de Sébécourt, Beaurieux, &c., Lieutenant des gardes du corps, Maréchal de camp & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, né à Laon le 17 Mars 1728, épouſa Marie-Catherine LEFEBVRE de LEPINE, & décéda à Paris le 5 Décembre 17[illegible] (p. [illegible]). — *BRANCHE AINÉE ACTUELLE.* Louis-Charles-François de la Granche, Comte de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayeres, la Malmaiſon, Merval, Revillon, Barbonval, Serval, Vantheuil & du fief de Filheux, Brigadier des armées du Roi, né à Laon le 9 Mai 1729, épouſa, en 1[res] noces, Antoinette-Louiſe, fille de M[e] Alexandre-Charles de TARTERON, Marquis de Montiers, Seigneur de Proiſy, &c., &, en 2[mes], Anne-Charlotte-Chriſtine-Gabrielle, fille de M[e] Gabriel-Melchior, Comte de LA MYRE, & décéda, au château de Villers, le 5 Juin 1813 (p. 22). — Charles-François-Antoine de la Granche de Noüe, Capitaine, Aide-Major au régiment de Touraine, Chevalier de Saint-Louis, né, au château de Suzy, le 3 Mai 1730 (p. 21). — *DEUXIÈME BRANCHE.* François-Louis de la Granche, Comte de Noüe, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayeres, Vantheuil & autres lieux, Meſtre de camp de cavalerie, Lieutenant des gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, né, au château de Suzy, le 27 Mars 1731; épouſa, à Villers, le 20 Février 1770, REINE-ANGELIQUE, fille de Joſeph de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briſſay; & décéda, au château de Villers, le 21 Avril 1781 (p. 25). — Anne-Armand-Gaſton-Denis de la Granche, Comte de Noüe, Vicomte de Chambrecy, Chevalier, Seigneur de Vantheuil, Villers-en-Tardenois, Lieutenant général des armées du Roi, Grand-Croix de Saint-Louis, né, au château de Villers, le 2 Juin 1733, mort à Nancy le 27 Avril 1820 (p. 21). — Robert-Benjamin de la Granche de Noüe, Chanoine de l'égliſe cathédrale de Laon, Abbé commendataire de l'abbaye royale de N.-D. de [illegible], né à Villers le 6 Novembre 1734, décédé à Laon le 1[er] Germinal an V (21 Mars 1797) (p. 21). — Proſper-Arſene-Paulin de Noüe, Docteur en droit, ancien premier Député-ſuppléant à la Diète provinciale Rhénane, Membre titulaire & correſpondant de pluſieurs Académies, &c., Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, né le 3 Décembre 1817, marié, le 27 Juin 1854, à Jeanne-Marie-Catherine-Pauline RENSONNET (p. 31).

Premier lit. — *Deuxième lit.*

XV [illegible]. — Marie-Eliſabeth-Jeanne de la Granche de Noüe, Dame d'honneur de Madame Eliſabeth de France, née en 17[illegible], mariée, à Suzy, le 4 Mai 17[illegible], à Jean [illegible] de VINCENS, Marquis de Cauſans, décédée en émigration, à Halber[illegible], le [illegible] Juillet 17[illegible] (p. [illegible]). — Louiſe-Albertine-Valentine de Noüe, née, au château de Villers, le 24 Février 1770 (p. 23). — Charles-Joſeph Gaucher-Guillaume-Valerien, Comte de Noüe, Mouſquetaire du Roi, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Villers le 22 Janvier 1773, épouſa, le 21 Nivôſe an IX (11 Janvier 1801), Marie-Amélie, fille d'A.-M.-J. de CHASTENET, Marquis de Puyſégur, mourut, au château de Bertichères, le 11 Décembre 1838 (p. 23). — Françoiſe-Reine-Gabrielle de Noüe, née à Villers en 1780, mariée, le 8 Pluviôſe an XIII (28 Janvier 1805), à Jean-Jacques-Auguſte, Baron de PILLE, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Capitaine de cavalerie (p. 23). — Anne-Charlotte-Zoé de Noüe, née, au château de Villers, le 7 Avril 1782 (p. 23). — Charles-Gabriel-Louis de Noüe, Chevalier de Saint-Jean de Jeruſalem, Capitaine de cuiraſſiers, Chevalier de la Légion d'honneur, né en 1786 à Villers, décédé en 1812, Intendant de Kowno (Lithuanie) (p. 23). — Agathe-Eliſabeth-Roberte de Noüe, née à Villers-en-Prayeres le 29 Mai 1788, mariée à Villers, le 23 Novembre 1812, à M. SEGUIN de BROIN (p. 23). — Reine-Françoiſe-Charlotte de Noüe, née à Villers le 6 Décembre 1771, morte, en émigration, à Unna, le 6 Janvier 1797 (p. 26). — Valerien-Hyacinthe-Louis, Comte de Noüe, Sous-Lieutenant au régiment du Roi, né le 10 Octobre 1772 à Villers, épouſa, en émigration à Unna, le 22 Mai 1798, Eliſabeth, fille de Charles BROCHANT d'ANTILLY, Chevalier, Conſeiller du Roi au Parlement de Paris, & mourut, au château de Villers, le 23 Fructidor an XIII (10 Septembre 1805) (p. 26). — Marie-Joſephe-Catherine-Juliette de Noüe de Villers, née à Villers le 10 Janvier 1774, morte, en émigration à Derendorf, le 10 Mars 1796 (p. 26). — Marie-Louiſe-Eliſabeth-Guillemette, de Noüe de Luſſigny, née à Villers, le 8 Avril 1775, morte, en émigration à Duſſeldorf, le 30 Janvier 17[illegible] (p. 26). — Marie-Pauline-Julienne de Noüe, née à Malmedy (Pruſſe) le 12 Mai 1855, Dame de Chœur à l'abbaye de Beaulays (Belgique) (p. 31). — Marie-Jeanne-Pauline-Julienne de Noüe, née à Malmedy (Pruſſe) le 14 Juin 1857 (p. 31). — Anne-Marie-Catherine de Noüe, née à Malmedy (Pruſſe) le 27 Novembre 1858 (p. 31). — Marie-Thérèſe-Fanny de Noüe, née à Malmedy (Pruſſe) le 1[er] Février 1862 (p. 31). — Louis-Claude-Marie-Godefroid de Noüe, né à Malmedy (Pruſſe) le 31 Mars 1865 (p. 31). — Paul-Marie-Arſène-Joſeph-Léopold de Noüe, né à Malmedy (Pruſſe) le 11 Mars 1868 (p. 31).

XVI [illegible] de Noüe, [illegible] 24 Fructidor an IX [illegible] Vendémiaire an X (p. 24). — Charlotte-Aurore-Gabrielle de Noüe, née jumelle à Villers [illegible] Fructidor an IX (p. 24). — N. de Noüe, née & décédée, au château de Buzancy, le 18 Thermidor an X (6 Août 1802) (p. 24). — Louis-Valerien, Comte de Noüe, Général de diviſion d'infanterie, Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand, Sainte-Anne de Ruſſie, Iſabelle la Catholique, Ferdinand I[er] de Naples, & du Medjidié, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, né à Dhuizel le 29 Floréal an XIII (19 Mai 1805), épouſa à Paris, le 11 Octobre 184[illegible] Marie-Clémentine TOCHE (p. 24). — Gaſton-Gaucher de Noüe, né au château de Dhuizel, le 14 Septembre 1806, décédé, au château de Buzancy, âgé d'un mois (p. 24). — Reine-Mathilde de Noüe, née au château de Dhuizel, le 25 Juin 1808, mariée, à Soiſſons en 1828, à Jean-Baptiſte-Romain-Théodore, Baron de ROTHMACOR (p. 24). — Louis-Arthur de Noüe, Conſervateur des hypothèques, né, au château de Dhuizel, le 27 Mai 1811, épouſa, en 1848, à Manſigné, Marie-Déſirée-Caroline VII. Décédé en Janvier 1880 (p. 24). — Charles-Gaſton de Noüe, Lieutenant Colonel de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Grégoire, né, au château de Dhuizel, le 2 Janvier 1813, épouſa à Oran (Algérie), en 185[illegible], Joſephine-Palmyre CAROUGE, & décéda le 8 Mai 1880 (p. 24). — Valerien-Louis-Charles, Comte de Noüe, Sous-Lieutenant, Garde du corps du Roi, Lieutenant d'artillerie, Maître des requêtes au Conſeil d'Etat, Chevalier de la Légion d'honneur, né, en émigration à Unna, le 18 Mars 1799, épouſa, le 10 Mai 1827, Anne-Louiſe-Camille-Blanche, fille de Louis-Claude-Marie de BOULLENOIS; & mourut à Paris le 1[er] Mars 1874 (p. 27). — Marie-Louiſe-Chriſtine de Noüe, née, à Villers-en-Prayeres le 28 Ventôſe an IX (19 Mars 1801), mariée, à Reims, en 1825, à Louis-Thérèſe-François HERICART, Vicomte de Thury, Contrôleur d'Etat, Gentilhomme de la chambre du Roi, Membre de l'Inſtitut, Officier de la Légion d'honneur, décédée à Saint-Cloud le 11 Mai 1864 (p. 27). — Armand, Vicomte de Noüe, Général de diviſion de cavalerie, Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de Saint-Grégoire-le-Grand, de la Couronne de fer, d'Avis & de Sainte-Anne de Ruſſie, né, au château de Villers-en-Prayeres, le 30 Fructidor an XI (17 Septembre 1803), épouſa, à Paris, le 11 Avril 1835, Marie-Blanche-Charlotte-Louiſe, fille de M.-J.-A.-F.-B.-B., Comte de FERRAGUT, Baron de Pruneron; & mourut à Paris le 29 Mai 1869 (p. 27). — Edmond de Noüe, né, au château de Villers, le 5 Nivôſe an XIV (26 Décembre 1805), décédé à Reims le 21 Octobre 1821 (p. 27).

XVII Jehan-Gabriel de Noüe, né [illegible] 7 Avril 184[illegible], Capitaine au [illegible] cuiraſſiers, le [illegible] Décembre 187[illegible], à Marſeille, le 20 Avril 1870, [illegible] DAGAULT (p. [illegible]). — Bonne-Marie-Gabrielle de Noüe, née à Rueil le 27 Novembre 1850 (p. [illegible]). — Caroline-Reine-Amélie de Noüe, née à Méry-ſur-Seine le 2 Mars 1849 (p. 24). — Arthur-Robert-Valerien de Noüe, né à Saint-André le 8 Juillet 1851, Lieutenant au 3[e] de ligne Marie, en 187[illegible] à Marie POTTIER du PONT, dont une fille (p. 24). — Erneſtine-Eliſabeth de Noüe, née à Saint-André le 1[er] Août 1854 (p. 24). — Flora-Blanche-Laure de Noüe, née à Romorantin le 2 Septembre 1862, décédée en 1870 (p. 24). — Stéphanie-Marie-Blanche de Noüe, née à Paris le 3 Avril 1828 (p. 28). — Ludovic-Marie-François, Comte de Noüe, général de brigade, Officier de la Légion d'honneur, de N. D. de Guadalupe, du Medjidié & de la Valeur militaire de Sardaigne, Chevalier de 2[e] claſſe de Sainte-Anne de Ruſſie, né à Paris le 18 Avril 1830, épouſa le 22 Janvier 1861, Marie-Eliſabeth, fille de William-Selby HARNEY, Major général aux Etats-Unis d'Amérique (p. 28). — Armand-Marie de Noüe, Chef d'eſcadron de cuiraſſiers, né à Paris le 13 Juin 1838, épouſa, à Nantes, le 24 Octobre 1870, Anne LE HARIVEL de MEZIERES (p. 28). — Paule-Marie-Léopoldine de Noüe, née à Paris le 17 Février 1840, décédée, au château du Lys, le 18 Avril 1865 (p. 28). — Marie-Blanche-Charlotte-Louiſe de Noüe, née & décédée à Paris en Novembre 1856 (p. 27). — Marie-Eliſabeth-Xaverine de Noüe, née à Paris le 29 Septembre 1859 (p. 27). — Marie-Pierre-Louis-Charles de Noüe, né à Paris le 6 Mars 1862 (p. 27).

XVIII Blanche-Marie-Henriette-Louiſe-Eliſabeth de Noüe, née à Paris le 26 Novembre 1861, décédée en mer, à bord du vaiſſeau *la Ville de Lyon*, le 6 Avril 1867 (p. 29). — Marie-Guillaume-Anne-Louis de Noüe, né à Paris le 6 Avril 1863, baptiſé à Mexico le 4 Octobre 1865 (p. 29). — Joſeph-Valerien-Louis-Paul-Etienne-Guadeloupe-Achille de Noüe, né à Mexico le 5 Septembre 1865, baptiſé le 4 Octobre ſuivant (p. 29). — Jeanne-Marie-Eliſabeth de Noüe, née à Neuilly-ſur-Seine le 9 Septembre 1868 (p. 29). — Henri-Anne-Louis de Noüe, né à Lyon le 1[er] Juin 1878 (p. 28).

DE NOÜE,

Marquis de la Granche, Comtes & Vicomtes de Noüe, Vicomtes de Bourſonne, de Courtieux, de Romain, de Chambrecy & de Suzy; anciens Seigneurs de Noüe, Silly, Bourſonne, Courtieux, Bourneville, Pleſſis-aux-Bois, Ormoy-le-Davien, en Valois, Billemont, Lonnery, Voulciennes, Levignen, Autheuil, Vaulmoiſe, Briſſy, Hermenonville, Montigny, Ene-ſous-Dammartin, Romain, Beaunay-en-Brie, Villers-en-Prayères, du fief de Soubray, Fraye, Noreville, Colligis, Viry, Courlandon, Bailleux, Dhuizel, Miſſy-aux-Bois, Fayault, du fief de Fuſſigny, Beauvais, Marne-la-Maiſon, Saint-Martin, Saint-Remy, Nozay, Cuy-ſur-Marne, Loiſy-ſur-Marne, Couvrot, Vaulx-en-Perthois, Courmas, Virmeulle, Vouzy, Coucy, en partie, Guignicourt, Chambrecy, la Malmaiſon, Vantheuil, Villers-en-Tardenois, en partie, Sébacourt, Beaurieux, Merval, en partie, Revillon, Barbonval, Serval, du fief de Fillieux, Cermoiſe, Briſſay, Longaveſnes, Hervilly, Corbon, Condé, Vendreſſe, Suzy, &c., &c.

VERMANDOIS, SOISSONNAIS, ILE-DE-FRANCE, CHAMPAGNE.

ORIGINAIRES DU VALOIS.



Échiqueté d'Argent & d'Azur; au Chef de Gueules (a). COURONNE : *de Marquis.*

La Famille de Noüe appartient à la plus ancienne Nobleſſe du Valois; ſon origine ſe perd dans les premiers temps de la féodalité.

Elle tire ſon nom de la terre & du château de Noüe, en Valois, aux portes de Villers-Cotterets. Le vieux manoir eſt encore là debout, avec ſes épais & hauts murs donjonnés, dont l'appareil dénote la plus haute antiquité; avec ſon vaſte pavillon offrant des appartements pour le logement & la défenſe en cas d'attaque; portant dans ſon tympan ſon blaſon gratté par la main du Vandale, & flanqué de quatre tourelles maſſives décapitées par un mot cruel de Saint-Juſt; enfin avec les triſtes ruines de ſa vieille chapelle jetée à terre par la tourmente révolutionnaire & les âges. Pendant de longs ſiècles, ce caſtel a été le ſéjour de la famille de Noüe; au

(*a*) La famille de Noüe a dû produire cinq fois ſes preuves de nobleſſe devant MM. d'Hozier. Ses armes ont été cinq fois reconnues & enregiſtrées : *Regiſtre du Soiſſonnais*, pages 145, 257, 326, 656, & une 5e fois : *Regiſtre du Poitou*, nº 841, dans l'*Armorial général de France de* 1696, recueil officiel dreſſé ſous la direction de d'Hozier en vertu d'un édit de Louis XIV, aux manuſcrits de la Bibliothèque nationale. Le certificat original, ſur parchemin, de 1696, ſigné par d'Hozier, eſt conſervé au Cabinet des titres de la même Bibliothèque, doſſier de Noüe. — *Procez verbal de la recherche de la Nobleſſe de Champagne, fait par M. de Caumartin;* Chaalons, 1673, in-8º, page 120. — De Laigue, dans l'ouvrage : *Les Familles françaiſes conſidérées ſous le rapport de leurs prérogatives honorifiques héréditaires* (pp. 346 à 348), cite la famille de Noüe parmi celles qui ont droit de porter des *Fleurs de lys d'or* dans leurs armes.

XVIe ſiècle, il abrita les amours de François Ier & de la belle Ducheſſe d'Étampes, pour être, dans ces derniers temps, le lieu d'exil & la priſon du fameux Shérif Bou-Maza. A partir du XVIe ſiècle, la famille de Noüe habita les trois châteaux de Villers-en-Prayères & ceux de Briſſay, Coucy, Romain, Chambrecy, Suzy, Guignicourt, Dhuizel & autres.

Un manuſcrit réſumant le travail d'un moine archiviſte de la célèbre abbaye de Longpont (a) ferait, par une filiation continue de 968 à 1300, deſcendre la famille de Noüe des premiers Comtes de Soiſſons, iſſus du ſang de Charlemagne, par Pepin d'Italie & les Comtes de Vermandois réſidant à Crépy, capitale du Valois. Il mentionnerait également un Chevalier croiſé partant en 1148 pour la Terre-Sainte avec ſes quatre Écuyers & ſuivant l'exemple de tous les Gentilshommes du Soiſſonnais, qui, à cette époque, s'empreſſèrent de prendre la croix (b). Cette filiation, qui s'accorderait avec le rang que les Châtelains de Noüe ont conſtamment tenu dans la Nobleſſe du Valois, avec l'étendue de leurs domaines & le nombre de leurs ſeigneuries (c), n'eſt pas reproduite dans la préſente notice, qui s'appuie excluſivement ſur des titres reconnus & authentiques.

La famille de Noüe a dû, maintes fois, ſoit pour réceptions dans l'Ordre de Malte & à la Maiſon Royale de Saint-Cyr, ſoit par ſuite d'édits ſouverains, produire ſes preuves de nobleſſe; elle a, en dernier lieu, obtenu deux maintenues en 1667, une troiſième le 13 Décembre 1669, une quatrième le 20 Novembre 1670 & une cinquième le 30 Mai 1707, par devant MMgrs de Caumartin, de Machault, Lefebvre d'Ormeſſon & Dorieux, Intendants de Champagne & du Soiſſonnais (d).

Ces maintenues ne remontent, il eſt vrai, qu'à l'an 1305, mais la charge de Maître de l'hoſtel du Roi, le titre de Chevalier dont était revêtu GUILLAUME de Noüe (Ier Degré, 1305) (e), ſa poſition conſidérable aux cours des Comtes de Valois & des Rois de France, les mandats qu'il a reçus de ces Princes & d'un Pape, &

(a) La famille a fait, dans ces derniers temps, de vaines & tardives recherches pour retrouver l'original de ce manuſcrit dont elle poſſede des extraits. Ce manuſcrit, dans un grand nombre de ſes données, eſt en concordance avec les faits hiſtoriques, il ſe documente par des dates & des fondations vérifiées certaines, par la mention de titres que la famille poſſède, par l'analogie des armes de Vermandois & de Noüe. Toutefois, la famille ne voulant rien livrer au haſard ni à la ſcience conjecturale, renonce à faire uſage de cette ſource & ſe réſerve de la ſoumettre à une ſaine & ſévère critique dans un travail ultérieur.

(b) *Antiquités de Soiſſons*, par Lequeux, t. II, p. 190.

(c) « De Noüe, Seigneurs de Noüe, de Villers-en-Prayères, Élection-de-Laon, ont produit des titres qui juſtifient dix générations de nobleſſe depuis l'année 1305, & ont été maintenus le 13 Décembre 1669 par Mgr de Machault. *Échiqueté d'Argent & d'Azur: au Chef de Gueules.* » *Archives de la nobleſſe de France*, par Laine, t. III, p. 71. — « NICOLAS de Noüe a produit des titres authentiques qui juſtifient ſa nobleſſe de dix races depuis 1305. Jugé bon par Mr de Machault. Cette famille eſt une des anciennes du Valois. » *Enquête de 1666 ſur la Nobleſſe de la généralité de Soiſſons.* (*Revue nobiliaire* de Sandret, Paris, 1867, t. III, p. 266. Voir auſſi le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. VI, p. 137.) — « Ce château (Noüe) eſt le berceau de la famille de Noüe dont le nom figure d'une manière ſi diſtinguée dans les faſtes des XIe, XIIe & XIIIe ſiècles. On retrouve plus tard ce nom dans les époques les plus brillantes du Soiſſonnais & du Valois. » Michaux, *Hiſtoire de Villers-Coterets*, p. 179. — Dans le compromis de 1318, au ſujet de Nogent-le-Rotrou, le nom de GUILLAUME de Noüe eſt traduit en latin par *de Noâ*, & ce nom latin ſe retrouve dans quantité de diplômes antérieurs au XIIe ſiècle.

(d) *Nobiliaire de Champagne*, t. II. *Famille de Noüe.* — Fonds d'Hozier, doſſier de Noüe, au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. — Armorial des familles Nobles de la généralité de Soiſſons, maintenues dans leur nobleſſe par jugement de Mrs Deſmarets, Dorieux & de Machault, Intendants depuis 1661 juſqu'à 1672. Bibl. nat., Mss. — POUR ÉVITER DES RENVOIS CONTINUELS, UN * INDIQUERA QUE LA PREUVE VÉRIFIÉE DE LA DATE, DE LA QUALITÉ, DU FAIT PRODUITS SE TROUVE DANS LES MAINTENUES DE CAUMARTIN DE 1667 ET 1670.

(e) « Les grands Seigneurs prirent la qualité honoraire de *Chevaliers* pour ſe diſtinguer de ſimples Gentilshommes. Louis XIII ne l'a laiſſé ſubſiſter qu'en faveur des Seigneurs d'une *qualité éminente*, tels que les Ducs, les Comtes, les Barons, mais nullement en faveur des ſimples Gentilshommes. C'eſt à ceux-ci que s'applique une déclaration de Louis XIV de l'an 1664 rendue contre les uſurpateurs du titre de *Chevalier*. Ainſi les Seigneurs de haute qualité ſont les ſeuls qui puiſſent prendre le titre de Chevaliers, quoiqu'ils ne ſoient d'aucun ordre de chevalerie. » Merlin, *Répertoire de juriſprudence*, au mot : *Chevalier*.

enfin l'admiſſion dans l'Ordre de Malte d'Edme de Noüe, prouvent que cette nobleſſe ne datait pas de la veille. En effet, parmi les rares documents que la famille a pu juſqu'à ce jour, triſtes épaves, ſauver du naufrage révolutionnaire, nous trouvons quelques chartes ſur parchemin antérieures à cette époque : entre autres, la vente faite en 1183 à un chanoine de Soiſſons par Enguerrande Guigues, épouſe de Jehan de Noüe, Chevalier, & leurs enfants Robert, Philippe & Marie (*a*); la fondation de la chapelle de Saint-Michel à Bourneville (1200) par la famille de Noüe (*b*); une charte donnée en 1228 par Thibaut de Champagne à un Gérard de Noüe, Seigneur de Sandeuil (*c*). Nous rencontrons encore d'autres Chevaliers de Noüe dans des chartes contemporaines de Guillaume & nous ne citerons que le curieux acte de dépôt (1308) d'une commiſſion donnée par Philippe-le-Bel, en 1307, à Clérac, pour la miſe ſous ſéqueſtre des biens de l'ordre des Templiers, où figure le Chevalier Jean de Noüe (*d*); le jugement de 1310 où un autre Jean de Noüe ſe trouve en cauſe (*e*); une charte de 1344, relative à Jean de Noüe, Chevalier, Garde des foires de Champagne; & enfin des Lettres patentes de 1350 du Roi Jean II, dit *le Bon*, fils de Philippe VI de Valois, ordonnant à ſes Tréſoriers de payer à ſes Écuyers Pierre de Limoges & Jean de Noüe, 60 livres tournois en conſidération de leurs bons ſervices (*f*).

A ſon antique extraction de ſang & de race, la famille de Noüe joint des ſervices rendus à la patrie par ſes enfants qui ont tous, à de rares exceptions, ſuivi la carrière des armes.

Elle a produit dix Chevaliers de Malte & de Saint-Jean de Jéruſalem (*g*), un Lieutenant général des armées du Roi, deux Généraux de diviſion, un Chef de corps & Colonel de cavalerie de l'Empire d'Allemagne, quatre Maréchaux de camp & Brigadiers des armées du Roi, deux Colonels & un Lieutenant-Colonel de cavalerie, des Lieutenants & Sous-Lieutenants des gardes du corps du Roi & un nombre conſidérable d'Officiers de toutes armes.

De nos jours, elle eſt repréſentée dans les rangs de l'armée par un Général de diviſion, un Colonel d'artillerie, un Chef d'eſcadrons de cavalerie, un Capitaine des cuiraſſiers & un Lieutenant d'infanterie.

Elle a en outre donné un Maître d'hoſtel du Roi, un des Cent Gentilshommes du Roi, un Abbé commandataire, des Prieurs & des Chanoines de Chapitres nobles & un martyr de la foi.

Nous voyons figurer ſes membres dans les Aſſemblées de la Nobleſſe en 1787 & 1789, avec le titre de Comte, tant en Champagne (*h*) que dans le Soiſſonnais où l'un d'eux eſt non-ſeulement porteur des pouvoirs du Duc de la Trémoille, l'illuſtre Prince de Talmont, mais où l'Aſſemblée élit une commiſſion « pour examiner les titres de ceux dont la Nobleſſe n'était pas de notoriété », & la compoſe du Prince d'Egmont, du Marquis de Puyſégur, du comte d'Aumale & du comte de Noüe (*i*).

(a) *Catalogue de l'abbaye de Saint-Léger de Soiſſons*, par l'abbé Pécheur; 1870, in-4°, pp. 107-108.

(b) *État eccléſiaſtique & civil du diocèſe de Soiſſons*; 1788, in-8°, p. 105.

(c) (d) Originaux aux archives de la famille. — *Mémoires pour ſervir de preuves à l'hiſtoire eccléſiaſtique de Bretagne*, par D. Morice. In fol. Preuves, I, p. 216.

(e) *Archives adminiſtratives de la ville de Reims*, par P. Varin. In-4°, t. II, Ire partie, p. 114.

(*f*) Originaux aux archives de la famille. — Voir la note ſupplémentaire à la fin de la préſente notice.

(*g*) Vertot. *Hiſtoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem*; Amſterdam, 1732; t. V, pp. 64, 209, 221, 261, 270, 330 & 442. — *Catalogue des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem*, à la Bibliothèque de l'Arſenal, manuſcrits : Provinces de France & de Provence (le volume de Picardie manque).

(h) *Catalogue des Gentilshommes de Champagne qui ont pris part aux Aſſemblées de la Nobleſſe de 1789*, publié d'après les procès-verbaux officiels par L. de la Roque & E. de Barthélemy; p. 43.

(i) Archives nationales : *Actes de convocation & députation*. Soissonnais. Manuſcrits B. N° 144, pp. 202, 203, 396, 406, 408, 418, 426 & *paſſim*.

Elle compte un Grand-Croix & fept Chevaliers de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis; deux Grands Officiers, deux Officiers & plufieurs Chevaliers de la Légion d'honneur; deux Grands-Croix & deux Commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand; un Grand-Croix de la Couronne d'Avis, un Grand-Croix & un Chevalier de 1re claffe de Sainte-Anne de Ruffie; un Grand-Croix de la Couronne de fer; un Grand-Croix de François Ier de Naples; un Chevalier de 1re claffe de Saint-Ferdinand d'Efpagne; un Grand-Croix & un Officier de l'Ordre de Medjidié, un Grand-Croix de l'Ordre d'Ifabelle la Catholique & un Officier de Notre-Dame de Guadalupe & de la Valeur militaire de Sardaigne.

La famille de Noüe a formé de nombreufes branches, & la filiation des *trois* branches actuellement exiftantes, eft *authentiquement* établie par les Maintenues officielles, les titres authentiques, les actes de l'état civil, fans aucune interruption (*a*), depuis 1305 jufqu'à nos jours.

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume de Noüe (*b*), Chevalier *, Seigneur de Noüe (*c*), de Silly & autres lieux, Maître de l'hôtel de Charles, Comte de Valois * (*d*) & de fon fils Philippe VI de Valois, Roi de France * (*e*). Il paraît avoir époufé, en premières noces (mars 1284), Ifabeau, de l'illuftre maifon de Chastillon, proche parente du Connétable Gaucher de Chaftillon, & parente de Mahaud de Chaftillon, troifième époufe du Comte Charles de Valois (*f*); & en fecondes noces, il époufa Mahaud de Chielles (*g*).

Les actes officiels de la vie publique de Guillaume, qui font parvenus à notre connaiffance, fe rattachent : au différend de Charles de Valois avec le couvent de Nogent-le-Rotrou; à la fondation de la Maifon de Fontaine-Notre-Dame de l'Ordre des Chartreux, la célèbre abbaye connue plus tard fous le nom de Bourgfontaine, fituée près de Villers-Cotterets & du château de Noüe, & qui devait fon exiftence à une riche donation faite par Charles de Valois & fa troifième femme Mahaud de Chaftillon; & enfin à Reims au facre de Philippe VI de Valois, Roi de France.

(*a*) Voir le tableau généalogique qui accompagne cette notice.

(*b*) Quelques actes anciens & des hiftoriens ont traduit le mot latin *de Noâ*, tantôt par de *la* Noüe & tantôt par de *Noe*, mais l'identité de Guillaume n'eft conteftée par perfonne; elle eft du refte parfaitement établie par fes origines du Valois, par les titres du doffier de Noüe, par les nombreux pouvoirs donnés à *Guillaume de Noüe, Chevalier*, par les Comtes de Valois dont il paraît avoir été le fondé de pouvoirs général (Mélanges de Colbert, mff. de la Bibl. nat., vol. 94, folio 120; vol. 95, folio 215), & enfin par fa pierre tumulaire à Noüe, en Valois. D'après le mf. de Longpont, cité ci-deffus, Guillaume ferait fils de Hugues de Noüe, Chevalier, Seigneur de Noüe, Billemont, Corcy, Pleffy, Longavefnes, Maître d'hôtel du Roi faint Louis & du Comte de Valois, décédé à Paris en 1281, & enterré dans la chapelle du château de Silly.

(*c*) (*d*) (*e*) Tous les diplômes où il figure.

(*f*) Cette alliance ne nous eft, il eft vrai, révélée que par le mf. de Longpont & fi nous en faifons mention (fous forme dubitative) c'eft qu'elle eft appuyée fur de graves préfomptions : nous trouvons d'abord dans les notes manufcrites de la Bibliothèque nationale (doffier de Noüe) l'annotation fuivante : « fur la dicte tombe (celle de « Guillaume), à la main droite, il y a ung efcuffon ou il y a unne (*fic*) croix au milieu empliffant l'efcuffon; à l'auf-« tre coin d'en hault, y a ung efcuffon barré de travers en large (je croy qu'il veut dire ung faffé); plus bas, au « milieu de la tombe, y a deux efcuffons des *armes de Chaftillon*, à l'ung il y a unne demy fleur de Lys fur le « bas; fur l'efcuffon droit (il veut dire fur le chef) qui eft *Chaftillion Saint-Paul*, & plus bas les armes du Vi-« comté d'Auchy (il veut dire de Conflans qui eft ung Lyon rempant). » En outre, nous verrons que Guillaume était Cofeigneur de Silly avec Charles de Valois, & qu'Oudard, fils de Guillaume, intervient dans les affaires de famille de Jean de Chaftillon.

(*g*) Premier volume de l'Inventaire des chartes du tréfor du Roy eftant en la Saincte Chapelle du palais à Paris faict par Mrs Dupuy & Godefroy, Advocats en Parlement, fuivant l'arreft du Confeil d'Eftat de S. M., du 21e May 1615. Mélanges de Colbert, vol. 92, fol. 93, *l. c.*

L'an 1317 (*a*), Charles, fils du Roi de France, Comte de Valois, du Perche, &c., nomme ſes « amez & féaux M. Jean de Cherchemont noſtre Chancelier, & M. Guillaume de la Noüe noſtre Chevalier » pour connaître des différends qui exiſtaient entre lui & les religieux du couvent de Nogent-le-Rotrou au ſujet de leurs droits féodaux reſpectifs. La ſentence arbitrale prononcée en 1318 « *per dominum Johannem de Cherchemont, Canonicum pariſienſem, legum venerabilem profeſſorem, & dominum* Guillelmum de Noa, *Militem* » fut ratifiée la même année par les deux parties.

Guillaume de Noüe « *l'un des plus hommes de bien de la province* », dit le vieil hiſtorien du Valois, fut l'un des *trois grands perſonnages* (b) nommé Commiſſaire par le Pape Jean XXII « afin d'informer ſur les lieux & d'éclairer le ſouverain Pontife au ſujet de l'échange propoſée entre l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem d'une part, Charles, Comte de Valois, & Mahaud, ſon épouſe, d'autre part, relativement à la fondation de Bourgfontaine (*c*). Charles ratifia l'arrangement propoſé, par une charte donnée à Villers-Cotterets en 1316, confirmée la même année par une bulle pontificale. Après l'accompliſſement de ces formalités, commiſſion eſt donnée, à Villers-Cotterets, le 15 Septembre 1325, par Charles, fils du Roi de France, Comte de Valois, à ſon « *amé & feal Chevalier M^re^.* Guillaume *de Noüe,* « *Maître de ſon hoſtel,* pour aſſigner aux Religieux de la chartreuſe de Bourgfon- « taine la ſomme de 600 liv. de don & octroy » : cet acte eſt ſigné par collation : « Moyen, Notaire royal à la Ferté-Milon (*d*). Enſuite « Philippe VI, Roi de France, ayant mandé à *ſon amé & feal Chevalier maître de ſon hoſtel* Guillaume de Noüe » qu'il « s'informaſt en quel lieu du Comté de Valois il pourrait aſſigner ſix vingt livres « de rente aux religieux de la Maiſon de Fontaine Notre-Dame-de-Valois, fondée « par ſon Seigneur & père, le dit Seigneur Roi, donne aux dits Religieux les choſes « dénommées en la dite lettre de chartre ſcellée & datée du mois d'Aouſt 1329 » *.

La charge de Maître d'hôtel du Roi était l'une des plus conſidérables de la cour; ce dignitaire avait commandement ſur les ſept offices & recevait perſonnellement tous les ſoirs les ordres du Roi (*e*). Nous retrouvons Guillaume de Noüe dans ces hautes fonctions au ſacre de Philippe VI, Roi de France, à Reims le 29 Mai 1328. Il eſt fréquemment cité dans le compte de dépenſes du couronnement (*f*) & paraît encore dans un arreſt du Parlement du 13 Octobre 1330 par lequel le Roi déclare «..... veu le comte des deſpens du dit couronnement que vous Guillaume de Noe, *noſtre amé Chevalier & Maiſtre d'hotel* leur envoyaſtes de notre commandement », que les Échevins (de Reims) n'étaient pas tenus de payer pluſieurs frais après le ſacre du Roi, que les Officiers du dit Sire réclamaient (*g*). On connaît les ſplendeurs des fêtes de ce ſacre qui durèrent quinze jours.

(a) *Hiſtoire des pays & comté du Perche,* par Gilles Bry, Sieur de la Clergerie; Paris, 1620; in-4°, pp. 273-277. — Troiſième volume de l'Inventaire des chartes, *l. c.* Mélanges de Colbert, vol. 94, fol. 120. Cette dernière ſource reſtitue le nom de Guillaume *de Noüe.*

(b) (c) *Le Valois roial,* par T. A. Muldrac, 1662; pp. 62 & ſuiv. — *Hiſtoire du Comté de Valois,* par Carlier, 1764; t. II, pp. 210 & ſuiv. — *Voyage littéraire de deux Bénédictins,* 1724; t. II, p. 6. — Melleville, *Dictionnaire hiſtorique de l'Aiſne;* au mot : *Bourgfontaine.*

(*d*) Fonds d'Hozier au Cabinet des titres à la Bibl. nationale. Doſſier de Noüe. — Caumartin, dans ſes maintenues, a mal lu les dates de 1325, 1329 & 1332 que nous reſtituons d'après les titres authentiques & tous les faits hiſtoriques contemporains.

(e) *État de la France,* par Frère Ange; t. I, p. 188.

(*f*) Entre autres à l'article ſuivant : 6° Autre deſpence (normale pour les Maitres d'hôtel) « Pour deſpens Mgr G. de Noe, Mgr R. de Coayquien....... Maitres d'oſtel, leurs gens, leurs maiſnies, & les offices doudit hoſtel, auvec euls, qui deputé furent ſur les pourveances & l'appareil des logeiz. » Archives de la ville de Reims Ms ſur vélin de 48 pages VIII** V 16 III S IX d. Reproduit dans Pierre Varin, *Archives adminiſtratives de Reims;* t. II, Ire partie, pp. 480-490.

(g) *Archives adminiſtratives de Reims,* l. c.; t. II, Ire partie, pp. 630-633.

Nous nous contenterons de citer encore une quittance donnée par Guillaume de Noüe en 1315, à Charles de Valois, pour la vente du tiers du trèffons de Silly *(a)* & une « lettre par laquelle Louis, Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, Cham- « brier de France, confeffe avoir receu de Mre. de Valois, par les mains de Guil- « laume de Noe, Chevalier, pour caufe du mariage d'Isabelle, fa fille, & de Pierre, « fils dudict Louis, dix mil livres en florins de Florence de treize fols quatre deniers « chacun. 1322. Scellé *(b)* ».

Quant au décès de Guillaume, tranfcrivons le paffage de Caumartin : « Com- « pulfoire & *extrait* de ce qui eft inferit & gravé fur les tombeaux où font inhumez « les corps de Guillaume & Gaucher de Noüe en l'efglife de Noüe, en Valois, lef- « quels de Noüe font repréfentez fur les tombes armez de pied en cap, & fur « leur cuiffe gauche eft un efcu, dans léquel il y a un Echicquier qui font les mes- « mes armes que portent les produifants, & autour de la première Tombe eft « efcrit : « *Ci-gift* Monfeigneur Guillaume de Noüe, Chevalier, qui trefpaffa « l'an de grâce 1332, le mercredi après mis April, priez Dieu pour l'ame que Dieu « bonne mercy lui faffe. Amen. *(c)* » Et fur l'autre l'on voit ces mots : « Ci-gift « Meffire Gaucher de Noüe, Chevalier, qui trefpaffa l'an de grâce 1349 le 2e jour « de May. Priez Dieu pour l'ame que Dieu bonne mercy lui faffe. Amen. Le dit « extrait eftant en parchemin, figné : *Goffet* & *de la Planche*, Notaires royaux au « bailliage de Valois réfidens à Villers-Coterets & fcellé » *.

L'abbaye de Longpont faifait, le 12 Mars de chaque année, l'obit de Guillaume de Noüe, Chevalier, & de Mathilde, fa femme, par fuite d une donation teftamentaire réalifée l'an 1335 *(d)*.

Guillaume eut pour enfants :

1. Gaucher de Noüe, qui fuit.

2. Oudard de Noüe, Chevalier *(e)*, Seigneur de Bourneville *(f)*, qui époufa Jehanne de Péquigny, Dame de Bourneville, en Valois. L'exiftence de ce fils qui nous avait été révélée par les notes manufcrites de Chevillard, à la Bibliothèque nationale *(g)*, eft confirmée par un certificat, donné en Septembre 1335, par Oudard de Noe, Sire de Bourneville, en fa qualité d'exécuteur teftamentaire de Monfeigneur Guillaume de Noe, jadis Chevalier, concernant un legs fait à l'abbaye de Longpont *(h)*; en fecond lieu, par une procuration paffée « près le pont de Bou- « vines fous la tente du roi Philippe de Valois, le 16 Sept. 1340 », pour Oudard, Sire de Noe, par Jean, Sire de Chaftillon, pour compléter la dot de Damoifelle Jeanne fa fille *(i)*; & enfin par un arrêt, donné en Parlement le 23 Mars 1345, de reprife d'enquête dans un procès pendant à la cour, au fujet du facre de Philippe VI, où il figure avec les Caftellione, les Bouchard de Montmorency & autres officiers

(a) Premier volume de l'Inventaire des chartes. Mélanges de Colbert, vol. 92, fol. 93, *l. c.*

(b) Quatrième volume de l'Inventaire des chartes. Mélanges de Colbert, vol. 95, fol. 215, *l. c.*

(c) Caumartin ne donne qu'un extrait : le mf. de Longpont complète comme fuit l'épitaphe : « Cy gift *hault* « *& pnt Sgr* Monfeigneur Guillaume de Noüe, Chevalier, *Sgr de Noüe, meftre de l'oftel du Roi noftre Syre,* « *& de Mgr le Cōte de Valloys*, qui trefpaffa l'ang de grace 1332 le mercredy apprez my Apvril. Priez *paffan* « *pōr* que Dieu bōne mercy lui falce, *& aulfy gyft Nofble Dame Jehanne de Sillys, fa mere, qui trefpaffa* « *l'ang* 1247 *le vendredy apres la fefte de N. S. (Afcenfion) & aulfy Nofble & illuftre Dame Ifabeau de Chaftil-* « *lon fēme du dit Seigneur de Noüe, laquelle trefpaffa*..... Amen. » Une fingulière coïncidence viendrait corroborer cette épitaphe, c'eft que des deux enfants de Guillaume, l'un porte le prénom de *Gaucher* de Chaftillon, & l'autre celui d'*Oudard*, que des diplômes renfeignent comme Seigneurs de Silly à cette époque.

(d) Cartulaire de Longpont, fo 164 vo. — Obituaire de l'abbaye de Longpont, dans D. Villevieille, *Tréfor généalogique*, t. XIV, Bibl. nat., mff.

(e) (f) (g) Fonds d'Hozier, doffier de Noüe, *l. c.*

(h) Cartulaire de Longpont, fo 164 vo. — Obituaire de l'abbaye de Longpont, dans D. Villevieille, *Tréfor généalogique*, t. XIV.

(i) Archives de S. A. S. Mr le Prince de Condé, dans D. Villevieille, *l. c.*

de la couronne : « *Oudardus de Noa miles & heres defuncti Guillelmi de Noa quondam militis* (a) ». Oudard paraît avoir eu pour fils Jehan de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville, qui en 1380 tenait le bois *dit* de la Patrouille, en fief, du Seigneur de Gaudeles (*b*), & qui figure dans une lettre du 24 Mars 1395 accordant à *Noble Jehan de Noüe, Seigneur de Bourneville,* la faculté de rachat d'une rente (*c*), & dans deux actes de vente, des 14 Septembre 1401 & 6 Décembre 1403, de plufieurs jardins, mafures, & d'une maifon, le tout fitué à la Ferté-Milon, ventes confenties par *Noble Jehan de Noüe, Chevalier, Seigneur de Bourneville,* au Duc d'Orléans pour l'agrandiffement de fon château de la Ferté-Milon (*d*).

La chapelle de Bourneville-Saint-Michel, paroiffe de Marolles, avait été fondée en 1200 (*e*) par les Seigneurs de Noüe & elle était à la nomination defdits Seigneurs (*f*). Il eft poffible que ce Jehan de Noüe foit le même qu'un Jehan de Noüe, Vicomte de Bourfonne, qui rendit, le 7 Aout 1376, à la Ducheffe douairière d'Orléans, Comteffe de Valois, veuve de Philippe de France, aveu & dénombrement de fa terre & vicomté de Bourfonne (*g*) & qui parait, le 1er Mai 1400, comme Seigneur de la Cour du Roi Charles VI, recevant la houppelande de Cour pour l'an 1400 (*h*).

II. DEGRÉ.

Gaucher de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, décédé, au château de Noüe, le 2 Mai 1349 *, eut pour fils (*i*) :

Robert Ier de Noüe, qui fuit.

III. DEGRÉ.

Robert Ier de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, époufa Perrette, iffue de la maifon de Villiers Saint-Paul * (*j*). Le partage du 5 Novembre 1443 * mentionne Robert comme l'aïeul des trois enfants de Pierre, fon fils, & comme ayant poffédé la *terre & feigneurie de Noüe, en Valois.* Il eut pour fils :

Pierre Ier de Noüe, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Pierre Ier de Noüe, Écuyer *, Seigneur de Noüe *, du Pleffis *, d'Ormoy-le-Davien, en Valois *, & de Billemont (*k*), époufa, en 1res noces, Jehanne de Noüe (*l*). Le partage du 5 Novembre 1443, qui attribue la *terre & feigneurie de Noüe* à Pierre, comme aîné *, mentionne fes trois enfants du premier lit. Il époufa, en deuxièmes noces, Marie des Fossés, fille d'Antoine, Chevalier, Seigneur des Foffés, & d'Élifabeth de Vincelles *. Il eut du premier mariage :

(a) *Archives adminiftratives de Reims*, l. c., t. II, 2e partie, pp. 944-946.

(b) *État eccléfiaftique & civil du diocèfe de Soiffons*, 1788, p. 505.

(c) (d) (e) Originaux fur parchemin aux archives de la famille.

(f) *État eccléfiaftique du diocèfe de Soiffons*, l. c.

(g) *Hiftoire du duché de Valois*, l. c., pp. 375-376. La feigneurie de Bourfonne comptait parmi les dix vicomtés du duché de Valois.

(h) *Choix de pièces inédites. Relation du règne de Charles VI*, par Douet-d'Arcq. Paris, 1863; in-8o, t. Ier, pp. 163-165.

(i) Partage du 5 Novembre 1443 par devant Uratier, Notaire à la Ferté Milon. — D'après le manufcrit de Longpont, Gaucher, filleul du Connétable Gaucher de Chaftillon, fervit fous cinq Rois & aurait époufé Guillemette de Souplet, Dame & Vicomteffe de Bourfonne, en Valois, fille unique & héritière de Gilbert de Souplet, Chevalier, Vicomte de Bourfonne, Capitaine au gouvernement de Crefpy, en Valois, & de Geneviève de Longueval.

(j) (k) (l) Procuration du 4 Décembre 1380 par Mre Robert de Noüe à Perrette, fa femme. Fonds d'Hozier, *l. c.*

1. Jehan Ier de Noüe, qui ſuit.
2. Jean-Collart de Noüe, Écuyer (*a*), Seigneur du Pleſſis-aux-Bois, Voulciennes, Briſſy, Vaulmoiſe, Levignen & Autheuil (*b*). La ſeigneurie de Levignen figurait parmi les trois comtés du duché de Valois (*c*). L'extrait du partage de 1443 porte : « A Collart de Noüe, eſt eſcheu la terre de Pleſſy-« aux-Bois. Item, la terre de Voulciennes & ſe qui en deſpans. Item, une « maiſon ſéant à Levignen & terre & ſeigneurie en deſpandans qui appartint « à feu Raoul de Farenne, oncle des dits recongnoiſſants. Item, toutes les « maiſons, héritages, *fief & arrière fiefs* come autre ſeigneurie & apparte-« nances de Autheuil & du Pleſſis deſſus Autheuil * (*d*) ». Mort, ſans poſtérité, avant le 4 juillet 1479 *.
3. Raulequin de Noüe, Écuyer (*e*), Seigneur d'Ene-ſous-Dammartin, d'Hermenonville & de Montigny. L'extrait du partage de 1443 porte : « A Raulequin, « eſt eſcheu la terre de Ene-ſous-Dampmartin & tout ce qui en deſpant. « Item, les terre & ſeigneurie ſéant tant à Hermenonville & au terrœur « voiſin comme en Montigny. Item, toute la maiſon, meſſirie ſéant à Ver-« ſous-Dampmartin, enſemble les terres de Champré & ſe qui en deſpans. « Item, tout ſe qu'il appartenait à Pierre & Raoul de Farenne, en la ville de « Chevreville; tous les héritages ſéant à Moloy, près de la Ferté-Milon & « de Marizy-ſaincte-Geneviève venant & qui appartindrent à *feu Jehanne « de Noüe, leur mère.* » Mort, ſans poſtérité, avant le 4 Juillet 1479 *.

V. DEGRÉ.

Jehan Ier de Noüe, Écuyer *, Seigneur de Noüe *, Pleſſis-aux-Bois, Billemont, Lonnery, Ormoy-le-Davien, de la vicomté de Courtieux (*f*) & autres lieux, épouſa, en premières noces, « Edmée, de l'ancienne maiſon de Brumières, de laquelle ſont « ſortis pluſieurs Chevaliers de Saint-Jean de Hieruſalem, notamment frère Charles « de Brumières, frère de ladite Edmée, qui fut Grand Prieur de France * »; & en ſecondes noces (*g*), Marie des Fossés, fille de Meſſire Robert des Fossés, Chevalier, Vicomte de Bourſonne (*h*) & Lieutenant général au gouvernement du Valois, & de Marie-Antoinette de Vauxelles. Jehan reçut en partage « la terre de Noüe « en qualité d'aîné, plus la maiſon ſéant à Courtieux, & tout ſe qui en deſpans tant « *en fief, arrière-fiefs,* tant la terre de Billemont & ſe qui en deſpans (*i*). »

« L'an 1451, 22 Aouſt, Sire Jehan de Noüe, filz ayſné de Pierre de Noüe, & de « Jehanne de Noüe, fait les ſoy & hommage de ſa terre de Billemont qui appar-« tint à Raoul de Farenne, ſon oncle eſtimé (*j*). »

L'an 1475, 20 Avril : Atteſtation donnée à la Ferté-Milon par le procureur de Jean de Noüe, Écuyer, Seigneur de Billemont, au ſujet de la réſidence de trois ménages pauvres audit Billemont & relative à la redevance de ces trois ménages vis-à-vis de la Ducheſſe d'Orléans (*k*).

(*a*) Caumartin, *Recherches de la nobleſſe de Champagne* (Chalons, 1673), art. *La Grange.*
(*b*) Procuration du 4 Décembre 1380 par Mre Robert de Noüe à Perrette, ſa femme, &c.
(*c*) Melleville, *Dictionnaire hiſtorique de l'Aiſne*, p. 398.
(*d*) Bibl. nat., Fonds d'Hozier.
(*e*) Caumartin, *Recherches de la nobleſſe de Champagne*, art. *La Grange.*
(*f*) Fonds d'Hozier, *l. c.* — Courtieux comptait parmi les dix vicomtés du Valois.
(*g*) Originaux en parchemin aux archives de la famille.
(*h*) Caumartin, *Recherches de la nobleſſe de Champagne*, art. *La Grange.*
(*i*) (*j*) Fonds d'Hozier, *l. c.*
(*k*) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

Il eut de ſon premier mariage * :

1. Robert de Noüe, qui ſuit.

Et de ſon ſecond mariage :

2. Jehan de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleſſis-aux-Bois, Billemont, Ene-ſous-Dammartin & Voulciennes (*a*). Il paraît dans les actes ſuivants : du 12 Août 1474, acte paſſé à Creſpy, en Valois, par lequel Antoine des Foſſés, Écuyer, cède à Noble Jean de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleſſis & de Billemont, ſon neveu, les terres, droits & revenus ſeigneuriaux dont il a hérités de Meſſire Robert des Foſſés, Chevalier, ſon père, dans la terre & ſeigneurie de Voulciennes, pour rachat d'une rente qu'il devait à feue Demoiſelle Marie des Foſſés, ſa ſœur, mère dudit Jean de Noüe (*b*); du 4 Juillet 1479, jugement de la Prévôté de Paris qui condamne Noble Jehan de Noüe, Écuyer, & Jean de La Grange, auſſi Écuyer, du chef de Demoiſelle Antoinette de Noüe, ſa femme, en leur qualité d'héritiers de Jean-Collart & Raulequin de Noüe, leurs oncles (*c*); du 27 Janvier 1480, échange entre Jehan de Noüe & Jean de La Grange, ſon beau-frère, par lequel ce dernier reçoit la terre de Billemont contre celle d'Ene-ſous-Dammartin, échue à Jehan de Noüe en contre-échange; du 6 Août 1500, hommage de la terre & ſeigneurie de Pleſſis-aux-Bois au Duc de Valois, par Jehan de Noüe, Écuyer, Seigneur dudit Pleſſis (*d*).

3. Antoinette de Noüe, Dame de Billemont, mariée à Jean de La Grange, Seigneur de Cuiſy & de Billemont (*e*).

VI. DEGRÉ.

Robert II de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, du Pleſſis-aux-Bois *, d'Ormoy-le-Davien *, en Valois, de Villers-en-Prayères *, Romain *, Beaunay-en-Brie *, Voulciennes & Briſſy (*f*), épouſa Damoiſelle Crégente ou Prégente de Mahul ou Mayet *, fille d'Anthoine de Mahul ou Mayet, Seigneur de Villers-en-Prayères, & de Damoiſelle Jeanne de Baccancourt, de la Maiſon de Romilly *; rendit foi & hommage, le 16 Septembre 1508, à Marie Damboiſe, Comteſſe de Braiſne « à « cauſe de la terre & ſeigneurie de Villers-en-Prayères eſchue à ſon épouſe par le « déceds de ſes père & mère * »; partagea, le 9 Décembre 1534, la terre, juſtice & ſeigneurie de Beaunay-en-Brie *; fut couché, par procès-verbal du 14 Septembre 1539, ſur « l'eſtat de la Nobleſſe du duché de Vallois & aſſiſta en cette qualité, à « Creſpy, à la publication des couſtumes du dit duché (*g*) », & enfin, le 31 Juillet 1540, fit « déclaration au duché de Valois des ſeigneuries de Villers, Pleſſis, Voulciennes, Ormoy & Briſſy (*h*) ». Ses enfants furent :

1. Jehan II de Noüe, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Romain, Seigneur de Villers-en-Prayères en partie & autres lieux *. « Noble perſonne Jehan de « Noüe, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Romain, aſſiſte ſon frère Noble « perſonne Pierre de Noüe, Écuyer, Seigneur du Pleſſis-aux-Bois, d'Or- « moy-le-Davien, en Valois, dans ſon contrat de mariage, accordé le ven-

(*a*) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

(*b*) (*c*) Caumartin, *Recherches de la nobleſſe de Champagne*, art. *La Grange*.

(*d*) Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe, fonds d'Hozier, doſſier de Noüe.

(*e*) Caumartin, *Recherches de la nobleſſe de Champagne*, art. *La Grange*.

(*f*) Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe. — Contrat de mariage de Pierre & autres.

(*g*) Les *Couſtumes générales & particulières de France & des Gaules*, annotées par Charles Dumoulin; Paris, 1604, in-fol. — *Couſtumes du duché de Vallois*, fol. 403-406.

(*h*) Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe. — Contrat de mariage de Pierre & autres.

« dredi 1er Février 1540, avec Damoiselle Denise de Billy (a) ». Mort sans postérité vers 1554.

2. ANTOINETTE de Noüe, Religieuse à N.-D. de Soissons; son père lui assigne une dot le 23 Avril 1532 *, & Catherine de Médicis lui remet, en 1552, l'administration du couvent de Saint-Michel de la Ferté-Milon (b).
3. PIERRE II de Noüe, qui suit.
4. EDME ou AIMÉ de Noüe, Écuyer*, Seigneur de Noüe*, Vicomte de Romain*, Seigneur du Plessis-aux-Bois*, Voulciennes*, Ormoy* & du fief de Soubray*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fait ses preuves de chevalerie le 12 Mai 1540* (c). Il vivait encore le 26 Juin 1553*.

VII. DEGRÉ.

PIERRE II de Noüe, Seigneur de Noüe*, Chevalier*, Seigneur & Vicomte de Romain (d), Seigneur du Plessis*, Voulciennes*, d'Ormoy*, Villers-en-Prayères*, du fief de Soubray*, Noreville, Colligy, Viry, Boisfrées & autres lieux (e), marié le 1er Février 1540 « à Damoiselle Denise DE BILLY, fille de deffunt haut & puissant « Messire François DE BILLY, vivant Chevalier, Seigneur, Baron de Courville & « d'Ivors, en Valois, Maître-général des Eaux & Forêts du duché de Valois, & de « Marie DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN* (f) ». Il rend foi & hommage à la Comtesse de Braisnes, d'abord le 25 Octobre 1543, « a cause de la partie de la terre & seigneurie de Villers-en-Prayères à lui escheue par le décès de Dame Crégente de « Mahul, sa mère (g) »; & le 15 Décembre 1554 « à cause de la seconde partie lui « eschue par le décès de Jehan de Noüe, Escuyer, son frère* ». Le 6 Juin 1553, Pierre, & Edme de Noüe, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, frères, Seigneurs de Romain, de Noüe, &c., reçoivent ordre de se trouver à la convocation du ban & arrière-ban, &, le 23 Juin suivant, ils font leur présentation à la convocation du ban du bailliage de Vitry*. Nous sommes à la brillante époque où le Duc de Guise, entouré de l'élite de la Noblesse française, fait échouer toutes les audacieuses tentatives de l'Empereur Charles-Quint; c'est le saccage de Thérouanne, c'est la bataille de Renty; c'est enfin la trêve de Vaucelles qui met fin à ces longues & sanglantes guerres. Le 18 Octobre 1564, Pierre II de Noüe « fait un accensement « perpétuel de treize verges d'héritage de la seigneurie de Villers à charge de « construction de maisons (h) », enfin, le 12 Septembre 1575, Pierre II donne dénombrement de la terre & seigneurie de Villers mouvant en plein fief du Duc de Bouillon (i).

On voit, dans la chapelle de Saint-Hubert de l'église de Romain, sa pierre tumulaire & celle de sa femme, avec le titre de toutes les seigneuries ci-dessus (j), d'après laquelle il décéda le 7 Décembre 1581, & sa femme le 23 Juin 1551. Pierre II a eu pour enfants :

(a) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe. — Contrat de mariage de PIERRE & autres.

(b) *État ecclésiastique & civil du diocèse de Soissons*, 1788, p. 472.

(c) Vertot, *Histoire de Malte*, t. V, p. 209.

(d) (e) Pierre tumulaire à Romain. — Preuves de noblesse de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, fonds d'Hozier. — Contrat de mariage de son fils VALÉRIEN.

(f) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison royale de France, des Grands Officiers de la couronne, &c.*, t. II, p. 125. — D'Hozier, *Armorial général de France*, Reg. II, 1re partie, p. 238.

(g) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe.

(h) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

(i) (j) Preuves de noblesse de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe.

1. François de Noüe, Chevalier *, Seigneur du Plessis * (*a*), Voulciennes *, Ormoy * (*b*), Missy-aux-Bois, Fayault & Dhuizel (*c*). Marié à Judith de Rauly ou Renty *. Il paraît dans la quittance, donnée, au château de Dhuizel, le 8 Avril 1616, d'une rente achetée au Roi l'an 1570, ayant appartenu « à François, Seigneur du Plessis & de Dhuisel, en partie, par cession de ses deux frères Nicolas de Noüe, Écuyer, Seigneur de Courlandon, & feu Valérien de Noüe, en son vivant Écuyer & Seigneur de Villers, tous trois enfants de Pierre II de Noüe (*d*) ». Il est mort le 21 Juin 1619, après avoir fait une riche donation à l'église de Saint-Remy de Dhuizel où on lui a érigé deux pierres tumulaires qui existent encore de nos jours & dont l'une porte : « Cy devant gist & repose *le cœur* de Messire François de Noüe, Chevalier, Seigneur de Plessis, Voulciennes, Ormoy, Missy, Dhuisel & Fayault, lequel donna, » &c., & l'autre : « Cy devant gist & respose *le corps* de Messire François de Noüe, Chevalier, &c. » Il eut quatre enfants :
   I. Jean III de Noüe, Gendarme de Mgr d'Orléans *. Il leva un régiment de six compagnies de cavalerie & paraît dans les années 1646 & 1647 comme Chef de corps & Colonel de cavalerie (Obrist) au service de l'Empereur d'Allemagne, sous les ordres du célèbre Maréchal Lamboy, en campement à Juliers & à Maeseck, pendant la guerre de trente ans (*e*). Mort sans postérité mâle *.
   II. Nicole de Noüe, Dame d'Ormoy-le-Davien *, mariée : 1° à Robert de Paris, Chevalier, Seigneur & Baron de Boissy *, dont le fils Nicolas de Paris fut reçu, le 4 Février 1643, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem *; 2° en 1650, à Jean de Buchepot, Marquis de Fougerolles, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de ses camps & armées & Gentilhomme ordinaire de sa chambre (*f*).
   III. N. de Noüe, mariée au Seigneur de Breuveron *.
   IV. Magdeleine de Noüe, mariée à Messire François de La Grange *, Seigneur de Billemont *, Baron de Sommevelle *, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & dont le fils Charles fut reçu, le 16 Juin 1681, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem *.
2. Nicolas de Noüe, Écuyer, Seigneur de Courlandon & de Bailleux, Vicomte de Romain * (*g*), &c., épousa Magdeleine de Chastillon *, Dame, en partie, de Bailleux, fille de Jacques de Chastillon II, Seigneur de Marigny & de Bailleux, & de Françoise de Renty (*h*); « laquelle décéda le XI Apvril 1625 (*i*) ». Nicolas eut quatre enfants :
   I. Nicolas de Noüe (*j*), Seigneur de Courlandon.
   II. François de Noüe (*k*), Écuyer, Seigneur de Romain, mort le 4 Avril 1622 (*l*), sans postérité.

(*a*) (*b*) Offres d'hommage. Original en parchemin.
(*c*) Inscription tumulaire existant dans l'église de Saint-Remy de Dhuizel.
(*d*) Original en parchemin aux archives de la famille.
(*e*) Archives de Dusseldorf : Duché de Juliers. *Lettres originales de Jean de Noüe & ordonnances* (*Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, cahier 46, page 146). — *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, cahier 26, pages 427 à 430.
(*f*) Archives de la famille de Buchepot. La seigneurie d'Ormoy-le-Davien, apportée par Nicole de Noüe, fut vendue vers 1660 par J. de Buchepot.
(*g*) Originaux sur parchemin aux archives de la famille. — Pierre tumulaire dans l'église de Romain.
(*h*) Courcelles, *Histoire généalogique des Pairs de France*, t. XI, p. 151.
(*i*) Pierre tumulaire dans l'église de Romain.
(*j*) (*k*) Extrait de l'*Histoire de la Maison de Chastillon-sur-Marne*, par André du Chesne; Paris, 1621, p. 527.
(*l*) Pierre tumulaire dans l'église de Romain : « Cy gist François de Noüe, escuyer, fils d'honoré Seigneur

III. Louis de Noüe (*a*), Vicomte de Romain.

IV. Françoise de Noüe *, Vicomtesse de Romain (*b*), mariée à Jean Le Vergeur, Seigneur & Vicomte d'Acy & de la Malmaison *, qui eut un fils & plusieurs filles.

3. Valérien de Noüe, qui suit.

Adrien de Noüe, contemporain des précédents, fut reçu Chevalier de Malte en 1567 (*c*).

VIII. DEGRÉ.

Valérien de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe, Villers-en-Prayères, Beaunay, de Romain, du fief de Fussigny, l'un des cent Gentilshommes de la chambre du Roi *, épousa, par contrat de mariage accordé le 23 Janvier 1579, Demoiselle Nicole du Sart, fille de haut & puissant Seigneur Messire Anne du Sart, Seignêur de Thury-en-Valois, d'Ouviller & de la Rivière, Vicomte de Mutigny & de la Brosse * (*d*). Les actes dans lesquels il paraît sont : du 13 Novembre 1582, achat d'un vignoble à Villers (*e*); du 16 Décembre 1583, partage de la succession de Pierre II; du 13 Mai 1585, achat d'une maison à Villers (*f*); sentence du 11 Août 1587 qui « le déclare exempt de la contribution au ban & arrière-ban du duché de « Valois * »; aveu & dénombrement en 1587 des fief, terre, & seigneurie de Villers-en-Prayères situés au duché de Valois & mouvants de la baronnie de Pontarci (*g*); sentence du 12 Août 1587 qui déclare Valérien de Noüe exempt de la contribution pour les fiefs qu'il possédait au duché de Valois, comme ayant servi pendant trois années (*h*); certificat du 5 Décembre 1589, par lequel Valérien de Noüe, « Seigneur « de Villers-en-Prayères, de Beaunay & de Noüe, est couché sur l'état des cent « Gentilshommes du roi Henri IV, payé de ses gages & faisant le service près du « Roi, pour le mois de Septembre de ladite année (*i*) »; jugement rendu à Laon, le 10 Mars 1599, par les Commissaires du roi Henri IV, portant « qu'il jouit des « priviléges & exemptions de la Noblesse, en vertu de pièces justificatives qu'il a « produites (*j*) ».

Valérien fut mêlé à la terrible tempête qui menaça d'emporter la France. Mais le dernier jour d'Avril 1589, Henri III tendit la main à son cousin de Navarre; la Ligue fut blessée à mort; Henri III, le dernier des Valois, tombe sous le couteau d'un moine fanatique & la France salue le grand règne de Henri IV (1589), qui fut le point de départ de l'anéantissement de la puissance seigneuriale. 1589 est aussi la date du combat d'Arques, & de la mort de Catherine de Médicis.

Valérien mourut le 5 Octobre 1611, en son château de Villers qu'il avait restauré & qui porte encore aujourd'hui, autour de la frise supérieure, son chiffre entrelacé VN. Il repose dans la chapelle du Saint-Sacrement de Villers. Nicole du Sart mourut vers 1641, époque à laquelle sa succession est partagée. Sa pierre tu-

« Nicolas de Noüe, Seigneur de Courlandon & de Romain, & de Damoiselle de Chastillon, père & mère, décéda « le 4 d'Apvril 1622. Priez Dieu pour lui. »

(*a*) Voir note (*j*) (*k*) de la page précédente.

(*b*) Caumartin, *Recherches de la noblesse de Champagne*, art. *le Vergeur*.

(*c*) Vertot, *l. c.*, t. V, p. 221. — La maintenue de Caumartin ne le mentionne point.

(*d*) Fonds d'Hozier : Preuves de noblesse de Reine-Angélique & de Charlotte-Françoise de Noüe. — Pierre tumulaire de Valérien & de sa femme avec leurs armes dans l'église de Villers. — Pierre tumulaire dans l'église de Thury-en-Valois.

(*e*) (*f*) Originaux en parchemin aux archives de la famille.

(*g*) (*h*) (*i*) (*j*) Fonds d'Hozier : Preuves de noblesse de Reine-Angélique & de Charlotte-Françoise de Noüe. — Pierre tumulaire de Valérien & de sa femme dans l'église de Villers.

mulaire & celle de Valérien ſe voient encore aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge en l'égliſe de Thury-en-Valois. Ils paraiſſent avoir eu quinze enfants (a), dont douze ſeulement nous ſont connus :

1. PIERRE III de Noüe, qui ſuit.
2. ANNE de Noüe*, né vers 1580, eſt d'abord Page de la Reine; ſa vertu le fait réſiſter aux ſéductions de la Cour, & il entre à l'âge de trente ans dans la Compagnie de Jéſus. Dès 1611, Henri IV, inſpiré par la belle & vertueuſe Marquiſe de Guercheville, Dame d'honneur de la Reine, crée la miſſion du Canada, afin d'utiliſer le catholiciſme pour l'extenſion de la Nouvelle-France. Le 12 Juin, les PP. Jéſuites plantent la croix ſur les rives du Saint-Laurent, mais l'oppoſition des calviniſtes & l'invaſion des Anglais, en 1613, arrêtent leur effor. En 1625, le Duc Henri de Ventadour, Vice-Roi du Canada, envoie de nouveaux ouvriers évangéliques, & vingt prêtres de la Compagnie de Jéſus arrivent ſucceſſivement. Les PP. Noyrot & de Noüe, avec vingt ouvriers, s'embarquent à Dieppe, ayant frété un vaiſſeau de 80 tonneaux pour la ſomme de 3,500 livres. Ce ſecours arrivant à Québec, lui fit prendre la forme d'une ville; elle n'était juſque-là qu'une ſimple habitation. La même année, le P. de Noüe s'établit à la réſidence des Trois-Rivières, au milieu des Hurons, ſur le Saint-Laurent, à 30 lieues plus haut que Québec. De là, en compagnie des PP. de Brébeuf & de la Roche d'Allion, il ſe rend au milieu des ſauvages pour leur propoſer l'alliance des Français & les inſtruire dans la manière de ſervir le Grand Maître de la vie. Ils courent le riſque d'être aſſommés à coups de hâches. Sur ces entrefaites, le P. Lallemand, Chef de la Miſſion, conſidérant que les Jéſuites ne recevaient pas l'aſſiſtance voulue, ſe détermine à renvoyer en France la plupart des Pères. En 1632, après le traité de Saint-Germain, M. de Champlain étant de nouveau nommé Gouverneur de la Nouvelle-France, le P. de Noüe retourna au Canada avec le P. le Jeune, s'embarquant au Hâvre où un neveu du Cardinal de Richelieu leur donne un écrit, ſigné de ſa main, témoignant que le Miniſtre, ſon oncle, avait pour agréable leur départ pour la Nouvelle-France. Il réſide alors à Québec, dirigeant les ouvriers qui aſſuraient les moyens de ſubſiſtance de la Miſſion, & faiſant de fréquentes excurſions parmi les ſauvages. Le 30 Janvier 1646, en compagnie de deux ſoldats & d'un Huron, il part des Trois-Rivières pour le fort Richelieu, diſtant de 60 milles, afin d'y célébrer la ſainte meſſe & d'adminiſtrer les ſacrements aux ſoldats de la garniſon; la terre était couverte de trois à quatre pieds de neige; tous marchaient ſur des raquettes; la fatigue & la nuit les forcent de s'arrêter; mais dès deux heures du matin, le P. de Noüe, voulant aller chercher au fort Richelieu du ſecours pour ſes compagnons de route, part ſeul & ſe trouve ſurpris par une effroyable tempête de neige; il s'égare ſur le lac Saint-Pierre, qui était gelé, & meurt martyr de ſon devoir & de ſa charité. Après d'actives recherches, on le retrouva le 2 Février, le corps gelé; il était à genoux, les yeux ouverts regardant le ciel, & les bras en croix ſur la poitrine. Il était mort le jour de la Purification de la ſainte Vierge, à laquelle il avait une dévotion particulière. Ses obſèques furent célébrées à la réſidence des Trois-Rivières avec tout l'appareil poſſible, au milieu des Français & des ſauvages, parmi leſquels il était en grande odeur de ſainteté, & ſon martyre excita parmi tous

(a) Notes manuſcrites ſur l'épreuve corrigée de la maintenue de Caumartin. (Cabinet des titres, à la Bibl. nat.)

de vifs ſentiments de foi (*a*). Actuellement l'ordre des Jéſuites le compte parmi ſes ſaints martyrs.

3. Nicolas de Noüe, chef de la branche éteinte de Briſſay, qui ſuivra.

4. Robert III de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Noüe *, Villers, en partie *, Marne-la-Maiſon *, Saint-Martin, Saint-Remy, Nozay, &c., épouſa, par « contrat de mariage du 15 Février 1629, Bonne de Linage, fille de deffunt « honoré Seigneur Anthoine de Linage, vivant Seigneur de Nozay, Saint-« Remy, Saint-Martin, & de Magdeleine de Praillon » *. Il obtient, le 19 Novembre 1635, ſentence qui le « décharge du ban & arrière-ban, attendu « les ſervices qu'il avait rendus au Roi Louis XIII en ſes armées de Lorraine « & d'Allemagne * ». De ſon union ſont iſſus :

I. Joseph de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Marne-la-Maiſon, Villers, en partie *, & autres lieux, Lieutenant de la meſtre de camp de Mgr le Duc de Geſvres *. Il fait collationner, le 5 Juillet 1663, ſur l'original, le contrat de mariage de ſon aïeul Valérien de Noüe; conclut, en ſon nom & au nom de ſes frères, le 16 Février 1666, une tranſaction avec le couvent des Jacobins de Châlons *; produit, ainſi que ſes frères, ſes preuves de nobleſſe par devant Mgr de Caumartin, Intendant de Champagne, & eſt compris dans le catalogue des véritables Gentilshommes du royaume par jugement rendu à Châlons le 20 Novembre 1670, juſtifiant ſa filiation depuis 1305 (*b*); fait enregiſtrer ſes armes, le 12 Juillet 1697, à l'*Armorial général* (c).

II. Nicolas de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maiſon & autres lieux, Cornette au régiment de Geſvres *; a produit des titres de dix races (*d*). Mort au ſervice.

III. Louis de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maiſon *, Capitaine au régiment de Champagne *, mort au ſervice.

IV. Claude de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maiſon, Capitaine au régiment de la Marine *, mort au ſervice.

V. Hierosme de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers, en partie, Marne-la-Maiſon, Capitaine au régiment de Duras *.

VI. Robert de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Villers & autres lieux, Lieutenant de la meſtre de camp au régiment de Dampierre *.

VII. François de Noüe, Chevalier *, Seigneur de Marne-la-Maiſon & autres lieux, Lieutenant au régiment du Roi *.

Ces ſept frères ſont tous morts, ſelon une tradition de famille, au champ d'honneur & ſans poſtérité connue.

5. Magdeleine de Noüe *, qui épouſa Claude de Linage, Écuyer, Seigneur de Villers-ſur-Marne, Homme d'armes des ordonnances du Roi, fils de Claude de Linage, Homme d'armes des ordonnances du Roi, & de Marie de Bassompierre (*e*).

(*a*) Les actes & la gravure du martyre repoſent au collège du Jeſu à Rome, & copies en ont été données au Général Léon, Comte de Noüe, lors de ſon commandement à Rome. — Voir *Relations de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable à la Nouvelle-France;* Paris, années 1633, 1634, 1645 & 1646, pp. 3-201. — *Hiſtoire & deſcription de la Nouvelle France* par le Père de Charlevoix, 1744, t. I, pp. 179, 182, 268. — *Hiſtoire de la colonie françaiſe en Canada;* Villemarie, 1865, t. I, pp. 212-258. — Crétineau-Joly, *Hiſtoire de la Compagnie de Jéſus*, chap. XXI.

(*b*) Caumartin, *Recherches de la nobleſſe de Champagne.*

(c) *Armorial général de France*. aux mſſ. de la Biblioth. nat. : *Généralité de Soiſſons*, nº 326.

(d) *Nobiliaire de Picardie*, par Haudicquier de Blancourt, 1693; p. 394.

(*e*) Caumartin, *Recherches de la nobleſſe de Champagne*, art. *de Linage*, t. II, p. 35.

6. ANTOINETTE de Noüe*,
7. LOUISE de Noüe*, } Religieuſes au prieuré de Colinances (a).
8. GABRIELLE de Noüe*,
9. FRANÇOISE de Noüe*, Religieuſe au prieuré de Longpré (b).
10. JEANNE de Noüe*, Religieuſe à Fontaine (c).
11. VICTOIRE de Noüe*, Religieuſe au prieuré de Longpré (d).
12. MARIE de Noüe*, Religieuſe à l'abbaye de Notre-Dame de Charmes (e).

IX. DEGRÉ.

PIERRE III de Noüe, Chevalier (f), Seigneur de Villers-en-Prayères*, Beaunay*, du fief de Fuſſigny, fait « hommage, le 13 Octobre 1611, au Duc de Bouillon, pour le fief de Fuſſigny (g) »; épouſe, en premières noces, ſelon contrat du 27 Novembre 1612, Anne DE LINAGE, fille d'honoré Seigneur Claude DE LINAGE, Écuyer, Seigneur de Villers-ſur-Marne, & de feue Marie DE BASSOMPIERRE (h); reçoit dans le partage du 22 Juin 1619, avec Claude de Linage, ſon beau-frère, par préciput & droit d'aîneſſe, « le château, maiſon & hoſtel ſeigneurial de Villers-en-Prayères (i) »; & fait un deuxième partage, le 1er Février 1621, avec Charles de Linage, Écuyer, Sieur de Cuy, des ſucceſſions de Claude de Linage & de Marie Baſſompierre (j).

Il épouſa en ſecondes noces, par contrat du 27 Août 1635 (k), Anne DE BEZANNES, fille de Jean DE BEZANNES, Seigneur de Guignicourt, & de Catherine DE GRAS. Pierre III ayant la garde noble de ſes enfants du premier lit, fait, les 26 & 28 Janvier 1636, le partage des biens de Charles de Linage*. Les enfants du premier lit furent :

1. NICOLAS de Noüe, qui ſuit.
2. VALÉRIEN de Noüe, } morts ſans alliance*.
3. ANNE de Noüe,
4. FRANÇOIS de Noüe, Seigneur de Villers*, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem & du Saint-Sépulcre ſervant à Malte, né en 1626, fut reçu Chevalier le 11 Décembre 1642 (l), à l'âge de ſeize ans.
5. CHARLES de Noüe, Chevalier*, Seigneur de Cuy-ſur-Marne, de la vicomté de Villemelle (m), Courmas (n) & autres lieux, né en 1632 (o). « Par contrat du 20 Août 1662, paſſé à Reims, Meſſire Charles de Noüe, Chevalier, Seigneur de Loiſy-ſur-Marne, Couvrot, Vaulx-en-Perthois & Villers-en-Prayères, aſſiſté de Meſſire François de Noüe de Beaunay, du Lieutenant général du Vermandois & du Seigneur de Coucy, ſes parents, épouſe Damoiſelle Magdeleine, petite-fille de Meſſire Charles de Vauclerois, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Villemelle, &c., fille de Meſſire Henri DE CAUCHON, Chevalier, Seigneur, Baron de Neuflize & Ferrier, &c., Chevalier de l'Ordre de la Sainte-Ampoule, & de Dame Charlotte DE VAUCLEROIS, & reçoit en dot de ſon aïeul les terres & ſeigneuries de Courmais & « vicomté « de Virmeulle (*ſic*), avec la maiſon ſeigneuriale de Courmais, à condition

(a) (b) (c) (d) (e) Fonds d'Hozier, doſſier de Noüe, *l. c.*
(f) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe (acte d'émancipation du 20 Février 1652).
(g) (h) (i) (j) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe.
(k) D'Hozier, *Armorial de la Nobleſſe de France*, art. *de Bezannes*, Reg. IV, p. 108.
(l) Procès verbal d'admiſſion du 3 Juin 1642. (Archives de la famille.) — *Catalogue des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem.* (Bibl. de l'Arſenal, mſſ., France, t. III, p. 97-98.) — Vertot, *l. c.*, p. 270.
(m) (n) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe.
(o) Acte d'émancipation du 20 Février 1652, aux archives de la famille.

« que le premier fils qui naîtrait du dit mariage porterait le nom de Vauclerois avec celui de fon père (*a*) ». Par jugement rendu à Châlons, le 20 Novembre 1670, par Mgr de Caumartin, Charles de Noüe, Chevalier, Seigneur de Cuy, &c., demeurant à Courmas, fut porté fur le catalogue des véritables Gentilshommes du royaume, en conféquence des titres produits pour juftifier fa dite qualité depuis l'an 1305. Le 12 Juillet 1697, Magdeleine, douairière de Charles de Noüe, fit enregiftrer les armoiries de feu fon mari à l'*Armorial général de France* (b). Leurs enfants furent :

I. Charles-Hyacinthe de Noüe de Vauclerois *, donne quittance de 311# 10s, le 31 Mars 1695, comme Major du régiment de cavalerie de Courlandon, pour les appointements des Officiers de l'État-major du régiment (*c*).

II. Marie de Noüe, } mortes fans alliance *.
III. Agnès de Noüe, }

6. Marie de Noüe *, née en 1634, felon l'acte d'émancipation du 20 Février 1652.

Pierre III eut, en outre, d'Antoinette de Chasteau, un fils légitimé, Alexandre de Noüe *, Écuyer, Seigneur de Fifmes, légitimé en Août 1633, par Lettres patentes, & marié, le 27 Mai 1641 *, à Madeleine de Combray, dont il eut Jehan de Noüe (*d*), Prêtre & Curé de Dhuizel.

X. DEGRÉ.

Nicolas de Noüe, Chevalier (*e*), Seigneur de Villers-en-Prayères *, Loify (*f*), Couvrot (*g*), Cuy, en partie (*h*), époufa, par contrat paffé, le 25 Mars 1646, dans la maifon feigneuriale de Coucy, Damoifelle Claude-Louife, fille de Meffire Jean d'Escanevelle, Chevalier, Seigneur de Coucy, Vaux, Savigny, Primaut, Sevil, Chafarderie, & de feue Dame Jeanne d'Orthe. Les témoins furent : Jacques d'Efcanevelle, Sire de Coucy, Chevalier; Jeanne de Fillette, Dame de Coucy; Nicolas d'Orgeaux, Chevalier, Sire de Coucy, & Dame Jeanne de Rohan, femme du Sire d'Orgeaux; François de Noüe, Chevalier de Malte; Le Vergeur d'Acy; de Bezannes de Guignicourt, parents des époux (*i*). Nicolas paraît dans quantité d'actes avec les qualités ci-deffus, & nous ne citerons que : le partage, du 14 Avril 1655, des biens de la fucceffion de fa mère Anne de Linage *; l'aveu & dénombrement qu'il fit au Roi, le 16 Mars 1656, de la feigneurie de Couvrot, provenant de l'héritage de fa mère (*j*). Il fut maintenu dans fa nobleffe, « pour avoir produit des titres authentiques qui juftifient fa nobleffe de dix races », par jugement de Mgr de Machault, Intendant de la généralité de Soiffons, le 3 Décembre 1669 (*k*). Nicolas eft la fouche commune des trois branches encore exiftantes; il avait ceffé de vivre le 17 Juillet 1678, & fa femme le 31 Mars 1688; ils ont eu pour enfants :

1. Joseph de Noüe *, Chevalier (*l*), Lieutenant au régiment du Pleffis-Praflin. Il paraît décédé fans poftérité, avant le 17 Juillet 1678, époque où fon frère

(*a*) Son contrat de mariage. — Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de Reine-Angélique de Noüe.

(*b*) Fonds d'Hozier : *Armorial général; Soiffonnais*, Regiftre de Laon, n° 303, fol. 656.

(*c*) Parchemin à la Bibliothèque nationale, Cabinet des titres.

(*d*) Acte de donation du 28 Septembre 1631 d'Alexandre à fon fils Jehan.

(*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Fonds d'Hozier : *Armorial général; Soiffonnais*, Regiftre de Laon, n° 303, fol. 656.

(*i*) Son contrat de mariage. — Fonds d'Hozier : Preuves de Charlotte-Françoise de Noüe.

(*j*) Original en parchemin aux archives de la famille.

(*k*) Lainé, *Archives de la Nobleffe*, vol. *Soiffonnais*, p. 71. — *Revue nobiliaire & hiftorique*, t. III, p. 266. — Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de Valérien-Hyacinthe de Noüe.

(*l*) Jufqu'ici la filiation authentique a été établie fur les maintenues officielles de Caumartin; *Jofeph* eft le dernier reconnu. A partir de *Jean-François*, qui fuit, elle le fera fur actes authentiques & de l'état civil.

Jean-François eſt chargé de la garde noble de ſes frères & sœurs mineurs, comme on le verra plus loin.

2. Jean-François de Noüe, ſouche des deux premières branches exiſtant actuellement, qui ſuit.

3. Marie-Catherine de Noüe, paraît dans les trois actes : des 21 Avril 1682 (*a*), 28 Janvier 1685 & 24 Janvier 1686, &, comme marraine, avec ſon oncle Jean d'Eſcanevelle de Coucy, le 17 Août 1683 (*b*).

4. Jeanne-Marie-Élisabeth de Noüe, Dame de Loiſy (*c*), Villers-en-Prayères, & de Couvrot, ſelon ſon acte de décès du 22 Février 1750.

5. Jean de Noüe, ſouche de la troiſième branche, qui ſuivra.

6. Antoine de Noüe, Chevalier (*d*), Seigneur de Villers-en-Prayères (*e*), Vouzy (*f*), Coucy, en partie, & y réſidant, Garde du corps du Roi, dans la compagnie de M[gr] de Luxembourg (*g*), puis Sous-Brigadier des Gardes du corps du Roi dans la compagnie de Villeroi (*h*), comparaît dans les actes des 21 Avril 1682, 24 Janvier 1686 & 31 Mars 1688, avec ſon frère Jean-François. Le Lieutenant du Roi lui donne à Longwy, le 15 Juillet 1686, le certificat « qu'il a ſervi pendant trois ans dans la compagnie des Cadets Gen-« tilshommes (*i*) ». Louis XIV lui octroie à Verſailles, le 22 Janvier 1700, des Lettres de retenue dans le grade de Sous-Brigadier des Gardes, « en « conſidération des bons ſervices qu'il lui avait rendus dans ſes Gardes, « depuis pluſieurs années; ces lettres ſignées : Louis (*j*) ». Nous ſommes aux jours de la ligue d'Augsbourg, où la France lutte contre l'Europe coaliſée, avec ſon grand Roi, entouré de ſes hommes de guerre : Louvois, Catinat, Luxembourg & Villars; ce ſont les victoires de Fleurus, de Nerwinde; c'eſt, enfin, la paix de Ryſwick. Antoine épouſa, par contrat du 13 Avril 1706 (*k*), Jeanne Coulon, fille de Claude-Melchior Coulon, Seigneur de Jonval & de Corbon. Il accepte, par ſentence du 28 Juin 1713, la garde noble de ſes cinq enfants (*l*), qui furent :

I. Charlotte-Françoise de Noüe, Dame de Villers, Corbon, Saint-Morel (*m*), née, au château de Villers, le 2 Juillet 1707 ", nommée avec ſes frères & sœurs dans l'acte d'hommage de la terre de Villers, le 12 Novembre 1714, à la Comteſſe de Braine; admiſe, ſur le certificat de Nobleſſe, délivré le 14 Avril 1716, par Charles d'Hozier, au nombre des 250 demoiſelles Nobles, élevées dans la Maiſon Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr (*n*); épouſe de François-Philippe de La Felonnière (*o*), Chevalier, Seigneur de Foſſoy. Son héritage a été partagé entre Louis-Claude & Angélique de Noüe (*p*).

II. François-Joseph de Noüe, né le 28 Décembre 1709 (*q*).

(*a*) Bail d'une ferme à Bourcq, paſſé le 21 Avril 1682, par-devant les Notaires royaux de la ville de Mazarin. Minutes de M[e] Miſtris, Notaire à Réthel.

(*b*) État civil de Coucy. — Pour éviter des redites, un " indiquera les actes de l'état civil, dûment légalisés, qui reposent aux archives de la famille, et ont été exhibés aux éditeurs de cet *Armorial*.

(*c*) Acte de naiſſance de Joseph-François de Noüe, ſon neveu, à Villers le 13 Septembre 1680.

(*d*) Bail du 21 Avril 1682, & fonds d'Hozier, *l. c.*

(*e*) Tranſaction du 14 Février 1697, mêmes minutes. Copies vidimées.

(*f*) Acte de vente du 31 Octobre 1704, mêmes minutes. Copies vidimées, aux archives de la famille.

(*g*) Vente du 31 Mars 1688, mêmes minutes.

(*h*) (*i*) (*j*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe, avec tous les actes à l'appui.

(*o*) (*p*) Preuves de nobleſſe de Valérien-Hyacinthe-Louis de Noüe, pour l'École royale militaire de Paris; fonds d'Hozier, *l. c.* — Acte de vente du 9 Octobre 1784, aux minutes de M[e] Billet, à Fiſmes; copie vidimée.

(*q*) Preuves de nobleſſe de Charlotte-Françoise de Noüe, *l. c.*

III. Jeanne-Élisabeth de Noüe, née le 9 Décembre 1710 (a).
IV. Jeanne de Noüe, née le 11 Janvier 1712 (b).
V. Marie-Élisabeth de Noüe, née le 6 Mai 1713 (c).

7. Henry de Noüe, Chevalier (d), Chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes à Soiffons (e), Prieur (f), Seigneur & Vicomte d'Oulchy-le-Château & d'Oulchy-la-Ville (g).

8. Marie-Magdeleine de Noüe, Demoifelle de Villers-en-Prayères, en partie (h), Dame Religieufe de N.-D. de Mazarin (i), morte à Villers le 6 Février 1760 ".

XI. DEGRÉ.

Jean-François de Noüe, Chevalier (j), Seigneur de Villers-en-Prayères (k), du grand hameau de Romain (l) & autres lieux, Capitaine de cavalerie (m). Sa defcendance de Nicolas de Noüe & de Claude-Louife d'Efcanevelle eft établie par quantité de titres authentiques (n) : nous ne mentionnerons ici que les deux actes, paffés le 21 Avril 1682, où Jean-François agit « tant en fon nom, que comme « tuteur de Meffires Jean, Anthoine, Henry, Chevaliers, & de Damoifelle Marie- « Magdeleine de Noüe, & fe portant fort pour Demoifelles Marie-Catherine & « Jeanne-Marie de Noüe, *tous enfants & héritiers avec lui de deffunt Mre Nicolas « de Noüe*, vivant Chevalier, Seigneur du dit Villers, & de Dame Claude-Louife « d'Efcanevelle de Coucy (o). »

Jean-François « cède encore à Jean d'Efcannevelle, Chevalier, Seigneur de « Coucy, Vicomte de Vouziers, des bois au pays de Lorraine provenant de la « fucceffion de Dame Gabrielle d'Allaumont, veuve de Mre Jean d'Orthe, vivant « Chevalier, Vicomte de Vouziers, ayeule dudit Seigneur de Coucy & de feue Dame « Claude-Louife d'Efcanevelle, mère du dit Jean-François de Noüe (p). » Il époufa, en premières noces, Jeanne de Montvoiset (q); &, en fecondes noces, Jeanne-Nicole de Corvisart (r). Jean-François fit enregiftrer fes armoiries, le 12 Juillet 1697 (f). Il eut de fon premier lit :

Joseph-François de Noüe, qui fuit.

(a) (b) (c) Preuves de nobleffe de Charlotte-Françoise de Noüe.

(d) (e) Bail du 21 Avril 1682, minutes de Me Miffris.

(f) (g) Preuves de nobleffe de Charlotte-Françoise de Noüe.

(h) Échange du 20 Avril 1708, aux minutes de Me Vallon, Notaire à Beaurieux.

(i) Actes des 24 Janvier 1686 & 9 Juin 1700, minutes de Me Miffris.

(j) Sentence du 7 Juillet 1678; vente du 21 Avril 1682 & bail du même jour; vente du 24 Janvier 1686; procuration du 27 Mars 1688 & vente du 31 Mars 1688; reddition de comptes de tutelle du 3 Novembre 1689; accords des 30 Janvier 1690 & 14 Février 1697; affignation du 22 Septembre 1701; vente du 22 Juin 1703; reconnaiffance du 27 Mai 1704, &c. Ces documents, qui repofent aux minutes de Me J. Miffris, Notaire à Rethel, & dont la famille poffède les expéditions en due forme, concernent les fucceffions de Nicolas de Noüe & de Claude d'Efcanevelle, fa femme, & leurs partages entre leurs huit enfants; *ils établiffent la filiation authentique des chefs-fouches des trois branches exiftantes, favoir de* Jean-François *& de* Jean de Noüe, *qui ont* Nicolas de Noüe *pour auteur commun.*

(k) *Armorial général*, généralité de Soiffons, p. 326. — Partage des terres de Villers, le 28 Avril 1705. — Preuves de nobleffe de Reine-Angélique de Noüe, *l. c.*

(l) Sentence du 7 Juillet 1678 & les autres titres de la note (j) ci-deffus.

(m) Acte de naiffance de fa petite-fille Christine-Honorée de Noüe, à Guignicourt, le 17 Octobre 1711 ".

(n) (o) (p) Sentence du 7 Juillet 1678 & les autres titres de la note (j) ci-deffus.

(q) Original (famille de Bezannes). — Procuration du 27 Mars 1688 & vente du 31 Mars 1688.

(r) Affignation du 22 Septembre 1701, & acte de naiffance de Charles-François-Nicolas-Louis de Noüe, du 26 Février 1709 ".

(f) Original. — *Armorial général de d'Hozier*, Bibliothèque nationale, mff. Soiffons. Cabinet des titres, no 302, p. 326.

XII. DEGRÉ.

JOSEPH-FRANÇOIS de la Granche de Noüe (*a*), Chevalier (*b*), Seigneur de Guignicourt, Villers-en-Prayères (*c*), la Malmaifon (*d*), Fillieux (*e*) & autres lieux, Capitaine Aide-major au régiment de cavalerie du Prince Maubec d'Harcourt (*f*). Né, au château de Villers, le 13 Septembre 1680 ″, il époufa, par contrat du 26 Octobre 1706, Marie-Anne-Clermonde DE BEZANNES, fille unique de Pierre-Louis DE BEZANNES, Écuyer, Seigneur de Guignicourt, en partie, & de Demoifelle Clermonde LE VENT (*g*) ″.

Par teftament olographe, daté du camp devant Verceil, en Piémont, le 12 Juin 1704, & dépofé le 22 Janvier 1707 (*h*), « Meffire Charles Le Vergeur de la Granche, Chevalier, Seigneur de Courlandon & de la Malmaifon, Maréchal des camps « & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, inftitue Meffire Jofeph de Noüe, « Aide-major de fon régiment, fon légataire univerfel à la charge de fubftitution « & de porter le nom & les armes de la Granche, & après lui fon fils aîné, & ainfi « de ligne en ligne, &c., toujours procréés de légitime mariage ».

Jofeph-François meurt, au château de Guignicourt, âgé de 36 ans, le 4 Mars 1717, & eft inhumé dans l'églife du lieu ″. Sa femme décéda au même lieu le 29 Mai 1724 ″. Jofeph-François fut l'objet d'un acte de notoriété, paffé à Fifmes le 14 Mai 1737 (*i*), au fujet de fes prénoms différents dans fes actes de baptême & de décès. Il eut de fon mariage :

1. MARIE-CLAIRE-LOUISE de la Granche de Noüe, née le 8 Août 1707 au château de Guignicourt, & décédée le 19 du même mois ″.
2. CHARLES-FRANÇOIS-NICOLAS-LOUIS de la Granche de Noüe, qui porte dans fon acte de décès les titres de Chevalier, Seigneur de la Malmaifon & autres lieux, né à Guignicourt le 26 Février 1709 ″ & décédé au collége, à Paris, le 10 Mai 1719 ″.
3. LOUIS-CHARLES de la Granche de Noüe, qui fuit.
4. CHRISTINE-HONORÉE de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 17 Octobre 1711 ″.
5. LOUISE-CATHERINE-JULIE de la Granche de Noüe, née à Guignicourt le 21 Janvier 1714 ″, époufe, à Villers-en-Prayères, le 24 Septembre 1738 ″, Meffire Jean-Louis DE COSSON, Chevalier, Seigneur de Spilly, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne.
6. RÉNÉ-JOSEPH de la Granche de Noüe, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérufalem, fervant à Malte, né le 8 Octobre 1716 ″ & reçu Chevalier le 15 Septembre 1731 (*j*).

(*a*) (*b*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717. — Procès-verbal de fcellé après décès du 22 Mai 1717 aux archives de la famille.

(*c*) Original. — *Armorial général de d'Hozier*, art. *de Bezannes* (Regiftre IV, p. 110).

(*d*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717 ″.

(*e*) Contrat d'acquifition des fief, terre & feigneurie de Fillieux, du 11 Janvier 1714.

(*f*) Son acte de décès, Guignicourt, 4 Mars 1717.

(*g*) Aux minutes de Me Auvray, Notaire à Paris; expédition vidimée aux archives de la famille.

(*h*) (*i*) Aux minutes de Me Vaffal, Notaire à Paris; expédition vidimée.

(*j*) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS de Noüe, XVe Degré, 3e liaffe, 6 pièces. — Acte de notoriété du 14 Mai 1737. — Vertot, *l. c.*

XIII. DEGRÉ.

Louis-Charles de la Granche de Noüe, Chevalier (a), Seigneur de Villers-en-Prayères (b), Guignicourt (c), la Malmaifon (d), Romain (e), & autres lieux. Né à Reims le 6 Avril 1710 ″; marié, à Suzy, le 17 Mars 1727 ″, à Demoifelle Marie-Magdeleine de Ronty, fille de feu Meffire François-Annibal de Ronty de Suzy, Chevalier, Seigneur & Vicomte dudit Suzy, Lieutenant des Gardes du corps du Roi, Brigadier de fes armées, & de Marie-Anne-Marguerite de Gerbault. Il fait, le 30 Octobre 1727, aveu de la terre & feigneurie de Guignicourt, &, le 4 Avril 1729, acte de foi & hommage, pour la terre de Villers, à M. le Prince & à Mme la Princeffe de Lambefc, tant en fon nom que pour fes frères & fœurs cohéritiers & copropriétaires (f). Il meurt, au château de Villers, le 29 Décembre 1752 ″, veuf de Marie-Magdeleine de Ronty, décédée le 24 Août 1737 ″. De leur union font iffus :

1. Joseph-Louis-Charles de la Granche de Noüe, Chevalier, qualifié officiellement Marquis de la Granche (g), Vicomte de Suzy (h), Seigneur de Sébacourt (i), Beaurieux (j), Page de la Reine (k), Lieutenant des Gardes du corps du Roi (l), Maréchal des camps & armées du Roi (m), Chevalier de Saint-Louis (n), né à Laon le 17 Mars 1728 ″, époufe Marie-Catherine Lefebvre de Lépine; meurt à Paris le 5 Décembre 1781 & eft inhumé à Suzy ″. Il eut deux enfants de fon mariage :
   I. Marie-Charles-Joseph de la Granche de Noüe, né à Villers le 2 Novembre 1758 ″, mort fans poftérité.
   II. Marie-Élisabeth-Jeanne de la Granche de Noüe, Dame d'honneur de Madame Élifabeth de France, fœur de Louis XVI (o). Née en 1762 ″. Mariée à Suzy, le 4 Mai 1779 ″, après contrat de mariage, paffé à Paris & à Verfailles, le 25 Avril 1779, figné du Roi & de la famille royale, à très-haut & très-puiffant Seigneur Mre Jacques de Vincens de Mauléon, Chevalier, Comte de Caufans, fils de très-haut & puiffant Seigneur J.-Jofeph de Vincens de Mauléon d'Artaud de Brumelis, Chevalier, Marquis de Caufans, Brigadier des armées du Roi, & de très-haute & très-puiffante Dame Marie-Françoife-Magdeleine de Louvel. Morte en émigration, à Halberftadt, le 8 Juillet 1798 ″.
2. Louis-Charles-François de la Granche de Noüe, fouche de la branche aînée actuelle, qui fuit.
3. Charles-François-Annibal de la Granche de Noüe, Capitaine Aide-major

(a) (b) Contrat de mariage du 13 Mars 1727, aux minutes de Me Lefevre, Notaire à Laon. — Hommages pour la terre de Villers du 4 Avril 1729; doffier de Noüe, *l. c.*

(c) Actes de mariage du 17 Mars 1727 ″.

(d) Actes de décès de fa femme du 24 Août 1737 ″.

(e) Acte de naiffance de fon fils du 19 Mars 1728.

(f) Fonds d'Hozier : Preuves de nobleffe de Joseph-Louis-Charles de Noüe, fon fils.

(g) Contrat de mariage de fa fille paffé à Paris, devant Me de La Rue, Notaire, le 25 Avril 1779, dans lequel Jofeph-Louis-Charles eft qualifié *Marquis de la Granche*. Ledit contrat figné au château de Verfailles le même jour par LL. MM. le Roi & la Reine & toute la famille royale. Copie vidimée aux archives de la famille.

(h) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre. — *États eccléfiaft. de Soiffons*, l. c., p. 412.

(i) Acte de décès à Paris, 6 Décembre 1781, & contrat de mariage de fa fille du 25 Avril 1779.

(j) (k) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre. — *États eccléfiaft. de Soiffons*, l. c., p. 412. — Preuves de nobleffe dudit Jofeph-Louis-Charles, pour être admis dans les Pages; fonds d'Hozier, *l. c.*

(l) (m) (n) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre. — *États eccléfiaft. de Soiffons*, l. c., p. 412.

(o) Son acte de décès.

au régiment de Touraine le 28 Avril 1763, & Chevalier de Saint-Louis (*a*), né, au château de Suzy, le 3 Mai 1730 〃, & décédé ſans poſtérité.

4. François-Louis de la Granche de Noüe, ſouche de la ſeconde branche, qui ſuivra.

5. Anne-Armand-Gaston-Bidal de la Granche, qualifié Comte de Noüe (*b*), Chevalier (*c*), Vicomte de Chambrecy (*d*) dont le château était ſa réſidence, Seigneur de Vantheuil (*e*), de Villers-en-Tardenois, en partie (*f*), Lieutenant général des armées du Roi (*g*), Gouverneur d'Aigues-Mortes (*h*), Grand-croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (*i*); né à Villers-en-Prayères le 2 Juin 1733 〃. Son parrain a été Mgr Armand-Gaſton, Cardinal de Rohan, & ſa marraine, Marie-Anne-Éléonore de Rohan, Abbeſſe de l'abbaye royale d'Origny Saint-Benoiſt. Il fit les campagnes d'Allemagne de 1747 à 1748 (*j*) & la campagne du Hanovre de 1757 à 1762 (*k*); reçut une penſion de 3790 livres pour l'an 1779, « en conſidération de ſes ſervices & de « ceux de feu ſon oncle, le Vicomte de Suzy, Lieutenant Général des armées « du Roi (*l*) » & commandait à Nancy, lors de la révolte des régiments, en 1790. Il mourut célibataire à Nancy le 27 Avril 1820 〃.

Nous ne nous appeſantirons pas ſur les ſervices éclatants rendus à ſon Roi & à ſon pays par ce brillant homme de guerre, ni ſur ſa belle conduite lors des troubles de Nancy & que l'hiſtorien Lacretelle a réſumés en deux mots, en diſant de lui : « qu'il fut un gardien équitable & ſévère de la diſcipline ». Nous renvoyons aux auteurs qui ont raconté cette pure & noble vie, & aux glorieux ſouvenirs qu'il a laiſſés à Nancy (*m*). Son nom eſt cité dans une lettre adreſſée par Mme Éliſabeth de France, le 29 Août 1790, à ſon amie Mme de Raigecourt, née de Cauſans : « Tu ſais ſans doute ce qui ſe « paſſe à Nancy. C'eſt abominable. Aujourd'hui les troupes que M. de « Bouillé a raſſemblées doivent entrer dans Nancy. Dieu veuille qu'il puiſſe « ſauver les malheureux Officiers. M. de Noüe eſt au cachot. On dit que des « Officiers ont été tués en voulant le défendre (*n*). »

6. Robert-Benjamin de la Granche de Noüe, Chanoine de l'égliſe cathédrale de Laon (*o*), « dont le chapitre, dit Lequeux, était regardé comme l'un des plus illuſtres du royaume (*p*) », & dernier Abbé commendataire de l'abbaye

(*a*) Mazas, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 276.

(*b*) Acte de décès, & partage du 28 Janvier 1764, aux minutes de Me Lambert, Notaire à Soiſſons. — *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis*, p. 597, & tous les actes où il paraît.

(*c*) (*d*) Contrat de mariage, du 22 Novembre 1777, de ſon frère Louis-Charles-François. — Archives administratives de Reims, *l. c.*, t. II, 2me partie, p. 1052.

(*e*) (*f*) Contrat de mariage du comte de Nazelles, ſon couſin, du 17 Juillet 1786, aux minutes de Saguet, Notaire à Faverolles.

(*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) États de ſervices délivrés par le Miniſtere de la guerre. — Mazas, *l. c.*

(*l*) État nominatif des penſions publié par ordre de l'Aſſemblée nationale en 1791, t. I, p. 259.

(*m*) Lacretelle, *Hiſtoire de France;* année 1790, t. VIII, p. 98. — Walſch, *Journées mémorables de la révolution*, t. II : Révolte de Nancy. — Léonard, *Relation impartiale de ce qui s'eſt paſſé à Nancy, le* 31 *Août;* Nancy, 18 Octobre 1790; in-4°. — M..., *Hiſtoire de l'affaire de Nancy;* 1861. — L. Leupol, *La Lorraine : Antiquités, Chroniques;* Nancy, 1840. — *Biographie Lorraine.* — *Dictionnaire biographique des hommes marquants du* 18e *ſiècle;* Londres, 1800, t. III, p. 114. — *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 588-589. — *Hiſtoire de l'ancienne infanterie françaiſe*, par Suzane, t. IV, p. 127. — *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des événements du* 18e *ſiècle*, par l'Abbé Georgel, t. III, pp. 225-264. — *Relation de l'opération de M. de Bouillé contre Nancy;* Paris, 1790. — Regiſtre des délibérations de la municipalité de Nancy, 26 Août 1790. — *Pièces authentiques de l'affaire de Nancy;* Paris, 1790, pp. 1-60.

(*n*) A. Cordier, *Madame Éliſabeth de France, ſœur de Louis XVI*, coll. Vernot, p. 101.

(*o*) Partage du 28 Janvier 1764, cité ci-deſſus.

(p) *Antiquités de Soiſſons*, t. II, p. 21.

royale de N.-D. de Thorigny, où il fuccéda à fon oncle Claude de Ronty-Suzy (a); né le 5 Novembre 1734 ″, & mort à Laon le 1er Germinal an V (21 Mars 1797) ″.

BRANCHE AINÉE ACTUELLE.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Charles-François de la Granche, qualifié officiellement Comte de Noüe (b), Chevalier (c), Seigneur en partie de Villers-en-Prayères (d), la Malmaifon (e), Merval, en partie (f), Revillon (g), Serval (h), de Barbonval, Vantheuil, en partie (i), & du fief de Fillieux, Brigadier des armées du Roi (j), Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (k). Né à Laon le 9 Mai 1729 ″. « Le « Comte de Noüe a facrifié, dit Mazas (l), 60,000 livres de fon bien pour réparer « le régiment à la dernière campagne de la guerre de 1756. Il a été payé en effets « de Nouette & fe trouve ruiné par fa bonne volonté. » Il fit encore les campagnes d'Allemagne de 1761-1762 (m). Il époufa en premières noces, le 20 Décembre 1768, haute & puiffante Dame Albertine-Louife de Tarteron de Montiers, veuve de Meffire Louis de l'Épine, Marquis de Montiers, fille de Mre Alexandre-Charles de Tarteron, Chevalier, Marquis de Montiers, ancien Meftre de camp, & de haute & puiffante Dame Marie-Albertine de Ximenès. Albertine de Montiers mourut à Villers le 5 Mars 1776 ″, & Louis-Charles-François convola en fecondes noces, par contrat du 22 Novembre 1777 (n), avec haute & puiffante Demoifelle Anne-Charlotte-Chriftine-Gabrielle, fille de Meffire Gabriel-Melchior, Comte de La Myre, Lieutenant du Roi dans la haute Picardie, Chevalier, Seigneur d'Hangeft, &c. Nommé Brigadier de dragons le 1er Mars 1780, le Comte de Noüe eft penfionné le 5 Avril fuivant (o). Le 21 Octobre 1782, Meffire Louis-Charles de Noüe, Brigadier des armées, Armand-Gaston de Noüe, fecond Lieutenant-Colonel du régiment du Roi, Robert-Benjamin, Chanoine, & Dame Reine-Angélique de Noüe, veuve de Meffire François-Louis de la Granche de Noüe, préfentent au Roi Louis XVI une requête, qui fut appointée, aux fins d'obtenir que tous les actes paffés fous le nom de la *Granche de Noüe* ou *de la Granche* feul, foient reconnus valables & comme s'ils étaient revêtus de la fignature du nom patronymique de Noüe (p). Le Comte Louis-Charles-François paraît aux Affemblées de la Nobleffe du Soiffonnais les 11 & 14 Août & les 17 & 19 Novembre 1787 (q), & prend part aux élections générales le 10 Mars 1789 (r). Il avait fait aveu & dénombrement, le

(a) Requête au Roi du 21 Octobre 1782. Parchemin aux archives de la famille. — *Almanachs royaux* de 1770 & 1780.

(b) (c) (d) (e) (f) *États militaires de France* à dater de 1773. — *États de la Nobleffe*, année 1784, t. II, p. 335. — *Procès-verbaux des affemblées de la Nobleffe* de 1787 & 1789, Archives nationales, mff. — Contrat de mariage du 22 Novembre 1777, Archives générales du Pas-de-Calais; expédition en dûe forme.

(g) (h) Procuration du 1er Juillet 1786, minutes de Me Turquin, Notaire à Faverolles.

(i) *États militaires de France* à dater de 1773, & autres titres de la note (b) ci-deffus.

(j) (k) (l) (m) États de fervice, & *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 449 & 588.

(n) Minute du contrat dépofée aux Archives générales du département du Pas-de-Calais.

(o) États de fervices, & *Hiftoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, pp. 449 & 588.

(p) Parchemin aux archives de la famille.

(q) *Procès-verbaux des affemblées de la Nobleffe*, l. c. — Archives du département de l'Aifne. — Maffon, *Notice fur l'Affemblée provinciale du Soiffonnais*, pp. 14-15.

(r) La Roque, *Catalogue des Gentilshommes ayant voté en 1789. Soiffonnais.*

17 Janvier 1788, « de la feigneurie de Villers & du fief de Fuffigny appartenant à « lui & à MM. & Dames de Noüe, & du fief de Fillieux appartenant a M. le Comte « de Noüe, tout feul (*a*) ». Il meurt, Maire de Villers, le 5 Juin 1813 ″, & fa veuve, à Compiègne, le 7 Février 1820 ″. Il eut du premier lit :

Louise-Albertine-Valérienne de Noüe, née le 24 Février 1776 ″.

Et du fecond lit :

1. Charles-Joseph-Gaucher-Guillaume-Valérien de Noüe, qui fuit.
2. Françoise-Reine-Gabrielle de Noüe, née, au château de Villers, le 7 Juillet 1780 ″, mariée, le 8 Pluviôfe an XIII (28 Janvier 1805) ″, à André-Jacques-Augufte, Baron du Pille, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, ancien Capitaine au régiment de Royal-Lorraine & ancien Député de l'Aifne, réfidant au château de Bertichères.
3. Anne-Charlotte-Zoé de Noüe, née le 7 Avril 1782 ″.
4. Charles-Gabriel-Louis de Noüe, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jerufalem (*b*), Capitaine de cuiraffiers (*c*), Chevalier de la Légion d'honneur le 13 Août 1809 (*d*), Auditeur au Confeil d'État (*e*), Intendant de Kowno (Pologne); né le 27 Mai 1786 ″, ayant eu pour parrain haut & puiffant Seigneur Charles de Cardevac d'Havrincourt, Chevalier profès, Bailli, Grand-Croix de Saint-Jean de Jérufalem, Procureur général au grand prieuré de France, Maréchal des camps & armées, fon grand-oncle maternel, & pour marraine haute & puiffante Dame Louife de La Myre, Abbeffe de l'abbaye de Montreuil. Il fut créé Chevalier de Malte de minorité le 15 Juillet 1786, fit les campagnes de la grande armée, en Pruffe, en Pologne & en Autriche (*f*), & fut amputé de la jambe droite, le 6 Juillet 1809, à Wagram, où il reçut dix bleffures (*g*). Cet intrépide Officier, criblé de coups de fabre, piétiné par la cavalerie ennemie, couché parmi les morts, ne fe réveilla de fa mortelle léthargie qu'au moment même où l'on fe préparait à le jeter dans la foffe commune, & il étonna l'armée par l'héroïque fang-froid avec lequel il fubit trois amputations fucceffives, fans jeter un cri de douleur. Décédé à Kowno, le 23 Octobre 1812, des fuites de fes bleffures ″.
5. Agathe-Élisabeth-Robertine de Noüe, née le 29 Mai 1788 ″, mariée, à Villers, le 23 Novembre 1812, à M. Seguin de Broin ″; décédée à Compiègne le 30 Juin 1872, âgée de 85 ans.

XV. DEGRÉ.

Charles-Joseph-Gaucher-Guillaume-Valérien, Comte de Noüe, Moufquetaire de la garde du Roi (*h*), Chevalier de la Légion d'honneur en 1815 (*i*), Sous-préfet de Soiffons ″. Né, au château de Villers, le 22 Janvier 1779 ″; marié, le 21 Nivôfe an IX (11 Janvier 1801) ″, à Marie-Amélie, fille d'Armand-Marc-Jacques de Chastenet, Marquis de Puyfegur, Chevalier, Comte de Cheffy-en-Brie, Vicomte de Buzancy, Ier quart Comte de Soiffons, Seigneur d'Aconin & Maréchal de camp au corps royal d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, &c., & de Marguerite

(*a*) Archives du département de l'Aifne. Copies vidimées aux archives de la famille.
(*b*) Saint-Allais, *Hiftoire des Chevaliers de Malte.*
(*c*) (*d*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre.
(*e*) Son acte de décès.
(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre.

Baudard de Saint-James. Mort, au château de Bertichères, le 9 Décembre 1838 ″, & la Comteſſe, ſa veuve, à Soiſſons, le 15 Août 1841 ″.

Ses enfants ſont :

1. Louise-Marguerite de Noüe, née le 24 Fructidor an IX (11 Septembre 1801)″, décédée le 19 Vendémiaire an X.
2. Charlotte-Amélie-Celinie de Noüe, ſœur jumelle de la précédente.
3. Une fille, morte-née le 18 Thermidor an X (6 Août 1802) ″.
4. Léon-Valérien de Noüe, chef actuel de la famille, & qui ſuit.
5. Gaston-Gaucher de Noüe, né, au château de Dhuizel, le 14 Septembre 1806 ″, décédé, au château de Buzancy, âgé d'un mois ″.
6. Reine-Mathilde de Noüe, née, au château de Dhuizel, le 25 Juin 1808 ″, mariée, le 14 Novembre 1838 ″, à Jean-Baptiſte-Richard-Théodore, Baron de Rothiacob.
7. Louis-Arthur de Noüe, Conſervateur des hypothèques, né, au château de Dhuizel, le 27 Mai 1811 ″, marié, le 28 Juin 1848 ″, à Marie-Déſirée-Caroline Vié; décédé à Lizieux le 20 Janvier 1880 ″. Ses enfants ſont :
   - I. Caroline-Reine-Amélie de Noüe, née à Méry-ſur-Seine le 28 Mars 1849 ″.
   - II. Arthur-Robert-Valérien de Noüe, né à Saint-André le 8 Juillet 1851 ″. Nommé en 1870 Sous-Lieutenant à titre proviſoire, comme admiſſible à l'École militaire de Saint-Cyr, il a fait la campagne de France de 1870-1871, a pris part à la repriſe de Paris ſur la Commune, comme Officier d'ordonnance du Général de Bernard, & eſt actuellement Lieutenant au 39ᵉ régiment de ligne. Marié, à Freſné-la-Mère, le 26 Novembre 1879, à Marie Pottier du Pont, veuve de Charles-Hélie de Tréprel, dont une fille, née à Falaiſe le 17 Septembre 1880.
   - III. Ernestine-Élisabeth de Noüe, née à Saint-André le 1ᵉʳ Août 1852 ″.
   - IV. Flora-Blanche-Edwige de Noüe, née à Romorantin le 2 Septembre 1862 ″, décédée à Lizieux le 10 Avril 1879 ″.
8. Charles-Gaston de Noüe, Lieutenant-Colonel de cavalerie (*a*), Commandant de la place de Soiſſons, Officier de la Légion d'honneur (*b*) & Commandeur de Saint-Grégoire le Grand (*c*), né, au château de Dhuizel, le 2 Janvier 1813 ″; fit les campagnes d'Afrique de 1837 à 1856 (*d*), reçut un coup de feu au cou, à l'affaire de Sidi-Raechett contre les Arabes, le 14 Mai 1843, mis à l'ordre du jour dans les rapports officiels du Maréchal Bugeaud des 23 & 25 Mai 1843, comme s'étant particulièrement diſtingué (*e*); épouſa à Oran, le 17 Février 1853, Julie-Palmyre Carouget ″. Décédé à Vernon, ſans poſtérité, le 8 Mai 1880 ″.

XVI. DEGRÉ.

Léon-Valérien, Comte de Noüe, Général de diviſion (*f*), Membre du Comité de l'Infanterie (*g*), Grand Officier de la Légion d'honneur (*h*), Grand-Croix des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand (*i*), d'Iſabelle-la-Catholique (*j*), de Sainte-Anne de Ruſſie (*k*), de François Iᵉʳ de Naples (*l*) & du Medjidié (Turquie) (*m*);

(*a*) (*b*) (*c*) États de ſervices délivrés par le Miniſtère de la guerre.

(*d*) États de ſervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870.

(*e*) États de ſervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870. — Peliſſier de Reynaud, *Annales algériennes*, Paris, 1854, t. III, p. 73-74.

(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) (*l*) (*m*) États de ſervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870.

Chevalier de 1re classe de Saint-Ferdinand d'Espagne (*a*); né, au château de Dhuizel, le 29 Floréal an XIII (19 Mai 1805) ″, il entra, en 1821, comme Élève à l'École militaire de Saint-Cyr (*b*), fit la campagne de Morée de 1828-1829 (*c*), fut blessé d'un coup de feu, le 5 Juin 1832, à Paris (*d*); fit les campagnes d'Afrique de 1833-1835 (*e*), fut détaché en Espagne à la Légion étrangère en 1855 (*f*), & s'y fit remarquer en plusieurs rencontres par son sang-froid & son intelligente bravoure, mais spécialement par sa belle défense de Séna-Huga (*g*); commanda à Rome pendant les campagnes d'Italie, de 1858 à 1861, époque où il fut nommé Général de division. Entré dans le cadre de réserve le 20 Mai 1870, il offrit son épée au Gouvernement, pour la défense de la patrie, & fut successivement nommé au commandement des divisions militaires de Perpignan, de Limoges & de Nantes. A la fin de la guerre, il est rentré dans le cadre de réserve. Le Général Comte Léon de Noüe compte 49 ans de services militaires non interrompus, 17 campagnes, une action d'éclat & deux blessures. Maintenu dans son titre de Comte, par décret impérial du 28 Janvier 1855 (*h*), & inscrit, avec ce titre, sur les contrôles de l'armée (*i*). Il est le digne & vénéré chef actuel de la famille de Noüe. Il épousa, le 11 Octobre 1847 ″, Marie-Clémentine Toché, dont sont issus :

1. Jehan-Gabriel de Noüe, né à Paris le 17 Août 1849 ″. Élève de seconde année à l'École militaire de Saint-Cyr, il entra, lors de la déclaration de la guerre en 1870, comme Sous-Lieutenant au 6e régiment de dragons, fut successivement incorporé dans les armées des Généraux Vinoy & de Lamotterouge; sous ce dernier, il assista aux combats d'Arthenay, des Ormes & à la première prise d'Orléans par les Bavarois. Il servit ensuite dans l'armée du Général d'Aurelles sous lequel il prit part à la victoire de Coulmiers, à la reprise d'Orléans par les Français, aux combats de Poupry & à la seconde reprise d'Orléans par les troupes prussiennes, & enfin fut envoyé à l'armée de Bourbaki, où il fut promu Lieutenant, grade dans lequel la Commission de révision l'a maintenu (*j*). Après avoir été Officier d'ordonnance du Général de Ladmirault, Gouverneur de Paris, il fut nommé Capitaine au 9e cuirassiers, le 1er Décembre 1876. Il épousa, à Marseille, le 20 Avril 1876, Louise Dagault ″.
2. Bonne-Marie-Christine de Noüe, née à Rueil le 27 Novembre 1850 ″ & filleule de S. E. le Maréchal Canrobert.

DEUXIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

François-Louis de la Granche, qualifié officiellement Comte de Noüe (*k*), Chevalier (*l*), Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (*m*), Vantheuil (*n*) & autres lieux;

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) États de services. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870.
(*f*) De Colleville, *Histoire de l'ancienne légion étrangère créée en* 1831, pp. 222-383.
(*g*) Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, Paris, 1854, t. III, p. 73-74.
(*h*) (*i*) États de services. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1821-1870.
(*j*) Brevet du 15 Juillet 1871.
(k) *États militaires de France* de 1780-1781. — *Almanachs de Versailles*, 1779-1781.
(*l*) (*m*) (*n*) Acte du 8 Avril 1777, aux minutes de Me Lefebvre, Notaire à Laon.

Lieutenant au 2e régiment d'infanterie de Touraine le 10 Février 1744; Garde du corps du Roi, à la compagnie de Noailles, le 15 Septembre 1751; nommé, par commiſſion du 9 Novembre 1772, Lieutenant des gardes du corps du Roi, rang de Meſtre de Camp (*a*), Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (*b*); né, au château de Suzy, le 27 Mars 1731 ″; fit les campagnes d'Allemagne de 1744 à 1749 (*c*). Inſcrit avec ſon titre de Comte, à dater de 1780, ſur les contrôles de l'armée & dans les États militaires de France (*d*). Il épouſa, le 20 Février 1770 ″, après contrat paſſé le même jour au château de Villers (*e*), Reine-Angélique DE NOÜE, fille de Meſſire Joſeph DE NOÜE, Chevalier, Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie, & de Briſſay, & de Marie-Françoiſe DE NOÜE, dont il était parent du 3e au 4e degré de conſanguinité, par les de Noüe, & du 3e au 5e, par les de Ronty. Mort, au château de Villers, le 21 Avril 1781, & inhumé dans le chœur de l'Égliſe ″: c'eſt ſa veuve douairière qui intervint dans la requête du 21 Octobre 1782, adreſſée au Roi Louis XVI, pour la rectification des noms de la Granche & de Noüe.

Nous touchons à la douloureuſe époque, où la plus grande partie de la famille de Noüe dut prendre le chemin de l'exil, & Reine-Angélique mourut, en émigration, à Dérendorf, le 30 Janvier 1795 ″.

Le Comte François-Louis eut quatre enfants :

1. REINE-FRANÇOISE-CHARLOTTE de Noüe, née, au château de Villers, le 6 Décembre 1770 ″, & décédée, en émigration, à Unna, le 6 Janvier 1797 ″.
2. VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS de Noüe, qui ſuit.
3. MARIE-JOSÈPHE-CATHERINE-JULIETTE de Noüe, dite *de Villers*, née, audit château, le 10 Janvier 1774 ″, décédée, en émigration, à Dérendorf, près Duſſeldorf, le 10 Mars 1796 ″.
4. MARIE-LOUISE-ÉLISABETH-GUILLEMETTE de Noüe, dite *de Fuſſigny*, née, au château de Villers, le 8 Avril 1775 ″, & décédée, en émigration, à Duſſeldorf, le 30 Janvier 1793 ″.

XV. DEGRÉ.

VALÉRIEN-HYACINTHE-LOUIS, Comte de Noüe, Sous-Lieutenant au régiment du Roi (*f*), né, au château de Villers-en-Prayères, le 10 Octobre 1772 ″, reçoit en 1781 une penſion en conſidération des ſervices rendus par feu ſon père, Lieutenant des Gardes du corps du Roi (*g*). Aide de camp de ſon oncle le Général Armand-Gaſton-Bidal de Noüe, il donne ſa démiſſion le 17 Avril 1792 (*h*), & reçoit à Rottenbourg, le 8 Mai 1794, un premier certificat de ſervices militaires, de Louis de Bourbon, Prince de Condé, commandant une diviſion de la Nobleſſe & de l'armée françaiſe (*i*), &, le 19 Avril 1799, un ſecond, pour ſervices militaires de 1791-1795, délivré par le Duc de Broglie (*j*); il rentre en France avec ſa famille, le 20 Mars 1800 (*k*), & meurt, au château de Villers, le 23 Fructidor an XIII (10 Septembre 1805) ″. Après contrat paſſé à Munſter le 17 Mai 1798 (*l*), il contracta, à Unna le

(*a*) (*b*) (*c*) États de ſervices. — Diplômes aux archives de la famille.
(d) *États militaires de France* de 1780-1781. — *Almanachs de Verſailles*, 1779-1781.
(*e*) Aux minutes de Me Binard, Notaire à Braiſne. Expédition vidimée.
(*f*) États de ſervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1787-1790.
(g) *État nominatif des penſions en* 1791.
(*h*) États de ſervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1787-1790.
(*i*) (*j*) Originaux aux archives de la famille.
(*k*) Paſſeport délivré à Unna le 20 Mars 1800.
(*l*) Originaux aux archives de la famille.

22 Mai 1798 ″, mariage, qui fut publié à Villers le 26 Prairial an VII (14 Juin 1799) ″, avec Élifabeth Brochant d'Anthilly, fille de défunt Meffire Charles Brochant d'Anthilly, Chevalier, Confeiller au Parlement de Paris, & de Dame Françoife-Nicole de Villiers, fa veuve. La Comteffe douairière de Noüe eft morte à Reims le 6 Novembre 1825 ″. De cette union font iffus :

1. Valérien-Louis-Charles de Noüe, qui fuit.
2. Marie-Louise-Christine de Noüe, née au château de Villers, le 28 Ventôfe an IX (19 Mars 1801) ″, mariée, le 9 Novembre 1825 ″, à Louis-Étienne-François Héricart, Vicomte de Thury, Confeiller d'État, Gentilhomme de la chambre de Charles X, Directeur des Travaux publics à Paris, Infpecteur général des Mines, Membre de l'Inftitut, de la Chambre des Députés & du Confeil général de l'Oife, Officier de la Légion d'honneur; elle eft décédée. le 11 Mai 1864 ″, laiffant quatre fils.
3. Armand, qualifié officiellement Vicomte de Noüe (*a*), Général de divifion de cavalerie (*b*), Membre du Confeil général de l'Eure, Grand Officier de la Légion d'honneur (*c*), Grand-Croix des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand (*d*), de la Couronne de fer (*e*), d'Avis (*f*), & de Sainte-Anne de Ruffie (*g*). Né, au château de Villers, le 30 Fructidor an XI (17 Septembre 1803) ″, Élève de l'École militaire de Saint-Cyr, le 10 Novembre 1820; il fit les campagnes de Belgique de 1831-1832, d'Afrique de 1842-1848, fut mis à l'Ordre de l'armée : le 29 Juin 1843, pour l'affaire de Drebel-Loha (*h*); le 17 Mai 1844, pour le combat contre les Flittas-Toum & Lil (*i*), & enfin deux fois encore, les 17 & 28 Octobre 1844, dans les combats contre les Beni-Djemmad & les Flittas (*j*). Il époufa, le 11 Avril 1855, à Paris ″, Marie-Blanche-Charlotte-Louife de Ferragut, fille de Marie-Jofeph-Anne-Louis-Bernard-Benoît, Comte de Ferragut, Baron de Préneron, & de Blanche-Charlotte de Roncherolles. Il fut maintenu dans fon titre de Vicomte, par décret Impérial du 23 Mai 1866 (*k*), & infcrit, avec ce titre, fur les rôles de l'armée (*l*). Mort à Paris, le 29 Mai 1869 ″. De fon union font iffus :
   - I. Marie-Blanche-Charlotte-Louise de Noüe, née le 6 Novembre 1856, décédée le lendemain ″.
   - II. Marie-Élisabeth-Xaverine de Noüe, née le 29 Septembre 1859 ″.
   - III. Marie-Pierre-Louis-Charles, Vicomte de Noüe, né à Paris le 6 Mars 1862.
4. Edmond de Noüe, né, au château de Villers-en-Prayères, le 5 Nivôfe an XIV (26 Décembre 1805) ″ & mort à Reims le 21 Octobre 1821 ″.

XVI. DEGRÉ.

Valérien-Louis-Charles, Comte de Noüe, Garde du corps du Roi à la compagnie de Grammont, rang de Sous-lieutenant, le 15 Juin 1814, démiffionnaire le 1er Octobre 1818 (*m*), Lieutenant d'artillerie (*n*), Chef de la divifion des Travaux & Monuments publics à Paris, Maître des requêtes au Confeil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur (*o*). Né, en émigration, à Unna, le 15 Mars 1799 ″, & déclaré à Paris, au retour de l'émigration, le 29 Prairial an VIII (18 Juin 1800). Élève de

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) (*l*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1867-1869. — P. Chriftian, *l'Afrique françaife*, pp. 423-428 & notes.

(*m*) (*n*) (*o*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1827 & 1828.

l'École polytechnique le 9 Octobre 1819 (*a*), il fut mis, fur fa demande, en non-activité en qualité de Lieutenant d'artillerie (*b*). Il époufa à Paris, le 16 Mai 1827 〃, Anne-Louife-Camille-Blanche DE BOULLENOIS, fille de Louis-Claude-Marie DE BOULLENOIS & de Françoife-Élie-Gafpard, Marquife DE NARP. Il mourut à Paris le 1er Mars 1874 〃. La Comteffe de Noüe, fa veuve, mourut également à Paris le 10 Février 1877 〃. De leur union font iffus :

1. STÉPHANIE-MARIE-BLANCHE de Noüe, née à Paris le 3 Avril 1828 〃.
2. LUDOVIC-MARIE-FRANÇOIS de Noüe, qui fuit.
3. ARMAND-MARIE de Noüe, né à Paris le 13 Juin 1838 〃, Lieutenant au régiment des cuiraffiers de la garde impériale, au début de la guerre. Il fut bloqué à Metz avec l'armée de Bazaine, prit une part active à la fanglante bataille de Gravelotte, où fon régiment fit cette brillante charge, contre les carrés de l'infanterie pruffienne, qui dégagea l'artillerie. Après la guerre, il eft rentré dans le 12me régiment de cuiraffiers & fut promu au grade de Capitaine par brevet du 23 Avril 1872 (*c*), & à celui de Chef d'efcadrons le 15 Mai 1880. Il époufa, à Nantes, le 24 Octobre 1876 〃, Anna LE HARIVEL DE MÉZIÈRES, qui mourut à Lyon, le 9 Juin 1878 〃, après avoir donné le jour à leur fils HENRI-ANNE-LOUIS, né à Lyon le 1er Juin 1878 〃.
4. PAULE-MARIE-LÉOPOLDINE de Noüe, née à Paris le 17 Février 1846 〃, décédée, au château du Lys, le 18 Avril 1865 〃.

XVII. DEGRÉ.

LUDOVIC-MARIE-FRANÇOIS, Comte de Noüe, Colonel d'artillerie (*d*), Officier des Ordres de la Légion d'honneur (*e*), de Notre-Dame de Guadalupe (*f*), du Médjidié (*g*), de la Valeur militaire de Sardaigne & de Sainte-Anne de Ruffie (*h*). Né à Paris le 18 Avril 1829 〃, Élève à l'École polytechnique le 1er Novembre 1849 (*i*), Lieutenant dans l'artillerie à cheval de la garde impériale, a fait les campagnes de Crimée de 1855 à 1856 (*j*), d'Afrique de 1858 à 1859 (*k*), d'Italie en 1859 (*l*), du Mexique de 1862 à 1867 (*m*); fut porté à l'ordre de l'armée, le 10 Février 1865, par le Maréchal Bazaine, pour l'audacieufe & froide intrépidité avec laquelle il avait, au fiége d'Oajaca, conçu & en partie exécuté le plan de s'emparer par furprife, avec une poignée de braves, dans la nuit du 8 au 9 Février, du fort de la Soledad (*n*). Chef d'efcadrons le 20 Mars 1865, & Officier de la Légion d'honneur depuis le 12 Avril 1863. A la déclaration de la guerre, il fit partie de l'armée du Maréchal de Mac-Mahon en qualité de Chef d'efcadrons commandant deux batteries de la divifion Raoult. Il affifta à la meurtrière bataille de Wœrth, où il fut bleffé à l'épaule; fuivit le mouvement de retraite de l'armée du Rhin, fit partie de la nouvelle armée de Châlons qui marchait au défaftre de Sedan. A l'organifation de l'armée de la Loire, il reçut, avec le grade de Lieutenant-Colonel, le commandement de l'artillerie de la divifion Barry, qui fut chargée de l'attaque directe de Coulmiers. C'eft à cette occafion que ce Général lui écrivait : « C'eft à votre « direction auffi audacieufe qu'intelligente & fûre, que je dois d'avoir pu enlever « Coulmiers (*o*). » Enfuite de ce fuccès, il fut promu Chef d'État-major de l'artillerie du 16me corps, & affifta en cette qualité aux combats d'Orléans. Le 9 Décembre,

(*a*) (*b*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires* de 1827 & 1828.
(*c*) Brevet aux archives de la famille.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) États de fervices. — Diplômes. — *Annuaires militaires.*
(*o*) Lettre originale. Lyon le 9 mars 1872. Archives de famille.

le Général Chanzy le nomma, ſur le champ de bataille, Colonel à titre proviſoire & Commandant de l'artillerie du 16[me] corps (*a*), ſous les ordres de l'Amiral Jauréguiberry. Il prit part avec ce corps aux combats de Joſnes, de Vendôme, du Mans, & de Saint-Jean-ſur-Erve. Il reçut de ſes chefs les témoignages les plus honorables, pour « ſa bravoure intelligente », pendant toute cette campagne (*b*). Promu au grade de Colonel, par décret du Préſident de la République, en date du 8 Octobre 1875, il a commandé le 35[e] régiment d'artillerie à Vannes. Envoyé, en 1875, en miſſion en Ruſſie, il fut nommé Chevalier de 2[e] claſſe de l'Ordre de Sainte-Anne de Ruſſie. Enfin, il fut promu Général de brigade, par décret préſidentiel du 22 Août 1882.

Il a épouſé, à Paris, le 22 Janvier 1861 ″, Marie-Eliſabeth Harney, née à Saint-Louis-Miſſouri (États-Unis d'Amérique), fille de William-Selby Harney, Major général au ſervice des États-Unis, & de Mary Mullamphy. Sont iſſus de ce mariage :

1. Blanche-Marie-Henriette-Louise-Élisabeth de Noüe, née à Paris, le 26 Novembre 1861 ″, décédée en mer, le 6 Avril 1867 ″, à bord du vaiſſeau de guerre *la Ville de Lyon*, faiſant partie de la flotte qui ramenait en France le corps expéditionnaire du Mexique.
2. Marie-Guillaume-Anne-Louis de Noüe, né à Paris le 6 Avril 1863 ″.
3. Joseph-Valérien-Louis-Paul-Étienne-Guadeloupe-Achille de Noüe, né à Mexico le 5 Septembre 1865 & inſcrit ſur les regiſtres de l'état civil tenu au grand quartier général du corps expéditionnaire. Son parrain a été S. E. le Maréchal Achille Bazaine, & ſa marraine Dona Joſepha de la Pena, Maréchale Bazaine (*c*).
4. Jeanne-Marie-Élisabeth de Noüe, née à Neuilly le 9 Septembre 1868 ″, baptiſée, au château de Thury-en-Valois, le 11 Novembre 1868.

TROISIÈME BRANCHE.

[ÉTABLIE EN ALLEMAGNE.]

XI. DEGRÉ.

Jean de Noüe, Chevalier (*d*), Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (*e*), Couvrot (*f*), Cermoiſe (*g*) & autres lieux. Sa deſcendance de Nicolas de Noüe (X[e] degré) & de Claude d'Eſcanevelle de Coucy eſt établie par les mêmes actes authentiques que celle de ſon frère Jean-François de Noüe (XI[e] degré) (*h*). Il épouſa, en premières noces, Marie-Anne de Hédouville, fille de Ferdinand de Hédouville, Chevalier, Seigneur de Merval & Sapigneul, Lieutenant au régiment de Chevau-légers, &

(*a*) Brevet aux archives de la famille.

(*b*) Lettres originales & copie certifiée d'un rapport fait à la Commiſſion des grades ſous date : Toulon, 7 Mars 1872.

(*c*) Acte de baptême, aux archives de la famille.

(*d*) (*e*) Son acte de mariage du 14 Juillet 1693 & tous les actes où il paraît.

(*f*) Acte de naiſſance de ſon neveu Joseph-François, du 13 Septembre 1680.

(*g*) Vente du 10 Novembre 1735 par : « M[re] Philippe de Noüe, Officier de l'hoſtel Royal des Invalides tant en « ſon nom & comme ſe feſant fort de M[re] Jean-Louis, ſon frère, ſervant dans le régiment de Condé, cavallerie, « tous deux héritiers de feu M[re] Jean de Noüe, Chevalier, & de Dame Magdelaine du Clozel *leur père & mère* ». — Preuves de nobleſſe de Reine-Angélique de Noüe, *l. c.*

(h) *Voy.* la note (*j*) de la page 18 & les documents qui y ſont relatés.

d'Anne DE SALLENOVE (*a*), morte, au château de Villers, avant 1692 (*b*), &, en ſecondes noces, le 14 Juillet 1693, à Filain ״, Marie-Magdeleine DU CLOSEL, fille de feu Guillaume DU CLOSEL, Écuyer, Seigneur d'Haudancourt & de Filain, & d'Éliſabeth DE SALLENOVE. Les témoins de l'époux furent : ſon Écuyer & ſa nièce ANTOINETTE de Noüe, & ceux de l'épouſe : ſes beaux-frères & parents, le Comte Louis d'Aumale, & Meſſires de Hédouville, de Tannière & de Bayard ״. Il fit enregiſtrer ſes armoiries le 12 Juillet 1697 (*c*), & mourut, au château de Villers, le 25 Avril 1733, veuf de Marie-Magdeleine, décédée à Filain le 3 Juin 1725 ״. Il n'eut d'enfants que du ſecond lit :

1. JEAN-LOUIS de Noüe, Chevalier (*d*), né à Cermoiſe le 19 Février 1695 ״, Lieutenant au régiment d'infanterie de Touraine en 1713 (*e*), aſſiſte la même année, à Villers, au décès de ſon père ״.
2. PHILIPPE de Noüe, qui ſuit.
3. HENRI de Noüe, né à Filain le 30 Septembre 1699 ״.
4. MARIE-FRANÇOISE de Noüe (*f*), qui épouſa, le 14 Octobre 1722, Joſeph DE NOÜE, Chevalier, Seigneur de Briſſay, ancien Officier de la Maiſon du Roi, & devint, par cette alliance, *aſcendante de la deuxième branche*. Elle décéda, au château de Villers, le 20 Décembre 1759 ״.

XII. DEGRÉ.

PHILIPPE de Noüe, Écuyer, Seigneur de Villers-en-Prayères, en partie (*g*), Officier de l'hôtel royal des Invalides (*h*), né à Filain vers 1697 (*i*), épouſa, à Sedan, le 9 Novembre 1740 ״, Magdeleine HAMOIR, fille de Meſſire Jean HAMOIR, Capitaine d'Invalides au château de Sedan, & de Marie DUVIVIER. De cette union eſt iſſu :

LOUIS-CLAUDE de Noüe, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-CLAUDE de Noüe, Chevalier (*j*), Garde du corps du Roi, en la compagnie écoſſaiſe, le 19 Janvier 1763, Capitaine de cavalerie en 1778 (*k*), retraité le 29 Juin 1814 comme Sous-Lieutenant dans les Gardes du corps du Roi, compagnie écoſſaiſe; Colonel de cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis le 30 Mars 1785 (*l*); né, au château de Sedan, le 26 Novembre 1741 ״ (*m*), émigra

(*a*) Procuration du 27 Mars 1688 « donnée à Mre JEAN-FRANÇOIS de Noüe par Mre JEAN de Noüe, Chevalier, « Seigneur en partie de Villers-en-Prayères, & Marie-Anne de Hedouville, *ſon épouſe*, pour la vente des biens « de la ſucceſſion de deffunte Dame Claude-Louiſe d'Eſcanevelle, veuve de Mre Nicolas de Noüe vivant Chevalier, « Seigneur du dit Villers, *leur père & mère.* » Minutes de Me Miſtris, Notaire à Rethel (Ardennes).

(*b*) Inventaire du 16 Janvier 1692, par devant Cumont, Notaire à Longueval. Copie vidimée aux archives de la famille.

(*c*) *Armorial général de France.* Soiſſonnais. No 56. Mſſ. Bibl. nationale.

(*d*) Vente du 10 Novembre 1735, relatée ci-contre, à la note (*g*) de la page 29.

(*e*) États de ſervices délivrés par le Miniſtère de la guerre.

(*f*) Son contrat de mariage avec JOSEPH de Noüe du 14 Octobre 1722. — Preuves de nobleſſe de ſa fille REINE-ANGÉLIQUE. Fonds d'Hozier, *l. c.*

(*g*) Acte de naiſſance de ſon fils LOUIS-CLAUDE. — Son acte de mariage.

(*h*) États de ſervices. — Son acte de mariage.

(*i*) Vente du 10 Novembre 1735, relatée à la note (*e*) de la page précédente. — Son acte de mariage.

(*j*) Vente de Vendreſſe du 9 Octobre 1784. Minutes de Me Billet, Notaire à Fiſmes.

(*k*) (*l*) États de ſervices délivrés par le Miniſtère de la guerre. — *Tableau général & alphabétique des penſions à la charge de l'État* pour 1817, t. III, p. 746. — Son acte de décès.

(*m*) Son parrain fut le Comte Louis-Charles-François de la Granche de Noüe, & ſa marraine, la Vicomteſſe Suzanne de Flavigny, fille de Robert de Beuvry & de Claire du Clozel. (*Armorial général de d'Hozier*, Reg. VII, compl., p. 658.)

avec fa famille & arriva à Malmedy, le 21 Octobre 1792, à la tête de quatre compagnies des Gardes du corps du Roi & des Princes (*a*), fervit dans la cavalerie noble de Condé, revint à Malmedy, où il réfida 14 ans; époufa Pétronille-Thérèfe ROGERÉE ''; rentra en France le 1er Avril 1815, reçut fa penfion militaire pour 51 ans de fervices (*b*) & mourut, Maire d'Ohys, le 22 Avril 1826 ''. Sa veuve décéda à Malmedy le 7 Janvier 1861 ''. De leur union eft iffu :

PROSPER-ARSÈNE-PAULIN de Noüe, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

PROSPER-ARSÈNE-PAULIN de Noüe, Docteur en droit (*c*), ancien premier Député-fuppléant à la Diète provinciale Rhénane (*d*); ancien Membre des États de Cercle (*e*), ancien premier Bourgmeftre-adjoint de la ville de Malmedy (*f*), Membre de plufieurs Académies & Sociétés favantes, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand (*g*). Né le 3 Décembre 1817 '', marié, le 27 Juin 1854 '', à Jeanne-Marie-Catherine-Pauline RENSONNET, dont font iffus :

1. MARIE-PAULE-JULIENNE de Noüe, née le 12 Mai 1855 '', a reçu, le 29 Juin 1876, des mains de Monfeigneur de Montpellier-de-Vedrin, Évêque de Liége, le voile comme Dame de Chœur à l'Abbaye de Beaufays (Belgique).
2. MARIE-JEANNE-PAULE-JULIENNE de Noüe, née le 14 Juin 1857 ''.
3. ANNE-MARIE-CATHERINE de Noüe, née le 27 Novembre 1858 ''.
4. MARIE-THÉRÈSE-FANNY de Noüe, née le 1er Février 1862 ''.
5. LOUIS-CLAUDE-MARIE-GODEFROID de Noüe, né le 31 Mars 1865 ''.
6. PAUL-MARIE-ARSÈNE-JOSEPH-LÉOPOLD de Noüe, né le 11 Mars 1868 ''.

BRANCHE DE BRISSAY.

[ÉTEINTE.]

IX. DEGRÉ.

NICOLAS de Noüe, Chevalier (*h*), Seigneur de Noüe *, de Beaunay *, Briffay *, Villers-en-Prayères, en partie (*i*), Couvrot (*j*), Loify (*k*), Vaulx-en-Perthois (*l*); époufa, par contrat du 5 Février 1628, Louife DE BRAILLON, Dame de Briffay, fille de Roland DE BRAILLON, Seigneur de Briffay, Capitaine & Gouverneur de Vandreuil, & de Louife D'ABONVAL (*m*). Ses enfants furent :

1. FRANÇOIS-CLAUDE de Noüe, qui fuit.
2. LOUISE de Noüe *, mariée à Antoine DE MANGIN, Seigneur de l'Ifle (*n*).
3. VALÉRIEN de Noüe, Seigneur de Beaunay (*o*).
4. GABRIELLE de Noüe (*p*).

(a) *Études hiftoriques fur l'ancien pays de Malmedy*, p. 454. — *Lifte générale par ordre alphabétique des émigrés*. An II, in-folio, lettre D., p. 26.

(b) *Tableau général & alphabétique des penfions à la charge de l'État*, l. c. — États de fervice.

(c) (d) (e) (f) (g) Diplômes & certificats aux archives de la famille.

(h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) Preuves de nobleffe de CHARLOTTE-FRANÇOISE de Noüe, *l. c.* (Acte d'émancipation du 20 Février 1652.) — Preuves de nobleffe de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, *l. c.*

(o) Aveu & dénombrement de la terre de Beaunay. — Preuves de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, *l. c.*

(p) Sentence du 23 Juillet 1658. — Preuves de nobleffe de REINE-ANGÉLIQUE de Noüe, *l. c.*

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS-CLAUDE de Noüe, Chevalier *(a), Seigneur de Beaunay *, Briſſay (b), Longaveſnes (c), Villers-en-Prayères, en partie (d), & du grand hameau de Romain (e); épouſa, par contrat du 22 Mai 1691, à Suzy ", Marie-Magdeleine, fille de Robert DE RONTY, Écuyer, Seigneur & Vicomte de Suzy, Sébacourt, Sainte-Algis, Haramond, Garde de la manche du Roi, & de Marie-Françoiſe DE THOUARS. Il fit enregiſtrer ſes armoiries le 12 Juillet 1697 (f), & décéda, au château de Briſſay, le 2 Février 1701 ", veuf de Marie-Magdeleine, morte le 8 Septembre 1697 ". Il eut de ſon mariage :

1. LOUISE de Noüe, née à Suzy le 13 Mars 1682 ".
2. ROBERT de Noüe, décédé à Briſſay le 27 Juin 1697, âgé de ſix ans ".
3. ROBERT-FRANÇOIS de Noüe, né le 27 Janvier 1692 ", au château de Briſſay, décédé le lendemain.
4. ROBERT-FRANÇOIS de Noüe,
5. MARIE-ANGÉLIQUE-JOSÈPHE de Noüe, } jumeaux, nés le 14 Juin 1693 ".
6. CHARLES-FRANÇOIS de Noüe,
7. MARIE-ANGÉLIQUE-MAGDELEINE de Noüe, } nés le 21 Juillet 1694 "; le premier paraît, le 10 Novembre 1734, à Briſſay, au mariage de ſa ſœur Jeanne-Antoinette, comme Chevalier, Seigneur de Briſſay, Longaveſnes, Hervilly, Villers-en-Prayères, Beaunay & du grand hameau de Romain. Il épouſa, le 14 Mai 1712, Louiſe-Colombe d'AMERVAL (g).
8. REINE-ROBERTE de Noüe, née le 21 Décembre 1695 ", mariée à Meſſire Antoine-Marie DE LOUVEL, Marquis de Warwillé (h).
9. JOSEPH de Noüe, qui ſuit.
10. JEANNE-ANTOINETTE-MAGDELEINE de Noüe, née jumelle le 16 Avril 1697 ", mariée, le 10 Novembre 1734 ", à Meſſire Jean-Charles DU FAY, Chevalier, Seigneur de Boſſes, &c., & en ſecondes noces, entre 1753 & 1758, à Gui DE BENGE, Colonel au régiment de huſſards de Berchény (i).

XI. DEGRÉ.

JOSEPH de Noüe, Chevalier (j), Seigneur de Briſſay (k), Longaveſnes (l), Villers (m), ancien Officier dans la Maiſon du Roi (n), né jumeau, au château de Briſſay, le 16 Avril 1697 ", épouſa, le 14 Octobre 1722, Marie-Françoiſe DE NOÜE, fille de Meſſire Jean DE NOÜE & de Magdeleine DU CLOZEL; parut au mariage de ſa fille Reine-Angélique (o), & décéda, le 6 Mai 1777 ", au château de Villers-en-Prayères. Ses enfants ſont :

1. CHARLES-HYACINTHE de Noüe (p), qui ſuit.
2. CHARLES-JOSEPH de Noüe, dont l'exiſtence eſt révélée par l'acte de naiſſance de ſa ſœur Reine-Angélique (1733).

(a) Contrat de mariage de ſon fils JOSEPH. — Fonds d'Hozier, *l. c.*
(b) (c) Son contrat de mariage du 19 Mai 1691.
(d) (e) Acte de mariage de ſa fille ANTOINETTE. — Fonds d'Hozier, *l. c.*
(f) *Armorial général*, Regiſtre de Laon, nº 145.
(g) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la nobleſſe*, t. Ier, p. 239.
(h) (i) Inventaire ſommaire des Archives de l'Aiſne, archives civiles, ſérie B, bailliage royal de Ribemont, p. 5, col. 1.
(j) (k) (l) (m) (n) Son contrat de mariage & ſon acte de décès.
(o) Contrat de mariage de REINE-ANGÉLIQUE. — Fonds d'Hozier, *l. c.*
(p) Procuration du 14 Février 1770, dans laquelle REINE-ANGÉLIQUE eſt dite ſa ſœur. Minute de L. Binart, Notaire à Braiſne.

3. Reine-Angélique de Noüe, née, au château de Villers, le 5 Mai 1729, Élève de la Maifon Royale de Saint-Cyr en 1737 (*a*), décédée le 21 Novembre 1753 ″.
4. Charles-Louis-Hyacinthe de Noüe, Chevalier, Seigneur de Briffay (*b*), Revillon (*c*), Serval (*d*), Villers, en partie (*e*), Garde du corps du Roi à la compagnie écoffaife (*f*), Chevalier de Saint-Louis (*g*); né le 19 Novembre 1730 ″, reçut une penfion en 1775 en confidération de fes fervices (*h*); vendit, pour la fomme de 213,300 livres, la terre & feigneurie de Briffay, le 27 Octobre 1780, au Comte de Flavigny, & mourut célibataire le 22 Juillet 1790 ″.
5. Reine-Angélique de Noüe, née, au château de Villers-en-Prayères, le 22 Mars 1733, mariée, le 20 Février 1770 ″, à François-Louis, Comte de Noüe (XIV degré, 2me branche). Décédée, en émigration, à Dorendorf, le 30 Janvier 1795 ″.
6. Marie-Françoise de Noüe, née le 19 Septembre 1735 ″, mariée, le 20 Novembre 1780 ″, à Meffire Antoine-Roland, Baron de France, Chevalier, Seigneur, en partie, de Tannière, Capitaine commandant au régiment d'infanterie du Maréchal de Turenne, Chevalier de Saint-Louis. Elle mourut, en émigration, à Duffeldorf, le 31 Décembre 1792 ″.

XII. DEGRÉ.

Charles-Hyacinthe de Noüe, Seigneur de Briffay (*i*), de Condé (*j*), de Villers-en-Prayères, en partie, & autres lieux (*k*). Exempt des gardes du corps du Roi (*l*) & Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis (*m*), né à Villers vers 1721 (*n*), époufa Marguerite-Françoife-Charlotte de Bucy (*o*), & n'exiftait plus le 25 Octobre 1780, lors de la vente de la feigneurie de Briffay par fes frères & fœurs.

La famille de Noüe a eu des alliances directes & médiates avec des Maifons qui, comme elle, ont fuivi la carrière des armes : les de Chastillon, de Chielles, Pequigny de Bourneville, de Villiers Saint-Paul, des Fossés de Brumières, des Fossés Vicomte de Boursonne, de la Grange, de Mahul, de Baccancourt, de Romilly, de Billy Baron de Courville, de Beaumanoir, de Lavardin, de Rauly, de Paris Baron de Boissy, de Breuveron, de Chastillon de Marigny, de Renty, Le Vergeur Vicomte d'Acy, du Sart de Mutigny & de la Brosse, de Linage, de Praillon, de Bassompierre, de Vauclerois, de Cauchon de Neuflize, de Combray, d'Escanevelle de Coucy, d'Orthe, d'Orgeaux, de Rohan, Coulon de Jonval, de la Felonnière, de Monvoiset, de Corvisart, de Bezannes de Guignicourt, de Cosson, de Ronty de Suzy, de Gerbault, Lefebvre de Lépine, Vincens de Mauléon de Cauzans, Cauzé de Nazelles, de Tarteron de Montiers, de Ximenès, de la Myre, du Pille, de Breda, de Cardevac d'Ha-

(a) *Catalogue des élèves de Saint-Cyr.* — Preuves de nobleffe des filles de Saint-Cyr, t. XII, fol. 98 & fuivants. Ce tome contient la preuve des huit degrés *in extenfo*, & ce doffier eft coté fous le n° 304 du Cabinet des titres, Bibl. nat., mff.

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Acte de vente de la terre de Briffay, du 20 Octobre 1780. Minute de Me Baron, Notaire à Vendeuil. — Acte de decès. — États de fervice délivrés par le Miniftère de la guerre.

(*h*) État nominatif des penfions en 1791.

(*i*) (*j*) (*k*) Procuration donnée à Louis-Claude de Noüe le 14 Février 1770. Minute de Me Binard, Notaire à Braifne.

(*l*) (*m*) États de fervices délivrés par le Miniftère de la guerre.

(*n*) (*o*) Procuration donnée à Louis-Claude de Noüe le 14 Février 1770, mentionnée ci-deffus.

VRINCOURT, SEGUIN DE BROIN, CHASTENET DE PUYSÉGUR, BAUDARD DE SAINT-JAMES, DE ROTHIACOB, BROCHANT D'ANTHILLY, DE VILLIERS, HERICART DE THURY, DE FERRAGUT DE PRENERON, DE RONCHEROLLES, DE BOULLENOIS, DE NARP, LE HARIVEL DE MÉZIÈRES, HARNEY, DE HÉDOUVILLE, DU CLOZEL, D'AUMALE, DE TANNIERE, DE SALLENOVE, DE FLAVIGNY, HAMOIR, DE BRAILLON, D'ABONVAL, MANGIN DE L'ISLE, DE RONTY, DE THOUARS, D'AMERVAL, DE LOUVEL Marquis DE WARWILLÉ, DU FAY, DE BENGE, DE FRANCE, DE BUCY, &c...

NOTE.

Depuis l'impreffion de la préfente notice, la famille de Noüe a retrouvé plufieurs de fes membres, antérieurs à celui dont la filiation fe continue fans interruption. Elle les mentionne ici, afin de corroborer ce qui a été dit précédemment (pp. 2 & 3).

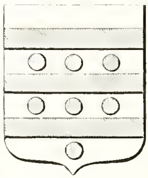
En 1179, Henri, Évêque de Senlis, fait réparation à ODON de Noüe, Chanoine du Chapitre de Senlis, alors décédé, fur lequel fon prédéceffeur avait ufurpé plufieurs biens (*a*). — REGINALD de Noüe parait en 1184 dans une donation faite par Mathieu III, Comte de Beaumont, & Éléonor de Vermandois, en faveur de l'hôpital Saint-Michel de Crépy, fondé par eux (*b*). — SIMON de Noüe eft témoin en 1214 & 1215 dans des donations faites par Guillaume, feigneur de Béthune (*c*). — PIERRE & JEHAN de Noüe font cités comme poffédant des fiefs à Crépy en Valois, dans un cartulaire de Philippe-Augufte (1218) (*d*). — HUGUES de Noüe figure en 1225 dans l'obituaire de l'églife Notre-Dame de Paris (*e*). — BARTHÉLEMY de Noüe donne un ornement d'autel à l'églife cathédrale de Senlis (1238) (*f*). — Donation eft faite en 1252 par Marguerite, Comteffe de Flandre & de Hainaut, d'un Mas ayant appartenu à JEHAN de Noüe, & fitué dans la ville de Mons (*g*). — PIERRE de Noüe figure en 1629, pour « xx *folidi parifienfes* », dans le teftament de Mathieu de Civilliaco, de l'églife de Notre-Dame de Paris (*h*). — Procès, au fujet d'une rente de blé, intenté en 1278 par les Frères lépreux de Saint-Lazare à JEHAN de Noüe, Écuyer, fils de MATHIEU de Noüe, Chevalier (*i*). — Donation faite en 1280 par JEHAN de Noüe & « Domicella Maria », fon époufe, aux Templiers de Latigny, dans le département de l'Aifne (*de Latigniaco fico*), d'un four fis à Silly-la-Poterie (*j*). — GUILLAUME de Noue, Chanoine d'Auxerre, affifte en 1280 & 1281 aux hommages rendus a l'Évêque d'Auxerre par les Comtes d'Auxerre & de Nevers (*k*). — Fondation de 40 livres 4 fous 7 deniers faite en 1306 par HENRI de Noüe dans l'églife cathédrale Saint-Pierre de Troyes (*l*). — NICOLAS de Noüe eft mentionné en 1306 dans le nécrologe d'Utique (*m*). — JACQUES de Noüe parait comme Garde des foires de Champagne en 1321 & 1335 (*n*). — HENRI de Noüe reçoit en 1361 une commiffion de Procureur de Marguerite, Comteffe de Flandre (*o*).

(a) *Gallia Chriftiana*, t. X, Inftruments, p. 435.
(*b*) L. Douet d'Arcq, *Recherches hiftoriques fur les Comtes de Beaumont-fur-Oife*; Amiens, 1855, pp. 48-50.
(c) *Inventaire des archives de la Chambre des comptes à Lille*; Paris, Durand, 1865, t. Ier, pp. 136, 137, 138.
(*d*) Tailliar, *La Feodalite en Picardie*; Amiens, 1868, pp. 48-53.
(*e*) Guérard, *Documents inédits fur l'hiftoire de France*; Paris, 1850, t. IV, p. 28.
(*f*) L'Abbé Blond, *Hiftoire de la cathedrale de Senlis*, t. IV (1866), pp. 151-152.
(g) *Gallia Chriftiana*, t. III, p. 41.
(*h*) Guérard, *Documents inédits*, &c., t. II, pp. 104-105.
(*i*) L'Abbé Pecheur, *Annales du diocèfe de Soiffons*, 1875, t. III, p. 102.
(*j*) Archives nationales, Valois, S, 5173a, nos 18 & 19.
(*k*) *Gallia Chriftiana*, t. XII, pp. 179-180.
(*l*) D'Arbois de Jubainville, *Inventaire des archives départementales de l'Aube*, t. Ier, p. 319.
(*m*) De Wailly, *Recueil des hiftoriens des Gaules & de la France*; Paris, 1876, t. XXIII, p. 487e
(*n*) D'Arbois de Jubainville, *Inventaire des archives*, &c., t. Ier, p. 224.
(*o*) J.-M. Richard, *Inventaire des archives départementales du Pas-de-Calais*, t. Ier, p. 109.

d'ORLÉANS,

Anciens Seigneurs de Rère, d'Aubefons, de la Cour-de-Ligny, de Baſtarde, de la Grange-de-Rère, du Breuil, de la Bourdelle, de Ballane, de Charnay, du Beuffroy, de la Mouſſetière, de la Billardière, du Cormier, de la Caillaudière, du Rouablay, de Ville-Chauve, de la Turpinière, du Pleſſis-de-Rère, de Tracy, de la Richardière, &c.

DANS L'ORLÉANAIS, LA BEAUCE ET LE BERRY.



D'Argent à trois Faſces de Sinople, accompagnées de ſept Tourteaux de Gueules, poſés 3 & 3 entre les Faſces & un en pointe.

La généalogie de cette famille a été donnée par d'Hozier dans le IIIe Regiſtre, 2e partie, pp. 731-854, de cet *Armorial.*

Elle embraſſe les branches de Rère, de Ville-Chauve, de Tracy & du Pleſſis-de-Rère. Les deux dernières ſont éteintes. La branche des Seigneurs de Ville-Chauve, dont le dernier membre mentionné eſt Pierre-Augustin, & qui n'eſt plus repréſentée que par la deſcendance féminine, viendra après celle des Seigneurs de Rère, dont nous allons donner la continuation à partir de Jacques-François, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

Jacques-François d'Orléans, Seigneur de Rère, né le 20 Avril 1723, Lieutenant en ſecond en 1738 dans la ſeconde compagnie du troiſième bataillon du régiment de Royal-Infanterie, devint en 1739 Lieutenant dans le même régiment, compagnie de Lançon. Il aſſiſta en 1745 à la bataille de Fontenoi, & en 1761 il fut à Orléans l'un des fondateurs de la Société royale d'agriculture. Il épouſa, par contrat du 23 Novembre 1745, Marie-Françoiſe de Troyes, fille de Guillaume de Troyes, Écuyer, Conſeiller du Roi, Préſident au bailliage & ſiège préſidial d'Orléans, & de Marie Jogues. De cette union vinrent :

1. Jacques-Guillaume, qui ſuit.
2. Pierre, Vicomte d'Orléans, Chevalier, né le 15 Août 1747, entra dans Royal-Infanterie le 1er Février 1762 & y ſervit juſqu'en 1766. Le 12 Janvier de cette même année il paſſa dans la Marine. En 1787 Pierre d'Orléans fut reçu à la Cour & monta le 16 Mai dans les carroſſes du Roi. En 1789 il aſſiſta à Orléans à la 3e ſéance du corps de la Nobleſſe, convoqué pour élire les Députés aux États Généraux, & il eſt inſcrit au procès-verbal avec le titre de Vicomte. Il était alors Chevalier de Saint-Louis & Major des vaiſſeaux du Roi. En 1791 il fut promu au grade de Capitaine de vaiſ-

ſeau; peu après il émigra & fit la campagne des Princes. Il fut admis à la retraite avec brevet de Contre-Amiral par ordonnance royale du 31 Décembre 1814, & mourut à Orléans le 27 Mai 1819. Il avait épouſé en 1785 N. DE LA TOUCHE DE TRÉVILLE, qui mourut l'année ſuivante, laiſſant un enfant qui la ſuivit peu après dans le tombeau.

3. MARIE-BABIENNE d'Orléans, épouſe de Pierre DE GYVÈS, Écuyer, Seigneur de Monguignard.

4. MADELEINE d'Orléans.

XII. DEGRÉ.

JACQUES-GUILLAUME, Comte d'Orléans (*a*), Chevalier, Seigneur de Rère, né le 8 Août 1746, Enſeigne au régiment Royal-infanterie le 1[er] Février 1762. Il était Lieutenant des Maréchaux de France au département de Romorantin, lorſqu'il épouſa, le 11 Mai 1774, Marie-Paule-Félicité BIDÉ DE CHEZAC, fille de Paul-Oſée BIDÉ, Chevalier, Seigneur de Chezac, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis & Capitaine des vaiſſeaux du Roi, Commandant la compagnie des Gardes de la marine à Breſt, & de Marie-Éliſabeth BOYELET. Il périt le 16 Septembre 1792 à Orléans, victime de ſon dévouement, alors qu'il s'efforçait, avec le Maire de cette ville, d'apaiſer des émeutiers armés de torches incendiaires. De ſon mariage avec Marie de Chezac, décédée en 1804, Jacques-Guillaume eut :

1. JACQUES-MARIE, qui ſuit.

2. AUGUSTIN-CHARLES-JULIE d'Orléans, né le 18 Novembre 1779, reçu de minorité Chevalier de Malte le 27 Mars 1782, Conſeiller général du canton de Salbris (Loir-&-Cher) de 1840 à 1848. Son frère lui abandonna la terre de Rère, où il mourut, ſans alliance, le 13 Juillet 1850.

XIII. DEGRÉ.

JACQUES-MARIE, Comte d'Orléans, né en 1777, entra au ſervice en 1798, fit les campagnes d'Italie & de Suiſſe dans les Guides de Maſſéna, & fut bleſſé à la bataille de Zurich le 4 Mai 1799. Il épouſa, le 2 Mai 1805, ſa couſine, Aurélie-Félicité DE LOYNES D'AUTROCHE, fille de Jean-Jacques DE LOYNES D'AUTROCHE, Chevalier, dit le Comte d'Autroche, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Capitaine au régiment des Gardes françaiſes, & de Adélaïde-Marie D'ORLÉANS. Il eſt décédé le 24 Février 1855. Il a eu cinq enfants :

1. JACQUES-MARIE-JEAN-JOSEPH-ALBÉRIC, qui ſuit.

2. GABRIEL-CHARLES-JOSEPH, dit le Vicomte d'Orléans, né le 22 Juin 1825, a épouſé, le 23 Avril 1864, Marthe DE ROUX DE PUIVERT, fille d'Emmanuel-Gabriel-Fortuné DE ROUX, Marquis de Puivert, & d'Éliſabeth DE MAULÉON-NARBONNE. De ce mariage :

   I. PIERRE-FÉLIX-GABRIEL d'Orléans, né le 12 Juin 1864.

   II. CHARLES-JOSEPH-GONTRAN d'Orléans, né le 29 Novembre 1866.

   III. FRANÇOIS-HENRI d'Orléans, né le 4 Octobre 1872, mort le 28 Octobre 1872.

   IV. MARIE-MADELEINE d'Orléans, née le 22 Septembre 1876.

3. AURÉLIE-MARIE-MADELEINE d'Orléans, né le 7 Février 1806, morte le 11 Août 1823.

(*a*) Procès-verbaux de l'ordre de la Nobleſſe du bailliage d'Orléans pour la nomination des Députés aux États Généraux. *Voir* Louis de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaiſois, &c.*, p. 42.

4. Mathilde-Charlotte-Julie d'Orléans, née le 20 Avril 1812, morte le 14 Décembre 1825.
5. Félicité-Marie-Pierre-Laurence d'Orléans, née en 1815, mariée en 1835 à Henry, Comte O'Riordan, veuve le 12 Janvier 1867.

XIV. DEGRÉ.

Jacques-Marie-Jean-Joseph-Albéric, Comte d'Orléans, né le 6 Mars 1822, héritier, de fon oncle Auguftin d'Orléans, de la terre de Rère, Officier de la Légion d'honneur, ancien Lieutenant-Colonel d'état-major, a fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie, & a été fait prifonnier à Metz, lors de la capitulation pendant la dernière guerre contre la Pruffe 1870-1871. Il a époufé, le 9 Juillet 1861, Louife Gudin, fille de Charles-Gabriel-Céfar, Comte Gudin, Général de divifion, Sénateur, Grand Officier de la Légion d'honneur, & d'Eve-Stéphanie Mortier de Trévise. Elle eft morte le 13 Juin 1872, laiffant :
1. Jacques-Marie-César d'Orléans, né le 1er Février 1863.
2. Aimé-Maurice-Napoléon-Roger d'Orléans, né le 9 Septembre 1869.
3. Césarine-Eve-Louise d'Orléans, née le 10 Mai 1865, morte le 9 Mai 1875.
4. Marguerite-Mélanie d'Orléans, née le 6 Juin 1872.

BRANCHE d'ORLÉANS de VILLE-CHAUVE.

XI. DEGRÉ.

Pierre-Augustin d'Orléans, Seigneur de Ville-Chauve & de la Turpinière, né le 3 Septembre 1728, Gentilhomme de Monfeigneur le Duc d'Orléans. Il entra, au mois de Janvier 1745, Cornette dans le régiment de Bretagne-cavalerie & mourut à Paris le 16 Mars 1781. Il époufa, le 15 Août 1757, Marie-Louife Violette de Beaumarchais, & n'eut de ce mariage qu'une fille :

Adélaide-Marie d'Orléans, née en 1762, morte le 23 Novembre 1845. Elle avait époufé, le 3 Août 1778, Jean-Jacques de Loynes, dit le Comte d'Autroche, Chevalier, Seigneur de Thierville, Charray & des Marais, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Capitaine au régiment des Gardes françaifes, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, fils de Jean de Loynes, Chevalier, Seigneur d'Autroche, Chevalier d'honneur au préfidial d'Orléans, & de Marie-Thérèfe du Coing. Il mourut le 20 Mars 1807, laiffant :

I. Jean Camille, qui fuit.

II. Aurélie-Félicité de Loynes d'Autroche, née le 8 Janvier 1785, morte le 18 Octobre 1871, mariée, le 2 Mai 1805, à fon coufin Jacques-Marie, Comte d'Orléans, fils de Jacques-Guillaume, Comte d'Orléans, Seigneur de Rère, Lieutenant des Maréchaux de France au département de Romorantin, & de Marie-Paule-Félicité Bidé de Chezac.

III. Marie-Pierre-Charlotte-Esther de Loynes d'Autroche, née le 3 Septembre 1787, mariée, le 26 Mars 1811, à Conftant-Jean-Baptifte-Pierre, Comte de Suzannet, ancien Officier aux Gardes, Général des armées vendéennes, fils de Pierre-Alexandre, Comte de Suzannet, Capitaine de vaiffeau, & de Louife-Angélique-Charlotte de Caumont. Elle eft morte le 30 Octobre 1859.

XII. DEGRÉ.

Jean-Camille de Loynes, Comte d'Autroche, Seigneur de Charray, Thierville, Efcoman & Touchaillou, né le 12 Juin 1779, mort à Touchaillou le 14 Avril 1848, marié, le 22 Avril 1817, à Cécile-Élifabeth de Chastenet de Puységur, fille d'Amand-Marc-Jacques de Chastenet, Marquis de Puyfégur, Vicomte de Buzancy, Maréchal de camp au corps royal d'artillerie, & de Marguerite Baudard de Sainte-James, morte le 20 Octobre 1848. Il a eu de cette union quatre enfants :

1. Jean-Camille-Edmond, qui fuit.
2. Henri-Paul-Godefroy de Loynes, dit le Vicomte d'Autroche, né le 5 Juin 1822, mort le 24 Mars 1868, avait époufé, le 28 Décembre 1853, Marie-Cécile-Noémi de Laporte, fille de Achille-Charles de Laporte & de Charlotte-Palmyre d'Artois de Bournonville. De ce mariage :
   Charles-Marie-Lionel de Loynes, dit le Vicomte d'Autroche, né le 5 Mai 1856, Avocat à la Cour d'appel de Paris.
3. Paul-Marie-Emilien, dit le Comte de Loynes d'Autroche, né le 25 Novembre 1825, a époufé, le 4 Novembre 1852, Berthe-Louife de Chastillon de Marconnay, fille de Louis-Ernest de Chastillon, Marquis de Marconnay, ancien Capitaine d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Augufte de Gondrecourt. Ils ont eu :
   I. Pierre-Jean-Marie, dit le Vicomte de Loynes, né le 28 Août 1853, Sous-Lieutenant au 6e régiment d'infanterie.
   II. Renée-Marie-Jeanne de Loynes, née le 6 Septembre 1855.
   III. Robert-Marie-Albéric-Auguste de Loynes, né le 29 Octobre 1856, Sous-Officier au 20e régiment de chaffeurs à cheval.
   IV. Marie-Alice de Loynes, née le 3 Mars 1868, morte le 8 Mai 1868.
4. Marie-Hermine de Loynes d'Autroche, née le 31 Janvier 1818, mariée, le 17 Octobre 1838, à Charles-Louis-Guillaume, Baron de Marguerit, Capitaine au corps royal d'état-major, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, fils de Nicolas-Guillaume, Baron de Maguerit, ancien Officier de cavalerie, Chevalier des ordres royaux & militaires de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Anne-Charlotte de Flavigny. Veuve le 21 Janvier 1861, morte le 18 Mars 1870.

XIII. DEGRÉ.

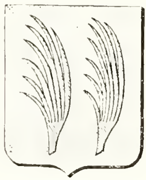
Jean-Camille-Edmond de Loynes, Comte d'Autroche, ancien Chef d'efcadrons au 9e huffards, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 3 Janvier 1820, a époufé, le 24 Février 1854, Jeanne-Cornélie Balbiani, fille de Gérard Balbiani, Conful de Hambourg à Haïti, & de Jeanne-Marguerite-Virginie Busquet de Sinville. De ce mariage font iffus :

1. Jean-Charles-Emmanuel de Loynes d'Autroche, né le 26 Avril 1855, entré à l'École militaire de Saint-Cyr le 24 Octobre 1874, Sous-Lieutenant au 3e dragons en 1877, Lieutenant au 14e dragons le 21 Septembre 1881.
2. Maurice de Loynes d'Autroche, né en 1858, mort en 1860.
3. Jean-Gérard-Félicien-Raymond de Loynes d'Autroche, né le 14 Novembre 1860, Sous-Officier au 20e chaffeurs à cheval (1881).
4. Jeanne-Valentine-Clotilde de Loynes d'Autroche, née le 15 Janvier 1862.

PALLU DE LA BARRIÈRE,

Anciens Seigneurs de la Barrière, du Parc, du Ruault, &c.

POITOU, TOURAINE, ISLE-DE-FRANCE.



D'Or à deux Palmes de Sinople (a). DEVISE : Monent avorum palmæ.

Originaire du Poitou, où elle eſt connue depuis la fin du XIIIe ſiècle, cette famille a acquis la nobleſſe par les charges de judicature & les fonctions municipales remplies par ſes membres pendant une ſérie de générations, tant dans ſon pays natal qu'en Touraine, où l'une de ſes branches, la branche Pallu du Ruault, s'eſt fixée vers le commencement du XVIe ſiècle.

Son premier auteur certain eſt :

PREMIER DEGRÉ.

GODEFROI Pallu, Échevin de Poitiers en 1448, père de :

II. DEGRÉ.

GEOFFROI Pallu, qui, vers 1500, était Conſeiller à l'un des Tribunaux qui ſiégeaient à Poitiers. De ſon mariage avec Andrée LOUVRIER, il laiſſa, entre autres enfants :

1. GUILLAUME, qui ſuit.
2. RENÉ Pallu, auteur de la branche des Seigneurs du Ruault, fixée d'abord en Touraine & de là paſſée en l'Iſle-de-France.

   Cette branche, après avoir donné deux Maires à la ville de Tours, le premier Évêque de la Chine, un Conſeiller au Préſidial de Tours, un Conſeiller au Parlement de Paris, un Prédicateur du Roi, a eu pour dernier repréſentant connu BERTRAND-RENÉ Pallu du Ruault, qui, ſucceſſivement Conſeiller au Parlement de Paris, Intendant de Moulins & de Lyon, puis Conſeiller d'État, mourut ſans laiſſer d'enfants de ſon mariage, contracté en 1737, avec Éliſabeth-Cécile DE LA VIEUVILLE.

(*a*) Enregiſtrées dans l'*Armorial général*, manuſcrit-d'Hozier, généralité de Poitiers. 1699. — Les différentes branches de la famille offrent des variantes dans leurs armes; celle du Ruault & celle du Parc portent : *d'Argent à un Palmier de Sinople, accoſté de deux Mouchetures d'Hermine de Sable.* Le rameau des Seigneurs d'Andigny, ſorti de la branche du Ruault, a fait enregiſtrer : *de Gueules à l'Olivier d'Argent, accoſté de deux Mouchetures d'Hermine du même.*

III. DEGRÉ.

Guillaume Pallu, vivant en 1540, fut père de :
1. Jacques, qui continue la filiation.
2. Jean Pallu, Notaire & Procureur fiſcal à l'Iſle-Bouchard.

IV. DEGRÉ.

Jacques Pallu, mort vers 1610, laiſſa, entre autres enfants :

V. DEGRÉ.

Antoine Pallu, Sieur de la Barrière, qui épouſa, en 1601, Renée Béjaud, dont vint :

VI. DEGRÉ.

Antoine Pallu, IIe du nom, Sieur de la Barrière, marié, le 21 Septembre 1627, à Perrine Chesnale, fille de Pierre Chesnale, Sieur du Verger, Gouverneur des Pages de la Reine-mère & du Roi. De ce mariage eſt iſſu :

VII. DEGRÉ.

Antoine Pallu, IIIe du nom, Sieur de la Barrière, qui épouſa, vers 1653, Renée Ouvrard, dont il eut :

VIII. DEGRÉ.

Antoine Pallu, IVe du nom, Sieur de la Barrière, Juge Conſul à Poitiers, qui fit enregiſtrer ſes armes dans l'*Armorial général,* conformément à l'édit de 1696. Ce ſont celles qu'on voit en tête de cette notice. De ſon mariage avec Anne Dupont, contracté le 21 Octobre 1686, il a eu, outre neuf enfants morts ſans poſtérité :
1. Pierre, auteur de la branche des Seigneurs du Parc, qui a aujourd'hui pour chef le Baron Alexis-Louis Pallu du Parc, né le 3 Août 1802, Capitaine de frégate en retraite, Officier de la Légion d'honneur.
2. Charles, qui a continué la filiation directe ſous le nom patronymique complet & véritable de Pallu de la Barrière.
3. Étienne-Didier-Ignace, Échevin, auteur de la branche Pallu des Guittardières, aujourd'hui ſans poſtérité maſculine.

IX. DEGRÉ.

Charles Pallu de la Barrière, né le 7 Novembre 1692, Membre de la Maiſon commune de Poitiers, épouſa, au mois d'Octobre 1720, Jeanne-Marie-Anne Brun de Prélon, & en eut ſept enfants, dont quatre ſeulement lui ſurvécurent :
1. Charles-Pierre, qui ſuit.
2. Antoine-Gabriel, mort ſans deſcendance maſculine, & dont la poſtérité s'eſt éteinte dans la perſonne de Demoiſelle Henriette-Marie-Françoiſe d'Arnaud, décédée ſans alliance, à Paris, le 15 Février 1861.
3. Charles, Chanoine de Sainte-Radégonde de Poitiers.
4. Anne-Thérèse, mariée à M. Bouhélier.

X. DEGRÉ.

Charles-Pierre Pallu de la Barrière, né le 30 Juin 1724, Conſeiller du Roi, Doyen de la Faculté de médecine de Poitiers & Recteur de l'Univerſité de cette ville, Membre correſpondant de la Société royale de médecine de Paris, Médecin breveté du Roi Louis XVI, Médecin titulaire de S. A. R. le Comte d'Artois, Médecin en chef des épidémies du Poitou, épouſa, le 14 Juin 1768, Marguerite de Ladmirault de Vautibault, fille de Jean de Ladmirault de Vautibault, Avocat du Roi & Conſeiller honoraire à la ſénéchauſſée de Montmorillon.

De ce mariage ſont iſſus :

1. Étienne-Charles, né en 1770, marié à Anne-Éléonore Dubrac de Lassalle, mort ſans poſtérité en 1842.
2. Fortuné, mort d'accident en bas âge.
3. Auguste-Angélique, jumeau du précédent, qui a continué la deſcendance.

XI. DEGRÉ.

Auguste-Angélique Pallu de la Barrière, Avocat, né le 16 Août 1772, épouſa, le 18 Mars 1794, Marguerite-Thérèſe Frotier, fille de Louis-Marie-Bonaventure, Marquis de la Meſſelière, & de Marie-Anne-Marguerite de la Lande de Vernon.

De cette union vinrent :

1. Charles, qui ſuit.
2. Jean-Baptiste Pallu de la Barrière, mort, ſans poſtérité, à l'âge de 18 ans.
3. Charlotte-Virginie Pallu de la Barrière, morte au berceau.
4. Marie-Louise-Euphrasie Pallu de la Barrière, décédée ſans alliance, à Paris, le 23 Mars 1866.

XII. DEGRÉ.

Charles Pallu de la Barrière, né à Poitiers le 10 Avril 1797, Agrégé de l'Univerſité, Officier d'Académie, Chevalier de la Légion d'honneur, a épouſé, en premières noces, le 5 Novembre 1826, Victoire-Hélène Constantin, &, en ſecondes noces, le 7 Février 1842, Éliſabeth-Zoé Jacques, dit Lapierre. Il eſt décédé le 5 Mai 1872, laiſſant de ſon premier mariage :

1. Léopold-Augustin-Charles Pallu de la Barrière, qui ſuit.
2. Louis-François-Antonin Pallu de la Barrière, né le 13 Décembre 1830, Conſeiller de Préfecture honoraire, Chevalier de la Légion d'honneur.
3. Eugène-Emmanuel-Théophile Pallu de la Barrière, né le 2 Mars 1834, ancien Commandant en chef du corps franco-chinois de Kiang-Sou, à Shangaï (Chine), Chevalier de la Légion d'honneur.
4. Dominique-Eutrope-Marcel Pallu de la Barrière, né le 6 Décembre 1840, Contrôleur principal des Contributions directes.
5. Marie-Berthe-Juliette Pallu de la Barrière, née le 26 Juillet 1837, mariée, le 20 Décembre 1873, à Marc-Antoine-Joſeph de Ravel, ancien Officier ſupérieur de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur.

Du ſecond lit vinrent :

6. Étienne-Charles-Henri Pallu de la Barrière, né le 29 Octobre 1843, Religieux dominicain.
7. Alix-Ernest-Évariste Pallu de la Barrière, né le 30 Novembre 1847.

8. Louise-Marguerite-Marie Pallu de la Barrière, née le 9 Août 1851, mariée, le 18 Avril 1882, à Félix Leulier, Propriétaire.
9. Marie-Delphine-Élisabeth Pallu de la Barrière, née le 11 Octobre 1861.

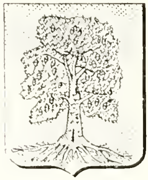
XIII. DEGRÉ.

Léopold-Augustin-Charles Pallu de la Barrière, chef actuel de la famille, né le 19 Août 1828, Capitaine de vaiſſeau, Commandeur de la Légion d'honneur, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie & dépendances, Commandant la diviſion navale. Il a été Aide de camp de l'Amiral Charner, & fut décoré, de cinq Ordres étrangers, pour faits de guerre. Il eſt auteur de la relation officielle de l'*Expédition de Chine*, en 1860, & de l'*Hiſtoire de la campagne de Cochinchine*, qui la ſuivit. Il a épouſé, le 9 Mai 1871, Laurence Favereau.

Preuves : Archives de Poitiers; Archives de l'hôtel de ville de Tours; *Armorial général*, manuſcrit de d'Hozier : Poitou, Touraine & Iſle-de-France; de Courcelles, *Hiſtoire des Pairs*; Actes de l'état civil; titres & papiers de famille.

DE PALYS.

DANS LE COMTAT VENAISSIN, PUIS EN BRETAGNE.



D'Or au Chêne vert (Yeuſe) *arraché de Sinople, englanté d'Or.*

La famille de Palys, d'ancienne nobleſſe, eſt originaire d'Italie. A la ſuite des troubles de Florence, elle vint s'établir vers le milieu du XIVe ſiècle dans le Comtat Venaiſſin. On trouve, dans des notes de famille, la mention de quatre générations depuis 1432.

Antoine Palys, vivant en 1432, eut pour fils :

Claude de Palys, marié à Marie de Saint-Sorlin, & père de :

François de Palys, Chevalier, Seigneur de Guépie, marié en 1503 à Annette de Lary, dont il eut :

Pierre de Palys, Chevalier, Seigneur de Guépie, marié en 1537 à Jeanne de Gareno, dont il eut Jean, qui ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

Noble Jean de Palys, épouſa en 1560 Simonne de Camperousse (*a*). Il était frère de Meſſire Jacques Palys, Prévôt de la collégiale de Saint-Didier, à Avignon, en 1575, qui conſtitua Raymond, ſon neveu, héritier de ſes biens, ainſi qu'il appert d'un acquêt fait en faveur de ce dernier, par la communauté de Sarrians, le 5 Juillet 1596 (*b*), par devant Moiroux, Notaire.

II. DEGRÉ.

Noble Raymond de Palys, Écuyer, citoyen & habitant de la ville d'Avignon (*c*), Capitaine au ſervice du Roi Henri IV en 1593 (*d*), joua un grand rôle dans les guerres de religion de ſon pays, ce qui lui valut l'honneur d'être créé par le Pape Paul V, le 17 Mars 1612, Comte palatin de Saint-Jean-de-Latran, Chevalier de l'Ordre de l'Éperon d'or (*e*). Il épouſa en 1618, par contrat paſſé devant Delandes, Notaire à Avignon, Jeanne des Achards de la Baume, alliée aux plus anciennes

(*a*) Mentionnés dans le contrat de mariage de leur fils Raymond.

(*b*) Expédition en papier (archives de la famille).

(*c*) Acquit du 5 Juillet 1596, Moiroux, Notaire, & achat du bien de Châteauneuf de Gadagne du 22 Février 1603, Trenguier, Notaire (archives de la famille).

(*d*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne.*

(*e*) Copie collationnée.

Maifons de France & d'Italie. Elle était veuve le 1[er] Février 1657, époque à laquelle elle fit fon teftament (*a*) en faveur de fes trois fils :

1. Antoine, qui fuit.
2. Jacques, Capitaine au régiment de Mont-de-Vergne, mort en 1698.
3. Louis.

III. DEGRÉ.

Noble Antoine de Palys, époufa en 1660, par contrat paffé devant Anfoffy, Notaire, Angéline de Foulard (ou Folard), arrière-petite nièce, par fa mère Marguerite de Gay, de faint Elzéar de Sabran, & tante du célèbre Chevalier de Folard. Il eut de cette union :

1. Louis, qui fuit.
2. Jean-Baptiste, Lieutenant au régiment de Provence, tué à la bataille de Steinkerque en 1692.

IV. DEGRÉ.

Noble Louis de Palys, Confeiller de l'hôtel de ville d'Avignon, du rang des Nobles, époufa, le 29 Janvier 1692, Dame Madeleine de Blanc, fille de Meffire Nicolas de Blanc & de Dame Catherine de Robert (*b*), dont il eut :

V. DEGRÉ.

Noble Étienne-Hyacinthe de Palys, baptifé le 1[er] Décembre 1699 (*c*), époufa Dame Antoinette de Choisity, dont il eut :

1. Antoine, Lieutenant au régiment de Navarre, Capitaine au corps royal du génie & Chevalier de Saint-Louis en 1778, mort fans poftérité.
2. Louis, Cornette au régiment Royal-Piémont, mort en 1773.
3. Henri-Dominique-Marie, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Noble Henri-Dominique-Marie de Palys, né le 11 Décembre 1733 (*d*), & mort en 1803 Maréchal de camp, après avoir reçu du Roi Louis XVI une penfion pour fa belle conduite au fiége d'York-Town, & après cinquante-quatre années de fervices militaires & fept campagnes. Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1780, & avait époufé, le 30 Avril 1784, Dame Perrine-Michelle de Maillard, dont il eut :

1. Alexandre-Julien-Marie, qui fuit.
2. Alphonse, Garde de la Porte du Roi Louis XVIII, mort en 1825, fans poftérité.

VII. DEGRÉ.

Alexandre-Julien-Marie, Garde du corps du Roi Louis XVIII, Capitaine d'État-major, Chevalier de la Légion d'honneur en 1860, naquit à Pont-Saint-Efprit (Gard) en Octobre 1797, & mourut le 12 Janvier 1865, à Rennes, où il s'était établi. Il s'était marié, en Bretagne, par contrat du 2 Novembre 1824, paffé

(*a*) Copie de ce teftament dans une tranfaction du 30 Mars 1659 entre fes trois fils.
(*b*) Atteftation de mariage (original aux archives de la famille).
(*c*) Acte de baptême (archives de la famille).
(*d*) Acte de baptême (archives de la famille).

devant Jugan, Notaire à Rennes, à Louife DE LA FOREST D'ARMAILLÉ, fille de Gabriel-Julien-Jacques-Louis DE LA FOREST D'ARMAILLÉ & de Julie DE LA MOTTE DE MONTMURAN, de la Maifon de Dinan. De ce mariage eft iffu :

VIII. DEGRÉ.

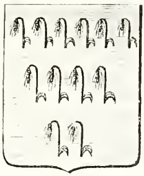
ÉLIE, né le 6 Février 1836, marié, le 6 Mai 1862, à Thérèfe DE GUEHENNEUC DE BOISHUE, fille de Marc-Antoine DE GUEHENNEUC DE BOISHUE & de Eudoxie DE SEMALLÉ. De cette union font iffus :

1. RAIMOND, né le 8 Mai 1869.
2. GABRIELLE-MARIE-ZOÉ, née le 4 Avril 1864.
3. THÉRÈSE-MARIE-GABRIELLE-ÉLIANNE, née le 2 Juin 1865.
4. ÉLIANNE-EUDOXIE-GABRIELLE-MARIE, née le 29 Décembre 1866.
5. ANTOINETTE-GABRIELLE-CLAIRE-MARIE-BERTHE, née le 11 Janvier 1873.
6. LOUISE-GABRIELLE-MARIE-MONIQUE, née le 8 Janvier 1878.

DE PANISSE-PASSIS,

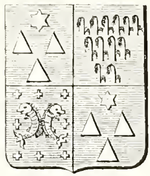
Anciens Seigneurs d'Oizelet, de Mimars, des Vedènes, de Merveilles, &c.; Barons de Montfaucon & de Malijeay; Marquis d'Aubignan.

EN PROVENCE.



ARMES ANCIENNES :

D'Azur à 12 Épis d'Or, poſés 6, 4 & 2.
DEVISE : Quiere qui n'a.



ARMES NOUVELLES :

Écartelé : aux 1er & 4e, d'Azur à 3 Pointes de Diamant ou Figures triangulaires d'Argent, 2 & 1, les pointes en haut, ſurmontées d'une Étoile à ſix rais d'Or, qui eſt MARK; *au 2e,* DE PANISSE; *au 3e, d'Azur à 2 Dauphins adoſſés, acc. de 9 Croiſettes, poſées 3, 3 & 3, le tout d'Or,* qui eſt PASSIS.

La Maiſon de Paniſſe eſt extrêmement ancienne & ſort de la même tige que l'illuſtre Maiſon de Rapondis; elle était établie à Lucques, où elle a exercé les plus éminentes charges de cette République, comme on ſait par une atteſtation que les Nobles de cette République envoyèrent à JEAN de Paniſſe le 4 Juillet 1517.

« Quant aux Paniſſes, dit Noſtradamus (*a*), c'eſt une choſe toute hors de doute « qu'ils ſont venus & ſortis de Lucques, où leurs ancêtres, comme des plus nobles, « opulents & vertueux de la cité, ont été ſouverains Podeſtats ou Gonfaloniers de « juſtice, & ont exercé à leur tour les charges plus éminentes qui ſe confèrent aux « ſeuls nobles, ſéparés du marc des plébéiens; & que les archives, livres & pan- « cartes de cette petite & antique République ſont voir irréprochablement que la « Maiſon de Paniſſe eſt une meſme & de meſme eſtoc & racine (quoy que de noms « différents) que la très-noble Maiſon de Rapondis, qui porte même blaſon, à « ſcavoir : *douze Eſpics ou Rares de Panis d'Or : ſix au premier ordre, quatre au « ſecond & deux au dernier, en pyramide renverſée ſur un écu d'Azur céleſte;* de « ſorte que elle montre encor (*ſic*) pour le jourd'huy de très-amples & très-excellents « privilèges concédés à leurs ancêtres par les ſacrés Empereurs, meſmement par « Charles IV, ſi qu'ils ſont en très-longue poſſeſſion de légitimer illégitimes, créer « Tabellions & Notaires & tels autres avantages que ces choſes requièrent, conte- « nues au privilège impérial, ſigné du ſcel d'or de Charles. »

« L'on ne ſaurait douter, dit Pithon-Curt (*b*), que la Maiſon de Paniſſe ne ſoit la « même que celle de Rapondis, connue dans la République de Lucques par les « charges ſouveraines de Podeſtat & de Gonfalonier qu'elle y a exercées. Cette

(*a*) Noſtradamus, *Hiſtoire de Provence* (Lyon, S. Rigaud, 1614), p. 445.
(*b*) Pithon-Curt, *Nobiliaire du Comtat-Venaiſſin*, t. II, p. 320 & ſuiv.

« Maiſon, ainſi que bien d'autres, échoua dans les projets d'ambition qu'elle forma « pendant les troubles qui partagèrent toute l'Italie en Guelfes & en Gibelins. En « butte à la Maiſon de *Guiniſi*, dont elle fut la rivale, elle fut enfin obligée de lui « céder la poſſeſſion de la ville de Lucques, dont celle-ci ſe rendit enfin maitreſſe « vers la fin du XIVe ſiècle. Au reſte, la Maiſon de Paniſſe ou de Rapondis rendit « de grands ſervices à l'Empereur Charles IV, en reconnaiſſance deſquels ce « Princè lui accorda des privilèges très-étendus vers l'an 1356.

« Jacques de Rapondis, Gonfalonier de Lucques en 1373, eut un fils nommé « Dinus, qui doit avoir place dans cet article par ſa générofité envers un Prince de « la Maiſon royale. En 1396, Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, fils de Phi- « lippe-le-Hardy, Duc de Bourgogne, s'etant rendu ſur les bords du Danube à la « tête de l'armée auxiliaire que le roi Charles VI y avait envoyée au ſecours de « Sigiſmond de Luxembourg, Roi de Hongrie, dont les États étaient menacés par « les Turcs, à peine voulut-il donner à ſes troupes le temps de prendre haleine. « Emporté par ſon courage & par l'ardeur d'acquérir de la gloire, il commença les « opérations militaires. Les Français, enflés par d'heureux commencements, eurent « bientôt lieu de ſe repentir de leur préſomption. Le ſiège de Nicopolis, occupée « par les Turcs, fut d'abord réſolu & preſqu'auſſitôt commencé. Les Infidèles ra- « maſſèrent tout ce qu'ils avaient de forces & ſe mirent en devoir de faire lever le « ſiège. Chacun fit de ſon côté ce qu'il put, & les efforts mutuels des deux armées « ennemies engagèrent la funeſte bataille que les Turcs gagnèrent devant Nicopolis « ſur les Français & les Hongrois, dont le plus grand nombre fut taillé en pièces & « fait priſonnier, le 28e jour de Septembre de l'année 1396. Le Comte de Nevers y « fut fait priſonnier, & le Sultan Bajazet, également fier du gain de la bataille & de « la priſe d'un Prince de la Maiſon de France, ne voulut entendre à ſa liberté que « moyennant une rançon de *deux cent mille écus d'or*. Quelqu'exorbitante que « fût cette ſomme, il ſe trouva un ſimple particulier aſſez riche & aſſez généreux « pour la payer : ce fut Dinus de Rapondis, dont le père avait été Gonfalonier de « Lucques, comme je l'ai remarqué ci-devant. Les Bourguignons, touchés de cette « action, firent dreſſer une ſtatue de marbre à l'honneur de Dinus de Rapondis, qui « fut placée dans la Sainte-Chapelle de Dijon, pour en conſerver la mémoire à la « poſtérité.

« L'atteſtation de ce trait d'hiſtoire, dont nos Annales & les Regiſtres publics de la « ville de Lucques font foi, fut expédiée, le 4 Juillet 1517, à la réquiſition de Jean « de Paniſſe, Baron de Malijeay, en la principauté d'Orange, par le Magiſtrat de la « République de Lucques. On y trouvera la preuve de la Nobleſſe & de l'an- « cienneté de la Maiſon de Paniſſe, ainſi que ſon identité avec la Maiſon de « *Rapondi*.

« *Rapondiorum familiam licet, tùm ex antiquiſſimo ſigno, tùm ex inſignibus, « tùm ex aliis vetaſtam ſanè ac Nobilibus illuſtrem viris, originem in tanta rerum « antiquitate ignorare me non pudet confiteri. Hanc eandem eſſe &* Panissiorum « *familiam eſt cenſendum, quæ ob Gibellinorum & Guelphorum rabiem Lucâ ejecta « eſt &* Comitatum Venaïssinum, Avenionemque translata... *viget adhuc, tam « certum credimus quam quod certiſſimum. Cœterùm, anno* 1392, *Rapondii cum « Guiniſiis, licet iniquo Marte, decertantes, & ob id de Civitate pulſi, inter cœteros « ejuſdem agnationis Dinum commemorandum cenſemus, quippe-qui opulentiſſi- « mus negociator, cum Alexandriæ, Bizantii, Rhodo & Cypro, aliiſque Orientis « Emporiis maximi apud omnes nominis eſſet, is ſolus fuit qui ad redimendum « Burgundiæ Ducis filium, Bajazettis Turcarum Regis Nicopoli captivum, bis « centena aureorum millia ſolvenda tranſigeret... quamobrem, marmoream ſta-*

« *tuam mirâ arte laboratam in ſacello delubri Divionis, Burgundiorum Reſpu-*
« *blica & Principi & Dino gratificata, ponendam curavit.* »

PREMIER DEGRÉ.

Jacques de Paniſſe (*de Paniſſia* ou *Panicia*), Chevalier, ainſi qualifié dans un acte qu'il paſſa à Avignon en 1443, fut le premier qui vint s'établir à Avignon. Il ſe maria dans cette ville, vers l'an 1440, avec une fille d'Agulſe de Pazzi, de la grande & illuſtre famille des Pazzi, de Florence, dont il eut :

1. Dominique de Paniſſe, qui ſuit.
2. Agricole de Paniſſe, Évêque d'Apt le 8 Juillet 1482, après la mort de Jean d'Ortigue; prêta ſerment de fidélité la même année à René d'Anjou, roi de Sicile & de Jéruſalem, Comte de Provence. Il fut Primecier de l'Univerſité d'Avignon en 1488 & conſacra en 1489 la chapelle que ſon frère avait fait bâtir, ſous l'invocation de Saint-Antoine, dans le cloître des FF. Prêcheurs d'Avignon. Il mourut en 1490 ſuivant une procuration donnée par ſon frère, le 5 Février de cette année, à Nicolas des Rollands, pour recueillir ſa ſucceſſion.

II. DEGRÉ.

Dominique de Paniſſe, Conſeiller de l'Hôtel de ville d'Avignon de la première claſſe en 1493, fut pourvu d'une charge de Maître d'hôtel ordinaire du Roi Louis XII, par Lettres données à Montreuil-Bellay le 29 Décembre 1498, & mourut le 31 Juillet de l'an 1504, âgé de 61 ans, après avoir fait ſon teſtament, devant Jean de Garrets, Notaire d'Avignon, par lequel il inſtitue Jean de Paniſſe, ſon fils, ſon héritier, & ordonne qu'on l'enterre dans la chapelle de Saint-Antoine, qu'il avait fondée & dans laquelle on lit les inſcriptions ſuivantes : « *Hanc capellam cum* « *ſacriſtia fecit fieri nobilis Dominicus de Panicia, Avenionenſis Civis, pro ſe &* « *hæredibus ſuis. Eamque conſecravit reverendus in Chriſto Pater Dominus Agri-* « *colus de Panicia ejus germanus, Epiſcopus Aptenſis, in honorem ſancti Antonii* « *de Padua, ubi locum ſepulturæ cauſa, ſibi poſteriſque collocavit, anno Do-* « *mini M CCCC LXXXIX, ultimâ Martii.* » Et plus bas, à droite en entrant : « *Hic jacet nobilis Dominicus de Panicia, Avenionenſis Civis, qui obiit ultimâ* « *Julii* 1504, *ſuæ ætatis LXI.* »

III. DEGRÉ.

Jean de Paniſſe, Baron de Malijeay en la principauté d'Orange, Coſeigneur de Védènes au Comtat-Venaiſſin, Viguier perpétuel d'Avignon « pour ſon mérite ſingulier & pour ſa reſpectable authorité, comme iſſu de majeurs très-nobles » (*a*), Gouverneur de la principauté d'Orange pour le Prince René de Châlon; fut marié avec Aliſette de Pazzis, fille de Pierre, ſeigneurs d'Aubignan & de Lauriol, & d'Iſabelle de Peruzzis, dont il eut :

1. Guillaume de Paniſſe, auteur des Barons de Montfaucon & de Malijeay, qui ſuit.
2. Joseph de Paniſſe, Protonotaire apoſtolique & Prévôt de l'égliſe cathédrale de Cavaillon, tranſigea avec ſes frères devant Gautier, Notaire d'Avignon,

(*a*) Noſtradamus, *Hiſtoire & chronique de Provence*, p. 445.

le 2 Décembre 1544, ſur l'héritage paternel. Il eſt dit dans l'*Hiſtoire italienne du Venaiſſin & d'Avignon*, qu'il commandait le Clergé de cette ville lorſque la néceſſité l'obligeait de ſecourir ſa patrie contre les Calviniſtes. Et, en effet, il fit l'arrière-garde & fut chargé, le 30 Août 1562, de faciliter le retour des Avignonais dans leur ville, après la défaite des Huguenots devant le château de Sorgues.

3. Dominique, mort ſans poſtérité.
4. Pierre, qui forma la branche *dite* de Courthezon, rapportée ci-après.
5. Thomas, qui fut la tige des Marquis d'Aubignan, dont la poſtérité ſera rapportée après celles de ſes frères.
6. Claude, auteur des Seigneurs de Merveilles, rapportés plus loin.
7. Jean-François de Paniſſe, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, Grand Prieur de Saint-Gilles. Ses preuves furent faites, le 10 Octobre 1528, par Pierre de Pontevez & Pons de Villeneuve, Chevaliers du même ordre, & dreſſées par Alexandre Fabry, Notaire d'Avignon.

   « Jean de la Caſſière, Grand-Maître de Malthe, étant mort, le Pape « Grégoire XIII, pour ne pas gêner l'élection, ne voulut point qu'elle ſe fît à « Rome, mais à Malthe (1582), nommant cependant trois ſujets français « pour remplir cette dignité, parce que le Roy Henri III s'étoit plaint de la « dépoſition du Grand-Maître de la Caſſière, à la honte du nom françois. « Les prépoſés par le Pape furent : Jean-François *de Paniſſe*, Grand-Prieur « de Saint-Gilles, François de Moretton, Bailli de Manoſque, & Hugues de « Loubens de Verdale. Le Pape penchoit beaucoup pour *Paniſſe*, non-« ſeulement parce qu'il étoit pacifique & pieux, mais encore parce qu'il « étoit Avignonois, agréable au Roy Henri III & ſuſpect aux Miniſtres du « Roy d'Eſpagne. Mais pour tenir la choſe plus ſecrète, le Pape dona (*ſic*) « un Bref par lequel il déclaroit l'élection nulle ſi elle ne tomboit ſur un des « trois, & entendoit que *Paniſſe* fût élu, même du jour de la datte de ce « Bref. *Paniſſe* s'étant tenu tranquille & Verdale ayant ſçu le miſtère, ne « manqua pas d'en profiter. Il ſe prévalut de la modeſtie de l'un & de « l'abſence de l'autre (Moretton), & fit tant par ſes menées qu'il fut enfin « élu Grand-Maître (a). »

8. Hélène, mariée, par contrat du 14 Mai 1520, à Charles de Budos, Baron dudit lieu & de Portes, & eut en dot 5,250 livres tournois, y compris un legs à elle fait par ſon ayeul.

IV. DEGRÉ.

Guillaume de Paniſſe, Chevalier de Saint-Michel, Baron de Malijeay, Seigneur d'Oiſelet & des Mimars, Coſeigneur de Védènes, Capitaine d'une compagnie de gens de pied, ſe diſtingua au ſiège de Siſteron. Il fut marié deux fois : 1° le 22 Novembre 1527, avec Jeanne de Montfaucon, fille de Jean, Baron de Montfaucon & de Colias, Vicomte de Pézenas, Gouverneur de Meaux, Blois & Taraſcon, Sénéchal de Beaucaire & de Nimes, & d'Antoinette Lescuier de Moline; 2° avec Lucrèce des Alrics, fille d'Aſtorg, Coſeigneur de Rouſſet, & de Françoiſe Diès, Dame du Pègue. Il fit ſon teſtament à Roquemaure, en Languedoc, où il réſidait, le 7 Septembre 1605, devant Pons de Loulle, Notaire d'Orange.

Il eut du premier mariage :

(a) Fantoni, *Hiſtoire italienne du Venaiſſin & d'Avignon*, t. I, p. 437.

1. GABRIEL de Paniſſe, tué dans l'armée catholique, au combat de Saint-Gilles, en 1562.
2. FRANÇOIS de Paniſſe, qui ſuit.
3. JOSEPH de Paniſſe, reçu Chevalier de Malte en 1574.
4. VICTOIRE, mariée, avant 1561, à François DE RAIMOND DE MOURMOIRON.
5. ANTOINETTE, mariée, en 1573, à Hercule DE L'ÉPINE, Seigneur d'Aulan, &c. On croit que c'eſt elle qui avait épouſé, en premières noces, par contrat du 3 juillet 1566, Giraud DE PRACOMTAL, fils de Jacques DE PRACOMTAL & de Jeanne DE VAESC (*a*).

Du ſecond mariage ſont iſſus :

1. JEAN-FRANÇOIS de Paniſſe, Baron de Montfaucon & d'Oiſelet, épouſa Antoinette D'URRE, fille de François, Seigneur de Molans, & de Claudine DE POISIEU. De ce mariage vinrent :
   I. GUILLAUME de Paniſſe, II[e] du nom, Baron de Monfaucon & d'Oiſelet, Chevalier de l'Ordre du Roi, fut vraiſemblablement père de PIERRE-FRANÇOIS de Paniſſe, Baron de Malijeay, qui fut marié vers 1640 avec Françoiſe DES SEGUINS, fille de Gabriel-Marie, Seigneur de Vaſſieux, Avocat général de la légation d'Avignon, & d'Éliſabeth GIN, & qui ne laiſſa pas de poſtérité.
   II. JOSEPH de Paniſſe, reçu Chevalier de Malte en 1618, mort Commandeur de Douzens, au grand Prieuré de Toulouſe, après 1667.
2. MARGUERITE de Paniſſe, mariée, le 22 Novembre 1612, avec Jacques DE L'ÉPINE, Seigneur du Pouët.

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Paniſſe, Baron de Montfaucon, Oiſelet & Malijeay, légataire de ſon père, épouſa : 1° en 1605, Anne DE DAMIANS, fille d'Alexandre, Seigneur du Vernègues, & de Françoiſe DE CAMBIS; 2° le 1[er] Janvier 1640, Blanche DE BRUNELLIS, fille d'Allemand, Seigneur de la Chaux, & de Jeanne FAURE DE BOLOGNE. Il fit ſon teſtament, reçu par Perrotet, Notaire, le 23 Décembre 1606, & laiſſa de ſon premier mariage, entre autres enfants :

VI. DEGRÉ.

PIERRE-FRANÇOIS de Paniſſe, Baron de Montfaucon, Oiſelet & Malijeay, marié en 1628 avec Marguerite DE MELET, dont il eut :

1. DOMINIQUE de Paniſſe, qui ſuit.
2. GEORGES de Paniſſe, né en 1632, mort ſans poſtérité.
3. JEANNE-FRANÇOISE de Paniſſe, mariée en 1664 à Jean GRILLET D'ALBERT, Seigneur de Caſſillac, à Carpentras.

VII. DEGRÉ.

DOMINIQUE de Paniſſe, Baron de Montfaucon, de Malijeay & de Montfort, né en 1630, épouſa, le 27 Avril 1677, Marie DE CALVIÈRE, fille de Charles, Lieutenant criminel en la ſénéchauſſée de Beaucaire, & de Gabrielle DE FONTFROIDE, dont il n'eut pas d'enfants.

(*a*) D'Hozier, *Armorial général*, Reg. III, p. 927.

BRANCHE DITE DE COURTHEZON.

[Éteinte.]

IV. DEGRÉ.

Pierre de Paniffe, quatrième fils de Jean, Baron de Malijeay, & d'Alifette de Pazzis, fut Premier Préfident de la Cour des Aides de Montpellier, par provifions en date de Saint-Prix, le 10 Octobre 1540. Le Roi Henri II le nomma, par brevet du 24 Août 1556, Garde des fceaux & Chef de la juftice en Corfe, lors de l'union de cette île à la Couronne de France. Il fut marié, par contrat du 10 Juillet 1550, à Yolande Pérez, fille de Marc Pérez, Efpagnol d'origine, & de Jeanne de Martinis. Il tefta le 23 Août 1579, & mourut en 1585. Ses enfants furent :

1. Jean de Paniffe, IIe du nom, reçu Chevalier de Malte en 1570. Après avoir quitté l'ordre de Saint-Jean-de-Jérufalem, il époufa Angélique-Françoife de Fortia, célèbre par fa beauté & fille de François, Chevalier de l'Ordre du Pape, & de Gabrielle de Tertulle-Bagnols. Il fut tué dans un combat le 16 Octobre 1590, laiffant de fon mariage :
   Henri de Paniffe, furnommé *de Tertulle*, à caufe de fon aïeule maternelle, époufa en 1611 Blanche de Seytres, fille de Gafpard, Seigneur de Caumont, & de Suzanne Obrecht, dont il n'eut point d'enfants. Il tefta, le 19 Octobre 1615, en faveur de Madeleine de Paniffe-Merveilles, fa coufine, femme de Pierre de Guilhens (*voy*. ci-après, p. 8).
2. Pierre de Paniffe, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Pierre de Paniffe, Chevalier de Saint-Maurice & Saint-Lazare de Savoie, époufa Marie de Fortia, fille de Charles de Fortia, Seigneur de Cuirol, & de Jeanne de la Salle. De ce mariage vinrent :

1. Jean-François de Paniffe, qui fuit.
2. Octave de Paniffe, Chevalier de Malte en 1613.
3. Autre Jean-François de Paniffe, Chevalier de Malte en 1618.
4. Madeleine de Paniffe, mariée, le 9 Novembre 1621, à Jean-François d'Urre, de la branche de Carpentras.

VI. DEGRÉ.

Jean-François de Paniffe, marié avec Anne d'Urre, tefta le 19 Juin 1655. Il eut deux fils :

1. Charles de Paniffe mort fans poftérité.
2. Jean-François de Paniffe, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Jean-François de Paniffe tefta le 11 Juin 1675. De fon mariage avec Claire d'Elbène, il n'eut qu'une fille :

Jeanne de Paniffe, morte fans alliance peu après 1681.

BRANCHE DES MARQUIS D'AUBIGNAN.

[Éteinte.]

IV. DEGRÉ.

Thomas de Paniffe, tige des Marquis d'Aubignan, furnommé *de Pazzis*, ainfi que fa poftérité, à caufe d'Alifette de Pazzis, fa mère, du nom de laquelle il hérita. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi & deux fois Syndic de la Nobleffe du Comtat-Venaiffin, en 1584 & 1595.

V. DEGRÉ.

Joseph de Paniffe-Pazzis, Seigneur d'Aubignan & de Loriol, époufa, par contrat paffé devant Pagan & Garagon, Notaires de Saint-Donat, en Royans, le 23 Décembre 1581, Élizabeth de Hostun, fille de Jean IV de Hostun & de Claudine de Grammont de Vachères.

VI. DEGRÉ.

Dominique de Paniffe-Pazzis, Seigneur d'Aubignan, Loriol, Meiras, &c., Capitaine de cavalerie au régiment de Souvré, époufa, par contrat paffé devant André Brémond, Notaire d'Apt, en Provence, le 8 Février 1607, Catherine de Pontevès, fille de Pompée de Pontevès, Marquis de Buous, & de Marguerite de la Baume-Suze. De ce mariage :

1. Claude de Paniffe, qui fuit.
2. N... de Paniffe, mort fans poftérité.
3. Gabrielle de Paniffe, mariée en 1636 à Efprit-François de Séguins.

VII. DEGRÉ.

Claude de Paniffe-Pazzis, Marquis d'Aubignan par Bulles du Pape Alexandre VII, Seigneur de Loriol, Meiras, &c., Syndic de la Nobleffe du Comtat-Venaiffin en 1666, avait époufé en 1641 Jeanne de Tertulle, dont il n'eut point d'enfants. A fa mort, les defcendants de Gabrielle de Paniffe, fa fœur, fuccédèrent aux biens, noms & armes de cette branche.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MERVEILLES.

IV. DEGRÉ.

Claude de Paniffe, fixième fils de Jean de Paniffe, Baron de Malijeay, & d'Alifette de Pazzis, Dame d'Aubignan, fut reçu Confeiller du Roi au Parlement de Provence en 1543. Il époufa en 1549 Françoife de Coucils, Dame de Merveilles-lès-Martigues, fille de Nicolas, Seigneur de Merveilles & de l'Ile, & de Madeleine de Rouvillasc, d'où :

1. François de Paniffe, qui fuit.

2. Charles de Paniſſe, Chevalier de Malte en 1582, Commandeur de Gap.
3. Anne, mariée en 1568 à Melchior de Tributiis, Seigneur de Sainte-Marguerite.
4. Madeleine, mariée en 1582 à Pierre de Guilhens, Seigneur du Caſtellet.

V. DEGRÉ.

François de Paniſſe, Seigneur de Merveilles, du chef de ſa mère, épouſa en 1585 Catherine de Chateauneuf, fille de Laurent, Seigneur de Molèges, & de Françoiſe Emenjaud de Barras, de la ville d'Arles. Il habita Salon, où il était Conſeiller de premier rang en 1601 & Capitaine en 1602. De ſon mariage naquirent :

1. Charles de Paniſſe, marié, par contrat du 15 Mars 1612 (Garnier, Notaire à Salon), à Françoiſe d'Astres, fille d'Annibal d'Astres, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Briançon, & de Jeanne de Rascas, de la ville de Salon; il mourut ſans poſtérité le 18 Mai 1640.
2. Pierre de Paniſſe, qui ſuit.
3. Anne de Paniſſe, Abbeſſe de Saint-Laurent d'Avignon en 1658.

VI. DEGRÉ.

Pierre de Paniſſe, Seigneur de Merveilles, épouſa, le 11 Octobre 1625, Perrette de Pomard, fille de Louis, IIIe du nom, & de Richarde de Galiens de Védènes. Il eut :

1. Charles, qui ſuit.
2. Françoise de Paniſſe, mariée, le 9 Mai 1641, à Marc-Antoine de Mark-Tripoli, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon.

VII. DEGRÉ.

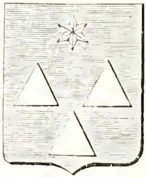
Charles de Paniſſe, qui prit le nom *de Pazzis* ou *Paſſis*, du chef de ſa triſaïeule, Alisette de Pazzis, épouſa, le 9 Septembre 1660, Claire de la Font, fille de Noble Antoine de la Font & de Florimonde de la Grange. Il n'en eut point d'enfants, & mourut en 1720, inſtituant pour ſes héritiers les MM. de Mark-Tripoli, ſes neveux, deſcendants de Françoise de Paniſſe, ſa ſœur, en renouvelant l'obligation de porter ſon nom & ſes armes (*a*).

(*a*) Voir ci-après l'article de la famille de Mark. C'eſt à tort que l'auteur du *Nobiliaire du Comtat-Venaiſſin* dit Françoiſe de Paniſſe tante de Charles de Paniſſe, dont elle était la ſœur. Son teſtament ne laiſſe aucun doute à cet égard.

DE MARC, MARCH OU MARK (*a*),

Anciens Seigneurs de Châteauneuf, Canaux & Cournillon, Lamanon, Villeneuve, Loubet, Gandelet, Bauvezet, &c.; Barons de Cipières & Cauſſols; Marquis de la Garde-lès-Graſſe.

EN PROVENCE.



D'azur à trois Pointes de Diamant ou Figures triangulaires d'Argent, 2 & 1, les pointes en haut, ſurmontées d'une Étoile à ſix rais d'Or.

La famille de Mark eſt une des plus anciennes de Salon. On la croit originaire d'Italie, d'où elle ſerait venue s'établir en Provence, ainſi que beaucoup d'autres familles italiennes, au commencement du XIII[e] ſiècle. Dans la première moitié de ce ſiècle, Guillaume de Mark était Notaire archiépiſcopal; profeſſion que les Nobles, dans ce temps-là, ne tenaient pas à déshonneur d'exercer publiquement (*b*). Ses minutes ayant été brûlées par un parti d'Arléſiens, cet acte de deſtruction fut atteſté par une enquête du 3 Décembre 1275, faite au nom de Monſeigneur Bernard de Languiſſol, Archevêque d'Arles.

PREMIER DEGRÉ.

Georges de Mark, un des deſcendants de Guillaume (*c*), occupait la charge de Procureur fiſcal en 1472, ſous le Roi René. Il avait épouſé, le 4 Avril 1440 (Salomonis, Notaire royal à Salon), Douce d'Isnard (*d*), & eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Pierre de Mark, Ecuyer (*e*), marié, le 22 Avril 1469, à Jeannette de Pons de Granis. Il était en 1490 Conſeiller pour l'Archevêque d'Arles à l'Hôtel de ville de Salon (*f*), & fonda, par ſon teſtament du 12 Octobre 1501, une chapelle dans l'égliſe collégiale de Saint-Laurent, ſous l'invocation de Saint-Pierre. Il avait teſté une première fois le 16 Mars 1498. En 1505, il était Tréſorier honoraire de l'Hôtel de ville (*g*).

(a) *Chroniques ſalonaiſes*. Extrait du chapitre intitulé *Nobiliaire de la ville de Salon.*

(*b*) Céſar Noſtradamus, *Hiſtoire de Provence*, p. 404. — Il dit encore (p. 554) que le Grand Sénéchal de Carraciol était petit-fils de Charles, dit *le Tors*, lequel eut l'office de Notaire, qui de ce temps était ſeulement exercé par les nobles.

(*c*) Cette lacune de deux ſiècles provient de la deſtruction des archives de la ville de Salon, antérieurement au XVI[e] ſiècle, ſauf quelques rares pièces.

(*d*) Barcilon de Mauvans, Critique du Nobiliaire de Provence (manuſcrit).

(*e*) Ainſi qualifié dans des Lettres de reſciſion données à Palamède de Marck par Henri II le 16 Décembre 1551.

(*f*) (*g*) Archives de Salon. Livre blanc, fol. 252 & 353.

De fon mariage il eut :

1. Louis, qui fuit.
2. Guillaume de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, auteur de la branche de ce nom, marié à Briande de Guast de Vénasque; tefta le 18 Juillet 1521, & eut pour enfants :
   I. Palamède de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, né en 1517, Premier Conful de la ville de Salon en 1546, 1553, 1561, 1571 & 1583, fut choifi par le médecin aftrophile Michel de Noftradamus pour l'un de fes exécuteurs teftamentaires & *gaigiers*. Il avait époufé Jeanne de Rosset, Dame d'Aurons, & eut pour enfants :
      1. Claude de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, marié à Louife de Gérente, fille de Balthazar, Seigneur de Sénas, Baron de Gérente, dont il eut trois fils :
         i. Antoine de Mark, tué dans la guerre d'Italie en 1630, étant Major au régiment de Piles.
         ii. Charles de Mark, reçu Chevalier de Malte en 1602, mort fans poftérité mafculine.
         iii. Frédéric de Mark, qui alla demeurer avec fon fils à Rome, où fa defcendance s'eft éteinte.
      2. Scipion de Mark, mort fans alliance.
      3. Balthazar de Mark, Capitaine de la ville de Salon en 1597 & Premier Conful en 1600 & 1608, mort fans poftérité mafculine. Il reçut, le 19 Novembre 1600, la Reine Marie de Médicis à fon entrée à Salon.

   II & III. Anne & Marande de Mark.

III. DEGRÉ.

Louis de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf-les-Mouftiers, voulant affurer à tout jamais à fa famille le rang diftingué qu'elle avait occupé jufque-là parmi les premières du pays, obtint, conjointement avec fon frère Guillaume, en Septembre 1510, des Lettres de nobleffe du Roi Louis XII, &, au mois de Juillet 1515, des Lettres de confirmation (*a*). Ils achetèrent en 1519 la terre de Châteauneuf-les-Mouftiers, dont ils firent hommage en 1521 au Roi François Ier. Louis de Mark fut Conful de la ville de Salon en 1538 & 1539. Il avait époufé en 1505 Antoinette de Guast de Venasque, fille de Noble Louis de Guast, Seigneur de Saint-Savournin, Maréchal des logis de la maifon du Roi René, par brevet du 10 Avril 1479, & de Jeanne de Raymond, mariée le 10 Avril 1467. Il tefta le 21 Juillet 1521 (Teiflier, Notaire royal à Salon), & décéda le 4 Octobre 1545. Il eut pour enfants :

1. Antoine de Mark, qui fuit.
2. Bertrand de Mark, mort fans alliance en 1549.
3. Marie-Madeleine de Mark, mariée, le 2 Janvier 1528, à Guillaume de Crapponne (Viguery, Notaire royal à Salon). Elle fut mère du célèbre Ingénieur Adam de Crapponne.
4. Marguerite de Mark, mariée en 1537 à Jean de Suffren. Elle fut mère de Jean de Suffren, qui entra dans la Compagnie de Jéfus & y devint un prédicateur célèbre; il était Confeffeur de la Reine Marie de Médicis.
5. Madeleine de Mark, mariée, le 7 Mars 1523, à Jean d'Isnard (Viguery, Notaire royal à Salon).

(*a*) Original en parchemin aux archives de la famille.

IV. DEGRÉ.

ANTOINE de Mark, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Cornillon, marié, le 27 Octobre 1560 (Alphantis, Notaire royal à Marſeille), à Honorade DE VINTIMILLE, des Comtes de Marſeille, nièce du Comte de Tende, Gouverneur de Provence, & fille de Melchior DE VINTIMILLE, Seigneur du Reveſt, & de Dame Marguerite DE SIMIANE. « Antoine de Mark, dit Noſtradamus, dans ſon *Hiſtoire « de Provence*, un des plus braves de ſon temps, mérite d'être comparé aux plus « grands hommes. » Il fut pourvu pour la nation françaiſe du Conſulat de la ville de Tripoli, en Syrie, par Lettres patentes du Roi François Ier du 10 Avril 1540 (*a*). Depuis ce temps-là, il fut ſurnommé *de Tripoli*, & ſes deſcendants ont été appelés du même nom pour les diſtinguer de l'autre branche, ſurnommée *de Châteauneuf*. Le Roi Henri II, par Lettres du 4 Novembre 1552, lui donna le commandement d'une de ſes galères pour chaſſer de nos côtes les pirates qui les infeſtaient. Aux guerres civiles qui commencèrent l'an 1560, il eut commiſſion de lever deux compagnies, l'une de deux cent-cinquante hommes, l'autre de trois cents (*b*). Il fut Capitaine de la ville de Salon en 1545, & remplit un rôle important dans les guerres civiles ſous Charles IX. Le Comte de Tende, qui lui avait fait épouſer ſa propre nièce, le chargea, en 1560, de rétablir l'ordre à Salon, où les catholiques, ſous le nom de *Cabans*, harcelaient les gens ſuſpectés de luthérianiſme. En 1562, il l'envoya à Aix pour y exercer le commandement militaire avec cinq cents hommes ſous ſes ordres. Il teſta le 27 Septembre 1566, & mourut à Montpellier en Septembre 1567. Il eut de ſon mariage :

1. CLAUDE, qui ſuit.
2. CÉSAR, mort ſans poſtérité.
3. DANIEL, mort ſans alliance.

Il eut auſſi un fils naturel, SCIPION de Mark, aſſaſſiné en Juillet 1582.

V. DEGRÉ.

CLAUDE de Mark-Tripoli, Ecuyer, Seigneur de Châteauneuf & Canaux, marié, le 24 Août 1595 (Flamenc, Notaire royal à Salon), à Honorade DE ROUX-BEAUVEZET, fille de Jean DE ROUX, Seigneur de Lamanon & Beauvezet, & de Dame Anthèrone DE ROUX. Il fut Capitaine de la ville de Salon en 1585 & Premier Conſul en 1595. Il mit ſur pied en 1588 une compagnie de deux cents hommes qu'il commanda. Il ſervit avec beaucoup de diſtinction (*c*), & teſta le 19 Avril 1613. De ſon mariage naquirent :

1. MARC-ANTOINE de Mark-Tripoli, qui ſuit.
2. CÉSAR, mort ſans alliance le 22 Juillet 1691.
3. LUCRÈCE, mariée, le 26 Mai 1616, à Balthazar DE ROUX, fils de François DE ROUX & de Charlotte DE FORLIVIO.
4. ISABEAU, mariée à Laurent DE SUFFREN, fils de Palamède DE SUFFREN & de Marguerite DE GEORGES D'OLLIÈRES.

VI. DEGRÉ.

MARC-ANTOINE de Mark-Tripoli, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon, confirmé dans ſa nobleſſe par jugement des Commiſſaires royaux délé-

(*a*) Original en parchemin aux archives de la famille.
(*b*) (*c*) L'Abbé Robert de Briançon, *l'État de la Provence*, t. II, art. *Mark*.

gués pour la vérification des titres de nobleſſe, du 12 Mars 1667, a épouſé, le 9 Mai 1641 (Pierre Bernard, Notaire royal à Salon), Françoiſe DE PANISSE, fille de Noble Pierre DE PANISSE, Seigneur de Merveilles, & de Perrette DE POMARD, celle-ci fille de Louis III DE POMARD & de Richarde DE GALIENS DE VÉDÈNES. Il teſta le 9 Décembre 1671. De ſon mariage naquirent :

1. FRANÇOIS de Mark-Tripoli, qui ſuit.
2. CÉSAR, Docteur en théologie en 1669.
3. CHARLES, mort ſans poſtérité.
4. LAURENT, Religieux de l'ordre des FF. Minimes.
5 & 6. MARC-ANTOINE & ANTOINE, morts ſans poſtérité.
7. CASSANDRE, Supérieure des Urſulines de Salon.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Mark-Tripoli de Paniſſe, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, Canaux & Lamanon, marié, le 15 Mars 1679 (Daniel, Notaire royal à Aix), à Thérèſe DE CHABERT, fille de Noble Jean DE CHABERT & de Dame Gabrielle D'ANDRÉ. Il fut Premier Conſul de Salon en 1695. De ſon mariage naquirent :

1. CÉSAR, qui ſuit.
2. JEAN-BAPTISTE, mort ſans alliance.
3. FRANÇOISE, Religieuſe Urſuline.

VIII. DEGRÉ.

CÉSAR de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, né le 6 Octobre 1687, Coſeigneur de Lamanon & de Châteauneuf, nommé Conſeiller du Roi au Parlement de Provence en 1710, fut inſtitué en 1720 héritier des biens & titres de CHARLES de Paniſſe, ſon oncle, lequel lui impoſa, par ſon teſtament, reçu le 7 Août 1717 par Avignon, Notaire royal à Taraſcon, l'obligation de porter ſon nom & ſes armes. Il teſta le 2 Septembre 1745. Il avait épouſé, le 22 Mars 1708 (Claude Guyon, Notaire royal à Aix), Madeleine DE BALLON, fille de Noble Joſeph DE BALLON, Seigneur de Saint-Julien & de la Penne, & de Dame Thérèſe D'ANDRÉ. De ce mariage naquirent :

1. JOSEPH-CHARLES, qui ſuit.
2. PIERRE-LÉON, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Provence, mort ſans poſtérité.
3. JACQUES-FRANÇOIS, Chanoine de Notre-Dame de Paris.
4. CÉSAR, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Provence, mort ſans poſtérité.
5. JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN, Capitaine au régiment du Dauphin, Chevalier de Saint-Louis (1759), mort de ſes bleſſures à la bataille de Minden, le 11 Août 1759.

IX. DEGRÉ.

JOSEPH-CHARLES de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, Marquis de la Garde-lès-Graſſe par Lettres patentes d'érection de marquiſat du 15 Février 1743 (*a*), Baron de Cipières, Cauſſols & la Garde-lès-Toulon, Seigneur de Villeneuve, Loubet, Gandelet, Carqueirane, Lamanon, Beauvezet & autres lieux, Conſeiller au Parlement de Provence (*b*), élu deux fois Syndic de la Nobleſſe. Il épouſa : 1° le 16 Fé-

(*a*) Original aux archives de la famille. Voir le texte de ces Lettres à la ſuite de cette notice.

(*b*) Procès-verbal des Syndics de la Nobleſſe de Provence pour l'admiſſion aux Aſſemblées des trois états, du 12 Décembre 1787. Original aux archives de la famille.

vrier 1733, Françoiſe DE CORIOLIS D'ESPINOUSE, fille de Pierre DE CORIOLIS & de Félicité DE VINTIMILLE; morte ſans enfants; 2° le 11 Février 1737 (Louis, Notaire royal à Marſeille), Éliſabeth DE VINTIMILLE, des Comtes de Marſeille, fille de Joſeph-Hubert, Comte DE VINTIMILLE, Seigneur de Saiſſons, Figanières, Vidauban & autres lieux, & de Dame Marthe DE FORTIA DE PILLES. Il teſta le 26 Juillet 1787. De ſon mariage naquirent :

1. HENRI, qui ſuit.
2. GASPARD-FRANÇOIS, Chevalier de Malte, puis Officier des mouſquetaires du Roi; mort en 1758, ſans poſtérité.
3. JEANNE-LOUISE-ÉLISABETH, mariée, le 19 Août 1760, à Sauveur-Gaſpard DE GRIMALDI, des Princes de Monaco, Marquis de Cagnes, &c., &c.

X. DEGRÉ.

HENRI de Mark-Tripoli de Paniſſe-Paſſis, Marquis de la Garde, Baron de Cipières & Cauſſols, Seigneur de Villeneuve, Loubet, Gandelet, Lamanon, Beauvezet, &c., &c., Premier Lieutenant des gendarmes de la Maiſon du Roi, Meſtre de camp de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, né le 1er Juin 1739, marié, le 20 Mars 1764 (Boyer, Notaire à Aix), à Jeanne-Charlotte D'ALBERTAS, fille de Jean-Baptiſte, Marquis D'ALBERTAS, Premier Préſident du Parlement de Provence, & de Louiſe DE MONTULLÉ. Il teſta le 20 Décembre 1814, & eſt mort le 10 Mai 1826. De ſon mariage naquirent :

1. ALEXANDRE-JEAN-BAPTISTE, Marquis de Paniſſe-Paſſis, Officier aux carabiniers du Roi Louis XVI, Chevalier de Malte & de Saint-Louis, né à Aix le 3 Juin 1766. Mort ſans poſtérité, à Lamanon, le 13 Août 1858.
2. PIERRE-LÉON, qui ſuit.
3. AUGUSTE-JEAN-BAPTISTE, *dit* le Chevalier de Paniſſe, Lieutenant-Colonel des dragons de la garde-royale, Chevalier de Malte, de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, né le 18 Juin 1779, mort ſans poſtérité le 31 Décembre 1835.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-LÉON de Mark-Tripoli, Comte de Paniſſe-Paſſis, Maréchal de camp par brevet du 11 Janvier 1816, Chevalier de Malte, de Saint-Louis & des Saints-Maurice-&-Lazare, Pair de France du Roi Charles X, né le 19 Février 1770, marié, par contrat du 29 Floréal an VIII [19 Mai 1800] (Bonſignour, Notaire à Marſeille), à Louiſe-Jeanne-Marie DE BORÉLY, fille d'Honoré DE BORÉLY & de Marie-Catherine DE SURIAN. Il a teſté le 11 Juin 1840, & eſt mort le 16 Mai 1842. De ſon mariage naquirent :

1. HENRI-CHARLES-GASTON, qui ſuit.
2. LUDOVIC-AUGUSTE, né le 18 Septembre 1815, marié, en Août 1841, à Sophie VANDERMARQ; mort le 14 Août 1851, ſans poſtérité maſculine.
3. MARIE-CÉLINE, mariée, en Avril 1824, au Marquis DE MONTGRAND.
4. LÉONIDE-SUSANNE, mariée, le 5 Août 1830, au Comte Humbert DE GRILLE.

XII. DEGRÉ.

HENRI-CHARLES-GASTON de Mark-Tripoli, Marquis de Paniſſe-Paſſis, né le 3 Mai 1807, marié, le 3 Mai 1836 (Thiriot, Notaire à Nancy), à Marie-Louiſe-Joſéphine-Athénaïs DE RAIGECOURT, née le 29 Août 1812, fille de Charles-Joſeph, Marquis DE

RAIGECOURT, Maréchal de camp, & de Marie-Claire-Eugénie SALTEUR DE LA SERRAZ. De ce mariage font iffus :

1. PIERRE-MARIE-HENRI, qui fuit.
2. MARIE-CHARLES, né le 9 Avril 1843, mort le 30 Juin 1844.
3. MARIE-CAROLINE-PHILOMÈNE, née le 14 Août 1839, mariée, le 23 Avril 1864, à Guillaume-Elzéar-Marie, Comte DE SABRAN-PONTEVÈS, fils de Léonide DE PONTEVÈS, Comte de Sabran, & de Bonne DE PONS.

XIII. DEGRÉ.

PIERRE-MARIE-HENRI de Mark-Tripoli, Comte de Paniffe-Paffis, né le 17 Décembre 1837. Il a époufé, le 22 Avril 1873 (Rigault, Notaire à Paris), Marie-Thérèfe DE ROBIN DE BARBENTANE, née le 1er Mars 1851, fille de Louis-Antoine DE ROBIN, Comte de Barbentane, & de Charlotte DE BONGARS. De ce mariage font iffus :

1. CHARLES-MARIE-ANDRÉ, né le 25 Janvier 1878, décédé le 31 Octobre 1879.
2. ÉLISABETH-CHARLOTTE-MARIE, née le 9 Novembre 1874, décédée le 23 Octobre 1879.
3. MARTHE-ANDRÉE-MARIE, née le 9 Novembre 1874.
4. ANTOINETTE-MARIE-HÉLÈNE, née le 17 Novembre 1880.

CONFIRMATION & ÉRECTION DU MARQUISAT DE LA GARDE-LÈS-GRASSE,

Par Louis XV,

en faveur de Jofeph-Charles de Mark de Tripoli de Paniffe-Paffis.

Du 15 *Février* 1743.

(Original en parchemin.)

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE & DE NAVARRE, Comte de Provence, Forcalquier & terres adjacentes, à tous préfens & à venir Salut. Il eft de la grandeur & de la juftice des Souverains de départir leurs grâces à ceux de leurs fujets dont l'ancienne nobleffe, foutenue par leur mérite & celui de leurs anceftres, les diftingue déjà, & de les élever à des dignités qui foyent des témoignages autantiques à la poftérité de la confidération qui leur eft dûe; c'eft fur ces motifs qu'ayant été informé que notre amé & féal le Sr JOSEPH-CHARLES de Mark de Tripoli de Paniffe-Paffis, Confeiller en notre Cour de Parlement de Provence, eft iffû d'une illuftre famille; fes anceftres aïant toujours donné des marques de leur valeur & de leur fidélité au fervice des Roys nos prédéceffeurs, dans la profeffion des armes, & notamment Louis de Marc (*fic*) de Tripoli qui fervit avec diftinclion les Roys Charles huit & Louis douze dans les guerres d'Italie; que Charles, fon fils, aïant été chargé du commandement d'une galère par François premier, environ mil cinq cent vingt, fervit très-fidélement fon Prince & morut les armes à la main pour fon fervice; Antoine, fils de Louis, Capitaine de plufieurs compagnies franches, fut établi par Charles neuf Commandant dans la ville d'Aix en mille cinq cents foixante deux, où, au milieu des difficultés des tems, il fit voir beaucoup de prudence & un grand attachement à l'État; Claude & Marc-Antoine, fils & petit-fils d'Antoine, aïant auffi fidélement fervi & commandé avec diftinclion dans les places qui leur avoient été confiées; François, fils de Marc-Antoine, avait fervi avec honneur en qualité de Capitaine, & il reçû plufieurs bleffures dans les guerres de Naples qui le mirent hors d'état de continuer fes fervices, mais Charles & Claude, leurs (*sic*) frères, donnèrent des marques de leur valeur & furent tués Capitaines de grenadiers à la fin du dernier fiècle; Céfar, fils de François, a exercé avec integrité une charge de Confeiller au Parlement de

Provence, & led. Sr de Tripoli de Paniſſe de Paſſis remplit actuellement celle dont il eſt revêtu avec zèle & l'applaudiſſement du public; il a actuellement trois fréres Officiers dans l'armée du S. Maréchal de Maillebois; d'ailleurs cette famille s'eſt toujours diſtinguée par les alliances qu'elle a faites avec les Gérentes, les Roux de Beauvezet & les Vintimille, les Paniſſe & de Paſſis, elle eſt obligée de porter les noms & armes de ce dernier; on voit un mauſolée à Dijon où repoſe Dinus de Paſſis, qui avoit racheté un Duc de Bourgogne; led. S. de Tripoli de Paniſſe a encore épouſé une Vintimille & avoit épouſé en premières noces une de Coriolis d'Eſpinouſe; & comme il ſe trouve poſſeſſeur des terres de la Garde-lès-Graſſe, de celles de la Garde-lès-Toulon, de celles de Cipières & Coſols, ſituées en Provence, en qualité d'héritier teſtamentaire de la Dr de Balon (*ſic*), ſa mère, laquelle étoit héritière *ab inteſtat* d'Henry de Thomas, ſon couſin, qui poſſédoit leſd. terres à titre, nom & dignité du Marquiſat ſous lequel elles avoient été érigées en faveur d'Auguſte Thomas, ſon père, Préſident à mortier au Parlement de Provence, par Lettres patentes du feu Roy notre très-honnoré Seigneur & biſayeul, du mois de Juin mil ſix cents quatre vingt dix; mais comme il eſt porté par leſd. Lettres que led. S. de Thomas jouirait dud. titre du Marquiſat de La Garde-lès-Graſſe & terres annexées, lui, ſes enfans, poſtérité & lignée mâle, & que led. Henry de Thomas a été le dernier mâle dud. Auguſte de Thomas, led. S. de Mark de Tripoli de Paniſſe de Paſſis nous a fait ſuplier de lui accorder la continuation dud. Marquiſat, aux mêmes conditions portées par les Lettres du mois de Juin mil ſix cents quatre vingt dix & de lui en faire expédier nos Lettres ſur ce néceſſaires.

A quoi nous nous ſommes volontiers déterminé par la conſidération des ſervices qu'il nous rend actuellement & de ceux de ſes ancêtres. A ces cauſes & autres conſidérations, de l'avis de notre Conſeil qui a vu les Lettres patentes d'union à la terre & baronnie de la Garde-lès-Graſſe, des fiefs, terres & baronnies & ſeigneuries de la Garde-lès-Toulon, de Cipières & Coſols, circonſtances & dépendances, pour ne compoſer à l'avenir qu'une ſeule & même terre & ſeigneurie, laquelle auroit été créée, érigée & décorée du nom, titre, dignité & prééminence de Marquiſat, ſous le nom de la Garde-lès-Graſſe, leſd. Lettres enregiſtrées en la Cour des Comptes, Aydes & Finances d'Aix le ſeize May mil ſix cent quatre vingt dix neuf, & au Parlement de Provence le douze May mil ſix cent quatre vingt onze; copie collationnée deſquelles lettres eſt cy attachée ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie; de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons, par ces préſentes ſignées de notre main, continué & confirmé, continuons & confirmons auxd. terres, baronnies & ſeigneuries unies led. titre de Marquiſat, & nous l'avons, d'abondant, créé, érigé, décoré & élevé, créons & érigeons, décorons & élevons audit nom, titre & dignité de Marquiſat de la Garde-lès-Graſſe, en faveur dudit Sr Joseph-Charles de Mark de Tripoli de Paniſſe de Paſſis pour en jouir, par lui, ſes enfants & ſa poſtérité mâle née & à naitre en légitime mariage, aux mêmes honneurs, autorité, prérogatives, prééminences, priviléges & droits, de même en tout, ainſi qu'en jouiſſent les autres Marquis de notre Royaume, & qu'il eſt plus au long porté par les Lettres d'érection du mois de Juin mil ſix cents quatre vingt dix & qu'en jouiſſait led. feu S. de Thomas avec la même condition qu'à défaut d'hoirs mâles en loyal mariage, nous ne pourrons ni nos ſucceſſeurs Roys, en conſéquence de l'ordonnance de mil cinq cents ſoixante ſix, prétendre droit de réunion de lad. terre & dépendances à notre Domaine, à quoi nous avons à cet égard ſeulement dérogé & dérogeons par ceſd. préſentes; mais retournera ſeulement ladite terre & dépendances en leur premier état & titres. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers, les gens tenants notre Cour de Parlement de Provence, & à nos amés & féaux Conſeillers, les gens tenant notre Chambre & Cour des Comptes, Aydes & Finances à Aix, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, que ces préſentes nos Lettres de confirmation, union & érection deſd. terres & ſeigneuries ſous le titre de Marquiſat de la Garde-lès-Graſſe & dépendances, ils faſſent lire, publier & enregiſtrer, & du contenu en icelles jouir & uſer ledit Sr de Paniſſe de Paſſis, ſes enfans & ſucceſſeurs mâles, pleinement, paiſiblement & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchements contraires, nonobſtant ladite ordonnance de mil cinq cents ſoixante ſix & autres ordonnances, lois, coutumes & réglemens contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons à cet égard ſeulement, ſans tirer à conſéquence, ſauf en autre choſe notre droit & l'autrui en tout : Car tel eſt notre plaiſir, & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites préſentes. Donné à Verſailles le quinzième jour de Février, l'an de grâce mil ſept cent quarante trois, & de notre règne le vingt huitième.

Signé : LOUIS; par le Roy, Comte de Provence, Phélippeaux.

LETTRES PATENTES PORTANT CRÉATION DE MAJORAT,

par Charles X,

en faveur de Pierre-Léandre, Comte de Paniſſe.

Du 16 Juin 1829.

CHARLES, par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre. A tous préſents & à venir ſalut : Notre très-cher amé & féal Pierre-Léandre, Comte de Panisse, né en la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône), le 19 Février 1770, Chevalier de notre Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Chevalier de juſtice de Malte, Chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice-&-Lazare de Savoie, élevé à la dignité de Pair du royaume par notre ordonnance du 5 Novembre 1827, déſirant profiter des diſpoſitions de cette ordonnance & remplir les conditions qu'elle impoſe, s'eſt retiré par-devant nous à l'effet d'être autoriſé à fonder un Majorat qui ferait attaché à la Pairie ſous le titre de Baron ; Majorat que, par notre autre ordonnance du 20 Septembre 1828, nous l'avons autoriſé à établir ſur les biens ci-après énoncés, indiqués comme deſtinés à ce Majorat-Pairie-Baronie en l'acte rendu à cet effet par notre Garde des ſceaux, Miniſtre & Secretaire d'État au département de la juſtice, le 18 Octobre ſuivant, en vertu de l'article 13 du 2e ſtatut de Mars 1808, dans lequel acte tranſcrit au bureau de la conſervation des hypothèques de la ville de Graſſe (Var) le trois Novembre 1828, ces biens ſont ainſi déſignés : . . . . . A ces cauſes nous avons de notre grâce ſpéciale pleine puiſſance & autorité royale érigé, & par ces préſentes ſignées de notre main, érigeons en Majorat de Pair au titre de Baron que nous y attachons par ces mêmes préſentes, le domaine de la Garde ſitué commune de Villeneuve, arrondiſſement de Graſſe (Var), lequel avait été érigé en Marquiſat par Lettres royales en date à Verſailles du 15 Février 1743 ; toutes les dépendances de ce domaine. . . . . Pour ledit Majorat avec ladite Pairie & le titre que nous y attachons par ces préſentes, déſormais inſéparables, paſſer après notre très-cher amé & féal le Comte de Paniſſe à ſes deſcendants nés ou à naître, en ligne directe & en légitime mariage, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture . . . . . Par ſuite de ce que deſſus, nous avons déclaré & par ces préſentes, ſignées de notre main, nous déclarons que la Pairie de notre très-cher amé & féal le Sr Pierre-Léandre, Comte de Paniſſe, eſt & demeure inſtituée ſous le titre héréditaire de Baron que nous y avons attaché & que nous y attachons, pour en jouir, par lui & par ſa deſcendance, ainſi qu'il eſt ci-deſſus preſcrit & établi. Ordonnons que notre très-cher amé & féal le Comte de Paniſſe prendra rang à la Chambre des Pairs parmi les Barons. Voulons & ordonnons qu'il ſe diſe & qualifie, ſoit dit & qualifié Baron & Pair dans tous actes & contrats le concernant & dans leſquels il interviendra, tant en jugement que hors jugement ; voulons auſſi que les Officiers publics le qualifient de très-noble & très-illuſtre Pair de France. Concédons à lui & à ſes ſucceſſeurs le droit de placer ſes armoiries de famille, qui ſont : « *d'Azur à trois Triangles d'Argent, deux en chef & un en pointe, ſurmontés d'une Étoile d'Or,* qui eſt de Marc de Chateauneuf ; *Coupé-parti, au premier d'Azur à neuf Croiſettes patées, au pied fiché d'Or, poſées trois, trois & trois, & deux Barbeaux adoſſés d'Argent, brochant ſur le tout ; au deuxième d'Azur à ſept Épis de bled d'Or, poſés quatre, deux & un,* qui eſt de Panisse », ſur un manteau d'azur doublé d'hermines & de les timbrer d'une couronne de Pair ou bonnet d'Azur cerclé d'hermines, entouré de la couronne de Baron & ſurmonté d'une Houppe d'Or. Chargeons notre Garde des ſceaux, Miniſtre & Secrétaire d'État au département de la juſtice, de donner communication des préſentes à la Chambre des Pairs & d'en ſurveiller l'inſertion au *Bulletin des lois ;* feront auſſi leſdites Lettres tranſcrites au bureau des hypothèques établi en ladite ville de Graſſe, ce dont il ſera juſtifié au Conſeiller d'État Commiſſaire par nous au ſceau. . . . . Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, notre Garde des ſceaux y a fait appoſer notre ſceau en préſence de notre Commiſſion du ſceau, & nous y avons appoſé notre ſeing royal.

Donné au château de Saint-Cloud, le ſeizième jour de Juin de l'an de grâce mil huit cent vingt neuf, & de notre règne le cinquième. *Signé :* CHARLES. *Plus bas eſt écrit : Par le Roi : le Garde des ſceaux de France, Miniſtre & Secretaire d'État au département de la juſtice, Signé :* Bourdeau. *Viſa : Par ordre du Roi : le Pair de France, Miniſtre des affaires étrangères, Signé :* Comte Portalis. *Vu : le Conſeiller d'État, Commiſſaire du Roi au ſceau de France, Signé :* A. de Pastoret.

(Miniſtère de la juſtice. — Diviſion du ſceau. — Regiſtre des Majorats de Pairs, fo 293.)

XXI. Henriette GREEN de SAINT-MARSAULT, épousa, le 14 Avril 1738, Jean-Gaspard PANDIN, Chevalier, Seigneur de Rommefort, Beauregard, Breuil-Bernac, &c., dont, entre autres enfants : Louis-Pharamond, qui suit. (*Lainé*, art. Pandin. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XXII. Louis-Pharamond PANDIN, Baron de NARCILLAC & de Tonnay-Boutonne, première baronnie de Saintonge, épousa, le 21 Mai 1766, Élisabeth-Adélaïde COTTIN de FONTAINE, dont un fils unique : Charles-Pharamond, qui suit. (*Lainé*, art. Pandin. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage. — *Borel d'Hauterive*, Annuaire de la Noblesse, 1867; art. Pandin.)

XXIII. Charles-Pharamond PANDIN, Baron de NARCILLAC, épousa, le 22 Avril 1797, Antoinette-Mélanie de la BRIFFE, fille du Marquis de la BRIFFE & petite-fille de M. de Laverdy, Ministre d'État; dont un fils unique : Louis-Léonce-Pharamond, qui suit. (*Lainé.* — *Beauchet-Filleau.* — *Borel d'Hauterive.* — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XXIV. Louis-Léonce-Pharamond PANDIN, Comte de NARCILLAC (créé Comte héréditaire par ordonnance du Roi Charles X, du 4 Avril 1830), épousa, le 4 Mai 1825, Claudine-Renée-Christine TERRAY, petite-fille du Vicomte Morel de Vindé, créé Pair héréditaire de France par Lettres patentes du 17 Août 1815; dont trois enfants.

DESCENDANCE DIRECTE ET LÉGITIME

DES COMTES DE NARCILLAC

DU ROI DE FRANCE LOUIS VI DIT LE GROS.

I. Robert de FRANCE, Comte de DREUX, 4e fils de Louis VI, dit *le Gros*, Roi de France, avait pour mère Adelaïs, fille de Humbert II, Comte de MAURIENNE & de SAVOYE, mourut en 1188, avait eu pour troisième femme Agnès de BAUDEMENT, dont, entre autres enfants : Robert, qui fuit (*D'Hozier*, Reg. Ier, Maison de France. — *P. Anfelme*, Histoire généalogique & chronologique de la Maison de France, chap. des Comtes de Dreux.)

II. Robert II, Comte de DREUX, mort en 1218, eut pour deuxième femme, en 1184, Ioland de COUCY, fille aînée de Raoul, Sire de COUCY, & d'Agnès de HAINAULT, dont, entre autres enfants : Pierre, qui fuit (*P. Anfelme*, chap. des Comtes de Dreux.)

III. Pierre de DREUX, dit *Mauclerc*, Duc de BRETAGNE, mort en 1250, avait époufé en 1213 Alix, Comteffe de BRETAGNE, fille aînée & héritière de Guy de THOUARS, Comte de BRETAGNE, dont, entre autres enfants : Jean, qui fuit (*P. Anfelme*, chapitre des Ducs de Bretagne.)

IV. Jean I, Duc de BRETAGNE, né en 1217, mort en 1286, avait époufé en 1235 Blanche de CHAMPAGNE, fille aînée de Thibaut VI Comte de CHAMPAGNE & de Brie & Roi de NAVARRE, & d'Agnès de BEAUJEU, fa deuxième femme, dont, entre autres enfants : Jean, qui fuit (*P. Anfelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

V. Jean II, Duc de BRETAGNE, né en 1239, mort en 1305, avait époufé en 1259 Béatrix d'ANGLETERRE, deuxième fille de Henri III, Roi d'ANGLETERRE, & d'Alienor de PROVENCE, dont, entre autres enfants : Arthus, qui fuit (*P. Anfelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

VI. Arthus II, Duc de BRETAGNE, né en 1262, mort en 1312, eut pour feconde femme, en 1294, Ioland de DREUX, Comteffe de Montfort-l'Amaury, veuve d'Alexandre III, Roi d'ECOSSE, fille de Robert IV, Comte de DREUX, & de Beatrix, Comteffe de MONTFORT-L'AMAURY; dont, entre autres enfants : Alix, qui fuit (*P. Anfelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

VII. Alix de BRETAGNE, née en 1297, mariée en 1320 à Bouchard VI, Comte de VENDOME, mourut en 1377, laiffant, entre autres enfants : Léonore, qui fuit (*P. Anfelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

VIII. Léonore de VENDOME, époufa Roger-Bernard, Comte de PÉRIGORD, dont, entre autres enfants : Archambaud IV, qui fuit (*P. Anfelme*, chap. des Ducs de Bretagne. — *Moreri*, Dictionnaire historique, art. Périgord.)

IX. Archambaud IV, Comte de PERIGORD, époufa Louife de MATHAS, dont il eut, entre autres enfants : Éléonore, qui fuit (*Moreri*, art. Périgord.)

X. Éléonore de PERIGORD, mariée à Jean de CLERMONT, Vicomte d'Aulnay, dont une fille unique : Louise, qui fuit. (*Moreri*, art. Périgord & Montberon.)

XI. Louise de CLERMONT, mariée en 1403 à François, Baron de MONTBERON, Maulevrier, &c., fils de Jacques, Sire de MONTBERON, Maréchal de France, & de Marie de MAULEVRIER; dont, entre autres enfants : Louis, qui fuit (*Moreri*, art. Périgord & Montberon.)

XII. Louis de MONTBERON, eut pour deuxième femme en 1466 Guyonne MERICHON, fille de Jean, [illegible]gneur du Breuil-Bertin, & de Marie de PARTHENAY-SOUBISE, dont, entre autres enfants : Antoine, qui fuit (*Moreri*, art. Montberon, branche des Seigneurs de Fontaine-Chalendrey. — *La Chenaye-Desbois*, Dictionnaire de la noblesse, art. Montberon.)

XIII. Antoine de MONTBERON, eut pour deuxième femme Perrette le [illegible]on, dont il eut Guy, qui fuit. (*La Chenaye-Desbois*, [illegible]talembert, branche des Seigneurs de Vaux.)

XIV. Guy de MONTBERON, Seigneur des Effarts, en Poitou, marié à Antoinette RAVARD de L'ISLE, dont il eut Jeanne, qui fuit. (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche des Seigneurs de Vaux. — *Beauchet-Filleau*, Familles de l'ancien Poitou, art. Montalembert.)

XV. Jeanne de MONTBERON, mariée en 1559 à André de MONTALEMBERT, Seigneur de Vaux, dont, entre autres enfants : Robert, qui fuit. (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche des Seigneurs de Vaux. — *Beauchet-Filleau*, art. Montalembert.)

XVI. Robert de MONTALEMBERT, marié en 1589 à Jeanne de LIVENNE, dont, entre autres enfants : Éléonore, qui fuit. (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche de Vaux. — *Beauchet-Filleau*, art. Montalembert & art. de Chievres, branche de Curton.)

XVII. Éléonore de MONTALEMBERT, époufa, le 25 Decembre 1627, par contrat figné Teillon, Notaire à Niort, Pierre de CHIÈVRES, Seigneur de Rouillac, dont, entre autres enfants : Pierre, qui fuit (*La Chenaye-Desbois*, art. Montalembert, branche de Vaux. — *Beauchet-Filleau*, art. Montalembert, & art. de Chievres, branche de Curton.)

XVIII. Pierre de CHIÈVRES de CURTON, Seigneur de Rouillac, marié, le 18 Février 1655, à Jeanne RANSON, dont Rachel, qui fuit. (*Beauchet-Filleau*, art. de Chièvres, branche de Curton. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XIX. Rachel de CHIÈVRES de CURTON, époufa, le 14 Janvier 1678, Louis GREEN de SAINT-MARSAULT de Chaftelaillon, Chevalier, Seigneur du Roullet, &c., dont Louis-Auguste, qui fuit (Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XX. Louis-Auguste GREEN de SAINT-MARSAULT de Chaftelaillon, Seigneur du Roullet, &c., époufa Henriette FORMEL de LUCHAT, par contrat de mariage paffé le 27 Juin 1707, à Cognac (figné Lanchère, Notaire, & fon collègue Roux, Notaire), dont : Henriette, qui fuit. (*Lainé*, Archives historiques, art. Pandin, branche de Narcillac. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XXI. Henriette GREEN de SAINT-MARSAULT, époufa, le 14 Avril 1738, Jean-Gafpard PANDIN, Chevalier, Seigneur de Rommefort, Beauregard, Breuil-Bernac, &c., dont, entre autres enfants : Louis-Pharamond, qui fuit (*Lainé*, art. Pandin. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XXII. Louis-Pharamond PANDIN, Baron de NARCILLAC & de Tonnay-Boutonne, première baronnie de Saintonge, époufa, le 21 Mai 1766, Élisabeth-Adélaïde COTTIN de FONTAINE, dont un fils unique : Charles-Pharamond, qui fuit. (*Lainé*, art. Pandin. — *Beauchet-Filleau*, art. Pandin. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage. — *Borel d'Hauterive*, Annuaire de la Noblesse, 1867, art. Pandin.)

XXIII. Charles-Pharamond PANDIN, Baron de NARCILLAC, époufa, le 22 Avril 1797, Antoinette-Melanie de la BRIFFE, fille du Marquis de la BRIFFE & petite-fille de M. de Laverdy, Miniftre d'État, dont un fils unique : Louis-Léonce-Pharamond, qui fuit (*Lainé*. — *Beauchet-Filleau*. — *Borel d'Hauterive*. — Archives du Comte de Narcillac : Contrats de mariage.)

XXIV. Louis-Léonce-Pharamond PANDIN, Comte de NARCILLAC (créé Comte héréditaire par ordonnance du Roi Charles X, du 4 Avril 1830), époufa, le 4 Mai 1825, Claudine-Renée-Chriftine TERRAY, petite-fille du Vicomte Morel de Vindé, créé Pair héréditaire de France par Lettres patentes du 17 Août 1815; dont trois enfants :

XXV.
- 1er Claude-Joseph-Ernest PANDIN, Comte de NARCILLAC, marié, le 10 Juin 1854, à Caroline-Hélène d'ESPINASSY de FONTANELLE, fille du Marquis de FONTANELLE.
- 2o Charles-Gaspard PANDIN, Vicomte de NARCILLAC, marié, le 16 Avril 1861, à fa coufine Denife-Laure-Marie-Claudine TERRAY de MOREL-VINDÉ, fille aînée du Vicomte TERRAY de MOREL-VINDÉ, fubftitué, par Lettres patentes du 1er Mars 1819, à la pairie héréditaire de fon grand-père le Vicomte de Morel-Vindé, dont trois enfants, favoir :
- 3o Agathe-Marie PANDIN de NARCILLAC, mariée, le 18 Décembre 1848, à Camille, Marquis de la BRIFFE, veuve le 24 Mai 1861, a eu de fon union cinq enfants, favoir :

XXVI.
- Enfants de Claude-Joseph-Ernest :
  - 1o Charles-Léonce-Pharamond-Pierre-Marie, né le 25 Septembre 1865.
  - 2o Christine-Denise-Louise-Marie, née le 12 Janvier 1862.
  - 3o Hélène-Louisa-Marie, née le 27 Janvier 1863.
- Enfants d'Agathe-Marie :
  - 1o Louise-Marie-Antoinette, née le 20 Septembre 1849, mariée en 1869 à Henri-Marie-Fidèle-Bertrand, Marquis de LANGLE.
  - 2o Arnauld-Christian-Marie-Auguste, né le 14 Juin 1852, marié, le 27 Juillet 1881, avec Mlle Henriette d'ESTAMPES.
  - 3o Joséphine-Marie-Angélique, née le 9 Juillet 1853, mariée, le 3 Avril 1880, au Marquis des MONSTIERS-MÉRINVILLE.
  - 4o Camille-Louis-Marie-René, né le 1er Avril 1859.
  - 5o Claude-Marie-Suzanne, née le 14 Décembre 1860.

DEUXIÈME SOUCHE COMMUNE

DES COMTES DE NARCILLAC AVEC LA MAISON DE FRANCE

A UN DEGRÉ PLUS PROCHE.

VII. Bouchard VI, Comte de VENDOME, époufa l'an 1320 Alix de BRETAGNE, dont, entre autres enfants : Léonore & Jean. (*P. Anfelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

VIII. Léonore de VENDOME, époufa Roger-Bernard, Comte de PERIGORD, dont &c. (*Voir* la filiation ci-deffus.) — Jean VI, Comte de VENDOME, époufa Jeanne de PONTHIEU, Dame d'Efpernon, dont il eut Bouchard VII, Comte de Vendôme & de Caftres, mort en 1375, fans enfants, & Catherine, qui fuit (*P. Anfelme*, chap. des Ducs de Bretagne.)

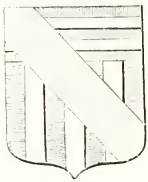
IX. Archambaud IV, Comte de PERIGORD, époufa Louife de MATHAS, dont &c. (*Voir* la filiation ci-deffus.) — Catherine, Comteffe de VENDOME & de Caftres, époufa en 1374 Jean de BOURBON Ier, Comte de la Marche, & hérita des comtés de Vendôme & de Caftres à la mort de fon frère. (*P. Anfelme*, chap. des Ducs de Bretagne. — *D'Hozier*, Reg. Ier, Maifon de France.)

X. Éléonore de PERIGORD. (Filiation non interrompue comme ci-deffus, jufqu'aux Comtes de Narcillac.) — Jean de BOURBON, Comte de la Marche, de Vendôme & de Caftres, était le feptième aïeul de Louis XIV.

PANDIN DE NARCILLAC (a),

Comtes de Narcillac (b); *anciens Barons de Tonnay-Boutonne* (c) *& Marquis de Rommefort* (d); *anciens Seigneurs de Beauregard* (e), *des Paillandières, des Jarriges* (f), *de Boiſgrand, du Treuil, de la Preuille, des Teſſonnières, des Martres, du Breuil-Bernac, de Mouchedune, de Biarges, de Saint-Hyppolite* (g), *du Chail, du Peux, de Châteauneuf, de Luſſaudière, du Parc, du Cheſne, de la Potardière, des Loges, de la Foreſt, de la Prade, des Vaux.*

EN POITOU, ANGOUMOIS, SAINTONGE, AU PAYS D'AUNIS
ET EN LANGUEDOC.



D'Azur à trois Pals d'Argent; au Chef couſu de Gueules, chargé de deux Faſces d'Or; à la Bande de même, brochante ſur le tout. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Licornes.*

La Maiſon Pandin eſt l'une des plus anciennes du Poitou. Elle a prouvé ſa nobleſſe par titres authentiques juſqu'avant l'année 1270, ſuivant un arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 23 Février 1764 (*h*). Elle a l'honneur de deſcendre par les femmes de la Maiſon royale de France, ce qui réſulte du tableau de parenté annexé à la préſente notice.

GEFFROY Pendin était du nombre des vingt-quatre Écuyers qui, ſous les ordres de Jehan Leheneu, figurèrent dans une revue paſſée à Montargis le 24 Juin 1420 (*i*).

GILBERT Pendin, Écuyer, & ſon père, étaient inſcrits en 1491 au rôle de l'arrière-ban de la Nobleſſe du Poitou, convoqué par M. de Beaumont, Sénéchal du Poitou. Ils ſemblent devoir être, par l'ordre des temps, les petit-fils & fils de Geffroy.

De l'arrière-petit-fils de Gilbert deſcend JOSIAS Pandin, Écuyer, Seigneur de Jarriges, auteur d'une branche qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685), s'expatria & ſe fixa en Pruſſe, moins PIERRE Pandin, Écuyer, Sieur de Jarriges, qui reſta en France & fit enregiſtrer ſes armes en 1698 à l'*Armorial général de France*,

(*a*) Ce nom, qui primitivement aurait été écrit *Penn-din*, a paſſé enſuite par la forme *Pendin*.
(*b*) Narcillac eſt ſitué dans le canton de Jarnac, arrondiſſement de Cognac.
(*c*) Tonnay-Boutonne, chef-lieu de canton de l'arrondiſſement de Saint-Jean-d'Angély.
(*d*) Rommefort, château féodal détruit, ſur la route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély.
(*e*) Beauregard, ſeigneurie dans la paroiſſe du Breuil-Bernac, arrondiſſement de Ruffec.
(*f*) Les Jarriges etait un fief ſitué pres de Liſle-Jourdain (département de la Vienne).
(*g*) Saint-Hyppolite de Caton, château féodal en Languedoc.
(*h*) Cet arrêt a été imprimé. Il s'en conſerve un exemplaire aux archives de la famille.
(*i*) Voir le *Recueil de montres & revues de gens d'armes, tirées de la Chambre des Comptes de Paris.* Bibl. nationale. Collection Gaignères, t. 787, fol. 295.

généralité de Poitiers. C'eſt à cette branche réfugiée qu'appartient PHILIPPE-JOSEPH Pandin des Jarriges (il ſignait : De Jarige), né à Berlin le 13 Novembre 1706, qui, grâce à ſes hautes aptitudes, s'éleva à la dignité de Grand Chancelier, Miniſtre d'État du Roi Frédéric le Grand (Octobre 1755). Il mourut le 9 Novembre 1770, & Formey prononça ſon éloge, le 28 Janvier 1771, dans l'aſſemblée publique de l'Académie de Berlin, dont le Grand Chancelier de Jarriges était Membre & Secrétaire depuis l'âge de vingt-cinq ans.

JOSUÉ, Ier du nom, deſcendant au VIe degré de Gilbert, eſt l'auteur de la branche de Luſſaudière, maintenue dans ſa nobleſſe par Maupeou d'Ableiges, Intendant en la généralite de Poitiers (1698), & dont deux membres firent leurs preuves en 1788 devant Chérin fils, Généalogiſte des Ordres du Roi, pour leur admiſſion comme Officiers au ſervice militaire (*a*). Cette branche exiſte encore en Saintonge, près de Pons.

PASCAL Pandin, Écuyer, Seigneur des Paillandières, deſcendant au VIIe degré de Gilbert, fut maintenu, avec ſon père JEAN, dans ſa nobleſſe de race, par arrêt du Conſeil d'État du 27 Juillet 1667. D'Hozier, *Armorial général,* 1er Regiſtre, a donné ſa deſcendance juſques & y compris CHARLES, qui ſuit (*b*).

BRANCHE DE ROMMEFORT & DE NARCILLAC.

(*Suite.*)

VIII. DEGRÉ.

CHARLES Pandin, Écuyer, Seigneur du Treuil, &c., Capitaine au régiment de Mailly, eut de ſon mariage avec Marie LERIGET DE LA FAYE :

1. JEAN-GASPARD, dernier cité par d'Hozier, qui ſuit.
2. FRANÇOIS-HENRI Pandin de Rommefort, Seigneur de Beauregard, reçu à la première compagnie des Mouſquetaires du Roi le 26 Juin 1725, mort en ladite compagnie le 20 Juin 1730, ſans poſtérité.
3. CHARLES Pandin de Boiſgrand, qualifié Marquis de Rommefort (*c*), Capitaine au régiment de Mailly, Chevalier de Saint-Louis le 13 Janvier 1752; mort à Paris le 16 Juin 1783, ſans poſtérité de Dame Madeleine-Suzanne POUPART, veuve de M. de la Coſte, qu'il avait épouſée par contrat du 22 Août 1761.
4. PIERRE-GASPARD Pandin de Biarges, Capitaine & Major au régiment de Flandre, Lieutenant-Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis le 27 Septembre 1754. De Jeanne DE MONTOLIEU, qu'il avait épouſée le 18 Juillet 1760, il eut, entre autres enfants :
    1. JACQUES-PHILIPPE Pandin de Saint-Hyppolite, Chevalier de Saint-Louis le 18 Août 1814 & Contre-Amiral; décédé le 31 Octobre 1829. Il avait épouſé, le 2 Septembre 1793, Jeanne-Frédérique-Antoinette VIGNOLLE DE LA FARELLE, dont :
        1. JEANNE-FRÉDÉRIQUE-ATHÉNAÏS, mariée, le 29 Octobre 1829, à Marie-Jean-Hippolyte-Neſtor DE BENOIST, Marquis de la Prunarède.

(*a*) Ces preuves ſont conſervées à la Bibliothèque nationale, dans l'ancien fonds du cabinet du Saint-Eſprit.

(*b*) Une généalogie détaillée de la famille entière a été donnée par Lainé, *Archives de la Nobleſſe de France*, t. VII, & t. VIII & X, aux additions. — Voir auſſi Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou.*

(*c*) Dans ſon contrat de mariage du 22 août 1761 (Armet, Notaire à Paris), & dans ſon acte de décès & les actes de partage ſubſéquents.

2. Cornélie-Jenny-Gabrielle, mariée, le 24 Août 1831, à Eugène de Bosc.

II. Alexis-François Pandin de Biarges, fit ses preuves de noblesse devant Chérin père en 1783, devint Capitaine de chasseurs à cheval, & fut tué en Espagne, à la tête de sa troupe, le 14 Novembre 1809. Sans postérité.

5. Pierre Pandin du Treuil, Chevalier de la Preuille, Capitaine au régiment de Guyenne & Chevalier de Saint-Louis; mort, en 1783, sans postérité de Françoise de Saint-Martin, qu'il avait épousée le 8 Janvier 1763.

IX. DEGRÉ.

Jean-Gaspard Pandin, Chevalier, Seigneur de Rommefort, de Beauregard, du Treuil, de Bernac, de Mouchedune & autres lieux, né à La Faye le 16 Octobre 1712 (arrondissement de Ruffec), fut Mousquetaire du Roi. Il épousa, à Narcillac, le 17 Avril 1738, Marie-Élisabeth-Henriette Green de Saint-Marsault qui descendait de la Maison royale de France. Reconnu noble de race par arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 13 Août 1751, il mourut, en son château de Beauregard (paroisse de Bernac, ressort de Ruffec), le 12 Février 1782. Il eut pour fils :

1. Louis-Pharamond, qui suit.
2. Charles-Pierre Pandin, Chevalier de Rommefort, né en 1742, Lieutenant-Colonel du régiment d'Agénois le 4 Août 1785, Chevalier de Saint-Louis (Août 1786), fit les campagnes d'Allemagne, de Corse & d'Amérique, & prit part à l'élection des députés pour les États généraux, dans l'ordre de la Noblesse de l'Aunis en 1789. Il mourut le 11 Novembre 1823 à La Rochelle, sans enfants de son mariage avec Mlle Fleuriau de Bellevue.

X. DEGRÉ.

Louis-Pharamond Pandin, Chevalier, Baron de Narcillac & de Tonnay-Boutonne, première baronnie de Saintonge, Seigneur de Beauregard, de Bernac, des Deffends, de Mouchedune & autres lieux, né le 17 Juin 1739 à Cognac, fut Mousquetaire dans la première compagnie de la Garde du Roi le 5 Novembre 1752, & fit les campagnes de 1761 & 1762 comme Aide de camp du Maréchal Prince de Soubise. Ayant acquis du Duc d'Uzès la baronnie de Tonnay-Boutonne (*a*), il obtint du Roi des Lettres patentes, datées de Fontainebleau, du 28 Octobre 1772, le subrogeant aux lieu & place du Duc, moyennant foi & hommage direct (*b*). Par autres Lettres patentes du Roi, du 11 Juin 1774, « Louis-Pharamond Pandin de Narcillac, Baron de Tonnay-Boutonne », fut autorisé à passer un bail amphitéotique avec le Prieur de Saint-Pierre de Tonnay-Boutonne; ces Lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 5 Août 1774 (*c*). Il rendit encore hommage au Roi comme Baron de Tonnay-Boutonne, le 10 Février 1787, en la Chambre des Comptes de Paris (*d*), & vota par procuration pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, dans l'ordre de la Noblesse de la sénéchaussée d'Angoulême. Il avait épousé,

(*a*) La baronnie de Tonnay-Boutonne était un ancien domaine du Roi, échangé en 1308 par le Roi Philippe le Bel contre les domaines de Chalus & Chalusset, réunis à la Couronne. L'échange maintenait l'hommage direct au Roi.

(*b*) Enregistrées au Conseil d'État du Roi, à Versailles, le 21 Novembre 1772. Extrait des registres du Conseil d'État, aux archives de la famille.

(*c*) Extrait de ses registres, signé de Gase, Président du Parlement.

(*d*) Extrait de ses registres, aux archives de la famille.

à Paris, le 21 Mai 1766, Élifabeth-Adelaïde Cottin de Fontaine, fille de Meffire Henri-Daniel Cottin, Écuyer, Seigneur de Fontaine-Notre-Dame, de Fieulaine, &c. Il eft mort à Paris le 9 Février 1808, ne laiffant qu'un fils unique, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

Charles-Pharamond Pandin, Baron de Narcillac, né à Saint-Germain-du-Seudre, en Saintonge, & baptifé le 13 Mars 1768, Capitaine au régiment du Roi (cavalerie) le 6 Avril 1788, émigra en 1791, fit les campagnes de l'armée de Condé, fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur (28 Août 1814), Chevalier de l'Inftitution du mérite militaire (13 Février 1815) & Chevalier de Saint-Louis (26 Février 1815), enfin Colonel commandant les gardes nationales de l'arrondiffement de Mantes à la Reftauration. Il avait époufé, à Paris, par contrat du 22 Avril 1797, Antoinette-Mélanie de la Briffe, fille d'Arnaud-Barthélemy, Marquis de la Briffe, Baron d'Arcis-fur-Aube; elle mourut le 4 Juin 1823, & Charles-Pharamond décéda à Pau le 22 Juin 1828. Ils ne laiffèrent qu'un fils, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

Louis-Pharamond-Léonce Pandin, Comte de Narcillac, né à Paris le 17 Février 1798, nommé, le 1er Juillet 1814, l'un des douze furnuméraires privilégiés dans la compagnie des Chevau-légers de la Garde du Roi, puis Capitaine de la Garde-Royale le 31 Août 1825. Il reçut le titre héréditaire de Comte, avec création de majorat, par Ordonnance du Roi du 4 Avril 1830, confirmée par Lettres patentes du 7 Décembre fuivant (a). Il eft décédé à Paris le 13 Février 1856, laiffant de fon mariage, contracté dans cette ville, le 4 Mai 1825, avec Claudine-Renée-Chriftine Terray, fille de Claude-Hippolyte Terray, ancien Préfet, & de Claire-Marie Morel de Vindé, fille du Vicomte Morel de Vindé, Pair de France :

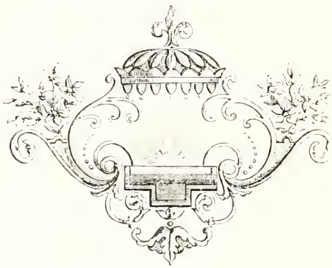
1. Claude-Joseph-Ernest, qui fuit.
2. Charles-Gaspard Pandin, Vicomte de Narcillac, né le 17 Avril 1832, ancien Capitaine-Commandant au 8e lanciers, ancien Lieutenant-Colonel commandant le 8e régiment de Paris pendant le fiège de 1870, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 16 Avril 1861, à Denife-Laure-Marie-Claudine Terray de Morel-Vindé, dont :
   - I. Léonce-Charles-Pharamond, né le 26 Septembre 1865.
   - II. Christine-Louise-Marie, née le 12 Janvier 1862.
   - III. Louisa-Hélène-Marie, née le 27 Janvier 1863.
3. Agathe-Marie Pandin de Narcillac, mariée, le 18 Décembre 1848, à Camille-Arnaud, Marquis de la Briffe; veuve le 24 Mai 1861.

XIII. DEGRÉ.

Claude-Joseph-Ernest Pandin, Comte de Narcillac, chef du nom, né le 23 Avril 1828, ancien Auditeur au Confeil d'État, Chevalier de la Légion d'honneur, Camérier fecret de cape & d'épée de S. S. le Pape Léon XIII, a époufé, le 10 Juin 1854, Helène d'Espinassy de Fontanelle, fille du Marquis d'Espinassy de Fontanelle & de Mlle d'Essex, la fœur de Lord Comte d'Effex actuel.

(a) Original en parchemin, figné du Roi.

Alliances : Les Comtes de Narcillac tiennent par leur plus proche parenté aux Comte de Chabot, Marquis de la Briffe, Marquis de Langle, Marquis des Monstiers-Mérinville, Marquis de Pazzis, Lord Comte d'Essex, Baron Forth-Rouen, Comte Terray, Marquis de Mathan, Baron de Bernon, Marquis de Vogué, Comte de Sesmaisons, E. Le Marchand, Marquis de Belbeuf, Marquis des Isnards-Suze, Comte d'Espinay-Saint-Luc, Duc d'Harcourt, Duc d'Ursel, Comte Andras de Marcy, &c., &c. Ils sont les petits-neveux de Bossuet, l'Évêque célèbre de Meaux, & du Maréchal de Catinat.



DE PAYAN,

Anciens Seigneurs de la Garde-Pariol, de la Motte, de Saint-Martin.

COMTAT VENAISSIN, DAUPHINÉ, PROVENCE ET LANGUEDOC.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Molettes de même, poſées deux en chef & une en pointe.

Cette ancienne famille eſt originaire d'Italie. L'un de ſes membres a accompagné le Pape à Avignon, lors de l'établiſſement du Saint-Siège dans cette ville. Dès le commencement du XVe ſiècle, on la trouve fixée dans le Comtat Venaiſſin; elle y jouiſſait déjà à cette époque d'une grande conſidération. Elle s'eſt répandue enſuite dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné, & a reçu, le 14 Novembre 1612, des Lettres de naturaliſation du Roi Louis XIII. Ces Lettres reconnaiſſent ſon ancienne nobleſſe, qui fut plus tard confirmée par ordonnance de M. de Bezons, Intendant de Languedoc, rendue le 3 Décembre 1670, ſur production des titres de nobleſſe remontant à PHILIBERT Payen, qui teſta en 1495.

La généalogie détaillée de cette famille, qui s'eſt diviſée en pluſieurs branches, a été donnée par d'Hozier, au Ve Regiſtre de cet *Armorial,* pp. 909-919.

La première de ces branches, celle de Payan de l'Hôtel, Coſeigneurs puis Barons de la Garde, n'a plus de repréſentant mâle. Son dernier chef, CHARLES-FRANÇOIS MAURICE-LÉOPOLD de Payan de l'Hôtel, Baron de la Garde, né à Bolène en 1791, fils de LOUIS-FRANÇOIS-ANTOINE-MAURICE, auquel s'arrête d'Hozier, & de Anne-Catherine-Mélanie DE GORDON, eſt décédé à Avignon le 6 Juin 1863. Il avait épouſé Jeanne-Marie-Zéphirine DE COTTON, fille de M. DE COTTON, Préfet de la Drôme. De cette union vinrent pluſieurs enfants, entre autres :

1. LOUIS-CHARLES-MAURICE de Payan de l'Hôtel, né à Mirmande en 1822, décédé, au château de Gazavel, le 30 Juillet 1836.
2. CHARLES-GABRIEL de Payan de l'Hôtel, né à Mirmande en Février 1836, décédé, au château de Gazavel, le 2 Juillet 1836.

La deuxième branche s'eſt éteinte, ainſi que d'Hozier l'a conſtaté, en la perſonne de JOSEPH de Payan de l'Eſtang, qui ne laiſſa qu'une fille :

MARIE-ANNE-HENRIETTE, mariée, en premières noces, à Meſſire Marc-François DE RIBÈRE, Marquis d'Antremont, &, en ſecondes noces, au Baron DE BOURDIC, Major de la ville de Nîmes. Elle fut connue dans les Lettres ſous le nom de *Madame d'Antremont,* & mourut à La Ramière, près Bagnols, le 9 Août 1802 (*a*).

(a) *Nouvelle Biographie générale*, t. VII, col. 57, BOURDIC-VIOT.

TROISIÈME BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Noble François de Payan (*voir* p. 9 de la notice de d'Hozier), Avocat & Confeiller au Parlement du Dauphiné, Jurifconfulte favant, décédé en 1793. De fon mariage avec Demoifelle Marthe Isoard, naquirent :

1. Charles-François de Payan, né le 24 Janvier 1758, décédé le 25 Février 1765.
2. Joseph-François de Payan, qui fuit.
3. Henri-Laurent-François de Payan, dont l'article fera rapporté plus loin.
4. Philibert-François de Payan, né le 24 Janvier 1763, décédé le 20 Octobre 1765.
5. Jeanne-Françoise de Payan, née le 8 Février 1757, mariée à Jofeph-Paul d'Audifret, Écuyer, Cofeigneur de Venafque & Saint-Didier, Confeiller du Roi.
6. Claude-François de Payan, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 4 Mai 1766, Officier d'artillerie, puis Agent national près la Commune de Paris en 1793. L'un des Rédacteurs de *l'Anti-Fédéralifte,* mis hors la Loi avec fes collègues de la Commune de Paris en infurrection contre la Convention, il mourut avec un grand courage, guillotiné à Paris le 10 Thermidor an II (28 Juillet 1794). Orateur & Écrivain de talent, il fe laiffa fouvent égarer par l'exaltation de fes opinions politiques (*a*).

IX. DEGRÉ.

Joseph-François de Payan-Dumoulin, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 19 Février 1759, Confeiller-Maître à la Cour des Comptes de Dauphiné, Commiffaire de l'Inftruction publique à Paris en 1794. Profcrit au 9 Thermidor an II, il fe réfugia en Suiffe. Revint en France en 1795 & exerça les fonctions de Directeur des Contributions directes jufqu'en 1816. Fut nommé Membre du Confeil général de la Loire, Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux & d'Alixan, où il mourut le 20 Mai 1852. Écrivain érudit, il était Membre de plufieurs Sociétés littéraires (*b*). De fon union contractée en 1809 avec Demoifelle Sophie-Marguerite Melleret, fille de Mr Melleret, Avocat au Parlement de Grenoble & Préfident de l'Adminiftration départementale de la Drôme, vinrent :

1. Charles-François-Félix-Ernest, qui fuit.
2. Émile-Antoine-de-Liseau, né à Alixan le 17 Octobre 1817, Contrôleur des Contributions directes, marié à Demoifelle Sylvie Combe. Décédé à Tournon en 1861.
3. Marthe-Sophie, mariée à Mr Blanchard, Notaire à Alixan.
4. Laure-Anais, mariée à Mr Simond, Maire & Notaire à La Baume d'Hoftun.

X. DEGRÉ.

Charles-François-Félix-Ernest de Payan-Dumoulin, né à Montbrifon (Loire) le 19 Juin 1811, Avocat à Valence (Drôme) en 1831, fucceffivement Bâtonnier de

(a) (b) *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXIX, col. 428 & 429.

l'Ordre, Préfident du Tribunal civil du Puy (Haute-Loire), enfin Confeiller, Préfident des Affifes à la Cour d'Aix en 1863, ancien Membre du Confeil général de la Drôme, Officier de l'Inftruction publique, Membre de plufieurs Académies, Auteur de divers ouvrages fur la Légiflation, l'Archéologie & les Sciences. Marié, par contrat du 6 Janvier 1836, à Demoifelle Marie-Honorée-Pauline, fille de Mr Faure, Capitaine d'artillerie, & de Dame Éléonore Massol, fille du Général de divifion Massol. De cette union font iffus :

1. Joseph-François-Laurent-Charles, né à Valence le 31 Juillet 1839, Lieutenant de vaiffeau, Officier de la Légion d'honneur.
2. Charles-François-Louis-Georges, né à Valence le 18 Septembre 1840, Avocat à la Cour d'Aix, puis Greffier du Tribunal civil de Valence, marié, le 23 Octobre 1867, à Demoifelle Gabrielle Patin.
3. Ambroise-Paul-Ernest-Albert, né à Valence le 24 Janvier 1843, Capitaine au 141e de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 24 Novembre 1874, à Demoifelle Thérèfe Beaumier.
4. Gabriel-Charles-Antoine-Léon, né à Valence le 22 Mars 1846, décédé en bas âge.
5. Marie-Éléonore-Sophie-Gabrielle, née à Valence le 20 Février 1838, mariée, le 1er Juin 1865, à Alcide Micol. De ce mariage font iffus :
   I. Charles, né à Voiron (Ifère) le 8 Mars 1866.
   II. Anmarie, née à Voiron le 5 Février 1868, décédée à San-Rémo (Italie) le 11 Mars 1880.
   III. Denise, née à Voiron le 8 Juin 1869.

RAMEAU DE LA TROISIÈME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Henri-Laurent-François de Payan, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 28 Avril 1760, Officier d'État major, Aide de camp du Général du Muy, marié à Paris en 1798 à Demoifelle Marie-Jeanne-Françoife Campan, décédée à Paris le 24 Septembre 1845, & lui à Armiro, en Theffalie, le 8 Décembre 1818, laiffant de fon union un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Henri-Paul-François de Payan, né à Paris le 9 Novembre 1799, Secrétaire général du Gouvernement de la Principauté de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Nichan Iftihar, Chevalier des Ordres de Saint-Charles, de Saint-Maurice & Saint-Lazare, & de Saint-Grégoire-le-Grand; il a époufé, le 17 Septembre 1853, à Paris, Demoifelle Palmire-Claire-Anne Joubert, dont :

1. Henri-Charles-Gaston, né à Paris le 25 Novembre 1854.
2. Édouard-Charles-François, né à Monaco le 29 Juillet 1867.
3. Anne-Marie-Gabrielle, née à Monaco le 2 Février 1869.

QUATRIÈME BRANCHE.

VII. DEGRÉ.

Noble Joseph-François de Payan-Champier (*voir* p. 10 de la notice de d'Hozier), Avocat au Parlement de Grenoble, époufa, par contrat du 2 Septembre 1748, Demoifelle Marie-Madeleine-Thérèfe de Truc des Arènes, de laquelle il eut :

1. Hilaire-François, né le 25 Juin 1756, décédé fans alliance.
2. Joseph-François, qui fuit.
3. Anne-Marie-Louise, née le 28 Janvier 1750, femme de Mr Caudeiron.
4. Pauline-Thérèse, née le 20 Août 1752, décédée fans alliance.
5. Victoire-Marthe, née le 14 Décembre 1757, décédée fans alliance.
6. Julie, née le 30 Décembre 1758, époufe de Mr Fargier.
7. Madeleine-Modeste, née le 27 Décembre 1762, décédée fans alliance.

VIII. DEGRÉ.

Joseph-François, IIe du nom, de Payan-Champier, né le 10 Juillet 1760, marié, le 2 Octobre 1788, à Marie-Jeanne de Lamure. Il eft décédé le 17 Septembre 1836, laiffant de fon union :

1. Louis-François-Joseph, qui fuit.
2. Eugène de Payan-Champier, né en Janvier 1809, Subftitut du Procureur du Roi, marié en 1838 à Olympe-Anaïs Jamet. De cette union :
   I. Denise-Anais, époufe de fon coufin germain Louis-Amédée (voir ci-deffous).
   II. Louise, née en 1841, décédée en 1846.
3. Marie-Louise, mariée à Mr Gau, Confeiller à la Cour de Nîmes.
4. Françoise-Sophie, fans alliance.

IX. DEGRÉ.

Louis-François-Joseph de Payan-Champier, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 19 Septembre 1793, Préfident du Tribunal civil d'Orange (Vauclufe), Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 31 Décembre 1834, à Léonice-Adélaïde Rouverier de Cabrières, dont un fils :

X. DEGRÉ.

Louis-Amédée de Payan-Champier, né à Orange le 20 Octobre 1840, marié le 20 Octobre 1863, à fa coufine germaine Denise-Anais de Payan-Champier, décédée en 1881, fans enfants.

CINQUIÈME BRANCHE,

ÉTABLIE EN PROVENCE (*a*).

V. DEGRÉ

Antoine de Payan de Saint-Martin, que l'on croit troisième fils de Charles de Payan & de Lucrèce de Marsane de Fontiulianne, quitta le Dauphiné pour s'établir en Provence vers le milieu du XVII[e] siècle. Il se maria à Toulon avec Demoiselle de Martin, & se retira peu de temps après à Aix, où il fut pourvu l'an 1678 d'une charge de Tréforier général de France, & acquit vers cette époque la terre de Saint-Martin. De cette union vinrent :

1. Jean-Baptiste, qui suit.
2. Joseph de Payan, Abbé de Lesterp.
3. Anne de Payan de Saint-Martin, mariée dans la Maison de Fortis.

VI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Payan de Saint-Martin, Conseiller à la Cour des Comptes de Provence le 15 Novembre 1694, se maria, le 22 Octobre 1703, avec Demoiselle Jeanne de Boniface. De cette union :

1. Jean-Antoine, qui suit.

2 & 3. Deux filles Religieuses.

VII. DEGRÉ.

Jean-Antoine de Payan de Saint-Martin, Conseiller à la Cour des Comptes le 21 Février 1727, contracta alliance, le 5 Avril 1728, avec Demoiselle Madeleine de Cabre, de laquelle il eut :

1. Louis-Jean-Antoine, qui suit.

2 & 3. Deux filles Religieuses.

4. N. de Payan de Saint-Martin, mariée à M. d'André, Conseiller au Parlement de Provence.

VIII. DEGRÉ.

Louis-Jean-Antoine de Payan de Saint-Martin, Conseiller au Parlement de Provence le 11 Mai 1758. Marié à Demoiselle Ursule-Honorade-Anne de Lions-Saint-Ferréol. De cette alliance :

IX. DEGRÉ.

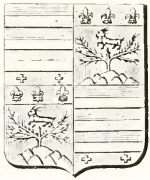
Antoine-Joseph de Payan de Saint-Martin, né en 1770 à Saint-Martin de Bromes, Officier d'infanterie, marié à Demoiselle Béatrix-Anastasie Combe. Il est décédé à Aix le 14 Juillet 1865, laissant de son mariage une fille : Marie.

(*a*) Artefeuille, *Histoire héroïque & universelle de la Noblesse de Provence*, t. II, p. 200.

DE PEYTES DE MONTCABRIER,

Anciens Seigneurs d'Avignonet, de la baronnie de Montgaillard, de Céffales, les Caffés, Montcabrier, Roquenault, Lampaye, Calvel, Montaucel, Bagnères, Pugnères, Saint-Paulet, la Baftide d'Anjou; Cofeigneurs de Gardouch & autres lieux.

EN LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1er & 4e, d'Azur à trois Fafces d'Or, accompagnées en pointe de deux Croifettes d'Argent, qui eft DE PEYTES; *aux 2e & 3e, de Gueules à la Montagne d'Argent de fept Coupeaux, fommée d'un Arbre du même, aux fept Branches, furmonté d'une Chèvre paffante, auffi d'Argent; au Chef coufu* de France; qui eft DE MONTCABRIER.

La famille de Peytes, originaire du Poitou, appartient depuis la fin du XIIe fiècle ou le commencement du XIIIe à la Nobleffe du Languedoc, avec laquelle elle contracta de nombreufes alliances des plus honorables. Elle compte parmi fes membres un grand nombre d'Officiers de terre & de mer, des Adminiftrateurs, plufieurs Chevaliers de Saint-Louis & autres Ordres. Plufieurs de fes membres ont occupé, avant 1789, des charges importantes dans la Magiftrature & les Finances. Des titres lui ont été accordés en récompenfe de fes bons & loyaux fervices.

PREMIER DEGRÉ.

JOURDAIN Ier de Peytes (en roman : *de Peïteus* ou *de Peïtieus;* en latin : *de Païtefio* ou *Peïtæfio*, ce qui veut dire : du Poitou ou de Poitiers), à fon retour de la Terre-Sainte, reçoit en apanage d'Adhémar de Poitiers, Duc de Valentinois (des Comtes de Poitiers), l'un des chefs de la croifade, des fiefs feigneuriaux dans les baillies d'Avignonet & Caraman, dont la baronnie de Montgaillard faifait partie (*a*). Il prêta en 1242 ferment de fidélité à faint Louis, ainfi qu'en 1243 à Alphonfe de Poitiers & à Jeanne de Touloufe. Il eut un fils, qui fuit.

II. DEGRÉ.

JOURDAIN II de Peytes, Cofeigneur d'Avignonet, hommager en 1271 de Philippe le Hardi. Son fils :

III. DEGRÉ.

JOURDAIN III de Peytes, Seigneur d'Avignonet, laiffa deux fils :

1. JOURDAIN IV, qui continua la branche des Seigneurs d'Avignonet.
2. PELFORT, qui fuit.

(*a*) Les cinq premiers degrés de cette notice ont été établis, à l'aide de chartes, par M. Judicis, ancien Archivifte de la Cour de Touloufe.

IV. DEGRÉ.

PELFORT de Peytes, Seigneur de Montgaillard, hommager à Touloufe, le 10 Décembre 1389, de Charles VI; il eut deux fils :

1. JOURDAIN, qui fuit.
2. TRISTAN, auteur des Seigneurs de Saint-Paulet, rapportés plus loin.

V. DEGRÉ.

JOURDAIN V de Peytes, Baron, Seigneur de Montgaillard, eut deux enfants :

1. TRISTAN II, qui continua les Seigneurs de Montgaillard.
2. PIERRE, auteur des Seigneurs de Montcabrier, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

PIERRE I[er] de Peytes, Cofeigneur de Montgaillard, Seigneur de Montcabrier par fon mariage, vers 1435, avec Jeanne DE MONTCABRIER, fille unique d'Armand-Guilhem, Seigneur DE MONTCABRIER. Il affifta en 1421 à la montre des Gentilshommes du Languedoc, ainfi qu'il en a été conftaté dans le procès-verbal dreffé par Pierre de Foucaud, Écuyer & Viguier de Touloufe. De fon mariage, il eut :

PIERRE, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

PIERRE II de Peytes, Seigneur de Montcabrier, fit hommage au Roi Louis XII en 1503, & tefta le 6 Septembre 1508, laiffant :

1. JEAN, qui fuit.
2. NICOLAS, Cofeigneur de Montcabrier, qui époufa Demoifelle DE CASTILLON, & tefta le 3 Septembre 1544, laiffant de fon mariage :
   I. JEAN II, mort fans enfants.
   II. BÉATRIX, mariée à N. DE CASTILLON, fon coufin.
3. ANTOINE, Prêtre.

VIII. DEGRÉ.

JEAN I de Peytes, Écuyer, Seigneur de Montcabrier, partagea, en Octobre 1508, avec fon frère Nicolas, les biens de fon père, & mourut en 1540, laiffant :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. JEAN III, } morts fans poftérité.
3. JACQUES, }
4. JEANNE, }

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Peytes, Seigneur de Montcabrier; hommager en 1540, avec fon oncle Nicolas, de l'Archevêque de Touloufe, Odet de Châtillon. Il mourut le 27 Mars 1573, après avoir époufé Béatrix DE BONVILARS, de laquelle vinrent :

1. NICOLAS, qui fuit.
2. THOMAS, auteur de la branche des Seigneurs de Roquenault & Lampaye, rapportée après celle des Seigneurs de Saint-Paulet.
3. PIERRE, Seigneur de la Plane, marié à Demoifelle Jeanne DE FAUMONT, dont il eut :
   BERNARD, mort fans poftérité.

4. BLANCHE, mariée à Guillaume DESSUS (*aliàs* : Laſſus).
5. Autre BLANCHE ou BLANQUE, femme de Jean DE NOUAULT, Seigneur de Séfan.
6 & 7. MARGUERITE & PIERRONNE.

X. DEGRÉ.

NICOLAS de Peytes, Écuyer, Seigneur de Montcabrier, qualifié de Baron en 1582, Juſticier, hommager & Grand Écuyer du Cardinal d'Armagnac, teſta le 12 Mars 1583. Marié, en premières noces, à Demoiſelle DE PAGÈZE DE SAINT-LIEUX, dont il n'a pas eu d'enfants, il épouſa, en ſecondes noces, Béatrix DE CAPRIOL; de ce mariage vinrent :

1. JEAN IV, qui ſuit.
2. JEAN V, qualifié Baron dans une déclaration de 1591. Il épouſa Marguerite DE BONNEFOI, dont il n'eut pas d'enfants.
3. ISABEAU, mariée à Jacques DEL-GUY (*aliàs :* DE TIL-GUY).

XI. DEGRÉ.

JEAN V de Peytes, Écuyer, Baron de Montcabrier, Page, en Mai 1592, du Duc de Joyeuſe. Il épouſa, par contrat du 4 Septembre 1600, Imberte DEL-GUY, de laquelle vinrent :

1. MICHEL-PIERRE, qui ſuit.
2. IMBERTE.

XII. DEGRÉ.

MICHEL-PIERRE de Peytes, Écuyer, Baron, Seigneur de Montcabrier, fut commiſſionné par le Maréchal de Thémines, le 17 Août 1625, pour la levée de cent hommes d'armes, &, en 1628, reçut la même commiſſion du Prince de Condé. Il épouſa, par contrat du 5 Juin 1627, Iſabeau D'OLIVIER, fille de Pierre D'OLIVIER, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & de Demoiſelle Marie D'ISARNY. De cette union il eut :

XIII. DEGRÉ.

PIERRE IV de Peytes, Écuyer, Baron, Seigneur de Montcabrier, Conſeiller Secrétaire, Contrôleur en la Chancellerie du Parlement de Toulouſe, fut déclaré Noble & iſſu de noble race & lignée par ordonnance de M. Bazin de Bezons, Intendant en Languedoc, rendue le 26 Mars 1666. Il épouſa, en premières noces, le 10 Janvier 1654, Marie DE VALETTE, dont il eut :

1. PIERRE-ANTOINE, mort ſans poſtérité.
2. BARTHÉLEMY, qui ſuit.

Et quatre filles, non mariées.

Il épouſa, en deuxièmes noces, Jeanne DE VILLÈLE, &, en troiſièmes noces, le 18 Août 1699, Anne DE VIANNEZ, fille de Jean DE VIANNEZ, Avocat au Parlement, & de Demoiſelle Marie DE BÉSOMBES. Il mourut en Février 1737. De ſon dernier mariage vinrent :

1. FRANÇOIS-HENRI, qui ſuivra après ſon frère.
2. SATURNIN, Officier au régiment de Lorraine (cavalerie).
3. MARIE, épouſe d'Antoine DE VAQUÉ, Seigneur de Sabazau.
4. FRANÇOISE, mariée à Georges DE L'HÔPITAL.

XIV. DEGRÉ.

Barthélemy de Peytes, Seigneur de Calvel & Montaucel, époufa, en premières noces, Marguerite de Rivals, &, en fecondes noces, Marguerite de Mathieu, de laquelle vint :

Jean-Joseph, qui fuit.

Il contracta une troifième alliance avec Demoifelle Anne de Saint-Felix, dont il eut :

1. Louis,
2. Joseph,
3. Pierre-Antoine,

tous trois Officiers, morts fans poftérité.

XV. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Peytes, Seigneur de Calvel & Montaucel, Sous-Lieutenant en 1708 au régiment de Soiffonnais, puis Capitaine en 1711 de la compagnie de la garde bourgeoife de Verfeil, fous les ordres de M. de Puylaroque. Il époufa Antoinette de Renaud, dont il eut :

1. François, Major au régiment de Bourbon, mort fans poftérité.
2. Jeanne-Marie, époufe de François de Gaston de Cambiac.
3. Marie, époufe de Jean-François de Babut-Nogaret, Seigneur de Fontauzy.

XIV. DEGRÉ.

François-Henri de Peytes, Seigneur, Baron de Montcabrier, né le 27 Février 1708, à Touloufe, Syndic, puis Auditeur des comptes des deniers de Touloufe; affifta aux États généraux de Languedoc; eft fouvent qualifié *Marquis* dans diverfes pièces. Il époufa, par contrat du 15 Février 1737, Marie-Jofèphe-Élifabeth de Babut-Nogaret, fille de Jean de Babut, Seigneur de La Pointe-Fontauzy, ancien Capitaine au régiment d'Angoumois, & de Dame Élifabeth de Rouéry. De cette union naquirent cinq enfants :

1. Joseph-Saturnin, qui fuit.
2. Hector-Augustin, fit les campagnes de la Corfe comme Lieutenant au régiment de Champagne.
3. Gabrielle-Françoise, mariée à Urbain d'Armengaud de Missècle.
4. Marie-Héloïse, époufe de François d'Inquans, Seigneur de Laffale.
5. Louise-Françoise, reçue dans la Maifon royale de Saint-Louis à Saint-Cyr fur preuves de nobleffe faites devant Louis-Pierre d'Hozier le 13 Décembre 1751, & faifant remonter fa filiation à fon quatrième aïeul; alliée à François-Jofeph du Barry, Seigneur de Lefquerron.
6. Jeanne-Marie-Charlotte, née le 6 Janvier 1739, reçue dans la Maifon royale de l'Enfant-Jéfus le 22 Août 1748.

XV. DEGRÉ.

Joseph-Saturnin (ou Sernin-Joseph) de Peytes, Comte, Seigneur de Montcabrier, né à Touloufe le 9 Août 1741. Entré dans la marine royale en 1756, il fit la campagne d'Amérique en qualité de Capitaine de vaiffeau de haut bord. Commandant en chef de la ftation de Saint-Domingue de 1790 à 1792, puis Confeiller

général de la Haute-Garonne. Créé Comte en 1814, il reçut en même temps le brevet de Contre-amiral. Chevalier de Cincinnatus (États-Unis), Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis. Il eſt mort à Toulouſe, le 20 Septembre 1819, laiſſant cinq enfants de ſon alliance avec Jeanne Tanique de Saint-Lanes.

1. Henri, né à Toulouſe le 3 Juin 1766, entra dans la marine royale en 1782; Chef d'eſcadrille, Chef des mouvements militaires de la République, Commandant de la ſtation du blocus continental à Hambourg, qui, pendant qu'il occupa ce poſte, a capturé 1700 vaiſſeaux. Il remplit, à la même époque, des fonctions diplomatiques importantes, & commanda en 1814 l'eſcadrille qui tranſporta Napoléon à l'île d'Elbe. Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Épée de Suède, il reçut en 1814 le titre de Comte, & fut nommé Contre-Amiral en 1818. Il mourut à Paris en Octobre 1836, & avait épouſé Roſalie du Mas de la Marche, dont il eut deux filles :
   I. Olympe, mariée au Baron d'Étigny de Lerilly, Officier d'infanterie.
   II. Colette, épouſe de Victor d'Étigny de Lerilly, Colonel d'artillerie dans la Garde royale, démiſſionnaire en 1830.
2. Joseph-Pierre-Élisabeth, né le 3 Juin 1771. Entré à l'École royale d'artillerie en 1790, il préſida, à l'âge de 24 ans, un Conſeil de guerre à Bordeaux; Colonel d'artillerie, Chef d'État-major du 4ᵉ corps de la grande armée. Il fut tué en 1808 ſous les murs de Lubeck.
3. Jean-François-Marie-Auguste, qui continue la deſcendance.
4. Jean-Éloi-Fortuné, auteur de la branche cadette.
5. Louise, mariée à Henri Le Franc de Laccarry.

XVI. DEGRÉ.

Jean-François-Marie-Auguste de Peytes de Montcabrier, Chevalier de Saint-Louis, né en 1768, Élève de la marine en 1787, Lieutenant de vaiſſeau, il émigra en 1792. Rentré en France en 1805, il fut nommé Payeur au département de la Lys (Belgique) en 1808, puis Tréſorier général de la marine, fonctions qu'il remplit juſqu'en 1825. Il avait épouſé Henriette d'Esparbès de Lussan. De cette union vinrent :

1. Paul, qui ſuit.
2. Ernest, mort à l'âge de 24 ans.
3. Henri, marié à Pauline de Strouïskoy, dont il eut deux filles, mortes en bas âge.
4. Élise, mariée à Adolphe, Baron de Nyvenheim de Newkirchen.

XVII. DEGRÉ.

Paul de Peytes de Montcabrier, né en 1817, marié en 1846 à Roſario Idiaquez de Grenade, fille du Duc de Grenade. De cette alliance ſont iſſus :

1. Henri de Peytes de Montcabrier, né en 1856, Officier au 2ᵉ chaſſeurs d'Afrique, Chevalier de la Légion d'honneur.
2. Xavier de Peytes de Montcabrier, né en 1864.

BRANCHE CADETTE,

DITE DE PUYLAURENS.

XVI. DEGRÉ.

Jean-Éloi-Fortuné de Peytes de Montcabrier, fils de Joseph-Saturnin & de Jeanne Tanique de Saint-Lanes, épousa en 1806 Lucie-Dominique de Bedos de Campan. De cette union naquirent :

1. Marie-Philippe-Alphonse, qui fuit.
2. Marguerite-Louis-Gustave, qui viendra après son frère.
3. Mathilde, mariée à Étienne-Albert de Mieulet de Ricaumont.
4. Théonie, épouse de Henri-Gustave, Baron de Beauquesne.

XVII. DEGRÉ.

Marie-Philippe-Alphonse de Peytes de Montcabrier, né en Octobre 1807, Membre du Conseil général du Tarn, épousa, en Mai 1834, Odolie de Raymond-Cahuzac, dont sont issus :

1. Paul, Chef d'escadrons au 2e chasseurs d'Afrique, Chevalier de la Légion d'honneur.
2. Fortuné, Employé dans l'Administration des lignes télégraphiques.
3. Fernand, Procureur de la République.
4. Henri, Officier au 3e hussards.
5. Marie.

XVII. DEGRÉ.

Marguerite-Louis-Gustave, né le 6 Septembre 1810, Élève de l'École royale spéciale militaire en 1829, démissionnaire après la révolution de 1830. Créé Comte romain par bref de Sa Sainteté Pie IX, en date du 22 Janvier 1867, pour services rendus à la cause pontificale; ce titre est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Marié, le 25 Août 1840, à Alexandrine-Louise de Possac-Génas. De cette union sont issus :

1. Albert-Pierre-Alexandre, né le 3 Janvier 1844, enrôlé dans les zouaves pontificaux le 21 Avril 1863, promu au grade de Lieutenant le 15 Décembre 1867; ancien Capitaine aux Volontaires de l'Ouest (ex-zouaves pontificaux).
2. Pons-Gaston-Jules, né le 20 Avril 1845, Caporal aux zouaves pontificaux.
3. Lucie-Valentine, épouse de Léonce O'Quétis.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-PAULET.

(Éteinte.)

V. DEGRÉ.

Tristan de Peytes, Cofeigneur de Saint-Paulet, par fuite de fon mariage avec Demoifelle N. de Saint-Paulet, de laquelle vinrent :

1. Jean, qui fuit.
2. Paul, mort fans poftérité.

VI. DEGRÉ.

Jean de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, hommager du Roi François I[er], avec haute, moyenne & baffe juftice. Fit hommage & dénombrement en 1551 de fes biens nobles au Roi Henri II, & tranfigea avec fon frère en 1547 pour les biens de leur père. Il avait époufé Jolande de Durfort-Rouzines, dont il eut :

VII. DEGRÉ.

Jacques de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet. Il prend Sorèze fur les Proteftants le 3 Mars 1580, mais, furpris à fon tour, il eft obligé d'abandonner cette place le 14 Septembre fuivant. Il concourut, fous les ordres du Baron d'Ambres, à dreffer une embufcade au Capitaine La Grange, Gouverneur, pour les Proteftants, des places de Briatexte & Fia. Il conduifit, le 13 Juillet 1586, à l'affaut de la ville forte le Mas-Saintes-Puelles, la première colonne d'attaque; & reçut du Roi Henri IV l'ordre, daté de Blois le 23 Février 1589, de prêter fon concours aux Commandants fupérieurs chargés de réprimer les nouvelles tentatives des rebelles. Il avait époufé, le 15 Juillet 1582, Demoifelle Jeanne de Veauré. De cette alliance naquirent :

1. François, qui fuit.
2. Olivier, époux d'Anne de Laurens.
3. Jean.
4. Jeanne, mariée, le 21 Mars 1613, à Jean-Jacques de la Tour, Chevalier, Seigneur de Caftanet, Auzerville, Capitaine de cent hommes d'armes par commiffion du 2 Août 1622, fignée : Louis, contrefignée : Brulart.

VIII. DEGRÉ.

François de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, marié, le 29 Novembre 1629, à Catherine de Ville, dont il eut :

IX. DEGRÉ.

Germain de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, époux, le 20 Novembre 1649, de Catherine de Nille, de laquelle vinrent :

1. Charles, qui fuit.
2. Antoine, Cofeigneur de Saint-Paulet, Lieutenant des vaiffeaux du Roi, décédé fans poftérité, laiffant fa fortune aux enfants de fa fœur Henriette.
3. Henriette, mariée à N. de Faugère.
4. N., époufe de M. de Foyssac.

X. DEGRÉ.

CHARLES de Peytes, Écuyer, Seigneur de Saint-Paulet, épousa, en premières noces, Jeanne-Paule DE CLARAC, dont il eut :

1. ANTOINE, qui suit.
2. JEAN-ANTOINE, sans alliance.
3. BARTHÉLEMI, sans alliance.
4. HENRIETTE, non mariée.
5. MARIE, épouse de Jean DE MALACAN.
6. JEAN-PIERRE, } sans alliance.
7. ANNE, }
8. PAUL, }
9. PRAXÈDE, mariée à Antoine DE RIVALS.

Et, en secondes noces, Jeanne D'OLMIÈRES, de laquelle vint :

PAUL II, Officier au régiment royal de Lorraine (cavalerie), Chevalier de Saint-Louis, décédé en 1787, sans enfants.

XI. DEGRÉ.

ANTOINE de Peytes, Seigneur de Saint-Paulet, marié, le 6 Mai 1714, à Germaine DE SOLIER, dont il eut :

1. JEAN-ANTOINE, mort jeune.
2. PIERRE, décédé en 1805 ou 1806, après avoir été allié à Demoiselle N. DE VINHAS, dont il n'eut pas d'enfants.
3. PRAXÈDE, sans alliance.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE ROQUENAULT & LAMPAYE.

(ÉTEINTE.)

X. DEGRÉ.

THOMAS de Peytes, Écuyer, Coseigneur de Montcabrier & Seigneur de Roquenault & Lampaye, contracta alliance avec Marguerite DE CUNHAC & mourut avant le 12 Mars 1583. De cette alliance vinrent :

1. FRANÇOIS, mort jeune.
2. DARDÉ, qui suit.

XI. DEGRÉ.

DARDÉ de Peytes, Écuyer, Seigneur de Roquenault, &c., marié à Marguerite DE CORNEILLAN, de laquelle vinrent :

1. FRANÇOIS, qui suit.
2. MARGUERITE, épouse, en premières noces, de Charles DE MALENFANT, &, en secondes noces, de Bernard DE CORDURIER.
3. ANNE, mariée à Raymond DES PLATS (*aliàs :* D'ESPLAS).

4. Imberte, mariée à David Hébrard de la Plaignole, Seigneur de Roques.
5. Jeanne, mariée à Jacques de Gineste, Seigneur de Caumont.
6. Pierrette, époufe de François d'Armengaud, Seigneur de Miffècle.

XII. DEGRÉ.

François de Peytes, Seigneur de Roquenault, Lampaye, La Planc, &c., contracta alliance avec Jeanne de Villers ou de Veilles, de laquelle il eut :

1. Charles, qui fuit.
2. Jacques, Seigneur de Cafenave, époufa Marguerite de Mathieu, dont vinrent :
   I. Marie, époufe de Jacques de Brousson.
   II. Charlotte, mariée à Antoine de Lacombe.

XIII. DEGRÉ.

Charles de Peytes, Seigneur de Roquenault, Lampaye, &c., époufa Pauline de Villeneuve Lacroisille, dont il eut :

1. François, Cofeigneur de Roquenault, marié à Françoife d'Audejan, dont il n'a pas eu d'enfants.
2. Philippe, décédé fans poftérité.
3. Marie-Pauline, époufe de Pierre-Jean de Colomès d'Anticamareta.

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES

SEIGNEURS DE MONTCABRIER.

(1242-1438.)

PREMIER DEGRÉ.

Raymond, Seigneur de Montcabrier, hommager d'Alphonfe de Poitiers & de Jeanne de Touloufe en 1242. Avait juré fidélité à faint Louis contre l'héréfie, même contre le Comte de Touloufe, le cas échéant, &, en Décembre 1249, jure fidélité à ce dernier, *fauf les droits du Roi*. Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Guillaume-Raymond, Seigneur de Montcabrier, hommager de Philippe-le-Hardi le 9 Novembre 1271. Ses enfants furent :

1. Isarn, qui fuit.
2. Sanche, qui fut mariée à Étienne de Roqueville (de Roccavila).

III. DEGRÉ.

Isarn, Damoiſeau, Coſeigneur de Montcabrier, hommager en 1340 de Guillaume de Loudun, Archevêque de Toulouſe, &, en 1346, de Raymond de Camillac. Il eut :

IV. DEGRÉ.

Jean, Damoiſeau, Coſeigneur de Montcabrier, hommager des Archevêques de Toulouſe de 1379 à 1403. Son fils fut :

V. DEGRÉ.

Armand-Guilhem, Seigneur de Montcabrier, décédé vers 1435 ou 1438, après avoir marié ſa fille unique, Jeanne, à Pierre de Peytes, Seigneur de Montgaillard (voir VI[e] degré).

COPIE *d'une lettre du Roi Henri IV, adreſſée de Blois, le 23 Février* 1589, *à M.* Jacques de Peytes, *Seigneur de Saint-Paulet.*

Monſieur de S[t] Paulet, je croy que lexemple de la rébellion de noveau ſuſcitee en ce royaume ou avec aũes perſones, aucunes villes ſe ſont laiſſés attirer par faulces induſtions & pretestes dont les autheurs dicelles ont malicieuſement imbu les plus ſimples, non ſeulement n'aura la force d'esbranler ṽtre fidellité, mais vous y fortifiera d'avantage pour en rendre les effets au chatiment du crime, contre ceux qui, oubliant Dieu & le devoir qu'ils ont envers leur Roi, ne tachent que ſubvertir leſtat public, & ruiner les gens de bien, leſquels, partant, ont très grand intereſt ſeſvertuer tous enſemble par une bonne intelligence à réprimer ce mal avant qu'il faſce plus grand progrés : C'eſt pourquoi je vous eſcrips la préſente lettre comme je fais aux aũes gentilshommes du pays & villes du pays, à ce que tous enſemble veuillez vous y employer ſous la conduite de celui que vous ſaurez avoir été par moi commis en cette charge. Croyant que, autre que vous ſairez pour votre bien & conſervãon, le ſervice que vous me ſerez en cet endroit me ſera en perpetuelle ſouvenance, & recommandation; priant Dieu Monſieur de S[t] Paullet qu'il vous ait en ſa Sainte garde.

Eſcript à Bloys le 23[me] jour de Febvrier 1589.

Signé : HENRI.

Contreſigné : Revol.

COPIE *du bref de Sa Sainteté le Pape Pie IX, concédant le titre de* Comte *à* Marguerite-Louis-Gustave de Peytes de Montcabrier.

Du 11 *Janvier* 1867.

Dileſto Filio Margaritæ-Aloïſio-Guſtavo de Peytes-Montcabrier Dsĩs Albienſis.

Pius PP. IX.

Dileſte fili ſalutem & apoſtolicam benediſtionem. Magnum profeſto ac præclarum pietatis tuæ, nec non erga Nos & Apoſtolicam Sedem fidei & obſervantiæ ſingularis documentum dediſti dileſte fili, quum, lubenti animo duorum filiorum vitam luſtuoſiſſimorum noſtrorum temporum perturbationum fluſtibus, pro Petri Sede objeciſti. Quod quidem pulcherrimum tuum faſtum Nobiſque jucundiſſimum promeretur, ut non ſolum tibi præcipuam aliquam exhibeamus paternæ, qua te proſequimur, benevolentiæ ſignificationem, ſed etiam tuos poſteros quodammodo in ejuſdem honoris partem communionemque vocemus. Quæ cum ita ſint, te, & ceteros, quibus Noſtræ hæ Literæ fa-

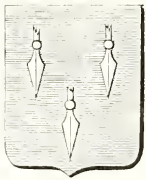
vent ab quibuſvis excommunicationis & interdicti, aliiſque eccleſiaſticis cenſuris, ſententiis & pœnis quovis modo vel quavis de cauſa latis ſi quas forte incurriſtis hujus tantum rei gratia abſolventes, & abſolutos fore cenſentes, te, tuoſque poſteros in linea tamen primogeniali tantum & maſculina, dummodo ex legitimo connubio fuerint procreati, neque ſolum nunquam ab Catholica Religione deſciverint, ſed etiam jugiter in debita Romani Pontificis devotioni permanſerint, Auctoritate Noſtra Apoſtolica tenore præſentium, Comitis titulo decoramus. Itaque tibi, tuiſque poſteris in linea primogeniali & maſculina, ut in publicis privatiſque tabulis, diplomatibus, & Apoſtolicis etiam Litteris quibuſcumque hoc honoris titulo nuncupari, nec non ſingulis quibuſque facultatibus, juribus, prærogativis uti ac frui, quibus alii hoc ipſo honore inſigniti utuntur & fruuntur, vel uti frui poſſunt ac poterunt, libere ac licite queas & queant, eadem auctoritate per præſentes concedimus. Decernentes præſentes Noſtras Literas firmas, validas & efficaces exiſtere & fore, ſuoſque plenarios & integros effectus ſortiri & obtinere, tibique & tuis in linea primogeniali dumtaxat ac maſculina poſteris pleniſſime ſuffragari. In contrarium facientibus non obſtantibus quibuſcumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum ſub Annulo Piſcatoris Die XI Januarii MDCCCLXVII, Pontificatus Noſtri Anno vigeſimo primo. Contreſigné : N. Card[is] PARRACCIANI CLARELLI.

DE PILLOT,

Barons d'Igny; Marquis & Comtes de Coligny-Châtillon; Comtes du Saint-Empire romain; Barons de Beaupont, de Royſſiat & de Cherignaſt; Marquis de Pillot-Chantrans; anciens Seigneurs de Chenecey, de Charnay, de Chaſtelard, d'Igny, de Coligny, &c.

EN FRANCHE-COMTÉ.



D'Azur a trois Fers de lance d'Argent, poſés 2 & 1, la pointe en bas. COURONNE : *de Marquis.* CIMIER : *un Sagittaire de Carnation, ayant un Tortil aux couleurs de l'Écu & brandiſſant une Lance d'Argent.* DEVISE : Tire droit.

PREMIER DEGRÉ.

JEHAN de Pillot, Ier du nom, Chevalier, vivant en l'an 1300, avait épouſé Jeanne DE CHAMBERLAN, dont il eut SIMON, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

SIMON de Pillot, Seigneur de Vaire ou Verre & de Chaſtelard, eſt qualifié de Chevalier dans ſon teſtament en date du mercredi ſaint de l'an 1369. Par cet acte, dans lequel ſon père eſt rappelé, il lègue à Dame Marguerite DU TARTRE, ſa femme, l'uſufruit de tous ſes biens, & inſtitue pour héritier JACQUES, ſon fils. ISABEAU, DENYSE, JEANNETTE, MARIE & AGNÈS, ſes filles, entrèrent dans les Ordres.

III. DEGRÉ.

JACQUES de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chaſtelard, de Vaire & de Bletterans, en partie, épouſa Demoiſelle Marguerite DE BINANS, qui le rendit père de :

1. JEHAN de Pillot, qui ſuit.
2. PERNETTE de Pillot, femme de Guillaume DE VISEN.

IV. DEGRÉ.

JEHAN de Pillot, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Binans, & de Bletterans, en partie, qui fit en 1408 acte de foi & hommage au Prince d'Orange, pour ce qu'il avait recueilli par héritage en la châtellenie de Bletterans & pour la ſeigneurie de Binans (*Recueil des fiefs de la maiſon de Châlons*, 1549, page 301, v°). Par un

autre acte, en date de 1421, il reconnut tenir en fief de Louis de Châlons, Prince d'Orange, tout ce qu'il possédait en la châtellenie de Bletterans. Il avait épousé Jeanne DE POLIGNY, Dame de Symart, fille de Pierre II DE POLIGNY & de Jeanne D'ARLAY, dont il eut, entre autres enfants :

1. GÉRARD de Pillot, qui a continué la descendance.
2. HENRY de Pillot, mentionné avec son frère dans le testament de leur père en date du 6 Mai 1440. Il fut du nombre des Gentilshommes qui, en cette même année, assistèrent à la prise de possession de l'Archevêque de Besançon (Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, tome II, page 612). Ce furent ces mêmes Gentilshommes qui, pour la plupart, s'unirent à Messire Philibert de Molans, Chevalier, Écuyer du Duc de Bourgogne, pour rétablir l'Ordre des Chevaliers de Saint-George, du comté de Bourgogne, éteint ou désorganisé par les guerres ou les fléaux qui avaient dévasté ce pays.
3. JEANNE de Pillot, femme de Geoffroy DU VERNOY, Écuyer.
4. ESTEVENETTE de Pillot, citée dans le testament paternel.

V. DEGRÉ.

GÉRARD de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Binans, de Bletterans, &c., épousa Demoiselle Françoise DE CARONDELET, fille de Jean DE CARONDELET, Chevalier, & de Dame Odette DE FOURCAULT. Par son testament, où il est qualifié d'Écuyer, il institua héritier universel PIERRE de Pillot, son fils aîné, & fit un legs à THOMAS de Pillot, son second fils, Religieux en l'abbaye de Baume, & à GUYETTE de Pillot, sa fille, femme de Noble Guillaume D'ORCHAMPS, Écuyer.

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Chastelard, de Glamondans, &c., fit son testament le 17 Septembre 1475. Par cet acte, il institua pour héritier universel son fils CLAUDE, rapporté ci-après. Il mourut à Besançon, laissant de son mariage avec Demoiselle Jeanne DE CHASSEY :

1. CLAUDE, qui a continué la lignée.
2. MARGUERITE de Pillot, femme de Nicolas DE MERCERET, Grand Gruyer de Bourgogne, laquelle avait, en premières noces, épousé Noble Jean CHAUDET, Chevalier.
3. HENRIETTE de Pillot, épousa, par contrat de mariage du 20 Mars 1490, Noble Pèlerin CONTAULT, Secrétaire du Roi, fils de Mongin CONTAULT, Chevalier, Seigneur de Mineure-lès-Arnay, Président de la Chambre des comptes de Dijon.

VII. DEGRÉ.

CLAUDE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Charnay, de Vaire, &c., fut Conseiller de l'Empereur Maximilien, qui maintint la Noblesse d'ancienne extraction de sa famille par Lettres patentes en date du 12 Avril 1494. Charles-Quint l'honora de la dignité d'Échanson le 4 Août 1520. Il acquit en 1495, de Jean de Montfort, la maison forte de Vaire ou Verre, qui avait appartenu à Jean de Châlons, Prince d'Orange, & il en donna le dénombrement en 1497. Il fit reprise de fief & acte de foi & hommage pour la terre de Chenecey, en 1505, en 1506, & en 1513, au Seigneur de Longwy, & pour celles de Chastelard & de Passavant, en 1521 & 1525, au Duc Ulric de Wurtemberg, Comte de Montbéliard. Claude de Pillot assista aux États de la Noblesse en 1510. Il épousa : 1° le 27 Janvier 1487,

Demoiſelle Marguerite DE CHAMBELLAN, fille de Noble Henri DE CHAMBELLAN, Seigneur de Silly, Garde des ſceaux de la chancellerie du duché de Bourgogne, morte ſans poſtérité; elle était ſœur de Marie de Chambellan, femme de Guy de Rochefort, Chancelier de France; 2° le 20 Avril 1509, Demoiſelle Louiſe DE MONTRICHARD, fille de Pierre DE MONTRICHARD, Chevalier, & de Dame Catherine DE FLAMERANS. De ce ſecond mariage il eut :

1. PIERRE de Pillot, Écuyer, marié à Adrienne DU PIN, fille de Huguenin, Baron DU PIN, & de Claudine DE PLAINE; mort ſans laiſſer de poſtérité.
2. CHARLES de Pillot, qui a continué la deſcendance.
3. JEANNE de Pillot, femme de Charles, Baron DU PIN, frère d'Adrienne du Pin, ci-deſſus nommée.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chaſtelard, d'Ougney, &c., donna dénombrement, en ſuite de repriſe de fief, au Prince Frédéric. Comte de Wurtemberg & de Montbéliard, de ſa terre, ſeigneurie & maiſon forte de Chaſtelard, le 11 Août 1559; &, le 1er Octobre ſuivant, il fit ſon teſtament, par lequel il inſtitua héritiers ſes quatre fils. Il avait épouſé : 1° le 27 Septembre 1548, Demoiſelle Antoinette DE FALLERANS, fille de Claude DE FALLERANS, Écuyer, & de Dame Guillemette DE SALINS, des Sires de Salins, morte ſans laiſſer de poſtérité; 2° le 2 Février 1552, Demoiſelle Bonne DE SCEY, fille de Claude DE SCEY, Chevalier, Seigneur de Maillot, Pin, Buthié, &c., & de Dame Marguerite DE CHAUVIREY. Il eut de cette union :

1. PIERRE de Pillot, Écuyer, décédé ſans alliance.
2. ANTOINE de Pillot, qui a formé la branche aînée de Chenecey-Coligny, qui ſuit.
3. ÉTIENNE de Pillot, Écuyer, qui mourut ſans alliance.
4. JEAN de Pillot, héritier de ſon frère ÉTIENNE & auteur de la branche des Marquis de Chantrans, rapportée plus loin.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de Charnay, de Vaire, &c., donna dénombrement de ſes terres & ſeigneuries de Chenecey & de Charnay le 25 Mars 1584, & fit repriſe de fief, pour la première de ces deux terres, le 2 Juin 1620. Il avait épouſé, par contrat paſſé le 7 Avril 1584, Demoiſelle Simonne DE VILLENEUVE, fille de Guy DE VILLENEUVE, Chevalier, Seigneur de La Sarraz. Saint-Martin, &c., & de Dame Claudine D'ARLAY. De leur mariage naquit :

1. GUY de Pillot, qui ſuit.
2. FRANÇOIS de Pillot, Officier au ſervice de Sa Majeſté, décédé le 12 Juillet 1626 à Ingolſtadt.

X. DEGRÉ.

GUY de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, de La Sarraz, de Saint-Martin, &c., qui fit repriſe, pour le premier de ces fiefs, en 1620, & aſſiſta aux États de la Nobleſſe dans les années 1617, 1621, 1624 & 1625. Il teſta le 2 Novembre 1667. Il avait épouſé, par contrat du 8 Février 1616, Demoiſelle Jeanne-Françoiſe DE MALPAS, fille de Jean BOURRELIER DE MALPAS, Comte de Mantry, & de Françoiſe DE CÉCILE, & il eut de ce mariage :

1. ADRIEN de Pillot, qui ſuit.

2. Jeanne-Françoise de Pillot, femme en 1634 de Jean-François de Pillot, Écuyer, Seigneur de Magny, son cousin (voir plus loin, p. 8).
3. Nicolas de Pillot.

XI. DEGRÉ.

Adrien de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, Saint-Martin, La Sarraz, &c., époufa, par contrat paffé le 27 Septembre 1634, & avec difpenfe de l'Églife, Demoifelle Simonne de Pillot, fa coufine, fille de Marc-Antoine de Pillot, Seigneur de Chaftelard, Magny, Glamondans, créé Chevalier par Philippe IV, Roi d'Efpagne, & de Dame Nicole de Bougne (voir plus loin, p. 8). De ce mariage il eut :

1. Claude-François de Pillot, qui continue la defcendance.
2. Marc-Antoine de Pillot, Seigneur de Charnay, qui fit enregiftrer fes armes (a) dans l'Armorial général de 1697 (Regiftre de Bourgogne), & embraffa l'état eccléfiaftique.
3. Claudine de Pillot, femme de Jean-François Maitre, Chevalier, Seigneur de Sornay, d'Ugier, &c., Capitaine de cent hommes d'armes, puis Colonel. Son frère, Alexandre Maitre, fut le célèbre Marquis de Bay, Chevalier de la Toifon d'or, Généraliffime des armées d'Efpagne & Vice-Roi d'Eftramadure.
4. Béatrix de Pillot, qui époufa Noble Claude-François Amyot.
5. Françoise de Pillot, femme de Jean-Baptifte de la Roche, Écuyer, Seigneur dudit lieu, qui, devenu veuf, époufa Demoifelle Marie-Charlotte d'Andelot.

XII. DEGRÉ.

Claude-François de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chenecey, Charnay, La Sarraz, &c., époufa, par contrat du 15 Septembre 1672, Demoifelle Marie-Dorothée de Jouffroy, fille de Pierre-François de Jouffroy, Écuyer, Seigneur de Novillars, Uzelles, &c., & de Dame Madeleine des Fourgs; il mourut le 12 Janvier 1694, &, par fon teftament du 8 du même mois, il inftitua pour fon héritier Charles-François, qui fuit, & fit des legs à fes autres enfants, qui font :

2. Pierre-François de Pillot, reçu Religieux, fur preuves, en la noble abbaye de Baume, le 29 Avril 1683.
3 & 4. Claude-Ignace & Henry-Laurent de Pillot, Chanoines de Saint-Paul, à Befançon.
5. Denise-Françoise de Pillot, Dame Chanoineffe à Baume-les-Dames.
6. Jeanne-Françoise de Pillot, Religieufe au monaftère de Battans, à Befançon.
7. Claudine de Pillot, reçue Dame Chanoineffe en l'abbaye de Baume-les-Dames le 14 Juin 1706.
8. Anne-Françoise de Pillot, Religieufe aux Urfulines de Befançon.

XIII. DEGRÉ.

Charles-François de Pillot, Chevalier, Seigneur de Chenecey, Charnay, Saint-Martin, &c., Capitaine au régiment de Vaugrenans-Infanterie, époufa, au château de Marnoz, le 31 Janvier 1713, Demoifelle Madeleine d'Alepy de Vaux, fille de Jofeph d'Alepy de Vaux, Écuyer, Seigneur de Marnoz, Brans, &c., & de Dame Anne-Défirée de Portier. De cette union font iffus :

1. Thomas de Pillot, dont l'article fuit.

(a) *D'Argent à trois Fers de lance de Sable.*

2. ALEXIS de Pillot, reçu, ſur preuves, le 29 Janvier 1735, en l'abbaye princière de Murbach & Lure.
3. JEAN-ANTOINE de Pillot, Chanoine de la métropole.
4. JEAN-CHARLES de Pillot, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment de Bourbon-Infanterie, décédé ſans alliance.
5. THÉRÈSE-GABRIELLE de Pillot, Dame Chanoineſſe au chapitre noble de Migette, reçue le 27 Juillet 1725.
6. CLAUDE-HENRY de Pillot, Doyen du chapitre de la royale abbaye de Saint-Paul, Chanoine de la métropole.

XIV. DEGRÉ.

THOMAS de Pillot, Chevalier, Seigneur de Chenecey, Charnay, Marnoz, Saint-Martin, Coligny, &c., créé Comte du Saint-Empire romain par diplôme de l'Empereur François, donné à Vienne le 2 Septembre 1761, Capitaine au régiment de Broiſſia-Infanterie; teſta, le 25 Novembre 1769, en faveur de MARIE-CHARLES-IGNACE, ſon fils unique, qui ſuit. CHARLOTTE-ANTIDE & JEANNE-GABRIELLE de Pillot, ſes filles, firent leurs preuves, par devant MM. les Comtes de Lyon, pour être admiſes au chapitre noble des Dames Chanoineſſes & Comteſſes de Neuville, où elles furent reçues le 2 Décembre 1762. Thomas de Pillot avait épouſé, par contrat du 11 Novembre 1747, au château de Coligny, très-haute & puiſſante Demoiſelle Anne-Éliſabeth DE SANDERSLEBEN-COLIGNY-CHATILLON, fille de Charles-Léopold, Comte de Sanderſleben & du Saint-Empire romain, Marquis de Coligny-le-Vieux, de Châtillon, d'Andelot & de Saligny, Comte de Coligny-le-Neuf & de Dannemarie, Vidame de Belley, premier Baron de Bugey, Seigneur & Châtelain Haut-juſticier de Goux, de Seloncour, &c., & de très-haute & puiſſante Princeſſe Léopoldine-Eberhardine DE WURTEMBERG, ſa femme. Elle était héritière de la maiſon de Coligny par Anne DE COLIGNY, ſa biſaïeule, ſœur de Gaſpard IV, dernier Duc de Châtillon, & femme de George, Duc de Wurtemberg, Prince ſouverain de Montbéliard. Anne-Éliſabeth tranſmit à ſon fils l'héritage des Coligny, à la charge d'en relever le nom & les armes, & de les faire paſſer à ſes deſcendants mâles & légitimes, en vertu de Lettres patentes données, à Paris, le 5 Février 1718, par le Roi Louis XV, enregiſtrées au Parlement de Beſançon le 3 Septembre 1718, au Conſeil ſouverain d'Alſace le 20 Décembre de la même année, & à la Chambre des Comptes de Bourgogne, à Dijon, le 24 Janvier 1719.

XV. DEGRÉ.

MARIE-CHARLES-IGNACE de Pillot de Chenecey de Coligny-Châtillon, Chevalier, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Royſſiat & de Chevignaſt, premier Baron de Bugey, Seigneur & Châtelain Haut-juſticier de Coligny, de Rhinfeld, Goux, Seloncour, &c., le tout du chef de ſa mère; Officier au régiment de Lanan-Dragons, naquit au château de Marnoz le 24 Janvier 1761. Condamné comme émigré, il fut exécuté en 1799, ne laiſſant qu'un fils unique, dont l'article ſuit, de l'union qu'il avait contractée, le 11 Décembre 1780, au château de Saſſenay, avec Demoiſelle Anne-Camille BERNARD DE SASSENAY, fille de François BERNARD DE SASSENAY, Chevalier, Vicomte de Chalon-ſur-Saône & de Saſſenay, Baron du Tartre, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & Préſident à mortier au Parlement de Bourgogne, & de Dame Henriette FEYDEAU DE BROU.

XVI. DEGRÉ.

Charles-François-Emmanuel-Edwige de Pillot de Chenecey de Coligny, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Royſſiat & de Chevignaſt, né, au château de Coligny, le 25 Décembre 1781, entra au ſervice de l'Autriche comme Officier au régiment de dragons La Tour, paſſa en Wurtemberg, où il devint Chambellan & premier Écuyer de S. M. Charlotte-Mathilde, Princeſſe royale d'Angleterre, Reine douairière de Wurtemberg, puis rentra en France avec le grade de Colonel. Il épouſa, le 16 Mars 1812, à Paris, Demoiſelle Charlotte-Victoire-Clémentine-Angélique de Messey, fille d'Ignace-Paul-Simon, Vicomte de Messey, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de Malte, Commandeur de l'Ordre militaire de Saint-Louis, & de Marie-Charlotte-Monique de Capizuchi-Bologne, fille de Charles-Camille de Capizuchi, Marquis de Bologne & de Bonnecour, & de Dame Françoiſe-Antoinette de Choiseul-Beaupré. Charlotte de Meſſey eut pour parrain S. A. R. Monſeigneur le Duc de Berry, & pour marraine S. A. R. Madame Victoire de France. Emmanuel de Coligny mourut, au château de Choye, le 6 Novembre 1852, laiſſant de ſon mariage :

1. Marie-Esprit-Eugène-Louis, qui ſuit.
2. Marie-Alexandrine, mariée en 1849 au Comte de Villeneuve-Esclapon.
3. Marie-Léopoldine, mariée en 1846 au Marquis Dedons de Pierrefeu.

XVII. DEGRÉ.

Marie-Esprit-Eugène-Louis de Pillot de Chenecey de Coligny, Marquis & Comte de Coligny-Châtillon, Comte du Saint-Empire romain, Baron de Beaupont, de Royſſiat & de Chevignaſt, Chef actuel du nom & des armes, né, au château de Choye, le 6 Août 1815, a épouſé, par acte paſſé au château de Joudes, le 27 Décembre 1841, Demoiſelle Louiſe-Georgine-Éliſabeth-Nancy de Thoisy, fille de Jean-Baptiſte-Amédée, Baron de Thoisy, & de Dame Amélie-Henriette-Guillaume de Chavaudon. De cette union ſont iſſus :

1. Marie-Auguste-Donat-Raoul, né, au château de Choye, le 4 Janvier 1846, Chef de bataillon au 57ᵉ régiment d'infanterie territoriale, Commandeur de l'Ordre de Saint-Sylveſtre, Chevalier de Saint-Sépulcre, &c., &c.; marié, le 28 Novembre 1872, à Marie-Anne-Hélène, fille du Comte Quarré de Chateau-Regnault d'Aligny & de la Comteſſe, née de Montmorillon.
2. Marie-Joseph-Philibert-Christian, né, au château de Choye, le 2 Juin 1847, marié, au château de Velars, le 6 Janvier 1875, à Marie-Huguette-Aurelie Morelet.
3. Marie-Charles-Henri-Gaston, né, au château de Choye, le 3 Mai 1849, Sous-Lieutenant au 30ᵉ bataillon de chaſſeurs à pied, bleſſé devant Paris, mort à Fribourg (Suiſſe), le 21 Juin 1871, des ſuites de ſes bleſſures.
4. Marie-Paul-François-Dominique-Fernand, né, au château de Choye, le 10 Février 1853, marié, à Dijon, le 9 Janvier 1878, à Marie-Urſule-Lia Morelet.
5. Marie-Ignace-Stanislas-Gonzague, né à Fribourg, en Suiſſe, le 30 Août 1854, Sous-Lieutenant de réſerve au 5ᵉ régiment d'artillerie, marié, le 27 Octobre 1880, au château de Villeguſien, à Marguerite d'Amedor de Mollans.
6. Anne-Marie-Henriette-Edwige, née, au château de Choye, le 15 Avril 1844, mariée, le 14 Février 1870, à François-Félix Raviot de Saint-Anthost.

7. Marie-Élisabeth-Georgine-Thérèse, née, au château de Choye, le 22 Mars 1851, mariée, le 6 Octobre 1875, au Vicomte Rodolphe de Cussy.
8. Marie-Catherine-Geneviève-Béatrix, née, au château de Choye, le 12 Août 1856, mariée audit lieu, le 1er Mars 1880, au Comte Xavier de Messey.
9. Marie-Nicole-Amélie-Geneviève, née, au château de Choye, le 15 Avril 1859, mariée audit lieu, le 24 Octobre 1882, au Vicomte Ofcar de Rivoire de la Batie.

La branche aînée écartèle fes armes de celles de Coligny-Châtillon, qui font : *de Gueules à l'Aigle d'Argent, becquee, membrée & couronnée d'Azur.*

BRANCHE DES MARQUIS DE PILLOT-CHANTRANS.

IX. DEGRÉ.

Jean de Pillot, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Chaftelard, Magny, Glamondans, &c., fecond fils de Charles de Pillot & de Dame Bonne de Scey, affifta aux États de la Nobleffe dans les années 1598, 1606 & 1617. Il avait époufé, le 25 Juillet 1584, Demoifelle Claudine de Visemal, fille d'Henri de Visemal, Chevalier, Seigneur de Frontenai, & de Dame Guillemette de Fallerans. De ce mariage :

1. Marc-Antoine de Pillot, qui fuit.
2. Philippe-Antoine de Pillot, Baron d'Igny, Seigneur de la Motte & de Citey, qui affifta aux États de la Nobleffe en 1614 & en 1633. Il n'eut, de fon union contractée, le 17 Août 1613, avec N. de Citey, qu'un fils nommé Philippe de Pillot, Baron d'Igny, Seigneur de la Motte & de Citey, préfent aux États de la Nobleffe en 1654 & en 1656, lequel époufa Demoifelle Étiennette de Lallemand, fille de François de Lallemand, Chevalier, Seigneur de Belmont, & de Dame Catherine de Montrichard, dont il n'eut qu'une fille, Claudine de Pillot, mariée à Gafpard de Moustier, Chevalier, Seigneur de Cubry & Commandant de Dôle en 1653.
3. Antoinette de Pillot, mariée, par contrat du 22 Octobre 1615, avec Louis de Scey, Baron de Chevroz, Seigneur d'Emagny, &c.

X. DEGRÉ.

Marc-Antoine de Pillot, Seigneur de Chaftelard, Magny, Glamondans, &c., Capitaine d'une terce bourguignone, fut créé Chevalier, le 22 Septembre 1628, par Philippe IV, Roi d'Efpagne & Souverain de la Franche-Comté, qui, dans les Lettres patentes données à cet effet, dit : « qu'il eft de maifon fort ancienne & noble, où ne « fe trouvent que des alliances bien relevées, comme celles de Scey, de Frontenai, « de Montrichard & autres femblables, & que fes ancêtres, iffus defdites familles, « ont toujours bien & fidèlement fervi nos prédéceffeurs en charges fortables à « leurs qualités » (*Regiftres de la Nobleffe*, tome I, fol. 343. Bibliothèque de Befançon). Il époufa Demoifelle Nicole de Bougne de Thurey, fille de Jean de Bougne de Thurey, Écuyer, Seigneur de Crefencey, & de Dame Anne-Bonne de Villey. De cette union il laiffa :

1. Claude-François de Pillot, qui fuit.

2. JEAN-FRANÇOIS de Pillot, Seigneur de Magny, Commandant d'une compagnie dans l'infanterie efpagnole, marié, par acte du 27 Septembre 1634, & avec difpenfe de l'Églife, à Jeanne-Françoife DE PILLOT, fa coufine.
3. SIMONNE de Pillot, mariée, le même jour, avec fon coufin Adrien DE PILLOT.

XI. DEGRÉ.

CLAUDE-FRANÇOIS de Pillot, Écuyer, Seigneur de Chaftelard, Naifey, Glamondans, Vienney, &c., affifta aux États de la Nobleffe de Franche-Comté en 1654. Il avait époufé, le 30 Octobre 1662, Demoifelle Claudine DE CHANTRANS, fille d'Humbert DE CHANTRANS, Chevalier, Seigneur de Rofières, Naifey, &c., & de Dame Éléonore DE CONFLANS. Il mourut le 16 Avril 1696, laiffant de fon mariage :
1. THOMAS de Pillot, qui fuit.
2, 3 & 4. JEANNE-CLAUDE, ANNE-BÉNIGNE & JEANNE-ANTOINETTE de Pillot.

XII. DEGRÉ.

THOMAS de Pillot de Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naifey, Vienney, Belmont, &c., qui fit reprife de fief, pour fa terre de Naifey, le 20 Juillet 1722. Il avait époufé, par acte du 28 Janvier 1707, Demoifelle Anne-Jeanne D'ANDLAW, fille de Jean-François D'ANDLAW, Chevalier du Saint-Empire, & de Dame Thérèfe DE GUYOT DE MALSEIGNE; de cette union naquirent :
1. FRANÇOIS-XAVIER de Pillot, Lieutenant dans le régiment de Touraine, mort fans alliance.
2. JEAN-JOSEPH de Pillot, qui fuit.
3. THÉRÈSE-CHARLOTTE de Pillot, femme d'Antoine-Jofeph D'HUOT D'AMBRE, Écuyer, Seigneur de Beyne, fils d'Hyacinthe D'HUOT, Écuyer, Seigneur d'Ambre, & de Judithe-Emmanuelle DE BELOT.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH de Pillot de Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naifey, de Belmont, &c., Capitaine au régiment de Touraine-Infanterie, fit reprife de fief, pour fa terre de Naifey, le 4 Mai 1751. Il s'était allié, le 5 Mars 1745, à Demoifelle Claude-Dorothée DE MONTJUSTIN, fille de Nicolas-François DE MONTJUSTIN, Écuyer, & de Dame Claude-Marguerite DE CHAMPAGNE; il eut de ce mariage un fils, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-VINCENT-FÉRIER, Marquis de Pillot-Chantrans, Écuyer, Seigneur de Naifey, Belmont, &c., né le 5 Avril 1746, Lieutenant aux dragons du Roi, fut créé Marquis, fous le nom de Pillot-Chantrans, par Lettres patentes du Roi Louis XVI en 1780, enregiftrées, le 4 Mai 1781, au Parlement de Befançon. Il affifta aux États de la Nobleffe qui fe tinrent à Vefoul le 30 Mars 1789. Il avait époufé, le 19 Mars 1771, avec difpenfe de l'Églife, fa coufine, Demoifelle Judith-Françoife D'HUOT D'AMBRE, fille d'Antoine-Jofeph D'HUOT D'AMBRE, Écuyer, Seigneur de Beyne, & de Dame Thérèfe-Charlotte DE PILLOT. De ce mariage :
1. ANTOINE-JOSEPH-JUDITH-DOROTHÉE de Pillot, qui fuit.
2. CLAUDE-HENRY-GABRIEL-ÉRASME de Pillot, Chevalier de Malte.
3 & 4. URSULE-JUDITH-COLETTE-JOSÈPHE & CLAUDE-CATHERINE-THOMASE-EUSÈBE de Pillot, reçues Dames Chanoineffes au chapitre noble de Lons-le-Saulnier.

XV. DEGRÉ.

Antoine-Joseph-Judith-Dorothée, Marquis de Pillot-Chantrans, né le 26 Mars 1773, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Maifon militaire du Roi Louis XVIII, époufa, le 9 Novembre 1801, Demoifelle Anne-Ide Le Roy de Grandmaison de Boisherpin, fille de Thomas Le Roy de Grandmaison, Vicomte de Boisherpin, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Marie-Madeleine Perrault de Lessard; il laiffa de cette union :

1. Édouard-Paul-Dorothée-Judith de Pillot, qui fuit.
2. Alphonse de Pillot, qui viendra après fon frère aîné.
3. Jeanne-Marie-Antoinette-Valérie de Pillot, née le 26 Mai 1810, mariée avec Frédéric-Louis de Christen, ancien Officier d'infanterie, dont : Charles de Chriften.

XVI. DEGRÉ.

Édouard-Paul-Dorothée-Judith, Marquis de Pillot-Chantrans, né le 14 Février 1804, marié, le 11 Juillet 1836, avec Demoifelle Marie-Louife-Marguerite-Charlotte Cotte, fille de Jean-Jofeph Cotte, ancien Député, & de Dame Euphrofine-Charlotte Isnard. De cette union eft iffue :

Céline de Pillot, mariée à Henri des Sarsins des Gottes, ancien Magiftrat.

XVI. DEGRÉ.

Alphonse de Pillot-Chantrans, né le 18 Août 1813, Capitaine Adjudant-Major, Chevalier de la Légion d'honneur, a époufé, à Étampes, le 9 Février 1852, Demoifelle Félicie de la Bigne, fille de Jean-Baptifte-Étienne de la Bigne, Capitaine-Lieutenant au 1er régiment de la Garde royale, & de Dame Erneftine Zoé de Pouilloüe de Saint-Mars de Bierville. De ce mariage font iffus :

1. Gaston de Pillot, né le 26 Novembre 1852.
2. Édouard de Pillot, né le 25 Juin 1856, Officier d'infanterie.

LETTRES CONFÉRANT LE TITRE PERSONNEL DE MARQUIS

au Sieur de Pillot-Chantrans & aux aînés de fes defcendants mâles en ligne directe.

Du mois d'Août 1780.

LOUIS, par la grace de dieu, roi de france et de navarre, à tous préfens & à venir Salut. Il nous a été rendu compte des confidérations que réunit en fa faveur, notre cher & bien-aimé, le Sieur Jean-Baptifte-Vincent-Férier de Pillot-Chantrans. Avant la réunion du comté de Bourgogne à notre monarchie, fa famille, l'une des plus diftinguées de cette province par l'ancienneté de fa nobleffe & par fes alliances, s'en était déjà rendu particulièrement recommandable par le zèle & par l'intelligence avec lefquels elle avait rempli les emplois honorables que les Rois d'Efpagne lui avaient confiés. C'eft ce qu'atteftent les Lettres de Philippe IIII du 22 Septembre 1628, qui confèrent le titre de Chevalier au trifayeul du Sieur de Pillot-Chantrans. Une telle faveur ne pouvait qu'accroître & perpétuer l'attachement de cette famille à fes fouverains & à fes devoirs. Auffi toujours fidèle à ces

fentiments, les a-t-elle juftifiés par la bravoure avec laquelle ont fucceffivement fervi un frère du bifayeul du Sieur de Pillot-Chantrans, qui commandait une compagnie dans l'infanterie efpagnole; un de fes oncles qui fut fucceffivement Enfeigne & Lieutenant dans le régiment de Touraine; fon père qui obtint une compagnie dans le même corps, enfin le Sieur de Pillot de Chantrans lui-même qui a été promu fucceffivement aux grades de Cornette & de Lieutenant dans notre régiment de dragons. Nous jugeons donc qu'il n'eft pas moins de notre équité que de notre munificence de luy accorder une grâce qui foit pour luy un gage de la fatisfaction que nous avons de fes fervices & de ceux de fes anceftres, & pour fes defcendants, à qui les effets de cette grâce feront tranfmis, une invitation à marcher fur leurs traces.

A ces caufes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Confeil & de notre grâce fpéciale, pleine puiffance & autorité royale, Nous avons fait & créé, & par les préfentes fignées de notre main, faifons & créons Marquis le Sieur Jean-Baptifte-Vincent-Férier de Pillot-Chantrans, enfemble l'aîné de fes enfants & defcendans mâles, en ligne directe, nés & à naître en légitime mariage; leur permettons de fe dire & qualifier Marquis en tous actes & droits, tant en jugement que hors de jugement, fans qu'ils foient tenus d'appliquer ou affecter le titre de Marquis à aucune terre, ni d'en faire ériger pour cet effet en marquifat, de quoi nous les avons expreffément difpenfés par les préfentes, à la charge toutefois que ledit titre de Marquis relevera immédiatement de nous & qu'ils ne feront acte de dérogeance à icelui; voulons en outre qu'ils puiffent porter dans leurs armoiries la couronne de Marquis, & que pour raifon de tout ce que deffus ils n'aient à payer, ni à Nous ni à nos fucceffeurs, aucune finance ny indemnité, dont, à quelques fommes qu'elles puiffent monter, nous leur avons fait don & remife par ces préfentes.

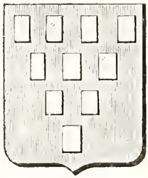
Sy donnons en mandement à nos amés & féaux les gens tenant notre Cour de Parlement de Befançon & les Préfidents tréforiers de France au bureau de nos finances etabli à Befançon, que ces préfentes ils aient à faire regiftrer & du contenu en ycelles faire jouir & ufer ledit Sieur Jean-Baptifte-Vincent-Férier de Pillot-Chantrans, enfemble l'aîné de fes enfants & defcendans mâles en ligne directe, nés & à naître en légitime mariage, pleinement, paifiblement & perpétuellement, ceffant & faifant ceffer tous troubles & empêchemens, & nonobftant toutes chofes à ce contraires, car tel eft notre plaifir.

Et, afin que ce foit chofe ferme & ftable à toujours, nous avons fait mettre notre feel à ces dites préfentes. Donné à Verfailles, au mois d'Aouft l'an de grâce dix-fept cent quatre-vingt. Et de notre règne le feptième. *Signé :* LOUIS. Et fur le replis, par le Roy, le Prince de Montbarrey.

DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.

Chevaliers, anciens Seigneurs du Pleſſis, d'Argentré, des Landes, de Launay, de la Rouvraye, du Bourg, de Cormeray, de Creſpel, de la Chapelle, de la Fontenelle, paroiſſe de Saint-Jean-ſur-Vilaine, &c., Comtes de Ponteſtan, Marquis du Pleſſis d'Argentré.

EN BRETAGNE.



De Gueules à dix Billettes d'Or, poſées 4, 3, 2, 1 (*a*). SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNE : *de Marquis* (*b*).

La généalogie de cette famille, admiſe aux honneurs du Louvre, a été dreſſée à des époques différentes par les Juges d'Armes de France & Généalogiſtes de la Cour, notamment par Charles d'Hozier en 1689, & par Chérin en 1774. Ce dernier s'exprime ainſi :

« Cette Maiſon a pris ſon nom d'une terre ſituée dans la paroiſſe d'Argentré, « près Vitré, au diocèſe de Rennes, avantage qui, joint à ſon gouvernement noble, « ſuivant l'Aſſiſe du Comte Geffroy, annonce la pureté de ſon origine; mais elle n'é- « tablit littéralement ſa filiation que depuis 1425. On trouve, cependant, au-deſſus « de cette époque divers ſujets qu'on peut lui attribuer, tels que :

« RUELLON (*c*) du Pleſſis qui ſouſcrivit à deux chartes du prieuré de Sainte- « Croix de Vitré : l'une d'environ 1200 (*d*), contenant donation faite à cette égliſe « par Jean d'Erbrée, Chevalier; l'autre de 1207 (*e*), contenant auſſi une donation « faite au même prieuré par Robert de Domagné, Chevalier, à laquelle ſouſcrivit « auſſi le même Jean d'Erbrée. Ces deux derniers Seigneurs de biens voiſins du « même lieu du Pleſſis (*f*). »

(*a*) Une mépriſe dans la dénomination des émaux fut commiſe dans l'état fourni une première fois en 1668 pour la *Recherche de la Nobleſſe en Bretagne*, & preſenté de nouveau par PIERRE du Pleſſis d'Argentré devant le préſident Charles d'Hozier « *aux fins de ſon admiſſion dans les Pages de la Grande Écurie du Roi* »; c'eſt pourquoi pluſieurs armoriaux ont indiqué à tort comme étant de *Sable* le champ des armes de cette famille, mais cette erreur a été rectifiée dans les preuves faites devant Chérin en 1774 où le champ de ces armes a été rétabli de *Gueules*, ainſi qu'on le voyait émaillé aux vitraux de la galerie & de la chapelle du château du Pleſſis, & « *aux vitraux de l'ancienne égliſe paroiſſiale d'Argentré portant la date de 1576 & ſur la liſte ou ceinture intérieure de cette égliſe.* » Procès-verbal d'enquête à l'effet de reconnaître & conſtater les droits ſeigneuriaux dans l'égliſe d'Argentré, à la date du 16 Novembre 1773, dreſſé par P.-G^me Baron, Avocat au Parlement, nommé Commiſſaire à cet effet par arrêt de la Cour du 10 Février de cette même année.

(*b*) Lettres patentes d'érection de majorat du 9 Novembre 1819.

(*c*) Pièces juſtificatives, I (voir à la fin de cette notice).

(*d*) Pièces juſtificatives, II.

(*e*) Pièces juſtificatives, IV.

(*f*) Chérin, Mémoire ſur les preuves de nobleſſe de M. le Chevalier du Pleſſis d'Argentré qui demande à avoir l'honneur de monter dans les carroſſes du Roi. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, doſſier du Pleſſis d'Argentré..

On cite encore Guillaume du Plessis (*W^mus de Plessei t*) qui est nommé avec André & Garanton de Vitré & Pierre de Cornillé dans l'Assemblée générale de la Noblesse qui se tint à Nantes la veille de la Pentecôte 1225 (*a*).

Guillaume du Plessis, Chevalier (*Guillemus de Plesseio, miles*), fait donation aux pauvres de la Maison-Dieu de Vitré d'une provende de seigle dans son domaine du Plessis & munit la charte de son sceel en 1227 (*b*).

Il est un des neuf Chevaliers jurés choisis par André de Vitré pour témoins de la remise de trois mille livres qu'il fait à Geof. Salom. & à Gautier de Saint-Aubin, à la condition de rester dans la ville de Vitré, en 1227 (*c*).

Il est témoin, avec *Rafred* & *Georges*, ses frères, d'un traité entre le même André de Vitré & Hervé de Danae (*d*).

Alain du Plessis, qui est cité comme témoin ayant apposé son sceel à un acte d'échange entre Robert de la Goulle & Guyon de Coaysnion, en Février 1323 (*e*).

Jean du Plessis, Chevalier, compris avec Guillaume de Domagné & Guy de Sévigné, au nombre des Nobles qui firent, le 25 Avril 1379, une association en faveur du Duc Jean IV pour empêcher l'invasion du duché. Il est encore cité avec la qualification de Chevalier dans une autre association de Nobles qui fut faite le lendemain 26 Avril pour la garde de la ville de Rennes (*f*).

Ce Jean est vraisemblablement celui qui est mentionné dans un document généalogique de 1639 ainsi conçu :

« Le premier Jean du Plessis, je ne sçay & ignore son alliance. Robert, je ne « sçay aussi son alliance, mais j'ay appris par les titres & enseignements du dit lieu « que le dit Robert eut des enfants, l'un desquels fut Chambelan du Duc de Bre- « taigne. Autre fille Gouvernante des enfants de Bretaigne, savoir la fille dudit « Duc, & morut sans hoire de corps.

« L'autre fille fut alliée à la maison de la Perrière près le Lion d'Angers. En- « core autre fille dudit Robert laquelle fut alliée à la maison de la Chinnonière & « Saultoger, près la Guerche. Une autre alliée & mariée à la maison de Gue- « briac, &c. (*g*). »

Cette note désigne sûrement des ascendants de cette famille, mais ne les reliant pas par titres probants à l'auteur de la filiation suivie, elle n'est indiquée ici que pour mémoire.

On trouve aussi Yves & Guillaume du Plessis nommés avec Jean de Vitré, Jean de Marcillé, Guillaume de Domagné, Geoffroy de Sévigné, &c., parmi les Gens d'armes destinés à accompagner Richard de Bretagne en France, dans un compte du Trésorier de l'épargne du mois de Juin 1414 au 21 Mars 1421 (*h*).

« L'auteur certain, continue Chérin, est Jean, Ier du nom, qui donna, le 13 Avril « 1425, avec Bertran du Plessis, Seigneur du Plessis, en la paroisse d'Argentré, « son frère aîné, une attestation sur les droits honorifiques de la maison de Mar- « cillé dans l'église de cette paroisse. »

C'est également à ce même Jean que Ch. d'Hozier fait commencer la filiation suivie de cette famille (*i*). Une mention inscrite aux registres de la Chancel-

(*a*) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 218, & t. II, preuves, p. 379.

(*b*) Pièces justificatives, V.

(*c*) Pièces justificatives, VI.

(*d*) Pièces justificatives, III.

(*e*) Pièces justificatives, VII.

(*f*) D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. VIII, chap. 290. — Dom Lobineau, vol. des preuves, pp. 593 & 594

(*g*) Archives du Plessis.

(*h*) Dom Lobineau, preuves, t. II, p. 968.

(*i*) Preuves de la noblesse de Pierre du Plessis d'Argentré, 2 Mai 1689. Manuscrit signé Ch. d'Hozier, aux archives du Plessis.

lerie de Bretagne fait connaître que Jehanne DE CORNILLÉ, Dame du Pleffis, était la mère de ce Jean, fans indiquer le prénom de fon mari (*a*).

BERTRAND du Pleffis, qui vient d'être cité, eft compris dans la Réformation de la Nobleffe de la paroiffe d'Argentré faite en 1442, comme poffeffeur du domaine du Pleffis qui eft dit terre Noble & exempte de fouaige *ès temps paffés* (b).

PREMIER DEGRÉ.

JEAN, I[er] du nom, Écuyer (*c*), auteur de la filiation fuivie, Seigneur du Pleffis d'Argentré (*d*), donna, conjointement avec fon frère qui précède, l'atteftation de 1425 (*e*). Il jura avec les autres Nobles de la paroiffe d'Argentré la Réformation de 1442 (*f*). Après la mort de Bertrand, Jean devint Seigneur de la terre du Pleffis & ce fut en cette qualité qu'il fut cité dans une autre Réformation de la même paroiffe faite en vertu d'un mandement du Duc le 10 Mars 1477 (*g*). Quoique fon nom figure dans cette Réformation, il ne faut pas en conclure qu'il exiftât encore au moment où elle a été faite, puifque fa femme eft qualifiée « veuffve de feu Jehan du Pleffeix » dans un titre de 1472 (*h*).

Il époufa Thomine DE NOUAULT, aliàs : DOUAULT, Dame de la Bouhourdière (*i*), dont il eut :

1. LOUIS, qui fuit.
2. MAGDELAINE, morte fans alliance (*j*).
3. JACQUETTE, morte fans alliance (*k*).
4. JEANNE, mariée à Noble Guillaume GALON, Seigneur de la Villegemmes & de la Villebeffac (*l*).
5. Autre JEANNE, dite *la jeune;* on ignore fi elle fe maria (*m*).

II. DEGRÉ.

LOUIS, I[er] du nom, Seigneur du Pleffis d'Argentré & des Landes (*n*). Il eft compris dans la Réformation de 1477, fous le nom de Loys du Pleffeix, comme poffesfeur des Landes, en la paroiffe d'Argentré. Il époufa Jehanne DE TALLIE, Dame de Poillebouft & de la Houllière, fille de Jehan DE TALLIE, Seigneur de la Chauffrerie, & veuve de Jehan de Boaifgamatz (*o*). Jehanne de Tallie était remariée à Noble Écuyer Lancelot de Launay à la date du 6 Juillet 1490, Louis était donc mort avant cette époque (*p*), laiffant de fon mariage :

1. LÉONARD, qui fuit.

(*a*) Pièces juftificatives, VIII.
(*b*) Pièces juftificatives, IX, n° 60.
(*c*) Pièces juftificatives, IX, n° 50.
(*d*) Pièces juftificatives, IX, n°s 48, 51, 53 & 54.
(*e*) Pièces juftificatives, IX, n° 61.
(*f*) Pièces juftificatives, IX, n° 60.
(*g*) Pièces juftificatives, IX, n° 59.
(*h*) Pièces juftificatives, VIII.
(*i*) Pièces juftificatives, VIII, & IX, n°s 43, 48 & 50.
(*j*) Pièces juftificatives, IX, n°s 45, 48, 50, 51, 52, 53 & 54.
(*k*) Pièces juftificatives, IX, n°s 45, 48, 50, 51, 52, 55 & 54.
(*l*) Pièces juftificatives, IX, n°s 45, 49 & 53. Procuration du 11 Mars 1507 (1508).
(*m*) Pièces juftificatives, IX, n°s 45, 49 & 53.
(*n*) Pièces juftificatives, IX, n° 53.
(*o*) Pièces juftificatives, IX, n°s 45, 49, 55, 56, 57 & 58.
(*p*) Pièces juftificatives, IX, n° 49.

2. Marie, qui épousa, postérieurement au 9 Septembre 1499, Noble Homme Gilles d'Eslin, Seigneur de la Barre (*a*).

III. DEGRÉ.

Léonard, Écuyer, Seigneur du Plessis d'Argentré & des Landes, est cité en cette qualité à la Réformation de la Noblesse de l'évêché de Rennes en 1513 (*b*). Il fut Gentilhomme des Ordonnances du Roi (*c*) & en même temps Maréchal des Logis de l'hôtel de Guy XV, Comte de Laval & Seigneur de Vitré (*d*). Il fut nommé en 1543 « Prévost des Maréchaulx en Bretaigne (*e*) ». Il fut chargé par Guy, Comte de Laval, Lieutenant général du Roi en Bretagne, Gouverneur & Amiral du même pays, d'aller à Morlaix exécuter de sa part le traité qui avait été proposé pour faire l'échange de quelques Portugais contre des Bretons qui étaient prisonniers en Portugal (*f*).

Il épousa Françoise Charton, Dame du Boay-Pinczon, fille de feu Regnault Charton, Châtelain de la Cour de Vitré, & de Demoiselle Guillemette Landays (*g*), & mourut avant le 22 Novembre 1549 (*h*).

Il eut de son mariage :

1. Mathurin, qui suit.
2. Bertranne, mariée, par contrat du 1er Décembre 1542, à Noble Homme Jacques de la Bizaye, Écuyer, Seigneur de la Ripviere-Bizave & de Beauchesne.
3. Geoffroy, Religieux en l'abbaye de Saint-Gildas, nommé le 27 Janvier 1562 (1563) à la place de Ministre de la Trinité de l'ordre des Mathurins, en la ville de Châteaubriant.

IV. DEGRÉ.

Mathurin, Écuyer, Seigneur du Plessis d'Argentré, épousa, par contrat du 25 Juillet 1540, Marie de Meaulne de Rouessé, Dame de Montarsil, fille de Noble Homme Jeusselin de Meaulne & de Damoiselle Christoflette de la Houdinyère (*i*).

Il fut nommé, le 22 Novembre 1549, à la charge, laissée vacante par la mort de son pére, de Grand Prévôt général, sous MM. les Maréchaux de France, en Bretagne (*j*). Il assista dans l'ordre de la Noblesse aux États de Bretagne de 1576 & de 1580 (*k*). Sa femme mourut en 1578, & fut inhumée dans l'église d'Argentré (*l*). Il mourut lui-même en 1583, & fut inhumé dans la même église.

Il eut pour enfants :

1. Geoffroy, Écuyer, Seigneur de Poilleboust, fils aîné & héritier principal & noble présomptif de ses père & mère, ainsi qu'il est qualifié dans le contrat

(*a*) Pièces justificatives, IX, nos 45 & 49.
(*b*) Pièces justificatives, IX, nos 43, 44 & 45.
(*c*) Pièces justificatives, IX, no 47.
(*d*) Commission de Guy XV, Comte de Laval, du 26 Mars 1527. Original aux archives du Plessis.
(*e*) Lettres de Henri, Dauphin, Duc de Bretagne, 14 Novembre 1543. — Lettres de confirmation du même, devenu Roi de France, du 8 Juillet 1547. Originaux aux archives du Plessis.
(*f*) Commission du 24 Novembre 1528 (d'Hozier, généalogie citée plus haut).
(*g*) Pièces justificatives, IX, nos 44, 46 & 47.
(*h*) Pièces justificatives, IX, no 39.
(*i*) Pièces justificatives, IX, no 42.
(*j*) Pièces justificatives, IX, no 39.
(*k*) Pièces justificatives, IX, no 38.
(*l*) Registres des actes de décès de la paroisse d'Argentré, année 1583.

de mariage de Barbe, fa fœur, du 7 Février 1571 ; il mourut peu de temps après, fans poftérité.

2. Gilles, qui fuit.
3. Françoise, mariée à Julien du Verger, Sieur du Tertre (*a*).
4. Barbe, mariée, en premier lieu, par contrat du 7 Février 1571, à Noble Chriftophe d'Ollier, Seigneur de la Haie d'Erbrée (*b*), &, en fecond lieu, à François de Tallie, Seigneur de la Lanfrayère (*c*).
5. Jacquemine, mariée à Noble Jean Gerault, Seigneur de Malhere (*d*).

V. DEGRÉ.

Gilles, Écuyer (*e*), Seigneur du Pleffis d'Argentré, de Montarfil, du Pleffis Beaucé & de Poillebouft, fecond fils de Mathurin, continue la defcendance. Il fut pourvu par le Roi, le 21 Décembre 1572, de la charge de Grand Prévôt général fous MM. les Maréchaux de France, en Bretagne, vacante par réfignation de fon père « *en confidération de fa vaillance, littérature, &c.* (*f*) » Il fut confirmé dans cette charge par Lettres patentes du Roi Henri III, datées du 5 Juin 1581 (*g*).

Pendant les troubles & les guerres civiles qui défolaient alors la Bretagne, Gilles fe fignala par fon attachement au Roi. De concert avec fon parent M. du Boufchet, il remit en fa puiffance la ville de Vitré, qui avait été furprife par les Huguenots, ce qui eft attefté par les lettres fuivantes :

« A Monfieur mon coufin, Monfieur du Pleffeix, Provoft de Bretaigne, au Pleffeix.

« Monfieur mon coufin. Je n'ay failly à faire advertir tous les habitants des pa-
« roiffes que j'ai en ma charge & leur ay baillé le rendez-vous à demain ung heure
« devant jour en la Lande du Fiefve. Il ferait bon de votre part de faire advertir
« ceux d'Argentré, Le Pertre, Sainct Sire & Beaulieu & les faire trouver au grand
« pré du Mez où l'on tire le Papegault de l'arc, près Vitré, où les yrai trouver
« pour nous joindre enfemble pour faire le debvoir de gens de bien & qu'ils portent
« leurs tambourins fans les baptre aucunement & de commander aux troupes
« qu'ils facent la plus grande diligence qu'il fera poffible; en cet endroit je vous
« ferai offre de mes bien-humbles recommandations à vos bonnes grâces, fup-
« pliant Dieu, Monfieur mon coufin, qu'il vous donne bonne vie, longue & bonne
« fanté. De votre maifon de la Haye ce mercredi au foir 24e Febvrier 1574, votre
« humble coufin & affeuré ami pour la vie. (*Signé :*) Francoys du Bouschet.

« J'ay adverti Monfieur de Mefjeufeaume (*h*) & le Sénefchal de Rennes de la
« prinfe de Vitré. J'en attends à demain au matin des nouvelles (*i*). »

(*a*) Pièces juftificatives, IX, nº 41.

(*b*) Pièces juftificatives, IX, nº 40.

(*c*) Contrat de mariage du 7 Janvier 1574.

(*d*) Contrat de mariage du 30 Août 1583.

(*e*) Gilles eft qualifié *Chevalier* dans un acte du 7 Décembre 1618 (voir pièces juftificatives, IX, nº 30), & *Efcuyer*, dans un autre du 17 Mai 1639 (*ibid.*, IX, nº 28). La cloche de l'horloge du château du Pleffis porte l'infcription fuivante : Efcuyer Gilles du Pleffis, Seigneur du dict lieu, Confeiller du Roy, Grant Provoft Général de le pays, me fict fayre pour fervir au dict lieu l'an 1585.

(*f*) Lettres de provifions, aux archives du Pleffis.

(*g*) Original aux archives du Pleffis.

(*h*) François Dugué, Vicomte de Mejuffeaulme, Seigneur de Monjardin, la Gaudinaye, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur & Capitaine pour Sa Majefté en la ville de Rennes, était parent de Jeanne de Beaucé, mariée plus tard à Gilles du Pleffis.

(*i*) Original aux archives du Pleffis.

Lettre miſſive du Roi Charles IX.

« A Monſ. du Pleſſis.

« Monſ. du Pleſſis, le Sieur de Bouillé m'a faict entendre le bon devoir au-
« quel vous vous eſtes mis de l'aſſiſter & lui ayder lors de la nouvelle qu'il eut de
« la ſurpriſe de Vitré, ce qui démonſtre de plus en plus l'affection que je me ſuis
« toujours aſſuré que vous portez au bien de mon ſervice dont je vous ſcay fort
« bon gré, vous priant continuer à vous employer en ſemblables occaſions pour
« conſerver mon païs de Bretagne en mon obéiſſance & y maintenir le repos entre
« tous mes ſubjects ce que me promettant de voſtre fidellité & bon zelle que vous
« avez à l'endroict de voſtre patrie, je ne vous ferai ceſte lettre plus longue
« que pour prier Dieu, Monſ. du Pleſſis, vous avoir en ſa ſaincte & digne garde.

« Eſcript au bois de Vincennes le XIII[e] jour de Mars 1574.

« *Signé :* CHARLES.

« *& plus bas :* PINART (*a*). »

Il continua à s'employer au ſervice du Roi en ſe mettant à la tête des habitants des paroiſſes voiſines & de ſes parents (*b*), pour maintenir ſous ſon autorité cette partie de la province.

Il ſervit ſucceſſivement dans les armées de Charles IX, Henri III & Henri IV. Il fut nommé en 1588 Commiſſaire de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes (*c*), par le Duc de Mercœur « *en contemplation de la connoiſſance qu'il avoit de l'affection « que ledit Sieur du Pleſſis avoit toujours continué au ſervice de Sa Majeſté & au « bien de cette province.* » Il fut diſpenſé du ſervice perſonnel, attendu « ſa longue « maladie & indiſpoſition même qu'il eſtoit néceſſaire de bien & fidellement gar- « der ſa maiſon du Pleſſis contre les ſurpriſes des ennemis de ſa Majeſté, pour « l'importance que cela apporteroit à la ville de Vitré, avec permiſſion de ſe tenir « en ſadite maiſon & s'aſſeurer d'hommes pour la conſervation d'icelle (*d*). »

Le 17 Décembre 1589, le Roi lui accorda des Lettres de ſauvegarde pour ſa maiſon, terre & ſeigneurie du Pleſſis, « déſirant favorablement le traiter comme le « tenant pour l'un de ſes bons ſubjects & ſerviteurs (*e*). »

Il épouſa, en premières noces, Damoiſelle Jehanne DE BEAUCÉ, Dame du Pleſſis Beaucé, fille aînée & héritière noble de feu Jehan DE BEAUCÉ, Écuyer, Seigneur du Pleſſis Beaucé, & de Jacqueline DE LA BOUEXIÈRE, ſa veuve (*f*). Il n'en eut pas d'enfant.

En ſecondes noces, il épouſa Damoiſelle Julienne DU GRASMESNIL, fille de Noble Homme Jean DU GRASMESNIL, Conſeiller du Roi en ſa Cour du Parlement de Bretagne, & de Damoiſelle Catherine MOREL, ſon épouſe, Seigneur & Dame du Graſmeſnil, le Boisbelin, l'Eſpinay, &c. (*g*).

(*a*) Original aux archives du Pleſſis.

(*b*) Pièces juſtificatives, X.

(*c*) Commiſſion du Duc de Mercœur, du 10 Décembre 1588. — Lettre du même, du 11 Décembre 1588. Pièces juſtificatives, XI.

(*d*) Lettres de Monſeigneur le Prince de Dombes, Lieutenant général en Bretagne, du 21 Octobre 1590. — Lettres du Duc de Montpenſier, du 7 Octobre 1592. — Lettres de M. de Saint-Luc, Seigneur d'Epinay, du 25 Juin 1593. — Diſpenſe de M. le Maréchal d'Aumont, du 24 Février 1594. Originaux aux archives du Pleſſis. — Pièces juſtificatives, XII.

(*e*) Original, aux arch. du Pleſſis.

(*f*) Pièces juſtificatives, IX, nº 37.

(*g*) Pièces juſtificatives, IX, nº 35.

Gilles fut inhumé, le 7 Juillet 1615, dans l'églife d'Argentré, & fa feconde femme, Julienne du Grafmefnil, fut inhumée dans la même églife le 14 Septembre 1627 (*a*). De cette feconde alliance, il eut :

1. MATHURIN (*b*).
2. JEAN, qui fuit.
3. GILLETTE (*c*).
4. JOACHIM (*d*).
5. MARGUERITE (*e*).
6. FRANÇOISE (*f*), mariée, dans l'églife d'Argentré, le 3 Mars 1620, à Noble Homme André DE LA SAUGÈRE, Écuyer, Seigneur de Champloing (*g*).

VI. DEGRÉ.

JEAN OU JEAN-BAPTISTE, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur du Pleffis d'Argentré, Poillebouft, la Chapelle, Cormeray, Crefpel & autres lieux, Chevalier de l'ordre du Roi (*h*), naquit à Argentré le 9 Juin 1600 (*i*). Il époufa en 1639 Jeanne BIZEUL, fille de feu Noble Homme Meffire Simon BIZEUL, Préfident & Général des monnaies de France, & de Magdelaine HUCHER (*j*). Il fut inhumé dans l'églife d'Argentré le 25 Janvier 1656. Sa femme mourut le 26 Février 1680, & fut inhumée le 28 dans la même églife (*k*).

De fon mariage, il eut :

1. ALEXIS, qui fuit.
2. PIERRE, né le 24 Novembre 1642 (*l*), mort jeune.
3. CHARLES-MARIE, né le 18 Septembre 1645. Maintenu dans la Réformation de 1668 (5 Octobre). Embraffa l'état eccléfiaftique, fut d'abord Recteur de Pleumargat & enfuite de la paroiffe d'Etrelles, où il fut inhumé le 21 Mars 1702.
4. ANGÉLIQUE, née le 19 Décembre 1641 (*m*). Elle fut inhumée dans l'églife d'Argentré le 17 Octobre 1720 (*n*).

VII. DEGRÉ.

ALEXIS, Chevalier, Seigneur du Pleffis d'Argentré, Poillebouft, Cormeray, la Chapelle, Crefpel, &c., naquit vers l'an 1640. Il fut maintenu dans fa qualité de Noble, par arrêt de la Chambre de la Réformation de la Nobleffe en Bretagne, du 5 Octobre 1668 (*o*). Il affifta aux États de Bretagne tenus à Vitré en 1655 & prit la place de Doyen de la Nobleffe auxdits États le 27 Novembre 1709. Il fut choifi

(*a*) Actes de décès de la paroiffe d'Argentré aux dates citées.
(*b*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 21 Mai 1597.
(*c*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 20 Février 1599.
(*d*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 10 Avril 1602.
(*e*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 5 Novembre 1603.
(*f*) Acte de baptême de la paroiffe d'Argentré, 24 Juin 1605.
(*g*) Acte de mariage de la paroiffe d'Argentré à cette date. Voyez auffi pièces juftificatives, IX, n° 30.
(*h*) Pièces juftificatives, IX, n° 27.
(*i*) Actes de baptême de la paroiffe d'Argentré, 9 Juin 1600.
(*j*) Pièces juftificatives, IX, n° 28.
(*k*) Actes de décès de la paroiffe d'Argentré aux dates citées.
(*l*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*m*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*n*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*o*) Pièces juftificatives, IX, n° 22.

pour préſider en place de M. le Duc de Béthune le 12 Décembre 1724, &, le 13 Octobre 1728, en place de M[gr] le Prince de Léon (*a*).

Il épouſa, le 4 Février 1669, Damoiſelle Marguerite-Anne DE TANOUARN DE COUVRAN, Dame de Ponteſtan, fille de feus Meſſire François DE TANOUARN & Dame Françoiſe JEZÉQUEL, Seigneur & Dame de Ponteſtan (*b*). Marguerite de Tanouarn était née en 1649, & mourut le 7 Septembre 1719; ſon mari décéda le 19 Décembre 1732.

De ce mariage il eut :

1. PIERRE, qui ſuit.
2. CHARLES, né le 16 Mai 1673 & baptiſé à Argentré le 14 Janvier 1674 (*c*). Il entra dans les Ordres & fut reçu Docteur en Sorbonne, fort jeune encore. Nommé par le Roi Abbé Commandataire de Sainte-Croix-de-Guingamp le 24 Décembre 1699, il devint enſuite Doyen de Saint-Tugal, de Laval, le 23 Janvier 1702, puis Vicaire général du diocèſe de Tréguier le 7 Janvier 1707; Aumônier du Roi en 1709, enfin Évêque de Tulle le 26 Octobre 1723, & ſacré le 10 Juin 1725. Décédé le 27 Septembre 1740 (*d*), il fut inhumé le 29 dans la chapelle de ſon ſéminaire. Il a laiſſé un grand nombre d'ouvrages de théologie (*e*).
3. JEAN-BAPTISTE, baptiſé à Argentré le 28 Mai 1674, mort ſans poſtérité (*f*).
4. CHARLES-MARIE, né le 7 Juillet 1676 & baptiſé à Argentré le 14 ſuivant. Il entra dans les Ordres & fut nommé par le Roi, le 14 Mai 1712, à l'abbaye de Landévénec, ordre de Saint-Benoît. Il fut inhumé dans l'égliſe d'Argentré le 27 Novembre 1713 (*g*).
5. FRANÇOIS-JEAN, baptiſé à Argentré le 4 Mars 1686. Il fut Page dans la Petite Écurie du Roi depuis 1701 juſqu'en 1705; Mouſquetaire dans la première compagnie pendant cinq ans juſqu'au 7 Mars 1711; Capitaine au régiment du Luc (cavalerie) le 21 Février 1711, puis Capitaine au régiment de Chevreuſe. Chevalier de Saint-Louis le 9 Février 1733 (*h*). Il aſſiſta aux États de Bretagne en 1740. Décédé le 9 Novembre 1762, il fut inhumé dans l'égliſe d'Argentré.
6. MARGUERITE-ANNE, fut baptiſée le 11 Octobre 1677 dans l'égliſe d'Argentré. Elle embraſſa la vie religieuſe.
7. MARIE-THÉRÈSE, baptiſée à Argentré le 17 Mars 1679, mourut auſſi Religieuſe.
8. RENÉE-CHARLOTTE, née le 29 Août, fut baptiſée le 5 Septembre 1681. Elle épouſa, le 31 Mai 1703, Meſſire Paul-Gervais DE VALORY, Chevalier, Seigneur dudit lieu. Elle fut inhumée à Argentré le 8 Juin 1750, laiſſant poſtérité (*i*).
9. MARGUERITE-CHARLOTTE, baptiſée à Argentré le 1[er] Septembre 1687. Elle fut nommée à Saint-Cyr le 11 Mai 1697, après avoir fait ſes preuves de nobleſſe. Elle devint Abbeſſe de l'Ave-Maria le 30 Janvier 1741 (la XXVIII[e] Abbeſſe de l'Ordre) (*j*).

(*a*) Pièces juſtificatives, IX, n° 21.
(*b*) Pièces juſtificatives, IX, n[os] 20, 25 & 26.
(*c*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.
(*d*) Originaux aux archives du Pleſſis.
(*e*) Voir *Mémoires* de Trévoux, 1743, 1[er] vol. — Pièces juſtificatives, XII *bis*. — Moréri, éd. de Paris, 1759, page 291.
(*f*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.
(*g*) Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.
(*h*) Brevets aux archives du Pleſſis.
(*i*) Pièces juſtificatives, IX, n° 23. Regiſtres de la paroiſſe d'Argentré.
(*j*) *Gallia Chriſtiana*.

10. Marie-Angélique, née le 27 Octobre 1690 & baptifée le 29 fuivant. Elle embraffa auffi la vie religieufe. On ignore la date de fa mort.

VIII. DEGRÉ.

Pierre, Chevalier, Seigneur du Pleffis d'Argentré, de Launay, Rouvraye, &c., naquit le 3 Juin 1672 & fut baptifé le 8 Août de la même année (*a*). Il fit fes preuves de nobleffe devant Ch. d'Hozier le 2 Mai 1689, & fut admis dans les Pages de la Grande Écurie du Roi. Il fervit dans la 2e compagnie des Moufquetaires du Roi jufqu'au 18 Décembre 1693; nommé alors Sous-Lieutenant au régiment du Roi, & y refta jufqu'au 20 Janvier 1695 (*b*). Il époufa, le 7 Juin 1706, Damoifelle Louife Hindret de Ravennes, fille unique de feu Écuyer Jofeph Hindret, Seigneur de Ravennes, & de Dame Louife de Labat (*c*).

Il affifta aux États de Bretagne en 1740 & reçut, le 6 Octobre de cette même année, une députation de l'Affemblée defdits États, à l'occafion de la mort de fon frère, l'Évêque de Tulle (*d*).

Il mourut le 17 Mai 1744, âgé de 73 ans, & fut inhumé dans l'églife d'Argentré. Sa femme mourut le 1er Décembre 1753, & fut inhumée le lendemain à Argentré.

De fon mariage, il eut :

1. Alexis, qualifié Marquis du Pleffis d'Argentré (*e*), Chevalier, Seigneur dudit lieu, fut baptifé le 10 Mai 1708 en l'églife d'Argentré (*f*). Il fit fes preuves pour être reçu Page du Roi en fa Grande Écurie, en Septembre 1726; fut nommé en 1731 Lieutenant au régiment de Conty (infanterie); en 1734, Capitaine de cavalerie dans celui de Chevreufe, connu enfuite fous le nom de Brancas; Major au même régiment lorfqu'il eut pris le nom de des Salles jufqu'en 1756; il fut fait Chevalier de Saint-Louis, & Sa Majefté lui accorda une penfion de retraite de 600 livres (*g*). Il mourut, fans alliance, en fon château du Pleffis, le 13 Avril 1778.
2. Charles-Marie-Camille, qui fuit.
3. François-Augustin, né le 15 Janvier 1714, fut baptifé en l'églife d'Argentré le 3 Avril 1715. Il entra au fervice en 1733 en qualité de Cornette dans Royal-carabiniers; fut fait Chevalier de Saint-Louis le 8 Juin 1744; nommé Aide-Major le 23 Juillet de la même année; Capitaine au même régiment le 23 Juillet 1745 & Colonel des grenadiers royaux au régiment provincial de Nantes le 26 Janvier 1773; enfin, ordonné & établi Brigadier des armées du Roi par brevet du 1er Mars 1780 (*h*). Il fit fes preuves devant Chérin & fut admis aux honneurs du Louvre & à monter dans les carroffes du Roi en 1771. Il mourut à Vitré au mois d'Août 1785.
4. Pierre, né le 1er Juin 1716 & baptifé le même jour à Argentré. Fut d'abord Sous-Lieutenant dans le régiment de Limoufin en 1733. Admis en 1734 dans

(*a*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*b*) Pièces juftificatives, IX, nos 15, 16 & 17.
(*c*) Pièces juftificatives, IX, no 20.
(*d*) Pièces juftificatives, IX, nos 13 & 14.
(*e*) « Meffire Alexis, Marquis du Pleffis d'Argentré, Seigneur de ladite paroiffe d'Argentré, acquert de fes deniers, & au nom de ladite paroiffe, un terrain propre à un nouveau cimetière. » (Procès-verbal, fait au bourg d'Argentré le 10 Mars 1777, par Auguftin-René-Louis le Mintier, Vicaire général de Monfeigneur l'Évêque de Rennes, Commiffaire à ce nommé.) — Déclaration en faveur de M. le Marquis d'Argentré du 13 Mars 1784 (expédition en forme). — Acte de notoriété du 14 Mars 1784 (expédition en forme, archives du Pleffis).
(*f*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*g*) Original aux archives du Pleffis.
(*h*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré. — Brevets & commiffions. Originaux aux archives du Pleffis.

la compagnie des Gentilshommes Gardes de la marine, il fut fait Enfeigne de vaiffeau le 1er Janvier 1742 & Enfeigne d'une compagnie franche le 16 Juillet de la même année. Il fit les campagnes de 1742, 1743 & 1744 fur le vaiffeau l'*Argonaute;* celle de 1745 fur le *Saint-Michel;* celle de 1746 fur le *Trident;* celle de 1747 fur le *Neptune*, & fut tué fur ce dernier vaiffeau, dans le combat naval qui eut lieu dans l'Inde entre l'efcadre de M. de Leftanduère & les Anglais, le 25 Octobre 1747 (*a*).

5. Jean-Baptiste, fut baptifé dans l'églife d'Argentré le 1er Novembre 1720 (*b*). Il entra dans les Ordres & fut d'abord Vicaire général de l'Évêque de Limoges. Il fut nommé fucceffivement Abbé de Notre-Dame d'Olivet, au diocèfe de Bourges, ordre de Cîteaux; de Saint-Germain, au diocèfe d'Auxerre, ordre de Saint-Benoît; d'Evron, au diocèfe du Mans, ordre de Saint-Benoît; & de Saint-Aubin, au diocèfe d'Angers. Nommé, par Lettres patentes du Roi du 16 Avril 1758, Lecteur près du Duc de Bourgogne, puis retenu en la même place près de Meffeigneurs le Duc de Berry, le Comte de Provence & le Comte d'Artois, il devint Premier Aumônier en furvivance du Comte de Provence, enfuite Évêque de Tagafte *in partibus infidelium*, Commandeur eccléfiaftique des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem, & enfin Évêque de Séez au mois de Décembre 1775. Il émigra à la révolution de 1789 & mourut à Munfter (Weftphalie) le 24 Février 1805. Son corps fut rapporté dans fa cathédrale le 13 avril 1875.

6. Louis-Charles, né le 10 Juin 1723 (*c*). Licencié en Sorbonne le 1er Avril 1748 (*d*). Il entra dans les Ordres & fut nommé Vicaire général de l'évêché de Poitiers le 8 Octobre 1754; Prieur du Bois-d'Allonnes, au diocèfe de Poitiers, en Septembre 1755, & enfuite Évêque de Limoges en 1758 (*e*). Devint en outre Confeiller d'honneur au Parlement de Bordeaux le 23 Avril 1760; Abbé commendataire des Vau-de-Cernay & de Saint-Jean-d'Angely le 6 Juillet 1766; Premier Aumônier en furvivance de Monfieur, frère du Roi, & enfin Député du Haut-Limoufin à l'Affemblée nationale de 1789. Il mourut en émigration à Munfter (Weftphalie) le 28 Mars 1808. Son corps fut rapporté dans fa cathédrale le 16 Mai 1876.

7. Joseph-Paul, baptifé le 26 Septembre 1725, mort au berceau (*f*).

8. Marguerite-Charlotte, née le 22 Mai 1707, admife, fur preuves de nobleffe, en la maifon royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, le 20 Janvier 1717. Morte, fans alliance, au château du Pleffis, & inhumée en l'églife d'Argentré le 23 Mai 1731.

9. Marie-Angélique, née le 14 Mai 1709, morte, fans alliance, à Laval, en 1757.

10. Louise-Charlotte, née le 18 Avril 1710 & baptifée le lendemain à Argentré, morte au berceau.

11. Élisabeth-Pauline, née le 14 Juin 1711, baptifée à Argentré le 27 Décembre 1712, morte fans alliance.

12. Catherine, née le 4 Novembre 1717, baptifée à Argentré le jour fuivant, morte fans alliance.

(*a*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré. — Certificat du Miniftre Secrétaire d'État au département de la marine, en date du 19 Avril 1774, figné : Bourgoire de Boynes, & plus bas, par Monfeigneur, Rodier (Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, doffier du Pleffis d'Argentré).

(*b*) Pour tout ce qui concerne Jean-Baptifte, voir pièces juftificatives, IX, nos 1 à 12.

(*c*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.

(*d*) Diplôme, aux archives du Pleffis.

(*e*) Lettres de nomination du 3 Septembre 1758. — Bulle du 15 des Calendes de Janvier (8 Décembre 1758).

(*f*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.

13. Louise-Catherine, née le 3 Février 1719 & baptifée le même jour à Argentré, morte fans alliance.

IX. DEGRÉ

Charles-Marie-Camille du Pleffis d'Argentré, Chevalier, qualifié Comte & Seigneur de Ponteftan & de la Marie (*a*), frère puîné d'Alexis, continue la defcendance. Il naquit le 5 Novembre 1712 & fut baptifé le 11 fuivant à Argentré (*b*). Il fut nommé Lieutenant au régiment de Limofin en Mai 1739; Chevalier de Saint-Louis le 2 Novembre 1747; Colonel du régiment des grenadiers royaux de fon nom en 1761. Il fit à la tête de ce régiment diverfes campagnes de la guerre de Sept ans & fe diftingua particulièrement à l'affaire de Bonafort, le 23 Juillet 1762, où il repouffa des forces fupérieures & prit quatre canons à l'ennemi. Il fut nommé Colonel des grenadiers royaux de Bretagne, & Brigadier des armées du Roi le 20 Avril 1768.

Il époufa en 1748 Renée-Jeanne-Marie Gougeon de Launay, fille de feu Jacques Gougeon de Launay, Confeiller du Roi en l'élection de Laval, & de Dame Renée Chotard (*c*).

Décédé le 28 Décembre 1772, il fut inhumé le 30 fuivant dans l'églife d'Alexain, diocèfe du Mans (*d*), laiffant de fon mariage :

1. Pierre-Marie-Alexis, qui fuit.
2. François-Marie-Louis-Charles, né le 15 Août 1764, baptifé le même jour en l'églife de Saint-Vénérand de Laval. Nommé au Collége royal de la Flèche en Juillet 1773, il devint Capitaine au régiment des gardes françaifes & mourut à Auteuil, près Paris, le 5 Novembre 1838.
3. Louise-Marie-Françoise-Renée, née le 15 Novembre 1749, baptifée le lendemain dans l'églife Saint-Vénérand de Laval. Elle fut admife fur preuves de nobleffe en la maifon de Saint-Louis à Saint-Cyr en 1760. Elle époufa haut & puiffant Seigneur Jean-Céfar-Élifabeth de Couasnon. Elle mourut à Vitré, & fut inhumée à la Croifille, ancienne province du Maine, laiffant poftérité.
4. Renée-Marie-Françoise, née le 10 Juin 1754 & baptifée le même jour dans l'églife Saint-Vénérand de Laval. Elle fut mariée à haut & puiffant Seigneur Meffire Pierre-Jofeph-Jean Martin, Chevalier, Seigneur du Boiftaillé (*e*), & mourut à Aubigny, près Falaife, le 12 Juin 1800, laiffant poftérité.
5. Marie-Angélique, née le 28 Décembre 1770, & morte, fans alliance, à Vitré.

X. DEGRÉ.

Pierre-Marie-Alexis, Marquis du Pleffis d'Argentré, naquit à Laval le 17 Août 1761. Il eft qualifié Vicomte (*f*) dans les Lettres patentes du Roi du 30 Octobre 1767, qui lui confèrent l'office de Gouverneur de la ville de Laval, & celui de Lieutenant du Roi de la ville de Vitré. Il fut difpenfé à cette occafion de prêter le ferment requis à caufe de fon bas âge (*g*).

Admis au Collége royal de la Flèche le 5 Octobre 1769, il paffa enfuite dans

(*a*) Contrat de mariage de fon fils.
(*b*) Regiftres de la paroiffe d'Argentré.
(*c*) Contrat de mariage du 4 Avril 1748 (Pierre Chatifet, Notaire à Laval).
(*d*) Actuellement diocèfe de Laval.
(*e*) Contrat de mariage du 24 Février 1783 (Fouallier & Deligné, Notaires héréditaires de la baronnie de Vitré).
(*f*) Son père, Comte de Pontettan, & fon oncle Alexis, Marquis & Seigneur du Pleffis d'Argentré, exiftaient encore & ce ne fut qu'après la mort de ce dernier qu'il prit le titre de *Marquis* : il eft ainfi qualifié dans les actes paffés depuis, entre autres dans l'acte de naiffance de fon fils *Louis-Jofeph*, du 31 Mai 1788.
(*g*) Pièces juftificatives, XIII & XIV.

les chevau-légers de la garde du Roi le 4 Février 1777; fut nommé Capitaine dans le corps de cavalerie le 3 Juin 1779, puis Capitaine dans le régiment de Royal-Lorraine (*a*).

Il eſt, dans les actes des 13 & 14 Octobre 1784 (*b*), déclaré comme fils aîné, héritier principal & Noble, ſaiſi des ſucceſſions tant du Seigneur Comte de Ponteſtan, ſon père, que de feu Seigneur Meſſire Alexis, Marquis du Pleſſis d'Argentré, ſon oncle.

Il épouſa en 1782 Demoiſelle Thérèſe Dubois, fille de Meſſire Olivier-Ambroiſe Dubois, Écuyer, Contrôleur ordinaire des guerres, Seigneur de la Barre & des paroiſſes de Bierné & de Saint-Aignan, & de Dame Thérèſe-Anne-Ambroiſe Martin de la Blanchardière, ſon épouſe (*c*).

En 1792, il rejoignit le cantonnement de Lembourg, fit la campagne dite des Princes, émigra & rentra en France en 1802. Fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 17 Septembre 1814 (*d*), & mourut, au château du Rocher, commune de Mézanger (Mayenne), le 15 Mars 1843.

Il eut de ſon mariage :

1. Louis-Joseph, qui ſuit.
2. Camille-Marie, né à Laval le 31 Décembre 1791, mort à Aveſnière le 6 Janvier 1792.
3. Eugénie-Jeanne-Thérèse, née, à Laval, paroiſſe de la Sainte-Trinité, le 3 Mars 1785, mariée, le 26 Novembre 1804, à Frédéric-Jean-Marie Le Gonidec, Comte de Traiſſan, Chevalier de Saint-Louis. Décédée, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 5 Mai 1870, laiſſant poſtérité.
4. Caroline, née à Laval le 12 Août 1787. Mariée, le 25 Novembre 1809, à Paul-René, Comte de Robien; morte à Rennes le 30 Juin 1854, laiſſant poſtérité.
5. Virginie, née à Laval le 30 Juillet 1789, mariée, le 10 Janvier 1810, à Balthazar-Louis-Emmanuel, Comte de Robien; morte, au château de la Marie, commune d'Alexain, en Mars 1844, laiſſant poſtérité.

XI. DEGRÉ.

Louis-Joseph, Marquis du Pleſſis d'Argentré, naquit, à Laval, paroiſſe de la Trinité, le 25 Juillet 1786; il fut tenu ſur les fonts baptiſmaux, dans la chapelle du château de Verſailles, le 31 Mars 1788, par Louis-Staniſlas-Xavier de France, Monſieur, frère du Roi, depuis Louis XVIII, & Marie-Joſéphine-Louiſe de Savoie, Madame (*e*).

Il épouſa, le 9 Février 1807, Victoire-Alexandrine Le Gonidec de Traissan, fille de Armand-Mériadec Le Gonidec, Comte de Traiſſan, & de feue Marie-Charlotte-Joſeph de Morant, ſa femme, décédée à Bath, en Angleterre, en la paroiſſe de Walcot (*f*).

Par une Ordonnance royale en date du 28 Février 1819, il fut autoriſé à fonder dans ſa famille un majorat au titre de Marquis. Le 9 Novembre ſuivant, il reçut des Lettres patentes du Roi par leſquelles Sa Majeſté érigeait en majorat, affecté au titre de Marquis, le château & la terre du Pleſſis d'Argentré (*g*).

(*a*) Brevets & commiſſions, originaux aux archives du Pleſſis.
(*b*) Originaux aux archives du Pleſſis (Deligné & Jarnouën, Notaires héréditaires de la baronie de Vitré).
(*c*) Contrat de mariage du 22 Février 1782 (Doillat, Notaire du Châtelet de Paris).
(*d*) Lettres du Roi, aux archives du Pleſſis.
(*e*) Regiſtres des actes de l'état civil de la ville de Verſailles, paroiſſe Notre-Dame.
(*f*) Regiſtres de l'état civil de la ville de Rennes. — Contrat de mariage (Rapatel, Notaire à Rennes).
(*g*) Publication en audience publique & enregiſtrement au Greffe de la Cour royale de Rennes le 13 Mars 1820 & au Tribunal civil de Vitré le 29 Mars 1820.

Il mourut, au château du Pleſſis, le 12 Janvier 1849, & ſa femme, le 28 Septembre 1857, laiſſant de leur mariage :

1. Edmond-Marie-Olivier, qui ſuit.
2. Frédéric-Marie-Eugène, auteur du premier rameau, qui ſuit.
3. Paul-Marie, né, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 9 Août 1816, mort, ſans alliance, au château du Pleſſis, le 29 Décembre 1839.
4. Balthazar-Marie-Louis, né, au château de la Baratière, le 31 Septembre 1818. Il périt dans le naufrage de la canonnière la *Vedette*, commandée par M. de Cintré, dans la nuit du 6 Octobre 1841, en vue de Saint-Pierre de Miquelon (*a*), ſans alliance.
5. Charles-Marie-Olivier, auteur du ſecond rameau, qui ſuit.
6. Claire-Marie-Louise, née à Laval le 7 Novembre 1807, mariée, à Argentré, le 17 Avril 1834, à Alfred-Marie-Mériadec Le Gonidec, Comte de Traiſſan, ſon couſin, d'où cinq fils & trois filles. Veuve le 5 Octobre 1874.
7. Sophie-Marie-Françoise, née, au château de la Baratière, le 6 Mars 1811.
8. Caroline-Marie-Hyacinthe, née, au château de la Baratière, le 19 Avril 1815, morte le 5 Juin ſuivant.

XII. DEGRÉ.

Edmond-Marie-Olivier, Marquis du Pleſſis d'Argentré, chef de nom & d'armes, naquit à Laval le 20 Mai 1809. Il fut nommé Page du Roi Charles X le 12 Mai 1826; Sous-Lieutenant de cavalerie le 27 Septembre 1829, & donna ſa démiſſion en Août 1830.

Il épouſa, au château de Beauvais, commune de Gévezé, le 31 Janvier 1837, Pauline-Eugénie-Marie de Robien, ſa couſine, fille de Paul-René, Comte de Robien, & de Caroline du Plessis d'Argentré, cités plus haut. De cette union :

1. Louis-Marie-Charles du Pleſſis d'Argentré, né, au château de Beauvais, commune de Gévezé (Ille-&-Vilaine), le 21 Juin 1839. Marié, le 10 Mars 1870, à Marie-Camille-Calixte de Polignac, née le 5 Septembre 1848, fille de feu Jules-Antoine-Calixte-Melchior, Marquis de Polignac, & de Clotilde-Éléonore-Joſèphe-Marie de Choiseul-Praslin (*b*). De ce mariage :
   - I. Henri-Marie-Joseph-Jules, né le 30 Décembre 1873, au château du Meſnil-Voiſin, commune de Bouray (Seine-&-Oiſe).
   - II. Yolande-Marie-Pauline-Léa, née, au château du Meſnil-Voiſin, le 17 Novembre 1875.
2. Alix-Marie-Victoire, née au Pleſſis le 4 Novembre 1837, mariée, au même lieu, le 15 Octobre 1867, à Joseph-Marie-Jean de Vaujuas, Comte de Langan.
3. Aliette-Marie-Angèle, née au Pleſſis le 12 Avril 1846.

(*a*) Jugement au Tribunal de 1re inſtance de Vitré du 23 Mai 1849.

(*b*) Regiſtres de l'état civil de Paris, VIIe arrondiſſement, du 8 Mars 1870, & celui de la paroiſſe Sainte-Clotilde, du 10 Mars 1870.

PREMIER RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

Frédéric-Marie-Eugène, naquit, au château de la Baratière, commune de Vitré, le 7 Février 1813. Il époufa, le 19 Juin 1849, au château de la Bermondière, commune de Saint-Julien du Téroux (Mayenne), Louife-Erneftine de Kaërbout, fille de Hippolyte-Jean-Charles, Baron de Kaërbout, & de Françoife-Marie-Eugénie de Barberé de Saint-Bomer. Il eft décédé à Laval, le 15 Novembre 1875. De leur union font iffus :

1. Paul-Marie-Balthazar, né à Paris le 22 Janvier 1851, Sous-Lieutenant de cavalerie le 14 Août 1870, Lieutenant au 4e régiment de dragons le 16 Juillet 1875, démiffionnaire en 1876. Il a époufé, au château de l'Huifferie (Mayenne), le 7 Septembre 1875, Adélaïde-Louife-Marie de Boutray, née à Verfailles le 13 Janvier 1855, fille d'Arfène-Charles-Henry de Boutray & d'Adélaïde-Erneftine Pajot de Juvisy. De ce mariage :
   Gérard-Frédéric-Marie-Edmond, né à Verfailles le 1er Août 1876.
2. Fernand-Hippolyte-Marie-Louis, né à Laval le 26 Juillet 1856.
3. Adrienne-Marie-Françoise-Edmonde, née à Laval le 25 Mai 1852, mariée, au même lieu, le 14 Mai 1873, à Henry-François d'Argouges, fils d'Édouard-Léonor, Marquis d'Argouges, & de Marie Farcy de Pont-Farcy.

SECOND RAMEAU.

XII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Olivier, naquit, au château du Pleffis, le 21 Octobre 1821. Il époufa, le 19 Août 1857, au château de Varvannes (Seine-Inférieure), Marie-Marthe-Léontine Thomas de Bosmelet, née à Rouen le 13 Janvier 1835, fille de feu Ambroife-François Thomas, Baron de Bofmelet, ancien Confeiller à la Cour royale de Rouen, démiffionnaire en 1830, & d'Élifabeth-Marthe Grandin. De ce mariage font iffus :

1. Yves-Marie-Joseph, né à Rouen le 9 Juillet 1858.
2. Alexis-Marie-Jacques, né à Rouen le 19 Juillet 1868.
3. Élisabeth-Marie-Marthe-Claire, née à Rouen le 10 Juillet 1859, morte, au château de Saint-Denis-fur-Scie, le 16 Octobre 1874.
4. Béatrix-Marie-Antoinette, née à Rouen le 6 Décembre 1869.
5. Paule-Marie-Perrine-Catherine, née à Rouen le 25 Novembre 1872.
6. Charlotte-Marie-Olive-Eudoxie, née à Rouen le 13 Janvier 1877.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Notum ſit tam preſentibus quam futuris, quod ego Andreas, Dominus Vitrienſis, dedi & conceſſi Johanni de Herbreia quidquid habebam in coſtuma de Brieles, preter hoc tamen quod ſi aliquis de prediƈta coſtuma foriſaceret, emendatio ſecundum fori factum facta mea eſſet, excepto ſeptimo denario qui ad jus prediƈti Johannis pertinet. Hoc autem donum ei & heredibus ſuis dedi & conceſſi propter pacem compoſitam inter me & Herveium de Danae ſine aſſenſu ſepediƈti Johannis, de villicatione terrae ejuſdem Hervei, de qua idem Johannes meus erat villicus fœdatus. Quod ut ratum habeatur in poſterum & permaneat inconcuſſum, carta preſens ſigilli mei munimine & R. fratris mei roboratur. Hujus autem rei teſtes ſunt : Radulfus Aguiglen....... de Coſmes, Gaufrildus de Leberte, Herveius de Herbreia, Ruvellanus dou Pleseix.

(Cet acte eſt ſans date, mais l'écriture paraît appartenir au XIIe ſiècle. Il ſe trouve aux Archives de Vitré & une copie, collationnée conforme, a été dépoſée au Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, doſſier du Pleſſis d'Argentré.)

II.

1199. — Ego Andreas, Dominus Vitreii, notum fieri volo quod Johannes de Herbreia meus miles dedit monachis S. Crucis de Vitreio pro excambio unius quarterii ſiliginis quod pater ejus dederat eiſdem monachis in ſuo molendino de Haia quando devenit monachus, terciam partem decime terre illius quam ego Andreas, Dominus Vitreii, & Guido de Lavalle, dedimus eis in Landis de Petro. Hoc conceſſerunt uxor ejus Beatrix & Johannes filius eorum primogenitus, & Herveius Coignon, frater ejus.

Teſtibus his, meipſo Andrea de Vitreio, hujus pactionis plegio & cuſtode, &c.; Bernardo, tunc exiſtente Priore S. Crucis; Herveo Adam, ejuſdem Capellano; Odone de Cornilleio, Sequareo, fratre ejus, Hugone de Pinello, Ruvellono de Plesseiz, Radulfo Aguillon, &c. (Pris ſur l'original à Marmoutier. Dom Morice, *Hiſtoire de Bretagne*, t. 1er des preuves, p. 775.)

III.

1202. — Univerſis preſentes litteras inſpecturis, Andreas, Dominus Vitrienſis, ſalutem in Domino. Noverint univerſi quod nos litteras kariſſimi patris noſtri bone memorie Andree, Domini Vitrienſis, vidimus in hæc verba : Omnibus ad quos preſens ſcriptum pervenit, Ego Andreas, Dominus Vitrienſis, ſalutem. Noverit univerſitas veſtra quod ego Herveus de Danae finalem pacem & concordiam fecimus inter nos & heredes noſtros de hoc quod idem Herveo pertinet de villicatione de Danae. Tali modo videlicet quod idem Herveus vel ejus heres tenetur redere mihi annuatim vel meis heredibus XL ſolidos andegavos in feſto nativitatis beate Marie. Et ſic idem Herveus vel ejus heres de me vel de meo herede tenebit inperpetuum hoc quod de villicatione illa de Danae eidem Herveio pertinebat, & in hac pace mihi fecit inde Herveus homagium & liianciam & poſt nos ejus heres inde erit homo ligius mei heredis. Facta eſt autem iſta pax inter nos excepta parte Hamonis de Briellis quem ipſe habebat in Danae eo die quo facta fuit pax iſta, & pro hoc homagio in hac pace mihi facto & meis heredibus ab eodem Herveo vel a ſuis heredibus faciendo, conceſſi illi quod ſi forte aliquis dominorum ſuorum aliorum judicium curie ſue illi denegaret, ego illum in meo feodo ſicut hominem meum ligium cuſtodirem ac defenderem. Quandiu judicium mee curie ſequi poſſet. & ut hoc ratum & illibatum inpoſterum permaneret, ego preſentem cartam ſigilli mei munimine roboravi. Factum eſt hoc apud Vitreum anno ab incarnatione M° CC° II°. Teſtibus hiis : R., fratre meo, cantore pariſienſis, B. de Coſmis, R. Britone, Radulfo Aguillon, Guillemo de Plesseiz, Rafredo & Georgio, fratribus ejus, Alano Britone & Guidone, fratre ejus, tunc Seneſcallo, Radulfo de Fail, fratre ejus, Johanne de Herbreia & pluribus aliis. Nos vero ad majorem confirmationem preſentes ſigilli noſtri munimine roboravimus in teſtimonium & munimen. Datum anno Domini M° CC° XXX° octavo menſe Maii. (*Original aux archives du Pleſſis.*)

IV.

1207. — Omnibus, &c., Andreas, Dominus Vitreii, ſalutem. Sciant tam præſentes quam futuri quod Robertus de Domagn., miles, dedit monachis majoris monaſterii de Prioratu Sancte Crucis de Vitreio ſaltus de Petra Alba & prata quæ dicuntur de Ruſſeria. Idem Robertus in preſentia noſtra

recognovit predictos saltus & prata à Roberto, filio Hai, avo suo, donata & concessa predictis monachis cum Hamelino, fratre suo, qui monachus receptus fuerat in Prioratu predicto. Eamdemque donationem se ratam habere in perpetuum est confessus. Hoc etiam concesserunt A., uxor predicti R. militis, & P. & J., filie sue, & Gaufrildus, frater ejus, coram Herveo, capellano meo, quem in loco meo constitueram ad predictorum concessiones audiendas. Ad cujus rei testimonium presens scriptum sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno Incarnati Verbi MCCVII, testibus his : G. Britone, tunc Senescallo Forestro, J. de Erbreia, RUVELL. DE PLESSEIZ, Odone de Cornilleio, Georgio de Champellis, Gaufrido de Lambale, tunc priore, Roberto Daufin, P. de Meceio, & pluribus aliis. (Titre de Marmoutier 1207. — Dom Morice, *Hist. de Bretagne,* t. I, p. 808.)

V.

Extrait d'un vidimus ou copie authentique de divers actes concernant l'hopital Saint-Nicolas de Vitré, donné le 25 *Février* 1323 (vieux style), par RAOUL DE MONTREUIL, *Official de Rennes.* (Archives de l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré, sac n° 56.)

1227. — ..... Sequitur visio & inspeccio cujusdam alterius littere cujus tenor talis est : « Universis Christi fidelibus presentes literas inspecturis GUILLEMUS DE PLESSEIO, miles, salutem in « Domino. Noverint universi quod ego dedi in pura elemosina, pro anima mea & antecessorum & « successorum meorum, pauperibus domus Dei beati Nicholai de Vitreio unum provenderium « siliginis in dominico meo de Plesseio, singulis annis, sine conditione qualibet, libere & quiete & « pacifice percipiendum mense augusti, & sic ero immunis de omnibus pertinentiis confratrie « beati Nicholai, excepto frumento. Ut hoc autem esset ratum & stabile, presentem cartulam sigilli « mei munimine roboravi. Actum anno Domini M° CC° XX° VII°. » ..... Datum hujus visionis & inspeccionis die sabbati post cathedram Sancti Petri, mense Februarii, anno Domini millesimo CCC° vicesimo tercio. Radulfus de Monsterol. Facta est collatio cum Johanne de Livreio, clerico.

VI.

1227. — Universis sancte matris Ecclesie filiis ad quorum noticiam presentes littere pervenerint, Andreas, Dominus Vitriensis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod ego quitavi Gauf. Salom. & Galterio de Sancto Albino ter mille libras, & plegiorum meorum de illis ter mille libras quitavi & absolvi, hac tamen conditione quod ipsi remaneant in Villa mea Vitriensi mansionarii mei & sub me permaneant residentes, & si ipsi recederent de terra mea, plegii eorum tenerentur mihi reddere ter mille libras, & quinquies mille libras de pena nisi tantum eis male facerem, quod evidens esset & manifestum, novem militibus juratis videlicet, Oliverio..... Andree Bitoni, Alano de Acigneio, H. Coignon, W° DE PLESSEIACO, seniori, Roberto de Sancto Desiderio, H. de Herbreia, Briencio de Coifm., seniori, Georgio Villico, & H. Fuch, senescallo meo, vel quinque ex illis decem ad minus qui presentes comode poterunt inveniri, si plures infra quindenam non possunt inveniri quod ipsos de terra mea propter meum malefactum recedere opporteret. Dicti vero jurati, requisiti a dictis burgensibus vel ab aliquibus de suis, dicent super juramentum suum, infra quindenam a die requisitionis, utrum malefactum tale sit quod propter illud malefactum ipsos oporteat de terra mea recedere. Quod si tale sit & ego ad eorumdem juratorum dictum & consilium, vel eorum qui de illis decem comode poterunt, infra quindenam inveniri non emendavero, dicti burgenses & eorum plegii erunt erga me liberi & quieti. Propterea concessi & graavi & bona fide promisi quod ego manum non mittam in corpus Gaufredi Salomonis nec in Petrum, filium ejus, nec in Gregorium Salomonem nec in Petrum, filium ejus, nec in Galterium de Sancto Albino, nisi tale forefactum fecerint quod per judicium manum in ipsos mitterem. Juraverunt etiam dicti jurati quod, si contra cartam istam in aliquo venero & requisitus a dictis a dictis (*sic*) juratis, ut supradictum est, non emendavero ad quorum consilium & dictum super juramentum suum emendare teneor dictis burgensibus & ipsi burgenses emendamentum illud non possunt recusare, ex post infra quindenam dicti jurati apud Carnotum se reddent prisones & tamdiu ibi erunt donec per me vel per ipsos juratos fuerit emendatum malefactum, & de hoc faciendo dederunt dicti jurati cartas suas dictis burgensibus, quod si dictorum juratorum aliquis decedere contigerit, alius loco ipsius ponetur qui similiter jurabit sicut alii juraverunt. Quod ut ratum & stabile permaneret in posterum, litteras istas patentes eisdem contuli in testimonium & munimen. Ad majorem etiam hujus rei confirmationem, litteras patrum & Dominorum nostrorum Domini Archiepiscopi Turonensis & Domini Redonensis episcopi & plurimorum aliorum bonorum virorum tam hominum nostrorum quam amicorum eisdem contuli in testimonium veritatis. Actum anno gratie millesimo ducentesimo vigesimo septimo. (*Original aux archives du Plessis.*)

VII.

Sachent tous que par notre Court de Vitré en droit personalement eftabli Robin La Goulle, de fa bonne volonté fans nul parforcement, balla, octroia & affigna, & encore balle, octroie & affigne en pur & perpetuel efchange & par maniere de pur heritage à Guyon de Coayfnion tout quanque ledit Robin avet, tenet & poffeet, & poet avoir, tenir & porfairs par quelque maniere & à caufe que ce fut on fiefe de la Baffe Berne & aillours en la paroiffe de Balazé & fous la feigneurie de noble Dame la dame de Landavran. Tant en homes, rentes, redevances, obeiffances, feignories, jurifdictions, avoine & gelines, comme en toutes autres choufes quelles que elles foient & comment que elles foient nommées & apellées, à avoir, à tenir & à porffairs, à lever, queillir & à precevoir les choufes de deffus dittes toutes & chefcune dou dit Guyon & de fes heritiers, & de ces qui aront caufe de lui, par chefcun an à tous yours mes, & à en fere fa pleniere volonté comme de fon propre heritage, en rendant & paiant au dit Robin & à fa fame, ou à ces qui aront caufe d'eux, par chefcun an les droites rentes qui feront dues de droit fus les choufes defus dictes, par tele maniere & par tele conduction que le dit Robin fera tenu lui & fa fame, ou qui ara caufe d'eux, pour laquelle fame le dit Robin grea & promift fere fin, porter, prendre & recevoir dou dit Guyon efchange fouffifant pour les dictes choufes au plus touft que le dit Guyon pourra trouer lou fuffifant ou leur ballier lefchange defus dit la ou il le porrat troer plus profitablement, & de lobeiffance des choufes defus dictes fera au dit & au regart ALAIN DOU PLESSEIZ & Joan de la Berne & Brient le Voyer fuferain fi point i avait de lobeiffance & dun quartier d'avoine qui eft deu fus les choufes defus dictes. De quelles obeiffance & avoine le dit Robin ara tel pris comme les dits Alain & Joan ordreneront & tauxeront en deniers par chefcun an, duques à tant que le dit Guyon ou qui ara caufe de luy ayt trové lefchange defus dit à ballier au dit Robin ou à qui ara caufe de luy. De toutes les quelles choufes le dit Robin fe tint par devant nous pour bien paié. Si-que il promift octroia, & eft tenu garantir, delivrer & deffendre les choufes defus dictes au dit Guyon & a qui ara caufe de luy vers tous & contre tous fegont droit & couftume, & en affigner le dit Guyon & qui ara caufe de lui par les meilleurs affignements que il fora fere fere & devifer & i fere affentir fa fame à fon pair. Ainfi que fi cel Robin ni poet fere affentir fa fame, il fera tenu defdomagier le dit Guyon fus lobligacion de tous fes biens mobles & immobles; les quiex biens mobles & immobles en quel que lou & fouz quelle que feignorie que is faint, le dit Robin obliga au dit Guyon, pour acomplir tout quanque defus eft dit, à prendre, à vendre, à détruire & à explectier comme tous jugiez des orendroit, & voull & octroie cel Robin que nous comme court façon au dit Guyon ou à qui ara caufe de luy la tenour de cefte lectre entreiner fans plait, fans finte & fans delay; fus les quiex des biens mobles & immobles dou dit Robin que le portors de cefte lectre voudra mielz montrer a tel feet, tele vente & por les maux & les domages que le dit Guyon avet ou fouftendret par locafion de ce aprouvez par fon fimple dit pour toute prove. Aux quelles choufes tenir & garder en bonne foy fans venir encontre. Le dit Robin prefent & confentant & les choufes defus dictes eftre vraies confeffant en ces efcripz condampnation par le farment de fon cors davant nous donné tefmoing le fcel de noftre Court de Vitré enfemble o le fcel GUILLEMET DOU PLESSEIZ, autrement apelé Guillemet Faucillon, à la requefte dou dit Robin; laquelle requefte fut faite en la prefence ALAIN DOU PLESSEIS, Jean de la Berne, Brient le Voyer, Perot Brelet & plufieurs autres à même confirmation.

Donné an moays de fevrier, lan de grayce mil troys cent vint & troys. (*Original aux archives du Pleffis.*)

VIII.

Extrait des Regiftres de la Chancellerie de Bretagne dépofés aux Archives de la Préfecture de la Loire-Inférieure :

« SAUVEGARDE PERPÉTUELLE POUR LOYS DU PLESSEIX MYNEUR D'ANS, JEHANNE DE CORNILLÉ, DAMME DU « PLESSEIX, ET POUR THOMINE DOUAULT, VEUFFVE DE FEU JEHAN DU PLESSEIX, AYEULE ET MÈRE DU DIT « MINEUR.

« Date le VIII jour d'avrill LXXII.

P. Coline. »

Pour copie conforme, Nantes le 9 Mai 1868.

Le Secrétaire général,
B. de Jifardre.

IX.

Extrait des titres produits par Meſſire JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, nommé par Notre Saint-Père le Pape à l'évêché de Tagaſte *in partibus infidelium,* Abbé commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, Premier Aumônier en ſurvivance de Monſeigneur le Comte de Provence, cy-devant Lecteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc de Berry, actuellement Dauphin, & de Meſſeigneurs les Comtes de Provence & d'Artois; nommé Commandeur eccléſiaſtique des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, pour les preuves de ſon âge & de ſa nobleſſe.

Devant Monſieur l'Abbé de Schulemberg, Commandeur eccléſiaſtique, & M. le Chevalier de la Ferrière, Chevalier Commandeur des mêmes Ordres, Commiſſaires députés pour la vérification de ces preuves par Lettres patentes de Monſeigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, Grand Maître & Chef général deſdits Ordres, du 6 Février 1774.

1.

Lettres patentes de Monſeigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, Grand Maître & Chef général, tant au ſpirituel qu'au temporel, des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, Bethléem & Nazareth, tant deçà que delà les mers, adreſſées à ſes chers & bien amés frères, Thomas-Adolphe-Ferdinand d'Eſtocquois de Schulemberg & Auguſtin Maſſo, Chevalier de la Ferrière, portant que mond. Seigneur a agréé l'humble prière qui lui a été faite par JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Abbé commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, ſon Premier Aumônier en ſurvivance & nommé par Notre Saint-Père le Pape à l'évêché de Tagaſte *in partibus infidelium,* à ce qu'il lui plût de le recevoir Commandeur eccléſiaſtique de ſes Ordres, & que d'autant que, ſuivant les ſtatuts & règlements d'iceux, il eſt néceſſaire qu'avant ſa réception il faſſe apparoir de ſes bonnes vie & mœurs, religion catholique, apoſtolique & romaine, fidélité au Roy, ſon très-honoré Seigneur & Ayeul, naiſſance légitime & nobleſſe de huit races paternelles, à quoy il lui a dit être preſt de ſatisfaire & l'a même requis de commettre quelques-uns des Chevaliers deſdits Ordres par-devant leſquels il puiſſe faire preuves des choſes ſuſdites en la manière accoutumée; qu'à ces cauſes mond. Seigneur les commet & députe pour, en préſence de ſon cher & bien amé frère Claude-Denis Dorat de Chameulles, Chevalier, Commandeur & Secrétaire général de ſeſdits Ordres, qu'il commet auſſi par les mêmes Lettres, informé des bonnes vie & mœurs, religion catholique, apoſtolique & romaine, fidélité au ſervice de Sa Majeſté & nobleſſe de huit races paternelles dudit S. du Pleſſis d'Argentré, entendre à cet effet le nombre de trois témoins & pour voir & examiner au rapport du Sieur Chérin, Généalogiſte des ordres du Roy & commis à l'examen des preuves de nobleſſe de ceux qui ſe préſentent pour entrer dans ſeſdits Ordres, les titres de nobleſſe qui leur ſeront produits par ledit Sieur du Pleſſis d'Argentré & qu'ils les trouvent ſuffiſants, ils en dreſſeront procès-verbal avec ſondit frère Dorat de Chameulles & ledit Sieur Chérin & le ſcelleront ainſi qu'eux du cachet de leurs armes; pour le tout être remis entre les mains de ſon cher & bien amé frère, Chevalier, Commandeur, Chancellier, Garde des Sceaux de ſeſdits Ordres, le Sieur Marquis de Paulmy, & en être fait par lui rapport à mond. Seigneur. Ces Lettres données à Verſailles le 6 Février 1774. Signées : LOUIS-STANISLAS-XAVIER, & plus bas : *par Monſeigneur,* DORAT DE CHAMEULLES, & ſcellées en placard du petit ſceau deſdits Ordres.

JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ABBÉ D'OLIVET, DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE & D'EVRON.

2.

Brevet de Monſeigneur fils de France, petit-fils du Roy, Comte de Provence, du 9 Novembre 1771, portant qu'ayant égard aux témoignages qui lui ont été rendus de la piété & autres vertus exemplaires qui ſe rencontrent en la perſonne du Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Prêtre du diocèſe de Rennes, ci-devant ſon Lecteur & actuellement ſon Premier Aumônier en ſurvivance du ſieur de Coetloſquet, ancien Évêque de Limoges, & déſirant faire connaître la bienveillance particulière dont mond. Seigneur l'honore & la ſatisfaction qu'il reſſent du zèle qu'il a toujours fait paraître pour ſa perſonne & ſon ſervice; il lui accorde & octroie, ſuivant le pouvoir à lui donné par ſon appanage, l'abbaye d'Evron, de l'ordre de Saint-Benoiſt, au diocèſe du Mans, vacante par le décès du Sieur Mauduit du Pleſſis, le nommant & préſentant à cet effet à Sa Majeſté, à ce qu'il lui plaiſe

commander que toutes Lettres de provifions néceffaires lui foient expédiées, tant en Cour de Rome que partout ailleurs. Ce brevet daté de Fontainebleau, figné : LOUIS-STANISLAS-XAVIER, & plus bas, *par Monfeigneur* : GIRARD DU MESJAN.

3.

Bulles du Pape Clément (XIV) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 4 des Nones de Décembre de la même année, fignées & fcellées en plomb fur lacs de chanvre, certifiées véritables par deux Confeillers du Roy, Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations à Paris, le 4 Janvier 1772, & fignées : DES BRIERES & DE CRESSAC.

4.

Lettres patentes du Roy du 1er Mars 1771, par lefquelles Sa Majefté, voulant former la Maifon de fon très-cher & très-amé petit-fils le Comte de Provence, de perfonnes dont le mérite & les qualités les rendent les plus dignes de cet honneur; à cet effet ayant fait choix du Sr.... du Coetlofquet, ancien Évêque de Limoges, pour remplir la charge de Premier Aumonier de fon petit-fils, & défirant donner au Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Abbé commendataire des abbayes de Saint-Germain d'Auxerre & d'Olivet, une marque fenfible de la fatisfaction qu'elle reffent de fes fervices affidus & de la diftinction avec laquelle il a exercé la charge de Lecteur de fon très-cher & très-amé petit-fils le Dauphin & de fes très-chers & très-amés petits-fils les Comtes de Provence & d'Artois; Sa Majefté lui donne & octroye l'état & charge de Premier Aumônier de fondit petit-fils le Comte de Provence pour l'avoir & exercer en l'abfence & furvivance dudit Sieur ancien Évêque de Limoges, & en jouir aux honneurs, autorités, prérogatives, fonctions, prééminences, privilèges, franchifes & exemptions y appartenant, &c. Ces Lettres datées de Verfailles, fignées : LOUIS, & fur le repli : *par le Roy*, PHELYPEAUX, & fcellées du grand fceau en cire jaune, enregiftrées au Contrôle général de la Maifon de Monfeigneur le Comte de Provence le 25 May fuivant, figné : CHAUTAIN, avec la preftation de ferment dudit Sieur Abbé d'Argentré fait entre les mains de Monfeigneur le Comte de Provence, pour ladite charge, à Verfailles le 4 du même mois de May, figné : PHELYPEAUX.

5.

Brevet du Roy du 1er Novembre 1761 par lequel Sa Majefté accorde & fait don au Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Prêtre du diocèfe de Rennes, de l'abbaye de Saint-Germain, ordre de Saint-Benoift, diocefe & ville d'Auxerre, vacante par le décès du Sieur Trouffet d'Héricourt, daté de Verfailles, figné : LOUIS, & plus bas : PHELYPEAUX.

6.

Bulles du Pape Clément (XIII) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 8 des Calendes de Décembre fuivant, fignées & fcellées en plomb fur lacs de chanvre, certifiées véritables par deux Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations à Paris le 19 Février 1762, figné : MARCHANT & RAVAULT.

7.

Lettres du Roy du 26 Avril 1758 portant retenue de fon cher & bien amé le Sieur JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, Vicaire général du diocèfe de Limoges, en la place de Lecteur près de fon très-cher & très-amé petit-fils le Duc de Bourgogne. La connaiffance qu'a Sa Majefté de toutes les vertueufes qualités qui fe trouvent réunies dans fa perfonne, les témoignages qui lui ont été rendus de la conduite fage & mefurée qu'il a tenue dans ce diocèfe, & qu'il joint à une faine doctrine une étude & une application fuivie à l'étude des lettres & des fciences, lui faifant croire qu'Elle ne pouvait faire un meilleur choix pour remplir cette place & qu'il répondra dignement à la confiance dont Elle l'honore. Ces lettres datées de Verfailles, fignées : LOUIS, & plus bas : *par le Roy*, PHELYPEAUX, & fcellées du feel fecret de Sa Majefté; enregiftrées à la Chambre des comptes le 29 May fuivant, figné : GOUGENOT, avec fa preftation de ferment du 1er dudit mois pour ladite place entre les mains de M. le Comte de la Vauguyon, Gouverneur & Premier Gentilhomme de la Chambre de Monfeigneur le Duc de Bourgogne, figné : le Comte DE LA VAUGUYON.

8.

Lettres de retenue du même en la même place près de Meffeigneurs les Ducs de Berry, Comtes

de Provence & d'Artois, des 30 Mars 1760, 15 Avril 1762 & 22 Aouſt 1764, ſgnées, contreſignées & ſcellées idem.

9.

Brevet du Roy du 25 Aouſt 1748, portant conceſſion au Sieur d'Argentré, Grand Vicaire de Limoges, de l'abbaye d'Ollivet, ordre de Citeaux, dioceſe de Bourges, vacant par la démiſſion pure & ſimple du Sieur de Fleurigny, daté de Verſailles, ſigné : LOUIS, & plus bas : Phelypeaux.

10.

Bulles du Pape Benoiſt (XIV) accordées au même pour ladite abbaye, datées de Rome à Sainte-Marie Majeure le 8 des Ides d'Octobre de la même année, ſignées & ſcellées comme cy-devant, certifiées véritables par deux Expéditionnaires en Cour de Rome & des Légations le 6 Décembre ſuivant, ſigné : de la Noue & Ravault.

11.

Priſage des biens meubles & effets mobiliers dépendants de la ſucceſſion de Dame Louiſe Haindret de Ravennes, veuve de Meſſire Pierre du Plessis d'Argentré, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, fait ſous ſignatures privées au château du Pleſſis le.... 1754 entre Meſſire Alexis du Plessis d'Argentré, Seigneur dudit lieu, Major du régiment de cavalerie de des Salles, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, fils & héritier principal & noble deſdits feus Seigneur & Dame & comme fondé aux droits de Meſſire Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, Abbé commendataire de Notre-Dame d'Olivet, Prévoſt du Chapître ſéculier & collégial de Saint-André de la ville de Saint-Junien & Vicaire général de l'évêché de Limoges, ſon frère germain; & encore en ceux de Meſſire Louis-Charles du Plessis d'Argentré, Licencié de la maiſon & ſociété de Sorbonne, Vicaire général de l'évêché de Poitiers, auſſi ſon frère germain d'une part; & Meſſire Charles-Marie-Camille du Plessis d'Argentré, Seigneur de Ponteſtan, Capitaine au régiment d'infanterie de Limoſin, auſſi Chevalier dudit ordre de Saint-Louis; Meſſire François-Augustin du Plessis d'Argentré, Capitaine de carabiniers, auſſi Chevalier du même ordre; Dame Marie-Angélique du Plessis d'Argentré, Demoiſelle du Pleſſis; Dame Élisabeth-Pauline du Plessis d'Argentré, Demoiſelle d'Orgère; & Dame Louise-Catherine du Plessis d'Argentré, Demoiſelle de Ponteſtan, auſſi frères & sœurs germains, enfants & héritiers purs & ſimples des mêmes feus Seigneur & Dame du Pleſſis d'Argentré.

L'acte de ce priſage fait en préſence de M. le Chevalier du Pleſſis, leur oncle, & ſigné : le Chevalier du Pleſſis d'Argentré; du Pleſſis d'Argentré; du Pleſſis d'Argentré, Capitaine de carabiniers; du Pleſſis de Ponteſtan; du Pleſſis d'Argentré de Ponteſtan, Capitaine au régiment de Limoſin; du Pleſſis d'Argentré & du Pleſſis d'Orgere. (*Original en papier.*)

12.

Extrait des Regiſtres des baptêmes, &c., de la paroiſſe d'Argentré, près Vitré, dioceſe de Rennes, province de Bretagne, portant que Jean-Baptiste, fils légitime de Meſſire Pierre du Plessis d'Argentré, Chevalier, Seigneur du Pleſſis d'Argentré, & de Dame Louiſe Hindret de Ravennes, Dame du Pleſſis d'Argentré, & autres lieux, y fut baptiſé le 1er Novembre 1720. Délivré par le Recteur de ladite égliſe le 10 Mars 1733, ſigné : J. B. Pouyvet, & légaliſé.

PIERRE du Plessis, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré.
Dame LOUISE HINDRET de RAVENNES, son épouse.

13.

Extrait des Regiſtres du Greffe des États de Bretagne tenus par autorité du Roy en la ville de Rennes, portant que le Jeudi 6 Octobre 1740 Monſeigneur l'Évêque de Rennes ayant repréſenté qu'ayant appris la mort de M. d'Argentré, Évêque de Tulle, frère de Meſſieurs du Pleſſis d'Argentré, de l'ordre de la Nobleſſe, il croyoit que l'Aſſemblée ſe porteroit volontiers à leur faire une députation pour leur témoigner la part qu'elle y prenoit, & que les États ont nommé à cet effet Meſſieurs les Députés qui furent nommés la veille pour aller voir M. de Calan, Doyen de la Nobleſſe, qui étoit malade, & que le lendemain M. l'Abbé de la Meilleraye a, pour lui & pour Meſſieurs ſes codéputés, rendu compte à l'Aſſemblée de la députation dont ils avoient été chargés la veille, pour témoigner à Meſſieurs d'Argentré qu'elle étoit ſenſiblement touchée de la mort de M. l'Évêque de Tulle, leur frère, & a dit qu'ils ne trouvèrent que M. d'Argentré l'aîné qui leur

avoit marqué que si quelque chose pouvoit les consoler de la mort de leur frère c'étoit la part que les États vouloient bien y prendre & qu'ils auroient l'honneur d'en témoigner à l'Assemblée leur juste reconnoissance. Cet extrait signé : DE LA BINTINAYE, Greffier des États de Bretagne, & DE LA BOURDONNAYE DE BOISHUTIN, Procureur général, Sindic des mêmes États.

14.

Certificat du Greffier des mêmes États, donné à Rennes le 3 Janvier 1774, portant que Monsieur PIERRE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ est inscrit au rolle de Messieurs de l'Ordre de la Noblesse, qui ont assisté aux États convoqués & assemblés par autorité du Roy en la ville de Rennes en 1740, & signé comme cy-dessus.

15.

Autre certificat de M. de Rigauville, Brigadier des armées du Roy, Sous-Lieutenant commandant la 2e compagnie des mousquetaires du Roy, donné à Paris le 18 Novembre 1693, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, l'un des Mousquetaires de ladite compagnie, a bien servi en cette qualité & que le Roy l'ayant nommé pour Lieutenant en son régiment d'infanterie, il lui a accordé son congé absolu, daté de Paris, signé RIGAUVILLE, & scellé du cachet de ses armes.

16.

Lettres de Lieutenant en la compagnie d'Enouville au régiment du Roy, infanterie, pour DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, datées de Fontainebleau le 13 Octobre 1693, signées : LOUIS, & plus bas : LE TELLIER.

17.

Certificat de Monsieur le Comte d'Armagnac, Pair & Grand Écuyer de France, du dernier Avril 1692, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ est Page du Roy en sa Grande Écurie, daté de Versailles, & signé : LOUIS DE LORRAINE, Grand Écuyer de France, & plus bas : D'OIZILLY, & scellé en placard du sceau de ses armes.

18.

Bail des maisons & terres de la closerie noble de Launay, paroisse d'Argentré, donné au château du Plessis dans la même paroisse, devant Paysant, Notaire des juridictions du Plessis d'Argentré, Launay, Rouvraye & autres juridictions, le 18 May 1742, par Messire PIERRE DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur desdits lieux de Launay, Rouveraye, &c., (*Grosse, signée dudit Notaire.*)

19.

Autre bail des métairies de la Rouvraye, en la paroisse d'Argentré, fait au château du Plessis d'Argentré, devant Belloir, Notaire de la baronnie de Vitré, par Messire PIERRE DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur dudit lieu, &c., le 20 Avril 1720. (*Grosse, signée dudit Notaire.*)

20.

Contrat de mariage, passé à Rennes, devant Chassé & Berthelot, Notaires royaux, le 6 Juin 1706, de Messire PIERRE DU PLESSIX, fils aîné, héritier principal & noble de Messire ALEXIS DU PLESSIX, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré, & de Dame Marguerite ANNE DE TANOARN DE COUVRAN, demeurant au château du Plessis d'Argentré, diocèse de Rennes, avec Damoiselle LOUISE HINDRET, fille unique & héritière de feu Escuyer Joseph Hindret, Sieur de Ravennes, & de Dame Louise de Labat. Ledit Seigneur futur epoux, assisté dudit Seigneur son pére, faisant tant pour lui que pour ladite Dame son épouse; & ladite Damoiselle aussi assistée de noble & discret Louis de Labat, Prêtre Chanoine & Grand Archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Brieuc, son oncle & curateur, tant en son nom que pour Escuyer Claude de Labat, Sieur du Vivien, son frère, par lequel ledit Seigneur du Plessis donne audit Seigneur futur époux tous les biens échus à ladite Dame sa mère par le partage fait entr'elle & feue Dame Catherine de Tanoarn de Couvran, Dame de Quernigan, sa sœur aînée, des successions de feu Messire François de Tanoarn, Chevalier, & Dame.......... Jézéchiel, Seigneur & Dame de Pontestan, leurs pére & mère, & de celle de Messire Jean de Tanoarn, leur oncle, consistant entr'autres choses dans les terres de Querou...... & du Guitolay, situées dans les paroisses de Plomiorn & de Tolay, Évêché de Léon; ladite Damoiselle se marie avec ses droits dans la succession dudit feu Sieur de Ravennes, son pére; ledit Sieur Louis de

Labat, tant en son nom qu'en celui dudit Sieur du Vivien, son frère, lui donne les métairies nobles, terres & dépendances de Plenneville & de la Bonneville situées dans les paroisses de Saint-Michel & de Ploufragant, au diocèse de Saint-Brieuc, la métairie noble, terres & dépendances du Prério & du Fresche, avec plusieurs rentes, & ce tant pour sa légitime dans les biens dépendants des successions indivises de feu Escuyer Pierre de Labat, Sieur du Vivien, & Damoiselle Radegonde Gicquel, ses ayeulx, que par avancement dans les successions de ses dits oncles. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

ALEXIS du PLESSIS, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentré et Président de la Noblesse de Bretagne.

Dame ANNE de TANOARN de COUVRAN, Dame de Pontestan, son épouse.

21.

Extrait des Registres du Greffe des États de Bretagne portant que, le Mercredi 13 Octobre 1728, pour délibérer sur la représentation faite par M. de Coetlogon pour Mme la Princesse de Léon, Monseigneur le Prince de Leon, s'est retiré & Monseigneur l'Évêque de Rennes, Président de l'Ordre de la Noblesse; Monsieur du Plessis d'Argentré, père, a été choisi pour présider dans ledit ordre.

Que, le mardi 12 Décembre 1724, Monsieur du Plessis d'Argentré, Doyen de la Noblesse, a été choisi dans ledit Ordre pour présider au lieu & place de M. le Duc de Béthune, Baron d'Ancenis, pour la nomination des Députés en Cour.

Et que, le 27 Novembre 1709, M. le Prince de Léon a fait connoître qu'après avoir vérifié les anciens registres des États, il a trouvé que Monsieur du Plessis d'Argentré, père, est inscrit au nombre des Gentilshommes qui comparurent & assisterent auxdits États tenus à Vitré en 1655, & qu'il n'en paraît pas dans la présente assise de plus ancien que lui, que sur cela, du consentement unanime de Messieurs de la Noblesse, ledit Sieur du Plessis d'Argentré a pris place de Doyen dans l'Ordre de la Noblesse. (*Expédition délivrée & signée comme ci-devant.*)

22.

Arrêt de la Chambre établie par le Roy pour la Réformation de la Noblesse du pays & duché de Bretagne, rendu le 5 Octobre 1668 entre le Procureur général du Roy & Allexis du Plessix en Argentray, Escuyer, Sieur dudit lieu, & Charles-Marie du Plessix, son frère, fils de Jean du Plessix, Chevalier, Sieur du Plessis d'Argentray, Poilleboux, la Chapelle, Cormeray, &c., par lequel, après l'examen des titres par eux produits depuis l'année 1540, lesdits Allexis & Charles-Marie du Plessix sont déclarés Nobles, avec faculté pour eux & leurs descendants en légitime mariage de prendre la qualité d'Escuyers, maintenus au droit d'avoir armes & escussons timbrés & jouir de tous droits, franchises, prééminences & priviléges attribués aux Nobles de ladite Province, &c. (*Expédition en parchemin, signée :* Marescot.)

23.

Contrat de mariage, passé, au manoir seigneurial du Plessis, paroisse d'Argentré, devant Michel Chabot & René François de Ligné, Notaires de la baronnie de Vitré, le 25 May 1703, de Messire Paul-Gervais de Valory, Chevalier, Seigneur dudit lieu, fils aîné de feu Messire Philibert-Emmanuel de Valory, Chevalier, & de Dame Renée de Marcillé, sa veuve; avec Damoiselle Renée-Charlotte du Plessis, fille de Messire Alexis du Plessis, Chevalier, & de Dame Anne-Marguerite de Tanouarn de Couvran, son épouse; ledit Seigneur futur époux autorisé de ladite Dame sa mere, demeurant en leur manoir seigneurial de Launaye, paroisse d'Argentré, & de ladite Damoiselle assistée desdits Seigneur & Dame du Plessis, demeurant en leur manoir du Plessis. (*Grosse en papier, signée desdits Notaires.*)

24.

Esgail, Revue & Réformation, Grand & confrontation faits les 30 Avril, 23 & 25 Juin 1670, par François Grignon, Notaire & Arpenteur en la cour & baronnie de Vitré, & Georges Belloir, Notaire en la cour de la Haie de Torcé, à la requisition de M. le Procureur d'office de la juridiction & seigneurie du Plessis d'Argentre, des maisons, terres & héritage du fief nommé la Vaisrie, située en la paroisse de Torcé, dépendant de ladite juridiction & seigneurie appartenant à puissant Seigneur Allexis du Plessis, Escuyer, Seigneur dudit lieu, Poilleboux, la Chapelle, Crespel, à cause duquel fief il lui est dû par chacun an une rente d'un denier maille & de trois boisseaux un quart & demi, quart de havée d'avoine. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

25.

Decret, fait, en la Cour royale de Morlaix, le 31 Janvier 1669, du mariage de Messire ALLEXIS DU PLESSIX D'ARGENTRÉ, Seigneur dudit lieu du Plessis, avec Damoiselle MARGUERITE ANNE DE TANOUARN, Dame de Pontestang, demeurante au manoir de Kernigant, paroisse de Plouquernéves, évêché de Cornouailles, fille de feux Messire François de Tanouarn & Dame Françoise Jezequel, Seigneur & Dame dudit Pontestang, du consentement des parents de ladite Damoiselle, comparants par procureur, sçavoir : de Messire Jan du Boisgelin, Chevalier, Seigneur Vicomte de Meneuf & Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Président à mortier au Parlement de Bretaigne, son parent au 4e degré; de Messire Jan de Bréhand, Chevalier, Seigneur de Galerio, Conseiller du Roy audit Parlement, son parent maternel au 8e degré; de Messire Philippes de Quenechquivilicq, Seigneur de Kernigant, son beau-frère, mari de Catherine de Tanouarn, sa sœur; de Messire Jacques de Tanouarn de Couvran, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Abbé de Ste....., son oncle paternel; de Messire Pierre de Tanouarn, Seigneur de Couvran, Conseiller du Roy en la même Cour, son cousin paternel au 3e degré; de Messire Sébastien Gefflot, Chevalier, Seigneur de Marigné, époux de Dame Janne de Tanouarn, sa cousine paternelle au 3e degré; d'Escuyer René de la Lande, Seigneur de Calan, mari de Dame Marie de Tanouarn, sa tante paternelle; de Messire Jean de Tanouarn, Prêtre, Seigneur temporel de Boislavaut, son oncle germain; de Messire Jean-Baptiste d'Andigné, Chevalier, Seigneur de la Chase, Conseiller au même Parlement, son parent maternel au 5e degré, & autres. (*Expédition en papier, signée :* DE ROUX, *Greffier.*)

26.

Traité de mariage, passé au manoir de Keringant, paroisse de Pluguernevez, devant V. Guillou, Notaire, le 3 Février 1669, de Messire ALLEXIS DU PLESSIX D'ARGENTRÉ, Seigneur du Plessix d'Argentré, Poilleboux, Cormeraye & autres lieux, demeurant en son château du Plessis d'Argentré, paroisse dudit lieu; avec Demoiselle MARGUERITE-ANNE DE TANOUARN, Demoiselle de Pontestan; ladite Demoiselle autorisée de Messire Philippes de Guenechquivillic, Seigneur dudit Keringant; par lequel ledit Seigneur du Plessix assure pour douaire à ladite Damoiselle, sa fiancée, la somme de 2,000 liv. tournois, par chacun an. (*Grosse en parchemin, signée dudit Notaire.*)

JEAN OU JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS, IIe DU NOM, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ETC.
DAME JEANNE BISEUL.

27.

Contrat de mariage, passé à Laval, devant Pierre du Bois, Notaire & Tabellion royal, le 8 Juin 1649, de Messire René du Tertre, Chevalier, Seigneur du Tertre, de..... Mée, de Cencé, de la Gallenelière, fils aîné & principal héritier de feu Messire Raoul du Tertre, Seigneur du Tertre, de Mée, & de Dame Anne Possard, sa veuve; avec Demoiselle Jeanne Lanjet, fille de Jean Lanjet, Escuyer, Seigneur de Monternault; en présence de leurs parents, sçavoir : de la part dudit Seigneur futur époux, de Messire René de Maulne, Sieur de Pontalain; de Messire JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS, Chevalier de l'ordre du Roy, demeurant en sa maison du Plessis, paroisse d'Argentré, en Bretagne, & autres ses proches parents. (*Grosse en parchemin, signée dudit Notaire.*)

28.

Autre contrat de mariage, passé à Paris, devant Tronson & d'Auvergne, Notaires au Chatelet, le 17 Mai 1639, de Messire JEAN DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur du Plessis d'Argentray, Poilleboux, la Chapelle, Cormeray & autres lieux, fils de feu Messire Jean (*a*), Escuyer, Seigneur dudit lieu, Grand Prévost de Bretagne, & de Dame Julienne du Grasmesnil, son épouse, demeurant ordinairement en son château du Plessis, en Bretagne; avec Damoiselle JEANNE BIZEUL, fille de feu Noble Homme Me Simon Bizeul, Conseiller du Roy, Président & Général en sa Cour des monnayes de France, & de Damoiselle Madelene Hucher, son épouse, en présence de leurs parents & amis. (*Expédition délivrée le 17 Décembre 1773, sur la minute, par Trutat, Notaire à Paris, détenteur d'icelle, comme successeur aux offices & pratiques de M. d'Auvergne;* signée : BRO & TRUTAT.)

(*a*) L'expédition de ce contrat porte JEAN au lieu de GILLES, mais cette faute est réparée par le traité du 2e mariage du même Gilles, du dernier Juillet 1596, rapporté au degré suivant, & par les articles de celui de Françoise, sa fille, du 7 Décembre 1618, rapportés au présent degré. *Cette note signée :* CHÉRIN.

29.

Vente faite à Paris, devant Jean du Puis & Étienne Paisant, Notaires au Châtelet, le 23 Mars 1626, par JEHAN DU PLESSIS, Écuyer, Seigneur dudit lieu du Plessis, étant ordinairement à la suite de la Cour, par Messire Paul Hay, Sieur du Chastelet, Conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé & Maître des requêtes ordinaire de son hôtel, à Marin Belloir, Barbier Chirurgien, d'une rente de 100 liv. à prendre sur les terres & seigneuries du Plessis, en Bretagne, de Cormeré, près Laval, appartenant audit Seigneur du Plessis sur ledit office de Me des requêtes dont ledit Sieur du Chastelet est pourvu moyennant 1,600 liv. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

30.

Articles de mariage, passés sous seings privés, le 7 Décembre 1618, d'André de la Saugère, Escuyer, Sieur de Champloing, fils aîné de Messire Paol de la Saugère, Chevalier, Seigneur de la Broussardière, Feschal, le Bourgdiré, Champloing, la Fleurardière, Jonchères & Linbaudière, & de feue Dame Louise Arrault, sa femme; avec Demoiselle FRANÇOISE DU PLESSIS, fille de feu Messire GILLES DU PLESSIS, Chevalier, Seigneur du Plessis, Poillebous, Quorgueré, & de Dame Julienne du Grasmesnil, sa veuve, en présence dudit Seigneur de la Broussardière & de ladite Dame du Plessis; par lequel ladite Dame donne en dot à ladite Damoiselle future épouse, sa fille, la somme de 30,000 liv. pour tous ses droits, &, au moyen de cette constitution, JEAN DU PLESSIS, Escuyer, Seigneur dudit lieu, son frère mineur, demeure Seigneur irrévocable de tous les droits des successions desdits Seigneur & Dame, ses père & mère. (*Minute originale en papier*, signée : DE LA SAUGÈRE, RENÉE DE BELLANGER & A. DE LA SAUGÈRE.)

GILLES DU PLESSIS, ESCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, PRÉVOST DES MARÉCHAUX DE FRANCE EN BRETAGNE ET COMMISSAIRE DE L'ARRIÈRE-BAN DE L'ÉVÊCHÉ DE RENNES.

DAME JEANNE DE BEAUCÉ, DAME DU PLESSIS-BEAUCÉ, SA 1re FEMME, SANS ENFANT.

DAME JULIENNE DU GRASMESNIL, SA 2e FEMME.

31.

Dispense accordée, le 24 Février 1594, par Monsieur le Maréchal d'Aumont, Gouverneur de Dauphiné & Lieutenant général pour Sa Majesté en Bretagne, au Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, du service personnel dans les armées de Sa Majesté, à cause d'une indisposition qui ne lui permet pas de monter à cheval, & même étant nécessaire de bien & fidellement garder sa maison du Plessis contre les surprises des ennemis du Roy, pour l'importance que cela apporterait à la ville de Vitrée; datée de Rennes, signée : D'AUMONT, contresignée : DU PRÉ, & scellée en placard du sceau de ses armes. (*Original.*)

32.

Sauvegarde accordée par le Roy Henry (IV), le 16 Décembre 1589, à son cher & bien-amé le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, que Sa Majesté tient pour l'un de ses bons sujets & serviteurs. Datée du camp de Laval, signée : HENRY, & plus bas, par le Roy : POTIER, & scellée en placard du petit sceau de Sa Majesté. (*Original.*)

33.

Lettres du Duc de Mercœur, du 10 Décembre 1588, par lesquelles ce prince, ayant une entière confiance dans les sens, suffisance, loyauté, prudhommie, experience au fait de la guerre & grande devotion au service du Roy du Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, lui donne l'état & charge de Commissaire de l'arrière-ban en l'évêché de Rennes : datées du camp devant Montaigu, signées : PHIL. EMMANUEL DE LORRAINE, contresignées : CHESAUBENAT, & scellées en placard du sceau de ses armes. (*Original.*) Avec une lettre missive du même Prince au même Sieur DU PLESSIS, du lendemain, pour lui donner avis qu'il lui accorde cette place, dans laquelle il lui dit qu'il est bien marri qu'il ne s'est offert une meilleure occasion de le gratifier, &c. Signée & contresignée *idem.* (*Original.*)

34.

Lettre missive du Roy Charles (IX) à Mons. DU PLESSIS, datée du bois de Vincennes le 13 Mars 1574. (*Voir cette lettre in-extenso au Ve degré de la notice.*)

35.

Traité du second mariage, passé, au manoir du Boisbelin, paroisse d'Herberée, devant le Clerc,

Notaire royal, & Tricot, Notaire de Vitré, le dernier Juillet 1596, de Noble Homs GILLES DU PLESSIS, Seigneur du Pleſſis d'Argentré, Poilebous, Penſionnaire du Roy & Commiſſaire de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes, demeurant en ſon manoir & maiſon ſeigneuriale du Pleſſis, en la paroiſſe d'Argentré, avec Damoiſelle JULIENNE DU GRASMESNIL, fille de Noble Homs Jean du Graſmeſnil, Conſeilier du Roy en ſa Cour de Parlement de Bretagne, & de Damoiſelle Catherine Morel, ſon épouſe, Seigneur & Dame du Graſmeſnil, le Boiſbelin, l'Eſpinay, &c.; ledit Seigneur du Pleſſis aſſiſté de Meſſire René de Meaulne, Seigneur de Roiſſé, de la Boulliere, de la Malouſière, &c., Chevalier de l'ordre du Roy, ſon oncle; de Noble Homs Hanibal de Meaune, Sr du Pontalain, &c., & ladite Damoiſelle autoriſée deſdits Seigneur & Dame, ſes père & mère, de Gilles du Graſmeſnil, Sieur du Boiſbelin, ſon frère, par lequel les mêmes Seigneur & Dame donnent en dot à ladite Damoiſelle, leur fille, les maiſons, terres, héritages & domaine noble de Cormeray, ſitués en la paroiſſe de Bonchamps, au comté de Laval, avec une ſomme de 2,000 écus & ſes accouſtrements, comme à une fille de bonne maiſon. (*Groſſe en papier,* ſignée : TRICOT.)

36.

Accord, paſſé, au manoir du Pleſſeix, paroiſſe d'Argentré, devant Dargentré & Moulverie, Notaires royaux en la Cour de Vitré, le 1er Novembre 1586, entre Eſcuyer GILLES DU PLESSEIX, Sieur dudit lieu du Pleſſeix en Argentré, du Pleſſeix Beaucé, Poilleboulx, Conſeiller du Roy, Grand Prevoſt général ſous Meſſieurs les Mareſchaux de France en Bretaigne, fils unique & principal héritier & noble de feu Eſcuyer MATHURIN DU PLESSEIX, Sr dudit lieu & de Poilleboulx, auſſi Conſeiller du Roy & Grand Prevoſt général ſous Meſſieurs les Mareſchaux de France en Bretagne, & de feue Damoiſelle Marie de Meaulne, ſon épouſe, d'une part; & Eſcuyer Jullien du Verger, Sr du Tertre, en la paroiſſe d'Ollivet, au païs du Maine, & Damoiſelle FRANÇOISE DU PLESSEIX, ſa femme, ſœur germaine dudit Sieur du Pleſſeix, d'autre part; de l'avis de Noble frère Louys de Meaulle, Prieur de la Magdelène de Clermont, leur oncle maternel, & de Eſcuyer François de Launay, Sr dudit lieu, leur couſin, & autres leurs plus proches parents & amis, ſur la demande faite par ladite Damoiſelle de ſes droits dans les ſucceſſions deſdits Sieur & Dame du Pleſſis, leurs père & mère, & entr'autres d'un legs de 2,000 liv. à elle fait par ledit feu Sr ſon père en ſon teſtament; par lequel, après avoir reconnu que leſdites ſucceſſions ſont nobles & advantageuſes, que, de temps immémorial, les partages ont été faits en leur maiſon noblement & adventageuſement, comme les autres nobles du païs ont accouſtumé de partager ſuivant l'Aſſiſe du Compte (Comte) Geoffroy; ledit Sr du Pleſſeix donne par héritage à ſeſdits ſœur & beau-frère le lieu & métayerie du Val, ſitué en la paroiſſe d'Erbrée. (*Groſſe en parchemin, ſignée deſdits Notaires.*)

37.

Contrat du premier mariage, paſſé à Rennes, devant Pierre Odion & Jullian Odion, Notaires royaux, le 11 Aouſt 1578, de Noble Homme GILLES DU PLESSEIS, Sieur de Monterfil, Grand Prévoſt général de Bretagne, demeurant au lieu & manoir du Pleſſeis d'Argentré, paroiſſe d'Argentré, fils aîné de Noble Homme Mathurin du Pleſſeis, Sr du Pleſſeis; avec Damoiſelle JEHANNE DE BEAUCÉ, Dame du Pleſſeis Beaucé, fille aiſnée & héritière noble de feu Jehan de Beaucé, Eſcuyer, Seigneur du Pleſſeis Beaucé, & de Damoiſelle Jacqueline de la Bouexière, ſa veuve; de l'avis & en préſence, ſçavoir, ledit Sieur de Monterfil, de Noble & puiſſant Claude Broon, Seigneur de Fournaulx, procureur ſpécial dudit Sieur du Pleſſeis, ſon pere; & de la part de ladite Damoiſelle, ſa mère, de Noble & puiſſant Anthoine de la Bouexière, Seigneur de Beauvais, ſon père, ayeul & curateur; de Meſſire François du Gué, Vicomte de Mejuſſeaume, Seigneur de Monjardrin, la Gaudinaye, &c., Chevalier de l'ordre du Roy, Gouverneur & Capitaine pour Sa Majeſté en ladite ville de Rennes. (*Groſſe, ſignée des Notaires.*)

MATHURIN DU PLESSIS, ESCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ETC., PRÉVOST DES MARESCHAUX DE FRANCE EN BRETAGNE.

DAME MARIE DE MEAULNE DE ROUESSÉ, DAME DE MONTARSIER, SON ÉPOUSE.

38.

Certificat du Greffier des États de Bretagne, portant que le Sieur DU PLESSIS D'ARGENTRÉ eſt inſcrit au rolle de Meſſieurs de l'Ordre de la Nobleſſe qui ont aſſiſté aux États convoqués & aſſemblés par autorité du Roy en la ville de Rennes en 1576 & en la ville de Ploermel en 1580. Ce certificat eſt daté de Rennes, le 22 Décembre 1773, ſigné : DE LA BINTINAYE & DE LA BOURDONNAYE DE BOISHULLIN, Procureur général Sindic des États de Bretagne.

39.

Provisions de l'état & charge de Prévost des Mareschaux au païs & duché de Bretaigne, vacante par le décès de Léonard du Plessis, accordées par le Roy, le 22 Novembre 1549, à MATHURIN DU PLESSIS, son fils, sur le bon rapport qui a été fait à Sa Majesté de sa personne & en considération des bons & agréables services que ledit Léonard lui a ci-devant faits audit estat & en plusieurs autres louables manières, pour ledit Mathurin avoir, tenir & posséder ledit estat aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminence, franchises, libertés, gages, droits, profits, revenus & émoluments y appartenant. Datées de Paris, signées sur le repli, *Par le Roy :* LE SIRE DE MONTMORENCY, Connestable de France, présent : DE L'AUBESPINE, & scellées du grand sceau en cire jaune; avec sa prestation de serment, entre les mains d'Anne de Montmorency, Connestable de France, du 22 dudit mois, signé : BERTHEREAU. (*Original en parchemin.*) Auxquelles on joint, pour faire connoître la considération de cette charge par l'état de ceux qui l'ont remplie, les provisions de la charge de Prévost des Maréchaux de France au pays & duché de Berry, vacante par la démission de Jacques de la Trimouille, accordées par le Roy François (Ier), le 3 Janvier 1520, à son cher & bien-amé Claude Genton, signées par le Roy & contresigné : ROBERTET. (*Extrait du livre intitulé :* la Maréchaussée de France, ou Recueil des Ordonnances, Édits, &c., de tous les Officiers des Maréchaussées; *Paris, Saugrain,* 1697, in-4, p. 4.)

40.

Traité de mariage, passé, au manoir du Plesseix d'Argentré, devant M. Aufray & J. d'Argentré, Notaires jurés de la Cour de Vitré, le 7 Février 1571, de Christophle d'Ollier, Sr de la Haie d'Erbrée, y résident, paroisse d'Erbrée, avec Demoiselle BARBE DU PLEISSEIX, fille de Noble Homs MATHURIN DU PLESSEIX, S^r dudit lieu, & de Damoiselle MARIE DE MEAULNE, sa femme, demeurant audit lieu & manoir du Plessis par lequel lesdits Seigneur & Dame du Plesseis, présents, promettent de donner en dot à la Damoiselle leur fille la somme de 3,500 liv. tournois & de l'accoustrer comme fille de bonne maison. Ce traité passé en présence de M. Me Jehan Hay, Seigneur du Plesseix Hay, Conseiller du Roy en la Cour du Parlement de Bretaigne, de M. Me Jehan du Grasmenil, Seigneur de Cormeray, aussi Conseiller dudit Seigneur; de Nobles Hommes Marin de Marcillé, Seigneur de Launaye, Jehan le Gay, Escuyer, Sr de la Bougastrière, Gilles de Meaulne, Escuyer, Sr de la Boullière, & autres leurs parents & alliés. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

41.

Autre traité de mariage, passé, au même manoir, devant François Piré, Notaire juré en la Cour royal du Bourgnouvel, le 5 Mars 1565, de Noble Homme Jullien du Verger, Sieur du Tertre, y demeurant, en la paroisse d'Ollivet; avec Damoiselle FRANÇOISE DU PLESSIS, fille aisnée de Nobles Home MATHURIN DU PLESSIS, Sieur dudit lieu, & de Damoiselle MARIE DE MEAULNE, son épouse, par lequel lesdits S^r & Dame du Plessis, qui y assistent, promettent de donner en dot à ladite Damoiselle leur fille la métayrie de la Prezaye, située en la paroisse de Launay & tenue prochement de la seigneurie de Villiers, & de l'accoustrer de robbes, bagues & joyaux, ainsi qu'il appartient & que son estat le requiert. (*Grosse en parchemin, signée dudit Notaire.*)

42.

Autre traité de mariage, passé, au lieu de Rouessé, près de la ville de Laval, devant François d'Estrunque, Licencié en loix, Notaire de la Cour de Laval, le 25 Juillet 1540, de Noble Homme MATHURIN DU PLESSEYZ, filz aisné & principal héritier de Noble Personne Léonard du Plesseyz, S^r dudit lieu, demeurant pres la ville de Vitré, avec Damoiselle MARIE DE MEAULNE, fille de feu Noble Homme Jousselin de Maulne & de Damoiselle Christophlette de la Hondynière, sa veuve; ledit futur époux assisté dudit Sr du Plesseyz, son père, & ladite Damoiselle assistée de ladite Damoiselle, sa mère, & de Noble Personne René de Maulne, S^r dudit lieu de Rouessé, son frère; par lequel ladite Damoiselle mère de ladite future promet de lui conserver ses droits; ledit Sieur de Rouessé, son frère, ratifie le don à elle fait par feue Damoiselle Symonne de Meaune, Dame de Rouessé, du lieu de Montarsil, scis en la paroisse de Bonchamp, & promet de la vestir & accoustrer d'habillements nuptiaux appartenant à son estat. (*Grosse en parchemin, signée dudit Notaire.*)

LÉONARD DU PLESSIS, ESCUYER, SEIGNEUR DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, ETC., PRÉVOST DES MARÉCHAUX DE FRANCE EN BRETAGNE, GENTILHOMME DES ORDONNANCES DU ROY.
DAME FRANÇOISE CHARTON, SON ÉPOUSE.

43.

Extrait d'un Livre en papier de la Chambre des comptes de Bretagne, cote XVI^cLII, contenant une Réformation (de la Noblesse) de l'évêché de Rennes, faite en 1513, dans lequel se trouve, au fol. III, LXVI & cahier XLVII, une Réformation de la paroisse d'Argentré, du Dimanche 12 Février de ladite année, dont le rapport est conçu en ces termes :

« Ensuite les noms des personnes qui ont esté & son nobles, exempts & francs de fouages &c.....

« Lieux & Mestaerie enciennement nobles :

« Lieux & manoir du Pinel & mestaerie appartenant à Noble Escuyer Bertrand de Montbourcher, « Sr de Montbourcher & du Pinel, &c.

« Ung lieu nommé le Plesseix, appartenant à Noble Homme Léonart du Plesseix.......

« quel lieu est & a été anciennement noble.

« Ung lieu & mestaerie nommé les Landes audit du Plesseix appartenans..... quel lieu & mestaerie est noble & a été anciennement tenu comme noble. »

« Deux pièces de terre nommées l'une Table ronde & l'autre le Clou (le Clos) du Chesne, font & « ont esté exemptes puis le temps de 40 ans parce que deffunte Toumine du Plesseix, en son temps « Dame du Plesseix, les mist & adjousta o ledit lieu du Plesseix, lieu noble, & avoir ladite du Plesseix « acquise lesdites pièces de terre de deffunct Bonabes Davenel. »

Cet extrait fait par Maximilien Arnault, Seigneur de la Motte, Conseiller, Secrétaire Auditeur en ladite Chambre, Commissaire à ce député par arrêt d'icelle du 9 Septembre 1772, donné sur la requête de Messire Charles-Marie-Camille du Plessis d'Argentré, Brigadier des armées du Roy, Colonel du régiment des grenadiers royaux de Bretagne; ledit livre représenté par M. Bernardin Perier, Garde des Archives de la Chambre, signé : Arnault de la Motte, & délivré, en vertu d'un autre arrêt de la même Chambre, le lendemain, sur les conclusions du Procureur général du Roy, & signé : François de la Goutière.

44.

Traité de mariage, passé, à Argentré, devant Jehan d'Argentré & Jacques Doré, Notaires de la Cour de Vitré, le 1er Décembre 1542, de Noble Homme Jacques de la Bizaye, Escuyer, Sieur de Beauchesne & de la Ripvière-Bizaye; avec Demoiselle Bertranne du Plesseix, fille de Léonard du Plesseix, Escuyer, & de Damoiselle Françoise Charton, son épouse; ladite Demoiselle assistée desdits S^r & Dame, ses père & mère, qui constituent sa dot sur des héritages situés en la paroisse d'Argentré & promettent de l'accoustrer de robes, joyaux & atours, comme il appartient à Demoiselle de son estat. (*Grosse en parchemin, signée desdits Notaires.*)

45.

Transaction, passée en la Cour de Rennes le 10 Novembre 1529, entre Léonard du Plesseix, Escuyer, Seigneur du Plesseix d'Argentré, d'une part, & Gilles d'Eslin, Escuyer, Seigneur de Launay de Eslin, & Léonard d'Eslin, Sr du Boays, son fils, d'autre part; sur un procès pendant en ladite Cour, commencé entre ledit Léonard, Sieur du Plesseix, & ledit Seigneur de Launay & Damoiselle Marie du Plesseix, sa femme, & continué après le décès de ladite Damoiselle par le même Seigneur de Launay, comme père, garde naturel dudit Léonard, fils aîné, héritier principal & noble de ladite Damoiselle & de leurs autres enfants; au sujet du droit appartenant audit Léonard à ce titre au lieu & mestaerie de la Bouhourdière, situé au pays d'Anjou, & de l'exécution d'une promesse faite par ledit Seigneur du Plesseix audit Seigneur de Launay & à ladite feue Damoiselle Marie du Plesseix, sa femme, tant par acte du 3 Aoust 1515 qu'autrement, acquérir pour eux de Jehanne & autre Jehanne du Plesseix, l'aisnée & la cadette, leurs droits dans ladite mestaerie & des héritages sous les seigneuries de Châteaugontier & de la Rongère, de la valeur du droit susdit de la même Jehanne du Plessis, l'aisnée, & de leur donner leur part dans la succession de feu Loys du Plesseix, dans les terres & richesses de Jehanne de Tallye, leurs père & mère communs, dans celle de feue Damoiselle Thomyne de Nouault, mère dudit feu Loys, lesdites successions consistant dans les terres du Plesseix, pour demeurer quitte des demandes susdites promet de payer audit Sieur du Boays la somme de 600 liv. tournois. (*Original en parchemin*, P. Valier, *passe.*)

46.

Autre transaction, passée, devant Jehan Hervo, Notaire en la Cour de Vitré, le 8 Juillet 1527, entre Léonard du Plesseix, Seigneur du Plesseix d'Argentré, en son nom & au nom de Damoiselle Fran-

çoise Charton, sa femme, d'une part; & Damoiselle Guillemette Landays, Dame du Boays pinczon, veuve de feu Regnault Charton, en son vivant Châtelain de ladite Cour, père & mère de ladite Dame du Plesseix, & Christofle Charton, frère germain de la même Dame du Plesseix, d'autre part; par laquelle lesdits Seigneur & Dame du Plesseix cèdent à leurs dits mère, belle-mère, frère & beau-frère, tous les droits appartenant à ladite Dame du Plesseix dans les successions échues & à échoir de sesdits père & mère, moyennant la dot à elle payée & les bagues & joyaux à elle donnés lors de son mariage, & la remise à eux faite par ceux-ci des deniers qu'ils ont empruntés audit feu Regnault. (*Grosse en parchemin, signée :* Jean Hervo, *passe.*)

47.

Lettres du Roy François (Ier), Duc de Bretagne, adressées à ses Sénéchal Alloué & Lieutenant de Rennes, & données le 15 Juin 1518, par lesquelles Sa Majesté relève d'une sentence par défaut par eux donnée contre son amé Léonard du Plesseix, Escuyer, Seigneur dudit lieu du Plesseix, en faveur de Gilles d'Eslin, Sr de la Barre, & Damoiselle Marie du Plesseix, sa femme, dans un procès pendant entr'eux sur l'exécution d'un appointement du 3 Aoust 1515. Ce relief accordé audit Sr du Plesseix sur l'exposé par lui fait à Sa Majesté « qu'il est Gentilhomme de ses ordonnances soubz la « charge & de la compagnie de son amé & féal cousin le Seigneur de Laval, & lui lors à cette cause « requis aller hors ses Pays & Duchié de Bretaigne pour la servir ou faict de ses guerres & ordon- « nances, & que ledit Sr de la Barre avait faict saisir plusieurs biens sur & ou lieu du Plesseix « d'Argentré, situé en la paroisse d'Argentré, & que lui, Françoise Charton, Damoiselle, sa femme, « & Regnault Charton, père de sadite femme, avaient fait opposition à cette saisie. » Ces lettres datées de Nantes, *signées :* par le Roy & Duc à la Relation du Conseil, Duval, & scellées. (*Original en parchemin.*)

48.

Sentence de l'Alloué de la Cour de Vitré, du 7 Janvier 1515, entre Noble Escuyer Léonard du Plesseix, Seigneur du Plesseix d'Argentré, d'une part, & Magdelaine & Jacquette du Plesseix, d'autre part, sur un procès meu entr'eux dont on apprend la cause par le plaidoyer de l'Avocat du Seigneur du Plesseix, portant que « puis trente ans derrains, Nobles Gens Jehan du Plesseix & Thomine de « Nouault, sa femme, Sieur & Dame du Plessix, père & mère ayeulx dudit Léonard » (on a oublié ici quelques mots : il fallait dire père & mère desdites Magdelaine & Jacquette, & ayeulx dudit Léonard; cette erreur est réparée par les actes des 16 Aoust 1507, 21 Janvier 1506, vieux style, & 11 Septembre 1505, rapportés cy-après), « estoient morts & décédés; ausqueulx defuncts au temps « de leur décès estoient & appartenoient plussieurs biens meubles & ustensiles de maison en plusieurs « & diverses espèces, savoir or & argent monnoyés & à monnoyer, vescelle d'argent, d'arrain & « d'estain, & autres biens meubles de la valeur de 2,000 liv.; que lesdites Damoiselles estoient de- « meurées sur la possession desdits biens, sans en faire rapport audit Léonard, ainsi qu'il avoit été « convenu par acte passé entr'eux le 21 Janvier 1507; que ledit Léonard devoit les recueillir en qua- « lité d'héritier principal & noble desdits feus Seigneur & Dame du Plesseix, sauf à donner aux- « dites Damoiselles le droit qui leur appartient, savoir en noble comme en noble & en partable « comme en partable, suivant la coustume, & que ledit rapport devoit être fait; par laquel sentence « les parties sont remises à huit jours. » *Signée :* Guillaume Berte. (*Original en parchemin.*)

49.

Autre sentence, donnée aux Pletz Généraux de Rennes, le dernier Janvier 1509, entre Noble Homme Gilles d'Eslin, Sr de la Barre, tant en son nom, qu'en celui de Noble Damoiselle Marie du Plesseix, son épouse, d'une part, & Jehan Tollier, fils d'autre Jehan Tollier, d'autre part; au sujet des prétentions dudit Tollier sur un pré & autres biens des appartenances du lieu du Plesseix d'Argentré, dans le préambule de laquelle est rapporté le plaidoyé de l'Avocat dudit Sr de la Barre, qui apprend que « le 23 Avril 1505, fut fait transaction d'un différent meu entre lesdits Sr & Dame de la Barre & Noble Homme Léonnart du Plesseix, Sr dudit lieu, frère aisné de ladite Dame, sur le droit appartenant à celle-cy à cause de la succession de feu Loys du Plesseix, Sr dudit lieu, leur père commun, dans les lieux du Plesseix & des Landes, situés en la paroisse d'Argentré, & dans les héritages situés aux mêmes lieux, acquis par Noble Damoiselle Jehanne de Talie, leur mère, veufve dudit feu Loys du Plesseix, de Jehanne & autre Jehanne du Plesseix, l'aisnée & la jeune, & donnés en mariage à ladite Dame de la Barre; que par cet acte ledit Sieur du Plesseix avoit cédé auxdits Sr & Dame de la Barre, le droit à lui appartenant au lieu de la Bouhourdière, situé près de Chasteaugontier, pour en jouir par héritage jusqu'à ce qu'il pût acquérir pour eux le droit apparte-

nant auxdites Jehanne & autre Jehanne du Pleſſeix, au même lieu, à cauſe de la ſucceſſion de feue Noble Damoiſelle Thomyne de Nouaulx, ayeule deſdits Sieur du Pleſſis & Dame de la Barre; que, le 9 Septembre 1499, aux parlances du mariage deſdits Sr & Dame de la Barre, ladite Jehanne de Talie, alors femme de Noble Eſcuyer Lancelot de Launay, donne à ſadite fille tout le droit de douaire à elle appartenant par le décès dudit feu Loys du Pleſſeix, ſon mary, & par laquelle ſentence les parties ſont renvoyées aux prochains plaids généraux de ladite Cour. *Signée :* du Boays, *paſſe*. (*Original en parchemin.*)

50.

Échange, fait au bourg d'Argentré, dans les Cours de Vitré & du Pinel, le 16 Aouſt 1507, entre Nobles Gens..... de Dommaigné, Seigneur de la Couvraye, d'une part, & Damoiſelle Magdalaine du Plesseys, tant en ſon nom qu'en celui de Damoiſelle Jacquine du Plesseys, ſa ſœur, d'autre part; par lequel ledit Sr de la Couvraye donne le lieu, maiſons, terres & héritage de Léthevignière, ſitué en la paroiſſe d'Argentré, auxdites Demoiſelles, qui, au retour, lui tranſportent une rente de 110 liv. que Noble Eſcuyer Léonard du Plesseys, Seigneur du Pleſſeys d'Argentré, leur nepveu, leur doit pour leur part dans les terres & richeſſes de feus Jehan du Plesseys, Eſcuyer, & Thomine de Nouaud, père & mère deſdites Damoiſelles, & de feu Loys du Plesseys, leur frère aiſné, père dudit Léonard, duquel Jehan du Pleſſeys ledit Léonard eſtoit héritier principal & noble, par repréſentation dudit feu Loys, ſon père, qui eſtoit fils aiſné, héritier principal & noble deſdits Jehan & Thomine, ainſi qu'il avoit été convenu par actes paſſés entr'eux. (*Original en parchemin*, ſigné : A. Neufville, paſſe, & Bazillaye, paſſe.) A la ſuite duquel échange, eſt la ratification d'icelui & le priſage dudit lieu de Lethevignière faits en la même Cour, le 21 ſuivant, par ledit de Dommaigné, Magdalaine & Léonard du Pleſſeys. (*Original, ſigné idem.*)

51.

Tranſaction, paſſée, au bourg d'Argentré, ſous le ſeel de la Cour de Vitré, le 21 Janvier 1506 (vieux ſtyle), entre Nobles Gens Léonard du Plesseys, Eſcuyer, Seigneur du Pleſſeys d'Argentré & des Landes, en la paroiſſe d'Argentré, d'une part, & Damoiſelle Magdalaine du Plesseys, tant en ſon nom qu'en celui de Jacquine du Plesseys, ſa ſœur germaine, d'autre part : ſur le procès meu entr'eux au ſujet de la demande faite par leſdites Damoiſelles de leurs part & portion en noble comme en noble & en partable comme en partable, dans leurs biens meubles & héritages, terres & richeſſes des ſucceſſions de deffunts Nobles Gens Jehan du Plesseys & Thomine de Nouault, ſa femme, en leur temps Seigneur & Dame deſdits lieux du Pleſſeis & des Landes, leurs père & mère; deſquels deffunts ledit Léonard eſt héritier principal & noble, par repréſentation de deffunt Loys, ſon père, qui eſtoit leur fils aiſné & héritier principal & noble; par laquelle, après avoir congneu & apuré les filliacions deſſus dites, ledit Seigneur du Pleſſeys promet de payer auxdites Damoiſelles, ſes tantes, pour leurs droits ſuſdits, une rente de 110 liv., &, dans le cas de debat entr'eux ſur le partage des effets mobiliaires deſdites ſucceſſions, de s'en rapporter à l'arbitrage de Noble Eſcuyer Gilles d'Eſſin, Seigneur de la Barre. (*Original en parchemin, ſigné* : A. Neufville, avec ratification de ladite tranſaction, faite par les mêmes, le 16 Aouſt 1507, *ſignée* : A. Neufville, *paſſe*, & G. de Domaigné, *paſſe*.)

52.

Sentence, rendue aux délivrances de la Cour de Vitré, le ſamedi 19 Aouſt 1505, entre Noble Eſcuyer Leonnart du Plexis, d'une part, & Damoiſelles Magdelaine & Jacquine du Plexis, d'autre; par laquelle la connoiſſance du différent élevé entr'eux eſt remiſe au vendredi ſuivant. (*Original en parchemin, ſigné :* Jehan Kervo, *paſſe*.)

53.

Autre ſentence de la même Cour, rendue entre les mêmes, le 11 Septembre 1505, ſur la demande faite par leſdites Damoiſelles de leurs droits dans des fruits du lieu du Pleſſeis, dans les biens & la richeſſe de leurs père & mère, en noble comme en noble & en partable comme en partable, ſuivant la couſtume du pays, & dont le préambule porte que ledit Noble Eſcuyer Léonart du Plesseis d'Argentré a dit & propoſé qu'il eſtoit fils aiſné & héritier principal & noble de deffunct Jehan du Plesseis, père deſdites Magdelaine & Jacquine du Pleſſeis, ſes tantes, quelx Jehan & Loys du Pleſſeis reſpectivement eſtoient morts puis trente ans, Seigneurs dudit lieu du Pleſſeis d'Argentré, qu'en cette qualité il eſtoit poſſeſſeur des fruits dudit lieu du Pleſſeis & que leſdites Damoiſelles ont auſſi dit que ledit feu Jehan du Pleſſis avoit un fils & quatre filles, &c. », par laquelle ſentence ledit Léonart

eſt condamné à donner auxdites Damoiſelles une rente moitié en argent, moitié en grain. (*Original en parchemin, ſigné idem.*)

54.

Autre ſentence du même Tribunal, rendue entre les mêmes, le 3 Octobre ſuivant, dans laquelle il eſt dit, relativement au partage demandé par leſdites Damoiſelles de la ſucceſſion de feu Jehan du Plesseis, père deſdites Damoiſelles, & de Loys, père dudit Léonard, lequel Jehan eſtoit mort Seigneur au lieu du Pleſſeis. (*Original en parchemin, ſigné idem.*)

LOUIS du PLESSIS, Seigneur du Plessis d'Argentré et des Landes.
Dame JEANNE de TALLIE, Dame de Poillebouſt, son épouse.

Employ de la tranſaction du 10 Novembre 1529, rapportée au degré précédent, dans laquelle ſont nommés feu Loys du Plesseix & Damoiſelle Jehanne de Talye, ſon épouſe, Seigneur & Dame du Pleſſeix & des Landes, père & mère de Léonard du Plesseix, qui forme ce degré, ainſi que Damoiſelle Thomine de Nouaut, mère dudit Loys.

Autre employ de la ſentence du 31 Janvier 1509, rapportée au même degré, dans laquelle Léonard, qui forme ce degré, eſt dit fils de feu Loys du Plesseix, Sieur dudit lieu du Pleſſeix & des Landes, & de Noble Damoiſelle Jahanne de Tallie, remariée à l'époque de 1499 à Noble Eſcuyer Lancelot de Launay, & petit-fils de Noble Damoiſelle Thomyne de Nouaulx, Dame de la Bouhourdière, près Chaſteaugontier.

Autre employ de l'acte d'échange du 16 Aouſt 1507, rapporté au même degré, dans lequel feu Loys du Plesseix eſt dit père de Léonard, & fils aîné, héritier principal & noble de feus Nobles Gens Jehan du Plesseys, Eſcuyer, & Thomyne de Nouaud, ſa femme.

Autre employ de la tranſaction du 21 Janvier 1506, rapporté au même degré, dans laquelle feu Loys du Plesseys eſt dit père de Léonard du Plesseys, & fils aîné & héritier principal & noble de feus Nobles Gens Jehan du Plesseys & Thomyne de Nouault, ſa femme, en leur temps Seigneur & Dame des lieux du Pleſſeys & des Landes.

Autre employ de la ſentence du 11 Septembre 1505, auſſi rapportée au même degré, dans laquelle deſſunt Loys du Plesseis eſt dit père de Léonard, & fils aîné, héritier principal & noble de deſſunt Jehan du Plesseis.

Autre employ de l'autre ſentence, du 3 Octobre 1505, rapportée au même degré, dans laquelle eſt rappellé Loys du Plesseis, comme fils de Jehan du Plesseis, Seigneur du Pleſſeis, & comme pere de Léonart.

55.

Foy & hommaige fait, au Ples d'Androy, le 20 Juin 1492, par Damoiſelle Jehanne de Tallie, veuve de Loys du Plesseis, à M... (le Comte de Laval), pour raiſon du lieu & appartenances de Poillebouſt à elle appartenant; lequel hommaige elle eſt tenue faire à cauſe de la mort de ſon dit feu mary. (*Original en parchemin, ſigné :* Gaudin.)

56.

Sentence, rendue à l'Aſſiſe de Montjehan, tenue par Jehan le Bouglier, Bachelier en loix, Sénéchal de cette terre, le 5 Juillet 1490, entre Damoiſelle Jehanne de Tallie, veufve de feu Loys du Plesseys, tant en ſon nom, que comme tutrix naturelle des enfants mineurs iſſus dudit feu & d'elle, d'une part; & Guyon Gorret, d'autre : ſur un procès pendant entr'eux au ſujet de la ſaiſie faite, à la requeſte de ladite Damoiſelle, du lieu de la Barre, pour ce qui en appartient à Alliette, veufve de feu Jehan d'Aumouſche, pour ſûreté de la ſomme de 25 liv. 1 ſol tournois que ladite Alliette doit à ladite Jehanne de Tallie : par laquelle les parties ſont renvoyées à la prochaine aſſiſe. (*Original en parchemin, ſigné :* Boutier.) A la ſuite de laquelle eſt l'oppoſition faite à ladite ſaiſie par ledit Gorret au nom de ladite Alliette. (*Original en parchemin, ſigné idem.*)

57.

Extrait d'un Livre de Remembrances de la chaſtellenie de Montjehan, dépendante du comté de

Laval, dans lequel eſt rapporté, à l'article des amendes & remembrances de l'Aſſiſe de ladite chaſtellenie, tenue au bourg de Quocé, le 21 Février 1484, fol. 14, &c., & 16, l'article ſuivant :

Loys du Plesseys a finé en jugement du rachat eſchu à Monſeigneur à cauſe du mariage d'entre ledit du Pleſſeys & la veufve de feu Jehan de Boaiſgamatz, pour raiſon du Petit Pailleboul, tenue à foy & hommaige de Monſeigneur, ſavoir eſt la maiſon, le heſtraige, courtilz, une pièce de terre joignant le boais de Pailleboul, avec une pièce de pré au bout de ladite pièce; duquel rachat il a finé la ſomme de LX ſols.

Somme des amendes de ceſte préſente aſſiſe compris LX ſols pour le rachat finé par Loys du Pleſſeys, XL^{liv} XII^{s} VI^{d}, & la dépenſe monte IV^{liv} XII^{s} XI^{d}. Si demeure à cler dont'le Chaſtelain comptera VI^{liv} XIX^{s} VII^{d}, & ſont les exploits; la remembrance ſignée : J. Bougler & B. Beudin. (*Original en papier.*)

58.

Tranſaction, paſſée en la Cour de Laval, le 7 May 1470, entre Jehan de Thalie, Eſcuyer, Sieur de la Chufréère, d'une part; & Noble Homme Jehan du Boiſgamaz, Eſcuyer, Seigneur de la Cheſnaye, & Damoiſelle Jehanne de Talie, ſon épouſe, fille dudit Jehan de Talie & de Jehanne Bonamy, ſa femme, d'autre; ſur l'exécution des clauſes du traité de mariage deſdits Seigneur & Dame de la Cheſnaye, par laquelle ledit Jehan de Talie donne à ſeſdits fille & gendre les lieux & metayries de Poilleboul & de la Houllière-Hoyau, ſitués en la chaſtellenie de Montjehans. Cette tranſaction ſignée : Jenatural & Audouyn. (*Original en papier.*)

59.

Extrait d'un Livre en papier de la Chambre des comptes de Bretagne, coté XIIcL, contenant une Réformation (de la Nobleſſe) de quelques paroiſſes des évêchés de Rennes, Dol, Nantes & St-Malo, faite en vertu d'un mandement du Duc, du 10 Mars 1477, & rendu en la Chambre des comptes tenante à Nantes, le 20e jour de Mars de l'an 1483, dans lequel ſe trouve, fol. 224, une enqueſte faite pour la paroiſſe d'Argentré, dont le rapport eſt conçu en ces termes :

« Argentré, numbre des maiſons nobles eſtant en ladite paroiſſe ez mains de gens nobles & ez « quelles leſdits nobles ſont de touz temps en poceſſion d'avoir & tenir leurs meſtaiers francs & « exempts de foaige.

« Launoys & Orgières à Meſſire Jehan Marcillé.

« Le Pleſſeix à Jehan du Plesseix.

« Les Landes à Loys du Plesseix.

« Le Pinel & la Tiburgère à René de Montbourcher. » (*Extrait délivré comme celui de la Réformation de* 1513, *rapporté au degré précédent.*)

Employ de la tranſaction paſſée le 10 Novembre 1529, rapportée cy-devant au 7e degré, dans laquelle Thomyne de Nouault eſt dite mère de feu Loys du Plesseix, Seigneur du Pleſſeix.

Autre employ de la ſentence du 7 Janvier 1515, rapportée au même degré, dans laquelle il eſt dit que, depuis 30 ans derrains, Nobles Gens Jehan du Plesseix & Thomine de Nouault, ſa femme, Sieur & Dame du Pleſſeix, ayeulx de Noble Eſcuier Léonard du Plesseix, Seigneur du Pleſſiex d'Argentré, eſtaient décédez & qu'au temps de leur décès il leur appartenoit pluſieurs biens meubles, or & argent, &c.

Autre employ de l'extrait de la Réformation de l'évêché de Rennes, faite en l'année 1513, rapportée cy-deſſus au 7e degré, dans laquelle ſont mentionnées deux pièces de terre exemptes depuis le temps de 40 ans, acquiſes par feue Thoumine du Plesseix, en ſon temps Dame du Pleſſeix, & par elle ajoutées audit lieu du Pleſſeix.

Autre employ de la ſentence du 13 Janvier 1509, rapportée au même degré, dans laquelle eſt rappellée Noble Damoiſelle Thommyne de Nouaulx, Dame de la Bouhourdière, près de Chaſteaugontier, comme mère de Loys du Plesseix, S^{r} dudit lieu & des Landes, & ayeulx de Léonard du Plesseix, S^{r} du même lieu.

Autre employ de l'eſchange du 16 Aouſt 1507, rapportée au même degré, dans lequel feus Jehan du Plesseys, Eſcuyer, & Thomine de Nouaud, ſon épouſe, ſont dits avoir pour héritier principal & noble Noble Eſcuyer Léonart du Plesseys, Seigneur du Pleſſeys, leur petit-fils, par repréſentation de feu Loys du Plesseys, ſon père, qui était fils aîné, héritier principal & noble deſdits Jehan & Thomine.

Autre employ de la tranfaction du 21 Janvier 1506, rapportée au même d gré, dans laquelle deffuntz Nobles Gens Jehan du Plesseys, & Thomine de Nouault, fa femme, en leur temps Seigneur & Dame dudit lieu du Pleffeys & des Landes, font dits avoir pour héritier principal & noble Léonard du Plesseys, leur petit-fils, par repréfentation de feu Loys du Plesseys, fon père, qui eftoit fils aîné, héritier principal & noble defdits Seigneur & Dame.

Autre employ de la fentence du 11 Septembre 1505, rapportée au même degré, dans laquelle eft rappelé deffunt Jehan du Plesseis, Seigneur du Pleffeis d'Argentré, comme père de Loys, Seigneur du même lieu, fon héritier principal & noble, de Magdelaine & de Jacquine du Plesseis, & de deux autres filles.

Autre employ de l'autre fentence du 3 Octobre 1505, rapportée au même degré, relativement au partage de la fucceffion de feu Jehan du Plesseis, Seigneur du lieu du Pleffeis, dans laquelle il eft dit père de Loys & ayeul de Léonart du Plesseis.

Employ de l'extrait de la Réformation de la Nobleffe de la paroiffe d'Argentré, faite, en vertu du mandement du Duc de Bretagne du 10 Mars 1477, rapporté au degré précédent, dans lequel eft mentionné, parmi les Gens Nobles tenant des maifons nobles de ladite paroiffe, Jehan du Plesseix comme poffeffeur de la maifon noble du Pleffeix.

JEAN du PLESSIS, Ier du nom, Écuyer, Seigneur du Plessis et des Landes.
THOMINE de NOUAULT, Dame de la Bouhourdière.

60.

Extrait d'un rouleau de papier étant aux Archives de la Chambre des comptes de Bretagne, fous la cote XIIc LXII, contenant un rolle de la Réformation (de la Nobleffe) de la paroiffe d'Argentré, du 8 Avril 1442, après Pâques, dans lequel on trouve ces mots : « Item nous ont nommé & declairé « les lieux nobles fitués en ladite paroiffe defquelx les moiftoiers demeurant en icelx ont efté ès « temps paffés francs & exempts des foaiges & aïdes, & encore le font au temps de prefent, favoir :

« Le lieu & domaine du Pinel, appartenant au Sr du Pinel.

« Le lieu & domaine du Pleffaix appartenant à Bertrand (Bertñ) du Plessaix.

« Le lieu & dommaine de Crefpel appartenant à Jehan d'Argentré. » Et plus bas, « Pour con- « firmer les recors & atteftation des témoins..... fe font prefentés Jehan de Denée, Sr de la Haie « d'Erbrée, Jehan Dumatz, Seigneur de Monmartine, Jehan Marcillé, Seigneur de Launeel, natiff « de ladite paroiffe, Jehan d'Argentré, Seigneur de Vauffolet, natiff d'icelle paroiffe, Jehan du Ples- « seix, pareillement natiff de ladite paroiffe, &c. Lefquelx nous ont defpoufé chacun d'elx par fer- « ment qu'ilz ont bien cognoiffance de la plufpart des demourans en icelle, & de la fituation où elle « eft & que de tous temps ils y ont fréquenté, &c. »

61.

Atteftation, donnée en la Cour de Vitré, le vendredi 13 Avril 1425, Procureurs, Tréforiers & Chapelains de l'églife d'Argentré par Bertran du Plesseiz, Seigneur du Pleffeiz, Jehan du Plesseiz, fon frère, & par d'autres paroiffiens demeurans en ladite paroiffe d'Argentré, en faveur de Perotte de Mafcon, comme tutrice & garde de fes enfants & de deffunt Jehan Marxillé, Seigneur de Launeell, portant que ledit deffunt Jehan Marxillé eft enfépulturé en ladite églife, au chancel d'icelle; que fur fa fouffe eft une tumbe de pierre, élevée d'un demi pied audeffus du pavé; que ladite Perrotte de Mafcon a fait mettre une lifte & faings pour paindre les armes & efcufzons d'armes dudit deffunt Marcillé, lefquelles tumbe & lifte ils veulent qu'ils foint & demergent en ladite Iglife de la manière qu'elles y font, & que ce qui n'eft mis & accompli en cette lifte des armes dudit deffunt y foit fourni & mis, ainfi comme il plaira à ladite Pérote, fans débat n'y impefchement de leur part. Cette atteftation fignée : Alain Bedart paffe. (*Original en parchemin, fcellé du fcel de ladite Cour.*)

Nous Frère Thomas-Adolphe-Ferdinand d'Estocquois de Schulemberg, Commandeur eccléfiaftique, & Frère Augustin de Masso de la Ferriere, Chevalier Commandeur des Ordres Royaux militaires & hofpitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem, certifions à Monfeigneur le Comte de Provence, Grand Maître defdits Ordres, que nous avons, en vertu de la commiffion à nous adreffée, en date du 6 préfent mois, vu & examiné, en préfence de Frère Claude-Denis Dorat de Chameulles, Chevalier, Commandeur & Secrétaire général des mêmes Ordres, à

nous adjoint par la même commission, au rapport du Sieur Chérin, Généalogiste desdits Ordres, les titres produits par Messire Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, nommé par N. S. P. le Pape à l'évêché de Tagaste (*in partibus infidelium*), Abbé Commendataire des abbayes d'Olivet, de Saint-Germain d'Auxerre & d'Evron, Premier Aumônier en survivance de Monseigneur le Comte de Provence, cy-devant lecteur de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berri, actuellement Dauphin, & de Messeigneurs les Comtes de Provence & d'Artois, nommé Commandeur ecclésiastique desdits Ordres, & avons vérifié qu'il a prouvé huit races de noblesse paternelle, qu'ainsi il a satisfait aux articles III & IV du règlement concernant le régime & l'administration des mêmes Ordres, donné par le Roy, en qualité de souverain chef, fondateur & protecteur d'iceux, le 20 Mars 1773, lu, publié & enregistré au Chapitre des mêmes Ordres, du 17 Décembre suivant, tenu par Monseigneur le Comte de Provence, Grand Maître, & qu'ainsi il est susceptible par sa naissance d'être reçu Commandeur ecclésiastique des mêmes Ordres. En foy de quoy nous avons signé ces présentes avec notre dit frère le Sr Chérin, & y avons fait apposer les cachets de nos armes. A Paris le dix-septième jour du mois de Février mil sept cent soixante-quatorze. *Signé :* d'Estocquois de Schulemberg, F. de Masso, Chevalier de la Ferrière, Dorat de Chameulles & Chérin, & scellé.

Pour duplicata : Chérin.

X.

Lettre de Gilles du Plessis à Renaud de la Marcelière, Chevalier de l'Ordre du Roi.

Monsieur, suivant ce que vous m'aviez donné charge, j'avois escrit à beaucoup de mes parens, de partie desquels avoie en reponse, qui se doivent trouver à coucher céans, & attens ce soir reponse des autres qui m'a fait, ayant esté adverti de la reprinse de Congé, vous escrire la présente pour vous supplier me faire entendre si le voyage est differé, & si je les dois faire retiré, qui m'empeschera vous faire plus long discours, fors supplier Dieu, après vous avoir baisé bien humblement les mains, vous donné, Monsieur, en parfaite santé très longue & très heureuse vie. (Dom Morice, *Hist. de Bret.*, preuves, t. III, col. 1433.)

XI.

Lettre du Duc de Mercœur écrite à Gilles du Plessis *& datée du camp de Montaigu le* 11 *Décembre* 1588.

Monsieur du Plessis, suivant ce que vous m'avez escrit par ce porteur, je vous ai accordé l'estat de Commissaire de l'arrière-ban de Rennes & la pension qu'avoit le Sieur du Gué, bien marry qu'il ne s'est offert une meilleure occasion de vous gratifier & de vous faire paroistre ma bonne volonté, comme je ferai toujours en ce que me voudrez employer. En attendant, je vous mercye de l'advertissement que vous m'avez donné, & vous diray que j'avais desjà entendu qu'il se faisoyt une assemblée chez le Sr de la Hunodaye, qui n'est pas, comme il est à présumer, pour adviser de continuer le bien en ce pays, mais au moyen de le troubler, dont le meilleur est que telles gens ne peuvent de leurs desseins faire esclore de grands effects. Ains s'en vont tousjours en fumée; mais pour ce que les intentions sont mauvaises, il n'y a point de danger & les découvrir & s'en tenir près comme je ferai, espérant bien donner ordre à ce qu'il ne se passera rien de mal à propos que je n'aye aussitôt le remède en main. Quant vostre commodité le permettra, je ferai infiniment ayse de vous veoir.

En attendant, advertissez moi, je vous prie, de tout ce que vous descouvrirez & faites état au surplus que je demeurerai vostre bien bon & plus affectionné amy. *Signé :* PHE. EMMANUEL de LORRAINE.

XII.

Pendant les troubles de la Ligue, les habitants des lieux circonvoisins renfermèrent au château du Plessis les objets qu'ils voulaient mettre à l'abri des dangers de la guerre, ainsi que le prouvent les décharges données par eux au Seigneur du Plessis. La suivante se rapporte à un habitant de Mondevert, paroisse limitrophe de celle d'Argentré.

Le quatorzième de Febvrier mil six cens deux, avant midy, devant nous Notaires de la Cour de Vitré, soubs signans, a comparu en sa personne André Symon, demeurant en son lieu au village du Pastis Trinquet, en la paroisse de Mondever, lequel a cogneu & confessé avoir ce jour eu & reçu de

Noble Homme Gilles du Plessis, Seigneur dudit lieu, Poilebous, &c., tous & chacun les contracts, lectres, tittres & enseignemens qu'il avait mis en garde en la maison seigneurialle du Plessis, durant les guerres dernières, de quoi ledit Symon s'est contenté & en a quicté ledit Sieur du Plessis & promis acquitter vers tous, ce que nous Notaires avons pour ledit Sieur du Plessis absent stipullé & accepté, & ainsy ledit Symon l'a voullu & consenty, promis & juré tenir sur l'hypothèque de tous ses héritages & biens, n'en exceptant aucun, se portant fort & submission & prorogeant & jurant, &c., & avons condampné & condampnons. Fait & passé à Argentré, au tablier de Joan Tricot, Notaire soubs signé, ledit jour & an, ainsi signé dudit Symon :

Tricot. Symon.

(*Original aux archives du Plessis.*) 1602.

XII *bis.*

Mémoire sur la vie & les ouvrages de Messire du Plessis d'Argentré, *Evêque de Tulle, par M. l'Abbé du Malaret, Curé de Saint-Michel, de la ville de Saint-Léonard.*

Messire Charles du Plessis d'Argentré, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Aumônier du Roi & Évêque de Tulle, eut pour père Messire Alexis du Plessis, Seigneur d'Argentré, mort Doyen de la Noblesse de Bretagne, place qu'il a occupée l'espace d'environ trente ans, & pour mère Dame Marguerite de Tanoarn, tous deux d'une ancienne Noblesse de la même province.

Il naquit, au château du Plessis, paroisse d'Argentré, auprès de Vitré, diocèse de Rennes, le 16 Mai 1673, où il fut ondoyé le même jour, par nécessité. On ne lui suppléa les cérémonies du baptême que le 14 Janvier 1674, & il eut pour parrain Charles, Duc de la Trimouille & de Thouars, Pair de France, Prince de Tarente & de Talmont, & pour marraine Dame Françoise de Bréhand.

Il reçut la tonsure cléricale à Paris le 4 Mars 1693, le sous-diaconat le 7 Avril 1696, le diaconat le 1er Juin 1697 & enfin la prêtrise le 19 Septembre 1699. On sent dans ces interstices d'un ordre à l'autre la discipline du séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Ce fut, en effet, dans cette célèbre école qu'il fut formé dans la piété & la science ecclésiastique : avantage qu'il a toujours compté parmi les plus grands de sa vie.

Il fit son cours de philosophie au collége de Beauvais, sous le célèbre Vittement, depuis Lecteur des Enfants de France, & ensuite Sous-Précepteur du Roi. Il le commença au mois d'Octobre 1688, le finit en 1690, &, le 14 Août de la même année, il fut reçu Maître ès-arts. Doué d'un excellent esprit, appliqué à son devoir & zélé pour l'étude, il fit dans cette science des progrès dont on voit peu d'exemple dans les jeunes gens de cet âge.

Au sortir des arts, il se mit à l'étude de la théologie, dont il prit des leçons ordinaires en Sorbonne, & cette science fit dès lors ses délices & toute son occupation. Son cours fut terminé en 1693. Ayant soutenu sa tentative & reçu le degré de Bachelier, il entreprit, au mois d'Octobre 1696, un cours de philosophie, qu'il professa au collége Doinville ou d'Inville, pour être reçu de la Maison & Société de Sorbonne, dans laquelle il fut admis le 16 Août 1698. Il s'empressa d'occuper un logement dans ce fameux collége & il eut toujours un si grand attrait pour lui qu'il ne le quitta qu'à son sacre.

Cette même année, il entra en licence, carrière qu'il fournit avec un très-grand honneur. On n'a pas encore perdu l'idée des savantes thèzes qu'il soutint alors avec toutes sortes d'applaudissements. On parle surtout de sa majeure & on en parlera longtemps : elle passe pour la thèze la plus savante qui se soit soutenue dans la Faculté de théologie de Paris. Encore aujourd'hui, les plus belles thèzes qu'on voit, on croit leur faire honneur en disant que c'est *un petit d'Argentré.* Il la soutint le 28 Août 1699 & reçut, le 29 Mars 1700, le bonnet de Docteur. Après cette cérémonie, il entreprit le voyage de Rome, plutôt par un sentiment de religion que par un esprit de curiosité. Il eut la satisfaction d'être témoin de l'élection & du couronnement de Clément XI, qui lui fit un accueil très-gracieux. Il s'y fit aussi estimer des sçavants dont il s'acquit la bienveillance.

Dès le 24 Novembre 1699, le Roi l'avait nommé à l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Tréguier. Charles de la Trimouille le nomma au doyenné de Laval le 23 Janvier 1702. Olivier Jégou de Quervillio, Évêque de Tréguier, le choisit pour son Vicaire général le 7 Janvier 1707, & il entra en 1709 dans la Maison du Roi en qualité d'Aumônier; il fut le premier à qui le Roi conféra gratuitement cette place.

Enfin, le 26 Octobre 1723, Sa Majesté le nomma à l'évêché de Tulle, vacant par la démission de Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, nommé à l'archevêché de Tours. Il fut sacré dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice le 10 Juin 1725, par M. l'Archevêque de Toulouse, assisté de MM. les Évêques de Vence & de Bazas, & prit possession le 21 du même mois.

Il mourut le 27 Octobre 1740, & fut enterré le 29 dans la chapelle de son séminaire, ainsi qu'il

l'avait demandé : son oraison funèbre fut prononcée dans l'église cathédrale, le 15 Novembre, par le P. Joseph Gentrac, Recteur du collége de la Compagnie de Jésus.

M. d'Argentré tient un rang distingué dans la République des lettres ; il passait surtout pour l'homme de France le plus versé dans la théologie scolastique & dans son histoire.

Il a donné en latin :

1° *Elementa theologica in quibus de auctoritate ac pondere cujuslibet argumenti theologici diligenter & accurate disputatur; cum appendice de auctoritate Ecclesiæ in condemnandis hæreticis & perversis quibuscumque scriptis.* A Paris, 1702, in-4°.

2° *Appendix posterior ad Elementa theologica in quæstionem de auctoritate Ecclesiæ,* &c. A Paris, 1705, in-4°.

3° *Lexicon philosophicum.* A la Haie, 1706, in-4°.

4° *De Supernaturalitate, seu de propria ratione, quâ res supernaturales a naturalibus differunt.* A Paris, 1707, in-4°.

5° MARTINI GRANDINI *doctoris & professoris Sorbonici Opera.* M. d'Argentré, qui estimait cette théologie de Martin Grandin, jugea à propos d'en réunir toutes les parties & de les faire paraître en plusieurs volumes in-4°. Les cinq premiers parurent en 1710 & le sixième, en 1712. Il y joignit plusieurs de ses propres ouvrages savoir : *De Predestinatione ad gloriam & reprobatione commentarius historicus,* à la fin du tome III ; *De Voluntate divina antecedente & consequente salvandi homines, veterum ac recenciorum testimonia,* dans le même volume; *Index manuscriptus commentariorum de rebus theologiæ a quibusdam priscis interpretibus magistri sententiarum conscriptorum,* à la fin du tome IV ; *De Contritione & attritione scholasticorum doctorum sententiæ,* dans le même volume; *De Propria Efficientia sacramentorum novæ legis,* dans le même volume; *Sententia sancti Bernardi de ablutione pedum a Christo instituta,* ibid. ; *Sententia dictorum sancti Hilarii de Christi doloribus. — De Honorio papa,* ibid.

6° *Animadversiones in analysim Holdeni.* A Paris.

7° *De Numine Dei, ut rerum omnium effectoris,* &c. A Paris, 1720, in-4°.

8° *Collectio effatorum divinæ Scripturæ, quibus mysteria fidei catholicæ & dogmata explicantur, contrariique errores refelluntur.* A Paris, 1725, in-4°.

9° *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio XII seculi ad annum 1725 in Ecclesia proscripti sunt & notati* [a facultate Parisiensi]. On a trois volumes in-folio de cet ouvrage imprimés à Paris : le premier en 1725, le deuxième en 1733 & le dernier en 1736; cette collection renferme un grand nombre de monuments importants & curieux, que l'on ne doit pas être fâché de voir recueillis.

10° *Theses philosophicæ & theologicæ tum in amorem generatim sumptum, tum in amorem divinum ac spem theologicam.* In-12.

11° *Analyse de la foi divine avec un traité de l'Église.* A Lyon, 1698, 2 vol. in-12.

12° *Apologie de l'amour qui nous fait désirer de posséder Dieu seul, par le motif de trouver notre bonheur dans sa connaissance & son amour, avec des remarques sur les maximes & les principes de Mgr l'archevêque de Cambrai.* Amsterdam, 1698, in-8°.

13° *Oraisons & prières tirées mot à mot de l'Écriture Sainte.* A Paris, 1726, in-24.

14° *Explication de l'oraison Dominicale.* In-12.

15° *Remarques sur la traduction de l'Écriture Sainte, par M. de Saci.* A Paris, in-4°.

16° *Lettre & instruction pastorale sur la juridiction qui appartient à la hiérarchie de l'Église du 25 août 1731.* In-4°.

17° *Dissertation dans laquelle on explique en quel sens on peut dire qu'un jugement de l'Église catholique qui condamne plusieurs propositions de quelque écrit dogmatique, est une règle de foi.* A Tulle, 1733, in-12.

18° *Explication des sacrements de l'Église, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ,* 3 vol. in-12, à Tulle, 1734. Avec un *Sermon sur le sacrifice non sanglant du corps & du sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain & du vin.*

19° *Méthode de l'oraison mentale.* A Tulle, 1735, in-12.

20° *Explication de la prémotion physique.* A Tulle, 1737, in-4°.

21° *Mandement sur la dévotion au sacré cœur de Jésus.* A Tulle, 1738, in-4°.

22° *Trois sermons : 1° Sur les grandeurs de Dieu. 2° Sur les grandeurs de Jésus-Christ. 3° Sur la vérité de la religion chrétienne.* A Tulle, 1739, in-12.

Lors de sa mort, M. d'Argentré était sur le point de faire imprimer un ouvrage considérable, sous le titre de *Theologia de divinis litteris expressa.*

L'ouvrage le plus considérable de Mgr de Tulle & le plus utile sans contredit, est sa grande col-

lection des divers jugements & condamnations portés contre les nouvelles erreurs. Il aurait seulement été à souhaiter qu'il eût été imprimé avec plus de goût.

M. d'Argentré a eu toute sa vie une forte d'inclination pour l'étude. Avant d'être élevé à l'épiscopat, il s'y employait tout entier. Avait-on besoin de lui, c'était à la bibliothèque de la Sorbonne qu'il fallait l'aller chercher : il n'en bougeait pas.

Devenu Évêque, il étudiait régulièrement sept heures par jour, hors le temps de ses visites qu'il faisait avec une grande régularité. Cependant, l'abordait qui voulait, il se prêtait à tout le monde, & avec tant d'aisance qu'il ne paraissait jamais empressé.

Vu son assiduité à l'étude, on aurait dit qu'il ne faisait qu'étudier, & que l'ôter de là c'était l'ôter de son centre & lui faire violence ; à voir le soin qu'il prenait de son diocèse, on aurait cru qu'il ne faisait rien de plus & qu'il ne pensait pas même à autre chose.

C'est que chez lui il n'y avait pas un moment de perdu : une demi-heure, un quart d'heure, un demi-quart d'heure, il mettait tout à profit. D'ailleurs, vivant avec une grande frugalité, avec une sobriété toujours soutenue, & retiré du monde, la journée s'alongeait pour lui & fournissait à tout.

Avec un si bon emploi du temps, il ne faut pas être surpris si on le voyait assidu au confessionnal, visiter les malades, assister les moribonds, dont plusieurs réclamaient sa charité, rompre le pain de la parole de Dieu en toutes manières, méditations, exhortations familières, homélies, sermons, panégyriques.

Mais le soin qu'il prenait de son clergé l'emportait sur tout le reste. De là, l'attention qu'il donnait à son séminaire, les retraites qu'il établit pour ses curés & pour ses prêtres, les visites assidues qu'il faisait tous les ans dans divers quartiers de son diocèse. De là, ce zèle pour remédier aux abus, pour ranimer le bon ordre & la discipline, pour maintenir chacun dans la sainteté de son état, ou pour l'y rappeler. Zèle vif, zèle ardent, mais aussi zèle sans aigreur & sans amertume; zèle au contraire toujours accompagné de patience, plein de cordialité, soutenu de manières polies & engageantes, & animé d'une douceur à qui rien ne résistait.

Tous les vendredis de l'année, il faisait manger à sa table un pauvre de l'hôpital. Ce seul trait fait voir & le cas qu'il faisait des misérables, & jusqu'où allait sa charité.

Ce que le Saint-Esprit a dit de Moïse qu'il était chéri de Dieu & des hommes, on peut le dire de M. d'Argentré. Le meilleur homme du monde & de la plus grande simplicité, parfaitement honnête homme & d'une droiture ravissante, bon chrétien & d'une innocence de mœurs qui ne s'est jamais démentie en aucune rencontre; grand Prélat & avec toutes les qualités que l'apôtre demande : quiconque l'aura connu ne lui refusera aucun trait de ce court éloge.

Le diocèse de Tulle l'a pleuré amèrement; ses larmes coulent encore & si quelque chose est capable de les essuyer, c'est le respectable Prélat que la Providence lui a donné pour le remplacer dans la personne de M. l'Abbé Dautichamps, Grand Doyen de l'église d'Angers.

Avant de mourir, M. d'Argentré eut la consolation de voir placé sur le premier siége de la province son cher neveu, Messire Jean-Gille du Coetlosquet : ce fut lui-même qui le mit pour ainsi dire en possession. Heureux les diocèses qui sont gouvernés par de tels prélats !

(Extrait du *Journal de Trévoux*, 1743, 1er volume, février.)

XIII.

Provisions de Gouverneur de la ville de Laval en faveur du Sr Vicomte du Plessis d'Argentré.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Nous avons, par notre déclaration du 4 Mai dernier, ordonné qu'à l'avenir il ne sera par Nous pourvu qu'à vie aux offices de nos Gouverneurs & de nos Lieutenants créés dans les villes closes de notre royaume, par notre édit du mois de Novembre 1733, & qui restent à lever en nos revenus casuels; Nous avons ordonné, en outre, par arrêt de notre Conseil du premier Juin dernier, qu'il ne pourra être pourvu auxdits offices de Gouverneurs & de nos Lieutenants dans les villes closes de notre royaume; que des sujets capables, soit officiers de nos troupes, actuellement à notre service, ou qui en seront retirés, soit Nobles d'extraction, ou autres jouissant de la Noblesse, qui les pourront tenir & exercer, sans incompatibilité avec tous autres offices, en payant par eux en nos revenus casuels la finance desdits offices, suivant les rôles arrêtés en notre Conseil, conformément audit édit, à notre déclaration & audit arrêt de notre Conseil, notre cher & bien amé le Sieur Pierre Marie Alexis, Vicomte du Plessis d'Argentré, ayant payé en nos revenus casuels la finance à laquelle l'office de Gouverneur de la ville de Laval a été taxé, ainsi qu'il paraît

par la quittance de finance dudit office ci-attachée, sous le contre scel de notre chancellerie, Nous avons eu agréable de le pourvoir dudit office, persuadé qu'il remplira avec vigilance toutes les fonctions qui en dépendent, & qu'il nous donnera en toutes occasions des preuves de zèle, fidélité & affection à notre service. A ces causes, Nous avons audit Sr Vicomte du Plessis d'Argentré donné & octroyé, donnons & octroyons, par ces présentes, signées de notre main, l'office de Gouverneur de la ville de Laval, province du Maine, créé & établi par notre édit du mois de Novembre 1733, & auquel n'a point encore été pourvu, pour ledit office avoir, tenir & exercer, en jouir & user ledit Sieur Vicomte du Plessis d'Argentré, sans incompatibilité avec tous autres offices, aux gages, appointements, logements ou ustenciles dont sera fait fonds annuellement dans l'état de l'ordinaire de nos guerres, suivant l'article six dudit arrêt de notre Conseil du premier Juin dernier. Avec pouvoir de commander aux habitants tout ce qui sera jugé nécessaire pour le bien de notre service, sûreté & conservation de ladite ville en notre obéissance, faire vivre lesdits habitants en bonne union & concorde les uns avec les autres, commander aux gens de guerre qui sont ou seront ci-après établis en garnison dans ladite ville, les contenir en bon ordre & police, suivant nos réglements & ordonnances militaires, le tout lors & ainsi qu'il nous plaira de l'ordonner, & sous l'autorité du Gouverneur & notre Lieutenant général en la province, & en son absence, de nos Commandants & Lieutenants généraux & particuliers de notre province; Voulons, en outre, que ledit Sr Vicomte du Plessis d'Argentré jouisse des honneurs, autorité, rang, séances, prérogatives, exemptions, priviléges, gages, droits, fruits, profits, revenus & émoluments dont jouissent ou doivent jouir les titulaires de pareils offices, de la même manière & ainsi qu'il est prescrit par les édits de première création, sans que pour raison de l'acquisition dudit office ledit Sr Vicomte du Plessis d'Argentré puisse être augmenté à la capitation; le tout conformément aux édits des mois d'Août 1696, Décembre 1708, Novembre 1733, aux déclarations des 11 Juin 1709, 4 Mai de la présente année; à l'arrêt de notre Conseil du 1er Juin dernier, & autres arrêts, déclarations & ordonnances y énoncés.

Si donnons en mandement à notre très cher & très féal Chevalier Vice-Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sr de Maupeou, que lui étant apparu des bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique & romaine dudit Vicomte du Plessis d'Argentré, & de lui pris & reçu le serment accoutumé, il le mette & institue, ou le fasse mettre & instituer de par Nous en possession & jouissance dudit office, l'en fasse jouir & user pleinement & paisiblement sa vie durant, ensemble des honneurs, fonctions, rang, séance, exemptions, priviléges, prérogatives, gages, droits, fruits, profits, revenus & émoluments susdits & y appartenant, & le fasse obéir & entendre de tous ceux & ainsi qu'il appartiendra ès-choses concernant ledit office.

Mandons aux Tréforiers de l'ordinaire de nos guerres & à tous autres comptables qu'il appartiendra que les gages & droits appartenant audit office ils aient à faire payer & délivrer comptant audit Sr Vicomte du Plessis d'Argentré par chacun an, aux termes & en la manière accoutumée, à compter du jour de l'expédition de sa quittance de finance; & rapportant les présentes ou copie d'icelles collationnée pour une fois seulement avec quittance dudit Sr Vicomte du Plessis d'Argentré sur ce suffisante, Nous voulons lesdits gages & droits appartenant audit office être passés & alloués en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le paiement, par nos amés & féaux Conseillers les Gens de nos Comptes à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté; car tel est notre plaisir. En témoin de quoi, Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le trentième jour du mois d'Octobre de l'an de grâce mil sept cent soixante-six, de notre règne le cinquante-deuxième. *Signé :* LOUIS; *sur le repli :* par le Roi. *Signé :* PHELIPPEAUX.

XIV.

Lettres de dispense de prêter serment, en faveur du Sr Vicomte DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France & de Navare, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Chambre des comptes à Paris, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, Salut.

Par nos lettres du trente du mois d'Octobre dernier, Nous aurions pourvu notre cher & bien amé le Sr PIERRE MARIE ALEXIS Vicomte DU PLESSIS D'ARGENTRÉ de l'office de Gouverneur de la ville de Laval en notre province du Maine, créé & établi par notre édit du mois d'Août mil sept cent trente-trois, vacant en nos parties casuelles & dont ledit Sr Vicomte du Plessis d'Argentré en auroit payé la finance, suivant les rôles arrêtés en notre Conseil, mais comme son bas âge l'empêche de prêter le serment qu'il nous doit pour ledit office, entre les mains de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Maupeou, en sorte qu'à défaut dudit serment, vous pourriez faire difficulté de faire payer audit Sieur Vicomte du Plessis

d'Argentré & de paſſer & allouer les gages, appointements & autres droits attribués audit office. Ledit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré, Nous aurait très-humblement fait ſupplier de vouloir bien ſur ce lui pourvoir. A ces cauſes, déſirant favorablement traiter ledit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré, Nous vous mandons & enjoignons par ces préſentes, ſignées de notre main, que lorſqu'il vous apparaîtra de nos lettres de proviſions audit office de Gouverneur de la ville de Laval, vous ayez à en faire jouir & uſer ledit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré pleinement & paiſiblement, nonobſtant & ſans vous arrêter au défaut de preſtation de ferment dont nous l'avons relevé & diſpenſé, relevons & diſpenſons par ceſdites préſentes, juſqu'à ce qu'il ait atteint l'âge requis pour prêter ledit ferment, & ſans que la préſente diſpenſe puiſſe tirer à conſéquence; Mandons en outre aux Tréſoriers de l'ordinaire de nos guerres, préſents & à venir, & autres comptables qu'il appartiendra, que leſdits gages, appointement, logement ou uſtenſiles appartenant audit office, ſuivant l'article ſix de l'arrêt de notre Conſeil du 1er Juin dernier, ils aient à payer & délivrer comptant audit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré par chacun an, ſa vie durant, aux termes & en la manière accoutumée, à compter du jour de l'expédition de ſa quittance de finance, en vertu des préſentes & des ſuſdites proviſions, rapportant leſquelles ou copie d'icelles duement collationnée avec la quittance dudit Sr Vicomte du Pleſſis d'Argentré ſur ce ſuffiſante. Nous voulons que tout ce qui lui ſera payé & délivré à l'occaſion ſuſdite ſoit paſſé & alloué en la dépenſe des comptes de ceux qui en auront le paiement par vous dits gens de nos comptes, auxquels mandons ainſi le faire ſans difficulté, car tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles le vingt-quatrième jour du mois de Novembre de l'an de grâce mil ſept cent ſoixante-ſix & de notre règne le cinquante-deuxième. *Signé :* LOUIS. Par le Roy. *Signé :* PHELIPPEAUX.

Collationné par nous Écuyer, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes finances. *Signé :* LEBEGUE.

POCQUET DE LIVONNIÈRE,

Anciens Seigneurs de l'Ironnière, la Gravoire, la Fontaine, la Baronnie, les Bureaux, Maubran, le Colombier, Boucquet, la Bourdinière, la Petite-Roche, la Jarriais, les Gâts, le Perron, le Joncheray, la Rouſſelière, la Caillletterie, Haute-Folie, Franc-Palais, la Boiſſière & Luzé (a).

EN ANJOU ET TOURAINE.



De Gueules à une Faſce d'Argent, chargée de trois Croix pattées de Sable. DEVISE : Jus & Virtus (*b*).

L'origine des Pocquet remonte au XIV[e] ſiècle; ils ont tiré leur nom de Livonnière (*c*) d'un fief ainſi appelé, ſitué paroiſſe d'Évrunes (Vendée), fief qui appartient encore à la famille. Parmi leurs membres les plus anciens, nous citerons :

JEHAN Pocquet (*d*), né à Angers le 16 Janvier 1408 (*e*), & mort avant 1492. Officier de la ſuite de René le Bon, Roi de Sicile & Duc d'Anjou, il eut pluſieurs enfants, entre autres JEHAN Pocquet, Seigneur de Fontaine, Chanoine de Saint-Laud-lez-Angers, qualifié « filz aiſné de feu JEHAN Pocquet & de Jehanne LE « COUSTURIER (*f*), » lequel Chanoine donna procuration, le 18 Janvier 1492, à « Jacques Daudouet & Laurent Cochon, pour faire la foi & hommage due pour « raiſon de ſa terre de Fontaine, paroiſſe des Rouſiers, à la ſeigneurie de Monte-« Jehan de Gênes (*g*). »

MICHEL Pocquet, Prêtre, Curé de Forges (Anjou) en 1474 (*h*).

(*a*) Les Pocquet de Livonnière ſont qualifiés Seigneurs de ces divers lieux dans nombre de titres authentiques : extraits de baptême, contrats de mariage, actes de ſépulture, de partage, &c., &c.

(*b*) Ces armoiries, depuis longtemps poſſédées par les Livonnière, furent en 1737 gravées au-deſſous de l'inſcription commémorative de la poſe de la première pierre de l'autel Saint-Maurice, à la cathédrale d'Angers, cérémonie que préſida, le 22 Novembre, Henri-Proſper, Grand Archidiacre du diocèſe. D'Hozier n'aurait donc pas dû, dans l'Armorial des généralités (Touraine, n° 974), leur attribuer les ſuivantes, qu'ils n'ont jamais portées : *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de trois Étoiles d'Argent, & d'un Croiſſant de même, en pointe.* (Pour plus amples details, voir ci-après, page 5, l'article de HENRI-PROSPER.)

(*c*) Les aveux & hommages rendus pour ce fief ſont conſervés dans les archives du chef actuel de la famille, M. le Comte Scevole de Livonnière, habitant le château de Chavigne, commune de Brion (Maine-&-Loire).

(*d*) La parenté des Pocquet de Livonnière avec ce Jehan Pocquet eſt nettement etablie par les généalogiſtes & les biographes : Moreri, *Grand Dictionnaire hiſtorique*, t. VIII, p. 414; *Nouvelle Biographie générale*, publiée par Firmin-Didot, t. XXXI.

(*e*) Le P. Niceron, *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des hommes illuſtres*, t. XVII, p. 371-372.

(*f*) LE COUSTURIER. Voir le chapitre ALLIANCES, p. 9.

(*g*) Cet acte de foi & hommage ne fut fait que le 5 Decembre 1493. Titres de la ſeigneurie du Puits, de Gennes; Thorode, Familles d'Anjou, lettre P. mſſ. n° 1004 de la Bibliotheque d'Angers.

(*h*) Titres de la Tréſorerie de l'égliſe d'Angers, juridiction ſpirituelle, t. I[er], fol. 77 & 79; Thorode, *loc. cit.*

GUILLEMETTE Pocquet, époufa vers 1500 Jean L'ENFANT, Seigneur de l'Ouzil (a).

RENÉ Pocquet, Angevin de naiffance, Docteur de la Faculté de théologie de Paris & Prieur des Dominicains d'Angoulême; il fut martyrifé par les Calviniftes le 6 Août 1568 (b).

Les Pocquet de Livonnière habitèrent longtemps l'Anjou & la Vendée, puis s'établirent à Angers, où ils fe diftinguèrent par leurs talents, leurs fervices, leurs travaux. Tour à tour Échevins, Académiciens, Recteurs de l'Univerfité, Confeillers au Préfidial, Profeffeurs de droit ou Membres éminents du Clergé, ils prirent part à tous les grands travaux littéraires du fiècle de Louis XIV. L'un d'eux, CLAUDE, dans le XVIIe fiècle, après de brillantes études & des fuccès marqués au Barreau de Paris, revint à Angers, compofa & commenta plufieurs ouvrages de droit fort eftimés, entre autres les Coutumes d'Anjou, un Traité des fiefs & deux volumineux recueils de décifions ou fentences du Préfidial d'Angers, dont les manufcrits autographes font actuellement claffés fous les n°s 341 & 342 de la Bibliothèque de cette ville. Il eut à cœur d'apaifer les graves & nombreufes diffenfions qui divifaient le Préfidial & la Prévôté; contribua puiffamment à la création d'une Académie à Angers, faveur qu'il follicita du Roi lui-même; en fut nommé Directeur, Chancelier, Secrétaire perpétuel. Enfin il devint Recteur de l'Univerfité, Premier Échevin, &c. L'Académie de Villefranche le reçut parmi fes Membres honoraires, après lui avoir décerné un prix d'éloquence. Voici les principaux paffages du titre conftatant fa nomination :

« L'Académie de Villefranche en Beaujolais,

« A tous ceux........ Comme il y a des perfonnes d'un mérite fi diftingué & dont l'efprit eft fi vafte & fi fécond qu'elles fe font admirer dans tous les endroits où l'on fait profeffion d'aimer les bel'es-lettres........ Comme nous remarquons toutes ces excellentes qualités en la perfonne de Monfieur de Livonniere Pocquet, Confeiller au bailliage & Préfidial d'Angers, qui s'eft acquis une grande réputation dans toutes les Académies du Royaume par plufieurs ouvrages où l'on voit également la vivacité & l'étendue de fon efprit; & que, d'ailleurs, le prix qu'il a remporté dans notre Académie femble luy devoir procurer une place dans ce lieu, où la gloire luy en a marqué une fi eclatante........ nous croyons, pour reconnoitre & diftinguer fon grand mérite, être obligés de l'agréger à notre Compagnie par des lettres d'Académicien honoraire, ne le pouvant faire autrement, puifqu'il eft defjà d'une autre Académie........ Pour cet effet l'agrégeons & admettons.

« Le mercredi 1er Decembre 1688.

« Signé : DE LA ROCHE-PONCIÉ, Directeur; BESSIEZ DU POTOUX, Secrétaire perpétuel (c). »

Il reçut du Roi Louis XIV des Lettres d'honneur lui accordant le titre de Confeiller honoraire au Préfidial, defquelles nous tranfcrivons ce qui fuit :

« LOUIS,........ confidérant les bons & agréables fervices..... de notre bien aimé CLAUDE Pocquet, Sieur de Livonniere...... & connoiffant fon mérite particulier & fa capacité...... nous luy avions accordé des Lettres de compatibilité...... (entre les offices de judicature & la chaire de profeffeur de droit)..... en conféquence defquelles il a rempli les deux fonctions avec beaucoup d'honneur & de diftinction, jufques à ce jour...... (où il a donné fa démiffion de la charge de Confeiller en la Sénechauffee & Siege préfidial).... après l'avoir exercée pendant plus de vingt années avec beaucoup d'affiduité & de diftinction...... Et voulant encore luy donner des marques & témoignages de la fatisfaction qu'il nous refte de fa probité, mérite, capacité, fidélité & affection à notre fervice..... à ces caufes..... permettons audit de Livonnière, que, nonobftant fa réfignation...... il fe puiffe dire & qualifier en tous actes notre Confeiller...... Voulons & nous plaife qu'il jouiffe

(a) L'ENFANT. Voir le chapitre ALLIANCES, p. 10.

(b) *Hiftoire de l'églife & diocèfe d'Angers*, par l'abbé Trefvaux, t. Ier (tirée de l'*Hiftoire catholique du XVIe fiècle*, du P. Hilarion de Cofte).

(c) Original en parchemin. Archives de la famille.

des mêmes honneurs, authoritez, prerogatives, preéminences, priviléges, exemptions & immunitez...... Voulons qu'il ait entrée, voye délibérative, rang & feance, tant en ladite Sénéchaussée que Siege prefidial.......

« Données a Verfailles le 5 Septembre 1700.

« Signé : LOUIS.

« Par le Roy : PHELIPPEAUX (a). »

Les fils de Claude fe diftinguèrent également :

1. HENRI-PROSPER fut Docteur de Sorbonne (b), Chanoine & Grand Archidiacre d'Angers (c).
2. CLAUDE-GABRIEL, devenu Confeiller du Roi, Docteur & Profeffeur de droit français en l'Univerfité d'Angers, Doyen de la Faculté, Secrétaire perpetuel de l'Académie, Sénéchal de la Tréforerie, &c., a laiffé de précieux manufcrits fur différents fujets d'hiftoire, de droit, de numifmatique, prefque tous confervés à la Bibliothèque d'Angers (d). M. Céleftin Port, dans la *Biographie générale* (t. XXXI, p. 399), dit de ce perfonnage que, « dans fes « nombreux travaux, il a éclairci les queftions les plus diverfes de l'hiftoire « de fa province..... Il eft peu de grande entreprife littéraire du XVIIIe fiècle « qui ne foit enrichie de fa collaboration avouée ou diffimulée par les au- « teurs officiels de l'œuvre..... Une foule d'auteurs (qu'il cite) ont eu recours « à fon érudition férieufe & variée, & les Archives de l'Anjou font remplies « de fes notes & de fes autographes. »
3. JEAN-ANDRÉ, Confeiller du Roi, Juge magiftrat au Siége préfidial d'Angers, reçut, comme fon père, des Lettres royales lui accordant le titre de Confeiller honoraire (e), & compofa auffi quelques œuvres dont la Bibliothèque d'Angers poffède, en manufcrits, les deux principales ; l'une intitulée : Anecdotes fur l'hiftoire de France (n° 808), & l'autre : Voyage [vers 1760] d'Angers à Rome (n° 1130). Il fut pourvu de l'office de Maître ordinaire à la Chambre des comptes de Blois, charge que PIERRE-ANDRÉ, fon fils, remplit également. Ce dernier mourut dans les prifons de Doué, pendant la Terreur (f).

Les deux fils de Pierre-André, JEAN-MARIE & AUGUSTIN-FRANÇOIS, tous les deux Officiers, figurent, avec leur père, au Procès-Verbal des féances de l'ordre de la Nobleffe en 1789 (g). Ils émigrèrent en 1791. Auguftin fit campagne à l'armée des Princes, & plus tard dans les Chaffeurs nobles, à l'armée de Condé. De retour en France, il fut nommé Chef de bataillon, puis Chevalier de Saint-Louis (h).

La petite-fille de Jean-Marie, ROSALIE-AUGUSTINE, a été reçue Dame Chanoineffe du Chapitre noble de Sainte-Anne, à Munich, en 1859 (i), &, quelques années plus

(a) (b) (c) Originaux en parchemin. Archives de la famille.

(d) Ils y font claffés, notamment, fous les numeros & les titres fuivants : 348, Traité des prefcriptions; — 349, Traité de la communauté des biens entre maris & femmes; — 629, Hiftoire abregée des Evêques d'Angers; — 648, Pouillé hiftorique du diocefe d'Angers; — 651, Abregé du Cartulaire noir & violet de l'eglife d'Angers, & extrait du Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin; — 1027, Hiftoire de l'Univerfité d'Angers depuis le XVe fiècle jufqu'au XVIIIe; — 1067 & 1068, Hiftoire des illuftres d'Anjou de l'un & de l'autre fexe, & de tous les états; &c.

(e) Expédition.

(f) Les appréciations & l'hiftorique ci-deffus font puifés dans des actes authentiques, & des biographies : Moréri, *Grand Dictionnaire, &c.*, t. VIII, p. 414; *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXI, pp. 398-400; Michaud, *Biographie univerfelle*, t. XXIV, p. 628; l'abbé Lambert, *Hiftoire littéraire de Louis XIV*, t. Ier, p. 424; Camille Bourcier, Confeiller à la Cour d'Angers, *Éloge de Claude Pocquet de Livonnière* : &c.

(g) *Catalogues des Gentilshommes*, &c., publiés par L. de La Roque & Ed. de Barthélemy (Anjou, p. 17, & Touraine, p. 12).

(h) États de fervice extraits des Archives du Miniftère de la guerre.

(i) Original.

tard, Scévole-René-Marie, son neveu, chef actuel de la famille, était titré Comte romain héréditaire, par Bref du Saint-Père. (Voir ci-après au Xe Degré.)

La filiation suivie des Pocquet de Livonnière est établie, par pièces authentiques, à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

Claude I[er], Seigneur de Livonnière, vivant en 1560 (*a*). Il avait épousé Françoise Le Moyne (*b*), issue de Noble Jacques Le Moyne & de Guillemine Drouet, lesquels s'étaient mariés vers 1540 (*c*). Claude eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Claude II, Seigneur de Livonnière, épousa vers 1610 Perrine Chasteau (*d*). Il fit, le 1[er] Août 1634, avec Claude Le Moyne, la déclaration des francs-fiefs de la terre de Livonnière (*e*). Ses enfants furent :

1. Guillaume, qui suit.
2. Jacques, Prêtre, Curé de la Boissière-Craonnoise, puis du Petit-Paris.
3. Françoise, mariée en 1650 à Noble homme Louis du Port (*f*).

III. DEGRÉ.

Guillaume, Seigneur de Livonnière, la Baronnie (*g*) & la Gravoire, né vers 1620, se maria, le 30 Juin 1649 (*h*), avec Marie Quentin (*i*), fille d'Abel Quentin, Seigneur des Bureaux, & de Catherine Ayrault, de l'ancienne famille de ce nom, si fréquemment citée dans l'histoire d'Anjou. Il mourut à Villedieu le 20 Juillet 1664 (*j*), ayant eu pour fils (*k*) :

IV. DEGRÉ.

Claude III, duquel il a été longuement question plus haut, p. 2, fut Seigneur de Livonnière, du Colombier, la Bourdinière, Haute-Folie, les Gâts, le Perron, Boucquet, les Bureaux, la Jarriais & la Petite-Roche, Conseiller au Siége présidial d'Angers en 1680, Professeur de droit, Recteur de l'Université, Directeur de l'Académie d'Angers, Premier Échevin de cette ville en Mai 1684 (*l*), Membre honoraire de l'Académie de Villefranche le 1[er] Décembre 1688 (*m*), puis Conseiller honoraire ès mêmes Sénéchaussée & Siége présidial, par Lettres royales du 5 Sep-

(*a*) Archives de la famille Roquet des Vannes.

(*b*) Le Moyne. Voir le chapitre Alliances, p. 10.

(*c*) Acte de partage entre Françoise Le Moyne, son frère & sa sœur, du 2 Juin 1584. Archives de la famille Roquet des Vannes.

(*d*) Ce mariage est prouvé par le contrat de leur fils Guillaume, dont copie authentique. Voir aussi, sur les Chasteau, le chapitre Alliances, p. 10.

(*e*) Expédition.

(*f*) Du Port. Voir au chapitre Alliances, p. 11.

(*g*) Il rendit aveu de la Baronnie, située paroisse de Coron, le 13 Avril 1658.

(*h*) Contrat de mariage, expédition sur papier.

(*i*) Compte de tutelle rendu à Marie Quentin par sa mère, le 30 Juin 1649. Voir également, pour les Quentin, le chapitre Alliances, p. 10.

(*j*) Acte de decès.

(*k*) Partage entre Guillaume Pocquet de Livonnière & Marie Mocquet, veuve de Jacques Le Moyne, du 20 Novembre 1552. Guillaume possédait nombre de metairies, fiefs, terres nobles, dont il rendit aveu & hommage. Archives de la famille.

(*l*) Archives de la Mairie d'Angers.

(*m*) Original sur parchemin.

tembre 1700 (*a*). Né à Vallet, évêché de Nantes, le 18 Juillet 1651 (*b*), il avait épousé, le 26 Août 1680 (*c*), Renée QUATREMBAT (*d*), fille d'Andre QUATREMBAT, Sieur du Pin, & de Renée FRAIN DU PLANTYS. Il mourut à Paris, paroisse Saint-Séverin, le 31 Mai 1726 (*e*), âgé de soixante-quatorze ans & ayant eu onze enfants :

1. CLAUDE-JACQUES, né le 9 Juillet 1681, paroisse Saint-Maurille d'Angers, mort le 28 des mêmes mois & an.
2. CLAUDE-GABRIEL (voir ce qui en a été dit précédemment, p. 3), Conseiller du Roi, Secrétaire de l'Académie d'Angers, Doyen de la Faculté de droit, Sénéchal de la Tréforerie, naquit le 21 Octobre 1684, paroisse Saint-Maurille d'Angers, & mourut le 27 Février 1762. Ayant embrassé le célibat & voulant y persévérer, il renonça à ses droits d'aîné Noble lors du partage, avec ses frères & sœurs, de la succession paternelle (*f*). Il fut enterré dans l'église des Jacobins d'Angers.
3. HENRI-PROSPER, né le 14 Octobre 1688, paroisse Saint-Maurille d'Angers, fut Chanoine de ce diocèse, Docteur de Sorbonne (*g*), Promoteur de la juridiction ecclésiastique & spirituelle dudit évêché (*h*), puis Grand Archidiacre (*i*). Il mourut le 3 Mai 1766 & fut inhumé dans les caveaux de la cathédrale (*j*). C'est lui qui posa, le 22 Novembre 1737, la première pierre de l'autel Saint-Maurice, dans l'église cathédrale de ce nom, cérémonie dont l'inscription suivante a gardé la mémoire : « *Vir clarus dominus* HENRICUS « PROSPER POCQUET DE LIVONNIÈRE, *Doctor Sorbonicus, Ecclesiæ Andega-* « *vensis Canonicus, primum lapidem marmoreum me posuit, die 22 No-* « *vembris 1737.* » Et sur le marbre noir qui porte ces lignes, se voient en outre les armes des Livonnière : *De Gueules à la Fasce d'Argent, chargée de trois Croix pattées de Sable;* armes que Henri-Prosper timbrait d'un Chapeau à deux rangs de houppes, également de Sable. Il existe au Musée diocésain, ainsi qu'au Musée de la ville, deux estampages de cette inscription, récemment publiée par M. l'Abbé Barbier de Montault, dans son *Épigraphie du département de Maine-&-Loire,* où elle est classée sous le nº 596.
4. JEAN-ANDRÉ, qui suit.
5. MARIE-RENÉE, née le 10 Mai 1683, paroisse Saint-Maurille d'Angers, unie, le 10 Mars 1700, à Guillaume RIOLLAN (*k*), Seigneur de la Marsaulaye & Conseiller du Roi.
6. FRANÇOISE, née le 17 Janvier 1686, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 7 Novembre 1702, où elle mourut le 20 Novembre 1725.
7. MARIE-ANNE, née le 23 Septembre 1687, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 21 Septembre 1704.
8. GENEVIÈVE-AGNÈS, sœur jumelle de JEAN-ANDRÉ, qui suit; née le 30 Janvier 1696, paroisse Saint-Maurille d'Angers, Religieuse à la Visitation de cette ville le 12 Mars 1713.

(*a*) Original sur parchemin.
(*b*) Archives de la famille.
(*c*) *Ibid.* Le contrat fut passé devant Noël Drouin, Notaire à Angers.
(*d*) QUATREMBAT. Consulter le chapitre ALLIANCES, p. 11.
(*e*) Le P. Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres*, t. XVII.
(*f*) Acte de partage du 30 Décembre 1732.
(*g*) Original sur parchemin.
(*h*) (*i*) Originaux.
(*j*) Archives de la Mairie d'Angers, actes de décès, paroisse Saint-Maurice.
(*k*) RIOLLAN. Voir cet article au chapitre ALLIANCES, p. 11.

9. URSULE-PERRINE-THÉRÈSE, née le 17 Mars 1690, paroiſſe Saint-Maurille d'Angers, décédée le 4 Avril 1692.
10. CATHERINE-RENÉE, née le 15 Janvier 1693, paroiſſe Saint-Maurille d'Angers, Religieuſe aux Urſulines de cette ville le 21 Mai 1715.
11. MARIE-JOSÈPHE, née le 29 Janvier 1694, paroiſſe Saint-Maurille d'Angers, Religieuſe aux Urſulines de cette ville le 21 Mai 1715.

V. DEGRÉ.

JEAN-ANDRÉ, Écuyer, Seigneur de Livonnière (a), du Joncheray, la Rouſſelière & Boucquet, fut Conſeiller du Roi le 8 Janvier 1722 (b), Juge magiſtrat en la Sénéchauſſée & Siége préſidial d'Angers, Conſeiller honoraire par Lettres royales du 14 Mars 1766 (c), puis Maître ordinaire à la Chambre des comptes de Blois le 4 Août 1766. Il naquit, paroiſſe Saint-Maurice d'Angers, le 30 Janvier 1696 (d), épouſa, le 15 Juillet 1726 (e), Marie-Anne LE MARIÉ, nièce de la Marquiſe douairière d'Avoir, & fille de Pierre-Gaucher LE MARIÉ (f), Écuyer, & de Jacqueline THOMAS DE FONTENAY. Mort à Angers le 20 Mars 1767, il a été enterré dans la cathedrale (g). On a deja parlé de lui, ci-deſſus, p. 3. De ſon mariage, vinrent :
1. PIERRE-ANDRÉ-CLAUDE, qui ſuit.
2. JEAN-PHILIPPE-HENRI, né le 30 Novembre 1731, Lieutenant au régiment de Vermandois, mort le 20 Juin 1798.
3. MARIE-ANNE-MONIQUE, née le 4 Mai 1727, morte le 15 ſuivant.

VI. DEGRÉ.

PIERRE-ANDRÉ-CLAUDE-SCÉVOLE, Écuyer, Seigneur de Livonnière (h), Franc-Palais, Luzé, la Boiſſière, la Cailletterie, des Bureaux, de Maubran & autres lieux, né, à Beaufort-en-Vallée, le 30 Mars 1728 (i), épouſa, le 26 Septembre 1752 (j), Prudence-Louiſe HAMEAU DE FRANC-PALAIS, fille de François-Marie HAMEAU (k), Écuyer, Seigneur du Haut-Pleſſis & de Franc-Palais, & de Marie-Louiſe HAMEAU DU MARAIS. Il fut reçu, le 10 Août 1767, Conſeiller-maître à la Chambre des comptes de Blois & mourut dans les priſons de Doué, le 24 Nivôſe An II [13 Janvier 1794] (l), victime des fureurs révolutionnaires. En 1789, il figura dans l'Aſſemblée générale de l'ordre de la Nobleſſe, ainſi que ſes deux fils :
1. JEAN-MARIE-CLAUDE-SCÉVOLE, qui ſuit.
2. AUGUSTIN-FRANÇOIS, auteur de la branche cadette, né à Angers, paroiſſe Saint-Maurice, le 16 Août 1761 (m), fut Cadet-Gentilhomme au régiment d'Agenois le 29 Janvier 1781, Sous-Lieutenant le 1er Décembre même année, com-

(a) Ainſi qualifié Écuyer, Seigneur de Livonnière, dans l'acte de partage de la ſucceſſion de HENRI-PROSPER, du 15 Janvier 1767, dans ſon contrat de mariage, ſon acte de decès, &c.
(b) (c) Expéditions
(d) Extrait de baptême.
(e) Contrat de mariage.
(f) Voir, au chapitre ALLIANCES, l'article LE MARIÉ.
(g) Acte de decès.
(h) Qualifié Ecuyer, Seigneur de Livonnière, dans nombre d'actes authentiques, entre autres dans ceux relatifs aux fiefs des Bureaux & de Maubran, paroiſſe de Saint-Pierre de Cholet, fiefs que Urbain Le Coq tenait de lui à foi & hommage.
(i) Extrait de baptême.
(j) (k) Contrat de mariage. Voir en outre, au chapitre ALLIANCES, le paragraphe ayant trait aux HAMEAU DU MARAIS.
(l) Acte de décès.
(m) Etat civil, regiſtres de Saint-Maurice d'Angers, n° 96/103, fol. 19 verſo.

parut en 1789 aux Assemblées de l'ordre de la Noblesse, puis émigra en 1791. Breveté Chef de bataillon avec rang du 29 Janvier 1815, il obtint en outre la croix de Saint-Louis le 27 Décembre suivant. En émigration, il fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, comme Fourrier, dans la compagnie formée des Officiers du régiment d'Agenois, & les campagnes de 1793 à 1801 dans les Chasseurs nobles, à l'armée de Condé. Enfin, il servit en 1815 dans les Volontaires royaux de l'Ouest, sous les ordres du Baron d'Andigné (a). Théodore Anne, dans l'*Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, donne les mêmes détails & ajoute qu'il fit trois campagnes en Amérique, une à l'armée des Princes & deux à l'armée de Condé (b). Il mourut le 29 Juin 1840, & s'était marié deux fois : en 1804, à Louise DE LAUNAY DE LA MOTHAYE (c); en 1810, à Félicité DE BOYLESVE DE LA MAUROUSIÈRE (d), dont il eut :

I. AUGUSTIN-CLAUDE, né le 6 Juillet 1813, au château de la Caillетterie, commune de la Meignanne (Maine-&-Loire), marié, le 8 Août 1837, à Julie COCQUEBERT DE NEUVILLE (e), dont :

AUGUSTE, né le 28 Décembre 1838, à Lorient, & mort dans la même ville le 11 Novembre 1845.

II. ÉTIENNE-SCÉVOLE, né le 6 Mars 1815, au château de la Caillеtterie.

III. CHARLES-FRANÇOIS, Officier au 6e chasseurs, né le 20 Juin 1817, au château de la Cailletterie, marié, le 7 Janvier 1852, à Lucie-Marie HOCQUART (f). De son union sont issus :

1. ANDRÉ-CHARLES-MARIE-TIMOLÉON, né le 12 Juin 1853, paroisse Saint-Pierre de Nantes.

2. MAURICE-CHARLES-SCÉVOLE, né le 18 Septembre 1855, paroisse Saint-Pierre de Nantes.

IV. MARIN-PIERRE-CLÉMENT, né le 24 Juin 1820, au château de la Cailletterie, marié en 1850 à Léonie LE BEAU. Il mourut, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), le 10 Mars 1865, laissant plusieurs ouvrages littéraires fort appréciés. Il était membre de la Société des Gens de lettres. Il laissa deux filles :

1. MARIE, née le 18 Juillet 1850, à Paris, paroisse de la Madeleine, morte, à Angers, le 5 Janvier 1868.

2. FÉLICITÉ, née le 16 Avril 1852, à Angers, paroisse Notre-Dame, morte, dans la même ville, le 17 Juillet 1872.

V. FÉLICITÉ, née le 27 Août 1811, au château de la Cailletterie, morte en 1846 Religieuse à l'Oratoire d'Angers.

VI. GENEVIÈVE, née le 30 Janvier 1819, au château de la Cailletterie, mariée en 1838 à Léon-Daniel DE JOANNIS (g), Lieutenant de vaisseau & Chevalier de la Légion d'honneur, dont postérité.

3. FRANÇOIS-PRUDENT, né le 29 Décembre 1754, paroisse Saint-Maurice d'Angers, décédé en Janvier 1755.

4. PROSPER-RENÉ, né le 7 Mai 1758, paroisse Saint-Maurice d'Angers, décédé le 21 Septembre 1765.

(a) Expédition des registres matricules & documents déposés aux Archives du Ministère de la guerre.
(b) A. Mazas & Théodore Anne, *Histoire de l'ordre militaire de Saint-Louis*, t. III, p. 435.
(c) DE LAUNAY DE LA MOTHAYE. Voir, au chapitre ALLIANCES, l'article qui concerne cette famille.
(d) DE BOYLESVE. Voir *ibid.*
(e) COCQUEBERT DE NEUVILLE. Voir *ibid.*
(f) HOCQUART. Voir *ibid.*
(g) DE JOANNIS. Voir *ibid.*

5. Prudence-Perrine, née le 2 Septembre 1756, paroiſſe Saint-Maurice d'Angers, morte le 16 Février 1822, au château de la Cailletterie.

VII. DEGRÉ.

Jean-Marie-Claude-Scévole, Écuyer, Seigneur de Livonnière, Franc-Palais, Luzé, la Boiſſière & autres lieux (a), Lieutenant d'infanterie au régiment de Conti en 1779, fit partie, avec ſon père & ſon frère Augustin-François, des membres de l'Aſſemblée de la Nobleſſe en 1789 (b). Né, paroiſſe Saint-Maurice d'Angers, le 25 Juillet 1753 (c), il épouſa, le 25 Avril 1780, Marie-Geneviève Bouin de Marigny (d), fille de Jean-Fortuné Bouin de Marigny, Seigneur d'Oiré, la Fuye, Chanteloup & autres lieux, Prieur commendataire du prieuré de Marſilly, Conſeiller du Roi, Préſident de l'Élection de Châtellerault. Jean-Marie-Claude-Scévole mourut, au château de Franc-Palais (Indre-&-Loire), le 20 Mai 1816 (e), laiſſant de ſon mariage :

1. Scévole, qui ſuit.
2. Clémentine-Marie, née le 11 Novembre 1786, au château de Franc-Palais, mariée en 1812 à Marin de Boylesve de la Maurousière (f), dont elle eut un fils, le R. P. de Boylesve, de la Compagnie de Jéſus. Elle mourut, à Fribourg (Suiſſe), le 24 Mars 1837.
3. Marie-Virginie, née le 9 Décembre 1791, au château de Franc-Palais, unie en 1815 à Théodore de Vallois de Roziers (g); pluſieurs enfants ſont iſſus de ce mariage. Elle eſt morte, à Franc-Palais, le 7 Mars 1863.

VIII. DEGRÉ.

Scévole, né, à Jaulnay (Touraine), le 29 Mars 1782 (h), marié, le 27 Pluviôſe An XIII (16 Février 1805), à Adélaïde de Launay de la Mothaye (i), fille de Louis-Pierre de Launay, Chevalier, Seigneur de la Mothaye, & de Flavie de Ménardeau. Il mourut, au château de Chavigné, commune de Brion (Maine-&-Loire), le 22 Décembre 1855, ayant eu cinq enfants :

1. Scévole-Claude-Armand, qui ſuit.
2. Adélaïde, née le 26 Février 1806, à Beauſort-en-Vallée, mariée, le 12 Mai 1835, à Alexandre-François-Robert Le Noir de la Cochetière, dont nombreuſe poſtérité (j).
3. Prudence-Marie, née le 22 Juillet 1807, au château de Chavigné, décédée le 3 Décembre 1840.
4. Clémentine-Marie, née le 9 Janvier 1812, au château de Chavigné, mariée, le 12 Octobre 1840, à Joſeph-Édouard de La Motte de la Motterouge, deſcendant en juveignerie de la Maiſon de Dinan (k), Général de diviſion,

(a) Qualifié Écuyer, Sieur de Livonnière, Seigneur de Franc-Palais & Luzé, dans l'acte de baptême de ſon fils, dans ſa lettre de convocation aux ſéances de l'ordre de la Nobleſſe, & dans l'acte d'eſtimation de la terre, fief & ſeigneurie de Franc-Palais (Touraine), à lui donnée en dot par ſon père. Cet acte fut paſſé, le 17 Avril 1781, dans le but de ſavoir ſi les autres biens de Pierre-André ſuffiraient pour la part des cadets. La terre, fief & ſeigneurie de Franc-Palais, droits ſeigneuriaux & féodaux, y étaient évalués, déduction faite des charges, à 162,900 francs. Jean-Marie était fils aîné & principal héritier Noble.

(b) Lettre de convocation aux États généraux, ſignée Roulée, Premier Huiſſier audiencier d'Angers.

(c) Extrait de baptême.

(d) Contrat de mariage. Voir, au chapitre Alliances, l'article concernant les Bouin de Marigny.

(e) Acte de décès.

(f) (g) De Boylesve. — De Vallois de Roziers. Conſulter, ſur ces deux Maiſons, le chapitre Alliances.

(h) Acte de naiſſance.

(i) Contrat de mariage. Voir, au chapitre Alliances, le paſſage relatif aux de Launay de la Mothaye.

(j) Le Noir de la Cochetière. Voir le chapitre Alliances.

(k) De La Motterouge. Conſulter, ſur cette Maiſon, le chapitre Alliances.

Député des Côtes-du-Nord (1869), Grand-croix de la Légion d'honneur, Grand Officier du Medjidié (Turquie), des Saints Maurice & Lazare (Sardaigne), Grand-croix de Saint-Staniſlas (Ruſſie), Chevalier-compagnon du très-honorable ordre du Bain (Angleterre), &c., Commandant en chef de l'armée de la Loire (1870) & l'un des membres du Conſeil de guerre inſtitué pour juger le Maréchal Bazaine (1873). Mort le 29 Janvier 1883.

5. Rosalie-Augustine, née le 7 Mai 1813, au château de Chavigné, reçue Dame Chanoineſſe du Chapitre noble de Sainte-Anne de Munich (Bavière), le 31 Décembre 1859 (*a*).

IX. DEGRÉ.

Scévole-Claude-Armand, né, au château de Chavigné, le 25 Août 1816 (*b*), marié, le 18 Septembre 1844, à Mélanie-Clémence Chol de Torpanne (*c*). Ce fut par cette alliance qu'entra dans la Maiſon de Livonnière l'antique *baronnie d'Arrillé*, dont Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, rendait aveu au Roi René en 1445, ainſi qu'il conſte de l'original même de ce titre, claſſé dans les archives du château de Chavigné. Scévole-Claude-Armand mourut, audit lieu, le 9 Août 1847, ayant eu de ſon mariage un fils, qui ſuit.

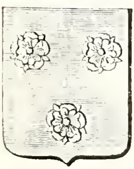
X. DEGRÉ.

Scévole-René-Marie Pocquet de Livonnière, chef actuel de la famille, né à Beaufort-en-Vallée (Maine-&-Loire) le 17 Novembre 1845 (*d*), & titré Comte romain héréditaire par un Bref de Sa Sainteté Pie IX, du 15 Février 1870 (*e*). Nommé cette même année, le 9 Août, Capitaine de mobiles, il a fait la campagne de France dans les rangs du 2ᵉ bataillon du 29ᵉ régiment (celui de Maine-&-Loire). Capitaine au 71ᵉ régiment territorial d'infanterie, avec rang du 28 Septembre 1875. Il s'eſt uni, le 3 Juin 1874, à Cécile-Marie-Angèle Tassin de Beaumont (*f*), née le 8 Juillet 1854 à Orléans. De ce mariage ſont iſſus :

1. Scévole-Claude-Louis-Marie-Joseph, né le 22 Septembre 1876 à Orléans.
2. Maurice-Alexandre-Marie-Joseph, né le 11 Janvier 1878 à Orléans.
3. Jeanne-Marie-Josèphe-Rosalie-Angèle, née le 8 Mai 1875 à Orléans.
4. Renée-Louise-Marie-Josèphe-Clémentine, née le 11 Janvier 1881 à Orléans.

ALLIANCES

DES POCQUET DE LIVONNIÈRE.



Vers 1450. — Le COUSTURIER (*Anjou*).

D'Azur à trois Roſes d'Or.

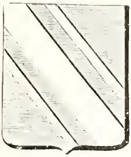
Maiſon noble, éteinte depuis pluſieurs ſiècles & ſur laquelle on poſſède peu de renſeignements.

Sources. — Audouys, Armorial d'Anjou, mſſ. nº 994 de la Bibliothèque d'Angers, fº 42 recto.

(*a*) Titre original. (*b*) Acte de naiſſance.
(*c*) Contrat de mariage. Voir, aux Alliances, le paſſage concernant les Chol de Torpanne.
(*d*) Acte de naiſſance. (*e*) Original en parchemin, enregiſtré au *Seg. di Stato*, nº 57904.
(*f*) Contrat de mariage. Voir, au chapitre Alliances, l'article relatif aux Tassin de Beaumont.

Vers 1500. — L'ENFANT (*Anjou & Bretagne*), Seigneurs de l'Ouzil, la Roullière & la Fresnaye.

D'Azur à une Bande d'Argent côtoyée de deux Cotices d'Or.



Ils furent en 1670 reconnus Nobles d'extraction avec six générations.

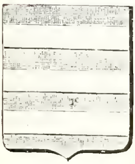
Honneurs et Charges. — Jehan, Échevin perpétuel d'Angers, 1484; un Brigadier de cavalerie, 4 Août 1770; une fille à Saint-Cyr, 1787.

Alliances. — Jean Ier, à Guillemette Pocquet de Livonnière, vers 1500; Jean II, à Claude d'Orvaulx, 1626.

Sources. — Thorode, Collection de notes sur les familles de l'Anjou, mss. nº 1004 de la Bibliothèque d'Angers, t. XI; — *Almanach royal* de 1779, p. 132; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* t. I, p. 282.

Avant 1560. — Le MOYNE (*Anjou*), Seigneurs du Margat, de Hellant & du Port.

De Sable à trois Fasces d'Or.

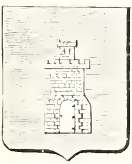


Les seuls renseignements recueillis sur cette Maison, sont les suivants : dès 1365, contrat d'acquêt du fief du Port, sis en Contigné, par Jehan, Écuyer, devant Sebille, Notaire à Châteauneuf; — avant 1560, Françoise épouse Claude Pocquet de Livonnière; — en 1645, Thomas, Écuyer, rend aveu comme homme de foi simple à Jeanne de Laval, Comtesse de Vendôme & Dame de la Bouère, pour son fief de Hellant; — Mathurin, Chapelain de l'église d'Angers, y fonde en 1515 la chapelle Saint-Mathurin.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, série E, nº 3136; — Audouys, Armorial d'Anjou, fº 121 verso; — Thorode, *loc. cit.,* t. XIII.

1610.— CHASTEAU (*Anjou*), Seigneurs de la Maubretière, des Moulins, du Petit-Pineau & du Pré.

D'Azur à une Tour d'Argent, crénelée & donjonnée.



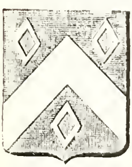
On connaît seulement, de cette famille, les personnages suivants : Messire Jehan, Prêtre, cité dans un contrat de vente passé le 14 Novembre 1468 par le Roux, Notaire à Blaison; — René, Sieur du Petit-Pineau & du Pré, Avocat au Présidial d'Angers en 1570; — Mathurin, Sieur de la Maubretière, qui, le 26 Juin 1615, partageait, avec son frère Pierre, Sieur des Moulins, la succession paternelle, par-devant René Serezin, Notaire à Angers.

Alliances. — Perrine, à Claude Pocquet de Livonnière, vers 1610; — Marie, en 1690, à Philippe Guillemot de Lazigny, Conseiller du Roi & Receveur au grenier à sel d'Angers.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, série E, nº 1950; — Audouys, Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magistrats d'Angers, mss. nº 919 de la Bibliothèque de cette ville, fº 568 recto; — d'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, fº 1268.

1649. — QUENTIN (*Anjou*), Seigneurs de la Goufferie, la Viennière, la Pasturerie, les Aillères, les Bureaux, Fauquerie, la Roche, Vildé, la Tarancherie, Maillé, la Mulonnière & Gaujac.

De Sable au Chevron d'Argent, accompagné de trois Mâcles de même.



Famille dont l'un des plus anciens membres fut René, Sieur de la Goufferie, Licencié ès lois vers 1480, mort en 1556.

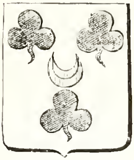
Honneurs et Charges. — Guillaume, Chapelain de l'église d'Angers, 1529; — Robert, Chanoine de Saint-Martin, même ville, 1556; — René, Receveur des domaines à Château-Gonthier, puis Avocat du Roi, 1591; — Abel, Sénéchal de Chemillé, 1628; — Jean, Conseiller du Roi à l'Élection dudit lieu, 1667; — Pierre, Président au grenier à sel de Craon, 1720.

Alliances. — Charlotte, à René de Champagné, Écuyer, 1600; — Catherine, à Jean de Tessé, Écuyer, 1645; — Marie, à Guillaume Pocquet de Livonnière, 30 Juin 1649; — Pierre, à Honorée de Chabrillant, 1650; — Marie, à Louis d'Aubigny, Chevalier.

Sources. — Archives de Maine-&-Loire, série E, nº 3704; — Audouys, Familles d'Anjou, t. V, fº 280, mss. nº 1005 de la Bibliothèque d'Angers; — *Idem,* Armorial d'Anjou, fº 144 verso; — Thorode, *loc. cit.,* t. XV.

1650. — Du PORT (*Anjou*), Seigneurs dudit lieu, de la Haie-Joulain & de la Marre.

D'Argent à trois Trèfles de Sable, 2 & 1, & au Croiſſant de Gueules, en abîme.



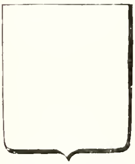
Connus dès 1350, ils paraiſſent avoir pour auteur commun JOULAIN [JULIEN], Sieur du Port & de la Haie-Joulain, qualifié Chevalier dans un titre de 1371. Partage Noble de ſa ſucceſſion eut lieu entre ſes enfants, JOULAIN II, Écuyer, & PERRINE, Damoiſelle, le 12 Novembre 1396, devant les Notaires Maurice Le Rouge & André Tarin, de Martigné.

HONNEURS ET CHARGES. — FRANÇOIS, Conſeiller du Roi au Siége de la Prévôté d'Angers, 1621 ; — LOUIS Ier, Echevin de la même ville le 1er Mai 1649 ; — PIERRE, ſon père, y avait été nommé Juge Conſul en 1632.

ALLIANCES. — LOUIS Ier, à Marie GRIMAUDET DE ROCHEBOUET, 1615 ; — LOUIS II, à Françoiſe POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1650 ; — FRANÇOISE, à François BAULT DE BEAUMONT, Écuyer, 1700.

SOURCES. — Archives de Maine-&-Loire, ſérie E, n° 2365 ; — Thorode, *loc. cit.*, t. VI ; — Audouys, Familles d'Anjou, t. I, f° 562 ; — *Idem*, Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magiſtrats d'Angers, mſſ. n° 919, f° 298 verſo ; — d'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, f° 973.

1680. — QUATREMBAT (*Anjou*), Seigneurs du Pin. — *Armes inconnues.*



Ce que l'on ſait d'eux eſt fort incomplet. GUILLAUME, le premier dont l'exiſtence ſoit atteſtée, fut Avocat au Préſidial d'Angers. Il vivait dès 1490. Gilles Ménage en a parlé dans les termes ſuivants : « *Quatrembat* eſt une ancienne « famille d'Angers. Il eſt fait mention en 1508, dans le procès-verbal de la « Coutume d'Anjou, au chapitre de la Nobleſſe, d'un Guillaume Quatrembat, « Avocat à Angers. »

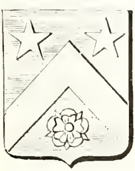
HONNEURS ET CHARGES. — GUILLAUME aſſiſta, le 28 Septembre 1508, parmi les Repréſentants de l'ordre de la Nobleſſe, à l'aſſemblée tenue à Angers pour l'acceptation & la publication des Coutumes d'Anjou ; il y figurait comme Procureur de Jacques d'Eſpinay, Chevalier, Seigneur de Segré ; — Noble homme André Ier, Conſeiller du Roi & Lieutenant au grenier à ſel d'Angers, 1628 ; — PIERRE, Chanoine de Blaiſon. décédé en 1666 ; — ANDRÉ II, Avocat au Parlement de Rennes, 1680 ; — DENIS, Officier dans la milice angevine, 1778.

ALLIANCES. — ANDRÉ, à Renée FRAIN DU PLANTYS, 18 Janvier 1656 ; — RENÉE, à Claude POCQUET DE LIVONNIÈRE, 26 Août 1680 ; — ANNE, le 7 Janvier 1694, à Claude-Gilles DE VOLAINE DE GRAZIGNY ou GRÉZIGNY, Écuyer, Sieur dudit lieu, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant-colonel du régiment de Cruſſol.

SOURCES. — Archives de Maine-&-Loire, ſérie E, lettre Q ; — Audouys, Tables chronologiques & généalogiques des Officiers civils & des Magiſtrats d'Angers, f° 528 recto ; — *Idem*, Familles d'Anjou, t. XII, f° 172 verſo ; — Archives de la Mairie d'Angers, GG. 134 ; — Gilles Ménage, *Remarques ſur la Vie de Guillaume Ménage*, p. 490 ; — *Coutumes du pays & duché d'Anjou*, Procès-Verbal, édition de 1544, f^et^ ciiij recto ; — État civil de la commune de Blaiſon ; — Mazas, *Hiſtoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis*, t. I, p. 120.

1700. — RIOLLAN (*Anjou*), Seigneurs de la Marſaulaye.

D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Étoiles d'Argent, & en pointe d'une Roſe de même.



On n'a pu raſſembler ſur cette famille que les renſeignements ci-après :

HONNEURS ET CHARGES. — MARTIAL, Prêtre, Prieur de Chênehutte, 1617-1626 ; — PAUL, Prêtre, Doyen de Jalais en 1650, mort en 1687 ; — GUILLAUME Ier, Conſeiller du Roi, Aſſeſſeur à l'hôtel de ville d'Angers, 1687 ; — GUILLAUME II, Conſeiller au Préſidial dudit lieu, puis Echevin même localité, le 1er Mai 1698 ; — ALEXANDRE, Conſeiller du Roi & Contrôleur au grenier à ſel de Beaufort-en-Vallée, 1701.

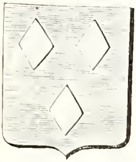
ALLIANCES. — GUILLAUME II, à Marie-Renée POCQUET DE LIVONNIÈRE, 10 Mars 1700 ; — MARIE-ANNE, à René-Claude-Robert DES MARCHAIS ; elle était veuve en 1767.

SOURCES. — Archives de Maine-&-Loire, ſérie E, lettre R ; — Thorode, *loc. cit.*, t. XVI ; —

d'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, f°s 68 & 584; — Protocoles de Pierre Caternault, Notaire à Angers, acte du 20 Juin 1701, maintenant en l'étude de Me Souchay, même ville; — Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-&-Loire,* t. I, p. 680 & 689.

1726. — LE MARIÉ (*Anjou*). Seigneurs de l'Espinay, Colardon, Longchamps, la Roussclière, Montortier, la Morinaye, la Crossonnière & la Roche-Jacquelin.

D'Azur à trois Losanges d'Or, 2 & 1.



Connus depuis 1490, année où JEAN Le Marié, Sieur de la Roche-Jacquelin, comparut à la montre de l'arrière-ban d'Anjou.

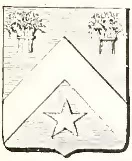
HONNEURS ET CHARGES. — Six Conseillers au Présidial d'Angers : 1. FRANÇOIS, 1608; 2. PHILIPPE Ier, 1634; 3. JOSEPH, 1681; 4. PHILIPPE-JOSEPH Ier, 1714; 5. FRANÇOIS-JOSEPH, 1756; 6. PHILIPPE-JOSEPH II, décédé le 24 Mai 1780; — deux Échevins, dont le dernier perpétuel, de l'hôtel de ville d'Angers : 1. PIERRE, 1611; 2. RENÉ, 1719; — un Gouverneur de la ville & du château de Beaufort : PHILIPPE II, 1665; — un Sénéchal dudit lieu : GAUCHER-PIERRE, 1690; — un Capitaine de vaisseau : PHILIPPE III, 1693; — un Chanoine de l'église d'Angers : CLAUDE, 1695.

ALLIANCES. — MARIE, en 1604, à Pierre DE SARRA, Sieur de la Butte; — PHILIPPE-PIERRE, le 2 Juillet 1635, à Françoise DE JOUSSELIN; — ANNE, en 1656, à Urbain DE CHAMBES DE MARIDOR-MONTSOREAU, Chevalier, Marquis d'Avoir, Seigneur dudit lieu, & qui, dernier de son nom, fut tué quelques mois plus tard, en 1657, au siége de Montmédy (*a*); — PHILIPPE, Capitaine de vaisseau, à Louise DE COETAUDON, 1680; — GAUCHER-PIERRE, le 21 Octobre 1693, à Jacquine THOMAS DE FONTENAY; — MARIE-ANNE, à Jean-André POCQUET DE LIVONNIÈRE, 15 Juillet 1726; — FRANÇOISE, en 1740, à Jean-Baptiste MÉNAGE, Chevalier, Seigneur de la Morinière.

SOURCES. — Audouys, Recherches généalogiques sur les familles d'Anjou, mss. n° 1005 de la Bibliothèque d'Angers, t. I, f° 631; — Thorode, *loc. cit.*, t. XII; — Gilles Ménage, *Remarques sur la Vie de Guillaume Ménage,* p. 204 & 500; — Notes & tableaux généalogiques sur les familles d'Anjou, mss. n° 1003 de la Bibliothèque d'Angers, 2e carton, lettre C, dossier *Chambes;* — Audouys, Armorial d'Anjou, f° 125 verso.

1752. — HAMEAU (*Anjou & Touraine*), Seigneurs du Marais, la Roussclière, le Haut-Plessis, Franc-Palais & Luzé.

D'Azur au Chevron d'Argent, accompagné en chef de deux Gerbes d'Or, liées de même, & en pointe d'une Étoile aussi d'Or.



Un de leurs plus anciens membres fut JEHAN, Sieur du Marais, fief dont il fit l'acquisition le 19 Septembre 1553, par-devant Nicolas Pellier, Notaire au Mans.

HONNEURS ET CHARGES. — PIERRE Ier, Échevin d'Angers, 1628; — PIERRE II, Juge contre-garde de la Monnaie de cette ville; — GUILLAUME Ier, Conseiller au Présidial dudit lieu, 1696; — PIERRE III, Chanoine de Saint-Pierre, même localité, 1699, puis Prieur de Pesevent, décédé en 1739; — GUILLAUME II, également Conseiller au Présidial, 1740; — PIERRE IV, Prêtre, Sous-doyen de Saint-Martin de Tours, 1741.

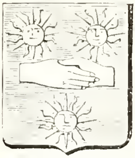
ALLIANCES. — GUILLAUME Ier, à Françoise D'HÉLIAND, 22 Juin 1688; — RENÉE, à Nicolas DE BEDIERS, vers 1690; — GUILLAUME II, 1°. à Marie-Elisabeth DE BARNABÉ, en Mai 1696; 2°. à Renée DU QUELLENEC, le 15 Mars 1716; — RENÉE-LOUISE, 13 Février 1741, à Jean-Baptiste DE DIEUSIE, Ecuyer; — PRUDENCE-LOUISE, à Pierre-André-Claude-Scévole POCQUET DE LIVONNIÈRE, 26 Septembre 1752; — MARIE-PERRINE, 9 Février 1762, à Théodore-Jean-Baptiste DE RAVENEL, Chevalier, Sieur du Bois-Tilleul & Conseiller au Parlement de Bretagne.

SOURCES. — Archives de Maine-&-Loire, série E, n° 2800; — Thorode, *loc. cit.*, t. X; — Audouys, Recherches généalogiques sur les familles d'Anjou, t. I, f° 563; — *Idem,* Armorial d'Anjou, f° 93 verso; — Protocoles de Pierre Caternault, Notaire à Angers, contrat de mariage de Guillaume Hameau & de Renée du Quellenec, 1716, maintenant en l'étude de Me Hédelin.

(*a*) L'illustre Maison de Chambes, originaire de l'Angoumois, remontait par filiation suivie jusqu'à Pierre, Chevalier en 1051. Elle s'allia aux : Condé, Vivonne, Rohan, Craon, Maillé, Polignac, Chabot, du Bouchet-de-Sourches, Talmont, Maridor, la Rochefoucauld, Châteaubriant, Laval-Montmorency, &c. Elle portait : *D'Azur semé de Fleurs de Lis d'Argent sans nombre, au Lion de même, couronné de Gueules & brochant sur le tout.* (Voir La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, 2e édition, 1772, t. IV, pp. 157-159.)

1780. — BOUIN de MARIGNY (*Poitou*), Seigneurs dudit lieu & de Noiré, Valencé, Chanteloup, la Fuye, Oiré, Courcouet, Gaftines, la Conglantinière, Nancré, l'Ardoife, &c.

D'Azur à une Foi d'Argent en Fafce, accompagnée de trois Soleils d'Or, 2 en chef, 1 en pointe.



Leur filiation fuivie remonte à Guillaume Bouin, Sieur de Valencé, vivant à la fin du XIVe fiècle & qui fonda la chapelle de Notre-Dame de Valencé. — Guillaume II, fon fils, rendit en 1447 aveu de ce même fief à la feigneurie de Marmande. — Un de leurs defcendants, Georges Bouin de la Conglantinière, prit part, en Octobre 1559, au rang des Nobles, à la rédaction de la Coutume du Poitou.

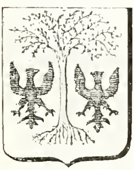
Honneurs et Charges. — Jean-François, Garde du Roi, 1600; — Fortuné, Officier de cavalerie, décédé en 1690 des fuites de bleffures reçues à la bataille de Fleurus; — Louis Ier, Sieur de Noiré, Confeiller du Roi, Préfident à l'Élection de Châtellerault, puis Maire perpétuel de cette ville, 1696; — Louis II, Lieutenant général du bailliage de Chinon & Secrétaire du Roi pres la Cour des aides, mort en 1755; — Louis III, Lieutenant particulier au Bailliage de Châtellerault vers 1720; — François, Officier, tué au fiége de Berg-op-Zoom, 1747; — Jean-Louis-François, Lieutenant général a Chinon, 1752, à Tours, 1776, puis Confeiller d'État, en Mars 1782, mort le 19 Octobre fuivant; — Jean-Fortuné, Prieur commendataire du prieuré de Marfilly, Confeiller du Roi & Préfident à l'Élection de Châtellerault, 1775; — Marie-François, Sieur de Noiré, Capitaine-commandant au régiment d'Orléans-infanterie & Chevalier de Saint-Louis, 1783; — Jean-Fortuné, décédé Adjudant général (Colonel) en 1793; — François-Fortuné, Lieutenant avant 1789 dans le régiment d'Orléans-infanterie, puis Capitaine dans la légion d'Indre-&-Loire, 1811.

Alliances. — Jean-François, vers 1603, à Dlle N.... de La Vergne; — Vincent, à Charlotte de Villeret, 1660; — Françoise, à Louis-Claude Guillon, Marquis de Rochecotte, vers 1715; — Madeleine, en 1779, à Benoift-Jean-Gabriel Ruzé, Comte d'Effiat, Brigadier des armées du Roi le 5 Décembre 1781, retraité Lieutenant général fous la Reftauration; — Marie-Geneviève, 25 Avril 1780, à Jean-Marie-Claude-Scévole Pocquet de Livonnière.

Sources. — Généalogie de la famille; — d'Hozier, Armorial des généralités, Poitou, fo 395, no 70; — *État militaire de France,* 1783, p. 208.

1804. — De LAUNAY (*Maine, Anjou & Bretagne*), Seigneurs de l'Aulnaye & de la Mothaye, de Léchigné, Onglée, Laumortier, la Gautraye, la Fauvelière, les Landes, la Broffe, Maldemeure, la Bouchonniere, le Mefnil, la Balluère, Morin, la Poupinière, Gennes, la Haie, Chavigné, Pontgirault, puis Barons d'Hermette, de Chefneru & du Frefne-d'Auton.

D'Or à l'Aulne arrachée de Sinople, accoftée de deux Aiglons éployés & affrontés de Sable, becqués & membrés de Gueules.



Dans un contrat d'acquêt du 1er Juillet 1418, dont l'original (parchemin avec fceau) fait partie des archives du château de la Mothaye (commune de Brion, Maine-&-Loire), appartenant à M. Paul-Marie de Launay de la Mothaye, on lit : « Sachent tous, que........ Jehan de Launay, fils de feu Simon de Launay, « Écuyer, Seigneur de l'Aulnaye, en la paroiffe de Chemiré-le-Gaudin,...&c. » (Sarthe). Ce paffage prouve donc que les de Launay font originaires du Maine & tirent leur nom du fief de l'Aulnaye, au lieu de l'avoir tiré, comme on l'a dit jufqu'ici, d'une autre feigneurie ainfi appelée, qui dépendait de la paroiffe d'Andard, fife près d'Angers. En 1499, un N.... de l'Aulnay, Seigneur de Gennes, comparut à l'arrière-ban d'Anjou, montre de Baugé. Aux réformations de 1667 & de 1714, cette famille fut reconnue Noble d'ancienne extraction, à l'intendance de Tours. Elle avait été maintenue dès 1541 par le Sire de Preaux, Commiffaire du Roi en la ville du Mans. Ses alliances, honneur peu commun, la rattachent à deux Maifons royales : par les Billon, à celle de France (branche de Bourbon-Vendôme), par les Mauvife & les Dixmier de Chenon d'Olbreufe, à celle d'Angleterre (branche de Brunfwick-Lunebourg). Sa filiation fuivie remonte, fur contrats de mariage, à 1385.

Honneurs et Charges. — Jean Ier, Confeiller à l'hôtel de ville d'Angers, 1474; — Jean II, Chevalier de Saint-Michel, Gouverneur de Meaux & d'Evreux, 1560 à 1589; — Pierre, Chevalier de l'ordre du Roi, Baron du Frefne-d'Auton & Lieutenant général du Maréchal de Lavardin à la bataille d'Ivry, 1590; — Catherine, Prieure, vers 1605, de Lencloiftre (Poitou), prieuré de Fontevrault; — Marie, Grande Prieure à l'abbaye de Fontevrault, 1660; — Gabriel, Prieur de la Guil-

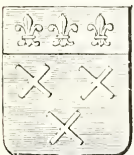
laumière & Chanoine de l'églife d'Angers, 1739 ; — Louis, ancien Soldat de l'armée de Condé & Chevalier de Saint-Louis, 1792 ; — Louis-François, Officier dans la Garde royale, démiffionnaire en 1830 ; — Charles, Colonel du 8e régiment de dragons, Chevalier de Saint-Louis & Commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1864 ; — Paul-Marie, Officier de cavalerie au 6e chaffeurs.

Alliances. — de la Hune, 1396 ; de Montceaux, 1435 ; de Saint-Denis, 1492 ; de la Fontaine de la Mothaye, 1521 ; d'Argy, 1558 ; de la Haye, vers 1585 ; de la Grandière, 1615 ; d'Andigné, 1623 & 1650 ; de Sainte-Marthe, vers 1630 ; de Feuquerolles, 1648 ; de Champagné, 1666 ; de Saint-Offange ; du Bouchet ; de Gouffier ; de Lamotte-Baracé de Senonnes ; Menardeau de Maubreuil ; Huon de Kermadec ; de Kerguisiau ; de Pastour ; de la Bretesche, 1735 ; de Sigonneau, 1735 ; de Billon, 1798 ; Pocquet de Livonnière, 1804 & 1805 ; L'Espagneul de la Plante, 1823 ; de Mauvise, 1835 ; Halna du Fretay, 1851.

Sources. — Gilles Menage, *Vie de Guillaume Ménage*, p. 436 & 438 ; — Thorode, *loc. cit.*, t. XI ; — Audouys, Armorial d'Anjou, f°s 116 & 125 verfo ; — Archives de la famille ; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. II, p. 82 ; — Carré de Bufferolle, *Armorial de Touraine*, p. 526 ; — Cauvin, *Armorial du diocèfe du Mans*, p. 130 ; — de Maude, *Effai fur l'Armorial de l'ancien diocèfe du Mans*, p. 194 ; — Dreux du Radier, *Bibliothèque hiftorique & critique du Poitou*, t. V, p. 331.

1810. — De BOYLESVE (*Anjou*), Seigneurs de la Mauroufière, Goifmard, la Brizardière, Martigné, la Bourdinière, Auvers, la Thomafferie, les Roches, la Guérinière, le Saulay, la Gillière, le Plantys, les Gaudrayes, Noirieux, les Aulneaux & Soucelles.

D'Azur à trois Sautoirs alaifés d'Or ; au Chef d'Azur, coufu d'Or, chargé de trois Fleurs de Lis de même. Devise : Religio, Patria.



Ces Boylefve occupent un des premiers rangs parmi les Maifons les plus renommées de l'Anjou. Une tradition de famille les rattache au célèbre perfonnage de ce nom qui fut Prévôt de Paris fous Saint-Louis. En 1597, Henri IV récompenfa l'un d'eux, Marin, qui lui avait rendu comme Lieutenant général d'Anjou, puis comme particulier, de grands fervices, en le titrant Chevalier & l'autorifant à charger de trois Fleurs de Lis d'Or le chef de fes armoiries.

Honneurs et Charges. — Jean, qualifié Chevalier dans un acte de 1498 ; — Étienne, Secrétaire du Roi, 1570 ; — Marin II, Chevalier, Lieutenant général des Grands Sénéchaux d'Anjou & Confeiller d'État, 1598 ; — François Ier, Chancelier de l'Univerfité d'Angers & Chanoine de l'églife de ce diocèfe, 1613 ; — Michel, Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. M., 1624 ; — trois Confeillers au Parlement de Bretagne : 1. Maurice, 1611 ; 2. Charles-Joseph, 1614 ; 3. Charles, 1665 ; — René Ier, Maire perpétuel & Capitaine général d'Angers, 1637 ; — Gabriel, Évêque d'Avranches, 1666 ; — Marin III, Préfident au Siège préfidial d'Angers, 1686 ; — quatre Confeillers à ce même Préfidial : 1. René II, 1613 ; 2. René III, 1646 ; 3. François II, 1685 ; 4. François-Jacques Ier, 1712 ; — Claude, Intendant des finances & Confeiller du Roi, 1654 ; — Nicolas, Chanoine de l'églife d'Angers, 1693 ; — trois Lieutenants généraux d'épée de la dite ville : 1. Louis, 1643 ; 2. François III, 1704 ; 3. François-Jacques II, 1713 ; — Anne, Capitaine de dragons au régiment de Caylus, 1715 ; — Marin V, Officier au régiment de la marine, 1780.

Alliances. — Marin II, en 1578, à Nicole de la Thomasserie ; — Mathurin, à Marie le Clerc, (1624) ; — Louis, 8 Février 1628, à Perrine de Born ; — Marin IV, à Marie-Jacquine Menardeau de Maubreuil, 27 Mai 1686 ; — Gabrielle, 11 Décembre 1690, à Louis-Auguftin de L'Esperonnière, Seigneur de Vritz & Chevalier ; — Françoise, à Pierre Le Roy de la Potherie, 9 Juin 1692 ; Charles, à Louife-Françoife Grimaudet de la Croiserie, 1er Octobre 1698 ; — Marie-Rose-Françoise, à François de La Bourdonnaye, 1699 ; — Anne, à Dlle N..... de Beauregard, vers 1700 ; — Marin VI, à Louife-Jacquine-Aimée de La Cour de Balleroy, petite-fille du Maréchal de Matignon, en 1750 ; — Félicité, en 1810, à Auguftin-François Pocquet de Livonnière ; — Marin VIII, à Clémentine-Marie Pocquet de Livonnière, 1812.

Sources. — Audouys, Recherches généalogiques fur les familles d'Anjou, mff. n° 1005, t. II, f°s 67 & 75 ; — *Idem*, Lifte des Lieutenants généraux des Grands Sénéchaux d'Anjou, à l'année 1590, mff. n° 920 de la Bibliothèque d'Angers ; — *Idem*, Armorial, f° 17 recto ; & Notes généalogiques de divers feudiftes, mff. n° 1003, t. I ; — Céleftin Port, *Dictionnaire hiftorique de Maine-&-Loire*, t. I, p. 457 ; — de Magny, *Nobiliaire de Normandie*, t. II, p. 599.

1815. — DE VALLOIS (*Anjou & Touraine*), Seigneurs de Rosiers, Ruau-Persil, le Petit-Perray, la Noue, l'Ouzil, Fief-Gourdon & la Rigauderie.

D'Or au Pommier de Sinople sur une Terrasse de même, fruité d'Or & accosté de deux Lions affrontés, aussi de Sinople, appuyés contre le fût de l'arbre.



Leur généalogie les dit originaires de Normandie, où il existe en effet plusieurs familles nobles portant ce même nom. La branche établie en Anjou s'y fixa vers le milieu du XVI[e] siecle.

HONNEURS ET CHARGES. — RENÉ I[er], Président au grenier à sel de Saumur, 1595, mort avant 1614; — RENÉ II, Conseiller du Roi à l'Élection de ladite ville, 1629; — PHILIPPE, Chanoine de N. D. de Nantilly, à Saumur, 1696; — JEAN, Conseiller à l'Élection de Saumur, 1665; — RENÉ III, Conseiller à la Prévôté de Saumur, 1685; — RENÉ-JEAN, Secrétaire du Roi, 1717, puis Conseiller à la Sénéchaussée de Saumur, 1749; — RENÉ-JEAN-ANTOINE, Conseiller à la même Sénéchaussée, 1789; — LOUIS-CHARLES, Inspecteur général militaire des armées de la Vendée, puis nommé Maréchal de camp le 1[er] Mars 1794 & Membre du Conseil du Roi en 1804.

ALLIANCES. — RENÉ I[er], à Marie DE BRENZY; — JEAN, à Hélene DE L'HOMMEAU; — RENÉ-JEAN-ANTOINE, à Catherine DE FALLOUX; — RENÉ-JEAN-GUILLAUME, à Geneviève AVRIL DE PIGNEROLLES, 1788; — JACOB, à Rosalie L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, 1788; — CÉCILE, au Marquis FERRÉ DE PEYROUX; — THÉODORE, à Marie-Virginie POCQUET DE LIVONNIÈRE, 1815; — CLÉMENTINE-MARIE, au Marquis LE MINTIER DE LA MOTTE-BASSE, 1860.

SOURCES. — Thorode, *loc. cit.*, t. XVIII; — Carré de Busserolle, *Armorial de Touraine;* — Généalogie & papiers de la famille; — Archives de la maison de Livonniere, a Chavigné; — Archives de Maine-&-Loire, série E, supplément, GG, n[os] 1 à 11.

1837. — COCQUEBERT (*Deux-Siciles, Flandre, Champagne & Bretagne*), Vicomtes de Parthenay, Barons de Montbret, Vicomtes de Romain & Seigneurs de Neuville, Ugny, Bullin, Bellaucourt, Mutry, Montfort, Crouy, la Fauconnerie, Acy, &c.

De Gueules à trois Coqs d'Or, 2 & 1.



Il appert de pièces contenues dans le dossier de cette famille, au Cabinet des Titres (Bibliothèque nationale, fonds de Champagne), que ROGER Cochebert, dit *Concublet*, bâtard de Roger le Normand, Roi des Deux-Siciles en 1092, est l'auteur commun des Cocquebert & la tige de l'illustre Maison d'Arena, au royaume de Naples, par son mariage avec Clémence, Dame d'Arena. Ce fut sous Louis XI que de la Flandre, où d'Italie ils s'étaient fixés, les Cocquebert vinrent s'établir a Reims, en la personne d'un des leurs qui fit partie des otages envoyés de Liége au Roi de France.

HONNEURS ET CHARGES. — Un Capitaine de Reims, sous Henri III, 1585; — ANDRÉ, Lieutenant particulier de la même ville, 1637; — JEAN, Capitaine de l'arquebuse, à Reims, 1640; — HENRI, Vicomte de Parthenay, Capitaine de dragons, 1664; — N.... Cocquebert, Secrétaire particulier de Louis XIV, 1663-1683; — NICOLAS, Conseiller au Parlement de Metz, 1670; — FRANÇOIS, Conseiller à l'Élection de Reims, 1670; — SIMON, Conseiller au Présidial, dite localité, 1680; — JEAN-BAPTISTE, Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Paris, mort en 1711; — JOSEPH, Chevau-léger de la garde, 1698; — ÉTIENNE, Lieutenant particulier au Présidial de Reims, 1705; — RÉMI-JOSEPH, Procureur du Roi, même ville, 1737; — un Auditeur & un Correcteur à la Chambre des comptes de Paris, 1736 & 1743; — GIRARD-JOSEPH, Lieutenant criminel à Reims, 1747; — un Capitaine au régiment de Champagne, 1750; — HENRI, Trésorier de France puis Lieutenant de ville à Reims, 1757; — CHRISTOPHE-NICOLAS, Capitaine au régiment de Guyenne & Chevalier de Saint-Louis, 1763; — ANTOINE-JEAN, Capitaine audit régiment & aussi Chevalier de Saint-Louis, 1788; — ANTOINE-ROMAIN, Lieutenant-Colonel du génie, Aide de camp du Général de Custine, 1793; — CHARLES-ÉTIENNE, Maître des requêtes au Conseil d'État, 1805.

ALLIANCES. — CATHERINE, à Salomon DE VILLIERS, 1630; — SIMON, à Ysabeau L'ESPAGNOL, 1639; — SIMON-LOUIS, en 1650, à Marie VARY, fille du Président du Bailliage d'Épernay; — MARIE, à Nicolas LECLER-MOËT DE LOUVERGNY, 1659; — HENRI, Vicomte de Parthenay, à Marie-Anne DE BUSSY, vers 1680, laquelle mourut en 1761, âgée de 107 ans; — MARIE, 1683, à Louis DE LA SALLE; — ÉTIENNE, à Antoinette LE CLERC, vers 1705; — ALEXANDRE, à Adèle-Catherine LE LUBOIS DE MARSILLY; — LOUIS-BENJAMIN, à Louise-Émilie DE BOSSINOT; — CHRISTOPHE-PIERRE, à

Alexandrine Aubé de Braquemont, 1803; — Julie, à Auguſtin-Claude Pocquet de Livonnière, 1837.

Sources. — Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, fonds de Champagne; — Saint-Allais, *Nobiliaire général de France;* — Lainé, *Archives généalogiques;* — Pierre Clément, *Correſpondance inédite de Colbert;* — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 244; — Papiers de la famille.

1835. — Le NOIR (*Anjou*), Seigneurs de la Cochetière, la Pleſſe, les Ormeaux, la Broſſe, les Touches, la Poidevinière, la Chevalerie, & Barons de Chanteloup.

D'Argent à trois Têtes de Maure de Sable, 2 & 1, tortillées d'Or.



Maiſon originaire de la Flèche; ſes filiations ſuivies remontent à 1550.

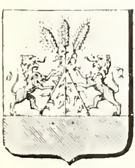
Honneurs et Charges. — Trois Conſeillers du Roi au Préſidial de la Flèche: 1. Charles Ier, 1626; 2. Charles II, 1653: devenu veuf, il entra dans les ordres & fut nommé Curé de la Flèche; mort en 1701; 3. Charles IV, 1678; — deux Baillis du Lude: Charles V, 1711, & Michel-Charles, 1750; — François-Jacques-Modeste, Chanoine de l'égliſe d'Angers & Docteur en théologie, mort en 1822; — deux Chevaliers de Saint-Louis: Jacques, Capitaine de grenadiers au régiment Provincial du Mans, 1774, & Jean-Baptiste, Lieutenant de louveterie, puis Chef de bataillon, 1829; — un Général de brigade: Michel-Étienne-François, en 1793; — Jules-Guillaume, Garde du corps, compagnie de Noailles, mort en 1816; — Alexandre-Marie-Joseph, Officier de cavalerie au 6e chaſſeurs, démiſſionnaire en 1869; nommé le 9 Août 1870 Capitaine, puis Chef de bataillon au 29e régiment de mobiles, & Chevalier de la Légion d'honneur en 1871; — Jules-Marie-Joseph, entré à l'École militaire de Saint-Cyr en 1860; — Henri, élu Sous-lieutenant au 2e bataillon du 29e de mobiles le 9 Août 1870, puis nommé en 1871 Lieutenant & Capitaine-Adjudant-major au même bataillon.

Alliances. — Thérèse, à Urbain Belin des Roches, 1702; — Marie, à Louis de Boisgautier, vers 1735; — François, à Éliſabeth-Modeſte d'Echmans, 1754; — Françoise, à Jean-Baptiſte-Louis-René d'Estriché de Baracé, 1772; — Rosalie-Renée, à Pierre-Frédéric, Baron Verger des Bareaux & Général de brigade, 1790; — Pierre-Jacques-Alexandre, à Françoiſe-Anne-Roberte Le Seiller de Montplacé, 1794; — Marie Modeste, à Joſeph-Philippe-Bernard de Boismarais, Chevalier de Saint-Louis; — Alexandre-François-Robert, à Adélaïde Pocquet de Livonnière, 1835; — Alexandre-Marie-Joseph, à Éliſabeth Mesnet de la Cour, 1869.

Sources. — Bibliothèque d'Angers, mſſ. n° 918, intitulé: Extraits de pièces concernant les familles de l'Anjou, t. II, f°s 195-196; — *Almanach national de France*, 1793-1794, p. 178; — Généalogie de la famille; — Mazas, *Hiſtoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis*, t. I, p. 632, & t. III, pp. 110 & 309; — Audouys, Armorial d'Anjou, f° 128, recto; — Archives du Miniſtere de la guerre.

1838. — De JOANNIS (*Sicile, Provence, Bretagne, Colonies & Anjou*), Marquis de Verclos, Seigneurs de Joannis, paroiſſe de Perthuis (Vaucluſe), & de la Brillane, Nochères, Châteaublanc, Aigalades, Châteauneuf, Ruſſans & Châteaurenard.

Branches d'Anjou et Bretagne: *D'Or à la Champagne de Sinople ſurmontée de trois Épis de blé du même, ſoutenus par deux Lions de Gueules, affrontés, armés & lampaſſés d'Argent.* — Branche d'Avignon: *Écartelé: aux 1 & 4, de Gueules au Lion d'Or; aux 2 & 3, d'Argent au Chevron d'Azur, accompagné de trois Pattes d'ours de Sable, 2 en chef, 1 en pointe.* — Branche de Provence: *D'Or au Lion de Sable, armé & lampaſſé d'Argent; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Or.*



Originaire de Sicile, cette Maiſon vit ſon nom primitif, *Giovanni*, modifié comme ci-deſſus, lors de l'établiſſement en France, vers 1400, de trois de ſes membres, dont l'aîne, titré Marquis, ſe fixa en Provence, & le ſecond à Port-Louis (Bretagne); pour l'autre, on ignore en quelle province il ſe retira. Louis XV, par lettres-patentes du 12 Juillet 1754, érigea en fief, ſous le nom Joannis, un domaine conſidérable que Toussaint Joannis, Procureur général près la Cour des aides & finances de Provence, poſſédait en la commune de Perthuis (Vaucluſe). Anciennement les Giovanni avaient le champ de leur écu chargé d'une Tête de saint Jean. D'après une tradition conſtante, ces armes parlantes furent modifiées à la ſuite d'une action d'éclat faite par l'un d'eux,

qui ravitailla Meſſine, malgré toutes les forces aſſiégeantes (probablement en 1282, lorſqu'après les Vêpres ſiciliennes Charles d'Anjou bloqua ſi longtemps cette ville). D'où vint qu'on lui donna, pour rappeler cet important & glorieux ſervice, les Épis de blé, ſoutenus par des Lions, qui préſentement meublent encore l'écuſſon de l'une des branches de la famille.

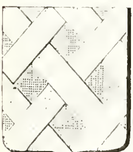
Honneurs et Charges. — Deux Gonfaloniers de Florence, 1323 & 1498; — Jean Ier, Secrétaire des commandements de Louis III d'Anjou, Comte de Provence, 1433; — Jean II, Secrétaire du Roi René, 1467; — Léon, Syndic de la Nobleſſe d'Avignon, 1449 & 1464; — Jean III, Viguier de Marſeille, 1501; — trois Viguiers d'Avignon : 1. Pierre II, 1660; 2. Charles-Joseph, 1678; 3. Pierre III, 1712; — un Lieutenant général de l'Amirauté de Provence : Pierre Ier, en 1522; — deux Conſeillers au Parlement de Provence : Arnoux, 1586, & Jean V, 1626; — trois Procureurs généraux à la Cour des aides & finances de Provence : 1. Joseph, 1720; 2. Toussaint, 1726; 3. André-Marc-Antoine, 1755; — un Avocat général près la même Cour : Boniface, 1648; — une Abbeſſe de Sainte-Catherine d'Avignon : Marie, vers 1700; — Thomas, Capitaine au régiment de Jenſac, 1698; — deux Capitaines au régiment de la Marine : Gaspard, 1650, & François-Louis, 1710; — quatre Chevaliers de Saint-Louis : 1. Charles II, Officier des galères du Roi, 1700; 2. André, Capitaine au régiment de Normandie, 1740; 3. N..... de Joannis, Lieutenant de vaiſſeau, 1778; 4. Joseph-François, Officier avant 1789, Soldat en 1792 dans l'armée du Duc de Bourbon, puis Garde de la porte du Roi, 1814; — treize Chevaliers de Malte, de 1530 à 1700; — un Page de la Grande Écurie : Joseph, en 1668; — un Conſul d'Aix : Charles III, 1719; — un Évêque de Mariana (Corſe) : Ignace, en 1787; — un Lieutenant de vaiſſeau, Membre de la Légion d'honneur : Léon-Daniel, décédé le 3 Janvier 1868.

Alliances. — De Forlivio des Dourbes, vers 1498; — de Nostradamus, 1500; — de Tonduti, 1579; — Siffredy de Mornas, 1595; — Doria, 1601; — de Laurens, 1610; — La Tour de Gouvernet, 1619; — d'Ornano, vers 1625; — de Bédarrides, 1627; — de Glandevez, 1690; — de Ganges, vers 1695; — Vincent de Causans, 1718; — Sarpillon de Courthezon, 1740; — Maiſon royale de Bavière, branche de Loevenstein, 1756; — Guérin de Tarascon, 1757; — de Lacoste, 1787; — de Sapinaud, 1797; — Perrin de Vertz, 1810; — Pocquet de Livonnière, 1838.

Sources. — Le Prioriſte & livre des réformations de Florence; — Paulo Mini, *Hiſtoire de la Nobleſſe de Florence*; — Artefeuille, *Hiſtoire héroïque & univerſelle de la Nobleſſe de Provence*, t. II, p. 38; — Triſtan L'Hermite, *Nobiliaire de la Toſcane françoiſe*; — l'Abbé Robert, *Nobiliaire de Provence*; — Archives de la famille; — Saint-Allais, *Nobiliaire général de France*, t. II, p. 333; — Mazas, *Hiſtoire de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis*, t. I, p. 319, & t. II, p. 271.

1840. — De La MOTTE (*Bretagne*), Comtes de la Motte-Rouge, Marquis de la Cheſnelaye & de Montmuran, Seigneurs du Bois-Ripaux, Taniou, la Ville-Bellanger, Champ-Chappel, Pont-Joly, la Garenne, Saint-Eſprit, Saint-Gilles, Nodavy, les Noës, le Coudray, Ville-Rouault, Trémaugon, le Verger, Ville-Agan, Ville-Durand, le Domaine, le Tertre, Leſnage, Bonnefontaine & Villeaudon.

De Sable fretté d'Or de ſix pièces.



En 1294, cette famille, ramage des Vicomtes de Dinan (XIe ſiècle), comptait déjà un des ſiens parmi les Chevaliers de Jean II, Duc de Bretagne; auſſi fut-elle reconnue, lors de la Réformation de 1669, Noble d'ancienne extraction. Antérieurement, elle avait figuré aux Réformations de 1426, 1441, 1476, 1513, 1535, ainſi qu'aux Montres de l'évêché de Saint-Brieuc, dans le XIVe ſiècle.

Honneurs et Charges. — Roland Ier, Chevalier, 1294; — Pierre, Chambellan du Duc François Ier, 1435; — Guillemette, Dame d'honneur de la Ducheſſe Yſabeau, 1454; — Alain, Prieur du Saint-Eſprit, 1600; — Charles-Marie, Capitaine des milices Gardes-Côtes, 1735; — Joseph-Marie, Marquis de Montmuran, Préſident par intérim aux États de Bretagne, 1752; — deux Volontaires au combat de Saint-Caſt, 1758; — quatre Lieutenants de vaiſſeau : 1. Charles-Jean; 2. François-César, 1785; 3. Anne-René, 1793; 4. Augusre-Henri-Charles-Marie, 1860; — trois Chevaliers de Saint-Louis : Martial, Capitaine de dragons, 1796 (émigration), & Anne-René, mort en 1793, tous deux de la branche de Montmuran, puis Joseph-Marie, Chef de bataillon, 1815; — Joseph-Édguard, Général de diviſion, Grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur, Grand Officier du Medjidié (Turquie), des Saints Maurice & Lazare (Sardaigne), Grand-croix de Saint-Staniſlas (Ruſſie), Chevalier de l'ordre du Bain (Angleterre), Député des Côtes-du-Nord (1869), Commandant en chef de l'armée de la Loire (1870), & l'un des membres du Conſeil de

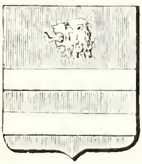
guerre inſtitué pour juger le Maréchal Bazaine (1873); — un Capitaine de frégate : Charles-Marie-Auguste-Jules-Joseph, 1869.

Alliances. — De Trémereuc, 1390; — de Gouéon (ramage de Matignon), 1406; — de Kergoat, 1412; — Gesril du Papeu, 1435; — Chrestien de Tréveneuc, Vicomte de Pommorio, 1458; — Le Felle de Guébriant, 1476; — des Noës, 1496; — Rouxel du Val, 1518 & 1560; — Thomas de La Villegratien, 1618; — de La Goublaye, 1653 & 1824; — de Bruc, 1659; — Geslin de Coëtcouvran, 1669; — Bertho de la Ville-Josse, 1692; — d'Argaray, 1750; — Vion de Tessancourt, 1751; — Poulain de Saint-Père, 1764; — La Forest, Marquis d'Armaillé, vers 1780; — Cahideuc, Marquis du Bois de la Motte, 1785; — de La Motte de la Guyomarais (ramage de Broons), 1802; — Couppé des Essarts, 1822; — de Gouyon de Vaurouault (ramage de Matignon), 1823; — du Pontavice de Bois-Henry, 1826; — Floyd (originaire d'Angleterre), 1826; — Rouxel de Lescoet, 1827; — Pocquet de Livonnière, 1840; — de Lourmel, Comte du Hourmelin, 1848; — Le Bouëtoux de Bréjerac, 1851; — de Bigorie de Laschamps, 1860; — Esmangart de Bournonville, 1861.

Sources. — De Fourmont, *L'Oueſt aux Croiſades,* t. II, pp. 15 & 19; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* t. II, p. 199; — Alexandre Mazas & Théodore Anne, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis,* t. III, p. 35; — Archives de la famille; — Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne,* Preuves, col. 1051-1052; — Dom Morice, *Hiſtoire de Bretagne,* Preuves, t. II, col. 1726; — T. de Saint-Luc, *Mémoires ſur l'état de la Nobleſſe de Bretagne,* p. 50; — Archives des Côtes-du-Nord, ſeigneuries de Penthièvre & de Saint-Denoual.

1844. — CHOL de TORPANNE (*Lyonnais* & *Anjou*), Seigneurs dudit lieu & de Longes, la Rochette, Salon, Fontanès, la Jurary, Chaſſeneux, la Motte, Vanel, Combalhieux, la Roche, Brontfort, Manivien, la Chance, Melac, la Bieſſe, Urgel & la Mottais.

De Gueules à deux Faſces d'Argent, accompagnées en chef d'une Tête de Lion, arrachée d'Or & lampaſſée d'Azur.



Les Chol de Torpanne, qui par filiations ſuivies remontent à 1250, ſont ſortis de Longes, près Lyon. Ils poſſédaient dans la province nombre de fiefs & de châteaux. Leur nom ſubit, ſelon les temps, diverſes modifications; *Caulis, Caulius* dans les titres latins, il devint en français : Chol, Choul, Choux & du Choul. Ce fut en 1595 ou 1596 que la branche angevine prit naiſſance par l'établiſſement à Saumur de Jean Chol IV, Écuyer, qui, fatigué de longs ſervices ſur mer, ſe maria dans cette ville, où le haſard l'avait conduit.

Honneurs et Charges. — Guichard, Maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Roi (Charles VIII), 1494; — Guillaume, Conſeiller du Roi, Bailli des montagnes du Dauphiné, 1522; — François, Jérôme, Pierre Ier & André, tous quatre Gentilshommes volontaires à la bataille de Lépante, 1571; — Claude, Gentilhomme du Cardinal de Bourbon & Guidon d'une compagnie d'hommes d'armes, 1590; — Anne, Capitaine d'infanterie au Saint-Chaumont, 1622; — Jacques, Capitaine d'infanterie, 1635; — Concorde-Amador, Lieutenant-Colonel au Royal-artillerie & Chevalier de Saint-Louis, 1698; — Florys, Intendant général de l'abbaye de Fontevrault, ſous les Abbeſſes Jeanne-Baptiſte de Bourbon & Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, 1660-1700; il ſuccéda dans cette charge à Pierre de Loſſendière, ſon beau-père; — Pierre II, Chancelier de la principauté de Dombes & Secrétaire des commandements de S. A. S. le Duc du Maine, 1700; — N..... Chol de Torpanne, Conſeiller au Parlement de Paris, 16 Juillet 1727; — Pierre-Concorde, Officier d'artillerie, mort en 1751; — Pierre-Concorde-Joseph, Capitaine-commandant au régiment de Brie-infanterie, 1783; — Ambroise-Pierre, Adjudant-major d'infanterie de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur, 1819.

Alliances. — Martin, à Angélique de La Vallette, vers 1300; — Isabelle, à Jean de Chapuys, vers 1365; — Antoinette, à Claude d'Aurillac, vers 1450; — François II, à Éliſabeth de Chassibod, 1455; — Marguerite, à Jean Godon de Grancins, Conſeiller au Grand Conſeil du Roi, puis Premier Préſident au Parlement de Dombes, 1516; — Jean III, à Jeanne de Sève, 1530; — François III, à Marguerite de Saint-Priest, 1580; — Hélène, à François de Bordon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, 1620; — Claude II, à Louiſe de Villars, 1624; — Florys, à Marthe de Lossendière, 1656; — Madeleine, à Charles de Carbonnier, vers 1695; — Pierre-Concorde, à Dlle Urson d'Aubigny, 1750; — Marie, à Jean Chesnon de Sourdé, 1780; — Mélanie-Clémence, à Scévole-Claude-Armand Pocquet de Livonnière, 18 Septembre 1844.

Sources. — Archives de la famille; — Moréri, *Dictionnaire hiſtorique,* t. III, p. 165, de l'édition

de 1725; — *Almanach royal* de 1740, p. 178; — *État militaire de France,* 1783, p. 181; — d'Hozier, Armorial des généralités, Lyonnais, f° 49, n°s 292 & 293.

1852. — HOCQUART (*Champagne, Ile-de-France, Bourgogne, Maine & Bretagne*), Comtes de Turtot, Seigneurs de Vaux, Bois-de-Lor, Blincourt, Felcourt, Gagny, Pavillon, Saint-Lumier, le Fresne, Renneville, Montfermeil, Coubron, Loisail, Béligny, la Motte & Champerny.

De Gueules à trois Roses d'Argent pointées de Sinople, 2 & 1.



Le Réthelois, en Champagne, fut le berceau de cette illustre Maison, dont le nom eut à subir bien des variations dans son orthographe : Hocar, Hoquard, Hoccart, &c. Le 4 Janvier 1536, elle prouva, devant les Élus de Rethel, sa Noblesse d'ancienne extraction, qu'en 1760 un arrêt de la Cour des aides de Paris vint aussi reconnaître.

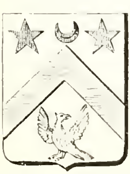
Honneurs et Charges. — Dans l'armée, depuis 1585, plus de trente Officiers de tous grades, dont huit Chevaliers de Saint-Louis : 1. Zacharie, Brigadier des armées du Roi, mort en 1726; 2. Louis, Lieutenant au Royal-carabiniers, 1741; 3. François-Benoist, Capitaine-commandant au Royal-comtois — infanterie, 1754; 4. Toussaint, Capitaine de vaisseau, puis Chef d'escadre, 1761; 5. Philippe-Christophe, Lieutenant aux Gardes-françaises, 1785; 6. Toussaint-Thérèse, Capitaine au Royal-cravates, 1778, Chef d'escadrons en 1814; 7. N..... Hocquart, Officier retraité, 1814; 8. Amédée-Marie-Timoléon, Capitaine au 13e de ligne, 1824. — Dans le Clergé : quatre Chanoines, un Prieur de l'ordre des Prémontrés, un Vicaire général du diocèse de Châlons, &c. — Dans la robe : deux Prévôts de Sainte-Menehould, Jean, en 1502, & Louis, en 1555; — cinq Procureurs du Roi en cette même ville, de 1546 à 1693; — Louis, Lieutenant criminel au Présidial de Vitry-le-Français, 1645; — François, Président à l'Élection dudit lieu, 1661; — deux Lieutenants criminels à Sainte-Menehould, 1707 & 1734; — François, Conseiller à la Cour des aides de Paris, 1725; — Gaston-Jean-Zacharie, Grand Bailli de Châlons, 1744; — Jean, Conseiller d'État, 1753; — Jean-Hyacinthe-Emmanuel, Président au Parlement de Paris, 1758; — deux Premiers Présidents : 1783 au Parlement de Metz, 1789 à la Cour des aides de Paris; — enfin deux Intendants de la marine : Jean-Hyacinthe, à Toulon, en 1716; Gilles, à Brest, en 1749; plus un Pair de France, le Comte Hocquart de Turtot, en 1827.

Alliances. — De Récourt, 1502; — d'Aspremont, 1546; — d'Origny, 1545; — de Pradines, 1555; — de Pinteville, 1610; — de Vassan, 1627; — de Vavray, 1674; — de Colbert, vers 1675; — de Bellenger, 1705; — de Franciny, 1741; — de Cossé-Brissac, 1744; — d'Ossun, 1749; — de la Lande de Calan, 1750; — de Montesquiou, 1760; — Compoint du Boulhart, 1761; — de Quelen, &c., &c.; — Pocquet de Livonnière, 1852.

Sources. — D'Hozier, *Armorial de France,* V^e registre, 1re partie; — de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse,* 2e édition, t. VIII, p. 72; — *Nobiliaire de Champagne,* Supplément; — de Courcelles, *Dictionnaire universel de la Noblesse de France,* t. I, p. 361, & t. III, p. 293; — P. de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne,* 2e édition, t. I, p. 438; — Mazas, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis,* t. I, p. 430, t. II, pp. 138, 139, 383, & t. III, pp. 116, 127 & 266; — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse,* 1843, p. 250.

1874. — TASSIN de BEAUMONT (*Orléanais, Champagne & Beauce*), anciens Seigneurs de la Chaussée, du Bois-Saint-Martin, de Charsonville, Authon, Villemain, la Renardière, Moncourt, Rosette, Arpilly, Aupuy, Montaigu, Messilly, la Boëfche, Villepion, Saint-Péreuse, &c.

D'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de deux Étoiles & d'un Croissant de Sable, puis en pointe d'une Aigle essorante & contournée, au naturel.



D'après une tradition constante, un des Chefs qui défendaient en 1429 les portes d'Orléans, quand Jeanne la Pucelle contraignit les Anglais à lever le siége de cette ville, est le plus ancien ascendant connu des Tassin, dont la filiation authentique remonte à la fin du XVe siècle. Leur nom figure sur les rôles, dressés en 1789, pour convoquer la Noblesse du bailliage d'Orléans aux États généraux. Très-nombreuse, cette famille se compose aujourd'hui des branches & rameaux suivants : TASSIN : 1. de Charsonville; 2. de Villiers; 3. de Beaumont; 4. de Montaigu; 5. de Messilly; 6. de Villepion; 7. de Nonneville; 8. de Saint-Péreuse.

Honneurs et Charges. — Huit Échevins & un Maire de la ville d'Orléans : 1. Guillaume, 1545; 2. Charles Ier, 1672; 3. Pierre V, 1709; 4. Charles II, 1719; 5. Charles III, 1747-49, puis Maire, 1754-56; 6. Guillaume, 1758-60; 7. Joseph, 1764-67; 8. Augustin-Prosper, 1777-79; — quatre Confeillers-Secrétaires du Roi : 1. Guillaume, 1759; 2. Charles III, 1765; 3. Joseph, 1766; 4. Augustin-Prosper, 1781; — fix Officiers dans l'armée de terre, dont trois décorés : 1. Raymond, Sous-brigadier des Gardes du corps, compagnie Écoffaife, & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1775; 2. Robert, Officier aux dragons de Chartres, 1785; 3. Pierre-Aignan-Sranislas, Capitaine au Colonel-général — cavalerie, 1787; 4. Pierre VI, Capitaine au Nice — infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1793; 5. Pierre-Amédée, Officier de huffards, 1826; 6. Charles-Auguste, Maréchal des logis, jufqu'en 1830, aux Gardes du corps, compagnie de Grammont, & Chevalier de la Légion d'honneur; — un Lieutenant des chaffes du Duc d'Orléans : Augustin-Prosper, en 1759; — un Procureur du Roi au Préfidial d'Orléans : Prosper-Guillaume, 1768; — un Grand Maître Enquêteur des eaux & forêts, à Orléans : Charles-François, 1779; — dans le Clergé : Robert-Louis de Gonzague, Supérieur des Grands Séminaires de Bordeaux, puis de Saint-Sulpice, à Paris, mort Trappifte & Prieur, fous le nom de P. *Jean-Marie*, du monaftère de Val-Sainte (Suiffe), en 1795; — deux Receveurs généraux des finances : 1. Joseph-Prosper-François, à Privas, 1817, à Bourbon-Vendée, 1824; 2. Alphonse-Prosper, à Tarbes, 1827, à Nevers, 1829, où il donna fa démiffion en 1830; — un Confeiller à la Cour de Riom : Guillaume-Charles, 1819; — un Préfet : Louis-André-Marie, Vicomte de Nonneville, lequel du département d'Indre-&-Loire paffa dans celui de Vauclufe, qu'il ceffa volontairement d'adminiftrer quand vint la Révolution de Juillet; il était Commandeur de la Légion d'honneur, puis avait fait partie du Confeil d'État comme Auditeur & comme Maître des requêtes.

Alliances. — De Mareau, avant 1545; — Vandebergue de Villebouré, 1720; — Arnault de Nobleville, 1730; — de Cougnion, 1739; — Le Grand de Boislandry, 1748; — Colas des Francs, 1749, 1753 & 1803; — Le Clerc du Douy, 1760, 1780 & 1783; — Vicomte d'Alès, 1764 & 1821; — de Laage, 1770; — de Loynes de Morett & de Gautray, 1773 & 1796; — de Chenard, 1775; — Midou de Moléon, 1777; — Brugière, Baron de Barante, 1780; — du Gaigneau de Champvallins & de Chateau-Morand, 1784 & 1839; — de Bréant, 1790; — Laisné de Sainte-Marie, 1790; — Lasneau de Latingy, 1790; — Jogues d'Omerville, 1791; — Colas de Brouville-Malmusse, 1792 & 1794; — de Villemor de Changy, 1797; — de Fays, 1799; — de Mainville, 1802 & 1811; de Vienne, 1805; — Geffrier de Pully, 1807; — Crignon, Baron des Ormeaux, 1807; — L'Huillier de Touchaillou, 1812; — Masson du Monceau, 1822; — de L'Estang de Finces, vers 1824; — Marcassus de Puymaurin, 1824; — de Bonnaire, Vicomte de Gif, 1827; — Comte de Quenelles, 1827; — d'Aleyrac, vers 1828; — Barbé de Jaubert d'Hamerville, 1828; — La Rue de Champchévrier, 1828; — Bellon de Chassy, 1832; — de Cambefort, 1834; — Jullien de Saumery, 1836; — de Lange de la Cantée, 1843; — Soizeau de Saint-Martin, 1849; — de Thourette, 1849; — Pocquet, Comte Scévole de Livonnière, 1874.

Sources. — Archives du Loiret; — Archives de la Cour des comptes de Paris; — Cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale; — Papiers de la famille; — Procès-Verbaux de l'Affemblée de l'ordre de la Nobleffe, dans l'Orléanais, en 1789; — d'Hozier, Grand Armorial général de France, dreffé en 1696; — d'Auriac, *Armorial de la Nobleffe de France;* — Jouffroy d'Efchavannes, *Dictionnaire de la Nobleffe.*

Ajoutons, maintenant, que les Pocquet de Livonnière, par leurs alliances avec les diverfes familles dont les noms & l'hiftorique viennent d'être produits, fe rattachent aux Maifons fuivantes : de Launay de la Mothaye, Jousseaume de la Bretesche, Sigonneau, Saint-Offange, Champagné, Ménardeau de Maubreuil, Neuchèze, La Grandière, Billon-Vendôme, Ruzé d'Effiat, de Lamotte-Baracé de Senonnes, Barnabé de la Haye, Villars, Chabrillant, d'Andigné, Lossendière, Le Mintier de la Motte-Basse, Gillier de Saint-Gervais, de Chambes-Montsoreau, Sapinaud, &c., puis à la Maifon de France, par les Beauvau, comme il reffort du tableau ci-après.

Auteurs et sources a consulter sur la famille Pocquet de Livonnière. — Archives du département de Maine-&-Loire, ſérie E, nº 3636. — Thorode, Collection de notes ſur les familles de l'Anjou, mſſ. nº 1004 de la Bibliothèque d'Angers, t. XV. — Audouys, Familles d'Anjou, mſſ. nº 1005 de la même Bibliothèque, t. II, fº 97. — Archives anciennes de la Mairie d'Angers, ſérie BB, regiſtre 96, fº 156, regiſtre 99, fº 45, & ſérie CC, carton 18. — Feller, *Dictionnaire hiſtorique.* — *Nouvelle Biographie générale* (Firmin Didot). — L'abbé Lambert, *Hiſtoire littéraire de Louis XIV.* — Camille Bourcier, *Éloge de Claude Pocquet de Livonnière.* — L'abbé Treſvaux, *Hiſtoire de l'égliſe & dioceſe d'Angers*, t. I, tirée de l'*Hiſtoire catholique du XVIe ſiècle*, du P. Hilarion de Coſte. — Mazas & Théodore Anne, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis.* — A. de Soland, *Bulletin hiſtorique & monumental de l'Anjou.* — De La Roque & Édouard de Barthélemy, *Catalogue des Gentilſhommes* qui ont pris part aux élections pour la Nobleſſe aux États généraux de 1789 (Anjou & Touraine). — Carré de Buſſerolle, *Armorial de la Touraine.* — Moréri, *Grand Dictionnaire hiſtorique*, t. VIII. — Le P. Niceron, *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des hommes illuſtres*, t. XVII. — Michaud, *Biographie univerſelle.* — D'Hozier, Armorial des généralités, Touraine, fºs 914 & 974. — Rietſtap, *Armorial général.* — L'Abbé Barbier de Montault, *Épigraphie du département de Maine-&-Loire.* — Archives du Miniſtère de la guerre. — Jouffroy d'Eſchavannes, &c., &c.

TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE
POCQUET DE LIVONNIÈRE
AVEC LA MAISON DE FRANCE.

LOUIS DE BEAUVAU, mort en 1462.
Femmes : 1° MARGUERITE DE CHAMBLAY; — 2° JEANNE DE BAUDRICOURT, morte fans enfants; — 3° JEANNE OU ANNE DE BEAUJEU.

Ier Degré.

1er lit. ISABEAU DE BEAUVAU, époufa en 1454 JEAN II DE BOURBON, Comte DE VENDÔME.

IIe Degré.

FRANCOIS DE BOURBON, Comte de VENDÔME, époufa MARIE DE LUXEMBOURG.

IIIe Degré.

CHARLES DE BOURBON, Duc de VENDÔME, époufa FRANÇOISE D'ALENÇON.

IVe Degré.

ANTOINE DE BOURBON, Roi de Navarre, époufa JEANNE D'ALBRET.

Ve Degré.

HENRI IV, Roi de France & de Navarre, époufa MARIE DE MÉDICIS.

Ier Degré.

3e lit. ALIX DE BEAUVAU, époufa RENÉ DE BEAUVAU, Baron de Saint-Gatien, Seigneur de la Boeffière & du Rivau.

IIe Degré.

ANTOINE DE BEAUVAU, Seigneur de la Boeffière, &c., époufa en 1526 JACQUELINE DE LA MOTHE DES AULNAIS.

IIIe Degré.

GABRIEL DE BEAUVAU, Baron du Rivau, Seigneur de la Boeffiere, époufa en 1res noces MARGUERITE FOUCAULT, Dame de la Salle.

IVe Degré.

1er lit. JACQUES DE BEAUVAU, Baron du Rivau, Seigneur de la Boeffière, époufa FRANÇOISE LE PICART, Dame du Boilet.

Ve Degré.

LOUIS DE BEAUVAU, Seigneur de la Boeffière, époufa, le 10 Mai 1621, LOUISE DOLLÉ.

VIe Degré.

GABRIELLE DE BEAUVAU (*a*), époufa : 1° JEAN GILLIER, Baron de Saint-Gervais-fur-Mer, près Nantes, le 31 Mai 1642; 2° RENÉ DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de la Motte-Ferchault, le 21 Novembre 1649.

VIIe Degré.

1er lit. MARIE-LOUISE GILLIER, Baronne de Saint Gervais, époufa, par contrat de mariage du 19 Decembre 1663 (*b*), LOUIS DE BERNABÉ, Baron de la Haye-Fougereufe.

VIII Degré.

MARIE-ÉLISABETH DE BERNABÉ, époufa, le 1er Mai 1696 (*c*), GUILLAUME HAMEAU (*d*), Écuyer, Seigneur du Marais, né le 6 Septembre 1658 (*e*).

IXe Degré.

MARIE-LOUISE HAMEAU DU MARAIS, née à Angers le 19 Avril 1698 (*f*), époufa, le 7 Juillet 1721 (*g*), FRANÇOIS-MARIE HAMEAU, Écuyer, Seigneur du Haut-Pleffis & de Franc-Palais, né le 2 Mars 1697 (*h*).

Xe Degré.

PRUDENCE-LOUISE HAMEAU DE FRANC-PALAIS, née le 6 Août 1726 (*i*), époufa, le 26 Septembre 1752 (*j*), PIERRE-ANDRÉ-CLAUDE-SCÉVOLE POCQUET DE LIVONNIÈRE, Écuyer, Seigneur dudit lieu, né le 30 Mars 1728, à Beaufort-en-Vallée.

(Voir, pour la fuite, au VIe Degré de la Généalogie, ci-devant, p. 6.)

(*a*) Le *Dictionnaire hiftorique* de Moréri (1718-1759) & plus tard le *Dictionnaire de la Nobleffe* de la Chefnaye-Desbois (1770), contiennent fur les Beauvau une double erreur : ils donnent à GABRIELLE de Beauvau un *Bonaventure* Gillier pour premier mari, au lieu d'un JEAN, &, pour fecond mari, un *Jacques* de Champagné, au lieu d'un RENÉ. Ces erreurs ont été rectifiées par d'Hozier de Sérigny dans la généalogie de la Maifon de Champagné, p. 28, qu'il fit imprimer pour le VIIe Regiftre, refté inédit, de l'*Armorial général*. (*b*) Contrat de mariage, reçu par Jean Baranger, Notaire royal à Saumur, le 19 Décembre 1663, de Louis de Bernabé, Chevalier, Seigneur de la Boullaye, Écuyer ordinaire de la Petite Écurie du Roi, fils de Meffire Claude de Bernabé, Chevalier, Seigneur Baron de la Haye-Fougereufe, & de Dame Louife de Camyn, d'une part; & de Demoifelle MARIE-LOUISE Gillier, Dame de Saint-Gervais, fille de feu Meffire *Jean* Gillier, vivant Chevalier, Seigneur Baron de Saint-Gervais, & de Dame *Gabrielle* de Beauvau. Furent préfents : Haute & Puiffante Louife Dollé, Dame de la Boeffière, veuve de Haut & Puiffant Meffire Louis de Beauvau, Chevalier, Seigneur de la Boeffière, fon aieule; Meffire *René* de Champagné, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchault, & la Dame *Gabrielle* de Beauvau, à préfent fon époufe, mère de la dite Dame de Saint-Gervais. Expédition authentique. (*c*) Acte de mariage (du 1er Mai 1696). (*d*) Contrat de mariage reçu par René Hameau, Notaire de la Baronnie de la Haye-Fougereufe (le 12 Avril 1696). (*e*) Extrait de baptême. (*f*) Acte de naiffance. (*g*) Contrat de mariage (du 5 Juillet 1721) & acte de mariage (du 7 Juillet 1721). (*h*) Archives de la famille. (*i*) Acte de naiffance, expédition. (*j*) Contrat de mariage (du 24 Septembre 1752) & acte de mariage (du 26 Septembre 1752).